Naissance et développement d'une ville polynucléaire en milieu lagunaire: Martigues

Pierre Costes

▶ **To cite this version:**

Pierre Costes. Naissance et développement d'une ville polynucléaire en milieu lagunaire: Martigues. Histoire. Université de Provence - Aix-Marseille I, 2010. Français. NNT : . tel-00960168

HAL Id: tel-00960168
https://theses.hal.science/tel-00960168

Submitted on 17 Mar 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE AIX-MARSEILLE I – *Université de Provence*
UFR Civilisations et Humanités

THESE

Pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE AIX-MARSEILLE I
Ecole doctorale 355 «Espaces, Cultures, Sociétés »
présentée et soutenue publiquement

par

Pierre Costes
le 3 juillet 2010

Naissance et développement d'une ville polynucléaire en milieu lagunaire : Martigues

Sous la direction de M. le professeur Georges Comet

Jury composé de
M. Jean-Loup Abbé
M. Paul Benoit
M. Noël Coulet

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier:

- ma compagne, Catherine Buisson, pour son soutien de tous les instants, sa précieuse aide pendant ces longues années, son intelligence et son humour.
- M. René Cornet pour avoir eu la patience d'effectuer la relecture de ma thèse, mais surtout pour ses méticuleuses recherches dans les archives communales de Martigues, dont il m'a généreusement communiqué la totalité des résultats, me permettant souvent d'effectuer des avancées décisives.
- Mon père, Didier Costes, pour sa tolérance, sa patience, et son courage d'avoir relu et corrigé la totalité des mes travaux universitaires, depuis plus de dix ans.
- M. Philippe Rigaud, pour m'avoir toujours encouragé, et pour l'abondance des références et des informations inédites, issues de ses recherches personnelles, dont il m'a abreuvé sans hésiter.
- Mmes Maryvonne Caserta, Maud Blasco et Anne-Marie Mignacco des Archives Communales de Martigues, pour leur compétence et leur assistance bienveillante.
- Mme Madeleine Firmin pour sa clairvoyance et sa bonne humeur.
- Mme Anne-Laure Rebout pour son aide lors de la traduction des textes latins.

Merci à mes professeurs et aux membres du jury :

- A M. Paul Benoit, qui m'a fait découvrir la Recherche, par l'intermédiaire de l'Histoire des Techniques.
- A M. Georges Comet, pour son enthousiasme et son soutien.
- A MM. Noël Coulet et Jean-Loup Abbé pour leur relecture attentive.

Merci enfin :

- Au **GIPREB** (Groupement d'Intérêt Public pour la Réhabilitation de l'Etang de Berre) et notamment à Mme Elyane Galan d'avoir fait preuve d'ouverture d'esprit, en co-finançant une bourse de thèse en Sciences Humaines, acceptant l'idée que ce type de recherches pourrait contribuer à rénover l'image de l'Etang de Berre.
- A la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de m'avoir accordé cette bourse doctorale co-financée, sans laquelle la présente thèse n'aurait jamais pu voir le jour.

TABLE DES MATIERES

Remerciements…… p3

Tables des Matières…….…….. p5

Abréviations……...……. p9

Introduction……..….... p11

Présentation des sources……..…… p29

I Au Moyen-Âge, naissance dans un milieu lagunaire atypique de quatre agglomérations contiguës…….. **p51**

1.1 De la protohistoire au haut Moyen-Âge : présentation de la lagune et chronolgie de son occupation……...… p53

1.1.1 Un milieu original de formation récente, marqué depuis le Néolithique par l'anthropisation ……..……..…… **p53**
1.1.1.1.Caractéristiques hydrographiques et géologiques de la région martégale p53
1.1.1.2.Géomorphologie d'une zone humide littorale…….…….. p58

1.1.2 Du Mésolithique au haut Moyen-Âge : la présence humaine dans la lagune de Berre-Caronte ……..…… **p77**
1.1.2.1. L'apport de l'archéologie : un rivage lagunaire occupé depuis la fin de l' Âge Glaciaire ……..... p77
1.1.2.2. Les sources de l'Antiquité et du haut Moyen-Âge : un fonds clairsemé engendrant des difficultés d'interprétation …….. p92
1.1.2.2.1. Sources antiques…….. p92
1.1.2.2.2. Sources médiévales……. p100

1.1.3 Utilisation du milieu: le poids de la pêche …… **p112**
1.1.3.1. Analyse ichtyologique et recension des différents modes de pêche …. p112
1.1.3.2.Les bourdigues : une source de revenus disputée par le clergé et la noblesse …….. p128

1.2 1150-1350 :naissance d'une ville multiple…….. p143

1.2.1 1150-1250. Une seule localité dans la passe de Caronte : Saint-Geniès……. **p143**
1.2.1.1 Les objectifs de la fondation de Saint-Geniès……..… p143
1.2.1.2 L'immixtion des comtes de Provence dans l'équilibre local …….…. p157

1.2.2. 1250-1300 : apparition de trois nouveaux centres urbains à l'extrémité orientale de Caronte ……..…… **p171**

1.2.2.1. L'Ile-Saint-Geniès, ville fondée par Charles Ier d'Anjou dans les années 1250 p171
1.2.2.2. Naissance des villages de Jonquières-Manegute et de Ferrières dans les dernières années du XIIIe siècle…… p176

1.2.3. Les agglomérations médiévales du site de Martigues à leur apogée…….. p182
1.2.3.1. Saint-Geniès : au sein d'un ensemble urbain dynamique, un bourg sur le déclin ……. p184
1.2.3.2. Jonquières et Manegute : un habitat semi-rural clairsemé……... p191
1.2.3.3. Ferrières : une croissance très rapide…… p192
1.2.3.4. L'Ile-St-Geniès, ou le succès de l'« île-citadelle » des comtes de Provence……..…… p194
1.2.3.5. Les usurpations du bailli de l'Ile ……...…… p200

1.2.4. Malgré la montée de l'insécurité, le maintien d'une économie locale et d'une démographie dynamique……..……... p204
1.2.4.1. Quelques indications démographiques…… p205
1.2.4.2. La montée de l'insécurité……...……p210
1.2.4.3. La lagune de Berre-Caronte: une exception économique ? …… p212

1.3 1350-1470 : la Grande Crise ……...……..… p221

1.3.1. 1350-1400 : la violence de l'époque rassemble la population autour de l'Ile p221
1.3.1.1. Difficultés à évaluer la crise……...…… p221
1.3.1.2. Les survivants fuient la violence et les épidémies en émigrant fréquemment……...……p225
1.3.1.3. Les seigneurs de l'Ile……...……..… p234
1.3.1.4. Malgré les troubles, un relatif dynamisme de l'économie de locale….. p237
1.3.1.5. La fin de Saint-Geniès et ses causes……..… p241

1.3.2. 1400-1470 : dans un contexte de catastrophe démographique, persistance de l'activité portuaire et constitution d'un fief homogène de la lagune de Berre-Caronte …….. p249
1.3.2.1. Equilibres politiques locaux et régionaux…….. p249
1.3.2.1.1. La Provence au XVe siècle……..…… p249
1.3.1.1.2. Malgré l'apaisement, le secteur de Caronte vit sous la menace des navires ennemis…… p251
1.3.1.1.3. Les seigneurs de Caronte……...…….. p252
1.3.2.2. De graves crises sanitaires à l'origine de l'étiage démographique, vers 1470 ……...……..……p258
1.3.2.3. Dans les trois centres, la trame urbaine actuelle est déjà visible, mais la ligne de rivage se situe très en retrait…… p272
1.3.2.3.1. Jonquières……...……..…….. p272
1.3.2.3.2. L'Ile……...……..…….. p280
1.3.2.3.3. Ferrières……...……..…… p290
1.3.2.4. Le maintien de l'activité économique……... p295
1.3.2.4.1. Le port de Bouc……...……... p295
1.3.2.4.2. L'agriculture……...……..….. p304
1.3.2.4.3. Les grands travaux municipaux des années 1450-1480……. p307
1.3.2.5. Scènes de la vie quotidienne……...…….. p312

II L'avènement d'une cité moderne…… **p317**

2.1 1470-1580 : dans un contexte de croissance,
la lente maturation du concept de « Martigues »……..… p319

2.1.1. De 1470 aux guerres de religion : malgré les invasions impériales, le renouveau de la Provence……..…….……. **p319**

2.1.2. Deux seigneuries : la vicomté de Martigues et Jonquières/Saint-Geniès….. **p324**

2.1.3. Une vigoureuse reprise démographique……..…… **p332**

2.1.4. Un dynamisme économique probable, mais difficile à identifier……... **p343**

2.1.5. Un rapprochement freiné par l'esprit de clocher……. **p347**

2.1.6. 1470-1580 : densification du bâti et extension des trois villes sur la lagune p353
2.1.6.1. L'Ile……..…….……..… p353
2.1.6.2. Jonquières……..…….……. p364
2.1.6.3. Ferrières……..…….…… p370

2.2 Le Grand Siècle Martégal (1581-1690) ……..… p383

2.2.1. 1580-1600 : une situation politique et sanitaire chaotique, masquant les effets bénéfiques de l'Union……..… **p384**

2.2.2. Au XVIIe siècle, Martigues devient une grande ville…….. **p394**
2.2.2.1. 1580-1630 : une croissance démographique d'une intensité inédite…. p394
2.2.2.2. 1630-1690 : la cité à son apogée……..…… p402

2.2.3. Vivre de la mer à Martigues au XVIIe siècle…… **p414**
2.2.3.1. La pêche et le commerce maritime, piliers de l'essor économique…… p414
2.2.3.2. Une vie quotidienne éprouvante……..……. p431

2.2.4. 1580-1690 : poursuite des extensions sur la lagune et agrandissement sous forme de faubourg « classique » à Jonquières……..... **p440**
2.2.4.1. L'Ile……..…… p441
2.2.4.2. Jonquières……..…….…….. p454
2.2.4.3. Ferrières……..…….. p462

2.2.5. Les grands travaux municipaux……..…….. **p477**
2.2.5.1. La construction publique de 1580 à 1640…… p478
2.2.5.2. La construction publique de 1640 à 1690…… p495

2.3 1690-1790 : le déclin…….……..…….. p515

2.3.1. 1690-1730 : chronologie des années sombres……. **p516**

2.3.2. 1690-1730 : étude de l'effondrement démographique…….. **p537**

2.3.3. Après 1730, Martigues, îlot de morosité démographique, est durablement reléguée au rang de ville modeste……..… **p545**

2.3.4. Tentatives d'analyse du déclin économique……... **p559**

Conclusion**……...……..……...p595**

Annexes**……...……...……p599**

Bibliographie**……...……..……...……. p629**

Index **……...……...……...…….....** p644

Table des Illustrations**……...……...……..…**p654

ABREVIATIONS

AD: Archives Départementales des Bouches-du-Rhône
MG: Archives Municipales de Martigues
AM: Archives Municipales de Marseille
ACA : Archives Communales d'Arles
GCN: ALBANES Joseph Hyacinthe, CHEVALIER Ulysse, *Gallia Christiana Novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France ; Accompagnée des documents authentiques, tome III : Arles,* Valence : impr. Valentinoise, 1901.
Barthélemy : BARTHELEMY Louis, *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison des Baux*, Marseille : Barlatier-Feissat, 1882.
M. Aurell : AURELL Martin, *Actes de la famille Porcelet d'Arles (972–1320),* Documents inédits de l'histoire de France, n°27, Paris : CTHS, 2001.
CSV : GUERARD Benjamin, MARION Jules, DELISLE Léopold, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Paris, 1857.
Du Roure : DU ROURE Auguste, « Histoire de l'abbaye de Montmajour, par dom Claude Chantelou », *Revue historique de Provence*, t. I., 1890-1891.
Livre Rouge : cartulaire rouge de l'archevêché d'Arles (AD 3G 19).
Livre Vert : cartulaire vert de l'archevêché d'Arles (AD 3G 20).
Livre Noir : cartulaire noir ou « Authentique » de l'archevêché d'Arles (AD 3G 16).
Liber Aureus : cartulaire de l'archevêché d'Arles dit « Liber Aureus » (AD 3G 1).
Authentique du Chapitre: cartulaire du chapitre cathédral Saint-Trophime dit « authentique du chapitre » Médiathèque d'Arles, Ms.1242.
Autographe : cartulaire de l'archevêché d'Arles, dit « Autographe » ou « B » (AD 3G 17)
DHM73 : ESCALON DE FRONTON M., GAY H., GRAVA Y., Paoli J.-M., ROSTAING Ch., TUCCELLI L., *Documents de l'Histoire de Martigues*, Martigues : éditions de l'Office Municipal Socio-Culturel, 1973.
DHM76 : ESCALON DE FRONTON M., GRAVA Y., JOUANAUD J.-L., PAOLI J.-M., RIVET L., TUCCELLI L., *Documents de l'Histoire de Martigues de la Préhistoire au XIXe siècle*, Martigues : éditions de l'Office Municipal Socio-Culturel, 1976.
4CU : *Quatrième Centenaire de l'Union des Trois Quartiers*, Mélanges d'Histoire et d'Archéologie, brochure éditée par la Ville de Martigues et la Fédération Historique de Provence, 1981.
HCM : BARATIER Edouard, REYNAUD Félix, *Histoire du Commerce de Marseille, Tome II : 1291-1480*, Paris : Plon, 1951.
C.N. : Cadastre Napoléonien.

INTRODUCTION

i) Martigues, la lagune et moi : les étapes du doctorat

La présente thèse fait suite au DEA soutenu en 2001, intitulé *Histoire de l'eau potable et domestique autour de l'étang de Berre (XIe-XVIIIe siècle)*. Le fossé est cependant très important entre les thèmes abordés dans ce document et ceux qui seront traités dans le présent volume. Ce décalage est le fruit de plusieurs choix effectués entre 2001 et aujourd'hui.

- Le premier d'entre eux, intervenu vers 2002, fut une restriction de la portée géographique du sujet : il était clair que l'Histoire complète de l'alimentation en eau des treize communes du pourtour de l'étang ne pouvait être traitée dans une même étude. J'optai donc pour une réduction aux seules communes de sa façade ouest (Martigues, St-Mitre-les-Remparts, Istres, Miramas-le-Vieux et St-Chamas).
- Vers cette époque, une prise de conscience de la grande faiblesse de la bibliographie concernant l'Histoire générale de la ville de Martigues me convainquit d'inclure dans ma thèse une partie exclusivement consacrée à cette dernière.
- Le contact quotidien avec l'extraordinaire fonds des archives martégales et la découverte de nombreux documents médiévaux et modernes, consultés plus par curiosité que pour les besoins de l'histoire de l'eau potable, me persuadèrent progressivement de la nécessité de faire passer celle-ci au second plan.
- Malgré la grande quantité de notes accumulées sur les autres agglomérations de l'ouest de l'étang, une découverte effectuée en 2006 à l'occasion d'une promenade sur les rives de l'étang de Caronte me décida à ne plus me consacrer qu'à la ville de Martigues. J'avais été, quelques mois avant ce jour-clef, intrigué par la lecture d'un registre du XVIe siècle décrivant les ruines d'un bourg médiéval[1] abandonné: Saint-Geniès. Je recherchais ce jour-là une source d'eau qu'une habitante de Jonquières[2] m'avait indiquée à proximité du viaduc de l'autoroute A55. Au sommet d'une petite colline, au cœur de l'échangeur d'autoroute, j'aperçus des pierres disposées en arc de cercle. J'entrepris sans attendre de creuser le sol à la main et arrivai rapidement à la conclusion que j'étais sans doute en présence d'un puits, de grand diamètre (1,30m environ, doc. 59 p187). Incapable de le dater, j'eus néanmoins la conviction immédiate de me trouver au beau milieu de la cour du château, ou prieuré, décrit dans le document du XVIe siècle. Revenu devant mon ordinateur, je comparais cette intuition avec les évocations du castrum que j'avais transcrites : toutes les données s'accordaient à merveille. Par la suite, je pus localiser le bourg ou castrum au pied de cette motte[3].

---

[1] AD B1261, 1545. Des textes médiévaux évoquaient également ce bourg ou castrum, mais aucun élément ne permettait de le situer.

[2] Mme Madeleine Firmin.

[3] Cette agglomération s'avéra assez importante, puisque l'on y compte à peu près 175 feux au début du XIVe siècle, et certainement plus au XIIIe. Il s'agit donc, avec Fos, qui pourrait être d'une importance similaire, de la communauté la plus nombreuse, au Moyen-Âge, du littoral compris entre le Rhône et Marseille.

- Cette découverte me fit prendre conscience de l'intérêt qu'aurait un élargissement du champ de mon doctorat à l'étude de la naissance et du développement de l'agglomération martégale dans son ensemble. La tentation était alors forte de rédiger une monographie communale de Martigues, puisque cette ville à l'Histoire si riche n'en disposait pas, et que j'avais déjà dépouillé et transcrit une grande quantité d'archives médiévales et modernes. Mais cette approche risquait de ne pas permettre de suffisamment souligner la singularité du cas martégal.
- L'identification de St-Geniès, en effet, me permettait d'affirmer que l'agglomération médiévale n'était pas composée, comme aujourd'hui, de trois *castra*[4], mais de quatre. Peu de villes françaises actuelles sont identifiées comme la synthèse de quatre communautés médiévales : ce caractère multinucléaire devait apparaître au cœur de la problématique de ma thèse.
- L'autre caractère original de l'agglomération réside dans le fait qu'elle soit construite en milieu lagunaire. L'étang de Berre, d'une superficie de 155 km^2, est la plus grande lagune française et l'une des plus vastes de Méditerranée[5]. Il fallait donc impérativement mettre en avant cette caractéristique, en examinant sur une durée longue l'évolution de la relation entre population et milieu.
- Toutefois, il n'était pas question d'abandonner les années de travail investies dans l'Histoire de l'eau potable, l'alimentation des fontaines martégales présentant un indéniable intérêt : un long article dédié à ce sujet est en préparation.

ii) Martigues, ville polynucléaire.

Avant de débuter l'étude des spécificités du développement de l'agglomération au Moyen-Âge, il est important de disposer de quelques données sur la ville actuelle : Martigues est une ville de 46000 habitants située au centre sud du département des Bouches-du-Rhône, à l'extrémité est de la passe de Caronte, cordon d'une longueur de 5,5 km reliant la mer Méditerranée à l'étang de Berre. L'industrie pétrochimique y représente une part très importante de l'activité. La ville présente la particularité d'être traversée par plusieurs canaux, ce qui lui vaut parfois le surnom de « Venise Provençale ». Elle se compose de trois quartiers : Ferrières au nord (côté Camargue), l'Île au centre et Jonquières au sud (côté Marseille). Malgré l'intense développement de la périurbanisation, l'identité de chacun des quartiers du centre-ville est encore forte dans l'esprit des Martégaux : on est « de » Ferrières, « de » l'Ile ou « de » Jonquières.

---

[4] Ou « *castrums* ».

[5] Les plus grandes lagunes d'Europe étant, dans l'ordre : la lagune de Courlande (Lituanie/Russie, 1584 km^2), la lagune de Szczecin (Allemagne/Pologne, 687 km^2) et la lagune de Venise (Italie, 550 km^2).

Doc. 1. Carte de situation actuelle. (source : Google Maps)

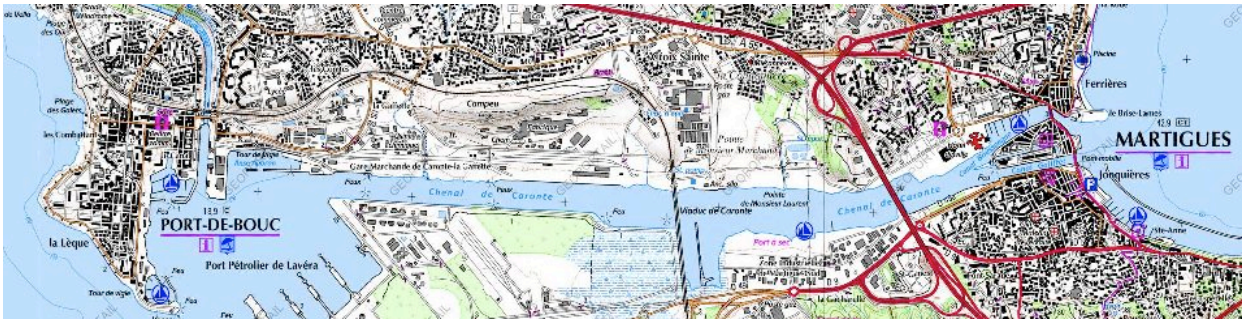

Doc. 2. La passe[6] de Caronte. (source : IGN, carte de l'étang de Berre, 1/25000)

[6] Ou chenal de Caronte, ou bien encore étang de Caronte.

Martigues est une ville polycentrique : elle est née de l'Union, en 1581[7], des trois villes de Ferrières, l'Ile et Jonquières, seules subsistantes des quatre, voire cinq[8] agglomérations présentes sur le site au Moyen-Âge :

- Le castrum de Saint-Geniès, créé vers 1150, et déserté dans les dernières années du XIVe siècle.
- Le castrum de l'Ile, fondé dans les années 1250.
- La ville de Jonquières, apparue vers 1280, en même temps que Manegute, hameau avec lequel elle a fusionné au cours de la première moitié du XIVe siècle.
- Le Castrum de Ferrières, créé dans les dernières années du XIIIe siècle.

En outre, à 5,5 km à l'ouest du centre-ville, au débouché de l'étang de Caronte dans la Méditerranée, est mentionné dès le XIIe siècle un port de mer : le port de Bouc. Si aucune agglomération ne s'est développée autour de celui-ci avant le XIXe siècle, ce mouillage isolé constitue l'interface maritime de Saint-Geniès, et par la suite de l'agglomération de Martigues. Il permet à la ville médiévale, puis moderne, d'être à la fois une cité enserrée dans la lagune de Berre-Caronte et un port ouvert au commerce international[9].

De nombreux travaux d'histoire urbaine ont pris en compte le thème du polycentrisme en France et en Europe : la thématique du morcellement des pouvoirs urbains est traitée dans plusieurs ouvrages généraux sur la ville médiévale. Dans *La Ville en France au Moyen Âge,* André Chédeville évoque son développement en ces termes : « Au lieu de se développer à partir d'un centre unique dont la périphérie se serait progressivement urbanisée, elle offrit le plus souvent une structure polynucléaire dont les éléments nouveaux portèrent en général le nom de bourgs et dont la destinée varia en fonction des activités qui les animaient »[10]. Jacques Le Goff expose la même idée : « C'est en effet un problème pour beaucoup de villes médiévales que de parvenir à l'unité à partir de la multiplicité des noyaux qui y sont d'abord juxtaposés ou en tout cas de la fréquente dualité qui oppose une vieille ville, la cité, ville épiscopale, seigneuriale, à forte proportion d'ecclésiastiques, à une nouvelle agglomération née de l'artisanat et du commerce, le bourg »[11]. Néanmoins, pour Jacques Heers[12], « l'image pourtant si classique de la « ville double » où s'opposent cité cathédrale et bourg de l'abbaye résulte, en fait, d'une simplification abusive ».

---

[7] Puisque la ville a été créée administrativement en 1581, évoquer l'Histoire de « Martigues » équivaut en fait à se limiter à l'Histoire d'une cité constituée à l'époque Moderne; parler d'une « Martigues médiévale » est donc un anachronisme. J'utiliserai cependant parfois cette formule dans ma thèse, afin d'éviter de trop alourdir certaines phrases.

[8] Cinq avec le hameau de Manegute.

[9] A l'image du port du Pirée, par exemple, éloigné de 7 km de la ville d'Athènes.

[10] André CHEDEVILLE, Jacques LE GOFF (dir.), Jacques ROSSIAUD, *La Ville en France au Moyen Âge* , Seuil, 1998 (1ère publication : 1980), p55.

[11] Id., p200.

[12] Dans *La ville au Moyen-Âge en occident, paysages, pouvoir et conflits,* Fayard, 1990, p175-185, p197 et p201-202.

Le thème de la ville polycentrique n'a jamais fait l'objet d'une étude spécifique à l'échelle de la Provence. Dès 1962, Paul-Albert Février évoquait pourtant dans sa thèse[13] la chronologie du développement des bourgs dans les grandes villes provençales, et écrivait : « Ainsi, certaines agglomérations conservaient une unité, d'autres au contraire tendaient à se morceler, et de petits centres se créaient ». On trouve dans le travail de P.-A. Février une somme de réflexions sur des villes polynucléaires, mais son ancienneté et l'ignorance des données archéologiques dont nous disposons aujourd'hui[14] ont empêché cet historien de faire de ce sujet un enjeu central de sa problématique. Proche de cette thématique, un article de Noël Coulet est consacré à la notion de quartier dans la ville médiévale en Provence[15] ; cependant, l'auteur considère le quartier plus comme un échelon administratif que comme la marque réelle du morcellement du pouvoir urbain[16].

Les villes polycentriques n'existent guère avant le Moyen-Âge central : jusqu'à la fin du haut Moyen-Âge, dans les villes occidentales, les différentes autorités de la cité -au sein desquelles l'évêque tient une place prépondérante- cohabitent le plus souvent à l'intérieur d'une même enceinte. Le modeste niveau de population des villes maintient fréquemment celles-ci dans des limites plus étroites que celles de leurs devancières antiques[17]. A partir des Xe et XI siècles s'amorce un mouvement général de renaissance urbaine en Occident. Ce renouveau est parfois caractérisé par la fondation d'agglomérations entièrement nouvelles, mais le phénomène observé le plus généralement est le développement de bourgs neufs ou de faubourg marchands à proximité des vieilles cités épiscopales ou des points fortifiés. La juxtaposition cité/bourg se traduit dans un très grand nombre de cas par une discontinuité territoriale : parallèle à l'essor urbain, la montée en puissance de la féodalité impose à la ville un mouvement de division entre les différents pouvoirs dont elle est le siège. Les exemples de villes bicéphales au Moyen-Âge central sont légion, aussi bien dans l'actuelle France du midi que dans celle du nord, mais on trouve également des agglomération comportant trois, quatre noyaux, voire plus. Nous allons tenter d'établir une typologie en fonction du nombre de noyaux ou de pouvoirs se partageant l'espace urbain.

---

[13] Paul-Albert FÉVRIER, *Le développement urbain en Provence, de l'époque romaine à la fin du XIVe siècle,* Paris, E. de Boccard, 1964.

[14] L'archéologie a, depuis, apporté des précisions essentielles sur les cas d'Aix-en-Provence ou de Digne ; la configuration de Marseille au Moyen-Âge était assez mal connue au début des années 1960.

[15] Dans *Villes, bonnes villes, cités et capitales: Etudes d'histoire urbaine (XIIe-XVIIIe siècle) offertes à Bernard Chevalier*, Monique BOURIN (dir.), Caen, 1993, p351-359.

[16] Id., p351 : le quartier, « cette « réalité très vivante » (Louis Stouff) se traduit-elle dans les institutions qui structurent la vie collective ? Il est permis d'en douter. ».

[17] Voir Journée d'études « Peut-on parler de villes au haut Moyen Âge ? », 11 décembre 2008, ENS LSH, Lyon. Lien : http://calenda.revues.org/nouvelle11574.html. (en ligne, consulté le 14 avril 2009) .

Villes bicéphales au Moyen-Âge central :

à Provins (77), à la faveur du spectaculaire succès des foires de Champagne, le développement urbain s'organise à la fois dans ville basse, autour du prieuré St-Ayoul, fondé en 1048[18], et dans la ville haute, autour de la collégiale St-Quiriace, fondée vers 1030 par le comte Eudes de Blois. Aucun des deux noyaux n'est le siège d'une seigneurie.

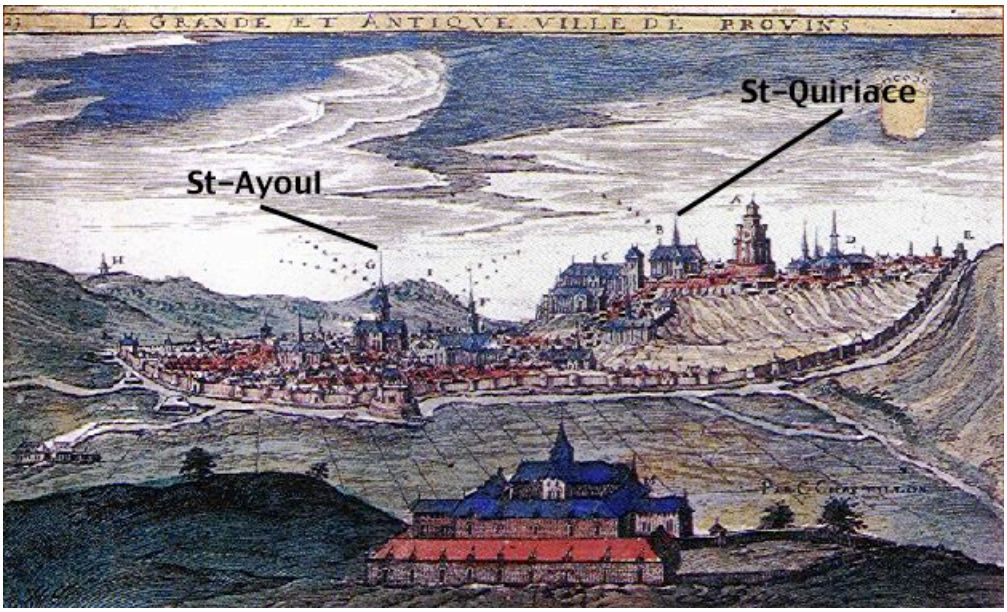

Doc. 3. Vue cavalière de la ville de Provins par Claude Chastillon (XVIe siècle)

Dans le cas de Digne-les-Bains (04), la dualité s'inscrit dans une logique d'*inscastellamento.* Ville antique bâtie au fond d'une vallée, Digne est l'un des plus anciens évêché des Alpes[19]. Vers 1100, l'évêque fait construire un château sur une éminence voisine : le Rochas ; au cours du XIIe siècle, une grande partie des habitants quittent le Bourg de la vallée pour rejoindre ce nouveau *castrum*. Cependant, le Bourg reste le quartier épiscopal[20] et canonial: la ville est dès lors double. Digne est le siège de deux pouvoirs : celui de l'évêque, dans le Rochas, celui du chapitre cathédral, représenté par un prévôt, dans le bourg.

Narbonne (11) constitue également un cas classique de dichotomie bourg/cité. La Cité, héritière de la ville antique, occupe la rive nord de la Robine d'Aude, et est fortifiée dès le IIIe siècle apr.J.-C. Le Bourg apparaît au XIe siècle au sud de la Robine, autour de la collégiale St-Paul. Il est protégé par un rempart à partir du XIIe siècle.

---

[18] Succursale de l'abbaye troyenne de Montier-la-Celle.

Collégiale : église sans siège épiscopal mais disposant néanmoins d'un chapitre de chanoines.

[19] Cf. André COQUIS, *Histoire de Digne,* éd. Jeanne Laffitte, 1978 et Gabrielle DEMIANS D'ARCHIMBAUD, « Bourg et castrum à Digne : dichotomie et complémentarité », *Provence Historique*, t.XLIX, n°195-196, Mélanges Noël Coulet, 1999, p191-203.

[20] La cathédrale Notre-Dame y est bâtie vers 1200.

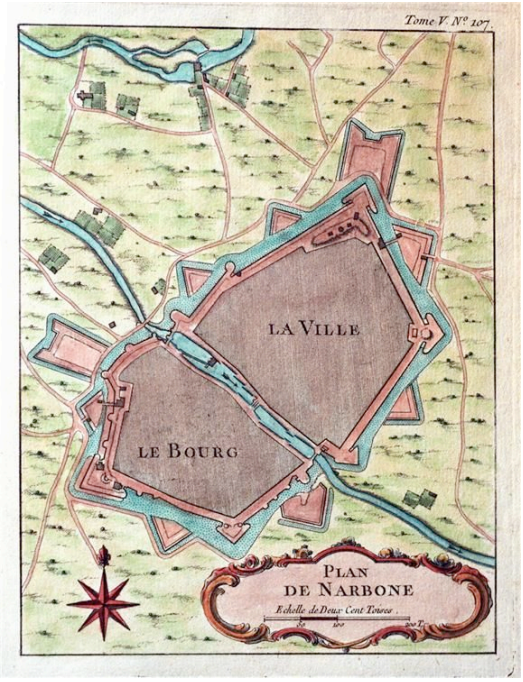

Doc. 4. Narbonne au XVIIIe siècle[21].

Mais pour Jacques Heers, l'image de la ville double résulte d'une simplification abusive : en s'appuyant sur les cas de Narbonne, Périgueux et Limoges, cet auteur pourfend l'apparente dualité des villes françaises du Midi et insiste sur leur caractère multicellulaire[22] : « à considérer ces trois exemples, il apparaît nettement que ce bourg unique ne s'est jamais constitué d'un seul élan plus ou moins spontané, atour d'un seul noyau de fixation, mais par toutes sortes d'initiatives et d'incitations, en plusieurs étapes plus ou moins complémentaires ou discordantes ». De fait, il faut distinguer au sein du Bourg de Narbonne quatre enclos distincts, « protégées dès les années 1020-1040 par un circuit de fossés et de palissades », portant tous le nom d'une famille, propriétaire du terrain[23]. La présence de multiples pouvoirs, laïques ou cléricaux, est en effet susceptible decompliquer l'agencement urbain : un même noyau urbain peut, comme au haut Moyen-Âge, être le siège de plusieurs juridictions.

> Le cas de Toulouse (31) aux XIe et XIIe siècles est représentatif de cet état de fait : quatre juridictions différentes se partagent deux noyaux urbains. Au sein de la Cité, héritière de la ville antique, les comtes de Toulouse ont établi au XIe siècle leur palais, dans le Château Narbonnais. Mais les fortifications de la Cité englobent également la cathédrale St-Etienne avec son palais épiscopal, ainsi que son quartier canonial[24] : trois pouvoirs coexistent donc au sein de la même enceinte. En outre, un embryon d'habitat se développe autour du monastère suburbain de Saint-Sernin à partir de l'an Mil ; au

[21]Source : http://www.wiki-narbonne.fr/index.php?title=Plan_de_Narbonne, (en ligne, consulté le 22 avril 2009).

[22] Op. cit, p180.

[23] Voir sur ce point le texte de Dominique Moulis dans *Carte archéologique de la Gaule 11/1 - Narbonne et le Narbonnais*, Eric DELLONG (dir.), Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1988, p198.

[24] Régi par les chanoines du chapitre cathédral. L'évêque n'a pas la juridiction sur ce quartier.
Cf. Quitterie CAZES, *Le quartier canonial de la cathédrale Saint-Etienne de Toulouse*, Archéologie du Midi médiéval, supplément n° 2, Carcassonne, 1998, 194 p.

début du XIIe siècle, il constitue un nouveau centre de peuplement[25]. Les limites de cette nouvelle zone sont symbolisées par un rempart, construit vers 1130, se raccordant à l'antique muraille de la Cité. Au XIIe siècle, Cité et Bourg s'organisent progressivement en consulat : le symbole de la prise en main de celui-ci sur les deux villes est la construction d'une maison commune, édifiée après 1205 à la jonction du Bourg et de la Cité. Elle se trouve significativement éloignée des autres lieux de pouvoir : le Château Narbonnais, la cathédrale St-Étienne, la basilique St-Sernin, et concrétise un déplacement du centre de gravité de la ville. L'influence du consulat est renforcé par la fusion des deux parties de Toulouse en 1268[26].

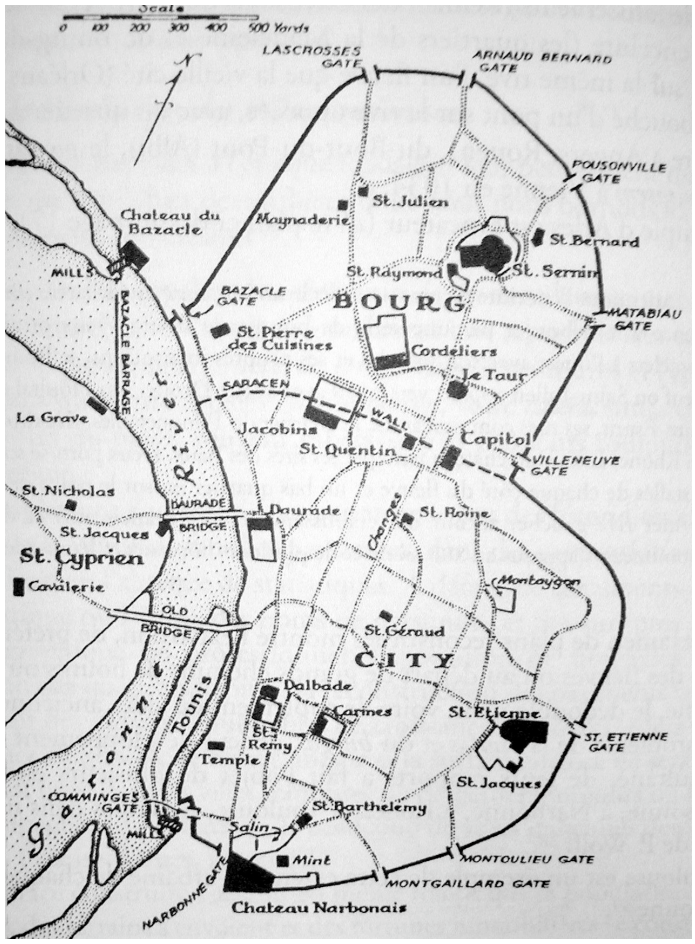

Doc. 5. Toulouse au XIIIe siècle, plan extrait de J.-H. MUNDY, *Liberty and Political Power in Toulouse, 1050-1230*, New York, 1954, p.6.

---

[25] À proximité, une petite agglomération, organisée autour de l'église Saint-Pierre, la villa des Cuisines, se trouve progressivement absorbée par le Bourg Saint-Sernin.

[26] Concernant le cas de Toulouse au Moyen-Âge, voir :

P. GÉRARD, « Origine et développement des paroisses du Bourg de Toulouse (XIIe et XIIIe siècles) » in *La paroisse en Languedoc (XIIIe-XIVe s.),* Cahiers de Fanjeaux, vol. 25, 1990, pp. 51-68.

Laurent MACÉ, « Toulouse médiévale (12e-13e siècles) », www.archives.mairie-toulouse.fr/boutique/ouvrages/parcelles/Moyen%20%E2ge.pdf, (en ligne) consulté le 13/4/2009.

Pamela MARQUEZ, *Recentering the City : Urban Planning in Medieval Toulouse in the early Thirteenth Century*, Thèse, 1999, Denver, université du Colorado.

Philippe WOLFF, *Histoire de Toulouse*, Privat, 1961, rééd., 1995.

Villes tricéphales au Moyen-Âge central :

on trouve également assez facilement des exemple de villes comportant trois noyaux distincts ; c'est le cas d'Aix-en-Provence, où l'on compte trois villes entre la fin du XIIe siècle et le milieu du XIVe siècle[27], ou d'Albi.

La Cité d'Albi (81) est gouvernée au Xe siècle par des vicomtes. Ce noyau aristocratique est également le siège d'un pouvoir épiscopal puisqu'il renferme l'évêché. Vers 940, un second foyer de peuplement se développe autour de l'église collégiale Saint-Salvi, qui devient au milieu du XIe siècle un bourg[28]. La Cité prend alors le nom de Castelviel[29]. Aux XIIe et XIIIe siècle, les espaces interstitiels se peuplent progressivement, donnant naissance au quartier du Castelnau au sud de la cathédrale[30], nouveau siège du pouvoir épiscopal[31]. Ce morcellement s'estompe lorsqu'une muraille vient unifier l'espace urbain. Albi est donc, au Moyen-Âge central, le siège de trois pouvoirs : celui du vicomte, au Castelviel, de l'évêque, au Castelnau, et des chanoines de St-Salvi dans le Bourg.

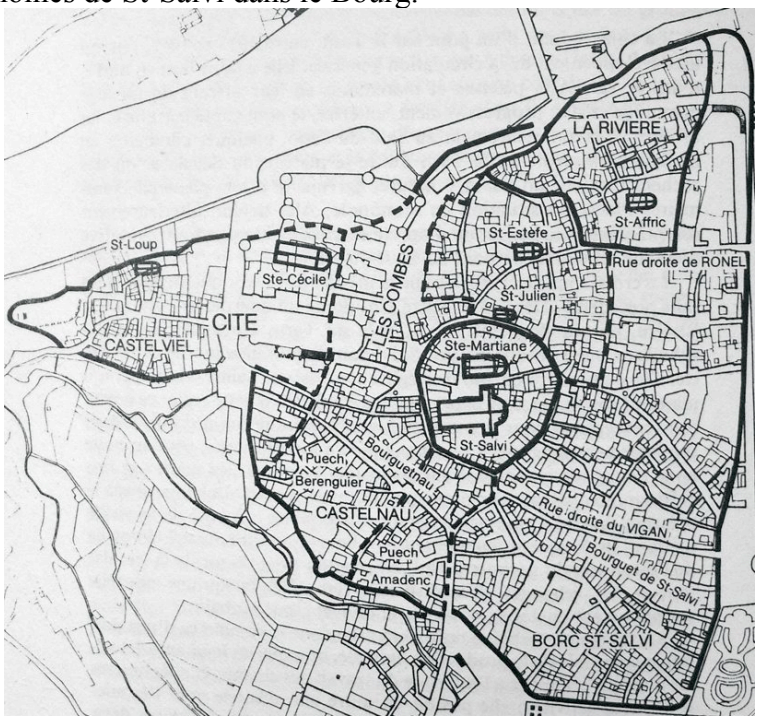

Doc. 6. La croissance urbaine d'Albi, Ve – XIIe siècles. (Extrait de J.-L. BIGET (dir.), Histoire d'Albi, Privat, 1983, p49)

---

[27] Le Bourg St-Sauveur –sur le périmètre du centre antique-, sur lequel s'exerce le pouvoir de l'archevêque, la ville comtale, qui se développe au sud à partir de l'installation des comtes de Provence au XIIe siècle, et la ville des Tours, faubourg situé à l'ouest, séparé de l'agglomération par des champs. La ville s'unifie après le vraisemblable abandon de la ville des Tours au milieu du XIVe siècle, et la réunion du Bourg St-Sauveur et de la ville comtale vers 1360.

[28] Dont l'organisation circulaire est encore très perceptible aujourd'hui.

[29] Les vicomtes se font construire vers la fin du XIe siècle une habitation dans la ville, mais le Castelviel, tout au long du Moyen-Âge, forme une communauté distincte de celle d'Albi.

[30] Construite entre 1282 et 1480. Puis au quartier des Combes et Berges du Tarn, vers le Pont-Vieux.

[31] Avant le XIIe siècle, les évêques sont placés sous la complète dépendance des comtes ou des vicomtes qui disposent parfois de l'évêché comme d'un fief. A partir du XIIe siècle, l'équilibre s'inverse et les évêques sont regardés comme les seigneurs de la cité.

Villes comportant quatre noyaux ou plus :

il ne semble pas y avoir de véritable limite au morcellement urbain du Moyen-Âge central : J. Heers donne les exemples de Vitré (35) qui « s'est développée autour de cinq noyaux différents »[32] et de Chartres (28), où l'on compte en 1182 « pas moins de sept bourg différents répartis dans toutes les directions ». Cet auteur évoque également les pays germaniques, dans lesquelles la ville double constitue l'exception, et où, « généralement, trois ou quatre entités urbaines, et même davantage, menaient leur vie spécifique, leurs activités et leur gouvernement à part »[33].

> En Provence, le cas d'Arles (13) constitue un exemple intéressant, puisque l'on y recense quatre ou cinq noyaux indépendants et fortifiés vers 1200: l'effacement du comte de Provence et la montée en puissance des seigneurs féodaux, au XIe et XIIe siècles, a eu pour effet la création de plusieurs bourgs contre les remparts du haut Moyen-Âge. Outre la Cité, sur la laquelle s'exerce l'autorité de l'archevêque, on recense le Bourg Vieux (à l'ouest, seigneurie de la famille Porcelet), le Bourg Neuf (au nord, détenu par la famille des Baux), le Bourg de Borian (au nord-est, du nom d'une famille), ainsi que le château de Trinquetaille, sur la rive droite du Rhône[34]. Les couches aisées de la population se militarisent et adoptent un genre de vie guerrier, ayant pour conséquence la construction de ces bastions privés urbains, souvent en conflit ouvert.

Devant l'extrême hétérogénéité des exemples cités, un constat s'impose : **il est impossible d'établir une typologie pertinente des villes polycentriques au Moyen-Âge central en fonction du nombre de noyaux ou de la nature des pouvoirs qui y cohabitent**. Le processus de l'apparition des frontières urbaines dépend uniquement de paramètres locaux –topographie, nature et nombre des pouvoirs en présence, contexte économique régional-, et ne relève d'aucun processus générique. Cette « extrême variété » et l'élaboration « hésitante et hasardeuse du paysage urbain »[35] sont l'objet d'étude d'équipes de recherche travaillant depuis la fin des années 2000 sur la thématique des divisions urbaines, comme l'axe « Villes, formes et pratiques des pouvoirs urbains, de l'Antiquité à nos jours » du CRHQ[36] de Caen, ou bien l'équipe lyonnaise « Ville et sociétés urbaines » du LARHRA[37]. Le laboratoire junior VilMA (Histoire comparée des villes au Moyen Age. Territoires, réseaux, identités), émanation de l'ENS-LSH[38] a été créé en septembre 2008, dans le but d'ajouter à l'interprétation classique de la ville comme une somme, une concentration de pratiques sociales, une vision « associant étroitement la ville à ce qui la parcourt, la dépasse ou éventuellement l'exclut, mais contribue aussi à la façonner. Il s'agit d'étudier comment les acteurs s'approprient les espaces, les emboîtements et chevauchements de juridictions, les

---

[32] Op. cit., p180. Ribeauvillé (68): quatre noyaux. Osnabrück (All.) : quatre noyaux. Braunschweig (All.) : six noyaux.

[33] Id., p181-184.

[34] Voir Jean-Pierre POLY, *La Provence et la Société Féodale (879-1166),* Bordas, Paris, 1976, p219-221 et 292-295.

[35] Formule de Jacques Heers, op. cit., p186.

[36] Centre de Recherche d'Histoire Quantitative.

[37] Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes.

[38] Ecole Normale Supérieure – Lettres et Sciences Humaines .

statuts et identités politiques (et notamment civiques) ou religieux, en fonction de stratégies qui leur sont propres et ne sont pas réductibles au fait urbain, mais qui prennent part à sa définition. » La journée d'étude « Les territoires urbains médiévaux. Clivages sociaux, juridiques, religieux », a par exemple été organisée à Lyon le 21 janvier 2009 sur la base du constat que les villes sont susceptibles de se présenter « comme une mosaïque de collectivités politiques, sociales et religieuses juxtaposées ». Les travaux qui y ont été présentés avaient pour objectif un débat sur la continuité territoriale de l'espace urbain médiéval et de remettre en cause son unité politique et juridique[39].

Néanmoins, **s'il est impossible de penser le développement des villes polynucléaires en termes de système, les exemples fournis dans les pages précédentes présentent des caractéristiques communes**, qu'il est important d'identifier pour les confronter au cas martégal. Elle sont au nombre de quatre :

- Les différents noyaux portent très souvent des noms communs : on trouve presque systématiquement un « bourg », une « cité », une « ville épiscopale », ou un « châteauneuf ».
- Les noyaux sont le plus souvent le siège d'une autorité seigneuriale (sauf dans le cas de Provins).
- Les villes polycentriques existent sous une forme unicellulaire depuis plusieurs siècles avant l'apparition des divisions : le noyau le plus ancien est toujours peuplé de manière continue depuis l'Antiquité ou le début du haut Moyen-Âge[40].
- Les différents centres sont des espaces mouvants et éphémères : ils sont susceptibles d'être réunis à des secteurs voisins au cours du Moyen-Âge central. Dès le bas Moyen-Âge, la plupart des frontières urbaines tombent et les villes polycentriques sont unifiées.

Premièrement, le fait pour un noyau urbain de porter un nom commun traduit le fait qu'il se définit par rapport à ses voisins: l'opposition même entre une cité et un bourg, par exemple, trahit l'appartenance à un même ensemble urbain. Cette logique n'est en aucun cas transposable sur les rives de Caronte, au Moyen-Âge central : **St-Geniès, l'Ile-St-Geniès, Ferrières et Jonquières se développent en se jouxtant, mais sont des entités urbaines totalement indépendantes les unes des autres**. La seule ville ayant une logique toponymique comparable à celle de Martigues, que j'ai pu recenser, est Clermont-Ferrand[41].

> Clermont, ville antique, devient au milieu du Ve siècle une cité épiscopale. Au haut Moyen-Age, les évêques cohabitent avec les comtes d'Auvergne, qui possèdent un palais dans la ville. La fondation de Montferrand est, quant à elle, liée aux crises

[39] Il faut noter que l'intérêt suscité par le morcellement urbain ne se limite pas aux seuls historiens : on peut par exemple citer l'ouvrage pluridisciplinaire dirigé par le sociologue Christian Topalov, *Les divisions de la ville*, UNESCO, MSH éd, 2002, 469 p, mêlant les réflexions d'historiens, comme Brigitte Marin, à celles d'architectes, de géographes et de sociolinguistes.

[40] Sur le caractère antique de la plupart des cités provençales (à l'exception de Forcalquier, Manosque, Grasse, Brignoles, Salon et Tarascon, villes créées cependant avant le XIIe siècle), lire Paul-Albert FÉVRIER, *Le développement urbain en Provence (...),* op. cit.

[41] Voir André-Georges MANRY, *Histoire de Clermont-Ferrand*, Bouhdida, 1993.
Ambroise TARDIEU, *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand*, Éditions de la Tour du Gile, 1994, (réédition de l'ouvrage de 1870-1872).

successives qui opposent les comtes à l'évêque : les diverses tentatives pour s'emparer de Clermont ayant avorté, le Comte Guillaume VI décide en 1120 de construire une ville concurrente sur une butte voisine. Mais au cours du XIIe siècle, la famille comtale d'Auvergne se divise en branches ennemies : cette circonstance permet à l'évêque de s'émanciper de la tutelle comtale pour la soumettre à celle du roi de France. Clermont est désormais non seulement un siège épiscopal, mais aussi le chef-lieu d'une seigneurie, le Comté de Clermont, placé sous l'autorité de l'évêque. Il faut deux édits royaux, en 1630, puis en 1731, pour unir durablement Montferrand à Clermont. Cependant, les deux cités restent encore longtemps des agglomérations distinctes, séparées par un vide qui n'est urbanisé que depuis une époque récente.

Doc. 7. Clermont et Montferrand. Extrait de la carte de Cassini, XVIIIe siècle**.**

Comme Martigues en 1549[42] et en 1581, Clermont-Ferrand est donc créée par décision du roi de France. Ces deux nouvelles entités présentent la caractéristique commune de réunir des villes dont le seul lien était jusqu'alors une relation de voisinage. La disparition de Saint-Geniès à la fin du XIVe siècle ne doit pas occulter une autre similitude entre les deux cités, au Moyen-Âge central: l'éloignement spatial des différents centres. En effet, on relève une distance de 2 Km environ entre Clermont et Montferrand, tandis que Saint-Geniès et l'Ile-Saint-Geniès sont séparées par 1,5 Km. Cependant, la ressemblance entre Clermont-Ferrand et Martigues s'arrête là : la première est le siège de plusieurs pouvoirs seigneuriaux, **la seconde, d'aucun**[43].

En effet, Ferrières n'est qu'une possession de l'archevêque d'Arles ; Saint-Geniès est bien un prieuré, renfermant une communauté monastique modeste, mais le prieur de St-Geniès tient son autorité de l'abbaye de Montmajour d'Arles, seigneur des *castra* de St-Geniès et de Jonquières. De même, l'Ile-Saint-Geniès est une fondation du comte de Provence, mais ne constitue en aucun cas un de ses lieux de résidence. Enfin, l'existence d'un

[42] En 1549 par des lettres du roi Henri II ; en 1581 par Henri d'Angoulême, gouverneur de Provence, sur ordre du roi Henri III. Voir *Provence Historique,* tome XIV, n°55, 1964, p96-107.
[43] Comme à Provins. Mais il ne s'agit « que » d'une ville binucléaire.

consulat à St-Geniès, se traduisant comme dans de nombreuses autres villes de Provence ou du Languedoc par une relative autonomie politique, ne court que des années 1160 à 1218, c'est-à-dire bien avant l'apparition des trois autres noyaux urbains[44]. Il semble que trois grands seigneurs –le comte de Provence, l'archevêque d'Arles et l'abbaye de Montmajour- aient fondé des *castra* au point de contact entre leurs territoires non dans une logique d'appropriation de l'espace urbain, mais plutôt pour afficher leur présence et rendre plus évidente leur autorité sur son environnement proche: les rives de l'étang de Caronte.

Une autre différence entre la future agglomération de Martigues et les villes décrites ci-dessus réside dans la chronologie de son polycentrisme. **Alors que les autres villes polynucléaires sont peuplées de manière continue depuis l'Antiquité ou le début du haut Moyen-Âge,** la création de St-Geniès, premier castrum de Martigues, date du milieu du XIIe siècle. Dans les cas étudiés précédemment, les divisions s'opèrent entre le Xe et le XIIe siècle, à la faveur de la féodalisation. Sur les rives de l'étang de Caronte, le polycentrisme n'est palpable qu'à partir du début du XIVe siècle, c'est-à-dire à une époque ou les états centraux réaffirment leur autorité et où le système féodal a déjà amorcé son déclin.

Enfin, à Martigues, les espaces de pouvoir sont fixés par la topographie, alors qu'ils sont relativement mouvants ailleurs (A Toulouse, Limoges, ou Narbonne, par exemple, leurs contours sont modifiés au cours du Moyen-Âge central). A Martigues, **l'eau constitue une frontière** : la topographie interdit toute fusion des noyaux. Cet isolement induit par le caractère lagunaire du site prolonge la division administrative de la ville jusqu'à la fin du XVIe siècle, alors qu'elle prend fin avant ou pendant le bas Moyen-Âge, dans la plupart des autres cas[45].

Pour ces quatre raisons, **on peut qualifier le polycentrisme martégal de phénomène tout à fait atypique** : si la comparaison entre les villes polynucléaires médiévales ne permet pas d'établir de typologie, elle met en lumière certaines caractéristiques communes ; aucune d'entre elles ne s'applique à Martigues.

iii) Martigues, ville de lagune

Martigues, les eaux calmes…

Loin de toutes les étymologies sophistiquées avancées par les auteurs du XIXe siècle, on peut affirmer que c'est simplement de la placidité des eaux de l'étang de Berre que la cité a tiré son nom, voilà un peu plus de quatre siècles. En effet, c'est en 1581, à l'occasion de l'Union des villes de Ferrières, l'Ile et Jonquières, qu'il fallut trouver un nom à cette nouvelle entité municipale. Une première tentative d'union de ces communautés avait capoté en 1549 en raison de la volonté de l'Ile, entité la plus importante et la plus riche, d'imposer à ses deux voisins son nom pour la ville nouvelle. Le choix fut donc fait, à la fin du XVIe siècle, de donner à la nouvelle cité le nom de l'étang saumâtre qui l'environnait : Le Martigues. C'est à la suite de cette décision, pour éviter les confusions entre le nom de la ville et celui de cette lagune que l'on se mit à nommer celle-ci « étang de Berre ». Mais d'où l'étang de Martigues

[44] Le second noyau apparu est l'Ile-Saint-Geniès, dans les années 1250.
[45] Sauf Clermont-Ferrand.

ou « le Martigues» tirait-il son appellation ? Plusieurs toponymes similaires peuvent nous éclairer, comme celui d'Aigues-Mortes (Gard) ou de Morteau (Doubs) : ces deux villes sont évoquées dans les actes médiévaux sous le nom de *Mortua Aqua*. Contrairement à une idée répandue, Aigues-Mortes ne doit pas son nom à l'ensablement ayant progressivement restreint son accès à la mer, mais à un toponyme antérieur à la fondation de la cité par St-Louis : celui de la Baie des Eaux Mortes, au bord de laquelle la ville fut bâtie. Morteau, quand à elle, doit son nom à sa situation au bord d'un méandre calme du Doubs. « Le Martigues » désigne une lagune abritée de la Méditerranée par la chaîne de l'Estaque ; en ce sens, ont peut considérer que ses eaux sont « mortes », ou « calmes », car non agitées par des vagues ou des remous importants. On rencontre souvent dans les textes médiévaux concernant l'étang de Berre le nom *Marticum*. Il ne s'agit, très vraisemblablement, que d'une latinisation, pour l'écrit, de la forme provençale *Martegue*, condensé de *Mortes Aigues*[46].

Ainsi l'étymologie de Martigues et une proportion très importante de la toponymie locale[47] évoquent directement le milieu lagunaire ou palustre[48]. Outre l'étang de Berre, à l'est de l'agglomération, la zone qui sépare Martigues de Bouc, son port de mer, est une lagune longue de 5,5Km : l'étang de Caronte. Cet espace constitue le lieu de travail de nombreux riverains ; mais de nombreux autres habitants de la ville, qu'ils soient pêcheurs hauturiers, marins, bateliers ou commerçants sont amenés à le longer ou à le traverser fréquemment : être Martégal, au Moyen-Âge comme à l'époque Moderne, c'est cohabiter au quotidien avec la lagune. Etudier l'histoire de Martigues nécessite donc de se pencher sur la problématique des zones humides méditerranéennes, et plus précisément sur les interactions société/milieu observables dans cet espace spécifique. Dans cet environnement en continuelle évolution, mouvant d'année en année au fil des apports sédimentaires et de l'érosion, il m'a notamment semblé nécessaire de tenter de déterminer la part de l'intervention humaine dans la modification du tracé des rives, depuis le Moyen-Âge. Quelles sont les conséquences du développement d'une agglomération moyenne sur ce milieu particulier ? Comment l'organisation de l'espace urbain s'est-il adapté à cet environnement ? Peut-on évaluer l'impact sur la lagune de Berre-Caronte des phases de croissance économique et démographique ou des travaux d'aménagement urbain ?

La problématique de la relation de l'homme avec le milieu, ou des sociétés avec leur environnement a été abordée au cours de nombreux congrès et colloques depuis une quinzaine d'années. Dès 1993, le colloque de Grenoble intitulé *L'homme et la nature au Moyen-Âge* accordait une place significative aux milieux humides et plus particulièrement aux marais littoraux[49]. A Rome, en 1996, les rives de la Méditerranée occidentale étaient à l'honneur lors

---

[46]L'étang dit « le Martigues » tire donc son *s* du pluriel utilisé pour décrire ses eaux. Mais la ville fondée en 1581 s'appelle bien Le Martigues, au singulier, puisque c'est le nombre que ses créateurs lui ont attribué dans l'Acte d'Union. Ainsi, il est correct de déclarer que l'on se rend ou que l'on habite « Au Martigues ». La transcription par écrit de cet expression est souvent affublée d'un pluriel abusif de l'article : on lit souvent « Aux Martigues », ce qui est une forme erronée. J'adopterai dans la suite du texte l'appellation la plus commune aujourd'hui, à savoir simplement « Martigues ».

[47] Voir l'étude de ces toponymes dans 1.2.2.

[48] Martigues est la porte d'entrée de l'étang de Berre, plus grand lagune de France (155 km2).

[49] M. COLARDELLE (dir.) *L'homme et la nature au Moyen-Âge. Paléoenvironnement des sociétés occidentales*, Actes du Ve Congrès International d'Archéologie Médiévale (Grenoble), 1996, Errance, 259p.

du colloque[50] *Zones côtières littorales dans le monde méditerranéen au Moyen Âge: défense, peuplement, mise en valeur.* Concernant cette aire géographique, il faut aussi mentionner le Colloque tenu en 2002 à Aix-en-Provence *Les fleuves aussi ont une histoire*, *pratiques sociales et hydrosystèmes fluviaux, lacustres et palustres des sociétés préindustrielles*[51], ainsi que celui qui s'est déroulé la même année à la Sorbonne, intitulé *The Mediterranean World Environment And History, Environmental Dynamics And History In Mediterranean Areas*[52]. En 2007, un numéro des Annales du Midi, coordonné par Jean-Loup Abbé et Madeleine Ferrières, a été consacré à cette thématique : *Etangs et marais. Les sociétés méridionales et les milieux humides, de la Protohistoire au XIXe siècle*[53]. Les travaux de Mireille Provansal géographe et géomorphologue, spécialiste de l'Histoire des environnements anthropisés en milieu méditerranéen sont intéressants à deux titres: ils traitent de la relation population/milieu dans les zones humides provençales, et prennent souvent pour exemple le cas de l'étang de Berre[54]. Concernant le milieu spécifique de l'étang de Berre, il faut citer les mémoires de maîtrise de Alexandra Iardino-Lamazou[55] et de Marc Bonnefoux[56].

Mais étudier les relations homme/milieu à Martigues implique également de se pencher attentivement sur la question de la pêche. Pêche en mer, bien sûr, pêche dans les étangs de Berre ou de Caronte, mais particulièrement pêche en bourdigues. Une bourdigue est

---

[50] *Castrum 7. Zones côtières littorales dans le monde méditerranéen au Moyen Âge: défense, peuplement, mise en valeur*, Jean-Marie MARTIN (éd.), Actes du colloque international de Rome des 23-26 octobre 1996, Collection de la Casa de Velázquez nº 76, 2001, 576p

[51] Actes publiés par Joëlle BURNOUF et Philippe LEVEAU sous le titre *Fleuve et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture. Sociétés préindustrielles et milieux fluviaux, lacustres et palustres : pratiques sociales et hydrosystèmes,* Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 2004, 493 p.

[52] Colloque (Paris, 2002): *The Mediterranean World Environment And History, Environmental Dynamics And History In Mediterranean Areas*. Ed : E. Fouache, 2004.

[53] *Annales du Midi*, tome 119, n° 257, janvier-mars 2007.

L'ouvrage de Jean-Loup ABBÉ, *À la conquête des étangs. L'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen (XIIe-XVe siècle),* P. U. du Mirail, Toulouse, 2006, coll. Tempus, 331 p, reprenant en partie le contenu d'un mémoire d'habilitation à diriger les recherches soutenu en 2004 à l'université de Toulouse - Le Mirail, est en grande partie consacré à l'assèchement et à l'aménagement des étangs continentaux de la plaine Languedocienne : la thématique des milieux lagunaires et côtiers n'y est donc pas centrale.

[54] Entre autres écrits de Mireille PROVANSAL :

« L'histoire récente des littoraux de l'Etang de Berre » dans *Les littoraux, second forum du GFG*, Caen, 1988, *Bulletin du Centre de Géomorphologie de Caen*, n°36, juillet 1989, p105-108.

« Géomorphologie du site de Martigues » dans *Le village gaulois de Martigues,* Dossiers Histoire et Archéologie, n°128, 1988, p12-13.

« Les littoraux holocènes de l'Etang de Berre », dans LEVEAU Ph., PROVANSAL M. (dir.), 1993, p279-284.

Avec L BERTUCCHI, M PELISSIER : « Les milieux palustres de la Provence Occidentale, indicateurs de la morphogénèse holocène. », dans LEVEAU Ph., PROVANSAL M. (dir.), 1993, p249-266.

[55] *Evolution morphoclimatique et anthropisation de milieu dans la région de l'étang de Berre depuis l'Holocène,* mémoire de maîtrise, Institut de Géographie, Université Aix-Marseille II, 1987, 180p.

[56] *Etude d'un géosystème anthropisé dans la région des étangs : le littoral de l'étang de Berre d'Istres à Martigues*, mémoire de maîtrise, UFR Géographie, Aix-en-Provence, 1992.

une nasse à poissons en forme de V, constituée par des palissades en canne. La longueur moyenne d'une bourdigue est de quelques dizaines de mètres et peut dépasser 200 mètres. Ces dispositifs sont répartis dans la passe de Caronte, sur deux secteurs : le premier et le plus important, à l'est de la passe, à proximité du Pont-Saint-Geniès, c'est-à-dire dans le centre-ville actuel de Martigues ; l'autre, à l'ouest de la passe, à proximité du port de Bouc. La passe de Caronte étant la seule issue de l'étang de Berre vers la mer[57], ces pêcheries permettent de piéger une grande partie du poisson quittant l'étang. Les volumes de pêche sont très importants, puisque le vivier naturel que représente l'étang de Berre a un volume de 980 millions de m3[58] : la vente de ces poissons engendre des revenus élevés, que se partagent les seigneurs locaux. L'enjeu financier que représente les bourdigues est un facteur indirect mais majeur de la modification du paysage lagunaire par l'homme. Les écrits les plus complets sur le sujet remontent au XVIIIe siècle : le *Traité des Pêches* de Henri Louis Duhamel du Monceau[59] consacre plusieurs pages à ce type de pêcheries et en souligne l'originalité. Mais des études récentes ont également été menées sur d'autres sortes de pêcheries en V : les travaux d'Alain l'Homer sur une pêcherie de l'Âge de Bronze de la baie du Mont-Saint-Michel[60], ou de Nicole Plumettaz sur une grande pêcherie située à proximité du lac de Neuchâtel[61] sont du plus haut intérêt. Pourtant, seuls les travaux de Vincent Giovannoni sur l'étang de Thau, évoquant entre autres la bourdigue de Sète, entrent réellement dans le cadre de la pêche en lagune[62].

iv) Cadre et problématique de l'étude

Une part importante de la matière nécessaire au traitement de ces thématiques a été fournie par les archives municipales de Martigues, abondantes et remarquablement bien conservées, et tout particulièrement par les registres de délibérations (série BB). La série B des Archives Départementales des Bouches-du-Rhône (Archives de la Cour des comptes de Provence), ainsi que les fonds de l'archevêché d'Arles (série 3G) et ceux de l'abbaye de Montmajour (série 2H) ont complété ce corpus, dont la richesse a dépassé toutes mes espérances[63].

---

[57] Sauf pendant le fonctionnement du tunnel du Rove, ouvert et 1925, et écroulé en 1963.

[58] 155 Km2 x 6,30 m (profondeur moyenne de l'étang).

[59] Henry-Louis DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité général des pesches*, Paris, 1763-1782. 1ère partie en ligne (consulté le 15 avril 2009) : http://cnum.cnam.fr/DET/4KY58.5.html, voir p259 à 267. 2nde partie (consulté le 11 avril 2009) : http://cnum.cnam.fr/SYN/4KY58.11.html.

[60] Alain L'HOMER Alain, « Les vestiges de la pêcherie en bois de Saint-Jean-le-Thomas datant de l'âge du Bronze », dans *Baie du Mont-Saint-Michel et Marais de Dol*, Centre Régional d'Archéologie d'Alet, 1995, p. 111-118.

[61] Nicole PLUMETTAZ, « Une pêcherie du XIIe s. à Marin-Pré de la Mottaz (Neuchâtel, Suisse) », dans *Pêche et pisciculture en eau douce : la rivière et l'étang au Moyen-Âge*, CD-ROM regroupant les actes des 1ères Recontres internationales de Liessies (Nord), 1998.

[62] Vincent GIOVANNONI, « Les techniques traditionnelles ont une histoire : éléments pour une analyse ethno-historique des engins et des techniques de la pêche dans l'étang de Thau », dans *Questions sur la dynamique de l'exploitation halieutique,* Actes de la Table Ronde ORSTOM IFREMER de Montpellier (novembre 1993), Paris, ORSTOM, 1995, p. 209-238.

[63] Cf. ultra, paragraphe « Sources ».

Les travaux des géologues et des archéologues m'ont permis d'étoffer ma problématique, et de ne pas me cantonner à la seule approche historique, résultant de l'étude des sources et de l'historiographie. Les géologues, comme Mireille Provansal, déjà citée, ou encore Paul Ambert[64] ont admirablement tenté d'expliquer le processus de formation de l'étang de Berre et du site de Martigues, dont le caractère spécifique constitue très souvent la clef des mutations économiques et sociales locales. Héritière des travaux fondateurs de Fernand Benoît, Henri Rolland, Charles Lagrand ou Max Escalon de Fronton, l'équipe d'archéologie municipale de Martigues, dirigée par Jean Chausserie-Laprée a entrepris de nombreuses fouilles dans le (vaste) territoire de la commune actuelle[65], et a ainsi continué à mettre en évidence l'extraordinaire abondance de gisements, ambassadeurs de la plupart des époques depuis l'Age de Bronze. Il faut également signaler le très utile inventaire de Fabienne Gateau, Jean Leclant, Philippe Leveau, Frédéric Trément et Florence Verdin consacré à l'étang de Berre[66].

Le cadre chronologique de cette thèse englobe un peu plus de huit siècles : une telle amplitude était nécessaire pour étudier l'intégralité du développement de l'agglomération depuis son apparition, ainsi que pour saisir l'évolution des interactions de la ville avec sa lagune. L'étude commence au moment où les sources écrites le permettent, au Xe siècle, et s'achève à la Révolution : l'année 1790, marqueur habituel de l'histoire de France, correspond à un changement profond dans la forme des archives municipales. Le choix de cette borne me permet d'aborder l'étonnante vivacité de l'économie martégale au XVIIe siècle, ainsi que son surprenant déclin au XVIIIe[67].

---

[64] Paul AMBERT, *Géomorphologie de l'étang de Berre et de ses bordures*, Aix-en-Provence, Ed. du C.R.D.M., 1973, 460p. (Thèse de Doctorat)
Paul AMBERT, « Les dépressions nivéo-éoliennes de Basse Provence », note de P. Ambert présentée par Louis Glangeaud, dans C.R.A.S., série D, 279, 1974, p727-729.
Paul AMBERT, « Le milieu naturel des étangs à l'époque médiévale » dans Landes Ch. (éd), 1986, p19-29.

[65] Bien résumées dans *Martigues, Terre Gauloise : Entre Celtique et Méditerranée*, Paris : Errance, 2005. Voir aussi *Le village gaulois de Martigues, Dossiers Histoire et Archéologie*, n°128, juin 1988 et J. CHAUSSERIE-LAPREE, *Restitution et mise en valeur d'habitats : l'exemple de Martigues*, aperçu des travaux de l'équipe disponible au format PDF à l'adresse (en ligne, consulté le 30 avril 2009) : www.monuments-nationaux.fr/fichier/edi_ebook_chapitre/9/2_4_B.pdf

[66] *Carte archéologique de la Gaule 13/1 - Étang de Berre*, Fabienne GATEAU (dir.), 1996 , Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

[67] Plusieurs pôle de recherche s'inscrivent dans cette démarche d'étude de l'évolution des sociétés urbaines sur le temps long : c'est le cas, par exemple, de l'axe « Villes, formes et pratiques des pouvoirs urbain » du CHRQ de Caen, déjà cité, ou de l'UFR LASH de l'Université de Nice (Cf. colloque *Les agglomérations secondaires de l'Antiquité à la fin du Moyen-Âge : sociétés, pouvoirs, territoires*,UFR LASH 98, NICE, 16-18 septembre 2004, Organisateurs : Pascal ARNAUD - Philippe JANSEN). Des chercheurs comme Chloé Deligne ou Claire Billen, de l'Université Libre de Bruxelles plaident également en faveur de cette approche diachronique (Cf. Chloé Deligne et Claire Billen (dir.), *Voisinages, coexistences, appropriations. Groupes sociaux et territoires urbains (Moyen Âge–16e siècle)*, Turnhout, Brepols (« Studies in European urban history (1100-1800) », 10), 2007, 297 p), et s'inscrivent ainsi dans la même démarche que Paul-Albert Février, qui pladait dans sa thèse (op. cit.), dès le début des années 1960, pour une « histoire de longue durée ».

Ainsi, l'histoire de l'agglomération de Martigues trouve-t-elle sa place au sein de la recherche actuelle à travers trois thématiques : l'analyse de la relation société/environnement, l'observation de la naissance des villes et de leur évolution sur le temps long, et l'étude des cités pluricellulaires, au sein de laquelle elle tient une place tout à fait spécifique. Je m'attacherai dans cette thèse à déterminer **la nature du lien entre les caractéristiques originales de l'espace martégal** (notamment : environnement lagunaire, existence de pêcheries fixes à haut rendement et d'un port de mer éloigné de 5Km) **et la présence d'une agglomération polynucléaire atypique**. Autour de cette interrogation centrale s'articulent d'autres questions : cet environnement lagunaire induit-il un modèle d'urbanisme spécifique ? Quelle est l'incidence de l'union des castra de Ferrières, Jonquières et l'Ile, au XVIe siècle, sur le développement de l'agglomération ? La persistance des bourdigues, dans la passe de Caronte[68], est-elle un atout ou un handicap pour la cité unifiée ?

Je tenterai d'apporter des réponses à ces nombreuses interrogations à travers un plan chronologique en deux parties, en choisissant pour césure l'étiage démographique que j'ai identifié dans les années 1460.

[68] Jusqu'au début du XXe siècle !

SOURCES

A - Sources manuscrites

Si la série B et la série 2H des archives départementales constituent avec la série BB des archives municipales de Martigues la colonne vertébrale de mon corpus, d'autres sources ont pu ponctuellement apporter des informations décisives. Les pages qui suivent constituent un inventaire de l'ensemble des cotes consultées au cours de mes années de recherches.

1) Archives Nationales, Paris

Série 107AP (Archives Privées) : Fonds Galiffet
(donné par le marquis de Galiffet en 1954-1955)

107AP/57 à 107AP/126 : Biens dans le département des Bouches-du-Rhône, notamment des canaux, comme le canal de Craponne, des étangs et des salins. XIIIe-XIXe s.

107AP/78 : plans divers, cabotage sur l'étang de Caronte (1391, 1443), seigneurs de Martigues.

107AP/79 : plans.

107AP/80 : seigneurs de Martigues.

107AP/81 : plans.

107AP/85 : affiche (1752).

107AP/94 : seigneurs de Martigues.

2) Archives Départementales des Bouches-du-Rhône

Série B : Archives de la Cour des comptes de Provence
(Cotation : B1 à B3312 et B7001 à B7489. Série partagée entre les dépôts d'Aix et de Marseille.)

B2 à B275 : *Magna et Parva regestra*.
Assimilables à des registres de chancellerie.

B5, f°227v : Farots, 1302.
(vu par Philippe Rigaud)

B7 : Enquête de Véran Sclapon pour la reine Jeanne, 1379.

Jonquières, la Couronne, St-Geniès : f°81r. L'Ile-Saint-Geniès : f°82r. Ferrières : f°83r. Fos : f°84r.

B42, f°171 : *Lettres de Henri II approuvant l'union des communautés de Lisle, Ferrières et Jonquières*, Saint-Germain-en-Laye, juin 1549.

B143, f°99v : *Controverse entre le comte de Provence et l'archevêque d'Arles au sujet de l'Ile-St-Geniès*, 11 janvier 1226.
Ce document, aussi appelé *Acte d'échange de l'Ile-Saint-Geniès*, est une source de très grande importance, puisqu'il constitue l'origine juridique des villes de l'Ile-St-Geniès et de Ferrières. On en trouve de nombreuses copies : AD 3G9 n°284 ; AD 2H425 f°86v ; AD B313 ; AD 2H638 f°116v ; MG HH15. Voir aussi GCN932 ; M.Aurell n°320 et DHM73 p41-46.

B147, f°196 : *Sentence arbitrale entre Raymond II des Baux et Raymond Geoffroy de Fos sur la navigation des mariniers dans la passe de Caronte*, 1207.
(Voir Barthélemy n°126)

B199 : Affouagements de 1400, 1418, 1423, 1428, 1431, 1437, 1442, 1471. Révision du nombre de feux fiscaux de chaque communauté de Provence.
Cette cote contient de nombreuses informations potentiellement utiles pour l'étude de l'effondrement démographique du premier XVe siècle dans la viguerie d'Aix.
B200 : Registre dit *Tubassia*. Affouagement de 1471.

B202 : Affouagement de 1540.

B276 à B746 : chartrier de Provence

B305 : *Donation par le comte de Provence Ildefonse II (Alphonse II) à Guillaume Porcelet du domaine, de la seigneurie droits et dépendances, chevauchées exceptées, de Saint-Geniès*, 1207, parchemin.

B313 : 5 pièces parchemin, dont
Conventions entre le comte Berenguier et l'archevêque d'Arles touchant le pont et l'île de Saint-Geniès du Martigues, janvier 1226.
Cf B143.

B315 : *Vente par Bertrand Porcelet à la commune de la ville vicomtale de Marseille du tiers de Fos et de ses droits sur St-Mitre, Castelveyre, St-Geniès et le port de Bouc pour 11000 sous*, mai 1217.
Voir M. Aurell n°292.

B318 : 8 pièces parchemin dont
Sentence arbitrale entre Raymond Berenguier comte de Provence et Raymond des Baux sur les différents qu'ils avoient au sujet de la construction de l'Ile de Saint-Genieys, janvier 1228.
(transcrit par Louis Barthélémy dans *Recherches historiques et géographiques sur la maison des Baux*, 1876, pièce n°7, p31*)*

B344 et B356 : *Hommage de l'archevêque d'Arles au comte Charles de Provence « pro castro Sancti Mitrii, et Castro Veteri, et pro Conforso, et pro ripa Sancti Genesii, que est versus partem Sancti Mitrii, quod vocatur Joncas, et pro Gabardello… »*, octobre 1250.
Voir GCN1147.

B411 : *Hommage de l'archevêque d'Arles Pierre de Ferrières à Charles II, notamment pour un lieu dit « Juncas, prope riperiam Sancti Genesii, ex parte Sancti Mitrii »,* octobre 1306.
Voir GCN1441

B473 : *Convention entre Gasbert de la Val, archevêque d'Arles et Clémence, reine de France*, Avignon, 3 février 1328.
Voir transcription sous GCN1523.

B576 : *Donation par la reine Jeanne à Jacques d'Arcussia de Capra de la terre et seigneurie du Château-Marseillais (Ile de Bouc), de l'Ile-Saint-Geniès, du bourg de Jonquières-Saint-Geniès, de Colomne (la Couronne), la carrière neuve au château de Ferrières*, l'Ile des Odeurs, 1375.
Voir aussi MG AA7 et Barthélemy n°1520.

B751 à B1010 : registres des hommages, dénombrements, reconnaissances et investitures

B755, f°2 : hommage de Bertrand des Baux à l'archevêque d'Arles, 1298.

B847 : de f°1 à f°50 : Règlement municipal de la ville de l'Ile, 1514. Intéressant pour l'étude de la vie quotidienne.
De f°50 à f°215 : Reconnaissances des particuliers (propriétaires) de l'Ile, 1497-1514.
De f°216r à f°241(fin) : Reconnaissances des particuliers de Ferrières, 1497-1514.

B866 : *Cens et services dus au roi par les propriétaires de l'Isle et de Ferrières*, 1541.

B868 : *Reconnaissances de biens soumis à la seigneurie du roi*. Vicomté de Martigues et baronnie de Berre, 1542, 372 f.
Registre très riche, assimilable à un cadastre. Le fait que chaque parcelle bâtie de l'Ile et de Ferrières soit citée avec ses confronts permet de reconstituer la disposition des îlots de ces deux agglomérations au milieu du XVIe siècle.

B964 : *Investitures*, 1331-1332.

B1019 à B1355 : enquêtes domaniales concernant l'ensemble des biens des comtes de Provence aux XIIIe et XIVe siècles, les documents concernant les aliénations et l'administration du domaine.

B1069, f°230v : *Donation par Raymond-Bérenger Ier, comte de Barcelone et Douce son épouse à Raymond des Baux de divers biens dont la seigneurie de Berre*, 1116.
Voir Barthélemy n°29.

B1089 : *Limitatio et determinatio territorum Insule Sacnti-Genesi, Castri Novi, Berre cum in formatio et expletia super limitibua territorii dicti de Contrast,* registre, 1305.

B1103 : *Procès-verbal de visite des tous bourgs, châteaux et localités de la côte maritime de Provence, fait par Robert de Milet, trésorier de Provence et de Forcalquier, commis par le roi Robert*, 1323.
Source fondamentale pour l'étude de la morphologie du castrum de Saint-Geniès.
Voir transcription effectuée par Louis Barthélémy, Paris, Imprimerie Nationale, 1882. (disponible sous la cote Delta1734 aux archives des Bouches-du-Rhône)

B1109 : *Enquête sur l'Ile-Saint-Geniès (viguerie d'Aix)*, 126 f., oct.-déc. 1331.
Fait partie de l'*Enquête générale du roi Robert sur les droits et biens royaux, rédigée par Léopard de Fulgineto*, 1331-1333, rassemblée sous les cotes B1039-B1066 et B1109.
L'Ile-St-Geniès constitue le point de départ de l'itinéraire des enquêteurs à travers la Provence. Voir le site internet : http://www.leopardefoligno.org .

B1139, f°7 et f°32 : *Résultat des recherches faites par ordre du Roi Louis de Tarente et de la reine Jeanne aux archives du royaume touchant certaines aliénations et pensions faites à diverses personnes sur le domaine royal depuis la mort du roi Robert,* 16 mars 1355.
Raymond des Baux devient seigneur, entre autres, de l'Ile-Saint-Geniès. C'est la fin de l'administration directe par les comtes de Provence.
Voir Barthélemy n°1346.

B1236 : *Arrentement de la baronnie de Berre et de l'Ile-Saint-Geniès*, 230f., 1505.

B1253 : *Usurpations des droits du Roi*, 250 f., 1541.

B1256 : *Procès-verbal de la division des terroirs de Fos et de Martigues*, 410 f., années 1540.

B1261 : *Enquête faite par Pierre Vitalis, maître rational et commissaire du roi, et Arnaud Borelli, archivaire de la chambre des comptes de Provence au sujet d'un procès entre Honorat Porcelet, seigneur de Fos, et les habitants de Jonquières*. 26 f., 1545.
Document essentiel pour la localisation du castrum de Saint-Geniès.

B1278, extrême fin du registre : *Baux à Ferme, vicomté de Martigues et baronnie de Berre*, 1560.

<u>B 1366 à B 1499 : registres consignant une grande variété d'actes</u>
(« à caractère politique, judiciaire, réglementaire, administratif ou fiscal, allant du milieu du XIIIe siècle à 1789, tout ces actes pouvant, à divers titres, avoir une incidence financière », selon le site internet des archives des Bouches-du-Rhône.)

B1438 : *Reconnaissances reçues aux lieux de l'Ile du Pont-Saint-Geniès, Ferrières, Saint-Mitre et la moitié de Fos au nom de Charles, comte du Maine, seigneur de la baronnie de Berre et des localités susnommées*, 126 f., 1463.

Registre de très grande importance, car contenant les plus anciennes données cadastrales pour les villes de l'Ile et de Ferrières. Les confronts des parcelles bâties sont fournis, ce qui permet de percevoir les contours de la plupart des îlots de ces castra dès le XVe siècle.

B1445 : *Acaptes de la vicomté de Martigues*, 40 f., 1539-1540.

B1482 : *Procès-verbal de la réunion de la vicomté de Martigues au domaine du roi*, 1531.

B 1516 à B 1529 : comptes des claveries ou des trésoriers de Provence, comptables publics à divers titres, de 1315 à 1520

B1519, f°24 : port de Bouc, 1323.
(vu par Ph. Rigaud)

B1520 : Ile Saint-Geniès. Compte de recettes et dépenses, 1340-1341.

B1527 : Affouagement, 1391.

B 1585 à B 2086 : comptes des clavaires des vigueries et baillages de Provence, de la fin du XIIIe siècle au XVIe siècle
(Selon, le site internet des archives des Bouches-du-Rhône, « il s'agit de la vérification de la comptabilité des communautés de Provence et des juridictions secondaires »).

B1589 : Compte de Raymond Raynaud, clavaire d'Aix, 1336

B1623 : *Baronnie de Berre, Vicomté de Martigues : compte du baillage de l'Ile Saint-Geniès par Rocasalve, damoiseau,* 1301-1302.

B1624 : *Compte-rendu de la gestion de Hugues de Jérusalem, damoiseau, bailli de l'Ile-Saint-Geniès*, 1307-1308.

B1625 : *Compte-rendu de la gestion de Guillame de St-Marcel, damoiseau, bailli de l'Ile-Saint-Geniès*, 1308-1309.

B1626 : Condamnations à l'Ile-Saint-Geniès, 1312.

B1627 : *Compte de Guillaume Raymond, bailli et clavaire de l'Ile*, 1339-1340 et 1343.

B1628 : *Compte de Guillaume Pellegrin, bailli et clavaire de l'Ile*, 1344-1345.

B1630 : *Compte de Bérenger Monachi, damoiseau d'Aix, bailli et clavaire de l'Ile*, 1350-1351.

B1635 : *Compte de Jean de la Croix, trésorier de la baronnie de Berre et de l'Ile-Saint-Geniès pour le prince de Tarente, seigneur de Guise et de la baronnie de Berre*, 1399-1403.

B1637 : *Cartulaire des fouages, bourdigues, coussous et autres droits et revenus de la cour à Martigues*. 10f., 1402-1405.

B1639 : *Compte de Jean de la Croix, trésorier de la baronnie de Berre et de l'Ile-Saint-Geniès,* 1404-1408.

B1641 : Ferrières. Livre terrier de reconnaissances, 1481.

B1648 : L'Ile. Livre terrier de reconnaissances, vers 1480.

B1649 : L'Ile. Livre terrier de reconnaissances, 1481.

B1650 : *Compte des droits du Martigue*, 1481

B1651 : Reconnaissances, 58 f., 1480-1486.

B1651ter : *Comptes du clavaire* (de Berre et de l'Ile du Martigues), 1502. Reconnaissances de divers biens au terroir de Saint-Mitre, 1517.

B1652 : *Comptes de la baronnie de Berre et de l'Ile de Martigues au pays de Provence*, 333 f., 1510.
B1653 : *Comptes de claverie de la baronnie de Berre et de la vicomté du Martigues*, 280 f., 1520.

B1654 : *Comptes de la baronnie de Berre et de la vicomté du Martigues*, 1522.

B1656 : *Comptes de la baronnie de Berre et de la vicomté du Martigues*, 1527.

B 2087 à B 2658 : comptabilités particulières et extraordinaires, du XVe au XVIIIe siècles

Voir dans les Sources Publiées, les travaux de G. Arnaud d'Agnel.

Série C : Archives des Etats de Provence.
(Cotation : C1 à C2175 et C5255 à C5344)

C112 à C146 : Fiscalité. Assiette de l'impôt direct (affouagement)

C112 : Transcription du registre B200 (affouagement de 1471), XVIIIe siècle.

Série C : Archives du Bureau des finances de la Généralité d'Aix.
(Cotation : C 4749 à C5254)

C5134 à C5137 : Voirie et Ponts, 1670-1731.
C5177 : Martigues : voirie, salubrité, immondices, fumier, 1670-1673.
C5199 : Eaux pluviales, 1672-1699.
C5209 : Martigues. Etablissement d'une fabrique de draps, 1726.

Série 3G : Archives de l'archevêché d'Arles

3G1 : Cartulaire de l'archevêché d'Arles dit *Liber Aureus* ou « livre d'or » ; exécuté en 1713, il renferme près de 500 documents retraçant les privilèges et biens de l'archevêché depuis 921.

3G9

3G16 : Cartulaire noir ou « Authentique » de l'archevêché d'Arles, parchemin, 169 f., 417-1279.

3G17 : Cartulaire de l'archevêché d'Arles dit « Autographe » ou « B », 417-1266.

3G18 : Inventaire du cartulaire noir et du cartulaire Autographe, 113 f., 1852.

3G19 : Cartulaire rouge de l'archevêché d'Arles, 470 f., 417-XIIIe siècle.

3G20 : Cartulaire vert de l'archevêché d'Arles, 387f., 417-1513.

3G103 : *Droits sur les Martigues*, recueil factice, 689 f., XIIIe-XVIIe siècles.
« Originaux et copies de documents de toute nature (nombreux actes des XIVe et XVe s.) concernant les droits de l'archevêque d'Arles sur Martigues, les étangs de Berre et de Caronte et les madragues. » dit l'inventaire de la série 3G.

3G530 : *Inventaire des archives de l'archevêché*, 49 f., XVe siècle.

3G534 : *Inventaire des archives de l'archevêché*, 468 f. + 53f., 1713-1760

Série 2H : Archives de l'abbaye de Montmajour.
(Cotation : 2H1 à 2H650.)

2H1 : Bulles papales évoquant St-Geniès : bulle du pape Léon (963), du pape Urbain II (1097), du pape Eugène III (1152), du pape Lucius III (1184).

2H9

2H11/2 : Donation de l'église St-Geniès d'Arles, 1040.
Voir GCN359

2H15/36 : Id., années 1170.

2H18 : Différend entre l'abbé de Montmajour et l'archevêque d'Arles Hugues sur de nombreuses églises, dont « *Castri, ecclesie et Ponte Sancti Genesii* », 1236.

2H417 : Titres principaux du prieuré Saint-Geniès, 1292-1542.

2H418 : Actes, 1248-1479. Transcriptions et commentaires du XVIIe siècle.
Arrentements, enquêtes, limites des terroirs de Saint-Geniès et Châteauneuf, érection en vicomté des terres de Berre, Martigues, Istres et autres communautés de l'Etang de Berre.

2H419 : Visite des biens seigneuriaux de Jonquières, Saint-Geniès, la Couronne, 1568.

2H420 : Seigneurie et juridiction, contestations, appels, 1304-1437.

2H421 : L'Ile. Criées et proclamations.
Contient une liste d'interdictions, assimilable à un règlement communal, datant de 1429.

2H423 : Banalités et usages locaux. Sentences, accords, criées, procédures et arrêts sur les fours, moulins, récolte de vermillon, dépaissances, terres gastes, garennes, etc., 1459-1785.

2H424 : *Procès entre Jean Hugolen, prieur de St-Geniès, et le prince de Tarente, seigneur de l'Ile-St-Geniès, au sujet de la juridiction et de justice à St-Geniès, Jonquières et la Couronne*, 2 cahiers de 1401-1402.
« Extrait en abrégé d'une enquête contenant 45 articles d'intendits et les dépositions des témoins prises par devant les arbitres et commissaires nommés en 1401 pour reconnoître et décider les droits et la juridiction du prince et prieur de Saint-Geniès. »
(Copie du XVIIIe siècle)

2H425 : *Production ou recueil des titres exhibés par Jean Hugolen, prieur de St-Geniès, dans son procès contre le prince de Tarente et de Martigues, seigneur de l'Ile-St-Geniès, pour appuyer son droit dans leur accord à faire sur les justices et juridictions de St-Geniès, Jonquières et de la Couronne*, 1218-1402.

2H427 : Inventaire de titres concernant le prieuré de St-Geniès, XVe siècle.

2H428 : Etat des meubles et des immeubles, des celliers et des cuves. Acquits divers, état des revenus du prieuré. Dîmes dues à l'archevêque d'Arles, XVIe-XVIIIe siècles.

2H429 : Arrentement et baux à ferme du prieuré et de la seigneurie de St-Geniès de Jonquières, 1 pièce parchemin, 50 pièces papier, 1508-1781.

2H430 : Baux et divers achats de maisons et terres à Saint-Geniès, 50 pièces papier 1530-1670.

2H434 : *Directes du Plan de Meyran à Jonquières*, 1447-1774.

2H435 : St-Geniès. Reconnaissances, emphythéoses, achats, donations, échanges, confirmations de mutations de directe, 1280-1350.

2H436 : Idem, 1356-1479.

2H437 : *Brevet de reconnaissances consenties au prieur de Saint-Geniès de Jonquières par ses emphitéotes audit lieu*, 1537.

2H438 : Livre terrier de reconnaissances pour le prieuré de Saint-Geniès, 1302-1367. Principale source de l'article de Josette Juglas, « La vie rurale dans le village de Jonquières (1308-1418) ».

2H439 : registre terrier de reconnaissances au prieuré Saint-Geniès-de-Jonquières, pour le prieur Bertrand Baudouin, 60 f., 1447-1450.

2H440 : copie de 2H440.

2H441 : *Livre de cens de L'Ile et de Jonquières*, 1537.
En réalité, concerne uniquement Jonquières!

2H442 : Cadastre de Jonquières, 1418. Répertoires de quatre cadastres postérieurs (1573, 1584, 1598 et 1626).
Autre source analysée par J. Juglas.

2H443 : Procédures diverses. Informations, mémoires, sentences sur dîmes, droits seigneuriaux, directes, impôts municipaux, moeurs, baux, etc., XVIIe-XVIIIe siècles.

2H638 : *Inventaire des documents et papiers de Jonquières, membre deppendant de l'abbaye St-Pierre de Montmajour*.
Ce registre, dit « Inventaire Rouge », est une copie datant de la fin du XVIIIe siècle de l'inventaire de 1604 des fonds de Montmajour (perdu). Il contient des résumés de nombreux titres du prieuré de Saint-Geniès, dont une grande partie n'est plus conservée aujourd'hui : il est à ce titre particulièrement précieux.

2H642 : Inventaire des fonds de Montmajour de 1745, dit « Inventaire Bleu ».

Archives de l'abbaye Saint-Victor de Marseille.
(Cotation : 1H1 à 1H1162)

1H629 : Grand Cartulaire de Saint-Victor.
f.44 : *Carta Vuiveratis*, 1028. Voir M. Aurell n°13, CSV n°165.
f.50v-51 : *Carta de Cadarosco*, 1057. Voir M. Aurell n°43, CSV n°200.
Donation par l'archevêque d'Arles Pons à Isarn, abbé de St-Victor de la dîme du Pont-des-Pêcheries et d'une bourdigue, 1030, CSV p240-242.

Archives Hospitalières

1 HD D1 : Hospitaliers du Saint-Esprit de Marseille, répertoire de chartes, recueil de 1399.

Archives notariales

378^{E} : répertoire alphabétique du notaire Barthélémy Gérard Vidal (situé après l'année 1789).

$378^{E}5$, f°189 à 192v : Inventaire des objets contenus dans le prieuré de Saint-Geniès, sans date.

Archives Familiales

19^{E} : fonds de la Famille Belleval-Surian.

$19^{E}2$: cinq mémoires dont :
- *Mémoire pour prouver l'ancienneté et la nécessité de l'usage où l'on est à Martigues de faire l'ouverture des bourdigues le 15 mars*, début XVIIIe siècle.
- *Mémoire sur le creusage du port de Bouc*, 1740.
- *Mémoire sur la nécessité de rétablir le port de Bouc pour la sûreté des galères et autres bâtiments destiné au service du Roi et du commerce*, 1746.

Fonds Louis Puech :

Liasse L3327 : *Désastre de l'hiver de 1789 à Martigues.*
Voir DHM73, p84-86.

3) Archives Municipales de Martigues

Série AA : Rapports avec les seigneurs, constitution de la commune

AA1 : Droits seigneuriaux de l'archevêque d'Arles, 1319-1473.

AA2 : Documents sur les seigneurs de Fos, 1284-1398.

AA3 : Seigneurie de l'Ile – Union au domaine royal, 1404-1457.

AA4 : Vicomté de Martigues, 1473-1559.

AA8 : Cartulaire de l'Ile dit *Vidimus*.

AA9 : Idem. Traduction française du XVIIe siècle. Actes : 1290-1414.

Série BB : Administration communale

BB1 à BB31 : Délibérations

Les registres de délibérations du Conseil ont été entièrement lus, à l'exception des cotes BB8 à BB12 (L'Ile, 1480-1572). Le temps m'a en effet manqué pour examiner entièrement ces dernières, extrêmement volumineuses : une année supplémentaire de recherches aurait vraisemblablement été nécessaire. J'ai ainsi, d'une part, concentré mes recherches sur les années entourant les invasions des armées impériales en Provence (1524, 1536 et 1542) et la première tentative d'union des trois villes (1549), d'autre part en effectuant des sondages dans ces cinq registres.

BB1 : Délibérations de Jonquières, fragments, 1451-1535.

BB2 : Délibérations de Jonquières, registre, 1523-1531.

BB3 : Délibérations de Jonquières, registre incomplet, 1574-1589, lacunes 1583-1588.

BB4 : Délibérations de l'Ile, registre, 1354-1368.
Transcription effectuée par Serge Perrot, disponible sous la cote 7 DOC 1.

BB5 : Délibérations de l'Ile, registre, 1368-1397.

BB6 : Idem, 1441-1460.

BB7 : Idem, 1461-1477.

BB8 : Idem, 1480-1503.

BB9 : Idem, 1506-1532.

BB10 : Idem, 1532-1552.

BB11 : Idem, 1553-1563.

BB12 : Idem, 1567-1572.

BB13 : Idem, 1572-1580.

BB14 : Délibérations générales de la commune de Martigues, registre, 1583-1593.

BB15 : Idem, 1597-1612.

BB16 : Idem, 1612-1626.

BB17 : Idem, 1626-1638.

BB18 : Idem, 1638-1655.

BB19 : Idem, 1655-1668.

BB20 : Idem, 1668-1682.

BB21 : Idem, 1682-1699.

BB22 : Idem, 1699-1704.

BB23 : Idem, 1704-1710.

BB24 : Idem, 1710-1717.

BB25 : Idem, 1717-1726.

BB26 : Idem, 1726-1738.

BB27 : Idem, 1738-1753.

BB28 : Idem, 1753-1759.

BB29 : Idem, 1759- 1772.

BB30 : Idem, 1772-1779.

BB31 : Idem, 1779-1789.

BB32 à BB52 : Actes et contrats

BB32 à BB38 : registres des actes et contrats, 1673-1792.

BB39 : Enchères et délivrance des fermes, registre, 1462-1507.

BB40 : Idem, 1507-1590.

BB41 : Idem, 1609-1618.

BB42 : Idem, 1618-1645.

BB43 : Idem, 1623-1627.

BB53 à BB66 : Correspondance

BB65 : Correspondance reçue par le conseil particulier de Jonquières, 4 pièces, XIVe-XVe siècles.

BB67 à BB74 : Officers de la commune

BB72 : Ferme des offices communaux de Jonquières, 1 pièce, 1383.

BB75 à BB80 : Délibérations particulières par quartiers

BB75 : Délibérations du quartier de l'Ile, registre, 1581-1673.

BB76 : Idem, 1674-1791, lacune 1720-1744.

BB77 : Délibérations du quartier de Jonquières, registre, 1592-1640.

BB78 : Idem, 1641-1650.

BB79 : Idem, 1681-1690.

BB80 : Idem, cahiers isolés avec lacunes, 1690-1790.

Série CC : Comptabilité

CC1 : Comptes du trésorier particulier de Jonquières, 1358-1609.

CC2 : Idem, cahier de comptes relié, 1464-1492.

CC3 et 3bis : Idem, cahiers, 1608-1636.

CC12 : Comptes du trésorier particulier de l'Ile, cahier, 1422.

CC13 : Idem, 1454-1535, lacunaire jusqu'en 1473.

CC14 : Idem, 1536-1540.

CC20 : Idem, 1569-1576.

CC25 à CC148bis : Compte du trésorier général de Martigues, 1581-1789.

CC39 : 1581-1600.

CC129 à CC331 : pièces annexes aux comptes

CC325 : Trésorerie particulière de l'Ile et trésorerie générale de Martigues. Apuration des comptes, registre, 1471 - début XVIe siècle.

CC329 : Trésoriers divers des trois communes, livres de mémoire, 1390 – XVe siècle.

CC343 à CC463 : Impôts et charges

CC343 : Contribution à l'impôt public. Détermination de la faculté contributive des villes de Ferrières, Jonquières et l'Ile, 1300-1498.

CC344 : Contribution à l'impôt public, Affouagements, 1529-1770.
(Contient le mémoire d'affouagement de 1698.)

CC348 : L'Ile, cadastre de 1442.

CC349 : L'Ile, cadastre de 1480.

CC350 : L'Ile ,cadastre de 1508.

CC351 : L'Ile ,cadastre de 1564.

CC352 : Martigues, cadastre de 1584.

CC353 : Martigues, cadastre de 1598.

CC355 : Martigues, cadastre de 1626.

CC356 : Martigues, cadastre de 1645.

CC357 : Martigues, cadastre de 1722.

CC358 : Martigues, cadastre de 1784.

CC363 : Batardeau de cadastre de 1780.

CC365 : Perception de la taille. Contributions des habitants de l'Ile à la taille des paroisses voisines- Jonquières, Ferrières, Châteauneuf, St-Mitre, St-Chamas, pour les biens qu'ils y possèdent, 1374-1602.

CC367 : L'Ile. Rôles de taille, 1398-1413.
(Liste complète des particuliers taillables : 1398, 1400, 1403 et 1405.)

CC368 : Jonquières. Rôle de taille, 1532.

CC379 : L'Ile. Taille, comptes. Cahier, 23p, 1529.

CC390 : Capitation, assiette : dénombrement des habitants de 1701-1702.

CC406 : L'Ile, Jonquières. Taxes indirectes (1343-1507).
(1381 : Vingtain pour les fortifications prélevé sur les habitants de Jonquières.)

Série DD : Propriétés communales

DD4 à DD10 : Edifices communaux

DD4 : Hôtel de ville construit à l'actuelle place Mirabeau en 1604, 1604-1775.

DD6 : Acquisition et baux de diverses maisons, 1381-1541.

DD15 à DD21 : Fontaines et aqueducs

DD15 : Fontaine de Tholon, 1478-1780.

DD16 : Fontaine de Tholon, 1661-1665.

DD18 : Fontaines et aqueducs, 1613-1779.

DD19 : Fontaine de l'Ile, 1661-1787.

DD20 : Fontaine de l'Arc, 1762-1782.

DD21 : Entretien de divers puits et sources. Inventaire complet de 1752. 1752-1789.

DD22 à DD26 : Ports, Canaux et Ponts

DD24 : Canal de Craponne, 1567.

DD25 : Curage des canaux, 1604-1714.

DD27 à DD37 : Bourdigues

DD28 : Procès sur les droits de propriété et la juridiction de l'archevêque d'Arles sur l'étang de Caronte et les pêcheries de St-Geniès entre l'archevêque et le roi, 1332.

D31 : Bourdigue communale de Vauroux, 1534-1743.
DD34 : Mémoire de Melchior Dol, imprimé, 1779.

DD38 à DD41 : Pacages et bois communaux

DD39 : Terres délaissées à la commune par les particuliers, 1299-1341.

DD42 à DD47 : Droits d'usage sur les territoires limitrophes

DD44 : Terroir du Contrast, situé entre ceux de St-Geniès et de Châteauneuf, à l'usage des habitants de l'Ile, XIIIe-XVIe siècles.

DD47 : Droits des habitants de Ferrières sur le terroir de Saint-Geniès, 1305-1501.

Série EE : Affaires militaires et navales

EE9 à EE12 : Fortifications

EE9 : Construction, entretien, 1352-1388.

EE11 : Jonquières : estimation des biens des particuliers expropriés pour la défense lors des troubles de 1593, 1593-1777.

EE12 : Remparts de Ferrières, 1623-1785.

EE13 à EE14 : Troubles et guerres civiles

EE13 : Séditions populaires. Ordonnance des Etats de Provence contre les Routiers, XVe siècle. Guerres de religion. Recouvrement de la tour de Bouc en 1594. 1358-1765.

Série FF : Justice

FF1 : Constitution des diverses juridictions et règlements généraux, 1225-1511.

FF2 : Nominations et serments prêtés par des officiers seigneuriaux, 1352-1537.

FF19 : Bureau de police. Règlement. Visite des maisons en ruine à la suite de la peste, 1717-1752.

Série GG : Culte. Assistance, hygiène, subsistance.

GG1 à GG54 : Registres de catholicité

GG1 à GG22 : L'Ile, 1539-1792.

GG23 à GG41 : Jonquières, 1635-1792.

GG43 à GG45 : La Couronne, 1679-1792.

GG46 à GG52 : Ferrières, 1668-1792.

GG55 à GG62 : Compte des marguilliers de Jonquières

GG55 : Pièces justificatives, 1625-1701.

GG92 à GG103 : Service du culte

GG97bis : Relique de Gérard Tenque remise à l'église de l'Ile par la communauté de Manosque, avec l'accord du grand maître de Malte, 1728.

GG104 à GG107 : Confréries

GG104 : L'Ile, confrérie du St-Sacrement, 1399-1729.

GG108 à GG111 : Clergé régulier

GG108 : Capucins. Etablissement et construction du couvent. Testaments et legs, 1603-1789.

GG110 : Ursulines, 1630-1768.

GG113 à GG 132bis : Assistance, hygiène, subsitance

GG113 : Hôpital de l'Ile. Rentes foncières, comptabilité, 1324-1742.

Série HH : Agriculture, industire, commerce

HH14 : Pêche. Réglementation pour les étangs et la mer de Martigues, 1299-1780.

Série II : Divers

II4 : Répertoire de tous les papiers et documents de la ville de Martigues de 1225 à 1666, rédigé en 1742, 33 liasses et 1 cahier.

4) Médiathèque d'Arles

Ms. 107 à 109 : Abbé Laurant Bonnemant, *Actes anciens et modernes concernant l'archevêché d'Arles*, 3 volumes.

Ms. 107, p1 à p50 : *Recueil de chartes sur les biens et les droits temporels de l'archevêque d'Arles : donations, échanges, hommages, serments de fidélité, accords.*

Ms. 134 : *Vie du martyr Saint-Geniès* : 88p + 15 p, italien.
Martyrologe de ce saint du Ve siècle (rien ne concernant le castrum de St-Geniès).

Ms. 1242 : Cartulaire du chapitre cathédral St-Thophime dit « Authentique du chapitre », 152f., XIe et XIIIe siècles.

B - Sources publiées

- *Les Bouches-du-Rhône : encyclopédie départementale,* sous la direction de Paul Masson, Paris, Honoré Champion et Marseille, Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, 1913-1937, 17 vol.
- *Journal d'un bourgeois de Paris*, œuvre anonyme écrite entre 1405 et 1449, Livre de poche, collection Lettres gothiques, 1990.
- ALBANES Joseph Hyacinthe, CHEVALIER Ulysse, *Gallia Christiana Novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France ; Accompagnée des documents authentiques, tome III : Arles,* Valence : impr. Valentinoise, 1901.
- ANIBERT Mathieu, *Mémoires historiques et critiques sur l'ancienne République d'Arles,* Yverdon, 1779-1781, 3 tomes en 4 vol.
  ARNAUD D'AGNEL Georges, *Les comptes du roi René,* Paris, 1908-1910, 3. vol. (pour les registres AD B2483 et AD B2485, 1478 et AD B2512, 1479)
- AURELL Martin, *Actes de la famille Porcelet d'Arles (972–1320),* Documents inédits de l'histoire de France, n°27, Paris : CTHS, 2001.
- BARTHELEMY Louis, *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison des Baux*, Marseille : Barlatier-Feissat, 1882.
- BENOIT Fernand, *Recueil des actes des comtes de Provence appartenant à la maison de Barcelone (1196-1245), Raimond Bérenger V*, Monaco, 1925, 2 vol.
- BONNET Marie-Rose et RIGAUD Philippe (édition transcrite et annotée par), *Chronique de Bertran Boysset arlésien (1367-1414),* à paraître aux éditions Actes Sud.
- BOURRILLY V.-L., DUCHENE R., GAILLARD L., ROSTAING Ch. éd., *Honorat de Valbelle, Histoire journalière (1498-1539),* , Aix en Provence, 1985.
- BOURRILLY V.-L., VINDRY F. éd, *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay*, éd. V.L. Bourrilly, F. Vindry, Paris, 1908.
- BRUN Robert, « Annales Avignonnaises de 1382 à 1410, extraites des Archives des Datini », *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, 1935-1938.
- CHAVERNAC. F. (publ.), « Foulquet Sobolis : Histoire en forme de journal de ce qui s'est passé en Provence depuis l'an 1562 jusqu'à l'an 1607 », *Revue Sextienne. Historique, littéraire, scientifique et archéologique*, 1894, tome 15, Aix-en-Provence.
- DARLUC Michel, *Histoire naturelle de la Provence,* Avignon : J.-J. Niel, 1782-1786, 3 vol.
- DOM DEVIC, DOM VAYSSETTE, *Histoire Générale de Languedoc*, 1745.
- DUMAS Alexandre, *Voyage pittoresque en Provence*, 1853.
- DU ROURE Auguste, « Histoire de l'abbaye de Montmajour, par dom Claude Chantelou », *Revue historique de Provence*, t. I., 1890-1891.
- DUSSIEUX L., SOULIE E. éd, *Journal du marquis de Dangeau*, tome XII, 1707-1709, Paris, Firmin Didot, 1857.
- GUERARD Benjamin, MARION Jules, DELISLE Léopold, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, Paris, 1857 (Collection des cartulaires de France, 8-9).
- PELLET (général de division) publ., *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV, du lieutenant général de Vault*, tome VIII, Paris, Imprimerie Nationale, 1850.

- RAYMOND F., *Mémoire sur la topographie médicale de Marseille et son territoire et celle des lieux voisins*, Histoire et mémoire de la Société Royale de Médecine 1777-1778, Paris, 1780.
- SAIGE Gustave, *Documents historiques de Monaco*, tome 1, Archives du palais de Monaco, 1888.
- VON SCHAFER K., GOLLER, *Ausgaben des apostolichen Kammer*, 4. vol, 1910-1937.

SOURCES SPECIFIQUES A MARTIGUES :

- ESCALON DE FRONTON M., GAY H., GRAVA Y., Paoli J.-M., ROSTAING Ch., TUCCELLI L., *Documents de l'Histoire de Martigues*, Martigues : éditions de l'Office Municipal Socio-Culturel, 1973.
- ESCALON DE FRONTON M., GRAVA Y., JOUANAUD J.-L., PAOLI J.-M., RIVET L., TUCCELLI L., *Documents de l'Histoire de Martigues de la Préhistoire au XIXe siècle*, Martigues : éditions de l'Office Municipal Socio-Culturel, 1976.
- *Le Martigues vu par…,* brochure éditée par les Archives Communales de Martigues, 1997 :
  - SEGUIRAN (de) Henri, *La Coste maritime de Provence*, Service historique de la marine, Vincennes – 5 H 258.88 A-.

C - Cartes et Plans

1) Archives Nationales, Paris

107AP, Fonds Galiffet

107AP/78 A2 : *Les ponts situés entre l'Ile et Jonquières* (localisation de la chapelle St-Sébastien). Plan de la première moitié du XVIIIe s.

107AP/79 A27/1 : *Les ponts situés entre l'Ile et Ferrières*. XVIIe ou XVIIIe s.

107AP/81 n°14 : *Fos et ses environs* (Localisation de l'étang et de la bourdigue de Galéjon) Carte du début du XIXe siècle.

107AP/81 n°25 : *L'étang de Caronte* (localisation des salines de Bouc). Début XIXe s.

107AP/81 A94 : Plan de la principauté de Martigues, milieu du XVIIIe s.

2) Archives départementales des Bouches-du-Rhône

2H434 : Plan Meyran, croquis de 1774

3P1260 à 3P 1312 : Cadastre napoléonien, 1817.

2 Fi 147 : *Vue de Martigues*, gravure de Née, 32 x 24 cm, 1810. (Indisponible au 23/12/2009)

1 Fi 713 : *Plan général de la commune de Martigues*, par Delavau, 1839.

1 Fi 981 : *Plan général de la ville de Martigues*, par l'architecte Pelletier, 1849.

1 Fi 2073 : *Ports de la Méditerrannée : Martigues*, 1853 (croquis de 1893).

1 Fi 1244 : *Plan de la ville de Martigues pour l'extension de la ligne d'octroi*, 1862.

1 Fi 2773 : *Martigues*, 1/100000^{e}, 1896. (Indisponible au 23/12/2009)

1Fi 1235 : *Martigues, église de Jonquières : plan de démoloition et reconstruction*, XIXe s.

1 Fi 1782 : *Plan des limites contestées avec Fos et Carry*, XIXe s.

1 Fi 2901 : *Carte de France, feuille de Martigues, 1-8*, 1/20000^{e}, IGN, 1941.

1 Fi 1970 : *Plan cadastral*, 5 feuilles, 1948.

1 Fi 2692 : *Plan topographique : secteurs sauvegardés*, 1/20000^{e}, 1950.

1 Fi 1345 : Ch. Gay, *12 plans de Martigues et Port-de-Bouc*, M.R.U., 1951.

1 Fi 2860 : *Carte des subtances utiles, lithologie, feuille Martigues-Marseille*, 1/50000e, Ministère de l'Industrie et de la Recherche, B.R.G.M., s. d.

3) Archives municipales de Martigues

La Tour de Bouc, plan de Jacques Maretz, Bibliothèque Nationale, SNR-1, 1633, copie conservée aux archives municipales de Martigues.

Plan de Martigues, par Jacques Maretz, 1633, idem.

Plan anonyme de la Tour de Bouc, 1647.

Plan de la Tour de Bouc, par François Blondel, 1651.

Martigues vers 1700, fonds de la Marine, carte de l'amirauté (extrait), XVIIIe s., copie conservée aux archives municipales de Martigues.

Carte de l'étang de Caronte, Georges-René Pléville le Pelley, 1780.

Plan de la ville de Martigues, N. Toulouzan, 1830.

Cadastre, 1961.

4) Carte topographique de l'Institut Géographique National (I.G.N.)

3144 OT, *Etang de Berre. Istres, Marignane, Martigues,* TOP25, 1/25000e, 2000.

I
Au Moyen-Âge, naissance dans un milieu lagunaire atypique de quatre agglomérations contiguës

1.1 De la protohistoire au haut Moyen-Âge : présentation de la lagune et chronolgie de son occupation

1.1.1 Un milieu original de formation récente, marqué depuis le Néolithique par l'anthropisation

1.1.1.1 : Caractéristiques hydrographiques et géologiques de la région martégale

Etudier le site de Martigues nécessite en premier lieu de se pencher sur la géologie des lagunes qui l'entourent, c'est-à-dire sur la formation de l'étang de Berre et de son issue vers la Méditerranée, l'étang de Caronte. Pour E. Bonifay, l'étang de Berre montre « une morphologie intéressante et difficile à expliquer, car il est formé par des dépressions fermées à fond plat comblées par des sédiments récents »[1]. En effet, si les vases argilo-calcaires et les autres types de dépôts lui confèrent une profondeur moyenne toujours inférieure à 10m, les travaux de O. Leenhardt et de R.-M. Roux[2] dans les années 1960 ont montré que son substratum était formé de deux cuvettes nord-ouest et sud-est, profondes respectivement de 40 m et 24 m , séparées par un haut fond (-10 m) s'alignant sur l'axe Berre / Saint-Mitre.

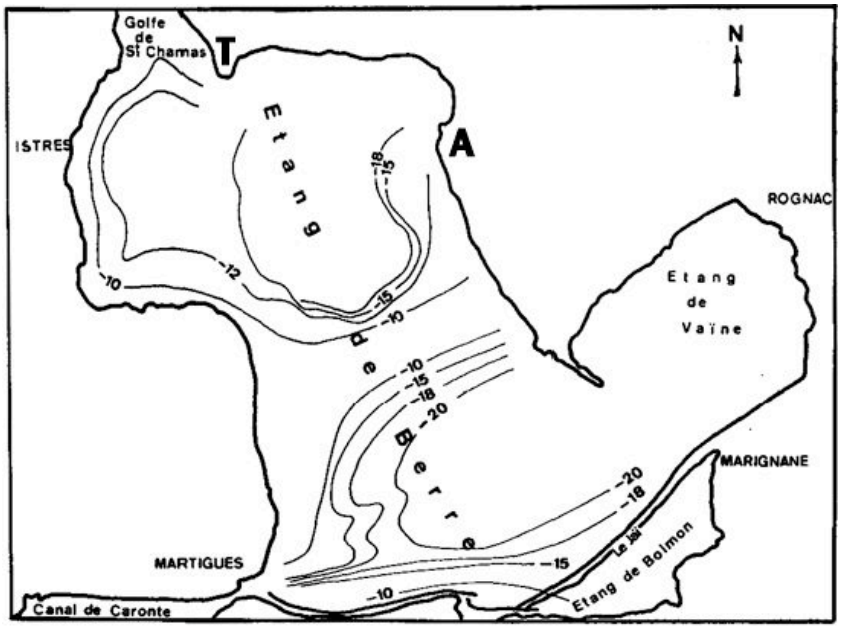

Doc. 8. Etang de Berre : morphologie du substratum. (d'après O. Leenhardt et R.-M. Roux, voir note 2).
(**A** : embouchure actuelle de l'Arc . **T** : embouchure de la Touloubre.)
Données peu claires sur le schéma :

i) la profondeur du substratum atteint –18 m au niveau de Martigues ;
i) la profondeur de la cuvette septentrionale est de –40m.

[1] Eugène BONIFAY, « Aperçu sur le quaternaire de Grenoble à Marseille », *Bulletin de l'Association Française pour l'étude du Quaternaire*, 1968, n°1, p14.
[2] O. LEENHARDT et Robert-Max ROUX, « Morphologie du substratum de l'étang de Berre », *Bulletin de la Société Géologique de France*, 1967 (7), t. IX, p88-92.

L'étang de Berre est en majeure partie creusé dans le Bégudien[1], de même que les sept étangs de plus modestes dimensions qui bordent sa façade ouest, les étangs de l'Olivier, de Rassuen, de Citis, du Pourra, de Lavalduc, de l'Engrenier et de l'Estomac. Les niveaux de ces derniers sont tous voisins de la cote 0 et même en dessous (ce sont les seuls points du territoire français situés à des cotes négatives). Faut-il cependant voir des similitudes entre le processus de formation de ces sept étangs et celui des deux cuvettes de l'étang de Berre ? Plusieurs géologues s'y sont risqués, dans le cadre d'un débat où s'opposent trois scénarios.

- Le premier explique la formation de ces dépressions, au quaternaire, par la répétition de cycles glacioeustatiques, c'est-à-dire par des phases d'élévation puis de baisse du niveau marin induisant une érosion et un surcreusement[2]. Cette hypothèse semble aujourd'hui écartée, le niveau de la mer ayant pu atteindre –100 m lors des régressions marines quaternaires : l'étang de Berre « possédait un niveau autonome très nettement suspendu au-dessus du niveau général »[3].
- Pour les tenants du second, comme Paul Ambert, ces cuvettes auraient une origine éolienne : « la rive occidentale de l'étang de Berre est accidentée par une multitude de dépressions fermées de taille variée, que nous attribuons après P. Gabert (1965)[4] à des processus hydro-éoliens actifs sur le surcreusement de l'étang de Berre lui-même. »[5] Pour P. Ambert, ce phénomène date du Riss III[6]. Il poursuit : « Mieux, comme à Capestang[7], l'érosion éolienne a joué un rôle primordial dans l'évolution morphologique locale. Au Riss-Würm[8] elle a permis en Narbonnaise la pénétration de la mer jusqu'à Montels et a facilité, à la même date, l' ingression de celle-ci dans la

---

[1] Appellation provençale du Maestrichtien (-72 à –65 M.A.). Pour une étude géologique détaillée, j'invite le lecteur à consulter le chapitre VII (« Autour de l'étang de Berre, Crau et Camargue ») du guide de Gérard GUIEU, Jean RICOUR et Jacques ROUIRE, *Découverte géologique de Marseille et de son décor montagneux*, éditions BRGM, 1996, p158-174.
On lit p164 : le Bégudien entre l'étang de Berre et Fos « est constitué par une alternance d'argiles lacustres vertes et rouges avec des bancs de poudingues ou des grès. Ces intercalations détritiques ont un caractère nettement alluvial qui évoque immédiatement l'idée d'un grand cours d'eau alimentant le lac bégudien. L'étude des minéraux contenus dans ces sédiments (zircon, grenat, épidote) montre que l'origine de ce « fleuve de Fos » est située sur une terre émergée, au Sud-Est, comprenant des roches non sédimentaires. Cette terre faisait partie du « continent perdu » que nous avons évoqué dans le chapitre 3. »

[2] Creusement s'exerçant sur des vallées ayant déjà subi une érosion. (dic. Hachette)

[3] Paul AMBERT, « Recherches sur le Quaternaire « marin » de l'étang de Berre (Bouches-du-Rhône) », *Bulletin de l'Association française pour l'étude du Quaternaire* 1973, Volume 10, n°4, p. 255 – 266., p256.

[4] Pierre GABERT, « Phénomènes périglaciaires du Quaternaire supérieur et néotectonique dans la région de l'étang de Berre (Basse-Provence occidentale) », *90ème Congrès des Sociétés Savantes*, 1965, p75-88.

[5] Paul AMBERT, op. cit., p265. *Voir aussi :* « Les dépressions nivéo-éoliennes de Basse Provence », note de P. Ambert présentée par Louis Glangeaud, dans C.R.A.S., série D, 279, 1974, p727-729.

[6] Importante glaciation du Quaternaire : 200000 à 130000 BP.

[7] Etang de Capestang : étang asséché, à cheval sur les départements de l'Aude et de l'Hérault.

[8] Ou Eémien : 130000 à 110000 BP.

dépression berroise. » L'historien Jean-Loup Abbé[1] est du même avis : « ce sont les dépressions fermées qui donnaient toute sa particularité à une grande partie des plaines méditerranéennes françaises et principalement du Languedoc. Paul Ambert et Georges Clauzon en ont établi solidement la spécificité morphogénétique, qui avait été longtemps discutée[2]. Piémonts détritiques néogènes et quaternaires, les plaines du Roussillon, du Languedoc et de la Provence occidentale ont subi une érosion éolienne de grande ampleur pendant les dernières phases froides du pléistocène qui a façonné des dépressions fermées de piémont dans les molasses et les sables facilement exportables par le vent. Plus les terrains sont tendres, plus les dépressions s'élargissent, prenant une forme ovalaire ou arrondie qui les identifie aisément. La carte des formations éoliennes proposée par Paul Ambert et Georges Clauzon (doc. 13.) permet de visualiser les principales zones les plus exposées aux vents (Mistral, Cers et Tramontane). Le remplissage en eau est tributaire de l'importance des bassins hydrographiques et soumis aux aléas de l'érosion des versants, des apports sédimentaires, des évolutions climatiques et de l'intervention humaine. »

Pour les partisans du second scénario, c'est donc le vent qui a creusé les sept étangs de la façade ouest de l'étang de Berre, ainsi que les deux cuvettes de l'étang lui-même. Mais P. Ambert souligne que ce n'est que depuis 10000 ans « que les cuvettes éoliennes qui forment l'étang de Berre ont été transformées en plan d'eau lagunaire »[3]

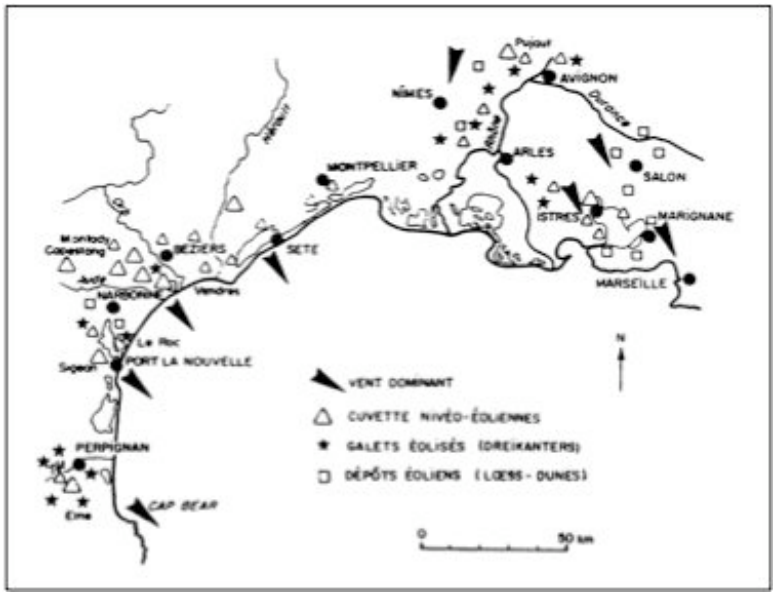

Doc. 9. Formations éoliennes en France méditerranéenne. D'après P. Ambert et G. Clauzon : « Morphogenèse éolienne en ambiance périglaciaire… » (cf note 1).

---

[1] Dans « L'eau et la terre. Les transformations du milieu humide en Languedoc méditerranéen au Moyen Âge », *21e colloque des Archives d'Agde*, Agde, 21 juin 2005, p3.

[2] Paul AMBERT, Georges CLAUZON, « Morphogenèse éolienne en ambiance périglaciaire : les dépressions fermées du pourtour du Golfe du Lion (France méditerranéenne) », Hagedorn et Rapp (éd.), *Geomorphology and Geoecology. Climatic Geomorphology, Second International Conference on Geomorphology*, Frankfurt/Main, 1989, *Zeitschrift für Geomorphologie, supplementband 82*, Berlin-Stuttgart, 1992, p. 55-71.

[3]« Vents, reliefs et paysages en Languedoc-Roussillon », *Cahiers d'Éole*, n°4, Agence Méditerranéenne de l'Environnement, Montpellier, décembre 2001, p18.

- Des géologues comme Jean-Joseph Blanc, qui considère qu'elle suscite des « objections sérieuses »[1], ou Jacques Rouire contestent cependant l'origine éolienne de ces dépressions. J. Rouire[2] propose un troisième scénario pour expliquer l'origine des deux cuvettes de l'étang de Berre: « la topographie de ce substratum n' a pu se modeler qu'après l'émersion consécutive à la régression de la mer miocène. Le creusement s'est réalisé lors des périodes froides du Quaternaire. En effet, durant les phases glaciaire, l'augmentation de l'énergie potentielle des cours d'eau due à l'abaissement du niveau de la mer, a provoqué de vigoureuses reprises d'érosion. Il en est résulté deux paléo-thalwegs. L'un correspond à une paléo-Touloubre, responsable de la formation de la cuvette septentrionale, dont le fonds bégudien descend jusqu'à –40. L'autre se situe dans le prolongement aval d'un paléo-Arc[3] qui a creusé la cuvette méridionale ainsi que l'étang de Caronte. A la base des dépôts quaternaires, on a trouvé des fragments de troncs d'arbres dont l'âge, grâce à la méthode du carbone 14, a pu être estimé entre 30000 et 35000 ans, c'est-à-dire à la période glaciaire du Würm, qui pourrait correspondre à la dernière phase de creusement[4]. »

Ne possédant pas les connaissances suffisantes en matière de géologie pour prendre part au débat sur la formation de l'étang de Berre, je me bornerais à reproduire le constat de Mireille Provansal, sur la passe de Caronte et le futur site de Martigues : la passe ou étang de Caronte est « une ancienne vallée submergée et remblayée(…) Inscrite dans les argiles et marnes tendres du Crétacé supérieur, (elle) a été progressivement évidée au Quaternaire par l'érosion de petits fleuves côtiers »[5]. Le substratum de la passe est un thalweg immergé dont le plancher se situe entre 20 m à Martigues et 30 m à son débouché dans le golfe de Fos[6]. « La découverte d'un tronc vieux de 31500 ans reposant à –18m au fond du paléotalweg, près de l'îlot de Ferrières confirme cette hypothèse : au Würm, le chenal de Caronte sert d'exutoire à

---

[1] Jean-Joseph BLANC, « Problèmes géologiques de l'étang de Berre ». Etudes vauclusiennes, n° 67, janvier-juin 2002, Collège littéraire universitaire, p39-49, p44.

[2] G. GUIEU, J. RICOUR, J. ROUIRE, *Découverte géologique de Marseille et de son décor montagneux*, op. cit., p166.

[3] De récents travaux sur le delta de l'Arc ont établi la possible existence, dans l'Antiquité de deux bras de l'Arc : Elise HENROT, *Evolution morphodynamique holocène de la Basse Vallée de l'Arc*, mémoire de maîtrise, sous la direction de M. Provansal, Univ. d'Aix-en-Provence, 1995.

[4] Une explication du même type est donnée à la création des sept étangs satellites de l'étang de Berre : « après le retrait de la mer miocène(…), à l'ouest de l'axe Saint-Chamas / Martigues, se met en place un faisceau hydrographique secondaire, série de thalwegs dont l'implantation est guidée par la fracturation dominante NNW-SSE. Leur creusement, échelonné dans le temps, a disséqué le plateau miocène en trois croupes parallèles. Chaque thalweg représente alors une étape du déplacement latéral d'un même petit fleuve : paléo-Touloubre ou bras secondaire d'une paléo-Durance ? Et ce sont ces phases répétées d'émersion et de submersion, dues aux cycles climatiques plio-quaternaires qui, en entraînant des alternances d'érosion et de sédimentation, ont facilité la désorganisation des thalwegs et l'implantation de petits lacs. »

[5] « Géomorphologie du site de Martigues », *Le village gaulois de Martigues, Dossiers Histoire et Archéologie*, 1988, p12-13. Excellent article, présentant avec une grande clarté l'évolution de la morphologie de la passe de Caronte depuis le dernier cycle glaciaire.

[6] « Il est très décalé par rapport à la passe actuelle de Port-de-Bouc (-12 m), utilisant en fait la passe de Canal Vieil à –30 m. » J.J. BLANC, « Problèmes géologiques… », op. cit., p40.

l'Arc dont les sondages ont montré les méandres encaissés au fond de la cuvette berroise »[1]. L'auteure poursuit : « le talweg würmien de Caronte est progressivement remblayé, d'abord par les eaux de ruissellement sur ses flancs, puis, après le retour des eaux marines, par les vases sableuses. » Cette invasion de l'étang de Berre par les eaux marines intervient vers 6000 av. J.-C. : M. Provansal évoque, d'une part, des recherches sur le site de Châteauneuf-les-Martigues ayant mis en évidence la substitution des poissons d'eau douce par les poissons de mer dans l'alimentation des habitants et signale, d'autre part, que « la plupart des côtes méditerranéennes ont connu, il y a 5000 ans (voir doc. 15.), une petite transgression marine qui a laissé des traces, 2 à 4m au dessus du niveau actuel »[2]. Cette transgression est suivie, à l'Âge du Fer et à l'époque romaine par une petite régression, plaçant le niveau de la mer 40cm au dessous de l'actuel.

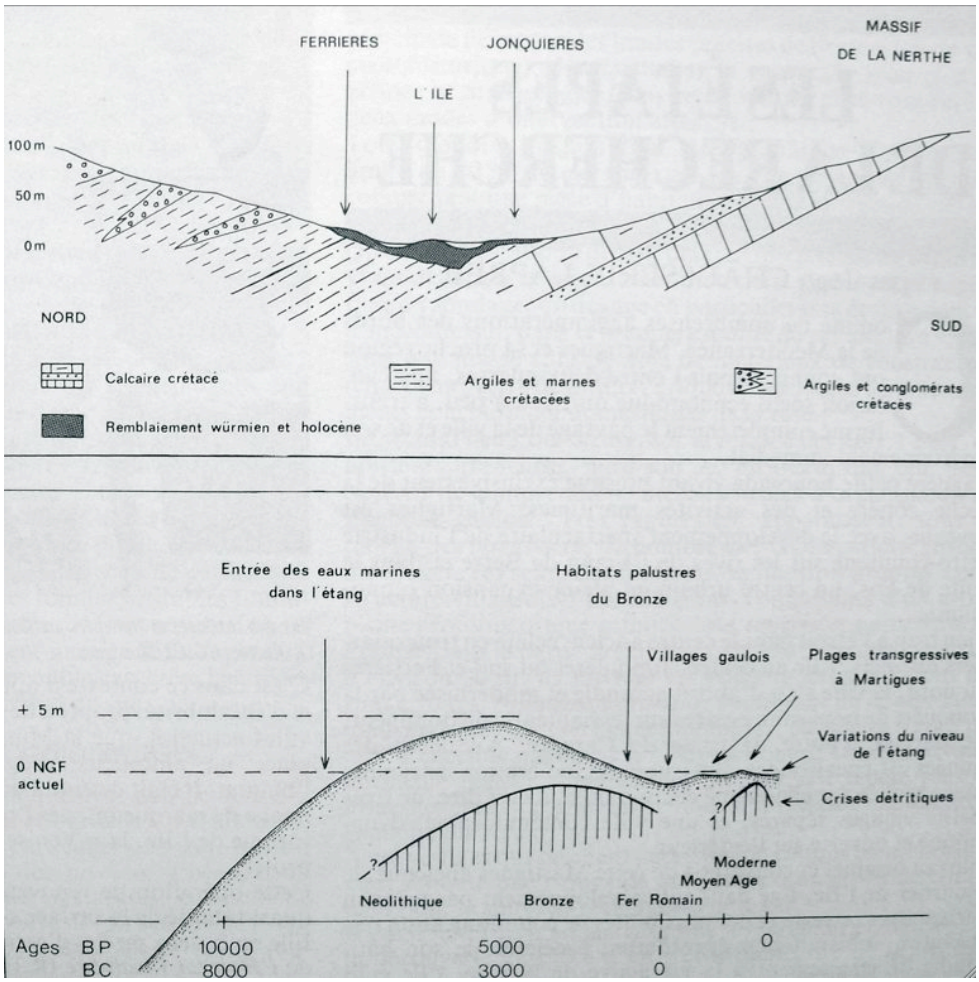

Doc. 10 et 11. En haut : Coupe schématique du site de Martigues. En bas : Coupe schématique des facteurs de l'évolution littorale à Martigues. Dessins : Mireille Provansal. (Source : « Géomorphologie du site de Martigues », *Le village gaulois de Martigues, Dossiers Histoire et Archéologie*, 1988, p13)

[1] Id. Paul Ambert est du même avis. Cf. « Recherches sur le Quaternaire « marin » de l'étang de Berre», *op. cit.,* p256.

[2]Mireille PROVANSAL, Michel BOURCIER, Claude VELLA, Patrick ARNAUD, Jacques LABOREL, Christophe MORHANGE : « Montée relative du niveau de la mer et mouvements du sol à l'Holocène en basse Provence» Annales de Géographie, 1998, Volume 107, n° 600, p139–159.

A la suite de l'envahissement de l'étang de Berre par la mer, la passe de Caronte devient le point de rencontre des eaux de l'étang et des eaux marines et de fait un secteur favorable à la sédimentation (« formation d'un bouchon vaseux par floculation puis dépôt », explique M. Provansal). La mobilité de ces sédiments a pour conséquence une perpétuelle évolution du tracé des rives de Caronte : au gré des courants limoneux sortant de l'étang se composent et se décomposent dans la passe des zones fangeuses et des îles. Philippe Leveau écrit dans la *Carte Archéologique de la Gaule*[1] : « Depuis l'âge du Fer sans doute, des îlots liés aux atterrissements dans la passe ralentissent les échange hydrologiques et assurent l'indépendance relative du fonctionnement de l'étang de Berre par rapport au niveau marin général ». Par la suite, les aménagements humains ont façonné ce milieu et contribué à en pérenniser les contours : depuis le Moyen-Âge, d'une part, une importante surface a été gagnée sur la passe par remblaiement[2], d'autre part, la profondeur navigable de l'étang de Caronte a été maintenue par le creusement de canaux et leur entretien par curage.

L'étang de Berre est donc constitué par deux cuvettes creusées dans l'étage bégudien. Le processus de formation de ces cuvettes est vraisemblablement le même que celui des sept petits étangs de la façade ouest de l'étang de Berre. Les scientifiques sont divisés sur ce point : pour certains, ces dépressions ont pour origine l'érosion induite par les cours d'eaux au cours des phases glaciaires du Quaternaire ; pour d'autres, elles ont été creusées par le fort Mistral soufflant sur la zone. Quant à la passe ou étang de Caronte, il s'agit d'un thalweg creusé par les rivières Arc et Touloubre lorsqu'elles coulaient au fond des cuvettes de l'étang de Berre. La sédimentation, amorcée il y a 30000 ans environ, a été accentuée dans les étangs de Berre et de Caronte après la remontée du niveau de la mer, à l'Holocène : ces deux étangs, envahis par les eaux marines, sont alors devenus des lagunes. A la même époque, la floculation a entraîné la formation d'un bouchon vaseux dans l'étang de Caronte dans lequel les hommes ont à partir du Moyen-Âge, au moins, dès l'Antiquité, peut-être, entretenu des passages navigables.

1.1.1.2 Géomorphologie d'une zone humide littorale

i) Le taux de salinité et ses variations : un paramètre fondamental

Une lagune se définit tout d'abord par sa salinité, inférieure ou égale à celle de la mer. Selon le dictionnaire Larousse, c'est une « étendue d'eau à salinité variable, séparée de la mer par un cordon littoral ouvert par un grau et résultant de la fermeture de baies ennoyées par une transgression marine récente ». Nous verrons page suivante que cette définition est trop restrictive, et que l'étang de Berre doit malgré l'absence d'un cordon littoral sableux, être considéré comme une lagune (tectonique). « Lagune » vient du vénitien *laguna*, lui-même issu du latin *lacuna*, lacune. Dans les lagunes, la vie est déterminée par les variations de

[1] *Carte archéologique de la Gaule 13/1 - Étang de Berre*, op. cit., p73.

[2] Le dernier en date, consécutif à la mise en place du chenal de navigation de Caronte, au début du XXe siècle, a amputé la passe d'une bonne moitié de sa superficie.

salinité et de température, et plus particulièrement par leurs extrêmes. Elle n'y persiste, en grande partie, que grâce aux apports venant de la mer. Les migrations sont essentiellement réglées par des besoins de nourriture, de chaleur ou des nécessités liées à la reproduction. En comparaison avec la mer, la richesse spécifique est faible et décroît de l'ouverture vers l'intérieur. La pauvreté en espèces est souvent compensée par une concentration démographique de chacune d'elles, relativement plus importante qu'en mer. En ce qui concerne les poissons, les lagunes sont des lieux privilégiés de rassemblement des alevins et juvéniles, car ce sont des milieux favorables à leur croissance. La salinité moyenne de la plupart des lagunes est très variable au cours de l'année : les lagunes mono-typiques du point de vue de la salinité sont extrêmement rares. Il est néanmoins possible d'établir une typologie en fonction des caractéristiques de salinité et de profondeur, ainsi que la superficie totale et celle du bassin versant.

(Salinité de la mer Méditerranée : environ 37 g/l)

Limnique	Oligohalin	Mesohalin	Polyhalin	Euhalin	Hyperhalin
0,5 g/l	0,5-5 g/l	5-18 g/l	18-30 g/l	30-38 g/l	38 g/l

Doc. 12. Classes de salinité des lagunes. (Source : en ligne, http://www.etangdeberre.org/ecosysteme/lagune.htm, consulté le 26 mai 2009)

On distingue en outre trois sortes de lagunes :

- Les lagunes sensu stricto, peu profondes et entourées de rives basses. Elles se sont constituées derrière des cordons sédimentaires accumulés par les courants marins le long des côtes (ex : lagunes de l'Hérault comme l'étang de l'Arnel ou l'étang de Thau).
- Les lagunes tectoniques, issues de l'effondrement ou de l'érosion d'une portion du rivage. Plus profondes (une dizaine de mètres), elles sont généralement cernées de petites falaises rocheuses (ex : l'étang de Diane, Haute-Corse).
- Les lagunes estuariennes ou deltaïques. Les alluvions, accumulés le long du rivage font obstacle à l'écoulement des cours d'eau, isolant des petits plans d'eau saumâtres au débouché des fleuves côtiers (ex : la Camargue).

On peut considérer l'étang de Berre comme une lagune tectonique, de part sa profondeur proche de 10 m, mais aussi au vu de l'importante largeur du massif de la Nerthe, le séparant de la Méditerranée (plus de 7 km).

Nous avons vu dans les pages précédentes que le caractère lagunaire des étangs de Caronte et de Berre était une donnée très récente à l'échelle des temps géologiques -puisque cet écosystème spécifique ne s'est mis en place que depuis 6000 av. J.-C -. Les fouilles du Grand Abri de la Font-aux-Pigeons, au sud de Châteauneuf-lès-Martigues, entreprises par Max Escalon de Fronton et son équipe dès 1947-1949, ont mis en lumière un habitat occupé à partir de 7500 av. J.-C[1] par un petit groupe d'hommes pratiquant la chasse, l'élevage du mouton et la pêche dans l'étang de Berre, « véritable lac d'eau douce à cette époque »[2]. Cette

[1] Cette station est le site éponyme pour définir une des principales cultures de cette période : le Castelnovien.

[2] J.-J. BLANC, « Problèmes géologiques… », op. cit., p47.

absence de salinité fut décelée grâce à la présence de poissons d'eau douce dans les vestiges exhumés. Philippe Leveau[1] résume ainsi la période suivant l'ingression marine : « Les données de la faune conservées dans les sédiments de l'étang de Berre montrent que son taux de salinité demeure équivalent à celui de la mer jusqu'à la fin de l'époque romaine. » La stabilité de la salinité pourrait sembler incompatible avec la chronologie proposée par Mireille Provansal des oscillations verticales du plan d'eau de l'étang (voir doc. 14 et 15). Pour l'auteure, « il semble que l'étang ait enregistré les pulsations générales »[2] du niveau de la mer. Durant l'Antiquité, le niveau de la mer était inférieur de 40 cm environ à l'actuel ; or, selon M. Provansal, « il n'est pas exclu que l'amorce de la régression marine protohistorique, conjuguée à l'accélération des atterrissements, ait permis l'installation des premiers occupants palafittes à l'Âge du Bronze » (Sites de l'Abion et des Salins de Ferrières, sur la rive nord de l'étang de Caronte) . « L'abaissement du plan d'eau est ensuite évident à l'Âge du Fer : les fondations des deux villages sont situées 50 cm au-dessous du niveau 0 NGF puis fossilisés par une petite plage aux premiers siècles de notre ère. » On pourrait envisager que cette baisse du niveau du plan d'eau soit accompagnée d'une baisse des échanges avec la mer, et donc d'une baisse de la salinité. Mais pour Ph. Leveau, le niveau des sédiments dans la passe de Caronte n'est pas suffisant pour freiner ces échanges durant la période romaine: « Une réduction (*de la salinité*) interviendrait durant le haut Moyen-Âge sans doute, ce qui traduirait un colmatage de la passe. Cette constatation est importante car elle permet de penser que la passe et donc l'étang de Berre étaient accessibles aux navires marins (*à l'époque romaine*)»[3]. M. Provansal a signalé l'existence d'un petit niveau transgressif[4] à l'époque moderne : dans l'état actuel des connaissances, rien ne permet d'affirmer qu'il ait une conséquence sur la teneur en sel de l'étang de Berre.

Les plus anciennes sources évoquant directement la teneur en sel de l'étang ne remontent qu'aux dernières années du XIXe siècle, et les premières mesures précises ne datent que du début du XXe siècle, malheureusement après la création du chenal de Caronte en vue de l'ouverture à la navigation des navires de fort tonnage[5]. Cependant, ces mesures sont antérieures au percement du Canal du Rove, reliant l'étang à la rade de Marseille à partir de 1925. Fortuné Marion[6] écrit en 1886 : « Les eaux douces qui se déversent dans ce bassin par les ruisseaux, les rivières, les canaux et par les sources sous-marines appelées lourouns dans le pays, en diminuant considérablement la salure, qui, dans les points les mieux favorisés, près de Martigues, ne dépasse jamais de beaucoup la moitié du degré des eaux de la haute mer. D'ailleurs, cette salure s'affaiblit tellement dans certaines régions, vers Saint-

---

[1] Dans « Carte archéologique, occupation des sols et géographie historique des communautés des rives de l'étang de Berre de la fin de l'âge de Bronze à la fin de l'Antiquité », *Carte archéologique de la Gaule 13/1 - Étang de Berre*, Fabienne GATEAU (dir.), 1996 , Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, p67-97, p68.

[2] « Géomorphologie… », op. cit., p13.

[3] Ph. LEVEAU, « Carte archéologique… », op. cit., p68.

[4] Id.

[5] Un chenal d'une profondeur de 3 m a été réalisé en 1863, un approfondissement à 6 m en 1874, et un approfondissement à 9 m en 1925.

[6] Fondateur de la Station Zoologique d'Endoume. Source : site du MNLE 13 (Mouvement National de Lutte pour l'Environnement, Comité des Bouches du Rhône). (en ligne), consulté le 27 mai 2009, http://pagesperso-orange.fr/mnle13/Pages/etang/etanexpo.html

Chamas et Bolmon par exemple, que l'eau y devient presque potable. » F. Marion évoque donc une salinité, près de Martigues, peu éloignée de 20 g/l. Paul Gourret[1] en 1907, a manifestement procédé à une petite enquête orale : « la salure qui ne dépasse guère 1,8° B a augmenté depuis le creusement du canal maritime, d'après les vieux pêcheurs. Ceux-ci se plaignent parce que, disent-ils, l'augmentation de salure en faisant disparaître les Potamogeton et en favorisant les Zostera et les Ruppia a créé des conditions défavorables à Saint-Chamas où la pêche est rendue impossible »[2]. P. Gourret fait donc état d'une salinité de 18 g/l, supérieure à ce qu'elle était avant 1863 ou 1874. **Il est donc clair qu'avant les travaux de la fin du XIXe siècle, l'étang de Berre avait une salinité mesohaline (**comprise entre 5 et 18 g/l). Sous réserve de travaux sur la transgression marine de l'époque Moderne, cette caractéristique pourrait vraisemblablement être applicable à tout le Moyen-Âge et à l'époque Moderne : les modifications apportées par l'homme au milieu à partir de 1863 sont de très loin les plus importantes depuis la fin de la grande transgression marine, à l'âge du Fer.

Un certain Chevallier[3] mesure en 1916 une salinité moyenne estivale au centre de l'étang de 24 g/l. J'ai déjà évoqué la variabilité de la teneur en sel selon les saisons : ce taux est a minorer pour obtenir une moyenne annuelle. Après 1925, on assiste à une brutale salinisation de la masse d'eau : le percement du Tunnel du Rove et l'approfondissement à 9 m du chenal de Caronte ont permis aux eaux marines de pouvoir presque librement circuler entre la mer et l'étang : peu avant l'effondrement du Tunnel du Rove (1963), Paul Mars, en 1961, observe dans les mêmes conditions que Chevallier une salinité de 31-33 g/l. A partir de 1966, la mise en service de l'usine d'électricité de St-Chamas a pour conséquence le rejet d'une grande quantité d'eau douce limoneuse, et une baisse rapide de la salinité, pour atteindre 10 – 15 g/l quelques mois après le démarrage de la centrale[4]. On peut donc considérer que la création du canal EDF et l'effondrement du Tunnel du Rove ont ramené la teneur en sel de l'étang à des valeurs assez proche de celles qu'il connaissait au Moyen-Âge et à l'époque Moderne. Mais plus que cet apport en eau douce en lui-même, c'est sa teneur en limon, entraînant un dramatique envasement du fond de l'étang, et le caractère saisonnier des lâchers d'eau qui sont aujourd'hui dénoncés par les défenseurs de l'environnement : ils constituent, malgré la limitation des rejets depuis 1995, une des principales causes du bouleversement écologique que subit l'étang depuis le XXe siècle.

Le caractère mesohalin de l'étang de Berre avant la Révolution Industrielle le différencie, par exemple, de l'étang de Thau (34)[5]. Dans ce dernier, qui ne subit pas le rejet d'eaux douces acheminées artificiellement, on relève une salinité variant, selon les saisons, autour de 30 g/l. Les volumes d'échange d'eau entre les milieux marin et palustre y sont plus important que dans l'étang de Berre, du fait de la plus grande proximité de la mer : ces

---

[1] Auteur de *Les étangs saumâtres du midi de la France et leurs pêcheries*, Annales du Musée d'histoire naturelle de Marseille IV, Marseille, 1897.

[2] Cf. site du MNLE 13, op. cit. Le degré Brix (°B) est le poids en grammes de matières sèches contenues dans 100 grammes d'une solution dans l'eau distillée.

[3] « Professeur à la faculté de Nancy ». Cf. site du MNLE 13, op. cit.

[4] La centrale hydraulique EDF de Saint-Chamas est responsable de 85 à 95 % des apports en eau douce dans l'étang de Berre (source : site du GIPREB (en ligne), consulté le 27 mai 2009 , http://www.etangdeberre.org/etang_malade/etat_sante.htm).

[5] 75 km2 .

échanges ont lieu par les graus[1], mais la marée[2] et les vents sont également responsables d'apports d'eau marine. La morphologie de l'étang de Berre, notamment par le fait qu'il soit séparé de la mer par la chaîne de la Nerthe, est très dissemblable de celle de son « homologue » languedocien : la différence de salinité s'explique facilement. Une comparaison avec la lagune de Venise est plus complexe. En effet, la salinité de celle-ci est extrêmement variable : presque nulle à proximité de l'embouchure des fleuves[3], elle est souvent inférieure à 10 g/l dans les zones internes, mais proche de 36 g/l vers les ports. De plus, il est difficile de mesurer une teneur en sel moyenne au « centre » de la lagune de Venise, comme dans l'étang de Berre, puisqu'elle comporte beaucoup d'îles : environ 8% des 550 km2 de la lagune sont occupés par la terre. En outre, il est clair que les différences de morphologie entre ces deux lagunes engendrent des problématiques très éloignées : la lagune de Venise, profonde d'1 m en moyenne, est protégée par un mince cordon littoral, comme l'étang de Thau : nous verrons ci-après que son existence même est fortement menacée, notamment par la remontée actuelle du niveau des mers. L'étang de Berre, profond d'un peu moins de 10 m en moyenne, voit quant à lui son écosystème détérioré par l'envasement lié à l'apport d'eaux duranciennes et par la forte pollution de l'air induite par les activités pétrochimiques.

ii) Anthropisation et évolution naturelle de l'écosystème lagunaire

Cependant, les modifications opérées par l'homme sur le milieu au XXe siècle, bien que leur brutalité et leur rapidité soient inédites dans l'histoire de la lagune, ne sont pas l'objet central de mon étude. Ce milieu, depuis son apparition, ne connaît que des états transitoires ; parmi les processus modifiant sans cesse sa morphologie, il faut distinguer les évolutions purement naturelles des conséquences des activités humaines.

L'analyse des sédiments würmiens et holocènes de l'étang de Berre permet d'esquisser une histoire du milieu lagunaire, et notamment de son occupation. En effet, M. Provansal affirme que « l'importance des apports sédimentaires dépend de la vigueur de l'érosion en milieu continental, elle-même objet d'une interaction complexe entre le bio-climat et l'anthropisation »[4]. En particulier, la datation de pollens contenus dans les sédiments permet de « retracer les étapes de l'histoire de la végétation régionale depuis le Tardiglaciaire »[5]. On y trouve tout d'abord, au Würm une végétation caractéristique de steppe froide, laissant par la suite progressivement la place aux espèces forestières. « Cette dynamique connaît son apogée il y a 8000 ans environ (6000 av. J.-C.), caractérisée par la domination de la chênaie caducifoliée » expose M. Provansal. J.-J. Blanc[6], s'appuyant sur des travaux menés depuis les années 1980[7], fait état d'une transformation du couvert végétal au Néolithique, vers 3500 av.

---

[1] Grau : chenal traversant le cordon littoral.
[2] Variations de 40 cm en moyenne.
[3] Le Pô, l'Adige ou le Piave.
[4] « Géomorphologie… », op. cit., p13.
[5] C'est-à-dire depuis 10000 ans. Op. cit., p12.
[6] Dans « Problèmes géologiques de l'étang de Berre », op. cit., p44-45.
[7] Hélène TRIAT-LAVAL, Jean-Jacques BLANC, Jean-Louis VERNET, « Pollenanalyse des sédiments quaternaires récents du pourtour de l'étang de Berre », *Ecologia Mediterranea,* 4, VIII, pp. 97-115, 1982.

J.-C., caractérisée par une « réduction de la forêt, des marais et de la ripisylve[1] filtrant les alluvions ». En effet, la période néolithique coïncide avec une importante déforestation des bassins versants de l'étang de Berre, résultant d'incendies délibérés « générés par le besoin de pâtures nouvelles et de cultures sur brûlis »[2]. Pour Jean Chausserie-Laprée, « la pression exercée par l'homme durant la période holocène s'avère déterminante » ; en effet, la déforestation accompagnant la première extension agraire en Europe peut être considérée comme la première action majeure de l'homme sur l'environnement. L'érosion des sols ainsi dénudés charrie dans l'étang une grande quantité de dépôts , des « apports limoneux fins issus du décapage des sols sous un couvert végétal en cours de dégradation »: M. Provansal a évoqué pour décrire ce phénomène une longue crise détritique « couvrant plusieurs millénaires, entre le Néolithique ancien et l'âge du Fer »[3]. Pour J.-J. Blanc, « au Sub-Boréal et au début du Sub-Atlantique (de 3000 à 750 av. J.-C. environ), l'impact de l'homme sur l'environnement se développe »[4]. Les modifications imposées à la végétation durant cette longue phase d'érosion ont été identifiées par l'anthracologue Michel Thinon : « le milieu végétal de l'Age du Fer dans la région de Martigues était constitué par une végétation méditerranéenne fortement anthropisée et très proche de l'actuelle »[5]. Semblable à l'actuel, « le paysage était vraisemblablement dominé par des pinèdes claires de pin d'Alep sur un sous-bois constitué de végétaux ligneux délaissés par le bétail(…) et parfaitement adaptés à se régénérer après le passage du feu qui devait largement jouer son rôle d'outil de gestion traditionnel des espaces pâturés ». Cependant, Ph. Leveau signale un affaiblissement de l'érosion à l'époque romaine : le premier âge du Fer « correspond à une période de (…) forte agressivité des éléments atmosphériques, en particulier de forte pluviométrie, alors que la pluviosité semble moins forte durant la période romaine »[6]. La vigueur de l'érosion croît à nouveau de la période romaine au Moyen-Âge ; « l'apport sédimentaire dans l'étang de Berre atteint des taux record de 5 mm par an » (J.-J. Blanc)[7]. J.-J. Blanc fait probablement allusion à la seconde crise détritique observée par Mireille Provansal, « très courte mais brutale », centrée sur l'époque Moderne, traduisant «une intense occupation du milieu et la déforestation systématique des versants » (voir doc. 14 et 15). Elisabeth Crouzet-Pavan fait état du même problème dans la lagune de Venise, au XVe siècle : « trop d'animaux sur des pâtures trop

---

Jean-Louis VERNET, « Travertins et végétations holocènes méditerranéennes », *Méditerranée*, n°1-2, pp.25-38, 1986.

Robert-Max ROUX, « Les sédiments de l'étang de Berre, témoins de la pression anthropique holocène », *Archéologie et environnement de la Sainte-Victoire aux Alpilles*, Aix-en-Provence, p425-442, 1993.

Maurice JORDA, Claude PARRON, Mireille PROVANSAL et Robert-Max ROUX, « Erosion et détritisme holocène en Basse-Provence calcaire. L'impact de l'anthropisation », *Archéologie et environnement : de la Sainte-Victoire aux Alpilles*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1993.

[1] Arbres et arbustes présents sur les rives.

[2] Jean CHAUSSERIE-LAPRÉE, *Martigues, terre Gauloise,* op. cit., p27.

[3] « Géomorphologie… », op. cit., p13.

[4] Op. cit., p45.

[5] Michel THINON, « Approche anthracologique de l'environnement végétal de Martigues à l'Âge du Fer », *Le village gaulois de Martigues,* Dossiers Histoire et Archéologie, n°128, 1988, p68-69.

[6] Philippe LEVEAU, « Carte archéologique de la Gaule… », op. cit., p70.

[7] Op. cit., p45.

maigres, trop de coupes dans les taillis résiduels, trop de chasse dans des cannaies qui se dépeuplent »[1].

Les diverses modifications intervenues sur le milieu lagunaire des étangs de Berre et Caronte au cours de l'holocène peuvent donc assez facilement être attribuée soit à l'homme, soit aux paramètres naturels. Des phénomènes comme l'irruption des eaux marines dans l'étang de Berre, la modération de la pluviométrie -et donc de l'érosion- à l'époque romaine, ou encore le Petit Age Glaciaire, s'opposent aux conséquences des interventions humaines, comme la déforestation entamée au Néolithique ou l'intense occupation du milieu à l'époque Moderne. Cependant, l'homme et les évolutions naturelles sont parfois susceptibles d'exercer une pression simultanée sur le milieu. Par exemple, la forte érosion liée aux déforestations de l'époque Moderne est accentuée, à partir du XVIe siècle, par le retour du froid et l'augmentation des précipitations du Petit Age Glaciaire. Néanmoins, l'impact de certaines interventions humaines reste à évaluer: le curage régulier d'un chenal de navigation entre le port de Bouc et Martigues, depuis le Moyen-Âge, a-t-il modifié la salinité de l'étang ? L'eau douce et les limons se déversant dans l'étang par l'intermédiaire des canaux d'irrigation de Craponne ou de Boisgelin, à partir du XVIe siècle, représentent-ils un volume suffisamment important pour être pris en compte ? Même si l'influence de ces actions humaines est faible sur le milieu en comparaison des celles de l'ère industrielle, il semble qu'il faille la prendre en compte : Philippe Leveau décrit la « grande quantité d'alluvions provenant de la dérivation du canal de Craponne[2] rejetant dans la Touloubre les boues de la Durance »[3].

Cependant, seul le creusement, au XIXe siècle, d'un chenal de navigation d'une profondeur de 6 m dans l'étang de Caronte a pu avoir une conséquence mesurable sur la salinité de l'étang de Berre ; la modeste profondeur de 1,50 m maintenue par curage, au Moyen-Âge et à l'époque Moderne, n'a sans doute pas eu d'effets comparables. De même, l'augmentation du débit final de la Touloubre par les canaux de Craponne et de Boisgelin, est assez dérisoire comparé au volume total de l'étang.

Ainsi, l'émergence de la thématique de la « fragilité » du milieu de l'étang de Berre semble coïncider avec l'ouverture de la lagune aux navires de forts tonnage et l'arrivée de l'industrie. Si les riverains ont parfois à se battre « contre » la lagune (difficultés de navigation dans l'étang de Caronte liées à l'envasement naturel, problème récurrent de la profondeur insuffisante du port de Bouc), rien dans les sources ne trahit, avant le XIXe siècle, la présence de facteurs menaçant l'existence même du milieu lagunaire. En ce sens, l'histoire de l'étang de Berre se distingue nettement de celles des autres lagunes méditerranéennes, séparées de la mer par un simple cordon littoral : la lagune de Venise, notamment, est depuis le Moyen-Âge considérée par ses riverains comme une zone instable et éphémère. Elisabeth Crouzet-Pavan[4] considère que son histoire, depuis la fin du Moyen-Âge, est celle « d'un lieu de vie, édifié providentiellement par les hommes, mais agressé par une force de mort contre

---

[1] Dans « Mythes et réalités de la crise d'un écosystème littoral. Venise et sa lagune à la fin du Moyen Âge », *Castrum 7. Zones côtières littorales dans le monde méditerranéen au Moyen Âge: défense, peuplement, mise en valeur*, Jean-Marie Martin (éd.), Actes du colloque international de Rome des 23-26 octobre 1996, Collection de la Casa de Velázquez nº 76, 2001, 576p, p95-106, p105

[2] Branche de Grans construite en 1564, branche de Cornillon en 1567, branche de St-Chamas en 1576, canal de Boisgelin en 1788.

[3] Op. cit., p74.

[4] Id., p95.

laquelle un travail de tous les jours doit être livré »[1]. Les principales menaces pesant sur la lagune de Venise sont au nombre de deux. La première est l'envasement naturel, lié au débouché de nombreux cours d'eau : le Dese, le Zero, le Sile, le Piave, le Livenza, le Brenta charrient des alluvions mettant en danger un milieu humide profond d'1 m seulement en moyenne. La question de l'alluvionnement et de la diversion des fleuves est très présente dans « l'abondante littérature consacrée aux problèmes hydrologiques »[2], aux XVe et XVIe siècles. La lagune de Venise est donc confrontée depuis le Moyen-Âge à l'envasement, tandis que l'étang de Berre ne doit faire face à ce problème que depuis l'ouverture du canal EDF (1966) : alors qu'il s'agit à Venise d'une donnée naturelle, l'écosystème de l'étang de Berre, structurellement plus solide, a été conduit vers une fragilité similaire par cette création industrielle. Avant l'ère Industrielle, le débit des modestes cours d'eau se jetant dans l'étang de Berre n'est pas suffisant pour faire de l'apport sédimentaire une menace écologique. La submersion par la mer est le second danger récurrent dans l'histoire de la lagune de Venise : le réchauffement climatique actuel et la montée du niveau des mers en ont fait, depuis la fin du XXe siècle, la principale source d'inquiétude des riverains de la lagune. De même, l'étang de Thau, n'est séparé de la mer Méditerranée que par un mince cordon littoral : le risque de submersion marine y est estimé à 2 mètres NGF. La présence de la chaîne de la Nerthe, isolant l'étang de Berre de la mer, culminant à 189 m, le met à l'abri de ce type de risque. En outre, depuis le Moyen-Âge, la survie de Venise a souvent été privilégiée par rapport à celle de sa lagune[3] ; autour de l'étang de Berre, l'alternative « sauver la ville ou sauver la lagune » ne s'est jamais posée en ces termes.

[1] E. Crouzet-Pavan, dans cet article, ainsi que Jean Claude-Hoquet (dans « Métrologie, cartographie et écologie de la lagune de Venise. Les salines et l'œuvre ''contrastée'' de Wladimiro Dorigo », *Castrum 7. Zones côtières littorales… (op. cit.)*, p542-565) exposent les recherches de cet historien. Allant à l'encontre de l'historiographie, pour laquelle la physionomie de la lagune n'aurait pas été modifiée depuis 2500ans, W. Dorigo propose une théorie selon laquelle elle ne serait apparue, dans sa forme actuelle, qu'au XIe ou au XIIe siècle. J.-C. Hoquet se montre sceptique et remet en cause cette nouvelle datation: « Peut-on dire que, emporté par son sujet, Dorigo aurait quelquefois tendance à faire des variations du niveau marin un véritable *deus ex machina* (…) ? » (p549).

[2] Id., p97.

[3] E. CROUZET-PAVAN, op. cit., p106. J.-C. HOQUET, op. cit., p542.

Doc. 13. Carte de la lagune de Venise. (Source : (en ligne) Google Earth)

Les deux plus grandes lagunes européennes, situées sur la mer Baltique, constituent des écosystèmes assez dissemblables des lagunes méditerranéennes évoquées ci-dessus. Comme la lagune de Venise, les lagunes de Courlande[1] et de Szczecin[2] sont alimentées par des fleuves : le Niémen et l'Oder y déversent respectivement des quantités importantes d'eau douce, maintenant la salinité très en dessous des valeur relevées, au XIXe siècle comme de nos jours, dans l'étang de Berre. Comme ce dernier, ces deux lagunes septentrionales semblent à l'abri d'une submersion dans les prochaines décennies : la lagune de Courlande est protégée par l'isthme du même nom, long de 98 km, et large de 400 m à 3,8 km. L'isthme, menacé par le vent et les vagues, a été mis en danger par une déforestation importante au XVIIIe siècle. Il est maintenant recouvert d'arbres[3] et d'herbes capables de retenir le sable et ne doit sa préservation actuelle qu'aux efforts incessants des habitants pour combattre l'érosion. Les dunes de l'isthme de Courlande comptent parmi les plus hautes d'Europe : elle ont une altitude moyenne de 35 m NGF et culminent à plus 60 m. La lagune de Szczecin est séparée de la mer Baltique (baie de Poméranie) par les îles d'Usedom et de Wolin, qui culminent respectivement à 69 m et à 115m[4]. A l'inverse de l'étang de Berre, l'environnement

[1] Lituanie/Russie, 1584 km^2. Profondeur moyenne : 3,80 m. Profondeur maximale : 5,80 m. Salinité maximum : 8g/l.

[2] Allemagne/Pologne, 687 km^2. Profondeur moyenne : 4 m. Profondeur maximale : 6 m. Salinité variable selon les saisons : entre 2,4 g/l en hiver et 0,8 g/l en été.

[3] Plantation de plusieurs sortes de pins et de bouleaux sur des milliers d'hectares. La plus grande partie (70%) de l'isthme est désormais à nouveau couverte de forêts

[4]Heinz KLIEWE, *Die Insel Usedom in ihrer spät- und nacheiszeitlichen Formenentwicklung*, Deutscher Verlag der Wissenschaften, Berlin, 1960, 277p.

de ces deux zones humides est resté relativement intact : il ne s'agit pas de territoires gagnés par la périurbanisation et aucune industrie lourde n'est installée sur leurs rives.

Doc. 14. Carte de la Lagune de Courlande. (Source : (en ligne) http://fr.wikipedia.org/wiki/Lagune_de_Courlande, consulté le 14/09/2009)

Le milieu naturel de l'étang de Berre avant la Révolution Industrielle, comparé à celui d'autres grandes lagunes européennes bénéficie donc d'une certaine stabilité : pas de communications avec la mer, à l'exception du chenal de Caronte, pas de risque de submersion, pas de cours d'eau important susceptible de provoquer une sédimentation menaçant son existence ou même son écosystème. L'étang de Berre apparaît comme une zone humide que l'on pourrait définir comme « solide », dont seuls les lourds aménagements industriels du XXe siècle sont parvenus à compromettre l'équilibre écologique. En ce sens, on pourrait considérer qu'il constitue la lagune européenne dont l'environnement serait le plus facile à sauver, puisqu'il s'agirait « seulement » de démanteler des installations industrielles, et non d'élaborer un programme de lutte contre des éléments naturels menaçants.

Ryszard K. BOROWKA, Tomasz GOSLAR, Anna PAZDUR, « Age of Glaciotectonic Structures on the Wolin Island in the Light of Lithostratigraphic Data and Radiocarbon Dating », *Gechronometria*, *Journal on Methods and Application of Absolute Chronology,* vol. 18, 2000, p35-40.

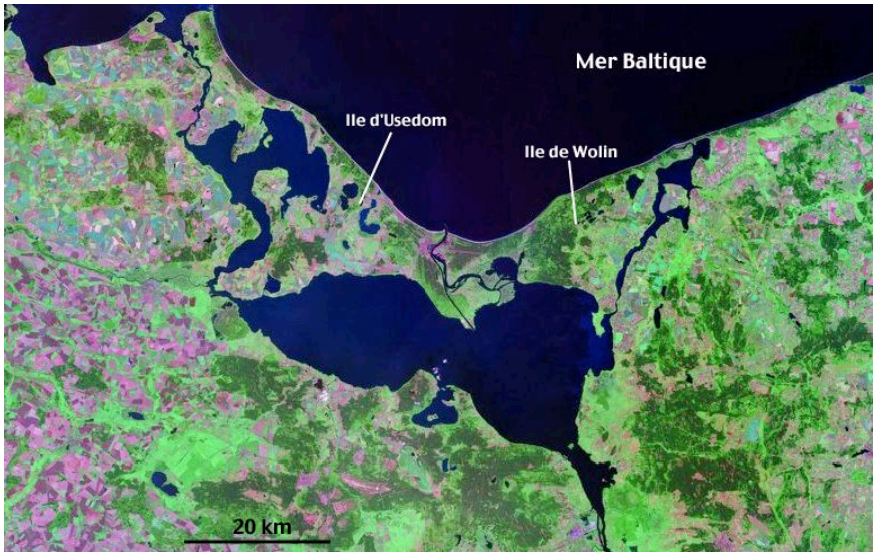

Doc. 15. Carte de la Lagune de Szczecin. (Source : (en ligne) http://fr.wikipedia.org/wiki/Lagune_de_Szczecin)

iii) La passe de Caronte : un milieu aux contours mobiles

Ainsi, avant le XIXe siècle, en dehors des phases de sédimentation liées aux épisodes de déforestation, l'anthropisation ne pèse qu'assez faiblement sur l'étang de Berre. Mais les interactions société/milieu sont plus nombreuses dans l'étang de Caronte : cette passe est à la fois l'endroit de la lagune où les hommes ont été le plus pénalisés par les contraintes imposées par le milieu et celui qu'ils ont le plus façonné, entretenu, et dans lequel ils ont réalisé des aménagements ayant permis le développement d'activités économiques spécifiques (pêche, cabotage, artisanat, salines, construction navale, …). C'est une zone d'envasement en évolution constante : le tracé des berges elles-mêmes varie selon les époques, et il est souvent difficile de déterminer la part des interventions humaines dans ces modifications.

J'ai déjà évoqué le propos de Philippe Leveau selon lequel le taux de salinité de l'étang de Berre était resté « équivalent à celui de la mer jusqu'à la fin de l'époque romaine »[1]. Pour cet archéologue, cette donnée permet de supposer que la passe de Caronte était accessible aux navires marins, bien que le niveau de la mer et de l'étang ait été de 40 cm inférieur à l'actuel. Dès lors, il est légitime de s'interroger : la possible navigabilité de la passe est-elle lié à la configuration naturelle du milieu ou bien le fruit d'une intervention humaine ? Que les Romains aient entretenu par dragage de l'étang de Caronte est tout à fait envisageable : en effet, les soldats du général Marius ont creusé, en 102 av. J.-C., les Fosses Mariennes, canal reliant la mer au Rhône en contournant son embouchure[2]. Les Romains ont pu également réaliser des travaux facilitant l'accès à l'étang de Berre, dans une volonté d'améliorer les conditions de navigation dans la région. Mais qu'un entretien par curage ait eu lieu ou non, il est clair que la passe de Caronte a été empruntée par des navires, dès l'Antiquité. En effet, les fouilles effectuées depuis une trentaine d'année par l'équipe

[1] Voir p60.

[2] La navigation dans celui-ci étant rendue dangereuse par la vitesse du courant et le dépôt d'alluvions à son embouchure. Durant l'Antiquité, Arles n'était qu'à une vingtaine de kilomètres de la mer et la navigation empruntait alors un bras du Rhône aujourd'hui disparu, probablement le Rhône d'Ulmet.

d'Archéologie Municipale de Martigues ont mis à jour deux agglomérations situées sur les rivages de l'étang de Berre. Les campagnes réalisées dans les années 1980 ont permis d'identifier un village gaulois dans l'Ile de Martigues, habité, malgré plusieurs épisodes de destruction, de 440 à 100 av. J.-C[1]. Depuis 1998, une agglomération gallo-romaine a été exhumée sur le site de Tholon[2], occupée de la première moitié du Ier s. av.J.-C. au IVe s. apr. J.-C.[3] L'étang de Caronte est un lieu de passage obligé pour les navires désirant gagner ces deux cités lacustres, et joue un rôle important dans les échanges des agglomérations de l'étang de Berre avec l'extérieur. Cela ne fait aucun doute pour l'archéologue J. Chausserie-Laprée : « On aurait ici un vaste ensemble de type urbain qui adopterait une structure territorialement éclatée par grandes fonctions : à Tholon, la nouvelle agglomération-phare aux fonctions résidentielle et politique ; dans l'Ile, le relais routier et l'éventuel poste de douane »[4].

Il est en outre possible d'appliquer le même raisonnement aux siècles de l'Age de Fer : J. Chausserie-Laprée voit dans Caronte, dès le VIe siècle av. J.-C., « une voie naturelle de pénétration et d'échanges »[5] : sur la rive nord de la passe, les sites de l'Abion et des Salins de Ferrières sont occupés entre le Bronze Final et l'Age de Fer ancien. Au VIe s., « on a à faire à des populations fixées depuis longtemps, et qui, lors de cette période des premiers contacts commerciaux, investissent les rives nourricières de l'étang et du chenal ». En outre, le même auteur fait état des qualités de navigateurs des gaulois : ces derniers possédaient sans doute des embarcations leur permettant de pêcher en haute mer, « mais aussi de se déplacer et de commercer autant sur les lagunes que dans le golfe »[6]. Les navires gaulois n'étaient pas de simples barques en peau ou en bois, mues à la rame : « A l'instar des grecs, ils disposaient de bateaux à voile ». Ainsi, même si aucun élément de preuve archéologique n'a pu être apporté, rien n'écarte à priori la possibilité de curages de la passe de Caronte antérieurs à l'époque romaine[7].

---

[1] Cf. Jean CHAUSSERIE-LAPRÉE, *Martigues, Terre Gauloise*, op. cit., p95-100.

[2] Sur la rive ouest de l'étang de Berre, à 1,5 km au nord du centre-ville actuel de Martigues.

[3] Jean Chausserie-Laprée identifie dans l'agglomération de Tholon la ville figurant sur les cartes de la Gaule des auteur antique sous le nom *Maritima Avaticorum* ou *Colonia Maritima*. Voir, par exemple, la carte de la Gaule d'après Claude Ptolémée, *Cosmographia*, trad. latine par Jacopo d'Angelo, 1490. BNF 10764, f°248v-249.

[4] *Martigues, Terre Gauloise*, op. cit., p55-56.

[5] Id., p45.

[6] Id., p194.

[7] Jusqu'au Ier s. av. J.-C., les navires gaulois « indigènes » semblent cohabiter avec les embarcations marseillaises. Depuis la fin du IVe s. ou le début du IIIe s. av. J.-C., la Marseille grecque semble avoir passé une alliance avec les indigènes se soldant par un partage territorial : aux Marseillais le contrôle de la côte à des fins commerciales et industrielles, aux peuples Gaulois l'exploitation de l'intérieur des terres (Id., p46). Il faut signaler que la gestion des Fosses Mariennes, après leur creusement en 102 av. J.-C., a été confiée par Marius aux Marseillais (Strabon, IV, 1, 8).

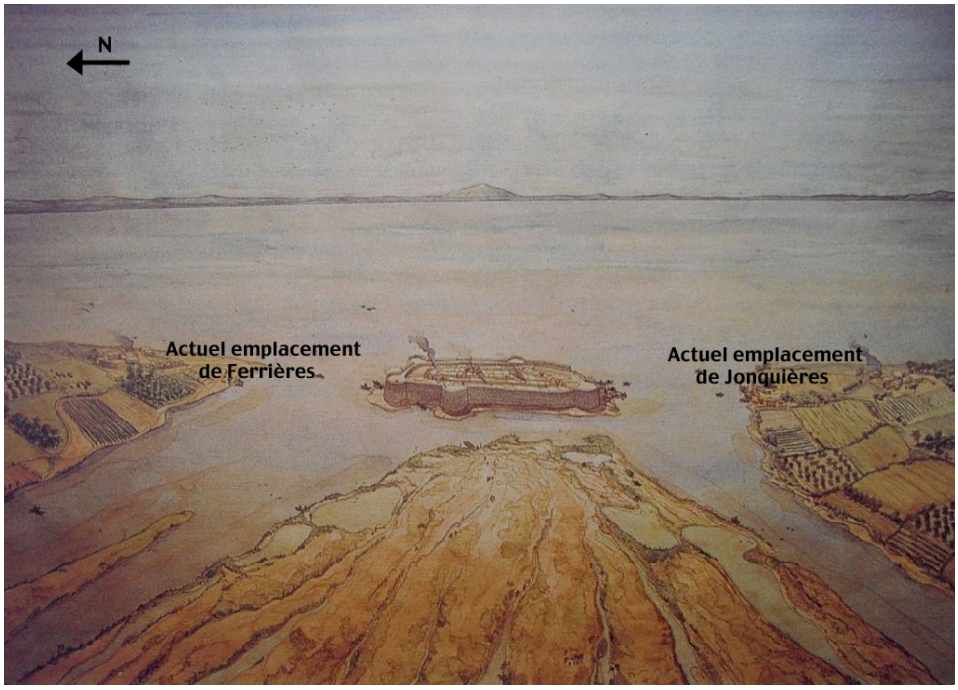

Doc. 16. « L'Ile de Martigues dans son environnement au IVe siècle ». Aquarelle de J.-C. Golvin (Source : *Martigues, Terre Gauloise*, op. cit., p4)

Il s'agit d'une vue d'artiste issue de l'ouvrage de J. Chausserie-Laprée. Il faut entre autres y ajouter :

- une pointe sur le site de Ferrières, rendant la rive nord de Caronte plus proche de l'Ile ;
- des sèdes au nord et au sud de l'Ile (à gauche et à droite sur l'illustration) ;
- un pont ou plutôt plusieurs ponts reliant les berges aux sèdes et les sèdes à l'Ile: J. Chausserie-Laprée évoque lui-même le site de l'Ile comme relais routier (p55-56).

Si l'on peut émettre des suppositions pour l'Antiquité, il faut déplorer l'absence d'informations sur la passe de Caronte au haut Moyen-Âge. Ce n'est que pour le XIIe siècle que l'on peut-être à peu près certain du passage de navires, puisque le port de Bouc apparaît dans les sources en 1147[1], et que sa création induit mécaniquement une activité de cabotage dans Caronte. En outre, apparaît vers 1150 le village de pêcheurs de Saint-Geniès, sur la rive sud de l'étang : si l'entretien de la passe par curage n'est incontestable que pour le milieu du XIIIe siècle[2], il est cependant possible qu'il ait été effectué dès une époque antérieure. Une donnée m'incite en outre à penser que la passe de Caronte était fréquentée par les navires dès l'époque carolingienne : des sources du IXe siècle font état de l'exploitation de salines sur les rives de l'étang de Berre. Jean-Pierre Poly[3] évoque « deux grandes zones » de production de sel dans la Provence carolingienne, le pourtour de l'étang de Berre et la région d'Hyères, et se montre très précis en ce qui concerne la première : les lieux de production sont «*Ugium* –

[1] « *in portus de Boc* ». Cité par Charles ROSTAING dans *Essai sur la Toponymie de la Provence,* éd. d'Artrey, Paris, 1950, p74, citant en référence Dom Martin BOUQUET et Michel-Jean-Jacques BRIAL*, Recueil des Historiens de la Gaule et de la France*, t. XII, 1781, p367e.

[2] AD B1501, f°106 : la construction d'une galère à l'Ile pour le comte de Provence en 1263-1264 suppose une profondeur suffisante pour amener ce navire à la mer.

[3] Jean-Pierre POLY, *La Provence et la Société Féodale (879-1166),* Bordas, Paris, 1976.

Lavalduc- (…), Léou, où se trouve dès 822 un tonlieu sur le sel où viennent des Italiens[1], Caderot-Berre[2] et Fos. Le lieu-dit Léou pourrait correspondre à la saline du Lion, située à proximité de Vitrolles ; cependant, il semble que celle-ci ait été créée de toutes pièces au début du XIXe siècle[3]. Il s'agirait plus vraisemblablement d'un lieu-dit de la commune de Châteauneuf-lès-Martigues, en bordure de l'étang de Bolmon[4]. Le lieu-dit Caderot (*Cadarosco)* est situé à proximité immédiate de la ville de Berre. Concernant ce dernier lieu, un diplôme du roi Conrad du Xe siècle vient attester de la continuité de l'exploitation au siècle suivant: « … *et villam unam quem vocant Catarosco, cum salinariis… »*[5]. On imagine mal cette marchandise pondéreuse transportée par voie terrestre : il est assez probable que des bateaux aient emprunté la passe de Caronte pour aller charger du sel à Léou et à Caderot afin de l'amener à Arles ou Marseille, par exemple. Pour J. Chausserie-Laprée, la production totale de sel dans les environs de Martigues, au Moyen-Âge (incluant les salines du secteur des étangs situés entre l'étang de Berre et Fos, ainsi que celles de Ponteau) est de « plusieurs dizaines de milliers de tonnes par an, plus importante que celle de Camargue, et assure une des richesses majeures de la région. La production n'y était sûrement pas aussi massive et développée durant la protohistoire, mais elle n'a pas pu être nulle, ne serait-ce que par la formation automatique et naturelle de sel, par le seul assèchement estival de certaines zones de marais »[6]. Le vraisemblable passage d'embarcations chargées de sel dans l'étang de Caronte à l'époque carolingienne a-t-il été possible sans le curage d'un chenal ? Devant l'absence d'informations sur la taille et la forme des bateaux, il est impossible de répondre : pour de simples barques, par exemple, ou des navires à fond plat, quelques dizaines de centimètres de fond auraient pu suffire.

---

[1] Note 103 p226 : « CSV n°11, avec la confirmation de Lothaire en 841 et un plaid de 843/844, CSV n°13 et 26. Sur Léou cf. aussi GCN Arles n°319, 335, 429, et Marseille n°164, et CSV n°217. »

[2] Id. : « le plaid de 844 s'y tient ; cf. ensuite catalogue n°5, CNDD n°31, CSV n°201, GCN Arles n°441, catalogue n°347, GCN Orange n°96 ».

[3] Cf. Raymond-Léon BERNEX, « Henri Gilly (1755-1844) et la saline du Lion », *Provence Historique*, t. XIV, n°55, 1964, p86-94.

[4] Partie de l'étang de Berre délimitée par le cordon du Jaï. Actuels lieux-dits Petit-Léou et Grand-Léou.

Un port appelé *Bagneras, Balneolis, Baignerias* ou *Bagneriis* apparaît en outre dans quatre sources entre le milieu du XIe siècle et 1164. Il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'un port situé à proximité ou dans l'étang de Bolmon, non loin de Marignane et de Papia.

Entre milieu du XIe siècle et 1090 : « *in porto de Baignerias et in Bulmone*» (Barthélemy n°15, Authentique du Chapitre f°104v à f°106v).

1070 : «*et in lecia Leogni, et in fisco alterius stagni quod Bolisinum dicitur, et in portu de Balneolis, medietate mee partis », Carta de Papia,* CSV n°217.

1070 : « *Et, ut hoc semper fiat et nunquam remaneat, dono pro istis luminariis portum de Bagneras et ledda de Leung »*, CSV n°218.

1164 : « *In portu de Bagueriis, de omnibus navibus et hominibus ibidem applicantibus, de leda et omnibus usitacis quos debent in tertia parte proprietatem; in reliquis vero duabus partibus et in toto portu dominium* », GCN Marseille n°164, AD B286.

[5] Diplôme du roi Conrad le Pacifique, postérieur à 963 et antérieur à 993, confirmant les concessions faites à Montmajour par le pape Léon VIII, l'empereur Otton Ier et l'impératrice Adélaïde. Cité par M. Deloche, *St-Rémy-de-Provence au Moyen-Âge* (Appendice II, p55), DHM73, p35.

[6] *Martigues Terre Gauloise*, op. cit., p197-198.

Il faut également évoquer les salines situées dans l'étang de Caronte lui-même : Ph. Leveau affirme que « cet étang présentait au Moyen-Âge et à l'époque Moderne un grand intérêt par ses salines et ses pêcheries »[1]. Des salines sont en effet visibles dans de nombreux documents médiévaux[2]. Cependant, il est impossible de déterminer si les salines de Ferrières, situées sur la rive nord du chenal de Caronte, entre le viaduc de l'A55 et l'actuelle mairie de Martigues, étaient présentes dans l'Antiquité ou au haut Moyen-Âge. Mais l'exploitation du sel « n'a malheureusement livré encore aucune trace archéologique tangible (…). Le fait n'est pas surprenant et se trouve partagé par tout le littoral de la Méditerranée(…). Installées au niveau de la mer, voire plus bas (…) *les salines* nécessitent un entretien constant mais ne requièrent aucune construction ou aménagement en dur qui aurait pu traverser le temps » (J. Chausserie-Laprée[3]). Sur la carte suivante, datant du début du XIXe s., on relève la présence de salines au milieu des bourdigues de Bouc.

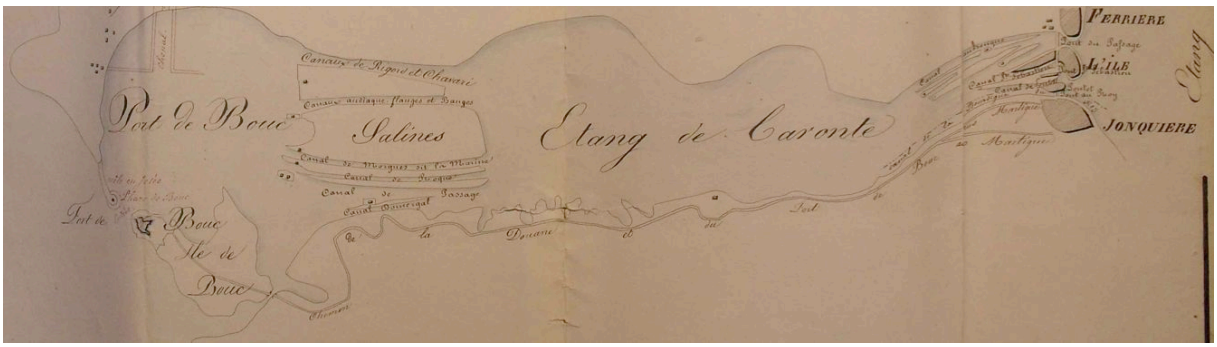

Doc. 17. Salines de Bouc. Extrait d'un carte, début XIXe s. (Source : Fonds Galiffet, AN 107AP81, n°25)

En revanche, les sources nous informent avec certitude de l'agencement de la passe de Caronte par la main de l'homme, dès le Xe siècle : la présence de bourdigues[4] est signalée dès 963[5], et a sans doute des origines plus anciennes. Le fonctionnement de ce type de pêcheries implique un curage régulier de leur « canal », c'est-à-dire du couloir, formé par des langues de terre appelées « sèdes », mis en place afin de maintenir un courant suffisant pour amener le poisson dans la bourdigue. Elles sont très visibles sur le document **18.** Les sèdes sont le plus souvent des formations naturelles, longues îles instables épousant le sens du courant dans la passe, mais la présence de bourdigues a pour conséquence leur fixation dans l'espace : les bourdigaliers ont intérêt à empêcher tant leur déplacement que leur dislocation, ou bien encore leur épaississement excessif. Les opérations de dragage des canaux, et le dépôt de la vase du fond sur les sèdes ont pour conséquence leur consolidation. En outre, le curage des

[1] *Carte Archéologique de la Gaule*, op. cit., p73.
[2] En 1308, par exemple (Cf. Josette JUGLAS, « La vie rurale dans le village de Jonquières (1308-1418) », *Provence Historique,* janv.-mars 1958, tome VIII, p9-33, p21.), en 1228, également (Cf. Barthélémy n°227).
[3] Op. cit., p197.
[4] Il s'agit, rappelons-le, de nasses à poissons en forme de V, constituées par des palissades en canne. La longueur moyenne d'une bourdigue est de quelques dizaines de mètres et peut atteindre 200m.
[5] AD 2H1, Privilège du pape Léon VIII : *« ... et in Ponte vaso uno que Venroso vocant… ».*

canaux des bourdigues situées à proximité des berges contribue à faire évoluer le tracé de ces dernières au cours des siècles.

Doc. 18. ***Vue de Martigues de la pointe Saint-Laurent,*** anonyme, début XVIIIe, musée Ziem.

L'étang de Caronte, lieu de pêche depuis l'Âge de Bronze au moins, voit donc les activités humaines autant que le courant façonner ses berges et ses îles. L'implantation des bourdigues, avant le Moyen-Âge central, semble limitée à la zone du Pont-Saint-Geniès, c'est-à-dire au secteur du centre-ville actuel de Martigues. L'apparition, vraisemblablement au XIIe siècle, de bourdigues situées vers le port de Bouc, côté ouest, contribue à pérenniser la morphologie des sèdes et des berges et à faire de l'étang de Caronte un espace modelé par l'homme. Mais la création, au XIIIe siècle, de trois agglomérations autour de l'actuelle Ile de Martigues[1] marque un degré supplémentaire de l'implication humaine dans le modelage des terres émergées. Toutes trois dotées de fortifications entre leur fondation et la fin du XIVe siècle, ces villes traversent une crise profonde au XVe siècle, et connaissent un redécollage démographique à partir de 1470. De cette époque à la fin du XVIIe siècle, le modèle d'expansion de ces trois *castra* est atypique : les faubourgs situés côté terre, à l'extérieur des remparts, restent très modestes voire inexistants. Mais des rues entières formées par les nouvelles maisons apparaissent sur des terrains peu à peu gagnés sur la lagune. Le document 24 permet de visualiser les zones remblayées en centre-ville au cours de ces deux siècles. Entre le XVIIIe siècle, et le début du XXe, la morphologie du centre-ville évolue peu, mais l'ouverture du chenal de Caronte aux navires de forts tonnages, entre 1863 et 1925, l'implantation de l'industrie pétrochimique sur les rives de l'étang de Berre à partir des années 1920 et la création du port pétrolier de Lavéra en 1952, induisent une transformation

[1] L'Ile dans les années 1250, Jonquières dans les années 1280, et Ferrières dans les années 1290.

radicale de l'ensemble de l'ancien étang de Caronte : la largeur moyenne de la passe est ramenée d'1 km à 250 m environ.

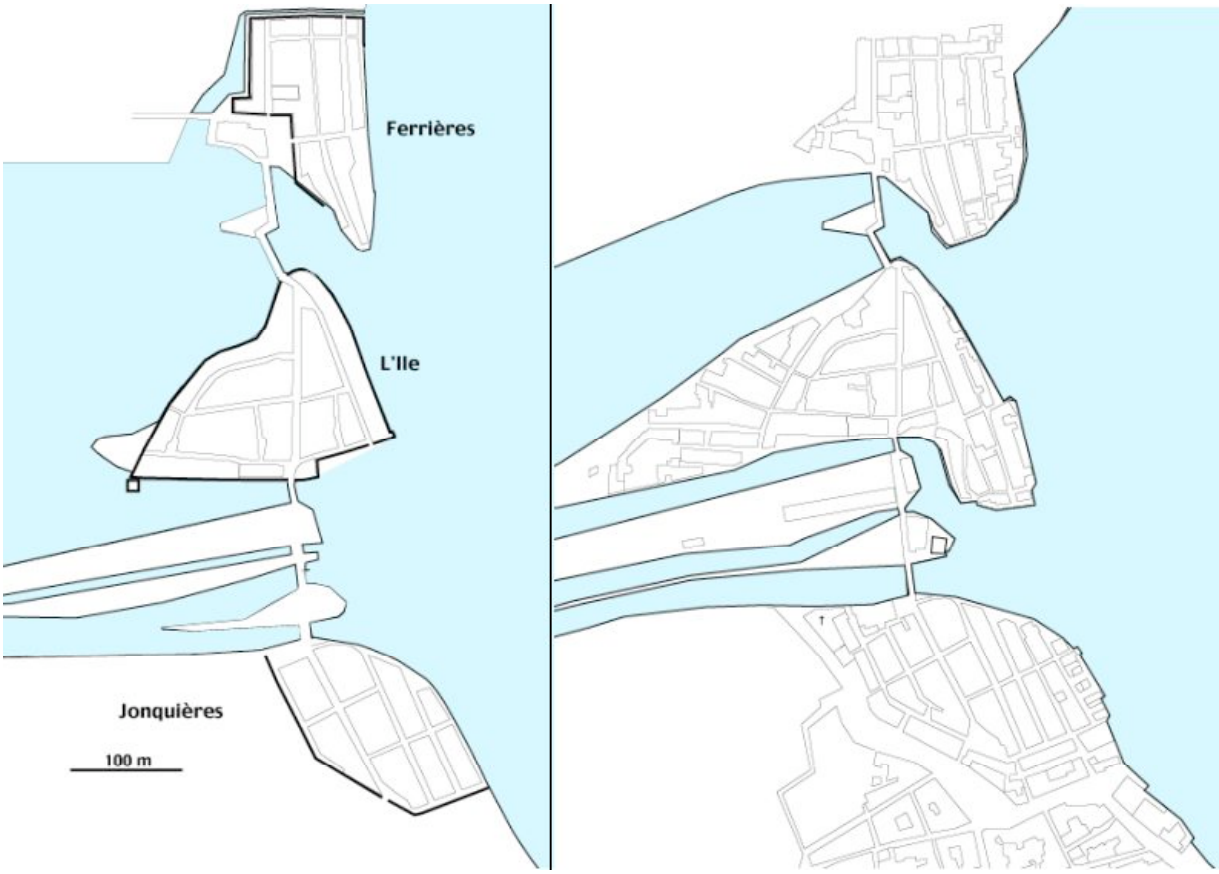

Doc. 19. Evolution de l'emprise de Ferrières, l'Ile et Jonquières sur la lagune entre le XVe et le XVIIIe siècles.

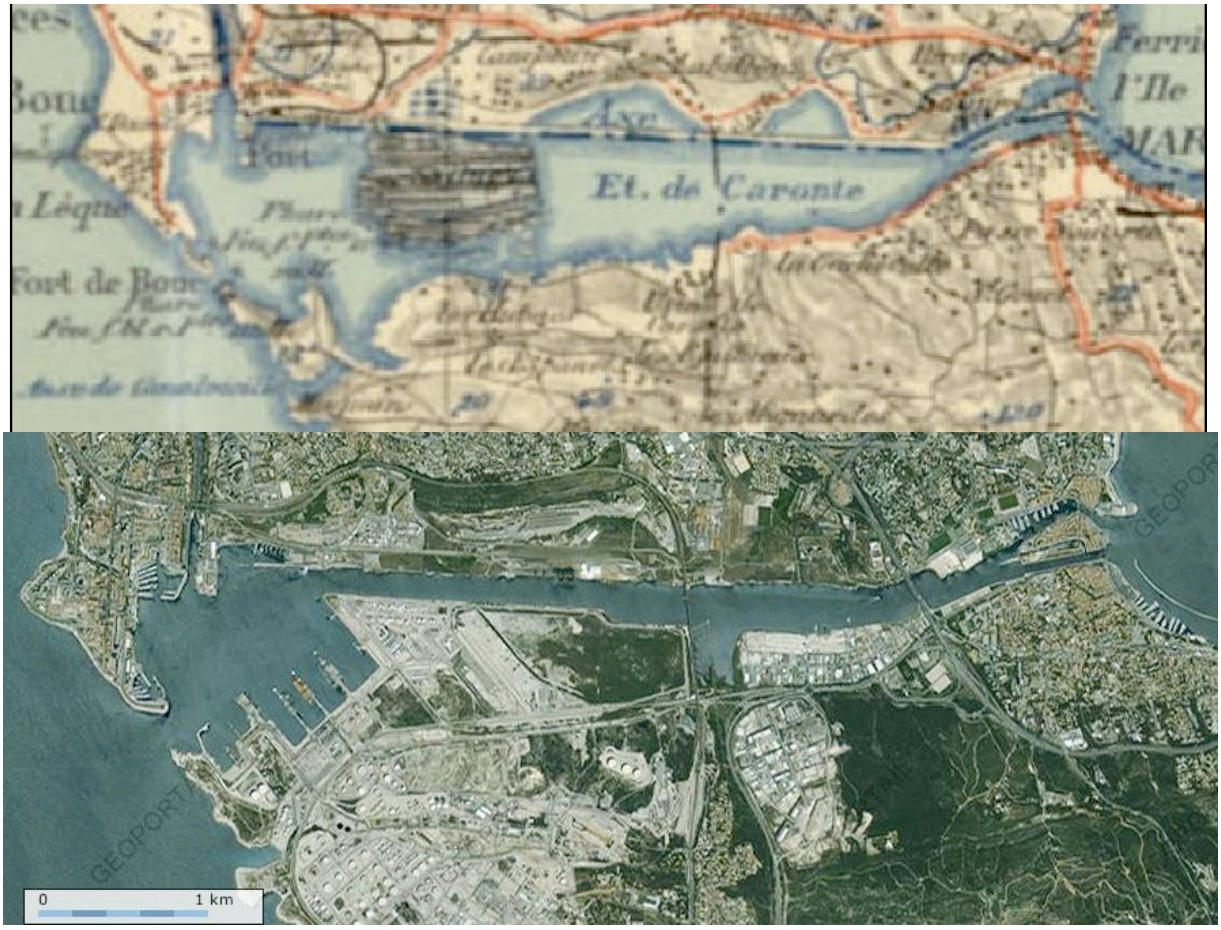

Doc. 20 et 21. L'étang de Caronte en 1913 (carte de France feuille XXII-35, Ministre de l'Intérieur, AD 1 Fi 3180) **et en 2009** (vue satellite. Source : (en ligne) www.géoportail.fr)

Le milieu lagunaire formé par l'étang de Berre et l'étang de Caronte est né vers 6000 av. J.-C., à la suite d'une transgression marine. Depuis cette époque, sa salinité a connu des fluctuations : proche ou équivalente à celle de la mer jusqu'à la fin de l'Antiquité, elle devient vraisemblablement mesohaline au cours du premier millénaire de notre ère. Ce n'est qu'à l'époque contemporaine que des choix d'aménagement du territoire ont bouleversé cet écosystème, et en premier lieu sa salinité. Les grandes modifications apportées à cette dernière sont les conséquences de la mise en place d'un chenal de navigation dans la passe de Caronte, à partir de la fin du XIXe siècle, de l'ouverture du tunnel du Rove, en 1925 (et de son effondrement en 1963), et surtout de l'installation d'une centrale électrique rejetant les eaux limoneuses de la Durance, en 1966. Cependant, l'avènement de l'ère industrielle ne constitue pas le premier choc environnemental infligé par l'homme au milieu : des géomorphologues tels que Mireille Provansal ont identifié, grâce à l'étude des sédiments de l'étang de Berre, une phase d'érosion majeure entre le Néolithique et l'Âge de Fer, correspondant à une déforestation commandée par le besoin de pâtures nouvelles et de cultures sur brûlis. L'étude des sédiments, puis des sources écrites, à partir du Moyen-Âge central, permettent de dater les grandes évolutions de l'équilibre écologique local, en distinguant la part de l'anthropisation et des paramètres naturels, comme le climat, dans les changements environnementaux. En comparant ces résultats avec ceux de travaux similaires effectués sur les autres grandes lagunes européennes, il apparaît que l'étang de Berre possède

un écosystème intrinsèquement solide : protégé de la mer par le chaînon de la Nerthe, il ne risque pas la submersion comme les lagunes constituées par un simple cordon littoral. De plus, aucun cours d'eau important ne vient déverser des alluvions susceptibles d'induire un envasement naturel trop important : la responsabilité humaine dans la catastrophe écologique traversée par la lagune de Berre-Caronte au XXe siècle est d'autant plus importante que le milieu aurait été facile à protéger, à l'inverse, par exemple, de celui de la fragile lagune de Venise.

L'étang de Caronte constitue un sous-ensemble de cet écosystème, sans doute modifié par la main de l'homme depuis l'Antiquité. Il est vraisemblable qu'il ait été traversé par des bateaux navigant vers l'étang de Berre, à l'époque romaine comme au haut Moyen-Âge. S'il n'est pas certain qu'un dragage des fonds ait été nécessaire pour permettre ce trafic maritime, les sources font état dès le Xe de la présence de pêcheries nécessitant un modelage sinon une adaptation des îles et des berges : les bourdigues. La vase issue du curage des canaux de celles-ci a contribué à façonner et à consolider les sèdes, sortes d'îles très allongées, aux contours instables, formées par le courant et étendues afin de canaliser le poisson dans les bourdigues. La création de trois agglomérations, à l'extrémité est de l'étang de Caronte, au Moyen-Âge central, puis leur extension, entre le XVe et le XVIIe siècle, ont nécessité le remblaiement de nombreuses sections du littoral urbain : des rues entières ont été gagnées sur la lagune. Au XXe siècle, le réaménagement de la passe à des fins industrielles s'est traduit par la disparition de l'étang de Caronte, transformé en simple chenal de navigation reliant Martigues à Port-de-Bouc.

1.1.2 Du Mésolithique au haut Moyen-Âge : la présence humaine dans la lagune de Berre-Caronte

1.1.2.1 L'apport de l'archéologie : un rivage lagunaire occupé depuis la fin de l' Âge Glaciaire

Aucun gisement archéologique du Paléolithique ancien ou moyen n'a pu être identifié dans la région de l'étang de Berre. La plus ancienne occupation humaine relevée est celle de l'Abri Cornille à Istres, fouillé par Max Escalon de Fonton dès la fin des années 1960[1]. Les archéologues ont connu des difficultés pour dater le niveau inférieur (n°12) de cet abri sous roche : pour M. Escalon de Fonton et G. Onoratini, son âge est « bien antérieur à la fin du Dryas Moyen »[2], c'est-à-dire antérieur à 10000 av. J.-C. Il semble que l'on puisse classer l'industrie de cette couche dans le proto-valorguien, c'est-à-dire[3] entre 11800 et 11000 av. J.-C. Cependant, les traces d'occupation deviennent plus nombreuses dans la région avec la fin de l'Âge Glaciaire, à la charnière entre le Paléolithique supérieur et le Mésolithique : à partir de 8000 av. J.-C., à la faveur du réchauffement climatique, des traces d'habitat apparaissent sur les bordures sud et ouest de l'étang de Berre. Les sites de Mourre Poussiou (Fos), de Sulauze (Istres), de l'abri Capeau (Istres)[4], de Baume Longue (Martigues), de la Font des Pigeons (Châteauneuf-lès-Martigues)[5], du Rouet (Carry le Rouet) appartiennent au Valorguien, au Montadien, ou au Castelnovien, mais présentent la caractéristique commune d'être occupés entre 8000 et 7000 av. J.-C. Proche de l'actuel centre-ville de Martigues, sur le site de la « Cacharelle »[6], situé sur la rive sud de Caronte, a été exhumé un outillage mésolithique, des coquillages et de nombreux restes de faune terrestres, témoins d'un campement ou d'une halte de chasseurs-collecteurs Castelnoviens[7].

Le grand abri de Châteauneuf-lès-Martigues[8] fournit dès le début du Ve millénaire le premier exemple d'agriculture, d'élevage et de sédentarisation de France. Si le néolithique moyen est assez peu représenté autour de l'étang de Berre (à l'exception de Châteauneuf-lès-Martigues et du site de St-Julien, sur la commune de Martigues), un vaste village est implanté

---

[1] Max ESCALON DE FONTON, « La pièce esquillée. Essai d'interprétation », BSPF, n°3, 1966, p76.

[2] Max ESCALON DE FONTON et Gérard ONORATINI, « L'abri Cornille à Istres (Bouches-du-Rhône) », *Congrès Préhistorique de France*, XXe session, 1977, p. 174-227.

[3] Cf. Christophe CUPILLARD, Annick RICHARD, Les *derniers chasseurs-cueilleurs d'Europe occidentale (13 000-5 500 av.JC),* Ministère de la Culture, CNRS, Université de Franche-Comté, 2000, p115.

[4] Max ESCALON DE FONTON, « Le campement romanellien de La Valduc à Istres (Bouches-du-Rhône) », *L'Anthropologie* ; n°1-2, 1970, p29-44.

[5] Déjà évoqué p59. Les recherches menées par M. Escalon de Fonton dès la fin des années quarante ont permis de découvrir l'absence de salinité de l'étang de Berre avant la transgression marine. Le lac d'eau douce qu'était encore « l'étang » de Berre au Würm IV est envahi par les eaux marines vers 6000 av. J.-C.

[6] Ou plutôt Gacharelle, d'après les documents cadastraux médiévaux, modernes, et contemporains.

[7] Voir la note de Jean Courtin, « L'Etang de Berre durant la Préhistoire », *Le village Gaulois de Martigues,* op. cit., p21.

[8] Ou de la Font aux Pigeons.

sur le plateau de Miouvin (Istres) aux IVe[1] et IIIe[2] millénaires. A la même époque, plusieurs villages ou hameaux en pierre sèche apparaissent dans le territoire de l'actuelle commune de Martigues : St-Pierre (les vestiges d'occupation y couvrent une superficie de plus d'un hectare), St-Martin à Ponteau, le Collet Redon à la Couronne. Ces deux derniers sites sont des représentants du « Couronnien », définie par Max Escalon de Fonton dès la fin des années 1940 comme une « civilisation des plateaux » du Néolithique final en basse Provence occidentale, distincte des civilisations néolithiques languedociennes. Offrant un faciès architectural assez similaire, ces deux sites comportent des maisons d'habitations et des locaux à vocation agricole.

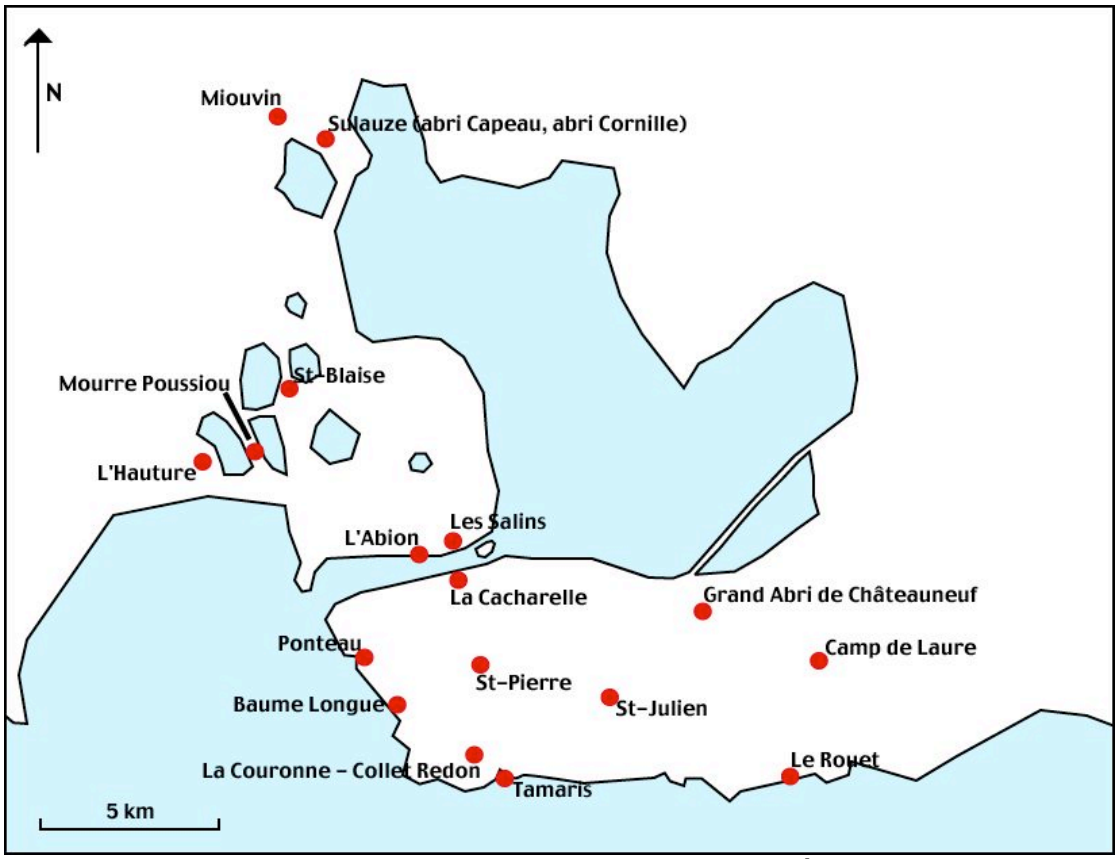

Doc. 22. Carte des sites archéologiques mentionnés (jusqu'à l'Âge de Bronze)

Le Bronze ancien[3] est représenté autour de l'étang de Berre par le site du Camp de Laure (commune du Rove), constitué d'un important éperon fortifié et d'un rempart flanqué de tours, qualifié par Jean Courtin[4] de plus ancien *oppidum* du Midi de la France. Ultérieurement, au cours du Bronze moyen et surtout final, à la faveur d'un important essor démographique en Provence, un grand nombre de nouveaux sites sont occupés sur les territoires des communes de Martigues (abri de la plage du Verdon, quelques objets de bronze sur le site des Tamaris, piton du Collet Redon), de Fos (rocher de l'Hauture et plateau du Mazet) et surtout de St-Mitre-les-Remparts (plateau de St-Blaise, situé entre les étangs de

[1] Chasséens.
[2] Chalcolithiques.
[3] Début du IIe millénaire av. J.-C.
[4] Op. cit., p21.

Lavalduc et de Citis, fréquenté au bronze final IIIb[1]). Cependant, les vestiges du Bronze final III les plus proches du site urbain de Martigues sont deux vastes habitats lacustres situés sur la rive nord du chenal de Caronte, aux lieux-dits l'Abion et les Salins de Ferrières[2].

De ces deux gisements, en partie submergés de nos jours, ont été exhumés plusieurs dizaines de milliers d'objets manufacturés et vestiges d'occupation humaine. Des datations carbone 14 de morceaux de bois, ainsi que les céramiques prélevées permettent de penser que le site a été occupé du Bronze final I à la transition Bronze/Fer, c'est-à-dire du XVe au VIIe siècle av. J.-C. A travers l'exceptionnelle richesse de ces sites, les archéologues ont découvert des communautés humaines sédentaires, utilisant le milieu aquatique comme « un espace de production entièrement maîtrisé »[3], habitant des maisons palafittes concentrées dans un périmètre modeste ; mais ces « hommes de l'eau » pratiquent également l'élevage (ovin, caprins), la chasse (gibiers de tous types), et se livrent à une « activité manufacturière intense »[4]. Pour Jean Courtin[5], ces découvertes prouvent l'« ancienneté du rôle attractif joué par Martigues», et il faut rapprocher ces sites « des nombreux gisements des rives des étangs languedociens: Lattes, Mauguio, Lansargues, la Fangade, Montpenèdre à Sète, etc. » En effet, il peut intéressant de confronter les résultats des fouilles de l'Abion et des Salins à ceux obtenus sur d'autres sites lagunaires de l'Âge de Bronze. Selon l'association EROLL[6], qui a pour objectif d'étudier l'habitat de ces zones humides méditerranéennes, « la montée du niveau marin enregistrée tout au long de l'Holocène a progressivement dissimulé les habitats côtiers Pré et Protohistoriques du Languedoc à la Provence. Une série de gisements de la fin de l'âge du Bronze ponctue l'étang de Thau. »[7]

Doc. 23 et 24. A gauche : **Bois gorgés d'eau retrouvés dans la vase du chenal de Caronte, et appartenant à des habitations bouleversées du site de l'Abion.** A droite : **Fragment de terre crue portant les empreintes du clayonnage de torchis des maisons de l'Age du Bronze du site de l'Abion.** (Source : *Martigues Terre Gauloise*, op. cit., p35.)

[1] 900 à 800 av. J.-C.

[2] L'Abion ou « Labillon ». Cf. *Martigues terre Gauloise*, op. cit., p 35-41.

[3] Id., p39 : pêche au filet à la maille de 22 à 30cm.

[4] Id., p40.

[5] Op. cit., p22. Sites situés sur les étangs de Thau, de Mauguio et de Méjean.

[6] Etudes et Recherches sur les Occupations Littorales Lagunaires.

[7] (en ligne). URL : http://monsite.wanadoo.fr/archeo_thau_eroll/index.jhtml, consulté le 14 juin 2009.

Parmi ceux-ci, on peut tout d'abord citer le site de Montpenèdre, situé au sud-ouest de l'étang, sur la commune de Marseillan, identifié par Denis Fonquerle dès les années 1970[1]. Sous la surface de l'eau, plusieurs dizaines de pieux de bois ont pu être attribués, grâce aux datations radiocarbone, à la fin du XIIe ou du début du XIe siècle av. J.-C[2]. Au sein de cet habitat palafitte ont été identifiées des céramiques du Néolithique moyen (Chasséen) au Bronze final. A proximité de la ville de Sète, au nord-est de l'étang, deux sites doivent aussi être signalés : au nord de la ville, au large de la presqu'île du Barrou, ont été découverts en 1973 des vestiges du Bronze final II et III (1100 à 800 av. J.-C.) ; sur le site de la Fangade, situé 1 Km à l'est, les archéologues[3] ont exhumé un village du Bronze final II submergé. Si l'Âge du Bronze est peu représenté sur le site de *Lattara* (Lattes)[4], les gisements du Camp Redon[5] (commune de Lansargues, à proximité de l'étang de l'Or) et surtout de Tonnerre I, en bordure de l'étang de Mauguio, ont fourni de nombreux renseignements sur l'habitat lagunaire de cette époque[6]. L'analyse menée par Bernard Dedet et Michel Py[7] à partir des données recueillies sur ces sites les a notamment conduit à présenter la société lagunaire languedocienne de la fin de l'Âge du Bronze comme semi-sédentaire, ce système se traduisant par des mouvements, cycliques ou saisonniers, entre le littoral et l'arrière pays. Cependant, les travaux de l'archéologue Myriam Sternberg, comparant le matériel ichtyofaunique des sites de l'Abion (Martigues) et de Tonnerre I[8] ont davantage retenu mon attention : alors que la

---

[1] Denis FONQUERLE, « Agde: un village de l'Age du Bronze sous l'étang de Thau », *Archéologia Paris*, n°129, 1979, p72-73.

[2] Frédéric GUIBAL, Frédéric LEROY, Christine OBERLIN : « High precision 14 C dating of a Bronze Age tree ring chronology from the pile dwelling settlement of Montpenedre, Herault, southern France », p. 199-200. *Radiocarbone, 4th 14C and Archaeology Symposium*, Oxford, avril 2002.

[3] Cf. Frédéric LEROY, « La Fangade, site submergé du bronze final », dans *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de Sète*, 1999-2000.

[4] Christophe JORDA et Cécile JUNG, « Ruptures et mutations dans la basse plaine du Lez depuis le Chasséen. Une approche interdisciplinaire entre morphogenèse et peuplement. La fouille archéologique de Port Ariane (Lattes, Hérault, France) », dans Hervé RICHARD, Anne VIGNOT (dir.) ; *Equilibres et rupture dans les écosystèmes depuis 20000 ans en Europe de l'Ouest,* Paris, 2002, p. 191-203, p195.

[5] Cf. Bernard DEDET, « Les gisements lagunaires de l'Âge du Bronze », dans B. DEDET, H. PRADES, M. PY et al., *Occupation des rivages de l'étang de Mauguio, Hérault, au Bronze final et au Ier Age du Fer*, 3 vol., ARALO, cahier n°11, 12 et 13, 1985.

[6] Voir Xavier GUTHERZ : « Les gisements lagunaires au Néolithique, L'occupation des rivages de l'Etang de Mauguio (Hérault) au Bronze final et au Premier Age du Fer », III, ARALO, Cahier n°13, Caveirac, 1985, 85-98.

[7] Michel PY, « Fouille sur le gisement de Tonnerre I (Mauguio, Hérault) en 1976-1979, L'occupation des rivages de l'étang de Mauguio, Hérault, au Bronze final et au Ier Age du Fer, II, sondages et sauvetages programmés (1976-1979) », ARALO, Cahier n°12, 1985, p49-120.

Michel PY, « Les gisements lagunaires au Premier Age du Fer, L'occupation des rivages de l'étang de Mauguio, Hérault, au Bronze final et au Ier Age du Fer, III, synthèses et annexes », ARALO, Cahier n°13, 1985, p47-84.

[8] Myriam STERNBERG, Mélanie VOLLE : « La pêche à l'âge du Bronze : les données archéoichtyofauniques de l'Abion (Martigues, Bouches-du-Rhône) et de Tonnerre I (Mauguio, Hérault) », *Documents d'archéologie méridionale*, n°27, 2004, p171-196.

Voir aussi, pour une comparaison des données carpologiques des sites littoraux héraultais de La Fangade (Sète) et de Portal Vielh (Vendres) : Laurent BOUBY, « Production et consommation

composition de l'assemblage archéoichtyofaunique de Tonnerre I est dans l'ensemble « conforme aux déchets retrouvés dans les dépotoirs domestiques », celui de l'Abion se présente comme « un assemblage singulier de restes osseux »[1], permettant d'envisager l'existence, à l'Abion, d'un « système de production, intégrant les ressources aquatiques, plus complexe que celui perçu à Tonnerre, pouvant se réduire aux déchets d'un groupe de consommation d'un groupe installé temporairement. » Mais, outre ces tentatives de reconstitution du mode de vie des populations lagunaires, la présence même de hameaux palafittes dans les étangs languedociens et sur les rives de Caronte mérite d'être soulignée. En effet, les exemples connus d'éléments de structures d'habitats conservés en matériaux périssables sont très peu nombreux en zone méridionale : je n'ai pu relever, par exemple, la découverte à l'heure actuelle d'aucun habitat lacustre de l'Âge de Bronze dans le vaste secteur lagunaire que constitue la Camargue.

Concernant l'Âge du Fer[2], J. Chausserie-Laprée considère que les découvertes effectuées sur le site de St-Blaise et dans le territoire de la commune de Martigues constituent « le premier foyer urbain du Midi de la Gaule »[3]. Pour cet archéologue, les fouilles anciennes menées par Henri Rolland à St-Blaise et Charles Lagrand à l'Arquet, Tamaris et St-Pierre-lès-Martigues ont permis de construire « un scénario de l'habitat protohistorique du sud de la France, qui commande encore aujourd'hui toute la réflexion sur le premier Âge du Fer dans le Midi ». Cette notion de « premier foyer urbain du Midi de la Gaule » s'entend bien sûr à l'exclusion de Marseille, ville fondée par les Grecs vers 600 av. J.-C. : J. Chausserie-Laprée souligne que les sites fouillés dans la région martégale ont révélé un habitat indigène ou « gaulois ». Ainsi, le promontoire côtier de Tamaris, sur la Côte Bleue, semble accueillir « la plus ancienne agglomération indigène du Midi de la Gaule »[4]. Au début du VIe siècle av. J.-C., un village constitué de maisons bâties en dur selon un plan cohérent, respectant les alignements, fait penser à une manifestation du fait urbain : cette vaste agglomération occupe tout le promontoire (1,5 ha environ) et compte peut-être 500 unités d'habitations, regroupant plusieurs milliers d'habitants, mais n'est occupée que pendant la première moitié du VIe siècle[5].

---

végétale au Bronze final dans les sites littoraux languedociens », *Bulletin de la Société préhistorique française*, 2000, vol. 97, n°4, p. 583-594.

[1] 95 % des os exhumés étant des os de tête, et la pêche étant pratiquée selon une surprenante sélectivité (limitation à trois espèces : loup, daurade, muge).

[2] IXe au Ier siècle av. J.-C. Pour tout la période comprise entre 800 av. J.-C. et 700 apr., on consultera la très riche bibliographie contenue dans F. GATEAU, F. TRÉMENT, F. VERDIN, Ph. LEVEAU, Ph. COLUMEAU, Fr. BRIEN-POITEVIN et J. RIMBERT : *Carte archéologique de la Gaule 13/1 - Étang de Berre*, 1996 , Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. On trouvera dans ce précieux ouvrage, non seulement la bibliographie exhaustive des recherches archéologiques de la région de l'étang de Berre (p9-66), mais aussi l'inventaire des sites fouillés dans les différentes communes (Martigues : p223-263).

[3] *Martigues, Terre Gauloise*, op. cit., p58.

[4] Id., p89. Site découvert et exploré par Ch. Lagrand en 1960-1961, et fouillé par l'équipe d'Archéologie municipale de Martigues, sous la direction de Sandrine Duval, entre 1998 et 2004.

[5] La réoccupation sporadique de quelques îlots est signalée avant sa désertion définitive au milieu du Ve siècle.

Le site de St-Pierre a une superficie équivalente, mais connaît en revanche une période d'occupation très longue, continue du milieu du VIe av. J-C. au Ier siècle apr. J.-C. Comme Tamaris, il s'agit d'une agglomération importante, située dans la partie occidentale du massif de la Nerthe, dans la vallée fertile de St-Julien/St-Pierre, fortifiée à partir de la fin du VIe siècle. Pour J. Chausserie-Laprée, « l'abandon brutal, au milieu du VIe siècle, d'un site aussi vaste et densément habité que Tamaris ne peut qu'être relié à l'investissement à la même période ou peu après de la butte de Saint-Pierre, sur une surface et avec une concentration humaine équivalente »[1]. La nouvelle agglomération est bâtie selon une organisation rigoureuse, manifestement établie selon un plan préoconçu : elle constitue « une sorte d'aboutissement et en tout cas la manifestation la plus éloquente de la révolution structurelle qui, durant tout l'Âge de Fer, va marquer l'habitat protohistorique. Nulle part ailleurs en effet, on ne connaît dans la région de plan d'urbanisme préconçu aussi ancien, aussi vaste et aussi bien conservé. »[2] L'oppidum de St-Pierre est protégé par une double rangée de fortifications.

[1] Op. Cit., p89. L'organisation de l'habitat bien structurée de Tamaris ne se retrouve à St-Pierre que vers l'extrême fin du VIe siècle, délai peut-être nécessaire à l'exécution des travaux ?
[2] Id., p92.

Doc. 25. Le site de Tamaris. (Sources : Vue aérienne : photo F. Déléna, ville de Martigues ; Plan des vestiges : fouilles et relevé Sandrine Duval)

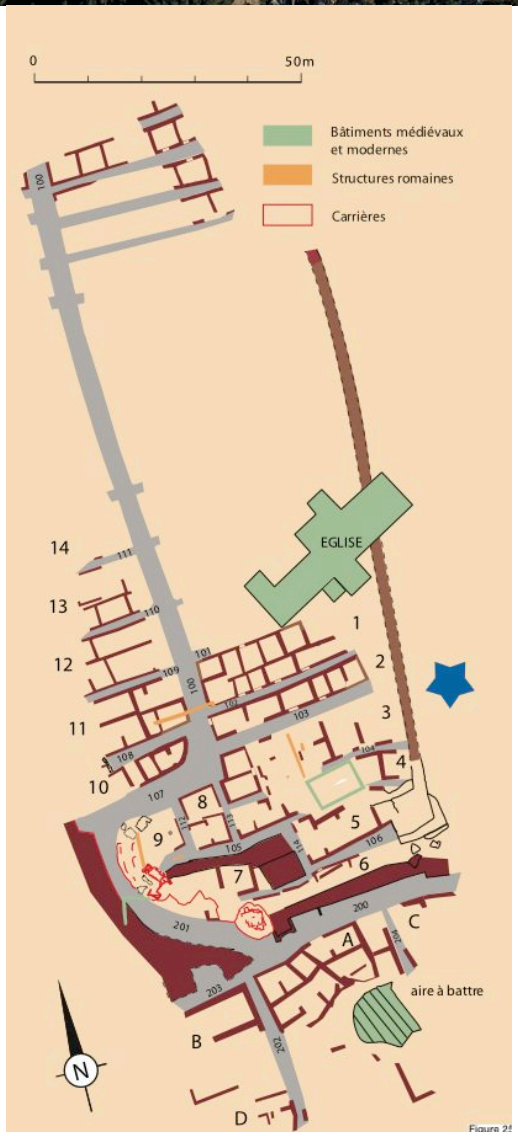

Doc. 26 et 27. Saint-Pierre. Vue aérienne et Plan des Vestiges. (Source : photo : ville de Martigues ; Plan : Jean-Claude Bardzakian)

D'autres sites, d'importance plus modeste, sont encore à signaler pour l'Âge de Fer : les hameaux de l'Escourillon et du Mourre de Bœuf, ainsi que l'oppidum de Castillon sont occupés par des populations gauloises aux VIe et Ve siècles av. J.-C[1]. La pointe de l'Arquet, éperon rocheux de la Côte Bleue, a fourni des traces d'occupation du début du VIe siècle, mais est surtout remarquable pour la petite bourgade qui s'y développe pendant le second Âge de Fer (fin Ve-début IVe siècles)[2]. Cependant, parmi les sites occupés à l'Âge de Fer dans les environs de Martigues, une agglomération mérite vraisemblablement l'appellation de ville : l'oppidum de Saint-Blaise[3], s'étendant sur une superficie de 5,5 ha.

Les plus anciennes traces de fréquentation du site sont datées du Néolithique[4]. Quelques vestiges du chalcolithique et de l'Age de Bronze subsistent également. Mais l'habitat le plus ancien identifié, en matériaux légers, remonte à la fin du VIIe s. av. J.-C. ; il est protégé par un rempart en pierres. Au VIe siècle une nouvelle fortification plus épaisse, équipée d'une porte flanquée de bastions massifs arrondis, enserre des maisons désormais construites en pierres et en briques crues. Appuyées les unes contre les autres, celles-ci constituent de véritables quartiers répartis entre la ville haute et la ville basse, édifiées sur des plateformes séparées par une dénivellation d'une quinzaine de mètres. Les nombreux objets exhumés, vases grecs et amphores étrusques notamment, témoignent des échanges avec le monde méditerranéen, et peut-être même de la présence de commerçants étrangers dans l'agglomération. Cependant, malgré un matériel abondant, une connaissance fine de la ville de cette époque est rendue difficile par le fait que les objets mis à jour, lors des fouilles de l'entre-deux-guerres, n'aient pas bénéficié d'un relevé précis par période : l'enchevêtrement du bâti entre les différentes époques a, à l'heure actuelle, résisté à toute tentative de périodisation. Après une longue période de stagnation, voire de déclin, entre les Ve et IIIe siècles[5], le site connaît un nouvel essor au IIe s. av. J.-C. Ce renouveau est marqué par la construction d'une nouvelle enceinte de type grec en grand appareil, dont les murs sont larges de 3 à 4 m. L'oppidum est assiégé et détruit à la fin du IIe siècle av. J.-C., vraisemblablement lors de l'intervention romaine de 124-123 av. J.-C.[6]. Réoccupé à partir du Ve siècle, et protégé par un nouveau rempart composé de saillants, flanqué de dix tours, l'oppidum est à nouveau abandonné au VIIe siècle[7]. Cependant, il apparaît dans les textes carolingiens sous le nom d'*Ugium*, aux IXe et Xe siècles[8]. En 1231,

[1] Id., p60, 64, 70.
[2] Id., p66, 97.
[3] Commune de St-Mitre-les-Remparts.
[4] Cf. Bernard BOULOUMIÉ, « Un oppidum gaulois à Saint-Blaise en Provence », *Histoire et Archéologie, les Dossiers*, n°84, 1984, p6-96.
[5] L'archéologie n'a identifié aucune enceinte propre à cette période.
[6] Sollicitée par Marseille, menacée par ses voisins de l'arrière-pays gaulois. Voir Frédéric TRÉMENT, *Archéologie d'un paysage : Les étangs de Saint-Blaise (Bouches-du-Rhône)*, Paris, éditions de la Maison des sciences de l'homme, Documents d'Archéologie Française N°74, 1999.
[7]Gabrielle DÉMIANS D'ARCHIMBAUD (dir.), *L'oppidum de Saint-Blaise du Ve au VIIe siècle*, Paris, MSH, DAF n° 45, 1994.
[8]En, 828, 874, 923 et 987. Cf. Henri ROLLAND, « La stratigraphie de Saint-Blaise », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1963, vol. 107, n° 1, p. 81-89.

l'archevêque d'Arles tente de le repeupler : la localité prend le nom de *Castelveyre*[1]. Au début des années 1390, elle est saccagée par les troupes de Raymond de Turenne et ses habitants la quittent définitivement pour se réfugier à Saint-Mitre-les-Remparts.

Néanmoins, à l'Âge de Fer, se développe une agglomération de taille plus modeste, mais ayant un lien plus direct avec le sujet de cette Thèse : le premier village de l'Ile de Martigues. D'une superficie de 0,4 ha seulement, cette localité est édifiée peu avant le milieu du Ve s. av. J.-C., sur le même site que la ville médiévale de l'Ile, édifiée au Moyen-Âge, centre de la future Martigues. Cette bourgade insulaire, atypiquement située au cœur de la lagune, constitue le plus lointain ancêtre de la ville actuelle : il s'agit d'une création ex nihilo, sur un site vierge de toute occupation antérieure. Elle est entourée par une muraille d'une largeur comprise entre 1,45m et 2,60m selon les secteurs[2] ; dans cette enceinte exiguë[3] se serrent des petites maisons à pièces unique, dont la toiture forme terrasse. Comme St-Blaise et les autres agglomérations du territoire de Martigues, cette agglomération est l'œuvre d'une communauté indigène ou « Gauloise »[4], dont le territoire voisine avec celui des Grecs de Marseille. L'occupation de ce premier village de l'Ile, ponctuée par des incendies entraînant des destructions partielles ou totales, est néanmoins continue du milieu du Ve siècle aux premières années du IIe s. av. J.-C. (Peu après la fondation, vers 440-430, vers 375-360 par les Grecs et vers 200-190 av. J.-C., ce dernier incendie marquant l'abandon définitif de l'agglomération primitive). Un second village voit le jour au début du IIe siècle av. J.-C., en nette rupture avec la première urbanisation : d'une superficie de plus d'1 ha, il est édifié selon un schéma entièrement nouveau et s'inscrit dans le mouvement de renouveau de l'habitat groupé, constaté à l'époque hellénistique dans sociétés indigènes de Provence occidentale. Son occupation dure cependant moins d'un siècle, puisqu'il est abandonné dès la fin du IIe s. av.J.-C., dans une attaque imputée aux Romains. Le schéma suivant permet de visualiser l'emprise des deux générations d'enceintes sur le parcellaire actuel.

(Pour plus de précisions concernant les deux villages gaulois de l'Ile et les localités citées dans ces pages, je recommande la lecture de l'ouvrage de Jean Chausserie-Laprée, *Martigues Terre Gauloise*, déjà cité[5], dont je me suis largement inspiré : il synthétise le très important travail réalisé par l'Équipe d'Archéologie Municipale de Martigues sur l'ensemble du territoire de la commune[6].)

---

[1] Des sources postérieures au XVIe siècle évoquent encore le lieu-dit de Châteauvieux.

[2] *Martigues, Terre Gauloise*, op. cit. p84.

[3] 70 à 80 m de long pour 30 à 40 m de large.

[4] Composante probable de la confédération des Salyens.

[5] Sur l'Ile, lire notamment p84-88, p95-100.

[6] Voir aussi le numéro de la revue *Dossiers Histoire et Archéologie* intitulé « Le village gaulois de Martigues », n°128, 1988, ainsi que la communication de Jean CHAUSSERIE-LAPRÉE, « Restitution et mise en valeur d'habitats : l'exemple de Martigues (Bouches-du-Rhône, France) », *La restitution en archéologie et la présentation au public,* colloque d'Ensérune/Béziers, octobre 2005. En ligne : URL : http://editions.monuments-nationaux.fr/fr/les-ouvrages-en-ligne/bdd/chapitre/31/LGBOOK/en, consulté le 11 juin 2009.

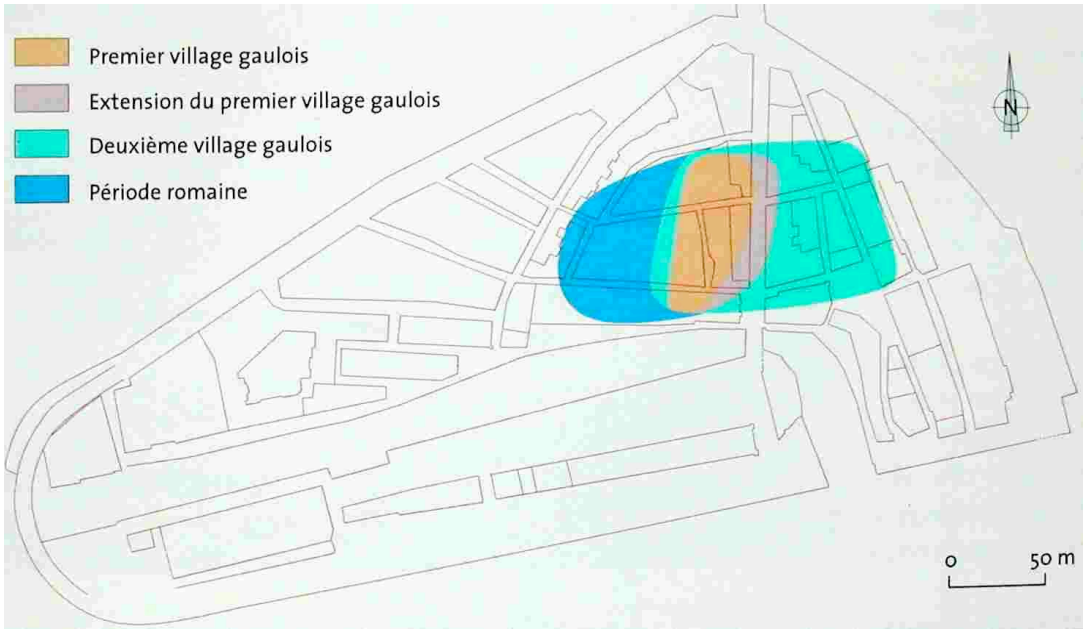

Doc. 28. Evolution topographique de l'habitat antique de l'Ile de Martigues (emprise sur la trame urbaine actuelle). Source: *Martigues, Terre Gauloise,* op. cit., p98.

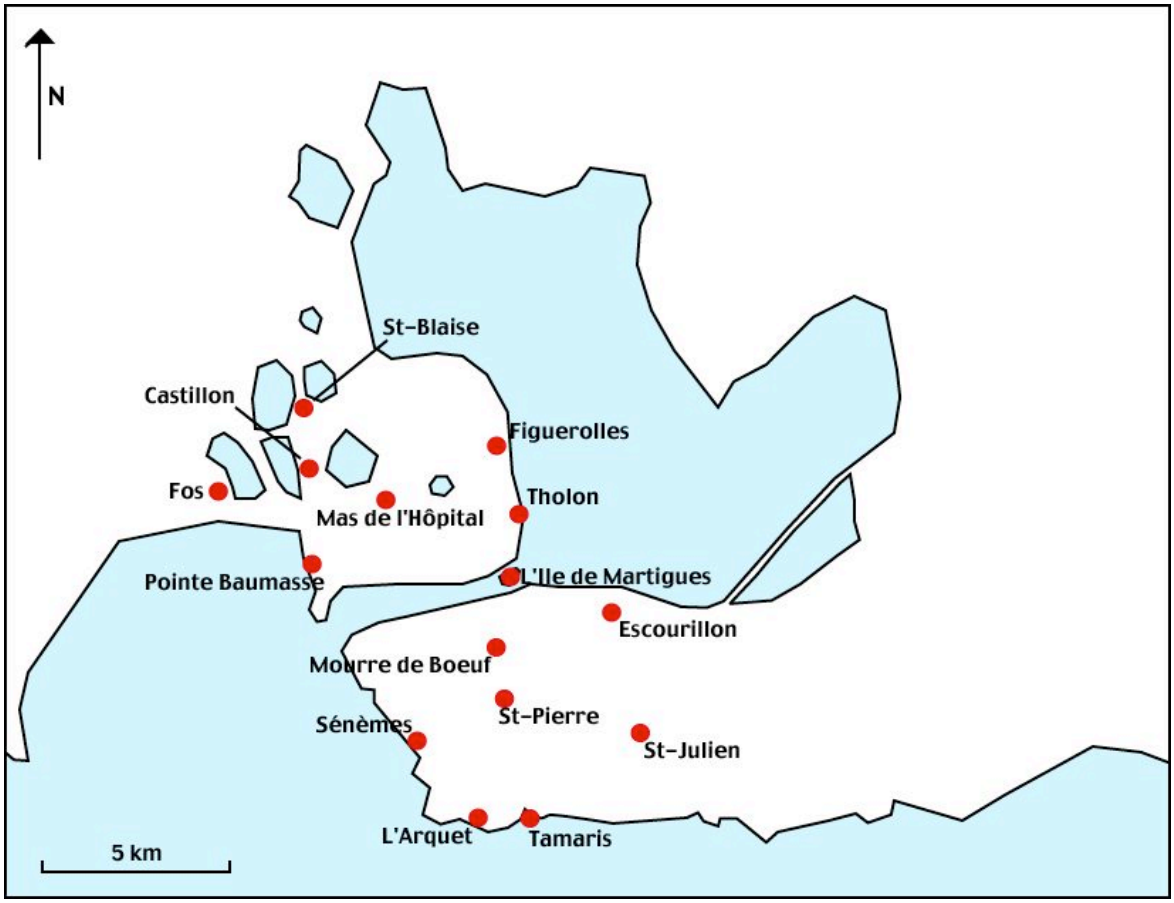

Doc. 29. Carte des sites archéologiques mentionnés (Âge de Fer et Antiquité)

À la suite de la destruction militaire du second village de l'Ile et de St-Blaise, à la fin du IIe siècle av. J.-C., une nouvelle agglomération voit le jour sur le bord occidental de l'étang de Berre, à 1500 m environ au nord de l'Ile, sur le site de Tholon, à proximité de la fontaine éponyme, principale source d'alimentation en eau potable de l'agglomération de Martigues au Moyen-Âge et à l'époque Moderne. J. Chausserie-Laprée voit dans les vestiges de cette localité gallo-romaine, exhumés depuis 1998, l'emplacement de *Maritima Avaticorum*, cité positionnée entre le Rhône et Marseille, évoquée par Pomponius Mela, Ptolémée et Strabon[1]. La ville est occupée sans interruption ni modification structurelle majeure entre le Ier s. av. J-C. et le IVe s. apr. J.-C. Il s'agit d'une agglomération secondaire, au plan régulier (voies se coupant à angle droit) ; les vestiges mis à jour s'étendent sur une superficie d'à peu près 2ha pour la partie émergée, auxquels il faut ajouter 1ha d'une zone aujourd'hui recouverte par l'étang, jadis émergée, correspondant à des aménagements portuaires bâtis en pierre de taille. Si les limites de la cité sont assez clairement définies à l'ouest et à l'est, les terrains situés au nord et au sud du site sont encore inaccessibles à la recherche et seraient éventuellement susceptible de livrer d'autres vestiges de constructions gallo-romaines.

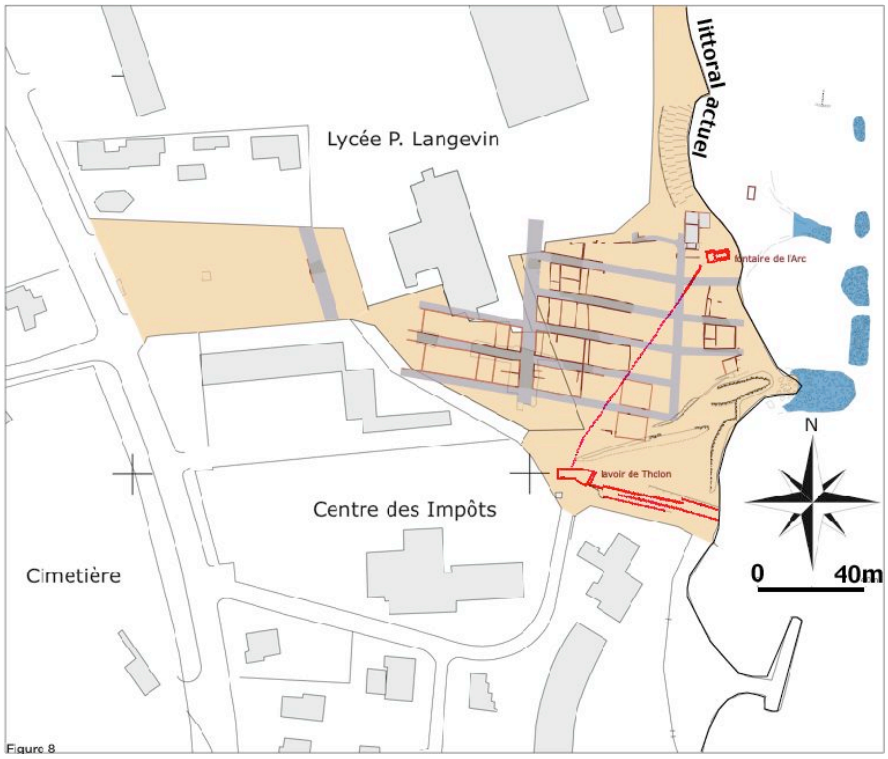

Doc. 30. Plan général des vestiges gallo-romains, médiévaux et modernes mis au jour sur le site de Tholon (état en 2005). Plan : Michel Rétif.

Néanmoins, l'abandon de l'habitat aggloméré de l'Ile de Martigues, à la fin du IIe s. av. J.-C. n'y « signifia pas la cessation de toute présence humaine, et l'on perçoit la reprise d'une occupation notable durant le Haut-Empire. Sur ce site éminemment stratégique du point de vue des communications terrestres et marines, se développe aux Ier et IIe s. apr. J.-C. un habitat qui, bien que modeste, comporte tout de même des bâtiments résidentiels et des pièces

[1] Voir *Martigues, Terre Gauloise*, op. cit., p104-108. Cf. 1.1.2.2.

chauffées »[1]. Pour J. Chausserie-Laprée, l'Ile accueille pendant le Haut-Empire une villa de type surburbain : « Les équipements de confort signalés s'accorderaient parfaitement à une éventuelle fonction de station routière ou d'auberge », complémentaires avec le site de Tholon: « on aurait ainsi un vaste ensemble de type urbain qui adopterait une structure territorialement éclatée par grandes fonctions : à Tholon, la nouvelle agglomération-phare aux fonctions résidentielle et politique ; dans l'Ile, le relais routier et l'éventuel poste de douane »[2].

Le développement de Tholon s'effectue dans un contexte de considérable densification de l'habitat dispersé. Pour Frédéric Trément, « partout le Ier s. apr. J.-C. correspond à un maximum démographique en milieu rural »[3]. Selon J. Chausserie-Laprée, c'est « dans leur relation de proximité et de dépendance »[4] avec la localité de Tholon et le port de Fos qu'il faut comprendre la présence d'un habitat disséminé – une dizaine d'établissements ruraux et de *villae* - dans les collines et les plaines agricoles situées au nord de l'étang de Caronte. Les trois siècles suivants sont caractérisé par l'abandon d'une partie de ces sites : pour F. Trément, « le Bas-Empire correspond à un recul généralisé de l'habitat dispersé »[5], et seules les *villae* semblent résister, jusqu'au milieu du IIIe siècle. Il faut cependant noter que l'occupation du site de l'Ile semble se poursuivre durant l'Antiquité tardive : les archéologues ont exhumé les vestiges –assez mal conservés- de deux maisons bâties en dur datant du Ve siècle de notre ère[6].

Mais F. Trément met en outre l'accent sur le caractère atypique de la démographie des rives de l'étang de Berre à la charnière entre l'Antiquité et le haut Moyen-Âge : « l'évolution observée à partir du milieu du Ve siècle n'a (…) aucun équivalent en Provence. Tout indique, en effet, une densification importante du peuplement, à l'image de ce qui a été observé dès le IVe siècle en Andalousie occidentale, dans la région de Séville[7] ». Au sud de l'étang de Berre, dans la chaîne de la Nerthe, les *villae* perdurent jusqu'au IVe siècle au moins, mais « quatre d'entre elles sont encore occupées au Ve siècle, et trois au siècle suivant »[8], traduisant une occupation assez dense. Le plus grand de ces établissement ruraux semble être celui exhumé à Saint-Julien, dans la partie orientale du bassin St-Pierre/St-Julien. L'abondant matériel céramique recueilli permet de définir deux grandes périodes d'occupation : du Ier au IIIe s.

---

[1] Id., p55-56. Voir aussi « Le village Gaulois de Martigues », 1988, op. cit., p25 : on a trouvé dans l'Ile quelques maisons d'époque romaine, ainsi que des éléments en céramiques des 1er et IIe siècle apr. J.-C., dans des remblais d'époques plus récentes.

[2] Id.

[3] Dans « Etudes micro-régionales et paléodémographie. L'apport de la recherche autour de Saint-Blaise », *Carte Archéologique de la Gaule, 13/1 : l'Etang de Berre*, op. cit., p98-113, p110.

[4] *Martigues, Terre Gauloise,* op.cit. p56.

[5] F.Trément, op. cit., p110. Peut-être à la suite de la « peste antonine », sévissant en Europe à partir de la seconde moitié du IIe s. apr. J.-C.

[6] « Le village Gaulois de Martigues », op. cit., p26.

[7] M. RUIZ DELGADO, *Carta arqueológica de la campiña sevillana*, Universidad de Sevilla, 1985.

[8] F. Trément, op. cit., p110, citant Fabienne GATEAU, « La prospection du sol dans la chaîne de la Nerthe : du ramassage de surface à la cartographie », dans Ph. LEVEAU, M. PROVANSAL (dir.), *Archéologie et environnement : de la Sainte-Victoire aux Alpilles*, Université de Provence, 1993, p156-157.

apr. J.-C., puis, sur une surface plus réduite, du IVe au VIe siècle.[1] En descendant la vallée de St-Pierre/St-Julien, on trouve 2 km plus à l'ouest la *villa* de Tabouret, occupée du Ier au Ve siècles de notre ère[2]. Dans cette même vallée ont été fouillés d'autres sites moins importants : les Olives, les Jardins, Lavaux[3], ou bien encore le site même de St-Pierre (sur lequel a été identifié une céramique sigillée grise estampée, traduisant une possible fréquentation au Ve siècle)[4]. Au nord de la passe de Caronte, la *villa* de Figuerolles/Mas de Courtine, à cheval sur les communes de Martigues et de St-Mitre, semble avoir été exploitée pendant une très longue période : de la fin du Ier s. av. J.-C. au Ve ou au VIe siècle de notre ère[5]. Non loin de là, au sud de l'étang du Pourra, F. Trément a identifié près du lieu-dit Mas de l'Hôpital (c. de Port-de-Bouc) un établissement rural occupé de la fin du Ier s. apr. J.-C. au VIe s.[6].

De plus, plusieurs grands établissements côtiers rassemblent sur un même site une dimension portuaire, industrielle (exploitation de carrières de pierre, comme à la Couronne) et résidentielle (luxueuses constructions privées). La *villa* maritime de la Pointe Baumasse a par exemple été signalée dès le XIXe siècle, au nord-ouest de Port-de-Bouc[7]. Aujourd'hui presque entièrement détruite par l'érosion, on suppose d'après le mobilier recueilli en surface qu'elle aurait été occupée aux Ier et IIe s. apr. J.-C. Surtout, la *villa* de Sénèmes (ou Seneymes), fouillée dans les années 1960 lors des travaux de construction de la centrale électrique de Ponteau par A. Lotti et A. Dumoulin, au nord de l'anse de Laurons, a été habitée du Ier au IVe s. apr J.-C., et jouit d'une façade maritime de plus de 100 m de long. Y étaient notamment intégrés deux bâtiments de thermes privés[8], mais aussi des magasins et des entrepôts, destinés à stocker les marchandises déchargées au port, duquel subsistaient encore deux quais dans les années 1960. Dans ce port romain, aménagé dans les trois criques formant l'anse des Laurons, une dizaine d'épaves de bateaux de bateaux ainsi que du mobilier dispersé attestent une fréquentation très longue, du Ier au VIIIe siècle de notre ère[9]. La découverte, au large de Fos-sur-Mer, en 1978, de l'épave Saint-Gervais II, ayant fait naufrage au VIIe siècle[10], atteste en outre de la perduration de courants commerciaux transméditerranéens. Cette épave est la seule à illustrer, par sa cargaison de blé, l'existence du commerce maritime de cette denrée, commerce par ailleurs bien documenté à travers la littérature latine.

---

[1] Cf. *Carte Archéologique de la Gaule, 13/1 : l'Etang de Berre*, op. cit., p249-253.
[2] Id., p246.
[3] Les Olives : Ier au IVe s. de notre ère (Id., p238) ; Les Jardins, Ier au IVe s. de notre ère (Id., p249) ; Lavaux, amphores du IIIe s. av. J.-C. au IVe s. apr. J.-C. (Id, p245).
[4] Id., p242.
[5] Id., p223.
[6] Id., p271.
[7] Id., p268.
[8] Id., p247-249 et *Martigues, Terre Gauloise*, op. cit., p54.
[9] Id, p255 et 257. Vestiges du VIIIe s. : lampes surmoulées retrouvées dans un dépotoir. Cf. Patrice POMEY, « Recherches sous-marins », dans *Gallia Informations*, 1987-1988, I, p.2-78.
[10] Voir Marie-Pierre JÉZÉGOU, *L'épave II de l'anse St-Gervais*, Thèse de IIIe cycle, Univ. de Provence, 3 vol., 1983.

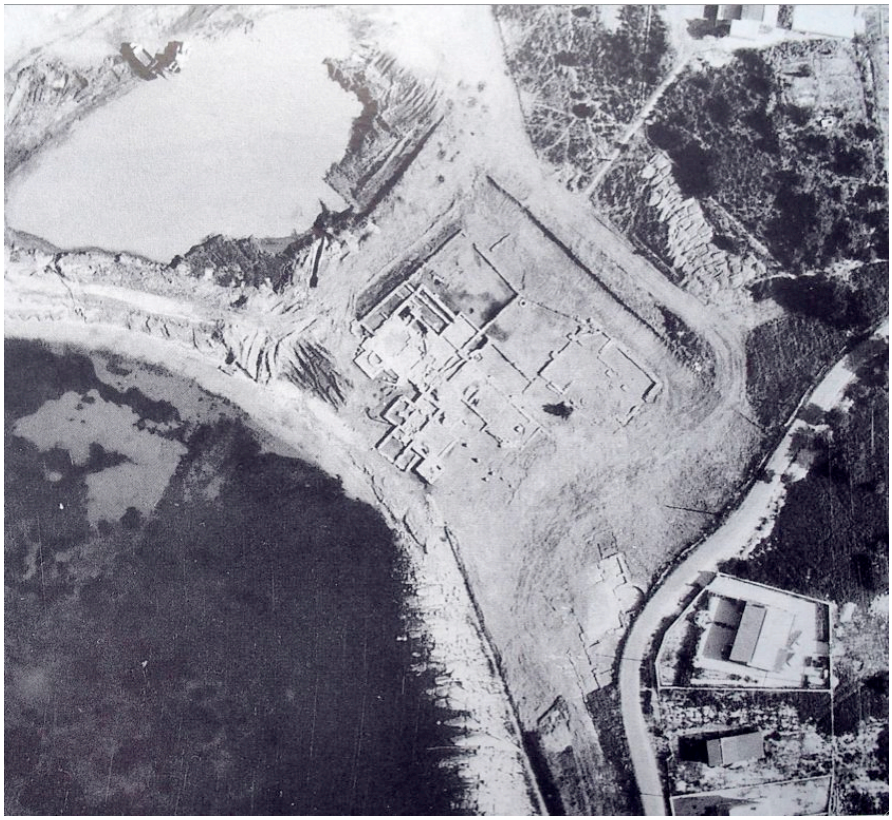

Doc. 31. Vue aérienne de la villa de Sénèmes (ou Seneymes). (Cliché : C.N.R.S. A. Chéné, Centre Camille Jullian. Extrait de *Carte Archéologique de la Gaule*, 13/1, op. cit., p247)

Les premières traces d'occupation des rives de l'étang de Berre remontent à la fin du Paléolithique supérieur (Abri Cornille, c. d'Istres). Mais avec la fin de l'Âge Glaciaire, à la charnière entre le Paléolithique supérieur et le Mésolithique, les vestiges deviennent plus nombreux: à partir de 8000 av. J.-C., à la faveur du réchauffement climatique, des traces d'habitat apparaissent sur ses bordures sud et ouest : le Grand Abri de la Font aux Pigeons (c. de Châteauneuf-lès-Martigues), l'Abri Capeau (c. d'Istres), entre autres[1], sont occupés entre 8000 et 7000 av. J.-C. A proximité de l'actuelle Martigues, le site mésolithique de la Gacharelle (ou « Cacharelle ») a été identifié comme un campement de chasseurs-collecteurs Castelnoviens. L'incursion des eaux marines, vers 6000 av. J.-C., modifie les habitudes alimentaires des riverains de l'étang. Si quelques sites du Néolithique au Bronze moyen ont été découverts dans la partie sud de l'actuelle commune de Martigues, ce sont surtout les sites palafittes de l'Abion et des Salines de Ferrières, sur la rive nord de la passe de Caronte, occupés du Bronze final I à la transition Bronze/Fer, c'est-à-dire du XVe au VIIe siècle av. J.-C, qui ont retenu mon attention dans le cadre de l'établissement d'une chronologie des interactions homme/lagune. Le matériel exceptionnellement abondant mis à jour sur ces deux sites a permis de décrire des communautés humaines sédentaires, utilisant le milieu aquatique comme un espace de production entièrement maîtrisé, habitant des maisons palafittes; mais ces hommes de l'eau pratiquent également l'élevage, la chasse, et se livrent à

[1] Egalement Mourre Poussiou (Fos), Sulauze (Istres), Baume Longue (Martigues), le Rouet (Carry le Rouet),…

une « activité manufacturière intense »[1]. Pour Jean Courtin[2], ces découvertes prouvent l'« ancienneté du rôle attractif joué par Martigues», et doivent être comparées à celles des sites lagunaires languedociens. Le territoire de la commune de Martigues est riche en sites de l'Âge de Fer (Tamaris, St-Pierre, l'Arquet,…) ; cependant, seule l'agglomération de l'oppidum Saint-Blaise (c. de St-Mitre-les-Remparts), s'étendant sur plus de 5 ha, peuplée par des indigènes « gaulois », peut à cette époque être considérée comme une ville. Cependant, ce n'est qu'au milieu du Ve s. av. J.-C. que l'Ile, site central de la future Martigues, est adopté par les hommes. Plusieurs fois détruite, la localité gauloise de l'Ile est néanmoins occupée jusqu'à la fin du IIe s. av. J-C., date de l'exil définitif de ses habitants: seules quelques maisons y subsistent jusqu'au Ve s. apr. J.-C. Peu après cet abandon, et celui, contemporain, de la cité de Saint-Blaise, se développe l'agglomération de Tholon. Située à 1500 m au nord du site de l'Ile, sur la rive ouest de l'étang de Berre, cette agglomération gallo-romaine perdure jusqu'au IVe s. de notre ère.

La période courant du Ve au Xe siècle constitue une zone obscure sur le plan des sources : aucune donnée archéologique[3] ni aucun document écrit relatifs au périmètre de l'actuelle commune de Martigues ne sont disponibles. Le commerce maritime se maintient toutefois dans les environs de Martigues[4] jusqu'au VIIIe siècle, mais la découverte de l'épave St-Gervais II illustre uniquement la perduration de l'activité du port antique de Fos. Cette quasi-absence de sources n'est en aucun cas synonyme d'une baisse de densité du peuplement au haut Moyen-Âge : des fouilles permettront peut-être d'identifier des vestiges de ces siècles dans le territoire de la commune de Martigues. En s'appuyant sur la persistance, durant l'Antiquité tardive et le très haut Moyen-Âge, d'un habitat rural, vraisemblablement hérité des *villae* gallo-romaines, on peut somme toute estimer qu'il vraisemblable que la fertile vallée de St-Pierre/St-Julien ait continué d'être exploitée à l'époque carolingienne.

1.1.2.2 Les sources de l'Antiquité et du haut Moyen-Âge : un fonds clairsemé engendrant des difficultés d'interprétation

1.1.2.2.1 Sources antiques

Les écrits les plus anciens évoquant les environs de Martigues et de l'étang de Caronte ont été rédigés par les géographes antiques. Des copies médiévales de cartes grecques et romaines donnent corps à ces descriptions ; cependant, les erreurs et inexactitudes y figurant sont à l'origine de nombreux débats. On trouve des cartes de deux types différents : le premier est représenté par la *Table de Peutinger,* copie du XIIIe siècle d'une carte romaine où figurent les routes et les villes principales de l'Empire. Le second est constitué par les diverses reproductions de la *Géographie* de Ptolémée, géographe grec redécouvert au XVe siècle[5]. Je

[1] *Martigues, Terre Gauloise*, op. cit., p40.
[2] Op. cit., p22. Etangs de Thau, de Mauguio, etc.
[3] A l'exception des lampes du VIIIe s. Cf. page précédente.
[4] Cf. 1.1.2.2.
[5] De 1401 à 1406, Jacopo d'Angelo da Scarperia traduit du grec au latin la "cosmographie" de Ptolémée, dont le manuscrit avait été apporté de Constantinople par Manuel Chrysoloras. Le titre grec de "géographie" n'apparaît qu'à partir de la traduction italienne du Florentin Francesco Berghieri (publiée en 1478).

vais tenter dans les pages suivantes d'établir des correspondances entre les toponymes relevés dans ces sources, les données archéologiques, et la toponymie actuelle. Je me livrerai à un inventaire d'ouest en est, commençant dans le golfe de Fos et finissant sur les rives de la Côte Bleue.

Le premier lieu a identifier me semble être le Canal de Marius, ou Fosses Mariennes, déjà évoquées p68[1], figurant sur la table de Peutinger. Il ne fait aucun doute que l'entrée des *Fossis Marianis* se situe à proximité de l'actuelle ville de Fos-sur-mer. Cependant, l'archéologie n'a pu établir l'existence d'une localité notable à proximité de ce site portuaire. Pour Philippe Leveau[2], le cas est « discuté », et « l'un des arguments en faveur d'une agglomération (importante) est même la vignette qui indique le site sur la *Table de Peutinger*, la même que celle qui sert à indiquer Ostie (*port de Rome*). Située à une extrémité du canal d'accès au Rhône, Fos est considérée comme l'avant-port d'Arles. » Rien n'indique donc qu'une cité s'était développée à cet emplacement : la vignette figurant un bâtiment en demi-cercle n'a peut-être d'autre signification qu' « avant-port »[3].

A proximité du port de Fos, Strabon[4] évoque un site lagunaire: «Signalons enfin au-dessus des bouches du Rhône un étang salé, qu'on nomme le *Stomalimné*, et qui abonde en coquillages de toute espèce, ainsi qu'en excellents poissons. Quelques auteurs, ceux-là surtout qui veulent que le fleuve ait sept bouches, comptent cet étang pour une, mais c'est là une double erreur ; car une montagne s'élève entre deux, qui sépare absolument l'étang du fleuve. - Ici se termine ce que nous avions à dire de l'aspect et de l'étendue de la côte comprise entre le mont Pyréné et *Massalia.* » Pour Philippe Leveau[5], le *Stomalimné* pourrait être l'étang de Berre ou bien l'étang de l'Estomac. Je pense que la seconde localisation est plus vraisemblable : outre la persistance de la toponymie, l'étymologie, *Stomalimné* signifiant littéralement « l'étang de l'embouchure » pourrait correspondre au débouché des Fosses Mariennes.

---

[1] Canal de navigation permettant aux navires de gagner Arles en évitant les hauts fonds du bas Rhône, creusé en 102 av. J.-C.

[2] *Carte Archéologique de la Gaule*, op. cit., p86.

[3] Notons qu'*Ostia* signifie, également, embouchure (du fleuve Tibre) : il y a donc une similitude forte entre la configuration des sites d'Arles/Fos et de Rome/Ostie.

[4] Strabon, *Géographie*, IV, 1, 8. Géographe grec né vers 58 av. J.-C. et mort entre 21 et 25 apr. J.-C..

[5] *Carte Archéologique de la Gaule*, op. cit., p76.

Doc. 32. Extrait de la Table de Peutinger.
(Source : (en ligne) www.lexilogos.com/carte_peutinger.htm, consulté le 02/05/2009.)

Un peu plus à l'est, on trouve une ville nommée *Maritima, Maritima Avaticorum* ou *Colonia Maritima*, et un fleuve nommé *Kainos*. Pomponius Mela[1] décrit la cité en ces termes : « Entre *Massilia* et le Rhône, les Avatiques possèdent *Maritima* sur les bords d'un lac. A l'exception de la *Fossa-Mariana*, canal de navigation qui conduit à la mer une partie des eaux de ce fleuve, cette côte ne présente rien de remarquable, et a été surnommée Pierreuse. On rapporte à ce sujet qu'Hercule ayant épuisé ses flèches dans un combat contre Albion et Bergios, fils de Neptune, implora Jupiter, qui fit pleuvoir sur les ennemis de son frère une grêle de pierres. On serait, en effet, tenté de croire à cette pluie, à la vue de cette vaste plaine toute couverte de cailloux. »[2]

Pline l'Ancien, dans son *Histoire Naturelle,* place la localité de *Maritima* à l'est de l'étang de *Mastramela* – vraisemblablement l'étang de l'Estomac - et au sud de la Crau: « Au delà des embouchures du Rhône, les fossés qui partent du Rhône, célèbres parce que œuvre de C. Marius dont ils portent le nom ; l'étang de *Mastramela* ; la cité des Aviatiques *Maritima*, et au-dessus les champ de pierres (*La Crau*), où la tradition place les combats d'Hercule ; le territoire des *Anatilii* et plus loin dans les terres ceux des *Desuviates* et des *Cavares. »* [3].

Les deux reproductions suivantes de la *Cosmographie* placent la ville de *Colonia Maritima* à l'ouest du fleuve *Cenna :*

---

[1] Géographe latin né en Espagne, Ier s. apr. J.-C.

[2] Livre 2, traduction de Louis Baudet, 1843, disponible en ligne sur le site : http://remacle.org/bloodwolf/erudits/mela/livre2.htm (consulté le 9 juillet 2009).

[3] « *Ultra, fossae ex Rhodano C. Marii opere et nomine insigne ; stagnum Mastramela ; oppidum Maritima Avaticorum, superque Campi Lapidei, Herculis proeliorum memoria ; regio Anatilliorum et intus Desuviatium Cavarumque*. » (*Histoire Naturelle*, l. III, 34). DHM73 p34.

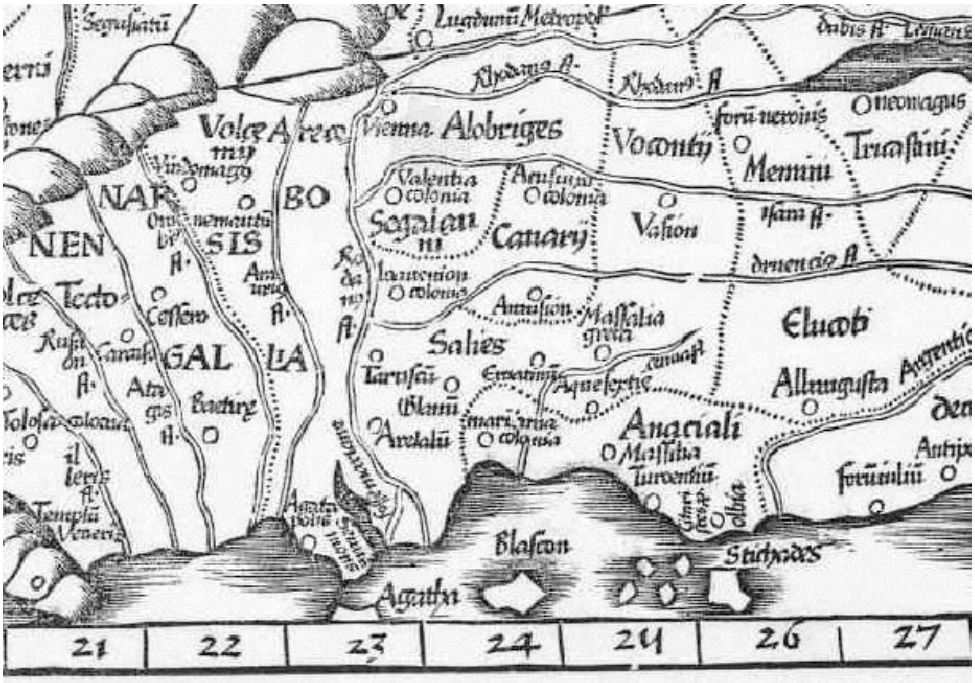

Doc. 33. Détail de la carte de la Gaule d'après Claude Ptolémée, *Cosmographia*, 1490. BNF 10764, f°248v-249.

Doc. 34. Extrait de *Cosmographia,* 1462 (Source : Bibliothèque Nationale de Pologne (en ligne) http://www.polona.pl)

Le texte de Ptolémée[1] confirme cette disposition (d'est en ouest : le Rhône, *Maritima*, le fleuve *Caenus*, Marseille) : « Les Fossés de Marius, l'embouchure occidentale du fleuve

[1] Géographe grec d'Alexandrie (vers 90 apr. J.-C. – vers 168).

Rhône, l'embouchure orientale du fleuve Rhône[1]. Après le Rhône, sur la mer, se trouve encore la ville de *Maritima*, chez les Aviatiques, ensuite le débouché du fleuve *Kainos*, la ville grecque de Marseille, chez les Comans »[2].

Il me semble indispensable d'identifier le fleuve *Kainos* de la *Cosmographie* (ou *Cenna*, sur les cartes qui s'en inspirent) : d'après Philippe Leveau, il pourrait s'agir de la passe de Caronte[3]. En effet, *Caenum*, en latin, signifie fange, boue, ordure : le débouché vaseux de l'étang de Caronte est fort susceptible de correspondre à cette appellation. L'observation de cet extrait de l'édition d'Ulm de la *Cosmographie* apporte un argument supplémentaire à l'équivalence Caronte/*Kainos* :

Doc. 35. Extrait de *Cosmographia*, Ulm, 1482 (graveur : Johannes Schnitzer). Source : (en ligne) http://maps.bpl.org/search_advanced/?maid=291.

---

[1] Notons que Ptolémée place les Fosses Mariennes à l'ouest du Rhône ! Cette donnée, à mon avis erronée, est reprise sur les carte de 1462 et de 1490.

[2] Extrait d'Otto CUNTZ, *Die Geographie des Ptolemaeus, Galliae, Germania, Raetia, Noricum, Pannoniae*, Berlin, 1923, p56-57 (Livre II, X -*Gallia Narbonensis*-, paragr. 4 et 5) :

4. *Εἰς δὲ τὸ ἀπὸ μεσημβρίας Οὐιέννης*
πόλεως μέρος ῥέουσιν ὁμοίως ἀπὸ τῶν
Ἄλπεων ὀρέων | ὅ τ' Ἴσαρ ποταμὸς καὶ ὁ
Δρουέντιος ποταμὸς, | καὶ τοῦ μὲν Ἴσαρος
ποταμοῦ αἱ πηγαὶ ἐπέχουσι
τοῦ δὲ Δρουεντίου ἡ κεφαλὴ ἐπέχει
πάλιν τε ἡ μὲν τοῦ Ἴσαρος ποταμοῦ
πρὸς τὸν Ῥο|δανὸν συμβολὴ ἐπέχει
ἡ δὲ τοῦ Δρουεντίου ποταμοῦ ὁμοίως
συμβολὴ

5. *Μετὰ δὲ τὸν Ῥοδανὸν ἐπὶ θαλάσσῃ*
πάλιν κεῖται
Ἀδατιλῶν
Μαριτίμα πόλις κολωνία
εἶτα Καινοῦ ποταμοῦ ἐκβολαί
Κομάνων
Μασσαλία πόλις Ἑλληνίς

[3] Op. cit., p76.

On voit très nettement le *Cenna Fluminis* relier la mer Méditerranée à une étendue d'eau, située au sud de la Durance : il ne peut s'agir que de l'étang de Berre. Une des caractéristiques importantes de l'édition d'Ulm est de tenter de mettre à jour la tradition cartographique ptolémaïque par l'introduction de cartes modernes : à la fin du XVe siècle, les éditeurs de Ptolémée ont considéré l'équivalence Caronte/*Kainos* comme une certitude. Ainsi, ou placer la cité de *Maritima,* si elle se trouve à l'ouest de la passe de Caronte ? Sans doute pas sur le site de Tholon, comme l'affirme Jean Chausserie-Laprée[1]. A la lecture de l'extrait de Ptolémée, *Maritima* ne semble pouvoir être située que dans la région de Fos ou de St-Blaise. Sa localisation à Tholon est peu probable pour plusieurs raisons :

- Ptolémée situe *Maritima* nettement à l'ouest du débouché de Caronte dans la mer (site de Bouc), et non au nord-est de celui-ci.
- *Maritima* est décrit par Ptolémée et Pline l'Ancien comme un site proche de la mer, et non à l'intérieur des terres, comme Tholon.
- J. Chausserie-Laprée expose dans *Martigues, Terre Gauloise* que Tholon est une cité gallo-romaine, tandis que St-Blaise et l'Ile de Martigues, par exemple, sont des localités indigènes ou « gauloises ». La « ville des Aviatiques » a peu de chances d'avoir été fondée par les romains…
- Enfin, il serait logique que seules les villes les plus importantes figurent sur la carte. Or, la superficie de Marseille correspond à 50 ha, celle de St-Blaise à 5,5 ha et celle de Tholon seulement à 2 ou 3 ha, dans l'état actuel des fouilles.

En revanche, rien ne s'oppose à ce que *Maritima* soit le site de St-Blaise, comme l'affirmait la *Statistique des Bouches-du-Rhône* dès 1825[2]. Outre l'argument de sa taille, relativement à celle de Tholon, il faut signaler que :

- Pour Pomponius Mela, *Maritima* est située au bord d'un étang, tandis que selon pour Ptolémée, elle se trouve au bord de la mer. Or, le site de St-Blaise (tout comme celui de Fos) a tout à fait pu à la fois être riverain d'un étang et de la mer. En effet, il est établi que l'étang de l'Estomac était ouvert sur la mer à l'époque romaine. Mais au vu des lignes de niveau, il est également possible que l'étang d'Engrenier, et même l'étang de Lavalduc, aient été accessible depuis la mer : rappelons que les étangs de Citis, d'Engrenier, de l'Estomac, de Lavalduc et du Pourra sont les seuls points du territoires national situés sous le niveau de la mer. En admettant que l'étang d'Engrenier n'ait pas été doté d'une ouverture naturelle sur la mer dans l'Antiquité, il aurait été facile de créer une voie maritime, un chenal d'une longueur de 600m environ, pour relier la mer et la cote 0 (antique[3]) du sud de l'étang. Un tel canal est d'ailleurs visible sur la carte de Cassini (XVIIIe s.). En outre, un canal suivant le même tracé subsiste encore aujourd'hui[4].

---

[1] *Martigues, Terre Gauloise*, op. cit., p104.

[2] Carte d'Emile Philippe MATHERON dans VILLENEUVE (comte de), *Statistique du département des Bouches-du-Rhône avec Atlas*, Marseille, 1821-1829, 5 vol., reproduite dans *Carte Archéologique de la Gaule 13/1* ; op. cit., p285.

[3] Le niveau des mers se situant 0,50m environ sous l'actuel.

[4] Il semble porter le nom de Canal du Roy (un chemin le longeant s'appelle « chemin du Canal du Roy).

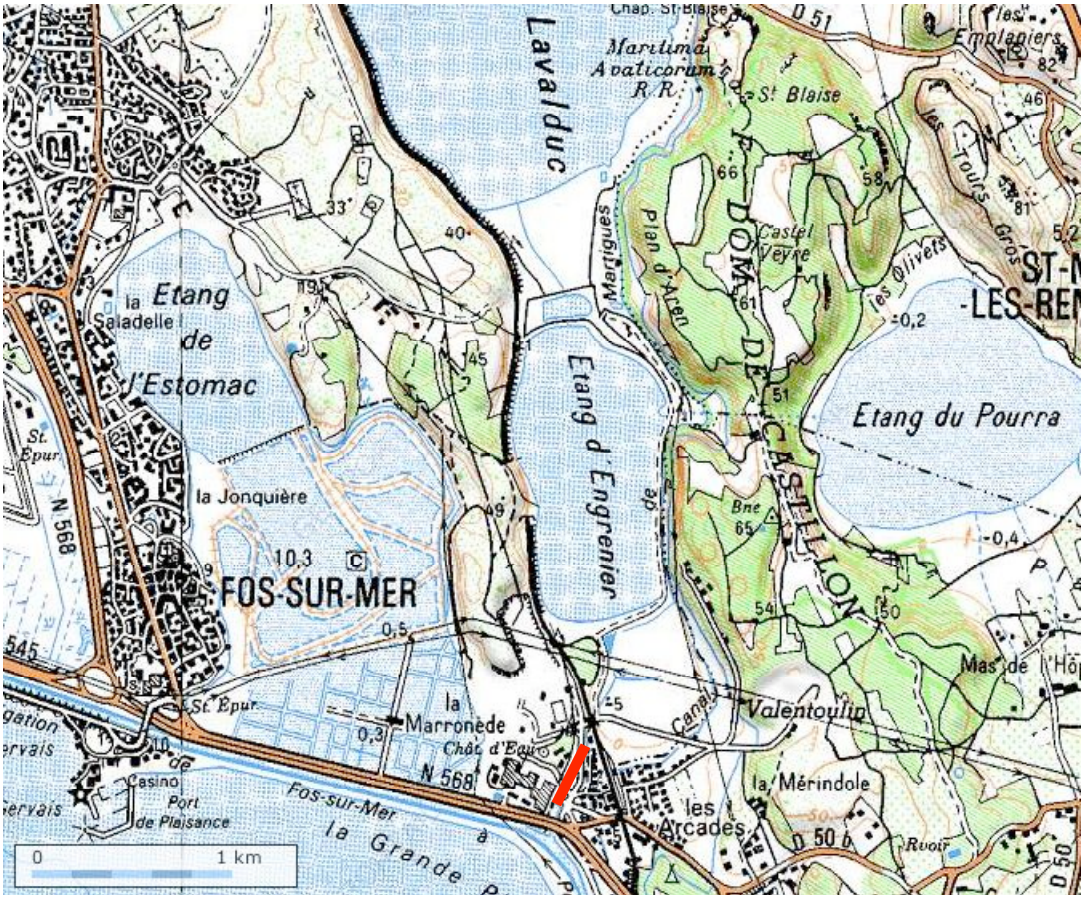

Doc. 36. Les étangs de l'Estomac, d'Engrenier et de Lavalduc. (carte IGN, 1/100000)
En rouge : tracé d'un éventuel chenal.

Doc. 37. Vue aérienne des étangs d'Engrenier et de Lavalduc (photo : Altitude / Raz Eric)
En rouge : tracé d'un éventuel chenal.
En jaune : site de St-Blaise.

Doc. 38. Extrait de la carte de Cassini, XVIIIe s. (Source : (en ligne) www.géoportail.fr.)

- De nombreuses données archéologiques viennent de surcroît étayer cette hypothèse[1] : sur les rives de l'étang de Lavalduc, au pied du site de St-Blaise, s'étendent sur environ 5 ha des aménagements que l'on peut rattacher à cette agglomération. On peut lire dans la *Statistique* du comte de Villeneuve[2] : « sur la pente ouest des collines de St-Blaise (…)les ruines d'une ville qui fut un port de mer, puisqu'on y trouve encore aujourd'hui une portion de quai qui est maintenant à 11 m de hauteur au dessus de Lavalduc[3] ». Des archéologues comme Bernard Bouloumié ont insisté sur l'abondance du matériel relevé sur le site (amphorique, majoritairement) : « Il semble donc bien qu'il y a ait eu, à cet endroit, un ensemble de constructions (entrepôt ? débarcadère ?) où aboutissait le trafic commercial venu de Fos, par portage ou en barque, avant son acheminement sur l'*oppidum* ». L'hypothèse d'un portage en barque depuis Fos ne doit certes pas être exclue, mais il paraît tout aussi vraisemblable que St-Blaise ait lui-même été un site maritime -ou tout au moins, communicant avec la mer-. La forte proportion d'amphores d'époque archaïque retrouvées sur le site de Lavalduc peut faire penser au scénario suivant : le port de St-Blaise (peut-être *Maritima Avaticorum*) aurait été utilisé au cours de diverses époques de l'Age de Fer, mais aurait été supplanté par le port de Fos au Ier s. av. J.-C., à la suite du creusement des *Fosses Mariennes.*

Quelles que soient les incertitudes pesant sur chronologie et le rôle respectif des sites de St-Blaise, de Fos et des Fosses Mariennes, un élément représente à mon sens une donnée assez sûre : la localité de *Maritima Avaticorum* ne semble pas pouvoir correspondre au site de

[1] Voir *Carte Archéologique de la Gaule 13/1,* op. cit., p172.
[2] Op. cit., p294. Extrait reproduit dans *Carte Archéologique de la Gaule 13/1,* op. cit., p172.
[3] L'étang de Lavalduc se trouvant dans la première moitié du XIXe siècle « 8 mètres 12 centimètres au-dessous de celui de la mer ». J.-J. BAUDE, « Les côtes de Provence », *Revue des Deux Mondes,* t. XVII, p798, Paris, 1847.

Tholon, et ne se trouve pas sur le territoire de Martigues. Malgré l'abondance et la richesse des sites protohistoriques et antiques, aucune agglomération de premier ordre datant de l'Antiquité romaine n'a donc pour l'instant pu été identifiée dans la commune de Martigues.

A l'est de *Maritima* et du *Kainos*, sur la Côte Bleue, est encore mentionné le site de *Dilis*[1], pouvant peut-être correspondre au complexe Port des Laurons / Ponteau / *villa* de Sénèmes ; on lit dans *l'Itinéraire Maritime d'Antonin*[2]: de Marseille à *Incarus* 12 milles; d'*Incarus*[3] à *Dilis posilio* 8 milles; de *Dilis* à *Fossas Marianas*, port, 20[4] milles; de *Fossis* ad *Gradum Massilitanorum, fluvius Rhodanus*, 16 milles. »

1.1.2.2.2. Sources médiévales

Les premières sources écrites médiévales intéressant directement l'actuelle commune de Martigues remontent au Xe siècle. Il est cependant indispensable de mentionner des textes des VIIIe et IXe siècles impliquant la fréquentation de l'étang de Caronte ou de ses environs. Il faut tout d'abord signaler une mention fréquemment citée par l'historiographie locale, et notamment par Alfred Saurel[5] : la donation des bourdigues de l'étang de Caronte par Childebert à Césaire, archevêque d'Arles, vers 540. L'origine probable de cette datation est un texte de 1078 évoquant « le droit de dîme possédé par l'église d'Arles sur les bourdigues et les poissons pêchés dans l'Etang du Pont-des-Pecheries, depuis la consécration de l'église Saint-Césaire (au VIe siècle)[6]. Il est impossible d'évaluer la part de vérité contenue dans cette datation.

La première mention médiévale incontestable concerne le port de Fos, et date de 716 : un diplôme royal de Chilpéric II confirme une rente à l'abbaye de Corbie[7] par le roi Clotaire III. Selon Henri Pirenne, il constitue également « la dernière et ultime mention que nous ayons de produits orientaux entreposés dans les ports de Provence »[8] ; cette rente, assise sur le poste de douane et les entrepôts de Fos, est évoquée en ces termes[9] :

---

[1] Cf. Ph. LEVEAU dans *Carte Archéologique de la Gaule 13/1,* op. cit., p85.

[2] (507, 3-6) L'*Itinéraire d'Antonin* est un tableau des routes, avec l'indication des distances et des stations, de l'empire romain au IVe s. apr. J.-C.; c'est une œuvre impersonnelle, dont le premier fonds peut remonter au IIe s., au temps des Antonins, mais qui a été certainement remanié au IVe s.. Il comprend deux parties, un itinéraire terrestre et un itinéraire maritime. Cf. René LUGAND, « Note sur l'itinéraire maritime de Rome à Arles », *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, vol.43, n°1, 1926, p124 – 139.

[3] Site de Carry – le Rouet.

[4] Ce chiffre semble erroné.

[5] Cet auteur (dans *Histoire de Martigues et Port-de-Bouc*, Marseille, 1862, p41) écrit : « Ce que l'on contestera moins, c'est que l'ancien village (*St-Geniès*) fut donné, vers 540, à St-Césaire, archevêque d'Arles, par les enfants de Clovis ».

[6] GCN432, Barthélemy n°21, Authentique du Chapitre f°88v. Cf. p134, 141 et 316. L'église St-Césaire est vraisemblablement l'abbaye St-Césaire, ou monastère St-Jean, couvent de femmes fondé à Arles par Césaire en 512.

[7] Abbaye fondée au VIIe siècle (actuel département de la Somme).

[8] Henri PIRENNE, *Mahomet et Charlemagne,* Bruxelles, 1937, p119.

[9] Id., p60, renvoyant à Léon LEVILLAIN, *Examen critique des chartes mérovingiennes et carolingiennes de l'abbaye de Corbie*, Paris, 1902, p235, n° 15.

« Un diplôme, donné à l'abbaye de Corbie le 29 avril 716 par Chilpéric II, jette sur ce commerce[1] une éclatante lumière. Cet acte confirme des documents analogues délivrés à Corbie par Clotaire III (657-673) et Childéric II (673-675). Le souverain donne à cette église l'autorisation de prélever des marchandises au *cellarium fisci* de Fos. Et j'y lis l'énumération suivante : 10 000 livres d'huile ; 30 muids de *garum* (sorte de condiment) ; 30 livres de poivre ; 150 livres de cumin ; 2 livres de girofle ; 1 livre de cannelle ; 2 livres de nard (parfum) ; 30 livres de *costum* (plante aromatique) ; 50 livres de dattes ; 100 livres de figues ; 100 livres d'amandes ; 30 livres de pistaches ; 100 livres d'olives ; 50 livres de *hidrio* (sorte d'aromate) ; 150 livres de pois chiches ; 20 livres de riz ; 10 livres d'*auro pimento* ; 10 peaux *seoda* (peaux huilées ?) ; 10 peaux de Cordoue ; 50 mains de papyrus. »

H. Pirenne signale cependant qu'il s'agit d'un acte confirmant à Corbie d'anciens privilèges, reproduisant vraisemblablement tel quel des textes antérieurs, et ne se traduisant pas forcément la persistance de relations commerciales actives en 716. Cependant, une autre source témoigne de l'activité du port de Fos dans la première moitié du VIIIe siècle : la formule n°1 du *Supplementum formularum Marculfi*[2]. Ce texte, privilège de l'abbaye de Saint-Denis énumère les tonlieux du bassin du Rhône, hérités des anciens tonlieux romains : Marseille, Toulon, Fos, Arles, Avignon, Soyons, Valence, Vienne, Lyon et Chalon-sur-Saône. Selon Léon Levillain[3], ce supplément au formulaire de Marculf aurait été écrit à l'extrême fin de la période mérovingienne ou début de la période carolingienne, soit au milieu du VIIIe siècle[4]. Claude Raynaud retient quant à elle la date de 732: « Si au VIIe siècle le tonlieu du

---

[1] L'importation des épices depuis l'Orient.

[2]Karl ZEUMER (éd.), *Supplementum formularum Marculfi,* dans *Formulae merowingici et karolini aevi*, Monumenta Germaniae Historica, Hanovre, 1886, p107 :

« Ille rex Francorum viris inlustribus, patriciis, comitibus, tollonariis vel omnibus curam publicam agentibus. Si oportuna beneficia ad loca sanctorum, ecclesiarum vel sacerdotibus prestare non desinemus hoc nobis procut dubium in aeterna beatitudine retribuere confidemus. Igitur cognuscat magnitudo seu utilitas vestra, quod nos ad peticionem apostolico viro illo, illius urbis antestitae, talem propter nomen Domini, eius meretis conpellentibus, benencium prestetisse, cognuscite, ut annis singulis de carra tanta, quod a luminaria conparandum ad Massitia vel per reliques portos infra regno nostro, ubicumque missi sui marcare videntur, vel pro reliqua necessitate discurrentes,nullo telloneo nec qualibet reddibucione exinde ad parte fisci nostri missi sui discurrentes dissolvere non dibeant. Propterea per presentem preceptum decernimus, quod perpetualiter mansurum esse iobemus, ut nulio telloneo de ipsa tanta carra ipsius pontefice neque ***ipsa Massillia, Telloneo, Fossis, Arlatu, Avennione, Suggione, Valentia, Viennia, Lugdone, Cabillionno*** *(*Châlons*) vel reliquas civitates aut pagos, ubicumque in regno nostro telloneus exigitur, nec de navale nec de carrale evectione, nec rotatico nec pontatico nec pulvoratico nec salutatico nec eispatico nec nulla reddibucione, quod fiscus noster exinde poterat sperare, nec vos nec iuniores aut successores vestri de ipsa tanta carra eisdem non requiratis nec exigatis; sed omnia et ex omnibus hoc propter nomen Domini ipso pontifex vel successores sui aut memorata ecclesia domni illius habeant indultum, vel in luminaribus ipsius sancti loci proficiat. Quam vero auctoritate perpetuis temporibus valituram propria manu infra decrevimus roborare. »*

[3] Léon LEVILLAIN, « Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1930, vol. 91, n° 1, p. 264 – 300, p271.

[4] Pépin le Bref, fils de Charles Martel, dépose le dernier roi mérovingien, Childéric III, en 751. Olivier Bruant, dans *Voyageurs et marchandises aux temps carolingiens : les réseaux de communication entre*

port de Fos révèle la permanence d'un approvisionnement en épices orientales, si en 732 un privilège de l'abbaye de Saint-Denis décrit les **étapes du transport depuis Fos jusqu'à Chalon, par le sillon Rhône-Saône,** si des monnaies anglaises sont présentes dans un trésor de Cimez vers 737 (Duby 1969, p62, 70, 103)[1], on s'interroge encore sur les modalités et sur l'intensité d'une circulation n'ayant reçu qu'une fragile confirmation archéologique, à travers quelques amphores égrenées jusqu'en Bourgogne. Ces données ténues, discutables au point que Duby invitait à ne pas "surestimer l'importance du commerce" (1969, p7), prennent un éclairage singulier dès lors que l'on peut étoffer le dossier avec des céramiques communes, plus largement diffusées et plus fréquemment attestées que la vaisselle fine ou les amphores, et offrant de ce fait la possibilité de cartographier des échanges d'une ampleur mésestimée à ce jour. Plus généralement, une telle diffusion offre la possibilité de décloisonner les recherches sur l'économie tardo-antique en insérant les régions méditerranéennes dans des courants qui partent ou qui gagnent la Gaule mérovingienne. »[2] Le maintien d'un trafic de marchandises sur le site de Fos est donc tout à fait vraisemblable, au moins jusqu'au milieu du VIIIe siècle.

A partir des années 720, la Provence essuie les incursions de conquérants musulmans, à l'instar de toute la Gaule du sud. Les années 730 sont le théâtre d'invasions particulièrement meurtrières[3] ; la seconde moitié du VIIIe siècle est marquée par une lente reconquête entreprise par Charles Martel et ses descendants[4]. À partir des années 800 la Gaule se trouve à l'abri des menaces d'invasion terrestre. Le danger musulman se présente désormais sous une autre forme. Aux IXe et Xe siècles, ce sont des raids navals qui sont lancés contre les côtes chrétiennes. A partir de bases arrières situées au sud-est de l'Espagne se développe d'une piraterie de grande envergure : des navires affrétés par de véritables entrepreneurs corsaires

---

Loire et Meuse aux VIIIe et IXe siècles, Paris, De Boeck, 2002, p49, reprend la date approximative de 750.

[1]Georges DUBY, *Guerriers et paysans : VIIe-XIIe siècles, premier essor de l'économie européenne*, Paris, Gallimard, 1969.

[2] Claude Raynaud « Les céramiques communes de l'Antiquité tardive en Gaule méridionale (IVe-VIIe s.) », *Second International Conference on Late Roman Coarse Wares*, Aix-en-Provence, 2005 (Actes à paraître aux British Archaeological Reports).

[3] Les Musulmans ont franchi les Pyrénées pour s'attaquer dès 718 à Narbonne avant d'échouer en 721 devant Toulouse. Nîmes et Carcassonne tombent en 725 et des raids sont lancés en direction de la Provence. Malgré la victoire des cavaliers francs de Charles Martel aux alentours de Poitiers, en 732, la menace n'a pas disparu, puisqu'en 734 Arles et la Provence sont dévastées. À partir de 736, Charles Martel et son frère Hildebrand entreprennent le refoulement méthodique de l'envahisseur et en profitent pour imposer définitivement à l'Aquitaine rétive la domination franque.

[4] Les Musulmans ont conservé la Septimanie, correspondant à la majeure partie du Languedoc. Pépin le Bref, premier souverain carolingien, poursuit l'œuvre entreprise. Dès 752, les conquérants sont refoulés au sud de l'Aude et la reprise de Narbonne marque en 759 la fin de la reconquête au nord des Pyrénées. L'expédition conduite en Espagne par Charlemagne en 778, puis la prise de Gérone en 785 préparent l'intervention de Louis d'Aquitaine, le fils de l'Empereur, qui s'empare en 801 de Barcelone et crée la Marche d'Espagne – la future Catalogne – qui place désormais sur le cours du Llobregat la frontière méridionale de l'Empire franc.

créent une insécurité permanente entre le delta du Rhône et le sud de l'Italie[1]. Durant les IXe et Xe siècles, la Provence subit des attaques musulmanes. Marseille (en 838 et 848) et Arles (en 842 et 850) en sont victimes. En 890, des pirates venus d'Espagne installent à *Fraxinetum*[2] une base fortifiée, leur permettant de lancer des raids de pillage très loin dans l'intérieur.

On ne recense plus de mention du tonlieu de Fos au IXe siècle : il faut peut-être y voir une conséquence de l'insécurité entretenue par les pirates musulmans, interdisant selon Henri Pirenne la navigation régulière aux Chrétiens et dépeuplant les côtes de la Méditerranée. Mais Pierre Guichard[3] relate que « les critiques faites aux idées piréniennes n'ont pas épargné cette vision catastrophique d'une Méditerranée vidée de tout commerce chrétien à la suite de la formation de l'empire musulman. Dans un bref article qui était un modèle de précision, Ganshof[4] avait montré que les relations maritimes des ports provençaux ne s'étaient pas totalement interrompues à l'époque carolingienne. D'une façon plus générale, Lopez[5] a contesté le lien même qu'établissait Pirenne entre la piraterie sarrasine et l'arrêt supposé du commerce : « Le sens commun nous dit que la piraterie présuppose la navigation, et il est contradictoire de dire que les pirates interrompirent réellement toute navigation pour plus d'un siècle, car une complète absence de navires aurait signifié la disparition des pirates » ». De fait, si le tonlieu de Fos n'en plus mentionné dans les textes, un autre poste de péage fait son apparition aux environs de Martigues : le tonlieu de Léou, de Léon ou du Lion, situé à proximité de Vitrolles (Salins du Lion) ou, plus vraisemblablement, de Châteauneuf-lès-Martigues (lieux-dits Petit-Léou et Grand-Léou). Ce poste de douane est exploité, au cours de la première moitié du IXe siècle, par l'abbaye Saint-Victor de Marseille : les moines taxent le sel, sans doute produit sur place, mais aussi l'huile transportée par des bateaux italiens[6], empruntant manifestement la passe de Caronte.

Pour Jean-Pierre Poly, à partir du Xe siècle, la Provence occidentale est épargnée par les raids musulmans : « Dans les années 920-923, les campagnes de la Provence orientale sont désertées ; leurs habitants fuient moins la mort que la captivité : les textes s'accordent pour indiquer que les esclaves étaient l'un des bénéfices les plus sûrs retirés par les Sarrazins de leurs pillages. (…) pillages et dévastations restent limités à la Provence orientale. La situation est ainsi totalement inversée par rapport au IXe siècle où ce sont les cités de l'Ouest et la

---

[1] L'occupation de la Sicile à partir de 827, celle de Malte en 870, et celle des Baléares en 902 aggravent encore ce danger alors que la Corse et la Sardaigne se retrouvent dangereusement isolées, leurs populations se voyant contraintes de se replier dans l'intérieur.

[2] La Garde Freinet. En 972, Maïeul, abbé de Cluny, est enlevé et doit payer au prix fort sa libération ; c'est à ce moment que la présence de la base de *Fraxinetum* devient insupportable : une coalition en vient à bout en 973. Les lacunes que révèlent les listes épiscopales témoignent de la gravité des destructions subies ; des villes telles que Fréjus ou Toulon sont complètement ruinées.

[3] Pierre GUICHARD, « Les débuts de la piraterie andalouse en Méditerranée occidentale (798-813) », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 1983, vol. 35, n° 1, p 55-76, p56.

[4]François-Louis GANSHOF, « Notes sur les ports de Provence du VIIIe au Xe siècle », *Revue Historique*, 1938, p28-37.

[5] Robert S. LOPEZ, « Mohammed and Charlemagne : a revision », *Speculum*, t.XVIII, 1943, p14-38.

[6] Voir Jean-Pierre POLY, *La Provence et la Société Féodale (879-1166),* Bordas, Paris, 1976, note 103 p226 : « Acte de 822, CSV n°11, avec la confirmation de Lothaire en 841 et un plaid de 843/844, CSV n°13 et 26. Sur Léou cf. aussi GCN Arles n°319, 335, 429, et Marseille n°164, et CSV n°217. » (Cf. 1.1.1.2. iii.)

région du Bas-Rhône qui sont ravagés et où les domaines de l'Est, montagneux et retirés, restent intacts. Désormais, cette région de l'Est (…) porte tout le poids de l'assaut sarrazin, et le porte d'autant plus mal qu'elle est dépourvue de châteaux. Par contre, si l'on établit la liste des châteaux existants dans la première moitié du Xe siècle, on comprend mieux pourquoi la Provence occidentale n'est pas touchée : c'est qu'elle a été mise à l'abri. Certains châteaux barrent le cours du Rhône (…). D'autres forment une barrière extrêmement serrée sur les confins est du comté d'Arles : Le Vernègue, Salon, Saint-Chamas, Istres et Fos, ce dernier interdisant en même temps l'accès de l'étang de Berre »[1]. (Je comprends mal, cependant, comment le château de Fos, situé à 6km de l'embouchure de la passe de Caronte, peut empêcher l'accès à l'étang de Berre.)

Grâce aux châteaux pionniers[2] du pourtour de l'étang de Berre, la région de Martigues et de l'étang de Caronte demeure théoriquement à l'abri des pillages des musulmans. Cependant, certains auteurs mettent en garde contre la tradition selon laquelle les châteaux à motte ont été édifiés à l'initiative de chevaliers soucieux d'offrir aux manants une protection contre les attaques des Sarrasins ou des Normands ; d'après Daniel Mouton, l'apparition de ces « fortifications privées est le témoin de l'émergence des lignages locaux qui s'approprient les droits qui, à l'époque carolingienne, relevaient de l'autorité publique »[3]. Pour J.-P. Poly, Fos et les châteaux de Provence occidentale sont, justement , publics, et il faut attendre « la seconde moitié du Xe siècle pour apercevoir les première traces de « privatisation »[4].

---

[1] Op. cit., p11. Le château de Fos est mentionné pour la première fois dans un mémorial des biens appartenant à l'archevêché d'Arles du temps de Manassès (AD 3G17 p99, archevêque d'Arles de 914 à 961) que le chanoine Albanès situe « vers 920 » (GCN261) : « *castrum de Sallone sive de Fossis (...) Pascarium de Istrio sive de Fossis ».*

La formulation d'Yves Grava évoquant « la mise en place dans un cadre déjà féodal et dans la vassalité de l'église d'Arles de tout un réseau de châteaux qui pare les coups les plus durs des infidèles »(*Histoire de Fos-sur-Mer*, op. cit., p56) parait malheureuse : Florian Mazel a mis en évidence le caractère tardif et limité de usages féodo-vassaliques en Provence, que l'on ne peut véritablement évoquer qu'à partir du XIIe siècle (Florian MAZEL, « Seigneurie épiscopale, aristocratie laïque et structures féodo-vassaliques en Provence au XIIe siècle :», dans *Aspects du pouvoir seigneurial de la Catalogne à l'Italie (IX e-XIVe siècles),* Rives nord-méditerranéennes, 2e série, n°7, 2001, p27-36. [disponible en ligne sur le site http://rives.revues.org/document58.html])

Pour F. Mazel, le vocabulaire et les pratiques de la féodalité sont « marginaux en Provence » avant la seconde moitié du XIIe siècle ; pour Jean-Pierre Poly cependant (op. cit., p129), la première moitié du XIe siècle voit le « triomphe de la seigneurie banale ». Dans la pratique, les serments faits aux seigneurs épiscopaux et laïques s'inscrivent « plus dans la tradition carolingienne du serment de sûreté ou de sécurité sur la vie, les membres et les biens du récipiendaire qu'il ne donne naissance à une véritable relation féodo-vassalique. (…) Les sources postérieures confirment la fragilité de la seigneurie supérieure de l'évêque (*de Marseille)* ». (F. Mazel, op. cit., p2)

[2] Pour Jean-Pierre Poly, « dans la première moitié du Xe siècle, les châteaux sont encore rares, on n'en dénombre qu'une quinzaine, tous en Provence occidentale ». Op. cit., p125.

[3] Daniel MOUTON, « L'édification des mottes castrales en Provence : un phénomène durable : Xe-XIIIe siècles ». *Château-Gaillard,* XVI, actes du colloque de Luxembourg (1992), Caen, CRAHM, 1994.

[4] Op. cit., p126-127. On passe « d'une douzaine de châteaux publics, dans la première moitié du Xe siècle à quelques dizaines peu avant l'an mil une bonne centaine de châteaux privés vers 1030 ».

Malgré la présence de châteaux sur les rives de l'étang de Berre, les premiers textes mentionnant le toponyme « Martigues », désignant l'étang, ne remontent qu'à la seconde moitié du Xe siècle : un manuscrit incluant le mot « *Marticum »* a été rédigé entre 963 et 993: « *Ac Marticum, vasa una quam dicunt Venrosa »*[1]. La seconde mention remonte à 1057[2] : « *... in castro Kadorosco*[3]*, quod altero nomine vocatur Berra*, *situm que est prope stagnum Marticum* »[4].

Quant à l'étang de Caronte, il ne semble pas porter de nom spécifique avant le XIIe siècle. L'appellation *Kainos, Caenus* ou *Cenna* utilisée par les géographes antiques[5] ne semble pas avoir subsisté au Moyen-Âge. Pour nommer le pont de Martigues, on utilise vers 1030 la périphrase « *de ipso ponte qui est inter stagnum et mare* »[6] : c'est donc l'espace situé « entre la mer et l'étang *(de Berre)* ». En 1072[7], on l'appelle l'endroit « *stagnolus* », c'est-à-dire « petit étang ». En 1078, il est mentionné comme « Etang du Pont des Pêcheries »[8]. A partir du XIIe siècle, il prend le nom d'« étang de Saint-Geniès », du nom de l'agglomération qui se développe sur sa rive. Ce n'est qu'en 1207[9] qu'apparaît pour la première fois le toponyme actuel : « étang de Caronte » ou plus brièvement : « Caronte ».

Les sources du Xe et du XIe siècle laissent à penser que la passe de Caronte ne constitue encore, à cette époque, qu'un territoire interstitiel : les grands jalons topographiques de la région sont au nord, les châteaux (*castrums*) de Fos et de *Castelveyre* (sur le site de l'agglomération gauloise de St-Blaise[10]). Au sud, les actes prennent comme repère le Val-Saint-Pierre, étroite vallée fertile située à mi-chemin entre le « *Martegue* » et la Côte Bleue, dans un renfoncement de la chaîne de l'Estaque. C'est notamment le cas dans le plus ancien document concernant le périmètre de la commune de Martigues : un privilège du pape Léon VIII datant de 963 en faveur de l'abbaye de Montmajour[11]. Léon VIII confirme aux moines par ce texte diverses possessions dont le Val-St-Pierre, avec les églises de St-Pierre, St-

---

[1] « … et *castrum quod nominnat Fossas, cum terris et salinariis ; Ac Marticum, vasa una quam dicunt Venrosa, et vallem quam nominant Sancti Petri… »* Diplôme du roi Conrad le Pacifique, postérieur à 963 et antérieur à 993, confirmant les concessions faites à Montmajour par le pape Léon VIII, l'empereur Otton Ier et l'impératrice Adélaïde. Cité par M. Deloche, *St-Rémy-de-Provence au Moyen-Âge* (Appendice II, p55), DHM73, p35.

[2] Ce n'est donc pas à cette date, comme semble le penser L. Dégut (p25), que le *stagnum marticum* apparaît pour la première fois. Mais afin d'alléger mon propos autant que possible, j'adopterai désormais le parti de ne pas relever les erreurs contenues dans les ouvrages d'érudits antérieurs à 1950, tels L. Dégut ou A. Saurel. (DEGUT Lucien, VIGNE Octave, *Martigues. Ville de tradition et d'avenir*, 2e éd.,Marseille : Detaille, 1961. SAUREL Alfred, *Histoire de Martigues et de Port-de-Bouc*, Marseille : V. Boy, 1862.)

[3] N.-D. de Caderot, commune de Berre l'Etang.

[4] CSV f°50v-51 ; M. Aurell n°43.

[5] Cf. 1.1.2.2.1.

[6] CSV, p240-242.

[7] AD 2H425 f°86.

[8] GCN432, Barthélemy n°21, d'après Authentique du Chapitre d'Arles, f88b, le chanoine Albanès et Louis Barthélémy traduisant de cette manière « *pontem piscatorium et piscatorias de ponte, et stagnum* ».

[9] AD B147 f°196.

[10] Cf. 1.1.2.1.

[11] Fondée peu avant, vers 950, à proximité d'Arles.

Martin, St-Julien, St-Geniès, St-Ermite, ainsi que la bourdigue dite *Venros*[1], située sous le pont évoqué ci-dessus. La plupart de ces lieux sont identifiables :

- St-Pierre : site d'une importante agglomération à l'Age de Fer, peut-être encore habité au Ve siècle apr. J.-C[2]. L'église de St-Pierre-lès-Martigues date du XVe siècle, mais il existe en soubassement des vestiges d'une chapelle plus ancienne ;
- La chapelle/église St-Martin est un lieu-dit qui se confond avec l'actuel site de Ponteau, sur lequel subsiste une chapelle romane[3] ;
- La chapelle/église St-Julien[4] est sans équivoque possible St-Julien-lès-Martigues ;
- La chapelle/église St-Geniès[5] n'est pas située dans le Val-St-Pierre, mais sur la rive sud de Caronte, sur une butte située à 1300m du Pont, entre l'actuel garage Peugeot et le stade F. Aurélio ;
- Je ne parviens pas à situer *Sancti Ermetis* avec sûreté. Notons cependant qu'il existait une chapelle de l'Ermitage à la Couronne, remplacée en 1669 par la nouvelle église ;
- *« In Ponte vaso uno que Venroso vocant »*. Le sens de *vaso (*datif) est clair à mes yeux. Le dictionnaire Niermeyer donne les définitions suivantes : vasus, i(n.m.) : pont. Vas, vasis (n.n.) : vase, récipient. Le provençal *vaso* signifie « marais ». Mais c'est le second sens qui me paraît juste : je pense que ce nom est une évocation de la forme même de la bourdigue, que l'on peut considérer comme un « vase » à poisson en forme de V. Cette idée est confirmée par une mention de 1305 : « *In Martico, unum vas que vocant Venrala* »[6]. Le toponyme *Venros* est plus obscur. Vena (f.) : 1. lit d'une rivière. 2. pêcherie fermée par une digue. Le Trésor dou Felibrige donne pour « ros, rose » : 1. rose (adj.). 2. le Rhône. Faut-il voir dans *Venros* un type de pêche d'origine rhodanienne ? On ne peut se risquer à l'assurer ; je me borne donc à affirmer qu'il s'agit d'une bourdigue située sous le Pont.

La conjonction de ces toponymes ne laisse planer aucun doute : le privilège de 963 décrit bien un immense territoire possédé par l'abbaye de Montmajour, qui recouvre une bonne partie du sud de l'actuelle commune de Martigues. Ce privilège du pape est confirmé par un diplôme du roi Conrad (937-993), datant donc d'entre 963 et 993, déjà évoqué ci-dessus[7]. Nous possédons par chance une description des limites de ce « grand Val-St-Pierre »,

---

[1] AD 2H1, Du Roure p33-34 : « *Et sunt in comitatu Arelatensis terra Sancti-Petri (*ne nous concerne pas*), in castro Fossis, **vallem que nominant Sancti Petri** ab ipsis ecclesiis : in primis Sancti Petri, Sancti Martini, Sancti Juliani, Sancti Genesii, Sancti Ermetis, et in Ponte vaso uno que Venroso vocant* »

[2] Cf. 1.1.2.1.

[3] Id. A proximité du site de la villa de Sénèmes, occupée au bas empire et du port des Laurons, peut-être utilisé jusqu'à VIIIe siècle. Voir aussi cette mention de 1308 : « *dicto Pontels prope ecclesiam Sancti Martini »*. AD 2H438, f°136.

[4] Id. Non loin de la *villa* de St-Julien, occupée du Ier au VIe s. apr. J.-C.

[5] Cf. 1.2.1.1.

[6] AD 2H418.

[7] Publié par M. Deloche dans « St-Rémy de Provence au Moyen-Age », DHM73 p35 : dans les diverses étymologies proposées par cet auteur pour le mot « *vasa »,* aucune n'est, à mon sens, exacte.

datant de 1070/1072[1]. Cette description a lieu lors d'une donation, ou plutôt d'une restitution à Montmajour à la suite d'un accaparement par la famille de Fos, quelques mois ou années auparavant. Le « grand Val-St-Pierre » s'étend « du lieu-dit *Stagnolus* (*Caronte*), jusqu'au sommet de la première colline faisant face au Pont côté nord (peut-être la colline où est bâtie l'actuelle chapelle Notre-Dame-des-Marins), jusqu'au terroir de Châteauneuf (-lès-Martigues) et du sommet d'une autre colline, où domine (un rocher) noir qui regarde vers la mer, jusqu'aux *Bragadas*, et lesdites *Bragadas,* le Verdon, les *Archas, Almuza* et les marais de Richeri (*paludem Richerii)* et *Vallapontis* (*Ponteau*) ». La première partie de la phrase concerne donc Caronte et ses deux rives, et la zone comprise entre Caronte au nord, le Val-St-Pierre au sud, et le terroir de Châteauneuf-lès-Martigues à l'est ; la seconde partie, même si elle regorge de toponymes obscurs, évoque à mon avis le sud de l'actuelle commune de Martigues. En effet, *Verdunum* est clairement le Verdon, les *Archas* correspond peut-être au site de l'Arquet, occupé à l'Âge de Fer[2], à moins qu'il ne s'agisse du lieu-dit *Les Arcades*, dans la commune de Port-de-Bouc[3]. Les *Bragadas* pourraient éventuellement avoir un lien avec le vallon de la Brègue, *Vallapontis* est sans aucun doute Ponteau, *Paludem Richerii* est peut-être l'ancien marais devenu saline qui s'étendait entre le château de Ponteau et la mer[4], *Almussa*, francisé en « Laumusse » dans un livre terrier de 1447, est un lieu-dit disparu probablement situé dans les environs de St-Pierre ou de St-Julien[5].

Les sources écrites ne permettent pas d'avoir une idée précise de la morphologie de la passe de Caronte avant le Moyen-Âge central. On peut toutefois dire, à l'inverse de l'idée véhiculée par l'historiographie locale[6], qu'il y certainement pas eu, au Moyen-Âge, d'agglomération notable sur ses rives avant le XIIe siècle. A tel point que l'entité lagunaire que représente Caronte n'a même pas de nom : c'est la zone qui est « entre la mer et l'étang ».

---

[1] AD 2H425 f°86, 2H638 f°116, Du Roure p193, E. Baratier propose la date de 1070 dans « La fondation de l'Ile-Saint-Geniès », *Provence Historique*, t. XIV, n°55, 1964, p26-40, note 7 p29.
« *Sunt autem ipse res in comitatu Arelatensi, vallis quam antiquitus nominant sancti Petri, quae olim a duobus germanis Romanis tradita est cardinalibus et deinde per antiqua privilegia, monachis Montis majoris, vice sanctorum apostolicum servientibus, concessa. Terminationes vero istius guirpitionis vel donationis sunt ex diversis partibus constitutae, videlicet a loco qui dictur Stagnolus usque un summitatem primi montis qui est ad Septentrionem contra pontem recto respecta, usque in territorium novi castri, et iterium usque in summitatem alterius montis, in quo Nigellus super eminet qui est contra mare respectu, usque in Bragadas, et ipsas Bragadas et Verdunum et Archas et Almuza et paludem Richerii et Vallapontis*. »

[2] Cf. 1.1.2.1. et *Martigues, Terre Gauloise*, op. cit., p97.

[3] Cf. *Carte Archéologique de la Gaule 13/1,* op. cit., p269 : « Dans le quartier dit *Les Arcades* et aux lieux-dits *Pont du Roi* et *Pont-Gayet*, aux XVIIIe et XIXe siècles, une série d'au moins 77 arches, longue de 600m minimum, orientée nord-ouest/sud-est, a été interprétée tantôt comme un aqueduc antique, tantôt comme un viaduc médiéval. Une seule est aujourd'hui conservée. Le reste est inclus dans le corps de certaines maisons ».

[4] En tout cas certainement pas l'actuelle Pointe Riche, avancée rocailleuse du littoral.

[5] AD 2H439, f°32v: terra à Almussa, *confront cercio cum vallato de la Nerthe*. « Laumusse » voisine donc au nord avec le « vallon de la Nerthe », que je ne suis pas parvenu à identifier.

[6] Ces ouvrages, inspirés par une approche héritée du XIXe siècle, sacrifient souvent l'étude des documents médiévaux au lyrisme et à la retranscription de traditions orales, non confirmées par des sources écrites ou archéologiques.

Cependant, l'absence d'urbanisation organisée n'est pas forcément synonyme d'absence d'activité économique : l'extraordinaire richesse en poisson de l'endroit a sans doute incité des familles tirant leur subsistance de la pêche à vivre sur ses rives au haut Moyen-Âge. La chapelle de St-Geniès[1], attestée dès 963, est peut-être destinée à la pratique liturgique de ces populations. En outre, deux des atouts économiques spécifiques à ce site lagunaire sont déjà présents au haut Moyen-Âge : un pont et des pêcheries.

- Le pont. Situé à l'extrémité orientale de la passe, il est en réalité constitué par un enchaînement de quatre petits ponts au moins, reliant les nombreuses îles, sèdes ou îlots se trouvant alors sur le site de l'actuelle ville de Martigues. Il forme un trait d'union entre deux aires d'influence : au sud, le massif de la Nerthe[2], regardant vers Marseille, au nord, la région des Etangs tournée vers Arles. Ce pont est situé sur l'itinéraire romain reliant Marseille à Arles, desservant la (les) agglomération(s) majeure(s) de la région des Etangs : Fos et/ou Saint-Blaise. On devine l'existence de la route de Marseille à Arles par le pont de Caronte sur la table de Peutinger ; son existence est validée par Fernand Benoît dans son article sur la centuriation de la Crau[3]. Aucune preuve de l'existence du pont n'existe cependant entre l'époque romaine et la première mention du pont dans les écrits médiévaux, en 963[4].
- Les bourdigues. Sortes de grandes nasses à poisson constituées de claies, elles sont notamment installées sous les divers ponts formant le « Pont » évoqué ci-dessus. Leur rentabilité est élevée, de par leur rendement très supérieur à celui de la pêche traditionnelle[5]. Je développerai ce thème dans la sous-partie suivante, consacrée à la pêche.

[1] Voir page précédente.

[2] Egalement appelé Chaîne de l'Estaque.

[3] Pour J. Chausserie-Laprée (*Martigues, Terre Gauloise*, op. cit., p56), la destruction du second village gaulois de l'Ile de Martigues à la fin du IInd s. av. J.-C., et l'essor de l'agglomération de Tholon à la même époque seraient compatibles avec l'existence de cet itinéraire routier : « On aurait ici un vaste ensemble de type urbain qui adopterait une structure territorialement éclatée par grandes fonctions : à Tholon, la nouvelle agglomération-phare aux fonctions résidentielle et politique ; dans l'Ile, le relais routier et l'éventuel poste de douane ».

[4] AD 2H1, Du Roure p33-34.

[5] Cf. 1.1.1.2. iii) .

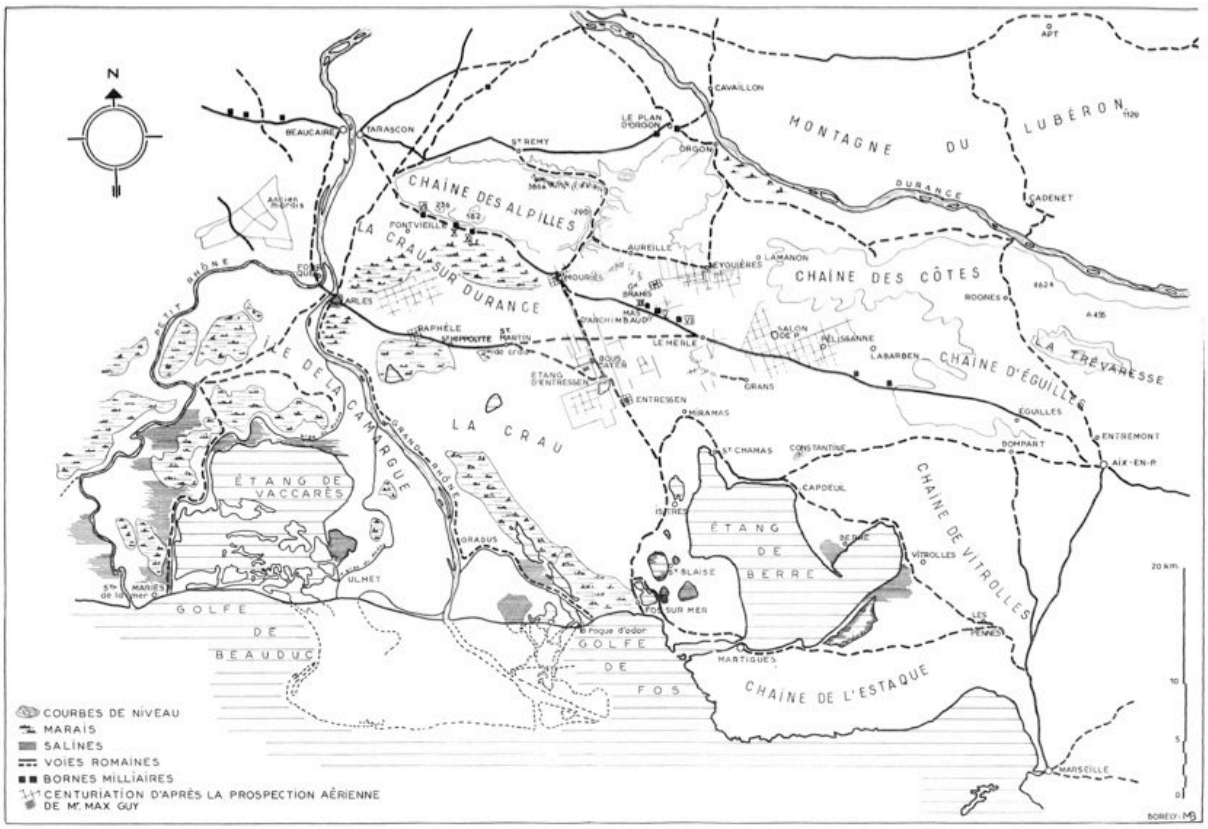

Doc. 39. La Basse Provence entre étang de Berre et Rhône (Carte de Fernand Benoît[1])

[1] Fernand BENOIT « Le développement de la colonie d'Arles et la centuriation de la Crau », Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1964, vol. 108, n°1, p. 156 – 169, p165.

Doc. 40. Le Val Saint-Pierre et l' étang « de Caronte » au Xe siècle.

Doc. 41. Les toponymes du territoire du Val Saint-Pierre au XIe siècle.

1.1.3 Utilisation du milieu: le poids de la pêche

La présence de nombreuses églises ou chapelles dans le territoire du Val-Saint-Pierre dès le Xe siècle, et en particulier dans le Val-St-Pierre lui-même, ne laisse guère planer de doute : cette vallée fertile est habitée, et la terre est exploitée par des agriculteurs et des éleveurs. Jean Chausserie-Laprée postule même la dominance, dans l'Antiquité, de l'agriculture sur les autres activités : « Pour être une région largement ouverte sur le milieu aquatique, les populations gauloises de Martigues sont d'abord et avant tout des communautés paysannes dont l'essentiel des ressources provient des produits de la terre »[1]. Philippe Columeau a de plus attiré l'attention sur l'importance du gibier dans l'alimentation des populations gauloises de la passe de Caronte à l'Âge de Fer.[2] Mais la présente thèse est consacrée aux caractéristiques originales de l'économie locale, et a pour objet prioritaire l'examen des interactions homme/lagune : je privilégierai donc l'étude des activités économiques spécifiques à ce milieu, et en premier lieu, la pêche. On peut tout d'abord rappeler une donnée simple: l'étang de Berre est la plus grande lagune de France et la deuxième de Méditerranée[3]. De plus, le canal de Caronte représente pour le poisson le seul accès à la mer. A l'emplacement de l'actuel centre-ville de Martigues, sous les pont reliant les îles orientales de la passe de Caronte, circule donc un intense flux de poisson entre l'étang de Berre et la mer. En effet, la production halieutique de l'étang de Berre, ce dernier représentant un volume de 980 millions de m3 d'eau, doit se concentrer dans des canaux larges de quelques mètres, voire quelques dizaines, et profonds d'un mètre ou deux pour migrer vers la mer.

1.1.3.1 Analyse ichtyologique et recension des différents modes de pêche

Quels sont les poissons fréquentant les eaux des étangs de Berre et de Caronte? Pour Claude Bourquard, il n'existe aucune espèce de poisson spécifique à la lagune : « toutes les espèces présentes en milieu lagunaire sont aussi présentes soit en mer, soit en eau douce, et il n'existe aucune espèce lagunaire (…) qui soit à la fois absente de la mer et des eaux douces »[4]. Grâce aux travaux effectués sur le site de l'Abion, il est possible de connaître les espèces ayant fréquenté l'étang de Caronte à l'Âge de Bronze. L'étude par Myriam Sternberg de nombreux restes osseux a permis de distinguer neuf espèces différentes, dont sept ont été identifiées avec précision : la daurade royale, le pagre, le loup, le muge, et plus rarement la raie, l'orphie et le merlu. Il est clair, cependant, que la proportion de chaque espèce calculée d'après le matériel archéologique retrouvé sur ce site, n'a que peu de chances de refléter la réalité de l'écosystème lagunaire. M. Sternberg évoque un « assemblage ichtyofaunique tout à

[1] *Martigues Terre Gauloise*, op. cit., p202.
[2] Philippe COLUMEAU, « La Faune », *Le village gaulois de Martigues, Dossiers Histoire et Archéologie*, 1988, p94-95.
[3] Après celle de Venise.
[4] Claude BOURQUARD, *Structures et mécanismes de mise en place de maintien et d'évolution des peuplement ichtyques lagunaires du Golfe du Lion*, Thèse de Doctorat de IIIe cycle, Université des Sciences et Techniques du Languedoc, Montpellier, 1985, p171. Référence donnée par Myriam Sternberg dans « La pêche à l'âge de Bronze… », op. cit., p175.

fait particulier »[1], marqué notamment par une nette prédominance de la daurade, ainsi que par une absence totale de l'anguille. Ce dernier poisson, présent en abondance aux époques postérieures (du Moyen-Âge au XXe siècle, au moins), était-il absent du milieu lagunaire à l'Âge de Bronze ? Ou bien les pêcheurs des rives de Caronte n'ont-ils pas sélectionné cette espèce ? Quoi qu'il en soit, il est clair qu'on ne peut extrapoler les statistiques des restes de l'Abion (voir tableau suivant) à l'ensemble de la lagune. Pour M. Sternberg, celles-ci « mettent en évidence l'exploitation d'un petit nombre d'espèces(…). Si aucun choix n'avait été effectué, la liste des espèces devrait être plus longue, quel que soit le milieu dont les poisson proviennent, et l'image d'un écosystème devrait ressortir». Selon C. Bourquard cependant, même s'il ne faut pas totalement exclure l'éventualité que les restes de poisson de l'Abion aient été pêchées dans la mer, l'assemblage de daurades, de muges et de loups est spécifique au milieu lagunaire[2]. L'association de ces trois espèces donne donc au moins une idée des espèces courantes – il faut peut-être y ajouter l'anguille- présentes dans le milieu des étangs de Berre et de Caronte à l'Âge du Bronze.

Famille ou espèce	NR	%	NMI	%
Sparus aurata, la daurade royale	654	69,4	141	65,3
Sparus pagrus, le pagre	4	0,4	2	0,9
Sparidae, famille des sparidés	3	0,3	1	0,5
Total sparidae	**661**	**70,2**	**144**	**66,7**
Dicentrarchus labrax, le loup	175	18,6	18	8,3
Serranidae, famille des serranidés	1	0,1	1	0,4
Total serranidae	**176**	**18,7**	**19**	**8,8**
***Mugilidae,* famille des muges**	**101**	**10,7**	**49**	**22,7**
Rajidae, famille des raies	1		1	
Belone belone, l'orphie	1		1	
Merluccius merluccius, le merlu	2		2	
Total autres	**4**	**0,4**	**4**	**1,8**
Total toutes espèces confondues	**942**	**100**	**216**	**100**

Doc. 42. L'Abion. Nombre de restes (NR), nombre minimum d'individus (NMI) et pourcentage associé, par espèce. Tableau issu de Myriam Sternberg, Mélanie VOLLE : « La pêche à l'âge du Bronze : les données archéoichtyofauniques de l'Abion (Martigues, Bouches-du-Rhône) et de Tonnerre I (Mauguio, Hérault) », *Documents d'archéologie méridionale*, n°27, 2004, p171-196, p174.

Les restes de poisson retrouvés dans l'Ile de Martigues, datant du début de l'occupation du premier village, laisse apparaître selon J. Chausserie-Laprée une « pêche lagunaire encore plus diversifiée »,[3] puisqu'aux loups, muges, daurades et autres petits sparidés s'ajoutent « les soles, les turbots, les orphies et les anguilles ». Au Moyen-Âge, on sait grâce aux achats effectués pour le compte de la cour pontificale d'Avignon que les

[1] Op. cit., p173.
[2] Op. cit., tabl..23 p169.
[3] *Martigues Terre Gauloise*, op. cit., p193.

anguilles et les muges sont des poissons tout à fait courants dans l'étang de Berre[1]. Selon Anne-Marie Mignacco, « depuis des temps immémoriaux fut observé le passage périodique de poissons migrateurs ou semi-migrateurs : loups, daurades, mulets ou muges et anguilles, parfois, aussi, selon le degré de salinité de l'eau, des soles, rougets et turbots »[2]. On trouve sur le site internet du GIPREB[3] une information complète sur l'écosystème de l'étang de Berre au milieu du XXe siècle, c'est-à-dire pendant le fonctionnement du Tunnel du Rove, à une époque où la salinité de l'étang était particulièrement haute[4] : « Jusqu'en 1966, la salinité varie entre 28 et 33 g/l, l'étang est un milieu submarin où l'ichtyofaune est diversifiée et abondante. Le peuplement de poissons est encore caractérisé par sa forte diversité, les prises concernent des espèces sténohalines (sardines, rougets, soles, daurades) ou franchement euryhaline (anguilles, mulets, loups, athérines). Des bancs naturels de moules sont exploités et les herbiers de zostères, très étendus, jouent un rôle fondamental d'abris et de nurseries pour les juvéniles». L'effondrement du Tunnel du Rove et le début des rejets d'eau douce par EDF dans les années 1960 ont encore modifié cet équilibre et eu pour conséquence un retour de la salinité aux valeurs d'avant la Révolution Industrielle[5] : « Au début des années 70, les poissons des espèces euryhalines constituent la majorité des pêches (anguilles, muges, loups, athérines). Les espèces à affinité marine restent confinées au sud de l'étang sous influence des apports marins par le canal de Caronte et les espèces d'eau douce (cyprinidés) dans la zone nord sous influence des apports EDF. La baisse de la salinité moyenne a d'abord été très propice à la pêche des anguilles, au détriment des espèces à affinité marine (loups, daurades, huîtres,et palourdes) ». De nos jours, le poisson le plus pêché dans l'étang de Berre est le muge ou mulet (90 % des prises), suivi par le loup, la daurade (en été), puis l'anguille. La pêche professionnelle sur l'étang, essentiellement le fait d'artisans-pêcheurs, représenterait 90 tonnes/an en prises déclarées[6].

Un grand nombre de techniques sont utilisées par les pêcheurs de la lagune. Je propose de classer celles-ci en trois catégories :

- la pêche en lagune, à pied ou en bateau, que je qualifierai de « classique » dans un souci de simplicité ;
- la pêche en lagune à l'aide de dispositifs fixes, filets, bourdigues, ou autres pêcheries;

---

[1] Cf. Y. Grava, « Notes martégales sur le ravitaillement et la consommation de poisson à la Cour Pontificale d'Avignon au cours du XIVe siècle », dans *Manger et boire au Moyen-Âge*, Actes du colloque de Nice (15-17 octobre 1982), Nice : Les Belles Lettres, 1984, p153-170.

[2] Anne-Marie MIGNACCO, « Bordigue du Roi et Capoulières », *Capian*, Saint-Tropez, 1993 numéro réserve, p2-7. (Conservatrice des Archives Municipales de Martigues jusqu'en 2004)

[3] Groupement d'Intérêt Public pour la Réhabilitation de l'Etang de Berre, co-financeur de la présente thèse. http://www.etangdeberre.org/contrat%20d'%E9tang/espace_naturel.htm (en ligne), consulté le 04/09/2009.

[4] Cf. 1.1.1.2. i) : avant les travaux de la fin du XIXe siècle, l'étang de Berre avait une salinité mesohaline (comprise entre 5 et 18 g/l).

[5] Mais les rejets du canal EDF de St-Chamas sont chargés de limon, et entraînent un envasement dramatique pour l'équilibre écologique de l'étang de Berre.

[6] A titre indicatif, les seules bourdigues produisaient 95 t/an au XVIIIe siècle. Cf. Francis MAUNIER, « Les Bourdigues de Martigues à la fin du XVIIIe siècle », p77-85. *Provence Historique*, tome 14, fascicule n°55, 1964, p80.

- la pêche en mer, côtière ou hauturière.

On peut ajouter à cette liste, par commodité, la récolte de coquillages, la mytiliculture et l'ostréiculture.

La pêche « classique » en lagune :

Nous avons déjà relevé que la pêche était pratiquée dans l'étang de Berre depuis plusieurs milliers d'années, avant même qu'il devienne une lagune : des restes de poisson d'eau douce antérieurs à la transgression marine de 6000 av. J.-C. ont été exhumés du Grand Abri de Châteauneuf-les-Martigues[1]. Concernant l'Âge de Bronze, on aurait pu s'attendre à ce que les données archéologiques du site de l'Abion fournissent des indications sur les techniques de pêche mises en œuvre. Cependant, l'article de M. Sternberg reste flou sur ce point, et met l'accent sur les particularités de l'assemblage ichtyofaunique : la sélection des espèces pêchés, et le fait que 95% des os exhumés soient des os de tête incitent l'auteure à parler d'un « espace de production maîtrisé »[2] - l'étêtage des poissons pouvant résulter d'une opération destinée à conditionner le poisson en vue d'un stockage prolongé, dans le cadre d'éventuels échanges commerciaux - mais ne lui permettent pas de tirer de conclusions sur les modes de pêche. Il faut néanmoins signaler qu'aucun hameçon datant de l'Âge de Bronze n'a été retrouvé dans la région de Martigues[3]. De plus, Jean Chausserie-Laprée expose que le matériel employé pour la fabrication des pièges fixes, ou pour la construction d'éventuelles embarcations « était fait de bois, de roseaux, de fibres végétales et d'autres matières organiques périssables »[4]. Il est donc impossible de se prononcer sur les procédés de pêche de l'Âge de Bronze. Ceux-ci sont en revanche assez bien identifiés pour l'Âge de Fer, du fait de données archéologiques explicites : des hameçons (en fer ou en bronze) et des poids de pêche ont pu être extraits des sites de l'Ile, de Tholon, de St-Pierre et de St-Blaise, attestant l'ancienneté de deux techniques : la pêche à la ligne et la pêche au filet. L'une comme l'autre a pu être pratiquée depuis le bord de l'étang de Caronte ou de l'étang de Berre, ou bien depuis un bateau : nous verrons ci-dessous que les Gaulois possédaient des embarcations, et même probablement des bateaux à voile[5]. En outre, des géographes grecs et latins[6] rapportent un mode de pêche propre aux populations lagunaires provençales et languedociennes : la pêche à la foëne, consistant en période de basses eaux à harponner les muges enfouis dans la vase. Ce type de pêche continue encore de nos jours dans les eaux les moins profondes de la passe de Caronte.

La pêche en lagune à l'aide de dispositifs fixes :

Nous venons de le voir, les matières premières employées dans la construction du matériel mis en œuvre dans ce type de pêche (nasses, cannes, filets, paniers, épuisettes) est périssable. Aucune preuve archéologique n'a pu attester l'existence de ces pratiques durant l'Antiquité. Toutefois, il est clair que l'existence des bourdigues, par exemple, est antérieure à leur

[1] Cf. 1.1.1.2. i) et ii).
[2] Op. cit., p187-188.
[3] *Martigues Terre Gauloise,* op. cit., p194.
[4] Id., p193.
[5] Id., p195.
[6] Id., p195. Entre autres : Polybe, Strabon et Pomponius Mela.

première apparition dans les sources, au Xe siècle[1]. En effet, les pêcheurs de la lagune ont certainement très tôt remarqué le caractère migrateur de la majorité des espèces de poisson présentes dans le milieu, et observé le fait que l'étang s'en "remplisse" pendant le printemps et l'été, les poisson se dirigeant vers l'étang pour pondre, puis s'en "vide" en automne. Pour Jean Chausserie-Laprée, il est peu vraisemblable que l'on ait pas exploité dès l'Antiquité « le cycle naturel de reproduction et de migration des poissons de la lagune vers la mer et inversement »[2]. Selon cet archéologue, l'analyse du spectre faunique du site de l'Abion (cf. doc. 47), traduisant une démarche de stockage du poisson, pourrait même correspondre à l'installation de dispositifs de pêche fixes tirant profit de cette manne : « le propre de telles installations est de permettre de manière régulière la capture d'animaux en quantités sans commune mesure avec les besoins vivriers immédiats de la population locale ». Malgré l'absence de preuves archéologiques formelles, J. Chausserie-Laprée mentionne deux procédés qui, selon lui, pourraient ainsi remonter à l'Âge de Bronze : « celui qui consiste à tendre un filet en travers du goulet du canal lors de la migration des poissons ; la construction de pièges en bois et en roseaux positionnés dans l'axe du courant (*les bourdigues*) »[3].

La première de ces pratiques, évoquée par Pline l'Ancien[4], consiste à piéger les muges dans des barrages de filets soutenus par des perches en bois, établis dans le courant. J. Chausserie-Laprée voit ici une description du *calen* (barrage en provençal), « dont l'utilisation, qui persiste à Martigues, permet, à dates régulières dans l'année, la capture de milliers de muges(…). C'est aujourd'hui la principale façon de prélever les poches d'œuf d'animaux femelles qui, une fois pressées, séchées et salées donneront la fameuse poutargue»[5].

La seconde technique est la pêche en bourdigue, déjà évoquée plus haut[6]. On trouve dans le *Traité général des Pesches*, rédigé par Henri Duhamel du Monceau en 1769[7], une description extrêmement précise de ces dispositifs, qui constituent, depuis que l'on possède des archives -depuis le Xe siècle-, « la grande affaire des habitants de Martigues »[8]. Les dernières bourdigues martégales ont été rachetées par l'Etat et supprimées en 1908. Les bourdigues sont d'immenses pièges en forme de V allongé, d'une largeur de quelques dizaines de mètres, et d'une longueur pouvant dépasser 200 mètres[9]. Elles sont constituées par des claies en cannes, reliées entre elles par des cordes, « devant excéder d'environ cinq pieds

---

[1] En 963 (AD 2H1). Et donc bien plus ancienne que l'apparition de toute agglomération médiévale sur les rives de Caronte.

[2] Op. cit., p196.

[3] Id., p196.

[4] *Histoire Naturelle*, IX, 9, 29-32.

[5] Id., p196.

[6] Voir 1.1.1.2.iii) et 1.1.2.2.2.

[7] Voir Henri DUHAMEL DU MONCEAU, *Traité Général des Pesches,* 1769, t.1, p259-272. Disponible en ligne : http://cnum.cnam.fr/DET/4KY58.5.html (consulté le 11/09/2009)

[8] J.Chausserie-Laprée, *Martigues…*, p196.

[9] *Traité général des Pesches,* p271. H. Duhamel du Monceau donne pour la bourdigue du Roi, à Martigues, une longueur de 120 toises, soit (120 x 1,95) 234 mètres ! Ces dimensions impressionnantes sont tout à fait vraisemblables, puisque Paul Gourret (dans *Les étangs saumâtres du Midi de la France et leurs pêcheries*, Annales du Musée d'Histoire Naturelle de Marseille, Marseille, Moullot Ed, 1895, p256) lui attribue à la fin du XIXe siècle une longueur de 272 mètres.

(1,25 m) la superficie de l'eau, pour que les muges ne puissent pas sauter par dessus »[1]. Ces claies sont fixées sur des pieux plantés dans les sédiments du fond de la passe, au nombre de 300 « plus ou moins, selon l'étendue de la bourdigue »[2]. Des réservoirs cylindriques destinés à recueillir le poisson sont disposés à l'extrémité et de place en place sur les côtés. Cette nasse est installée dans un canal, délimité par des sèdes, langues de terres très effilées formées par la vase remontée lors des curages[3]. H. Duhamel du Monceau expose que les bourdigues ne doivent pas interrompre « une petite navigation qui se fait de l'étang à la mer ». A cet effet, on place sur le côté de la bourdigue un filet, nommé capoulière, lesté en son milieu et actionné par un moulinet. Quand un bateau se présente, on « lâche le moulinet » et le filet tombe au fond de l'eau ; « après que les bateaux sont passés, on relève le filet en tournant le moulinet ». Selon H. Duhamel du Monceau, la pêche en bourdigue ne se rencontre qu'en Méditerranée[4] : « On pourrait en établir sur toutes les côtes ; mais la construction en est si difficile et l'entretien si considérable qu'on ne s'en soucie pas. Dans le Nord, elles sont inconnues… ». Signalons cependant que selon le dictionnaire de Du Cange, le mot « bourdigue », tout comme le nom de la ville de Bordeaux[5], viennent du mot gaulois *bordigala*[6], désignant une bourdigue, un enclos entouré de roseaux, aménagé sur un bras d'eau, afin de capturer et de conserver des poissons. On trouve également une rue du Bourdigal à Saumur[7]. Mais Duhamel du Monceau, dans les années 1760, ne signale pas de bourdigues ailleurs qu'en Méditerranée ; en outre, il précise qu'« on n'en voit point aux environs d'Agde, ni à la Ciotat, ni à Marseille ; mais il y en a à Cette en Languedoc, ainsi qu'au Martigue en Provence, où sont des grands étangs remplis d'eau salée, qui communiquent avec la mer par des canaux »[8]. De fait, les pêcheries établies à Bordeaux ou Saumur n'ont pu l'être que sur des cours d'eau, et différent donc de celles de Sète ou de Martigues. Il est possible que le mot *bordigala* ait désigné, au Moyen-Âge, divers types de pêcheries, en forme de V ou non. Au XVIIIe siècle, il semble en tout cas ne plus être dédié qu'aux grandes pêcheries de cordons lagunaires qui nous concernent. Pour H. Duhamel du Monceau, c'est à Martigues que « sont établies les plus

---

[1] Id., p260.

[2] Id., p261. Un mémoire de 1735 (AD $19^{E}2$) nous apprend que la bourdigue du Roi était constituée de 2000 pieux.

[3] Sur les bourdigues, voir l'article d'Anne-Marie Mignacco, « Bordigue du Roi et Capoulières », *Capian*, numéro réserve, Saint-Tropez, 1993, p2-7.

[4] Excepté les systèmes de Virginie, de Chine, et des lacs d'Egypte qu'il décrit p272, mais qui me semblent n'avoir qu'une parenté éloignée avec les bourdigues martégales. Id., n°83 p265.

[5] Cette étymologie de Bordeaux est en concurrence avec la racine gasconne berde/borde/burde, à rattacher aux terrains déprimés, humides, proches des cours d'eau, la ville étant située dans les marais de la Garonne. En outre, un cours d'eau proche de Bordeaux se nomme l'Eau Bourde.

[6] Il faut d'emblée écarter l'étymologie proposée par Paul Gourret (cf. ultra, p255) : « Il est vraisemblable que les riverains s'habituèrent peu à peu pour les dénommer à employer le nom de leur ancien propriétaire, l'archevêque d'Arles, Bourdi Hugo, nom qui par abréviation et corruption a été transformé en celui de bordigue ». Des mentions du mot « *bordigulum* » antérieures à l'archiépiscopat d'Hugues Boardi (1218-1232) existent : en 1091 (« *exceptum bordigulum de Angulo* », Barthélémy n°25, Livre rouge f°363, Livre Noir f°44, Autographe f°89), ou vers 1030 (« *unum gurgustrium placuit, quod lingua rustica bordiculum vocant, quem Durantius, presbyter de Fosso, exercet* » GCN 320, CSV, t. I, p240-242).

[7] Ce toponyme apparaît dès 1260 sous la forme : « *herbergamento sito in Bordigalia* - la tenure située dans le Bordigal » (Hôtel-Dieu d'Angers, B156, f°8).

[8] Id., p259.

belles bourdigues »[1]. Cependant, l'auteur ignore, par exemple, l'existence de la grande bourdigue de l'étang de Galéjon –étang comblé lors de la mise en place de la zone industrielle de Fos-sur-Mer-. Paul Gourret décrit celle-ci, à la fin du XIXe siècle : asymétrique, elle possède une branche de 300m et une autre de 120m[2]. Sa taille est donc proche de celle de la bourdigue du Roi à la même époque, longue de 272m[3]. Il est cependant possible que la grande bourdigue de Galéjon n'ait pas existé à l'époque de Duhamel du Monceau. Force est cependant de reconnaître que l'ouvrage de ce dernier présente de nombreuses lacunes en ce qui concerne les pêches méditerranéennes. Pour Vincent Giovanionni, « centralisme septentrional oblige, les pêches privilégiées sont bien évidemment celles de l'Atlantique, et lorsqu'il s'attache à décrire quelque pêche méditerranéenne, Duhamel du Monceau est bien souvent obligé de déclarer son ignorance des détails »[4]. V. Giovanionni[5] considère que l'auteur faisant autorité en matière de pêches lagunaires méditerranéennes est Paul Gourret, dans *Les étangs saumâtres du Midi de la France et leurs pêcheries* : plus d'une centaine de techniques de pêche sont recensées dans cet ouvrage, dont 43 pour le seul étang de Thau !

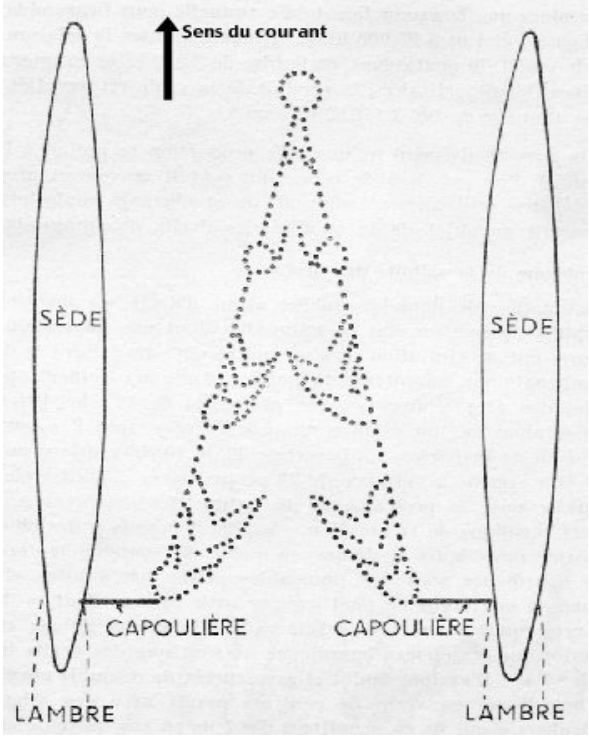

Doc. 43. Une bourdigue. (Source : Francis Maunier, « Les Bourdigues de Martigues à la fin du XVIIIe siècle », *Provence Historique*, 1964 ; tome 14, fascicule n°55, p79.)

---

[1] Id., p266.

[2] *Les étangs saumâtres du Midi de la France et leurs pêcheries,* Annales du Musée d'Histoire Naturelle de Marseille, Marseille, Moullot Ed., 1897, p194, en ligne (sans les illustrations) sur http://www.archive.org/stream/annalesdumused05mus/annalesdumused05mus_djvu.txt, consulté le 9/9/2009.

[3] Id., p256.

[4] Extrait de l'excellent article de Vincent GIOVANIONNI : « Les techniques traditionnelles ont une histoire : éléments pour une analyse ethno-historique des engins et des techniques de la pêche dans l'étang de Thau », dans *Questions sur la dynamique de l'exploitation halieutique,* H. Rey, F. Laloë, J.-L. Durand (dir.), IRD, 1995, p209-244.

[5] Id., p209.

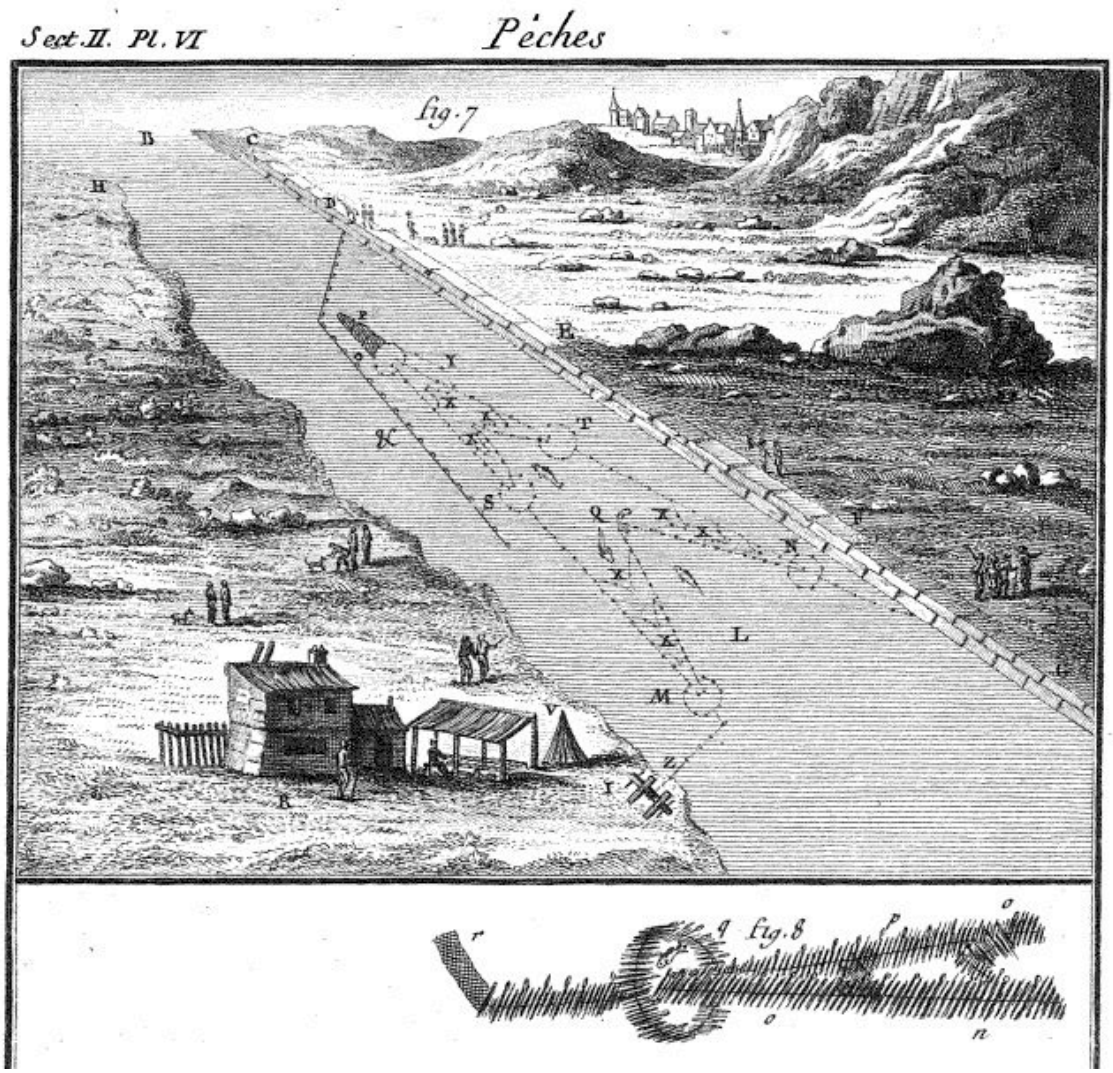

Doc. 44. Schéma d'une bourdigue. (Illustration issue de H. Duhamel du Monceau, *Traité général des Pesches,* op. cit., Planche VI, fig. 7 et 8)
Noté « Z » : capoulière.

L'utilisation des bourdigues est en réalité assez fréquente le long des côtes méditerranéennes: rares sont les étangs saumâtres qui n'en sont pas équipées à la fin du XIXe siècle. J'ai cité ci-dessus la grande bourdigue de Galéjon, d'une taille proche de celle de la bourdigue du Roi, mais bien d'autres exemples sont disponibles. A proximité de Hyères, sur le canal de communication entre l'étang du Pesquier et la mer est évoqué à partir de 1537 une bourdigue, de dimensions modestes (longue d'une dizaine de mètres). De même, Paul Gourret signale une petite bourdigue au débouché de l'étang du Bourdigou, au nord de Canet-en-Roussillon[1], ainsi que deux bourdigues à la sortie de l'étang du Prévost (Hérault)[2]. La bourdigue de Sète, supprimée en 1908, était située sur le canal des Bourdigues (qui porte encore ce nom de nos jours), reliant l'étang de Thau à la mer en passant par le centre-ville[3].

[1] Op. cit., p374.
[2] Id., p98.
[3] Cf. V. Giovanionni, op. cit., p239. Cet article fait l'inventaire de tous les types de filets fixes utilisés dans l'étang de Thau : il s'agit dans une large majorité de filets verveux (« Brandines »,

Les étangs saumâtres de la côte est de la Corse (Diane, Biguglia) en sont également pourvus au XIXe siècle. Sabin Berthelot signale leur présence dans les lagunes de Camacchio en Italie, sur la côte méridionale de l'Espagne : à Tortose, à l'embouchure de l'Ebre, à l'Albufera de Valence, à Lasgolas près de Denia, ainsi qu'en Grèce et en Afrique du Nord[1].

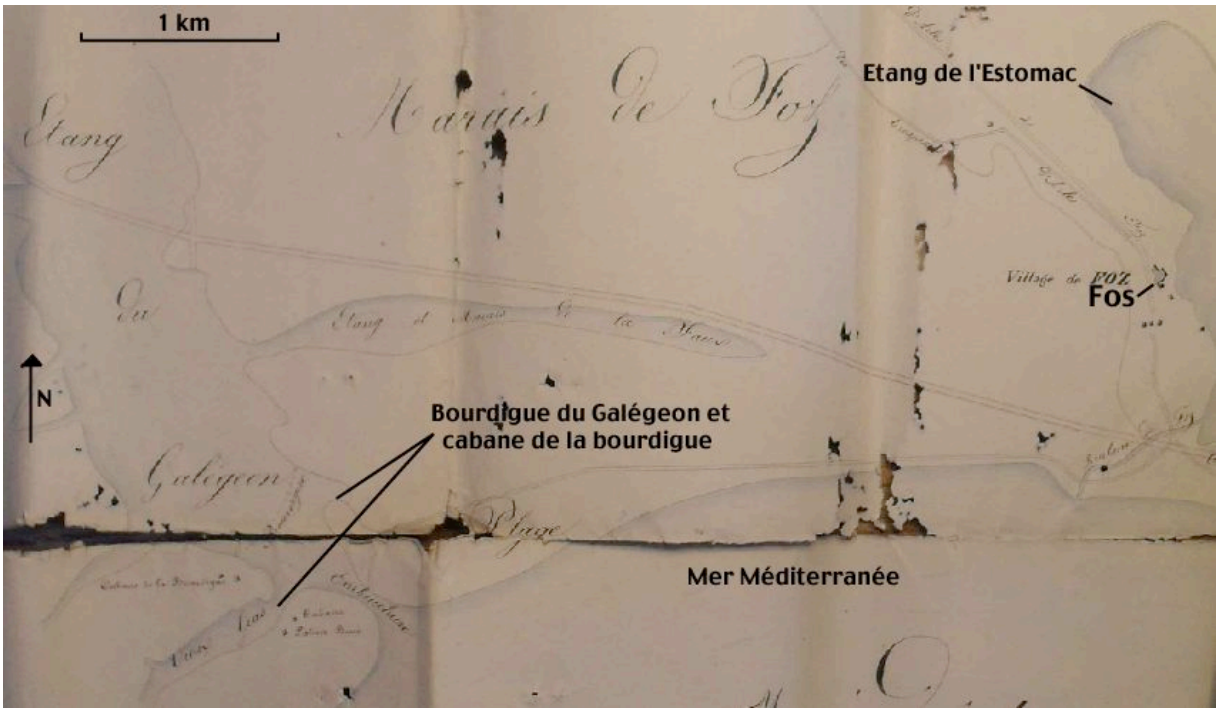

Doc. 45. Localisation de l'étang et de la bourdigue de Galéjon -ou de Galégeon-.
Carte du début du XIXe siècle. (Source : Fonds Galiffet – AN 107AP81 n°14-)

« maniguières », « triangles », « capéchades », « gangui »,…). Les filets verveux ont une forme conique, soutenue en rond par quelques cercles qui, diminuant par degrés, donnent entrée au poisson jusqu'à l'extrémité, où il est retenu par des pointes qui l'empêchent de repasser. Cependant, expose V. Giovanionni p217, jusqu'au XVIIIe siècle, le mot maniguière ne désignait pas une combinaison de filets verveux, mais « de grandes pêcheries fixes faites en branches de tamaris entrelacées, dont le principe était comparable à celui des bourdigues, à cette différence près que les maniguières ont toujours été calées en bordure d'étang, et non dans les canaux comme les bordigues proprement dites. Ces pêcheries ont aujourd'hui disparu, y compris de la mémoire des pêcheurs de l'Étang (*de Thau*) ». Elles appartenaient à de grands propriétaires éloignés du monde de la pêche, souvent les plus riches habitants de Montpellier, qui les exploitaient en fermage.

[1] Sabin BERTHELOT (Consul de France aux îles Canaries), *Etudes sur les pêches maritimes dans la Méditerranée et l'Océan,* Université de Harvard, 1855, p204.

Doc. 46. Hyères : bourdigue de l'étang du Pesquier (source : http://www.histoire-eau-hyeres.fr/197-eau_saumatre-pg.html.)

Plus proches de Martigues, il existe des exemples de bourdigues installées sur l'étang de Berre même : la bourdigue du canal d'Istres[1], mise en place au XVIIe siècle, de dimensions modestes (d'une longueur de 10 m), ou les bourdigues du Jaï, situées sur ce cordon littoral[2] séparant l'étang de Berre de l'étang de Bolmon, mentionnées au XVIIIe siècle. En 1897, Paul Gourret[3] explique que ces dernières sont au nombre de trois, mais que seules deux sont encore en fonctionnement, celle du milieu « n'étant plus calée ». Ces bourdigues, dont la trace est restée dans la toponymie[4], étaient vraisemblablement d'une taille similaire à celle d'Istres.

[1] Canal de communication entre l'étang de l'Olivier et l'étang de Berre, creusé entre 1650 et 1667. Cf. Rémi BALZANO, *Entre mer, Rhône et Durance – Istres, Racines et Traditions*, éd. Le patrimoine des étangs, Istres, 1996, p353 et 356.

[2] Partagé entre les communes de Marignane et de Châteauneuf-lès-Martigues.

[3] Op. cit., p273.

[4] Les passages ou *grau* entre les étang de Bolmon et de Berre s'appellent encore aujourd'hui «grande bourdigue et petite bourdigue ». En 1897, la bourdigue Mongin/Vidal, sur le *grau* dit « grande bourdigue » donnait 4t de poisson par an. P. Gourret ne donne pas de volume de pêche pour la bourdigue Michel, installée sur le *grau* dit « petite bourdigue ».

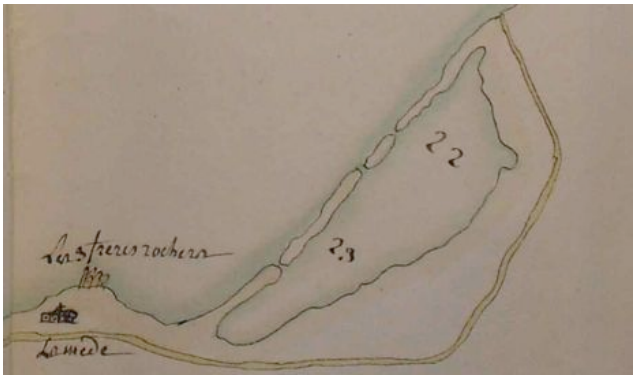

Doc. 47. Les trois bourdigues du Jaï. Légende : 22 : « Marignane et son étang cédé par échange au comte du Maine ; il y a deux bourdigues » ; 23 : « Etang de Belmont fésant partie de Châteauneuf qui était compris dans l'érection du vicomté et a été aliéné depuis. Il y a une bourdigue ». (Source : Fonds Galiffet –107AP81/A94-, extrait de la carte de la principauté de Martigues, milieu du XVIIIe siècle)

Doc. 48. Une bourdigue à Martigues au début du XXe siècle. (Extrait de *Martigues, Terre, Gauloise,* p196)

Quelques exemples extérieurs plaident en faveur d'une très grande ancienneté des pêcheries en V, si ce n'est des bourdigues précisément: la pêcherie de St-Jean-le-Thomas, dans la baie du Mont-Saint-Michel, est un vestige du Bronze ancien (2000 av. J.-C.)[1]. Cette pêcherie en bois, en forme de V dont l'angle est très ouvert, est implantée dans un ancien paléochenal colmaté ; les piquets dont elle est constituée sont répartis tous les 20 cm en moyenne et forment un panneau de clayonnage autonome. De plus, Paul Gourret signale l'exploitation de dispositifs proches des bourdigues par les Musulmans d'Al-Andaluz : « Les

[1] Alain L'HOMER, 1995 – Les vestiges de la pêcherie en bois de Saint-Jean-le-Thomas datant de l'âge du Bronze. In « Baie du Mont-Saint-Michel et Marais de Dol », Centre Régional d'Archéologie d'Alet, p. 111-118. Ou bien (en ligne) : http://www.saintjeanlethomas.com/Archeologie-des-pecheries-dans-la-partie-nord-orientale-de-la-Baie-du-Mont-Saint-Michel_a55.html, consulté le 1/9/2009.

Encanisadas de la côte méridionale d'Espagne, engins semblables aux bordigues, existaient d'autre part avant la conquête de Jaime Ier[1] et furent exploités par les Maures établis en cette région dès 711 ». De multiples exemples existent en outre de l'utilisation de pêcheries en V sur des fleuves et des rivières, au Moyen-Âge[2]. Pour P. Benoit et O. Matteoni, « elles étaient nombreuses : ainsi J. Rossiaud en a comptabilisé 17 sur les 25 km qui séparent Lyon de la bourgade d'Anse, sur la Saône, soit une pêcherie tous les deux kilomètres. Le constat est identique pour la Dordogne au XVIII e siècle »[3]. Grâce aux travaux de Nicole Plumettaz, nous disposons d'informations précises sur une pêcherie médiévale positionnée sur le chenal de communication entre deux lacs suisses -le lac de Neuchâtel et le lac de Bienne-, dont la morphologie est très proche de celle des bourdigues martégales[4]. Longue de 55 m, elle était constituée de plusieurs centaines de pieux en bois plantés dans le limon du chenal, sur lesquels était fixé un clayonnage en branches de noisetier : les datations C14 effectuée sur les pieux ont permis de dater l'installation du début du XIIe siècle.

Doc. 49. Les pieux de bois de la pêcherie de St-Jean-le Thomas (baie du Mont-St-Michel, Manche).

[1] Jacques Ier d'Aragon (1208-1276). Paul Gourret, op. cit., p255. Voir aussi Sabin BERTHELOT, op. cit., p199.

[2] Voir *Pêche et pisciculture en eau douce, la rivière et l'étang au Moyen Âge*, Actes des Premières Rencontres internationales de Liessies, 1998, CD-ROM, publié par le Conseil Général du Nord, 2004 : Louis BONNAMOUR, « La pêche en Saône à l'époque médiévale, données historiques et archéologiques » ; Philippe LARDIN et Laurent JEGOU, « La pêche en basse-Seine à la fin du Moyen Age » ; Joséphine ROUILLARD, « La législation royale de la pêche en eau douce du XIIIe au début du XVe siècle » ; Eric Yeny, « La pêcherie des Milandes ».

[3] Id., « Conclusion », p5.

[4] Id., Nicole PLUMETTAZ, « Une pêcherie du XIIe siècle à Marin-Pré de la Mottaz (Neuchâtel, Suisse) ».

Doc. 50. Pêcherie de Marin-Pré de la Mottaz. Vue de la partie terminale de l'installation. (source : N. Plumettaz, op. cit., fig.5 p14)

Concernant les bourdigues martégales, les sources du haut Moyen-Âge n'évoquent que des pêcheries installées dans la partie orientale de la passe de Caronte, à proximité du Pont. On voit cependant apparaître dans les textes à partir du XIIe siècle la trace de bourdigues situées dans la partie occidentale de la passe, à proximité de l'embouchure[1]. Les bourdigues occidentales, ou bourdigues de Bouc, sont celles qui ont le moins de valeur : on comprend en effet que le poisson étant capturé lorsqu'il sort de l'étang de Berre, les bourdigues les plus proches de ce dernier aient un meilleur rendement, puisqu'elles limitent celui des bourdigues placées plus en aval. Dans cette optique, la bourdigue la plus importante est sans conteste la bourdigue du Roi, située au Pont, vers la rive sud (la bourdigue du Roi, n'est en revanche pas la plus anciennement citée dans les sources, puisque sa première mention est vraisemblablement postérieure au milieu du XIe siècle[2]). Il est néanmoins difficile d'évaluer le volume respectif des prises des bourdigues orientales et occidentales de la passe de

[1] Voir manuscrits du Dr Martial Millet, d'Orange, médiathèque Ceccano, Avignon, Ms. 5291 : Biens situés « au Boc et au Pont-Saint-Geniès », 1170. Cette formule fait, je pense, allusion à des bourdigues situées à l'ouest et à l'est de la passe. (Louis Barthélemy, qui écrit « au Port et au Pont-Saint-Geniès »(Barthélemy n°65), a manifestement mal recopié M. Millet.)

[2] Dans un texte sans date, Guillaume-Hugues des Baux et sa femme Vierne rendent à l'archevêché d'Arles la bourdigue de l'Angle. (« *burdigulo novo facto in Angulo »*) (Barthélemy n°15, Authentique du Chapitre f°104v à f°106v). Ce nous informe donc que la bourdigue est neuve. La date de rédaction de cet acte fournie par L. Barthélemy, 1048, est sujette à caution, puisqu'elle est contemporaine des dates de naissance supposées de Guillaume-Hugues (1045 ou 1055). Cf. p129.
La bourdigue de l'Angle est également mentionnée en 1091 (Barthélémy n°25, Livre rouge f°363, Livre Noir f°44, Autographe f°89). Cf. note 6 p117. La plus anciennement citée est la bourdigue dite *Venros* ou bourdigue de Vauroux, en 963 (AD 2H1).

Caronte : Paul Gourret indique que la bourdigue du Roi a pris en 1895 plus de 30 t de poisson[1], mais également que « la récolte effectuée par la bordigue du Roi ne peut être indiquée que très approximativement ; car la totalité de la pèche n'est pas transportée à la criée de Martigues et, d'autre part, les hoirs de Galliffet, propriétaires de cette pêcherie, tiennent secret le résultat obtenu chaque année». Le même auteur expose[2] que de 1864 à 1867, quatre des sept bourdigues de Bouc restantes[3] ont pris une moyenne de 39 t de poisson par an. Mais on apprend également que « les revenus des bordigues de Bouc égalent à peine ceux réalisés par la bordigue du Roi». Le volume de la pêche en bourdigues atteignait annuellement 95 t à la fin du XVIIIe siècle[4], et l'on peut donc estimer la production à une centaine de tonnes à la fin du XIXe[5]. Cette quantité est à rapprocher du tonnage total pêché à Martigues à la même époque (incluant le produit de la pêche en mer) compris entre 250 et 260 t, et du tonnage pêché dans l'étang de Berre (Martigues compris), supérieur à 400 t[6]. En 1740, on peut lire dans un mémoire rédigé par un dénommé Ailhau de Courtine[7] que la ville de Martigues est « la principale poissonnerie » de Provence.

L'impact des bourdigues sur l'environnement lagunaire est difficile à quantifier : tout au plus peut-on supposer qu'elle n'entravent pas la reproduction des poisson, puisque que celle-ci s'effectue dans l'étang de Berre, et que la capture ne s'effectue que dans le sens étang-mer. De plus, les individus jeunes parviennent à quitter l'étang de Berre et à atteindre la mer, les claies des bourdigues étant suffisamment espacées pour ne capturer que les poissons adultes. Je ne pense donc pas que l'on puisse parler de surexploitation des ressources halieutiques de la lagune, comme dans le cas de la lagune de Venise : Elisabeth Crouzet-Pavan a décrit les fragilités de cet écosystème, et notamment les conséquences de la pêche en *valli*. Ces pêcheries sont la possession de grands propriétaires vénitiens cherchant à accroître leur profits « dans un secteur où, au XVe siècle, la demande paraît excéder l'offre »[8]. Ce comportement conduit d'une part à une surpêche, d'autre part à une mise en danger du milieu, car les *valli* « gênent le flux et le reflux des eaux ». Le point commun entre l'impact des bourdigues martégales et celui des *valli* vénitiens se limite donc aux questions sociales et aux différends susceptibles d'opposer les pêcheurs de la lagune, les ouvriers des pêcheries, et les très riches propriétaires de l'outil de production. Sur plan environnemental, la relative

---

[1] Op. cit., p261.

[2] Id., p263.

[3] A la suite des expropriations effectuées sur le canal maritime. Il y en avait encore 17 en 1824.

[4] Cf. Francis MAUNIER, « Les Bourdigues de Martigues à la fin du XVIIIe siècle », *Provence Historique*, 1964, t. 14, n°55, p77-85, p80.

[5] En additionnant les bourdigues de Bouc, la bourdigue du Roi, et les autres bourdigues occidentales.

[6] Source : P. Gourret, op. cit., p266. « sans compter 400.000 kil. de moules, 9.800 kil. de clovisses et 1 5.000 kil. de crabes ».

[7] Premier consul de Martigues et député de la communauté. « Mémoire sur le creusage du port de Bouc », AD19^{E} 2.

[8] Elisabeth CROUZET-PAVAN, « Mythes et réalités de la crise d'un écosystème littoral : Venise et sa lagune à la fin du Moyen-Âge », actes du colloque Castrum VII, Zones côtières et plaines littorales dans le monde méditerranéen au Moyen Age, 1996, J. M. Martin éd, Rome, 2001, p104-105. Voir aussi Giuseppe MORANDINI « La vie de la lagune de Venise » *Revue de géographie jointe au Bulletin de la Société de géographie de Lyon et de la région lyonnaise,* 1950, Vol. 25, N° 25-1, p9-19.

« solidité » structurelle du milieu lagunaire de Berre et de Caronte[1] n'a selon toute vraisemblance pu être remise en cause par l'exploitation des bourdigues.

La pêche en mer :

Des preuves archéologiques de pêche en mer ont été retrouvées dans plusieurs agglomérations de l'actuelle commune de Martigues. Si le site de l'Abion – occupé à la fin de l'Âge de Bronze - met en évidence une pêche exclusivement lagunaire, des restes de poissons spécifiques à la haute mer ont pu être identifiés dans des gisements de l'Âge de Fer, à St-Pierre ou à l'Ile. A St-Pierre, dans les niveaux du premier Âge de Fer (VIe et Ve s. av. J.-C.), « à côté des loup, muges, daurades et autres petits sparidés qui sont encore très majoritaires et se rencontrent autant dans les milieux marins que dans les lagunes, on trouve aussi des poissons de haute mer, les chinchards et les labres. Quelques exemplaires sont déjà des espèces de grande taille : le thon, l'émissole lisse, dite aussi chien de mer, et le requin peau-bleue »[2] ! Dès cette époque, les pêcheurs « exploitent donc tous les secteurs possibles de la pêche » : lagune, bande côtière, haute mer. La fin de l'Âge de Fer (IIe-Ier s. av. J.-C.), à l'Ile, est en outre caractérisée par la présence de maquereaux, confirmant la pêche en mer. Pour J. Chausserie-Laprée, les Gaulois possédaient « des embarcations leur permettant de poursuivre les bancs de poisson en haute mer, mais aussi de se déplacer et de commercer »[3]. La découverte d'indices dans le second village de l'Ile[4] permet à cet archéologue d'affirmer que « les Gaulois ne se contentaient pas de simples esquifs de peaux ou de barques mues seulement à la rame. A l'instar des Grecs, ils disposaient de bateaux à voile ».

Ainsi, les riverains de l'étang de Caronte semblent avoir disposé dès l'Âge de Fer d'un ensemble de connaissances et de savoir-faire leur permettent de maîtriser à peu près tous les types de pêche. Pour J. Chausserie-Laprée, il serait intéressant de savoir si des pratiques collectives, plus rentables, à l'instar de la pêche en pêcherie fixe dans la lagune, ont également été mises en place dans le domaine de la pêche en mer. Par exemple la *seinche*, ou enceinte, traditionnelle pêche collective, consistant à encercler les bancs de thons à l'aide de plusieurs bateaux pratiquée jusque dans les années 1960, serait évoquée, selon J. Chausserie-Laprée, dans un texte d'Oppien[5]. Dans ce poème sur la pêche sont décrites « des traques où Grecs et indigènes poursuivent au large et capturent près des bouches du Rhône les espadons et thons qui migrent depuis la côte de la Péninsule Ibérique »[6]. La *seinche* est longuement évoquée dans le *Traite général des Pesches*[7].

---

[1] Cf. 1.1.1.2.ii) et iii).

[2] J. Chausserie-Laprée, op. cit., p193.

[3] Id., p194.

[4] Milieu IIe s. av. J.-C. Un petit jas d'ancre en plomb, un anneau de plomb « probablement utilisé pour carguer les voiles », ainsi que trois graffiti figurant des bateaux. Id., p195.

[5] *Halieutica*, III, 542-559 ; 625-626.

[6] Op. cit., p195.

[7] Op. cit., p455-459. (en ligne, http://cnum.cnam.fr/DET/4KY58.5.html, consulté le 10/09/2009)

Doc. 51. La *seinche* au thons et produit d'une journée de pêche à Carro au début des années 1960. (Source : *Martigues Terre Gauloise*, p195, Archives Communales de Martigues)

L'ostréiculture, la conchyliculture et la mytiliculture :

La consommation d'huîtres, de coquillages et de moules est également attestée pour des époques très anciennes. Selon Philippe Columeau, une grande quantité de coquillages a été consommée dans l'Ile tout au long de l'occupation protohistorique[1]. Françoise Brien-Poitevin précise que ce sont près de 30000 coquillages marins[2] qui ont été exhumés des deux habitats gaulois de l'Ile : la part de ceux-ci, déjà importante dans l'alimentation des habitants aux Ve et IVe s. av. J.-C., augmente encore entre le IVe et le IIIe siècle[3]. Tous sites confondus, ce sont « plusieurs centaines de milliers d'animaux qui ont été prélevés, mangés et abandonnés ou réutilisés pour leur coquilles vides au sein des habitats »[4]. A St-Pierre ont été mis à jour plus de 10000 coquillages, et parmi eux 33 espèces de mollusques marins, dont certains témoignent d'une pêche maritime dans les zones rocheuses. Mais le milieu lagunaire, surtout, est extrêmement favorable à la prolifération des coquillages et leur ramassage par les communautés gauloises riveraines est aisé : il est possible qu'ils aient représenté une part plus importante que la viande dans l'alimentation de ces populations. Pour J. Chausserie-Laprée, les quantités consommées au IIe s. av. J.-C. sont si importantes «que l'on doit supposer, sinon une véritable ostréiculture, du moins une certaine gestion active de la ressource naturelle »[5]. Rappelons enfin les chiffres de production de la région de Martigues (étangs de Berre et Caronte) donnés par Paul Gourret dans les années 1890[6] : « 400 t de moules, 9,8 t de clovisses et 15 t de crabes ».

Les différentes populations ayant habité le périmètre de l'actuelle commune de Martigues depuis l'époque gauloise tirent une grande part de leur subsistance de l'agriculture, de l'élevage et de la chasse. Cependant, la place que tiennent les produit de la mer et de la lagune dans leur alimentation est extrêmement importante. En outre, la spécificité du cas martégal réside non pas dans le rapport des habitants à la terre, mais dans l'étroite relation qu'ils

[1] « La Faune », op.cit., p94.

[2] Dénomination incluant les huîtres et les moules.

[3] Françoise BRIEN, « Les coquillages », *Le village gaulois de Martigues, Dossiers Histoire et Archéologie*, 1988, p96-97.

[4] *Martigues Terre Gauloise*, op. cit., p198.

[5] Id., p200.

[6] Cf. note 6 p125.

entretiennent avec les milieux lagunaires et marins. Dès l'Âge de Fer, les Gaulois de Martigues semblent s'être rendus maîtres de tous les lieux de pêche possible –pêche en lagune, pêche côtière, pêche hauturière-, et de la plupart des techniques halieutiques, dont l'usage s'est pour la plupart maintenu jusqu'au XXe siècle. Des vestiges archéologiques, exhumés à l'Ile et à St-Pierre, attestent en particulier de la grande ancienneté de la pêche à l'aide de bateaux à voile (fin de l'Âge de Fer). Néanmoins, c'est le goulot d'étranglement constitué par la passe de Caronte qui donne son caractère exceptionnel à la lagune de Martigues. Les poissons ayant frayé dans l'étang de Berre, ce dernier représentant un volume de près d' 1 milliard de m3 d'eau, sont contraint d'emprunter un passage large de quelques dizaines de mètre tout au plus pour rejoindre la mer ; au point le plus étroit de ce passage s'est développé au Moyen-Âge la ville de Martigues. Les poissons pêchés dans la lagune ne sont pas spécifiques : il n'existe aucune espèce propre au milieu lagunaire. Les techniques de pêche mises en œuvre à Martigues, décrites par Paul Gourret[1] à la fin du XIXe siècle, ne sont pas non plus spécifiques, mais la passe de Caronte rassemble à la fois les plus grandes et le plus grand nombre de bourdigues de la côte méditerranéenne française. A l'inverse de la navigation à voile, aucune preuve archéologique antérieure au premières mentions dans les sources écrites (Xe siècle) ne vient attester leur ancienneté, mais la comparaison avec d'autres types de pêcheries en V, dans la baie du Mont-Saint-Michel notamment, ainsi que l'étude des restes de poissons du site de l'Abion, pourraient éventuellement, selon J. Chausserie-Laprée, faire remonter leur origine à l'Âge de Bronze. A la fin du XIXe siècle, le poisson pris en bourdigue représentait environ 40% du poisson vendu à la criée de Martigues[2]. Je ne dispose pas de statistiques plus anciennes permettant d'évaluer le part des bourdigues dans le total de la pêche, mais, compte tenu des informations connues sur le XVIIIe siècle, il est vraisemblable que celle-ci soit comprise entre un quart et la moitié du volume total pendant l'époque Moderne.

1.1.3.2 Les bourdigues : une source de revenus disputée par le clergé et la noblesse

Si la date de disparition des bourdigues est connue –1908-, les sources écrites ne permettent pas de déterminer l'importance réele du rôle économique et stratégique joué par les bourdigues avant la seconde moitié du XIe siècle. En effet, les premières mentions dont nous disposons pour le Xe s. ne sont que de simples évocation de leur présence. Un texte de 920, faisant l'inventaire des biens possédés par l'archevêque d'Arles Manassès[3], mentionne des pêcheries sur le Rhône, dans les marais, dans les étangs et sur la côte. Il est possible que les bourdigues de Caronte soient concernées par cette énumération. En 963, la possession de la bourdigue de *Venroso* (Vauroux), sur l'actuelle Ile de Martigues, est confirmée à l'abbaye de Montmajour par le pape[4]. Mais une idée de la valeur des bourdigues n'apparaît qu'à la

[1] Op. cit.
[2] Sur le total pêche en mer + pêche en lagune + pêche en bourdigues.
[3] « *omnes piscatorias tam de rodano et paludibus et stagnis que in maritimis* ». Autographe p99 ; GCN n°261.
[4] Cf. 1.1.2.2.2. :« *et in Ponte vaso uno que Venroso vocant ».* Privilège du pape Léon VIII, AD 2H1, du Roure, p33-34.

lumière d'un texte de 989 : l'archevêque d'Arles Annon donne à un prêtre nommé Paco l'église St-Gervais de Fos, « près de la mer, pour y établir un monastère de religieuses sous la règle de St-Benoît, plus la dîme de tout le poisson que l'on prenait dans les pêcheries du Pont (…) sous la réserve de la censive d'une livre de poivre à chaque événement d'archevêque »[1]. Cette dîme est la seule dotation octroyée pour la fondation de l'abbaye St-Gervais ; son montant suffit donc aux dépenses nécessitées par l'établissement d'un monastère : je pense que ce texte peut être analysé sinon comme la première preuve, comme le premier indice en faveur de la haute rentabilité des bourdigues, dès le haut Moyen-Âge. La donation de 989 est en outre le premier texte où les bourdigues sont évoquées au pluriel (*piscatorias*) : le Pont est sans doute, tout au long du Xe siècle, équipé de plusieurs bourdigues, leur efficacité n'étant garantie que si la sortie de l'étang de Berre est barrée sur toute la largeur de la passe. Il serait en outre étonnant que les hommes du Xe siècle n'aient pas mis à profit la fin des pillages musulmans[2] en Provence occidentale pour exploiter l'exceptionnel site halieutique que constitue le Pont de la passe de Caronte. Vers (en ?) 1030, l'archevêque d'Arles Pons de Marignane fait don à Isarn, abbé de l'abbaye St-Victor de Marseille, de la dîme du Pont-des-Pêcheries ainsi que la bourdigue exploitée par un certain Durantius, prêtre de Fos[3]. Aucune somme, ni aucun bien donné en retour par Isarn nous permettant d'établir une comparaison, ne sont mentionnés. Entre le milieu du XIe siècle et 1090, Guillaume-Hugues des Baux et sa femme Vierne rendent à St-Trophime (à l'archevêché d'Arles) de nombreux biens sont la dîme qu'ils possèdent dans « le port de *Bagneras*, l'étang de Bolmon, et dans la bourdigue neuve de l'Angle (la plus au sud du Pont-des-Pêcheries) »[4]. La bourdigue de l'Angle, future

---

[1] « *…concessit etiam et decimum de totos pisces quo in piscatorias de Ponte fuerint apprenhensi. Quod si ita vivere studuisset, decedentibus fratribus qui modo ibi vivunt, partes ecclesie presbiteratus quas ibi possident ipse sine mora perciperet, et in introitu episcoporum, ipsi qui modo est et succedentibus singulas libras de pipero persolvat…* ». Livre Noir f°42 ; Autographe f°85 ; GCN291.

[2] Dès le début du siècle : au Xe siècle, les raids sont cantonnés à la Provence orientale. La partie occidentale est protégée par une quinzaine de châteaux publics, nouvellement édifiés, dont le Vernègue, Salon, Saint-Chamas, Istres et Fos. (Voir p104)

[3]« *Ego Pontius, gratia Dei Arelatensis archiepiscopius, omnibus nostre providentie subjectis notum fieri volo, quod, quadam die, abbas monasterii Sancti Victoris, Isarnus nomine, cum suis monachis, in villa que vocatur Mariniana (lieu de la transaction) adiit serenitatem culminis nostri, deposcens gratiam nostre sublimitatis, ut in cibos servorum Dei, suorum scilicet monachorum, concedere sibi deberemus aliquem partem in captura piscium que pertinet ad nostram diocesim de ipso ponte qui est situs inter stagnum et mare Quod nos audivimus, peticionui ejus libenter annuimus, ut eorum orationibus participemus aliquatenus Itaque concedimus eis, in supradicti* ***Pontis Piscationibus****, omnem decimum cunctorum piscium. Quin etiam adhuc hujus nostre donationis largitati adicere unum* ***gurgustrium*** (cabane, hutte, mais à prendre ici dans le sens de gurges, itis (n.m.) : 1. tourbillon d'eau 2. gouffre abîme, ou de *gurgulio, onis* (n.m.) : gosier, gorge, c'est à dire dans l'idée d'une construction au fond de laquelle le poisson est emprisonné*) placuit, quod lingua rustica bordiculum vocant quem Durantius, presbyter de Fosso, exercet… ».* CSV, tome 1, p240-242 ; GCN n°320.

[4] « Guillaume-Hugues et sa femme Vierne rendent à Saint-Trophime et aux chanoine d'Arles deux parties de la dîme qu'ils possèdent à Marignane en pain, vin, viande, poisson, sel et autres objets décimables. Ils donnent la dîme sur les moulins vieux et neuf (*sur la Cadière*) et sur les fours, au dedans et au dehors de Marignane, et celle qu'ils possèdent dans le port de Bagneras, Bolmon, et dans la **bourdigue neuve de l'Angle.** Ils donnent l'église de Château-Neuf et toute sa dîme en pain, vin, viande, poissons à prendre dans les roubines de Succedon. » « *Wilelmus Ugo et uxor sua dederit deo et sancto Stephano atque beato Trophimo et canonicis et Martino decimum in molendino veteri et novo*

bourdigue du Roi[1], est donc citée dans cet acte à la suite du port de l'étang de Bolmon (*Baignerias*) et de la dîme de cet étang, se confondant sans doute avec le tonlieu de Léou[2], biens ayant probablement une valeur certaine.

Cependant, seuls trois textes des années 1070 constituent véritablement une preuve de l'enjeu financier que représentent les bourdigues au XIe siècle: pour comprendre les données sous-jacentes à ces documents, il est nécessaire d'apporter des précisions sur la situation politique en Provence, ainsi que sur le rôle joué par l'archevêché d'Arles dans l'administration des bourdigues de Caronte :

A partir de 1018 (date de l'appropriation du château public de Fos par Pons de Fos, à qui le comte Guilhem III de Provence en avait confié la garde) et au cours des décennies suivantes, on constate une déliquescence du pouvoir des marquis de Provence au profit de lignages aristocratiques menant des guerres privées. L'autorité centrale ne parvient plus à réfréner l'avidité de ces chefs de guerre ; il faut supposer que dans ce contexte, les revenus des bourdigues du Pont-des-Pêcheries soient l'objet de nombreuses convoitises. Il faut déplorer que l'étude politique du secteur de Caronte soit d'un abord si complexe aux XIe et XII siècles, en raison de plusieurs facteurs :

---

et in furnis deintus et de foris in Marignana, et Wilelmus Ugo et uxor sua reddiderit deo et sancto Stephano atque almo Trophimo et canonicis atque Martino decimam in omnibus quae habere videbat_ in porto de Baignerias et in Bulmone totum decimum in fisco et in suo dono et in burdigulo novo facto in Angulo. »

Authentique du Chapitre f°104v à 106v ; Barthélemy n°15 (date de 1048 erronée).

[1] Un texte de 1091 (Dr Louis BARTHELEMY, *Recherches historiques et généalogiques sur la maison des Baux*, Tours, 1880, p20 ; Livre rouge d'Arles f°363, livre noir d'Arles f°44, livre autographe f°89, Barthélémy n°25) permet de l'identifier comme une bourdigue du Pont-des-Pêcheries, donc de la passe de Caronte, et non comme une éventuelle bourdigue du Jaï : « Guillaume-Hugues, touché de l'inspiration divine, donne, avec le consentement de Vierne son épouse et de leurs fils Hugues et Raymond, à l'église Sainte-Trophime d'Arles, une partie de son domaine appelé Pont-des-Pêcheries, que son père Hugues des Baux possèda longtemps pour l'avoir aquis à acapte de l'archevêque Raimbaud ; il déclare la désemparer à l'archevêque pour sa subsistance, avec l'obligation pour ce dernier, de ne jamais la mettre en gage ni l'aliénier ; il se réserve la bourdigue de l'Angle et la terre déjà donnée pour la construction de l'église Sainte-Marie de Marignane ».

« *Audiens itaque tantam Dei omnipotentis bonitatem, tantamque clemenciam, Willelmus Hugo divina inspiratione tactus, reminiscens suorum consequi veniam a Domini peccatorum, una cum uxore suo Domina Vierna et cum filiis suis, Ugone scilicet et Raimundo, consiliatus est honorem sanctissimi Trophimi, gloriosique prothomartiris Stephani, quem honorem pater ejus Ugo de Balcio tenuit longo tempore et possedit ; quem honorem Pontem Piscatorium vocatur, quem acaptavit Ugo de Balcio pater ejus ab archiepiscopo Raimbaldo ; modo pro Dei omnipotentis amore, non vult prorsus habere totum, sicuti etiam pater ejus et ipse hactenus habuit ; sed pro amore, unam partyem deliberat et reddit archiepiscopo unde vivat, et ulla necessitate complusus non vendat, neque in vadimonio mittat. Una pars quam diximus hec est. Quartam partem reddo Deo et Sancto Trophimo, et Sancto Stephano, et archiepiscopo, de eo quod habeo in meo Dominio, excepto Burdigulo de Angulo, et excepto illam partem quam dedi ad construendam Ecclesiam Sanctissime Marie Marignane, et completa illa similiter reddo archiepiscopo. »*

[2] Voir 1.1.1.2.iii) et 1.1.2.2.2. Les lieux-dits Grand Léou et Petit Léou sont effectivement situés en bordure de l'étang de Bolmon, à proximité de sa communication avec l'étang de Berre et du port de *Baignerias.*

- la multiplication du nombre d'acteurs politiques : l'abbaye de Montmajour, l'archevêque d' Arles et le chapitre cathédral, les comtes de Provence, la famille de Fos, l'abbaye St-Gervais de Fos, la famille des Porcelet, la famille des Baux, l'abbaye St-Victor de Marseille, les vicomtes de Marseille, le prieur de Saint-Geniès, le consulat de Saint-Geniès, etc… Ces personnes ou groupes de personnes apparaissent tous à plusieurs reprises comme ayant des intérêts entremêlés sur les Pêcheries, le Pont ou le bourg de Saint-Geniès (qui apparaît au milieu du XIIe siècle).
- Le caractère morcelé et enchevêtré des domaines: on peut voir un premier seigneur exercer la basse et moyenne justice sur le bourg de Saint-Geniès, un second la justice de Sang, un troisième percevoir la dîme des poissons pêchés au Pont, un quatrième et un cinquième percevant uniquement le revenu d'autres bourdigues[1], un sixième prenant sous sa protection les constructions existant dans l'Ile même (fin XIIe siècle : une église et un hôpital).
- L'apparition tardive de la notion de suzeraineté en Provence[2], à partir du milieu du XIIe siècle. Surtout, le fait que celle-ci semble s'effectuer de manière asynchrone selon que l'on examine les revenus sur les bourdigues et la pêche, ou bien les droits sur les villages des environs.
- L'imprécision des actes du Xe siècle et du Moyen-Âge central. Par exemple, quand l'un d'entre eux fait allusion au revenu (*redditus*) du Pont-des-Pêcheries, il est difficile de déterminer s'il s'agit de la dîme prélevée sur le poisson pêché au Pont ou d'un tonlieu (péage) sur les marchandises transitant par le Pont. De même sont évoqués le plus souvent des « biens » au Pont, sans qu'il soit précisé s'il s'agit de pêcheries, de terres ou de rentes[3]. Enfin, il faut être méfiant sur le sens des termes employés : par exemple, le mot « terre » peut désigner une pêcherie [4].
- Les lacunes des sources écrites. La disparition d'actes clefs rend inexplicable la domination ou la seigneurie de telle ou telle personne à une époque donnée. Par exemple, en 1207, pourquoi voit-on le comte de Provence Alphonse II posséder tous les droits sur le bourg de Saint-Geniès, et les céder à Bertrand Porcelet, alors que l'on pouvait croire les Porcelet en être déjà seigneurs, puisqu'un document de 1188 les montre recevant ces mêmes droits des seigneurs de Fos ? Seule réponse possible : des actes datant d'entre ces deux dates ont disparu.

---

[1] Voire de moitié, ou de quart de bourdigues.

[2] Voir sur ce point l'excellent article de Florian MAZEL : « Seigneurie épiscopale, aristocratie laïque et structures féodo-vassaliques en Provence au XIIe siècle :le sens d'une féodalisation limitée », *in Rives nord-méditerranéennes*, Aspects du pouvoir seigneurial de la Catalogne à l'Italie (IXe – XIVe siècles), [En ligne], mis en ligne le : 22 juillet 2005. URL : http://rives.revues.org/document58.html.
Pour F. Mazel, les grands seigneurs provençaux signent encore au milieu du XIIe siècle des « serments de sécurité inspirés du vieux modèle carolingien et dépourvus de toute résonance vassalique », équivalent à des « serments de sûreté ou de sécurité sur la vie, les membres et les biens du récipiendaire. »

[3] On peut néanmoins supposer qu'il s'agit de pêcheries.

[4] C'est notamment le cas notamment dans un acte de 1288 : Bertrand des Baux II, seigneur de Berre, requiert de Ferrier, damoiseau de Châteauneuf, habitant des Pennes, la reconnaissance de la 5ème partie des **terres possédées par lui dans les eaux** du Pont-de-Saint-Geniès. (Barthélemy n°688)

Heureusement, en ce qui concerne les pêcheries, une mention absolument décisive datant du début du XIIIe siècle vient démêler une grande partie des interrogations[1]: **« … les pêcheries du Pont Saint-Geniès, où l'archevêque avait une part en toute propriété, le reste étant tenu de lui en fief ».** A la lumière de cette information, la plupart des mentions des Xe, XIe et XIIe siècles trouvent leur explication : les archevêques d'Arles exercent une domination sur le Pont-des-Pêcheries et sur son domaine de pêche afférent. Ils en sont propriétaires mais afferment une partie des bourdigues s'y trouvant. L'apparition au XIIe siècle des rapports féodo-vassaliques se traduit en 1159 par la première mention de la notion de « fief au Pont-Saint-Geniès » (voir note page suivante). Cette domination, prenant donc vers le milieu du XIIe siècle la forme d'une suzeraineté, s'exerce sous plusieurs formes : une dîme sur la pêche (traditionnelle, en bateau ou à pied) de l'Etang de Saint-Geniès (Caronte), d'une seigneurie sur l'Ile (où l'on peut imaginer des cabanes de pêche, et le matériel des bourdigaliers entreposés), de plusieurs bourdigues et peut-être d'un tonlieu (péage) sur le Pont, sur l'itinéraire le plus direct entre Marseille et Arles. Dans les faits, cette tutelle se traduit par une attitude proche de celle d'un propriétaire-bailleur, à l'époque pré-féodale. Elle se poursuit par des liens d'apparence féodo-vassalique, adaptés à l'administration de biens fonciers immeubles, mais en réalité assez mal ajustés à la spécificité de ces rentes sur la pêche[2].

---

[1] Elle est issue de l'acte d'échange de l'Ile-Saint-Geniès, datant 11 janvier 1226 : « *... ad piscarias pontis sancti genesii, quarum piscariarum quandem pontum habet idem archiepiscopus in proprietate sua, et alia partes ab ipso teneatur in feudum. »*AD 3G9 n°284 ;AD 2H425 f°86v ; AD B143 f°99v ; AD B313 ; AD 2H638 f°116v ; MG HH15 ; GCN932 ; M.Aurell n°320 ; DHM73 p41-46.

[2] Voici la liste des actes et des faits relatifs aux baux de ces pêcheries :

En 989, **l'archevêque** Annon dote le monastère St-Gervais-de-Fos de la dîme du poisson pêché au Pont (cf p129).

Vers 1030, l'**archevêque** Pons de Marignane donne à Isarn, abbé de Saint-Victor la dîme du Pont-des-Pêcheries et la bourdigue que Durantius, prêtre de Fos, exploite (id.).

Dans la seconde moitié du XIe siècle, Guillaume-Hugues des Baux et sa femme Vierne rendent à St-Trophime (à **l'archevêché d'Arles)** de nombreux biens et ce qu'ils possèdent dans la bourdigue neuve de l'Angle (la plus au sud du Pont-des-Pêcheries) (cf. Barthélemy n°15, date de 1048 erronée).

Vers 1070, Pons III de Fos s'empare du Pont-des-Pêcheries (*Histoire de Fos-sur-mer*, op. cit., p74. Jean-Pierre Poly, *La Provence et la Société Féodale op. cit.,* p208. *Hyères et les seigneurs de Fos (fin Xe siècle - 1257),* Centre Archéologique du Var/Société Hyéroise d'Histoire et d'Archéologie/Mémoire à lire. Territoire à l'écoute, Toulon-Hyères, 2003).

En 1078, lors de la restitution effective de ces biens volés (et d'un projet de castrum décrit plus bas), la dîme revient intégralement à l'église d'Arles ; l'**archevêque** d'Arles Aycard récupère donc un quart des pêcheries en pleine propriété. Guillaume-Hugues des Baux, Geoffroi de Marseille (le père de l'archevêque Aycard) et le comte de Provence Bertrand II tiendront **en fief de l'archevêque** chacun des trois autres quarts (GCN435 ; DHM73 p38 ; Poly, id., p208 ; Livre Noir f°43v).

En 1082, Guillaume-Hugues des Baux et sa femme Vierne restituent à l'église St-Trophime (à l'**archevêque**) et aux chanoines la dîme du Pont-des-Pêcheries que son père Hugues des Baux avait injustement donnée à l'abbaye St-Gervais de Fos (Barthélemy n°23 ; Authentique du Chapitre f°95).

En 1091, les même restituent à **l'église St-Trophime** d'Arles une partie de son domaine appelé Pont-des-Pêcheries que « Hugues des Baux (le père de Guillaume-Hugues) posséda longtemps pour l'avoir

La longue liste des actes impliquant l'archevêque, présentée en note, prouve au moins une chose : la **tutelle, sinon la domination, dès la fin du Xe siècle de l'archevêque sur le Pont, ses bourdigues, et la pêche dans Caronte**. On le voit dans ces actes distribuer ou reprendre des rentes, confirmer ou désavouer ses feudataires. Il tire d'importants bénéfices de ces pêcheries : soit en exploitant directement celles dont il a la pleine propriété, soit en tirant des compensations financières ou politiques de celles qu'exploitent ses vassaux. Ne pouvant s'accaparer cette source de revenu, les seigneurs provençaux cherchent à exploiter pour le compte de l'archevêque des biens situés à Caronte, afin de profiter eux aussi de cette rente. Tous, à un moment ou à un autre, auront tenu de l'archevêque des bourdigues ou une dîme sur la pêche. Cette domination ne s'interrompt qu'à la faveur de coups de force comme le raid des Fos sur le Pont vers 1070. D'autres agressions ont peut-être privé le prélat de son domaine durant la période, mais celle des Fos est la seule pour laquelle nous disposons d'archives.

Paul Turc écrit dans *Hyères et les seigneurs de Fos*[1]: « en 1070 (…) Pons de Fos (III) et les siens s'emparent du Pont des Pêcheurs, où l'on contrôlait, à la fois, les pêcheries attenantes, la sortie de l'étang de Berre et la route la plus directe de Marseille à Arles. » Y.Grava, lui, date ce raid de 1060[2], mais aucun des deux auteurs n'explique comment il effectue cette datation… Quoi qu'il en soit, cette indatable incursion reste indiscutable, car les textes suivants en relatent tous trois des conséquences :

---

acquis à acapte de l'**archevêque** Raimbaud (*en fonction de 1030 à 1069*) ». Mais il se réserve la bourdigue de l'Angle. (Barthélemy n°25; Barthélemy *Recherches … Baux* p20 ; Livre Noir f°44).

En 1144, une bulle du roi Conrad II confirme à **l'église d'Arles** ses « Pêcheries du Pont » (GCN551 ; Liber Aureus n°71).

En 1153, une bulle du pape Anastase IV confirme à l'**archevêque** Raimond et à l'église d'Arles ses redditus (revenus) du Pont-Saint-Geniès (GCN573 ; Liber Aureus n°2).

En 1159, les vicomtes de Marseille ont échangé, sans autorisation de l'archevêque, leur domaine du Pont-Saint-Geniès avec le comte de Provence. L'échange est annulé par l'empereur Frédéric Barberousse, le fief du Pont-St-Geniès est remis à l'**archevêque** et c'est à lui que les Marseille sont priés de s'adresser directement (pour un emprunt de 800 sous) (GCN596 ; M. Aurell n°124 ; Autographe p49).

En 1186, le pape Urbain II confirme à l'**archevêque** ses revenus du Pont-Saint-Geniès (GCN665).

En 1187, Rostaing de Fos jure fidélité à Peire Isarn, **archevêque** d'Arles, pour ses pêcheries du Pont-Saint-Geniès (M. Aurell n°168 ; Autographe p54).

En 1189, Bertrand des Baux, seigneur de Berre rend hommage à **Peire,** notamment pour ses domaines du Pont-Saint-Geniès (GCN671 ; Barthélemy n°86 ; Livre Vert f°33 et 248).

En 1191, une bulle du pape Célestin III confirme à l'**archevêque** le Pont-Saint-Geniès (GCN689).

En 1188 et 1192[2], les vicomtes de Marseille rendent hommage à l'**archevêqu**e pour le (*leurs domaines du*) Pont-Saint-Geniès (GCN668 et 691).

(Entre 1194 et 1218/19, après la fondation de l'hôpital de l'Ile, la seigneurie sur l'Ile et le pont est difficile à établir entre l'archevêque, les vicomtes de Marseille et le comte… Cf. 1.2.1.2.)

En 1218/1219 et 1220, Bertrand Porcelet rend hommage à l'**archevêque** Hugues Béroard pour sa pêcherie de St-Geniès et la moitié des « Anglades » (bourdigue de l'Angle), qu'il tient à fief de l'archevêque(GCN856 et 864, M. Aurell n°299).

[1] *Hyères et les seigneurs de Fos (fin Xe siècle - 1257),* op. cit., p45.

[2] *Histoire de Fos-sur-mer*, op. cit., p74.

1) 1072 (ou 1070 d'après E. Baratier[1]) : Rostang de Fos, archevêque d'Aix, en accord avec ses frères Amiel et Guy restituent à Montmajour le Val-St-Pierre. Nous avons vu[2] que ce nom de lieu ne se rapporte pas uniquement à la vallée de St-Pierre que l'on connaît aujourd'hui à Martigues, mais à la notion de « grand Val-St-Pierre », c'est-à-dire à un territoire équivalent à la vaste partie sud de la commune actuelle de Martigues. A l'occasion de cet acte, une description des limites de ce « grand Val St-Pierre » est fournie. Cette restitution laisse à penser que les Fos n'avaient pas seulement mis la main sur le Pont-des-Pêcheries et les bourdigues, comme l'affirment MM Turc et Grava, mais sur l'ensemble des biens **et de l'archevêque, et de Montmajour**, dans une démarche résolument belliqueuse d'appropriation des biens de leurs voisins. La partie volée à Montmajour est donc rendue en 1070/1072[3].

2) 1078[4]. Bertrand, comte de Provence, Aycard, archevêque d'Arles, et Guillaume-Hugues des Baux restituent à Saint-Etienne et Saint-Trophime (au chapitre de l'archevêché d'Arles), du droit de dîme possédé par l'église d'Arles sur **les bourdigues et les poissons pêchés dans l'Etang du Pont-des-Pecheries**, depuis la consécration de l'église Saint-Césaire (au VIe siècle), laquelle dîme fût injustement ravie aux chanoines par Pons de Fos et ses compagnons[5].
Le fait que l'archevêque d'Arles possède des droits sur l'étang de Caronte et d'éventuelles bourdigues depuis la consécration du monastère Saint-Césaire d'Arles, au VIe siècle est impossible à vérifier. Cette mention, qu'elle soit véridique ou une exagération destinée à améliorer la légitimité de l'archevêque sur la possessions des bourdigues, est néanmoins à l'origine d'une datation que l'on retrouve jusqu'au XVIIIe siècle dans les archives martégales[6] et dans l'historiographie locale du XXe siècle.
Les biens volés par les Fos vers 1070 appartenaient à deux seigneurs différents : l'abbaye de Montmajour en ce qui concerne le territoire du Val-St-Pierre, et l'archevêché d'Arles pour la dîme sur les bourdigues et sur la pêche de l'étang du Pont-des-Pêcheries. Cependant, alors que le Val-St-Pierre est restitué de manière unilatérale à l'église d'Arles (voir texte

---

[1] Dans « La fondation de l'Ile Saint-Geniès », *Provence Historique*, tome XIV, fascicule n°55, p26-40, Aix-en-Provence, 1964, note 7 p29.
[2] Voir transcription en note 1 p107.
[3] 2H425 f°86 ; Du Roure p193.
[4] « *Notum satis est fidelibus, tam laicis que clericis,* ***pontem piscatorium et piscatorias de ponte, et stagnum****, ad ecclesiam Sancti Stefani et Beatissimi Trohfimi pertinere, et ejus juris et dicionis esse, a beato Cesario, luce clarius constat. ...omnem decimam in piscatoriis de Ponte que nunc sunt, et in antea future erunt, videlicet in burdigulis, et in cannatis, et in omni stagno, de omnibus piscibus, quocunque modo capti fuerint.* ***In castro quoque, et in villa****, et in omnibus adcrescentibus bonis, tam terrestribus quam aquestribus. Insuper et ecclesiam, cum sibi debite pertinentibus.* ». GCN432, Barthélemy n°21, Authentique du Chapitre f°88v.
[5] Je pense que c'est cette mention qui a inspiré MM. Turc et Grava.
[6] AD 19^{E}2. *Mémoire pour prouver l'ancienneté et la nécessité de l'usage où l'on est à Martigues de faire l'ouverture des bourdigues le 15 mars* . On peut y lire : « l'époque de l'établissement des bourdigues se perd dans les siècles les plus reculés. L'église d'Arles en possédait déjà au commencement du 6ème siècle, lorsque St-Césaire, mort en 542, y siégeait. » Cf. p315.

précédent), la dîme sur Caronte fait l'objet d'un acte complexe, impliquant quatre acteurs : le comte de Provence, la famille des Baux et l'archevêque d'Arles lui-même s'associent pour la restituer au chapitre cathédral d'Arles[1]. La nécessité de mettre en place un échafaudage si complexe, et la date tardive de la restitution, comparée à celle du Val-St-Pierre (1072), sont à mes yeux des indices de l'importante valeur de cette dîme. Mais c'est surtout en association avec le texte suivant que le désir des seigneurs provençaux de protéger la manne financière que représenter les bourdigues est prouvé.

3) vers 1078 (Jean-Pierre Poly préfère donner une fourchette : 1069-1078). Echaudés par la menace que font peser sur les bourdigues les familles belliqueuses comme les Fos, quatre grands personnages se coalisent dans un projet de construction de castrum sur l'Ile même du Pont-des-Pêcheries[2].
« … nous l'archevêque (d'Arles) Aycard, le comte (de Provence) Bertrand (II), Guillaume Hugon (des Baux) et Geoffroy (vicomte) de Marseille avec ses fils, décidons de construire dans l'honneur de St-Etienne et St-Trophime, à savoir l'Ile du Pont des Pêcheurs un château **afin de garder et récupérer ce qui nous avait été volé** et dérobé. »
« … nous Guillaume Hugon et Geoffroy ainsi que nos fils, rendons à (…) l'archevêque Aycard le quart du château et de la villa, le quart de toutes les bourdigues »
« De même, la 4ème part restante, nous la donnons au comte Bertrand »
« Moi, Guillaume Hugon et moi Geoffroy de Marseille ainsi que nos fils garderont les parts **en fief de l'église St-Etienne et St-Trophime**, de l'archevêque d'Arles comme de ses successeurs »
Tentons de démêler les enjeux de ce texte. Face à la menace que représentent les Fos, il s'agit d'une « union sacrée » pour la préservation de ces biens précieux que sont les bourdigues. La localisation du château projeté -dans l'Ile-, l'absence de l'abbaye de Montmajour de l'accord ne laisse aucun doute : le bien dérobé par les Fos qu'il s'agit à l'avenir de défendre n'est pas le Val-St-Pierre mais bien les bourdigues. La valeur de ces pêcheries est si grande qu'elle

---

[1] On le voit, les taxes prélevées au Pont-des-Pêcheries ne le sont en fait pas directement par l'archevêque, mais par son chapitre cathédral.Op. cit., p208-209. Y. Grava parle quant à lui d'un tonlieu à Martigues en 1096 (Histoire de Fos-sur-mer, op. cit., p54) mais je pense qu'il s'agit d'une erreur. Jean-Pierre Poly, outre les dîmes « du Pont » sur la pêche, évoque un vraisemblable « péage sur la route du sel ». A moins que le tonlieu ne se trouve encore, comme au IXe siècle, à Léou (probable « port de Bolmon ». Voir p71 et 103).

[2] « *Antiquis precedentium patrum preceptis constitutum est rerum temporalium seu spiritualium pacta litteris confirmari. Unde convenientibus nobis archiepiscopo Arelatensi, et Bertrando comite, et Guilelmo Ugone, et Gaufredo Massiliense, cum filis, statuimus ut in honore Sancti Stephani et Sancti Trophimi, scilicet (bien entendu) in* ***insula Pontis piscatorii construeremus castrum,*** *ut quod hobis ruptum vel furatum fuerat retinere et recuperare possemus. Audientes itaque Dominum dicentem: "Sine me nichil potestis facere"; ut ipse nobis cooperare dingnetur, ego Guilelmus Ugo, et Gaufredus Massiliensis, cum filis, reddimus ecclesie Sancti Stephani, et Sancti Trophipmi, et Aicardo archiepiscopo,* ***quartam partem in castello et villa,*** *in piscatoris omnibus et burdigulis, et in antea omnibus adcrescentibus bonis, aquestribus atque terrestribus, quartam partem reddimus et concedimus ...*».
GCN 435, DHM73 p38 ; Jean-Pierre Poly, *La Provence et la Société Féodale (879-1166)*, op. cit., p208. Le chanoine Albanès commet à ce sujet un anachronisme, car il fait allusion au « Pont-St-Geniès » et non au Pont-des-Pêcheries, comme il conviendrait lorsque l'on évoque le XIe siècle.

justifie la construction d'un château sur les terres de l'archevêque, dans l'Ile du Pont des Pêcheries, pour les protéger. Cet accord est quadripartite, chacun ayant des motivations différentes mais y trouvant son compte.
L'autorité de l'archevêque d'Arles sur Caronte est par exemple préservée : il ne possèdera en propre qu'un quart du futur château, mais on voit que Guillaume-Hugues des Baux et le vicomte Geoffroy seront ses feudataires pour leur parts, dans un montage que l'on peut qualifier de féodo-vassalique avant l'heure.
Quel intérêt tirent les familles des Baux et de Marseille de leurs quarts respectifs ? Je pense qu'il s'agit avant tout d'un intérêt financier : même seulement feudataires de l'archevêque, ils deviennent usufruitiers d'une activité économique très rentable.
Pour les vicomtes de Marseille, l'intérêt est triple : 1) financier, nous venons de le voir, 2) stratégique: par cet accord, ils prennent pied dans le détroit de Caronte, porte d'entrée du *Martegue*, susceptible pour eux de constituer une aire commerciale majeure : ils se disputeront longuement, jusqu'en 1230, le contrôle de la zone avec les comtes de Provence. 3) ils mettent également à profit le népotisme caché de cet accord : l'archevêque d'Arles Aycard est en fait le fils du vicomte Geoffroy. Les Marseille ont donc en réalité le contrôle de deux quarts des parts ainsi que sur la «proto-suzeraineté » exercée par Aycard.
Le comte de Provence Bertrand est un personnage très faible. Je ne sais s'il faut attribuer sa présence à une recherche de légitimité formelle, à la tradition, ou bien à un autre calcul politique…
Ce projet de castrum ne verra jamais le jour. La construction du bourg/prieuré de St-Geniès dans la première moitié du XIIe siècle, sur la rive sud de Caronte, dans le territoire du Val-St-Pierre, y sera peut-être pour quelque chose, l'archevêque ayant renoncé à établir une agglomération concurrente à celle de Montmajour. Cette volonté des archevêques de posséder une cité gardienne des pêcheries ne se matérialisera que 220 ans plus tard, vers 1300, avec l'avènement du castrum de Ferrières au nord-est de Caronte.

L'initiative belliqueuse des Fos, on le voit, n'aura pas porté ses fruits. Mais il aura fallu trois accords différents pour réparer le désordre qu'elle avait engendré. Celui de 1072 rend la seigneurie du « grand Val-St-Pierre » à Montmajour, celui dit « vers 1078 » rend la possession des pêcheries à l'archevêque et contient un pacte en vue de fonder un castrum dans l'Ile, celui de 1078 est différent puisque ce sont cette fois les impôts et non la possession sur la pêche et les bourdigues que cet acte restitue au chapitre cathédral d'Arles. L'archevêque d'Arles, les vicomtes de Marseille, la famille des Baux et le comte de Provence s'associent pour mettre un coup d'arrêt pragmatique aux nuisances engendrées par les Fos. Mais cette association est également celle du capital contre l'instabilité politique : tous les seigneurs sauf les Fos gagnent à maintenir l'ordre établi, qui leur garantit un revenu régulier par le partage des bénéfices des bourdigues. La juxtaposition des textes 2 et 3 et le projet d'agglomération dédiée à la surveillance des bourdigues qu'il contiennent constituent en outre, avant les données chiffrées des XIIIe et XIVe siècles, la preuve essentielle de la valeur des bourdigues au XIe siècle.

Avant la phase lacunaire que constitue, en ce qui concerne les sources, la première moitié du XIIe siècle, nous disposons de deux mentions de la fin du XIe : en 1082, Guillaume-Hugues des Baux restituent à l'église St-Trophime (à l'**archevêque**) et aux chanoines la dîme du Pont-des-Pêcheries que son père Hugues des Baux avait injustement

donnée à l'abbaye St-Gervais de Fos[1]. En 1091, les mêmes restituent à **l'église St-Trophime** d'Arles une partie de son domaine appelé Pont-des-Pêcheries que « Hugues des Baux (le père de Guillaume-Hugues) posséda longtemps pour l'avoir acquis à acapte de l'**archevêque** Raimbaud (*en fonction de 1030 à 1069*) ». Mais Guillaume-Hugues se réserve la bourdigue de l'Angle[2]. Pour Edouard Baratier, ces deux actes « prouvent que le contrat de 1078 n'avait pas été scrupuleusement appliqué et que les Baux avaient usurpé les droits de l'église d'Arles »[3]. La prédominance de la bourdigue de l'Angle sur les autres pêcheries est nettement établie.

Les sources du XIIe siècle, assez nombreuses, sont pour leur majeure partie constituées d'hommages à l'archevêque d'Arles, ou de confirmation de ses possessions au Pont-des-Pêcheries/Pont-Saint-Geniès par le pape ; elles ne fournissent pas d'indication exploitable sur la valeur des bourdigues. Il est en revanche possible, en procédant à des recoupements entre diverses sources, d'estimer la valeur totale des bourdigues dans la première moitié du XIIIe. Celle-ci est assez importante, sans plus : je pense qu'elle est proche de 20000, voire 25000 sous (bourdigues du Pont + bourdigues de Bouc), soit celle d'un gros village à cette époque[4] - dans les années 1260, l'achat d'une galère revient à peu près à 200l,

---

[1] « *decimum de ponte et de piscatoriis quem insisum_ habe ad pontem, quod patr__ inviste dederat Sancto Gervasio… »*. Barthélemy n°23 ; Authentique du Chapitre f°95.

[2] Future bourdigue du Roi. Barthélemy n°25; Barthélemy *Recherches … Baux* p20 ; Livre Noir f°44.

[3] *La fondation de l'Ile-Saint-Geniès*, op. cit., note 10 p30.

[4] En effet, le 3/10/1235, Bertrand Porcellet vend au prieuré de Correns (Var) la moitié d'une bourdigue pour 4000s. (AD 2H638, f116v ; évoqué dans M. Aurell n°351). La valeur totale de cette bourdigue est donc 8000s, soit 400 livres. Or, il est à peu près certain qu'il s'agit de la bourdigue du Roi, soit la plus importantes des bourdigues : la bourdigue de l'Angle/bourdigue du Roi était la seule que possédait B. Porcellet (il rend hommage à l'archevêque pour ce bien en 1219 et 1220, GCN 856, Livre Noir f°143 ; GCN 864, M. Aurell n°299), et la seule à notre connaissance dont la possession soit partagée en deux au début du XIIIe siècle. Nous savons que la bourdigue du Roi prend à peu près la moitié du poisson des bourdigues du Pont. La valeur totale des bourdigues du Pont est donc d'environ 15000 ou 16000s. De plus, un texte de 1226 confirme l'existence des bourdigues de Bouc (V.-L. Bourrilly, *La commune de Marseille des origines à la victoire de Charles d'Anjou (1264)*, Dragon, Aix-en-Provence, 1926, p342.). Les bourdigues occidentales de la passe de Caronte, ou bourdigues de Bouc, offrent nous l'avons vu un rendement nettement inférieur à celle du Pont. Leur valeur ne saurait excéder quelques milliers de sous raymondins.

En 1222, le castrum de Miramas est estimé à 30000s (engagement du château de Miramas au Podestat d'Arles pour 30000 sous raimondins, par l'abbé de Montmajour, Chantelou, Histoire de Montmajour, p269-74, GCN 887), tandis que le village de Graveson vaut 22000s en 1238 (M. Aurell n°361). Un gros bourg comme Istres vaut 70000s en 1233 (Raymond II des Baux donne le château d'Istres en gage pour les 70000 sous raymondins qu'il doit à la communauté de Mayrargues. B324 ; Barthélemy n°251). Mais des villages plus modestes comme Saint-Mitre ou Saint-Geniès, ont une valeur inférieure à 10000s : en 1217, Bertrand Porcelet vend aux Marseillais le tiers de Fos et ses droits sur Saint-Mitre, Castelveyre (inhabité), Saint-Geniès (basse et moyenne seigneurie) et le port de Bouc pour 11000s seulement (M. Aurell n°292 ; B315). En 1227, le même B. Porcelet cède à l'archevêque d'Arles les droits qu'il détient du comte sur Castelveyre et St-Mitre (dont la taille et l'albergue), en gage de 5000s (M. Aurell n°325, GCN 939).

soit 4000s[1]-. Le vif intérêt que l'archevêque accorde à ses droits sur les bourdigues transparaît dans divers textes ; cependant, c'est dans la convention du 11 janvier 1226[2] entre ce dernier et le comte de Provence Raymond Bérenger V au sujet de l'Ile-Saint-Geniès qu'il est le plus évident. L'archevêque reproche en effet au comte d'avoir commencé à faire bâtir un château dans l'Ile ; cependant, le principal grief n'a pas pour objet le fait que le comte ait fait construire sur des terres ne lui appartenant pas, mais que « l'Eglise d'Arles et ses feudataires s'étaient vu lésés par la construction, la gêne qu'elle causait, le fracas des gens et des bêtes qu'on y employait ; aussi les poissons ne pouvaient plus passer librement dans les pêcheries du Pont-Saint-Geniès »[3].

Les sources du XIVe siècle permettent d'obtenir une idée plus précise du prix de ces pêcheries. Elles sont cependant le reflet d'une époque où la valeur des bourdigues avait considérablement augmenté, du fait de l'installation de la papauté à Avignon, grande acheteuse de poisson martégal. Pour Yves Grava, les bourdigues sont au XIVe siècles des « pêcheries de haut rendement »[4]. Cet auteur propose une courbe décrivant « l'évolution du taux des fermages des pêcheries comtales à l'Ile-Saint-Geniès au XIVe siècle »[5] : il s'agit en en réalité du fermage de la bourdigue du Roi, propriété du comte de Provence depuis le milieu du XIIIe s. au moins. Selon Y. Grava, la valeur de ce fermage était annuellement de 161 livres coronats vers 1300. Entre 1320 et 1340, ce fermage dépasse allègrement les 1000 livres annuelles, pour se rapprocher de 1800 livres les meilleures années[6]. En 1355, peu après la Peste Noire, il tombe à quelques centaines de livres[7]. Mais Y. Grava n'a pas identifié la

---

[1] Louis Blancard, dans *Essai sur les monnaies de Charles Ier comte de Provence*, Paris, J.-B. Dumoulin, 1868, p389 écrit : « en 1264, pendant le carême, le comte de Provence, alors sénateur de Rome, envoya à son viguier romain, Jacques Gantelme, une troupe d'hommes d'armes ; le transport en eut lieu sur une galère acquise, à cet effet, d'Olivier Barracan. La galère fut achetée 200 l. ; la mise en état coûta 23l. 19s 3d, l'engagement des hommes d'équipage, 109s, enfin les gages des mariniers et tous les frais de voyage 304 livres 10s de tournois provençaux et 180 livres 33 s 6d de royaux ».

[2] Voir p159.

[3] Voir transcription latine en annexe n°1.

[4] Y. GRAVA, « Notes martégales sur le ravitaillement et la consommation de poisson à la Cour Pontificale d'Avignon au cours du XIVe s. », op. cit., p154.

[5] Voir courbe en doc.67 p213.

[6] Op. cit., p157. Notons qu'une maison a coûté 80 florins (1 florin vaut à peu près 1 livre au XIVe siècle) à l'Ile en 1331 (AD B964). La vérification des sources données par Y. Grava (op. cit., note 12 p164), a donné les résultats suivants : AD B174 est une référence erronée ; MG DD24 également ; MG DD28, document auquel l'auteur fait probablement allusion, ne contient aucun prix. On trouve effectivement dans AD B1519 des valeurs de fermage élevées, mais ceux-ci n'atteignent que 1270 livres par an entre Pâques 1321 et Pâques 1323, et 1301 livres par an entre Pâques 1323 et 1325. Y. Grava dit (p157) effectuer la conversion des « livres tournois, reforciats, florins » en livres coronats, « la monnaie de Marseille, en usage sur les bords du Martigue », mais le coefficient appliqué n'est pas le même en 1321-23 et 1323-25 : je ne comprends pas.

[7] Y. Grava n'a pas relevé l'ampleur de cette chute. J'ai pu la déceler d'après les données suivantes : en 1355, le revenu de l'Ile et de ses pêcheries est de 600l, alors que les agglomérations de Tourves (295 maisons en 1400, AD B200), Saisson et Gaillet ne rapportent ensemble que 80l. Tourves est donc une agglomération à peu près équivalente à celle de l'Ile au milieu du XIVe s. La (ou les) pêcheries décrite(s) en 1355 ne peuvent ainsi rapporter guère plus de 520l.

« Résultat des recherches faites par ordre du Roi Louis de Tarente et de la reine Jeanne aux archives du royaume touchant certaines aliénations et pensions faites à diverses personnes sur le domaine royal

remontée du prix du fermage à la fin du siècle: en 1379, il est de 1500l par an[1]. En 1480, la bourdigue du Roi est louée 1243 fl 6 gr par an, soit plus de 2000 livres[2].

Avant de clore cette sous-partie, j'ai jugé bon de proposer au lecteur un inventaire des bourdigues mentionnées au Pont avant le XIIIe siècle. On en identifie au moins trois, mais il ne s'agit que des plus importantes et on en compte sans doute le double:

- la bourdigue de « *Venros* » est la plus anciennement mentionnée, en 963[3]. Mais il faut attendre 1304 pour qu'elle apparaisse à nouveau dans les sources[4]. On la retrouve en 1324, date à laquelle son nom est francisé en « Vaurons »[5]. En 1332 est évoqué le « canal de *Venrotz*, proche de la Bourdigue du Roi »[6]. On la retrouve en 1401[7], en 1412[8], et en même en 1674, lors du comblement du canal de Vauroux par un dénommé Turc[9]. « *Venros* » au Xe siècle et « Vauroux » aux XVIIe et XVIIIe siècles désignent pour moi le même endroit : le canal séparant les sèdes de Vauroux et de St-Sébastien, c'est-à-dire coupant obliquement l'actuelle île St-Sébastien. La bourdigue était sans doute à peu près située à l'emplacement de l'actuelle place de la Libération.
- la bourdigue de l'Angle est décrite comme « neuve » dans un acte rédigé après le milieu du XIe siècle[10]. Elle apparaît à nouveau sous ce nom en 1091[11]. En 1217 est évoquée la *« burdigulum dominicalem »*[12] : c'est le première mention de la bourdigue du Roi. On retrouve en 1219 le nom *« Angulo »*[13] et celui d'« Anglades » en 1220[14]. Je

---

depuis la mort du roi Robert. Il fut donné à Raymond des Baux, comte de Soletto, l'Ile de Saint-Geniès et les pêcheries qui produisent 600l de coronats (…), les châteaux de Tourves, Saisson et Gaillet produisant 80l de coronats, plus 400 florins d'or de Florence à prendre sur la gabelle de Berre(…) Il fut donné au même Comte, Jonquières, le château de la Couronne et celui inhabité dit : Marseillais, ainsi que la Roque-d'Odour d'un revenu total de 10 de coronats ». Barthélemy n°1346 ; AD B1139, f°7 et 32.

[1] AD B7, f°82 : les bourdigues sont un points essentiels développés par Véran d'Esclapon pour la ville de l'Ile-Saint-Geniès, dans l'enquête qu'il effectue pour le compte de la reine Jeanne. La « bourdigue Baussenque » est affermée pour 1500l par an, « plutôt plus que moins ».

[2] AD B1648.

[3] Cf supra. AD 2H1, Du Roure p33-34.

[4] AD 2H417, 2H418 n°5, 2H638 f°133v : « *in Martico unum vas quod vocant Venrala* ».

[5] MG FF1 : « Instrument du 5/7/1389 extrait des archives d'Aix contenant 2 informations prises le 12/9/1324 et le 11/2/1330 par le Juge et Baile de l'Isle (Guillem Pellegrin) sur certains crimes commis à la cabane de Vaurons et larcin d'une voile dans une barque attachée proche la bourdigue dudit Vaurons. »

[6] MG DD32, procès sur les bourdigues, 11ème parchemin *: « canali de Venrotz qui est prope Burdigulum Regium ».*

[7] AD 2H424, 1er témoin, 3ème question : « *…plano Meyranorum juridictionis Curiar Sancti Genesii ; alia veri prope Burdigulum dictum Venros, et canalem sive grazile de Corente ».*

[8] AD 2H638 f°126v.

[9] Cf. doc.114 p410.

[10] Barthélemy, n°15 (date de 1048 erronée) ; Authentique du Chapitre f°106v.

[11] «… *excepto burdigulum de angulo ».* Barthélemy n°25 ; Livre Rouge f°363 ; Livre Noir f°44 ; Autographe f°89.

[12] M. Aurell n°292 ; AD B315.

[13] GCN861. Barthélemy n°192.

[14] GCN865.

pense que la bourdigue de l'Angle du haut Moyen-Âge et la bourdigue du Roi ainsi dénommée jusqu'à la Révolution ne sont qu'une seule et même bourdigue[1].Un texte des années 1330 fait allusion pour les années 1250 au « bourdigou de Carlon », possédé par Charles Ier d'Anjou, comte de Provence fondateur de l'Ile de Martigues[2]. Il ne fait aucun doute, grâce à un texte de 1768[3], que la bourdigue de Carlon est la bourdigue du Roi : "Charles Ier, frère de Saint-Louis et beau-fils de Raimond Bérenger construisit près des terres du prieuré de St-Geniès une bourdigue, appellée Carlon ou Bourdigue du Roi". Je pense qu'il ne s'agit que d'une reconstruction sur le site de la bourdigue de l'Angle; la mention de 1217 (« *burdigulum dominicalem* ») nous laisse même à penser que le nom « bourdigue du Roi » est antérieur à Charles Ier[4]. Il s'agit rappelons le, de la bourdigue de loin la plus importante : au XVIIe siècle, elle capturera plus de 50% du tonnage total des poissons[5].

- La bourdigue de Méjan, localisée pendant tout l'Ancien Régime contre Ferrières, est évoquée pour la première fois en février 1247 : « *Mejano maiore de Corent* »[6].

Mais la plupart des mentions de bourdigues sont imprécises et évoquent « une bourdigue » anonyme, ou bien précisent seulement qu'elle se trouve « au Pont des Pêcheries ». Il semble en outre que les bourdigues de Bouc soient postérieures à celles du Pont. Il faut en effet attendre 1226 pour trouver un texte les évoquant avec certitude (le comte Raimond Béranger V confirme aux Marseillais l'île de Caronte –île de Bouc- et le château qu'ils ont édifié dessus –le Château-Marseillais-, ainsi que le port de Bouc et ses pêcheries[7]). L'appellation donnée à Caronte en 1078 - « Etang du Pont des Pêcheries »-, ainsi que la date de 1170 correspondant à la première évocation probable des bourdigues de Bouc[8] confirme l'idée que les bourdigues ne se trouvent avant le XIIe sans doute qu'uniquement au Pont. Une bourdigue appelée

---

[1] En effet, Bertrand Porcelet rend hommage en 1219 et 1220 pour la moitié de la bourdigue de l'Angle possédée par lui (GCN856, Livre Noir f°143 et GCN864, M. Aurell n°299). En 1235, il vend une moitié de bourdigue située sous le pont Saint-Geniès (M.Aurell n°351, AD 2H638 p116). Puisque cette moitié de bourdigue était apparemment la seule qu'il possédait, on peut supposer que la bourdigue de l'Angle était située sous le pont St-Geniès (jouxtant donc l'actuelle rive de Jonquières). Or, la bourdigue du Roi est, elle aussi, située sous le pont St-Geniès. De plus, la bourdigue de l'Angle est manifestement la bourdigue de plus grande valeur ; elle est nettement distinguée des autres « pêcheries » dans les actes (c'est très clair en 1091, Barthélemy n°25; Barthélemy *Recherches ... Baux* p20 ; Livre Noir f°44), tout comme la bourdigue du Roi ultérieurement.

[2] MG AA9 f°122.

[3] 2H434.

[4] Charles Ier d'Anjou, né en 1226, comte de Provence de 1246 à 1285.

[5] F. Maunier, « Les bourdigues de Martigues à la fin du XVIIIe siècle », *Provence Historique*, tome XIV, fascicule 55, p77-85, p77.

[6] M. Aurell n°384 ; E. Baratier, « La fondation de l'Ile-St-Geniès », p38 ; Livre Rouge f°295.

[7] V.-L. Bourrilly, *La commune de Marseille des origines à la victoire de Charles d'Anjou (1264)*, Dragon, Aix-en-Provence, 1926, p342. E. Baratier, « La fondation de l'Ile-Saint-Geniès », op. cit., p34.

[8] Biens situés « au Boc et au Pont-Saint-Geniès ». 1170, manuscrits du Dr Martial Millet, d'Orange, médiathèque Ceccano, Avignon, Ms. 5291. Et non pas « au Port et au Pont-Saint-Geniès », comme l'écrit Louis Barthélemy (Barthélemy n°65).

d'« *Ancerico* » est mentionnée en 1243[1] ; il pourrait s'agir de la bourdigue d'Angassier, bien localisée côté Bouc à l'époque moderne.

La présence des bourdigues dans la passe de Caronte est attestée par plusieurs sources du Xe siècle. Il est cependant possible qu'elles aient existé durant l'Antiquité, et surtout pendant tout le haut Moyen-Âge, puisqu'une source du XIe siècle évoque[2] leur possession par l'archevêché d'Arles depuis la « consécration de l'église St-Césaire », au VIe siècle. Les archevêques exercent une tutelle qui prend à partir du milieu du XIIe siècle la forme d'une suzeraineté sur les bourdigues. Cette domination, qui fait de l'église d'Arles plus une sorte de propriétaire-bailleur que de véritable suzerain, s'achève au milieu du XVe siècle[3].

Les enjeux décrits dans les textes du XIe siècle – projet de construction d'un *castrum* dans l'Ile pour les protéger -, ainsi que les comparaisons de valeur possibles à partir du XIIIe siècle ne laissent guère de doute : les bourdigues sont un équipement ayant une valeur marchande relativement importante jusqu'au Moyen-Âge central, leur ensemble équivalent au prix d'un gros village, ou de plusieurs galères. Mais à partir des années 1310 et de l'installation de la papauté à Avignon, ces pêcheries accèdent à une nouvelle dimension : la forte demande en poisson de la cour pontificale fait grimper en flèche le prix des fermages. Malgré le départ des papes, à la fin du XIVe siècle, la valeur des fermes, et donc des bourdigues elles-mêmes, reste très haute : elles semblent être durablement intégrées à de grands réseaux commerciaux.

L'existence de ces pêcheries de grande valeur joue en outre un rôle non négligeable dans l'apparition d'agglomérations sur les rives de la lagune de Caronte, à partir du XIIe siècle. De plus, la passe de Caronte est le lieu de passage obligé de nombreuses marchandises, à l'image des cargaisons de sel produit dans les salines du pourtour de l'étang de Berre[4], ou des denrées destinées au port de *Bagneras*[5], vraisemblable héritier du tonlieu de Léou.

---

[1] M. Aurell n°378 ; Livre Rouge f°279v ; Livre Vert f°213v.

[2] Sans vérification possible.

[3] Achat de Ferrières par Charles du Maine en 1457. Cf. p255.

[4] Si la gabelle de Berre n'est mentionnée qu'à partir du XIVe siècle (1355, AD B1139, f°7 et 32 ; Barthélemy n° 1346), la production de sel a certainement été continue autour de l'étang au Moyen-Âge. On trouve par exemple la trace, en 1070, des salines du *castrum* de Papia, situé dans la « vallée de Marignane » (CSV n°217).

[5] Situé à proximité de l'étang de Bolmon et du *castrum* de Papia. Cité quatre fois entre le milieu du XIe siècle et 1164 (voir note 4 p71).

1.2 1150-1350 : naissance d'une ville multiple

Au milieu du XIIe apparaît la première des quatre cités que l'on recensera au bas Moyen-Âge sur les rives de Caronte : Saint-Geniès. Cette fondation constitue un événement : en effet, bien que la présence humaine sur les rives de Caronte et sur le littoral martégal de l'étang de Berre durant l'Antiquité tardive et le haut Moyen-Âge soit une certitude – pêche, pêcheries, présence d'un pont sur l'Ile, de navires de commerce sur Caronte[1],… -, aucune autre agglomération n'a pu été identifiée sur le littoral lagunaire de Martigues depuis la chute de celle de Tholon, au IVe siècle apr. J.-C. Malgré son éloignement du centre actuel (1300 m au sud-ouest de l'Ile), le castrum de St-Geniès peut être considéré comme le berceau de la ville de Martigues.

1.2.1. 1150-1250. Une seule localité dans la passe de Caronte : Saint-Geniès

1.2.1.1. Les objectifs de la fondation de Saint-Geniès

La première agglomération médiévale de Martigues apparaît donc sur les rives de Caronte vers le milieu du XIIe siècle : on peut, avec certitude, dater les plus anciennes mentions du village de St-Geniès de 1152[2].

Un soin particulier est requis pour le tri des mentions comportant le nom « St-Geniès ». Le nom de ce martyr du IVe siècle est extrêmement répandu dans les toponymes provençaux. Certains homonymes sont facilement repérables quand ils sont accompagnés de précisions géographiques : nombre de mentions sont attribuables d'entrée à une église St-Geniès sur les rives de la Durance, ou au quartier St-Giniez de Marseille. Mais la distinction est plus malaisée avec les actes du Xe au XIIe siècles concernant l'église St-Geniès de la Colonne, située à quelques centaines de mètres de la cité d'Arles, sur l'autre rive du Rhône. Une mention de 1028[3], notamment, pourrait a priori concerner St-Geniès de Caronte, mais je pense qu'il faut l'écarter, car elle n'évoque aucun des grands acteurs ni des jalons topographiques que l'on devrait trouver dans un acte du XIe siècle concernant la passe: ni les bourdigues, ni l'abbaye de Montmajour, ni le Val-St-Pierre, ni Fos. On trouve des mentions attribuables à St-Geniès de la Colonne (Arles) en 1040[4], 1040/1044[1], 1056/1057[2], 1072/82[3] etc… Et même aux XIIe et XIIIe siècles : 1153[4], 1201/1202[5].

---

[1] Se rendant au tonlieu de Léou ou au port de Bagneras, par exemple. Exploitation du sel, aussi ; sur le sel de Berre, cf. Jean-Pierre POLY, op. cit., p225-227 (mentionné en 844 – CSV n°13 et 26- et en 1156 - AD 56H5247-).

[2] Cf. page suivante.

[3] CSV n°165 « *... quem constat situm esse in comitatu Arelatense, ultra paludem Sancti Cesarii, in loco qui dicitur Splata : campum scilicet unum, habentem consortes, ex uno latere, paludem ; ex alio, podium quem comes construere voluit, et insuper, ab ipsis arcubus de Splata usque ad* ***arcus Sancti Genesii, ubi pons est****...* » (Il existe un palud de St-Césaire quelques kilomètres à l'ouest d'Arles : malgré la présence du toponyme « les Arcades » à Port-de-Bouc (Cf. p107), je ne pense pas que ces « arches de St-Geniès, où il y a un pont (!) » soient situées dans la région de Caronte. Encore moins « dans la région de Fos » comme écrit Y.Grava dans *Histoire de Fos-sur-mer*, op. cit. p55.

[4] GCN359.

Mais la seule mention concernant St-Geniès de l'étang de Caronte est celle de 963 que j'ai déjà décrite plus haut, qui concerne une chapelle ou église située sur la rive sud de Caronte, en haut d'une butte située à 1300m au sud-ouest du Pont, entre l'actuel garage Peugeot et le stade F. Aurélio[6] (voir cartes : doc. 2 p13 et doc. 40 p110). Il faut remarquer que des bulles similaires des successeurs du pape Léon VIII (en 1097 et 1123[7]) confirment à l'abbaye de Montmajour ses possessions de la même manière qu'en 963, mais n'évoquent plus St-Geniès avant 1152 : la seconde mention de la chapelle/église St-Geniès est donc également la première de l'agglomération proprement dite de St-Geniès. Pour appuyer la thèse d'une absence d'agglomération à St-Geniès avant le XIIe siècle, on peut en outre supposer que le projet de construction d'un castrum dans l'Ile du Pont-des-Pêcheries de 1078 ne serait sans doute jamais venu à l'idée de ses concepteurs[8] s'il avait existé à cette date un castrum à St-Geniès. En effet, il aurait été plus facile de négocier avec l'abbaye de Montmajour une surveillance des bourdigues à partir du prieuré, contre une rente en poissons ou en espèces, que de se lancer dans ce complexe accord quadripartite.

Deux mentions importantes datent en réalité de 1152:

- la première est une donation émanant de l'archevêque d'Arles Raimond : il confie à un certain Guigue (Gui), prieur de Saint-Geniès, toutes les terres qu'un dénommé Petrus Amalricus a léguées à l'église de Saint-Geniès[9].

  Si la tutelle de l'archevêque d'Arles sur le Pont-des-Pêcheries est claire, ce texte n'indique en aucune façon qu'il exerce la même autorité sur le prieur Guigue. C'est ce que nous apprend la seconde mention de 1152:
- ce prieuré est sans conteste une possession de **l'abbaye de Montmajour :** une bulle papale du 7 avril[10] confirme à ce monastère la ville et l'église de Saint-Geniès du Pont.

---

[1] GCN363.

[2] GCN2513 ; Authentique du Chapitre f°120v.

[3] Du Roure, p75-76, le baron du Roure, reproduisant une indication erronée au dos de la charte écrit même « Donation de l'église et des dîmes de Saint-Geniès Jonquières ».

[4] GCN571.

[5] GCN749.

[6] Pour la déduction qui me permet d'arriver à cette localisation, voir 1.2.3.1, p188.

[7] AD 2H1.

[8] Cf.1.1.3.2, p135.

[9] Authentique du Chapitre f°121v, GCN565 : « *... Raimundi (...) concedimus et laudamis tibi Guigoni, prior Sancti Genesii et succesoribus, tuis illam terram quam Petrus Amalricus supradicte ecclesie Sancti Genesii pro anima sua reliquit, sic_ ipse habuerat ad tascham et ad decimam. Et si illam supradictam terram que vocata Ad Tapias in vineam plantare voluerit_, (...)* »

(« *Tapia* » signifie pisé en espagnol. Pisé : technique de construction en terre argileuse et paille. *« Ad tapias* » reste néanmoins un toponyme obscur.)

Il ne s'agit pas de l'abbaye St-Geniès des Alyscamps (à qui avait appartenu l'église St-Geniès de la Colonne), car cette abbaye, fondée au Ve siècle (cf. Poly, op. cit., p67) mais tenue par des laïcs depuis une date indéterminée (Poly p149, p193), avait été donnée en 1041 à l'abbaye St-Victor de Marseille. Elle porte alors le nom « St-Honorat-et-St-Geniès-des-Alyscamps » et même si on évoque la présence de reliques de St-Geniès au sein de la nouvelle église St-Honorat érigée par les moines de St-Victor, c'est le nom « St-Honorat » qui prévaut pour cet ensemble monastique rénové. Un « prieur de Saint-Geniès », en 1152, ne peut donc en être issu.

[10] «*villam et ecclesiam sancti Genesii de ponte cum pertinentis suis ».* AD 2H1.

Le dénommé « Guigue » est peut-être Gui IV de Fos (vers 1125-1204), évoqué p152-153. Gui IV est un laïc : il ne saurait donc être au mieux que prieur commendataire[1] de St-Geniès. Mais, selon la *Catholic Encyclopedia*[2], l'attribution de commendes à des laïcs sur des abbayes ou prieurés s'interrompt à la suite de la querelle des investitures (après 1122), pour ne reprendre que sous le pontificat de Clément VI (1342-1352). Cependant, nous verrons p153 qu'un des seigneurs de St-Geniès s'appelle Gui de Fos en 1188. Il est en somme impossible de déterminer si Gui, prieur de St-Geniès en 1152, et Gui IV de Fos sont oui ou non une seule et même personne…

Le bourg/prieuré de Saint-Geniès est certainement un village notable, car dès 1153[3], une bulle du pape Anastase IV confirme à l'église d'Arles (entre autres) les revenus du « Pont-Saint-Geniès » : c'est la première fois que le toponyme « Saint-Geniès » est associé à celui du Pont. Celui-ci avait été mentionné sous le vocable « Pont des Pêcheries » en 1078, vers 1082 et en 1091. En 1144[4], la bulle de Conrad II évoquait encore laconiquement la « *Piscariam de Ponte* ». L'arrivée en 1153 de la formule « de St-Geniès » dans l'appellation du Pont donne à celui-ci sa première dénomination précise. C'est une preuve de l'existence d'un nouveau repère topographique, plus évident encore que les bourdigues : à 1,3 Km du Pont environ, on peut apercevoir un village en développement à proximité de la vieille chapelle St-Geniès.

Comme nous l'avons déjà vu, le site est une possession de Montmajour depuis le Xe siècle[5]. En installant un prieuré, vraisemblablement peu avant 1150, Montmajour s'inscrit dans le mouvement général d'essaimage des grandes abbayes. Le nouveau prieuré de Saint-Geniès, filiale de l'abbaye arlésienne, n'échappe pas à cette logique. Il est malheureusement impossible de savoir si le bourg s'est constitué suite à l'installation des moines, où s'il s'était développé autour de la chapelle/église primitive de Saint-Geniès ; Montmajour aurait alors décidé de fonder un monastère au centre d'une agglomération préexistante. (Dans tous les cas, Y. Grava est dans l'erreur quand il écrit: « Les moines de Montmajour reçoivent au Xe siècle d'un riche laïc un domaine à Jonquières sur la rive sud de Caronte, à l'entrée de l'étang de Berre ; soutenus par l'archevêque d'Arles, ils y fondent une église paroissiale (1040) ; un château à Saint-Geniès protège le nouveau noyau de peuplement et assure la rentrée des dîmes et des revenus seigneuriaux »)[6]. Il est également impossible de dire si le bourg s'est développé spontanément, attirant la population de pêcheurs et de bourdigaliers des rives de Caronte, soucieuse de se regrouper pour, par exemple, échapper à des agressions extérieures, ou si Montmajour a du susciter par des privilèges fiscaux le développement d'une agglomération. Anne-Marie Flambard-

---

[1] Prieur *ad commendam*, c'est-à-dire séculier ou laïc bénéficiant des revenus du prieuré, mais sans rôle effectif sur son administration.

[2] *Catholic Encyclopedia,* 1913, [en ligne], URL : http://www.newadvent.org/cathen/.

[3] GCN573 : bulle de privilège du pape Anastase IV, prenant sous la protection de Saint-Pierre l'archevêque Raimond et l'église d'Arles, et confirmant leurs biens et possessions, 1153. Entre autres : « *Ecclesiam beate Marie de Fosso, Ecclesiam Beate Marie de Castello Veteri, castrum de Sellone, castrum de Sancto Amantio,…, Redditus de Ponte Sancti Genesii. Judeos, et jus quod habetis in moneta ipsius civitatis…. Insulam etiam que Boscus comitalis vocatur, quam predictus comes ecclesie tue restituit, tibi tuisque successoribus nichilomimus confirmamus.* »

[4] GCN551.

[5] Sauf entre 1070 et 1072 où les Fos s'emparent, en même temps que le Pont-des-Pêcheries, du Val-St-Pierre et donc de l'église/chapelle St-Geniès.

[6] Dans « Paroisses villageoises… », p199. Y. Grava fait encore erreur quand il écrit dans *Histoire de Fos-sur-mer,* op. cit. p60: « l'abbaye de Montmajour tient le prieuré de St-Geniès dès le Xe siècle et s'est constitué au XIe une forte seigneurie rurale sur la rive Sud du chenal de Caronte ».

Héricher et Jacques le Maho[1] mettent cependant en garde contre l'image, très répandue, du développement spontané des bourgs, et proposent plutôt comme modèle le seigneur fondant une agglomération pour se constituer une rente. L'établissement de prieurés du type de St-Geniès constitue pour les grandes abbayes comme Montmajour un moyen à la fois d'obtenir un revenu supplémentaire et de renforcer leur domination sur leurs territoires ruraux. Aline Durand[2] a décrit ce phénomène pour le Languedoc : « la reprise en main religieuse qu'effectuent aux XIe et XIIe siècles les grandes abbayes languedociennes par le truchement des prieurés facilité la cristallisation du bâti selon des formes proches de celles du *castrum populatum*. Ils ne sont pas si rares ces vieux sites précastraux encore appelés *villa* en plein XIIe siècle qui s'entourent de murailles auréolées d'une ceinture horticole à la manière de la zone subcastrale… En Provence, les travaux de Michel Fixot[3] ont souligné ce **rôle du prieuré** dans la structuration de l'habitat médiéval ». Jean-Luc Fray[4], dans le cadre de ses recherches en castellologie sur la Lorraine, à pu établir qu'il « arrive (*quelquefois*) que le prieuré précède le château (bourgs d'origine prieurale, ensuite « castralisés »), ainsi dans le cas de Montigny-le-Roi, cité par Jacky Lusse[5] ».

Ainsi, la création du village de St-Geniès s'inscrit dans une logique générale de transformation de l'habitat : l'*incastellamento*. Etienne Hubert donne une définition de ce dernier : « formation dans le cadre de la seigneurie naissante de nouveaux centres d'habitats groupés et fortifiés sur des sites de sommités auparavant inoccupés (le *castrum* ou le *castellum*) qui commandent un finage villageois constitué par l'agencement des terroirs agricoles spécialisés »[6]. Pour ce chercheur, ce processus, fruit de la croissance démographique et économique, « débute dans la première moitié du Xe siècle pour arriver à son terme au XIIe

---

[1] « On a souvent considéré la naissance et le développement des bourgs du Moyen Âge comme une sorte de phénomène spontané. C'est de leur propre initiative, pour se mettre sous la protection d'un puissant ou pour profiter des nouveaux débouchés économiques offerts par la fondation d'une place forte ou d'un établissement religieux, qu'artisans et marchands seraient venus peu à peu se rassembler à l'ombre d'un château, d'une abbatiale ou d'une collégiale, formant ainsi une nouvelle agglomération appelée à recevoir, à terme, le statut juridique de « bourg ». Toutefois, l'archéologie et l'examen des textes révèlent dans bien des cas une réalité différente. La création d'un bourg procédant, fondamentalement, d'une volonté seigneuriale, il apparaît que l'objectif était généralement d'assurer au fondateur ou à son établissement, par le regroupement et le contrôle d'une population de gens de métiers, une source régulière de rentrées en numéraire. Cette volonté est particulièrement explicite dans les cas – moins exceptionnels qu'il n'y paraît de prime abord– de peuplement du bourg par transfert forcé de population ». Présentation du colloque *Château, ville et pouvoir au Moyen Âge*, organisé dans le cadre du Cinquantenaire du CRAHAM, Caen, 10 et 11 octobre 2008.

[2] Aline DURAND, *Les paysages médiévaux du Languedoc*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 1998, p122.

[3] Michel FIXOT, « La construction de châteaux dans la campagne d'Apt et de Pélissanne du XIe au XIIIe », *Archéologie Médiévale*, III-IV, 1973-1974, p. 245-296.
Michel FIXOT, « L'image du bâti », *Le paysage monumental de la France autour de l'an Mil*, Xavier Barral i Altet (dir.), Picard, Paris, 1987, p.671-680.

[4] Jean-Luc FRAY, *Villes et bourgs de Lorraine: réseaux urbains et centralité au Moyen Âge*, Presses Universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2006, p236.

[5] Jacky LUSSE, « Quelques types de bourgs castraux en Haute-Marne », *Aux origines du second réseau urbain. Les peuplements castraux dans les pays de l'Entre-Deux (Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-palatinat, Sarre)*, M. Bur (dir.), Presses universitaires de Nancy, Nancy, 1993, p. 75-116.

[6] Etienne HUBERT, « L'incastellamento dans le Latium. Remarques à propos de fouilles récente » *Annales Histoire Sciences Sociales*, vol. 55, n°3, 2000, p. 583 – 599, p584.

siècle quand la carte de peuplement est désormais stabilisée »[1]. Selon Daniel Mouton, spécialiste des mottes castrales provençales[2], « la première caractéristique des mottes provençales tient à la nature du tertre. Aucune n'a été constituée d'une butte entièrement artificielle », à la seule exception actuellement connue du site de la Moutte, à Allemagne-en-Provence. Pour cet archéologue, presque « tous les reliefs qui servaient de support aux fortifications sont des buttes naturelles. Avant de recevoir les constructions, elles ont subi des aménagements qui peuvent être de deux sortes : soit un apport de matériaux pour agrandir la surface disponible au sommet, soit un façonnement du relief par extraction de matière ». L'examen des sources iconographiques antérieures à la construction du viaduc autoroutier (1972), qui a totalement bouleversé les alentours du site, permet de se rendre contre du caractère aménagé de la motte de St-Geniès. S'il est peu probable qu'un apport de terre ait été effectué sur le sol plat de la rive sud de la lagune de Caronte, des fouilles archéologiques permettraient peut-être d'identifier une éminence préexistante dont le sommet aurait été aplani. Au vu des dimensions exceptionnelles de la motte, il semble en effet peu plausible qu'elle soit le résultat d'un agrandissement effectué par les constructeurs du site. Il est plus vraisemblable que ceux-ci aient aplani le sommet d'une butte naturelle. La motte de St-Geniès a une forme ovoïde et mesurant, à sa base, environ 100m dans le sens nord-sud et 50m dans le sens est-ouest. Ce plateau d'une altitude de 15m au-dessus du niveau de la lagune[3] offre une surface plane de plus de 4000 m^2 à son sommet, ce qui est tout considérables en comparaison avec les éminences étudiées par Daniel Mouton dans *Mottes castrales en Provence*. La plupart d'entre elles ont une superficie sommitale inférieure ou égale à 500 m^2, et seules la fortification de la Petite Citadelle à Vauvenargues (13)[4] et la Moutte de Fox-Amphoux (83)[5] ont des dimensions voisinant avec la moitié de celles de St-Geniès. Pour l'auteur, le site de la Petite Citadelle « témoignerait d'une étape de transition entre les mottes, fortifications extrêmement ramassées sur elles-mêmes, et les grands châteaux qui se sont multipliés à partir du courant du XIIe siècle »[6]. Il faudrait donc distinguer « les mottes de première génération »[7], apparues au Xe siècle, de dimensions restreintes et les « grands châteaux » contemporains de la fondation du prieuré de St-Geniès.

---

[1] Jean-Pierre Poly a très clairement décrit le début du phénomène en Provence (voir p104 et 129) : on passe donc d'une douzaine de châteaux publics, dans la première moitié du Xe siècle (*tous situés en Provence occidentale*), à quelques dizaines peu avant l'an mil, et à une bonne centaine de châteaux privés vers 1030 ». Op. cit., p127. Le développement du château privé va de pair avec une « militarisation des domaines », conséquence de la déliquescence de la puissance publique.

[2] Daniel MOUTON, « L'édification des mottes castrales de Provence : un phénomène durable : Xe –XIIIe siècles », *Château-Gaillard XVI*, Actes du colloque de Luxembourg, 1992, Caen, 1994, p309-319, p309. Pour cet auteur, « … si elles se sont multipliées à la fin du Xe siècle, il en a été fondé encore au XIIIe siècle ». Id., p310.

Daniel MOUTON, « *Mottes castrales en Provence. Les origines de la fortification privée au Moyen-Âge* », Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2008 (Documents d'Archéologie Française n°102), p110 et p114 col.2.

D. Mouton propose (p110 col.2) une définition : « une motte castrale, en Provence, est un relief d'au moins quelques mètres de hauteur, au sommet duquel une plate-forme de dimensions réduites servait de siège à un établissement à vocation militaire et résidentielle ».

[3] Le niveau de l'eau n'a pas évolué de manière significative pour nous depuis le Moyen-Âge.

[4] Qui présente une enceinte de 1700 m^2.

[5] 53 x 41 m à la base.

[6] Id., p103 col.2.

[7] Id., p117 col.1.

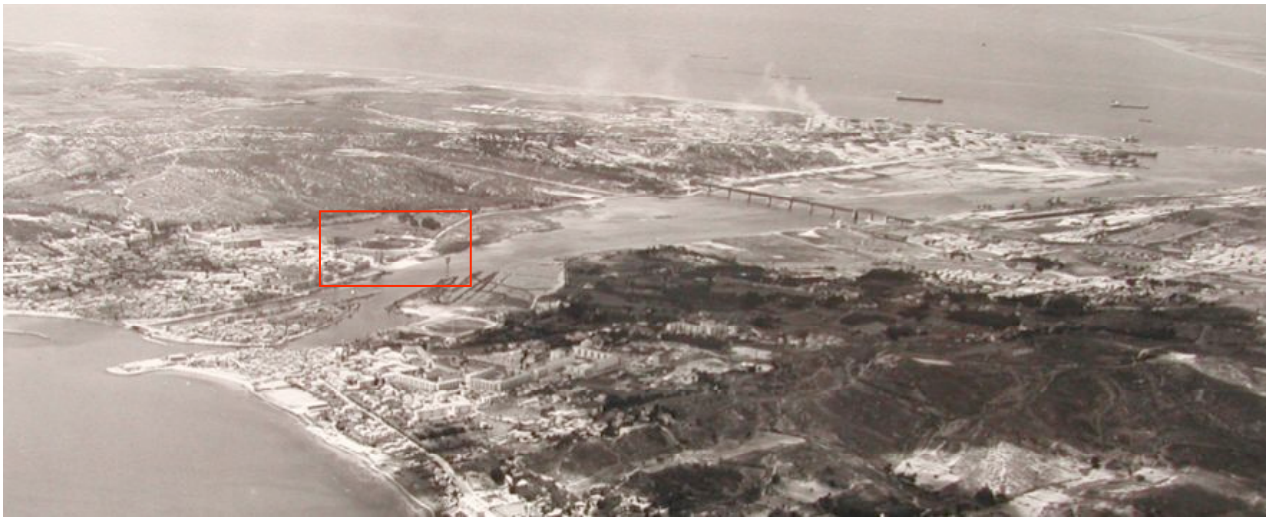

Doc. 52. Vue générale de Martigues et de la passe de Caronte. Années 1960. (source : archives communales de Martigues). Au premier plan, l'étang de Berre ; au fond, la mer Méditerranée. En rouge : site de St-Geniès.

Doc. 53. Zoom sur la motte de St-Geniès.

Doc. 54. Extrait de la carte communale, 1961. En haut, la passe de Caronte. On voit bien, au centre, la motte de St-Geniès, totalement isolée des premiers contreforts montagneux du sud de la passe de Caronte.

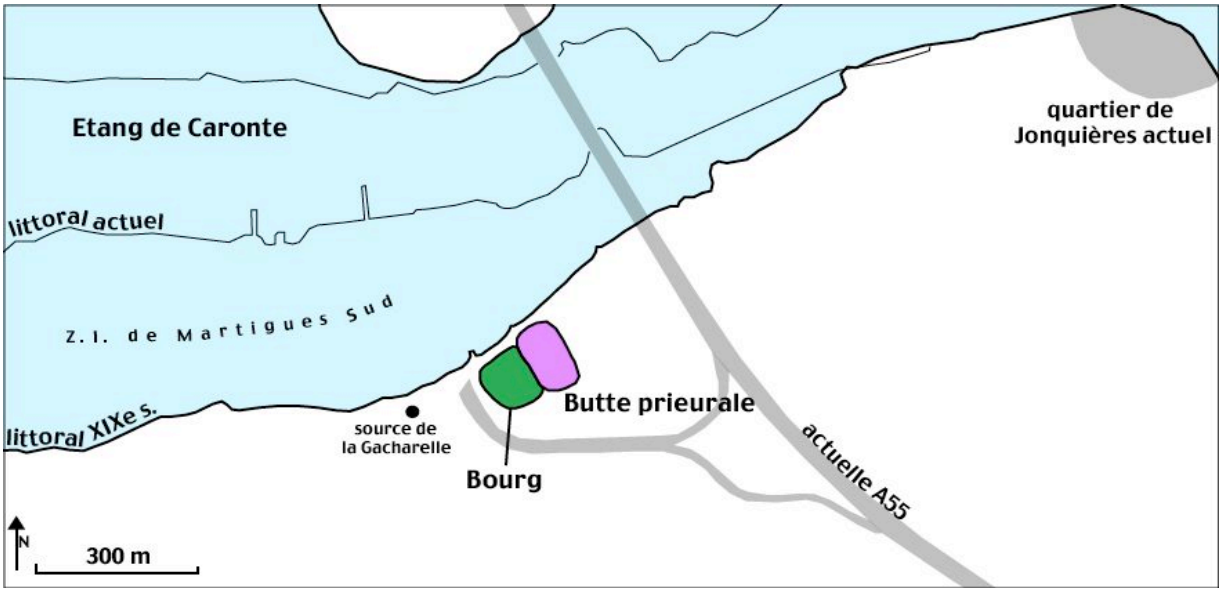

Doc. 55. Localisation du prieuré et du village de Saint-Geniès.

A partir des années 1150, la butte qui accueillait la chapelle/église en 963 est occupée par le prieuré. Mais les imposantes dimensions de la butte doivent attirer l'attention sur un point : il ne faut pas exclure la possibilité qu'un hameau ait entouré l'église/chapelle St-Geniès avant le XIIe siècle. En effet, même si l'*incastellamento* s'effectue le plus souvent sur des sites inhabités, Etienne Hubert signale dans le Latium la présence de petits noyaux de peuplement sur des sites de sommités dès les VIIe et VIIIe siècle[1]. A partir de l'installation du prieuré, les habitations s'établissent sans doute au pied de la butte : même si cette caractéristique n'est pas certaine pour le XIIe siècle, deux éléments plaident en sa faveur : d'une part, les archives décrivant la seconde agglomération de St-Geniès, au début du XIVe siècle, ne laissent aucun doute sur cette

[1] Habitat en bois. E. HUBERT, op. cit., p589.

localisation du peuplement[1]. D'autre part, Daniel Mouton expose l'idée suivante : « quant à l'habitat associé à la motte, il semble *généralement* qu'il ait été diffus en pied de pente et n'était pas enclos dans une enceinte. »[2]. Rien ne permet cependant d'assurer que le premier village St-Geniès se conforme à ces caractéristiques, le degré de fortification du village nous étant inconnu avant le début du XIIIe siècle, et les dimensions exceptionnelles du plateau sommital ayant tout à fait pu permettre la cohabitation d'un village et d'un prieuré, après la fondation de celui-ci.

Si la volonté de l'abbaye de Montmajour de tirer bénéfice de la forte croissance démographique du Moyen-Âge central par l'établissement d'une rente sur un prieuré et son bourg est le motif factuel de la fondation de St-Geniès, il faut souligner le caractère extraordinairement opportun du choix de son site. La motte prieurale est située à un emplacement permettant à l'abbaye d'exercer une influence sur une multitude de paramètres économiques et stratégiques locaux :

- le site permet de surveiller les bourdigues, situées à ses pieds, de veiller à leur bon fonctionnement, de loger le personnel en ayant la charge, ainsi que de parer à d'éventuels raids (comme celui des Fos vers 1070) : malgré la tutelle de l'archevêché d'Arles, nous avons vu que Montmajour était propriétaire d'au moins un de ces pêcheries dès le milieu du Xe siècle[3].
- Il est positionné au bord d'une lagune extrêmement poissonneuse. Les habitants de St-Geniès, seule agglomération de la passe de Caronte disposent ainsi d'une source privilégiée de nourriture et de revenus.
- Le site permet également de guetter les allées et venues dans la passe, et ainsi que de surveiller l'accès à l'étang de Berre et donc à toute la Basse-Provence occidentale. Cependant, la lagune n'est sans doute que le théâtre d'un trafic commercial : les navires de haute mer fréquentant les côtes provençales, appartenant aux Maures d'Espagne ou aux Byzantins, par exemple, ayant un tirant d'eau trop important pour pénétrer dans la passe. On ne peut cependant exclure que la noblesse provençale, dans le cadre de guerres privées, ait mobilisé de petits bateaux pour se livrer à des attaques dans la lagune de Berre/Caronte.
- En revanche, le positionnement de St-Geniès dans l'axe exact du chenal de Caronte permet d'effectuer une surveillance des côtes maritimes, et d'être averti de l'arrivée de navires hostiles dans le secteur de Bouc.
- Surtout, le nouveau bourg prieural tire bénéfice de la présence du port de Bouc, situé sur la rive nord de Caronte (à 4,5 km). On peut imaginer les habitants de St-Geniès vendre le produit de leur pêche (poutargue ou autre denrées sèches…), embauchés au chargement et au déchargement des bateaux, et diffuser à l'aide de barques la marchandise débarquée à Bouc dans les agglomérations de l'étang de Berre.

[1] Reconstruite dans les années 1230, après la destruction du premier bourg.Voir p168-169.
[2] Op. cit., p310.
[3] En 963. Cf. 1.1.2.2.2.

En effet, **la fondation du port de Bouc semble contemporaine de celle de St-Geniès** : le premier texte en faisant mention date de 1147[1]. L'île de « *Boscus »* est citée en 1153[2]. On retrouve le nom de Boc dans un texte de 1170[3]. L'émergence simultanée dans les sources du port et de l'agglomération, ainsi que la dénomination « port de St-Geniès » permettent de supposer l'existence d'un lien d'interdépendance.

Mais si St-Geniès est une fondation de Montmajour, il est difficile d'identifier les seigneurs du port de Bouc au XIIe s. : on peut supposer que la famille de Fos en possède au moins une partie, mais aucun document ne vient étayer cette hypothèse. Tout au plus peut on relever que dans les toutes premières années du XIIIe siècle, la famille de Fos possède des droits sur le cabotage entre Berre et Bouc, puisqu'en 1207, les habitants de Berre obtiennent le droit de pouvoir traverser la passe de Caronte avec leur barques chargées sans rien payer aux seigneurs et habitants de Fos[4]. Cette dernière référence, utile pour l'étude du déclin de la famille de Fos, est d'autant plus intéressante qu'elle confirme l'existence d'un cabotage entre Bouc et les villes de l'étang de Berre. En 1226, en revanche, il semble que le port de Bouc soit un comptoir commercial de Marseille : la possession de l'île et du port de Bouc est confirmée aux Marseillais par le comte Raimond Bérenger V[5] .

Le fait de considérer l'entité St-Geniès/port de Bouc comme un couple ville/port amène cependant une question à laquelle il est difficile de répondre : pourquoi aucune agglomération ne s'est-elle développée, au XIIe siècle, à proximité du port de Bouc ?

Le site de Bouc, en effet, aurait été idéalement placé pour héberger à la place de St-Geniès des pêcheurs, des mariniers et des manutentionnaires. Il faut relever que, même si aucune véritable agglomération ne s'y implante avant le XIXe siècle, rien ne permet d'exclure que ce site portuaire ait été doté de quelques habitations : des historiens locaux, Charles Crétinon et Robert

---

[1] « *in portus de Boc* ». Cité par Charles ROSTAING dans *Essai sur la Toponymie de la Provence,* éd. d'Artrey, Paris, 1950, p74, citant en référence Dom Martin BOUQUET et Michel-Jean-Jacques BRIAL*, Recueil des Historiens de la Gaule et de la France*, t. XII, 1781, p367e.

[2] Liber Aureus n°2, GCN573 : « *Insulam etiam que Boscus comitalis vocatur* »

[3] Testament de Raimond des Baux, manuscrits du Dr Martial Millet, d'Orange, médiathèque Ceccano, Avignon, Ms. 5291 : Biens situés « au Boc et au Pont-Saint-Geniès ».

[4] 22 septembre 1207 : sentence arbitrale terminant les contestations entre Raymond II des Baux de Berre et Raymond Geoffroy agissant en son nom et pour les seigneurs et les habitants de Fos, à propos de certains prétendus droits de navigation exigés, par les baillis de ce dernier lieu, des mariniers qui traversaient l'étang de Caronte. Après avoir ouï dire des parties, les arbitres déclarent que les habitants de Berre, sujets de Raymond des Baux, et autres personnes, pourront passer à l'avenir, avec leurs barques chargées, à travers l'étang, sans rien payer aux seigneurs et habitants de Fos. AD B147, f°196 ; Barthélemy n°126.

L'acte de 1207 contient également la première apparition du nom « Caronte ». L'étymologie de ce nom est obscure. Il faut se borner à noter que le personnage nommé « Caronte » en italien, Charon en français, est dans la mythologie grecque le passeur des enfers, le batelier ou marinier qui fait traverser sur sa barque le fleuve Styx contre une obole : peut-il y avoir un lien entre le toponyme et le cabotage pratiqué dans la passe ?

[5] Le 24 janvier 1226 : « *de omnibus gausidis seu redditibus que occasione dicti Castri Massiliensis* (Ile de Bouc) *comune massiliense perceperit in dicti Castro vel in ejus pertinenciis, scilicet in rippagis, gabellis, vel piscatoriis, vel bordigalis sive portu, sive lucris aliquibus ex dictis juribus et rebus provenientibus. »* E. BARATIER, op. cit., p34 et V.-L. BOURRILLY, *La commune de Marseille*, op. cit., p342. **Voir transcription en Annexe n°2.**

Strozzi[1] évoquent la présence d'un hameau au XIIIe siècle. Il semble cependant que les fondements de leur argumentation soient erronés[2]. En outre, la présence d'une chapelle dite « église Ste-Marie de Bouc », citée en 1213[3], n'est peut-être justifiée que par la nécessité pour les marins abordant ce port isolé de disposer d'un petit lieu de culte.

Il est quoi qu'il en soit impossible de déterminer avec certitude les raisons ayant motivé le choix du site de St-Geniès pour l'implantation de la cité de l'étang de Caronte. On peut risquer les hypothèses suivantes. Le site du port de Bouc serait :

- trop exposé aux agresseurs venus de la mer ;
- inadapté à l'*incastellamento*, mouvant caractérisant le fait urbain au XIe siècle ;
- trop éloigné du Pont Saint-Geniès (5,5 km) et donc des grands itinéraires routiers ;
- trop éloigné des précieuses bourdigues de la partie orientale de la passe pour que d'éventuels habitants puissent les surveiller et les entretenir ;
- mal doté en sources d'eau douce, à l'exception de la petite source d'Aiguedouce, située non loin du port[4] .

En outre, l'abbaye de Montmajour, en revanche, ne possède jusqu'au XIIe siècle que des territoires ruraux dans la vallée de St-Pierre/St-Julien, et a toutes les raisons de vouloir disposer d'une ville sur les rives de la lagune : St-Geniès. Celle-ci appartient toujours à Montmajour en 1184[5]. Mais à la fin du XIIe siècle, une nouvelle complexité liée à l'apparition en Provence de la notion de suzeraineté/vassalité, conjuguée au caractère lacunaire des sources, rend impossible l'élaboration d'une chronologie politique du village-prieuré de St-Geniès.

En 1188, le village de Saint-Geniès, ainsi que le château d'Aix et le château de Fos, sont cédés par les Fos (Gui IV, Rostaing et Amiel II) à Porcel et Guilhem Porcelet[6]. Mieux, l'archevêque d'Aix, également dénommé Gui de Fos[7], doit se porter garant de l'application de ce

---

[1] Dans *Port-de-Bouc: des origines à nos jours*, Édisud, Aix-en-Provence, 2004, p34 : « Ainsi, port, "castel", église, peuvent donc nous laisser supposer qu'il y avait, dès le milieu du XIIIe siècle une agglomération à Bouc, bien modeste certes, puisque le dénombrement de 1471 n'accorde que 24 feux à Fos… ».

[2] Le « castel » qu'évoquent MM. Crétinon et Strozzi est le Château-Marseillais, figurant dans la plupart des actes des années 1220 (bâtiment militaire marseillais de construction récente, élevé à l'emplacement de l'actuel Fort de Bouc, sur une île faisant face au port). Ces constructions ont sans doute semé le trouble dans l'esprit de ces auteurs qui y ont vu l'évocation d'une agglomération fortifiée.

[3] Dans une liste des églises du Chapitre d'Arles. Taxée une livre de cire par an. Abbé M. Constantin, *Les Paroisses du Diocèse d'Aix*, 1898, p. 446.

[4] Ch. Crétinon, R. Strozzi, op. cit., p16 : « rappelons-le, Port-de-Bouc a longtemps souffert de la pénurie d'eau potable. La fontaine d'Aiguedouce était le seul endroit où une modeste source coulait dans les rochers au bord de la mer… ».

[5] AD 2H 1.

[6] « *…ego Guido de Focide tibi Guillelmo Porcelleto et fratri tuo Porcello aliisque tuis fratribus vestrisque successoribus remitto jus et actionem, quod jus et quam actionem habebam nec aliquo modo alienavi et habere credebam contra vos pro castello de Focide et ejus tenemento et villa Sancti Genesii et ejus tenemento et castello de Aquis et ejus tenemento, a lite pro his instituta per antecessores meos et per ___ .»*

M.Aurell n°174. Contrairement à ce qu'écrit E.Baratier p31 de « La Fondation de l'Ile-St-Geniès », « la première manifestation de l'activité des Porcelet dans cette région » ne date donc pas de 1207, mais de 1188.

[7] Gui de Fos (1130-1212), cousin issu de germain de Gui IV, Rostaing et Amiel II, tous trois seigneurs de Fos.

traité et de la libération de son cousin Amiel pour 20000 sous : ces clauses colossales affaibliront à jamais la famille de Fos. Quel est le contexte cet acte? Les Fos avaient-ils pris Saint-Geniès par la force entre 1184 et 1188 ? Ou bien la présence éventuelle depuis 1152 de Gui IV de Fos en tant que prieur commendataire avait-elle eu pour conséquence le népotisme et l'accaparement du bourg de Saint-Geniès par les Fos ? Il est impossible de répondre, même si la thèse attribuant à Gui IV la fonction de prieur est étayée par la formulation de l'acte de 1188. Au sein de la fratrie des Fos, Gui (IV), Rostaing et peut-être Amiel, le prisonnier, sont « co-seigneurs » de Fos et d'Aix. Mais le seul Gui semble être le possesseur de Saint-Geniès[1].

Il faut donc se contenter d'hypothèses en ce qui concerne les premières décennies suivant la fondation de Saint-Geniès. Les seuls éléments certains de cette fin de XIIe siècle est l'effacement de la famille de Fos et de l'abbaye de Montmajour face aux autres seigneurs laïcs de la région : les Porcelet d'Arles et les comtes de Provence[2] deviennent peu à peu incontournables autour de l'Etang de Caronte/St-Geniès. L'humiliation subie par les Fos en 1188, le revers de 1207[3], appartiennent à une longue série qui conduira cette puissante famille à la marginalisation au cours du XIIIe siècle. En ce qui concerne Montmajour, la perte d'influence de l'abbaye sur son prieuré est vraisemblablement à l'origine de l'émergence d'un **consulat**, s'inscrivant dans un mouvement général en Provence occidentale. Nous le verrons page suivante dans l'analyse de la sentence arbitrale de 1218 y mettant fin : les hommes de Saint-Geniès déclarent détenir « la concession faite par le seigneur comte de Provence de pourvoir tous les ans à la nomination de consuls au village (*villa*) de Saint-Geniès (…) ils disaient qu'ils avaient la juridiction du consulat (…) depuis 60 ans… » (un autre indice donnant plutôt 35 ans). On peut donc raisonnablement dater l'émergence du consulat des années 1160 ou 1170. Si les hommes de Saint-Geniès disent vrai, il faut peut-être voir dans l'apparition ce consulat, la montée d'un anticléricalisme ambiant[4] se cristallisant à Saint-Geniès sur l'autorité de l'abbé de Montmajour, mais surtout la volonté du

---

[1] Alors que son frère Rostaing de Fos aurait plutôt possédé des bourdigues : en mai 1187, Rostaing de Fos rend hommage à l'archevêque d'Arles pour les pêcheries du Pont-Saint-Geniès. M. Aurell n°168, Autographe p54.

[2] En 1159, tout d'abord, à la faveur d'un échange de l'île du Pont-Saint-Geniès avorté avec les vicomtes de Marseille (GC596, M. Aurell n°124, Autographe p49, Livre Vert f°296-297, Livre Rouge f°362v-363), puis en 1194, date où l'on voit le comte Alphonse Ier (1169-1196) prendre sous sa protection la Maison et l'Hôpital du Pont-St-Geniès. Je donnerai plus de détail sur ces constructions dans l'Ile de Martigues du tournant XIIe/XIIIe siècles, c'est-à-dire précédant la fondation-même de la ville de l'Ile, lorsque j'évoquerai l'acte du 11 janvier 1226.

[3] L'acte de 1207 est renouvelé exactement dans les mêmes termes 10 ans plus tard, le 1/10/1217 (Barthélemy n°187). Les Fos semblent pourtant avoir récupéré vers le début du XIIIe s. la castrum de Fos perdu en 1188, puisqu'ils le vendent en 1235 (GCN1004).

[4] Martin Aurell écrit dans *La Provence au Moyen-Âge* : « Quelques soulèvements anticléricaux ponctuent la seconde moitié du XIIe siècle. Vers 1150, des Arlésiens s'en prenaient aux clercs ; en 1156, des Niçois réclamaient des taxes aux prêtres, pillant greniers et biens d'Eglise. Ces fureurs momentanées, sur lesquelles les sources font terriblement défaut, montrent que les relations entre épiscopat et consulat ne sont pas toujours faciles . Qui plus est, la collaboration étroite qui préside aux relations entre ces deux pouvoirs à la fin du XIIe siècle encore, devient simple coexistence pacifique au fil des années, pour dégénérer autour de 1200 en conflit ouvert dans la presque totalité des cités provençales». Rien ne dit que cet « anticléricalisme » relevé à l'encontre du pouvoir épiscopal ne se soit pas également manifesté à l'encontre des grands abbayes. M. AURELL, J.-P. BOYER, N. COULET, *La Provence au Moyen-Âge*, Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 2005, p102.

comte de Provence. Celui-ci avait en effet tout intérêt à favoriser l'émancipation d'élites urbaines à travers ce mouvement communal, afin de « casser » la suzeraineté des grands seigneurs laïcs (et cléricaux dans le cas de Saint-Geniès). De nombreuses prérogatives obviennent désormais aux mains d'un patriciat local. Mais la « seigneurie »[1] sur le bourg et le prieuré semble changer plusieurs fois de mains au cours de la période. Comme nous l'avons vu, les droits des Fos échoient en 1188 aux Porcelet : peut-être ceux-ci accaparent-ils après cette date la charge de prieur ? En outre, il est difficile de démêler pour cette période les pouvoirs du consulat de St-Geniès et ceux des seigneurs successifs. En 1207, le comte de Provence Alphonse II (1196-1209) vend à Guilhem Porcelet les droits qu'ils détient sur Saint-Geniès, c'est-à-dire tous : fermance, justice**s,** collectes, exactions, terres cultivables et terres incultes, pâturages, pacages, bois, troupeaux, albergues, usages et pêcheries (dont vraisemblablement la bourdigue de l'Angle, future « bourdigue du Roi »), en échange d'un soutien à l'intérieur de la ville d'Arles[2]. On ne sait ce qu'il advient, au début du XIIIe siècle, des droits acquis par le consulat. La justice de sang échoit donc également aux Porcelet (G. Porcelet ne doit à Alphonse que la cavalcade, l'aide militaire et le conseil). En échange, Guilhem Porcelet s'engage à l'aider contre une révolte éventuelle des habitants de la cité d'Arles. On peur considérer que le comte « lâche » Saint-Geniès pour disposer d'un allié dans la ville d'Arles, ce qui amène à penser que Saint-Geniès est une localité d'une importance certaine. En 1217, Bertrand Porcelet, fils de Guilhem, vend ces droits à la commune de la ville vicomtale de Marseille[3]. Il faut se demander si cette vente a été effective : le 28 juillet 1227, on assiste au remboursement par Bertrand Porcelet de leurs 11000 sous (à la demande de l'archevêque d'Aix). Ce remboursement clôt une décennie où les marseillais ne semblent pas du tout avoir bénéficié de leurs acquisitions. Mis à part le Port-de-Bouc, ces biens semblent spoliées pour une raison inconnue à la fois par l'archevêque d'Arles, les Porcelet et l'abbaye de Montmajour. Ainsi, dès 1218, on voit l'abbaye de Montmajour rétablir son autorité sur le bourg et le prieuré Saint-Geniès : c'est celle-ci et non celle de Marseille ou des Porcelet que les habitants de la ville contestent en août 1218 dans un texte d'une importance capitale[4].

---

[1] Suzeraineté ?

[2] DHM76 n°69 ; M.Aurell n°254 ; AD B305.

[3] M. Aurell n°292 ; AD B315. Les droits qu'il détient sur les trois castra de Saint-Mitre, Castelveyre, Fos, sur le port de Bouc, et sur le bourg de Saint-Geniès (pour 11000 sous), à l'exception de la bourdigue « *dominicalem* ». Nous avons vu qu'il s'agissait sans doute de la Bourdigue du Roi, ou bourdigue de l'Angle.

[4] AD 2H425, f°83 à f°84v. Cité par E. Baratier dans « La fondation de l'Ile-Saint-Geniès », op. cit., p31. « *item affirmabant quod in territorio quod est a cruce de Jocoris usque ad mare et sicut dividitur cum territorio de castro novo et tendit usque ad Rocam pertusam totus infra est francum et quicquid est a Roca pertusa usque ad territori casti novii et sicut vadit de cruce de iocoris usque ad balmam ennesam et a balma usque ad malum cavum et dividitur cum territorio de Pontels totumquam hoc territorum quod consiste provincie tenent homines Sancti Genesii excepto quod quid tenent ibi pro dominis de Fos quid pro militibus de Fos. Item dicebant quod turris Sancti Genesii est facta eorum expensis et dicuntur earii esse suam hec et multa alia dicebant Willelmus Velvanus sindicus et homines Sancti Genesii pro sua parte et Claudem(?) visis et audicis rarodibus et allegarodibus*

..... in villa Sancti Genesii et in toto territorio dicte ville salvo jure comitum in justicia sanguinis et in alio quod ad ipsum spectarum videntur proterra dico per mandamentum quod dictus abbas Sancti Petri (de Montamajour) *et R Sancti Genesii habeant frumantias in hominibus Sancti Genesii ...* »

Il s'agit d'une sentence arbitrale rendue par l'abbé de St-Gervais de Fos entre les habitants de Saint-Geniès et le prieur-moine de Montmajour. Les habitants de St-Geniès essayent de défendre leur mode d'administration, un consulat (élu), qu'ils prétendent exister depuis 60 ans (donc à peu près depuis 1158)[1]. Les syndics du village considèrent qu'une concession du Comte de Provence leur permet de procéder tous les ans à la nomination de consuls. Pour eux, ce consulat est une juridiction compétente pour la basse justice, les bans (?), la défense de la cité. Ils en veulent pour preuve la Tour de Saint-Geniès, qu'ils ont construit à leur frais et qu'ils considèrent comme leur appartenant. Le prieur doit selon eux contribuer aux fortifications comme tous les autres hommes de Saint-Geniès (ce qui veut bien dire que la butte prieurale est incluse dans l'enceinte du castrum).

Pour M.Aurell, le XIIe siècle voit se développer « ces associations, volontaires et jurées, qui regroupent les oligarchies des villes provençales au XIIe siècle, naissent sous la tutelle des évêques … » (à Arles, notamment, en 1131)[2]. Il ne s'agit cependant pas à St-Geniès d'une gestion de la communauté par une quelconque oligarchie opulente, mais d'un mode d'administration reproduisant dans des proportions bien plus modestes l'exemple arlésien. M. Aurell poursuit : « A l'imitation des grandes cités, les villages de leur arrière-pays se dotent de consulats : dès la seconde moitié du XIIe siècle, il en existe dans des bourgades du Comtat Venaissin et de la région d'Arles (…). Le consulat, modèle d'organisation sociale mis sur pied par des élites savantes, se répand jusqu'aux points les plus reculés de la campagne provençale. »

On comprend aisément que les hommes du bourg Saint-Geniès ne pèsent guère lourd face à l'abbaye de Montmajour : l'abbé de St-Gervais arbitre en faveur de cette dernière. Le consulat est considéré comme une conjuration : l'abbé de St-Pierre de Montmajour et le prieur de St-Geniès se voient confirmer de plein droit la seigneurie et la juridiction dans le village de St-Geniès, à l'exception du droit comtal sur la justice de sang et tout ce qui lui revient, c'est-à-dire les attributs du suzerain.

Il est clair que l'abbaye de Montmajour aurait souhaité recouvrer la totalité de ses droits : ceci impliquait la suzeraineté sur l'agglomération. Mais le comte de Provence ne pouvait laisser passer l'occasion d'étendre son pouvoir dans la zone stratégique de Caronte. En 1218, la restauration de l'autorité de Montmajour se fait donc au prix de l'acceptation de la suzeraineté comtale.

Ainsi, ce texte nous apprend plusieurs choses :

- une communauté villageoise active, dynamique, revendicative était présente sur le site de Saint-Geniès au moins depuis le milieu du XIIe siècle.
- Ces hommes avaient une volonté de s'auto-administrer, de se suffire à eux-mêmes : ce souci d'indépendance se manifestait dans le domaine de la justice (basse et moyenne) :« les hommes de St-Geniès étaient tenus de répondre devant leurs consuls de tous les procès qu'ils pouvaient avoir entre eux ou avec des étrangers ». Leurs prétentions

[1] Pourtant, l'abbé de Montmajour revendique les terres gastes « rompues », c'est-à-dire mises en culture, labourées pour la première fois) depuis l'espace de 35 ans. Faut-il considérer ces 35 ans comme une mise en cause de la version des consuls octroyant au consulat un âge de 60 ans ? Ne possédant pas davantage d'éléments permettant cette interprétation, je me bornerai à la date déduite des propos des représentants des habitants : « vers » 1158.

[2] *La Provence au Moyen-Âge*, op. cit., p97-98. Apparition à Avignon avant 1129, à Tarascon entre 1144 et 1162, et à Marseille avant 1178.

n'incluaient pas la justice de sang, qui revenait au comte, ainsi que l'albergue. Le prieur devait se plier à cet état de fait, car son bailli devait prêter serment au consulat.

- L'indépendance de la communauté était également effective dans le domaine de la défense, à laquelle chaque habitant devait contribuer.

La sentence de 1218 contient encore une description de leur terroir par les hommes de Saint-Geniès. Selon eux, celui-ci est divisé en trois secteurs :

- le premier secteur est dit « franc », le consulat le revendique comme sien. Cela concerne ce qui est inclus de la « Croix de Iocor » (*Cruce de Iocoris)* jusqu'à la mer, confronte avec le terroir de Châteauneuf et tend jusqu'à la Roche Percée (*Roca Pertusa)*.
- Le second secteur est un fief tenu du comte : il comprend tout ce qui est inclus de la Roche Percée jusqu'au terroir de Châteauneuf, et va de la « Croix de Jocor » à la grotte « Ennesa » et de la grotte « Ennesa » jusqu'au mauvais « trou »(?) *(malus cavus)*. Il confronte le terroir de Ponteau (*Pontels)*.
- Au sein de ce périmètre, ils tiennent aussi quelques terres en fief des seigneurs de Fos (obscur).

Tentons de voir plus clair dans cette énumération de toponymes :

La « *Cruce de Iocoris* » est très hypothétiquement située sur la rive nord de l'Etang de Caronte. Eventuellement sur la colline ou est actuellement située la chapelle Notre-Dame des Marins ?[1]

La Roche Percée est un lieu-dit situé entre les lieux-dits actuels « Gueule de l'Enfer » et « Plaine de l'Escourillon », près des réservoirs de carburant de la raffinerie Total-la Mède. Cette roche percée est grosso modo à mi-chemin entre Saint-Geniès et Châteauneuf.

L'emplacement approximatif de la grotte « *Ennesa* » nous est connue, grâce à un confront signalé par Philippe Rigaud : celui-ci a relevé dans un document de 1448[2] un mas situé au lieu-dit « Sarrazin », voisinant au nord avec la *Balma Ennesa*[3]. Or, le lieu-dit Sarrazin n'est autre que Font de Maure, situé à 2km à l'est de Ponteau, ou 1km à l'ouest de l'actuel hameau de St-Pierre.

Le terroir de St-Geniès de 1218 semble donc à peu près équivaloir du Val Saint-Pierre décrit en 1072, diminué de Ponteau, qui paraît constituer un fief à part entière. Il faut également voir dans ces possession comtales l'origine du terroir du « Contrast », situé entre ceux de St-Geniès et de Châteauneuf, qui sera donné aux habitants de l'Ile du Pont-Saint-Geniès lorsqu'elle sera fondée, et qui engendrera de très nombreux différends jusqu'à l'Epoque Moderne avec la communauté de Châteauneuf.

Il est important de signaler que ce retour en force du monastère de Montmajour intervient à une époque où la guerre sévit entre le comte de Provence et Marseille. Saint-Geniès paiera un lourd tribut à ce conflit : dans le jeu complexe des alliances des années 1220, la ville passe encore une fois aux Porcelet, puisque ce sont eux qui la rendent au comte en 1230, détruite. Ainsi, si les Porcelet sont devenus très influents autour de l'Etang de St-Geniès depuis la fin du XIIe siècle, la

---

[1] Un texte de 1250 nous informe que cette rive nord est appelée « Joncas » (GC1147, Livre Vert f°366, AD B344, B356) : il s'agit d'un ommage de l'archêveque d'Arles au comte Charles de Provence « *pro castro Sancti Mitrii, et Castro Veteri, et pro Conforso, et pro ripa Sancti Genesii, que est versus partem Sancti Mitrii, quod vocatur Joncas, et pro Gabardello* ». (*Gabardello :* Cabardel, Cne de Pélissanne)
Joncas équivaut peut-être à l'actuel quartier de Croix-Sainte?

[2] AD 2H439, f°6.

[3] Ou *inversa*. L'interchangeabilité entre « *ennesa »* et « *inversa »* est acquise grâce à AD 2H438 f°51 et f°136.

période est de manière encore plus fondamentale marquée par l'arrivée du comte dans le jeu politique local.

Les motifs exacts de la fondation du prieuré de St-Geniès et de son bourg par l'abbaye de Montmajour au milieu du XIIe siècle nous sont inconnus. Force est cependant de constater que la création de cette grande motte castrale, sans doute en partie artificielle, est opportune à plusieurs titres. Elle permet en premier lieu à l'abbaye de tirer parti de la croissance démographique du Moyen-Âge central en posant un jalon territorial concrétisant sa domination sur la rive sud de Caronte, ainsi que de disposer d'une source supplémentaire de revenus. En cela, cette fondation s'inscrit dans le mouvement de reprise en main religieuse mené par les grandes abbayes aux XIe et XIIe siècles. La motte-prieuré de St-Geniès facilite de plus la surveillance des bourdigues, dans lesquelles Montmajour a des intérêts. Sa situation sur le littoral de Caronte, zone lagunaire extrêmement poissonneuse, est un atout indéniable pour la subsistance de sa population. En outre, son positionnement dans l'axe de la passe permet de surveiller le danger venu de la haute mer, ainsi que les allées et venues des embarcations disposant d'un tirant d'eau suffisamment faible pour évoluer entre le port de Bouc et l'étang de Berre. Surtout, il est vraisemblable que de nombreuses activités des habitants de St-Geniès aient été liées à la proximité du port de Bouc : chargement et déchargement des bateaux de commerce, cabotage sur des petits bateaux entre les agglomérations du pourtour de l'étang de Berre et le port de Bouc. Le lien entre la fondation de St-Geniès et celle du port de Bouc est impossible à établir formellement ; force est cependant de constater que quatre années seulement séparent l'apparition de ces deux sites dans les sources.

1.2.1.2. L'immixtion des comtes de Provence dans l'équilibre local

Le début du XIIIe siècle marque un tournant. Les enjeux autour de l'étang de St-Geniès/Caronte ne concernent plus uniquement des seigneurs se disputant, dans une logique de profit, les bourdigues ou les droits sur le denrées en transit. Le contrôle de Caronte devient un enjeu géopolitique dans la guerre qui oppose, d'une part le comte de Provence, et ses alliés (Raimond des Baux à partir de 1228, la ville d'Arles à partir de 1230, la famille Porcelet apportant également son soutien à quelques occasions), et d'autre part la ville de Marseille, bénéficiant du soutien du comte de Toulouse. L'enjeu de ce conflit est notamment le contrôle de l'accès à l'Etang de Berre, c'est-à-dire de la « porte d'entrée » de la Basse-Provence ; l'intérêt des Marseillais dans la zone semble avant tout lié au commerce. En effet, la possession des bouches de Caronte et du port de Bouc[1] leur garantit la maîtrise d'un port complémentaire du leur, ainsi que des flux de marchandises voyageant entre la Basse-Provence et Bouc par l'étang de Berre. Pour E. Baratier[2], « l'intérêt porté par Marseille au débouché de l'étang de Berre, marche d'approche vers le delta rhodanien et son hinterland se retrouve périodiquement en tout temps… ».

Le motif de la violence évolue et quitte la seule sphère des enjeux locaux : l'opposition entre la stratégie économique régionale de Marseille et les projets politiques du comte Raimond

[1] La possession de l'île et du port de Bouc est notamment confirmée aux Marseillais par Raimond Béranger V le 24 janvier 1226. E. BARATIER, op. cit., p34 et V.-L. BOURRILLY, *La commune de Marseille*, op. cit., p342.

[2] « La fondation de l'Ile-Saint-Geniès », op. cit., p32.

Bérenger V prennent le pas sur la convoitise suscitée par les bourdigues. Le comte tente d'édifier une forteresse sur l'Ile du Pont-Saint-Geniès à l'extrémité est de la passe de Caronte, tandis que les Marseillais entreprennent à plusieurs reprises de fortifier l'Ile de Bouc, au débouché ouest de la passe (cette île adoptant d'ailleurs le nom de « Château-Marseillais » au XIIIe siècle). Un élément révélateur de cette situation est l'apparent désintérêt de l'autorité comtale pour les bourdigues. Alphonse II a abandonné en 1207 à B. Porcelet tous ses droits sur les pêcheries de St-Geniès[1], et il faut attendre la seconde moitié du XIIIe siècle pour que soit évoquée la possession d'une bourdigue par un comte de Provence[2].

Située à la fois entre le *Martegue* (étang de Berre) et l'étang de Caronte, au milieu de la lagune, et sur l'itinéraire routier reliant Arles à Marseille depuis l'Antiquité[3], l'Ile du Pont-Saint-Geniès devient au début du XIIIe siècle la clef de voûte de la stratégie comtale dans la région de l'Etang de Berre, et par conséquent un point sur lequel se concentre les tensions… Avant les années 1190, il est vraisemblable que l'Ile, hormis le Pont, ne porte que quelques cabanes abritant le matériel des bourdigaliers, implantées au sein d'une modeste végétation halophile[4] -d'après l'acte du 11 janvier 1226[5]-. Nous savons que le comte de Provence Alphonse Ier prend sous sa protection et sauvegarde la maison et l'hôpital du Pont de Saint-Geniès en février 1194[6]. De plus, l'évêque d'Aix déclare par une charte de 1212[7] que c'est l'Hôpital du Saint-Esprit de Marseille qui a fondé l'hôpital de Saint-Geniès. Nous savons encore que l'Hôpital du Saint-Esprit de Marseille a été fondé au mois de décembre 1188. **On peut déduire de ce qui précède que l'hôpital du Pont-Saint-Geniès a été fondé entre 1188 et 1194**. De plus, dans l'acte du 11 janvier 1226, l'archevêque expose que c'est au nom de l'église d'Arles qu'ont été construit l'église et l'hôpital[8]. Les hospitaliers tenaient donc l'Ile en fief de l'archevêque, et y ont construit un hôpital, une maison et/ou une église. Probablement à la même époque, ces mêmes hospitaliers ont défriché l'Ile et mis en culture deux ferrages[9].

Peu après sa création, le comte de Provence a donc pris ces installations hospitalières sous sa protection. On peut supposer que les années 1194-1210 s'écoulent sans conflit ; les sources écrites n'en laissent en tout cas pas entrevoir... Les chartes laissent penser que l'église est peut-être toujours en construction vers 1210… Les évènements semblent se précipiter après cette

---

[1] Cf. p154.

[2] La bourdigue dite « Carlon », bien de Charles Ier d'Anjou à l'époque de la fondation de l'Ile-Saint-Geniès, dans les années 1250 (MG AA9, f°122). Un document de 1768 (AD 2H434) permet de l'identifier comme étant la bourdigue du Roi : "Charles Ier, frère de Saint-Louis et beau-fils de Raimond Bérenger construisit près des terres du prieuré de St-Geniès une bourdigue, appellée Carlon ou Bourdigue du Roi".

[3] Cf doc. 39 p 109.

[4] Espèces halophile : espèces se développant en milieu salin. Salicornes, sansouires, soudes, joncs maritimes,…

[5] Cf. page suivante. En 1170, Raymond des Baux, seigneur de Berre et d'Istres, semblait y être feudataire de l'archevêque (Barthélemy n°65).

[6] AD 1 HD D1.

[7] Id., f°57 à 59.

[8] Les hospitaliers devaient à l'archevêque une livre de poivre par an

[9] Selon E. Baratier (op. cit, note 16 p33), « la *ferrago* est une grande pièce de terre très fertile, située dans des parties basses, et apte à produire du fourrage ».

date : en janvier 1211 on voit le vicomte de Marseille Hugues des Baux[1] accorder sa sauvegarde à l'hôpital de Saint-Geniès. L'évêque de Marseille accorde trois jours de pardon à qui lui « ferait du bien »[2]. L'évêque d'Aix fait de même en août 1212, accordant 5 jours de pardon. Pourquoi toutes ces protections ? Probablement en raison du danger que les tensions entre les Marseillais et le très jeune comte Raimond Bérenger font peser sur l'Ile. Au cours des années 1210, les Marseillais semblent néanmoins réussir à en garder le contrôle, tout en se soumettant à la suzeraineté de l'archevêque, puisque Raymond des Baux (seigneur de Berre, à la fois neveu et gendre de Hugues des Baux, vicomte de Marseille) rend hommage en mai 1219 à l'archevêque pour ses terres[3] du Pont-Saint-Geniès. Mais la présence des hospitaliers du Saint-Esprit n'est plus jamais évoquée après 1212[4].

C'est entre 1219 et 1225 que Raimond Bérenger semble prendre pied sur l'Ile par la force. En 1226, l'archevêque lui reprochera d'avoir « occupé ladite île, d'y avoir casé des hommes[5] et d'y avoir fait bâtir ». On peut supposer que les constructions comtales n'ont rien à voir avec une œuvre charitable. Il s'agit certainement de fortifications militaires, évoquées dans un autre acte de 1226 (24 janvier)[6]. C'est dans ce contexte guerrier qu'est rédigé le document le plus étudié de l'Histoire de la région du Martegue au Moyen-Âge : la convention entre le comte de Provence Raimond Béranger V et l'archevêque d'Arles Hugues Béroard du 11 janvier 1226 (3ème des ides de janvier), au sujet de « L'Ile qui est entre les ponts de Saint-Geniès »[7].

Le contexte historique et les griefs des parties sont évoqués au début de l'acte : j'ai déjà tenté dans les lignes qui précèdent de préciser celui-ci. Au risque d'une redite, je vais m'efforcer de clarifier les positions des deux parties :

L'objet de la discorde est donc « l'île qui est entre les ponts de St-Geniès ». Le prélat prétend que lui et « ses prédécesseurs ont tenu et possédé en paix cette île de temps immémorial » (une domination depuis le Xe siècle au moins est effectivement prouvée par un grand nombre d'actes, déjà évoqués).

Il poursuit : « Au nom de l'église d'Arles y ont été construits une église et un hôpital que les hospitaliers (du Saint-Esprit) tenaient depuis longtemps de l'église d'Arles ». « Longtemps », c'est-à-dire une trentaine d'années (les constructions hospitalières ont débuté entre 1188 et 1194). « Ces hospitaliers avaient défriché dans l'Ile et mis en culture deux ferrages au nom de l'Hôpital

---

[1] Vicomte par sa femme Barrale, au pouvoir très faible en 1211, année précédant la création de la confrérie du Saint-Esprit, future commune de Marseille, qui rachètera aux différentes branches tous les droits vicomtaux issus des femmes. AD 1 HD D1.

[2] Id., sans date.

[3] Ces « terres » sont vraisemblablement des bourdigues. R. des Baux rend hommage « pour ses terres du Por*t* de St-Geniès et son droit de pâturage dans la Crau. » Il faut lire « pont ». Un erreur de transcription du chanoine Albanès (GCN861) ou de L. Barthélemy (n°192) s'est glissée ici. Il est bien écrit « pont » dans le Livre Rouge de l'archevêché d'Arles (AD 3 G 19, f°333v).

[4] C'est peut-être de leur brève présence que naît la confusion entre les hospitaliers du Saint-Esprit et les Hospitaliers de St-Jean de Jérusalem, vraisemblablement à l'origine du mythe de Gérard Tenque (fondateur des Hospitaliers de St-Jean, prétendument né dans l'Ile vers 1040). Cf. « La fondation de l'Ile-Saint-Geniès », op. cit., p33 et 2.3.1, p535.

[5] Par « casé », on entend : placé des vassaux.

[6] Baratier, op. cit., p34 et V.-L. Bourrilly, *La commune de Marseille des origines à la victoire de Charles d'Anjou (1264),* op. cit., p342.

[7] GC932 ; M. Aurell n°320 ; DHM73 p41-46 ; Fabre p45 ; AD 3G9 n°284 ; AD 2H425 f°86v ; AD B313 ; AD 2H638 ; MG HH15 et AD B143 f°99v. **Voir transcription en Annexe n°1.**

et versaient à l'église d'Arles un cens, soit une livre de poivre (par an) pour l'église, l'hôpital et l'île susdite »

« L'archevêque disait encore qu'à plusieurs reprises l'église d'Arles et ses feudataires s'étaient vus lésés par la construction, la gêne qu'elle causait, le fracas des gens et des bêtes qu'on y employait ; aussi le poisson ne pouvait plus comme d'habitude passer librement dans les pêcheries du Pont Saint-Geniès où l'évêque avait une part en toute propriété, le reste étant tenu de lui en fief ». Par « feudataires », le prélat ne parle plus ici des hospitaliers, mais de ses seigneurs vassaux tenant des bourdigues en fief.

Cette gêne occasionnée aux bourdigues serait donc consécutive à l'immixtion du comte de Provence dans l'Ile, c'est-à-dire après 1219. De plus, on imagine l'archevêque froissé qu'un autre seigneur se permette (même s'il s'agit du comte) de construire dans son domaine sans autorisation. Mais l'archevêque semble plus s'inquiéter de la baisse du **rendement** des bourdigues que de cette intrusion et d'une expulsion des hospitaliers : le bruit occasionné par les constructions - « le fracas des bêtes et des gens qu'on y employait » - altère le fonctionnement normal des bourdigues. En outre, on apprend que « les poissons ne pouvaient plus comme d'habitude passer librement » : il s'agit peut-être d'une allusion à un rétrécissement des canaux de bourdigues lié à la construction de fortifications. En somme, celle-ci nuit à l'archevêque à double titre : elle grève à la fois le rendement des pêcheries qu'il possède en pleine propriété et de celles de ses vassaux, qu'il est censé garantir.

Le comte Raimond Bérenger V argumente : « Tout au contraire le seigneur comte disait que ses ancêtres dont il est de la race avaient construit dans l'Ile; c'est pourquoi il croyait pouvoir construire ici de plein droit ». A quels ancêtres le comte fait-il allusion ? Je ne pense pas qu'il s'agisse de son père Alphonse II (1196-1209), puisque cette période semblait relativement calme (il n'aurait en outre peut-être pas employé le mot ancêtre pour désigner son propre père). Il s'agit plutôt d'un épisode du XIIe siècle pour lequel n'a pas été conservé d'archives[1]…

Mais l'archevêque niait ce droit « avec force, affirmant que ces constructions avaient été faites par la violence et contre la volonté de l'église d'Arles. » Quoi qu'il en soit, le souvenir de cet obscur épisode guerrier est encore vivace à l'archevêché d'Arles. En considérant l'ensemble de la chronologie de ces années 1000-1225, la renommée de la seigneurie de l'archevêque sur le Pont-des-Pêcheries est une évidence. Il est impossible que Raimond Béranger V n'en ait pas été conscient lors de son débarquement sur l'Ile (entre 1219 et 1225). Sa mauvaise foi est évidente dans ce préambule historique à l'acte du 11/1/1226. Mais peut-être s'agit-il seulement de sauver officiellement la face avant la signature d'un arrangement qui lui offrira à l'amiable ce dont il n'avait pu se pourvoir par la force : le droit de construire dans l'Ile.

[1] Hypothétiquement, en 1159, sous le règne de Raimond Bérenger IV, lors de l'échange de l'Ile avec les vicomtes de Marseille, annulé par l'archevêque Raimond de Montredon ? (cf. p133)

Voici un tableau récapitulant cet arrangement :

Le comte	L'archevêque
- reçoit **2 ferrages** pour faire bâtir des maisons à ladite Ile ; - recevra 1 obole d'or par an pour Saint-Mitre et Castelveyre (le « droit du seigneur éminent ») ; - recevra 12 deniers sur chaque feu laïc par an.	- conserve l'église et l'hôpital et garde le pouvoir « spirituel, sur tout ce qui est construit dans l'Ile, comme sur tout ce qui pourra être construit par la suite *» ;* - conserve les pêcheries. « Elles ne pourront en aucune sorte être **rétrécies**, diminuées ou détériorées » par le comte ou ses hommes. Il insiste sur l'intérêt « manifeste et évident » que lui et ses feudataires leur portent. - Reçoit du comte les albergues, cavalcades, fermances, **justice de sang** et autres justices, quête, tailles sur Castelveyre (« et tous ses habitants ») et le tènement du château, sur le château de Saint-Mitre (« et tous ses habitants ») et son tènement, ainsi que sur le tènement de Sainte-Trinité de Tholon[1] [2]. - Reçoit du comte la liberté de bâtir « villes et châteaux » dans ces trois tènements « jusqu'aux rivages des étangs de Martigues et de Saint-Geniès, en deçà du Pont-Saint-Geniès ».

Doc. 56. Récapitulation des termes de la convention du 11 janvier 1226 entre l'archevêque d'Arles Hugues Béroard et le comte de Provence Raimond Béranger V.

(Etonnamment, Yves Grava voit dans cet acte l'interdiction au comte par l'archevêque de la « construction d'un pont en pierre joignant les rives du Caronte »[3], mais il ne me semble guère possible de deviner sur la foi de ce seul texte un tel projet dans les intentions du comte…)

[1] Lieu inhabité (?) situé 1,5km au nord de l'Ile, sur le rivage du *Martegue.* (St-Trinité de Tholon acquitte à l'église d'Arles en 1220 4 deniers de cens contre 6d à l'église de Saint-Geniès. GCN865)

[2] L'albergue de Castelveyre et tous les droits sur Saint-Mitre et son tènements sont pour le moment détenus par Bertrand Porcelet, en gage d'un prêt accordé avant 1209 par son père Guilhem (vers 1150-vers 1216) au roi Alphonse II (1196-1209) (≠ de l'acte de 1207 déjà évoqué). Si Raimond Bérenger V ne peut pas agir à temps (avant Pâques) sur Bertrand Porcelet, alors il s'engage à dédommager l'archevêque avec le « droit éminent et la seigneurie » qu'il détient sur les villages de Pélissanne et de Confors (Confoux). En fait, cette rétrocession interviendra le 13 avril 1227, et l'archevêque Hugues Béroard recevra effectivement les droits prévus sur Saint-Mitre et Castelveyre.

[3] « L'Etang de Berre au Moyen-Âge, étude de milieu », dans *Les zones palustres et le littoral méditerranéen de Marseille aux Pyrénées*, Actes du LVIe Congrès de la fédération historique du

Le comte accorde donc un très grand nombre d'avantages à l'archevêque. En comparant le nombre et la valeurs des biens échangés, on devine la grande valeur stratégique de ces deux « ferrages ». De plus, nous l'avons vu, cet échange à première vue déséquilibré s'inscrit dans la continuité de coûteuses tentatives comtales d'installation sur l'Ile par la force. Raimond Bérenger V est vraiment prêt à de très grandes concessions pour obtenir le droit de fonder une agglomération qui lui serait fidèle à l'entrée du *Martegue.*

Les conséquences de cette convention sont multiples :

- elle contient l'origine juridique du futur castrum de Ferrières, sur la rive nord de l'Etang de Caronte. En effet, l'archevêque obtient le « pouvoir de bâtir librement, de construire villas et châteaux, remparts ou autre dans tous les tènements de ces châteaux (Castelveyre, St-Mitre et Ste-Trinité de Tholon) jusqu'à la rive de l'étang et sur ce rivage même jusqu'à l'étang du Martigue et de Saint-Geniès, en deçà du Pont-Saint-Geniès, de sorte que tous les habitants des lieux à construire aient la même liberté que les hommes de Castelveyre et Saint-Mitre et soient libres et immunes de toute cavalcade, albergue, exaction, de tout droit comtal, et de tout droit que le comte a ou est réputé avoir de fait ou de droit dans son comté. »

  Ce périmètre correspond à la partie nord de l'actuelle commune de Martigues additionnée de celle de Saint-Mitre. Nous verrons que l'archevêque ne manquera pas d'user de son droit à construction, en fondant à la fin du XIIIe siècle, au lieu-dit « *Joncas*», c'est-à-dire au point de rencontre entre la rive nord de l'Etang de Caronte et le *Martegue*, le castrum de Ferrières[1]. Même si l'archevêque abandonne en 1226 « son » Ile et « son » Pont, il s'inscrit dans le processus commencé en 1078 (avec le projet quadripartite avorté de construction d'un castrum dans l'Ile) qui le fera vers 1300 enfin disposer d'une place forte protégeant ses précieuses bourdigues …
- Raimond Bérenger V est désormais muni du précieux droit de construire dans l'Ile. Mais, de manière tout à fait surprenante, il ne semble pas s'empresser d'installer une place forte dans cette seigneurie si péniblement acquise. Il a d'autres desseins : on le voit, douze jours après avoir signé la convention avec l'archevêque, se tourner vers ses ennemis marseillais (le 24 janvier 1226). Contre toute attente, il se contente de faire valoir auprès d'eux sa nouvelle acquisition pour menacer les Marseillais et ainsi obtenir une pacification, provisoire, du secteur de Caronte.
- Ces données vont à l'encontre de l'historiographie : **« l'Ile de Martigues » n'a pas été fondée en 1226**, mais quelques dizaines d'années plus tard, vers 1255, comme nous le verrons dans 1.2.2.1. **Aucune urbanisation ne fera suite à l'acte du 11 janvier 1226**.

Ainsi, le 24 janvier 1226[2], Raimond Bérenger V se rend à Marseille pour signer un accord avec la commune de Marseille (ville basse)[3]. Cet accord concerne dans trois domaines :

Languedoc méditerranéen et du Roussillon et du XXXe Congrès de la Fédération Historique de Provence, Saint-Gilles, 15 et 16 mai 1982, Montpellier, 1983, p73-87, p78.

[1] Cf. 1.2.1.3.

[2] E. Baratier, op. cit., p34 et V.-L. Bourrilly, *La commune de Marseille…,* op. cit., p342.

[3] Qui ayant racheté depuis 1212 tous les droits de la vicomté, peut-être considérée dès 1224 comme « vicomtesse » de Marseille.

- Financier : le comte, contre 25000 sous, confirme aux Marseillais diverses acquisitions, et leur accorde « à perpétuité l'Ile de Caronte, le château qu'ils ont fait édifier dedans, c'est-à-dire le Château-Marseillais[1] avec le Port qu'on appelle de Bouc, et avec ses dépendances et ses pêcheries. » Mais le comte conserve un quart des revenus du Château-Marseillais, qui sont essentiellement les revenus des bourdigues.
  Contre une importante compensation financière et une rente sur des bourdigues, le comte entérine donc l'installation des Marseillais au débouché de l'Etang de Caronte.
- Militaire : Raimond Bérenger V consent à démanteler tous les ouvrages (*opus*) qu'il a construit dans l'Ile Saint-Geniès, et Marseille fera de même dans l'Ile de Caronte. Les deux parties renoncent aux fortifications de leurs îles. On voit que l'île de Caronte était bel et bien fortifiée, tandis que celle de Saint-Geniès était en voie de l'être.
- Politique : il est déclaré que les hommes de la ville de Saint-Geniès pourront retourner y habiter. Les Marseillais s'engagent à « ne pas les débaucher, ni eux ni leurs descendants, pour en faire des citoyens jurés de Marseille ». On a ici la preuve que les habitants de Saint-Geniès avaient pâti de la guerre en cours entre le comte et Marseille, puisqu'ils avaient dû abandonner la ville. Le comte craint que Marseille profite de leur errance pour en faire des Marseillais : il importe au comte que les habitants de Saint-Geniès restent à Saint-Geniès.

Par cet accord, Raimond Bérenger va encore plus loin qu'avec l'archevêque dans sa nouvelle stratégie d'évitement de l'affrontement direct. Il se montre fin stratège : il est clair qu'il a déjà en tête le projet d'accord du 24 janvier avec les Marseillais quand il signe la convention avec le prélat le 11 janvier. Grâce à ces deux actes, il se comporte en fin stratège: en abandonnant des droits importants sur la région de Saint-Mitre et Castelveyre, il achète en fait une arme de dissuasion (la possibilité de transformer l'Ile en base militaire) dont il a besoin pour contraindre Marseille à faire la paix et à désarmer dans l'Etang de Caronte. De plus, il récupère une rente sur les bourdigues du Château-Marseillais qui peut compenser la perte du revenu des seigneuries rurales de Saint-Mitre et Castelveyre.

Mais quel est l'objectif de long terme de Raimond Bérenger ? Son but est-il réellement d'instaurer une paix bancale, ménageant ses rentes foncières, en cohabitant avec une puissante cité insoumise ? Il faut plutôt **voir ces manœuvres de 1226 comme une tentative de gagner du temps**. Le comte veut « acheter » une période de répit. Il veut probablement mettre en veille le front marseillais le temps de faire plier d'autres adversaires, comme Raymond des Baux, seigneur de Berre : il faut attendre le 23 décembre 1228, soit trois ans, pour qu'il parvienne à ce résultat.

---

[1] A l'emplacement de l'actuel Fort de Bouc. Les marseillais s'étaient fait reconnaître dès janvier 1225, par une sentence arbitrale conjointe du podestat de Marseille et d'Avignon, Spino de Soresina, et d'Audibert de Forcalquier, la possession de l'île de Caronte, de son château et du «*portu qui appellatur de Bucco* ». Mention donnée par Charles Rostaing dans une conférence donnée en 1980 à Port-de-Bouc.

Voici les termes du traité de paix[1] entre les deux hommes :

- lorsque le comte voudra construire l'Ile de Saint-Geniès, R. des Baux fera tout ce qui sera en son pouvoir pour protéger les bâtisseurs du comte. Mieux : il enverra à ses frais 100 hommes de ses propres terres pour aider à la construction des remparts.
- Les hommes habitant autour du Martigues (R. des Baux est seigneur de Berre et donc de nombreuses communautés du pourtour de l'étang) rapporteront dans l'Ile les biens qu'ils avaient volés au Château de Saint-Geniès ou sur les édifices élevés dans l'Ile.
- R. des Baux abandonne au comte les droits qu'il a ou « croit avoir » dans l'Ile du Pont-Saint-Geniès.
- R. des Baux conserve ses droits sur les pêcheries et les salines des eaux de Saint-Geniès.
- R. des Baux s'abstiendra de toute coalition avec quelque personne, château, municipalité, ville ou communauté du comté de Provence (c'est une périphrase pour désigner Marseille) qui pourrait être nuisible au comte, et s'obligera à faire la guerre contre tous ses ennemis, et spécialement à la ville de Marseille.[2]

Les termes du traité sont nettement défavorables à Raymond des Baux ; en outre, des otages ont été libérés de part et d'autre. Ces éléments laissant à penser que Raimond Bérenger V vient de remporter sur lui une victoire militaire. Le comte laisse tout de même à R. des Baux les revenus de ses bourdigues et de ses salines, ce qui est loin d'être négligeable, car il a besoin de ne pas trop affaiblir ce nouvel allié potentiel dans la perspective d'un conflit avec Marseille. Mais il faut surtout voir dans ce traité un autre document fondamental pour l'étude de la période. On y apprend en effet que :

---

[1] Dr Louis BARTHELEMY, *Recherches historiques et généalogiques sur la maison des Baux*, Tours, 1880, p30 ; Barthélemy n°227 ; Baratier, op. cit., p36 ; AD B318.

« *Quo facto, ego Guillelmus comes Janivensis in presentia totius curie R. Berengarii, Dei gracia, comitis et Marchionis Provincie, et multorum procerum et militum, et aliorum hominum, in modum infra scriptum, profero meum mandamentum et mea mandamenta. In primis, dono in mandatis, quod cum dominus R. Berengarii, Dei gracia, comes Provincie, voluerit hedificare insulam Sancti Genesii, R . de Baucio defendat bone fide et pro posse suo omnes in insula hedificantes tanquam propria domini comitis Provincie, et faciat quod C homines de terra sua cum expenssis suis propriis per mensem prestabunt opem laborando circa ea que necessaria fuerint ad opus clausure, et quod hominies circa Martegue habitantes ea que ad domos proprias vel loca de edificiis quondam in predicta insula constitutis vel de castro Sancti Genesii portaverunt, ad insulam predictam reportent. Item dono in mandatis quos si R. de Baucio aliquod jus habet vel habere credit in insula pontis Sancti Genesii totum illud domino comiti Provincie et suis donet, cedat et desemparet. Quod R. de Baucio incontinenti fecit. Item dono in mandatis ut Raymundo de Baucio et suis sit salvum jus quod habent in aqua de Sancto Genesio, vel in piscariis, vel in salinariis. Item dono in mandatis quod R. de Baucio de cetero cum aliqua persona, vel aliquibus personis, castro, municipîo, civitate, seu universitate in comitatu Provincie constitutis, nullas conjurationes, conspirationes, seu conventiones faciat, per se vel per alium, que ledant vel ledere possint honorem, seu utilitatem domini comitis, vel Provincie comitatus, et quod R. de Baucio contra omnem personam, castrum civitatem, seu universitatem guerram faciat, et specialiter contra civitatem Massilie, ad peticionem seu monitionem domini comoitis Provincie.*»

[2] Suivent des dispositions concernant les castra de Roquevaire, Eguilles et Gardanne, la libération des otages et les nombreuses modalités de la paix : on voit notamment le comte s'engager, dans le cas d'une paix avec Marseille, à défendre le droit de R.des Baux à une pension de 3000 sous que celle-ci doit lui verser.

- le comte n'a pas encore bâti l'Ile du Pont-Saint-Geniès. Pire, les constructions qu'il avait entamées depuis 1220 environ ont été démantelées et dérobées par les hommes du pourtour du *Martegue,* vivant sous la seigneurie de R. des Baux, qui ont emporté les pierres chez eux (par bateau, je suppose).
- Le comte a toujours le projet d'installer une agglomération dans l'Ile. Bien que R. des Baux ne soit qu'un prétendant sans titre à la seigneurie sur l'Ile, Raimond Bérenger a soin de le faire renoncer par avance à toute velléité en ce sens. Il est important pour lui de rester le maître incontesté de ce petit morceau de terre émergée.
- Le castrum de Saint-Geniès a été démoli, sans qu'il soit possible de savoir si ce démantèlement est total ou seulement partiel. L'acte du 20 mai 1230 nous apprendra que la ville est en réalité **détruite** en grande partie…

Le début des années 1230 ne marque pas la fin des difficultés du comte avec le mouvement communal en Provence : le comte de Toulouse prend la tête de milices urbaines, à majorité marseillaise, désireuses de rendre à leurs cités leurs libertés perdues. Mais dès 1230, Raimond Bérenger V est arrivé à son objectif dans le secteur qui nous concerne : **les Marseillais sont définitivement délogés** de l'Etang de Caronte. Il est parvenu à ce résultat grâce à la constitution d'une large coalition réunissant Raymond des Baux, les citoyens Arlésiens (et l'archevêque d'Arles), ainsi que Bertrand Porcelet. On voit ces alliés (les arlésiens, en fait) procéder à la « réoccupation » de Caronte (le Château-Marseillais), Saint-Geniès et Port-de-Bouc. En pénétrant dans le l'île du Château-Marseillais (à l'emplacement de l'actuel fort de Bouc), les Arlésiens peuvent constater que les Marseillais n'ont pas respecté les termes de l'accord de non-fortification du 24 janvier 1226 : ils ont « entrepris de faire, de nouveau, édifier une tour… »[1]. Le comte doit maintenant récompenser ses alliés pour leur aide : en mai 1230[2], il accorde à la ville d'Arles l'immunité des leydes et péages à l'Ile-Saint-Geniès.

Le dernier accord comtal de cette période mouvementée date du 20 mai 1230[3], une fois la région de Caronte pacifiée par l'expulsion des Marseillais : il faut y voir une ultime manœuvre de Raimond Bérenger V pour bâtir son castrum de l'Ile-Saint-Geniès. Il s'agit d'un accord avec Bertrand Porcelet. Celui-ci reçoit du comte :

- un cens annuel de 300 sous raymondins à prendre sur les revenus comtaux du port d'Arles ;
- une rente de 8 livres sur l'albergue de Saint-Geniès, où que cette ville soit reconstruite.

---

[1] C'est bien l'Ile de Caronte que Marseille a de nouveau fortifiée, et non pas l'Ile-Saint-Geniès.

[2] M. Aurell n°334 ; Anibert, *Mémoires historiques et critiques sur l'ancienne République d'Arles*, t.III, 1781, p58-59 ; Benoit, *Recueil des actes des comtes de Provence appartenant à la maison de Barcelone (1196-1245), Raimond Bérenger V*, n°138; résumé en français par Jean Gertoux, musée Arbaud MQ451, cahier DD ; AD B2 f°93 ; B147 f°129-131 et 208-210.

[3] M.Aurell n°333 ; AD Albanès 26F40, p601-602 ; AD B2 f°180v (copie XIVe).

« *Et nos dictus Raymundo Berengarii (...) concedimus et laudamus et titulo perfecte et irrevocabilis donationis et in terminos facte tibi dicto Bertrando Porcelleti, fideli nostro et benemerito et tuis, octo libras regalium coronatum in albergis predicte ville Sancti Genesii, singulis annis, in festo Sancti Michaelis, et hoc sive ibi restituatur dicta villa vel rehedificatur vel alias ubicumque transferatur vel rehedificetur in tenimento dicte ville vel in insula, qua insula pontus Sancti Genesii nuncupatur, et CCC solidos raymundensium novorum censuales, singulis annis percipiendis, in pedagis nostris seu usticis, que accipimus et accipere debemus vel accipere visi sumus per nos vel per interpositam personam in riparia seu portu Arelatensi… »*

Ceci est la confirmation que **Saint-Geniès a été détruit en totalité** : on envisage de le reconstruire à un autre endroit. En échange, le comte reçoit de B. Porcelet :

- les biens qu'Alphonse II avait cédés à son père Guilhem Porcelet en 1207 : c'est-à-dire tous les droits sur Saint-Geniès[1]. Le comte redevient donc suzerain de l'abbaye de Montmajour pour Saint-Geniès.

Mais cette suzeraineté semble de faible valeur, à côté des rentes accordées à B. Porcelet : il s'agit d'une ville détruite, dont la reconstruction s'annonce fort onéreuse ! Cependant, la démarche du comte s'éclaircit quand on considère ceci : les 8 livres d'albergue seront prises sur la ville de Saint-Geniès « qu'elle soit reconstruite ici ou bien transférée et réédifiée dans son tènement, ou bien encore dans l'Ile qu'on appelle Pont[2] de Saint-Geniès ». Il est évident que le comte se réserve le droit de récupérer les habitants de Saint-Geniès, probablement éparpillés dans les alentours pour peupler son château. Sinon, pourquoi s'obstinerait-il à s'approprier une suzeraineté sur une ville détruite ? Il espère pouvoir imposer à ses anciens habitants l'endroit où leur ville sera reconstruite. Malheureusement, l'attitude de l'abbaye de Montmajour, qui tenait Saint-Geniès en fief de B. Porcelet, et qui était l'entité exerçant réellement sa seigneurie sur la ville, nous est inconnue pour ces années 1220…

Quelle était donc la morphologie du premier village de Saint-Geniès avant sa destruction vers 1230 ? C'est une question à laquelle il est difficile de répondre. Tout au plus peut-on avancer quelques idées. C'est une agglomération située sur un rivage lagunaire. Au pied de la butte du prieuré s'étendait le littoral de l'Etang de Caronte, marécageux et tracé susceptible d'évoluer au gré des courants et des activités humaines. (La zone artisanale que l'on voit actuellement entre la butte et le Canal de Caronte est un remblai datant du XXe siècle.)

S'il est exclu de donner une estimation du nombre d'habitants, on peut relever quelques indices (ténus) sur l'importance de l'agglomération. Entre 1152 et 1230, St-Geniès est appelé « *villa* » à 7 reprises (1152, 1170, 1184, 1188, 1207, 1217, 1230) , tandis que le terme « *burgo* » n'est utilisé qu'une fois, en 1217, et le terme « castrum » une fois également, en 1228. Ceci laisse penser que les remparts ont été achevés plutôt **vers la fin du consulat**. La « *villa* » de St-Geniès était donc un village ouvert, mal défendu à la fin du XIIe siècle, à l'inverse des *castra* des environs (Fos, Châteauneuf, Castelveyre)[3]. On imagine qu'en cas de danger, les habitants se rassemblaient dans l'enceinte du prieuré, en haut de la butte.

Je ne sais s'il faut voir dans le terme « *burgo* » une idée de fortification, ou bien une manière de nommer un village important. Réexaminons les actes pour y déceler des informations: lors de la capitulation de 1188[4], les Fos cèdent le castrum de Fos, la « *villa* » de Saint-Geniès et le castrum d'Aix. Est-ce le hasard d'une énumération qui place St-Geniès entre le berceau de la famille concernée et la nouvelle capitale du comté, ou bien St-Geniès est-il réellement une

---

[1] Ainsi que les droits sur les pêcheries, et donc vraisemblablement la bourdigue du Roi. Cf. p154.

[2] La copie XIVe note « *portus* » mais c'est vraisemblablement une erreur.

[3] Voir sur cet sujet E. HUBERT, « L'incastellamento dans le Latium… », op. cit., p592-593. Cet auteur rappelle la différence entre un village fortifié *–castrum-*, et un village ouvert *–villa-*. Il distingue trois grandes formes pouvant prendre l'*inscastellamento* dans le Latium. Dans l'une d'elles, « la concentration de la populations dans les villagss ouverts est antérieure- sans toutefois précéder les XIe et XIIe siècles- à la fortification de l'habitat qui intervient lorsque s'établit sur place une famille ou un groupe seigneurial. L'établissement s'élève alors du rang de *villa* à celui de *castrum* ».

[4] Cf. p152-153.

monnaie d'échange honorable ? La seconde hypothèse paraît plus probable, car on voit en 1207[1] le comte Alphonse II abandonner St-Geniès aux Porcelet pour s'en faire des alliés à l'intérieur de la ville d'Arles, afin de briser un éventuel soulèvement des habitants. L'enjeu est important : les Porcelet, importants patriciens d'Arles, tiennent tout un quartier, le Vieux Bourg, et qui plus est sont créanciers du comte.

St-Geniès n'était donc pas un « petit » village : juste avant sa destruction, il s'agissait sans doute d'un bourg. De plus, à la lecture de la sentence de 1218, on peut comprendre que la butte était comprise dans une enceinte plus grande, puisque le prieur était tenu de « contribuer pour la clôture fortifiée comme les autres hommes de Saint-Geniès »[2]. A la fin des années 1210, il s'agit donc sans doute d'un bourg fortifié, et en tout cas muni d'une **tour**. Les consuls déclarent que les habitants se sont eux-mêmes dotés de ces fortifications et de cette tour, en procédant à des collectes. Ceci confirme que le lieu n'avait pas de remparts en 1152, puisque ceux-ci datent du consulat, c'est-à-dire que leur construction est certainement postérieure à 1160. Il faut rappeler que l'agglomération de St-Geniès était tout à fait isolée : ses plus proches voisins sont les *castra* de Castelveyre (site antique de St-Blaise), à 9km, Châteauneuf (-lès-Martigues), à 10km, et Fos, à 11km[3].

Au vu de la position de la butte au bord de l'étang, de la proximité des bourdigues, et de l'absence d'une autre agglomération à proximité, on peut supposer que les familles vivant de la pêche étaient très nombreuses dans le bourg. Outre le port de Bouc[4], éloigné de 5 Km, les pêcheurs de St-Geniès disposaient vraisemblablement d'un mouillage dans leur village : même si aucune mention d'un port sur ce site n'existe au Moyen-Âge central[5], St-Geniès est probablement un village maritime, bien que la présence d'une façade ouverte sur l'étang, large d'une dizaine de maisons au moins[6], ne soit attestée que pour 1308. Les pêcheurs disposent sans doute d'un petit port ou au moins d'une « estaque » (c'est-à-dire d'anneaux d'amarrage). Il est impossible de dire si ce lieu dédié aux embarcations était situé en façade du bourg ou dans ses environs immédiats. On imagine donc des bateaux amarrés sur les deux sites de Caronte dès la seconde moitié du XIIe siècle : au port de Bouc, des bateaux conçus pour la navigation en pleine mer, servant pour le commerce ou la guerre[7] ; à St-Geniès, des barques de pêcheurs, pouvant aussi être utilisées pour le cabotage.

---

[1] Cf. p154.

[2] Cf. p155.

[3] Saint-Mitre, à 8km, n'apparaît qu'au début du XIIIe siècle.

[4] Dont la création est sans doute contemporaine de celle de Saint-Geniès : le « *portus de Boc* » est cité en 1147 (Cité par Charles ROSTAING dans *Essai sur la Toponymie de la Provence,* cf. supra), l'île de « *Boscus* » en 1153 (« *Insulam que Boscus comitalis vocatur »*), « *Boc* » en 1170 (Martial Millet, médiathèque Ceccano, Avignon, Ms. 5291), le « *Portum de Boch »* en 1209 (Fernand BENOIT, *Recueil des actes des comtes de Provence appartenant à la maison de Barcelone. - Alphonse II et Raimond Bérenger V (1196-1245),* Monaco-Paris, A. Picard, 1925, p86, n°2) et en 1218 (AD B315 ; M. Aurell n°292).

[5] Une « estaque » est évoquée dans la correspondance dite Datini à la fin du XIVe siècle. Cf. p245.

[6] Cf. p184.

[7] Voir John TOLAN, Philippe JOSSERAND, *Les Relations entre les pays d'Islam et le monde latin du milieu du Xe siècle au milieu du XIIIe siècle*, Paris, Bréal, 2000, p88-89 :»le bateau de commerce se transforme facilement en bateau de guerre : dès qu'on croise un bâtiment ennemi, le capitaine, souvent en accord de l'équipage et des marchands, peut décider de passer à l'attaque et, s'il réussit, de s'emparer du

Y. Malartic évoque les activités du port de Bouc à la fin du XIIe siècle dans son article sur le sel d'Hyères, dont MM. Crétinon et Strozzi font la synthèse suivante : « modeste port-abri, (…) il accueille déjà, épisodiquement, des bateaux génois venus charger du sel »[1]. Fernand Benoît[2] évoque en outre un acte du 13 décembre 1209, par lequel le roi Pierre II d'Aragon, tuteur de son neveu Raimond Bérenger V, « cède au comte Sanche les ports d'Agay, de Monaco et de Port-de-Bouc, avec licence d'y construire et d'y établir les droits coutumiers qu'il voudra ». L'acte évoque les trois ports dans les mêmes termes : « *portum et ripaticum* » (le port et le rivage)[3].

Il est possible que la présence d'un port à l'embouchure de la lagune soit à l'origine de la disparition du port de Bagneras, situé vers Léou, à proximité de l'étang de Bolmon, de Marignane et de Papia. Bagneras, port fréquenté au XIe et au XIIe siècle[4], vraisemblable héritier du tonlieu carolingien de Léou, n'est plus visible dans les sources après 1164, soit peu après la première mention du port de Bouc. On peut émettre l'hypothèse que le commerce maritime méditerranéen fait désormais escale à Bouc, et que les navires font ainsi l'économie d'une traversée de l'étang de Caronte et de l'étang de Berre.

Vers 1230, après une décennie de guerre, la configuration du site de l'actuelle ville de Martigues est la suivante : le récent castrum de Saint-Geniès est déserté et anéanti. L'Ile du Pont-Saint-Geniès est vide également, le comte ayant échoué dans toutes ses tentatives de constructions, militaires et a fortiori civiles. Dans un contexte européen et provençal très dynamique, caractérisé par une forte croissance économique et démographique, le secteur de Martigues est vide de constructions, exsangue. On imagine ses habitants regroupés dans des castra de la région ou peut-être dans des abris de fortune.

Il faut attendre 1235 pour que le prieuré de St-Geniès soit à nouveau visible dans les actes. En octobre 1235[5], avec l'approbation de l'archevêque d'Arles, Bertrand Porcelet vend pour 4000 sous royaux à Aymeric, prieur de St-Geniès, « la moitié d'un bourdigou et les droits de seigneurie sur l'autre », situé sous le Pont de St-Geniès : nous avons déjà vu il s'agit probablement de la bourdigue du Roi[6]. Mais ledit Aymeric est en réalité le prieur de Correns, importante filiale de Montmajour (située dans l'actuel département du Var). Aymeric agit « au nom » du prieuré de St-Geniès : on peut penser que, les bâtiments du prieuré étant détruits, l'abbé de Montmajour ait confié la gestion de son domaine à un tuteur. La bourdigue devra être confirmée à chaque nouveau prieur (et à chaque nouvel archevêque) : cette mention est porteuse d'espoir, ainsi que la démarche de Montmajour de doter sa filiale mise à mal par une rente si

---

bateau rival, de ses marchandise et de son équipage. (…) Les limites entre la course, le commerce et la guerre sont parfois minces. »

[1] Id., p32. D'après Y. Malartic, « Le commerce du sel à Hyères du XIIIe au XVe siècle », *Actes du 1er Congrès Historique de Provence-Ligurie*, Aix-Marseille/Bordighera, 1966, p169-178, p170 : « les génois se lancent dans des opérations de plus grande envergure (*que les provençaux)* : dès la fin du XIIe siècle (*sic*), on les voit venir charger du sel à Port-de-Bouc, Berre et Hyères ; en échange, ils apportent des étoffes et des épices d'Orient, des armes et des bijoux. » Malheureusement, cet auteur ne donne pas ses sources: il est impossible de vérifier son propos.

[2] Cf. page précédente.

[3] MM. Rostaing, Crétinon et Strozzi en déduisent : « On peut en conclure que les trois emplacements avaient la même importance ». Cette conclusion me semble hâtive.

[4] Cf. p71 et 141.

[5] M. Aurell n°351 ; AD 2H638 p116.

[6] Cf. p139-140.

importante que celle de la bourdigue du Roi. Ce comportement est la marque d'une volonté de reconstruction ; peut-être celle-ci est-elle déjà en cours.

L'année 1235 est également été marquée par le « coup de grâce » donné aux Fos : ceux-ci vendent, à l'archevêque d'Arles et B. Porcelet, à parts égales, « tout ce qu'ils ont au castrum de Fos (*et spécialement au château lui-même*) et au castrum de St-Geniès (*dans son tènement*), et tout ce qu'ils ont auprès de Caronte, de son entrée nommée Port de Bouc au Pont-Saint-Geniès, et tout ce qu'ils peuvent posséder dans l'étang dit *Martegue*, ainsi que tout ce qu'ils ont dans la Crau »[1] pour 54460 sous raimondins. C'est un désengagement massif de cette famille, qui renonce ainsi définitivement non seulement aux revenus des terres et de la pêche, mais aussi au berceau de sa dynastie. D'autres prennent le relais : la famille Porcelet, d'Arles, qui s'est approprié peu à peu tous les biens des Fos, mais surtout l'archevêque d'Arles, dont l'influence paraît restaurée dans la zone : en 1236, il paraît en mesure de contester à Montmajour ses droits sur de très anciennes possessions, comme Miramas ou St-Geniès[2]. On voit tous les seigneurs laïcs de la région lui rendre hommage pour des bourdigues au cours des années 1230[3].

C'est à la faveur de tensions entre l'archevêque et l'abbaye de Montmajour que réapparaît le castrum de Saint-Geniès : en 1236 sont évoqués les « *castrum, ecclesia et ponte Sancti Genesii* ». Raimond Bérenger V n'est manifestement pas parvenu à imposer son île comme lieu de reconstruction. Celle-ci s'est faite sans attendre, sur le site même du bourg dévasté. Mais il faut attendre 1247 pour que l'activité de la population de Saint-Geniès soit de nouveau évoquée : Aymeric de Noves est désormais prieur en titre (il est dit « ancien prieur de Correns ») et arbitre, dans l'église de St-Geniès, un litige sur la pêche[4].

Preuve d'une vitalité pleinement retrouvée, le castrum et la villa de St-Geniès font partie du douaire de Béatrice de Savoie (1198-1266), veuve de Raimond Bérenger V (1198-1245). Raimond, abbé de Montmajour les lui cède à vie « en bénéfice personnel » en mars 1249[5]. La

---

[1] GCN1004 ; M. Aurell n°350 ; *Histoire de Fos sur Mer*, op. cit., p65 ; Livre Rouge f°297-299.

[2] AD 2H18.

[3] De cette époque date à mon avis l'énumération non datée dite « début XIII° » des possessions de l'archevêque mentionnée par Albanès (GCN738 ; AD B143). L'archevêque a mis la main sur 7 castra de la zone du Martigues : Saint-Chamas, Miramas, Istres, Castelveyre, Saint-Mitre, Saint-Geniès et le Château-Marseillais ! Cette domination ne peut être qu'éphémère, puisqu'elle ne peut s'être exercée à un autre moment que dans la fourchette 1230-1235.

[4] Entre B. Porcelet et Rostaing de Fos, seigneurs de Fos et les syndics de la commune de St-Geniès. Les hommes de Saint-Geniès n'ont plus le droit de pêcher avec des filets dits « *seguas* » dans le Caronte et le Martigues et n'ont plus le droit de pêcher au lamparo dans Caronte. Ils donneront 1/3 de leur pêche aux seigneurs de Fos et pourront passer librement avec leurs barques par le grand chenal de la bourdigue de « *Mejano maiore de Corent*» (*bourdigue de Méjan*). Ils pourront prendre du bois. De plus, le vingtain de la vallée de Saint-Pierre est attribuée à l'église de Saint-Geniès. M. Aurell n°384 ; E. Baratier, « La fondation de l'Ile-St-Geniès », p38 ; Livre Rouge f°295.

[5] Après la mort de la comtesse douairière, les comtes n'y conserveront que l'albergue, détenue en 1249 par B. Porcelet, les cavalcades, la queste et la justice de sang. Béatrice, prétendant à l'usufruit de certaines possessions comtales, s'oppose à son gendre Charles Ier d'Anjou (1226-1246-1285): le bénéfice de Saint-Geniès (ainsi que celui du péage d'Aix, ou du palais de Brignoles) est certainement le résultat d'un compromis.. M. Aurell n°389 ; *La Provence au Moyen-Âge*, op. cit., p148 et 152 ; 2H425 f°85 ; 2H418.

comtesse douairière effectue d'ailleurs une retraite au prieuré de St-Geniès, entre 1249 et 1266 sans qu'il soit possible d'être plus précis[1].

Cependant, si Saint-Geniès est reconstruite après 1230, aucune construction n'apparaît encore sur l'île du Pont: en octobre 1240[2], un compromis entre Guilhem des Baux, seigneur de Berre et Bertrand Porcelet (en son nom et en celui des Fos) est mis au point par l'archevêque, leur suzerain. Ce compromis concerne notamment des domaines situés « depuis le Port de Bouc jusques à la **Porte de Berre** et au Martigues ». Cette dénomination « Porte de Berre » n'aurait pas été utilisée si une agglomération était apparue dans l'île.

L'archevêque d'Arles, lui non plus, n'a pas construit le castrum auquel il a droit (par le traité du 13 janvier 1226) sur la rive nord de Caronte. La description du domaine pour lequel Peire Gervasi lui rend hommage en 1243 est sans équivoque. Celui-ci possède notamment un « ferrage » (ferragine) dans le tènement de Tholon, donc du côté nord de Caronte[3], près du Pont, qui confronte (a pour voisin) uniquement des vignes : le site du futur village de Ferrières ne produit pour le moment que du vin. L'acte du 29 octobre 1250[4] n'y laisse toujours apercevoir aucun village officiellement constitué, mais réserve une facétie de la toponymie : le prélat rend hommage au comte Charles Ier d'Anjou pour les castra de Saint-Mitre et Castelveyre, pour Confoux, pour Gabardel (castrum proche de Pélissanne), et « *pro ripa Sancti Genesii, que est versus partem Sancti Mitrii, quod vocatur* ***Joncas*** », c'est-à-dire « pour la rive de (l'étang de) Saint-Geniès, qui est du côté de Saint-Mitre, qu'on appelle *Joncas* »-. L'étymologie de *Joncas* me paraît assez claire : c'est une allusion à un lieu où poussent des joncs (du latin « *juncus* ») : une jonchaie. Or, le village de Jonquières ne se développera sur l'autre rive (sud) de Caronte, que vers la fin du XIIIe siècle.

Joncas est cité à la suite de quatre castra : c'est un hommage qui concerne potentiellement des endroits habités. Il existe donc peut-être dès 1250 un habitat sur le site de Ferrières ou à proximité, encouragé par l'archevêque. En ce sens, les origines médiévales du quartier de Ferrières pourraient être légèrement plus anciennes que celles de Jonquières et même que celles de l'Ile.

(Même si au vu du texte de 1218, on peut penser que le lieu-dit « *Cruce de Iocoris* »[5] est également situé sur la rive nord de l'Etang de Caronte, rien ne permet d'assimiler ce *Iocoris* au lieu-dit *Joncas*.)

Entre 1250 et fin du XIIIe siècle, le comte de Provence a éventuellement pu voir d'un mauvais œil le fait que l'archevêque d'Arles construise trop près de sa nouvelle ville de l'Ile : le 10 août 1294, l'archevêque doit réclamer au sénéchal du roi la levée de l'interdiction de

---

[1] Cf. Y. GRAVA ; « Pouvoirs et crises de l'Eglise : Clément VII, pape du Grand Schisme et seigneur de Berre, dans Crises et réformes dans l'Eglise, de la réforme grégorienne à la préréforme », 115e Congrès National des Sociétés Savantes, Avignon, CHTS, 1990, p287-296 ; F. Viard, *Béatrice de Savoie*, Paris, 1942 ; AN K214, traité de novembre 1256.

[2] M. Aurell n°370 ; Barthélemy n°289 ; Livre Rouge f°299v et 322.

[3] Rien à voir avec les 2 ferrages de l'Ile évoqués en 1226. M. Aurell n°378 ; Livre Rouge f°279v ; Livre Vert f°213v.

[4] GC1147 ; Livre Vert f°366 ; AD B344 ; AD B356.

[5] Cf. p156.

construire des habitations sur le lieu-dit *Jonquieria*, situé dans le territoire de Saint-Mitre[1]. C'est la dernière mention de ce toponyme. Il est curieux de constater que le toponyme « la Jonchaie » a traversé le Pont-Saint-Geniès entre 1280 et 1300. Si l'on voulait tourner cet état de fait dans une formule-choc, on pourrait dire qu'au XIIIe siècle, « le site de Ferrières s'appelait Jonquières ».

Le début du XIIIe siècle est marqué par un conflit entre le comte de Provence et les Marseillais pour le contrôle de la lagune de Caronte. Marseille, afin de développer ses activités commerciales, cherche à profiter du considérable affaiblissement de la famille de Fos pour s'assurer le contrôle du port de Bouc (mentionné depuis le milieu du XIe siècle) et de son hinterland : l'étang de Berre, dont les rives constituent un accès à toute la Basse-Provence occidentale et à la vallée du Rhône. Le comte Raimond Bérenger V, cependant, ne peut tolérer de telle initiatives sur son territoire et manifeste le désir d'asseoir son autorité sur la lagune de Berre-Caronte, en concentrant notamment ses efforts sur l'Ile du Pont-Saint-Geniès (future Ile de Martigues). Grâce à des alliances de circonstance avec Raimond des Baux et les Arlésiens, il parvient à déloger définitivement les Marseillais de la zone vers 1230. Le bourg de St-Geniès est dévasté au cours des combats, mais reconstruit au même emplacement dans les années 1230. L'archevêque d'Arles, possédant la suzeraineté sur les bourdigues, fait les frais du conflit, le fonctionnement de ces dernières étant vraisemblablement rendu difficile par les combats navals. Le XIIIe siècle voit ainsi la lagune, territoire isolé et peu peuplé jusque lors, soudainement mise sur le devant de la scène politique régionale; l'intérêt porté par les seigneurs provençaux aux profits dégagés par les bourdigues cède provisoirement le pas aux enjeux géostratégiques. Cependant, ce n'est que dans les années 1250 que le comte de Provence Charles Ier d'Anjou fonde un *castrum* de l'Ile du Pont-Saint-Geniès ; cette création est suivie à la fin du siècle par le développement des villages de Ferrières et de Jonquières. Vierge de développement urbain au début du XIIe siècle, la lagune de Caronte voit en moins d'un siècle et demie quatre agglomérations sortir de terre à proximité de son extrémité orientale. Entre 1150 et 1250, St-Geniès est la seule cité de la lagune, mais entre 1250 et 1300 se mettent en place les bases d'un complexe polynucléarisme.

1.2.2. 1250-1300 : apparition de trois nouveaux centres urbains à l'extrémité orientale de Caronte

1.2.2.1. L'Ile-Saint-Geniès, ville fondée par Charles Ier d'Anjou dans les années 1250

Nous l'avons vu : il faut remettre en cause la bibliographie datant la fondation d'une agglomération dans l'Ile de 1226. En effet, malgré son obstination, Raimond Bérenger V n'a jamais atteint son objectif d'y installer une cité. Seul son gendre Charles Ier d'Anjou, comte de Provence de 1246 à 1285, parviendra à insérer une fondation comtale à cet endroit stratégique, à

[1] AD 3G9 N°285 : *« ... et dicte arelatensis ecclesie requisivit dictum dominum senescallum ut quondam prohibiationem factam dicto domino archiepiscopo prout dicit pro p(rop)te Curie domini regis ut non edificaret sive constructaret domos in quamdam loco qui* ***Jonquieria*** *vulgariter nuncapatur sito in territorio Sancti Mitri ad jus et proprietatem ipsius domini archiepiscopi ratione sue(...) actum in castro insule Sci Genesii,* en présence d'un dénommé *« Guillelmo de Ferreriis ».*

cheval sur l'Etang de Caronte et le *Martegue*. Le nouveau *castrum* devient la porte d'entrée maritime de la Basse Provence, et se situe d'autre part sur l'itinéraire le plus direct entre le pays d'Arles et l'aire Marseillaise. Il est positionné littéralement au milieu des bourdigues, sources de grands revenus pour la noblesse et le clergé.

Il ne subsiste aucun acte faisant mention d'une année précise pour la fondation de la cité lacustre, mais les sources nous fournissent une éclatante concordance de quatre témoignages rétrospectifs. Ecoutons le premier d'entre eux : le 27 avril 1305, Pierre Rolland, maréchal de Marseille, est produit par le seigneur de Berre (qui est seigneur de Châteauneuf) dans le cadre d'un procès contre les habitants de l'Ile au sujet du Contrast[1].

Pierre Rolland : « **Auparavant que le château Saint-Giniest fut construit, cinquante ans se sont écoulés**, que luy suivant l'arerage de son père il a veu plusieurs fois que tant luy que autres venoient jusques au terme cy dessus désigné par le seigneur de Berre presens voyans et sachans plusieurs bergers de Saint-Giniès mais que **véritablement du temps que ladite Isle a été construite et en dela il se transporta à Marseille ou il a demeuré continuellement** ».
(Le sens du texte, ainsi que la chronologie très nette du castrum de Saint-Geniès permettent d'affirmer que lorsque P. Rolland mentionne le « château Saint-Giniest », il ne parle pas du bourg de Saint-Geniès, mais bien de l'Ile-Saint-Geniès[2]).

Laissons de côté les questions de bornage entre deux communautés, et intéressons-nous à la personne de Pierre Rolland. C'est un enfant de Saint-Geniès, qui a émigré à Marseille[3]. A ce titre, la valeur de son témoignage est exceptionnelle, et l'on peut lui faire confiance lorsqu'il avance le chiffre de 50 ans, car ces évènements coïncident avec son histoire personnelle. Ainsi, P. Rolland affirme que la construction de l'Ile a débuté vers 1255, que pendant quelques années (pendant son enfance et son adolescence ?), il a pu se familiariser avec les limites des terroirs de Saint-Geniès, du Contrast et de Châteauneuf, mais qu'il a émigré lorsque la construction de l'Ile s'est achevée.

La seconde preuve est constituée par le privilège accordé en septembre 1292[4] par le roi Charles II (comte de 1285 à 1309) aux habitants de l'Ile, qui ne seront pas tenus de contribuer aux tailles comtales pour les biens qu'ils possèdent dans les terroirs de Saint-Geniès, de Fos, de Castelveyre et de Saint-Mitre. Cet avantage exorbitant, sur lequel je reviendrai page suivante, ne date pas de 1292 : il n'est que la formalisation par Charles II d'une « coutume qui remonte à quarante ans ». D'après ce texte donc, un exemption fiscale est pratiquée en faveur des habitants de l'Ile-Saint-Geniès depuis 1252.

Une mention que l'on peut situer entre 1331 et 1343[5] fournit la troisième preuve: « depuis le temps que ladite ville de l'Ile a été construite par l'excellent Charles Ier époux de Béatrice

---

[1] Terre située entre les terroirs de Saint-Geniès et de Châteauneuf et donné en fief par le comte aux habitants de l'Ile, source d'un imbroglio juridique qui durera plusieurs siècles. Barthélemy n°876 ; AD B1089.

[2] En effet, ce témoignage de 1305 ne nous est connu que par une retranscription du XVIIIe siècle d'une première copie de 1380 : le mot « Ile » a pu facilement sauter au cours de ces opérations.

[3] Sa qualité de « maréchal » est-elle un titre d'officier supérieur au service du comte ? C'est peu vraisemblable : si tel était le cas, il ne témoignerai pas contre les hommes de l'Ile-Saint-Geniès et donc contre le comte. Il s'agit plutôt d'un maréchal-ferrant.

[4] MG AA9, f°3

[5] MG AA9 f°122, reprise en janvier 1495 demandée par les maîtres rationnaux de la Cour des Comptes, MG II4 f49.

comtesse de Provence, fille de Raymond Bérenger[1], qui avoit fait échange avec l'archevêque d'Arles de ladite Ile, et que le roi y avoit une bourdigue appelée Carlon (Bourdigue du Roi)… ». La construction de l'Ile ne peut donc dater d'avant l'avènement de Charles Ier, c'est-à-dire d'avant 1246.

Enfin, un quatrième texte, des lettres royaux de Charles II datant du 22/4/1308 « maintient les hommes de l'Ile en la possession en laquelle ils ont été et sont de ne contribuer ailleurs qu'au dit lieu de l'Ile pour biens et possessions qu'ils ont ailheurs (…) libertés laquelles ils se soubstiennent estoy depuis cinquante ans ou environ »[2]. Soit vers 1258.

Ces quatre sources différentes indiquent donc clairement une **fondation de l'Ile par le comte Charles Ier d'Anjou vers 1255**. Si l'Ile est édifiée dans les années 1250, on ne peut certifier qu'elle soit entourée de remparts dès cette date. Il faut se contenter de le supposer : en effet, l'Ile n'est jamais appelée « *Castrum* de l'Ile du Pont-Saint-Geniès », même dans les années 1320, où sa fortification par d'épais remparts ne fait aucun doute.

La ville semble se développer ; elle est régie en 1263-1264 par un baile (bailli) comtal appelé Clément, que l'on voit gérer les divers impôts indirects[3]: il est question des pêcheries, du four, de la graine de « vermeil » (vermillon). Il a pris six porcs aux seigneurs de Gignac et les vend 29 sous. Mais l'élément le plus intéressant est cette ligne de compte : « *Pro galea, apud Sanctum Genesium aptanda* 65 livres 2 sous ». Une galère est construite vers (sur la rive de) St-Geniès, peut-être sur le futur site de Jonquières, avec vraisemblablement l'aval du prieur de St-Geniès[4]. En 1274, Charles Ier exige 15 galères pour combattre Gênes : Marseille doit en fournir huit, Nice trois, « Martigues » une, les Saintes-Maries-de-la-Mer une, Hyères-Toulon une, Cannes-Antibes une. A la fin du XIIIe siècle, les comtes de Provence considèrent donc l'agglomération de St-Geniès/l'Ile-St-Geniès comme un des quatre arsenaux annexes de la côte provençale.

---

[1] Béatrice de Provence étant la fille de Raimond Bérenger V, à ne pas confondre avec sa femme Béatrice de Savoie. Par cette phrase, on doit voir une allusion à l'échange du 13/1/1226, dans lequel Béatrice de Provence n'a encore rien à voir, puisqu'elle est née en 1231.

[2] MG AA9, f°4

[3] AD B1501 f107v ; relevé par E. Baratier, « La fondation de l'Ile Saint-Geniès » op. cit., p38.

[4] Le mot « *galea* » a deux significations : 1) galère, 2) broc, mesure de liquide. On peut y voir une allusion à l'impôt appelé « Broc de l'huile ». Mais le mot « *aptanda* », est un adjectif verbal à prendre dans le sens de « en préparation » ou « à construire ». De plus, nous pouvons calculer que les 65 livres en question équivalent au prix de 270 porcs : aucun doute, il s'agit d'une grande dépense comtale de construction navale. Le salaire d'un ouvrier est au XIIIe siècle compris entre 2 et 8 deniers. Ces 65 livres équivalent donc à 6500 journées d'un ouvrier payé 4 deniers.
Cependant, Louis Blancard, dans *Essai sur les monnaies de Charles Ier comte de Provence*, Paris, J.-B. Dumoulin, 1868, p389 écrit : « en 1264, pendant le carême, le comte de Provence, alors sénateur de Rome, envoya à son viguier romain, Jacques Gantelme, une troupe d'hommes d'armes ; le transport en eut lieu sur une galère acquise, à cet effet, d'Olivier Barracan. La galère fut achetée 200 l. ; la mise en état coûta 23l. 19s 3d, l'engagement des hommes d'équipage, 109s, enfin les gages des mariniers et tous les frais de voyage 304 livres 10s de tournois provençaux et 180 livres 33 s 6d de royaux ».
Il s'agit d'une dépense largement supérieur aux 65 livres mises en œuvres pour la galère de St-Geniès, ce qui laisse à penser soit qu'elle était fort petite, soit, plus vraisemblablement, qu'il ne s'agit que d'une partie de son coût.

Revenons sur le privilège de septembre 1292 : les habitants de l'Ile « ne seront pas tenus de contribuer aux tailles pour ce qu'ils possèdent dans les terroirs de Saint-Geniès, de Fos, de Castelveyre et de Saint-Mitre ». Ce privilège est exorbitant, et constitue le point de départ d'une appropriation par les habitants de l'Ile d'une grande partie du foncier des terroirs environnants. La même volonté comtale que celle de Raimond Bérenger V, consistant à insérer en force cette agglomération au sein du maillage villageois existant, transparaît dans ce comportement. En donnant dès le départ (vers 1252) à l'Ile les attributs d'une sorte de « paradis fiscal », les comtes d'Anjou assurent la pérennité de leur fondation, mais posent également les bases d'un conflit durable avec les communautés voisines.

Toutefois, cette exemption des tailles n'est pas le seul avantage prévu par le comte. En 1291, Charles II décide que les habitants de l'Ile ne seront pas obligés d'aller à Aix (pour la justice de sang, je pense, car il existe déjà à l'Ile un juge pour la basse et moyenne justice). Le juge d'Aix viendra prendre les informations sur place et sera défrayé à hauteur de 5 sous/jour[1]. Mieux, une enquête en 1300 prouve que « la communauté de l'Ile est franche du droit de péage à Istres mais encore dans toute la Provence »[2] ! Grâce à ces largesses comtales, la ville se développe ; elle jouit en outre d'un contexte favorable: le XIIIe siècle et le début du XIVe est en effet une période bien connue de forte croissance démographique, en Provence comme partout en Europe. Le succès de la fondation de l'Ile du Pont-Saint-Geniès s'inscrit donc dans une logique de croissance urbaine généralisée, mais constitue néanmoins un cas particulier à l'échelle provençale, pour plusieurs raisons :

- la ville, nous l'avons vu, jouit d'immenses privilèges fiscaux : à ce titre, sa croissance s'effectue « sous perfusion » de l'Etat Provençal ;
- elle est située dans une zone isolée, une des moins peuplées de Provence au Moyen-Âge et ne peut pas, par conséquence, compter pour sa croissance sur un afflux massif des populations voisines ;
- les fondations de ville neuves dans le comté de Provence sont très rares au XIIIe siècle : E. Baratier[3] ne peut citer que les cas de l'Ile-Saint-Geniès et de Barcelonnette.

Pour ces raisons, il est malaisé d'analyser le chiffre de **124 feux** dénombrés dans l'Ile en 1305. Au sein d'une enquête sur les limites des territoires de l'Ile-St-Geniès, Châteauneuf « de Berre » et le Contrast[4], nous sont données à lire deux listes de personnes :

- « *Nomina hominum afferentum ac fore de Sancto Genesio* » : 45 hommes
- « *Nomina hominum de Insule* » : 124 hommes.)

Dans l'Ile en 1305, on compte donc 124 familles auxquelles il faut ajouter 45 étrangers payant l'impôt à l'Ile, tous habitants de Saint-Geniès. Ces nombres paraissent relativement faibles au vu des moyens mis en œuvre par le comte. Tentons d'avoir une idée du nombre de maisons effectivement bâties sur l'Ile. Puisque l'Ile est une ville sans terroir, les 124 chefs de famille et les 45 forains (étrangers) sont forcément propriétaires ou locataires de biens bâtis sur l'Ile même, même si quelques uns peuvent être listés au titre de possesseurs exclusifs de parts dans des bourdigues (au maximum : 5). Ainsi, il y aurait à l'Ile, très approximativement 165

[1] MG II4 liasse 1.
[2] MG II4 liasse 2. Nous verrons dans 3.1, p256 que ce privilège sera maintenu jusqu'en 1687 au moins !
[3] « La fondation de l'Ile-St-Genies », op. cit., p39.
[4] Barthélemy n°876 ; AD B1089.

maisons[1] vers 1305, soit 160/170 feux réels[2] si l'on considère que les maisons ne sont pas habitées par plusieurs familles[3].

Faut-il envisager dans les années 1300 des épisodes guerriers gênant l'essor démographique du castrum? Il est impossible de se prononcer ; l'épisode d'une bataille s'étant déroulée vers 1300 résulte d'une méprise, et ne concerne pas le secteur de Martigues[4]. La principale raison de cette croissance modeste entre 1255 et 1305 paraît devoir être cherchée dans le voisinage immédiat de l'Ile : un habitat se développe à Ferrières sur la rive nord, vers le milieu du XIIIe siècle, ainsi que sur la rive sud, à Jonquières-Manegute. Ces constructions nées dans le sillage de l'Ile, où tout au moins contemporaines de sa fondation, comptent dans les années 1300 au moins 170 feux réels[5].

Une rivalité se fait jour entre les agglomérations naissantes : dans les sources, celle-ci se traduit principalement par une concurrence entre les différentes prérogatives seigneuriales. En effet, les trois bourgs ont chacun un seigneur différent :

- le comte de Provence à l'Ile-St-Geniès ;
- l'archevêque d'Arles à Ferrières ;
- l'abbaye de Montmajour à Jonquières (ainsi qu'à St-Geniès).

Cette concurrence est notoire dans le domaine fiscal, entre l'Ile et l'abbaye de Montmajour. Ainsi, le 7 novembre 1302, Pierre de Mesogoata, prieur de Saint-Geniès proteste contre la constitution d'un « prieur » en l'église de la Madeleine de l'Ile : il voit ainsi la dîme de l'Ile lui échapper[6]. Cette réclamation trouve une issue le 9 avril 1305[7]: une sentence de Durand, évêque de Marseille donne la moitié de la dîme des habitants de l'Ile au prieur de Saint-Geniès, et l'autre au recteur de l'église de la Madeleine. On voit en 1330 ces clercs se disputer les droits funéraires d'une femme née à St-Geniès, mais immigrée puis décédée à l'Ile[8].

---

[1] 124+45-5= 164. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de majorer ce chiffre d'un pourcentage des familles pauvres. En effet, la source dont nous disposons est ici une liste d'hommes, dont on peut supposer qu'elle intègre tous les habitants, à l'inverse du livre terrier de 1308, utilisé p182 pour évaluer la population de St-Geniès, qui ne recense que les propriétaires de maisons.

[2] Même si E. Baratier propose dans *La démographie provençale*, p61 une estimation du nombre d'habitants par feu comprise entre 4,5 et 5,5 selon qu'il s'agisse de régions rurales ou d'une agglomération importante, je m'abstiendrai de transposer les nombres de feux en nombre d'habitants.

[3] Voir note 5 p193.

[4] Selon Y. Grava, un homme de Fos, vassal de l'archevêque, se rappelle en 1331 d'un épisode de sa vie s'étant déroulé 30 ans auparavant, quand il faisait partie de l'armée du roi menée par le vice-amiral Roger de Laura qui livra combat et vainquit à « l'Ile du Pont ». « *quand fuit factum prelium in Insula Pontii et obtenta vittoria per domini Rogerium de Lauria, regni Sicilie viceamiratum* ». AD B1109, f161v ; Y. Grava, « La guerre au XIVe siècle. Un exemple provençal : Martigues, *Actes du 101e Congrès National des Sociétés Savantes*, Lille, 1976, Bibliothèque Nationale, Paris, 1978, p179-192, p180. Il s'agit en fait de *L'Insula Poncii*, c'est à dire de l'Ile de l'île de Ponza, située au large de Naples.

[5] Cf. p182-183. Entre 150 et 200 feux réels pour Jonquière-Manegute et 20 à 40 feux réels pour Ferrières.

[6] AD 2H638 f°117v. Il fait appel à la Cour de Rome contre l'official d'Arles pour cette consécration de l'église de l'Ile « qu'il dit seulement être une chapelle sans dixme dépendant de son prieuré de Saint-Geniès et qu'il luy avoit deffendu de prendre la dixme des habitants autour de ladite chapelle de la Magdelaine) ».

[7] id., f°118.

[8] Un tiers de ceux-ci revient au recteur de la Madeleine. Id., f117, f118 et f121v.

Mais c'est d'une autre émanation de l'autorité comtale que le prieur (et donc Montmajour) a le plus à redouter : le baile (bailli) de l'Ile. Une longue lutte d'influence entre les deux pouvoirs naît à la fin du XIIIe siècle, qui **se cristallise en grande partie autour du village de Jonquières**, apparu vers 1280 en face de l'Ile, sur la rive sud de Caronte.

1.2.2.2. Naissance des villages de Jonquières-Manegute et de Ferrières dans les dernières années du XIIIe siècle

Il faut ici revenir sur une erreur présente dans toute la bibliographie concernant Martigues : on cite habituellement une charte du Xe siècle (vraisemblablement de 952) comme preuve de l'existence[1] d'un centre habité sur le site de Jonquières : « Ragambert donne à Montmajour la villa dite *Jonquarias* avec sa tour et ses dépendances »[2]. Mais il faut absolument **abandonner l'idée de rattacher la fondation de Jonquières au haut Moyen-Age**. En effet, en 961, un certain Donatus et sa femme Martha vendent à l'archevêque d'Arles une terre située dans l'île Saint-André, « *ubi vocant ad ipso Iuncario* » (qu'on appelle « vers Jonquières »), confrontant la « *terra Ragamberto* » et la « *terra S. Michaelis* »[3]. Or, nous savons qu'il existe une abbaye de Saint-André-de-la-Cape dans l'Ile de la Cappe, située sur le Rhône, face à la cité d'Arles (cédée par Manassès, archevêque d'Arles, à Drogon, archevêque de Marseille, en 923[4]). Sachant en outre que le lieu-dit « *Iuncario* » est situé à proximité d'une propriété appelée « terre de Ragambert », il ne fait plus aucun doute que la villa décrite dans la charte pseudo-martégale est en fait située dans l'Ile de la Cappe, à 3km au sud-ouest d'Arles[5]. A l'image de ce que j'ai déjà exposé pour Saint-Geniès[6], on voit qu'il est souvent difficile pour le chercheur de ne pas se laisser tenter par la surinterprétation des mentions du Haut Moyen-Âge[7].

La plus ancienne mention, authentique, du site de Jonquières date de 13 juillet 1280. Il s'agit de l'achat d'une vigne par un certain Bertrand Borrelier : cette vigne est située au lieu-dit « Manegute » et confronte avec ladite « Manegute », le chemin allant à Saint-Geniès, et avec une autre vigne[8]. C'est là un aspect important de l'Histoire de Jonquières. Le nom « Jonquières » désignant communément toute l'agglomération située en face de l'Ile sur la rive sud de Caronte n'est à l'origine que le nom d'un des deux hameaux de taille équivalente apparus sur le site autour de 1280 : Jonquières et Manegute.

---

[1] Baratier « La fondation de l'Ile-St-Geniès » p28 ; Josette Juglas « La vie rurale dans le village de Jonquières (1308-1418) », *Provence Historique*, tome VIII, janv.-mars 1958, p12.

[2] AD 2H9, 2H638, Du Roure p37, DHM73 p37.

[3] GCN265, Authentique du Chapitre f°41-42.

[4] GCN245.

[5] Jean-Pierre Poly, dans *La Provence et la Société Féodale*, op. cit., note 3 p287, met pourtant bien en garde le lecteur de ne pas confondre l'église « St-Geniès de Jonquières » (située à Jonquières de Martigues et datant du début du XVe siècle -mais qu'il mentionne malencontreusement pour le XIe siècle-) avec Saint-André, Saint-Michel et Saint-Vincent de Jonquières dans l'Ile de la Cappe.

[6] Cf. p143.

[7] Comme pour ajouter à la confusion, les lieux-dits arlésiens Saint-Geniès et Jonquières ne sont, comme leurs homonymes des rives de Caronte, pas distants de plus de 2km ! En 897, l'église du « martyr Saint-Geniès » (dite aussi Saint-Geniès de la Colonne) est située non loin de la rive ouest du Rhône, derrière l'actuel quartier de Trinquetaille. La « terre de St-Geniès » confronte la terre dite « *Joncatas* ». (GCN233)

[8] AD 2H435.

Ces deux hameaux sont contigus, comme l'explicite une mention de 1306[1]. Josette Juglas décrit le contenu du livre terrier de reconnaissances de 1308[2] : « … les possessions situées à la Manegute ne font pas l'objet d'un chapitre spécial, mais sont citées à la suite de Jonquières. D'autre part, les terres situées *in loco vocato La Manegueta* sont toujours situées, sans doute possible, autour du village de Jonquières. »

Il est difficile de situer les deux villages avec exactitude ; quelques indices permettent pourtant de désigner Jonquières comme proche du littoral et Manegute comme un hameau de l'intérieur des terres. L'acte de juillet 1292[3] décrit Jonquières confrontant le *grasile* (détroit, canal) de Caronte **et** le *Martegue*. En revanche, le livre terrier de 1308[4], ne montre **aucune** possession de la Manegute confrontant le littoral. Je pense donc que la Manegute était un hameau situé immédiatement au sud de celui de Jonquières, et qu'il fallait traverser Jonquières-Manegute pour se rendre de l'Ile à Saint-Geniès (puisqu'en 1280, la vigne évoquée ci-dessus confronte à la fois la Manegute et le chemin de Saint-Geniès).

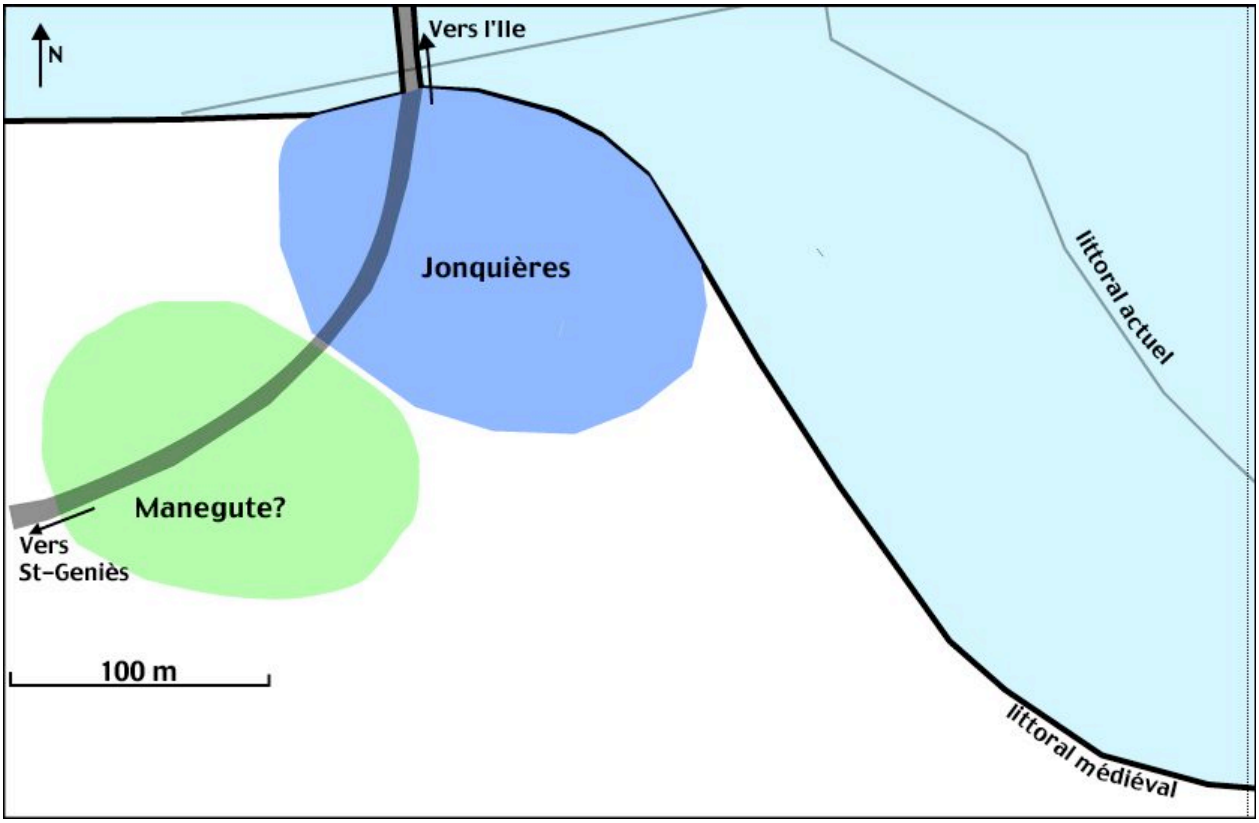

Doc. 57. Tentative de localisation du village de Manegute

[1] AD2H417 ; M.Aurell n°569 : « *que Jonqueria una et eadem res est cum Mangeneta, que contigue sunt ad invicem et conjucte* ». Jonquières et Manegute sont une seule et même chose, ils sont contigus et unis.
[2] Dans « La vie rurale dans le village de Jonquières (1308-1418) », op. cit., p15.
[3] AD 2H425 f°21v à 23 ; 2H417 ; 2H418 ; 2H638 f°117v.
[4] AD2H438.

L'étymologie présente moins de difficultés. En effet, le dictionnaire Du Cange donne : « *Maneguerium : Marescagium, palus, locus palustris* ». De plus, il existe une mention de 1308-1309[1] d'un homme nommé Petrus de Conc__, habitant de « *Manegue* ». « La Manegute » signifie selon toute vraisemblance « le Petit Marais ». Il faut par là entendre que le site primitif de Jonquières, regroupé contre le Pont-Saint-Geniès, comptait des marais dans son voisinage immédiat, ce qui compte tenu des courbes de niveau n'aurait rien d'extraordinaire.

La première mention de « Jonquières » proprement dit date de 1284 : le prieur de Saint-Geniès, Bertrand de Maussang, achète une terre à Pontels (Ponteau). Ce acte est établi par le notaire de **Jonquières**, Pons Mayrany[2]. L'activité des habitants des Jonquières est perceptible dès le 16 mars 1290, à travers la cueillette du vermillon, dans un accord entre le prieur de Saint-Geniès et la Cour royale de l'Ile[3]. Mais, ce n'est qu'à travers un document daté du 28 juillet 1292, présenté ci-après, que l'on comprend véritablement les enjeux qui pèsent autour de l'émergence de l'agglomération de Jonquières-Manegute.

Il faut tout d'abord dire l'évidence : l'apparition de Jonquières est intimement liée à la fondation d'une agglomération dans l'Ile. **Jonquières-Manegute est un faubourg de l'Ile**, mais fait partie du terroir de Saint-Geniès. A ce titre, il dépend de la seigneurie utile du prieur de Saint-Geniès, représentant l'abbaye de Montmajour. Le comte n'y est « que » suzerain[4]. La tension est grande entre ces seigneurs: on peut supposer que le prieur soit agacé par l'influence que prend la ville de l'Ile, qui menace de s'accaparer la place de « chef-lieu » qu'a lentement acquise St-Geniès au cours des XIIe et XIIIe siècles. Menace d'autant plus réelle que le bailli de l'Ile cherche, comme nous le verrons dans 1.2.3.5., à s'emparer de la basse et de la moyenne justice dans les agglomérations du terroir de Saint-Geniès. De la même manière, on peut se figurer la contrariété causée aux officiers du comte à l'Ile, et en premier lieu au baile, par le développement de faubourgs qu'il ne peut ni contrôler, ni taxer. C'est dans ce contexte qu'intervient l'accord de juillet 1292[5], entre le comte Charles II d'Anjou et le prieur de Saint-Geniès. Le roi confirme au prieur, le frère Bertrand Malsant (*de Maussang*), le lieu situé « *in territorio dicti castri situm, qui vulgariter appellatur Junqueria cum edifficio facte ibidem et faciendio* » (le lieu situé au terroir de Saint-Geniès, qu'on appelle communément Jonquières, avec les constructions faites et celles à venir), ainsi que son droit sur le vermillon. Ce n'est là qu'une confirmation de droits que le prieur était censé déjà posséder, mais on doit y voir un engagement du comte à ne pas tenter, à travers l'action de ses officiers comtaux, de s'accaparer lesdits droits. En échange, le prieur renonce à tout son droit de pêche et à la bourdigue du Roi, avec la promesse de ne construire aucun édifice

[1] AD B1625, f°4.

[2] AD 2H638, f°116v et 117.

[3] Id., f°118. Le droit du vermillon vendu « au Martegue » sera partagé à parts égales entre le prieur et la Cour, mais celui cueilli par les gens de Jonquières appartiendra au seul prieur. (On sent bien dans cet accord la gêne que l'émergence de l'Ile du Pont-Saint-Geniès occasionne au prieur en matière fiscale.)

[4] Nous avons vu p169 qu'il était prévu qu'il récupère cette suzeraineté après la mort de Béatrice de Savoie, qui intervint en 1266. On a en 1284 la preuve que cette suzeraineté persiste (au travers de la justice de sang, notamment), puisque le juge de Provence donne un ordre à celui de Saint-Geniès (celui de faire jouir l'archevêque d'Arles des droits de ban à Saint-Mitre et d'y exercer la justice). MG II4 liasse 1.

[5] AD 2H425 f°21v à 23 ; 2H417 ; 2H418 ; 2H638 f°117v.

qui puisse nuire à la pêche royale. Le prieur renonce au lieu-dit « le Contrast »[1]. Enfin, le comte reste son suzerain : il se réserve encore la Haute justice.

Le prieur semble donc avoir fait beaucoup de concessions, pour obtenir une simple confirmation de droits dont il pouvait s'estimer déjà détenteur, portant, qui plus est, sur des agglomérations n'étant que des hameaux. Mais le jeu en vaut la chandelle : rester maître de Jonquières-Manegute, s'investir dans ce faubourg, est pour lui un espoir de **tirer profit du développement de l'agglomération de l'Ile-Saint-Geniès**. Le prieur ne veut probablement pas se contenter de subir, figé dans son *castrum* de Saint-Geniès, le manque à gagner découlant de la concurrence de la fondation comtale. Nous verrons que Jonquières-Manegute s'avérera être au début du XIVe siècle une agglomération très dynamique et que l'attitude adoptée par le prieur en 1292 pourra rétrospectivement être qualifiée de visionnaire.

En effet, le contexte démographique est très dynamique, et aucune ville ne se dépeuple à cette époque: Saint-Geniès, vers 1300, est toujours le bourg le plus important[2]. Josette Juglas[3] y compte 173 maisons en 1308 (et dans ce contexte de forte densité urbaine, on peut compter au moins 1 feu par maison, alors qu'on comptait à peu près 150 feux à l'Ile du Pont-Saint-Geniès en 1305, comme il été signalé plus haut). La construction de l'Ile bénéficie par certains aspects aux habitants de Saint-Geniès. Par exemple, il est clair que la tuilerie de Saint-Geniès a produit les tuiles de tous les bourgs environnants. Elle est cité en 1282, au lieu-dit la Frache[4]. Guillaume Teulier doit payer annuellement 800 tuiles de rente à Bertrand de Maussang, prieur de St-Geniès. Il s'agit sans doute de la tuilerie de la Gacharelle, mentionnée vers 1320, proche du portail ouest du castrum[5].

Ville la plus peuplée, Saint-Geniès n'est pourtant pas le siège d'un pouvoir juridique et politique comparable à celui de sa jeune voisine. Le 17 mai 1304, à la suite d'une « rumeur », de troubles à Saint-Geniès, au cours desquels « quelques uns (…) avoient prins les armes », c'est à l'Ile, devant le juge royal, que la justice est rendue[6].

Nous l'avons vu p170 : la présence d'un habitat est probable sur le site de Ferrières (à *Joncas*) dès 1250, tandis que les sites de Jonquières-Manegute et de l'Ile paraissent avoir été colonisés quelques années plus tard. Je pense que l'on peut faire un lien entre ce vraisemblable décalage chronologique et une différence dans les causes de création de ces deux agglomérations. Jonquières-Manegute est un faubourg de l'Ile, et s'est développé à la suite de la fondation de l'agglomération comtale. **A l'inverse, l'existence de Ferrières est liée à la suzeraineté de l'archevêque sur les bourdigues**. Le traité du 13 janvier 1226 ne laisse planer aucun doute sur l'intention de ce dernier de promouvoir l'installation d'un peuplement sur la rive nord de l'étang

[1] Le problème du Contrast reste récurrent : les tensions ressurgissent en 1273, 1292, donc, 1294, 1306, 1337, etc…
[2] Cf. p182-183.
[3] Op. cit., p18.
[4] AD 2H638, f°133.
[5] AH 2H638, f°137v. Cf. page précédente.
[6] AD 2H638, f°118.

(l'idée d'un *castrum* « veillant » sur les bourdigues remonte à 1078[1]). L'étymologie de Ferrières est assez claire : elle évoque la présence d'une **forge** (ferraria)[2].

La plus vieille mention du village sous le nom de « Ferrières » date de 1301 : le bailli de l'Ile évoque la villa de Ferrières, les « *piscatoris de Ferreriis* » (bourdigues) et la « *barquam que in litores dicte ville de Ferreriis existebent* »[3] (la barque qui existaient(?) sur la rive du village de Ferrières). Mais si le village de Ferrières a une origine plus formelle que ceux de la rive sud, il se développe beaucoup plus lentement que ces derniers, et ne doit pas compter plus d'une dizaine ou d'une vingtaine de feux réels vers 1300 (25 feux d'albergue[4], soit 25 ou 30 feux réels[5] en 1310), époque à laquelle il n'est certainement pas fortifié (on note le terme « *villa* » en 1301). Dans la mention suivante, datant de 1326, il est appelé « *castrum* »[6]. Notons que le lieu-dit « *Juncas* » apparaît encore en octobre 1306[7].

Dès cette époque, l'île de Caronte (où est bâti l'actuel fort de Bouc) semble durablement désertée : l'ancien Château-Marseillais n'a plus de château que le nom. En 1301-1302, le bailli de l'Ile-St-Geniès vend l'herbe qui y pousse[8]. Il le loue comme pacage en 1339[9] ; il sera toujours dit « inhabité » en 1355[10] et en 1394, la Cour de l'Ile a toujours le droit de justice et de pâturage sur le « castrum détruit dit Castel Masselhes, près du port de Bouc »[11].

En revanche, le port de Bouc semble avoir connu une activité économique tout au long du XIIIe siècle. Les sources le concernant sont éparses, mais, je pense, révélatrices : il est évoqué en 1240[12], mais c'est surtout une mention de 1257 qui doit retenir notre attention. E. Baratier a relevé, dans le traité de paix entre Charles Ier et la commune de Marseille[13], une « allusion à un raid de mille hommes de Marseille et plus » , entrés avec des bateaux dans les ports de Bouc et de Toulon, appartenant au comte, « pillant des bateaux chargés de céréales ». Il s'agit, je pense, d'une expédition organisée en représailles de la reprise en main par l'autorité comtale de l'étang de Caronte et le Château-Marseillais, à partir de 1230. Il est impossible de déduire de cette mention que les ports de Bouc et de Toulon ont la même importance. Néanmoins, le nombre d'assaillants voulant bien se déplacer à Bouc est à mon sens un signe qu'il ne s'agit pas d'un port mineur. Seul le trafic de céréales est cependant évoqué. De plus, Philippe Rigaud m'a fourni une description des routes de navigations et des côtes de la Méditerranée issues d'un portulan génois

---

[1] Cf. p182-183.

[2] Je crois que l'on peut écarter la notion de « ferrago », terre à fourrage, car le « g » n'apparaît jamais dans les différentes orthographes désignant Ferrières.

[3] AD 3G9 n°286.

[4] AD 3G9 n°293.

[5] Le feu d'albergue a une valeur démographique supérieure au feu de queste. Il suffit d'y ajouter les mendiants pour obtenir une estimation fiable du nombre de foyers d'une agglomération. Voir E. Baratier, *La démographie provençale*, op. cit., p37.

[6] AD 3G9 n°301.

[7] GCN1441 ; AD B411.

[8] AD B1623 f°2.

[9] AD B1627.

[10] AD B1139 f°7 et f°32.

[11] AD B1611 f10.

[12] AD 3G19 f°299v et 322 ; Barthélemy n°289 ; M. Aurell n°370.

[13] E. Baratier, « La fondation de l'Ile-St-Geniès », op. cit., note 21 p35.

du milieu du XIIIe siècle. Des indications sont données pour entrer dans le port de Bouc, et il faut probablement y voir aussi une évocation du Château-Marseillais[1].

En 1289, on voit Bertrand Porcelet protester contre les atteintes portées par des officiers royaux à ses biens de l'Etang de Berre, notamment à la moitié du port de Bouc qui lui appartient, et « dont le roi et ses officiers se sont emparés depuis 26 ans »[2]. Les officiers royaux en question sont peut-être les représentants du comte dans la ville neuve de l'Ile, qui se seraient appropriés les revenus du trafic du port. Que ceux-ci soient importants ou non, ils suscitent manifestement la convoitise à la fin du XIIIe siècle.

Un peu avant 1300, tous les villages constituant les quartiers de la ville actuelle de Martigues sont donc en place. Surtout, les différents pouvoirs seigneuriaux, certes toujours morcelés et enchevêtrés, sont arrivés à un équilibre durable. Le jeu des conquêtes, ventes et échanges de fiefs va connaître une certaine accalmie, jusque dans les années 1450[3].

- L'archevêque est suzerain des pêcheries[4] (sauf de la bourdigue du Roi) et seigneur de Ferrières, où il détient tous les droits.
- Le prieur de Saint-Geniès, homme puissant, voit son influence renforcée par le développement des faubourgs de l'Ile qu'il contrôle : Jonquières et Manegute. Seigneur de ces deux communautés ainsi que de St-Geniès[5], il y est néanmoins le vassal du comte, qui y exerce la justice de sang et prélève l'albergue. Il est même suzerain de Bertrand Porcelet, le co-seigneur de Fos, pour une partie du terroir de Saint-Geniès, principalement au Val-Saint-Pierre. Le 17/10/1307, le juge d'appeaux lui confirmera contre B. Porcelet la pleine possession du Val-Saint-Pierre[6], mais sa seigneurie est tout de même contestée[7].
- Le comte de Provence a quant à lui pris le contrôle politique et militaire de la zone grâce à l'installation de sa place forte de l'Ile dans les années 1250. Sa domination produit un effet de dissuasion et semble contribuer à une pacification momentanée de la zone de Caronte.

Au début du XIIIe siècle, les enjeux géostratégiques ont occasionné des conflits dans la lagune de Caronte, opposant principalement le comte de Provence à la ville de Marseille. Mais vers le milieu du siècle, le morcellement seigneurial, désormais accepté et assumé par l'ensemble des protagonistes, a semé les germes d'une urbanisation polycentrique tout à fait originale. La

---

[1] B. R. MOTZO, *Lo Conpasso da navegare, Opera italiana della metà del secolo XIII*, Archivio storico sardo, Cagliari, 1937, p.12: *« De Odore a Bocco X millara per levante ver lo greco. Se voi entrate en Bocco guardateve che c'è una clapa de socta aqua e volete entrare appres del lo castelo che sta da meczo di. De lo dicto Bocco en Bonili V millara per sirocco. Lo dicto Bonile è stacio a llenni soctili.* »

Odore : roque d'Odor (site effacé par le complexe de Fos-sur-mer, à l'ouest du golfe de Fos) ;

Bonile : anse de Bonnieux, 2,5 km au sud de Ponteau.

[2] M. Aurell n°495 ; AD B1073 f°41v.

[3] Et le remembrement orchestré par Charles du Maine, frère du roi René.

[4] Les autres seigneurs continuent à être ses feudataires, comme Bertrand des Baux, seigneur de Berre en 1298. Barthélemy n°789 et B755 f°2 ou son fils Guillaume en 1309. Barthélemy n°937.

[5] Ses biens sont confirmés par Charles II en avril 1303 (AD 2H418 n°4).

[6] Et du val dit de « *Manda* », lieu-dit non localisé.

[7] AD2H417 ; M. Aurell n°630 : le 4/12/1318, une sentence arbitrale maintient « toute la vallée de St-Julien » sous la directe du prieur, et celle de St-Pierre sous la directe de l'archevêque et du seigneur de Fos, mais la haute seigneurie revient au prieur.

passe de Caronte, petite lagune isolée, est devenue entre le XIe et le XIIIe siècle un véritable bassin économique, au sein duquel les bourdigues ne constituent plus la seule activité remarquable. En effet : l'est de la passe est désormais doté de quatre agglomérations ; à l'ouest, aucune agglomération ne s'est développée, mais le port de Bouc joue le rôle d'interface maritime pour ces localités et pour tout l'étang de Berre ; au centre, les bourdigues continuent à faire de la lagune un haut lieu de la pêche régionale.

1.2.3. Les agglomérations médiévales du site de Martigues à leur apogée

Le début du XIVe siècle, sur les rives de la lagune de Caronte comme partout ailleurs en Europe, est une époque de maximum démographique. Après une période de forte croissance, la population augmente (malgré quelques années de disette) jusque vers 1315 en Haute Provence et 1340 en Basse Provence. En outre, la période 1246-1343 (règnes des rois angevins Charles Ier, Charles II et Robert) est caractérisée par l'affirmation d'un pouvoir central fort, garant d'une stabilité politique qui n'est remise en cause qu'à la mort de Robert. Jean-Paul Boyer parle de « l'éphémère paix du prince »[1].

Ce chapitre se veut une tentative de « photographie », prise au zénith de la démographie et du dynamisme économique européens, des quatre agglomérations ayant engendré la ville de Martigues.

Tentons tout d'abord d'évaluer leurs poids démographiques respectifs.

- Saint-Geniès : le livre terrier de reconnaissances pour le prieuré de St-Geniès de 1308[2] laisse apparaître 111 propriétaires de maisons. J'ai compté 147 maisons, mais Josette Juglas estime la population à 173 feux[3]. On peut considérer que St-Geniès compte 150 à 200 feux réels.

---

[1] Dans *La Provence au Moyen-Âge*, op. cit.

[2] AD 2H438. On trouve souvent, en Provence, derrière la dénomination « livre terrier », un document cadastral destiné à répartir la contribution foncière publique -et en particulier la taille-, et non un registre contenant la description des bien-fonds d'une seigneurie. Voir Dominique Robert de BRIANCON, *L'Etat de la Provence,* vol.1, 1693, p42 : « Pour faire les impositions nécessaires, on a fait un Livre Terrier de la Province, par lequel on voit qu'elle a été départie en diverses vigueries, ou baillages, chaque viguerie en certain nombre de lieux, et chaque lieu en certain nombre de feux, qui sont autant de portions pour lesquelles les villes et villages supportent les payemens des deniers imposez sur tout le païs. »

[3] « La vie rurale dans le village de Jonquières », 1958, op. cit., p17. J.Juglas compte 133 maisons (j'arrive personnellement à un total de 147). Mais elle estime que toutes les maisons n'apparaissent pas dans ces reconnaissances, car des maisons de propriétaires non listés apparaissent dans les confronts. En croisant ces personnes non listées avec la liste des propriétaires, elle fait apparaître 40 nouveaux noms qu'elle ajoute aux 133 connus. Ce sont pour elle des habitants « libre de toute redevance vis-à-vis du prieuré, qu'ils ne possèdent que des alleux, où qu'ils soient dépendants d'un autre seigneur ». Que faut-il penser de cette méthode ? E. Baratier, dont l'ouvrage de 1962 *La démographie provençale* fait encore autorité en la matière, hésite manifestement. Dans ledit ouvrage, il reprend le chiffre de 173 feux, alors que dans son article de 1964, « La fondation de l'Ile-St-Geniès », p27, il parle de 133 maisons censitaires. Je pense que J.Juglas fait erreur quand elle évoque des alleutiers ou d'autres seigneurs : tous les habitants de Saint-Geniès sont sous la directe du prieur. Pourtant, je prendrais en compte l'existence de ces quarante foyers, car je pense qu'ils ne sont pas listés car trop pauvres pour payer la taille. Il pourrait s'agir de maisons

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que l'Ile-St-Geniès et Jonquières-Manegute a certainement attiré des habitants de St-Geniès entre 1255 et 1305. Il est probable que le chiffre de 200 feux réels ait été dépassé par St-Geniès dans la 2nde moitié du XIIIe siècle.

- Jonquières-Manegute : le même livre terrier donne 62 maisons censitaires pour Jonquières et 50 pour Manegute[1]. Pour les mêmes raisons erronées, J. Juglas considère qu'il faut ajouter 31 maisons à Jonquières et 26 à Manegute. Mais pensant qu'il s'agit en fait de foyers pauvres, je choisis aussi de les ajouter et retiens donc pour Jonquières-Manegute[2] une fourchette de 150 à 200 feux réels.
- L'Ile : nous avons déjà noté[3] que la ville comptait peut-être 165 maisons en 1305[4]. Elle semble donc avoir une population comparable aux deux localités ci-dessus : 150 à 200 feux réels.
- Ferrières : 25 feux paient l'albergue à l'archevêque en 1310[5]. Le nombre de feux réels est donc probablement compris entre 20 et 40 feux réels.

Sur le site de Martigues se dressent donc en 1310 un chapelet de bourgs et villages dont trois sont d'importance à peu près équivalente, malgré leurs physionomiques très différentes: Saint-Geniès, l'Ile-Saint-Geniès et Jonquières-Manegute pèsent chacun à peu près 150 à 200 feux réels. Ferrières est encore un village très modeste. On peut estimer la population totale à plus de 500 feux réels. C'est donc une ville moyenne, puisque Noël Coulet dans *La Provence au Moyen-Âge* considère p301 que l'on peut appeler « ville » ou « bourg » une agglomération dépassant 200 feux de queste (soit 250 feux réels environ)[6].

On peut éventuellement encore ajouter à ces feux ceux de la Couronne, hameau isolé où J.Juglas compte 23 maisons censitaires et 9 maisons non listées, soit 30 à 40 feux réels. Très excentrés, ces foyers ne sauraient être comptabilisés parmi ceux du centre-ville de la future « Martigues ».

---

inhabitées, mais la méthode fait aussi apparaître de nombreuses maisons à Jonquières et Manegute, bourgades très récentes, où on imagine mal que l'on ait construit des habitations pour les abandonnées immédiatement. Devant l'hésitation entre 173 et mon propre calcul qui donnerait 147+40=187, il est prudent d'adopter une large fourchette :150 à 200 feux.

[1] Je suis cette fois d'accord avec ces chiffres.

[2] 62+31+50+26 =170 feux réels. Soit en adoptant une marge de sécurité : 150 à 200 feux.

[3] p174.

[4] Soit une population d'environ 160/170 feux réels.

[5] Soit 25 à 30 feux réels.

[6] Y. Grava fait manifestement une erreur quand il écrit dans « Fiscalité… », p151 : « il s'agit d'une agglomération d'une centaine de feux de quête vers 1315 ».

1.2.3.1. Saint-Geniès : au sein d'un ensemble urbain dynamique, un bourg sur le déclin

Comme nous l'avons vu, c'est l'agglomération la plus importante : c'est un gros village, ou un petit bourg[1]. Une liste sans date (remontant peut-être aux années 1310) expose que l'église du castrum de St-Geniès paie la dîme la plus importante de la région de l'Etang de Berre.

On obtient un aperçu de l'allure générale du bourg en croisant deux sources : le livre terrier de 1308[2] et le procès-verbal de visite des fortifications des Côtes de Provence de 1323[3], qui offre une description des travaux imposés par le sénéchal du comte et un inventaire des moyens de défense dans toutes les villes côtières de Provence.

Nous savons que St-Geniès, site fortifié, reconstruit dans les années 1230, est sinon un port, un site lacustre. En effet, parmi les 146 maisons listées dans le livre terrier, 10 d'entre elles confrontent le littoral (*confront cum litore maris, confront cum stagno de martico* ; ce dernier mot est une approximation du rédacteur : *martico* ne fait pas allusion au Martigue, mais à Caronte*)*. Ce chiffre est peut-être à majorer fortement : par exemple, on aperçoit seulement 5 maisons confrontant le rempart, ce qui est impossible : sur 180 maisons existant réellement dans une aire aussi petite –cf. page suivante-, on attend qu'au moins 20 ou 30 d'entre-elles touchent le rempart ! Le chiffre de 10 maisons littorales a donc toutes les chances d'être sous-évalué. Notons que ce positionnement côtier va à l'encontre des hypothèses avancées par J. Juglas[4] et par E. Baratier. Ce dernier écrit[5]: «La plus ancienne et la plus importante agglomération de cette seigneurie, le castrum dit de St-Geniès, se trouve sur une ligne de collines parallèles à la rive de l'étang de Caronte ». Cette historiographie plaçant St-Geniès sur les hauteurs de Caronte est donc erronée.

Il faut se figurer que l'aspect actuel du chenal de Caronte a été façonné au XXe siècle. Le sol de la zone industrielle de Martigues sud, située entre ledit chenal et la D9 est un remblai, qui a recouvert une zone encore marécageuse dans les années 1960, et certainement lacustre au Moyen-Âge. L'ancienne rive de Caronte, au bord de laquelle était située St-Geniès, suit à peu près le tracé de la D9, c'est-à-dire de l'ancien chemin allant de Jonquières à la Tour de Bouc. Le bourg est situé au pied de la butte du prieuré. La butte, comme nous l'avons vu précédemment, a une forme ovoïde et mesure environ 100m dans le sens nord-sud et 50m dans le sens est-ouest. C'est un plateau d'une altitude de 15m au-dessus du niveau de l'étang et de la rive médiévale. L'inspection de 1323 évoque ce prieuré comme le château du prieur ; c'est un site fortifié inclus dans l'enceinte même de l'agglomération.

---

[1] La dîme («*secundum antiquam deciam »*) prélevée par l'archevêque d'Arles pour le castrum de St-Geniès est la plus importante du secteur : le prieur doit s'acquitter de 20 livres, tandis que Marignane n'est taxée qu'à hauteur de 7 l., et Berre, 12 l.. Mais l'église de l'Ile (« *prior seu vicarius de Insula pontis* ») ne doit que 30 sous (1 livre et demie), ce qui est suspect. GC1491 ; Livre Vert f°375, sans date (vers 1310 ?).

[2] AD 2H438.

[3] AD B1103 f8. Cf transcription et traduction en **Annexes n°3 et 4.**

[4] Op. cit., p14.

[5] « La Fondation de l'Ile-St-Geniès », op. cit., p27.

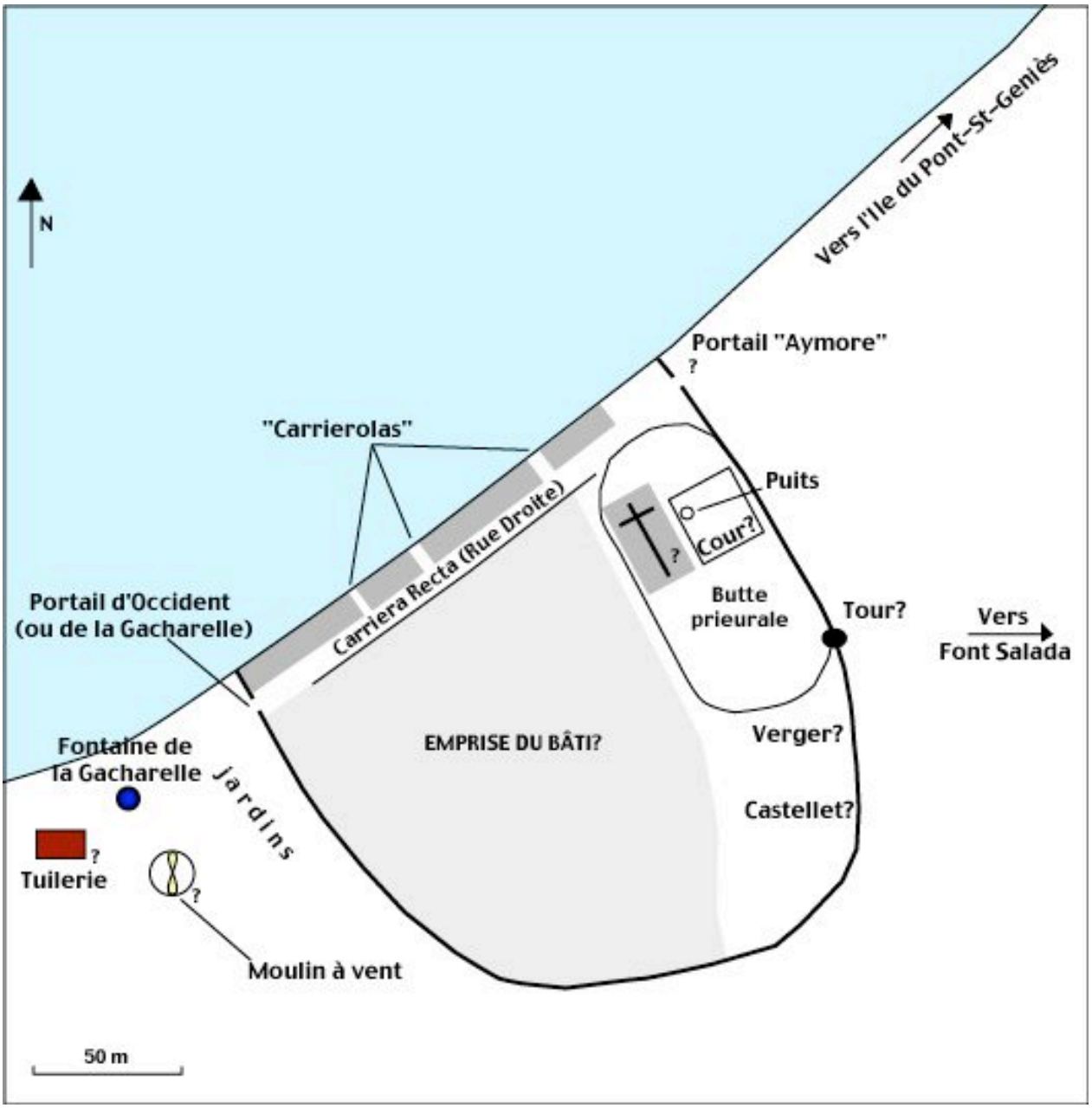

Doc. 58. Tentative de localisation des éléments connus du castrum de St-Geniès.

Le rempart de la ville compte deux ouvertures : le portail de la Gacharelle[1], situé dans le rempart occidental, qui constitue donc à peu près l'extrémité ouest de la ville : une mention isolée de 1323 le nomme « portail d'occident »[2]. Egalement, le « portal Aymore » dont il faut se contenter de supposer qu'il se situe côté est. Une enquête de 1401[3] confirme que le castrum a bien « *duobus portalibus* ».

Evaluons l'emprise spatiale de St-Geniès . Pour effectuer ce calcul, on peut prendre l'Ile comme référence. En 1331, on y compte 277 maisons, serrées dans un périmètre à peu près circulaire de 175m de diamètre, soit d'une superficie approximative de 2,5 hectares. On considère

[1] AD B1103, f°43.
[2] AD 2H638 f120v
[3] AD 2H424, 6ème témoin, 2ème question

que la surface moyenne au sol des maisons est la même qu'à l'Ile, soit environ 30/40m^2 [1]. La densité de St-Geniès est moins élevée qu'à l'Ile, on trouve en 1308 un certain nombre de « luegas », c'est-à-dire des places vides. En additionnant les 180 maisons supposées de St-Geniès et ces « luegas », on arrive à une emprise à peu près équivalente à celle du bâti de l'Ile. On peut donc affirmer que le bourg de St-Geniès a un diamètre largement inférieur à 200m. L'urbanisation ne peut par conséquent en aucun cas ceindre totalement la butte du prieuré. Puisque l'on sait que le bourg est au bord de l'eau et limité à l'ouest par la Gacharelle, **il se situe donc entre la butte et ladite Gacharelle, qui sont éloignées l'une de l'autre de 200m.**

Grâce à l'inspection de 1323[2], il est possible de reconstituer l'aspect général des fortifications du lieu. Entre 1230 et 1308, St-Geniès a peut-être été entièrement entouré de rempart, y compris côté Caronte ; en 1323, les émissaires du roi déplorent la destruction des murailles côté étang, mais il faut noter que cette ouverture sur Caronte n'est pas nouvelle, puisque nous avons vu que 10 maisons au moins sont situées au bord de l'eau en 1308. En 1323, les inspecteurs abandonnent l'idée de reconstruire un rempart à cet endroit, et ordonnent au prieur[3] de faire fortifier les maisons elles-mêmes. Il faut murer tout ce qui donne sur l'étang : les portes des maisons, les ruelles (*carreriolas*) et les espaces qui les séparent et constituent de dangereuses brèches dans un ensemble fortifié. Au sommet de ces façades, on construira des parapets ou des bretèches[4] selon la conception des toitures.

Partout ailleurs que dans la partie littorale, le prieur devra faire réparer les remparts, et placer des pierres jetables à leur sommet. Aux (deux) extrémités où les remparts touchent Caronte, il devra installer des bretèches. Enfin, il fera réparer les (deux) portes du lieu, notamment avec des ferrures, et y mettra des barres pour la nuit.

Un enquête datant de 1401-1402[5] évoque « ledit castrum joignant l'enceinte et les murailles du prieuré et l'église à l'intérieur des fortifications du prieuré **sur la motte ».**

La visite de 1323 fait allusion à cette même butte ou motte prieurale, car le prieur est également mis en demeure de consolider les murailles, et ce notamment du côté de l'église St-Geniès, c'est-à-dire du côté qui regarde vers le bourg et l'étang de Caronte (ouest et nord-ouest), en y ajoutant un chemin de ronde et un parapet.

Du côté qui regarde vers le vallon et la grange (côté sud ?), là où une tour est construite sur les murailles, il devra également faire bâtir un chemin de ronde et un parapet.

Du côté de « la cour dudit château », c'est-à-dire côté Ile-St-Geniès (côté nord-est et est), un chemin de ronde et un parapet sont de même requis.

Le prieur fera reconstruire la tour du colombier, située « jadis à côté de la cuisine » (malheureusement insituable ; au sud-est ? au sud-ouest ?). De cette tour à l'autre (celle située côté vallon/grange), il faudra encore construire un chemin de ronde et un parapet.

Outre les informations sur les fortifications, nous apprenons au travers de cette expertise que l'église St-Geniès était située du côté ouest ou nord-ouest de la butte prieurale. La cour du

---

[1] d'après des chiffres de 1542, AD B868

[2] Voir transcription en **Annexe n°3 et traduction en Annexe n°4.**

[3] Bertrand de Sabran, ayant succédé à Pierre de Mesoague depuis 1313 (AD 2H638 f119).

[4] Une bretèche est un petit avant-corps rectangulaire ou à pans coupés, plaqué en encorbellement sur le mur d'un ouvrage défensif. Il est souvent placé au-dessus de l'accès d'un château-fort et muni d'archères ou de meurtrières ainsi que de mâchicoulis, ces derniers permettant de défendre la base de la muraille ou la porte située en dessous.

[5] AD 2H424, 3ème témoin, 2ème question.

château se trouvait, elle, vers l'est ou le nord-est. Je ne suis pas parvenu à situer les deux tours et la cuisine.

Je dois ici remercier Philippe Rigaud, qui m'a orienté vers un inventaire des objets du prieuré de St-Geniès rédigé à la fin du XIVe siècle, par ordre des salles. Nous disposons ainsi d'une idée précise de la taille du château prieural. Nous avons pu compter dans ce document[1] :

- 12 pièces dont une grande salle,
- 2 caves,
- 1 tour,
- 1 cuisine,
- 2 étables.

Le seul équipement humain identifiable aujourd'hui sur la butte est l'agencement de pierres s'apparentant à un puits comblé, d'un diamètre de 130cm, excentré vers le nord, m'ayant permis d'identifier le site[2].

Doc. 59. Puits subsistant sur la butte de St-Geniès.

[1] AD 378E5, f°189 à 192v.
[2] Voir introduction.

En 1545, lors d'une enquête faite à l'occasion d'un procès entre le seigneur de Fos et la communauté de Jonquières sur la seigneurie de St-Geniès[1], sont interrogés une dizaine de témoins âgés sur les connaissances qu'ils ont du lieu de St-Geniès. Le plus âgé d'entre eux, Robert Casteaunou, de Ferrières, 91 ans, livre un témoignage que confirment les autres personnes interrogées :

« …il a de toute son ancienneté vu allant de Jonquières à la Tour de Bouc loin **un mille** ou environ dudit Jonquières une Tour ou château environné de créneaux dans laquelle tour y a vu autrefois habiter seulement le seigneur de Saint-Geniès et moines qui faisaient le service tant en l'église de Jonquières que à celle qui est dans ledit château sans jamais y avoir vu d'autres habitants. (…) Il a de toute sa souvenance ouï appelé ledit château le château de St-Geniès. (…) à l'entour du château qui est maintenant(*sic*) de St-Geniès certaine ruyne de pierres qui montre que autrefois il y a eu édifices. »

Ceci confirme les hypothèses émises pour le début du XIVe siècle. Dans les faits, ce sont précisément ces témoignages de 1545 qui m'ont permis de localiser Saint-Geniès : en effet, tous les témoins décrivent un château situé au bord de Caronte, mais sur la gauche du chemin allant de Jonquières à la Tour de Bouc, à environ « un mille » ou à 1/6 de lieue (soit 1200 ou 1300m) à la fois des remparts de Jonquières et de l'Ile. Ayant eu connaissance de la description du XVIe siècle lorsque je me suis rendu sur les lieux, j'eus une première confirmation de l'intuition que je me trouvais sur la butte prieurale quand j'aperçus la vue dégagée qu'elle offre vers l'ouest sur l'étang de Caronte et son débouché dans la mer Méditerranée. Un des témoin déclare : « le dit chasteau de Saint-Geniès n'a mer que d'ung costé devers le couchant ». Or, la seule frange de la rive sud de Caronte à avoir l'eau « devers le couchant », c'est-à-dire à regarder l'ouest (le nord-ouest en l'occurrence) et non pas le nord comme le reste de la rive, est bien située à 1/6 de lieue des remparts de Jonquières !

Des éléments sur les équipements dont dispose le bourg sont également fournis par le livre terrier de 1308. On y voit un four appartenant au prieur, le verger du prieur. Ce verger semble situé entre la zone habitée de la ville et un petit secteur, appelé le Castellet, où l'on trouve un certain nombre de *luegas* (places vides), qui sont nombreuses à confronter le rempart. Toutes les *luegas* du *castrum* sont au Castellet ; le reste du bourg est densément bâti et les maisons y sont mitoyennes (toutes les maisons confrontent d'autres maisons). Le document de 1308 ne donne aucun nom de rue, à l'exception de la ***carreria recta*** (rue Droite), que l'on peut localiser. Cette rue longe l'arrière de toutes les maisons littorales (que l'on sait être au moins dix). Elle est donc parallèle au rivage. Elle est construite de ses deux côtés.

Le lieu-dit « la Gacharelle » est un endroit-clef du bourg de St-Geniès. La fontaine de la Gacharelle est le seul élément bâti à l'époque médiévale subsistant aujourd'hui dans cet environnement très dégradé (le puits de la butte n'étant pas encore daté) *:* on l'aperçoit encore au fond du fossé longeant la D9. L'étymologie du nom « Gacharelle » est claire. Le latin médiéval *gachare* ou le provençal *gachar* signifient la même chose : épier, faire le guet. La Gacharelle est un poste de guet. Ce toponyme sied à merveille au lieu qu'il nomme, puisqu'il s'agit de l'endroit où la rive sud de Caronte fait un angle à 45°, offrant au guetteur une vue dégagée sur tout l'étang de Caronte et les navires arrivant de la Méditerranée.

[1] AD B1261, « Enquête faite par Pierre Vitalis, maître rationnal et commissaire du Roi, et Arnaud Borelli, archivaire de la chambre des comptes de Provence, au sujet d'un procès entre Honorat Porcellet, seigneur de Fos, et la communauté de Jonquières. »

Doc. 60 et 61. La source ou fontaine de la Gacharelle en 2007.

Nous avons vu que le portail de la Gacharelle constituait l'extrémité ouest du bourg de St-Geniès. On peut supposer que l'habitat s'est développé de ce côté-ci de la butte prieurale, et non du côté est, du fait même de la présence de cette source aménagée en fontaine, disponible à la sortie immédiate du bourg. Au lieu-dit la Gacharelle se trouvent également bon nombre de jardins[1], manifestement irrigués par l'eau de la source. Ceux-ci confrontent parfois le rempart ou même le portail. D'autres jardins sont situés au lieu-dit *Fonte salsa* ou *Font salada* (fontaine salée), où l'on évoque un ruisseau[2], que des témoins (M. Firmin) ont connu vers 1950. Mais ce site est éloigné du castrum d'au moins 500/700m.

La Gacharelle est un site très riche, puisqu'on y recense aussi une tuilerie[3], ainsi qu'un **moulin à vent**. Le moulin de la Gacharelle est mentionné deux fois dans le livre terrier de 1308, mais ce sont des mentions additionnelles de 1337-38[4] qui le localisent le plus précisément : « *molandinum boreale sive aurerium cum platea eadem situm prope castrum predictum, a panote occidentalis (...) super fontem Gacharelle* ». Ce moulin à vent est donc situé non loin du rempart ouest, au dessus de la fontaine, c'est-à-dire à peu près à l'endroit où se trouve actuellement une bastide en ruine. Ce n'est pas le seul moulin situé à proximité du castrum, car en 1328, le prieur échange une terre à Font Salade contre une autre située sous **les** moulins[5] [6].

1.2.3.2. Jonquières et Manegute : un habitat semi-rural clairsemé

L'agglomération de Jonquières-Manegute fait partie du terroir de St-Geniès : le livre terrier des possessions du prieuré de 1308 fournit donc également des données sur ces villages. Celles-ci sont exploitées dans l'article de Josette Juglas[7]. Mais celui-ci est à utiliser avec précaution : il est en grande partie erroné dans sa première partie, consacrée à l'histoire des sites de Saint-Geniès et de Jonquières, mais fort intéressant dans l'analyse du livre terrier et du cadastre de 1418[8]. Nous avons vu p177 que l'on pouvait raisonnablement supposer que Jonquières fut une bourgade littorale et Manegute une autre bourgade, contiguë, située au sud de la première, et ne voisinant ni avec le rivage du *Martegue* ni avec celui de Caronte. Il semble que les habitants de Jonquières soient un peu plus nombreux que ceux de Manegute[9]. L'agglomération de Jonquières-Manegute dans son ensemble a une population comparable à celle de St-Geniès ou de l'Ile-Saint-Geniès au début du XIVe siècle : 150 à 200 feux réels.

---

[1] AD 2H438, f°40v, f°43v, f°56, etc.

[2] Id., f°55v.

[3] Nous avons vu dans 1.2.1.2, p56-57, que son existence était avérée vers 1320 environ, et en 1282 si le lieu-dit la Frache correspond à la Gacharelle.

[4] AD 2H438, f°106 et f0107v.

[5] AD 2H638 f121v

[6] On trouve dans une charte arlésienne de 1170 la première mention d'un moulin à vent dans la périmètre de la France actuelle. Au cours des XIIIe et XIVe, le moulin à vent se diffuse en Basse Provence occidentale. Le cas de cette région est original : dépourvue de cours d'eau suffisants pour l'installation de moulins à eau, elle devient un des rares foyer médiévaux de développement du moulin à vent, avant l'essor général de ce type de machines, au XVIe siècle.

[7] « La vie rurale dans le village de Jonquières (1308-1418) », op. cit.

[8] AD 2H442.

[9] Si l'on retient les chiffres avancés par J. Juglas: 93 maisons à Jonquières, 76 maisons à Manegute.

Néanmoins, la physionomie de Jonquières-Manegute est très différente de celle de ces deux localités: la plupart des maisons ne sont pas mitoyennes mais confrontent des terres ou des jardins. Il s'agit d'un tissu urbain très lâche, où le bâti alterne avec les terres cultivées. Aucun nom de rue n'apparaît en 1308 (alors que l'on dénombre précisément 4 rues en 1418). Mais il ne faut pas perdre de vue que l'on est ici confronté à une urbanisation très récente, entamée une trentaine d'années auparavant peut-être. Des constructions sont en cours au début du XIVe : un bail du prieur datant de mai 1303 pour une place à bâtir à « Maignanette » (mauvaise transcription du XVIIe siècle du nom « Manegute ») a été conservé[1].

De plus, Jonquières-Manegute n'a pas été « fondé » par un acte écrit comme l'Ile-St-Geniès : tout au plus l'accord du 28 juillet 1292 confirme-t-il la possession de Jonquières au prieur. On a l'impression que ces deux villages accolés se sont élevés comme un faubourg spontané de l'Ile, dont le prieur n'aurait pas encadré le développement, sans toutefois chercher à l'empêcher puisque ces constructions et cette activité supplémentaire représentaient pour lui une manne fiscale.

La ville n'est pas fortifiée, il n'y a aucune allusion à un rempart dans le livre terrier. La visite des fortifications des côtes de Provence de 1323[2] ne mentionne même pas Jonquières : selon toute vraisemblance, cette inspection ne s'attarde pas aux sites non fortifiés. Il faut supposer que la population se réfugie à St-Geniès ou plus vraisemblablement à l'Ile en cas de danger. On peut penser que, comme à St-Geniès, beaucoup d'habitants vivent de la pêche : Jonquières est totalement ouverte sur les étangs, et on trouve même un « *portuo* », vraisemblablement une « estaque » où l'on attache les barques de pêche[3].

Entre Jonquières et l'Ile se trouve une île appelée Plan Meyran, sur laquelle on compte 2 « boutiques », mais je l'évoquerai plus longuement dans le paragraphe 1.2.3.5.

Il existe une mention isolée de Manegute en 1338[4], mais il semble cependant que ce toponyme soit abandonné dès les années 1310 : on peut supposer que Manegute a dès lors été assimilé à Jonquières, dans l'esprit de la décision de justice du 12 août 1306[5] détaillée dans 1.2.3.5.

1.2.3.3 Ferrières : une croissance très rapide

Les sources relatives à Ferrières au début du XIVe siècle sont bien moins généreuses que celles qui concernent les bourgades voisines. Nous avons vu que la *villa* de Ferrières était mentionnée en 1301, vers le lieu-dit *Joncas*. L'explication à cette quasi-absence de sources s'explique par la courbe démographique : Ferrières compte 25 feux d'albergue en 1310, soit moins de 40 feux réels et s'inscrit jusqu'aux années 1340 dans une croissance très rapide. A supposer que cette croissance ait commencé avant la première indication de 1310, un chiffre inférieur à 20 feux réels serait vraisemblable vers 1300.

---

[1] AD 2H435 ; 2H638, f°133v.

[2] op. cit., AD B1109.

[3] Une évocation des « pêcheurs de l'Ile, de Jonquières et de Saint-Geniès » témoigne en 1350 qu'on se livre à cette activité dans les 3 communautés. MG II4 liasse7.

[4] AD 2H438.

[5] M. Aurell n°569 ; AD 2H638, f°118v.

La rive de Ferrières, au XIVe, n'a pas du tout l'aspect qu'elle prendra au fil des siècles suivants. C'est une pointe, une avancée dans la mer dirigée vers le sud, d'une cinquantaine de mètres de large tout au plus. Nous verrons dans les paragraphes 2.1.6.3 et 2.2.4.3 comment l'agglomération s'est étendue à l'est sur le *Martegue* à partir du XVIe siècle et a ainsi, par étapes successives, multiplié sa largeur par 2 ou 3.

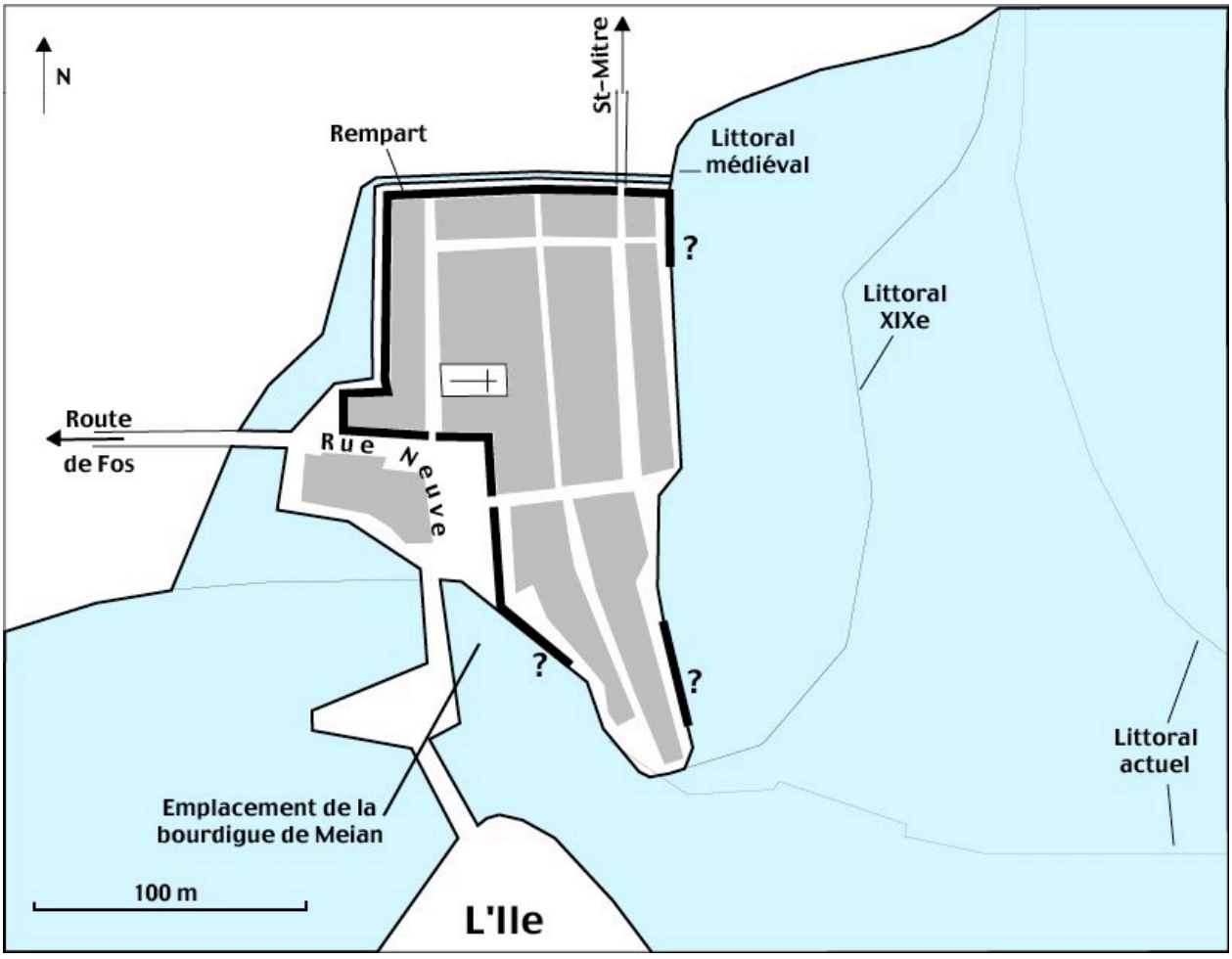

Doc. 62. Ferrières et Rue Neuve au XIVe siècle (proposition).

Cette pointe, possession de l'archevêque d'Arles, se peuple donc très rapidement. Elle n'est pas dotée de fortifications en 1310. C'est ce que l'on peut déduire de la non évocation de Ferrières dans la Visite des fortifications des côtes de Provence en 1323. Cette année-là, on y dénombre déjà 95 feux d'albergue[1]. Il est impensable que les inspecteurs aient laissé de côté un village de cette importance s'il avait été fortifié. En revanche, dès 1326, une mention évoque la communauté du « *castri de Ferreriis* »[2]. On peut donc penser que Ferrières s'est doté d'un rempart entre 1323 et 1326.

La bourdigue située entre Ferrières et l'Ile est appelée « Meian » ou « Mejan » (à ne pas confondre avec le Plan Meyran situé entre l'Ile et Jonquières). En 1319, elle est dite « neuve »,

[1] Cf. tableau p205-206.
[2] AD 3G9 n°301

mais nous avons déjà relevé son existence en 1247[1] ; et le prieur de St-Geniès la tient en fief de l'archevêque[2].

On trouve en 1328[3] la première évocation d'un lieu appelé « Rue Neuve ». Il s'agit de l'appellation abrégée de la « route neuve de Fos ». Mais la Rue Neuve a donné son nom à un quartier imbriqué dans le quart sud-ouest de Ferrières, sur la même rive nord de Caronte. Le rempart de Ferrières le contourne soigneusement. Ce pâté de maisons géographiquement rattaché à Ferrières sera considéré jusqu'à la Révolution comme un partie de l'Ile ! (Il appartient en fait aux 5/6 aux seigneurs de Fos et pour 1/6 à l'archevêque, mais l'érection de l'Ile en baronnie pour Raymond des Baux en 1354 rattachera ces 5/6 à la juridiction de l'Ile).

Ferrières, petite *villa* en 1300, connaît une spectaculaire croissance démographique de 1310 à 1344 (passant de 25 à 173 feux d'albergue, soit une augmentation de 600%). J'aborderai plus amplement ce point dans la sous-partie 1.2.4., mais on peut d'ores et déjà relever que cet étonnant développement est contemporain de celui de l'Ile, qui paraît également connaître une phase très favorable entre 1300 et les années 1330.

1.2.3.4. L'Ile-St-Geniès, ou le succès de l'« île-citadelle » des comtes de Provence

Ce développement quasi-exponentiel de Ferrières au début du XIVe siècle est même plus rapide que celui de l'Ile depuis sa fondation. Fondée vers 1255, l'Ile affiche moins de 200 feux réels cinquante ans plus tard. Cependant, l'essor démographique de l'Ile, moins brutal que celui de sa voisine, va s'inscrire dans le temps long : on peut compter dans une enquête de 1331[4] 277 maisons construites dans l'enceinte de l'Ile, soit au moins autant de feux réels[5].

Cette augmentation se traduit par une forte densification du tissu urbain de l'Ile, pendant le premier tiers du XIVe siècle. On ne trouve dans l'enquête de 1331 que trois *casals* (sans que l'on sache s'il s'agit de masures ou de maisons en construction auxquelles il manque encore la toiture) et six *luegas* (places de maisons à bâtir). Ces chiffres, les plus faibles de toute l'Histoire

---

[1] Cf. p140. Il semble que par « bourdigue neuve » on entende plutôt les installations que les sites.

[2] AD 3G9 n°283

[3] Cf. p203.

[4] AD B1109, enquête sur les biens de la Cour Royale dans l'Ile

[5] A l'Ile, le cadastre de 1331 donne 277 maisons pour 190 propriétaires. Lequel de ces deux chiffres doit-il retenir notre attention? On constate, dans les cadastres provençaux du XVe siècle, un écart comparable : le nombre d'allivrés est très faible comparé à celui des maisons. Ceci est du à la dépopulation : il n'est pas rare qu'un propriétaire possède en plus de la sienne une ou deux maisons vides qu'il ne parvient pas à louer, et qui sont à terme vouées à la disparition. Cependant, il est clair que les chiffres de 1331 traduisent une réalité différente: le chiffre de 190 ne me parait être que le nombre de propriétaires de maisons. C'est-à-dire qu'une bonne part des habitants de l'Ile sont propriétaires de terres uniquement, et qu'ils louent leur habitation principale. J'en veux pour preuve le travail de J. Juglas sur Saint-Geniès et Jonquières-Manegute, en 1308. La proportion de 2 pour 3 entre propriétaires recensés et nombre de maisons est à peu près la même qu'à l'Ile en 1331, puisque l'on compte 111 allivrés pour 173 maisons. Or, d'après Mlle Juglas (« La vie rurale dans le village de Jonquières », p17), ces maisons sont toutes occupées : « en effet, nous voyons quelque fois des habitants faire acte de reconnaissance pour des maisons qu'ils n'occupent pas eux-mêmes, mais qu'ils ont en quelque sorte (…) louées à d'autres personnes ». Le principe de la location étant avéré pour le secteur au début du XIVe siècle, on peut en conséquence donner un ordre de grandeur de 300 feux réels à l'Ile en 1331.

de l'Ile, sont révélateurs de la grande raréfaction de l'espace à bâtir et prouvent que la densité de population a atteint ses limites maximales.

La satisfaction des officiers du roi est patente lors de la Visite des Fortifications des Côtes de Provence de 1323[1]: ils n'exigent aucuns travaux. « Nulle réparation aux remparts ou aux autres fortifications[2] n'est nécessaire à ce jour, d'autant plus que le lieu est entouré de fossés amples et profonds, remplis d'eau. » Il ne s'agit là que d'une étrange périphrase pour louer l'insularité du lieu : l'Ile n'est pas munie de fossés creusés par l'homme, et a l'aspect d'une citadelle dont les remparts donnent à pic, ou presque, dans l'étang. Même si, nous l'avons vu dans 1.2.2.1, il est impossible de dater précisément la construction des remparts de l'Ile, il est très vraisemblable qu'ils datent de la seconde moitié du XIIIe siècle. En 1323, la ville est totalement fortifiée, et constitue certainement un refuge sur lequel peuvent compter les habitants des communautés voisines. Malheureusement, le satisfecit délivré par les inspecteurs nous prive de la description détaillée, rendue inutile, de ces fortifications. On apprend seulement que les hommes devront faire la garde nocturne du « Canal Vieux » (le Canal Vieil sépare l'île de Bouc du rivage sud de Caronte) et qu'il faudra allumer un farot sur le palais de la Cour Royale[3]. Une « tour », impossible à situer, est évoquée en 1358[4].

Les portes de la ville seront fermées par des barres. Ces portes sont nommées dans le registre de délibérations BB4 en 1358, qui fait état des effort de la communauté pour renforcer les défenses du castrum afin d'y empêcher les bandes dévastatrices d'Arnaud de Cervole d'y pénétrer. Il est nécessaire de bien identifier ces portes :

- Le Portail de la Cour[5], qui est aussi appelé portail de la *Sala* (Salle des délibérations du conseil), entrée nord de la ville.
- Le Portail de l'Eglise, bien localisé contre cette dernière, à l'extrémité sud de la rue Droite[6].
- Une troisième porte, plus petite que les deux autres, puisqu'elle est appelée « poterne »[7], se trouve au sud-est, joignant la place de l'Arénier. Dans le cadre de l'importante campagne de fortification de 1358, le conseil décide de construire au « portail de l'Arénier » une double porte, munie de serrures (*sarralhia*)[8].

Les sources postérieures permettent également de se faire une idée de la forme de ce rempart en 1331. Le rivage de l'Ile a au Moyen-Âge une forme générale totalement différente de celle que nous connaissons et dont nous avons hérité des XVIe et XVIIe siècles. A cette époque est apparu à l'ouest le faubourg de la Poterne, dont la création allonge la forme de l'Ile. Le castrum, au Moyen-Âge, a une forme rappelant vaguement un triangle isocèle, dont la base orientée est-ouest mesure à peu près 170m, et la hauteur 155m. Il faut rajouter à ce contour une

[1] Voir traduction de l'inspection de 1323 en Annexe n°4.
[2] Un chemin de ronde, par exemple, comme celui dont les inspecteurs veulent munir St-Geniès ?
[3] Vraisemblablement situé près du « Plan de la Cour », à proximité de l'entrée nord du castrum.
[4] MG BB4, 3/2/1358.
[5] Id., 22/9/1358.
[6] Id., 3/2/1358
[7] Id. : La poterne de l'Arenier sera fermée, celle de Jean Aymes ouverte pour laisser le passage à une bête de somme et une breteche construite au dessus de sa maison pour y entretenir un feu (lumen) aux frais de J. Aymes.
[8] MG BB4 3/9/1358

importante excroissance située au sud-est, dont l'étude s'avère particulièrement ardue : le quartier de l'Arénier.

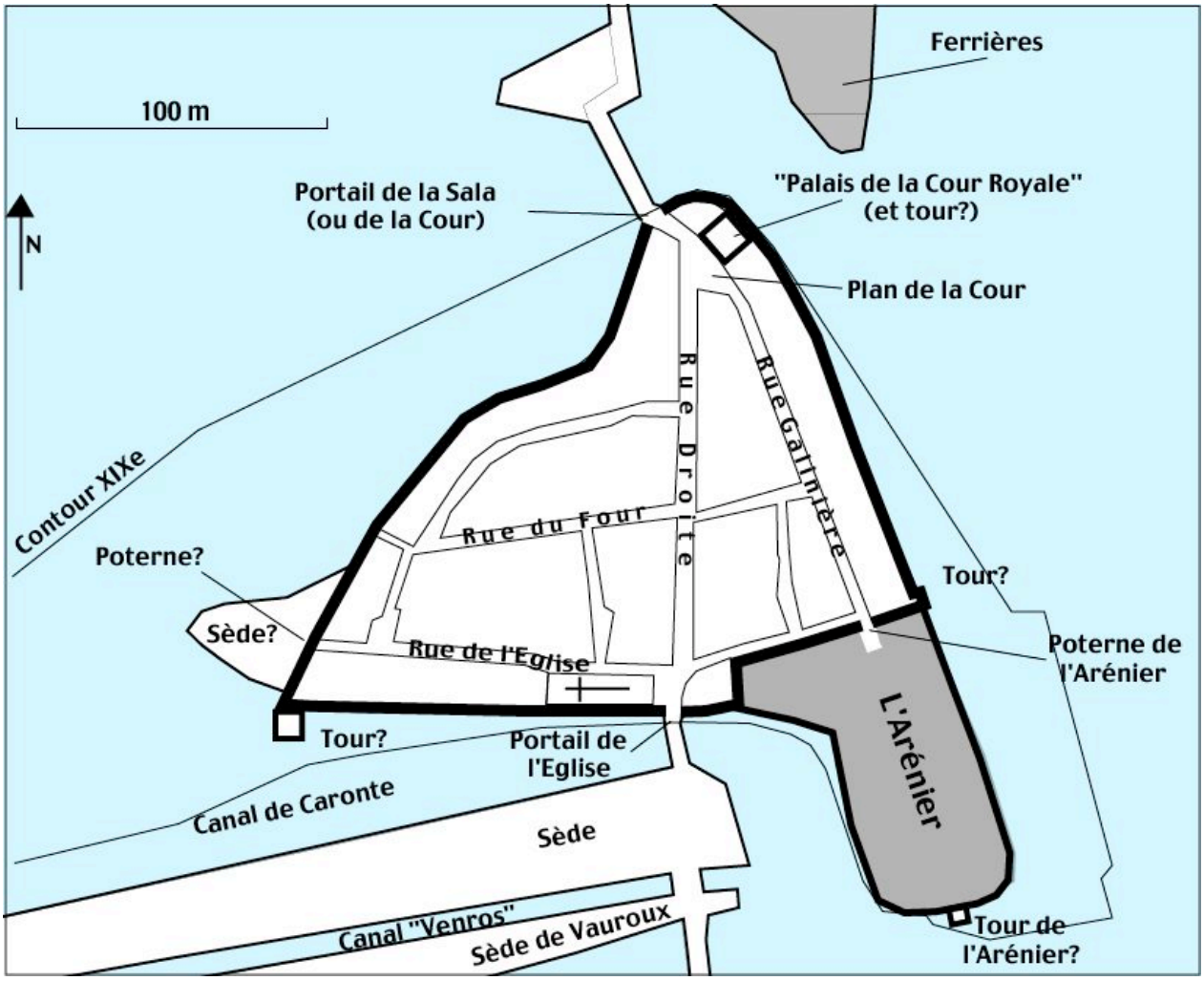

Doc. 63. La ville de l'Ile-Saint-Geniès au XIVe siècle.

Nous ne disposons pas, pour le XIVe siècle de confronts permettant de localiser la ligne de fortifications. Pour en déterminer le tracé, il faut raisonner par analogie avec la configuration décrite par les livres terriers et les cadastres des XVe et XVIe siècles[1]. Si l'on reporte le périmètre du XVe siècle sur le cadastre napoléonien, on trouve à peu près 265 maisons serrées les unes contre les autres, soit l'équivalent du nombre maximal atteint au milieu du XVIe siècle, avant le développement du faubourg de la Poterne. En effet, on dénombre 305 en 1564, auxquelles il faut retirer 10 habitations à la Poterne, une autre dizaine à la rue Neuve, et enfin 2 au « Faubourg de l'Arénier », soit 280/285 maisons dans les limites médiévales. Ceci signifie que les maisons conservent du XIVe au XVIe siècle une surface au sol à peu près identique, soit 30/40m2. On s'aperçoit de ce que représente le chiffre de 277 maisons dans ce périmètre en 1331 : il révèle une très forte concentration du bâti avant la Peste Noire, et un pic de densité inégalé jusqu'au milieu

[1] 1442 –MG CC348-, 1463 –AD B1438-, 1508 –MG CC350-, 1541/1542 – AD B866/B868-, 1564 –MG CC352-.

du XVIe siècle[1]. Il est donc absolument impossible que le périmètre de 1331 soit plus petit que celui que les cadastres de 1442, 1463, 1480 et 1508 permettent de tracer avec précision. De plus, comme on n'imagine pas un rétrécissement de rempart, coûteux et dangereux puisqu'il priverait la ville de l'Ile de son état d' « île-citadelle », émergeant brutalement des eaux de l'étang, il est impossible que le périmètre de 1331 soit plus grand que celui décrit dans lesdits cadastres.

Donc, le tracé du rempart du XVIe siècle est à très peu près le même que celui de 1331. C'est-à-dire qu'un contour durable est donné à l'Ile par la croissance des premières années du XIVe siècle, contour qui n'évoluera qu'à partir de la seconde moitié du XVIe siècle, à la faveur d'une forte reprise démographique[2].

Le secteur de l'Arénier est celui pour lequel les données sont les plus imprécises au XIVe siècle. C'est un quartier habité en 1331[3]: on y remarque dans le cadastre de cette année au moins quatre maisons, et vraisemblablement beaucoup plus, ce document ne fournissant l'emplacement des bâtiments que dans moins de 5% des cas. Au vu du nombre total de maisons recensées dans l'Ile (277), il est tout à fait envisageable que ce secteur ait été entièrement bâti. Le portail ou poterne de l'Arénier était une ouverture pratiquée dans le rempart principal de l'Ile, permettant l'accès au quartier. A l'aide du remarquable travail de René Cornet sur les cadastres du XVIe et du XVIIe, il est possible de localiser ce portail, à l'extrémité sud de l'actuelle rue Galinière.

Situer cette ouverture était une condition nécessaire à toute étude du quartier de l'Arénier. Un débat complexe mais passionnant avec R. Cornet a in fine permis de relever ce défi. Ce dernier a tout d'abord localisé, dans le cadastre de 1564, un pan de muraille de la ville confrontant au nord les maisons situées au nord de l'actuelle traverse de l'Etang. Il a pu établir[4] que l'une de ces maisons, un moulin à huile appartenant à un certain Bertrand Arlot confrontait au nord la muraille de l'Ile, et à l'est le départ du « barri » de l'Arénier. La jonction entre ces deux lignes de fortifications nous était donc désormais connue.

Il fallait ensuite déterminer si le portail de l'Arénier était ou non le « Portalet de Berre », apparaissant dans le cadastre de 1564. L'ancien nom de la traverse de l'Etang étant « rue allant au Portalet », il était clair que le Portalet était situé à l'extrémité est de la traverse et ne pouvait par conséquent pas être le portail de l'Arénier. J'ai pu identifier en outre, dans le livre terrier de 1542, une maison située « au portal de l'Arénier », voisinant au sud avec le portail et le Jeu de Paume[5]. Il s'agit d'une maison très allongée dans le sens est-ouest, occupant les parcelles n°385 et n°397 du cadastre napoléonien. Il était dès lors clair que le portail de l'Arénier se trouvait soit à l'extrémité sud de la rue Galinière, soit au débouché de l'actuelle rue du Petit Jeu de Paume.

L'indice suivant pourrait à mon sens permettre de trancher. Il s'agit de la périphrase désignant manifestement la rue Galinière dans le cadastre de 1331 : rue « partant de la Cour et l'Arenier avec les traverses jusqu'à la place ». C'est-à-dire que la

---

[1] 233 maisons pour 288 propriétaires dans le cadastre de 1508 –MG CC350-, et 305 maisons pour 333 propriétaires dans celui de 1564 –MG CC351-, dont 280/285 dans le périmètre médiéval.

[2] Avec l'apparition des faubourgs de la Poterne et du quartier dit « faubourg de l'Arénier ».

[3] AD B1109, f°2v et f°10.

[4] Par le registre MG CC354.

[5] AD B868, f°106v. Maison de Jehan Fournier, *fabre* -forgeron-. Voir chapitre sur le XVIe siècle, 2.2.6.1, p231: le Jeu de Paume, créé vers 1500 –-, s'étendait sur une petite quarantaine de mètres dans le sens est-ouest entre les façades est de l'actuelle place Mirabeau et la moitié de l'actuelle rue Galdy.

rue qui part de la Cour, située au Plan de la Cour, à l'extrémité nord –disparue- de l'actuelle rue Galinière, est apparemment celle qui mène à l'Arénier. On n'imagine pas le portail de l'Arénier placé ailleurs que sur l'axe principal y menant.

L'analyse de livre terrier de 1463[1] est sans équivoque : on trouve à l'Arénier de nombreux bâtiments. Il s'agit de quelques habitations, étables, cours, mais surtout de *casals*. Voici leurs caractéristiques principales :

- Ces bâtiments sont manifestement alignés dans le sens nord/sud ; malgré le caractère lacunaire du document, j'ai notamment pu reconstituer une série de six ou sept constructions en enfilade[2]. De plus, il existe une maison à l'extrémité sud de l'excroissance[3], voisinant au sud avec l' « étang ». Je pense donc que la longueur du quartier vers le sud est pratiquement celle d'aujourd'hui.
- Plusieurs bâtiments voisinent à l'est et à l'ouest avec le rempart et l' « étang ».
- Ce livre terrier a été rédigé à la fin de la période 1350-1450, époque de terrible crise sanitaire et démographique, et surtout après les épidémies dramatiquement meurtrières[4] du milieu du XVe siècle. Je pense que le minimum démographique absolu de l'histoire de Martigues est atteint vers 1460. Ces *casals* ne sauraient donc, à mon avis, n'être autre chose que des masures ou des ruines.

Nous pouvons tirer de ces remarques les conclusions suivantes :

- Il existe au milieu du XVe siècle un rempart entourant l'Arénier.
- Ce rempart n'est pas récent : pourquoi le conseil aurait-il fait fortifier un quartier délabré, dont le nombre d'habitants et la valeur foncière avaient connu une chute constante depuis le XIVe siècle ?

Ainsi, il est presque certain que l'Arénier disposait de fortifications au XVe siècle. Il est cependant difficile de déterminer l'époque précise de leur construction : remontent-elles au XIVe ou bien au début du XVe siècle ? Le fait que l'on équipe en 1358 le portail de l'Arénier d' « une double porte, munie de serrures » signifie-t-il que cette poterne était d'une faible résistance dans la première partie su XIVe siècle, et que l'on pouvait déjà compter sur les remparts de l'Arénier pour protéger la ville ? Seule l'archéologie, à mon sens, pourrait définitivement trancher cette question. L'étymologie permet toutefois de formuler l'hypothèse que la construction des fortifications de l'Arénier pourrait être légèrement postérieure à celle du rempart principal de l'Ile, au XIIIe siècle. En effet, le mot « Arénier » est issu du latin *arena*, qui signifie « sable ». L'Arénier pourrait donc désigner aux XIIIe et XIVe l'étendue sablonneuse qui bordait au sud-est le *castrum* récemment édifié de l'Ile. Or, grâce au travail de R. Cornet, il est possible de localiser la porte de l'Arénier au sud de l'actuelle rue Galinière. Cette porte paraît bien avoir reçu le nom du lieu auquel elle menait.

On peut déduire de ceci les idées suivantes :

---

[1] AD B1438

[2] Du nord au sud : maison des héritiers de (*nom illisible*), maison de Stéphane Darlot –f°59v-, maison des héritiers de Guillaume Monachi, *casal* de Guillaume Isnardi –f°12v-, étable de Guillaume Caldi alias de Melua, *casal* du même –f°27v-, maison du même –f°27v-.

[3] *casal* de Thomas André, f°110

[4] sur les rives de Caronte, au moins.

- la « porte de l'Arénier » était vraisemblablement la porte qui donnait accès à une zone de sable bordée par le rivage.
- Ainsi, au XIIIe siècle, ou durant les premières années du XIVe, l'Arénier ne semble pas pouvoir être un quartier bâti, mais seulement une langue de sable, éventuellement utile aux pêcheurs.
- Puisqu'on y trouvait pas de bâtiment, il n'est donc pas vraisemblable que l'Arénier ait été fortifié.
- On relève un bond de la démographie et de la construction entre 1305 et 1331. Il est plausible que le quartier de l'Arénier ait vu le jour au cours du premier tiers du XIVe siècle. Le rempart de l'Arénier pourrait être contemporain de ce développement.

Par ailleurs, s'il est malaisé de dessiner avec certitude le rempart de l'Ile de la première moitié du XIVe siècle, nous possédons déjà pour 1331 des informations sur l'agencement de l'intérieur du *castrum*. En effet, quelques noms de voies correspondent sans doute possible avec les rues clairement identifiables dans le livre terrier de 1463 :

- la Rue Droite (*carreria recta)*, actuelle rue de la République ;
- la rue du Four (*carreria clibani*), rue des Arlauds détruite en grande partie dans les années 1980 ;
- l'Arénier, quartier sus décrit, délimité au nord par l'actuelle rue Galdy et son prolongement dans la Place Mirabeau et à l'est par l'actuelle rue de la Monnaie.
- la rue *Guillelmi Martini*, insituable.

Le nom des rues est très rarement cité, et la plupart des maisons voisinent avec une *carreria publica*, nom générique inexploitable, mais le registre de délibérations BB4[1] nous permet de compléter cette liste avec d'autres voies existant certainement déjà en 1331 :

- la rue de l'Eglise, actuelle rue des Cordonniers.
- des traverses entre la rue du Four et la rue de l'Eglise (dont l'actuelle rue appelée abusivement « Marguetortes » depuis le XVIIIe siècle)
- la rue « partant de la Cour et l'Arénier avec les traverses jusqu'à la place »[2] : je pense que l'on veut désigner par cette périphrase la rue Galinière et ses perpendiculaires.

Au vu de ces données et de l'analyse des cadastres du Bas Moyen-Âge et de l'Epoque Moderne que je livrerai plus loin, on peut affirmer que la trame générale des rues de l'Ile du milieu du XIVe siècle a été assez fidèlement conservée jusque dans les années 1980, date de la destruction presque totale de la partie ouest du centre-ville médiéval.

Ces éléments sont complétés par la présence de l'église de la Magdeleine, évoquée en 1302[3] au cours d'un différend avec le prieur de St-Geniès, qui prétend qu'elle n'est qu'une chapelle. Le bâtiment est sur son site actuel, mais est de dimensions plus modestes que celui que l'on peut voir aujourd'hui[4]. Rappelons qu'une église et un hôpital préexistaient d'au moins 60 ans à la fondation même de l'Ile (entre 1188 et 1194[5]). On doit se contenter de supposer qu'il s'agit de la même église, et qu'elle n'a pas été détruite lors du conflit des années 1220 entre

[1] à la date du 25/7/1359.
[2] « *carreriam a curia supra et Areniam cum traversiis usque as plateam* »
[3] AD 2H638 f117b.
[4] Il a notamment été entièrement reconstruit et agrandi dans les années 1660.
[5] Cf. p158.

Raimond Bérenger V et les Marseillais. En revanche, je ne pense pas que l'hôpital cité en 1324[1] soit celui fondé sur l'Ile par les Hospitaliers du Saint-Esprit dans les années 1190. Y. Grava affirme certes[2] qu'il s'agit du même, cité en 1332[3], « bien localisé dans l'alignement de l'église Ste-Marie-Magdeleine, sans doute à l'emplacement de l'hôpital d'aujourd'hui (*1984*) ». Mais au XIVe siècle, ce site était encore sous l'eau ! L'hôpital de 1984 se trouvait à l'emplacement du couvent des Ursulines, fondé au XVIIe siècle sur des terrains remblayés à cette occasion sur l'étang. Nous verrons de plus dans la partie consacrée au XVe siècle[4] que l'hôpital de l'Ile se trouvait sans doute dans les environs immédiats de Ferrières, à l'emplacement de l'actuel école Jean Jaurès, dès le XIIIe ou le XIVe siècle.

En ce qui concerne la fiscalité, les très grands avantages concédés par Charles Ier et Charles II sont maintenus par le roi Robert au début du XIVe siècle. En 1314, il ordonne à ses officiers d'avoir soin que les habitants de l'Ile-St-Geniès ne soient pas surchargés de taille. Mais il pratique quelques aménagements : par une lettre patente de 1320, il ordonne que les nobles contribueront à la taille à l'Ile[5].

Il est possible de déterminer l'époque où l'Ile-St-Geniès a dépassé St-Geniès en terme de population : les années 1310. Mais ces considérations démographiques quantitatives ne permettent pas d'appréhender réellement les conséquences du développement de la ville de l'Ile. C'est surtout le pouvoir administratif et judiciaire dont le comte de Provence l'a pourvue qui en font une encombrante « rivale » pour St-Geniès. D'autant plus que ce pouvoir est exercé par un officier du roi, le baile (bailli), peu soucieux de respecter les droits féodaux établis.

1.2.3.5. Les usurpations du bailli de l'Ile

Visible en filigrane de l'accord du 28/7/1292[6], dont il est sans doute le motif principal, l'empiètement du bailli de l'Ile sur les prérogatives du prieur de St-Geniès est perceptible pendant tout le XIVe siècle. Les preuves de l'immixtion de l'officier comtal dans les droits seigneuriaux sont nombreuses surtout à Jonquières-Manegute, où à d'autre endroits du terroir de Saint-Geniès, comme à la Couronne, mais aussi à Ferrières, sur le domaine de l'archevêque. Le roi prend souvent parti pour le prieur, contre son bailli. C'est le cas en mars 1306, lorsque Robert Ier « mande au juge de Provence d'accorder la dénomination du Val-Saint-Pierre au prieur » et de débouter son baile (Guilhem Sigaud), qui s'était emparé du droit de mutation de deux champs vendus par B. Porcelet, co-seigneur de Fos. Cet acte est issu d'un long procès[7] opposant la Cour de l'Ile au prieur, au cours duquel ce dernier expose des plaintes très claires :

---

[1] MG II4 liasse 3.
[2] Dans « Assistances et solidarités communales à Martigues et dans les pays de l'Etang de Berre au Moyen-Âge », *Provence Historique*, fascicule 138, 1984, p393-406.
[3] MG DD28.
[4] 1.3.2.3.2, p288-289.
[5] MG II4 liasse3.
[6] Cf. p177.
[7] M.Aurell n°569 ; AD 2H417 ; 2H638 f118v.

- il demande au juge de Provence d'empêcher à l'avenir les officiers royaux d'empiéter sur les droits de sa communauté dans le terroir de St-Geniès ;
- il explique que Manegute et Jonquières ne forment qu'un, mais qu'ils sont appelés de deux manières différentes (ce qui, nous l'avons vu, n'est pas rigoureusement exact) : d'après lui, sous prétexte de ces deux appellations différentes, les officiers du roi troublent la justice qu'il exerce à Manegute.

On devine à la lecture de ces griefs, que le baile s'appuie insidieusement sur une lacune de rédaction de la transaction de juillet 1292 entre Charles II et le prieur : le nom de Manegute n'y est effectivement pas mentionné. Comme Manegute n'a pas été confirmé au prieur, le baile considère qu'il peut y appliquer la basse et moyenne justice, et ce malgré le fait que ce lieu-dit fasse partie du terroir de St-Geniès. Cette politique de voisinage offensif subit un coup d'arrêt le 12 août 1306, lorsque le juge d'Aix déboute les officiers royaux : « le château de Jonquières Maguanete c'est une même chose et qu'il appartient audit prieur avec tout le Val-Saint-Pierre »[1].

Pourtant, le comte Robert Ier semble mal maîtriser ses officiers, puisqu'il lui faut faire envoyer le 10 février 1307 des lettres d'intimation par le sénéchal de Provence faisant « déffense audit bailli de connoitre d'aucunes affaires ou objets qui **compètent à la moyenne et basse juridiction du prieur de St-Geniès** »[2]. La première sentence de 1306 est confirmée en appel le 17/10/1307 : le prieur se voit « adjuger » (confirmer, plutôt) la « possession de tout le Val-Saint-Pierre et de la Maguaguette »[3]. Le comte n'expose jamais officiellement de soutien à ses agents : le 23/1/1309, lors de l'hommage du prieur de St-Geniès, il affiche ses bonnes intentions et déclare qu'il « ne veut préjudicier en rien » à ses droits[4].

Cette jurisprudence semble atténuer les prétentions des bailes. Mais les tensions entre ces deux juridictions persistent au long du XIVe siècle, sans jamais toutefois atteindre l'intensité de celles des années 1300. En 1316, l'immixtion de l'agent royal semble se borner au problème des criées : le sénéchal révoque la criée disant que « personne n'aille peser son bled ou farine au poids du Sieur prieur à Jonquières »[5] ; en août le juge d'appeaux décide que c'est au prieur et non pas au baile d'ordonner des criées faisant « deffence de porter armes audit St-Geniès »[6], car cela ne relève pas de la « haute seigneurie ». Cette interdiction au baile d'organiser des criées contre le port d'armes dans le terroir de St-Geniès lui est à nouveau intimée en octobre 1317. Le problème se reproduit dans les mêmes termes en 1334, puis en 1340, mais cette fois à la Couronne[7].

Un autre sujet cristallise les crispations entre les deux autorités : le Plan Meyran. Il s'agit d'une île situé dans l'étang de Caronte, à mi-distance entre l'Ile du Pont-St-Geniès et Jonquières. On n'y comte pas d'habitation, mais des boutiques (des poissonneries sûrement, peut-être d'autres commerces ?). Le nom « Meyran » est celui de deux frères, Pons et Guilhem, habitants de l'Ile, qui dès juillet 1308 reçoivent des reconnaissances par le prieur de St-Geniès, pour les deux boutiques qu'ils détiennent[8]. En 1324, le baile fait une réquisition pour faire estimer ces

---

[1] M. Aurell n°569 ; AD 2H638, f°118v. Voir aussi AD 2H417 à la date du 17/10/1307.
[2] AD 2H638 f°118b ; 2H420.
[3] AD 2H638 f°119.
[4] Id. ; 2H418.
[5] AD 2H638 f°119.
[6] Id., f°119v et 153.
[7] Id., f°120, 122 et 123.
[8] AD 2H435.

deux boutiques[1]. Mais le prieur en reste seigneur, puisqu'en 1394 il interdit d'en tirer du sable ou d'y mettre du fumier[2]. La question du Plan Meyran reste épineuse pendant des siècles. Elle est un des enjeux du procès de 1401-1402 entre Jean Hugolen, le prieur et le prince de Tarente, seigneur de l'Ile sur la juridiction à St-Geniès, Jonquières et la Couronne[3]. Un autre procès est évoqué en 1567, au sein d'un énième procès, se déroulant dans les années 1760[4] ! Par arrêt du Parlement d'Aix de 1764, les pêcheurs de Jonquières sont condamnés à consentir à Montmajour les « reconnaissances de leur halle et magasin située au Plan de Meyran et d'en payer les demi-lods », il font appel, mais sont déboutés en 1770! Au cours de ces procès, on ne manque pas de fournir des documents médiévaux, comme les actes du 13/1/1226 ou de juillet 1292, pour étayer les plaidoyers. Un mémoire en faveur de l'abbaye de Montmajour de 1774 suit cette logique, et présente l'avantage de fournir un plan sommaire de cette île disparue en 1920 lors du percement du canal entre l'Ile et Jonquières.

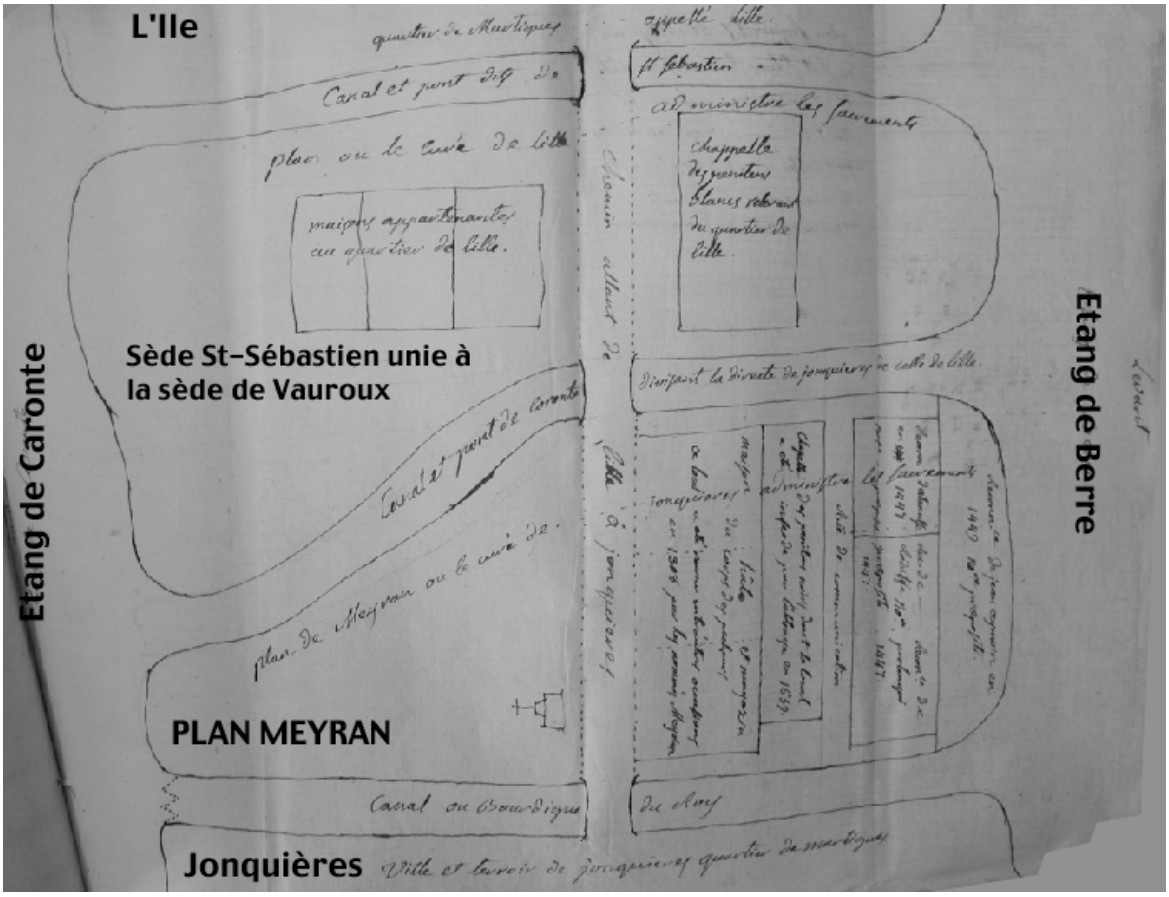

Doc. 64. Le Plan Meyran. Croquis de 1774. (Source : AD 2H 434)

[1] AD 2H420.
[2] Id.
[3] AD 2H424. La Cour demande à une dizaine de témoin a qui appartient la juridiction du Plan Meyran, qui répondent tous qu'elle est au prieur.
[4] AD 2H434.

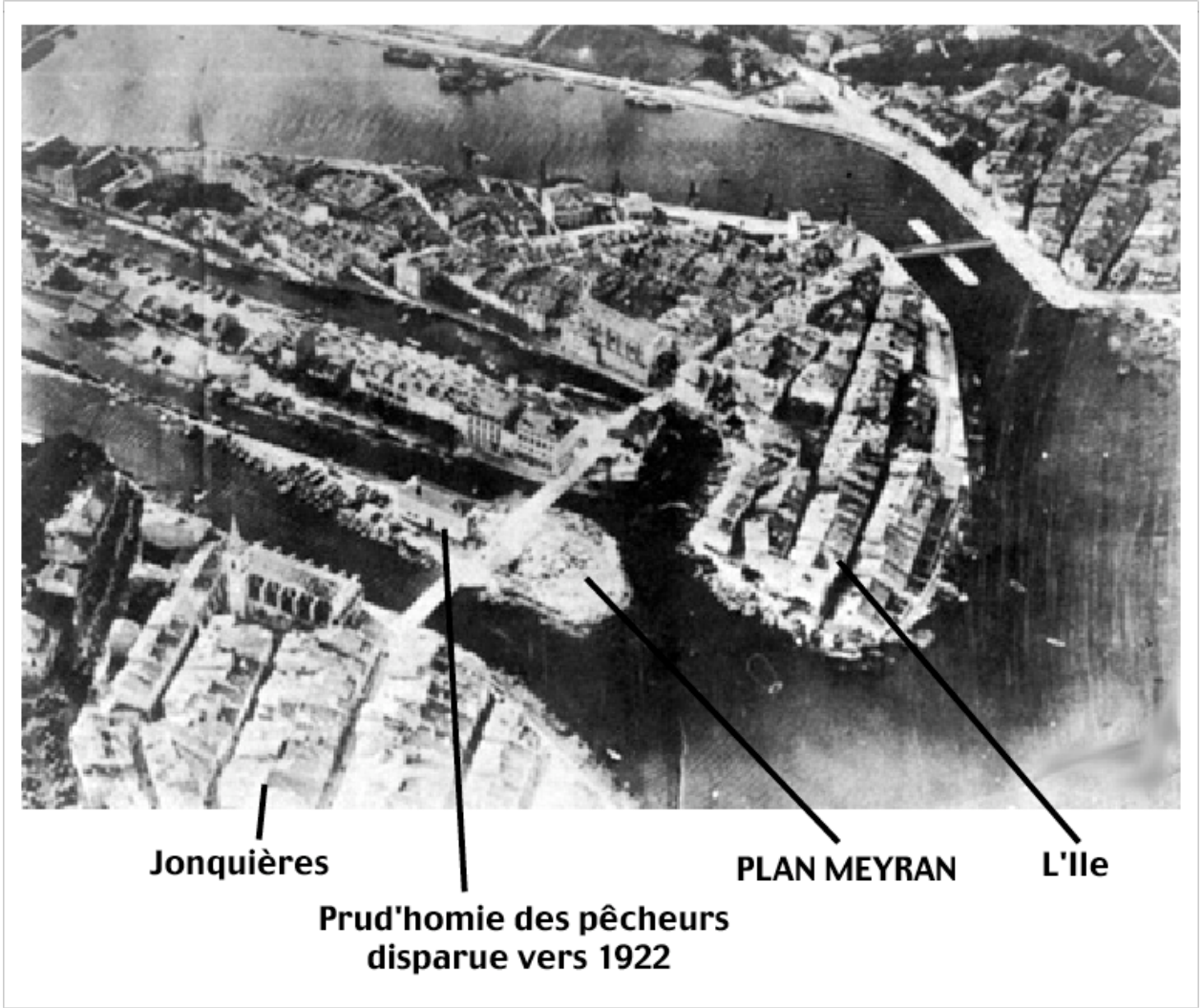

Doc. 65. Le Plan Meyran vers 1920, avant sa destruction. (Source : Archives Communales)

La concurrence entre les juridictions est-elle à l'origine de tensions entre les habitants eux-mêmes ? C'est assez probable : la reine Jeanne accorde par exemple, en septembre 1359, sa rémission[1] pour « des excès et meurtres commis dans la prieuré de St-Geniès par divers particuliers de l'Ile »[2]. On ne connaît pas les raisons de cette crise.

Mais le prieur n'est pas le seul à faire les frais de la rapacité des agents royaux En 1309, c'est l'archevêque d'Arles que l'on voit se plaindre: il dénonce une usurpation de son 1/6 du port de Bouc, de ses salines, la fabrication d'une bourdigue qui a rétréci les siennes et celles de ses vassaux, l'envahissement de son terroir de St-Mitre par les hommes de l'Ile, etc... Il réclame la destruction du Pont-Saint-Geniès, qui a récemment été bâti en pierre, pour le motif habituel : il nuit au rendement des bourdigues[3]. En février 1328, lors d'un procès entre l'archevêque Gasbert de la Val et la reine Clémence[4], il est reproché aux fermiers de la bourdigue du Roi d'utiliser le

[1] Contre une forte amende. D'après Y.Grava, « Justice et pouvoirs à Martigues au XIVe siècle, » *Provence Historique*, fascicule n°114, 1976, p305-322, p312.
[2] MG II4 liasse 7, MG EE13.
[3] DHM73, p47.
[4] La reine douairière Clémence de Hongrie, veuve du roi de France Louis X depuis 1316, à laquelle le comte Robert attribue en 1321 une pension de 1000 livres reforciats sur la juridiction de l'Ile et son

filet dit « *pantena* » qui nuit aux rendement des bourdigues de l'église d'Arles, et d'avoir élargi les limites de cette bourdigue. Les officiers de l'archevêque reprochent aussi au baile de forcer les hommes de Ferrières à se rendre à l'Ile pour y répondre de plaintes bien qu'ils ne dépendent pas de sa juridiction. De plus, le baile de l'Ile ne permet pas au bailli commun à l'archevêque et aux seigneurs de Fos d'exercer sa juridiction sur le quartier de « Rue Neuve », longeant le village de Ferrières et le pont, mais faisant partie du territoire de Fos (1/6 en appartenant au prélat). Il est jugé que l'on retirera les filets « *pantena* », et que le baile ne pourra pas convoquer les hommes de Ferrières. Sur les autres points, il n'est rien décidé. Il faut noter que ce procès contient la première allusion à « Rue Neuve »[1].

En outre, comme en écho à l'attaque du prieuré de St-Geniès en 1359, la maison épiscopale de Ferrières est brûlée par les hommes de l'Ile entre 1371 et 1373[2]. Si les motifs du raid de 1359 restent obscurs, on peut imaginer ceux de l'attaque de 1371/73 : l'emprise de l'archevêque sur les pêcheries n'exaspère pas uniquement le baile de l'Ile ou les fermiers de la bourdigue du Roi. Le travail des pêcheurs de l'Ile, de Jonquières et de Saint-Geniès est considérablement compliqué par les pieux et des filets de ces gigantesques dispositifs que sont les bourdigues. On peut supposer en outre qu'elles sont d'autant plus étroitement surveillées par l'archevêque que l'on note pour les décennies 1320 et 1330 un niveau extrêmement élevé des fermages (et donc des profits) des bourdigues[3]. Ce sont sans doute des pêcheurs excédés qui s'en sont pris au symbole de l'autorité les entravant quotidiennement dans leur gagne-pain.

---

district, jusqu'à sa mort (survenue le 12/10/1328). AD B473 ; GCN1523 ; DHM73 p50, mais cette traduction comporte des erreurs.

[1] Signalons un grand procès sur la pêche, sur les mêmes thèmes, entre l'archevêque et le roi Robert en 1332 (MG DD28).

[2] Suivi par un long procès à la Cour d'Avignon. Sentence de 1382 dans MG AA1 et BB5. (Y.Grava « Paroisses… », op. cit., p202)

[3] Lié d'après Y. Grava aux importantes commandes de poisson de la Cour Pontificale installée à Avignon à partir de 1309. « Justice et pouvoirs à Martigues au XIVe siècle », op. cit. ; « Notes martégales sur le ravitaillement et la consommation de poisson à la Cour Pontificale d'Avignon au cours du XIVe siècle », dans *Manger et boire au Moyen-Âge*, actes du colloque de Nice (15-17 octobre 1982), Les Belles Lettres, Nice, 1984, p153-170.

1.2.4. Malgré la montée de l'insécurité, le maintien d'une économie locale et d'une démographie dynamique

Dans la culture populaire, la Peste Noire de 1348 incarne, à juste titre, La grande crise du Moyen-Âge, la rupture qui fait basculer l'Occident dans ses années les plus sombres. Mais le processus du déclin économique et démographique est complexe : il ne s'agit ni d'une brusque rupture, ni d'une décadence linéaire. Le début du XIVe siècle est déjà marqué en Europe du Nord, par exemple, par d'importantes disettes et les années 1310 sont décrites comme une « décennie d'horreur »[1]: le cycle des pluies abondantes, du froid, des mauvaises récoltes, d'une mortalité en nette hausse ne cesse qu'en 1322, ayant très durablement perturbé le dynamisme démographique. L'historiographie anglo-saxonne des vingt-cinq dernières années tend à remettre en cause un modèle où la responsabilité de cette disette incomberait à des phénomènes purement physiques, comme la modification climatique majeure (que l'on constate effectivement à partir de 1310) ou l'épuisement des sols. Ces historiens ajoutent aux facteurs évoqués ci-dessus l'influence de cycles économiques, par certains aspects autonomes, pesant lourdement sur une facette nouvelle de l'étude des pénuries alimentaires : la notion de « droit d'accès » à la nourriture.

Néanmoins, aucune source ne permet d'identifier la décennie 1310 comme le début des calamités en Europe Méditerranéenne : les prémices de la crise sont moins concentrées, plus diffuses, et surtout sont d'une portée extrêmement variable selon les zones étudiées. Si la Haute Provence connaît des difficultés économiques dans la première moitié du XIVe siècle, il est difficile d'attribuer le début de celles-ci à une décennie précise. Elles sont vérifiées pour 1343[2]. Sont-elles contemporaines de la crise en Europe du Nord ? Faut-il pointer les années 1320 ? 1330 ? Toujours est-il que l'on constate déjà vers 1340 l'émigration d'une importante part de la population de Haute Provence. Mais Marseille connaît également des difficultés dès 1342, puisque les autorités diligentent à cette date une enquête pour trouver les causes de la chute des revenus de la halle aux grains. Pour Jean-Paul Boyer : « Les dépositions accusaient en bloc la dépopulation, les hostilités et l'appauvrissement. La perte d'Acre avait ruiné la ville, comme les guerres. »[3]

Le système provençal (et méditerranéen) semble toutefois, in fine, décalé d'une ou deux dizaines d'années par rapport à celui du centre et du nord de l'Europe. Quel visage la crise prend-elle dans la région de St-Geniès ? Y survient-elle en même temps que dans le reste de la Provence, c'est-à-dire, dirons nous, au premier tiers du siècle ? En m'appuyant sur de rares sources chiffrées, je vais tenter de décrire la situation économique et démographique des agglomérations de la lagune de Caronte dans les années précédant la Grande Peste.

---

[1] Monique Bourin, dans l'Introduction des rencontres *Les disettes dans la conjoncture de 1300 dans la Méditerranée occidentale*, Ecole Française de Rome, 27-28 février 2004.

[2] Enquête dans le baillage de Puget-Théniers citée par Jean-Paul Boyer dans *La Provence au Moyen-Âge*, op. cit., p254-255.

[3] Id.

1.2.4.1. Quelques indications démographiques

Afin que le lecteur puisse se faire une idée du caractère à la fois hétérogène et lacunaire des sources disponibles pour étudier la démographie « martégale » du XIVe siècle, les voici présentées dans un tableau récapitulatif:

Nb feux	1305	1308	1310	1311	1323	1331	1336	1339/40	1344
L'Ile	Peut-être 165 maisons, soit **~150/200** feux réels[1]	/	/	/	/	277 maisons 3 casals 190 allivrés (propriétaires de maisons) **~300** feux réels ?[2]	/	65 f. fiscaux[3]	65 f.fiscaux[4]
Jonquières	/	Jonquières-Manegute : 169 maisons (Juglas) **~150/200** feux réels [5]	/	/	/	/	/	10 f. fiscaux[3]	10 f.fiscaux[4]
Ferrières	/	/	25 f. d'albergue[6]	33 f. d'albergue [6]	95 f. d'albergue[6]	/	146 f. d'albergue[6]	158 f. d'albergue[6]	173 f. d'albergue[6]
La Couronne	/	32 maisons (Juglas) plus de **30** feux réels ?[5]	/		« 15 maisons »[7]	/	/	5 f. fiscaux[3]	5 f. fiscaux[4]
St-Geniès	/	173 maisons (Juglas) 147 maisons (Costes) **~150/200** feux réels[5] 111 propriétaires	/	/	/	/	/	10 f. fiscaux[3]	10 f.fiscaux[4]

[1] D'après AD B1089 et Barthélemy n°876.
[2] D'après AD B1109.
[3] AD B1627.
[4] AD B1628.
[5] D'après AD2H438 et J. Juglas, « La vie rurale dans le village de Jonquières », op. cit.
[6] Edouard Baratier, *La démographie provençale du XIIIe au XVIe siècle*, S.E.V.P.E.N., Paris, 1961, p138.
[7] AD B1103.

	1358	1365	1391	1393	1394	1398	1400	1403	1405
L'Ile	/	/	6 5 f. fiscaux[1]	/	/	201 particuliers taillables plus de **200 f.**. réels ?[2]	206 particuliers taillables[2]	211 particuliers taillables[2]	213 particuliers taillables[2]
Jonquières	(1000 émigrés à l'Ile)[3]	/	1 6 f. fiscaux[1]	/	/	/	22 f. fiscaux[4]	/	/
Ferrières	/	6 1 f. d'albergue[5]	2 1 f. fiscaux[1]	5 1 f. d'albergue[4]	6 2 f. d'albergue[4]	5 5 f. d'albergue[4]	/	/	/
La Couronne	/	/	/	/	/	/	/	/	/
St-Geniès	/	/	2 f. fiscaux[1]	/	/	/	/	/	/

Doc. 66. Présentation des données disponibles pour l'étude de la démographie des rives de Caronte au XIVe siècle.

Notes du tableau :

- Selon Edouard Baratier[6], il faut majorer les feux de queste d'environ 20%, dans les agglomérations de moins de 400 feux, au cours de la première moitié du XIVe siècle, pour obtenir une estimation réaliste du nombre de feux réels. En effet sont en principe exemptés du paiement de la queste ou « *focagium majus* » les clercs, les nobles, et surtout les pauvres allivrés à moins de 10 livres de capital[7], ainsi qu'éventuellement les juristes, les juifs et les médecins (Dans le cas de l'Ile, l'exemption accordée aux nobles est supprimée en 1320, année où le roi Robert les contraint par une lettre patente à contribuer à la taille[8]). Mais aucune des sources ci-dessus exposées ne semble être assimilable à un compte de feux de queste…
- Les comptes de feux d'albergue sont en revanche disponibles en grand nombre. La majoration applicable pour en déduire le nombre de feux réels est moindre que celle nécessitée par les feux de queste, car les foyers pauvres, non assujettis à cette dernière, le sont à l'albergue. L'albergue, ou « *focagium minus* » inclut donc les pauvres allivrés à moins de dix livres de capital dans la liste des contribuables, et n'exclut que les feux les plus pauvres ou mendiants. Il convient donc seulement d'ajouter les quelques pourcents (clercs, nobles, mendiants, éventuellement juristes, juifs et

[1] AD B1527.
[2] MG CC367.
[3] MG CC1.
[4] AD B199.
[5] Edouard Baratier, *La démographie provençale*, op. cit., p138.
[6] Id., p37.
[7] Id., p32.
[8] MG II4 liasse III. Par « taille », il faut certainement comprendre « queste », et peut-être aussi « albergue ».

médecins) au nombre de feux payant l'albergue pour obtenir une estimation fiable du nombre de feux réels. Les feux d'albergue, « valeur sûre » des études démographiques au XIVe siècle, ne le sont plus pour le XVe siècle, époque où l'on doit leur affecter des coefficients de majoration inconnus dans l'état actuel des recherches.

- Pour E. Baratier, les feux fiscaux constituent une donnée démographique fiable jusque vers 1385, puisqu à cette époque est « abandonné le principe de l'impôt par quotité pour celui de répartition(…) le nombre de feux ne dépend plus seulement du chiffre de la population, mais aussi d'autres éléments pouvant servir à évaluer la richesse d'une ville ou d'un village »[1]. Selon l'auteur, on peut se fier à ces valeurs avant cette date ; après celle-ci, « la variation de ces feux dits fiscaux est sans rapport direct avec celle du nombre de la population ».
  E. Baratier poursuit : « Le premier affouagement effectué selon cette nouvelle méthode dont nous ayons connaissance date de 1391[2] ». Mais, il est clair que les affouagement de 1339/1340 et de 1344 sont également effectués selon le principe de la répartition. Il faudrait donc limiter la validité des enquêtes fiscales comme source démographique directe au premier tiers du XIVe siècle.
- En ce qui concerne le mode de comptage des maisons de Jonquières-Manegute, de St-Geniès et de la Couronne par J. Juglas en 1308, voir note 3 p182.

Il est donc possible de dégager de ce tableau deux types d'enseignements : d'une part, des informations relatives à l'évolution de chaque communauté ; d'autre part, la possibilité d'additionner les estimations obtenues pour chacune des agglomérations des rives de Caronte, en vue d'obtenir un ordre de grandeur du total vers 1310, 1340, et 1390. Etudions pour ce faire, dans un premier temps, les données dont nous disposons pour chaque ville, (en excluant la Couronne, trop excentré).

Nous avons vu que l'on pouvait estimer la population **à plus de 500 feux réels** (la Couronne exclu) dans les années 1310. Qu'en est-il vers 1340?

- 173 feux payent l'albergue à Ferrières. Soit au moins 180 feux réels.
- Répétons que l'on compte grosso modo 300 feux réels à l'Ile en 1331. Au vu de la qualité du rempart décrit dans l'enquête de 1323, et puisque aucune épidémie ne sévit avant la Grande Peste, il y a peu de chances que la population ait baissé au cours des années 1330. Une hausse est peu vraisemblable, au vu de la déjà très forte densité de la population en 1331. Il y a donc probablement encore environ 300 feux réels à l'Ile vers 1340.
- Jonquières semble avoir connu une très importante dépopulation. Ce village n'est affouagé que pour 10 feux fiscaux en 1340 et en 1344. Les feux fiscaux, basés sur la faculté contributive de la communauté, ne constituent pas, nous l'avons signalé ci-dessus, une source fiable pour l'étude de la démographie. Cependant, la disproportion entre l'Ile, affouagée pour 65 feux dans les mêmes années, doit alerter le chercheur, qui se doit à mon sens de proposer une interprétation. Ce chiffre de 10 feux fiscaux à Jonquières peut signifier soit une forte dépopulation depuis 1310, soit un appauvrissement considérable. Cependant, observons le rapport feu réel/feu fiscal dans

[1] op. cit., p27.
[2] AD B1527.

la région de Caronte. Même si l'on ne saurait habituellement se baser sur cette donnée pour donner des estimations chiffrées de population, force est de remarquer que le rapport est toujours compris entre 2,5 et 6 dans les cinq exemples dont nous disposons[1]. Le chiffre maximal de 6 est un ratio concernant la Couronne, hameau pauvre, isolé, et très exposé aux dangers venus de la mer. Ainsi, on compte sans doute entre 20 et 50 feux réels à Jonquières au début des années 1340. Cette modeste fourchette est à comparer avec celle de 150/200 feux donnée en 1308 pour Jonquières-Manegute. L'agglomération de Jonquières connaît donc une grave dépopulation entre 1308 et 1340[2].

- Saint-Geniès connaît exactement le même type de crise, puisque ce bourg passe de 150/200 feux réels en 1308 à 10 feux fiscaux dans les années 1340. Si l'on suit le même raisonnement que pour Jonquières, ceci correspondrait à 20/50 feux réels. Notons cependant que les « clercs du prieuré de Saint-Geniès comptent pour un seul feu »[3]. Cette agglomération connaît, comme Jonquières, une crise très grave, et ce, bien avant la catastrophe de la Peste Noire.

Il est intéressant de se risquer à additionner les résultats précédents : la population totale de la future « agglomération martégale » serait supérieure à 550 feux réels dans les années 1340 (la Couronne exclu). Mais au delà de cette estimation, c'est surtout **le maintien, voire la légère augmentation du nombre d'habitants entre les années 1310 et les années 1340** qu'il faut relever.

Dans « L'éphémère paix du prince »[4], Jean-Paul Boyer décrit pourtant pour l'ensemble de la Provence une situation économique et démographique préoccupante, « bien avant la

---

[1] L'Ile vers 1340, La Couronne vers 1340, Ferrières vers 1390, St-Geniès vers 1390, l'Ile vers 1395

[2] Edouard Baratier voit, lui, dans le chiffre de 10 feux de queste, le signe que « les hommes dépendant de l'abbaye de Montmajour » en sont « sans doute exempts » (op. cit., p.138). On peut mettre en doute cette hypothèse, en s'appuyant sur l'exemple de la Couronne. Il s'agit d'un hameau placé au XIVe siècle sous la juridiction du prieur de Saint-Geniès, la haute justice incombant au comte de Provence. A ce titre, son statut est exactement similaire à celui de Jonquières et à celui de St-Geniès. La Couronne est affouagée pour 5 feux fiscaux en 1340 et en 1344. Or, J. Juglas y a dénombré 32 maisons en 1308. L'enquête de 1323, très imprécise, n'évoque quand à elle qu'une quinzaine d'habitations. On imagine mal un subit développement de ce modeste hameau entre 1323 et 1339/1340, et une trentaine de feux réels semble être un maximum absolu pour le début des années 1340. Le rapport feu réel/ feu fiscal est donc forcément égal ou inférieur à 6; ce chiffre est à comparer avec celui d'une ville riche, l'Ile, de l'ordre de 4 à la même époque. Un chiffre plus élevé à la Couronne serait normal, ce hameau ayant, à l'évidence, une faculté contributive par habitant inférieure à celle de sa riche voisine.
Il parait en tout cas clair que les « hommes de Montmajour », comme les nomme E. Baratier, ne sont pas exemptés de taille à La Couronne. Il n'y a donc aucune raison qu'ils le soient à Jonquières : la baisse du nombre de feux fiscaux correspond bel et bien à une dépopulation.

[3] Y.Grava, « Fiscalité, organisation de la société et répartition des pouvoirs en Provence : Martigues au XIVe siècle, » 102e Congrès National des Sociétés Savantes, Limoges, 1977, Bibliothèque Nationale, Paris, 1979, philologie et histoire, t.I, p151-169, p165. L'auteur poursuit : « le prieur regroupe autour de lui toute sa famille, deux ou trois moines, et les nobles de son lignage ». AD B1627.

[4] Seconde partie de *La Provence au Moyen-Age*, op. cit., p143-280.

peste noire »[1]. Cependant, le secteur le plus touché est celui de la Haute-Provence : l'exemple du baillage de Puget-Théniers, avec la perte de 35% des feux entre les années 1330 et 1343[2] est significatif d'une grave récession amorcée dès les années 1320 ou 1330. Mais l'auteur explique ceci : « Dans ces premiers temps de la crise, une redistribution des hommes au travers de la Provence jouait davantage que la surmortalité. » L'arrivée à Martigues de quelques familles immigrées de Haute Provence entre 1310 et 1340 n'est donc pas à exclure. Mais si la situation est moins grave en Basse Provence, elle est néanmoins préoccupante, comme l'explique J.-P. Boyer : « Dans la première moitié du XIVe siècle, la Basse Provence maritime et occidentale n'est plus aussi florissante que naguère. Sa population augmentait, mais faiblement, avec d'importantes exceptions. Seule Avignon tranchait sur cette médiocrité(…) (*avec*) l'extraordinaire croissance de la résidence des papes, dans la première moitié du siècle». A Marseille, « une enquête de 1342 cherchait les causes d'une chute des revenus de la halle au blé (…). Les dépositions accusaient en bloc la dépopulation, les hostilités et l'appauvrissement. La perte d'Acre avait ruiné la ville, comme les guerres. Celles-ci avaient également provoqué une hémorragie d'hommes ». M. Agulhon et N. Coulet décrivent également les « signes de malaise (*qui*) surgissent dans les années 1340 »[3].

1.2.4.2. La montée de l'insécurité

En matière de démographie, l'agglomération des rives de Caronte prise dans son ensemble semble faire mieux que se maintenir au cours du premier XIVe siècle[4]. Cependant, la physionomie des quatre bourgs (L'Ile, Jonquières, Ferrières et St-Geniès) avait commencé, bien avant la crise de 1348, à évoluer radicalement. Revenons maintenant sur les fortes variations de populations que nous avons relevées grâce au tableau des pages 205 et 206.

L'Ile passe de 150/200 feux réels vers 1310 à environ 300 feux dans les années 1330. Ceci s'explique vraisemblablement par le dynamisme de l'économie locale, comme nous le verrons dans 1.2.4.3. Mais comment expliquer l'effondrement de Saint-Geniès et de Jonquières-Manegute, perdant grosso modo les trois quarts de leur population au cours de la même période ? A quoi est due la spectaculaire croissance de Ferrières ? Ce modeste hameau connaît une croissance de près de 600% entre 1310 et 1344 (en passant de 25 à 173 feux d'albergue).

L'étude de ces chiffres met pour moi en évidence le principe des « vases communicants » entre les quatre communautés. Les exemptions de péages en vigueur pour les habitants de l'Ile ont-elles convaincus les pêcheurs et commerçants de Jonquières et de St-Geniès d'y affluer en vue d'économies d'impôts ? Je ne le pense pas. J'en veux pour preuve l'explosion de Ferrières, curieusement étudiée par E. Baratier[5] sans tenir compte de ce

[1] Id., p254.
[2] Selon J.-P. Boyer, « la mort n'expliquait la perte que de 42% des contribuables. Environ 10% étaient devenus mendiants, souvent vagabonds. Dans les 48% avaient émigré. »
[3] *Histoire de la Provence*, Que Sais-Je, PUF, p45.
[4] Passant de près d'un peu moins de 550 feux vers 1310 à un total compris entre 495 et 635 dans les années 1340. Rappelons en outre que l'existence d'une immigration des Hauts Provençaux n'est pas à exclure.
[5] *La démographie provençale*, op. cit., p85 et 127 à 129.

contexte ; celle-ci n'a certainement rien d'endogène. Pour une raison précise, les habitants de certaines communautés voisines affluent dans ce modeste village durant la première moitié du XIVe siècle. Il ne s'agit pas de motivations fiscales, puisque aucun privilège important n'est attribué aux habitants de Ferrières, sujets de l'archevêque d'Arles. De plus, aucune épidémie connue n'affecte la région avant la Peste Noire : il me paraît clair que l'on vient **se réfugier** à Ferrières.

Il est vraisemblable que les agglomérations de Jonquières-Manegute[1] et de St-Geniès aient connu après 1310 une émigration massive, uniquement provoquée par des problèmes de sécurité. En effet, il est frappant de constater que ce sont les villes pour lesquelles des fortifications solides sont avérées qui voient leur population augmenter (l'Ile, Ferrières). Le très bon état des défenses de l'Ile est signalé dans l'enquête de 1323. Ferrières n'est pas évoqué dans cette dernière, mais dès 1326, une mention évoque la communauté du « *castri de Ferreriis* »[2]. Les habitants de Jonquières et de St-Geniès, villes qui n'ont, l'une, aucun rempart, et l'autre, des fortifications délabrées, accourent à l'intérieur des murailles de leurs voisins. Les injonctions faites au prieur de St-Geniès dans l'enquête de 1323 d'effectuer de très importants travaux afin de remettre en état les remparts n'ont manifestement pas été suivies d'effet. Jonquières-Manegute s'était développé sans fortifications depuis les dernières décennies du XIIIe siècle. Un explication de cette surprenante absence de défense réside peut-être dans le fait que l'essor de Jonquières avait eu lieu entre 1280 et les années 1300, époque bien plus sûre que les années 1320/1330. En outre, l'habitat y était beaucoup moins dense qu'à l'Ile : cet étalement aurait nécessité la construction d'un rempart d'une grande circonférence, irréaliste alors que l'abbaye de Montmajour et le prieur étaient incapables d'en doter une agglomération constituée comme St-Geniès. Le rempart de Jonquières, nous le verrons, ne sortira finalement de terre qu'à partir des années 1370/1380.

Pourtant, si le croisement des différentes données met en évidence des migrations liées à l'entrée dans une période moins sûre, les sources décrivant la première moitié du XIVe siècle sont clairsemées, et ne permettent pas plus d'établir la nature des dangers se faisant jour à proximité de l'étang de Caronte que d'avoir une vision claire du trafic portuaire à Bouc. Y a-t-il une hausse de l'insécurité sur les côtes de la Provence occidentale entre la fin du XIIIe siècle et les années 1320/1330 ? On serait tenter de le croire au vu de la décision du roi Robert d'ordonner la grande inspection des côtes de 1323[3].

C'est en effet à partir de 1318 que la guerre s'installe à proximité des côtes provençales, à la suite de la décision du roi Robert (guelfe), d'intervenir dans les luttes intestines de Gênes[4]. En 1319-1320, le littoral vit sous la menace des galères gibelines, contre lesquelles le conseil municipal de Marseille fait armer des navires, pour tenter de les déloger.

---

[1] On pourrait penser que le hameau de Manegute ait disparu presque totalement des sources après la fin des années 1300 à la suite, tout simplement, de son abandon ou de sa destruction, mais nous avons vu dans les chapitres 1.2.2.2 et 1.2.3.5 qu'il avait été assimilé à Jonquières par une décision de justice de 1306, alors qu'il était encore florissant.

[2] AD 3G9 n°301.

[3] « Procès verbal de visite des fortification des côtes de Provence et des munitions d'armes et de vivres depuis Albaron jusqu'à La Turbie », 1323, AD B1103, transcription du Dr. L. Barthélemy, Paris, 1882, AD Delta1734. Cf transcription et traduction en Annexes n°3 et 4.

[4] Résumé historique inspiré de E. Baratier, *Histoire du Commerce de Marseille*, op. cit., pages 31, 32, 37 et 41.

Les combats se poursuivent de 1321 à 1329, avec toutefois une intensité moindre. Philippe Rigaud a relevé en 1323-1324 une mention faisant allusion à la garde du port de Bouc lors d'une expédition gibeline[1]. La fin du règne de Robert est marquée par les incessantes hostilités contre la Sicile (1335-1343), auxquelles il faut ajouter des actes de piraterie : un Marseillais nommé Barbabayre commet par exemple des exactions à Aigues-Mortes en 1336[2]. En outre, Majorque tombe en 1343 aux mains de Pierre d'Aragon. Or, Marseille avait entretenu jusqu'alors les relations les plus constantes avec l'île, qui lui servait d'intermédiaire avec l'Espagne et la Barbarie ; les galères provençales soutiennent le malheureux Jacques II de Majorque et s'attirent l'hostilité des Aragonais. Mais si l'insécurité, à la fois sur terre et sur mer va grandissant à partir des années 1320, la zone paraît traverser une période économique favorable.

1.2.4.3. La lagune de Berre-Caronte : une exception économique ?

En effet, à l'instar d'Avignon, la future agglomération de Martigues semble faire partie des rares communautés résistant à la crise grondant partout ailleurs depuis les années 1330. L'installation des papes en 1309 fait d'Avignon un véritable moteur économique pour une partie de la Provence occidentale, la préservant de la crise jusqu'à l'apparition de l'épidémie en 1348. Le dynamisme d'Avignon « anima les ports et routes dans la Provence menacée de langueur de la première moitié du XIVe siècle »[3].

Y. Grava, dans ses différents articles, décrit les deux grands facteurs ayant contribué à l'insertion de l'Ile et de ses voisins dans le sillage de la « locomotive » avignonnaise : la pêche et le trafic portuaire. Cependant, les effets bénéfiques de l'installation de la cour pontificale sont surtout identifiables, dans les sources de la première moitié du XIVe siècle, pour le monde de la pêche. Le port de Bouc, port maritime de l'agglomération de, « Martigues » devient quant à lui probablement un lieu de passage pour les cargaisons destinées à Avignon, d'autant plus que l'insécurité sur les routes croît tout au long du siècle. Mais les documents décrivant le trafic portuaire à Bouc sont tardifs : il s'agit principalement de carnets de marchands florentins[4], postérieurs à 1380.

---

[1] AD B 1519 f°24: Dépense pour des bougies de cire consumées pour la garde lors de la venue de galères gibelines. « *Item pro torticiis de cera duobus emptis et combustis nocte quadam pro excubia facienda in ipso loco propter advoccum certas galearum gebelinorum que ad portum de Buco tunc venerant prout constat per testimuniales et acceptatoras liccans predicti dominum Jacobi Ardoyn vicarii eidem dictem regnem libra duas* »

[2] Ph. Rigaud, « Pirates et corsaires sur le Bas-Rhône », IXe-XVe siècles, colloque *Guerre et commerce en Méditerranée Ixe-XXe siècles*, Paris, H. Veyrier, 1991.

[3] J.-P. Boyer, op. cit., p265. Voir aussi p236.

[4] *Les Annales Avignonnaises de 1382 à 1410, extraites des archives des Datini*, éditées par Robert Brun, Mémoires de l'Institut historique de Provence, 1935-1938.

Les sources permettant de lier la bonne tenue démographique et économique de l'agglomération des rives de Caronte au dynamisme avignonnais sont plus précises. Il s'agit d'une part de l'évolution du fermage des pêcheries (bourdigues) comtales à l'Ile-Saint-Geniès entre 1300 et 1400, relevée par K. von Schafer dans le cadre de son dépouillement des comptes de la chambre apostolique d'Avignon[1]. Y.Grava, s'inspirant de ces travaux, propose la courbe visible page suivante (doc.16), et évoque la « montée du profit des bourdigues, augmentés par la demande forte et neuve en poisson de la cour pontificale d'Avignon. »[2]. Pour l'auteur, la « décennie 1320-1330 est pour les pêcheurs du Martigues le temps de l'euphorie spéculative »[3]. Le pontificat de Jean XXII (1316-1334) est assimilable à une « décennie heureuse », des premiers achats effectués en février 1318 pour le carême au net fléchissement des années 1340 (je pense que l'on donc plutôt parler de deux décennies)[4]. Le moins que l'on puisse dire est que la cour « ignore la pénurie alimentaire commune pour les hommes de ce temps »[5].

[1] K. von Schafer et Goller, *Ausgaben des apostolichen Kammer*, 4. vol, 1910-1937.

[2] « Justice et pouvoir à Martigues au XIVe siècle », op. cit., p310.

[3] « Notes martégales sur le ravitaillement et la consommation du poisson à la cour pontificale d'Avignon au cours du XIVe siècle », op. cit., p156.

[4] Id., p158 : « En 1337, le châtelain d'Istres pille les convois de poisson martégal en route pour Arles. » M. Grava ne cite malheureusement pas sa source.

[5] Id., p153

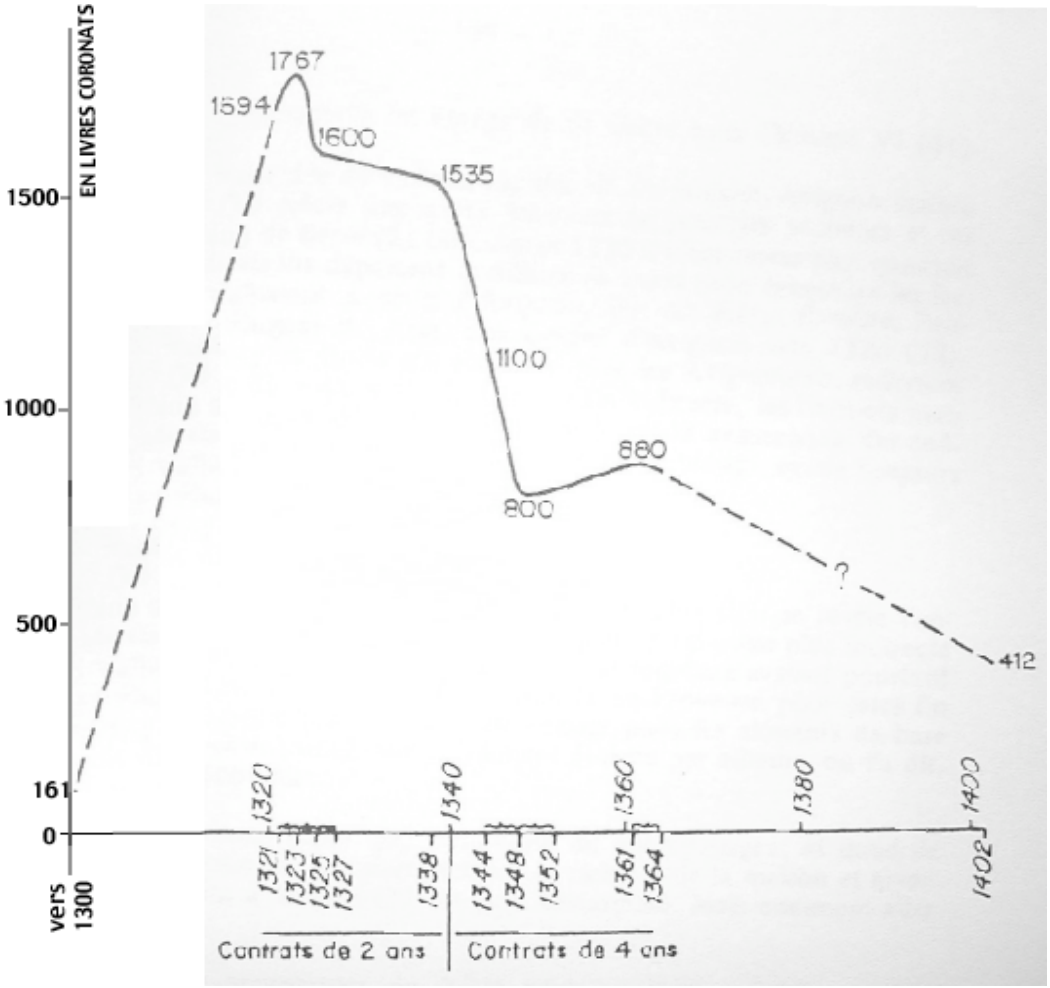

Doc. 67. « L'évolution du taux des fermages des pêcheries comtales à L'Ile Saint-Geniès durant le XIVe siècle. (conversions monétaires : livres tournois, reforciats, florins, faites en livres coronats, la monnaie de Marseille, en usage sur les bords du Martigue. » Source : Y. Grava, « Notes martégales… », op. cit., p157.)
Les valeurs indiqués par Y. Grava semblent, pour une raison inconnue, légèrement surévaluées. Voir note 6 p138.

Cependant, les riches propriétaires de bourdigues ne sont pas les seuls bénéficiaires de la subite augmentation de la demande en poisson : celle-ci est également une aubaine pour les pêcheurs de l'Etang de Berre. En effet, la cour pontificale importe des denrées et notamment du poisson de très nombreux endroits : « les pêcheurs et poissonniers de Méditerranée ne sont pas les seuls ni même les principaux fournisseurs (…) c'est une constante pendant toute la durée de la présence pontificale à Avignon que l'approvisionnement abondant et régulier venant de l'océan et des ports de Bayonne ou de La Rochelle »[1]. Il est donc tout naturel que les pêcheurs de l'étang aient été également sollicités ; l'activité de ces derniers apparaît dans

[1] Id., p155. Il faut ajouter à achats ceux, équivalents, de poisson d'eau douce, provenant de Bourgogne, « des pays de Haute-Saône, et secondairement des étangs camarguais ».

une seconde source : les relevés du péager d'Orgon[1]. (La communauté de l'Ile, nous l'avons vu, en vertu de ses nombreux privilèges, est en principe exemptée de taxes à ce péage).

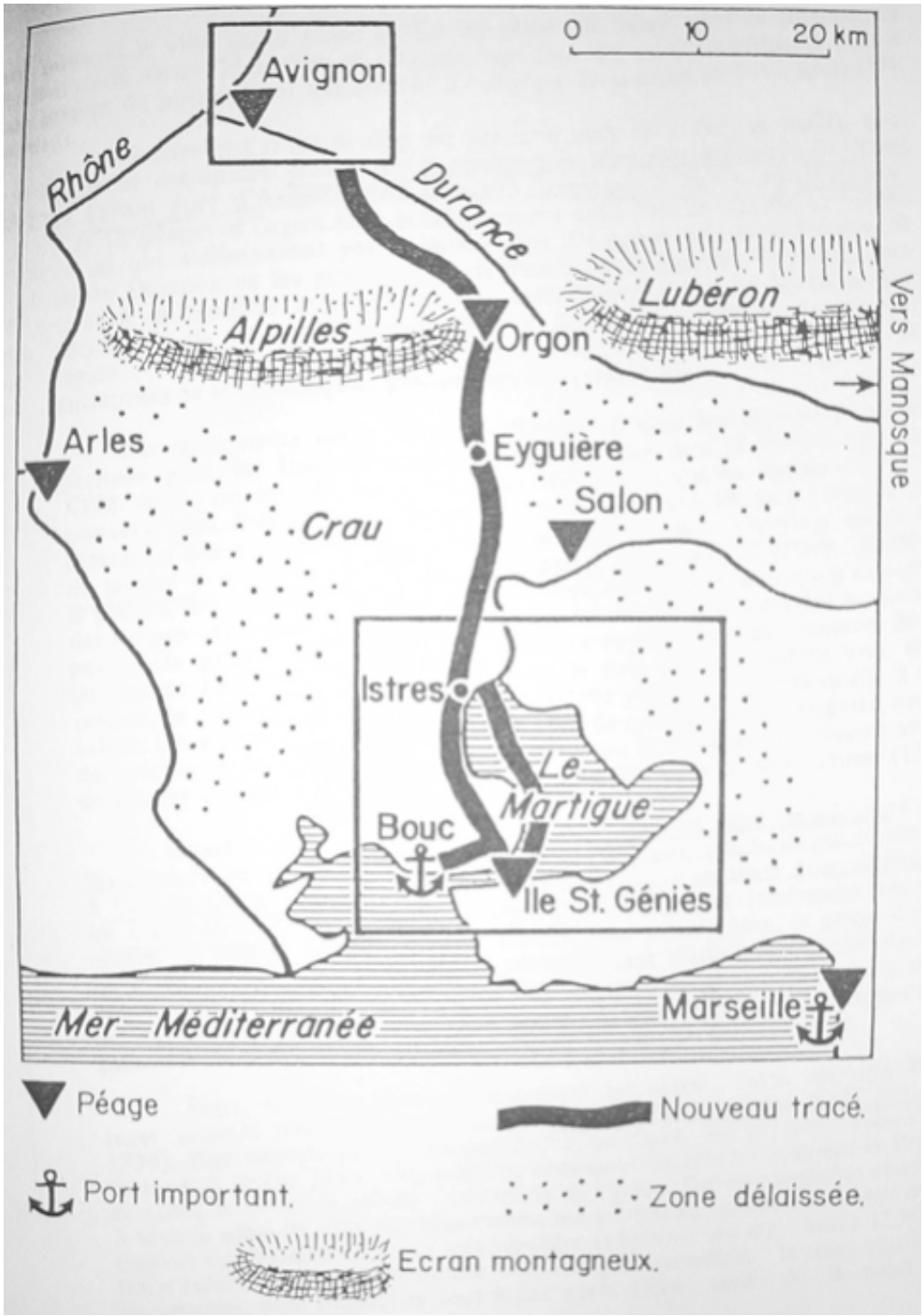

Doc. 68. « La nouvelle route du poisson entre le Martigue et Avignon ». Source : Y. Grava, « Notes martégales… », p154.

[1] AD B2032 ; L.Stouff, *Ravitaillement et alimentation en Provence aux XIVe et XVe siècles*, Paris, 1970.

On croise à ce péage de grandes quantités de poisson à l'automne et en hiver : des riverains de l'étang passent avec de « grosses charges de poisson associées à celles de sel à la fin de l'hiver »[1]. Le trafic est plus diversifié au printemps (huile, bois, viande salée, etc…) ; on ne relève que très peu de poisson en été.

Faut-il suivre M. Grava lorsqu'il écrit : « Bouc, dans le territoire de Martigues[2], à l'entrée de l'étang, est l'avant-port d'Avignon pour les galées florentines et leur produits de luxe »[3]? Pour le second XIVe siècle et ses dangers, certainement. Pour la première partie du siècle, le manque de documents évoquant le port de Bouc pose problème, et il nous faut donc raisonner avec des sources éparses. Il s'agit tout d'abord de deux mentions de 1315, relevées par E. Baratier et F. Reynaud : au mois d'avril, une barque marseillaise est affrétée à un Génois pour porter de l'orge de Port-de-Bouc à Gènes ; au mois de novembre, « une autre barque est nolisée pour porter de Port-de-Bouc à Albenga du froment et du seigle »[4]. Citons ensuite Josée-Valérie Murat[5]: « En 1354, le Saint-Benoît est nolisé pour transporter du sel depuis Port-de-Bouc vers Alghero en Sardaigne et l'y vendre ».

Il est certain que ces mentions sont peu nombreuses. Y. Grava, à la lumière des registres de capitage rédigés par les clavaires de l'Ile-St-Geniès de 1301-1302, 1308 et 1343[6], tient le propos suivant : « au début du XIVe siècle, avec l'allongement des circuits commerciaux, il était passablement négligé par les bateaux génois ; c'est visible dans les registres de capitage (…) Tout change dans le courant du siècle, avec l'installation durable des papes à Avignon »[7]. Pour cet auteur, l'installation des papes, à partir de 1309, entraîne une augmentation significative du trafic. Il n'étaye pas cette opinion par des références à des sources, mais par un raisonnement auquel on peut adhérer : puisque qu'on s'aperçoit dans la correspondance Datini[8] que les « épices, soieries parviennent à Bouc (…) après le départ des Papes[9] », en 1378, alors que « l'activité est très ralentie », on doit supposer que le trafic de ces denrées était intense à Bouc du temps de la présence papale.

En outre, E. Baratier, suivi par Y.Grava, lie le succès du port de Bouc à l'effacement du port de Marseille. Le thème de la « décadence » marseillaise est omniprésent dans les

---

[1] Y. Grava, op.cit., p156

[2] Evoquer le « territoire de Martigues » est un anachronisme. Peut-être l'auteur veut-il seulement dire « non loin du *Martegue* » ? Le port de Bouc est possédé aux 5/6 par le comte de Provence, le 1/6 restant appartenant à l'archevêque d'Arles.

[3] Id., p156, d'après E. Baratier et F. Reynaud, *Histoire du Commerce de Marseille*, Paris, 1951, t. II, de 1291 à 1481.

[4] HCM, p197. A.M. 11, 35, FI 7 et 50.

[5] « Pratiques et succès du cabotage en Méditerranée nord-occidentale au XIVe siècle », in *Rives nord-méditerranéennes, Cabotage et réseaux portuaires en Méditerranée* [en ligne]. Mis en ligne le : 20 octobre 2005. URL : http://rives.revues.org/document160.html. 3 B 52 f° 194.

[6] B1624, B1626 à B1628

[7] « Marchands, pêcheurs et gens de mer sur les bords de l'étang de Berre à la fin du Moyen-Âge », in Navigation et gens de mer en Méditerranée de la Préhistoire à nos jours, table ronde de Collioure, 1979, Maison de la Méditerranée, cahier n°3, p48-58, p51.

[8] *Les Annales Avignonnaises de 1382 à 1410, extraites des archives des Datini*, éditées par Robert Brun, op. cit.

[9] L'antipape a cependant conservé une cour assez importante.

écrits de E. Baratier[1] : elle est tout d'abord une conséquence de la politique belliqueuse des rois angevins. Pour cet auteur, les campagnes du roi Charles II contre la Sicile, entre 1282 et 1300, portent un premier coup au commerce marseillais, du fait de la destruction des bâtiments de trafic, ou de leur transformation en galères de guerre, voire de transport de troupes[2]. Entre 1314 et 1330, « l'activité des armements marseillais est à nouveau mobilisée par les expéditions navales contre la Sicile »[3]. En 1330, le commerce marseillais se retrouve fortement handicapé, les « commerçants, les changeurs, les transitaires, les drapiers, les épiciers *ayant* terriblement souffert de l'arrêt des relations commerciales avec l'Orient et la Barbarie »[4]. Une enquête menée en 1342 fait état d'une dépopulation importante et d'un appauvrissement général ; les habitants de Marseille interrogés attribuent la responsabilité de la décadence du commerce les uns à la perte de St-Jean d'Acre, les autres aux guerres du royaume de Sicile[5].

Mais pour E. Baratier, la réorganisation générale des circuits commerciaux européens est également une cause majeure de la perte d'influence marseillaise : « Venise et Gênes organisent des convois maritimes réguliers à destination de la Flandre et de l'Angleterre, et les foires de Champagne sont complètement abandonnées. De ce fait, le trafic par la vallée du Rhône se trouve diminué. Ce qui en subsiste est aux mains des compagnies florentines installées auprès de la Cour romaine. Avignon devient l'escale obligatoires des marchandises en transit par terre entre l'Orient et les Flandres. Bref une partie de l'activité commerciale de Marseille s'y trouve transférée … »[6].

La fin du règne du roi Robert, tué en 1343, et le règne de Jeanne (1343-1382), marqué par les épidémies et une spectaculaire hausse de l'insécurité voient la crise commerciale marseillaise s'aggraver, à l'exception d'un répit enregistré entre 1379 et 1385[7]. Mais la guerre de conquête du royaume de Naples menée par Louis Ier et Louis II « détournent une fois de plus la flotte marseillaise des voies commerciales »[8]. En outre, « les marchands italiens d'Avignon se défient de Marseille où stationnent trop de bâtiments armés en guerre ; ils préfèrent confier leur marchandises à des nefs génoises ou même arlésiennes, qui viennent charger à Aigues-Mortes, à Arles, ou à Port-de-Bouc. » Dans les années 1410, la ville est gravement dépeuplée, « les boutiques des changeurs tombent en ruine »[9]. La prise et le pillage de la ville par la flotte du roi d'Aragon, à la fin de 1423, « consacre avec éclat un état de fait, que la lente décadence commerciale de la ville depuis 150 ans avait préparé »[10]. Marseille n'est plus qu'une place commerciale de second ordre et le restera jusqu'au milieu du XVe.

---

[1] Tout un chapitre de l'*Histoire du Commerce de Marseille*, op. cit., s'intitule d'ailleurs : « La décadence du commerce de Marseille de 1291 à 1423 ».
[2] Id., p23.
[3] Id., p29.
[4] Id., p34.
[5] « Influence de la politique angevine sur le déclin commercial de Marseille aux XIIIe et XIVe siècles », E Baratier, p679 à 693, tiré à part du IV° congreso de historia de la Corona de Aragon de 1957, Madrid, 1959, p688.
[6] HCM p34.
[7] Id., p45.
[8] Id., p46.
[9] Id., p60.
[10] Id, p62.

E. Baratier, cependant, n'évoque le profit tiré par Bouc de la décadence de Marseille qu'à partir de 1360[1]. Le co-auteur de *Histoire du commerce de Marseille*, Félix Reynaud n'est pas du même avis ; il écrit : « Bouc est plus important et ne cesse de grandir au XIVe ; dèja dans la première partie du siècle, il est utilisé par la Cour Royale et les marchands d'Aix dans leurs relations avec le royaume de Naples[2]. A partir de 1350, l'ensablement du Rhône et les pirates, qui affectionnent le delta, le favorisent aux dépens d'Arles[3]. Les marchands de la Cour pontificale s'en servent désormais très régulièrement dans leurs rapports avec Gênes et Porto-Pisano et y chargent des céréales, des draps, de la laine et du sel»[4]. Tout porte ainsi à croire que la première moitié du XIVe siècle est caractérisée à Bouc par une montée en puissance progressive. Cette dernière peut-être expliquée par des facteurs variés, que j'ai jugé bon de récapituler :

- la politique d'expéditions vers Naples et la Sicile menée par les rois Angevins pendant près d'un siècle et demi a trop souvent détourné les navires marseillais de leur vocation commerciale. De plus, la présence de nombreux vaisseaux de guerre dans le port de Marseille pousse les riches commerçants italiens à lui préférer son modeste voisin.
- La réorganisation des circuits commerciaux européens et la baisse du trafic dans la vallée du Rhône ont été préjudiciables à Marseille, d'autant plus que
- l'installation de la cour pontificale à Avignon a eu pour conséquence le transfert de nombre de succursales de marchands italiens et de bureaux de change installés à Marseille.
- L'ensablement du Rhône, ainsi que l'encombrante présence de pirates autour du delta, confirmée par l'historien Philippe Rigaud, ont empêché Arles[5] de profiter de ce transfert de trafic, qui a donc bénéficié exclusivement à Aigues-Mortes et à Bouc.

Pour Y. Grava, «le retrait arlésien, l'effacement relatif de Marseille dans l'économie de la Basse-Provence » coïncident avec « l'animation nouvelle d'une petite région –l'étang de Berre, stimulée par l'ouverture d'un nouveau marché aux entreprises de ses marchands, producteurs et transporteurs. »[6] Il est donc clair que les besoins colossaux de la cour pontificale, ont entraîné, d'une part, une euphorie sur le marché local du poisson. D'autre part, l'arrivée des papes en 1309 a manifestement joué un rôle essentiel dans le développement du port de Bouc, qui est progressivement devenu une sorte d'avant-port d'Avignon. Ces deux phénomènes ont très largement contribué à retarder jusqu'à la Peste de 1348 l'arrivée de la crise économique dans l'aire d'influence de la future « Martigues ».

---

[1] Dans « Influence de la politique angevine sur le déclin commercial de Marseille aux XIIIe et XIVe siècles », op. cit., p691 : « depuis 1360, les marchands italiens d'Avignon utilisent de préférence à Marseille, Arles et Port de Bouc ».

[2] AD B1518, f28.

[3] AD B1153 et B620.

[4] *Histoire du commerce de Marseille*, op. cit., p270.

[5] Et a fortiori le port d'Avignon.

[6] « Notes martégales sur le ravitaillement... », op. cit., p156

Il est assez probable que des bourdigues aient été présentes dans la passe de Caronte pendant l'époque carolingienne, et que des bateaux chargés de marchandises provenant ou étant destinées à la région de l'étang de Berre l'aient empruntée. Selon toute probabilité, la lagune de Caronte est à cette époque, avant tout, un lieu de passage. L'existence éventuelle d'un pont à l'emplacement de l'Ile de Martigues ne ferait que renforcer cette caractéristique : ni les voyageurs se rendant d'Arles à Marseille par voie terrestre, ni les bateaux désirant gagner l'étang de Berre n'ont de raison de faire halte dans ce cordon lagunaire. Cependant, les sources du XIe siècle laissent entrevoir une situation ayant commencé à évoluer, avec l'apparition du port de Bouc, situé à l'extrémité ouest de la passe. En outre, la volonté des seigneurs locaux d'y créer une agglomération se traduit en 1078 par un projet de *castrum*, avorté, dans l'Ile. Le XIIe siècle est l'époque de la première grande mutation dans l'appropriation par l'homme de ce milieu : le bourg de Saint-Geniès se constitue sur la rive sud, vers le milieu du siècle, autour d'un prieuré fondé par l'abbaye de Montmajour. On peut supposer que les moines ont cherché à profiter du contexte général de croissance démographique, ainsi que de la création du port de Bouc, pour créer une localité générant des revenus dans un espace doté d'une économie propre, mais vierge d'urbanisation : autour d'une motte castrale aux dimensions très importantes, en comparaison avec les autres exemples provençaux, se développe une communauté villageoise active. Saint-Geniès est rasé dans les années 1220 et reconstruite dans les années 1230, à la suite du conflit opposant le comte de Provence à la ville de Marseille : au XIIIe siècle, la passe devient un enjeu géostratégique important. En effet, les Marseillais tentent de contrôler la lagune de Berre-Caronte pour des raisons commerciales, mais ces velléités sont incompatibles avec la volonté du comte, Raimond Bérenger V, de maîtriser l'ensemble du territoire provençal. La clef de voûte de la stratégie comtale dans la région est la recherche d'une implantation dans l'île du Pont-Saint-Geniès, future Ile de Martigues. Au terme de combats et d'alliances de circonstance, R. Bérenger effectue en 1226 un échange avec l'archevêque d'Arles lui attribuant l'Ile. Mais ce n'est que dans les années 1250, sous le règne de Charles Ier d'Anjou, que la ville de l'Ile-Saint-Geniès voit le jour.

Ainsi, au XIIIe siècle, les enjeux politiques prennent-ils le pas sur la rentabilité économique du milieu lagunaire, et guident désormais les implantations humaines. La position géostratégique de Caronte et en particulier du site de l'Ile, conjuguée à la volonté de l'Etat provençal de maîtriser son territoire, sont, bien davantage que les perspectives de profit offertes par le milieu (fussent-elles substantielles : les bourdigues permettent de tirer profit de l'exceptionnel flux de poisson), les facteurs de l'urbanisation de l'extrémité orientale de la passe. A la fin du siècle, deux localités supplémentaires apparaissent au même endroit. Ferrières, au nord de l'Ile, est un petit village qui naît de la volonté de l'archevêque d'Arles de disposer d'une agglomération à côté des bourdigues dont il est, pour la plupart, suzerain. Jonquières-Manegute, au sud, est un faubourg de l'Ile qui se développe sur le territoire de l'abbaye de Montmajour.

Le morcellement seigneurial, conjugué à l'originalité de la topographie, sont à l'origine du caractère polycentrique de l'urbanisation de l'est de Caronte. En effet, l'exceptionnelle exiguïté du territoire comtal, limité à une île de 2 ou 3 hectares, conjuguée au succès de l'agglomération, ont rapidement pour conséquence un étalement urbain sur les terroirs des seigneurs voisins. Au début du XIVe siècle, les localités de Saint-Geniès, de l'Ile-Saint-Geniès et de Jonquières-Manegute ont des aspects tout à fait dissemblables, mais

présentent le point commun de réunir chacune entre 150 et 200 feux réels. La population totale de l'agglomération de l'est de Caronte, c'est-à-dire de la future Martigues, dépasse 500 feux réels. La ville de l'Ile-Saint-Geniès, centre administratif et siège de pouvoirs, notamment judiciaires, dont le *castrum* de Saint-Geniès n'a jamais été doté, supplante ce dernier en termes de population dès les années 1310.

Le premier XIVe siècle se présente somme toute comme une période paradoxale sur les rives de l'étang de Caronte. En effet, le contexte économique, dopé par l'arrivée de la cour pontificale à Avignon, permet aux pêcheurs et aux commerçants de la région du Martigues de trouver des débouchés inespérés à leur stock, et contribue au maintien de la démographie dans la lagune. Cependant, l'influence positive d'Avignon se limite apparemment au domaine économique ; l'insécurité, à la fois sur terre et sur mer, va grandissant dans la zone depuis les années 1320. Dès cette époque, Saint-Geniès et Jonquières-Manegute, agglomérations insuffisamment protégées, connaissent un déclin très important, au profit des centres urbains correctement fortifiés : l'Ile-Saint-Geniès et Ferrières.

1.3 1350-1470 : la grande crise

1.3.1 1350-1400 : la violence de l'époque rassemble la population autour de l'Ile

1.3.1.1 Difficultés à évaluer la crise

L'évènement démographique majeur du XIVe siècle à Martigues, comme partout en Europe, est l'arrivée de la Peste Noire. Signalée à Marseille en novembre 1347, elle atteint Aix en décembre, et Avignon, carrefour de l'Occident chrétien, dès janvier 1348. Au vu du systématisme de sa diffusion, il est probable que la pandémie ait également atteint la région de Caronte au tout début de l'année 1348. Rappelons que près d'un tiers de la population européenne en a péri entre 1347 et 1351. Selon l'expression de J.-P. Boyer, « les épidémies résolvaient de façon effroyable le problème de la surcharge démographique. » E. Baratier parle pour la Provence de « terrible crise démographique »[1]. Pour ce dernier, « tous les chiffres de feux d'albergue relevés baissent au moins de moitié entre 1346 et 1351 »[2].

Mais à l'inverse de certaines communautés étudiées par cet auteur[3], il n'est pas possible d'étudier avec précision l'impact de l'épidémie sur les agglomérations des rives de Caronte avant les années 1390. En effet, aucune donnée fiscale ou cadastrale n'est disponible entre 1344 et 1391, à l'exception d'un affouagement de l'albergue à Ferrières en 1365.

- Penchons-nous tout d'abord sur le castrum de Ferrières, en nous reportant au tableau de population situé p205-206. On ne compte plus que 61 feux d'albergue en 1365 -soit peut-être 65 feux réels-, à comparer avec les 173 feux d'albergue de 1344. Sans doute possible, le bourg a perdu une part très importante de sa population à la suite des pestes de 1348/1349, de celle de 1361, et des violences des années 1350-1365. Le village, jusqu'à la fin du XIVe siècle, conservera le même niveau de population[4]. Le niveau de population d'avant la Grande Peste ne sera retrouvé qu'à partir de la fin du XVIe siècle.
- Le cas de l'Ile est plus complexe. Nous de disposons d'aucune donnée, pas même de la valeur en feux fiscaux pour laquelle elle est affouagée. Sa contribution à la queste est de 65 feux fiscaux en 1340 et en 1344, ainsi qu'en 1391. Ce chiffre est-il resté stable entre ces deux dates ? Rien ne permet de l'affirmer, bien que l'allivrement ait peu de chance d'avoir été sensiblement revu à la hausse au cours de la période,

[1] *La Provence au Moyen-Âge*,op. cit., p275.
[2] *La démographie provençale*, op. cit., p82.
[3] Tourves, Digne, Pourrières, op.cit., p49. Voir courbes en Annexe n°5.
[4] Si l'on se base sur les affouagements des années 1390, donnant toujours 50/60 feux d'albergue environ.

particulièrement troublée[1]. Il est en outre impossible de connaître avec précision la valeur d'un de ces feux, et donc d'estimer la population réelle de l'Ile.

- En ce qui concerne Jonquières, nous ne disposons d'aucune donnée fiscale avant 1391. Deux éléments, pourtant, sont à signaler, même s'il est difficile d'en tirer une analyse fine. Tout d'abord, on voit en 1358 le clavaire de l'Ile recevoir une somme de 40 florins pour 1000 réfugiés de Jonquières[2]. Il s'agit donc manifestement d'un village abondamment peuplé, en tout cas plus qu'avant la Peste Noire. Ensuite, une commission pour la répartition des tailles des réfugiés à l'Ile, en mars 1368[3], incorpore trois membres de Jonquières, pour un seul de Ferrières. Ceci me paraît signifier que les immigrés de Jonquières sont beaucoup plus nombreux que ceux de Ferrières. S'il l'on considère, comme E. Baratier que les foyers comptent en moyenne 4,5 à 5,5 personnes, ce chiffre de 1000 personnes correspond à une population, quand elle ne déserte pas le village, comptant à peu près 200 feux réels dans les années 1360[4].
  Devant l'absence totale de sources, plus aucune évaluation de ce type ne sera envisageable jusqu'au cadastre de 1418[5]. Il sera donc notamment impossible d'évaluer l'impact de la construction du rempart, à partir de la fin des années 1370, sur l'évolution du nombre d'habitants.
- Enfin, nous ne disposons d'absolument aucune indication chiffrée pour St-Geniès avant 1391.

Du fait du manque de données concernant l'Ile, il n'est pas possible d'estimer par une fourchette le nombre d'habitants des rives de Caronte dans les années 1360, on peut donc tout de même déterminer le chiffre minimum de population sous lequel la ville n'a vraisemblablement pas pu tomber. 400 feux[6] est un chiffre qui représente sans aucun doute une sous-évaluation, mais 500 feux est tout à fait possible. Cette incertitude interdit toute comparaison avec l'ordre de grandeur que j'avais donné pour les années 1340, environ 550 feux réels. On peut, au mieux, déduire de cette analyse que la Peste Noire, ainsi que celle de 1361, et les troubles des années 1358 et 1368 ont effacé moins de 30% de la population. Tout au plus, une comparaison de cette donnée avec celles qui sont fournies par E. Baratier[7] peut-

---

[1] Y. Grava, « Fiscalité, organisation de la société et répartition des pouvoirs en Provence : Martigues au XIVe siècle », op. cit. p156 : un révision de l'allivrement à la baisse pour tout le « Val de Martigues » est intervenu le 4 décembre 1363. Cf. MG CC343 et E. Baratier, op. cit., p9.

[2] MG CC1. 1 florin vaut généralement 1 livre de monnaie locale, jusqu'au bas Moyen-Age –voir sur le sujet [en ligne], URL : http://hls-dhs-dss.ch/textes/f/F13675.php-

[3] MG BB4, cf. p230.

[4] *La démographie provençale*, op. cit., p61. 1000/5 = 200

[5] AD 2H442.

[6] Emigrés de la Couronne inclus.
65 (Ferrières) + 200 (Jonquières) + 130 (Ile) + quelque feux (Saint-Geniès). 130 feux à l'Ile constituent un minimum absolu (65 x 2), un rapport feu réel/feu fiscal de 2 étant invraisemblablement faible.

[7] *La Démographie Provençale*, op. cit., p128-129, tableau repris partiellement par J.-N. Biraben, *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens, t. I, La peste dans l'histoire, t. II, Les hommes face à l'histoire*, Paris/La Haye, Mouton/EHESS, 1975-1976, p157. J'ai

elle permettre de formuler l'hypothèse que les années 1350-1360 auraient été moins meurtrières dans la lagune de Caronte que dans les autres agglomérations étudiées.

	Des années 1340 aux années 1350	Des années 1340 aux années 1360
Aix (ville royale seule)	- 45%	/
Apt	- 52%	/
Barjols	/	- 55%
Colmars	/	- 65%
Digne (et son bourg)	- 41%	- 52%
Esparron du Verdon	- 25%	- 45%
Forcalquier	- 49%	- 53%
Moustiers	- 67%	/
Riez	- 69%	/
Saint-Maximin	/	- 37%
Rives de Caronte		**- 30 % maximum ?**

Doc. 69. Evolution de feux d'albergue en pourcentage. (D'après E. BARATIER, *La Démographie Provençale*, op. cit., p128-129)

Mais il faut remarquer qu'aucune cité comprise dans l'étude de E. Baratier n'est située sur le littoral. Il eut été préférable de comparer les données de la future Martigues avec celles de Marseille, la Ciotat ou Toulon… Surtout, il ne faut pas perdre vue que les agglomérations de la côte provençale sont des terres d'immigration, et que ce type de flux a très bien pu, dès le début des années 1350, compenser dans le secteur de Caronte une partie des décès de l'épidémie.

Après 1340, il faut attendre les années 1390-1400 pour pouvoir réellement à nouveau évaluer la population :

- En ce qui concerne la ville de l'Ile, une série de rôles de taille, de 1398, 1400, 1403 et 1405[1], montre une progression régulière de 201 à 213 particuliers taillables. Il s'agit à mon avis d'une source extrêmement précieuse. En effet, tout donne à penser que cette imposition est effectuée sur le mode de la taille personnelle, et non de la taille réelle. C'est-à-dire que cette liste de personnes n'est pas une liste des propriétaires de biens immeubles, mais une liste d'habitants possédant la fortune personnelle minimale pour être imposables[2]. En ajoutant à ces chiffres les foyers très pauvres et les mendiants,

pris la liberté d'en retirer les communautés d'Aups, puisque aucun chiffre n'y est disponible avant 1414, et de Ferrières, inclus dans l'appellation « rives de Caronte ».

[1] MG CC367.

[2] Je tire cette conclusion de l'examen du cadastre de Jonquières de 1418. Josette Juglas - op. cit., p21-22 -, a établi que les 130 personnes que ce document recense possédaient toutes au minimum des biens

représentant peut-être 10 % des feux, on peut établir que le nombre de feux réels de l'Ile va croissant vers 1400, et qu'il est compris entre 200 et 250[1].

- Nous savons qu'il y a 55 feux d'albergue à Ferrières en 1398[2]. D'après E. Baratier, il est difficile de connaître la valeur du feu d'albergue, qui cesse d'être une source démographique réellement fiable au cours de la seconde moitié du XIVe siècle[3]. La majoration nécessaire pour connaître le nombre réel de foyers est certainement supérieure à 20%, haut de la fourchette appliquée pour la première moitié du XIVe siècle (soit 66 feux réels). Pour l'auteur, « on pourrait peut-être aller jusqu'à augmenter de 50% le chiffre des feux taillables pour la population rurale et le doubler pour la population des grandes villes. » Ferrières n'étant pas une grande ville, on peut estimer que le nombre de feux réels est compris entre 70 et 100[4].
- Jonquières, lui, compte 22 feux fiscaux en 1400. C'est-à-dire que Jonquières et Ferrières ont manifestement une importance comparable[5]. Puisque la faculté contributive des habitants des deux quartiers est similaire, on peut sans doute avancer une fourchette similaire de 70/100 feux réels à Jonquières en 1400. Le *castrum* de Jonquières est en phase de croissance, puisqu'apparaîssent dans le cadastre de 1418[6] 130 habitants taillables, soit peut-être un peu moins de 150 feux réels.
- Saint-Geniès, qui ne compte plus que 2 feux fiscaux en 1391, est rayé de la carte, à l'exception des quelques habitants de la motte castrale : ceux-ci se résument au prieur, à quelques moines et éventuellement des serviteurs. L'affouagement de 1400 est très clair sur ce point : St-Geniès et la Couronne font partie de la liste des 20 *castra inhabitata* de la viguerie d'Aix.

Il est donc plus aisé d'évoquer la démographie des rives de Caronte pour 1400 que pour les années 1360. Un total d'environ **400 feux réels** est plausible, sans qu'il soit possible de certifier l'existence d'une baisse au cours de ces quarante années.

---

d'une valeur de 10 florins. La catégorie imposable la plus pauvre est celle des particuliers possédant quelques meubles et une garde-robe d'une valeur totale comprise entre 10 et 20 florins. Il s'agit donc indiscutablement d'une taille personnelle ayant une grande valeur pour l'étude de la démographie. Seuls y manquent les individus très pauvres et les mendiants, ainsi, peut-être que les clercs et les juifs. La série des rôles de taille de l'Ile datant à peu près de la même époque, il est presque sûr, à mon sens, qu'elle est de même nature.

[1] AD B 199. J'attire l'attention sur les informations contenues sous cette cote, à mon sens du plus haut intérêt, et à ma connaissance inexploitées. Il s'agit d'un registre regroupant l'affouagement de toutes les villes de Provence, sauf Marseille, Nice, Arles et Salon, lors des révisions de 1400, 1418, 1437, 1442 et 1471.

Notons que l'affouagement de 1400 donne 57 feux fiscaux a l'Ile en 1400, ce qui signifie que l'on compte à l'Ile, vers 1400 1 feu fiscal pour 4 feux réels environ.

[2] AD B1527.

[3] *La démographie provençale,* op. cit., p137.

[4] Notons de plus que le *castrum* est affouagé pour 23 feux fiscaux en 1400. Or, nous avons calculé que l'on comptait 1 feu fiscal pour 4 feux réels à l'Ile à la même date. Ce ratio appliqué à Ferrières donnerait 92 feux réels. Enfin, il est clair que le *castrum* de l'Ile est plus riche en proportion que celui de Ferrières, et par conséquent davantage imposé.

[5] Ferrière est affouagé pour 21 feux fiscaux en 1391 (AD B1527).

[6] AD 2H442.

1.3.1.2. Les survivants fuient la violence et les épidémies en émigrant fréquemment

Il est donc impossible de quantifier les conséquences de la Grande Peste, ainsi que des crises sanitaires et militaires ultérieures. Mais on peut reconstituer la chronologie et interpréter les nombreux mouvements de population de la seconde moitié du XIVe siècle. Les familles changent fréquemment de refuge au cours de ces cinquante années, afin de pouvoir survivre aux dévastations liée à la guerre, aux épidémies, et aux nombreux types de violence auxquels elle sont confrontées. Tentons tout d'abord de résumer les malheurs endurés par les habitants des rives de Caronte:

- des difficultés alimentaires se font jour avant l'arrivée de la Peste : dès 1346-1348, une pénurie a manifestement affaibli la population provençale, offrant ainsi un climat propice à la propagation rapide et fulgurante de l'épidémie.
- La Peste Noire sévit pendant toute l'année 1348 et tue un tiers des Provençaux.
- Au début des années 1350, le pays panse ses plaies. A l'Ile, le registre de délibérations met en évidence la volonté de la communauté de maintenir ses fortifications en bon état, et de guetter un éventuel danger venu de la mer[1].
- Cette méfiance trouve notamment sa justification dès 1357, année de grande peur, suscitée par l'entrée des routiers en Provence. Ces derniers, obéissant aux ordres d'Arnaud de Cervole, dit l'Archiprêtre, dévastent le pays jusqu'à l'automne 1358. La lignée des Duras, écartée du pouvoir au profit des Tarente, alliée à la maison des Baux, font de l'archiprêtre l'instrument de leur rébellion. Mais, « De façon certaine, il agissait sur les encouragements du futur Charles V de France, alors lieutenant de son père, Jean II (prisonnier des Anglais)»[2]. En se comportant ainsi, le roi de France tient à l'écart une partie de ces redoutables soudards, désoeuvrés après le désastre de Poitiers (1356), et attirés par l'opulence d'Avignon. « Face à l'archiprêtre, on a recours à des mercenaires conduits par le comte d'Armagnac. Expérience désastreuse : l'argent manque pour les payer et les hommes d'armes qui s'incrustent constituent un nouveau fléau. »[3] Les mercenaires de tout bord, se heurtant à la bonne résistance de la ville pontificale, se consolaient en ravageant la Provence.
- L'année 1361 voit l'arrivée d'un nouveau pic de peste, très grave. (dit « Peste des Enfants »)
- (En 1363 est présenté un recours d'affouagement marquant l'affaiblissement de tout le « Val de Martigue »[4].)
- Les incursions de soudards connaissent leur paroxysme en 1368-1369 : les troupes de du Guesclin, incitées par le frère du roi Charles V, Louis d'Anjou font irruption en Provence. Les Valois manifestent ainsi leurs ambitions sur un état affaibli.
- A partir de 1370, la menace des routiers s'éloigne mais dès 1371, un puissant pic de peste accable à nouveau les provençaux. « Plus grave encore sont les deux grands

[1]MG BB4 : Réparation des fortifications (1352, 1354), Construction d'un farot à la Gacharelle (1354).
[2] J.-P. Boyer, *La Provence au Moyen-Âge,* op.cit., p278.
[3] Noël Coulet, Maurice Agulhon, *Histoire de la Provence*, Que-Sais-Je, op. cit., p41
[4] Voir note 1 p 222.

retours de l'épidémie en 1361 et 1371-1373, qui fauchent le regain de population. Puis la peste s'installe, endémique. »[1]

- Une grande famine sévit sur l'Europe méridionale en 1372-1374[2].
- E. Baratier signale encore les méfaits de « bandes bretonnes » vers 1374.[3]
- Entre 1382 et 1388 se déroulent les différents épisodes de la guerre de l'Union d'Aix, opposant dans une véritable guerre civile les partisans de Charles de Duras et ceux de Louis Ier d'Anjou pour la succession de la reine Jeanne. Martigues, à l'image de Marseille, fait partie des rares villes provençales à rester fidèle à Louis d'Anjou.
- Enfin, entre 1388 et 1400, les bandes de Raimond de Turenne ravagent le pays. Depuis son arrière-base des Baux, il dirige des raids et des pillages sur les agglomérations provençales, en représailles des décisions de la reine Marie remettant en cause les donations qu'il avait reçu de la reine Jeanne. Il contraint les communautés à signer des accords garantissant leur sécurité contre rémunération. Il faut toute la cohésion des états provençaux pour parvenir à l'expulser à la fin de l'année 1399.

Si l'on ne peut mesurer directement les conséquences de ces troubles terribles sur la démographie des rives de Caronte, leur influence est bien visible dans le déroulement des évènements et notamment sur les mouvements de population.

J'expliciterai plus loin, dans le chapitre consacré à la lente agonie de St-Geniès, la première de ces migrations : il s'agit de la probable désertion de St-Geniès, en 1349, juste après l'épidémie de Peste Noire. Les membres de 20 à 50 feux, selon l'estimation très large que j'ai détaillée p208**,** soit une à quelques centaines de personnes tout au plus, fuient le castrum pour une durée impossible à déterminer. Ces habitants sont-ils retournés à St-Geniès ? Il semble que l'on puisse répondre par l'affirmative, car l'on voit St-Geniès **à nouveau** désertée en 1368. Ces personnes avaient probablement réintégré le castrum dès les années 1350. Je motiverai cette opinion ci-après.

Entre les années 1320/1330 et les années 1370, l'Ile joue clairement le rôle de forteresse-refuge pour tous les habitants du secteur. Jusqu'à cette décennie, l'argent et l'énergie consacrée à la défense des agglomérations des rives de Caronte ne se trouvent plus dévolus qu'à l'Ile, seule place raisonnablement défendable face à la violence extérieure. Dans les années 1350, nombreuses sont les mentions évoquant le renforcement de ses murailles : en 1352[4], 1354[5] et 1355[6], notamment.

---

[1] *Histoire de la Provence*, op. cit., p45.

[2] *Les hommes et la peste...,* op. cit., p148.

[3] *La démographie provençale*, op. cit., p26.

[4] MG II4, liasse 7 : « délibération de la communauté de l'Ile-Saint-Geniès de faire réparer les portes de la ville et les remparts, défendre et garder la forteresse contre toute sorte de personne. »

[5] MG AA9, f°52 : Raymond des Baux, seigneur de l'Ile accorde des privilèges, comme son engagement de participer aux fortifications, ou celui de ne retenir « aucune peine contre les habitants qui yront de nuict par la ville après le son des cloches attendu qu'à raison de la mer, il leur est souvent besoin d'aller et venir de nuict »

[6] MG BB4, transcription par Serge Perrot en MG 7 DOC 1.

La surveillance des entrées dans l'étang de Caronte est, à mon sens, renforcée par la décision du 20 mars 1354[1] de mettre en place un farot au lieu-dit *Lo Tor de Gacha*. Il s'agit sans doute d'un des moulins à vent de la Gacharelle qui aurait été reconverti en tour de guet/d'alerte[2].

Il faut voir dans les événements de 1358 à l'Ile et à Jonquières la conséquence directe de la terreur exercée par les routiers d'Arnaud de Cervole. Deux sources concordent en ce qu'elles laissent apparaître un exil massif des habitants de la rive sud de Caronte vers l'Ile. Tout d'abord, le 1er avril 1358, le conseil de l'Ile prend la délibération suivante : « toute personne habitant à moins de 5 lieues de l'Ile et venue s'y réfugier doit participation aux charges »[3]. En conséquence, le 17 juin de la même année, le clavaire de l'Ile Guillelmus Maximi(?) reçoit 40 florins pour **« mille personnes de Jonquières »[4].**

Il est clair que ces 40 florins constituent la quote-part des réfugiés aux frais d'entretien des défenses de la ville. Nous avons déjà évoqué ce chiffre de 1000 *hominibus* ; il constituerait une hausse incontestable de la population de Jonquières depuis 1345. A cette date, on y pouvait dénombrer qu'un petit nombre de feux réels, compris entre 20 et 50. Or, nous avons vu que ces mille personnes correspondaient grosso modo à 200 familles.

Sauf erreur, il y a donc une grande différence entre le nombre de feux de Jonquières en 1345 et le nombre de réfugiés que l'on dit être originaires de ce village en 1358. Je pense que ceci peut s'expliquer de deux façons :

- soit le nombre de 1000 est donné à titre indicatif, les autorités de l'Ile n'ayant pas procédé à un comptage précis des immigrés. Ceci serait fort étonnant, car la répartition des charges de défenses décidée le 1er avril 1358 s'effectue par tête. Il est certes possible que le clavaire de l'Ile, en position de force, ait quelque peu gonflé le nombre de ces hôtes, mais l'ordre de grandeur paraît pouvoir être réaliste.
- Soit ce nombre correspond à une réelle hausse démographique. Supposons en effet que ces mille individus soient déjà pour partie des immigrés ayant trouvé refuge à Jonquières entre 1350 et 1358. Saint-Geniès ayant été désertée en 1349, on peut tout à fait imaginer que ses habitants aient fait, pour une bonne partie d'entre eux, le choix de s'installer à Jonquières, non loin de la rassurante présence des remparts de l'Ile. De même, des ressortissants de la Couronne, voire d'autres communautés plus éloignées, ont pu ressentir le désir de se blottir, non pas au sein des fortifications de l'Ile mais à défaut, à proximité. Rappelons en outre que Jonquières avait subi une très forte dépopulation dans le deuxième quart du siècle, ses habitants ayant en masse émigré à Ferrières ou à L'Ile. Les maisons de ces familles, ou ce qu'il en restait, étaient donc peut-être encore disponibles pour l'installation des migrants des années 1350.

---

[1] MG BB4. Ou 1356.

[2] Philippe Rigaud, sur ce point, est d'un avis contraire au mien, et pense que ce lieu-dit se situe dans le terroir de St-Pierre. La localisation à la Gacharelle, à proximité des remparts de St-Geniès est à mon sens plus probable, d'une part car le remploi d'un moulin/tour à vent désaffecté paraît logique, d'autre part car ces moulins sont situés à un endroit hautement stratégique : au seul emplacement proche de l'Ile permettant de surveiller les navires entrant dans l'étang de Caronte. (Voir sur ce point l'exposé sur le choix de l'emplacement de St-Geniès dans 1.2.2.1, p65)

[3] MG BB4

[4] MG CC1, quittance du 17/6/1358 : « *millos hominibus de Jonqueriis ».*

En résumé, un scénario possible serait le suivant : toutes les populations des terres situées au sud de Caronte, concentrées après la Grande Peste dans ce qu'il restait du village de Jonquières et équivalant en gros à 200 feux réels, aurait massivement demandé asile à l'Ile devant le danger des routiers, en 1358.

Les graves tensions de l'année 1358 se traduisent par une grande quantité de délibérations du conseil de communauté[1] concernant les fortifications, et, détail important, tant celles de Ferrières que de l'Ile.

Le 3 février, on décide que « pour sa garde, le *conestabularius* (connétable[2]) restera au Portail de l'Eglise **(**entrée sud de l'Ile) et sera remplacé à la Tour. Aucune autre mention ne permet de localiser cette tour. Elle pourrait être située à l'entrée nord, vers le Plan de la Cour, puisque l'inspection de 1323[3] évoque un farot situé sur le Palais de la Cour (les farots sont placés sur des lieux élevés). La présence d'une tour appartenant au rempart est possible sur cet édifice.

On rappelle les armes prohibées dans l'enceinte de l'Ile. Surtout, on interdit d'endommager les bretèches (*verdestas*) ou de prendre du bois à ces dernières.

Le 5 mars, pour renforcer les fortifications, on choisit de « creuser un fossé entre les 2 mers à la place des maisons d'Hugues Fustier et Bérenger Enguirand », après achat de celles-ci. « Une chaîne (*catena*) doublera la palissade (*palissatum*) jusqu'au fossé »[4].

Le même jour, le conseil de l'Ile déclare que « La poterne de l'Arénier sera fermée, celle de Jean Aymes ouverte pour laisser le passage à une bête de somme et une bretèche construite au-dessus de sa maison pour y entretenir un feu (*lumen*) aux frais de J . Aymes »

Le 12 mars, les mêmes attribuent les revenus de la charité[5] (*caritatis*) et ceux du péage (*passagi carrate*) pour servir « aux murailles et aux travaux de Ferrières ».

Cette démarche suscite des protestations, notamment celle de certains syndics de l'Ile : le 5 août, ceux-ci soutiennent que la « contribution à la mise en état de Ferrières serait contraire à l'acte dressé le 5 mai 1353 par Nicolas Scirille[6]».

Mais les autorités de l'Ile savent où est leur intérêt : participer à la mise en état des remparts de Ferrières équivaut à renforcer la protection de la ville comtale vis-à-vis des attaques terrestres venues du nord. Les deux entités dépendent de seigneurs différents, mais la configuration des lieux incite au pragmatisme. En outre, rappelons que le quartier de Rue Neuve, faisant partie de l'Ile, constitue dans la pratique le quart sud-ouest de l'agglomération de Ferrières ; il est logique que le rempart de cette dernière l'englobe.

Le 3 septembre, on décide de « construire au portail de l'Arénier une porte double munie de sarralhia (*serrures*) », ainsi qu'une « surélévation des murs et une surveillance de l'état des remblais ». Je ne comprends pas en quoi consistent ces remblais.

---

[1] MG BB4, transcription par Serge Perrot en MG 7 DOC 1.

[2] connétable : gouverneur de place forte (dict. Hachette)

[3] AD B1103, *De Insula Sancti Genesii* : « De même que ledit bailli dudit lieu, sous peine de 100 livres, fasse faire un autre farot sur le palais de la Cour royale dudit lieu, de la manière habituelle... »

[4] Cette allusion restera certainement mystérieuse, les documents cadastraux du XIVe siècle ne donnant qu'exceptionnellement le nom des rues pour situer les maisons.

[5] Hôpital ou « Charité » de l'Ile, situé au nord de Ferrières, extra-muros. Appelé Hôpital Saint-Joseph au XVIIIe siècle.

[6] Conservé dans le vidimus MG AA8, f°1-4 ou f° 32-34.

Le 8 septembre est ordonné de supprimer les feux nocturnes, « sauf nécessité ». C'est peut-être un signe de l'éloignement du danger.

Mais le 11 décembre, le conseil opte pour l' « établissement d'un pont-levis aux doubles portes faisant face à Ferrières et Jonquières, ainsi que de fortifications à la poterne de la Cour ». Ces doubles portes sont à mon avis situées sur des îlots se trouvant à mi-distance entre l'Ile et ses voisines. Il s'agit certainement du Taraillet au nord, et de la sède St-Sébastien ou de Vauroux au sud.

Par la suite, les mentions de ce type se font moins nombreuses ; perdurent toutefois jusqu'en 1361 des allusions à la garde du castrum, aux chemins de ronde(*aleyas)*, bretèches, et créneaux, entre autres.

En 1361, une épidémie meurtrière s'abat vraisemblablement sur la ville : E. Baratier signale qu'une violente peste touche Marseille cette année-là[1]. Dans l'ignorance où l'on se trouvait au XIVe siècle des modes de propagation de l'épidémie, il paraît presque impossible que la maladie ait épargné les agglomérations des rives de Caronte.

Mais la durée de séjour des réfugiés dans l'Ile constitue une importante inconnue subsistant à l'examen de ces évènements. Il est impossible de dire si celle-ci se mesure en mois ou en années. Selon l'historiographie, les violences d'Arnaud de Cervole s'achèvent à l'automne 1358. Les immigrés sont-ils rentrés chez eux (à Jonquières, St-Geniès, ou la Couronne) au cours de l'hiver 1358-1359 ? La réponse à cette question m'est inconnue. Tout au plus peut-on dire que ce retour intervient avant 1368, puisqu'un épisode similaire d'asile aux mêmes populations des alentours se produit à nouveau cette année-là. Mais nous disposons pour ce dernier de renseignements plus précis que pour celui de 1358. Les différentes sources convergent et présentent une précieuse complémentarité.

Le premier document à avoir attiré mon attention sur cet épisode est un procès de 1401/1402[2], opposant le seigneur de l'Ile au prieur de St-Geniès, ce dernier défendant ses prérogatives sur le territoire de la rive sud de Caronte, incluant notamment Jonquières, le Plan Meyran, les ruines de St-Geniès et la Couronne. Tous les témoins cités (au moins six) disent avoir vu le castrum de St-Geniès et de la Couronne « intact »[3] et peuplé[4]. En réponse à la 4ème question posée, ils déclarent avoir « vu de leurs yeux des personnes dans le castrum de la Couronne ». Mais surtout, la plupart de ces témoins donnent à la 3ème question une réponse similaire à celle du premier d'entre eux, Petrus Alamani, de Berre :

« Interrogé sur la manière dont il sait qu'il (*le castrum de St-Geniès*) fut mis à terre, abandonné, il dit que lui-même fut témoin des castra de St-Geniès, Jonquières et la Couronne, qui furent désertés **pendant cinq ans**, **il y a trente-cinq ans** ou à peu près. »[5]

---

[1] HCM, t. II, p40.

[2] AD 2H424, Procès entre Jean Hugolen, prieur de St-Geniès, et le prince de Tarente, seigneur de l'Ile-Saint-Geniès, au sujet de la juridiction et de justice à St-Geniès, Jonquières et la Couronne.

[3] Comprendre : « encore debout ».

[4] « *castrum ipsum integrum et bene gentibus appopulatum* ».

[5] « *Interrogatus quomodo et qualiter scit que deponit dixit quia ipse que loquitur testis fuit notarius castrorum Sancti Genesii Junquariarum et Columpna, spatio seu tempore quinque annorum, anni triginta quinque vel circa sunt elapsi (…)* »

Le témoignage de plusieurs personnes permet donc d'établir ceci : le castrum de St-Geniès, le village de Jonquières et le hameau de la Couronne ont été abandonnés à peu près entre 1366/1367 et 1371/1372.

Cette désertion est peut-être consécutive à l'irruption en Provence en 1368-1369 des troupes de Du Guesclin, opérant ainsi que d'autres bandes à l'initiative de Louis d'Anjou. La lecture des délibérations de l'Ile (registre BB4) valide cette hypothèse :

- le 1er mars 1368, le conseil ordonne des réparations aux bretèches, une inspection de l'armement des arbalétriers (*balisterios*) et des pavesiers (*pavesatos*), ainsi que l'installation d'un garde au portail situé « devant Ferrières ».
  Surtout, les syndics marquent leur volonté de mettre en place une commission destinée à « faire participer aux charges de la défense les habitants voisins qui viendraient se mettre à l'abri dans l'Ile ». Entreront dans cette commission un habitant de Ferrières et trois de Jonquières.
- Le 17 mars, le conseil autorise les gens de Saint-Geniès à venir se réfugier avec leurs provisions (*victualia*) et leurs bateaux (*barqua*). En outre, les portes des lieux de Saint-Geniès, Ferrières et Jonquières seront enlevées par les habitants, sous peine d'une amende de 25 livres. Enfin, « pour la durée du conflit (*guerra*) », on établira un poste de garde de quatre hommes en face de Ferrières et de Jonquières.

Il est donc bien clair que les habitants de toutes les agglomérations situées à proximité de Caronte émigrent massivement à l'Ile en mars 1368. Cet asile est considéré seulement comme une possibilité à laquelle on se prépare le 1er, mais est un fait avéré le 17. Les Saint-Genésiens, dont la participation n'était pas prévue à la commission sur les fortifications, seront tout de même accueillis. La démarche d'ôter les portails des lieux abandonnés traduit à mon avis la volonté de donner ces agglomérations en pâture aux mercenaires, en espérant qu'ils épargnent l'Ile en contrepartie.

La cohabitation s'organise entre les habitants de l'Ile et les réfugiés. Ainsi, le 24, le conseil casse les mesures entérinées le 20/12/1365, interdisant la vente du poisson « sur la place » ou pour les étrangers, et la vente hors des boutiques. La place-forte est manifestement bondée, et ces mesures n'étaient peut-être pas adaptées à une telle période de crise (il faut bien que les immigrés puissent vendre et acheter du poisson). Le 25 sont précisées les modalités de la création de la commission pour la levée des tailles dévolues à la défense. On établira une taille « au sol et à la livre », c'est-à-dire que l'on prendra en compte à la fois richesse foncière et richesse pécuniaire. Notons que la commission sera commune « aux trois communautés » seulement, c'est-à-dire la présence en son sein des habitants de St-Geniès n'est pas évoquée[1]. Signe de la violence de l'attaque subie en ce mois de mars 1368 par l'Ile et ses voisins, le conseil ordonne que les « gravas des maisons détruites soient enlevés sous huit jours ».

Une fois le danger écarté, la communauté de l'Ile peut contribuer à l'effort national se mettant en place pour chasser les troupes de Louis d'Anjou. Entre le 4 mars et le 20 mai, les troupes de Du Guesclin assiègent Tarascon ; « pour délivrer la ville, Marseille équipe deux galères dont l'équipage est recruté sur place et à l'Ile-Saint-Geniès »[2].

---

[1] Ou bien qu'ils sont confondus avec les habitants de Jonquières.

[2] Y. Grava, « La guerre au XIVe siècle : Martigues », op. cit., p184. AM BB26, f°50 et 51.

En 1369 est établie une convention avec les réfugiés de la Couronne, « sur les impositions que les possèdants-biens audit quartier sont obligés de payer »[1]. Ces personnes semblent donc installées pour un bon moment à l'Ile, ce qui semble compatible avec la durée de cinq ans mentionnée dans le procès. L'année suivante, le problème inverse se pose avec les possèdants-biens (habitants de l'Ile, surtout) au terroir de Ferrières, qui refusent de contribuer aux réparations des fortifications dudit castrum. L'archevêque d'Arles, seigneur de Ferrières doit leur faire parvenir des lettres d'ajournement pour les contraindre à payer[2].

Une dernière source nous apporte des éléments supplémentaires sur ces mouvements de population de la seconde moitié du XIVe siècle. Il s'agit d'un procès de 1545, dans lequel des témoins exposent ce qu'ils savent du castrum disparu de St-Geniès. L'un d'entre eux, Robert de Casteaunou, âgé de 91 ans, raconte que son père lui disait qu'il y a encore des habitants à Jonquières car la Couronne et St-Geniès avaient été désertés et que les ressortissants de ces villages avaient émigré où ils pouvaient, les uns à Berre, les autres à Jonquières et à St-Chamas, et partout où ils pouvaient[3]. Ce témoignage, très tardif, est à considérer avec de grandes précautions, mais est à mon sens révélateur de l'état d'esprit de l'époque, qui l'on peut résumer en ces mots : sauve qui peut !

Il est clair que la motivation maîtresse de ces personnes, lorsqu'elles peuvent choisir un castrum d'accueil est l'épaisseur et la résistance de ses remparts. Aussi, la population de Jonquières, qui aura par deux fois au moins déserté son village en l'espace de dix ans, ne pourra devenir définitivement sédentaire qu'à la suite de la construction (tardive) de fortifications[4], à partir de la fin des années 1370[5]. On trouve également au XVe siècle dans les cadastres de l'Ile une *carreria Latandore*, ou *carreria dels Latans*[6], correspondant au patronyme Lataud ou Lataus bien attesté à Martigues, mais dont l'origine est peut-être une allusion aux nombreux réfugiés accueillis à l'Ile entre 1350 et 1400. Il pourrait s'agir de l'actuelle rue de l'Ecole Vieille, appelée rue Marguetortes jusqu'au XVIIIe siècle.

Enfin, une nouvelle épidémie dramatique de peste fait rage en Provence entre 1371 et 1373 ; celle-ci se déclare peut-être dans l'Ile alors que tous que les habitants du secteur y sont encore réfugiés. Mais je n'ai pu trouver aucune allusion à un tel évènement dans les délibérations[7].

---

[1] MG II4, liasse 8.

[2] MG II4, liasse 9.

[3] AD B1261, f°50. « (…) il a ouy dire tant à son père que au jour d'huy a de gens de Jonquières que pour cause des guerres la Couronne et St-Geniès que il a dict dessus se vont(?) déshabiter er sercher habitations et maisons qu_ se qu_ la les ungs a Berre, les autres à Jonquières et à Saint-Chamas et les autres par là où ils pouvoient ».)

[4] AD 2H424 : « *muris versus tarram clausum atque vallatum fortificatum »*

[5] Je peux proposer cette datation grâce au croisement de diverses données. Tout d'abord, il est certain que ce rempart n'existe pas dans les années 1360, et certain qu'il existe dans les années 1390, puisque les habitants de Jonquières ne sont pas contraints à l'émigration lors du passage des bandes de Raimond de Turenne. De plus, Jonquières est dit « castrum » dans l'enquête de Véran d'Esclapon (1379, AD B7 , f°81). Enfin et surtout, un vingtain destiné aux fortifications est prélevé sur les habitants de Jonquières en 1381. (MG CC406).

[6] *lateo* : être caché, se cacher. MG CC348 pour 1442, AD B1438 pour 1463, MG CC349 pour 1480.

[7] MG BB5.

La période 1375-1382 semble marquée par une relative accalmie sur le plan de la violence; tout au moins les sources ne mentionnent-elles pas d'attaques extérieures. La tension reprend cependant après cette courte période, avec l'implication de l'Ile dans la guerre de l'Union d'Aix. Comme nous l'avons vu, la ville fait partie de la minorité de celles qui ont fait le choix de rester fidèles à Louis d'Anjou, face à Charles de Duras, qui avait fait mettre à mort la reine Jeanne le 27 juillet 1382. Pour Y. Grava, « le registre des délibérations municipales est pour ces années-là un bon instrument de découverte des peurs paniques qui agitent la ville »[1]. Cet auteur évoque la période 1382-1384 en ces termes : « Entre 1382 et 1383, alors que la flotte de Charles de Duras croise dans les eaux provençales, les gardes sont renforcées, le système des corvées généralisé pour la construction des murs, la perception de l'impôt activée avec le secours des collecteurs, taxateurs et inspecteurs en tout genres. L'imagination des conseillers est mise à contribution pour trouver de l'argent : blocus, maximum des prix, entraves rigides à la circulation de tout ce qui peut aider à la survie des habitants de l'Ile. En 1384 est institué le conseil de la guerre, et les conseillers pactisent avec la cour royale dans une sorte d'union sacrée ». Le point culminant de cette union est « un serment collectif prêté par tous les conseillers à l'initiative d'un moine de Montmajour, membre du conseil, pour tout mettre en œuvre pour le salut commun et garder le secret[2]».

Un acte datant du mois de juillet, présente un triste tableau de la communauté de l'Ile, mais il faut signaler qu'il est rédigé à l'effet d'obtenir de nouvelles exemptions fiscales ; le trait pourrait y être quelque peu « forcé » : « Le lieu de l'Ile Saint-Geniès se trouve réduit à une grande pauvreté pour les grands dommages hazards de la guerre, incursions des ennemys principalement en ce mizérable saizon que nostre comte de Provence est acquitté de plusieurs guerres et troubles a occazion de **Charles de Duras** perfide parricide et traître notoire »[3].

La situation semble se calmer à partir de 1386, mais la fin du siècle, à partir de 1388, va s'avérer particulièrement sanglante. L'Ile essuie d'importantes attaques en 1389, ainsi qu'en 1392 et 1394. Ainsi, en décembre 1388, l'archevêque d'Arles insiste auprès de ses diocésains pour que « nulle barque étrangère n'approchât des remparts de l'Ile d'un trait d'arbalète, sous peine d'être brûlée. »[4] Les défenseurs de la place forte tirent à vue. Dans la même logique, le 1er janvier 1389, on appelle tous les bateaux de l'Ile, de Jonquières et de St-Geniès à venir se serrer contre les murailles de l'Ile[5].

Une relative accalmie semble se dessiner entre 1390-1391. Elle est mise à profit pour réparer encore et renforcer les défenses de la ville : on met la touche finale à la « Tour Neuve »[6]. Mais les soudards de Raimond de Turenne sont présents sur les rives de Caronte à l'été 1392 (voir 1.3.2.6) : la période 1392-1394 semble marquée par un redoublement de la violence. A l'automne 1393, on remet à nouveau les fortifications en état, et on fait procéder à la garde des lieux stratégiques[7].

---

[1] « La guerre au XIVe siècle : Martigues », op. cit., p190.

[2] MG BB5, fév. 1384, f°90v.

[3] MG AA9, 12/7/1394, f°12v.

[4] Lettre d'appel levée par la communauté de l'Ile du mandement donné par l'archevêque d'Arles, MG II4, liasse 10.

[5] MG BB5 : « *Veniens ad Insula cum eius barca (*barque, bette*) seu navigio se appriquamus et accostamus de gardia sive meniis Insule debeat(...)* ».

[6] Id., mars 1391 : « *ordinavit que completa Turri Nova* ». Je ne suis pas en mesure de situer cet édifice.

[7] BB5, 29/9/1393 et ultra : « *garde in ville il locis necessariis* », « *Gardia Barry* »)

Il faut peut-être voir un lien entre les troubles de 1394 et la lacune du registre de délibérations de l'Ile pour cette année. En avril 1394, on signale des « sociétés » de la reine campant au sud du *Martegue*, qui inquiètent tant les autorités de Jonquières qu'elles demandent à l'Ile de mettre leur trésor en sûreté derrière ses remparts[1]. Le remède est parfois pire que le mal : comme souvent, les mercenaires « alliés » représentent également une source de danger pour les populations.

Mais l'épisode le plus spectaculaire de cette époque est la sauvage capture de pirates durant l'été 1394, dont la référence m'a aimablement été fournie par Philippe Rigaud : la place-forte de Brégançon près de Hyères était tenue par l'ex-sénéchal de Charles de Duras, Balthazar Spinola, qui en fit un repaire de pirates. Ceux-ci se signalèrent sur les côtes par de nombreuses exactions... « Le 4 août 1394 arriva une galiote armée de Brégançon à l'embouchure du Rhône ; les hommes prirent quatorze pêcheurs d'Arles avec tout leur bien. Ils allèrent ensuite à l'Ile de Martegue ; arrivés là, les gens de l'Ile assaillirent la galiote, tuèrent quatre hommes, prirent tous les autres, c'est-à-dire les dix-huit vivants et le navire. Sachez qu'ils pendirent dix-sept des dix-huit survivants et laissèrent partir l'écrivain de bord, qui pendit tous les autres. »[2]

Sauf omission, plus aucun épisode violent n'émerge des sources jusqu'à la fin du siècle. Plusieurs actes de 1395-1396 semblent indiquer que la vie a repris son cours normal[3].

Il ne faut cependant pas perdre de vue que les habitants des zones littorales vivent sous la menace des « constantes incursions navales des ennemis maures, catalans ou génois » (formule de Ph. Rigaud). La peur suscitée par les premiers est récurrente à la fin du XIVe siècle et au début du XVe. Elle est invoquée dans le procès de 1401 comme une des causes du dépérissement des agglomérations de Caronte après 1350[4]. En mars 1407 ; une lettre de l'archevêque d'Arles évoque les réticences des hommes de Saint-Chamas à prendre la mer par peur des Sarrasins[5].

Pour compléter cette chronologie de la fin du XIVe siècle, j'invite le lecteur à se reporter au chapitre 1.3.1.5., consacré à la disparition de St-Geniès.

---

[1] MG CC343. Référence donnée par Y. Grava, dans La guerre au XIVe : Martigues, op. cit., p192.

[2] « *Item, l'an M.CCC.LXXXXIIII lo jorn quatre d'avost fon* una *galeota armada de Breganson al gras de Rose e prezon XIIII homes pescados d'Arle an tota lur rauba. Et apres s'en aneron a l'ila de Martegue e quant foron lay, las gens de l'ila salhiron sus la galeota et ausiron hi quatre homes et preron tots les autres que foron en nombre los vieus XVIII homes e preron la fusta. Item, sapias que dels e XVIII que preron vieus en prenderon XVII. L'escrivan layseron anar quar pendet tot los autres* », *Chronique de Bertran Boysset arlésien (1367-1414),* édition transcrite et annotée par Marie-Rose Bonnet et Philippe Rigaud, à paraître chez Actes Sud. BNF Ms 5728 fds fr. f°20v. Philippe Rigaud, « Faits maritimes dans la chronique de Bertran Boysset (1368-1414) », à paraître dans *Les ports et la navigation méditerranéenne aux XIIe-XIVe siècle,* Actes du colloque de Lattes, novembre 2004.

Cet épisode est également relevé dans la correspondance Datini, op.cit., t. XIV, Brun, 1937, p7.

[3] Achat d'une terre à St-Geniès en mai 1395, AD 2H638 f°136. Sentence du juge de l'Ile absolvant des habitants de Jonquières qui faisaient taverne sur le canal de Caronte, et qui utilisaient la mesure de vin de Jonquières et non de l'Ile, 1/7/1396, AD 2H638 f°124v. Sentences concernant la vie quotidienne (chèvres, puits, vol de poutres à St-Geniès), septembre 1396, AD 2H425 f°64 à 66.

[4] AD 2H424.

[5] GCN, évoqué par Y. Grava dans « La guerre au XIVe... », op. cit., note 16 p183.

1.3.1.3. Les seigneurs de l'Ile

Au cours de cette période troublée l'autorité du Comte de Provence sur l'Ile, connaît de profondes évolutions.

En 1350-1351, il y a encore un baile (« bailli et clavaire ») comtal à l'Ile, Bérenger Monachi[1], mais l'année 1353 voit pour l'Ile-St-Geniès la fin de son administration directe par les comtes de Provence. La reine Jeanne en confie la seigneurie à son camérier, grand officier de la Cour de Naples, Raymond des Baux, comte de Soletto, et les habitants lui rendent hommage[2]. En 1354, il confirme « avec la libéralité du grand seigneur » (Y.Grava) les privilèges spéciaux de la ville, et s'engage à ne prononcer « aucune peine contre les habitants qui yront de nuict par la ville après le son des cloches attendu qu'à raison de la mer, il leur est souvent besoin d'aller et venir de nuict ».

A cette occasion, les statuts de la ville sont mis par écrit, et comptent 35 articles[3]. Mais Raymond des Baux ne s'arrête pas là et instaure la même année au mois de mai un syndicat, constitué par un conseil de dix membres, et présidé par deux syndics. Il s'agit d'une évolution importante par rapport au parlement en vigueur jusque là, système dans lequel les chefs de famille répondent directement aux convocations du baile.

Raymond des Baux avait également hérité en 1353 de possessions connexes, dont le revenu est indiqué dans l'acte. La connaissance de ce montant est très précieuse pour prendre conscience de la déliquescence avancée de la seigneurie de St-Geniès. « l'Ile de Saint-Geniès et les pêcheries qui produisent 600 livres coronats (déduction faite des 450l prises annuellement par les monastères du Nazareth d'Aix et de Saint-Zacharie) ; les châteaux de Tourves, Saisson et Gaillet (*Var*) produisant 80l coronats, plus 400 florins d'or de Florence à prendre sur la gabelle de Berre (…) Jonquières, le château de la Couronne et celui inhabité dit : Marseillais, ainsi que la Roque-d'Odour (îlot situé dans le golfe de Fos) d'un revenu total de 10l coronats. » (Recherches du 16/3/1355[4])

On voit que l'Ile et ses pêcheries engendrent annuellement 1050 (600+450) livres coronats de profit, et la seigneurie de St-Geniès 10, soit 105 fois moins ! Trois causes expliquent un facteur si important. Tout d'abord, nous l'avons vu, Jonquières est vraisemblablement peuplée de populations réfugiées des villages alentour à la suite de la Grande Peste. Ces familles qui ont tout perdu ne sauraient contribuer à l'impôt seigneurial de la même manière que les solides feux de l'Ile. De plus, les 1050 livres de rente dégagées par l'Ile intègrent les revenus des bourdigues, et notamment ceux de la bourdigue du Roi, véritable manne pour son exploitant. Enfin, il ne faut pas perdre de vue que R. des Baux ne recueille à Jonquières et à St-Geniès que des droits sur la haute justice, au titre de sa suzeraineté. Le seigneur de ces villages est toujours l'abbaye de Montmajour. Quelques sources nous permettent d'estimer le bénéfice que dégage la seigneurie réelle de ce fief. En 1318, la moitié du prieuré de St-Geniès (le prieuré représente le territoire situé au sud de Caronte) est arrenté 550 florins par an[5]. En 1370, le rendement de la seigneurie, très affaiblie,

[1] AD B1630.
[2] MG II4 liasse7.
[3] MG AA8.
[4] AD B1139, f°7 et f°32 ; Barthélemy n° 1346.
[5] Soit à peu près 550 livres. 2H417, janvier 1318.

a certes baissé, mais pas au point de peser 105 fois moins que l'Ile : le prieuré entier est arrenté 460 florins pour quatre ans[1].

Ces possessions sont érigées le 25/11/1355 en une « baronnie de l'Ile » créée spécialement pour Raymond des Baux. Mais, au passage, de nouveaux fiefs semblent s'y être agglomérés, comme le château de St-Geniès ; il est toutefois clair qu'il ne s'agit que de la haute seigneurie. Il en va de même pour la Couronne, le Château-Marseillais et l'île d'Odor. Est agrégé également le « quartier neuf de Ferrières ». Il ne s'agit pas de Ferrières mais du petit quartier de « Rue Neuve »[2], sixième partie de Ferrières échappant à la seigneurie de l'archevêque d'Arles, et faisant partie de la ville de l'Ile[3].

A la mort de Raymond des Baux sans enfants légitimes, la baronnie est dévolue par la reine Jeanne le 18 octobre 1375[4] à Jacques d'Arcussia, son « camerlingue ». Par cette dénomination, le texte ne fait pas allusion à un cardinal du Saint-Siège, mais à un laïc : tout simplement le grand chambellan de la reine.

La seigneurie de d'Arcussia est par ailleurs évoquée dans l'enquête de 1379[5] ordonnée par la reine et menée par Véran d'Esclapon et Hugues Bernardi. La raison même de cette enquête est la volonté de Jeanne de disposer d'un inventaire fiable de ses possessions.
Voici un résumé des éléments à mon sens les plus remarquables relevés par les enquêteurs :

- Page (*pagus*) de Jonquières, St-Geniès et la Couronne : le prieur de St-Geniès est pour le monastère de Montmajour le maître du sol et de la basse justice. Les hommes sont des hommes-liges de la reine. La justice et le vasselage sur le prieur ont été cédés à Jacques d'Arcussia. La cavalcade est d'1 cheval armé ou moins, car le lieu est **fort diminué.**
- Page de l'Ile-St-Geniès : la reine perçoit la moitié des peines et tailles sur les possessions de l'Ile dans les terroirs de St-Geniès et de Fos, l'autre moitié allant aux seigneurs desdits terroirs. (Ceci est tout à fait curieux, au moins en ce qui concerne les tailles, puisqu'un des privilèges les mieux défendus par les habitants de l'Ile est l'exemption de taille pour leur possession dans les terroirs voisins.)

---

[1] Sans que l'on sache si cette somme est due pour les quatre années ou doit être versée chaque année… AD 2H417 ; 2H418 ; 2H638 f°124.

[2] AD 2H638 f123b ; 2H418 n°7 ; Barthélemy n°1352. « …avec autorisation d'y tenir une barque pour sa garde dans l'étang du Martigues, suivant l'ancienne coutume. » C'est l'explication de l'étrange mention d'une « barque » sur le littoral de Ferrières en 1301 (cf. 1.2.1.3, p57)

[3] Cf. p203.

[4] Barthélemy n°1520 : « Lettre de la Reine Jeanne accordant à Jacques d'Arcussia de Capra, comte de Minervino, seigneur d'Altamura, grand camerlingue du royaume de Sicile, et à ses héritiers, les châteaux de l'Ile de Saint-Geniès, le bourg de Jonquières, Saint-Geniès, la Couronne, le Château Marseillais, la rue Neuve du château de Ferrières, l'île d'Odour dans la viguerie d'Aix, et les châteaux de Tourves, Rayssetel et Gaillet dans le baillage de Brignoles et Saint-Maximin, dévolus à la Cour par mort sans enfants légitimes de Raymond de Baux, comte de Soletto ; à l'exclusion de Nicolas des Ursins, comte Palatin et de Nola, son neveu, fils de Robert des Ursins et de Suève, sœur de Raymond des Baux, qui a reconnu lui-même n'avoir aucun droit sur les biens féodaux de son oncle. Donné au château de l'OEuf, près de Naples. L.B. 575. » J. D'Arcussia est décédé en 1386 à Capri.

[5] AD B7, f°81 à 83v. Voir traduction dans DHM73, p54-58

La reine avait la chaîne de fer au palais et à l'entrée de l'étang du Martigue, et avait là un palais où résidaient les officiers et cette chaîne **ou péage** était de très ancienne coutume aux mains de la reine et de ses prédécesseurs.
Chaque barque de céréales, d'amande ou de rusque[1] quittant la Provence devait 5 sous, partagés entre le notaire de la cour et le bailli pour son sceau et sa justice. Pour les autres marchandises, la coutume voulait qu'on n'acquittât **rien**.
La reine avait deux bourdigues : la bourdigue Baussenque, qui dégageait 60 florins, et la bourdigue « qu'on vend communément **1500 florins**, plutôt plus que moins », c'est-à-dire la bourdigue du Roi.
Les deux îles du Château-Marseillais et d'Odor apportent un revenu de 5 à 6 florins.
La reine avait « au bord de mer une fangue (un marais) appelée Labuyra (Lavera) et un port où la reine avait la même juridiction qu'au château de l'Ile. Elle avait dans ce **port de Bouc** le capitage ou staque qu'on exigeait de chaque homme qui chargeait ou déchargeait un navire ; on acquittait dans ce port pour les marchandises 9 tournois d'argent ».
5/6 de la Rue Neuve appartenaient également à la reine. Comme je l'ai déjà signalé, ce très petit quartier imbriqué dans Ferrières est possédé depuis 1354[2] aux 5/6 par le seigneur de l'Ile, le 1/6 restant revenant à l'archevêque d'Arles. Les 5/6 de Rue Neuve font donc partie du fief de Jacques d'Arcussia.

- Page de Ferrières : l'enquête établit que la reine possède les droits régaliens sur ce castrum, mais les habitants « semblent l'ignorer », et assurent que la seigneurie appartient à l'archevêque. (Ils ont, je pense, raison.)
  Les habitants ne payent ni cavalcade ni fouage et déclarent « se trouver dans le territoire de St-Mitre dans lequel a été construit le village de Ferrières ».

A la suite de la mort de la reine Jeanne en 1382 et de la guerre de succession qui en découle (guerre de l'Union d'Aix), Jacques d'Arcussia paraît évincé de sa baronnie. « Martigues » a pris le parti de Louis d'Anjou par fidélité à Jeanne, et semble administrée directement par ce dernier, jusqu'à sa mort en 1384. Peu avant, il aura donné un acte déclarant que « la ville de l'Ile-Saint-Geniès ne pourra être transportée hors du domaine royal sans permission en cas d'aliénation »[3]. Sa veuve, Marie de Blois, exerce elle aussi une seigneurie directe, selon le principe édicté par son mari. Elle confirme les privilèges de l'Ile en 1385 et 1391[4] : le 2 juillet, elle confirme «tous les privilèges et franchises accordés à la communauté de l'Ile depuis Charles Ier ».

Cependant, la chronologie de la possession de ces fiefs est obscure dans les années 1390. En effet, la reine Marie échange avec un dénommé François d'Arcussia[5], en 1398 « la terre de St-Genest » contre « l'Isle du Martigues ». Cet échange est confirmé en 1399 par Louis II[6]. La même année, c'est à Charles de Tarente[1], fils de Marie de Blois et frère du roi

[1] Ecorce de chêne kermès destinée à la production de teinture rouge.
[2] Érection de la seigneurie de l'Ile en baronnie pour R. des Baux.
[3] MG AA9 f°33v
[4] MG II4 liasse 10. Louis II d'Anjou, son fils né en 1377, a été couronné à Naples en 1389.
[5] Fils de Jacques d'Arcussia ?
[6] AN, Fonds Galiffet, 107AP 78A2, 20/1/1398 et 12/10/1399.

Louis II que s'adresse la requête suivante. Les hommes de l'Ile supplient leur seigneur de « ne pas permettre à ceux qui ont quitté l'Ile pour échapper aux charges communes de continuer à jouir des privilèges pour les dix années à venir »[2]. Le roi n'administre donc pas directement la seigneurie, mais celle-ci est confiée à son propre frère[3].

Rappelons que l'Ile-St-Geniès jouissait d'exemptions fiscales très importantes, accordées par les souverains de Provence, qui avaient tout intérêt, depuis sa fondation, à encourager la prospérité d'une ville située à un emplacement hautement stratégique. Ces privilèges sont renouvelés par chaque nouveau souverain, au XIVe siècle, et un nouveau leur est même adjoint dans les années 1370/1380. En 1376, la reine Jeanne fait donation de « 1000 houles de sel aux habitants de l'Ile, de Jonquières et de la Rue (*Neuve*) de Ferrières, à prendre aux salines de Berre ou à Hyères, sans payer gabelle »[4]. Ce cadeau important est étendu par Louis II d'Anjou en 1384, manifestement dans l'intention de permettre à la ville de mieux se défendre dans la guerre contre Charles de Duras. La communauté obtient le droit « de négocier tant par mer que par terre dans les pays de son obéissance sans payer aucun péage, gabelle, et autre quelconque. »[5] C'est un privilège exorbitant, qui ne peut être à mon avis que temporaire. La confirmation de cette hypothèse se trouve dans les lettres de la reine Marie de 1387, qui accordent, toujours dans la même logique, que « les revenus de la gabelle du vin pendant 3 ans qui s'exigeront dans la ville de l'Ile seront employés à la fortification d'icelle. »[6]

1.3.1.4. Malgré les troubles, un relatif dynamisme de l'économie locale

Tout au long du XIVe siècle, l'économie de la lagune de Caronte semble se maintenir à un niveau honorable, même après la Peste Noire.

Nous venons de relever qu'au XIVe siècle, la ville de l'Ile appartient au domaine royal, sauf entre 1354 et le début des années 1380, où elle est inféodée à de grands seigneurs, proches de la personne royale. Il est clair qu'il s'agit d'un fief très important, dégageant des revenus élevés, dont le souverain désire lui-même bénéficier, lorsqu'il ne les attribue pas à un puissant allié qu'il veut récompenser, ou dont il veut s'assurer la loyauté.

La ferme de la bourdigue du Roi (située entre l'Ile et Jonquières), estimée dans l'enquête de 1379 à plus de 1500 livres constitue à elle seule une part non négligeable de la valeur de la baronnie de l'Ile-St-Geniès. Y. Grava fournit une « courbe de l'évolution des fermages des pêcheries comtales à l'Ile-St-Geniès durant le XIVe siècle »[7]. On y relève une

---

[1] (1380-1404)

[2] Y. Grava dans « Fiscalité, société et pouvoirs en Provence », op. cit., p166, voit dans cet appel une volonté de mettre fin à l'incivisme de « ceux qui quittent la ville en hiver au moment des affouagements ».

[3] Ce dernier, né en 1380, a, à l'image de sa mère entre 1384 et 1389, bénéficié d'une délégation de pouvoir royal durant l'année 1401, au cours de laquelle il fut nommé vice-roi. C'est donc un personnage très puissant.

[4] MG II4 liasse 9.

[5] MG II4 liasse 1.

[6] MG II4 liasse 10, 13/5/1387.

[7] « Notes martégales sur le ravitaillement et la consommation du poisson à la cour pontificale d'Avignon au cours du XIVe siècle », op. cit., p157.

chute importante et une décroissance presque constante de 1340 à 1400. L'auteur déclare « La clientèle financière de la ville s'épuise en effet à la fin du siècle, le profit des pêcheries royales connaît alors son point le plus bas et celle-ci s'oriente de préférence, c'est ce que l'on voit dans les actes notariés, vers les revenus plus sûrs de l'affermage des biens de l'église d'Arles sur le pourtour de l'étang de Berre. »[1] Cependant, cette analyse ne tient pas compte de l'enquête de 1379, qui met le fermage des bourdigues au même niveau qu'en 1340. Il est clair que les revenus de ces pêcheries subissent d'importantes oscillations, mais on recense lors de la seconde moitié du XIVe siècle à l'Ile des phases d'accalmie, et quelques signes de bonne santé économique.
(Voir courbe en doc. 67 p213)

Je reprendrai donc l'analyse d'Y. Grava en précisant que la récession n'est pas continue entre 1350 et 1400, et que les dix ou quinze dernières années du siècle sont à mon avis marquées par un déclin très brutal. Cette chronologie correspondrait à peu près avec celle de la papauté d'Avignon. Si le retour du pape à Rome a lieu en 1377, l'antipape Clément VII est élu à Avignon en 1378, et maintient dans une certaine mesure le faste de la cour, tout au moins jusqu'aux ravages de Raimond de Turenne (c'est-à-dire jusqu'à la fin des années 1380). Son successeur, Benoît XIII, élu en 1394, se met à dos jusqu'à ses cardinaux ; la France, les Angevins, la Castille et l'Aragon ont recours à une soustraction d'obédience à partir de 1398. Il est clair que le dynamisme des rives de Caronte dépend pour une grande partie de celui de la ville pontificale. Le déclin de celle-ci, amorcé dans les années 1380 et devenant très net dans les années 1390, a vraisemblablement imposé un coup d'arrêt à la « perfusion » économique dont bénéficiait son aire d'influence du fait de la présence papale.

La relative résistance de l'Ile à la crise, entre 1350 et 1390, nous l'avons vu, trouve sa source dans le secteur de la pêche, que celle-ci s'effectue dans des bourdigues ou sur des embarcations, sur mer ou dans la lagune. Mais le maintien ou l'avènement d'un trafic important au port de Bouc est l'autre clef de cette stabilité: « Les grands circuits commerciaux troublés par la guerre et la grande dépression économique ont abandonné les voies terrestres pour la mer. Le modeste port de Bouc est devenu après 1350 une escale pour les marchands italiens, florentins et génois en route pour Avignon où aboutissent grâce à l'installation des papes au début du XIVe siècle les voies du grand commerce. »[2] La correspondance de Francesco di Marco Datini, banquier et marchand de Prato, éditée par Robert Brun entre 1935 et 1938[3] révèle des indices importants sur l'intense fréquentation de Bouc par les Transalpins.

Pour Edouard Baratier, « les marchands italiens d'Avignon se défient de Marseille où stationnent trop de bâtiments armés en guerre ; ils préfèrent confier leur marchandises à des nefs génoises ou même arlésiennes, qui viennent charger à Aigues-Mortes, à Arles, ou à Port-de-Bouc. »[4] Il faut supposer que les marchandises destinées à la Cour d'Avignon sont entreposées dans des hangars se trouvant à proximité immédiate du port[5]. « Elles sont ensuite chargées sur des barques jusqu'à Saint-Chamas, et, de là, acheminées à dos de mulets ou au

---

[1] « Fiscalité, société et pouvoirs en Provence », op. cit., p165.
[2] DHM73, p58.
[3] *Les Annales Avignonnaises de 1382 à 1410, extraites des archives des Datini*, op. cit.
[4] E. Baratier et F. Reynaud, HCM t. II, p. 49. (Propos résumés par André Ponza sur son site internet, URL : http://prft.club.fr/index.htm)
[5] A l'image de ceux existant au XVe siècle. Id, p359.

moyen de charrettes jusqu'à la cité papale distante d'environ cinquante kilomètres[1]». Le cabotage entre Bouc et les villes de l'étang de Berre est effectué par des habitants de la lagune de Caronte, mais aussi par des riverains de l'étang de Berre : un privilège de la reine Marie datant de 1391 « permet à la communauté de Berre le passage de la chaîne en l'Isle de St-Genest au Martigues avec leurs bateaux et marchandises nonobstant la deffense qui avoit été faite par les officiers du martigues »[2]. Mais le cabotage n'est pas limité à la lagune de Berre-Caronte : au grand commerce du blé « s'ajoute le cabotage qui anime toute la côte provençale »[3], affirme Y. Grava. On peut aussi citer l'exemple de la saisie dans le port de Bouc, en 1361, « d'un panfile de Savone, une barque de Gênes, deux petits et quatre grands bateaux chargés de froment destiné à la Cour d'Avignon pour ses propres besoins, ceux de l'Hospice et ceux de la Pagnote »[4] en vertu d'un droit qu'ont les Marseillais d'arrêter, en cas de disette, les navires chargés de céréales qui naviguent dans les « mers de Marseille ».

Cet extrait illustre le rôle de « grenier à blé » que joue en quelque sorte la Provence pour les grandes cités méditerranéennes, qui à l'image de Naples possèdent un terroir exigu. « Les nefs génoises, pisanes, catalanes, marseillaises fréquentent assidûment le port et viennent y charger entre autres des céréales[5] - blé, orge - de la laine, des draps, du sel[6], à destination de l'Italie et plus spécialement de Gênes et de Porto-Pisano[7] » écrivent Ch. Crétinon et R. Strozzi[8].

Il est impossible, comme je l'ai déjà exposé, de donner une estimation fiable de la population de l'Ile après la Grande Peste. En revanche, un événement constitue un indice important sur l'activité commerciale régnant à l'intérieur de la forteresse : l'établissement par la reine Jeanne le 20 août 1359[9] d'un marché hebdomadaire qui se tiendra le samedi. On imagine la foule des habitants de l'Ile, additionnée des éventuels réfugiés de Jonquières (qui seraient peut-être restés depuis leur exil remontant à l'année précédente), arpenter les étalages des vendeurs de poisson, de blé, de vin, de sel, de laine de la Crau, etc…

Ainsi, par des exemptions fiscales définitives ou temporaires, ou des mesures économiques de ce type, les souverains provençaux (passant dans ce cas sur l'autorité du

---

[1] F. Reynaud, « Le mouvement des navires et des marchandises à Port-de-Bouc à la fin du XVe siècle », dans Revue d'Histoire Economique et Sociale, Chambre de Commerce de Marseille, p153-176.

[2] AN, fonds Galiffet, 107AP 78A2, 10/7/1391.

[3] DHM73 p58

[4] Organisme de la Cour Pontificale chargé de l'intendance et de aumônes. Référence donnée par Crétinon/Strozzi, op. cit. p35, source inconnue.

[5] « En avril 1315, une barque marseillaise est nolisée au Génois Pietro di Vinhale pour porter de l'orge de Port-de-Bouc à Gènes, et, en novembre de la même année une autre barque est nolisée pour porter de Port-de-Bouc à Albenga du froment et du seigle. » E. Baratier et F. Reynaud, op. cit. p197 - A.M. 11, 35, FI 7 et 50.

[6] « Le 24 juin 1389, la Sancta Maria, bâtiment castillan de 14 hommes d'équipage, actuellement à Marseille, est nolisée à Pilho di Francisco, Florentin, habitant Berre, pour charger à Port-de-Bouc 800 oulles de sel pour PortoPisano. », id., p180 ; A. D. Verdillon 44, FI 102.

[7] Id., p270

[8] Crétinon/Strozzi, op. cit., p34.

[9] MG AA8 ; AA9 f°22 ; DHM76 n°65. « S'y rendront ceux qui le veulent pour acheter comme pour vendre à cette condition que cela se fasse sans dépense pour l'état et sans préjudice pour les voisins. »

seigneur R. des Baux) manifestent un soutien indéfectible à la population de l'Ile. Ils ont en effet tout intérêt à s'assurer la fidélité et la prospérité de ses habitants, garants à la fois d'une importante source de revenus et d'un « verrou » hautement stratégique sur le plan militaire : l'entrée dans le *Martegue.*

De fait, la ville de l'Ile, qui a conservé une activité commerciale importante, connaît probablement encore un fort taux d'occupation des maisons. Les bâtiments vides y semblent rares, puisque la participation aux réparations des fortifications d'avril 1366, effectuée aux frais des habitants, est calculée « en proportion de leur emprise sur la muraille »[1]. Nous sommes vraisemblablement en face d'une décision du conseil destinée à contraindre les personnes ayant annexé le rempart dans leur habitation, en rognant sur le bien collectif une petite surface ou l'agrément d'une fenêtre, à restituer les murailles à leur usage premier : la défense. De telles dérives ne se justifient à mon sens que dans une cité densément peuplée, où le foncier est rare. Or, elles ne sauraient être intervenues avant la Grande Peste, puisque l'on avait considérablement renforcé les fortifications dans les années 1350, et notamment en 1358[2].

Enfin, nous disposons pour 1391 de données fiscales. La future agglomération de Martigues compte 104 feux de queste[3], ce qui constitue toujours la plus grosse faculté contributive du pourtour du *Martegue*, mais tout juste devant Berre (80 feux) et Istres (66 feux). Il faut donc bien distinguer la ville de l'Ile de l'agglomération prise dans son ensemble. La population de la première semble résister aux tourments de l'après Peste Noire, et son affouagement est le même (65 feux fiscaux) en 1344 et en 1391. Même si une fluctuation de ce chiffre est possible entre ces deux dates, le maintien de ce taux pour l'Ile contraste avec le déclin global des villages des rives de Caronte. Quand tout s'effondre autour d'elle, l'Ile et son économie parviennent à résister, en absorbant manifestement la population alentour. Une bonne partie des survivants se concentre dans ses remparts et contribue à maintenir cet îlot de relative richesse, dont la possession en fief prend d'autant plus de valeur que l'économie provençale décline[4].

Cependant, la dissipation de la menace des bandes de Raimond de Turenne, et l'entrée dans une période d'apaisement se ressentent immédiatement dans l'affouagement de 1400[5], c'est-à-dire dans la répartition par ville de l'impôt. Malgré la grave épidémie de 1397-98, décrite par Bertran Boysset, la part des trois castra devient prépondérante à l'échelle de l'Etang de Berre. La lecture du tableau suivant permet de s'en persuader :

---

[1] MG BB4.

[2] Id.

[3] Chiffre qui n'a qu'un rapport indirect avec le nombre de feux réels. Ile : 65. Jonquières : 16. Ferrières : 21. St-Geniès : 2. AD B1527

[4] L'appel du 1er janvier 1389 à tous les bateaux de l'Ile, de Jonquières et de St-Geniès à venir faire masse contre les remparts de l'Ile a donc une double signification : présenter à l'ennemi un front compact pour tenter de sauver la vie des habitants du secteur, mais également protéger le dernier îlot de prospérité du secteur.

[5] AD B199.

	1391	1400
Berre	80	64
Istres	66	30,5
Ferrières	21	23
Jonquières	16	22
L'Ile	65	57
Total agglo. « Martigues »	**102**	**102**

Doc. 70. Evolution du nombre de feux fiscaux entre 1391 et 1400

Alors que Berre suit la tendance générale de la viguerie d'Aix d'une révision à la baisse du nombre de feux fiscaux, Istres s'effondre, et la future agglomération de Martigues se maintient, à la faveur d'un léger rééquilibrage au profit de Jonquières et Ferrières.

La population des trois castra réunis possède la seconde capacité contributive de la viguerie d'Aix, derrière la ville d'Aix elle-même (425 feux fiscaux), et devant Pertuis (81 feux fiscaux)[1]. La viguerie d'Aix très étendue, rassemble 909,5 feux en 1400[2] ; les riverains de l'Etang de Caronte contribuent donc à hauteur de 7,5% à l'impôt de la viguerie. La future Martigues est selon toute vraisemblance, après Aix, la ville la plus peuplée de celle-ci[3].

1.3.1.5. La fin de Saint-Geniès et ses causes

Nous avons déjà évoqué la nette diminution de population à St-Geniès entre le début du XIVe siècle et les années 1340, période au cours de laquelle ce bourg de près de 200 feux perd au moins les trois quarts de sa population[4], probablement du fait d'une insécurité croissante, dont les fortifications vétustes ne peuvent protéger les habitants. Une grande imprécision persiste pour la seconde moitié du siècle : les lacunes des sources intedisent une analyse fine de la démographie de St-Geniès entre la Peste Noire (1348) et l'abandon définitif du castrum par ses habitants dans les années 1390. Entre ces deux dates, le bourg semble connaître une lente agonie, ponctuée par des épisodes guerriers terrorisant la population des rives de Caronte.

La première catastrophe démographique semble, comme je l'ai évoqué plus haut, directement liée à la Peste Noire: les habitants subsistant à la fin des années 1340 ont déserté le village une première fois à la suite de l'épidémie, en 1349. On peut déduire cette idée du procès de 1401/1402 opposant le prieur de St-Geniès et le seigneur de l'Ile[5]. Le plus âgé des témoins, Cyprianus de Somabrio, moine et infirmier de Montmajour, dit être capable de se souvenir d'évènements s'étant déroulés il y a plus de cinquante ans. Il déclare que le castrum de St-Geniès fut abandonné « l'année où le roi de Majorque est venu au port de Bouc avec une grande armée ». Il assure qu'il s'en souvient parce qu'il était lui-même présent, et qu'il

[1] Sous réserve de la découverte des chiffres de Salon, absents de l'enquête.
[2] Ville d'Aix exclue.
[3] Nous avons vu qu'elle est vraisemblablement peuplée de 400 feux réels environ.
[4] Pour atteindre un chiffre compris entre 20 et 50 feux réels.
[5] AD 2H424

chantait à ce moment-là la messe dans la chapelle du Val St-Pierre, faisant partie du terroir du castrum[1].

Si ce témoin dit la vérité, il relate ici un évènement très important ayant jusqu'ici échappé aux historiens des côtes provençales. En effet, le dernier roi de Majorque est Jacques III, né en 1315, et mort en 1349 à la bataille de Lluchmajor au cours d'une tentative de reconquête de Majorque, aux mains de Pierre IV d'Aragon. A cet effet, Jacques III avait vendu peu avant sa dernière possession, la seigneurie de Montpellier, au roi de France Philippe VI afin de lever une armée suffisamment imposante pour mener à bien son projet. Il est donc fort probable que ce soit cette « grande armée » levée par Jacques III qui se soit présentée à Bouc en 1349.

Faut-il envisager un lien entre la présence de cette flotte et la désertion du village ? Je ne le pense pas. Tout d'abord, parce que Jacques III, dont l'objectif unique était la reconquête de son royaume insulaire, n'avait aucun intérêt à attaquer les angevins et la reine Jeanne dans leurs possessions provençales. Ensuite, parce que la formule de Cyprianus de Somabrio ne met nullement les majorquins en accusation, et se borne à noter que les deux évènements se sont déroulés la même année. Remarquons que le témoin parle d'abandon (*lapsi fuit*), mais pas de destruction, comme il le fera dans la suite de son récit.

En outre, doit-on voir dans l'évocation de 1356 de la *Tor de Gacha,* sur laquelle on veut faire un farot, un remploi militaire de la tour désaffectée d'un des moulins à vent de la Gacharelle[2]? Et par conséquent un signe de déliquescence du bourg et de son activité artisanale? Je le pense, à l'inverse de Philippe Rigaud[3].

La population de St-Geniès est-elle revenue dans les années 1350 ? Si oui, a-t-elle fui les bandes de routiers (commandées par Arnaud de Cervole ou d'autres) en 1358 en se réfugiant à l'Ile, à l'image de celle de Jonquières ? Rien ne permet de répondre à ces questions. La décision du conseil de l'Ile de faire contribuer aux charges « toute personne habitant à moins de 5 lieues de l'Ile et venue s'y réfugier »[4] ne laisse pas transparaître de systématisme dans l'immigration des Saint-Genésiens vers la ville comtale. La tuerie orchestrée par des habitants de l'Ile dans le prieuré l'année suivante[5] est-elle liée à un litige consécutif à cette éventuelle immigration ? Il est là encore impossible de se prononcer.

Combien d'habitants y a-t-il à St-Geniès dans les années 1360 ? Un nombre assez restreint, sans aucun doute. Jonquières semble à la même époque assez peuplée : il est possible que les réfugiés aient fait gonfler sa population à près de 200 feux. Dans ces conditions, et par le jeu des vases communicants, on imagine pas St-Geniès compter plus d'une ou quelques dizaines de feux.

---

[1] AD 2H424, II, témoin n°5 : *« nes quoc anni lapsi fuit, dixit quod tempore quo rex maioricare fuit cum magno exercitu in Porto de Buco (…) Dixit quia ipse fuit in ipso loco et cantavit missam in quamdam capella vallis Sci Petri territorii castri Sancti Genesii. »*

[2] MG BB4, 20/3/1356, sous réserve de la correspondance des toponymes *Gacha/Gacharelle*. Mention donnée par Philippe Rigaud

[3] Voir note 7 p100. Ce chercheur avance, prudemment, l'hypothèse d'une localisation sur le Mourre de Bœuf, éminence de 138m située à mi-distance entre St-Geniès et le hameau de St-Pierre.

[4] MG BB4, 1/4/1358.

[5] MG II4 liasse7, 26/9/1359: « Lettres de la reyne Jeanne portant rémission des excès et meurtres commis dans le prieuré St-Genest par divers particuliers de l'Ile ».

St-Geniès est devenu, sinon un hameau sans importance, une ville fantôme dont une partie des habitants qui ne sont pas morts ont émigré dans les communautés voisines. Toutefois, certains d'entre eux n'ont pas voulu ou pas pu quitter le castrum, puisqu'on voit avec certitude des personnes émigrer à l'Ile en 1368 (lors de l'irruption des troupes de Du Guesclin, suscitée par Louis d'Anjou) à l'instar de ceux de Jonquières. Le registre de délibération de l'Ile BB4 est clair pour mars 1368 : le 1er, on décidé de nommer une « commission pour faire participer aux charges de la défense les habitants voisins qui viendraient se mettre à l'abri dans l'Ile ». Dans la commission entrent 1 habitant de Ferrières, 3 habitants de Jonquières, mais aucun de St-Geniès. Cette absence est-elle révélatrice d'un très faible poids de la communauté, ou du fait que ceux de Jonquières représentent déjà la population dépendant du prieur de St-Geniès? Les deux, peut-être.

Commence alors un exode pour les habitants de St-Geniès, Jonquières et la Couronne, qui durera cinq années. Les témoins de l'enquête de 1401[1] sont unanimes. Ils ont tous vu le *Castrum Sancti Genesii* « debout, fortifié et peuplé » ; ces personnes évoquent, je pense, les années 1360. Ils affirment que ses habitants l'ont « fui il y a 35 ans », soit vers 1366 (1368, en fait). Ils furent « témoin(s) que les castra de St-Geniès, Jonquières et la Couronne, pendant 5 ans, il y a 35 ans à peu près, furent désertés ». Après la désertion consécutive à la Peste Noire, les Saint-Genésiens sont donc contraints à un deuxième exode.

Cependant, comme les fois précédentes, je pense que certains sont revenus à St-Geniès : les restes de ce village n'ont pas été définitivement abandonné en 1368, car on y retrouve des traces d'activités humaines dans les années 1380.

C'est donc vers 1373[2] que quelques habitants seraient revenus dans le castrum. Dans quel état ont-ils retrouvé leurs habitations ? L'enquête de Véran d'Esclapon de 1379 ne répond pas à cette question, mais amalgame Jonquières, la Couronne et St-Geniès dans un seul article (à moins que l'enquêteur ait voulu fusionner les possessions du prieur) et se borne à déclarer que « le lieu est bien diminué ». Les années 1373-1381 offrent, nous l'avons vu, une accalmie, on voit même un certain Laurent Desbaux, habitants de St-Geniès, acheter deux *« logades* dans l'enclos dudit St-Geniès »[3] mais la tension remonte dès 1382 sur les rive de Caronte avec la guerre de l'Union d'Aix.

L'année 1385 est marquée par le début du processus qui conduira à l'abandon final du castrum. La reine Marie autorise par des lettres royaux du 19/2/1385[4] à la communauté de l'Ile de s'emparer des pierres des murailles du « château (le *castrum*, et non le prieuré), car elle sont si foibles qu'ilz ne se puissent pas réparer ni fortiffier ni mettre en deffance et pareillement que les murailles seroient abbatues ou qu'il les faille abattre à ceste occasion pour esviter un grand danger (…) pour estre employées aux fortifications de l'Ile dont ledit lieu a bien besoin (…)sans payer aucun prix ». Le 13/7/1387, le reine Marie évoque dans d'autres lettres[5] la mission donnée à «Guillaume Picard alias Picardon et Jehan Aligoto huissiers des armes du Roi » qui l'avait décidée à sacrifier le castrum au profit des

[1] AD 2H424.
[2] Après un très vraisemblable abandon de 5 ans.
[3] AD 2H638 f135b. L'acte est signé par un notaire de Ferrières ; il ne doit plus y avoir de notaire à St-Geniès.
[4] MG AA9 f°68.
[5] Id, f°69v.

fortifications de l'Ile. Leur expertise date du 24 mai[1], et c'est à la suite de celle-ci que la reine Marie prend sa décision définitive. Le démantèlement n'avait donc pas commencé en 1385, mais débute en 1387, les hommes de l'Ile profitant de la brève détente politique de 1386-1388. Le grand démontage a bel et bien commencé en 1387. J'en veux pour preuve la relaxe prononcée par le juge de l'Ile le 13/1/1388[2] envers « Rostang Ensuque et Antoine Liotard de Ferrières, détenus aux prisons de l'Isle pour avoir sans la permission dudit juge pris du bois, de la chaux et pierre **à la Montagne Saint-Genest** et au terroir appellé Contrast ». La participation des habitants de Ferrières n'était effectivement pas initialement prévue dans ce grand démantèlement. Cette injustice est réparée le même jour, puisque le sénéchal de Provence adresse des lettres aux officiers de la communauté de l'Ile où il déclare que « **les habitants de Ferrières,** vassaux de l'archevêque d'Arles ont la faculté de prendre des pierres et bois à la **Montagne Saint-Genest**… »

Le bourg de St-Geniès, ainsi mis à nu, va subsister quelques années encore. A la suite des inquiétantes recommandations données par l'archevêque à l'Ile en décembre 1388[3], la communauté de cette dernière sollicite les habitants de St-Geniès pour sa défense. Le 1/1/1389, on appelle les hommes de l'Ile, de Jonquières et de St-Geniès à venir à l'Ile avec leur barque ou leur embarcation pour accoster et se serrer contre ses murailles[4].

Le prieur, lui, continue à rendre justice à St-Geniès, sur sa butte prieurale[5]. Il ordonne le 13/11/**1385** de faire des criées, peut-être les dernières *infra fortalicum dicti castri*. Il ordonne d'autres criées le 27/8/1389, dont le lieu n'est pas précisé. Il rend des sentences le 16/9/1396, dont la plus importante est la suivante :
« Ne pas extraire sans autorisation de la cour des pierres, tuiles, poutres ou rondins du bourg St-Geniès, sous peine de 50 livres »[6]. Cette mention est la preuve qu'on ne démantèle plus seulement les remparts, mais aussi les maisons. On peut de ce fait raisonnablement penser que plus personne ou presque n'habite le bourg de St-Geniès depuis quelques mois ou années.

En 1400, on voit même la cour du prieur délivrer ses sentences non plus sur la butte du castrum, mais à Jonquières[7].

On peut donc dater la désertion finale du bourg entre 1389 et 1396. Mais il est éventuellement possible d'être plus précis, grâce à la correspondance de F.M. Datini : au cours de l'été 1392, la guerre a repris entre le pape et Raymond de Turenne. Le 5 août, Datini écrit : « on ne peut pas s'écarter des routes, sinon on est pris, dépouillé et tué »[8]. Le 25 août est signé une paix entre le pape et R. de Turenne, mais le 31 août, « un navire, celui de Carlo Salavatico, ayant débarqué des marchandises à Bouc à destination d'Avignon, et ces marchandises ayant été placées dans deux barques (…) **à l'estaque de Saint-Geniès**, lorsque

---

[1] MG II4 liasse10.
[2] MG DD47.
[3] MG II4, liasse 10 : « nulle barque étrangère n'approchât des remparts de l'Ile d'un trait d'arbalète, sous peine d'être brûlée. »
[4] MG BB5 : « *veniens ad Insula cum eius barca seu navigio se appriquamus et acostamus de gardia sive meniis Insule debeat »*
[5] AD 2H425, f°61 à f°78v.
[6] « *de non extrahendo sine liecentia curie a burgata Sancti Genesii lapideos, tegullos, trabes seu fusta, aliqua sub pena 50 librarus* ».
[7] AD 2H425 f°78v : « (…) *et nostre curie locorum presentum in dicto loco de Jonqueriis* »
[8] Brun, *Les Annales Avignonnaises de 1382 à 1410, extraites des archives des Datini*, op. cit.

des gens d'armes de R. de Turenne arrivèrent, s'emparèrent de deux charges de poivre, deux tables de camelot, deux balles de marchandises : aussi bien auraient-ils pu tout prendre ! »

La présence des hommes de R. de Turenne est donc avérée dans la zone ; or, on sait que ce sont eux qui ont rasé le castrum de Castelveyre, situé à 9km au nord, sur l'actuelle commune de St-Mitre, entre 1393 et 1395. Bien que St-Geniès ait déjà été bien affaiblie par l'escamotage de ses remparts, on ne peut s'empêcher d'imaginer un « coup de grâce » donné par Raymond de Turenne ou ses hommes vers 1392-1395. Les délibérations communales de l'Ile, disponibles entre 1368 et 1397[1] s'interrompent pour l'année 1394. Faut-il y voir la conséquence d'une année particulièrement troublée, au cours de laquelle des bandes auraient pu raser St-Geniès ?

Ecoutons les témoins du procès de 1401[2]. L'un d'entre eux (Petrus Alamani, de Berre) déclare que le *solium*[3] « fut détruit et vidé de sa population dans cette guerre qui fut la dernière en Provence » . C'est une allusion claire à la guerre de Raymond de Turenne.

Le plus âgé des témoins, Cyprianus de Somabrio, peut-il nous apporter des précisions supplémentaires sur les causes du dépérissement du village ? Après avoir évoqué l'épisode de désertion de 1349 (l'année de la présence du roi de Majorque), il poursuit : « Et plus tard ce lieu fut détruit et dépeuplé à cause des guerres entre Sarrasins et Chrétiens[4], et en plus de cela à cause des morts de la peste et de tous les tourments qui se firent jour en Provence ».

Somabrio évoque donc une époque postérieure à 1350. En ce qui concerne les ravages des épidémies de peste, il fait vraisemblablement allusion aux graves retours de la maladie de 1361 et de 1371/73. En revanche, je ne parviens pas à rattacher la responsabilité qu'il fait porter aux Sarrasins dans la destruction de St-Geniès à une période précise. Tout au plus répéterons-nous que la peur que suscitent ces derniers est une constante dans la seconde moitié du XIVe siècle.

Toujours est-il que le bourg est entièrement vide vers 1400, et que l'on retrouve des immigrés de St-Geniès à Jonquières réclamer en juin 1406 la construction d'une église[5].

Ce constat effectué, il importe d'examiner cette disparition à l'aune d'éventuels cas similaires relevés en Provence. Aussi, pourquoi cette communauté, la plus importante des quatre présentes sur les rives de Caronte vers 1310, est-elle précisément celle qui disparaît 80 ans plus tard ? Noël Coulet[6] écrit : « Plus de 40% des localités recensées en 1315-1316 sont inhabitées en 1471. (…) En Provence, cette désertion affecte surtout les villages faiblement peuplés dès le début du XIVe siècle : plus de deux tiers des agglomérations qui comptaient alors moins de 30 feux ont disparu en 1471. » Pour Daniel Mouton, « le XIVe siècle marque la fin des mottes (3 à 7 cas). Celles qui perduraient ne semblent être que des survivances qui

---

[1] MG BB5.

[2] AD 2H424.

[3] *« … et solium in ista guerra que fuit ultimo in patris Provincie fuit destructum et desapopulatum. » solium :* partie basse d'un objet, base : je pense au bourg par opposition à la butte prieurale.

[4] « *… et postea fuit ipse locus destructus et inhabitatus propte guerras sarracenorum* et C*hristianorum ».*

[5] AD 2H638, f125.

[6] *La Provence au Moyen-Age*, op. cit., p298.

ne résistèrent pas aux crises de cette époque : la plupart des sites ne sont plus mentionnés que comme abandonnés, voire détruit »[1].

Mais dans ce contexte, l'abandon définitif d'un bourg de la taille St-Geniès (150 ou 200 feux en 1308), **le plus peuplé de la frange littorale entre Marseille et Arles**, au début du siècle, constitue une singulière exception. Il faut faire le parallèle avec l'autre « grande exception » que j'ai déjà cité: la fondation d'une ville comtale à l'Ile-St-Geniès (« l'une des rares au XIIIe siècle avec Barcelonnette » selon E.Baratier[2]).

Au début du XIVe siècle, lors du maximum démographique, malgré les préjudiciables empiètements de juridiction du baile de l'Ile, le prieur de St-Geniès n'est pas encore réellement pénalisé par la « concurrence » de l'Ile. Une partie de la population de St-Geniès a certainement émigré à l'Ile entre 1255 et 1305, et St-Geniès est déjà sur la pente descendante en 1308, mais l'essor de Jonquières et de Manegute, et l'impôt en résultant compense largement ces départs. La seigneurie sur ces faubourgs permet au prieur de St-Geniès d'être, indirectement, un des grands bénéficiaires de la fondation comtale.

Les témoins âgés de l'enquête de 1545[3] impliquent tous dans le choix de leurs ancêtres d'émigrer à l'Ile des critères d'agrément, voire d'esthétique, ce qui ne laisse pas d'étonner quand on connaît les circonstances guerrières de l'abandon de St-Geniès :
« comme il veoit le lieu de l'Isle de Martegue est trop plus beau et plus plaisant que n'est la situation ou est ediffié le chasteau de Saint-Geniès duquel il a parlé dessus et la raison est que l'Isle du Martegue est ediffié dans le Martegue et dans l'eau et l'eau y est tout au tour ». Ou bien : « le lieu où est ediffiée la ville qui s'appelle Lisle de Martegue luy a tousjours semblé et semble encore avoir esté plus plaisant pour y habiter que le lieu où est assis le chasteau de Saint-Geniès pour ce que le lieu de l'Isle est envyronné de l'Estang de Martegue et ledit chasteau de Saint-Geniès n'a mer que d'ung costé devers le couchant et a ledit lieu de l'Isle plus de comodité pour raison de la pescherie que le chasteau de Saint-Geniès »

En réalité, les critères de beauté plastique de telle ou telle ville jouent évidemment très peu, et le germe de la disparition de St-Geniès existe déjà depuis les années 1250 et est confirmé en 1292: il s'agit de la coutume formalisée par Charles II[4] selon laquelle les habitants de l'Ile ne seront pas tenus de contribuer aux tailles comtales pour ce qu'ils possèdent dans les terroirs de Saint-Geniès, de Fos, de Castelveyre et de Saint-Mitre. Cette mesure n'était pas très handicapante lors du maximum démographique : on voit que les propriétaires de l'Ile ne sont que 5 sur 111 à St-Geniès en 1308, le manque à gagner pour le prieur est faible. Mais avec l'avènement de l'insécurité dans les années 1320/1330, les flux de population deviennent nettement défavorables à St-Geniès, et également à Jonquières : leurs habitants émigrent, non seulement pour s'installer à l'abri des remparts de l'Ile, mais aussi pour bénéficier de ses privilèges fiscaux.

---

[1] Daniel MOUTON, « *Mottes castrales en Provence. Les origines de la fortification privée au Moyen-Âge* », op.cit., Paris, Maison des Sciences de l'Homme, 2008 (Documents d'Archéologie Française n°102), p111.
[2] Dans « La fondation de l'Ile-Saint-Geniès », op. cit.
[3] AD B1261.
[4] Cf. p174.

Les épidémies de peste et les incursions de mercenaires font le reste en accentuant ce phénomène de concentration dans l'Ile. Jonquières ne doit sa survie qu'à l'apport d'une population immigrée des alentours, n'ayant vraisemblablement pas pu, faute d'argent, s'installer dans l'Ile, et s'étant contentée de refaire sa vie à proximité de la présence rassurante de ses murailles.

Les exemptions accordées aux habitants de l'Ile constituent également un handicap pour les finances comtales : les riches propriétaires de l'Ile ont souvent recours à un échafaudage fiscal qui constitue un important préjudice. Y. Grava écrit: « Il leur est facile d'acheter des maisons abandonnées dans un village qui se dépeuple…»[1]. Cette « colonisation par les hommes de l'Ile » est d'autant plus pernicieuse que ces riches propriétaires de l'Ile sont souvent d'anciens habitants de St-Geniès ou leurs descendants (on peut supposer que l'Ile étant densément peuplée et le foncier élevé, les habitants de St-Geniès, Jonquières ou Ferrières étant parvenus à y émigrer pour se protéger sont les plus fortunés). On imagine ces personnes ou leurs descendants être exemptées de taille pour les biens qu'ils laissent derrière eux, du fait même de leur émigration : ce sont autant de deniers qui ne rentrent pas dans les caisses de l'état provençal.

Mais ce mécanisme engendre surtout, rapidement, un énorme manque à gagner pour le prieur, et il n'est pas étonnant dès lors qu'il ait du mal à fortifier ses deux agglomérations : les remparts de St-Geniès sont en mauvais état dès 1323[2], et Jonquières n'est fortifiée que tardivement, vraisemblablement dans les années 1370, qui plus est peut-être avec les subsides de l'Ile, à l'image de ce qu'on décide pour Ferrières le 12/3/1358[3]. Si le prieur ne peut payer, la communauté de l'Ile se rend compte qu'elle a finalement intérêt à avoir des faubourgs fortifiés.

En 1400, le bourg de St-Geniès est détruit, mais pas le prieuré : il y aura des religieux jusque vers la fin du XVe siècle[4]. Les prieurs vont continuer à se succéder au nom de l'abbaye de Montmajour (on voit un certain Jean de la Croix) ; ils sont à la tête de quelques moines qui assurent le service religieux dans l'église subsistante du château prieural, jusque dans les années 1430, date vraisemblable de la construction de la première église de Jonquières[5]. A partir de cette époque, ils se déplacement à Jonquières pour dire la messe.

Quant au hameau de la Couronne, il est abandonné dans les mêmes années et dans les mêmes conditions : les témoins de 1401 sont également unanimes sur ce point. La Couronne a été déserté pendant 5 années en même temps que Jonquières et St-Geniès, entre 1368 et à peu

---

[1] « Fiscalité, organisation de la société et répartition des pouvoirs en Provence : Martigues au XIVe siècle », op. cit., p168.

[2] Visite des Fortification, B1103.

[3] MG BB4

[4] Cf. p328.

[5] D'après AD B1261, enquête et audition de témoins âgés, 1545. Guillaume Barthemieu, 60 ans , parle du château prieural : « lequel a toujours veu deshabité hormis qu'il y a veu demeurer le seigneur de Saint-Geniès et quelques pères du nom duquel seigneur ne luy *retorde* (ne se rappelle pas) car il (y) a **cinquante ans** et les relligieux qui venoient servir l'église à Jonquières habitoient tous audit Chasteau. » Romin Barcillon, 60 ans également, confirme : il l'a toujours connu « deshabité et n'y a jamais veu habiter que les pères et moynes qui soulloient faire le service de l'église de Jonquières, soulloient manger et boyre dans ledit chasteau et viennent faire le service à l'église de Jonquières »)

près 1373 ; les quelques personnes y résidant encore dans les dernières années du XIVe siècle l'ont abandonné à la même période que St-Geniès[1].

La disparition de St-Geniès est donc le fruit de la persistance dans une époque de crise grave de privilèges fiscaux établis en pleine croissance économique et démographique. Le maintien de ces privilèges est manifestement un calcul de l'autorité royale pour préserver la pérennité de son bastion de l'Ile. Les marques obstinées de favoritisme manifestées à l'Ile par les souverains provençaux auront à la longue raison de la plus grande agglomération du littoral de Marseille au Rhône. Ce mécanisme est bien décrit par Etienne Hubert pour le Latium : « Aussi les désertion contemporaines des grandes crises de la fin du Moyen-Âge n'ont elles pas éliminés les sites qui vivotaient comme villages bloqués aux finages trop restreints pour assurer aux communautés les bases économiques nécessaires et suffisantes à leur subsistance. Le phénomène de concurrence entre villages et seigneuries a provoqué parfois l'abandon d'habitats autrefois importants, dont la prospérité avait été entamée par des évènements contingents, réduisant par là même leur capacité de résistance à l'expansion économique et politique des sites voisins. »[2]

La fin du XIVe siècle, à Martigues comme ailleurs, est marquée par une grande violence. Le bourg de St-Geniès est rayé de la carte, ainsi que le hameau de la Couronne. Les villes de Ferrières, l'Ile et Jonquières sont désormais toutes trois fortifiées et seront par la suite peuplées sans interruption. 1400 est un repère chronologie important : c'est aux environs de cette date que la future Martigues adopte la morphologie générale qu'elle conservera jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. L'agglomération continuera à se structurer au cours du XVe siècle, malgré un contexte économique extrêmement défavorable jusque vers 1470.

1.3.2. 1400-1470 : dans un contexte de catastrophe démographique, la persistance de l'activité portuaire et la constitution d'un fief homogène de la lagune de Berre-Caronte

Au début du XVe siècle, le territoire de l'actuelle commune de Martigues connaît un mouvement général de regroupement autour de l'Ile-St-Geniès. Des six agglomérations visibles au début du XIVe siècle (St-Geniès, La Couronne, Jonquières, Manegute, Ferrières, l'Ile), seules trois ont traversé la grande crise. Les *castra* subsistants ne sont pas les plus importants démographiquement (le cas de la disparition d'un bourg de la taille de St-Geniès est exceptionnel à l'échelle provençale), mais les plus proches spatialement de la fondation comtale. Ce sont aussi les mieux fortifiés, critère le plus important pour les populations, après tant d'années de danger et de peur intense. De cette concentration naissent dès 1400 les

[1] AD 2H424/Articles/6° :« *intendit que propter guerras mortalitates et alias tribulationes que predicta tempora et citra in partibus Provincie et Forcalquerii viguerunt dicta castra de Columpna et de Sancto Genesio fuerunt et sunt dirrupta (...) et destructa ac in totalitata* »

[2] Op. cit., p597-598. Pour cet auteur, « de nombreux villages abandonnés à la fin du Moyen-Âge avaient connu auparavant des périodes florissantes et ne présentaient pas tous des vices de formation qui les vouaient à l'échec, la période de croissance passée ».

contours définitifs de la future ville de Martigues. Mais si les trois communautés de Ferrières, l'Ile et Jonquières sont accolées, elles conservent jalousement leur indépendance au XVe et au XVIe siècle; il faut 180 années de lente maturation et une forte volonté politique tutélaire pour aboutir à l'Acte d'Union de 1581, donnant enfin naissance à la ville de Martigues.

1.3.2.1. Equilibres politiques locaux et régionaux

1.3.2.1.1. La Provence au XVe siècle

Les études concernant le comté au XVe siècle sont rares, surtout en ce qui concerne les années 1400-1450. Sous biens des aspects, la part provençale des règnes de Yolande d'Aragon et de René d'Anjou[1], souverains de nombreux royaumes, reste encore assez impénétrable. Sur le plan politico-économique, le début du siècle semble moins mouvementé que la période qui le précède. Le comté tente de panser ses plaies, mais la population continue à décroître, et l'étiage démographique n'est atteint que vers 1440. Si les épisodes de violence s'espacent dans la Provence intérieure, la spirale du malheur n'en est pas pour autant enrayée : la peste subsiste, endémique, sinistrement épaulée par les graves carences alimentaires, résultant d'une production agricole désorganisée.

Car c'est une ère nouvelle qui a commencé en 1348 : à l'échelle de l'Europe, jusqu'en 1670, on ne dénombre aucune année qui ait été exempte de peste. Au niveau de la France actuelle, compte tenu de la documentation, les seules années indemnes pour cette période de plus de trois siècles sont au nombre de quatorze : 1353-1355, 1357, 1377-1378, 1385-1386, 1403, 1419, 1447, 1540, 1658-1659. Dans la Provence du XVe siècle, les épidémies les plus virulentes sont celles de 1397-1398, signalée par le chroniqueur arlésien Bertrand Boysset[2], celle de 1415, 1439, 1450-1451, 1456-1457, 1459, 1478-1479.

Les années 1438-1441 sont marquées par de graves intempéries qui ravagent les terres cultivées et génèrent une famine généralisée. De même, la faim sévit cruellement entre 1472 et 1474, « sombres années » dit Noël Coulet. Mais si peste et famine sont des fléaux étroitement liés, cet auteur considère que « les disettes sont plus rares que dans la seconde moitié du XIVe siècle. La famine et la guerre affectent moins la démographie que les épidémies »[3].

Sur le plan politique, des combats opposent les princes de la seconde maison d'Anjou, désirant réinvestir le royaume de Naples, aux rois d'Aragon. Ces combats se déroulent sur la mer ; ils se doublent cependant « d'opérations de piraterie sur les côtes et sur le cours du Rhône »[4]. Ainsi, l'événement majeur de la première moitié du XVe siècle est-il l'intrusion de

---

[1] Yolande d'Aragon, régente de son fils Louis III d'Anjou, à partir de 1417, très influente jusqu'à sa mort, survenue en 1443. Son autre fils, René d'Anjou, comte de Provence de 1434 à 1480. La famille d'Anjou possédait la Provence, l'Anjou, le Duché de Bar, le Maine, la Touraine, le Valois, ainsi que Naples et la Sicile. Le roi René devint duc de Lorraine par mariage.

[2] Arpenteur arlésien, auteur d'une *Chronique (1364-1414)*

[3] *La Provence au Moyen-Âge*, op. cit., p96.

[4] Id., p294

la flotte catalane dans le port de Marseille en 1423. Les troupes d'Alphonse V d'Aragon saccagent la ville pendant trois jours, l'incendient, et emportent comme trophée la chaîne défendant l'entrée du Port. La ville est ruinée, et voit sa population passer à environ 5000 habitants, contre 10000 à 20000 au siècle précédent.

Pour Noël Coulet, les catalans restent menaçants jusque « vers le milieu du XVe siècle »[1]. On aurait pu supposer que la peur suscitée par cette armée se serait estompée à la suite de l'abandon à Alphonse V par le roi René de Naples et de l'Italie du Sud en 1442. Mais la population paraît très durablement marquée par la présence de cette armée, puisque des témoins l'évoquent encore au milieu du XVIe siècle à Jonquières[2]. Les récents travaux de Philippe Rigaud dans les archives communales d'Arles peuvent à mon sens expliquer la persistance du souvenir du danger arago-catalan. Ce chercheur apporte la preuve de la présence de nefs catalanes à proximité du littoral bien après le milieu du XVe siècle : les guetteurs martégaux transmettent aux arlésiens des messages les avertissant de ce danger jusque vers 1480 au moins.

La formule de N. Coulet selon laquelle la Provence, à partir de 1450, « connaît la paix pour une trentaine d'année » pourrait donc être à modérer en ce qui concerne le littoral. Cependant, malgré la persistance de cette menace, les années 1450-1480 représentent en Provence une période de redémarrage économique, marquée par l'arrivée massive d'immigrants, attirés dans cette zone de basse pression démographique. Marseille est massivement repeuplée par les montagnards de Haute-Provence à partir des années 1440, et par la filière Ligure à partir des années 1450, ainsi que le démontre le généalogiste François Barby dans son article intitulé « L'émigration ligure et le repeuplement de Marseille aux XVe et XVIe siècles »[3]. Cette immigration, ainsi qu'un déplacement des conflits vers l'Italie, font des décennies suivant le rattachement à la France (1481) la période la plus favorable sur le plan économique et la plus calme sur le plan militaire depuis le début du XIVe siècle.

1.3.1.1.2 Malgré l'apaisement, le secteur de Caronte vit sous la menace des navires ennemis

Les faits de guerre et les grands évènements semblent également se raréfier dans le secteur de l'étang de Caronte, à partir de 1400. Il ne me semble pas que cette impression de ralentissement du rythme des heurts politico-militaires procède d'une baisse du nombre de sources écrites, mais bel et bien d'un assagissement palpable à l'échelle du comté, jusque vers 1420. Cependant, dans les trois agglomérations de la future Martigues, on vit replié à l'abri de fortifications soigneusement maintenues en état[4], bercé par la routine macabre des épidémies et par la menace des navires ennemis, maures notamment, et des pirates.

---

[1] Id.

[2] B1261, Romin Barcillon, 6ème témoin

[3] *Provence Historique*, vol.53, fascicule n°214, 2003, p445-455.

[4] 11/10/1418 : « Lettres du sénéchal de Provence portant permission baillée aux habitants de Jonquières par l'espace de quatre années, et ce pour la réparation des murailles et fortifications, et achat d'armes pour ledit lieu ». AD 2H638 f°127v.

8/2/1424 : « différend entre les habitants de Jonquières et Jacques Clavet, maçon de Berre, à l'occasion des tours qui sont construites sur le portal dudit Jonquières, et autres endroits (*in angulo dicti loci de Jonquieriis, a parte Martici* : à l'extrémité est des remparts.) » MG EE9.

Tout au long du siècle, malgré la lacune des années 1400-1440 dans les registres de délibérations de l'Ile, il est clair que les communautés riveraines de Caronte vivent dans le perpétuel souci de surveiller l'arrivée d'ennemis potentiels. Il s'agit, d'une part, de faire garder les portails des castra[1], mais surtout de rémunérer des « gardes de la mer »[2] scrutant l'horizon afin de donner aux populations le temps de réintégrer les enceintes fortifiées en cas de danger.

La période de paix censée avoir débuté en 1442[3] ne concerne donc pas les côtes de la Provence Occidentale, les affrontements durant jusque vers 1480. Mais les années 1424-1427 semblent toutefois concentrer les combats les plus sévères entre Catalans et hommes de Caronte. Voici une sélection des mentions relevées par Philippe Rigaud[4] dans les archives communales d'Arles :

1424 : Paiement de suaires pour des **hommes de Martigues tués dans la prise d'une galiote ennemie**. (ACA CC143 f°32)

1426 : Nouvelles de Martigues de quatre galères maures (le rôle joué par ces marins de Barbarie est tout à fait obscur) . (id, f°53v)

1427 : Libération de Martégaux prisonniers en considération de l'aide apportée contre une **galiote catalane qui faisait des ravages**. (ACA BB1 f°34v°)

Entente avec Martigues contre les Catalans. (id, f°48v)

Présence de deux galères et d'une galiote de Catalans à Bouc. (ACA CC144 f°41v°)

1434 : Messager envoyé à Bouc à propos de la nouvelle de deux nefs chargées de gens d'armes. (ACA CC 152 f°21) Il s'agit peut-être de Catalans.

1438-1439 : présence hostile de bateaux catalans sur le Rhône et peut-être à Martigues (ACA BB2) .

1441-1442 : affrontements contre des galères catalans. (id.)

1448 : présence de 6 galères catalanes dans les mers de Martigues (ACA CC171 f°39v)

1455 : lettres parvenues de Martigues et Aigues-Mortes relatives aux galères catalanes (ACA CC183 40v)

---

[1] Entre de nombreux exemples, celui de mars 1440 : garde de nuit aux portails, réparation des fortifications. MG BB6.

[2] En 1399, un homme de l'Ile déclare avoir reçu 25 florins de la communauté de Jonquières pour la surveillance (*obsidium)* de la côte (*rippe maritima*), pour 5 mois, du 13 août au 13 janvier.

La même année, sept hommes d'une « brégance » (brégantin) sont payés par les communautés de l'Ile, Ferrières, Jonquières et Châteauneuf pour une surveillance effectuée. MG CC1.

En 1465, 1469, 1476 et 1478 apparaissent dans les délibérations de l'Ile des « gardes à la Couronne » et des « gardes de la mer ». MG BB7, mentions données par Philippe Rigaud. Par manque de temps, je n'ai pu relever les mentions similaires dans le registre BB6 (1440-1460), mais on en trouverait certainement.

En 1471, la description précédant le registre d'affouagement dit « Tubassia » (AD B200, AD C112) décrit la nécessité pour la communauté de Ferrières de « faire nuit et jour sentinelle pour la défense du pays au bord de la mer », et de faire procéder à des gardes « dans la mer », de jour comme de nuit.

Dans le même registre, on lit que l'Ile a « payé l'année passée (*1470*) tant pour messagers qui viennent de Marseille, lorsqu'il paroit des bâtiments armés sur la côte, que pour monter la garde sur mer, 220 florins ».

[3] après la cession par le roi René à Alphonse V de Naples et de l'Italie du Sud en 1442.

[4] Au vu du grand nombre de références, il m'a paru plus lisible de les laisser dans le corps de texte.

1458 : réception de lettres de Martigues à propos de navires catalans (ACA CC189 f°40)
1463 : les syndics de l'Ile envoient des « nouvelles de **trois galères et une galiote de Catalans qui ont fait beaucoup de mal »** (« *novellas de tres guales e una gualiota de Catalans que an fach belcop de mal* » (ACA AA20 f°20, 7 octobre 1463)
1465: lettre de Martigues faisant état de l'armée navale du Bastard de Catalogne dans les îles de Marseille, (Ferdinand Ier (1458-1494), fils d'Alphonse V d'Aragon). (ACA CC202, f°46v)
1466-1467 : très nombreuses mentions de présence de navires catalans à proximité du littoral et des ports provençaux
1473 : hostilités de nefs catalanes envers des navires « martégaux » (ACA CC213 f°74v à f°76v)
1476 (5 juin) : cinq galères et une fuste catalanes aperçues à la Couronne (ACA CC217 f°51)
1477 (31 mars) : des fustes catalanes ont fait un **« carnage » à la Couronne** (AM CC 203 f°34)
1478 (?) : les syndics de l'Ile avertissent que sont arrivées « a La Corona pres de Bouq deux galeras de ennemics que **font grans maulx** ». Les syndics ont demandé « cent hommes a la coste » pour la garder (ACA CC 217 f°43)

1.3.1.1.3. Les seigneurs de Caronte

Les sources les plus aisées à étudier sont celles qui concernent la succession des divers seigneurs et l'organisation des différents fiefs des rives de Caronte. En 1400, la future agglomération de Martigues est toujours placée sous l'autorité de trois seigneurs différents :

- Celle de l'archevêque d'Arles sur Ferrières[1], castrum qui n'a pas de terroir propre. Il fait partie du terroir de St-Mitre, également fief du prélat.
- Celle du comte de Provence ou de ses proches sur l'Ile et sur les 5/6 de Rue Neuve.
- Celle du prieur de Saint-Geniès, c'est-à-dire de l'abbaye de Montmajour, sur le terroir de St-Geniès, soit toute la partie de l'actuelle commune de Martigues située entre l'Etang de Berre et la Méditerranée, y compris Jonquières, les ruines du castrum de St-Geniès et celles du hameau de la Couronne.

i) Charles du Maine fédère l'étang de Berre et fait de la future Martigues la capitale du nouvel ensemble

Comme je l'ai déjà signalé, la seigneurie de L'Ile a échu dans les années 1390 à Charles de Tarente, fils de la reine Marie et frère du roi Louis II d'Anjou. Mais Charles de Tarente était en outre baron de Berre[2]. Selon toute vraisemblance, la fusion entre les

[1] et 1/6 du quartier de Rue Neuve
[2] La baronnie de Berre incluait Berre, Istres, Entressen, Lançon et Châteauneuf.

baronnies de l'Ile et de Berre est donc intervenue à la faveur de leur dévolution à Charles de Tarente[1].

C'est bien le prince de Tarente qui s'oppose en 1401-1402 au prieur de St-Geniès, Jean Hugolen, dans le cadre d'un procès. La situation préexistante au procès est peu claire. On peut supposer que Charles de Tarente, bénéficiant déjà de la suzeraineté sur le prieur de St-Geniès, et des droits de haute justice sur le terroir correspondant, a voulu profiter de la ruine du castrum de St-Geniès, pour s'accaparer la totalité des droits sur cette seigneurie, et notamment sur le castrum de Jonquières. C'est dans le cadre de cette tentative qu'est effectuée une « enquête testimonielle, faite par devant des arbitres et commissaires nommés pour reconnoître et décider les droits et la juridiction du Prince et du Prieur de Saint-Geniès, dans le lieu et le terroir de Jonquières »[2]. L'issue de ce procès est inconnue, mais le différend persiste jusque dans les années 1410.

Cependant, la mort de Charles de Tarente survient en 1404. Louis II attribue alors la baronnie de l'Ile-Saint-Geniès à son fils Louis[3], né l'année précédente. Toutefois, la personne exerçant réellement l'autorité sur la baronnie de l'Ile est Jean de la Croix, trésorier depuis 1399 au moins de la baronnie unifiée de Berre et de l'Ile[4]. J. de la Croix exerce donc une tutelle sur les biens du dauphin, mais poursuit néanmoins ses activités de trésorier[5]. L'acte investissant officiellement le trésorier intervient le 7 février 1405. Il est formulé comme suit : « Mise en possession pour Jean de Cruce au nom de Louis premier né de Louis II, en vertu de la donation à lui faite par son père, insérée dans la mise de possession, savoir de l'Ile de Martigues, autrement de St-Genest, avec les pescheries et les eaux, et autres droits cy énoncés, de la maison appelée la Salle, du portal de la Salle, de la rue Neuve, et droits en dépendants, du Portal de l'église, du château de Jonquières et du Puits dudit Jonquières comme aussi de la baronnie de Berre et du lieu d'Istres, les droits seigneuriaux y détaillés. »[6]

On peut déceler dans cette formulation même l'essence du conflit entre les seigneurs de l'Ile et le prieur de St-Geniès : les comtes de Provence veulent attribuer aux premiers la pleine seigneurie de Jonquières. Plusieurs documents de 1408 nous indiquent que le procès commencé sous Charles de Tarente n'est pas achevé. Parmi ceux-ci, le procès intenté contre le prieur par le nouveau seigneur de l'Ile, le marquis de Croton, car ce dernier estime qu'il est « empêché dans la jouissance de ses droits (*de haute seigneurie)*. Ou bien l'appel interjeté par le prieur contre « les lettres royaux impétrés en faveur du Sieur de Berre, qui le mettoient en possession du mère, mixte et impère (*de la basse, moyenne et haute justice*) des seigneuries de

[1] Puisqu'il existe des comptes, pour les années 1399 à 1403, effectués par Jean de la Croix, «trésorier de la baronnie de Berre et de l'Ile-St-Geniès pour le prince de Tarente, seigneur de Guise et de la baronnie de Berre », AD B1635.

[2] AD 2H424. J'ai déjà abondamment puisé dans cette enquête, qui évoque également St-Geniès et la Couronne.

[3] Qui deviendra en 1417 Louis III d'Anjou (1403-1434)

[4] Cf. AD B1635

[5] Voir AD B1639 : « Compte de Jean de la Croix, trésorier de la baronnie de Berre et de Martigues (sic), 1404-1408»

[6] II4 liasse 12 et AA3. Le « puits de Jonquières », aussi appelé « Puits Vieux » est situé à l'extérieur de la ville, à 150 m au sud du portail, sur l'actuelle place Lafayette.

St-Geniès, Jonquières et la Colonne (*La Couronne*), appartenant au Sieur Prieur. »[1] Le procès continue jusqu'en 1411 au moins, le problème étant cette fois centré sur la question de la « haute juridiction »[2].

Bien que la chronologie de ce procès soit relativement impénétrable, les grandes lignes en sont assez simples :

- les seigneurs de l'Ile ou leurs tuteurs manifestent dès les dernières années du XIVe siècle la volonté de s'accaparer la seigneurie de Jonquières ;
- ce comportement est certainement dicté par la disparition du *castrum* de St-Geniès, qu'ils assimilent par erreur à la disparition de la seigneurie du même nom. Le prieuré est d'ailleurs toujours debout au sommet de la motte castrale.
- L'issue de ce procès ne change pas un fait acquis depuis le Xe siècle : la rive sud de Caronte est une possession de l'abbaye de Montmajour, et le restera jusqu'à la Révolution.
- Les droits de haute-justice sur Jonquières sont dévolus au seigneur de l'Ile, même lorsque celui-ci n'est plus le comte de Provence.

Signalons que Y. Grava qualifie la tutelle de Jean de la Croix, puis la seigneurie (ou la tutelle ?) du marquis de Croton (on lit aussi Marchion Cotton) comme « un bref épisode vassalique »[3], avant le retour de la baronnie dans le domaine royal, sous le gouvernement de la reine Yolande, mère du roi Louis III. Mais il est clair que cet auteur base son propos sur la confirmation de privilèges accordée par la reine le 31/5/1423[4]. A mon sens, il n'est pas possible de se prononcer sur la manière dont est régie la baronnie de l'Ile entre 1411 et 1423.

Yolande, régente du comté depuis la mort de son époux Louis II d'Anjou en 1417 jusqu'à l'investiture de Louis III en 1419, se partage par la suite le pouvoir avec ce dernier. Mais c'est elle qui conserve apparemment l'autorité sur la baronnie de l'Ile et de Berre. En effet, la reine-mère confirme à la ville ses privilèges en 1423, et c'est également elle qui abandonne « la nue propriété de l'Ile-Saint-Geniès, de la baronnie de Berre et des seigneuries de Jonquières (*haute seigneurie seule*), Istres, Entressen et Lançon »[5] à son fils cadet Charles, comte du Maine, en 1438, alors âgé de 14 ans. Mais ce n'est qu'en 1442 que ce prince, frère du roi René, entrera effectivement en possession de ce ensemble.

Charles du Maine, duc de Guise, baron de l'Ile-St-Geniès et co-seigneur de Fos apparaît dans des documents de 1446 et de 1448[6]. Pour François-Paul Blanc, Ch. du Maine, « se désintéressant des autres seigneuries qu'il possédait en Provence et en Languedoc, n'eut

---

[1] 2H638 f°126

[2] 6/4/1411 : procès entre le seigneur de l'Ile, Marchion Cotton et Jacques (*Jean*) Hugoleny, le prieur de St-Geniès. (2H638 f126)

[3] Y. Grava, « La genèse médiévale d'une principauté provençale : la région de l'Etang de Berre », Actes du 103ème Congrès National des Sociétés Savantes, section philologie et histoire, Nancy-Metz, 1977, Paris, Bibliothèque Nationale, 1979.

[4] MG II4 liasse 14

[5] Voir F.-P. Blanc, « La dévolution de la vicomté de Martigues (1473-1580) », 4CU, p139. La formulation est étrange, puisque cet ensemble forme une seule et même baronnie depuis Charles de Tarente. (La note n°3 est erronée puisque l'Ile a été érigé en baronnie dès 1354)

[6] MG II4 liasse 16

de cesse de constituer, par acquisitions et échanges, l'ensemble féodal projeté »[1]. Cet auteur expose comment, entre 1452 et 1454, le frère du roi acquiert de nombreux fiefs situés en bordure ou à proximité du *Martegue* : en 1452, les seigneuries des Pennes, de Châteauneuf, de Carry, ainsi que d'autres « qui ne furent pas compris dans les érections en vicomté (*1473)* et en principauté (*1580)*» : Gignac, Pélissanne et le port de Bouc. Acquisitions auxquelles il faut ajouter des pêcheries dans l'étang de Bolmon, à proximité de Marignane, et dans l'étang de Caronte[2]. En 1454, il se fait rétrocéder les fiefs de Rognac et de Marignane.

La volonté de Charles du Maine de constituer un ensemble seigneurial à la fois considérable et cohérent autour de l'étang de Berre est manifeste. C'est en 1457 qu'est mise la touche finale à cet entreprise, avec le gain des seigneuries de l'est de l'étang. Citons encore F.-P. Blanc : « Depuis 1452, Charles du Maine essayait d'obtenir du cardinal Pierre de Foix (*l'archevêque d'Arles*) qu'il lui vende Saint-Mitre, Ferrières, Châteauvieux et la moitié de Fos (…). Le cardinal consentit en 1457 l'échange de ces quatre fiefs contre le péage d'Arles, que le roi René donna à son frère pour réaliser l'opération. »

La date de 1457 est donc très importante dans l'histoire de la future ville de Martigues, pour plusieurs raisons :

- L'ensemble Ferrières-Ile-Jonquières devient l'agglomération principale d'un grand territoire cohérent ; ce territoire nouvellement constitué devient la plus riche seigneurie de Provence.
- C'est également la fin d'un situation vieille de cinq siècles : le pouvoir exercé par l'archevêque d'Arles, avéré depuis le Xe siècle au moins sur les rives de Caronte, s'achève avec la vente de Ferrières[3].
- Enfin, la réunion de Ferrières et de l'Ile sous la bannière d'un même seigneur est un premier pas vers un rapprochement des trois *castra*. (Notons que les reconnaissances à Ch. du Maine de 1463[4] constituent le premier document cadastral regroupant deux futurs quartiers de Martigues dans un même registre.)

ii) La persistance du prieuré de Saint-Geniès/Jonquières

La chronologie du fief de Saint-Geniès est beaucoup moins complexe. Après le(s) procès contre le seigneur de l'Ile débuté(s) en 1401 et durant jusqu'en 1411 au moins, la seigneurie de Montmajour sur ce terroir n'est plus contestée. Cependant, la disparition des castra de St-Geniès et de la Couronne retire à ce domaine une grande partie de son lustre passé. On voit par exemple, en 1401, le chapitre de Montmajour arrenter la bourdigue de Venros[5] pour 100 anguilles et 5 florins par an, ce qui représente une somme dérisoire. Cette

[1] F.-P. Blanc, op. cit., p139.
[2] 1/8 de la bourdigue d'Engarchies (*Engassier*) et le 1/4 de celle de Nouellet.
[3] Même s'il est possible que l'archevêché ait conservé des parts dans des bourdigues.
[4] AD B1438.
[5] AD 2H638 f°124v. Cette bourdigue est très ancienne, puisqu'elle existe déjà en 963 (AD 2H1). Elle est située entre les sèdes de Vauroux et de St-Sébastien, c'est à dire sur l'actuelle île St-Sébastien, à peu près à l'ouest de l'actuel cours Aristide Briand. Son nom évoluera en « Vauroux » à l'époque Moderne ; elle sera comblée après 1670, ce comblement occasionnant la réunion des deux sèdes et par conséquent la création de l'actuelle île St-Sébastien.

pêcherie est pourtant l'objet de plusieurs actes judiciaires entre 1411 et 1414, pour empêcher son accaparement par les pêcheurs de l'Ile[1].

Ainsi que le relève Josette Juglas dans son analyse du livre terrier de Jonquières de 1418[2], le nombre de tenures détenues par le prieuré de St-Geniès s'est effondré depuis 1308, au profit de la propriété individuelle. Pour cette auteure, « contrairement à la situation existant au début du XIVe siècle, les propriétés libres sont désormais la majorité »[3]. Seules 25% des vignes, 12% des terres et 17% des jardins demeurent censitaires, et la plupart de ces tenures subsistantes appartiennent au prieuré de St-Geniès. Il est clair que cet affaiblissement de l'emprise seigneuriale est une conséquence de la déliquescence du castrum de St-Geniès au XIVe siècle et de l'émigration vers l'Ile. En effet, le fait d'être citoyen de cette ville donne droit à l'exonération de la taille pour les biens possédées dans les terroirs adjacents. Sous réserve de l'exactitude de l'enquête de J. Juglas, on imagine les habitants de l'Ile, présents de longue date ou fraîchement arrivés de St-Geniès, racheter au fil du XIVe siècle leurs tenures au prieur, et ce dernier enclin à accepter ces transactions du fait de la baisse des revenus censitaires.

Toutefois, on peut lire dans les sources, tout au long du XVe siècle, de nombreuses reconnaissances effectuées au prieur de St-Geniès, pour des terres ou des habitations[4]. Le pouvoir seigneurial de ce dernier avait connu un affaiblissement coïncidant avec la disparition du chef-lieu, palpable dans les procès contre le seigneur de l'Ile des années 1401-1411, mais semble être caractérisé au XVe par une certaine résistance, une consolidation dans ses prérogatives subsistantes. Parmi celles-ci, on peut notamment citer les droits sur le vermillon, défendus par des lettres royaux en 1437[5], et au sujet desquels le prieur a régulièrement recours à des criées, faites à Jonquières. Il s'agit également de droits sur des bourdigues, ou bien encore sur des moulins à vent[6].

La première moitié du XVe siècle est marquée par la très longue présence sur la butte prieurale de Jean Hugoleny. Ce moine, déjà prieur en 1395[7], représente la seigneurie de Montmajour dans les procès du début du siècle contre l'Ile. Mais il est encore dans ses fonctions vers 1445[8]! Soit une autorité exercée pendant cinquante années au moins. La chronologie de sa succession est floue, puisque des sources nous informent de la « vacance » du prieuré en octobre 1444, mais il semble que la date soit erronée et qu'il faille retenir la date d'octobre 1445 pour la bulle du pape Eugène IV investissant Bertrand Baudoin, religieux de

---

[1] AD 2H638, f°126v et 127.

[2] AD 2H442. « La vie rurale dans le village de Jonquières », op. cit.

[3] Id., p31.

[4] Voir notamment AD 2H638

[5] AD 2H638 f°127b : « exécution des lettres royaux pour le prieur de St-Geniès contenant la criée faite au Martegue et à St-Geniès qu'aucune personne n'eust à vendre, achepter ou sortir dudit Martegue et Jonquières, qu'aucun quintal ny poix de vermilhon sans avoir payé le droit au Sr Prieur… »

[6] AD 2H638 f°137. En 1444, achat par Jacques Piolenc d'un moulin à vent aux Salines, « à l'usage annuel de huict eymines d'orge » et d'une paire de poulets. En 1446, achat par Antoine(?) Piolenc d'un moulin en ruine pour le rebâtir, « moyennant la cense de cinq eymines announe ».

[7] AD 2H638 f°136, 2H 436

[8] Il reçoit encore des reconnaissances pour une terre en mars 1445.

Montmajour, comme nouveau prieur, la charge étant « vacquant(*e*) par pure résignation de Jean Hugoleny »[1].

Bertrand Baudoin, à l'image de son prédécesseur, occupe cette charge fort longtemps, puisqu'il est encore en place en 1479[2], et vraisemblablement jusqu'au milieu des années 1480. Quelques années après son arrivée à la tête de cette succursale de Montmajour se déroule une querelle dont les tenants et aboutissants sont particulièrement abscons[3]. Il semble que le cardinal Pierre de Foix, à la fois abbé de Montmajour et archevêque d'Arles, ait voulu installer un autre prieur, B. Isnardy, en lieu et place de B. Baudouin. Pour ce faire, il aurait obtenu du pape une bulle excluant le prieuré de St-Geniès des biens de Montmajour, afin, peut-être, de rendre caduque la présence d'un moine comme B. Baudouin à sa tête. Celui-ci a fait appel de cette décision, et a été réintégré à la tête du prieuré, sans doute, contre une compensation financière : il s'engageait à renoncer à une partie de la pension qu'il recevait des « Anthoniens ». (L'ordre des Antonins devait annuellement une hypothèque aux moines bénédictins de Montmajour, depuis les années 1290. Cette somme était-elle directement distribuée aux supérieurs des succursales de Montmajour, à B. Baudouin pour St-Geniès, par exemple ?) On doit se contenter de supposer que ces démarches de Pierre de Foix avaient pour but final de réduire les pensions accordées aux prieurs des établissements affiliés. Quoi qu'il en soit, il est clair que Bertrand Baudouin, à l'image de Jean Hugoleny, peut-être, n'est qu'un prieur commendataire. C'est-à-dire qu'il perçoit les revenus du prieuré, sans exercer d'autorité sur les moines. Le régime de la commende est souvent considéré comme un signe d'affaiblissement du pouvoir d'une abbaye : il concorde donc tout à fait avec la phase critique que traverse Montmajour au XVe siècle.

Les sources des années de Bertrand Baudouin, comme de celles de Jean Hugoleny, sont toutefois très clairsemées. Le chercheur doit se contenter de quelques actes épars, qui ne permettent pas réellement de dresser un bilan de l'évolution du prieuré au XVe siècle[4].

---

[1] AD 2H638 f°128, 13 octobre 1444, mais 2H638 f°132, octobre 1445.

[2] AD 2H638, f°129v, n°117

[3] AD 2H638, f°128 à 129v : le 26 janvier 1452, le pape Nicolas V suspend par une bulle l'union des prieurés de St-Geniès et de Correns (Var) à la « table » de Montmajour (Tabula : liste, inventaire. Tabularia : dépôt d'archives. Cette « table » est assurément une liste des établissements dépendant de l'abbaye) .

Le 21 février, un dénommé Bertrand Isnardy, procureur du cardinal de Foix, archevêque d'Arles, prend possession du prieuré de St-Geniès. Le même jour, B. Baudouin fait appel de « l'exécution des bulles du pape ».

Le 15 février 1453, le pape (ré-)unit le prieuré de St-Geniès à la table, contre « une partie de la pension des Antoniens (ordre des Antonins, monastère de St-Antoine en Viennois)».

Le 27 août, l'archevêque Pierre de Foix et le chapitre de Montmajour prennent possession du prieuré avec l'accord du prieur (B. Baudouin), qui sera usufruitier jusqu'à sa mort, contre « l'extinction d'une partie de la pention que lui faisaient les Antoniens ».

Le 26 août 1455, le pape Calixte confirme l'union des prieurés à la table, en pourvoyant une pension (moindre qu'auparavant, vraisemblablement) aux prieurs « commanditaires », leur vie durant.

[4] Signalons tout de même une transaction intervenue en 1479 : l'achat par B. Baudouin d'un mas ruiné, au Val-Saint-Pierre, appelé le Castelar (ou *lo Castelaret*), pour la somme importante de 300 florins (AD 2H638 p129 et 2H418). Il semble qu'une partie de cette somme (200 fl.) lui ait été fournie par une femme désirant établir une messe de l'aube « à l'autel St-Benoit de l'église de Jonquières », et qu'elle ait pour ce faire hypothéqué son mas du Castelar. Cette dernière aurait en somme échangé de

1.3.2.2. De graves crises sanitaires à l'origine de l'étiage démographique, vers 1470

L'étude de la démographie du XVe siècle est encore plus délicate que celle du XIVe, de par le caractère extrêmement parcellaire des sources. Celles-ci consistent essentiellement en des données cadastrales, sujettes à des erreurs d'interprétation ou de comptage. La prudence s'impose donc, mais quelques grandes tendances peuvent néanmoins être identifiées.

J'ai déjà longuement évoqué la désertion finale de St-Geniès dans les années 1390. Certains émigrés de St-Geniès optent pour une installation à l'Ile[1]. D'autres ont pu s'en être allé tenter leur chance dans les environs[2], mais c'est majoritairement Jonquières[3] qu'ils choisissent, restant sous la directe de l'abbaye de Montmajour. On assiste vers 1400 au regroupement des deux communautés de Jonquières et de St-Geniès. Cet événement est matérialisé par une bulle de l'antipape Benoît XIII de 1406, « baillant permission aux habitants de St-Geniès qui s'estoient retirés a Jonquières pour la destruction et désertation dudit St-Geniès, de faire une église audit Jonquières, pour y estre administrés les Sacrements, pour estre celle de St-Geniès trop loing, et que le prieur dudit St-Geniès soit administrateur d'icelle »[4].

Au vu du nombre de feux fiscaux subsistant à St-Geniès en 1391 (deux), représentant une poignée de familles, il est clair que la plupart des immigrés à Jonquières sont présents depuis une date antérieure aux années 1390. Mais on peut imaginer que la subsistance du *castrum* laissait à ces personnes l'espoir de retourner un jour dans leur village d'origine[5]. La destruction définitive de celui-ci sonne la fin de leurs illusions, et c'est probablement à la suite de cela qu'ils se résolvent à solliciter auprès de l'antipape la permission de bâtir une église dans leur *castrum* d'adoption.

Outre la pérennisation de ce regroupement de population, les premières années du XVe siècle sont marquées, en ce qui concerne l'hémorragie démographique, par une accalmie: en effet, on voit le nombre de particuliers taillables augmenter régulièrement dans

---

terres arables contre le salut éternel. Grâce au cadastre de 1508 –MG CC350 f°101-, nous savons que le Castelar est situé en bordure du ruisseau appelé Rieiraille –*Reallalha*-. (à proximité du lieu-dit « Sarrasin » ou « Font de Mort (Maure) ».

[1] Le 3 novembre 1401, les criées faites pour le roi interdisant au habitants (immigrés) de St-Geniès de porter des armes au Pont-Saint-Geniès (dans l'Ile) sont abolies par des lettres royaux, car elles doivent être ordonnées par le prieur de St-Geniès. AD 2H638, f°125v.

[2] Un témoignage tardif, datant de 1545, confirme cette idée. Robert de Castelnou, 91 ans, déclare qu'il a « ouy dire tant à son père que au jour d'huy a de gens de Jonquières que pour cause des guerres la Couronne et St-Geniès que il a dict dessus se vont(?) déshabiter et sercher habitations et maisons qu_ se qu_ la les ungs a Berre, les autres à Jonquières et à Saint-Chamas et les autres par là où ils pouvoient. » (AD B1261). Ce témoin indirect évoque donc un éparpillement de la population de la Couronne et de St-Geniès autour de l'Etang de Berre. Ces affirmations sont chronologiquement plausibles, St-Geniès et la Couronne faisant partie des 20 castra inhabités listés dans l'affouagemement de 1400.

[3] Fortifiée de fraîche date, vers la fin des années 1370.

[4] AD 2H638, f°125

[5] D'autant plus qu'ils continuaient à s'y rendre régulièrement pour assister à la messe.

l'Ile, entre 1398 et 1405[1]. Dans les vingt premières années du XVe siècle, la population de Jonquière augmente également, puisque l'on y compte en 1418 130 particuliers assujettis à la taille en 1418, ce qui représente peut-être 130 à 150 feux réels[2], contre 70 à 100 feux réels vers 1400. Dans le même temps, Ferrières connaît un léger déclin : alors que l'on dénombrait 55 feux d'albergue en 1400, on n'en trouve plus que 42 en 1411[3], soit une chute des feux réels de 70/100 à 50/75. Sans se risquer à additionner ces estimations, on peut affirmer qu'il est à peu près certain que les premières années du XVe sont une période de léger regain démographique, et que la population totale se maintient au dessus du seuil des 400 feux entre 1400 et les années 1410.

Cette stabilité ou légère croissance s'observe également à Aix, ville comptant moins de 600 feux (taillables) en 1400, et 651 en 1411[4]. On peut, à titre indicatif, comparer l'évolution démographique de la future Martigues à celle de la capitale provençale : tandis que, depuis les années 1340, Aix a perdu 57% de ses habitants, la population totale des rives de Caronte n'a vraisemblablement reculé que de 20 à 30%[5]. Vers 1410, celle-ci atteint grosso modo les trois cinquièmes de celle d'Aix[6].

Comment expliquer cette accalmie? Peut-on, dès le début du XVe siècle, évoquer un rôle joué par l'immigration ? Il est impossible de répondre à cette question. L'étude des cas d'Aix, Arles et Avignon menée par Noël Coulet[7] a montré la présence de nombreuses personnes d'origines étrangères à la communauté parmi les rédacteurs de testaments. La proportion de ces testateurs étrangers est de 70% à Avignon entre 1400 et 1449, 47% à Aix dans le premier quart du siècle, mais de seulement 10% à Arles entre 1401 et 1425. Dans quel cas de figure les rives de Caronte s'inscrivent-elles? J. Juglas s'appuie sur le livre terrier de 1418[8] pour amener des éléments de réponse concernant Jonquières. L'auteure estime que

---

[1] Passant de 201 à 213 particuliers taillables. MG CC367 : listes complètes de particuliers taillables pour 1398, 1400, 1403 et 1405.

[2] J'ai déjà expliqué que l'on pouvait, à mon sens, rajouter 10% à ce type de comptes, en m'appuyant en partie sur le diagnostic de J.Juglas, dans « La vie rurale dans le village de Jonquières », op. cit., p22 et 23. Pour l'auteure, le cadastre de 1418 est très complet, car y figurent « 15 habitants ne possédant pour toute fortune que quelques affaires personnelles –meubles et garde robe réunis sous le terme général de *froyre* - évaluées entre 10 et 20 florins. J. Juglas poursuit de manière curieuse : « ceux qui ne possèdent rien possèdent au moins quelques meubles, rudimentaires, évalués entre 10 et 15 florins ». Il est clair qu'une classe de très pauvres ou de mendiants, possédant des biens d'une valeur totale inférieure à 10 florins ne figure pas dans ce compte. Additionnés des juifs et de clercs, éventuellement, ils forment les quelques pourcents que l'on peut ajouter aux total des habitants imposables.

[3] Le nombre de feux d'albergue ne semble pas subir la même révision à la baisse, relevée de 1400 à 1471, que les feux fiscaux.

[4] *La Provence au Moyen-Âge*, op. cit., p296.

[5] Passant d'un peu plus de 550 feux réels vers 1340 (cf 1.2.4.1.) à un peu plus de 400 feux réels vers 1410.

[6] La grande différence de richesse entre les deux agglomérations se traduit cependant dans leurs facultés contributives respectives. Si la future Martigues compte à peu près 3/5 du nombre d'habitants d'Aix, elle est imposée dans l'affouagement de 1400 pour un total de 102 feux fiscaux, alors que les estimateurs en imposent 425 à Aix (AD B199).

[7] *La Provence au Moyen-Âge*, op. cit., p298.

[8] AD 2H442.

l'apport étranger y est faible, puisque les habitants de Jonquières, en 1418, sont en grande partie les descendants des habitants de 1308[1]. Toutefois, sur 88 noms de famille dénombrés en 1418, seuls 55 existaient déjà en 1308. Je serai donc moins catégorique que J. Juglas : la part des immigrés est impossible à quantifier au début du XVe siècle. Il faut se borner à penser que s'il existe une immigration à Jonquières entre le XIVe siècle et les années 1410, elle ne peut être que limitée. La question de l'immigration durant cette période est une inconnue plus grande encore en ce qui concerne l'Ile et Ferrières, car aucune donnée n'y est disponible.

Les sources concordent cependant pour indiquer que ce répit démographique n'aura été que très bref. Entre les années 1410 et l'année 1430 semble s'être déroulée une période particulièrement sombre de l'histoire de la lagune de Caronte. S'il est impossible de désigner avec certitude le facteur à l'origine de cette crise aiguë, un faisceau de quatre sources à tonalité négative nous permet d'élaborer des hypothèses (et ce, malgré l'absence de registres de délibérations).

- Tout d'abord, le 19 avril 1418, des lettres d'affouagement limitent la taxation de Jonquières, passant de 22 à 21 feux fiscaux, « étant modéré à ceste quantité à cause des malheurs de peste et de guerre »[2], alors qu'on dénombre 130 feux taillables dans le livre terrier de la même année. Quelques combats ont peut-être affecté Jonquières avant 1418, sans que l'on puisse déterminer à quelle conflit cette mention fait allusion: il ne s'agit manifestement pas des troubles des années 1390, mais plutôt de heurts intervenus dans les années 1410. La présence d'épidémies est également une quasi-certitude.
- Un faible nombre de contribuables de Jonquières payent le souquet du vin en 1430[3]: seulement 65 feux s'acquittent de cet impôt, dont le paiement incombe à tous les foyers consommateurs de vin – c'est-à-dire la quasi-totalité d'entre-eux-. On est bien loin des 130 à 150 feux réels de 1418. Ayant tout d'abord pensé à une liste partielle, ou à une exemption de cet impôt pour les foyers modestes, je fus surpris de voir ce chiffre d'une soixantaine de feux confirmé par le livre terrier de 1447-1450[4], dont les résultats du comptage sont exposés page suivante. Ces deux sources concordant parfaitement, on peut affirmer que Jonquières a selon toute vraisemblance perdu au moins la moitié de ses habitants entre 1418 et 1430. A cause d'une nouvelle épidémie? Ceci est tout à fait envisageable. Mais il a déjà été signalé que les années 1420 représentaient l'apogée du conflit entre les comtes de Provence et Alphonse V d'Aragon. La flotte catalane pénètre dans le port de Marseille en 1423, et met la ville à

---

[1] «…l'impression d'une diminution pure et simple de la population (*entre 1308 et 1418*), sans l'intervention d'un facteur étranger, générateur de bouleversement(…). C'est-à-dire que le village s'est en quelque sorte vidé d'une partie de ses habitants sans que le fond, oserons-nous dire ethnique, de sa population, se soit transformé ». « La vie rurale..., » op. cit., p22.

[2] A 21 feux fiscaux contre 22 en 1400 . MG CC343. AD B199 Cette légère diminution du nombre de feux fiscaux équivaut toutefois à un remarquable maintien quand on les compare à ceux de la Provence, dont le nombre est ramené de 5000 à 4000 entre 1400 et 1418, et plus encore quand on les replace dans le cadre de l'évolution subie par la viguerie d'Aix, dont le nombre total diminue de plus de 25% au cours de la période.

[3] MG CC329.

[4] AD 2H439.

feu et à sang. Surtout, Philippe Rigaud a relevé dans les archives communales d'Arles, entre 1424 et 1427[1], des mentions qui témoignent de batailles contre les Aragonais dans les environs de la lagune de Caronte. Une attaque des trois *castra* par cette armée, qui aurait agi de la même manière qu'à Marseille, est une éventualité très vraisemblable. De plus, le fait que Jonquières soit plus touchée par ces violences que sa voisine l'Ile peut paraître logique, puisque nous verrons dans le paragraphe consacré aux rues (1.3.2.3.1) qu'elle ne s'était pas dotée d'un rempart protégeant son littoral[2].

- On retrouve, avec toute la prudence que nécessite ce type de sources, la piste de la terreur arago-catalane dans un troisième document: les souvenirs des témoins de l'enquête de 1545[3]. Le 6ème témoin, Romin Barcillon, âgé de 60 ans, déclare qu'il a « ouy dire à son père (*entendu son père dire*) que tous les habitants de la Couronne sont venus habiter à Jonquières ». Surtout, il se souvient que « son père lui disoit qu'il lavoit ainsi ouy dire a ses prédecesseurs (*son père, tenant ceci de ses aïeux, lui disait*) et que la vérité estoit telle que les habitants de la Couronne estoient venus habiter à Jonquières à cause de la **guerre des Cathellans**. »
  Accorder crédit à ce témoignage implique de considérer que le hameau fortifié de la Couronne n'a pas été définitivement abandonné en même temps que St-Geniès, dans les dernières années du XIVe siècle, mais au cours de la première moitié du XVe siècle[4]. Sa destruction par la flotte catalane peut paraître plausible, car ce hameau jouait un rôle stratégique important: des hommes y étaient rémunérés pour surveiller le littoral ("garde de la mer"). Les marins d'Alphonse V auraient donc eu tout intérêt à détruire cette agglomération mal défendue, afin de priver l'ennemi de sa capacité à s'informer des dangers venus du large. Mais nous avons vu que les témoins du procès de 1401 assurent que la Couronne avait été détruit en même temps que St-Geniès, et que l'affouagement de 1400 indique qu'il s'agit d'un lieu inhabité. Y a-t-il eu un retour de la population au hameau entre 1401 et les années 1420, décennie marquée par les plus importantes batailles contre les arago-catalans ? Je pense que, plus vraisemblablement, une confusion se fait dans l'esprit de Romin Barcillon entre les guerres de Raimond de Turenne (années 1390) et la guerre contre les Catalans (à partir des années 1420).
- Mais si la responsabilité des marins d'Alphonse V dans une seconde destruction de la Couronne est assez peu vraisemblable, la funeste présence des navires Catalans sur les rives de l'étang de Caronte est confirmée, s'il en était encore besoin, par une quatrième source datant de 1435 : des lettres de la "rayne Helisabel" ordonnent de

[1] Cf. p251.
[2] Ferrières non plus, vraisemblablement.
[3] AD B1261.
[4] Les ancêtres de Romin Barcillon étaient originaires de la Couronne, ainsi qu'il l'explique: là où se trouve « aujourdhuy édiffiée une église de Notre-Dame appellée Notre Dame de la Couronne », il y avait un « chasteau (*castrum)* apellé de la Couronne qui *était* habité et dudit chasteau ses prédécesseurs sont partis ainsi qu'il a ouy dire à son père qui luy disoit lavoir ainsi ouy dire à ses prédécesseurs. »

procéder à une révision de l'allivrement de l'Ile, et le nombre de feux fiscaux, est réduit de 35 à 17[1].
Cette réduction est justifiée « *propter ipsorum depopulationes notarias sterilitates factum et turbines guerrare maritimarum principue Cathalanorum* ». Les « guerres maritimes du roi des Catalans », Alphonse V, sont dénoncées comme étant responsables d'une conséquente dépopulation.

Etudions les données dont nous disposons pour tenter de mieux cerner le déclin démographique des années 1420-1450. Il s'agit tout d'abord de deux livres terriers de reconnaissances de Jonquières, l'un datant de 1418, l'autre des années 1447-1450[2]. Je propose au lecteur de comparer ces documents à l'aide d'un tableau.

	1418	1447-1450
Allivrés de Jonquières	130	59
Forains (étrangers)	93	64
Nombre de maisons	144 (et 12 *casals*)	102 (et 11 *casals*)
Nombre d'allivrés/maison	0,90	0,58
Taux d'étrangers propriétaires	42%	52%

Doc. 71. Jonquières: statistiques établies d'après les livres terriers de 1418 et de 1447-1450.

Le castrum de Jonquières, en 1418, intègre depuis plus d'une vingtaine d'années la population de St-Geniès. Il a vraisemblablement essuyé dans les années 1410 quelques difficultés, épidémies et/ou épisodes guerriers, qui n'ont cependant pas entamé significativement le croît de population enregistré depuis les années 1390. Il s'agit encore d'une bourgade assez densément peuplée, où la très grande majorité des maisons sont habitées. Le nombre de ses habitants permet de la qualifier de bourg ou de petite ville[3]. Un nombre important d'étrangers y sont propriétaires, mais ceux-ci possèdent souvent uniquement des terres ou des parts dans des bourdigues. La comparaison des chiffres de 1418 avec ceux de 1447-1450 met en évidence un grave déclin. Le nombre total d'allivrés de Jonquières passe de 130 à 59, baissant de 55%[4]. Les propriétaires étrangers deviennent majoritaires[5]. On peut estimer que le nombre de feux réels passe de 130/150 à guère plus de

[1] MG CC343, 29/11/1435. Il s'agit d'Isabelle de Lorraine, épouse du roi René (1434-1480)
[2] Côtés respectivement AD 2H439 et 2H442
[3] Selon les critères définis par N. Coulet dans *La Provence au Moyen-Âge*, op. cit, p301.
[4] Alors que le nombre de foyers fiscaux passe de 21 en 1418 à 13 en 1437, et 14 en 1442. –B199-
[5] Ils se répartissent comme suit: 51 habitants de l'Ile, 5 de Ferrières, 2 de St-Chamas et de St-Mitre, un habitant de Berre, Châteauneuf, Salon et Marseille, soit un total de 64.

65[1]. Surtout, le taux d'occupation des maisons est très bas, puisque plus de 40% d'entre elles sont inhabitées et donc guettées par la ruine. Cette perte d'habitants semble constituer une exception à l'échelle de la Provence ; tout au moins les courbes du nombre d'allivrés fournies à titre d'exemples par E. Baratier[2] (Digne, Tourves et Pourrières) traduisent-elles une certaine stabilité dans la médiocrité pour la période 1410-1450.

En ce qui concerne Ferrières, nous ne disposons malheureusement pas de données fiables entre 1411 et 1471[3]. A la première date, on y dénombre 42 feux d'albergue, chiffre qui m'a amené à proposer une fourchette de 50/75 feux réels. A la seconde, on relève 41 *larem foventes*[4], chiffre qui peut traduire une stabilité ou une légère baisse du nombre de feux réels, comme nous le verrons ci-après.

Quelles évolutions le nombre de feux réels a-t-il connu entre ces deux dates ? Observons l'évolution du nombre de feux fiscaux imposés à Ferrières par rapport à celui de ses voisins[5] :

	1400	1418	1437	1442	1471
L'Ile	57	35	18	21	20
Jonquières	22	21	13	14	10
Ferrières	23	18	9	9	4

Doc. 72. Evolution des feux fiscaux des trois castra de Caronte au XVe siècle.

La faculté contributive de Ferrières connaît un déclin plus prononcé que celui de l'Ile et de Jonquières. Mais comme nous l'avons déjà observé, les feux fiscaux ne sont qu'un indicateur de la santé économique d'une localité et non une donnée exploitable en démographie. Le cadastre de l'Ile de 1442[6] donne l'image d'un castrum remarquablement

[1] On compte 59 allivrés, donc à peu près 65 feux réels, ce qui correspond aux 65 feux payant le souquet de vin en 1430. (MG CC329)

[2] *La démographie provençale*, op. cit. p49. Voir Annexe n°5.

[3] AD B200.

[4] « Faisant feux ». Voir définition p145.

[5] d'après AD B199

[6] MG CC348. Nous avons vu dans 1.3.1.1 que certains cadastres de la première moitié du XVe siècle dans secteur de Caronte n'étaient pas constitués d'un inventaire des propriétaires fonciers, mais s'apparentaient plus à des cadastres de taille personnelle, directement exploitables en matière de démographie historique, à condition d'y ajouter un pourcentage cohérent pour compenser notamment l'absence des feux très pauvres et mendiants. Mais le cadastre de l'Ile de 1442 ne rentre pas dans ce cadre. Il s'agit d'un pur inventaire du patrimoine foncier de la ville.
Néanmoins, on peut y observer que les propriétaires les plus pauvres, c'est-à-dire ceux qui n'ont pour tout bien qu'une terre ou qu'une vigne sont extrêmement rares comparés à la masse des habitants possédant une maison et quelques terres. Si cette classe du prolétariat est très clairsemée, il en va certainement autant du lumpenprolétariat ne possédant aucun bien. Il serait à mon sens logique que cette classe des non-possédants fonciers soit superposable avec celle des mendiants et très pauvres identifiés par exemple dans le cadastre de Jonquières en 1418. On pourrait donc fixer le pourcentage représenté par cette catégorie sociale à 10% environ, soit le même taux que dans les cadastres de taille personnelle.

peuplé, en croissance modérée mais certaine depuis la fin du XIVe siècle, alors que son allivrement a considérablement baissé : 230 feux[1] payent en effet le cens à l'Ile, pouvant correspondre à un ordre de grandeur de 250 feux réels[2]. 250 familles se serrent désormais dans seulement 205 maisons (et 16 casals)[3]. S'il est possible d'avance un ordre de grandeur de la population de l'Ile et de Jonquières dans les années 1440, on doit se contenter de formuler l'hypothèse, d'après le nombre de feux fiscaux, qu'il a un peu moins d'habitants à Ferrières qu'à Jonquières. Il est en revanche clair que la population totale des trois *castra* est tombé sous la barre des 400 feux à cette époque[4]. Au delà des chiffres, la donnée à retenir est un mouvement de baisse de population assez sensible depuis les années 1410.

Parmi les données certaines, il faut relever le maintien (voire la légère croissance) de la population de l'Ile au cours de la première moitié du XVe siècle, et le déclin concomitant de la faculté contributive de la ville. Celui-ci n'est donc pas le fruit d'un dépeuplement, mais d'un appauvrissement. Observons l'évolution du nombre de feux fiscaux de l'Ile par rapport au total de la viguerie d'Aix[5] :

	1400	1418	1442
L'Ile	57 feux	35 feux	21 feux
Viguerie d'Aix	909,5 feux	661 feux	445 feux
Contribution de l'Ile	6,2%	5,3%	4,7%

Doc. 73. Evolution de la contribution de la ville de l'Ile à l'impôt dans la viguerie d'Aix.

La faculté contributive de l'Ile baisse donc encore plus vite que celle de l'ensemble de la viguerie[6], au cours de la première moitié du XVe siècle. Cet appauvrissement a de grandes chances d'être le fruit de l'arrivée de familles pauvres dans les maisons de l'Ile, qui, si elles compensent la mortalité engendrée par les épidémies et surtout par la guerre des Catalans, ne bénéficient pas de la même aisance financière que celles qu'elles remplacent. Le fait que les populations cherchent a se protéger du danger arago-catalan est énoncé dans les lettres de révision d'allivrement : la désolation que les arago-catalans ont répandu dans la ville est mentionnée dans chacune d'elles. Malgré un apaisement caractérisant les années 1430, marquées par un répit dans les combats contre les Catalans et la construction de l'église de Jonquières, on peut donc supposer que l'Ile ait, comme Jonquières et Marseille, été fortement touchée à partir des années 1420, par la guerre contre Alphonse V.

L'apparente bonne tenue du nombre d'habitants de l'Ile n'est donc due, comme au XIVe siècle, qu'à l'afflux des populations voisines. L'importante baisse de population relevée à Jonquières dans les années 1420 a, de plus, de bonnes chances d'être le fruit d'une

[1] Ce total n'inclut pas les forains (étrangers propriétaires). En revanche, il inclut les nobles et les feux pauvres: on y trouve quelques rares particuliers ne possédant qu'une terre ou qu'une vigne. Il exclut les feux mendiants, ne possédant aucun bien immobilier.

[2] Voir justification en note 2 p259.

[3] Le taux d'occupation des habitations, équivalent à 1,2 feu/ maison environ, est très élevé pour le milieu du XVe siècle ; on peut le comparer avec celui de Tourves fourni par E. Baratier, *Démographie Provençale*, op. cit., p47. Voir Annexe n°6.

[4] 350 feux réels constitueraient une approximation plausible.

[5] AD B199.

[6] Qui connaît elle-même plutôt une récession.

émigration vers l'Ile. Nous ne disposons pas de données concernant Ferrières : on peut penser que ses habitants ont un comportement similaire. De nombreuses familles viennent ainsi chercher refuge au sein des remparts de l'Ile, et bénéficient sans doute dans leur malheur d'un élément positif : de nombreuses habitations dans le *castrum* ont été libérées par la mort de leurs occupants, et les immigrés peuvent ainsi rapidement en disposer.

De 1330 à 1450, la population de l'Ile se maintient honorablement au fil des crises successives, mais cette stabilité est systématiquement due à une concentration des populations environnantes dans ce centre urbain. La disparition de familles entières de l'Ile, du fait des guerres ou des épidémies, est littéralement gommée des documents cadastraux par l'effet d'aspiration des populations des rives de Caronte dans la ville comtale.

Ainsi, outre la bonne tenue de la population de l'Ile, c'est surtout la chute importante du nombre total d'habitants de lagune de Caronte qu'il faut souligner[1]. Cette chute pourrait-elle être due à une émigration vers les autres grandes villes de Provence ? J'ai à ce sujet consulté plusieurs généalogistes chevronnés (dont François Barby, qui a dépouillé plus de 150 registres notariés). Leur avis est catégorique: ils considèrent qu'il n'y a pas ou très peu d'émigration de l'ouest de l'actuel département des Bouches-du-Rhône vers Marseille au XVe siècle. Or, cette ville constituerait le lieu d'émigration le plus naturel pour les marins martégaux ; de fait, Christian Maurel[2] fournit un exemple de départ pour Marseille : un dénommé Lazare Aymes, patron pêcheur martégal, y emmenage en 1436. L'installation du comptoir principal de Jacques Cœur à Marseille dans les années 1440, administré par son neveu Jean de Villages, engendre un regain d'activité de la marine marchande qui aurait pu attirer les gens de mer de la région de Caronte. Mais on ne trouve qu'extrêmement peu de "Martégaux" sur les registres marseillais au XVe siècle. Cette absence est-elle le fruit de la subsistance d'une activité importante au Port de Bouc ? Il faut rester prudent sur les analyses démographiques et économiques du XVe siècle provençales : on peut tout au plus formuler l'hypothèse que les causes principales de la dépopulation de Caronte soient la guerre contre les Catalans et les épidémies, maux récurrents et très meurtriers[3], et que l'émigration vers Marseille ne joue qu'un rôle limité.

La période 1445-1470 est caractérisée par de nouvelles catastrophes démographique, dont la peste est sans aucun doute responsable. En effet, la population totale des rives de Caronte, passe d'un ordre de grandeur de 350 feux réels dans les années 1440 à 250 feux réels environ en 1471 (peut-être encore moins dans les années 1460).
Ces résultats ont été obtenus en interprétant les données du registre d'affouagement de 1471, dit **« Tubassia »** [4], qui précise pour chaque localité de Provence le nombre de feux fiscaux,

---

[1] Ainsi les courbes de population « stationnaires pour la première moitié du XVe siècle » décrites par Edouard Baratier (*La Démographie Provençale*, op. cit., p85) ne s'appliquent absolument pas à la future agglomération de Martigues, qui semble connaître une reprise modérée dans le premier quart du siècle, puis une nouvelle chute entre les années 1420 et 1440.

[2] Christian MAUREL, « Du citadinage à la naturalité : l'intégration des étangers à Marseille, XIIIe-XVIe siècle », *Provence Historique*, t.XLIX, n°195-196, Mélanges Noël Coulet, 1999, p333-352, p342.

[3] Mais dont l'étude est rendue extrêmement difficile par le caractère lacunaire des sources du XVe siècle

[4] AD B200, transcription du XVIIIe siècle sous la cote AD C112.

représentatifs non pas de la population réelle, mais de la richesse et de la faculté contributive du lieu[1]. Le nombre de *larem foventes* est indiqué pour chaque communauté. Toute la difficulté réside dans la conversion du nombre de ces *larem foventes* en feux réels[2].

L'Ile	est affouagée pour	20 feux, et compte	80 *larem foventes*
Jonquières		10	51
Ferrières		4	41

Doc. 74. Résumé de l'affouagement de 1471 pour les rives de Caronte.

Pour Edouard Baratier, le nombre d'allivrés (c'est-à-dire le nombre de feux réels, pauvres y compris, mais à l'exclusion des feux mendiants) figurant au cadastre est toujours supérieur à celui des *larem foventes*, « dans une proportion qui peut varier selon les cas. »[3] L'auteur fait la comparaison entre les *larem foventes* de 1471 et le nombre d'allivrés vers 1470 pour les villes de Digne, Pourrières, Tourves, Toulon et Fos. Je calcule des écarts allant de 3% à 52%. Il est donc clairement impossible d'établir un coefficient général entre les deux séries. Tentons donc d'interpréter ces chiffres à l'aune des autres sources dont nous disposons.

Tout d'abord, le résultat de l'affouagement de 1471 en lui-même. S'il est évident (à partir des années 1420 peut-être) que le nombre de feux fiscaux n'est plus représentatif du nombre d'habitants de la ville, on y trouve un premier indice pour effectuer la conversion, dans cette phrase évoquant les habitants de l'Ile : « Ils payent a M. du Maine un groc pour chaque place de maison, ce qui monte à 10 florins par an. » A raison de 12 grocs par florin, la communauté de l'Ile est donc taxée pour 120 « places de maison ». Or, il ne peut s'agir de places de maison à bâtir, le chiffre de 120 terrains « à étant bâtir » étant beaucoup trop élevé pour cette période de début de redémarrage économique. Je pense qu'il s'agit du nombre de maisons « dignes de ce nom », c'est-à-dire habitées ou en état d'être habitées, dans le castrum de l'Ile. Or, le cadastre de 1480[4] donne 137 maisons pour 157 propriétaires[5], correspondant

---

[1] Cependant, Paul-Albert Février explique dans un article de référence (« La population de la Provence à la fin du XVe siècle d'après l'enquête de 1471 », Mélanges Busquet, *Provence Historique*, tiré à part, 1959, p139-149) que les enquêteurs déterminent le nombre de feux fiscaux sur la base d'une inspection préalable des villes: « Les syndics leur prêtent le serment de les mener à travers les rues, de porte à porte, en indiquant les noms et prénoms des personnes faisant feu. » A ce premier groupe de personnes est ajouté « une liste de noms, celle des gens rencontrés en parcourant l'agglomération. Les enquêteurs se font ensuite montrer le cadastre, qui est lu avec soin et plusieurs fois. Il est alors indiqué le nombre de faisant feu, *larem foventes*, et l'estimation globale du terroir. »

[2] P-A Février poursuit : « Puisque les enquêteurs regardent le livre du cadastre avant de donner le nombre des faisant feu, je pense que ce nombre est celui des propriétaires imposés relevés au cadastre, ces propriétaires habitant leur propre maison ou étant en location. (...) Je suis donc amené à voir dans les *larem foventes* les propriétaires (ou chefs de famille) **imposés** habitant dans l'agglomération » (Id., p242). Pour cet auteur, la liste des *larem foventes* correspond donc à celle des propriétaires fonciers, telles qu'elle est présentée dans les cadastres du XVIIe siècle, par exemple.

[3] *La démographie provençale*, op. cit., p48. E. Baratier manifeste donc son désaccord avec P.-A. Février.

[4] MG CC349

[5] Ces 157 propriétaires peuvent à mon avis équivaloir exactement au nombre d'allivrés. C'est-à-dire qu'il suffirait d'y ajouter le nombre de feux mendiants –quelques pourcents- pour obtenir le nombre de feux réels de l'agglomération. Je dois en ce sens me rallier au diagnostic d'Edouard Baratier : le

donc sans doute à approximativement 170 foyers réels[1]. Mais ce document a été rédigé dans une période de forte croissance : le nombre d'habitants en 1471 est donc certainement inférieur à ce chiffre.

Effectuons un calcul plus précis : deux livres terriers de reconnaissances de 1480[2] s'accordent sur le chiffre de 120 feux à l'Ile. Il s'agit manifestement de *larem foventes*, au sens des enquêteurs de 1471, puisque nous avons vu que l'on comptait 157 allivrés dans le cadastre de 1480, soit peut-être 170 feux réels. C'est à dire qu'il faut ajouter un peu moins de 50% au nombre de *larem foventes* pour obtenir le nombre de feux réels en 1480. En supposant que cet ordre de grandeur n'ait pas évolué entre 1471 et 1480, c'est-à-dire qu'il n'y ait pas eu d'appauvrissement ou d'enrichissement brusque et général de la population, on peut affirmer qu'il y a environ 120 feux réels[3] à l'Ile en 1471. Soit le nombre exact de maisons habitées ou habitables que nous avons cru pouvoir compter page précédente. Si on ajoute cette même proportion (un peu moins de 50 %) au nombre total de *larem foventes* de la lagune de Caronte, on peut établir qu'il y a **approximativement 250 feux réels dans la future agglomération de Martigues en 1471 (**je pense qu'il faut accepter de minorer encore quelque peu ce chiffre à pour les mois suivants les épidémies de 1466-1467). Comme à l'époque de la Peste Noire, la lagune de Caronte connaît donc au milieu du XVe siècle une dépopulation massive, menant peu avant 1470 à l'étiage démographique. La population de la future « Martigues », à cette date, ne compte sans doute guère plus de 1000 habitants.

Un indice de la terrible intensité de la crise démographique réside **dans le fait même que la ville de l'Ile se dépeuple**. Depuis 1350, les crises successives n'avaient jamais durablement dépeuplé ce castrum, dans lequel l'afflux de populations environnantes remplaçait rapidement les familles décédées. Le coeur du peuplement de Caronte est désormais touché. Le fait que les riverains de Caronte ne se précipitent plus, dès qu'elles sont disponibles, dans les maisons vides de l'hypercentre est à mon avis le signe que ces riverains sont devenus dramatiquement peu nombreux. Imaginons un instant que nous visitons les *castra* de Jonquières, de Ferrières ou de l'Ile vers 1470: nous aurions l'impression de marcher dans des villes quasiment désertes, ou une part très importante des maisons est au mieux vide, et très souvent en ruine. Il suffit pour s'en convaincre d'étudier les livres terriers disponibles

---

nombre des propriétaires que l'on peut compter dans les cadastres du XVe siècle est très proche de celui du nombre de feux réels. Ceci ne contredit absolument pas l'avis émis par P.-A. Février (« Je suis donc amené à voir dans les *larem foventes* les propriétaires -ou chefs de famille- imposés habitant dans l'agglomération »). En effet, la grande disponibilité du foncier a pour conséquence que presque tous les foyers sont propriétaires, sinon de leur maison, au moins d'un lopin de terre. La poussée démographique du XVIe siècle fera évoluer progressivement cette situation : nombreux seront les foyers, au XVIIe siècle, qui ne possèderont plus pour fortune que quelques meubles et effets personnels. L'accroissement des activités maritimes et portuaires au cours de cette dernière période, et la hausse en proportion du nombre de gens de mer, propriétaires de leurs seuls bras, aura vraisemblablement pour conséquence la fin de l'équivalence que l'on pourrait grossièrement résumer ainsi pour le XVe siècle : un chef de famille = un propriétaire.

[1] En incluant les feux mendiants, seuls absents des cadastres du XVe siècle, d'après E. Baratier, op. cit. , p47.

[2] AD B1648, B1649

[3] 80 x 1,4 = 120

pour Jonquières en 1447-1450 et pour Ferrières en 1481[1]. A Jonquières, 59 foyers payent le cens, soit, je pense, 65 ou 70 feux réels, « nageant » dans 102 habitations. A Ferrières, bien après le début de la reprise démographique, 57 propriétaires, soit 65 feux réels à peu près, sont répartis dans 99 maisons (et 27 casals). Soit plus d'un tiers de maisons habitables inoccupées.

Il semble que la catastrophe démographique, et manifestement économique, vécue sur les rives de Caronte entre 1445 et la fin des années 1460 soit généralisable à la région de l'étang de Berre. En effet, nous pouvons comparer les chiffres de l'affouagement de 1444[2] avec ceux de 1471, pour d'autres villes du pourtour du Martigues :

	1442	1471
L'Ile	21 feux fiscaux	21
L'Ile + Jonquières + Ferrières	44	34
Istres	17	17
Berre	29	15

Doc. 75. Comparaison du nombre de feux fiscaux entre 1442 et 1471.

La ville de l'Ile, qui a connu une perte de population de 50%[3] conserve la même faculté contributive de 21 feux. C'est dire l'intensité de la crise qui frappe probablement les villes dont l'allivrement baisse : toute la lagune de Berre-Caronte est durement touchée au milieu du XVe siècle[4].

Il faut relever un élément important. P.-A. Février explique de la façon suivante la décision de procéder à l'enquête de 1471 : « celle-ci a été entreprise, diverses communautés s'étant plaintes de la dépopulation due aux épidémies, aux mauvaises récoltes, et aux guerres maritimes. »[5] Mais l'étude du registre B199 m'a permis de constater qu'il s'agit d'une formule utilisée telle quelle au début de chaque réaffouagement à partir des années 1430[6]. Et dès 1418, les lettres d'affouagement de Jonquières fixaient la taxation à 21 feux, celle-ci « étant modéré à ceste quantité à cause des malheurs de peste et de guerre »[7]. La guerre et la peste sont donc des motifs génériques invoqués à chaque révision de la répartition de l'impôt à la fin du Moyen-Âge. Mais la notion de « guerre maritime » et la dénonciation du rôle des Catalans est un élément spécifique aux réaffouagements compris entre les années 1430 et 1470.

---

[1] AD 2H439 et AD B1641

[2] AD B199. Données similaires pour 1444 dans MG CC343.

[3] Environ 250 feux réels en 1442, 120 feux réels en 1471.

[4] J'invite le lecteur à consulter le registre AD B199, regroupant pour la plupart des communautés de Provence, les affouagement de 1400, 1418, 1437, 1442 et 1471.

[5] Id., p141.

[6] Le réaffouagement partiel de 1437 a été effectué, d'une part « *prope mortalitates que prothodolor* (souffrances extrêmes ?) *in ipsa patria viguerunt in plura et diversa loco »,* d'autre part *« prope ipsore depopulationes notarias sterilitates fructid_ et turbines guerrare maritimarum principe Cathalanorum… »*. AD B199.

[7] MG CC343.

Cependant, au cours du siècle, l'équilibre semble se préciser entre ces deux fléaux. Si, dans les années 1420 et 1430, il est difficile de déterminer la proportion des morts liées à la peste ou à la guerre, il est certain, pour les années 1440-1470, que les épidémies engendrent une létalité supérieure à ce que n'importe quel conflit peut occasionner. Les pestes, ou les maladies que cette appellation recouvre sont mal connues[1] pour cette période, mais leurs conséquences catastrophiques sont une évidence, au moins sur les rives de Caronte. Comme je l'ai déjà exposé, le faible nombre d'immigrés martégaux dans la ville où leur profession les aurait naturellement conduits, Marseille, m'amène à penser que les riverains de Caronte sont morts sur place, en masse. Surtout, le fait que l'ensemble de la viguerie d'Aix soit touchée par une importante crise démographique, alors que les offensives des ennemis se limitent au littoral, permet de concevoir que la dépopulation des rives de Caronte a les mêmes causes que dans l'ensemble de la Basse Provence rurale : la peste.

A titre indicatif, je propose au lecteur ce récapitulatif des pestes connues au XVe siècle : outre les épidémies de 1397-1398, de 1415, de 1418 (50000 morts à Paris[2]), il faut surtout évoquer :

- la peste de 1438-1439, terrible dans les villes suisses de Lausanne, Bâle et Berne, mais aussi en Italie, notamment à Vérone et à Ferrare. On compte 20000 morts à Liège et près de 50000 à Paris. Aix est également touchée, et le conseil du roi doit se réfugier à Brignoles[3].
- Celle de 1450-1451. Paris perd 40000 âmes en deux mois, pour n'en avoir plus que 100000. Les autorités aixoises « tentent vainement d'isoler (*leur ville*) des localités voisines infectées par un véritable cordon sanitaire, mesure renouvelée en 1456-1457 et 1459, sans grand résultats »[4]. L'épidémie est également d'une grande violence à Arles et à Salon, mais également à Sisteron, Grasse, Brignoles, Besançon, Vevey. Elle ravage le Languedoc et notamment la ville de Nîmes[5] en 1451.
- La peste de 1456-1457, donc, signalée à Padoue, à Chambéry. Dans cette dernière ville, la contagion est presque continuelle de 1456 à 1459, année où les morts jonchent les rues.
- En 1466-1467, le peste fait 7833 morts dans le comté de Nice.
- L'épidémie de 1478-1479 en Provence, signalée par Bertran Boysset,...

Ainsi, la peste, ou toutes les maladies que ce nom désigne, est endémique pendant tout le siècle. N. Coulet expose qu'à « Arles, entre 1438 et 1459, plus de la moitié des noms de famille disparaît ». Recherchant les causes de l'effondrement démographique postérieur à 1442, date où le cadastre de l'Ile montre une ville assez densément peuplée, j'ai relevé dans les registres de délibérations de l'Ile la trace de plusieurs épidémies. Rien n'indique que

---

[1] Jean-Noël Biraben écrit ceci : « Bien que plus proches de nous, les pestes des XVe et XVIe siècles ne sont guère mieux connues du point de vue statistique ». Les hommes et la peste..., op. cit., p184

[2] D'après le *Journal d'un bourgeois de Paris*, œuvre anonyme écrite entre 1405 et 1449, Livre de poche, collection Lettres gothiques, 1990.

[3] *La Provence au Moyen-Âge*, op. cit., p295.

[4] Id.

[5] *Histoire Générale de Languedoc*, Dom Vayssette, 1745.

l'agglomération ait été touchée par la peste de 1439 ; en revanche, il est certain qu'une épidémie afflige la ville au début du mois de mars 1448. On soupçonne plusieurs personnes d'être décédées de la contagion, et l'on fait venir un médecin nommé Honoratus de Balma pour les visiter[1]. Deux autres conseils sont tenus à la fin du mois, et n'évoquent plus la maladie. Mais, à la suite de cela, les délibérations s'interrompent jusqu'au mois de juin : une crise sanitaire grave peut éventuellement s'être déroulée au cours de ces trois mois.

On trouve, à la date du 4 septembre 1457, une autre mention du même type : les syndics de l'Ile soupçonnent plusieurs personnes d'être atteintes de contagion, et veulent payer un médecin[2]. On décèle également une épidémie en 1466. En juin 1467, les portes secondaires de la ville sont fermées pour cause de peste[3]. On ne rencontre plus de mention de ce type entre 1467 et l'enquête de 1471, ce qui pourrait laisser penser que les années 1470, marquées par une renaissance démographique, sont caractérisées par une accalmie sur le plan sanitaire. Les délibérations de cette décennie sont en outre marquées par une volonté d'effectuer des travaux d'aménagement urbain, ce qui est à mon sens révélateur d'une époque d'apaisement[4]. (Mais la peste est à nouveau présente en Provence en 1478-1479.)

La preuve est ainsi faite de la présence des épidémies sur les rives de Caronte entre 1442 et 1467. Les mentions fournies ne constituent toutefois pas une liste exhaustive : je pense notamment que la peste qui a dévasté la Provence et le Languedoc en 1450-1451 ne peut pas avoir épargné la future agglomération de Martigues. Le secteur de notre étude ne fait pas exception à la désolation décrite par P.-A. Février pour la Provence du milieu du XVe siècle, mais il m'est impossible de désigner quelle épidémie, parmi celles que j'ai citées, est la plus meurtrière. Bornons-nous à dire que quatre ou cinq contagions au moins affectent l'agglomération, en 1448, 1450-1451, 1457, 1466 et 1467, et que la mortalité occasionnée par une ou plusieurs d'entre elles se révèle probablement effroyable. Il est également possible que des familles martégales aient émigré vers Marseille, mais aucun élément ne nous permet de comparer les rôles joués par cet éventuel phénomène et par les épidémies dans la dépopulation des rives de Caronte.

---

[1] MG BB6, délibérations du conseil de l'Ile, années 1440 à 1460, 12 mars 1448, f°60: « *In quo dicti sindici exposuerunt que in presenti villa sunt plures persone tentes suspicose et infecte morbolebere quare dixerunt que quidam medicam vocatam magister Honoratus de Balma este venuit ad presentam villam ideo esset bonn_ que pos__ est in presenta villa que ille persone que tenent pro suspecte probentur* .
In quo fuit conclu_ que ille persone que tenent pro suspectus probentur poss__ dictam medicam est in presente ville. »

[2] MG BB6, 4 septembre 1457: « *suspecto_ morloleque ... pro medico* » (lecture très difficile)

[3] MG BB7, 23 juin 1467, f°96 : « *Item, d'autra part es estat ordenat que los portallets de la Poterna e de l'Arenier si tanquon et staigon serras (*serrure*s) e que tota persona que a rant ariba la devon claure ho la viela las deias far claure en maniera que non si puescan dubrir* ». Mention transcrite par Philippe Rigaud.

[4] Toutefois, les références aux fortifications, rares, sont tout de même présentes. Voir MG CC325, juillet 1469.

La démographie de la lagune de Caronte au XVe siècle peut donc être résumée ainsi :

- les premières années du siècle sont marquées par une stabilité ou une timide reprise, permettant au nombre total de feux réels de se maintenir au dessus de 400. Jonquières se repeuple en concentrant les habitants du terroir de St-Geniès (habitants de St-Geniès et de la Couronne, notamment), et comte 130 ou 150 feux réels.
- La population chute de manière importante dans les années 1420, sans doute à cause d'un retour des épidémies, mais aussi, surtout, du fait des attaques de la flotte catalane du roi Alphonse V sur les cités du littoral provençal. Néanmoins, la population de l'Ile se maintient grâce l'immigration, notamment des habitants de Jonquières. Un ordre de grandeur de 350 réels sur les rives de Caronte, dans les années 1440, paraît acceptable.
- Le milieu du siècle est le théâtre d'une très profonde crise démographique, comparable avec les années suivant la Peste Noire. Malgré la présence persistante de nefs catalanes hostiles à proximité du littoral, la responsabilité de cette létalité exceptionnelle incombe probablement à la peste ; parmi quatre ou cinq épidémies identifiées dans la lagune de Caronte ou à ses environs (en 1448, 1450-1451, 1457, 1466 et 1467) une ou plusieurs ont été particulièrement meurtrières. Malgré le très faible nombre de familles martégales relevé à cette époque à Marseille par les généalogistes, on ne cependant pas écarter la possibilité qu'un faible courant migratoire ait existé vers cette cité. Un constat s'impose néanmoins : entre 1442 et 1470, la ville de l'Ile a perdu la moitié, voire plus, de ses habitants. L'effet d'attraction que l'Ile exerçait depuis le XIVe sur les populations voisines est cassé, puisque ces dernières sont anéanties. Vers 1470, la population totale de l'agglomération est tombée à 250 feux environ ; encore faut-il peut-être retirer de ce chiffre une proportion des immigrés fraîchement arrivés pour obtenir la population au moment de l'étiage, entre 1465 et 1467 : la spécificité « martégale » semble résider dans le caractère tardif de cette crise de surmortalité, intervenue après 1450, alors que l'historiographie évoque pour le comté, concernant cette période, une stabilité caractérisant le « creux de la vague »[1].

1.3.2.3 Dans les trois centres, la trame urbaine actuelle est déjà visible, mais la ligne de rivage se situe très en retrait

La lecture des cadastres du XVe siècle, les plus anciens disponibles, permet de constater que le réseau actuel des rues des trois quartiers de Martigues est déjà en place. Les cadastres constituent des sources exceptionnelles, sur lesquels le chercheur peut s'appuyer comme documents de départ d'une Histoire de l'urbanisme martégal. Leur valeur est de plus accentuée par le fait que l'époque allant de la Grande Peste à leur rédaction – 1418 et 1447-1450 pour Jonquières, 1442 et 1463 pour l'Ile et 1463 pour Ferrières – est une période de déprise urbaine, au cours de laquelle aucune phase de construction n'est venue modifier la physionomie des rues. Décrypter le contenu des cadastres du XVe siècle, pour l'Ile et Ferrières en tout cas, revient à évoquer les réseaux de rues du siècle précédent. Ce n'est pas

[1] Une analyse plus complète des sources concernant la viguerie d'Aix permettrait peut-être d'y constater une surmortalité similaire dans les années 1448-1467.

une certitude en ce qui concerne Jonquières : l'absence de remparts avant les années 1370 a occasionné, nous l'avons vu, de nombreuses émigrations, et il est tout à fait possible que le bâti ait été profondément détruit, et son tracé remanié entre le XIVe siècle et 1418.

Cette sous-partie a pour objet l'analyse de l'évolution du bâti dans les trois centres ; le lecteur trouvera dans la suite de cette thèse des chapitres du même type consacrés aux époques ultérieures. Cette étude est rendue difficile par le fait qu'il n'existe aucun plan terrier ou compoix antérieurs à la Révolution : les sources n'offrent aucun plan de ville précis avant le cadastre napoléonien, au début du XIXe siècle. Mais, même si les contours des parcelles urbaines sont très nets sur celui-ci, je limiterai l'analyse à des observations sur leur éventuelle régularité, afin de déterminer si l'on peut déceler dans l'urbanisme du *castrum* étudié une volonté d'aménagement ; pour ne pas trop alourdir cette étude, mon travail sera le plus souvent mené au niveau des îlots.

1.3.2.3.1 Jonquières

Il est vraisemblable que la constitution de la trame urbaine de ce *castrum* soit contemporaine de la construction de ses remparts, dans les années 1370. Il est en tout cas certain que cette trame existait au début du XVe siècle. En effet, quatre des rues de l'actuel quartier de Jonquières sont visibles dans le cadastre de 1418 : la rue des Fours, la rue Lamartine, la rue Jean Martin et la rue des Tours. Ces voies sont toutes parallèles et orientées NNO-SSE. L'étude de ce volume[1] entreprise par J. Juglas dans « La vie rurale dans le village de Jonquières »[2] m'a été précieuse, même si cet article comporte à mon avis quelques erreurs[3].

Afin de dessiner un plan sommaire du *castrum*, voici un inventaire des rues et des rares constructions caractéristiques apparaissant dans le livre terrier :

- La *carreria Rollandi*, ou *carreria Rollandi Rollandi* est l'actuelle rue Jean Martin. Elle porte encore le nom de rue Roland (ou rue des Rollands) dans le cadastre napoléonien. J. Juglas y compte 42 maisons.
- La *carreria Curie* (rue de la Cour) ou *carreria recta* (rue Droite) est l'actuelle rue Lamartine. Elle est encore appelée rue Droite dans le cadastre napoléonien. J. Juglas y dénombre 41 maisons[4].
- La *carreria Furni Veteris* (rue du Four vieux) est la rue située la plus à l'est. C'est l'actuelle rue des Tours. J. Juglas y dénombre 36 maisons.
- La *carreria Furni Novi* (rue du Four Neuf) est la rue située la plus à l'ouest. Elle est parallèle au rempart : il s'agit de l'actuelle rue des Fours. J. Juglas y compte 16 maisons. Notons que l'article de cette auteure prête à confusion, car celle-ci a malencontreusement inversé les rues du Four Neuf et du Four Vieux.

Soit d'après Mlle Juglas un total de 135 maisons (*domus* ou *hospicia*). Ayant à plusieurs reprises effectué moi-même ce comptage, le chiffre de 144 me semble toutefois plus juste. J.

[1] AD 2H442.
[2] Op. cit.
[3] Le comptage du nombre d'habitants et de maisons que j'ai effectué ne coïncide pas avec celui de l'auteure.
[4] Une maison située rue de la Cour est achetée en 1409. 2H638 f°136v.

Juglas rajoute à ce total 11 *casals* (masure, cabane, maison en ruine), « un ou plusieurs fours » (il semble qu'il n'y en ait qu'un seul en fonction), et 2 *apothecas* (boutiques), chiffre qui semble erroné. Lorsque que l'on compte, sur le plan du cadastre napoléonien de 1817, le nombre de maisons comprises dans le périmètre de l'enceinte médiévale, on obtient un total de 145 à 150 bâtiments, aucun emplacement libre ne subsistant. Or, les maisons visibles aux XIXe siècle dans le centre médiéval ont en grande partie été édifiées au XVIe siècle, ou reconstruites sur des parcelles dont les limites sont héritées de cette époque. En 1537, on compte d'ailleurs à peu près le même nombre de bâtiments privés : 145. Ainsi, en admettant que la taille moyenne des maisons n'ait pas significativement évolué entre 1418 et 1537[1], le chiffre de 144 maisons en 1418 pourrait correspondre au maximum médiéval de la densité du bâti[2]. Il est clair que la courbe de population et le développement de Jonquières suivent un modèle tout à fait original par rapport à la norme des villages provençaux, cette concentration d'habitants dans les premières années du XVe siècle étant le fruit d'une agrégation de réfugiés de villages des alentours.

On peut localiser le portail de la ville à l'extrémité sud de la rue Droite (grâce à une extrapolation du document de 1447-1450, toutefois[3]).

Il est frappant de constater qu'on ne trouve pas trace d'une église. Jonquières, en 1418, est un castrum qui en est effectivement dépourvu. Les habitants ont très vraisemblablement gardé l'habitude de se rendre à la messe à St-Geniès, dans l'église située sur la butte prieurale[4]. Pourtant, l'antipape Benoît XIII avait donné en 1406 une bulle portant « permission aux habitants de St-Geniès qui s'estoient retirés à Jonquières pour la destruction et désertation dudit St-Geniès de faire une église audit Jonquières (…) pour estre celle de Sainct-Geniès trop loing… »[5]. Il semble que cet édifice n'ait pas vu le jour avant les années 1430. En effet, un document de 1618, fourni dans le cadre d'une reconstruction de l'église, évoque la « permission de construire l'Eglise de Jonquières du 4/6/1430. »[6] De plus, on trouve dans les comptes de Jonquières un cahier de **capage** de l'église datant de 1434[7].

Jonquières est donc un petit *castrum*, d'une superficie d'un peu moins de 2 hectares (à laquelle il faut rajouter celle du Plan Meyran). Les quatre rues à proprement parler sont toutes parallèles, mais des traverses ou ruelles (*transversia*), deux peut-être, les coupent orthogonalement (OSO-ENE). La seule place de la ville est située à l'extrémité nord de la rue Droite, au débouché du pont menant à l'Ile (l'actuelle place Gérard Tenque n'existe pas). On peut parler d'un plan en damier, rappelant, dans des proportions plus modestes, aux bastides et villes neuves fondées au XIIIe siècle dans le sud-ouest de la France[8]. En outre, la régularité

---

[1] En réalité, seulement entre 1470, début d'une intense phase de reconstruction, et 1537.

[2] Ce maximum est donc atteint à une époque bien plus tardive qu'à l'Ile, qui enregistre un pic de 280 maisons environ, dès les années 1330, ce nombre déclinant par la suite.

[3] AD 2H439, f°56 : *« hospicium in carreria recta, prope portale ».*

[4] Du côté ouest ou nord-ouest, cf. 1.2.2.1, p62.

[5] AD 2H638, f°125

[6] MG BB77

[7] MG CC1. Je pense que ce capage a été mis en place dans le but de lever des fonds exceptionnels pour la construction, effective, de l'édifice.

[8] On peut seulement citer, en Haute Provence, le cas de Barcelonnette, fondée par Raimond Béranger V.

des parcelles observée sur le cadastre napoléonien (mêmes dimensions, même forme allongée) est caractéristique d'une urbanisation planifiée.

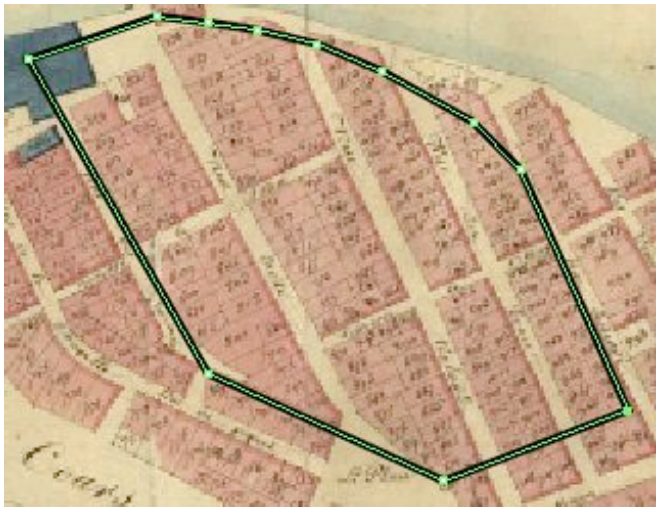

Doc. 76. Le périmètre de Jonquières au XVe siècle sur le cadastre napoléonien.

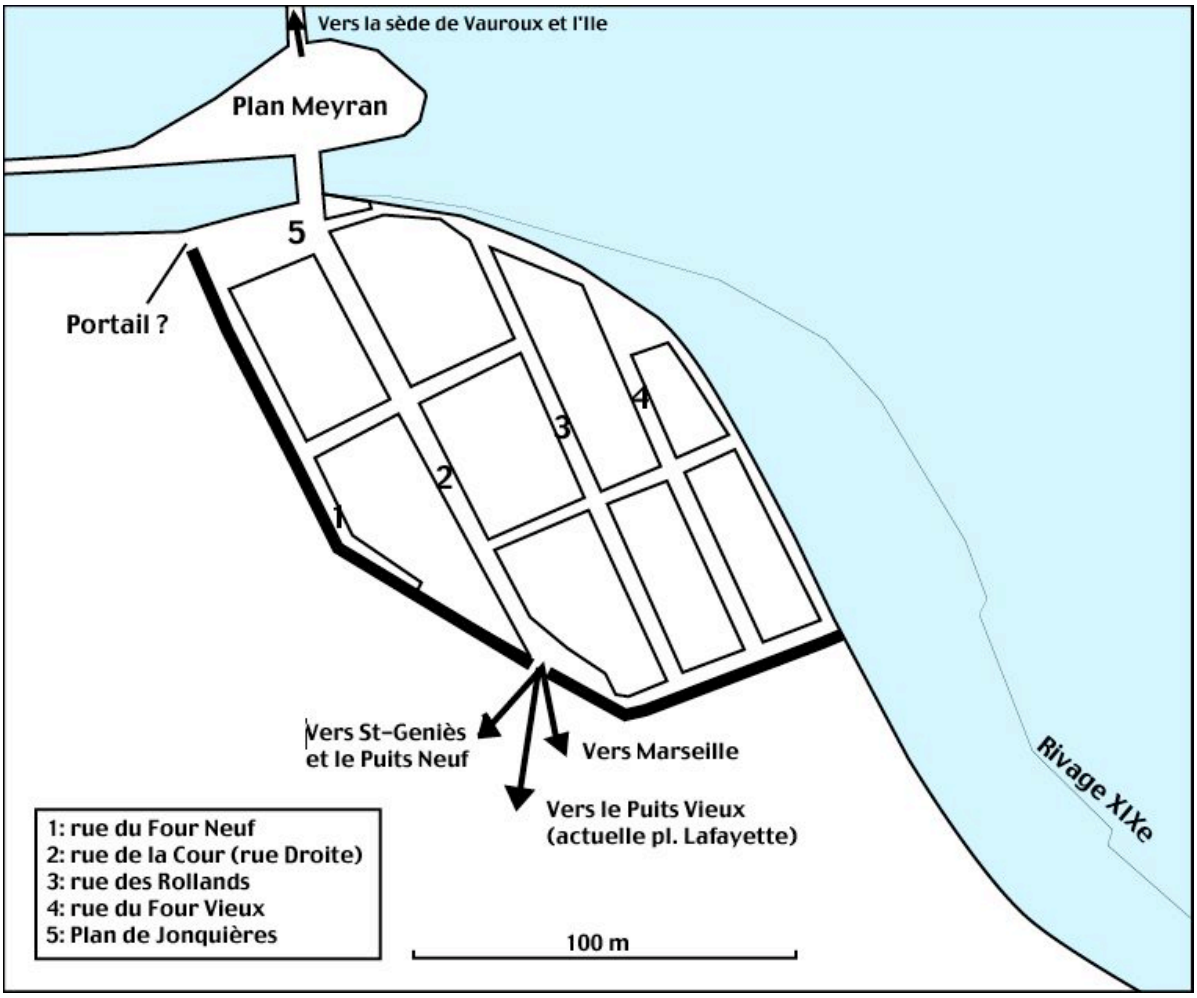

Doc. 77. Jonquières en 1418

En croisant mes données avec celles relevées par J. Juglas, on peut comptabiliser sept boutiques, réparties comme suit. Quatre sur le Plan Meyran, une rue du Four Neuf et deux au Plan de Jonquières *(apotheca in plano Junquieri)*. Cette dénomination *plano Junquieri* doit, me semble-t-il, être rapprochée de celle de « Plan de l'Eglise », qui apparaît dans tous les cadastres ultérieurs. Il s'agit, à mon avis, d'une même place, située à l'extrémité nord-ouest du castrum, au débouché du pont menant au Plan Meyran et à l'Ile[1].

En ce qui concerne le Plan Meyran, tous les témoins du procès de 1401-1402 s'accordent à dire qu'il relève de la juridiction du prieuré de St-Geniès, malgré les pressions régulièrement exercées par les autorité de l'Ile pour s'en approprier la jouissance. Un des témoins, Petrus Alamani, fournit des indications très précises, permettant de le localiser avec certitude : « lorsque qu'on lui demande où se trouve ledit pont de Caronte, il dit qu'il se situe à côté de ce qu'on nomme communément le Plan des Meyran, vers le lieu de l'Ile, sur lequel une pile dudit pont est construite ; le plan Meyran relève de la juridiction de la Cour de St-Geniès, tout proche de la bourdigue dite Venros, et du canal ou détroit dit de Caronte, sous la juridiction de la Cour de l'Ile. »[2]

J. Juglas effectue à propos des remparts une remarque intéressante : « ... plusieurs habitations sont dites *confrontata cum stagno Martico*. Il est possible de voir que le village ne possédait pas de remparts du côté des étangs, n'ayant pas voulu, sans doute, se fermer l'accès du littoral ». Mes relevés coïncident tout à fait avec ces conclusions. Le rempart a une forme d'arc de cercle et protège l'agglomération des dangers venus de la terre. Des améliorations notoires y sont apportées dans les années 1420, puisqu'un document de 1424 évoque les tours qui sont en train d'être édifiées aux deux extrémités de la muraille[3], ainsi qu'au dessus du portail de la ville. Cependant, le tracé du rempart restera inchangé jusqu'à la fin du XVIe siècle.[4]

Une mention signale la « Tour de la Ramade » en 1469[5]. Il s'agit sans doute d'une des trois tours construites sur le rempart dans les années 1420. Précisons de plus que la Ramade était une fortification, vraisemblablement en pierre[6], qui protégeait le littoral du sud du

---

[1] Je pense que « Plan de Jonquières » ne saurait définir la place située à l'extrémité sud de la rue Droite, créée vers 1590 seulement, à la faveur de la construction d'un nouveau rempart. De plus, deux boutiques apparaissent au Plan de l'Eglise en 1447, et on n'en dénombre aucune autre dans la ville, excepté au Plan Meyran.

[2] AD 2H424, 1er témoin, 3ème question : « … *interrogatus ubi est dictus pons de Corente dixit quod est juxta planum Meyranorum vulgariter nuncupatur dels Meyrans, versus locum de Insula ; et una pila ejusdem constructa est un dicto plano Meyranorum juridictionis Curiar Sancti Genesii ; alia veri prope Burdigulum dictum Venros, et canalem sive grazile de Corente nuncupatum juridictionis Curia Insula.* »

[3] MG EE9, 8/2/1424 : « différent entre les habitants de Jonquières et Jacques Clavet, maçon de Berre, à l'occasion des tours qui sont construites sur le portal dudit Jonquières, et autres endroits (*in angulo dicti loci de Jonquieriis, a parte Martici)* des remparts donnant sur l'étang ». On peut à mon avis déduire de ce texte que trois tours sont simultanément en construction.

[4] La présence du rempart longeant les maisons du côté ouest de la rue du Four (Neuf) est encore confirmée par un acte de vente d'une maison datant de 1479. AD 2H638 f°137.

[5] MG CC2, 14/8/1469.

[6] Cf. p456. En tout cas avant sa destruction dans les années 1600 et 1610. Rien ne l'empêchait, cependant, d'avoir été primitivement, au XVe siècle, construite en bois, à l'image de la « Palissade » de Ferrières (mentionné pour la première fois en 1514 – AD B847-).

castrum. Ce mur était sans doute destiné à empêcher les assaillants de contourner le rempart en marchant quelques dizaines de mètres dans l'étang, d'une faible profondeur à cet endroit. La Tour de la Ramade marquait donc vraisemblablement l'extrémité des fortifications, à la pointe sud-ouest de la ville.

Des précisions sur les remparts nous sont encore apportées par d'autres sources. Les comptes de Jonquières des années 1478-1481 évoquent le curage d'un fossé ou de douves, qui longeaient, à mon sens, le rempart. Ce fossé est rempli d'eau salée[1], ce qui signifie certainement qu'il était alimenté par l'eau des étangs (circulant du *Martegue* à l'étang de Caronte). Le même document mentionne un pont sur ledit fossé. On retrouve également ces douves (*vallatus de Jonquiere*) dans un document de 1447, au sein de la description des confronts d'un jardin situé à proximité immédiate du castrum[2]. Il est probable que les fortifications aient été adjointes dès leur construction, vers la fin des années 1370, de ces fossés en eau.

Trente ans après ce précieux cadastre, l'historien a la chance de rencontrer une source similaire : les « reconnaissances pour le prieuré St-Geniès de Jonquières »[3] des années 1447-1450. Sous réserve que ce livre terrier soit complet[4], il nous permet de mesurer les changements intervenus au cours du second quart du siècle, notamment dans les années 1420, et qui peuvent se résumer ainsi: une catastrophe démographique, liée à une surmortalité ou à l'émigration. Le nombre de maisons est passé de 144 en 1418 à **102.** Comme nous venons de le voir, le nombre d'allivrés est passé de 130 en 1418 à **59** en 1447. L'agglomération a connu des années très difficiles : la menace des pirates et les dramatiques épidémies ont à nouveau marqué la période. Mais comme je l'ai déjà exposé, la violence des combats contre les Catalans, dans les années 1420, semble porter une part de responsabilité dans cette dépopulation, l'absence de remparts côté étang ayant potentiellement davantage exposé Jonquières que l'Ile aux attaques, dans les années 1420. Conséquence logique de la dépopulation: une nette régression du bâti, deux ou trois décennies plus tard : Jonquières est une ville en ruine. Les maisons subsistantes n'occupent que deux tiers de la surface constructible du castrum. Enfin, moins de deux tiers de ces maisons sont habitées.

On relève toujours les quatre mêmes rues. Comparons dans un tableau la diminution par rue du nombre de maisons; celle-ci se révèle assez homogène.

---

[1] MG CC2 : curage des *«Valats de aquesalio »*

[2] 2H439 f°36 *:* « *Ortum juxta vallatus de Jonquiere confront ab oriente cum itinere quo itur ad puteum ejusdem loci Junquiere, ab occidente cum ortum Bernardi Valeti, vallato in medio, et a cercio cum Vallato dicti loci Junquiere »*. L'emplacement de ce jardin se trouve sur l'actuel cours de Jonquières, où à la place des bâtiments le bordant au nord, immédiatement à l'ouest du débouché de la rue Lamartine.

[3] AD 2H439. Cette dénomination est pleinement justifiée puisque les moines et le prieur ont émigré à Jonquières

[4] Ce qui est probablement le cas, puisque le très faible nombre de feux autochtones que l'on y compte (59) est confirmé par le souquet de vin de 1430 - payé par 65 feux, MG CC329 -

	1418	1447-1450
Rue Droite/ de la Cour	41	36/37
Rue des Rollands	42	28
Rue du Four Vieux	36	29
Rue du Four Neuf	16	8/9

Doc. 78. Evolution du nombre de maisons par rue entre 1418 et 1447-1450 à Jonquières.

Outre la disparition d'une quarantaine d'habitations, sans doute tombées en ruine, les modifications que l'on peut constater sont les suivantes :

- il y a maintenant une église, située à l'extrémité nord-ouest du castrum, contre les remparts ;
- à proximité de cette dernière, on peut localiser la demeure du prieur, avant-dernier bâtiment au nord de la rue Droite (côté ouest)[1]. Pourtant, nous avons vu, p247, que la présence du prieur et de quelques moines (« pères qui servent à l'église de Jonquières ») était attestée sur la butte prieurale de St-Geniès jusque dans les années 1490. Je pense que si les moines vivaient effectivement sur le site du prieuré, le prieur lui-même a possédé jusque vers la fin du siècle deux habitations, dont l'usage qu'il faisait de chacune est impossible à déterminer : le château prieural, d'une part, et sa maison de la rue Droite, d'autre part, qu'il avait acquis entre 1418 et 1447.
- on compte toujours 7 *apothecas* (boutiques).

L'apparition d'une église dans les années 1430, ainsi que le maintien du nombre de boutiques paraît de prime abord en totale contradiction avec le recul démographique enregistré à Jonquières vers les années 1420. Cependant, la construction de l'église n'est pas le fruit d'une pression démographique, mais un effet de la présence des immigrés de St-Geniès, qui obtiennent l'autorisation d'établir un lieu de culte auprès des autorités religieuses en 1406 et en 1430. En outre, les boutiques (notamment celle du Plan Meyran) appartiennent majoritairement à des habitants de l'Ile, qui subissent moins gravement les agressions catalanes.

[1] C'est ce que l'on peut déduire de la présence d'une boutique au Plan de l'Eglise, « *confront ab oriente cum carreria recta, a meridie cum hospicio dicti priori, a cercio cum dicto plano* », f°57

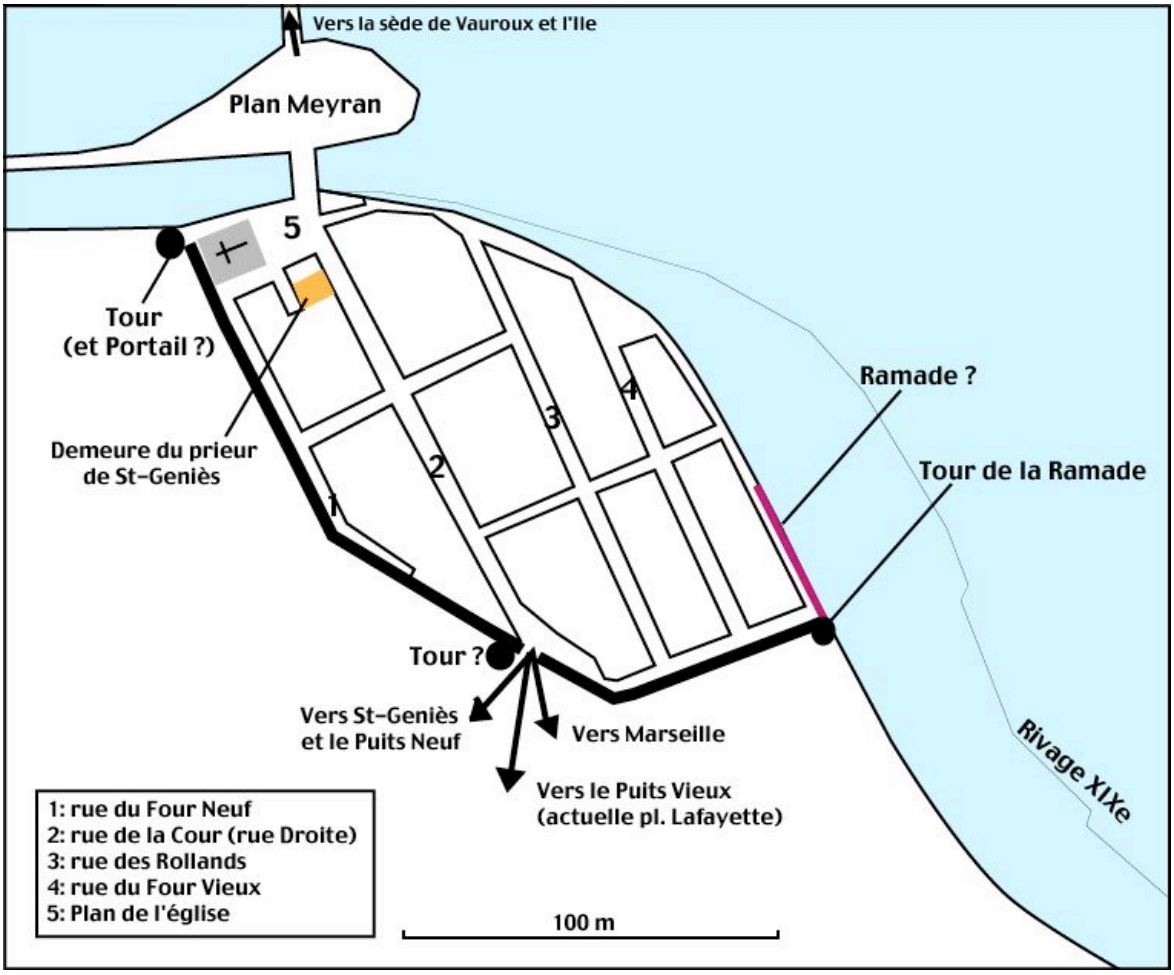

Doc. 79. Jonquières en 1442

En réunissant des informations contenues dans les cadastres de l'Ile de 1480 de 1508, il est possible de localiser le cimetière de la communauté. Je n'ai pas rencontré, au XVe siècle, l'évocation d'un quelconque « cimetière de Jonquières » : je pense que les habitants du castrum continuent, comme leurs ancêtres, à se faire enterrer dans le cimetière de St-Geniès[1]. Celui-ci est situé à proximité du chemin allant à Bouc[2], mais également du Puits Neuf[3].

Le Puits Neuf est mentionné dès 1324[4]. Grâce à des sources datant du XVIIIe au XXe siècle, il est possible de situer ce puits. Un inventaire des fontaines et puits de la ville, datant de 1752[5], décrit la visite des inspecteurs l'ayant rédigé. Ces personnes recensent le Puits Vieux, situé sur l'actuelle place Lafayette, puis se dirigent vers les jardins de St-Geniès, en empruntant le chemin menant à la Tour de Bouc. Ils trouvent sur leur itinéraire le Puits Neuf.

---

[1] Un confront de 1448 évoque bien le *cimetiero dicti loci Jonquerare*. Cependant, ce cimetière est situé à proximité du lieu-dit les jardins de St-Geniès et de l'étang de Caronte. Il s'agit donc sans aucun doute du cimetière de St-Geniès. AD 2H439 f°48v

[2] MG CC349, f°117, 1480 : « *Primo I hort que ha en terra de Sant Genieys que confronta ambe lo samentery de Sant Genieys e (...) lo camin anant en Boc* »

[3] MG CC350, f°96v, 1508 : « *Plus uno terro au Pous Nou (Sant Genieys) confronta ambe lo sementery ...* » Référence donnée par Philippe Rigaud.

[4] AD 2H638 f°134v.

[5] MG DD21.

De plus, les devis de nombreux travaux réalisés au XIXe siècle[1] placent bien le Puits Neuf sur le chemin de Bouc; dans les listes de puits, il est toujours placé entre le Puits Vieux et le Puits Eygadier, ce dernier étant situé aux jardins de St-Geniès (à peu près sous l'actuel viaduc de l'A55). Mais le toponyme Puits Neuf disparaît au XXe siècle. Il est cependant pour moi presque certain qu'il a été remplacé par l'appellation Grand Puits, peut-être à la suite de travaux d'agrandissement. En effet, ce Grand Puits est situé sur l'ancien chemin de Bouc, et est le seul puits localisé entre le Puits Vieux et le puits Eygadier[2]. L'adresse de ce puits, dont la margelle a été supprimée en 1954[3] est le 9bis, rue Amavet (ancienne rue du Grand Puits), c'est-à-dire celle de la clinique chirurgicale de Martigues.)

Ces indications me permettent d'établir que le cimetière de Saint-Geniès se trouvait à peu près à l'emplacement de l'actuelle clinique chirurgicale de Martigues. Notons qu'il était donc éloigné d'environ 1000m du castrum de St-Geniès.

Poursuivons cette visite de Jonquières au XVe siècle par une mention de 1485, qui signale un portail muré dans les remparts, à proximité de l'église. « Ouverture faite du portail de Jonquières et porche de l'église, par lequel on va au bourdigou du roy, et ce par le consentement et volonté de l'abbé de Montmajour, lequel avoit esté meuré (muré) en partie à cause des guerres, avec condition que les guerres retournées, il se refermeroit »[4]. Deux informations peuvent être tirées de cet extrait :

- il existait un portail avant les « guerres », permettant de sortir du castrum par le nord-ouest; je pense que l'époque évoquée est antérieure aux tensions avec les Catalans, ayant débuté vers 1420. La période antérieure à la condamnation du portail, à laquelle le notaire ayant rédigé l'acte fait allusion est vraisemblablement le début du XVe. En effet, entre la construction des fortifications de Jonquières dans les années 1370 et le milieu du XVe siècle, seules les années 1400 et peut-être 1410 semblent avoir été marquées par un répit significatif dans la violence.
- Après les dernières attaques catalanes des années 1477-1478[5], la fin du XVe siècle est une période de paix relative ; la croissance démographique redevient franche, grâce notamment à l'immigration. Les habitants de Jonquières peuvent commencer à légèrement relâcher l'exigeante attention qu'il étaient habitués à accorder à leurs fortifications.

Mais l'élément le plus fondamental émergeant de l'étude de ces deux documents cadastraux, est le suivant : la rive du Martegue ne figure pas du tout à son emplacement actuel, ni même à celui du cadastre napoléonien. Il est clair que l'emprise du village de Jonquières sur l'Etang de Berre est bien plus faible à la fin du Moyen-Âge qu'à l'époque contemporaine, et qu'un empiétement sur le milieu lagunaire a eu lieu entre le XVe et le XIXe siècle. Les confronts dont nous disposons pour la rue du Four Neuf (actuelle rue des Tours) ne

[1] MG N4 G4 A.

[2] Signalons que le Puits Vieux, situé sur l'actuelle place Lafayette, est, dans le cadastre de 1817, également appelé « Grand Puits ». Mais nous parlons bien ici du « Grand Puits » de l'ancien chemin de Bouc, appellation donnée au Puits Neuf au XXe siècle seulement.

[3] MG N4 G4 A.

[4] AD 2H638 f°130v, 30/9/1485.

[5] Cf. p252.

laissent subsister aucune équivoque : seules quelques maisons sont visibles à l'est de cette rue, et ces maisons voisinent toutes à l'est avec le Martegue. Autrement dit, l'actuelle rue Langari constitue la rive. Notons que l'étymologie de cette dernière rue confirme tout à fait ce que l'on décèle dans les confronts: « Langari » est sans doute possible une contraction de « long la rive (ribe) ». Le quai du général Leclerc et la rue Vendôme sont, au XVe siècle, sous les eaux.

1.3.2.3.2 L'Ile

Les sources cadastrales concernant ce castrum sont particulièrement riches pour le XVe siècle : nous disposons du cadastre de 1442[1], et du livre terrier de reconnaissances à Charles du Maine de 1463[2]. La première source ne permet pas de comprendre l'implantation des diverses voies, car les confronts n'y sont pas détaillés. En revanche, l'étude des reconnaissances de 1463 s'avère particulièrement intéressante, malgré le caractère manifestement lacunaire du document. Ces deux sources étant à mon sens complémentaires, il possible en les croisant de reconstituer un plan presque complet de l'Ile au XVe siècle.

La comparaison avec les données cadastrales fournies par l'enquête comtale de 1331[3] laisse de prime abord penser que la plupart des rues sont apparues entre 1331 et 1442. En effet, l'émergence d'un grand nombre de noms de rues, très souvent empruntés aux noms de familles les peuplant, donne l'impression d'une multiplication des voies. Ceci ne constitue cependant pas la preuve que la trame urbaine ait beaucoup évolué en une centaine d'années. En effet, une bonne partie des bâtiments de l'Ile (dont les plus anciens ne remontent qu'à la seconde moitié du XIIIe siècle), abrités derrière les solides fortifications de la ville, a peut-être pu échapper aux destructions inhérentes aux hostilités de la période 1350-1450 et n'auraient, de ce fait, pas nécessité de reconstruction. Ceci d'autant plus que l'afflux de la population des alentours a manifestement compensé l'hécatombe des épidémies : les maisons de l'Ile ne sont donc jamais restées longtemps inoccupées et ont donc toujours été, dans la mesure du possible, maintenues en état. Ainsi, si superficie totale du castrum n'a pas évolué depuis le XIVe siècle et représente toujours environ 2,5 hectares, il est difficile de déterminer si le réseau de rues remonte majoritairement à la fin du XIIIe siècle ou à la période 1350-1442. On peut tout de même penser que la trame générale, constituée d'un axe nord/sud reliant les deux ponts (rue Droite) et d'une voie à peu près circulaire épousant les contours naturels de l'Ile, n'a pas évolué après 1350.

Le réseau des rues diffère radicalement de celui de Jonquières. Il ne s'agit pas d'un maillage en damier, mais d'un plan qui donne l'impression de résulter du seul pragmatisme : les remparts ont épousé la forme primitive de l'Ile, grossièrement arrondie. De nombreuses maisons s'étant élevés contre ce rempart ont formé des rues ; si leur tracé est le plus souvent rectiligne, l'orthogonalité n'a pu être respectée. De plus, l'étude des parcelles visibles sur le cadastre napoléonien ne permet de distinguer aucune unité de forme ni de taille.

[1] MG CC348

[2] AD B1438. Rappelons que Ch du Maine est seigneur de l'Ile depuis 1442, et de Ferrières depuis 1457.

[3] AD B1109

Voici le nom des rues que Sylvie Coulet a relevé dans son mémoire de Maîtrise dans le cadastre de 1442[1], suivi du nombre d'*hostals* (maisons, par opposition à *casals*, masures ou ruines) :

- Rue Galiniere : 33
- L'Arénier (quartier): 10
- Rue Droite : 59
- Rue Neuve (sur la rive de Ferrières) : 6
- Rue de l'Eglise : 12
- Rue du Fort : 35
- Rue des Boyzon : 4
- Rue Longue : 18
- Rue Frances Pistoya : 4
- Rue de l'Escola : 1
- Rue de Lunel : 5
- Rue Jehan Arnaut : 2
- Rue Bertomieu Gautier : 1
- Rue Rostan Augier : 1
- Rue del Lataus : 1
- Rue Corta : 4
- Rue Antoni Bassilon : 6[2]
- La Place : 1
- Rue Jean Martin : 3
- Plan de la Cour : 1 casal
- 2 boutiques au Plan Meyran (terroir de Jonquières/St-Geniès)

(soit un total de 206 maisons d'habitation)

Liste des rues relevées dans les reconnaissances à Charles du Maine de 1463[3] :

- rue Galinière (*carreria Galliniera)*
- l'Arénier
- rue Droite (*carreria Recta)*
- rue Neuve (*ca. Nova*)
- rue de l'Eglise (*ca. Ecclesia*)
- rue du Four (*ca. Furni / ca. del Forn*)
- traverse de l'Eglise (*traversia Ecclesia*)
- Rue de *Latanis / dels Latans / Latandore*
- Rue dite de Jean Martin
- Rue *Rostagny*
- La *« Canonica »*

[1] MG CC348. Maîtrise d'Histoire de Sylvie Coulet, 1991/1992, sous la direction de Noël Coulet.
[2] « sûrement proche de la rue Longue », écrit S. Coulet.
[3] AD B1438

Liste des rues évoquées dans le cadastre de 1480[1] :

- rue Galinière
- l'Arénier ou rue de l'Arénier
- rue Droite (*ca. Drecha*)
- rue Neuve
- rue de l'Eglise
- rue du Grand Four
- rue Aurrigon / d'Avignon / traverse de l'église
- Rue Lhanteaux
- Rue Longue
- Rue de Pistoye
- Rue Barthélémy Gautier
- Rue Courte

Nombre d'affouagés par rues en 1480[2], contenus dans le registre B1648 :

- Carreria Recta: 44 affouagés
- Ca. Galliniera: 18
- Ca. heredes Boysoni: 10
- Ca. Ecclesie: 12
- Ca. Douzeleti Fusteni: 18
- Ca. Pontes Almanti: 13
- Ca. Bartholomei Granterii: 5

Cette présentation de l'ensemble des noms de rues de l'Ile d'après différentes sources se justifie par la nécessité de mettre en évidence le fait que de nombreuses voies n'ont pas encore de nom définitif au XVe siècle. Dans son mémoire, Sylvie Coulet a relevé 17 rues à proprement parler : c'est bien plus que n'en pouvaient contenir les remparts de l'Ile à la fin du Moyen-Âge. Il est clair que les rédacteurs des cadastres et des enquêtes ne poussent pas la rigueur jusqu'à aller consulter les travaux de leurs prédécesseurs afin de conserver la nomenclature que ceux-ci avaient établi. De plus, un grand nombre de ces rues portent le nom d'un de leur habitants (rue Jehan Arnaut, par exemple), ou celui d'une famille (rue des Boyson / des Buisson). Le décès d'une majorité d'habitants de l'Ile du fait de la guerre et des épidémies et leur remplacement par des personnes venues de l'extérieur a, à mon avis, une conséquence inattendue : un renouvellement fréquent de la dénomination des rues. Les grands axes, qui ne portent pas de nom de personnes, échappent cependant à ce phénomène et conservent leur appellation du XIVe siècle à l'époque contemporaine: c'est le cas de la rue Droite, devenue rue de la République au XIXe siècle, et de la rue Galinière, seule rue à porter encore aujourd'hui son nom de 1442.

Les fastidieuses comparaisons qui m'ont permis d'élaborer le plan qui suit seront épargnées au lecteur. Tout au plus signalerai-je que je me suis beaucoup appuyé sur les cadastres postérieurs, notamment celui de 1541[3], et celui de 1626[1].

---

[1] MG CC349.

[2] Soit un total de 120 affouagés.

[3] AD B868

La localisation de la rue Droite (1) ne pose aucun problème : c'est l'artère principale de la ville, qui préexistait manifestement, nous l'avons vu, à la fondation même du castrum vers 1255. C'est aussi la voie la plus habitée. Elle débouche au nord sur le portail de la Sale (*la Sala*). Ce nom désigne l'endroit où se tient le conseil de la ville[2]. On trouve à son extrémité sud le portail de l'église, qui jouxte l'église de la Madeleine.

La rue Galinière (2) est parallèle au rempart est de la ville. Elle existe manifestement sous cette forme depuis l'origine de la ville, puisqu'elle est décrite en 1331[3] de la façon suivante : « rue partant de la Cour et l'Arénier avec les traverses jusqu'à la Place ». Le plan de la Cour est la petite place triangulaire située à la jonction des rues Droite et Galinière. La *sala* est située sur le côté est de cette petite place, et constitue donc vraisemblablement l'avant-dernière maison au nord de la rue Galinière. Son emplacement se trouve au beau milieu de l'actuel quai Kléber.

La rue du Four (3) ou du Grand Four est appelée rue des Arlots/Arlauds à partir de la fin du XVIe siècle, du nom d'une famille qui l'habitait déjà en 1480[4]. On peut facilement localiser le four à l'aide des confronts.

La rue de l'Eglise (4) est située dans l'alignement de l'église de la Madeleine, et est parallèle au rempart sud, ainsi qu'au canal St-Sébastien. Elle a pris le nom de rue des Cordonniers à la fin du XVIIIe siècle. Les reconnaissances de 1463 font la confusion entre la rue de l'Eglise, et la traverse de l'Eglise (sud de l'actuelle rue Marguetorte). A l'extrémité ouest de cette artère se trouve le petit portail nommé « Poterne de Châteauneuf »[5], qui permet aux habitants de se rendre sur un petit espace littoral non construit[6], ou sède, situé à l'extérieur des remparts, nommé au XVIe siècle « aire de la Poterne ».

La rue Berthomieu Gautier (5) n'est mentionnée qu'une seule fois dans les cadastres de 1442 et de 1480. En revanche, les cadastres du XVIIe siècle permettent de très bien situer la « rue des Gautiers », joignant la rue du rue Four à la rue de l'Eglise. Il s'agit de l'actuelle rue Marguetorte, que l'on appelait rue Aurrigon, rue d'Avignon, canton de l'église ou bien encore traverse de l'église au XVIe siècle. Je pense donc que la rue B. Gautier/ d'Avignon/ traverse de l'église est l'actuelle rue Marguetorte.

La rue des Boyson/Bouisson/Buisson (6) est l'actuelle rue Henri Tranchier.

---

[1] MG CC355

[2] MG BB6, 22/4/1442 : Le conseil se tient « dans la maison de la Cour, appellée vulgairement la Sala »

[3] AD B1109

[4] MG CC349

[5] La « Posterne de Castelnou » n'est pas une référence à Châteauneuf-les-Martigues, mais à la Tour de Bouc. Cf. p354.

[6] MG BB6, 29 avril 1453 : *« Item... conclu_ de la sedo d'anat lo petit portal de Castelnou a a que la sedo c ... de la ville et lo bayle de far rendre ».*

MG BB7, 23/6/1477 : décision du conseil de fermer les portes de l'Arénier et de la Poterne pour cause de peste. Mention donnée par Philippe Rigaud.

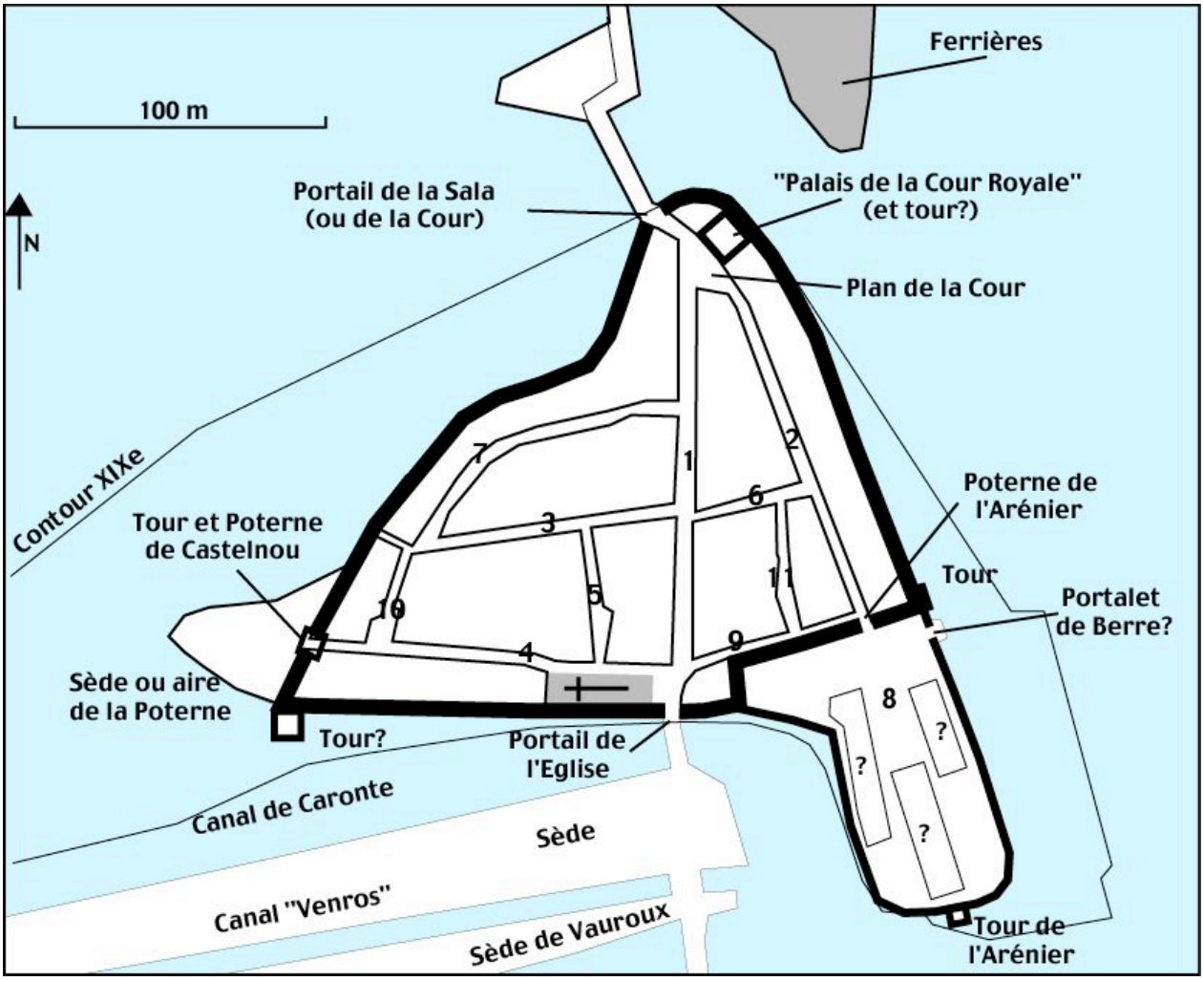

1: rue Droite
2: rue Galinière
3: rue du Four/ rue du Grand Four/ rue des Arlots/ rue des Arlauds
4: rue de l'Eglise
5: rue des Gautiers/ carreria Berthomeu Gautier
/ traverse de l'église/canton de l'Eglise
6: rue des Bouisson/ carreria Boysoni/ rue des Buisson
7: rue de l'Ecole Vieille/ rue Marguetortes/ rue du Petit Four
/carreria Latans/ carreria Latandore
8: l'Arénier (représentation des bâtiments schématique)
9: rue Pistoye/ carreria Frances Pistoya
10: rue Courte ?/ carreria Rostagny ? / rue Rostan Augier ?
11: rue de Lunel/ carreria Lunelli

Rue Neuve, cimetière et hôpital de l'Ile: voir carte Ferrières (doc. 38)

Doc. 80. L'Ile vers le milieu du XVe siècle.

Une des rues les plus intéressantes à étudier est l'actuelle rue de l'Ecole Vieille (7). Cette voie est désignée de quatre façons différentes au XVe siècle, sans tenir compte des variations orthographiques. Le nom « rue de l'Ecole » (*carreria Scola*) est cité pour la première fois en 1341[1]. Mais elle semble le plus souvent désignée, dans la première moitié du XVe siècle comme « rue Longue ». Toutefois, on la désigne également en 1442 par le nom de « *carreria del Latans* ». C'est ainsi qu'elle est appelée en 1463 : *carreria Latans/Latanis/Latandore.* En 1480, on trouve *carreria Latando, ca. dels Latand*[2]*,* ou rue Longue, mais rue Margues-Tortes, ou rue du Petit Four en 1501[3] ! La désignation *Latans/Latandore* mérite une explication. Je pense qu'elle dérive du verbe *lateo* (être caché) : il pourrait à l'origine s'agir d'une rue habitée par des réfugiés des castra voisins, à la suite des nombreux exils que nous avons décrit pour la période 1358-1430.

L'appellation Margues-Tortes, quant à elle, est probablement une allusion à la forme courbe du rempart (*barri*) longeant l'artère. En effet, *marga* signifie en provençal marge, limite, bordure, et on peut traduire *torta* par tordu, sinueux. La rue de *Margas-Tortas* searait donc la « rue de la berge courbe », longée par le rempart nord-ouest, derrière lequel se trouve immédiatement ou presque l'étang de Caronte. En effet, l'étude des confronts du cadastre de 1626[4] est sans équivoque : les cinq maisons les plus au nord de la rue Droite, coté ouest, confrontent à l'ouest avec le canal de la Cabane Baussenque, la bourdigue dite de la Cabane Baussenque[5] étant située au nord-ouest de l'Ile. De plus, au moins huit maisons de l'ouest de la rue de l'Ecole Vieille sont également bordées par le canal de la Cabane Baussenque, ainsi qu'au moins trois places à bâtir sur l'ouest de la rue de Vaque (actuelle rue E. Pelletan). Le toponyme Marguestortes[6] confirme donc, à mes yeux, le fait que le rempart longeant la rue de l'Ecole/ Longue/ *Latandore*/ du Petit Four/ Marguestortes est bordé par le rivage[7].

L'Arénier (8) désigne le quartier situé à l'extrémité sud-est du castrum, entouré par une enceinte spécifique. Dans le livre terrier de 1463[8], on aperçoit des bâtiments situés, intra-muros, à l'Arénier. Il s'agit d'étables, de quelques maisons, mais surtout de *casals*, c'est-à-dire à cette époque de minimum démographique, de ruines ou de maisons inhabitables. Ces édifices sont disposés de la manière suivante :

- une rangée orientée nord/sud, parallèle au rempart est, dont elle est séparée par une ruelle, de longueur indéterminée (le livre terrier ne permet d'identifier qu'une enfilade de trois casals) ;

---

[1] AD B1627.

[2] MG CC349. En 1485 on trouve encore « *carreria Latandorum* », II4, liasse 20.

[3] MG II4 liasse 22. Et rue des Lhanteaux, de l'Ecole, du Petit Four, ou de Margues-Tortes en 1541, B868

[4] MG CC355. A cette époque, le rempart a en grande partie disparu, ce qui rend l'étude des confronts de la couronne externe des maisons particulièrement instructive.

[5] Et son canal afférent.

[6] Notons, chose tout à fait surprenante, que la traverse de l'Eglise/ rue d'Avignon est affublée du toponyme « Marguetorte » depuis la fin du XVIIIe siècle. Il pourrait s'agir d'une erreur dans la rédaction du cadastre de 1780, qui a été perpétuée jusqu'à nos jours.

[7] Une maison du nord de la rue de l'Ecole recensée en 1541 (AD B868, f°118v), possède cependant une porte dérobée dans les remparts permettant de sortir sur la berge.

[8] AD B1438.

- une rangée orientée nord/sud, parallèle au rempart ouest, dont elle est également séparée par une ruelle. Malgré le caractère lacunaire du livre terrier, il est possible d'identifier un alignement d'au moins sept bâtiments.
- Entre ces deux alignements se trouve un pâté de maisons oblong, orienté nord/sud, regroupant au moins neuf bâtiments. Je ne suis pas parvenu à en reconstituer le plan, mais il ne compte pas plus de deux édifices dans sa largeur. La maison la plus au sud de ce bloc est séparée des fortifications par un cloaque[1].

Comme je l'avais évoqué dans le chapitre sur le XIVe siècle, l'Arénier est un quartier séparé physiquement du reste de la ville , par le rempart originel de l'Ile, auquel on accède par la porte éponyme[2]. Son aspect diffère de celui du reste de la ville : c'est un endroit particulièrement délabré, où l'on trouve très peu de maisons habitables, et où l'on note une grande concentration d'étables. Il est clair que l'enceinte protégeant l'Arénier est moins solide que les fortifications de l'Ile. En effet, en 1477, à l'annonce d'une peste, le conseil de la ville prend la décision de fermer les poternes de l'Arénier et de la Poterne[3], ce qui équivaut à prendre le risque d'abandonner ce petit quartier à l'épidémie. Dans l'esprit des habitants de l'Ile, il s'agit clairement d'une zone périphérique dont la protection n'est pas une priorité absolue.

La rue Frances Pistoya/Pistoye (9) est l'actuelle rue Marcel Galdy (appelée rue du Jeu de Paume aux XVIe et XVIIe siècles, et rue Poissonnière au XIXe). Sylvie Coulet propose cette l'hypothèse d'après le cadastre de 1442, en s'appuyant notamment sur le fait que cette rue débouche dans le plan de l'Arénier. Ceci est confirmé par les reconnaissances de 1542[4].

L'emplacement de la rue Courte (10) (qui correspond peut-être à la *carriera Rostagny* ou rue Rostan Augier) n'est qu'une supposition : il pourrait s'agir de ce que le cadastre napoléonien nomme rue des Estaquiers, c'est-à-dire l'extrémité sud de la rue de l'Ecole Vieille[5].

La rue de Lunel (11) est possiblement l'actuelle rue du Petit Jeu de Paume, car la famille Lunelli[6] occupe les deux maisons les plus au sud de l'îlot compris entre le rue Galinière et l'actuelle rue du Petit Jeu de Paume.

Je ne peux localiser les autres rues mentionnées dans le cadastre de 1442 : la rue Jehan Arnaud et la rue Jean Martin. Il est possible qu'il ne s'agisse que d'appellations différentes de rues sus-décrites.

On le voit, le réseau des rues, qui n'a manifestement pas été remanié depuis le XIVe siècle, s'articule autour d'un axe central nord-sud, la rue Droite, à peu près perpendiculaire avec un axe est-ouest formé par la rue du Four et la rue des Boyzon. Il faut ajouter à ces voies une couronne à peu près parallèle aux remparts, ayant grosso modo la forme d'un « d »

---

[1] AD B1438, f°110. *« suelha »*

[2] Voir dans 1.2.2.4, p73, le raisonnement permettant de situer vraisemblablement le portail de l'Arénier à l'extrémité sud de la rue Galinière.

[3] MG BB7, 23/6/1477, op.cit..

[4] ADB868, f°3 : la maison faisant l'angle (côté nord) entre la rue Droite et l'actuelle rue Galdy est clairement identifiable.

[5] d'après les reconnaissances de 1542 – AD B868, f°326v-, elle est orientée nord/sud et débouche dans la rue de l'Eglise

[6] AD B1438, f°95

minuscule, formée par la rue de l'Eglise, la rue de l'Ecole/Longue/Petit Four/Marguestortes, la rue Galinière et vraisemblablement la rue Frances Pistoya. Les portes principales du castrum sont situées au nord (portail de la *Sala*) et au sud (portail de l'Eglise). Des poternes se trouvent aux extrémités sud-ouest (poterne de Châteauneuf, permettant d'accéder à la pointe sablonneuse appelée « aire de la Poterne ») et sud-est (portail de l'Arénier, accès vers le quartier de l'Arénier). On peut imaginer qu'une porte existe au nord-est de la fortification de l'Arénier, à l'emplacement de ce qui est identifié au XVIe siècle comme « portalet de Berre », pour permettre l'accès à la rive.

Outre le bâti situé sur l'Ile même, on doit signaler le petit quartier de Rue Neuve, déjà évoqué, ainsi que l'hôpital et le cimetière de l'Ile, situés à proximité. J'en veux pour preuves plusieurs extraits du livre terrier des reconnaissances à Charles du Maine de 1463[1]. Un certain Guillelmo Caldi, de l'Ile, possède un moulin à vent et une vigne situées « dans le terroir de St-Mitre, près de Ferrières, au dessus de l'hôpital des pauvres »[2]. Ce moulin et cette vigne voisinent au sud avec le verger de l'hôpital. Mieux, Johannes et Honorate Ferri possèdent un jardin au terroir de Saint-Mitre, au dessus de l'hôpital des pauvres de la ville de l'Ile, qui confrontent à l'ouest ledit hôpital des pauvres[3].

Le registre B1438 nous informe également qu'un cimetière est situé à proximité de l'hôpital[4] : le moulin à vent de Guillelmo Caldi confronte à l'ouest avec le « *simenterio dicte loci de Ferrariis* ». Chose curieuse, une parcelle[5] située au dessus de l'hôpital est dit « *prope simenterio dicte Insule* ». Ainsi, l'hôpital de l'Ile voisinerait à la fois avec le cimetière de Ferrières et celui de l'Ile : il s'agit selon toute vraisemblance d'un seul et même cimetière. Fait surprenant, le cimetière de l'Ile et de Ferrières se trouvent à proximité de Ferrières, mais dans le terroir de Saint-Mitre.

J'attire l'attention du lecteur sur le fait qu'au Moyen-Âge, c'est-à-dire avant la fondation de l'hôpital St-Lazare à Jonquières, la fonction de l'hôpital est celle d'un dispensaire destiné aux plus démunis. Ceci se comprend à la lecture de son nom médiéval : la Charité de l'Ile. Celle-ci est brièvement mentionnée en 1324 et en 1417[6]. En revanche, la Charité de l'Ile ne correspond pas à l'institution charitable fondée par les Hospitaliers du Saint-Esprit de Marseille dans les années 1190[7]. En effet, cette fondation s'est effectuée avec certitude dans l'Ile, mais elle n'apparaît plus dans les sources après les années 1210[8].

---

[1] AD B1438

[2] AD B1438, f28 : « … *quoddam molandine boreali et vinea nove cartayratare vel circa simulcontiguas situm in territorio Sancti Mitrii prope locum de Ferrarie super hospitale pauperorum*… »

[3] id, f°44v : « … *ortum situm in territorio Sancti Mitrii super hospitale pauperorum dicte ville Insule*… »

[4] Comme c'est encore le cas au XVIIe siècle.

[5] « *suelha* » : un cloaque, je pense.

[6] MG GG113.

[7] AD 1 HD D 1. Cf. p158 et 198.

[8] Le fonds de l'hôpital St-Lazare de Marseille, consultable aux archives départementales sous les cotes III HD 2, 3 et 4, dans lequel apparaissent des « titres de propriété sur plusieurs biens d'origine martégale (XIVe, XVe) » n'évoque jamais cet hôpital.

L'hôpital des pauvres de 1463 correspond-il à la Charité de l'Ile de 1324 ? Y.Grava signale une mention troublante, issue du procès des bourdigues de 1332. Il déclare: « le notaire Jean de Villecroix localise une bourdigue « *super ripam dicti stagni prope hospitalem* »[1], c'est-à-dire « au dessus de la rive dudit étang, près de l'hôpital ». Après avoir très longuement recherché cette mention dans le rouleau correspondant -pièce exceptionnelle d'une longueur de trente mètres- je n'ai pu la retrouver et l'étude de son contexte m'a donc cruellement manqué. Je dois me contenter d'analyser l'extrait proposé par Y. Grava. Notons tout d'abord qu'il est très curieux qu'une pêcherie soit située « au dessus de la rive ». Le terme « *super* » est tout à fait déroutant. Mais ma principale remarque concerne la déduction que M.Grava en tire : « .. quoi qu'il en soit l'hôpital est encore attesté au XIVe siècle et bien localisé par un acte notarié dans l'alignement de l'église Sainte-Marie-Magdeleine et du cimetière, sans doute à l'emplacement de l'hôpital d'aujourd'hui »[2]. J'ai déjà expliqué[3] pourquoi il était impossible que l'hôpital soit à son emplacement de 1984 -encore sous l'eau de l'étang de Caronte au XIVe siècle-. (M. Grava, en outre, ne donne pas la référence de l'acte notarié qu'il cite.) Je pense, de plus, que le complément de lieu « *super ripam dicti stagni* » exclut l'Ile des localisations possibles pour l'hôpital du XIVe siècle. En effet, le terme « rivage de l'étang » n'est utilisé que pour les rives de l'Etang de Caronte ou du *Martegue*. Les rives de l'Ile ne sont jamais considérées comme le rivage de l'étang.

Mais étudions maintenant la configuration des abords de la route de Fos au Moyen-Âge. Nous verrons, p378, qu'au XVIe siècle, un bras de l'étang de Caronte remonte encore d'une cinquantaine de mètres vers le nord, à l'ouest du quartier de Rue Neuve. Ce bras d'eau saumâtre était certainement utilisé comme douve, au Moyen-Âge, dans le dispositif défensif de Rue Neuve, financé par la communauté de l'Ile. On l'aperçoit encore sur le plan de J. Maretz (1633)[4]. La localisation de la bourdigue de 1332 « au dessus de la rive dudit étang, près de l'hôpital » prend désormais tout son sens. Cette bourdigue est située dans le bras d'étang bordant à l'ouest le quartier de Rue Neuve, et est probablement alimentée par un flux de poisson provenant des douves de Ferrières. Il est donc clair que la Charité de l'Ile est localisée aux abords de Rue Neuve au début du XIVe siècle.

De plus, on peut affirmer que la Charité de l'Ile de 1463 est l'hôpital St-Jacques fréquemment mentionné aux XVIIe et XVIIIe siècles[5]. En effet, il est clair que l'hôpital St-Jacques, en ruine en 1586/1587[6], entièrement démoli et reconstruit en 1600, l'a été à l'emplacement de celui de 1463. Il ne fait aucun doute que l'hôpital St-Jacques de 1600 soit l'hôpital ou Hôtel-Dieu de la ville mentionné au XVIIIe siècle. Mieux encore, l'étude du cadastre napoléonien de 1817, section B5, permet de localiser un cimetière, sur la parcelle n°956. Ce cimetière est accolé à un bâtiment, situé sur la section A5, portant le n°1383. Le cimetière et ce bâtiment borde la route de Fos au nord, immédiatement à la sortie de la ville.

---

[1] « Assistances et solidarités communales à Martigues et dans les pays de l'Etang de Berre au Moyen-Age », *Provence Historique*, fascicule 138, 1984, p397. M. Grava renvoie au très long procès de 1332, coté MG DD28, sans plus ample précision.

[2] Id.

[3] Cf. p199. L'hôpital d'avant 1984 avait été construit dans l'Ile, au faubourg de la Poterne, vers 1630, sous la forme du monastère des Ursulines.

[4] Cf. doc. 96 p 361.

[5] Le lecteur trouvera plus de détails p 478.

[6] MG BB14, f°97 et 135.

On aperçoit de l'autre côté de cette route 6 maisons[1], au lieu-dit « le Faubourg de l'Ile ». Or, on trouve en 1780[2] 6 maisons situées au « faubourg de l'Ancien Hôpital ». De plus, il n'y a aucun autre faubourg ne comptant que six maisons dans tout le terroir de Martigues, et très peu de maisons ont été élevées entre 1780 et 1817 à Martigues, compte tenu d'un contexte démographique morose.

L'hôpital de l'Ile se trouvait donc très vraisemblablement, quelque temps avant 1780, sur la parcelle n°1383 du cadastre napoléonien[3], c'est à dire à l'angle entre les actuelles avenue Kennedy et boulevard Léo Lagrange (Son adresse actuelle serait le 5/7 av. Kennedy).

En outre, un argument supplémentaire en faveur de l'absence d'hôpital dans l'Ile au Moyen-Âge se dégage de l'examen des pics majeurs de densité de population : ceux-ci correspondent aux années 1330/1340 et par la suite aux années 1600-1690. Le choix d'installer un hôpital des pauvres situé à l'extérieur de la ville correspondrait à mes yeux à un contexte de maximum démographique, où les habitants ne désirent ni partager le foncier, rare et cher, ni risquer de fréquenter des parias, qui plus est potentiellement contagieux[4].

La somme de toute ces observations permet de conclure avec une quasi-certitude que l'hôpital de l'Ile est resté sur le même site entre 1324/1332[5] et la fin du XVIIIe siècle (1768), à l'emplacement des n°5 et 7 de l'actuelle avenue Kennedy.

1.3.2.3.3 Ferrières

L'étude des rues de Ferrières est rendue possible par les reconnaissance à Charles de Maine de 1463 et par l'existence d'un livre terrier de 1481 (AD B1641). Il s'agit des deux plus anciennes sources permettant l'étude de l'urbanisme de ce castrum ; il faut toutefois remarquer qu'elles sont largement postérieures aux documents du même type dont nous disposons pour L'Ile (1331) et pour Jonquières (1418). En outre, le livre terrier de 1463 a été rédigé à l'époque du terrible étiage démographique[6] : Ferrières est alors un *castrum* où le bâti est très clairsemé. Visiter Ferrières dans les années 1460 équivaut à marcher dans une sorte de « village-fantôme ». Le rachat des biens de l'archevêque d'Arles par Ch. du Maine en 1457 (St-Mitre, Châteauvieux, Ferrières et la moitié de Fos) s'effectue donc à une époque correspond certainement avec le minimum historique de la valeur de ces fiefs. Au vu du spectaculaire redécollage démographique débuté vers 1470, il est évident que le frère du roi René a réalisé une opération remarquable sur le plan spéculatif.

---

[1] Sur la planche C2 du C.N.

[2] Dans l' « Etat » préliminaire à la rédaction du cadastre, de 1780, MG CC363.

[3] Face à ce que l'on appelle au Moyen-Âge la Porte de l'Ile, et à l'époque Moderne la porte de Fos ou la Porte de l'Hôpital.

[4] L'hôpital St-Jacques ne réintègrera, d'ailleurs, la ville qu'à la faveur d'un siècle de déprise démographique, le XVIIIe siècle, en déménageant en 1768 dans l'ancien couvent des Ursulines laissé vacant par ces dernières, à l'extrémité ouest de l'Ile (MG BB29).

[5] Sa construction est vraisemblablement encore antérieure. On peut à mon avis la situer entre la fondation de l'Ile, dans les années 1250, et 1324.

[6] Cependant, le nombre de maisons que l'on y relève, 21, est sans aucun doute possible partiel.

Voici tout d'abord la liste des rues mentionnées dans les deux documents :

- rue de la Chaîne (*carreria Cathena*). Evoquée en 1463, en 1481.
- Rue Droite (*carreria Recta* en 1463). Elle porte le nom de rue Marguières en 1481.
- Rue de l'Eglise (*carreria Ecclesie* en 1463, *carreria de la Gleysa* ou rue de l'église St-Loys en 1481)
- Rue du Four (*carreria Furni*)
- Rue du Pont (*carreria Ponte*) en 1463, rue Droite (*carreria Drecha*) en 1481
- Traverse St-Jacques (*Traversa St-Jaume, 1481)*
- *Carriera Autam/ Clautam (1481)*

Malgré le caractère lacunaire des reconnaissances de 1463, il m'est possible de fournir ce plan au lecteur, grâce à des recoupement effectués avec les livres terriers du XVIe siècle et les cadastres du XVIIe siècle.

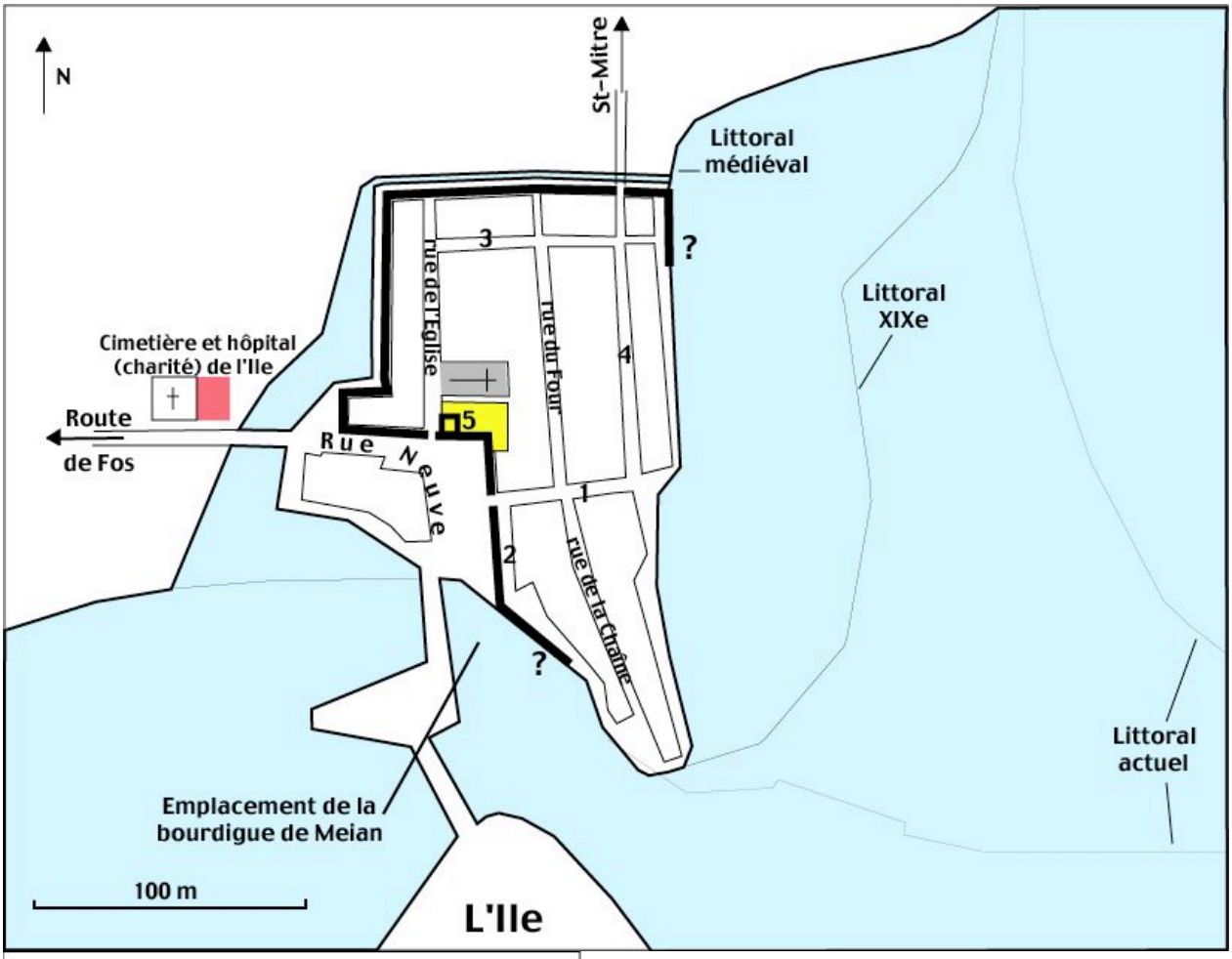

Doc. 81. Ferrières en 1463.

La rue de la Chaîne, mentionnée dès 1417[1], est la seule rue de Martigues, avec la rue Galinière à l'Ile, à avoir conservé de nos jours sa dénomination du XVe siècle.

La rue du Four est l'actuelle rue du Grand Four. On y trouve le four de la communauté, avant-dernière construction au sud-est de la rue. Elle est très peu construite sur son côté ouest. Notons la présence d'étables et de vergers entre la rue du Four et la rue de l'Eglise.

La rue de l'Eglise, la plus à l'ouest du castrum, parallèle au rempart, est peu habitée : on y voit une poignée de maisons en 1480, mais surtout des jardins, des vergers, et des étables.

Le toponyme « rue Droite » ne désigne pas le même axe en 1463 et en 1481. Au milieu du XVe siècle, il désigne l'actuelle rue Roger Salengro, mais à partir de 1480 et durant tout le XVIe siècle, il est affecté à la rue du Pont de 1463, l'actuelle rue des Serbes.

La rue du Pont (de 1463) est le seul axe orienté est-ouest du castrum (à l'exception peut-être d'une ruelle parallèle au rempart nord, que je n'ai pu identifier au XVe siècle). A son extrémité ouest se trouve une porte[2] de la ville, appelée « Grand Portail » à partir de 1542[3].

La rue Droite[4] (de 1463) part du portail de Marguières, entrée nord du castrum, et rejoint la pointe sud de la ville, en longeant la rive du *Martegue*, au moins dans sa partie située au sud de la rue du Pont.

La traverse St-Jacques (*St-Jaume*) est située à proximité du littoral sud-ouest. Il s'agit d'une voie très courte, orientée nord-sud. Je pense qu'elle longeait, côté est, le rempart séparant le castrum de l'actuelle place Jean Jaurès, et qu'elle était bordée, côté ouest, par l'arrière de maisons de la rue de la Cadène.

En outre, je ne suis pas parvenu à localiser deux toponymes de 1481. Le premier « devant lo pon » concerne deux habitations, qui semblent se trouver extra-muros, au sud de l'actuelle place Jean Jaurès, devant le pont venant de l'Ile. Aussi, la c*arriera Autam* ou *Clautam* reste assez mystérieuse: c'est un axe non négligeable puisqu'on y trouve 8 maisons en 1481. Cette « rue du Cloître »[5] pourrait correspondre à l'actuelle rue du Matelot, puisque la maison claustrale de l'église apparaît rue de l'Eglise, face au départ de cet axe, dans les documents cadastraux du XVIe siècle.

Le réseau des rues forme grosso modo un damier, comme à Jonquières, mais l'élément le plus intéressant émergeant de l'étude du plan du castrum est sa faible emprise sur l'Etang de Berre. Si l'on compare la position de la rive au XVe et au XIXe siècle, on constate que Ferrières a doublé sa superficie en s'étalant vers l'est, c'est-à-dire sur l'étang lui-même. Le centre-ville de forme à peu près carrée que nous connaissons aujourd'hui est le fruit des constructions des XVIe et XVIIe siècle. Au XVe siècle, le castrum de Ferrières est une pointe dirigée vers le sud, dont la superficie est de loin la plus petite de celle des trois castra, avec 1,25 hectares environ (contre 2,5 ha pour l'Ile et un peu moins de 2 ha pour Jonquières).

---

[1] MG GG113.

[2] AD B1641, F°26v.

[3] AD B868, f°98.

[4] Appelée rue Marguières ou rue droite de Marguières à partir du XVIe siècle, du nom de la zone marécageuse immédiatement située au nord de la ville.

[5] Ou « rue couverte » ou bien encore « impasse ».

L'examen de la forme des parcelles du cadastre napoléonien pourrait permettre de déceler une certaine homogénéité, résultant potentiellement d'un plan d'urbanisme imposé par le fondateur de Ferrières, l'archevêque d'Arles, à la fin du XIIIe siècle. Mais toutes les parcelles n'ont pas la même taille, loin s'en faut, et la rue de la Chaîne, au sud, n'est pas rectiligne. D'autre part, les constructions que l'on aperçoit au XIXe siècle sont des constructions de l'époque modernes, héritières de profonds remaniements. Comme nous allons le voir, le bâti médiéval s'était en grande partie effondré à la fin du XVe siècle, et Ferrières était un village semi-rural. Le respect des parcelles existantes dans les reconstructions de l'époque moderne est impossible à prouver. Il est ainsi très difficile de tirer des conclusions de l'étude de ce parcellaire.

Doc. 82. Le périmètre de Ferrières au XVe siècle sur le cadastre napoléonien

Comme on peut le voir sur le doc. 81, le tracé du rempart évite largement le quartier de Rue Neuve, faisant partie de l'Ile. Une grande place s'en trouve libérée au débouché du pont venant de l'Ile : il s'agit de l'actuelle place Jean Jaurès, qui ne fait donc pas partie du castrum de Ferrières au XVe siècle. C'est sur le rempart, sur l'actuelle façade nord de la place qu'est placée la tour[1] seigneuriale ainsi que d'autres bâtiments appartenant au seigneur[2], dont une étable. A proximité immédiate de cette tour se trouve la maison de ville (*ostal de la villa*), où se tient le conseil[3].

De plus, la lecture des confronts permet de déterminer qu'il n'y a pas (ou plus) de rempart côté littoral. Seul un petit retour du rempart nord protège le coin nord-est de la ville[4], mais derrière cette petite section de fortifications peut se trouver soit la rive de l'étang, soit un morceau de terre ferme. Le registre « Tubassia » de 1471 apporte une précision

[1] AD B1641, f°31.
[2] Charles du Maine, en l'occurrence.
[3] AD B1641, f°30v.
[4] AD B1438, f°21v.

supplémentaire : « les murailles du lieu sont ruinées, et il est nécessaire de les réparer »[1]. Rien de tel n'est signalé concernant Jonquières ou l'Ile : le *castrum* de Ferrières semble, des trois, celui en plus mauvais état.

Ferrières a vécu du XIVe au XVIIIe siècle à l'intérieur de ses murailles médiévales[2] [3]. La dépopulation du XIVe et du XVe siècle a eu pour conséquence une disparition progressive du bâti situé intra-muros au profit de potagers ou de terrains dévolus à l'élevage. A proximité des remparts, les constructions sont très clairsemées, et le cœur habité du *castrum* n'est constitué que de l'îlot compris entre la rue du Four et la rue Droite, ainsi que des maisons de la rue de la Chaîne.

Il faut encore signaler une particularité frappant le lecteur des livres terriers de Ferrières : il s'agit d'une ville sans terroir. En effet, toutes les terres et biens situés extra-muros font partie du terroir de St-Mitre. Cet état de fait est hérité de la fin du XIIIe siècle, moment où l'archevêque d'Arles avait pris la décision d'ériger un nouveau castrum dans le terroir de Saint-Mitre, sur la rive nord de l'étang de Caronte. Entre 1300 et le XVe siècle, aucun terroir propre n'a été attribué à Ferrières ; la réunion de Ferrières, Saint-Mitre et l'Ile sous la bannière d'un même seigneur (Charles du Maine) en 1457 n'y change rien. Mais le plus étonnant est que cette situation perdure jusqu'au XVIe siècle : les reconnaissances de 1514, de 1520 et de 1541/1542 font état d'une situation inchangée: la partie nord de l'actuelle commune de Martigues fait toujours partie du terroir de St-Mitre, à l'exception du seul castrum de Ferrières.

Jonquières est donc le *castrum* pour lequel il est le plus facile de dater l'émergence de la trame urbaine actuelle : les rues du centre médiéval que nous connaissons aujourd'hui ont vraisemblablement été bâties selon un plan déterminé, entre les années 1370 (époque de la construction du rempart) et 1418, dans un contexte d'accueil de réfugiés de la partie sud de la commune de Martigues. Le tracé de ces rues ne remonte sans doute pas aux débuts de l'agglomération de Jonquières-Manegute, à la fin du XIIIe siècle, puisqu'il s'agissait d'une localité semi-rurale dont les caractéristiques semblent mal pouvoir s'accorder avec un plan en damier. La datation du réseau des rues de l'Ile est plus difficile : aucune preuve formelle ne permet de l'attribuer à la fin du XIIIe siècle ou à la période 1350-1450. Il est probable que le maillage que nous pouvons observer sur le cadastre napoléonien, soit le fruit d'une superposition des deux époques : s'il y a de fortes chances que le squelette général soit hérité du XIIIe siècle (axe nord/sud et voie circulaire reprenant les contours de l'Ile), il est fort possible que les axes secondaires ne se soient constitués de manière définitive qu'ultérieurement. Concernant Ferrières, il est impossible de se prononcer avant le XVe siècle : l'absence de sources du XIVe siècle, ainsi que le caractère très clairsemé du bâti vers 1460 ne permettent pas de dater la création de la trame urbaine.

---

[1] AD C112, copie française du f°47 de AD B200.

[2] A deux exceptions près : l'intégration mécanique du petit quartier de Rue neuve au moment de l'Acte d'Union, en 1581, et la construction du très petit « faubourg de Ferrières » au nord du castrum, à la fin du XVIIe siècle.

[3] Contrairement à Jonquières, qui a connu un agrandissement de son enceinte dans les années 1590.

Les sources du XVe siècle ne laissent aucun doute : chaque centre urbain possède son église[1], ses bâtiments seigneuriaux, son ou ses four(s), et semble capable de fonctionner de manière autonome.

Il faut in fine remarquer que les dimensions de ces *castra* sont tout à faite réduites par rapport à celles que l'on observe sur le cadastre napoléonien, du fait du positionnement des lignes de rivage résolument à l'intérieur des terres actuelles. Comme nous le verrons, l'histoire de la croissance de Martigues à l'époque Moderne est aussi celle de l'empiètement de l'urbanisation sur la lagune.

1.3.2.4. Le maintien de l'activité économique

L'économie des rives de Caronte a fortement bénéficié de la présence papale à Avignon, de 1309 à 1378, notamment de par les revenus et l'activité générée par le port de Bouc, port de mer de l'agglomération martégale. De plus, la correspondance Datini nous a apporté la preuve qu'un trafic de produits à forte valeur ajoutée s'y était maintenu après le départ de la Cour Pontificale, sous le règne des antipapes. Y. Grava a la formule suivante : « … après le départ des papes(…) l'activité est très ralentie. Mais des habitudes sont prises et Bouc est encore au XVe siècle une escale régulière pour les convois italiens… »[2]. Pour E. Baratier, le site de Bouc, durant les époques de décadence de la ville de Marseille, « a pu se placer en rival du port phocéen. Ainsi à la fin du XIVe et au XVe siècle, il sert d'avant-port à Avignon et d'escale aux compagnies florentine et vénitienne qui délaissent Marseille »[3].

1.3.2.4.1. Le port de Bouc

S'il est impossible de se prononcer avec certitude sur l'intensité de l'activité au port de Bouc au début du XVe siècle[4], il néanmoins clair que sa présence a garanti à la future « Martigues » une activité économique durant la période 1350-1470. L'existence d'une plate-forme commerciale, étape du commerce international, constitue une aubaine pour cette agglomération de modestes dimensions. Le maintien d'un trafic, même diminué, garantit une source de revenus aux habitants survivant aux nombreuses épidémies et à la guerre. En ce sens, les rives de Caronte sont moins touchées par la crise que la Provence intérieure, mais également moins que d'autres cités littorales, qui, à l'image de Marseille, connaissent un

[1] A partir des années 1430 seulement pour Jonquières.

[2] « Marchands, pêcheurs et gens de mers sur les bords de l'Etang de Berre à la fin du Moyen-Âge », op. cit., p51.

[3] « La fondation de l'Ile Saint-Geniès », *Provence Historique,* n°55, op.cit., p39-40.

[4] L'ouvrage de Ch. Crétinon et R. Strozzi, *Port-de-Bouc: des origines à nos jours*, op. cit., se montre pour le moins contradictoire sur le sujet: « au XVe siècle, l'activité commerciale ne va cesser d'aller grandissant » (p35). Mais les mêmes auteurs déclarent, quelques pages plus loin : « au cours du XVe siècle, après le départ de la Cour Pontificale d'Avignon pour Rome, l'activité commerciale du port de Bouc décline » (p39).

véritable marasme économique, et reste une place commerciale de second ordre jusqu'au milieu du siècle[1].

Nous ne disposons, pour évaluer le trafic du port dans la première moitié du XVe siècle, que de sources éparses ; celles-ci sont toutefois très explicites et, à mon sens, du plus haut intérêt. La première mention est la suivante : « Ainsi, vers 1420, après la capture et le pillage d'un brégantin monégasque par des navires florentins (…) Jean Grimaldi répond immédiatement à cette agression « en courant sus aux navires de Florence, et allant jusques dans le port de Bouc (…) enlever **plusieurs vaisseaux florentins richement chargés.** »[2] La présence des commerçants florentins et du transit de marchandises de forte valeur est donc attestée à cette époque. Mais pour Félix Reynaud, reprenant l'opinion de Jules Sottas[3], la fréquentation des négociants de Venise est légèrement antérieure : « Depuis 1422, les galées vénitiennes fréquentent le port, imitées, quelques années plus tard, par les galées florentines ».

Mais il ne faut pas déduire de l'apparition des riches vaisseaux florentins et vénitiens dans les sources à partir des années 1420 l'idée que le trafic entre Bouc et l'Italie s'était interrompu après les échanges de la fin du XIVe siècle, décrits dans la correspondance Datini. Au risque de se contredire, Félix Reynaud lui-même n'exclut pas la continuité de la présence florentine entre le XIVe siècle et les années 1420: « *(Florence)* depuis le siècle précédent, (*Venise*) depuis 1422 avaient organisé des services réguliers qui visitaient toutes les côtes de la Méditerranée ; leurs galéasses s'arrêtaient à Aigues-Mortes et à Bouc »[4].

On peut supposer que l'anéantissement de Marseille par la flotte catalane en 1423 ait subitement reporté une partie du trafic sur Bouc. Néanmoins, des preuves existent de l'activité de Bouc pour la période antérieure, entre 1400 et 1420. En 1413, un bateau marseillais est affrété pour porter un chargement de blé de Bouc à Valence (Espagne)[5]. De plus, Louis Stouff décrit dans un article le rôle de port de transbordement que pouvait jouer Bouc entre, par exemple, le bas-pays rhodanien et la côte ligure : les marchandises descendaient le Rhône sur des barques, puis étaient chargées sur des bateaux plus importants pour gagner l'Italie[6].

---

[1] Voir N. Coulet, *La Provence au Moyen-Âge*, op. cit., p305 : « le grand commerce maritime végète longtemps en raison de l'insécurité qui règne sur mer du fait des expéditions angevines sur Naples, marasme aggravé au lendemain du raid aragonais de 1423. Marseille ne se relèvera de cette situation qu'au milieu du XVe siècle », avec, notamment, l'installation d'un comptoir de Jacques Cœur administré par son neveu Jean de Villages, dans les années 1445-1447.

[2] D'après Gustave Saige, *Documents historiques de Monaco*, tome 1, Archives du palais de Monaco, 1888. Cité par Crétinon et Strozzi, op.cit. p35.

[3] *Histoire du commerce de Marseille*, t. II, op. cit., p603. D'après Jules Sottas, *Les messageries maritimes de Venise aux XIVe et XVe siècle*, Société d'Etudes Géographiques, Paris, 1938.

[4] HCM, t. II, p358. Il est clair que l'auteur déduit la fréquentation florentine au « siècle précédent » de la correspondance Datini.

[5] HCM, p270. Le 15/8/1413, la pinasse marseillaise St-Jacques, de l'armement de J. Boton et Cie, est nolisée par Jacques Campion, pour porter de Bouc à la plage de Valence (Espagne) 1000 sétiers de blé, à la mesure d'Arles, et en plus un complément de chargement à porter dans les ports suivants : Tarragone, Tortosa, Peniscola ou Valence – AD, Verdillon 305, f164-.

[6] L. Stouff : « Les relations d'Arles et de la Ligurie au début du XVe siècle à travers quelques documents arlésiens », Actes du 1er congrès de Provence-Ligurie, Aix-Marseille/Bordighera, 1966, p179-187. p184 : « les différents produits arlésiens pouvaient être chargés sur des barques ligures qui faisaient un trafic de cabotage entre leurs ports d'origine et le ports provençaux. Ces embarcations remontaient le Rhône : pour six mois de l'année 1420, nous en voyons quatre (une de Gênes et trois de

La continuité du trafic avec l'Italie au début du XVe siècle est donc assez vraisemblable, d'autant qu'un privilège de la reine Yolande datant de 1423 laisse à penser que le volume transitant par le port est conséquent, dès le début des années 1420. En effet, le 31 mai 1423, la souveraine confirme par des lettres « des privilèges accordés anciennement à la communauté de Martigues qui permet aux habitants et à ceux de Berre de charger et décharger les marchandises dans le **Port de Bouc**, en payant le prix accoutumé »[1] [2]. La manutention des marchandises est donc un enjeu important dans la région de l'Etang de Berre, qu'il convient de réglementer.

Plusieurs autres mentions nous renseignent sur l'exportation de denrées alimentaires à destination de l'Italie au XVe siècle.

En 1427, un Marseillais nommé Raphaël Castagne envoie à Bouc un navire pour charger des marchandises et des passagers pour Naples.[3]

En 1437, 1800 sétiers de céréales appartenant à Mathieu Ricci d'Avignon, sont chargées à Bouc à destination d'Albenga, Savone ou Gênes[4].

En 1438, deux Italiens affrètent un balinier sévillan pour aller chercher 700 émines de blé à Bouc. Le navire doit attendre 10 jours dans ce dernier port que les deux marchands aient trouvé et rassemblé la cargaison[5].

En 1439 sont effectués plusieurs transports de sel à destination de Gênes[6].

En 1449, 440 sétiers de blé sont chargés à Bouc à destination de Gênes[7].

Le rôle de « grenier à blé » joué par la Provence pour les cités de la péninsule au XIVe siècle perdure donc au XVe. La maîtrise de ce flux de ce nourriture rentre certainement dans les missions confiées au consul des Italiens à l'Ile. La présence de ce personnage est attestée dans les années 1440[8]. Si l'on peut supposer que l'existence de cette charge est également liée au commerce de denrées plus précieuses, le rôle de port principal de départ du blé joue par Bouc en Provence occidentale justifie certainement à lui seul la présence d'un consul.

Plusieurs auteurs ont tenté d'évaluer le rôle et l'importance du port de Bouc sur la côte méditerranéenne, notamment par rapport à Marseille. Comme nous venons de le voir, il s'agit d'un des pôles majeurs de l'exportation du blé provençal. Voici ce que Félix Reynaud écrit à

San Remo). (...) trois passages d'une barque de San Remo en 1403. (...) Plus souvent encore des barques de St-Chamas, de Berre, de Martigues ou de Marseille ; là, elles étaient transférées sur un navire plus important : ainsi en 1396, Matteo Benini et Raymond Boche avaient fait transporter par Jean Séguier de Berre 140 sétiers de froment à Bouc, où ils devaient être chargés sur une nef baptisée la « St-Michel ». AD 405E19, f148.

[1] MG II4, liasse 14. Il s'agit d'un résumé du XVIIe siècle, faisant la confusion entre Martigues et l'ancienne ville de l'Ile.

[2] MG HH8, mai et juin 1423 la reine Yolande étend aux hommes de la baronnie de Berre le privilège jusque-là réservé aux hommes de l'Ile de décharger les bateaux au Port de Bouc.

[3] HCM, t. II, p634, AD Laget-Maria 236, f°50.

[4] Id., p479.

[5] Id., p644. Pierosso de Giulano et Batista Mesanello AD Verdillon 139, f°72.

[6] Id., p454.

[7] Id., p905.

[8] Voir F. Reynaud, « Le Port de Bouc, mouvements de navires et marchandises à Port-de-Bouc au XVe », dans Revue d'Histoire économique et sociale, Marseille, 1956, n°2, pp153 et suivantes.

propos du trafic de blé et de céréales : « quelle qu'ait été la nationalité des marchands, des agents ou des transporteurs, le port de départ était ordinairement Bouc. Marseille était aussi parfois choisie, mais il fallait y transporter une marchandise aussi lourde qu'encombrante. » En ce qui concerne Arles, « les difficultés de la remontée du Rhône faisaient presque toujours écarter son port. »[1]

> Nous ne disposons pas de sources médiévales évoquant le problème de l'entretien du port de Bouc. Cependant, il est clair que l'accueil des bateaux ne peut s'y faire qu'au prix de curages réguliers : la présence de limons, charriés par les cours d'eau se déversant dans l'étang de Berre et dont la lagune de Caronte est l'exutoire, engendre des problèmes d'ensablement que l'on retrouve fréquemment dans les sources de la fin du XVIIe et du XVIIIe siècle (voir 2.3.4). Le port doit être fréquemment recreusé. On voir mal pourquoi ce problème ne se serait pas posé au Moyen-Âge ; il est cependant possible que le phénomène ait été accentué par la crise détritique observée par Mireille Provansal dans les sédiments de l'étang de Berre[2]. Courte, mais brutale, centrée sur l'époque Moderne, elle traduit selon cette chercheuse « une intense occupation du milieu et la déforestation systématique des versants » (voir doc. 10 et 11, p57). Le chenal de navigation entre l'Ile et Bouc doit quant à lui être maintenu à 5 pans de profondeur par les propriétaires de bourdigues (1,25m)[3]. Cette profondeur, pouvant suffire dans le cadre du trafic fluvial au passage de péniches, rend parfaitement impossible l'accueil de navires de mer dans la passe de Caronte. La rupture de charge a donc lieu à Bouc, d'où s'on distribuées en barque ou en tartane les marchandises dans la Provence occidentale, via Caronte et l'étang de Berre[4].

F.Reynaud, dans une conférence donnée en 1956, confirme ce rôle de port d'importation: « Bouc était souvent choisi de préférence à Marseille en raison des commodités que l'on y trouvait pour expédier les produits débarqués à Avignon, la vallée du Rhône et les grandes foires de Lyon, l'un des plus grands marchés de l'époque ». L'auteur motive cette opinion dans un article consacré aux mouvements de marchandises au port de Bouc, d'après les inventaires de marchandises entrées et sorties pour les années 1469-1476[5]. Il fait état d'un trafic relativement modéré, mais il faut noter que le blé ne rentre pas en compte dans les inventaires de 1469-1476. Une moyenne de dix grands navires font escale chaque année à Bouc; « replacé dans le cadre de son époque où la navigation au long cours était beaucoup moins développée qu'aujourd'hui, ce chiffre confère à Bouc un rang honorable dans la hiérarchie des ports méditerranéens »[6].

---

[1] HCM, t.II, p644-645

[2] Cf. 1.1.1.2.

[3] Cette profondeur se retrouve dans plusieurs sources médiévales sur la pêche. De même, les consuls de Martigues rappellent en 1670 un arrêt rendu le 12/11/1627 par lequel « les propriétaires (*des bourdigues*) seront obligés toutes les années de tenir les canaux ouvert depuis le 15 mars jusqu'au 24 juin pour donner libre passage au poisson qui vient de la Grande Mer et de l'Etang de Berre » ; ils feront en sorte que le canal « aye au moins 5 pans d'eau ».

[4] Aucune source n'évoque le transport de ces marchandises par route depuis Bouc, mais rien ne permet cependant d'écarter cette idée.

[5] « Le Port de Bouc, mouvements de navires… », op. cit.

[6] Id., p157.

Il semble donc qu'il faille se ranger à l'avis des auteurs qui considèrent que Bouc était un des plus importants ports de Provence[1]. En effet, au début des années 1470, Marseille est redevenue une grande place commerciale[2]: la situation de Bouc décrite par F. Reynaud pour ces sept années est donc empreinte d'une forte concurrence de la cité phocéenne. Avant 1450 et le renouveau de Marseille, en grande partie orchestré par Jacques Cœur à partir de 1444, on peut supposer que Bouc tenait une place dominante sur le littoral occidental de la Provence. La place vraisemblablement tenue par le port de Bouc dans le grand commerce international est d'autant plus remarquable qu'il s'agit d'un site désolé, et éloigné de toute agglomération. Pour Y. Grava, « A Bouc, une main d'œuvre abondante et disponible fournie par les villages et bourgs voisins se dispute le travail de déchargement et de délestage des navires »[3]. Evoquer une « main d'œuvre abondante et disponible » me semble pour le moins optimiste : j'ai tenté de démontrer ci-dessus, dans le chapitre consacré à la démographie des rives de Caronte au XVe siècle, que les années 1420-1470 constituent une des périodes les plus noires de l'histoire locale.

Aucune conséquence ne peut-être donc être tirée du débat autour de la participation des hommes des « bourgs et villages voisins » au débarquement des marchandises, en matière de démographie. Mais celui-ci est fort intéressant en ce qu'il souligne l'enjeu économique que représente cette activité. Cette tension autour de l'embauche des manutentionnaires traduit à mon sens le maintien d'une activité économique vigoureuse dans les bouches de Caronte, dont cherchent à bénéficier les habitants du pourtour du *Martegue*, à l'image, également, des caboteurs de Berre[4], ou des « dockers » transbordant les marchandises à St-Chamas. Au sein d'une économie provençale apathique, dans la première moitié du XVe siècle, la présence du port de Bouc est donc manifestement un atout non négligeable pour la région de l'étang de Berre. Fait pour le moins étonnant, la solidité de l'implantation du trafic international à Bouc est telle que les terribles catastrophes démographiques du milieu du XVe siècle, ainsi que le renouveau du port de Marseille, ne semble pas en détourner les grands flux commerciaux, qui y perdurent jusque dans les années 1480 au moins.

---

[1] A l'instar d'Edouard Baratier, qui considère que l'éclipse de Marseille, absorbée par l'activité stérile de l'arsenal des comtes d'Anjou, a joué un rôle important dans une redistribution du trafic au profit de Bouc. Voir 1.3.1.2, p90-92, et « Influence de la politique angevine sur le déclin commercial de Marseille aux XIIIe et XIVe siècles », E Baratier, p679 à 693, tiré à part du IV° Congreso de Historia de la Corona de Aragon de 1957, Madrid, 1959.

[2] *La Provence au Moyen-Âge*, op. cit., p306.

[3] « Marchands, Pêcheurs… », op. cit. p51. MG HH8, 18 juin 1423 : « lettres de la reyne Yolande par lesquelles elle entend que les habitants de la baronnie de Berre jouissent de la même faculté que ceux de l'Ile de Martegue au sujet du chargement et déchargement qui doit être fait par les habitants de cette ville des marchandises que l'on apporte au Port de Bouc. » Mais cette ouverture à la main d'œuvre du pourtour de l'étang est de courte durée : le 16 octobre 1426 est rétabli le « privilège accordé par Guilhem des Baux vicaire général de la reine Yolande à la communauté de l'Ile de charger et décharger prefferablement a toutes autres personnes leur barque dans le port royal de Bouc ».

[4] Le cabotage effectué depuis Caronte par des habitants de Berre (et le droit de Chaîne de l'Ile) est par exemple évoqué dans une mention de juillet 1443. AN, Fonds Galliffet,107AP 78A2.

L'article de Félix Reynaud[1], n'évoque que rapidement la question du trafic du blé : rappelons que Bouc est vraisemblablement à cette époque **un port d'exportation de céréales de premier plan**. Mais afin que le lecteur puisse se rendre compte de la valeur des autres marchandises transitant par Bouc, j'en propose ici une synthèse:

L'auteur rappelle tout d'abord la raison pour laquelle ce port est si éloigné de la ville de l'Ile : « Les fonds de Caronte ne permettent pas l'accès des grandes nefs . Aussi fut-on amené à utiliser la rade de Bouc pour décharger les marchandises(…) et les réexpédier vers l'intérieur ».

L'étude porte sur les droits perçus sur les navires et les marchandises au cours la période 1469-1476. Ces taxes sont légères, et n'atteignent pas « 1,5% dans les cas les plus défavorables ».

Bouc constitue, entre autres, une escale de « trois lignes régulières », formées respectivement par les galées de Florence, de Venise, et de France, ces dernières étant les moins fréquentes. Des bâtiments d'autres nationalités sont signalés de temps en temps : des nefs génoises, de Barcelone, de Marseille, de l'ordre de l'Hôpital, de Perpignan ou de Biscaye, une galée de Nice, etc.

	Venant du Levant										Venant du Ponant								
	Venise	Florence	Gênes	Marseille	Perpignan	L'Hôpital	Biscaye	Gal. Ferrandine	Non précisé	**TOTAL**	Venise	Florence	France	Barcelone	Nice	Gal. Ferrandine	L'Hôpital	Non précisé	**TOTAL**
1469	2	5	2							**9**	2		2	1					**5**
1470	3	2								**5**	2	2	1						**5**
1471	2	2								**4**	2	1	1		1	1			**6**
1472	2	1		1						**4**	2	1	1			1			**5**
1473	2	2	1	1						**6**	2	1				1	1		**5**
1474	2	2			1					**5**	2	2	1						**5**
1475	2	2				2	1	1		**8**		2				1		1	**4**
1476		1				2			1	**4**	2								**2**
TOTAL	**15**	**17**	**3**	**2**	**1**	**4**	**1**	**1**	**1**	**45**	**14**	**9**	**6**	**1**	**1**	**4**	**1**	**1**	**37**

Doc. 83. Répartition des mouvements de navires par pavillon et par provenance. Source : F. Reynaud, « Le Port de Bouc, mouvements de navires et marchandises à Port-de-Bouc au XVe », p158.

Les marchandises vénitiennes, par exemple, transitent deux fois par an par Bouc puis Avignon, afin de contourner l'interdiction d'importer dans le royaume de France des épices et des produits exotiques sous pavillon étranger, formulée par Louis XI en 1464. « Cette décision, destinée à favoriser la flotte française, avait amené Venise à supprimer, dès l'année suivante, le convoi dit d'Aigues-Mortes. »

[1] « Le Port de Bouc, mouvements de navires et marchandises à Port-de-Bouc au XVe », op. cit.

> Les vénitiens approvisionnent ainsi **les foires de Lyon** de l'automne et de l'hiver, les Florentins, « par une entente dont nous ignorons si elle était tacite ou officielle », celles du printemps et de l'été.

Ce point est sans aucun doute très important : il est vraisemblable que Bouc doive une grande partie du développement de son trafic international au succès des foires de Lyon. Celles-ci sont crées en 1420 par le Dauphin de France Charles, qui accorde à Lyon le privilège de tenir deux foires annuelles de six jours. En 1444, devenu Charles VII, il porte cette autorisation à trois foires de vingt jours chacune. Devant les résultats positifs pour la prospérité du royaume, en 1464, Louis XI accorde quatre foires de quinze jours. Uniques en France, ces foires attirent des marchands de toute l'Europe et constituent un succès économique majeur pour la royauté.
Cependant, l'interdiction de l'importation des épices sous pavillon étranger contraint les commerçants à compliquer les itinéraires afin de contourner la prohibition. Ils ont la possibilité de transborder les marchandises arrivées à Marseille ou Bouc sur des bateaux français à destination d'Aigues-Mortes[1].

L'article de F. Reynaud continue ainsi :

> il est cependant plus simple pour les marchands italiens d'« utiliser leurs collègues d'Avignon comme intermédiaires. Les produits étaient débarqués dans un port provençal, gagnaient Avignon et, de là, sous le couvert d'une nouvelle nationalité, étaient expédiés à Lyon». Sous la pression des villes du Languedoc, qui souffraient de la disparition du convoi d'Aigues-Mortes, et « peut-être aussi des habitués des grandes foires de Lyon dont l'approvisionnement était plus difficile », le roi abolit son ordonnance en 1467, mais la rétablit en 1471.
>
> Les exportations de Bouc sont majoritairement constituées de tissus (toiles, draps, et tissus plus communs). Les toiles viennent peut-être des régions alpines (une mention fait allusion à 122 balles de toile de Constance), les draps de Frise (quelques mentions), mais aussi sans doute du Languedoc ou de Flandre. Sur ce point, F. Reynaud ne dispose pas de données et formule ces suppositions par analogie avec les exportations de Marseille. Dans leur *Histoire du commerce de Marseille*[2], E. Baratier et F. Reynaud précisent que « les allemands étaient au premier rang des clients habituels du Port de Bouc : La « Grande » et la « Petite Société des Allemands » (…) avaient même des agents permanents à Bouc qui faisaient entreposer leurs marchandises dans deux grands magasins, celui de Jacques de Rémesan et celui d'une certaine Jeanette.[3] »[4]

---

[1] HCM, t.II, p333.

[2] HCM, t.II, p600 à 603.

[3] HCM, t.II, p359. AD B1642 f°145. J de Rémesan est membre d'une grande famille de commerçants génois établie à Marseille.

[4] Dans HCM, t.II, p600, F. Renaud explicite cette présence « allemande » : la Petite et la Grande Société des Allemands sont les noms donnés en Provence à « deux puissants groupements économiques basés, pour une au moins, à Ravensburg, sur le lac de Constance. Leurs opérations s'étendaient à tous les pays de la Méditerranée ; pour la région rhodanienne, leur centre était Avignon. Les deux compagnies se livraient à des échanges très actifs, recevant par la mer tous les produits du bassin méditerranéen, et surtout des épices et du sucre, et expédiant des quantités considérables de

Les productions « industrielles » ne tiennent qu'une faible part dans le total des exportations de Bouc. On rencontre dans les livres de comptes, des caisses de verrerie, des cuirs, du tartre, du cuivre, du fer, de l'étain en lingots. La fabrication provençale est représentée par la présence de produits suivants : savon, cordes, corail ouvré, peignes, soude, quelques armes, et du fil de fer.

L'agriculture provençale est également représentée : miel, amandes, huile, fromage et blé. Cependant, le péage de Bouc ne frappait pas ce dernier. Il n'est ainsi mentionné qu'une seule fois sur le registre, alors que Bouc était le théâtre de son abondant trafic, « si l'on en juge par les actes notariés qui s'y rapportent ». Mais le blé était « le plus souvent chargé par des caboteurs » et n'est donc pas répertorié parmi les marchandises des bâtiments du grand commerce.

F. Reynaud formule l'hypothèse que certains colis constituent les bagages de passagers. La présence de ces derniers serait « un élément insoupçonné du trafic de ce port à l'aspect si peu hospitalier ».

Les importations, quand à elles, concernent naturellement une grande variété de produits. Le sucre est le produit le plus importé du Ponant. Il est notamment produit dans la région de Valence, et est destiné aux foires de Lyon. Le riz de Valence tient également une grande place. Il faut ajouter à ces produits des épices espagnoles ou transitant d'Afrique par l'Espagne (réglisse, safran, cumin, gingembre, anis), de la cire, textiles, fibres, etc.

Les importations du Levant sont plus importantes. Les épices de Syrie ou d'Egypte passées par Venise ou par Florence représentent une part considérable, « en valeur, sinon par le tonnage » du trafic. La nature des denrées « exotiques » est parfois identifiée : poivre, cannelle, safran, gingembre, macis, térébenthine, noix de galle, bois de Brésil, laudanum, etc… A ces épices, il faut ajouter des produits italiens : alun, ou sucre de Sicile, ainsi que des tissus, du coton, de la laine, de la soie, ou encore des plumes d'autruche.

---

draps et de toiles. Mais, pour leurs opérations de chargement ou de déchargement, elles semblent avoir délaissé systématiquement Marseille, dont elles trouvaient le port fort cher, et peut-être aussi trop exposé à une attaque brusquée comme en 1423. Leurs préférences allaient à Bouc : pour s'y rendre, les frais de transport étaient moins élevés et les droits perçus dans ce petit port beaucoup plus réduits. Les allemands venaient, sans hésitation possible, au premier rang des clients habituels du port de Bouc, et firent très probablement sa fortune. On peut croire que leurs sociétés contribuèrent pour une large part à attirer les galées vénitiennes et florentines, qui à chaque escale, embarquaient ou débarquaient des marchandises leur appartenant ».

(Nb.caisses de sucre)	1469	1470	1471	1472	1473	1474	1475	1476
Venant du Levant	101	28	487	43	15	20	235	0
Venant du Ponant	261	65	274	442	417	252	301	218
TOTAL	362	93	761	485	432	272	536	218

Doc. 84. Importations de sucre par Bouc. Source : F. Reynaud, « Le Port de Bouc, mouvements de navires et marchandises à Port-de-Bouc au XVe », p167.

F. Reynaud estime le total du trafic à quelques centaines de tonnes par an (de 125 à 500 selon les années et les estimations), chiffre que l'on peut selon l'auteur qualifier, nous l'avons vu, d'honorable.

Pour Y. Grava, la demande de la cour du roi René serait un des facteurs du dynamisme du port de Bouc au XVe siècle. L'auteur évoque les
« … comptes royaux de la décennie 1470, où l'on voit le roi René faire faire ses achats sur les galéasses florentines et vénitiennes, dont il se ménage par des cadeaux les services réguliers et ses fournitures en produits étranges. A cet effet, il tient ses correspondants à l'Ile St-Geniès et la petite ville à l'occasion est pour lui un gîte d'étape, d'autant plus apprécié que la famille royale est toute proche : le duc de Calabre a son domaine à Berre »[1].
Je pense qu'il faut modérer voire réfuter les idées avancées ci-dessus :

- l'ouvrage sur lequel Y. Grava appuie son argumentation, Les comptes du roi René[2] ne fait pas du tout allusion à un approvisionnement régulier du roi René au port de Bouc. En effet, alors qu'au moins une centaine de mentions des comptes royaux font référence au port de Marseille, seulement trois concernent Bouc :
  N°2700 : juillet 1478 : « A Renardon, pour ung miroir, un escrivainez (*écritoire*), deux coffres de cypré, demye douzaine de gibessiers de Florence, cartes, et autres menues choses apportées de dessus les galéasses florentines, qui estaient en Bouc, où à vaqué par six jours, du commandement du roi, pour ce icy, tant pour sa despence, que pour lesdistes choses, 6 ducaz et demy, valent XVII fl. IIII gr. »[3]
  N°4533 : 28 mai 1479 : « au filz de Roulequin, le faulconnier, 12 ducaz que le roi lui a ordonné estre baillez pour le veiage qu'il fait présentement de Prouvence en Barbarie, sur la nau de Glaude Martinet, partant de Bouc, ce dit jour, pour lui apporter des faulcons tunicien dudit pays de Barbarie, ... vallent XXXI fl. »[4]
  N°4668 : 12 août 1479 : « A Isaac Jacob, clavaire de la viconté de Martigues, baillé 5 fl. Pour payer le fruict que monseigneur fit donner aux galléasses véniciennes derrenièrement, qu'elles estoyent à Bouc. 5fl. »[5]

[1] Y. Grava, « Marchands, Pêcheurs… », op. cit., p51.
[2] *Les comptes du roi René*, de Georges Arnaud d'Agnel, Paris, 1908-1910, 3. vol.
[3] AD B2483, f°17.
[4] AD B2485, f°13.
[5] AD B2512, f°106.

- Le caractère anecdotique des cargaisons ainsi que la petitesse des sommes évoqués, de 5 à 30 florins, ne me semblent pas permettre de déceler des « habitudes » de René au port de Bouc. Si Bouc joue un rôle essentiel dans l'approvisionnement de foires de Lyon, ce port n'est utilisé que très occasionnellement par le roi.
- Enfin, le « gîte d'étape » royal que Y. Grava identifie à l'Ile ne laisse pas de m'étonner. D'une part, aucune source n'indique que le roi se soit rendu lui-même à l'Ile. D'autre part, écrire que la famille royale est proche (puisque « le duc de Calabre a son domaine à Berre ») est un euphémisme : le frère du roi en personne, Charles du Maine, est seigneur de l'Ile depuis 1442.

Les sources évoquant le port de Bouc sont clairsemées au début du XVe siècle. Cependant, la présence de commerçants florentins est attestée dans les années 1420, et rien ne prouve que la fréquentation des Italiens ait été interrompue entre le départ des papes, dans les années 1390, et cette date. Si ceux-ci, selon Félix Reynaud, étaient susceptible de préférer le port de Bouc à celui Marseille, en raison de l'encombrement de ce dernier par les navires de guerre, leur choix est clairement fait à partir de 1423, date du saccage de Marseille par les Catalans. Marseille, très affaiblie, n'est plus qu'un port de second ordre ; Arles est inaccessible aux gros bateaux[1]. Il est donc très probable qu'une bonne partie du trafic commercial se reporte sur Bouc, par le jeu des vases communicants.

Bouc est un port d'importation aussi bien que d'exportation : F. Reynaud l'a démontré en étudiant les sources des années 1469-1476, de loin les plus précises du siècle sur la nature et la quantité de marchandises échangées. Le port est actif à cette époque, et ce malgré la renaissance du commerce marseillais orchestrée par Jacques Cœur à partir de 1444. Il faut dire que des habitudes ont été prises : l'aire de chalandise de Bouc ne se limite pas à la seule Provence, puisqu'il est clair qu'il joue un rôle important dans l'approvisionnement des foires de Lyon.

1.3.2.4.2. L'agriculture

Une fois évoquée la question majeure du port, il faut reconnaître que les carences de sources rendent difficile l'étude des autres aspects de l'économie des rives de Caronte au XVe siècle. En ce qui concerne l'agriculture, il est évident que de nombreuses terres sont retournées à la friche, à la faveur de la dépopulation des années 1350-1450. Josette Juglas décrit ce phénomène d'une manière très claire dans son article[2]. En comparant le livre de reconnaissances de St-Geniès de 1308 et le cadastre de Jonquières de 1418[3], elle fait les constatations suivantes :

« En 1418, les limites du terroir n'ont subi aucun changement. Pourtant, le paysage agricole a été profondément modifié en un siècle. Ce ne sont pas les cultures elles mêmes qui ont évolué, mais plutôt leur extension. Un rapide coup d'œil sur la carte nous montre une

[1] Les marchandises doivent descendre le Bas-Rhône en barque pour être chargées à Bouc.
[2] « La vie rurale dans le village de Jonquières », op. cit., p29.
[3] AD 2H438 et 2H442.

diminution considérable de la surface cultivée (…) Les cultures ont ainsi pratiquement disparu dans la moitié sud du terroir. Quelques champs demeurent dans les quartiers de St-Pierre et de St-Julien, mais ces exceptions n'ont rien de comparable avec la densité des cultures qui caractérisait en 1308 la dépression médiane si fertile. En 1418, céréales, jardins et vignes sont concentrés avec une rigueur presque absolue dans le nord du terroir, dans une zone comprise entre les étangs et les premières collines calcaires (…). *Le* nombre de cultures *a* surtout progressé à l'est de Jonquières. »

L'auteure relève donc deux phénomènes :

- La diminution de la surface totale cultivée. On compte en 1418 176 terres exploitées, 110 vignes et 35 jardins, contre 300 terres, 200 vignes et 120 jardins en 1308. (Le nombre de vergers se maintenant)
- La concentration des cultures dans le nord du terroir, à proximité du castrum de Jonquières.

(Je pense que J.Juglas fait allusion par l'expression « à l'est de Jonquières » au secteur situé entre Jonquières et les ruines du castrum de St-Geniès, bordé au nord par l'Etang de Caronte. Les jardins, selon elle, se situent «tous, sans exception » dans ce périmètre, véritable potager de l'agglomération.)

Au vu de l'évolution du nombre total d'habitants des trois *castra*, cette « décadence agricole » n'est guère étonnante : la déprise démographique entraîne une dépréciation du foncier, qui donne aux paysans le choix de n'exploiter que les terres les plus fertiles, ou situées à une faible distance du castrum, dans lequel ils résident. La constante insécurité venue de la mer, pousse naturellement les cultivateurs à réduire autant que possible le temps qui leur sera nécessaire, une fois l'ennemi signalé, pour se mettre à l'abri dans les remparts de Jonquières et de l'Ile. Dans cette logique, l'auteure décèle dans la toponymie la mise en exploitation de terres marécageuses inutilisées en 1308, dans des lieux-dits comme « le Pati, la Moureillade ou la Mède »[1]. Notons en outre que l'abandon des hameaux isolés, comme celui de la Couronne, le plus important d'entre eux, a pour conséquence le retour à la friche de nombreuses cultures du sud du terroir. Cependant, J.Juglas mentionne l'existence, en 1418, de « quelques fermes isolées –très rares- désignées sous le nom de *massum* ». Ces mas appartiennent tous à des habitants de l'Ile.

Nous disposons, par chance, d'une source nous permettant d'étudier l'évolution de cette répartition au milieu du XVe siècle[2] : le registre terrier de reconnaissances au prieuré de St-Geniès de Jonquières (1447-1450). A l'inverse de la « décadence agricole » décrite pour 1418, on peut déceler dans ce document un mouvement de « retour à la terre », qui semble s'être opéré depuis quelque temps. En effet, les *massum*, les terres et les *affare* possédés au Val-Saint-Pierre ou au Val-St-Julien sont relativement nombreux : ces toponymes ne sont plus des « exceptions » comme en 1418. De nombreux lieux-dits éloignés du castrum réapparaissent comme *Almussa*[3] (L'Aumusse) ou Ponteau : ce début de réinvestissement des zones reculées du terroir n'efface cependant pas la surreprésentation des « jardins de St-Geniès » que J. Juglas avait relevé pour 1418.

---

[1] Quoi que dans les deux derniers cas, le temps de trajet nécessaire pour réintégrer les remparts me semble similaire à celui qu'occasionne un retour du Val-Saint-Pierre.

[2] AD 2H439.

[3] Cité en 1072.

D'autres symptômes sont à mon sens caractéristiques de ce mouvement.
En 1446, le prieur de St-Geniès passe un accord avec un dénommé Antoine Piolenq, au sujet d'un moulin à vent que ce dernier pourra rebâtir, et exploiter contre « une cense annuelle »[1]. En 1477, on reproche aux héritiers d'Antoine Piolenq de ne pas avoir payé les « usages » au prieur[2] : ceci signifie que le moulin fonctionne dans les années 1470. Il est difficile de dire s'il fait partie des quatre moulins situés à proximité des salines de l'étang de Caronte, mentionnés par Mlle Juglas[3]. Néanmoins, la reconstruction de ce type de machine, et l'assurance de dégager un profit permettant de payer un cens au seigneur sont, je pense, un signe de redémarrage économique.

D'autres sources permettent de confirmer cet élan pour les années 1460-1470. Il s'agit tout d'abord, en 1466, de l'arrentement par B. Baudoin, prieur de Jonquières-St-Geniès de la « tour de Pontelz » (Ponteau) à un certain Guillaume Patoly de Jonquières pour quinze ans, ce dernier devant chaque année « quatre saumées announe et dix florins argent »[4]. Je ne sais s'il s'agit d'un réinvestissement des lieux, et si cette bastide était inoccupée avant G. Patoly ; toujours est-il qu'un engagement de quinze années suppose de la part du preneur une certaine confiance dans l'avenir. En 1467, ensuite, est signé un accord entre le prieur de Jonquières-St-Geniès et le prieur de Châteauneuf sur le partage[5] de la dîme dégagée par les terres des environs de la « chapelle de St-Julien ». La mention d'une chapelle n'implique pas forcément la présence d'un habitat. En revanche, la nécessité de répartir cette taxe suppose que les terres de St-Julien sont exploitées. La réapparition des grands domaines ruraux dans les archives se confirme dans les années 1470. En 1479, le prieur B. Baudoin achète pour 300 florins un mas en ruine dit « le Castellas »[6], « le Castellar », ou « le Casteleret », situé au Val-Saint-Pierre, ainsi que les terres qui l'entourent[7]. En 1480, un mas dit « le Past » est arrenté à Ponteau pour trois ans, à raison de 50 florins par an.

Le mouvement de réoccupation des terres et de l'habitat excentré semble donc bien amorcé dans les années 1440, et accentué après les années 1460. Mais comment ce phénomène s'articule-t-il avec la catastrophe démographique du milieu du siècle ?

Le livre terrier de reconnaissances de 1447-1450 est tout à fait représentatif de cette époque paradoxale. En effet, il fait état à la fois d'une remise en culture de terres

---

[1] AD 2H638 f°137.
[2] id., f°129v.
[3] Op.cit., p21.
[4] AD 2H638, f°129v, 29/12/1466. Lire à ce sujet H. Amouric et F. Feracci, « Du Moyen-Age à la fin du XVIIIe siècle, l'évolution d'une bastide : le domaine de Ponteau à Martigues », Inventaire Général des Bouches-du-Rhône. Marseille, 1979, p. 173-183. Les auteurs datent la construction de la bastide de Ponteau, par un examen des fenêtres, de « la fin du XIIIe siècle ou du début du XIVe siècle », mais n'évoquent pas l'exploitation de son domaine avant la fin du XVIe siècle.
[5] AD 2H638, f°129v, 11/6/1467. Ce partage est géographique et se fait notamment le long du vallon de Baumanière, jusqu'au vallon de Valtrède ; cette ligne constitue encore aujourd'hui la limite entre les communes de Martigues et de Châteauneuf-lès-Martigues.
[6] Grâce à une donation reçue d'une femme en échange de l'établissement d'une messe des morts. AD 2H638, f°129v et 130, 2H418, 2H436. Cf. note 4 p134.
[7] AD 2H638, f°130. Cette propriété existe encore au début du XVIIe siècle, puisque le conseil délibère le 27 mars 1605 que « le Castelas paiera la taille » de 10 sols (MG BB15).

abandonnées, et d'une chute spectaculaire de la population de Jonquières : entre trois décennies, celle-ci est divisée par deux. La population totale des trois *castra* subit quant à elle une baisse plus modérée, puisqu'elle tombe à peu près à 350 feux réels, alors qu'elle avait nettement dépassé les 400 feux vers 1410.

Si les raisons du retour des paysans aux cultures du sud du terroir sont mystérieuses, il est cependant certain que celui-ci n'est pas le fait d'une repopulation, bien au contraire. Il est peut-être une conséquence de l'accalmie politique succédant aux violentes années 1420, théâtre des plus violents combats maritimes contre les Catalans. En effet, à l'exception des affrontements des années 1441-1442[1], aucun heurt direct n'est plus signalé contre cette armée jusqu'en 1463. Il est envisageable que les cultivateurs aient regagné les parcelles éloignées au cours du second quart du siècle, à la faveur d'une atténuation des menaces sur la côte méditerranéenne du terroir. On peut aussi imaginer que quelques familles soient revenues habiter en permanence la vallée fertile de St-Pierre/St-Julien avec l'intention de fuir les trois castra ravagés par les épidémies… En outre, il ne faut pas se focaliser sur la chute de population vertigineuse de Jonquières : nous avons constaté, dans le chapitre consacré à la démographie, que celle-ci était le fruit d'un émigration massive vers l'Ile. Or, pourquoi un immigré de Jonquières à l'Ile, qui a déménagé son logis de quelques centaines de mètres seulement, ne continuerait-il pas d'exploiter pas les terres qu'il possède à St-Julien, ou aux jardins de St-Geniès ?

Ainsi, la morosité démographique des années 1420-1440 n'empêche vraisemblablement pas la réappropriation du terroir. Mais il n'en va pas ainsi lors de la chute catastrophique de population que l'on enregistre à la suite des épidémies du milieu du siècle. Aucun achat de bien rural n'émerge des sources entre les années 1440 et 1466. Il s'agit peut-être d'une lacune des archives, mais je pense qu'il s'agit plutôt d'une conséquence des épidémies tardives de peste, qui ont tué, rappelons-le, environ un tiers de la population des rives de Caronte. Cette létalité exceptionnelle a certainement gelé le mouvement de retour vers la campagne jusque dans les années 1460. Toutefois, le caractère tardif de la mortalité épidémique a, sans doute, permis à ce mouvement de n'être mis qu'entre parenthèses. L'arrivée massive des immigrés à partir des années 1460-1470 a probablement relancé un processus mis en sommeil pendant les terribles années 1445-1467.

1.3.2.4.3. Les grands travaux municipaux de la seconde moitié du siècle

Outre les activités commerciales et agricoles, d'autres signes de redémarrage économique se font jour : dès la fin des années 1450, les autorités de l'Ile manifestent la volonté de se lancer dans une politique d'aménagement public, notamment dans le domaine de l'adduction d'eau. Le 18 août 1457, le conseil évoque des travaux à la fontaine de Tholon[2]. Cette fontaine est une source pérenne située à peu près à 1500m au nord de l'agglomération, sur la rive de l'Etang de Berre ; c'est, de loin, la source la plus importante de l'actuelle commune de Martigues. Mais deux semaines après ces faits, le 4 septembre, une épidémie est déclarée dans la ville. Il faut donc attendre une année pour que, le 21 septembre 1458, soit à

[1] Cf. p251.
[2] MG BB6. Voir article à paraître sur l'alimentation en eau de la ville..

nouveau évoquée la question de Tholon[1] ; la délibération de cette date est très explicite sur la nature des travaux que la communauté a l'intention d'effectuer. Les syndics ont appelé un maître fontainier (*magister fontaynare*) pour obtenir son avis sur la manière dont on pourrait faire venir l'eau de Tholon à Rue Neuve. Cet équipement est destiné à bénéficier aux habitants de l'Ile et de Ferrières.

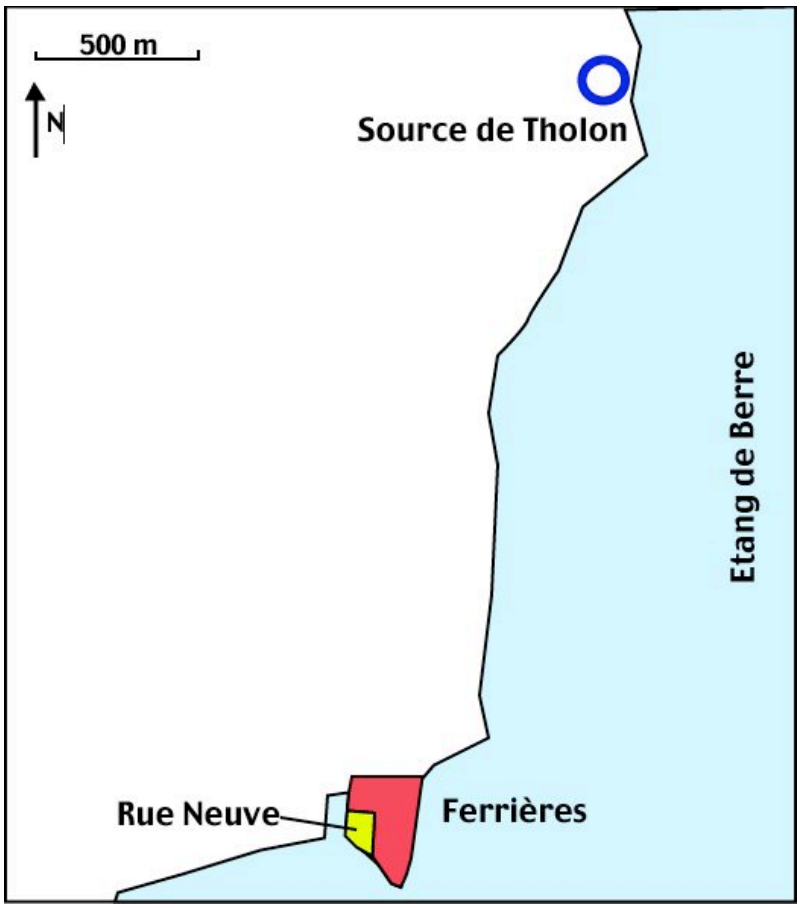

Doc. 85. L'arrivée de l'eau de Tholon à Rue Neuve.

Cette démarche est tout à fait surprenante, à deux titres:

- Le moment choisi. La ville de l'Ile désire effectuer les travaux civils les plus importants de son histoire au cœur d'une époque marquée par de terribles pestes. Que l'épidémie la plus meurtrière ait été celle de 1457, ses devancières de 1448 et 1450-1451, ou bien celle de 1466-1467, les années 1450 sont de toutes façons une décennie catastrophique. Dans quel état les finances des trois *castra* sont-elles à cette période proche de l'étiage démographique ? (J'ai affirmé que la population cumulée des trois villes avait sans doute chuté jusqu'au seuil de 230 feux réels à la fin des années 1460*)* Quelles rentrées fiscales autorisent ce coûteux projet de construction d'un aqueduc d'1,5 Km de long?
- Les collectivités y prenant part. Comment la communauté de l'Ile peut-elle avoir l'intention de s'approprier une source située dans le terroir de St-Mitre[2] ?

[1] Id.

[2] J'ai déjà signalé que jusqu'au milieu du XVIe siècle au moins, Ferrières n'avait pas de terroir .

Il faut très probablement rapprocher ces mentions de 1457-1458 de l'acquisition par Charles du Maine à l'archevêque d'Arles, en 1457 de Saint-Mitre, Ferrières, Châteauvieux et la moitié de Fos (il était déjà seigneur de l'Ile depuis 1442). En effet, il est évident que l'initiative des syndics de l'Ile n'a pu éclore sans la bénédiction du seigneur des deux communautés concernées : l'Ile et St-Mitre. Au vu du contexte démographique et économique de la fin des années 1450, on peut même, sans grand risque d'erreur, attribuer ce projet à la volonté de ce puissant personnage. Il est en outre clair, à mon sens, que la seule ville de l'Ile ne pouvait assumer financièrement ce projet sans une forte contribution extérieure. Il est vraisemblable que Charles du Maine, plus riche seigneur de Provence, fort d'une puissante entité territoriale centrée sur l'Etang de Berre, ait voulu doter le chef-lieu de ses terres, l'Ile, d'une adduction d'eau digne de son rang. En ce sens, il s'inscrit de manière tout à fait précoce dans le mouvement d'évergétisme de l'eau initié par les princes de la Renaissance italienne.

La proposition du maître fontainier de 1458 est peut-être validée paC̈h. du Maine et le conseil de l'Ile, puisque cet homme de l'art ou un de ses collègues travaille à la fontaine en janvier 1461[1]. Quelques jours plus tard, les syndics de Ferrières procèdent à l'inspection des canons de la fontaine[2]. Le bâtiment est achevé à l'été[3] ; mais un différend se fait jour avec les habitants de Jonquières : s'ils veulent la permission d'y prendre de l'eau[4], il faut qu'ils participent à l'effort financier.

Il n'est pas facile de déterminer le moment où les canons ont commencé à couler. Des travaux complémentaires semblent avoir été nécessaires entre l'été 1461 et le printemps 1462, où il est certain que l'eau coule, puisque l'on interdit à ceux de Jonquières d'y puiser, ou à quiconque d'en apporter à Jonquières[5]. Les habitants de ce castrum paient sans aucun doute leur non-contribution aux travaux. J'ai déjà signalé que Jonquières ne faisait pas partie des fiefs possédés par Ch. du Maine, qui n'y exerce que la haute justice (ou haute seigneurie). L'entente entre l'Ile et Ferrières est certainement exigée par ce dernier ; les habitants ont tout à gagner de cette collaboration : les enchères de la ferme la boucherie, dans les années 1460 et 1470, sont régulièrement effectuées en commun entre ces deux castra. De même, le fait de désigner la Rue Neuve comme emplacement du point d'eau est certainement le fruit d'un compromis voulu par le seigneur. La fontaine est bâtie dans un quartier de l'Ile, mais à proximité de Ferrières pour que ses habitants puissent en bénéficier. Jonquières, fief de l'abbaye de Montmajour, n'est pas poussée par son seigneur à mutualiser ses dépenses comme le font ses deux voisines. Ses habitants manifestent un intérêt pour la nouvelle fontaine, mais le droit d'en bénéficier leur est refusé in fine, faute d'entente financière entre les trois conseils.

Néanmoins, la nouvelle installation pêche manifestement par un manque de fiabilité : des réparations y sont continuellement nécessaires en 1462 et 1463, et jusqu'à la fin des

---

[1] MG BB7, 1/1/1461. Il demande aux conseillers de choisir s'ils désirent des « *spiralis* » (soupirails ?) en pierre de taille (*peyra talhada*) ou en chêne (*chayne*).

[2] Id, 11/1/1461 : « *visitation dels canone de la fontayna* »

[3] Id, 23/8/1461. Puisque l'on envoie chercher un homme de l'art pour procéder à la réception de l'ouvrage.

[4] « *prendre de la dicha ayga de la fontayna pausada en carreria nova* »

[5] Id., 1/5/1462 : « *Item es estat conclu que deguna persona dels dich luocs ho habitants non portar en Junquieras de l'ayga de la fontayna novellament facha ny deguna persona de Junquieras non ause prene de la dicha ayga* (…)»

années 1460. Ces problèmes de fonctionnement ne semblent pas entamer la volonté politique d'offrir à l'agglomération une adduction d'eau performante, puisqu'un projet étonnant est évoqué en 1463 ou 1464[1] : on a sollicité un potier de Montélimar, qui accepte de faire venir l'eau de Tholon dans l'Ile, c'est-à-dire en installant une canalisation traversant les trente ou quarante mètres d'eau saumâtre séparant la rive de Ferrières/Rue Neuve et celle de l'Ile !

L'eau cesse cependant de couler à Rue Neuve à la fin des années 1460 ou au début des années 1470. Il faut peut-être voir dans cette interruption la conséquence de l'épidémie de 1466-1467. Mais il est malgré tout probable que les solutions techniques retenues pour amener l'eau de Tholon, dont nous ignorons tout, n'aient pas permis une exploitation durable de l'installation. Le sujet réapparaît en 1478 dans le cadre d'un prix-fait accordé à un fontainier d'Avignon, qui s'engage à faire « rejaillir » l'eau de Tholon à Ferrières et à l'Ile.[2] De très grands travaux sont à nouveau effectués entre 1478 et le début des années 1480.

La fin des années 1450 est également marquée, à l'Ile, par la réapparition de travaux d'entretien et d'amélioration des édifices publics, puisque l'on décide en 1458 la réfection du portail de l'église de la Madeleine, ce dernier menaçant ruine[3].

Ce renouveau de l'investissement public civil et religieux est symbolisé par le projet de construction de la chapelle St-Sébastien, évoqué en 1470. On parle d'un bâtiment en pierre de taille[4]. En 1472, le conseil choisit l'emplacement de la chapelle : elle sera édifiée au plan de l'Eglise[5]. Mais le 8 septembre 1477[6], les syndics décident à l'unanimité que la chapelle serait mieux à la « bande du levant » ; il faut reconnaître dans cette appellation curieuse la sède St-Sébastien. Le 23 septembre 1477[7] est évoquée « *l'obra de la gleysa* » (œuvre de l'église). L'expérience montre que cette formulation est utilisée dans le cadre de reconstruction ou de rénovation totale des bâtiments. Il s'agit manifestement d'une allusion aux travaux de construction de la chapelle.

Si la chapelle n'apparaît plus sur le cadastre napoléonien, un plan du XVIIIe siècle, conservé aux Archives Nationales, permet de localisation le bâtiment : on y aperçoit une « chapelle des Pénitents » qui est l'union de la chapelle St-Sébastien avec un lieu de culte voisin, situé au sud : la chapelle St-Pierre. »[8]. De plus, en 1674, un dénommé Antoine Turc vend à la communauté une place sur l'ancien canal Vauroux, « contre le bâtiment St-Pierre servant à présent de chapelle aux Pénitents Blancs de l'Ile », la communauté désirant y faire une « halle servant de marché »[9]. Or, d'après le « rapport indicateur établi par le conseiller de

---

[1] Id., 4 février 1463 ou 1464 : « *en loqual conselh en stada presentada una letra par Johan Charpant et Anthoni Donne(?) potiere de Montelhemar en la qual si conte que si plan a la villa els seran content de far venir la font de Tolon aysi a Lilla* »

[2] MG DD15 et MG CC13. *Voir partie sur l'eau*

[3] MG BB6, 6/8/1458

[4] MG BB7, 27/5/1470 : « *es estat ossi ordenat que la capella de Sant Sebastian se devra far de peyra talhada et de massonaria et que on fassa conpellez aquels que devon donar in aquella …* »

[5] Id., 29/3/1472, f°92.

[6] Id.

[7] Id.

[8] Une source de 1720 (MG DD31) évoque la « chapelle St-Pierre, joignant la chapelle St-Sébastien, du midy au septentrion ».

[9] MG BB76.

Paule »[1], en 1627, le canal Vauroux longeait à cette date la chapelle St-Pierre. Du Sud au Nord, on trouve donc jusqu'aux années 1720 au moins: le magasin ou halle St-Pierre (noté M sur le plan)[2], la chapelle St-Pierre (ancien bâtiment St-Pierre)[3], la chapelle St-Sébastien[4], ces deux chapelles ayant été réunies sous l'appellation « chapelle des Pénitents » vers le milieu du XVIIIe siècle. La chapelle St-Sébastien était donc située au sud du pont St-Sébastien, à peu près à l'emplacement de l'actuel restaurant « la Petite Venise »[5].

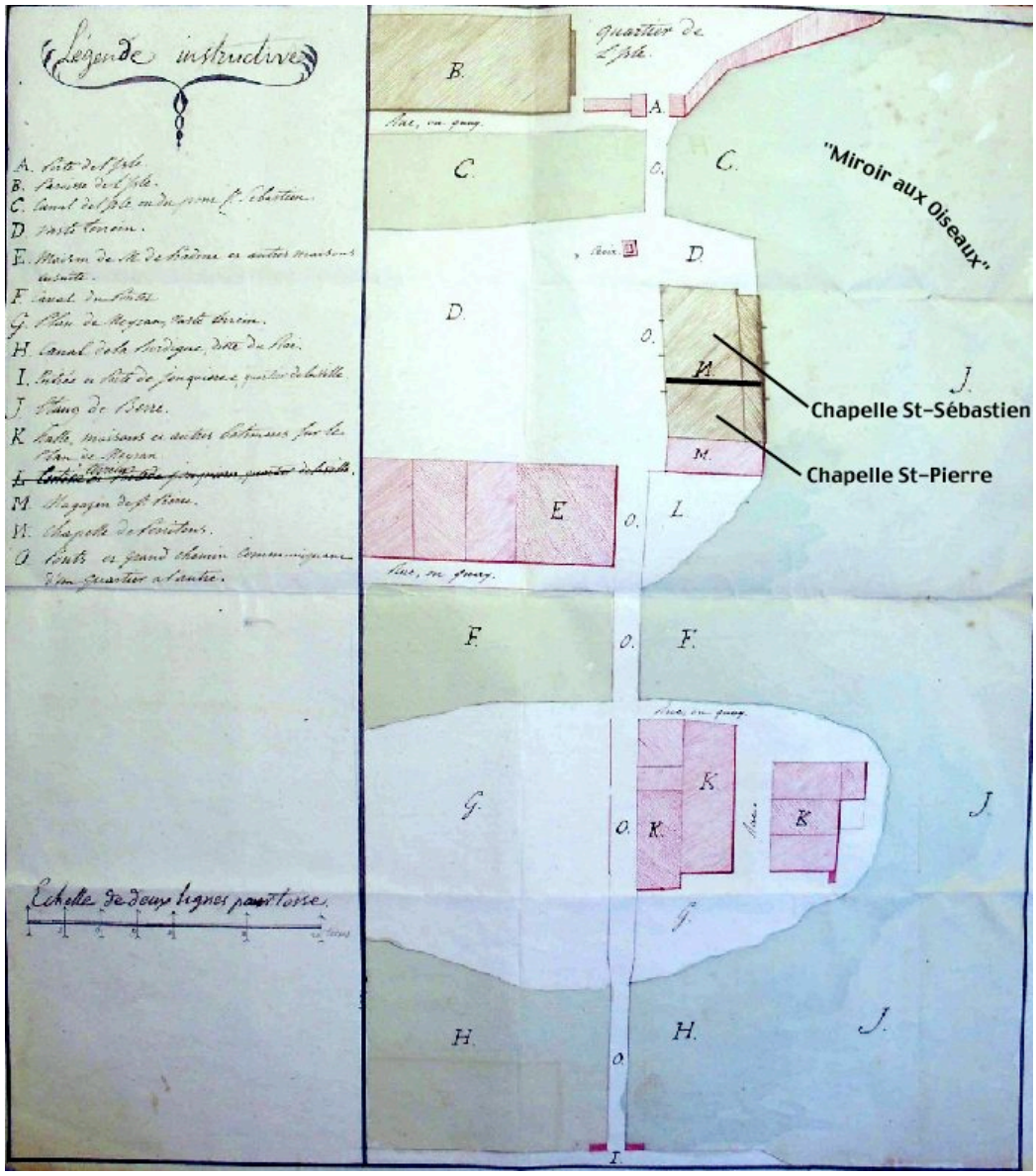

Doc. 86. Localisation de la chapelle St-Sébastien. Plan de la première moitié du XVIIIe siècle. (AN, Fonds Galliffet, 107AP 78A2)

[1] L. Dégut, *Histoire de Martigues*, op. cit, p136. Le plan de M. Dégut est erroné, celui-ci attribuant à la sède de Vauroux une longueur de 200m environ, alors que le rapport de 1627 indique une longueur de 202 cannes, soit environ 400m.

[2] cadastre napoléonien n°714.

[3] C.N. n°713.

[4] C.N. n°712.

[5] 6, place de la Libération.

Légende du doc.86 : « A : côté de l'Isle. B : paroisse de l'Isle. C : canal de l'Isle ou du pont St-Sébastien. D : vaste terrain. E : Maison de M. de Pradine et autres maisons ensuite (*ensemble construit après 1670*). F : canal du Pontet. G : plan de Meyran, vaste terrain. H : canal de la bourdigue dite du Roi. I : entrée ou porte de Jonquières, quartier de la ville. J : étang de Berre. K : halle, maisons et autres bâtiments sur le plan de Meyran. L : terrain. **M : magasin de Saint-Pierre**. **N : chapelle des Pénitents.** O : ponts et grand chemin communiquant d'un quartier à l'autre. »

Philippe Rigaud a attiré mon attention sur le fait que Saint-Sébastien était un saint guérisseur souvent invoqué au Moyen-Âge pour lutter contre la peste. L'érection d'une chapelle sous son patronage est certainement une conséquence des épidémies dévastatrices ayant frappé l'agglomération de 1448 à 1467. Cette construction représentait manifestement pour la ville un moyen de se protéger des épidémies futures.

Le XVe siècle martégal aura donc vu, au cours de deux périodes distinctes, la construction de deux lieux de culte au moins : l'église de Jonquières dans les années 1430, et la chapelle St-Sébastien dans les années 1470. En ce sens, la future « Martigues » prend part au mouvement de renouveau de la construction sacrée en Provence décrit par Paul-Albert Février pour la seconde moitié du siècle[1].

L'auteur évoque à propos de la même période « le renouveau de l'économie provençale ». L'agglomération des rives de Caronte s'inscrit pleinement dans cette dynamique, au vu de l'activité de son port, de la remise en culture des terres, et de la politique de grands travaux, probablement orchestrée par Ch. du Maine. La période qui commence en 1460 est marquée par le retour d'une certaine prospérité, que la paix et l'afflux continu d'immigrants alimentent jusque dans les années 1520 au moins.

1.3.2.5. Scènes de la vie quotidienne

Malgré l'absence de registres de délibérations de l'Ile avant 1440, nous disposons de quelques sources qui se révèlent tout à fait passionnantes en ce qui concerne l'atmosphère du quotidien dans les castra de Caronte. La plus intéressante à mes yeux date de 1414 : il s'agit des « criées et proclamations de la Cour de l'Ile Saint-Geniès »[2], que j'ai choisi de livrer telles quelles au lecteur.

On apprend qu'il est interdit :

- de mettre du fumier « au devant du portal de l'Eglise ny au plan du pont de l'Eglise de Vauroux et de Meyran et au dedans du portail de Sale ou au Terraillet dudit portal de Sale de l'Isle », sous peine de 5 sous d'amende et de la perte du fumier.
- de diffamer la Cour : 100 livres d'amende
- de faire du recel : 100 livres d'amende
- d'occuper le chemin public : 100l

[1] « La population de la Provence à la fin du XVe siècle d'après l'enquête de 1471 », op. cit. p149

[2] MG AA9, f90b, 18/1/1414. Un document similaire, moins détaillé, existe pour 1429 : AD 2H421.

- de porter des armes prohibées telles qu'épée, bouclier, couteau long, etc. : 25l d'amende le jour et 50l la nuit
- de vendre de vin « meslé avec de l'eau » : 50l
- de « verser des eaux sales et immondes parmi les rues et du haut en bas » (c'est-à-dire de jeter le contenu des pots de chambre par les fenêtres) : 5s le jour et 10s la nuit
- qu'un étranger se déclare chirurgien ou médecin sans autorisation : 100l
- de vendre avec des faux poids et mesures: 25 livres d'amende, vente des poids et mesures incriminées et confiscation de la marchandise
- de vendre du « mauvais blé »
- d'exercer la piraterie sans la permission de la Cour (!): 25l d'amende et perte du navire
- de faire du rusque[1]
- de faire du fumier ou « faire mettre de fumier près du Puits de Jonquières (situé hors la ville, sur l'actuelle place Lafayette) ni y mettre de paille ou autre chose en tout le plan dudit puits ny y laver aucun draps à 2 cannes près ny y jeter des pierres » : 5s
- de parler aux personnes en prison ou dans la Cour du Plan de l'Ile (située à l'entrée nord de l'Ile). Notons qu'il est souvent possible de sortir de prison en payant une caution[2].
- d'être « corratier » (corroyer ?) sans permission : 25l
- de vendre des fruits « avant 3 heures » : 5s et confiscation des fruits
- pour les étrangers : de rester plus de trois jours dans l'Ile sans permission
- pour les prostituées : « que nulle famme de débauche n'ose porter le manteau ny l'auvan ny des perles mais porteront un filet sur le muscle comme est de coustume » (peu clair) : 25l
- pour les prostituées, encore : « que nulle famme de débauche n'ose découcher et pailharder avec aucun homme de nuict par le district de l'Ile-St-Geniès, Jonquières, St-Geniès ou de Colonne » : 25l
- personne n'entrera s'il ne porte la rouelle qu'ils accoustume de porter à la robe > 25l et perte de la robe[3].
- de jouer son argent aux dés : 5s de jour, 10s de nuit
- de recevoir les joueur de dés : 10l
- de prendre du bois si ce n'est pas dans le Contrast (quartier situé entre les terroir de St-Geniès et de Châteauneuf) ou à Saint-Geniès : 25livres et perte du bois
- de mettre des saletés hors ou dans la ville sur les chemins publics : 5s de jour, 10s de nuit
- de déposer du fumier contre les remparts et contre l'Eglise de l'Ile : 5s.
- Il est obligatoire de nettoyer devant sa maison tous les samedis dans l'Ile , sous peine de 12 deniers d'amende.

On le voit, ces criées mettent l'accent sur le maintien d'une relative hygiène publique, sur la lutte contre la fraude, en matière de commerce ou de jeu. Mais elles réglementent aussi

[1] Transformation de l'écorce du chêne liège.
[2] MG FF1, 8/10/1428.
[3] Obligation pour les Juifs de porter la rouelle.

la prostitution, et veulent assurer l'autorité de la justice, l'ordre public, en évitant notamment les effusions de sang intra-muros.

Aux préoccupations de la vie de tous les jours abordées par les crieurs, il faut ajouter l'entretien des canaux, préoccupation majeure des habitants et des pêcheurs[1]. Cet entretien, en théorie, doit être effectuée, ainsi que celui des ponts, par les propriétaires de bourdigues[2]. Mais la communauté est souvent obligée de suppléer leur manque de rigueur en faisant elle-même curer les canaux[3].

La question de l'enseignement apparaît en pointillés dans les sources : la lecture des premières délibérations disponibles du siècle, en 1440, nous apprend l'existence d'un maître d'école, pour lequel le conseil veut lever un fouage. Les compétences du maître sont mises en doute en avril 1452[4].

Un des problèmes récurrents réside dans la jalousie qu'éprouvent les propriétaires de Ferrières et de Jonquières vis-à-vis de ceux de l'Ile. Cette jalousie paraît légitime : en effet, les propriétaires de l'Ile ne contribuent toujours pas aux tailles pour les biens qu'ils possèdent dans les terroirs voisins, en vertu du privilège donné par Charles II en 1292 et confirmé par tous les souverains depuis[5].

Enfin, nous avons déjà largement signalé que les habitants des trois *castra* vivent au XVe siècle sous la menace perpétuelle d'une invasion venue de la mer. Nous avons vu p252 que les navires catalans restent tout à fait menaçants jusque vers 1480. L'enquête précédent l'affouagement de 1471[6] détaille la manière dont le conseil de chaque castrum organise la garde et la défense des côtes :

- les habitants de Ferrières « sont tenus de faire nuit et jour sentinelle pour la deffense du pays au bord de la mer ». Ils sont « aussi obligés de faire des gardes dans la mer, qui leur coutent tous les ans 30 florins (…) Quand les galères ennemies paroissent, ils travaillent tous à armer deux bâtimens appelés *Lahutos*, ce qui leur coûte pour chaque fois au moins 12 florins ».
- Les habitants de l'Ile « ont payé l'année passée tant pour messagers qui viennent de Marseille, lorsqu'il paroît des bâtimens armés sur la côte, que pour monter la garde sur mer, 200 florins. » « Quand il vient une armée d'ennemis et qu'ils ne sont pas assés forts pour se deffendre, ils sont obligés d'envoyer prendre du secours à Berre, ce qui leur coûte par an 50 florins. » « Quand le Roy lève une armée, ils sont obligés de fournir 25 ou 30 hommes a leurs dépens, pour le servir ou bon lui semble, et quelque fois tout l'équipage y reste, sans compter d'autres pertes ».
- Ce thème n'est pas abordé dans l'enquête concernant Jonquières.

Il est certain que cette organisation face à la menace catalane a certainement gagné à la réunion des différentes villes sous la bannière de Charles du Maine. En effet, il ne fait aucun

---

[1] Ceux-ci doivent, rappelons-le, être curés à 5 pans de profondeur (1,25m).

[2] Dont les revenus ont baissé depuis le XIVe siècle. A titre indicatif : la bourdigue du Roi, affermée pour 1500 florins (« plutôt plus que moins ») par la reine Jeanne en 1379, n'est plus louée annuellement que 1243 florins 9 grocs en 1480 (AD B1648).

[3] Entre autres : MG BB6, mars 1440.

[4] MG BB6, 26 mars 1440 et avril 1452.

[5] Le roi René confirme le privilège en 1461. MG II4 liasse 18.

[6] AD C112, copie XVIIIe de AD B200.

doute que la surveillance maritime « dans la mer »[1] est organisée de concert entre Ferrières et l'Ile, et que les contributions respectives de 30 et de 200 florins représentent la quote-part de chaque cité. Cette collaboration entre hommes d'un même seigneur s'étend même jusqu'à Berre, ce qui semble logique : pour protéger leur ville, les Berrois ont tout intérêt à aller se battre à l'entrée du *Martegue*.

Ces témoignages sont également intéressants en ce qu'ils révèlent l'organisation par le roi René d'une flotte provençale. La future « Martigues » y participe à hauteur d'un bateau pourvu de 25 à 30 hommes d'équipage, soit l'important pourcentage de 10% des actifs, si l'on veut bien considérer que l'agglomération compte au total à peu près 245/250 feux réels en 1470.

Le XVe siècle est une époque de paradoxes. Il est marqué par d'importantes épidémies, responsables d'une mortalité sans précédent, de 1448 à 1467. L'étiage démographique absolu de la future agglomération de Martigues est atteint à la fin des années 1470, avec une population sans doute inférieure à 250 feux réels. Cependant, la très forte létalité des pestes[2] du milieu du siècle ne semble pas être un phénomène propre au secteur de Caronte, mais concerner l'ensemble de la viguerie d'Aix.

Les cadastres du XVe siècle sont des sources extrêmement précieuses pour dater la naissance des réseaux de rues des trois quartiers de Martigues que nous connaissons actuellement : la trame de Jonquières remonte à la fin du XIVe siècle ou au tout début du XVe. Elle résulte clairement d'une urbanisation planifiée. L'histoire des rues de l'Ile est plus difficile à reconstituer : il est probable que leur trame générale soit héritée de la fin du XIIIe siècle, mais il est possible qu'elle ait été un peu modifiée entre 1350 et 1450. L'absence de sources concernant Ferrières ne permet pas de remonter au-delà du XVe siècle.

Sur le plan politique, dès 1457, Charles du Maine parvient à unifier la quasi-totalité des terroirs du pourtour de l'Etang de Berre pour former la seigneurie la plus riche de Provence, dont l'Ile-St-Geniès est le modeste chef-lieu. A ce titre, ce castrum fait l'objet d'une politique d'équipement urbain, caractérisée entre autres par des tentatives de mise en place d'une coûteuse adduction d'eau.

En ce qui concerne l'économie locale, l'activité du port, situé à Bouc, paraît constante tout au long du siècle, et bénéficie de l'extrême affaiblissement de la place de Marseille : le maintien de ce pôle de relative richesse pendant les années de crise bénéficie à toute la région de l'étang de Berre. Les années 1460 sont néanmoins le théâtre d'un certain renouveau économique de la région, symbolisé entre autres par la réoccupation de cultures abandonnées situées au sud du terroir : en ce sens, les rives de Caronte s'inscrivent dans un mouvement inhérent à toute la basse Provence. Toutefois, paradoxalement, le rôle joué par le port dans la prospérité locale décroît à la fin du XVe et au XVIe siècle, à la suite de l'arrêt des escales du grand commerce italien, et de son vraisemblable cantonnement à l'exportation de denrées agricoles ou d'autres produits à faible valeur ajoutée.

---

[1] La lecture des registres de comptes ou de délibérations ne laissent planer aucun doute sur la régularité de cette vigilance : les « gardes de la mer » sont mentionnées presque chaque année pour laquelle les sources subsistent.

[2] Ou des autres maladies regroupées sous cette dénomination.

Pour clore ce chapitre, j'aimerais attirer l'attention du lecteur sur le « fossé mémoriel » qui semble séparer la période médiévale de l'époque moderne sur les rives de Caronte. Entre 1320 et 1500, ce petit secteur a connu de très nombreuses migrations, guerres, épidémies, un profond dépeuplement compensé in fine par une forte immigration. La succession de ces bouleversements a semble-t-il provoqué une cassure dans la transmission orale de l'Histoire de l'agglomération. A la fin du XVe, l'Ile est une ville qui ne se souvient pas de ses racines. Les écrits médiévaux sont conservés, mais leur contenu tombe dans l'oubli. J'en veux pour preuve un document de 1495, une enquête de la cour des comptes visant à connaître le nom du roi ayant fondé l'Ile-Saint-Geniès ! Or, ce souverain était connu de plusieurs témoins ayant répondu à l'enquête préliminaire du procès de 1401-1402[1]. Les personnes mandatées en 1495 parviennent à retrouver le nom de Charles Ier d'Anjou[2], mais c'est la dernière fois que celui-ci est évoqué dans les sources.

Toutefois, le souvenir de l'ancien castrum de St-Geniès persiste jusqu'à la Révolution, puisque les consuls vantent les mérites de leur ville en décembre 1789, dans le but de d'obtenir un siège de sénéchaussée, de la manière suivante :

« 6/12/1789/2° : … En nous portant dans la nuit des temps, nous voyons que cette ville, sous le nom de Saint-Genest, possédée par les archevêques d'Arles, estoit connue au VIe siècle, qu'au XIIIe siècle Raimond Béranger Beau Père de Saint-Louis et comte de Provence, ayant échangé quelques terres avec Hugues Boardy archevêque d'Arles ; le prince ayant fait battir à l'Isle St-Genest ; les habitants de St-Genest éloignés seulement d'un quart de mille vinrent s'y retirer. »[3]

L'on trouve dans ce texte une évocation du mythe de la fondation de St-Geniès au VIe siècle par les archevêques d'Arles, repris notamment par A. Saurel[4]. Il s'agissait en fait pour les consuls de revendiquer à n'importe quel prix des racines très anciennes, visant à légitimer la position de Martigues dans la lutte pour l'obtention d'un siège de sénéchaussée, et plus tard d'un titre de chef-lieu de district[5]. L'origine de ce mythe, nous l'avons vu, semble être le texte de 1078 évoquant « le droit de dîme possédé par l'église d'Arles sur les bourdigues et les

---

[1] AD 2H424

[2] MG II4, cahier, f°49. 10/1/1495 : « informations prises par un commissaire député par les maîtres rationnaux, par lesquels il paroit que **la ville de l'Ile a été construite par Charles 1er** époux de Béatrice comtesse de Provence, fille de Raymond Bérenger, qui avoit fait échange avec l'archevêque d'Arles de ladite Ile, et que le roi y avoit une bourdigue appellée Carlon, les limites duquel sont énoncés, il résulte aussi que le Roi donna Jonquières au prieur de Saint-Geniès, y ayant un règlement qui prescrit les termes de la pesche … »

[3] MG BB31, 6/12/1789

[4] Celui-ci, dans *Histoire de Martigues et de Port-de-Bouc*, Marseille, 1862, n'hésite pas à écrire p41 : « Ce que l'on contestera moins, c'est que l'ancien village *(St-Geniès*) fut donné, vers 540, à St-Césaire, archevêque d'Arles, par les enfants de Clovis. Mais comme tant d'autres endroits de la côte, le hameau (…) fut saccagé par les Sarrasins ou par les Normands ; aussi, pour éviter des rançons et des brigandages dont ces barbares ne se faisaient pas de faute, tous les pêcheurs de la contrée se groupèrent et élevèrent dans l'île de Blascon une sorte de forteresse derrière les murs de laquelle ils étaient à l'abri des coups de main des pirates(…) .»
Saint-Césaire est mort vers 542.

[5] Notamment face à la ville de Salon, entre 1790 et 1793. Voir Hubert Gay, Le district de Martigues-Salon, luttes politiques et luttes de clocher sous la Révolution, *Provence Historique,* n°55, p107-116.

poissons pêchés dans l'Etang du Pont-des-Pêcheries, depuis la consécration de l'église Saint-Césaire[1] »[2].

Si ce plaidoyer prend des libertés avec la rigueur historique, il prouve cependant, quatre siècles après l'abandon du *castrum*, le souvenir dans la mémoire collective du site originel de St-Geniès et des épisodes d'émigration. Cependant, le site de St-Geniès n'est plus localisé avec précision. Sur le plan de la mémoire, comme en matière de démographie ou d'organisation politique locale, le milieu du XVe constitue la plus importante césure de l'histoire de Martigues jusqu'à la Révolution Industrielle.

[1] Ou monastère St-Jean, couvent de femmes fondé par Césaire en 512.
[2] GCN432, Barthélemy n°21, Authentique du Chapitre f°88v. Cf. p100, 134 et 141.

II L’avènement d’une cité moderne

2.1 1470 –1580 : dans un contexte de croissance, la lente maturation du concept de « Martigues »

Depuis 1400, les localités de l'extrémité orientale de la lagune de Caronte ont adopté une configuration qu'elle conserveront jusqu'au XXe siècle, et à l'essor de la périurbanisation. Saint-Geniès ayant disparu, les trois centres de la future ville de Martigues sont dotés d'un réseau de rues encore visible de nos jours dans sa quasi-intégralité. En outre, le milieu du XVe siècle représente une étape importante en matière d'histoire des pouvoirs locaux : la réunion de Ferrières et de l'Ile sous une même juridiction, par Charles du Maine, en 1457[1], est la première étape d'un processus débouchant sur la création de la ville de Martigues, en 1581, par la réunion des villes de l'Ile, Ferrières et Jonquières. D'autre part, la date de 1470 constitue une véritable césure entre le Moyen-Âge et l'époque Moderne. En effet, l'agglomération, exsangue à cette date, offrant beaucoup de logements vides, commence à attirer des immigrés en grand nombre : 1470 est l'instant clef du renouvellement de la population de la lagune de Caronte. Cette immigration repeuple rapidement les trois *castra* et favorise leur redémarrage économique -l'activité du port de Bouc n'ayant, semble-t-il, jamais été interrompue depuis le XIVe siècle-. Le niveau de population du Moyen-Âge est dépassé vers le milieu du XVIe siècle et l'envol économique et démographique est encore renforcé par l'Acte d'Union de 1581. Cette croissance occasionne un déplacement de la ligne de rivage : pour héberger les nouveaux habitants, il faut construire de nouveaux bâtiments. Mais ceux-ci ne forment pas, à l'exception de cas marginaux, de nouveaux faubourgs au sens habituel du terme. Ces logements sont bâtis sur des espaces gagnés sur la lagune. Le milieu lagunaire martégal et sa faible profondeur permettent au XVIe siècle un modèle de développement urbain tout à fait atypique : la ville grandit, sans toutefois s'étendre au delà de ses limites médiévales.

2.1.1. De 1470 aux guerres de religion : malgré les invasions impériales, le renouveau de la Provence

« Ecrire que le XVIe dans le sud-est est mal connu est un bel euphémisme »[2], selon la formule de François-Xavier Emmanuelli. Voici cependant une brève chronologie de la période 1470-1580, ayant pour objectif de placer l'étude de la croissance démographique et économique de la lagune de Caronte dans le contexte régional.

Les années 1470 sont une époque de transition. Elles sont marquées par les derniers combats contre les Catalans : Philippe Rigaud apporte la preuve de la présence de nefs catalanes à proximité du littoral bien après le milieu du XVe siècle : les guetteurs martégaux transmettent aux arlésiens des messages les avertissant de ce danger jusque vers 1480 au moins[3]. La formule de Noël Coulet selon laquelle la Provence, à partir de 1450, « connaît la

[1] 1473, avec la création de la vicomté de Martigues, est également une date importante.

[2] F.-X. Emmanuelli, M.-H. Froeschlé-Chopard, M. Lapied, M. Terrisse, M. Vasselin, *La Provence Moderne (1481 à 1800),* éditions Ouest-France, Rennes, 1991, p13.

[3] Voir p251-252 les mentions que ce chercheur a relevé aux archives communales d'Arles : des combats entre navires martégaux et catalans sont signalés en 1473, 1477 et 1478.

paix pour une trentaine d'année »[1] pourrait donc être modérée en ce qui concerne le littoral martégal. Cependant, malgré la persistance de la menace maritime, les années 1450-1480 représentent en Provence une période de redémarrage économique, marquée par l'arrivée massive d'immigrants, attirés dans cette zone de basse pression démographique.

Après les derniers combats contre les Catalans, la période courant jusqu'aux années 1520 est dans le secteur de Caronte comme dans le reste de la Provence une période de paix. En effet, à l'exception des tensions entourant les prétentions de René II de Lorraine au trône du comte Charles III, en 1481, une certaine stabilité existe jusque dans les années 1520[2], malgré le fréquent passage de mercenaires français en transit vers l'Italie. En dépit de la récurrence des épidémies, d'importantes disettes dans les années 1470[3] et 1480, des tensions sociales et la persistance de meurtrières violences antisémites[4], le comté bénéficie à la fin du siècle d'un puissant renouveau démographique. E. Baratier évoque la « grande poussée démographique de la fin du XVe et de la première moitié du XVIe siècle »[5]. Malgré la persistance d'épidémies et de disettes à la fin du XVe siècle, les villes et les villages se repeuplent massivement. E. Baratier signale l'existence d'un affouagement de 1540 concernant les « chasteaulx et autres lieux des pays et contés dudict Provence qui au temps de la dernière assiette du fouaige (*1471*) estoyent inhabités et depuys ont esté mys en valeur et sont habités de présent[6]. » Au sujet de ces deux enquêtes, l'historien anglais Philip Benedict écrit : « *Between 1471 and 1540, the number of hearths (*foyers*) noted on the tax rolls or* affouagement *of the province's different communities tripled or even quadrupled* »[7]. En 1550, la Provence compte environ 400000 habitants, contre 200000 évalués par P.A. Février en 1471[8].

Le renouveau est également économique. La renaissance de Marseille, alliée indéfectible du roi de France, et de son port, sont emblématiques de ces décennies de croissance. A partir de 1494, la Provence et son grand port constituent en outre la base arrière des armées du roi de France dans le cadre des guerres d'Italie. Pendant les trente années que durent ces dernières, les provençaux doivent subir la présence sur leur sol des « troupes françaises en route vers l'Outremont »[9]. Mais si la population fait les frais de la présence de

---

[1] *La Provence au Moyen-Âge,* op. cit., p294.

[2] La bibliographie est assez partagée sur le sujet. Pour F.-X. Emmanuelli, « les décennies qui suivirent l'annexion (*à la France*) furent dans l'ensemble assez calme ». Mais pour M. Agulhon et N. Coulet, les années 1480, notamment, sont une « période sombre » de l'histoire provençale : il faut ajouter à la disette et à la peste des tensions sociales, et des violences faites aux juifs à Salon (1484), Arles (1485), Marseille (1493) et Manosque (1495), habituels bouc-émissaires des époques de crise. *Histoire de la Provence*, Que-Sais-Je, 1996, p52.

[3] Selon Noël Coulet, la faim sévit cruellement entre 1472 et 1474, « sombres années ». *La Provence au Moyen-Âge*, op. cit., p296.

[4] A Salon en 1484, Arles en 1485, Marseille en 1493 et Manosque en 1495

[5] Dans *La Démographie Provençale*, op. cit., p29 et p88-90.

[6] AD B201, cité par E. Baratier dans *La démographie provençale…,* op. cit., note 3 p29.

[7] Ph. Benedict, *Cities and Social Change in the Early Modern France,* Unwin Hyman, Londres, 1989**.** Il faut espérer que les feux auxquels l'auteur fait allusion soient des « *larem foventes* ». On peut cependant en douter, car l'affouagement de 1540, à ma connaissance, ne mentionne que des feux fiscaux, en partie indexés sur la richesse des agglomérations…

[8] Op. cit., p144

[9] Félix Reynaud, « La Provence, Marseille et la monarchie au XVIe siècle », 4CU, p13.

ces soudards, cette situation bénéficie aux grands ports : dès les années 1480, Marseille devient la grande base navale française en Méditerranée et la croissance de ses activités est telle que « la création d'un port de guerre à Toulon est décidée en 1496 car Marseille ne suffit plus à tous les besoins »[1]. Le devenir du port de Bouc dans ce contexte, nous le verrons, est particulièrement flou.

A partir de 1520, la guerre est déclarée entre François Ier et Charles Quint. Ces années de troubles, marquées en Provence par les répercussions directes des événements politiques nationaux, sont mieux connues que la période de calme relatif qui les précède. Philippe Rigaud a relevé la présence hostile de vaisseaux catalans au large de Bouc dès juillet 1522[2]. A l'été 1524, les troupes impériales du connétable de Bourbon[3] envahissent la Provence par voie terrestre depuis l'Italie. A l'exception des Marseillais, les Provençaux n'opposent pas de réelle résistance à cette invasion : Aix et Toulon tombent, mais les forces françaises sont regroupées à Marseille. Cette dernière est assiégée par les impériaux pendant un mois, mais ceux-ci battent en retraite à la fin du mois de septembre.

La lecture des délibérations des conseils de Jonquières et de l'Ile du printemps et de l'été 1524 n'a pas permis de déterminer si les villes de l'agglomération martégale avait été assiégées ou envahies en 1524. Au mois de mai et juin, le roi demande aux trois villes de lui fournir des soldats pour défendre la province[4]. Les délibérations du conseil de Jonquières s'interrompent entre le 20 juin et le 18 août, mais elles continuent à l'Ile durant la même période. Jonquières a-t-il subi des attaques des Impériaux à partir de juin 1524 ? Je ne le pense pas, puisque ce n'est que le 14 juillet que le conseil de l'Ile ordonne à chaque personne ayant des portes dans le barri de les murer[5]. De plus, la décision est prise le même jour de se cotiser pour envoyer du blé à Marseille, très probablement à l'armée du roi se préparant au siège évoqué ci-dessus. On trouve également mention du logement de militaires. Le 25 juillet, on ferme toutes les portes de l'Ile, « y compris les poternes de Châteauneuf et de l'Arénier ». La future « Martigues » a-t-elle essuyé une attaque dans les jours qui suivirent ?

Une seconde invasion des armées impériales en Provence est à déplorer à l'été 1536, dirigée par Charles Quint lui-même. Les moyens mis en œuvre sont plus importants qu'en 1524. Mais à la différence des évènements de cette date, on note cette fois une participation active des Provençaux, Marseillais en tête, à la défense de la province. L'armée impériale est repoussée en septembre 1536. Les délibérations du conseil de l'Ile font état de dispositions prise dès le mois de juin pour faire face à la menace impériale[6]. Le 2 juillet, la ville-citadelle ferme toutes ses issues : « pour raison de la guerre a été ordonné de clore toutes les portes des particuliers dans les barri(…) Ainsi que les portes de ville… ». La situation semble très grave,

---

[1] Id.

[2] ACA CC533 L. 108 : « A monsieur d'Alem mon bon compaire.
Monsieur d'Alleins (premier consul d'Arles), je me recommande à vous de bon coeur, je vous informe que cette nuit vers neuf heures nous avons eu des nouvelles de sept brigantins, d'une galère et d'une carraque, qui ont pris trois galions. Les gardes d'au delà sont venus à discuter et dans leur rapport disent que ces voiles criaient "Sant Jorgy" ». St-Georges est le patron de la Catalogne.

[3] Qui a trahi François Ier en 1523, et s'est mis au service des espagnols

[4] MG BB9 –l'Ile-, 30/5/1524, MG BB2 –Jonquières-, 19/6/1524 : un commissaire venant de Marseille demande 10 ou 12 hommes mais se contente de 8 : 4 de l'Ile, 2 de Jonquières et 2 de Ferrières.

[5] MG BB9.

[6] MG BB10.

puisque l'on assiste à une initiative exceptionnelle le 20 juillet : la réunion d'un conseil commun entre l'Ile, Jonquières et Ferrières à la chapelle St-Sébastien. Le capitaine de la Tour de Bouc y évoque notamment la question du ravitaillement de cette dernière. Ce capitaine, le vicomte de Cadenet[1], seigneur d'Oraison, sera un mois plus tard à la tête de la victorieuse défense martégale, qui bat les navires ennemis à Bouc le 25 août. A cette date, en effet, les cinquante galères et les galions de l'amiral Andréa Doria[2], condottiere génois et ex-commandant de la flotte de François Ier, sont repoussés à la Tour de Bouc[3] [4].

Les attaques ennemies viennent donc de la mer. Mais il est possible que la future Martigues ait également été menacée par des troupes terrestres. En effet, le fait que les délibérations du conseil soient interrompues entre le 4 août et le 8 octobre traduit peut-être une situation de panique. Mais le registre des comptes, lui, ne connaît pas d'interruption, et ne fait aucune allusion à ces évènements (!). Une lettre de Jean Carracioli, prince de Melphe, seigneur de Martigues, me paraît être le document le plus intéressant concernant les combats des l'été 1536. Il demande aux habitants de l'Ile d'abattre le pont qui les sépare de Jonquières :

« Mes chers sujets... et amis ... aulcungs de vous ont été submis à laisser leur maisons pour sauver leurs biens...néanmoins je vous prie et commande que non obstant ladite submission ne laisseriez à vous défendre contre les ennemis tant que a vous sera possible et ainsi que s'apartient a bons et feaux subjects envers le Roy, jay entendu que vous navez ancore faict abatre et demonter du tout le pont quest entre l'Ile et Jonquières et pour ce que a ce tumulte de guerre et _actations des ennemis jay par bonne et meure delibération trouvé que ledit pont

---

[1] Le capitaine a également dirigé les opérations lors de l'invasion de 1524, puisque qu'une mention de 1523, donnée par Philippe Rigaud, évoque le paiement de ses gages à Charles Bouquier, lieutenant du vicomte de Cadenet, commandant de la tour de Bouc –AD B1520-.

[2] Au cours de cet été 1536, l'amiral Andrea Doria épaule l'offensive terrestre de l'empereur : son siège de Marseille se révèle infructueux, mais il parvient en revanche à prendre Toulon.

[3] *Honorat de Valbelle, Histoire journalière (1498-1539),* éd. V. L. Bourrilly, R. Duchêne, L. Gaillard, Ch. Rostaing, Aix en Provence, 1985, t. II, p.306 : « Item, le vendredi 25 août ces galères revinrent et prirent la route de Bouc, vers la Tour et d'après ce que l'on a vu, toute l'escadre, qui comprenait 50 galères et un certain nombre de galions, était là. » -mention donnée et traduite par Ph. Rigaud-

[4] Les *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay*, éd. V.L. Bourrilly, F. Vindry, Paris, 1908, t.3, p.267-268, BNF Fonds Dupuy 80, f°37v°, mentionnent également ce glorieux épisode :

« En ce temps arriverent quelques galeres de l'empereur au devant de la tour de bouche de Rhosne [la Tour de Bouc, en fait] laquelle ils cannonnèrent longtems. Ceux qui estoient dedans ne monstrerent point contenance de gens estonez ains se deffandirent tres bien et donnerent des coups d'artillerie dedans l'une de ses galleres dont ils firent gros dommages aux ennemis et a la fin les contraignirent de se retirer.

Le roy se contenta grandement du capitaine qui avoit la charge de ladicte tour lequel outre ce qu'il estoit gentil compagnon et serviteur affectionné s'efforçoit encores de faire service de tant plus qu'il avoit en sa jeunesse faict quelque coup en une querelle et debat dont il taschoit effacer la coulpe et memoire pour son bien faire ainsi qu'il fist car en recognoissance de ce service le roy lui pardonna son mal talent et a depuis ledict compagnon nommé vicomte chargé de 500 hommes de pied au service dudict seigneur. »

Ce texte contient au moins une erreur, puisque le seigneur de Cadenet était déjà vicomte en 1536, et ce depuis 1523 au moins.

se doibt du tout et incontinament abatre pour tant fère vous ordonner par ceste présente et aussi par autorité royale et __ lieutenant du Roy en la deffention (…) de ceste cité d'Arle et aultres lieux circonvoisins, je vous commande que veues ces présentes que vous démolissez et mette en ruyne ledit pont. (…)
Johan Caraciolo, principe de Melphe. »[1]

Il faut préciser que le prince de Melphe est vicomte de Martigues, c'est-à-dire seigneur de l'Ile et de Ferrières, mais qu'il est également vice-roi d'Arles[2] : on peut supposer qu'il dirige les opérations militaire en Basse-Provence occidentale. C'est fort de ces deux titres qu'il peut ordonner la destruction du pont. Toutefois, cette décision ne signifie pas que l'agglomération ait été menacée par des soldats de Charles Quint venus de Marseille. En tant que gouverneur militaire, Melphe veut peut-être ôter aux armées impériales la possibilité de rejoindre Arles en contournant l'étang de Berre par le sud. La suppression de ce pont pourrait traduire sa volonté de concentrer la défense dans la région de Salon.

Le conflit reprend en juillet 1542, mais la Provence reste désormais à l'abri de ces invasions (la suivante n'aura lieu qu'en 1590). Le conflit se déroule essentiellement sur la mer. Cependant, le souvenir des épisodes de 1524 et surtout de 1536 est fort dans les trois castra; aussi des mesures de protection sont-elles prises[3].

De 1560 à 1596 se déroulent les très meurtrières guerres de religion ; mais arrêtons nous sur la période antérieure, courant des années 1530 à 1560, elle aussi émaillée de diverses crises violentes. Dès l'année 1532, les agents pontificaux entament des poursuites contre les premiers protestants provençaux dans les diocèses d'Aix, Arles et Apt. « Quoique rapidement interrompues sur ordre royal, elles constituent un grave avertissement pour les communautés vaudoises, soumises aux tracasseries judiciaires et parfois à la torture »[4]. Cependant, les populations catholiques, initialement indifférentes, manifestent une hostilité croissante à l'égard des réformés, notamment vis-à-vis des Vaudois du Luberon, rattachés au protestantisme en 1532. Le contexte de très forte hausse des prix du blé dans les années 30-60, lié à l'apparition d'une surpopulation, crée des tensions économiques, et a pu constituer un des prétextes aux massacres perpétués dans les années 1540 (notamment la tristement célèbre extirpation des Vaudois et des Luthériens du pays d'Aigues au printemps 1545)[5].

Le contexte de hausse des prix se prolonge jusqu'au années 1590 ; la Provence s'embrase et sombre dans la guerre après la mort d'Henri II (1559). L'assassinat d'Antoine de Richieu, coseigneur de Mauvans, à Draguignan en 1560 est le point de départ provençal des

[1] MG EE13, 9/8/1536.
[2] ACA, 8 août 1536, CC545 f°413. Donné par Ph. Rigaud.
[3] MG BB10. En juillet 1542, des « compagnie de gens de guerre » sont dans la ville de l'Ile. En août, les gardes sont doublés à la Couronne. En octobre, on prend la décision de garder les portes de la ville jour et nuit.
[4] F..-X. Emmanuelli, *La Provence Moderne*, op. cit., p15.
[5] Le début du XVIe siècle en Provence est en outre le théâtre d'importantes réformes de l'administration. En 1501-1502 est créé le Parlement d'Aix. En 1535 est promulgué l'édit de Joinville, ambitieuse mise en forme des institutions provençales ayant pour but de renforcer l'autorité royale. En outre, six sénéchaussées ou circonscriptions judiciaires de niveau intermédiaire sont créées la même année (Aix, Arles, Draguignan, Digne, Forcalquier et Marseille). Ces mesures ont pour conséquence une certaine centralisation autour de la ville d'Aix ; la présence du puissant Parlement assure notamment à la capitale provençale une durable suprématie en matière politique et judiciaire.

guerres de religion, qui durent jusqu'en 1596. Il serait fort long de détailler ici ces guerres « cruelles, intermittentes et complexes »[1] ; il faut néanmoins avoir à l'esprit que les combats les plus violents ont lieu en 1561-1562, de 1572 à 1580 et de 1585 à 1594. C'est une guerre de raids, de sièges, et de massacres.

L'économie subit de plein fouet les conséquences de ces combats. Le port de Marseille et ses grands négociants, par exemple, connaissent une hausse du trafic jusque vers 1560, et un net palier après cette date. Pour F.-X. Emmanuelli, cette ville constitue une « enclave de prospérité » dans un « sombre XVIe siècle à l'est du Rhône ». Cette formule ne paraît cependant pas devoir être prise au pied de la lettre, car la renaissance arlésienne, par exemple, période très favorable sur le plan économique et architectural, ne s'achève qu'en 1560. En outre, par exemple, la construction du canal de Craponne, à partir de 1554, permettant d'irriguer une partie importante de la basse Provence occidentale avec l'eau de la Durance, est un défi technique qui n'a pu être financé que par un monde agricole relativement prospère. Au cours de ce chapitre, je m'attacherai à démontrer que le XVIe siècle est marqué, sur les rives de Caronte également, par une franche croissance démographique et économique.

2.1.2 Deux seigneuries : la vicomté de Martigues et Jonquières/Saint-Geniès

Je voudrais tout d'abord avertir le lecteur que le temps dont je disposais ne m'a pas laissé la possibilité de dépouiller systématiquement les délibérations du conseil de l'Ile pour les années 1480 à 1572 (cotes BB8 à BB12). Il est clair qu'une année supplémentaire de travail aurait été nécessaire pour extraire le contenu de ce fonds très riche[2]. Aussi ai-je procédé par sondage, autour des grandes dates de l'Histoire de la Provence, ainsi que de façon aléatoire. De plus, d'autres sources permettent de retracer les grandes lignes de l'histoire politique locale. Les deux articles de François-Paul Blanc, « La Dévolution de la Vicomté de Martigues (1473-1580) » et « Les Princes de Martigues (1580-1770) »[3] détaillent notamment la complexe succession des dépositaires de l'autorité seigneuriale au cours du siècle. Les lignes qui suivent en sont pour la plupart inspirées.

A la mort de Charles du Maine au début de 1473, c'est son fils Charles, né en 1436, qui hérite de son considérable capital. Le roi René, son oncle, érige à son intention une partie de ses biens, à savoir 13 fiefs, en « vicomté de Martigues »[4]. Dans la foulée, le souverain dote la nouvelle vicomté d'un siège d'appeau. Le plus grand fief de Provence sort donc encore renforcé des dernières années du pouvoir comtal.

A la mort du roi René, le 10 août 1480, Charles du Maine, vicomte de Martigues, devient Charles III, comte de Provence. Mais le dernier souverain provençal meurt dès le 11

---

[1] *Histoire de la Provence*, Que-Sais-Je, op. cit., p56.
[2] Ces registres représentent 80cm linéaires au format in-4°.
[3] 4CU, p139-169
[4] **Le 9/10/1473, la baronnie de Berre, de l'Ile de Martigues, Ystres, Salon, St-Mitre, Ferrières, partie de Fos, CLM, Carry, Rognac, les Penne, la Tour et Port de Bouc sont érigés en Vicomté.** AD 2H418 ou AD B17 f°6v

décembre 1481. Il avait, la veille de son décès, institué Louis XI, roi de France, comme légataire universel. Ce dernier devient donc comte de Provence. Cependant, Charles III avait choisi de léguer la vicomté de Martigues (« du Martigue ») à son cousin, François de Luxembourg[1].

Mais comme l'explique F.-P. Blanc[2], Louis XI nomme très rapidement gouverneur et lieutenant général de Provence Palamède de Forbin, qui était « depuis quatre ou cinq ans son principal agent dans le pays ». « Devenu tout puissant, ce dernier allait se débarasser de tout ceux qui avaient, de près ou de loin, pris le parti des Lorrains (…). François de Luxembourg, un des chef du parti lorrain, fut immédiatement incarcéré sur ordre de Forbin et contraint, sous la menace, à renoncer en faveur de ce dernier au legs de Charles III». Dès le 19 décembre, Palamède reçoit des mains de Louis XI la vicomté[3]. Ce coup de force ne lui bénéficie que moins de deux ans, puisqu'il est disgracié dès la mort de Louis XI, survenue le 30 août 1483. Mais Forbin conserve cependant son office de grand président de la cour royale[4].

C'est à ce titre qu'il peut un temps neutraliser la volonté de Charles VIII (roi de France de 1483 à 1494) de restituer la vicomté à F. de Luxembourg. « Par des lettres donnés à Amboise le 24 septembre 1483[5], le souverain ordonnait à la grand cour royale de Provence de juger le différend, et décidait, en attendant l'issue du procès, d'accorder la jouissance de la vicomté à Luxembourg. » Mais Forbin, juge et partie, s'oppose à l'exécution du titre et conserve le fief. De nouvelles lettres sont accordées à Luxembourg par le roi le mois suivant, mais ne sont pas plus suivies d'effet[6]. Le scénario se répète une troisième fois en mars 1484[7]. De guère lasse, F. de Luxembourg se résigne à un compromis avec son ennemi. Par les lettres d'octobre 1484[8], il prend possession de la vicomté, amputée cependant de la baronnie d'Istres, dévolue à Forbin et à ses héritiers. Mais Luxembourg ne se satisfait pas de ce demi-succès et manoeuvre afin d'obtenir la réintégration d'Istres dans le ressort d'appeau de la vicomté en 1487. Toutefois, sa victoire n'est complète qu'en 1491, lorsque devenu gouverneur et lieutenant général de Provence à son tour, le vicomte de Martigues casse l'accord d'octobre 1484 et obtient de Forbin la restitution de la baronnie d'Istres. Charles VIII légalise cet état de

---

[1] AN, 107 AP80 A44 et 107 AP94, f°7

[2] Sur tous ces aspects, je m'appuie intégralement sur l'article de cet auteur.

[3] AD B19, f°72v.

[4] Il n'en fut destitué par Charles VIII qu'en 1487.

[5] AD B21, f°191v : « … et combien que nostre amé et féal conseiller Palamède de Forbin, chevalier, n'eust en ladicte vicomté aulcungs droict ou tiltre au moings valable et néantmoins ledict Forbin, de faict et de force, détenoit et occupoit ladicte vicomté du Martigues et ses appartenances et en prenoit les fruicts et les apliquoit à son profit, induement à tors et sans cause raisonnable, sous ombre et couleur de ce qu'il disoit ladicte vicomté luy avoir esté donnée par nostredict feu Seigneur et père, aprez certaine renontiation qu'il disoit avoir esté faicte par ledict de Luxembourg du droict qu'il pretendoit et quy luy apartenoit en icelle vicomté, laquelle renontiation estoit nulle et de nulle valeur et ne pouvoit préjudicier à icelluy de Luxembourg, attendu qu'elle avoit esté faicte sans cause et par craintes et menaces et lut estant prisonnier es mains dudict Forbin ».

[6] Musée Arbaud, ms. 1500 B2, pièce n°5, lettres données à Lyon le 28 octobre 1483.

[7] Id., lettres données à Plessis-lez-Tours le 1er mars 1484.

[8] Id., 12 octobre 1484.

fait le 28 septembre 1492[1]: F. de Luxembourg se voit confirmer la vicomté de Martigues dans sa configuration définie en 1473 par le roi René.

Mais la richesse de la vicomté aiguise bien des convoitises. Le vicomte peut s'en rendre compte dès 1493, après la déchéance de ses fonctions de gouverneur : sa seigneurie sur la vicomté lui est contestée par Charlotte d'Armagnac, qui « à la différence de Forbin abusant de ses fonctions pour usurper le fief », présente des arguments basés sur le droit successoral. Cette petite-fille de Charles du Maine (mort en 1473) revendique la seigneurie, soutenant que donation de 1438 de la reine Yolande à ce dernier en 1438 impliquait également sa descendance légitime. Pour Charlotte d'Armagnac, le legs de la vicomté par Charles III à son cousin F. de Luxembourg en 1481 était donc nul. La parlement de Paris lui donne raison le 12 décembre 1493 en lui attribuant la vicomté[2]. Elle meurt en 1498 ; son frère Jean, duc de Nemours, lui succède jusqu'à son décès en 1500 ; le fief échoit alors au dernier des Armagnac, Louis, comte de Guise, tué sur le champ de bataille de Cerignoles, près de Bari, le 29 avril 1503. Louis XII attribue alors le 2 mai la vicomté à Charles de Rohan, grand échanson de France, et veuf de Charlotte d'Armagnac[3]. Il semble que ce dernier n'ait pas toujours exploité le fief en son nom, puisqu'il arrente celui-ci en 1505[4], par exemple. Le décès de Ch. de Rohan intervient en 1526 et permet au fief de réintégrer le domaine royal. François Ier peut ainsi récompenser un de ses meilleurs soldats, Dom Pedro Navarro. Ce dernier, qui avait servi dans sa jeunesse le roi d'Espagne, s'était rallié au roi de France et était parvenu en 1522 à forcer l'entrée du port de Gênes avec « pour toutes troupes deux galères marseillaises et deux cents provençaux »[5]. La même année 1526, Pedro Navarro est nommé capitaine général des galères de France ; le prestige du personnage gratifié traduit la grande valeur de la vicomté.

P. Navarro meurt sans héritiers le 18 janvier 1531. Pour F.-P. Blanc, François Ier « jouira directement » de la vicomté de Martigues jusqu'en 1537 », renouant ainsi avec l'ancien procédé de gestion comtale directe abandonné un siècle auparavant[6]. Je pense qu'il s'agit d'une erreur : nous avons pu constater que Gianni Carracioli, prince de Melphe, était seigneur de Martigues en 1536. De plus, les délibérations de l'Ile évoquent le « prince de Melphe, vicomte de Martigues », le 23 juillet 1531[7].

F.-P. rappelle que les prétentions de la famille de Luxembourg avaient été validées par un arrêt du Parlement de Paris de 1493. Pour l'auteur, François Ier se rend aux raisons de cette

---

[1] AD B21, f°313v

[2] AD 1F44, n°11. Voir aussi MG II4 Liasse 21 : « hommage aux demoiselles d'Armagnac, soeur vicomtesses de Martigues, avec confirmation des privilèges de la communauté », 1494.

[3] Et ce bien que le don de 1438 de la reine Yolande à son fils Charles du Maine ne concernait que « ses enfants légitimes nez et procréez de son corps et autres descendans d'eulx légitimement ». Louis XII, passant outre ces conditions, livre le fief à son grand échanson.

[4] AD B1236

[5] P. Masson, *Dictionnaire biographique*, p354. F.-P. Blanc, op. cit., note n°57 p148.

[6] Sauf sous Charles III, en 1480-1481.

[7] MG BB9. François Ier a peut-être réuni la vicomte au domaine durant quelques semaines, le temps de l'attribuer à son fidèle soldat, G. Caraccioli. Issu d'une grande famille napolitaine, il prend tour à tour le parti de Charles VIII, puis celui de Charles Quint, et repasse finalement au roi de France en 1528. S'étant entres autres distingué dans la campagne de Provence de 1536, il obtient un poste de maréchal de France en 1544, et le gouvernement du Piémont en 1545.

famille le 18 septembre 1537, et restitue « la vicomté à Charlotte de Brosse (…) , en tant qu'administratrice des biens de son fils mineur, Sébastien de Luxembourg.»[1]. En réalité, la vicomté a été retirée au prince de Melphe, pour une raison inconnue.

Néanmoins, la gestion du fief par Sébastien de Luxembourg, entré en pleine possession en 1542 ne donne pas satisfaction. En effet, celui-ci démembre le fief, vendant dès 1542 la seigneurie de Carry, puis celle des Pennes. Jacques d'Arbaud, procureur général en la chambre des comptes de Provence demande alors la saisie du fief. Celle-ci est en effet une propriété incommutable, c'est-à-dire que les terres la composant ont été réunies et érigées en vicomté par la volonté du souverain (le roi René), et qu'il n'est pas question pour son bénéficiaire de la vendre par lots, les seigneuries la composant pouvant être au maximum arrentées. François Ier suit la recommandation de son procureur général et saisit le fief. Pour F.-P. Blanc, il en donne « l'usufruit en 1543 à un de ses fidèles lieutenants, Gianni Caraccioli, prince de Melphe, futur maréchal de France, pour compense la perte de sa principauté dans les guerres d'Italie ». Il s'agit une fait d'une restitution, puisque ce dernier avait été seigneur jusqu'en 1537[2].

Pour F.-P. Blanc, le souverain récompense par cette donation « la perte de sa principauté de Melphe lors des guerres d'Italie, en 1528 ». Ceci étant manifestement faux, on peut imaginer des faits d'armes ultérieurs, peut-être lors de l'offensive de Charles Quint de 1542 ? A la mort du prince de Melphe, survenue en 1549[3], le roi Henri II engage à nouveau l'usufruit de la vicomté à un membre de la famille de Melphe : Francesco Aquaviva (francisé en « Francisque d'Eaux-Vives »), époux de l'unique fille de Gianni Caraccioli, Suzanne. F. Aquaviva sera donc comme son beau-père vicomte usufruitier. Pour F.-P. Blanc, cet usufruit dure jusqu'au 27 septembre 1568, date à laquelle Sébastien de Luxembourg, devenu proche du roi Charles IX, parvient à faire casser le contrat d'engagement dressé en 1549 à son profit. Un épisode semble ici à nouveau avoir échappé à la vigilance de F.-P. Blanc : le bail à ferme de la vicomté pris en 1560 pour trois ans par un dénommé Antoine Calamel[4].

Mais Sébastien de Luxembourg ne profite pas de la restitution qui lui est faite en 1568: il est tué l'année suivante au siège de St-Jean d'Angély. Sa fille âgée de sept ans, Marie, unique héritière de ses immenses domaines, devient vicomtesse de Martigues. Elle épouse le 12 juillet 1579 Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercoeur, beau-frère d'Henri III. Le roi se montre généreux envers ce médiocre soldat : c'est en sa faveur que l'année suivante, par lettres donnés à Saint-Maur-des-Fossés, la vicomté de Martigues est érigée en principauté [5].

---

[1] F.-P. Blanc, op. cit. p143

[2] Tout cette chronologie est d'autant plus curieuse que l'usufruit du prince de Melphe est évoqué dès 1542 – MG II4, liasse 26- .

[3] Dans une lettre de 1548, Melphe déclare « aimer » les habitants de l'Ile –MG AA4-. Mais une lettre similaire lui est attribuée pour 1559 –MG AA4-, ce qui est impossible puisqu'à cette date, il est mort depuis dix ans. Cette mention concerne manifestement son successeur.

[4] AD B1278. Le texte parle de la « Baronnie de l'Isle et de Berre ». A. Calamel remporte les enchères en offrant la somme de 5083 florins 4 sous, sans que l'on sache si ce prix est celui de la ferme des trois années ou d'une seule.

[5] AD B3363, f°105.

Il faut cependant rappeler que le seigneur de « Martigues » n'est pas uniquement le vicomte de Martigues. Les moines de Montmajour, en effet, sont toujours seigneurs de Jonquières et du terroir de St-Geniès, c'est-à-dire de l'immense partie de l'actuelle commune de Martigues située au sud du chenal de Caronte. Les plus riches terres agricoles, situées dans la vallée de St-Pierre/St-Julien, restent sous la domination de l'abbaye de Montmajour, qui en conserve la seigneurie jusqu'à la Révolution.

On trouve en 1479 un acte n'évoquant plus le prieur de St-Geniès, mais le « prieur de Jonquières ». Toutefois, le prieur est décrit dans un acte de 1485 comme « prestre et rentier de St-Geniès »[1], à l'occasion d'un inventaire des biens qu'on lui confie, effectuée « au château dudit St-Geniès ». Ceci peut-il signifier que la butte prieurale a été désertée par les moines vers 1480, au profit du castrum de Jonquières ? Ecoutons un témoignage datant de 1545[2], celui de Guillaume Barthemieu, riche pêcheur de Ferrières, âgé de 60 ans.

Il déclare « quil est une chose notoyre ainsi quil a veu que partant de Jonquières à la Tour de Bouc demeure et est un chasteau qui n'est guère loing dudit Jonquières ni de Lisle de Martegue, lequel a toujours veu deshabité hormis quil y a veu demeurer le Sieur de Saint-Geniès et quelques pères du nom duquel Sieur ne luy retorde car il *(y)* a cinquante ans et les relligieux qui venoient servir leglise à Jonquières habitoient tous audit Chasteau. »

Cette personne se rappelle donc avoir vu des moines résider dans la butte prieurale, et se déplacer à Jonquières pour dire la messe. Ces souvenir remontent manifestement à son enfance (« il y a cinquante ans ») et peuvent vraisemblablement être datés des années 1490. Un autre témoin confirme ces dires : Jean Lèbre, marchand de l'Ile, âgé de 70 ans en 1545 :
« il a veu allant de Jonquières à la Tour de Bouc une maison en sorte de chateau qui sapelle le chateau de Saint-Geniès lequel château est distant de l'Isle du Martegue et aussi de la ville de Jonquières envyron la VI ème partie d'une lieue et dans icellui nya veu jamais aucungs habitans hormis les pères qui servent l'esglise de Jonquières qui soulloient demeurer audit St-Geniès et venoient servir l'eglise a Jonquières, aussi qu'il a veu jusques à ce que labitation où ils demeuroient dans ledit St-Geniès a esté ruyné que les prebstres susdict qui faisoient le service dudict audict Jonquières se sont retirés de tout audit Jonquières. »

C'est donc dans les toutes dernières années du XVe siècle (et non pas vers 1480) que la butte de St-Geniès a été définitivement désertée, à la suite de la destruction, ou plutôt du trop grand délabrement du château prieural, et que les quelques moines qui y vivaient ont émigré à Jonquières. L'abbaye de Montmajour reste seigneur du terroir de St-Geniès, qui perdure dans la même configuration. Elle est terriblement affaiblie[3], et la plupart de ses prieurés connaissent un net déclin. L'abandon de St-Geniès s'inscrit également dans un contexte d'affaiblissement général du monachisme en Provence, bien décrit par Noël Coulet[4] : « La défaillance de l'économie seigneuriale a fait fondre les ressources. (…) Les moines

[1] Id., f°130v. Hugo Senequery, successeur de Bertrand Baudouin. Il est investi par Eustache de Lévis, qui comme Pierre de Foix est à la fois abbé de Montmajour et archevêque d'Arles. Notons que les intérêts de l'archevêché d'Arles dans le prieuré de St-Geniès semblent uniquement liés aux personnes de Pierre de Foix et d'Eustache de Lévis – et vraisemblablement à son frère Philippe qui l'a précédé-, qui cumulent les deux fonctions. Les actes du début du XVIe siècle, et notamment l'arrentement de 1508 (AD 2H638 f°131 et 2H429) n'évoquent que la tutelle de l'abbaye.

[2] AD B1261

[3] En 1490, elle est même provisoirement annexée par son propre prieuré de St-Antoine-en-Viennois !

[4] *La Provence au Moyen-Age*, op. cit., p311-312.

peinent à réparer les destructions dues aux guerres, mais aussi au mauvais entretien des bâtiments. (…) Les monastères, trop délabrés pour que la communauté puisse y vivre, sont souvent abandonnés au profit d'une agglomération voisine. » Notons cependant que les exemples fournis par N. Coulet concernent essentiellement les années 1410-1465. L'abandon du prieuré de St-Geniès doit donc, à l'échelle de la Provence, être considéré comme relativement tardif.

Cependant, malgré la disparition du castrum de St-Geniès dans les années 1390 et l'émigration définitive du prieur de St-Geniès[1] (et des quelques moines du prieuré) dans les murs de Jonquières cent ans plus tard, l'institution du prieuré subsiste au XVIe siècle. En effet, le chapitre de Montmajour l'arrente régulièrement à des religieux commendataires : c'est le signe d'une déliquescence de l'abbaye, qui n'est plus capable d'exploiter elle-même son bien. Dans d'autres prieurés, les moines vont jusqu'à accepter des fermiers laïcs : je n'ai pas trouvé trace d'une telle situation à St-Geniès pour le XVIe siècle. En 1508, un certain messire Louis, abbé de St-André-lès-Avignon, en prend la ferme contre 590 florins[2]. En 1511, on dresse un « état des revenus du prieuré de Saint-Geniès de Jonquières et de Columpna »[3]. En 1518, Geoffre Ramet, religieux de Montmajour, et Dominique Viray de Miramas prennent la moitié du prieuré (chacun ?) pour deux années, pour 550 florins par an[4]. En 1531, c'est à nouveau l'abbé de St-André-lès-Avignon qui prend à ferme « le lieu de Jonquières, prieuré de St-Geniès, bourdigue, et autres droicts » contre 600 florins annuels[5]. En 1534, la moitié des droits du prieuré revient pour trois ans à Barthélemy de Bosco, prêtre de l'Ile, qui dépensera pour cela 666 florins par an[6].

L'évocation de la ferme, tantôt du prieuré, tantôt de la moitié du prieuré, paraît découler d'un manque de rigueur dans la retranscription de ces actes (le registre 2H638 est une copie du XVIIIe d'un inventaire de 1604). Je pense que le chapitre de Montmajour n'afferme à des clercs que la moitié des revenus de ce fief : une levée des censes de St-Geniès pour l'abbé de Montmajour et le chapitre, de 1537[7], est la preuve que l'abbaye y prélève directement un impôt. Après les années 1530, les sources mentionnant un arrentement du prieuré se font très rares. Une mention de 1576 évoque l' « arrentement de la seigneurie et prieuré dudit lieu de Jonquières, St-Geniès et la Couronne », mais est déclarée nulle[8]. Le document le plus tardif faisant allusion à une telle situation date de 1614 : il s'agit d'une « condamnation du fermier du prieuré dit "Jonquières Saint Jenie" »[9]. Il est fort possible que l'abbaye de Montmajour ait de temps en temps continué à donner à ferme son prieuré (ou, plus précisément, la moitié de celui-ci) ; les mentions correspondant à cette situation ont pu

---

[1] Celui-ci avait déjà acquis une habitation à Jonquières vers le 2nd quart du XVe siècle -entre 1418 et 1447-. Je ne suis pas capable de dire si elle constituait ou non sa résidence principale avant l'abandon de la butte prieurale.

[2] AD 2H638, f°131.

[3] AD 2H428.

[4] 2H638, f°130v

[5] id.

[6] Id, f°131. Au folio 131v, les scribes du XVIIe ou du XVIIIe siècle ont manifestement commis une confusion entre les prieurés de Jonquières/St-Geniès et St-Pierre-de-la-Mer, situé à Istres.

[7] Id, f150v.

[8] AD 2H429.

[9] Id.

échapper à ma vigilance. Cependant, on trouve dans les registres de délibérations du XVIIe et du XVIIIe siècle, ainsi que dans la série 2H, de nombreuses allusions à la gestion directe du prieuré par les moines de Montmajour[1]. Sous réserve de découvertes ultérieures, il semble que la pratique de mise en commende du prieuré soit de plus en plus rare au XVIe siècle, et totalement abandonnée au cours du XVIIe, ce qui correspondrait à la reprise en main de l'abbaye de Montmajour par la congrégation de St-Maur.

Je vais maintenant évoquer quatre sources dont il est pratiquement impossible de saisir la portée lorsqu'elles sont considérées individuellement. Elles pourraient constituer des pièces éparses d'une seule et même affaire, c'est pourquoi j'ai pris le parti de les présenter accolées :

- En décembre 1542, le roi François Ier accorde des lettres de sauvegarde pour le « prieuré et lieu de Jonquières lès L'Isle de Martigues »[2]. Les motifs de cette protection royale me sont inconnus.
- En 1545 a lieu un procès entre Honorat Porcelet , seigneur de Fos et les habitants de Jonquières[3]. J'ai déjà longuement analysé l'enquête jointe à ce procès, d'une importance capitale car elle permet la localisation précise du castrum de St-Geniès. Cette enquête pourrait avoir été motivée par une remise en cause des prérogatives du prieuré de Jonquières/St-Geniès, puisque de nombreuses questions sur les revenus de ce dernier sont posées aux témoins. Mais une telle démarche ferait apparaître le seigneur usufruitier de l'Ile - Gianni Caraccioli prince de Melphe - ou le seigneur de l'Ile, le roi; or, ceux-ci sont totalement absents des débats. Surtout, pourquoi le seigneur de la rive nord de Caronte, H. Porcelet, est-il en procès avec les habitants de la rive sud ? Ce point reste obscur.
- Un document des années 1540 intitulé « Procès-Verbal de la division des terroirs de Fos et Martigues »[4]. Le terroir de Fos est coupé en deux parties. « La partie qu'est devers le Martigue est plus proffitable, meilleure et plus commode ». Elle est attribuée au roi. L'autre partie, « qu'est devers Fos et la Crau », est attribuée à Honorat Porcelet. A la suite de ce partage, dont il faut supposer qu'il a été effectué à l'amiable, on procède à la mise en place des nouveaux termes délimitant les terroirs.
- Enfin, un texte de 1768, rédigé par les patrons pêcheurs martégaux : « (…) en 1545, la communauté particulière de l'Ile s'est fait un terroir par la convention passée entre elle et les communautés voisines et ayant déchargé d'autant leur cadastre, elles furent étendues dans celui de Fos, comme le plus voisin (…) »[5].

Il semble que ces quatre textes traduisent la volonté royale de doter l'Ile d'un terroir. La protection accordée au prieuré de Jonquières/St-Geniès en 1542 n'est peut-être qu'une manœuvre destinée à étendre l'influence royale sur le fief de Montmajour. En effet, il est possible que l'administration du souverain ait considéré cette sauvegarde comme un

[1] 1586 : MG BB14, 1625 : AD 2H453, 1670 : AD 2H434, 1683 : MG BB21, 1730 : AD 2H403, 1783 : AD 2H434, 1785 : AD 2H423.
[2] AD 2H417.
[3] AD B1261.
[4] AD B1256.
[5] AD 2H434.

préliminaire nécessaire aux discussions avec l'abbaye sur une éventuelle extension de fief royal de l'Ile sur le terroir de St-Geniès.

Cependant, c'est sur le fief de Fos qu'est créé un véritable terroir pour la ville de l'Ile en 1545. Une discussion avec Honorat Porcelet était en effet plus facile qu'avec les moines de Montmajour : la vicomté de Martigues telle qu'elle avait été crée pour Charles du Maine fils en 1473 incluait une moitié de Fos. Mais je pense qu'il s'agissait d'une moitié des revenus et non d'un partage géographique: Charles du Maine et l'autre seigneur de Fos étaient coseigneurs d'un même terroir. La division de 1545 partage physiquement le terroir en deux, le long d'une ligne précise, et le roi parvient à en obtenir la meilleure moitié.

La raison du procès de 1545 entre H. Porcelet et la communauté de Jonquières n'est toujours pas claire, mais il est possible de risquer une hypothèse : insatisfait par l'obtention de la mauvaise moitié du terroir de Fos dans son partage avec le roi, H. Porcelet a tenté de s'approprier tout ou partie du terroir le plus proche, St-Geniès, pour compenser la perte d'influence qu'il venait d'essuyer. Un facteur appuyant dans le sens de cette hypothèse est la grande faiblesse de l'abbaye de Montmajour aux XVe et XVIe siècle, dont les prieurés ne cessent de régresser : la proie aurait été bien tentante pour l'ancien coseigneur de Fos. On peut aussi imaginer que devant l'absence de réaction de la maison-mère face à cette tentative de spoliation, les habitants de Jonquières aient dû eux-mêmes se porter en justice face au voisin indélicat.

Quoi qu'il en soit, cette situation rappelle celle de la période ayant immédiatement suivi la création de l'Ile-St-Geniès. Au cours de la seconde partie du XIIIe siècle et au XIVe siècle, les privilèges accordés à ses habitants avaient fortement perturbé l'équilibre du secteur, permettant à ces derniers de se comporter en véritables colons dans les terroirs voisins. Le retour de la croissance et de la prospérité projette au XVIe siècle la région dans une situation similaire. La ville de l'Ile, prospère mais sans terroir (à l'exception de la terre du Contrast, entre St-Geniès et Châteauneuf), tend à s'approprier les biens ruraux environnants, pour lesquels les tailles ne reviennent pas à la seigneurie où ils sont situés, mais à la bourse de l'Ile, selon le privilège de 1292. Dans le procès-verbal de division de Fos et Martigues des années 1540, l'attribution au roi de la partie de Fos située vers le *Martegue* est justifiée par le fait que les habitants de St-Mitre, Ferrières et l'Ile, castra royaux, y « sont en plus grand nombre que les habitants de Fos »[1].

Comme au Moyen-Âge, les habitants des communautés voisines ressentent un fort sentiment d'injustice vis-à-vis de ce qui s'apparente à une colonisation. Le différend de la fontaine du Foussat, dans les années 1551-1555, est représentatif de l'hostilité suscitée par les habitants de l'Ile[2]. En effet, en 1551, les syndics de l'Ile prennent la défense de Jehan de Rive, particulier de l'Ile qui a mené quinze chèvres à cette fontaine, située dans le terroir de Châteauneuf (lès-Martigues). Les habitants de Châteauneuf ont confisqué les chèvres (dont certaines étaient pleines). On envoie sur les lieux des « commissaires ». Les syndics de l'Ile demandent des dommages et intérêts, car J. de Rive n'a récupéré ses chèvres que trois mois après, et trois d'entre elles étaient mortes. Le commissaire maintient les habitants de l'Ile « en la possession et jouissance d'abreuver leur bétail gros et menu en la fontène dicte dou

[1] AD B1256.
[2] Voir MG DD17.

Foussat ». La communauté de Châteauneuf fait appel de cette décision, car elle considère injuste de payer des dommages et intérêts, puisqu'elle avait offert de payer les chèvres. Le procès dure quatre années. La communauté de l'Ile estime qu'elle a le droit d'abreuver le bétail à la fontaine, car celle-ci se trouve dans le Contrast (terre située à cheval sur les terroirs de St-Geniès et de Châteauneuf, et qui lui est dévolue depuis l'accord de juillet 1292 entre le comte Charles II d'Anjou et le prieur de Saint-Geniès).

L'issue du procès ne m'est pas connue, mais celui-ci est pour moi représentatif d'un redémarrage au XVIe siècle des différends sur la propriété de la terre avec les communautés voisines, quelque peu mis en sommeil lors de la crise des XIVe et XVe siècles. Dans le même ordre d'idée est rédigé en 1570 un « mémoire pour la division des terres de Jonquières (*St-Geniès*) et Châteauneuf »[1] : ceci est révélateur du réveil au XVIe siècle de la question du bornage et des empiétements des troupeaux, source de très fréquentes querelles au XIVe siècle.

Ce tour d'horizon des terroirs des *castra* de Caronte ne serait pas complet sans une évocation du cas de Ferrières. Nous avons déjà constaté que ce *castrum* ne possédait par de terroir propre au XVe siècle, car aucun ne lui en avait été attribué depuis sa construction au sein de celui de St-Mitre. Cette situation perdure au XVIe siècle. Les terres des alentours de Ferrières sont toujours situées à St-Mitre en 1514, en 1520 et en 1541/1542[2]. La dotation de terres à ce *castrum* est-elle antérieure à l'Acte d'Union de 1581 ? Ferrières a-t-il eu un terroir avant de se fondre dans la ville nouvelle de Martigues ? Rien ne permet de trancher la question.

2.1.3. Une vigoureuse reprise démographique

Les années 1445-1470 étaient caractérisées par une catastrophe démographique qui, nous l'avons vu, avait réduit le total de feux réels à seulement 250 pour Jonquières, l'Ile et Ferrières. C'est une toute autre période qui s'ouvre à partir de 1470, et ce malgré la persistance de la menace catalane jusque vers 1480 : toutes les sources indiquent un renouveau démographique très net. Cette phase de croissance de la population durera plus de deux siècles, et ne s'achèvera, sur les bords de la lagune de Caronte, que vers 1690.

De nombreuses sources sont disponibles pour évaluer la population vers 1480, et nous permettent de quantifier le redémarrage des années 1470 :

- On dénombre 157 propriétaires à l'Ile[3] en 1480, soit approximativement 170 feux réels.
- 57 propriétaires apparaissent à Ferrières[4], soit peut-être 65 feux réels.
- Si les importances relatives de Jonquières et de Ferrières sont restées les mêmes qu'en 1471, on devrait compter à Jonquières environ 80 feux réels[1].

---

[1] AD 2H638, f°131v. Mention dans l'inventaire de 1604. Le document correspondant semble avoir disparu.

[2] Respectivement AD B847, B1653 et B866/B868

[3] MG CC349. Cadastre de 1480

[4] AD B1641

Soit un total de **plus de 300 feux réels en 1480**. La reprise démographique, en neuf années, est donc très claire (la hausse est supérieure à 20% depuis 1471). Si l'on appliquait aux rives de Caronte le nombre d'habitants par feu de Carpentras dans les années 1470 (5,1[2]), on pourrait établir que la future « Martigues » compte grosso modo 1600 habitants en 1480. Mais il semble qu'il faille plutôt appliquer dans le cas de cette ville littorale un coefficient plus proche de 4 personnes/feu réel, ce qui donnerait une population d'environ 1200/1400 habitants.

Afin d'étudier la poursuite de cette croissance au XVIe siècle, il est nécessaire de disposer d'un tableau incorporant l'ensemble des données de la période.

Année (Source)	1471 (MG B200)	1480 (MG CC349, AD B1641)	1508 (MG CC350)	1532 (MG CC368)	1537 (AD 2H441)	1564 (MG CC351)	1584 (MG CC352)
L'Ile	~250 feux réels (dont 120 pour l'Ile) (80 LV)	(157 P) > ~ 170 feux réels (120 LV) *137 M*	(288 P) **233 M**			(333 P) ***290 M*** 7 bastides Soit 297 habitations	(391 P) ***305 M*** 58 bastides Soit 363 habitations
Jonquières				(120 P) 127 M (chiffre faible) 5 bastides	(125 P) *145 M*		(212 P) ***186 M*** 17 bastides Soit 203 habitations
Ferrières		(57 P) *99 M*					(149 P) ***150 M*** 15 bastides Soit 165 habitations

P: propriétaires. Ce nombre exclut les foyers ne possédant aucun bien.

M : maisons

LV : « larem foventes »

Doc. 87. Tableau résumant les données démographiques pour la période 1471-1584[3].

Pour le XVIe siècle et les siècles ultérieurs, j'ai pris le parti de ne plus exprimer d'estimations du nombre de feux réels. L'utilisation de cette notion était nécessaire jusqu'au XVe siècle, lorsqu'il s'agissait de trouver une unité de mesure unique pour comparer entre elles des sources démographiques hétéroclites. Les sources de l'époque

[1] 65 x 51/41 = 80,9

[2] E. Baratier, *La démographie Provençale*, op. cit., p59. Carpentras est la seule ville provençale pour laquelle un recensement complet est disponible à cette époque.

[3] D'autres sources chiffrées sont disponibles, notamment les reconnaissances à François Ier de 1540-1541 –AD B866 et B868- et une liste des feux taillables à Jonquières en 1556 – MG AA2-. Les valeurs qu'elles contiennent me paraissant anormalement basses, j'ai fait le choix de ne pas les inclure dans ce tableau.

moderne sont plus homogènes : il s'agit essentiellement de cadastres, dont l'intérêt essentiel est le nombre de maisons. En effet, la Provence étant un pays de taille réelle, les feux figurant au cadastre ne sont que les feux imposables, c'est-à-dire ceux dont le chef de famille possède un bien immeuble. Ce compte exclut donc les non-propriétaires (de maisons ou de terres). Il est donc hors de question d'utiliser le nombre de maisons dans une approche démographique, surtout dans une ville portuaire comme Martigues. En effet, une part extrêmement importante de chefs de familles sont pêcheurs ou marins : Martigues, comparée à des villes de la Provence intérieure, a toutes les chances de compter une proportion particulièrement faible de propriétaires terriens.

Les registres de baptêmes constituent en revanche une excellente source pour l'étude de la démographie à l'époque moderne. Comme l'écrit Michel Terrisse : « un village qui enregistrait en moyenne 35 à 45 baptêmes par an comptait un millier d'habitants en 1550 comme en 1750 »[1]. En effet, à l'image de Jean-Baptiste Moheau, démographe du XVIIIe siècle, on peut considérer que le taux de natalité moyen français est grosso modo de 40 ‰, et ce du XVIe au milieu du XVIIIe siècle. Il suffit donc de multiplier une moyenne sur dix ans, par exemple, des naissances totales d'une ville par le coefficient 25 (1000/40) pour obtenir une estimation assez fiable de sa population. Le nombre de baptêmes et de naissances est quasiment le même, puisque les nouveaux-nés sont baptisés le plus vite possible, l'âme des nouveaux-nés non baptisés ne pouvant prétendre au Paradis. La question de la mortalité infantile ne se pose donc pas, ou seulement dans le cas des bébés mort-nés.

Afin de pouvoir exploiter toutes les sources disponibles, il est nécessaire de disposer d'une estimation d'un chiffre clef : le nombre de personnes par famille ou « feu réel ». Il est hors de question, pour la période 1470-1700, d'attribuer à ce coefficient une valeur fixe pour toute la Provence. En effet, celui-ci peut varier en fonction des catégories socioprofessionnelles, de la conjoncture politico-économique, et du caractère rural ou urbain de la population observée. Il nous faut donc essayer de définir celui-ci pour l'agglomération de Martigues sous l'Ancien Régime.

On peut affirmer qu'un « foyer martégal type » compte « en général » 4 membres, pendant l'époque Moderne. J'obtiens ce chiffre, inférieur aux moyennes de l'intérieur de la Provence[2], en extrapolant les résultats obtenu par Jean-Marie Paoli dans son mémoire *Martigues au XVIIIe siècle : un déclin*[3]. L'auteur fait les remarques suivantes :

- le taux de natalité reste stable à Martigues, proche de 40 ‰, tout au long du XVIIIe siècle, ce qui constitue une spécificité locale, Michel Terrisse ayant identifié dans le reste de la Provence une baisse de la fécondité à partir de 1770[4].

---

[1] *La Provence Moderne*, op. cit., p137. Chapitre intitulé « Les habitants de la généralité d'Aix et des terres voisines ».

[2] Plutôt proches de 5.

[3] J.-M. Paoli, *Martigues au XVIIIe siècle : un déclin*, mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Aix-Marseille I, sous la direction de M. Carrière, Aix-en-Provence, 1971.Voir notamment p13, p16 et p43.

[4] *La Provence moderne,* op. cit., p151.

- Le nombre de familles est proportionnel aux estimations de population effectuées dans les dénombrements de 1716 (dit « Le Bret »)[1] , de 1765 (dit « Expilly »), de 1790 et de 1795.

  Donc, si l'évolution du nombre de naissances est proportionnelle à celle du total de population, et si le nombre de familles ou foyers est lui aussi indexé sur le total de population, on peut affirmer que le nombre de naissances par famille reste stable tout au long du XVIIIe siècle. De plus, nous savons que le taux de natalité reste fixe pour toute la France de l'Ancien Régime à 40‰.

  Ceci signifie que le nombre moyen de personnes par famille reste stable à Martigues durant tout l'Ancien Régime[2]. Un chiffre particulièrement bas, proche de 4 personnes par foyer pourra donc être retenu[3]. Il faut cependant **utiliser ce résultat avec précaution dans les périodes de forte immigration** : en effet, les familles récemment installées n'acquièrent qu'à la seconde génération les comportements de fécondité de leur terre d'accueil.

  Doit-on imputer cette taille de famille particulièrement modeste à une mortalité infantile particulièrement élevée ? Je ne le pense pas. Il faut plutôt considérer que les gens de mer, ultra-majoritaires, exercent une activité à haut risque : le nombre de veuves est par exemple, au XVIIIe siècle, particulièrement élevé. Le nombre de familles mono-parentales est également largement supérieure à la moyenne. De plus, les garçons peuvent être embauchés comme mousses à partir de l'âge de 12 ou 13 ans, et encourent donc des risques quasiment similaires à ceux des hommes.

Le réveil démographique des années 1470 n'est pas lié à une disparition des épidémies : celles-ci persistent vraisemblablement, nous l'avons vu, jusque dans les années 1480. Les crises sanitaires sont sans doute caractérisées par une intensité moindre, et ne parviennent plus à affecter aussi sévèrement qu'auparavant le solde de population. La croissance de celle-ci se poursuit en effet pendant les deux dernières décennies du siècle, et au delà. Nous disposons d'un cadastre de l'Ile rédigé en 1508[4] ; la comparaison avec celui de 1480 rend compte de l'évidence de la situation.

	Cadastre de 1480	Cadastre de 1508	Evolution
Maisons (casals)	137 (9)	233 (10)	+ 70 %
Propriétaires	157	288	+ 83 %

Doc. 88. Développement de la propriété foncière dans l'Ile entre 1480 et 1508.

Cette progression est à rapprocher, dans une moindre mesure, du spectaculaire accroissement de la ville de Toulon entre 1471 et 1508 que décrit Edouard Baratier[5]. Mais il

[1] Estimation incomplète, mais au sein de laquelle la proportionnalité nb. habitants/ nb. familles est vérifiée.

[2] Cette affirmation ne pourrait être perturbée que par la découverte d'une mortalité infantile beaucoup plus élevée tout au long du XVIIIe siècle qu'aux siècles antérieurs, ce qui me paraît aberrant.

[3] Voir 2.3.2, p542.

[4] MG CC350

[5] Op. cit., p86. 374 maisons et 388 propriétaires en 1409, 241 maisons et 243 propriétaires en 1442, 237 maisons en 1471, mais 650 maisons et 600 propriétaires en 1508.

faut déplorer l'absence de données concernant Ferrières et Jonquières pour le début du XVIe siècle : dans l'impossibilité de mesurer la croissance de ces deux villes à la fin du XVe siècle, nous devons nous contenter dans l'état actuel des choses des éléments dont nous disposons pour l'Ile. Il faut tout d'abord relever que la rédaction de deux cadastres à 28 années d'intervalle est également un signe d'euphorie démographique et immobilière : l'aspect de la ville de l'Ile a tellement évolué en moins de trente ans que la rédaction d'un document similaire est à nouveau nécessaire. Nous ne disposons malheureusement pas de documents de ce type pour Ferrières et Jonquières. Dans ces conditions, comment déterminer si la croissance de la population et de la construction affectent uniformément la future agglomération martégale, ou si celle-ci est plus intense dans le castrum de l'Ile ? En examinant les cadastres du XVIe siècle, on peut répondre de la manière suivante : la majeure partie des constructions élevées entre 1470 et 1580, ainsi que celle des nouveaux foyers apparus sont localisés dans l'Ile. Ferrières et de Jonquières ont également crû, mais les taux de croissance de l'habitat y ont été légèrement plus faibles, ces villes étant donc devenues en proportion encore plus modestes que l'Ile. Le moins peuplé des trois castra en 1471, Ferrières, est aussi celui dans lequel le croît a été le plus faible jusqu'en 1580. Aucun élément ne me permet toutefois d'être certain que cette répartition spatiale de la croissance, valable pour l'ensemble de la période 1470-1580, le soit aussi pour les années 1470-1500 en particulier.

L'absence d'études démographiques générales menée à l'échelle de la viguerie d'Aix au XVe siècle m'avait empêché de déterminer si la dépopulation des rives de Caronte entre 1400 et 1470 (surtout entre 1445 et 1470) suivait la courbe de l'ensemble de la région, ou si l'impact des épidémies y était supérieur. Il est en revanche certain que la reprise démographique enregistrée à partir de la fin des années 1460 s'inscrit dans un courant global, décrit par Edouard Baratier de la manière suivante : si l'on constate d'importantes différences entre localités dans le moment et l'intensité du creux démographique du milieu du siècle, « la progression entre 1471 et 1540 est moins nuancée ; presque partout, les nombres des feux ont triplé et quelquefois quadruplé en soixante-dix ans »[1]. Cet historien, dans *La démographie Provençale*[2], propose un ensemble de tableaux comparant, pour un grand nombre de communautés du comté, le nombre de faisant feux (*larem foventes*) de 1471[3] et le nombre de maisons recensées dans l'enquête de 1540[4]. Même si ces deux séries ne sont pas de même nature, et qu'il n'est par conséquent pas question de calculer un coefficient moyen de progression, la comparaison est sans appel, et met en évidence une reprise, ou plutôt une « montée en flèche » générale du nombre d'habitants.

Sur les rives de l'étang de Caronte, ce gain spectaculaire de population n'est pas du à un bond du taux de natalité, tout au moins entre les années 1460 et 1500. Il est presque uniquement le fruit d'un phénomène massif et général en Provence littorale : **l'immigration.** Nous avons la chance de disposer d'un document très précieux évoquant l'arrivée de ces

[1] *La Démographie Provençale*, op. cit, p94.
[2] Op. cit., p88-94.
[3] d'après le registre AD B200.
[4] D'après le registre AD B201.

migrants : il s'agit à nouveau de l'enquête de 1545 sur St-Geniès et son terroir[1], véritablement passionnante sur ce sujet. Pratiquement tous les témoins y font allusion.

Le premier, Jean Lèbre, marchand de l'Ile âgé de 70 ans (donc né vers 1475) déclare que « tous ceulx que sont habitans dans le lieu et ville de l'Isle du Martegue disoient qu'ilz soient venus et descendus de Gascongne comme estoit le père dudit qui parle et plusieurs aultres quil connoict dans ladite Isle que ils sont venus dehors habiter que navoient jamais habiter ni venus de Saint-Geniès ».

Cet homme, fils d'immigré, ignore jusqu'à la venue des habitants de St-Geniès à Jonquières et à l'Ile dans les dernières années du XIVe siècle. Il évoque la Gascogne comme étant la région d'origine de son père ; il n'est cependant pas du tout certain qu'il fasse allusion à la région rigoureusement comprise entre les Pyrénées, la Garonne et l'Atlantique, et ayant pour capitale Auch. J'exposerai plus loin ce qu'il faut à mon sens comprendre par « Gascogne ».

Jean Lèbre poursuit, prétendant que les habitants de l'Ile ont droit de pâturage dans le terroir de St-Geniès, « pour raison qu'ils ont habité audit l'Isle et non pour raison d'être descendus des habitans enciens de St-Geniès, desquels dessendans de St-Geniès il n'a jamais veu ni connu ni ouy dire estre venus habiter en ladite Isle. »

Bien qu'ignorant les évènements des années 1390, ce témoin évoque, indirectement mais finement, l'origine comtale du privilège des habitants de l'Ile leur permettant de faire paître leur bétail dans le terroir de St-Geniès.

Le troisième témoin, Olivier Cappart, homme de Ferrières âgé de 65 ans (né vers 1480) déclare que « tous ceux qui habitent dans la ville de Lisle de Martegue doù quils soient dessendus ne non(?) et doù qu'ilz soient venus et encore qu'ils soient des montagnes de ce Pais sont teus citoyens de l'Isle de Martegue et ont tousjours acoustume de fère tous exploiz dans le Terroir de St-Geniès ».

Cette personne fait quand à elle, par l'expression « montagnes de ce pays », sans nulle doute allusion à l'immigration des hauts Provençaux, récurrente du Moyen-Âge à l'époque contemporaine.

Le cinquième témoin, Guillaume Barthemieu, pêcheur de Ferrières âgé de 60 ans (né vers 1485) dit qu'il « il a veu de tout son temps que tous ceulx là qui ont habitations et résidance dans la ville de Lisle (encore quilz soient venus nouvellement de quelque part que ce seoit) ont faict et use quant aux exploict de *Legueyrar* et *Pasturgar* dans le Terroir de St-Geniès tout ainsi que font les habitants de Jonquières qui sont les subgetz du Sieur de Saint-Geniès et ont leur habitations au terroir de St-Geniès ».

La formule « encore qu'ils soient venus nouvellement de quelque part que ce soit » apposée à l'évocation des habitants de l'Ile est à mon avis un indice du très fort taux d'immigrés récents dans la population du début du XVIe siècle.

Le sixième témoin, Romin Barcillon, homme de l'Ile âgé de 60 ans, descend d'une famille de la Couronne et n'évoque pas l'immigration.

Le septième, Antoine Poucel, pêcheur de Ferrière âgé de 70 ans déclare que l'Ile a « esté creue et augmentée de plusieurs gens de lestranger », a entendu dire que « au temps passé tous les habitants que soulloient estre (*étaient*) habitants au lieu de la

[1] AD B1261.

Couronne sont venus habiter au lieu de Jonquières » et affirme que Jonquières « aussi a esté creu et augmenté de plusieurs autres sortes de gens de plusieurs nations ».

A. Poucel précise ceci : il y a « plusieurs desdits habitants qui tiennent et possèdent biens audit terroir de St-Geniès qui sont venus et habitèrent de son temps audit Lisle de Martegue tant des montaignes de ce païs que de Gascogne dont estoit parti le père du masson Pierre Lebre ainsi quil a veu et conneu ».

Enfin, le huitième témoin, Jean de Laye, homme de Ferrières âgé de 70 ans évoque les habitants de la « de Lisle de Martegue (…) qu'ils soient venus d'estranges nations que des montaignes ou autres lieux et comme il y a comment et connoit ung qui sapelle Bertrand Py et un autre qui sapelle Combet et autres semblables … »

Toutes ces personnes font allusion à leurs pères ou à des personnes de la génération les précédent. Ils relatent donc une immigration qui ne peut pas être antérieure aux années 1460-1470 ; leur témoignage coïncide tout à fait avec l'analyse des données cadastrales. Notons que la notion de « l'étranger » est omniprésente dans leur discours : on ne cite jamais la population de l'Ile sans déclarer qu'elle est le fruit d'un brassage récent. Il est clair qu'à la date où les témoins s'expriment, en 1545, les personnes pouvant revendiquer des racines familiales de la région de Caronte sont minoritaires.

Cette très forte proportion de nouveaux venus n'est pas le seul fait de la future « Martigues ». Plusieurs auteurs ont décrit les flux migratoires ayant repeuplé des agglomérations provençales. P.-A. Février, dès 1955, évoquait l'arrivée massive d'Italiens en Provence orientale[1]. Il cite notamment l'exemple de Biot, où 70 familles investissent vers 1470 l'ancien bourg abandonné. L'article de François Barby, « L'immigration ligure et le repeuplement de Marseille aux XVe et XVIe siècles », met d'une part en lumière l'installation dès 1440 de familles de villages voisins, et d'autre part, à partir de 1450, « l'arrivée massive de Ligures, provenant du Val d'Oneglia et de ses alentours immédiats »[2]. Pour Noël Coulet[3], l'immigration à Aix et à Arles « est au départ dominée par la Provence, d'où proviennent, dans la première moitié du siècle, un étranger sur deux à Arles et quatre sur cinq à Aix. » Mais le recul de l'immigration régionale est manifeste dans la seconde partie du siècle, au cours de laquelle l'immigrant devient de plus en plus souvent « étranger au comté. Il vient essentiellement de deux espaces, l'Italie et l'axe nord-sud drainé par le sillon Saône-Rhône. » En ce qui concerne Arles, on évoque également les populations du Cantal et de Lozère.

L'immigration vers les rives de Caronte est donc sensiblement différente de celle que connaissent les grandes villes provençales, à l'exception d'Arles, peut-être. La présence d'Italiens n'est jamais évoquée, et aucun patronyme des cadastres du XVIe siècle ne semble « trahir » cette origine. Nous l'avons vu, l'arrivée de familles originaires de la haute Provence

---

[1] La population de la Provence en 1471, p147-148

[2] Op. cit. Ces personnes sont originaires de villages « qui sont tous situés dans un demi-cercle de moins de 10 km de rayon au nord d'Imperia ». Pour l'auteur, « il devient ahurissant, à tourner les pages des registres anciens des notaires marseillais, de découvrir que plus de la moitié des familles marseillaises de l'époque provenaient d'une si petite surface, située à 250 km du Vieux Port »

[3] *La Provence au Moyen-Âge*, op. cit. p299. La chute vertigineuse de population observée dans des cités comme Apt ou Forcalquier, qui perdent 75% à 80% de leurs habitants entre les années 1340 et les années 1470, ne serait ainsi pas uniquement due aux épidémies de peste, mais également à de nombreux départs vers les villes de la Basse Provence et du littoral.

est un fait certain. Toutefois, il est difficile de dire s'il existe un flux migratoire spécifique de la Provence alpine vers « Martigues » depuis le début du XVe siècle, comme à Aix, par exemple, ou si l'arrivée de ces populations est concomitante avec celles des étrangers au comté, c'est-à-dire à partir des années 1460-1470. Seules des recherches plus approfondies pourraient permettre de trancher la question.

L'examen des noms de famille peut nous fournir quelques pistes. Penchons nous tout d'abord sur le patronyme Lèbre. Nous avons vu que Jean Lèbre (70 ans) déclare que « tous ceulx que sont habitans dans le lieu et ville de l'Isle du Martegue disoient qu'ilz soient venus et descendus de Gascongne comme estoit le père dudit qui parle et plusieurs aultres quil connoict dans ladite Isle ». C'est-à-dire que non seulement son père est originaire de Gascogne, mais aussi un grand nombre d'habitants de l'Ile en 1545. Ce témoignage est renforcé par celui d'Antoine Poucel (70 ans) qui affirme que le père du masson Pierre Lebre est parti « de Gascogne ». Les origines « gasconnes » de la famille Lèbre ne feraient donc aucun doute. Il faut signaler un événement s'étant produit en 1508. Au mois de février est exposée au conseil de Jonquières une information selon laquelle 4000 hommes « gascons » approchent de la ville. Il est décidé de prendre contact avec leur capitaine, M. de Beau Juery, et de le soudouyer « par argent afin que les gens darmes non passen par yssi »[1]. En mai de l'année suivante, on procède à une taille pour rembourser au trésorier l'argent qui a été « despendat per les gens darmes »[2]. Ces 4000 soudards ont-ils été accueillis sur les rives de Caronte ? Où l'argent est-il parvenu à les dissuader d'y faire étape ? Rien ne permet de le déterminer, mais ces mentions sont toutefois intéressantes, car elle peuvent faire penser à une forme d'immigration possible: la sédentarisation éventuelle de quelques mercenaires, à la suite d'un passage de troupe.

Un certain nombre de noms présents dans les cadastres du XVIe siècle ont une consonance languedocienne ou rouergate. Notons aussi la présence de patronymes absolument spécifiques au Nord-Pas-de-Calais et aux départements littoraux voisins (Somme et Seine Maritime), comme Cappart et Defrance. Peut-il y voir la trace de marins originaires de ces régions installés à l'Ile à la faveur d'une traversée ? Quelle que soit l'origine des nouveaux Martégaux, le renouveau démographique de la lagune de Caronte est une conséquence de leur arrivée en grand nombre entre les années 1470 et le premier tiers du XVIe siècle.

S'il faut déplorer la rareté des chiffres concernant Ferrières, et dans une moindre mesure, Jonquières, nous disposons pour quantifier ce regain démographique d'une remarquable série des baptêmes célébrés dans la paroisse de l'Ile de 1539 à 1579, seulement interrompue entre 1568 et 1570 et en 1572-1573.

[1] MG BB1, 11/2/1508, f°125v.
[2] id. 17/5/1509, f°129v.

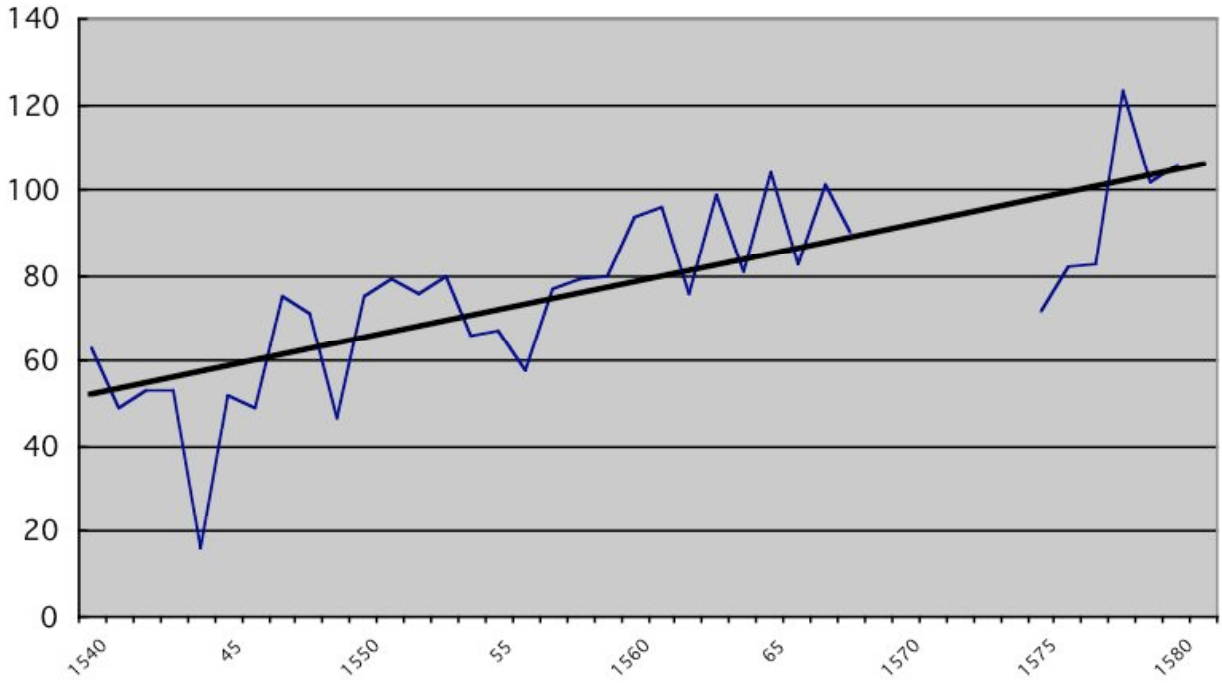

Doc. 89. Baptêmes à l'Ile, 1539-1579.

La moyenne du nombre de naissances effectuée sur la période 1539-1549[1] est de 58,7 naissances, soit une population de 1450/1500 personnes environ s'il l'on applique le coefficient de 25 établi par J.-BMoheau[2]. Or on compte 288 propriétaires en 1508, c'est-à-dire plus de 320 familles ou 1300/1400 personnes[3]. Si l'on considère que l'Ile comptait 120 feux réels vers 1470 (et environ 170 vers 1480), on peut établi la chronologie suivante : **la population de l'Ile a presque triplé entre 1470 et 1508, et a connu entre 1508 et les années 1540 une croissance très modérée.**

Jonquières et Ferrières ont-ils connu un tel essor ? Concernant Jonquières, on trouve dans le rôle de taille de 1532[4] que 120 propriétaires pour 127 maisons, et dans le cadastre de 1537[5], 125 propriétaires pour 145 maisons. Ces chiffres traduisent un ordre de grandeur de 130 à 150 feux réels, soit une population d'environ 550 personnes au début des années 1530

[1] A l'exclusion de l'année 1543, où l'on compte seulement 16 naissances, vraisemblablement à cause de la peste sévissant en Basse Provence.

[2] Le même calcul pour les années 1556-1567 donne 85 à 90 naissances par an, soit une population de 2200 personnes environ.

[3] Faut-il considérer, comme pour le XVe siècle, que le nombre de propriétaires équivaut au nombre d'allivrés, c'est-à-dire qu'il suffit de lui ajouter les seuls feux mendiants pour obtenir une estimation du nombre réels de foyers ? Je ne le pense pas. Il est certain que le rapport feux réels/propriétaires du XVIe siècle est supérieur à celui du XVe siècle, mais il est impossible de dire dans quelle mesure, surtout pour les années 1500, qui constituent une période de transition entre la démographie médiévale et la démographie moderne. Considérons que ce rapport est au moins égal, ce qui est certain, et ajoutons arbitrairement 10% de feux mendiants pour obtenir le bas de notre fourchette : 288 x 1,1 = 317.
En appliquant le coefficient de quatre personnes par famille ou un peu plus pour tenir compte de la natalité des familles immigrées.

[4] MG CC368.

[5] AD 2H441.

et plutôt de 600/650 vers 1540. S'il l'on considère que Jonquières comptait en 1471 60 à 80 feux réels[1], on peut considérer que sa population a **au moins doublé entre 1470 et les années 1530**. La nette augmentation entre les données de 1532 et 1537 pourrait éventuellement traduite une croissance légèrement plus tardive qu'à l'Ile, centrée non pas sur la fin du XVe siècle, mais sur le début du XVIe. Nous ne disposons d'aucune donnée concernant Ferrières avant 1584[2]. On comptait dans cette localité 50 à 60 feux réels en 1471[3], soit un niveau légèrement inférieur[4] à celui de Jonquières. On retrouve cette infériorité en 1584[5]. Il est certain que la population de Ferrières a cru au XVIe siècle : on peut émettre l'hypothèse de la population de Ferrières reste toujours en deçà de celle de Jonquières. Elle serait donc comprise dans les années 1540 entre 80 et 130 feux réels, soit 320 à 550 habitants. La population totale de la future ville de Martigues serait donc passée d'un peu plus de mille habitants au début des années 1470 à **environ 2500 habitants vers 1540**.

L'absence de données, et notamment de listes de baptêmes entre 1508 et 1539 est très handicapante pour l'étude de l'évolution de la population. Si on relève une phase de croissance très importante entre 1470 et le début du XVIe siècle, l'évolution de la population au cours du second quart du siècle constitue une inconnue. Rien ne permet d'exclure a priori, au vu de l'enchaînement des événements calamiteux (invasion de la Provence en 1524 et 1536), violentes épidémies de peste (1522, 1524, 1529, etc…)[6], un épisode de crise démographique.

Pour étudier l'évolution de la population de Jonquières après 1550, nous possédons une source supplémentaire, issue du fonds de l'abbaye de Montmajour : il s'agit de listes de personnes établies à l'occasion de l'élaboration de cadastres[7]. Il s'agit probablement de listes de l'ensemble des foyers de Jonquières. En effet, le dénombrement des noms contenus donne des résultats largement supérieurs à ceux du cadastres (et aucun nom n'est répété) : nous sommes manifestement en présence d'un répertoire des personnes payant un impôt par tête à l'abbaye. Ce répertoire constitue donc une source précieuse, à ceci près que les habitants de Jonquières et les étrangers y sont mélangés dans trois listes sur quatre.

	Habitants de Jonquières	Forains (étrangers)
1573	322 allivrés	
1584	409 allivrés	
1598	573 allivrés	
1626	753 allivrés	317 allivrés (soit 30% du total)

Doc. 90. Allivrés de Jonquières dénombrés dans les listes d'habitants de AD 2H442.

Ce tableau synthétise les données dont nous disposons : nous savons que l'on compte 30% d'étrangers en 1626. Quelle est cette part pour les listes du XVIe siècle ? Elle est certainement inférieure à 30%, la part de forains augmentant dans les terroirs de Ferrières et

[1] Calcul effectué d'après le nombre de *larem foventes* (51).
[2] MG CC352.
[3] Car 41 *larem foventes.*
[4] Un ordre de grandeur pourrait être 20%.
[5] 149 propriétaires contre 212 à Jonquières, soit 30% de moins environ.
[6] Cf. 2.1.5
[7] AD 2H442.

de Jonquières après l'Acte d'Union. En multipliant ces données par le nombre moyen de personnes par foyer (4 ou un peu plus), on obtient les hypothèses suivantes :

1573	Entre 900 et 1300 habitants
1584	Entre 1150 et 1600 habitants
1598	Entre 1600 et 2300 habitants
1626	Plus de 3000 habitants

Doc. 91. Nombre d'habitants estimés à Jonquières entre 1573 et 1626 en fonction de la proportion d'étrangers.

Procédons à une évaluation de la population de Martigues vers 1580. Malgré les lacunes de la courbe, on peut admettre que la moyenne des naissances annuelles à l'Ile et dans son terroir avoisine 100 vers 1580, ce qui indique une population d'environ 2500 habitants. Ces personnes sont réparties dans 363 habitations. Mais les décennies 1560 et 1570 sont caractérisées par un développement des bastides rurales, passant de 7 à 58 pour l'Ile[1]. Si on retranche les habitants de ces 58 bastides[2], on trouve le chiffre d'environ 2000 habitants dans le centre de l'Ile. A Jonquières et dans son terroir, le nombre d'habitants se situe, nous venons de le voir, entre 1150 et 1600 pour 203 habitations, soit en retirant les habitants des 17 bastides : entre 1050 et 1450 habitants dans le centre. Si l'on applique cette même fourchette de personnes par maison au centre-ville de Ferrières[3], on obtient une population de 850 à 1150 habitants.

Ainsi, la nouvelle ville de Martigues compte un ordre de grandeur **d'entre 4000 et 4500 habitants au début des années 1580**, auxquels il faut ajouter les membres d'éventuelles congrégations religieuses, quoique ceux-ci soient peu nombreux à Martigues avant 1600, et les quelques centaines d'habitants de la campagne alentour[4]. Entre 1540 et 1580, l'augmentation de la population dans les trois centres-villes a donc été tout à fait significative[5]. Même s'il est clair que les épisodes guerriers (lutte contre les invasions impériale, guerres de religion), amène des oscillations de population que les lacunes des sources ne nous permettent pas de mesurer, on doit remarquer que le rythme de croissance de population entre 1540 et 1580 est absolument comparable à celui des années 1470-1540[6].

[1] Remarquons que le nombre de maisons construites dans le centre-ville de l'Ile entre 1564 et 1584 est assez faible : 15 - dont 10 au faubourg de la Poterne -.

[2] En supposant qu'on trouve dans ces habitats ruraux le même nombre de personnes que dans les maisons de ville, ce qui constitue une approximation invérifiable.

[3] Entre 5,6 et 7,8. (1050/186 = 5,6. 1450/186 = 7,8)

[4] Dont la Couronne, petite paroisse pour laquelle nous ne disposons pas de registres d'état-civil avant 1680. Le hameau de la Couronne est encore en ruine au milieu du XVIe siècle – en 1545, voir AD B1261-. Mais l'église est cependant fréquentée par les habitants de la campagne alentour, car on y entreprend des travaux d'agrandissement en 1516 – MG BB1, 16/8/1516, f°189-.

[5] Elle est comprise entre 60% et 80%.

[6] Avec un accroissement annuel moyen de 1,3%, identique pour les deux périodes.

2.1.4. Un dynamisme économique probable, mais difficile à identifier

Il faut déplorer la faiblesse des sources permettant de décrire la situation économique des rives de Caronte à partir des années 1480. On ne peut que regretter l'absence d'informations sur les activités professionnelles des nouveaux habitants des rives de Caronte. Ces immigrés provenant de haute Provence, du Languedoc ou d'autres villes portuaires deviennent-ils en majorité des marins ou des pêcheurs ? Le renouveau économique est-il exactement contemporain de l'envol démographique ? Un examen complet des registres de délibérations MG BB8 à BB12 pourrait peut-être fournir des informations sur ces points. En attendant l'analyse de ces registres, il est déjà possible d'énumérer quelques données.

J'ai déjà évoqué le rôle moteur du port de Bouc dans l'économie de la région de l'Etang de Berre aux XIVe et XVe siècles. J'ai donné, dans 1.3.2.4.1, un résumé de l'analyse menée par Félix Reynaud d'après les inventaires de marchandises entrées et sorties entre 1469 et 1476[1]. Bouc est alors un port important, malgré la concurrence marseillaise : outre les bateaux y chargeant des matières premières (blé, sel, laine, huile,…) pour le cabotage maritime ou l'exportation, une moyenne de dix grands navires y font escale chaque année entre 1469 et 1476 ; « replacé dans le cadre de son époque où la navigation au long cours était beaucoup moins développée qu'aujourd'hui, ce chiffre confère à Bouc un rang honorable dans la hiérarchie des ports méditerranéens »[2].

Mais le destin du site devient assez obscur à partir de 1480 : les sources se raréfient à nouveau. Seules trois mentions nous permettent d'établir que les mouvements de marchandises perdurent jusqu'à la fin du siècle. En 1481, on relève de janvier à octobre le départ d'environ 70 barques chargées de poisson, de céréales, de laines et d'autres marchandises à destination de la Riviera Génoise[3]. La même année, la Grande et la Petite Société des Allemands effectuent encore des importations[4]. En 1494, un galion génois est affrété spécialement pour le ravitaillement de la flotte et de l'armée royale. Le patron s'engage à charger du blé et du vin au port de Bouc et à le conduire à Civitavecchia[5].

Le rattachement de la Provence à l'autorité du roi de France en 1481 semble coïncider avec une uniformisation de la nature des cargaisons : on observe probablement un effacement du trafic des produits de luxe, et un maintien de celui des denrées alimentaires et des matières

---

[1] « Le Port de Bouc, mouvements de navires… », op. cit.

[2] Id., p157

[3] E. Baratier, « Les relations commerciales entre la Provence et la Ligurie au bas Moyen-Âge », op. cit., p153 : « le registre de perception du droit de la chaîne de l'Isle de Martigues mentionne, de janvier à fin octobre 1481, le passage d'environ 70 barques chargées de poisson, de céréales, laine et marchandises diverses ; sur ce nombre environ la moitié appartiennent à de petit patrons de la Riviera génoise et, à l'exception de trois d'entr'elles qui portent des sacs de laine, toutes portent du blé. –AD B1648, f°68- »

[4] R. Collier, HCM, t. III, - : le 9 juin 1481 : la Grande Société des Allemands décharge à Bouc « 50 caisses de sucre, 46 sacs de riz, 12 sacs de cire. La Petite société charge (décharge?) 60 caisses de sucre, 10 balles de cire, 8 caisses de dattes, une balle de graines d'écarlates ». –AD B1648, f°83-

[5] Ville située sur le littoral du Latium. J. Billioud et R. Collier, HCM, t. III. Cité par Ch. Crétinon et R. Strozzi, op.cit., p36.

premières[1]. Les exportations des années 1480 et 1490 semblent ainsi préfigurer la nature des cargaisons du XVIe siècle, pour lequel on relève surtout des exportations de blé et de sel. On peut proposer une hypothèse, qui réclamerait des recherches complémentaires pour être validée : à la suite du rattachement de la Provence à l'autorité du roi de France en 1481, il est possible que les riches négociants italiens aient négligé l'escale de Bouc, pour plusieurs raisons.

- La première d'entre elles pourrait être la suppression provisoire des foires de Lyon en 1484. Malgré une réouverture partielle en 1487, elles ne sont pleinement restaurées par Charles VIII qu'en 1494.
- La seconde, la confirmation du renouveau du port de Marseille. En 1482, Palamède de Forbin obtient le transfert officiel du centre d'armement des galées de France d'Aigues-Mortes à Marseille, qui devient la grande base navale française de Méditerranée.
- La troisième, une forte baisse du commerce avec les cités transalpines, conséquence immédiates des guerres d'Italie, ayant débuté en 1494. Raymond Collier évoque les « problèmes pour commercer avec l'Italie et l'Espagne »[2] engendrés par les guerres d'Italie.
  (La fin de la Cour Comtale et de ses fastes en 1481/1482 ne peut à mes yeux entrer en compte au vu du caractère anecdotique du trafic effectué au nom du roi René.)

Cependant, Raymond Collier insiste sur les « influences contradictoires » de ces guerres. A Marseille, les « activités commerciales sont étroitement enlacées aux opérations militaires ». On peut supposer qu'il en va de même à Bouc. La nécessité d'approvisionner les armées royales apporte de l'avis de l'auteur une « stimulation ». Il faut cependant supposer que le port de Bouc n'a pas tiré bénéfice de ces conflits : il était déjà exportateur de céréales. La situation est sans doute la suivante : d'une part, le port pâtit gravement de l'arrêt du trafic de marchandises de luxe. D'autre part, les exportations de blé à destination des militaires des campagnes d'Italie compensent seulement, peut-être, la fin des livraisons de céréales aux cités transalpines.

A partir des années 1490, le roi Charles VIII entraîne donc la France dans les guerres d'Italie : la population et les cités de Provence y sont impliquées en première ligne. Le rôle joué par la nouvelle province se dessinait déjà depuis les années 1480, matérialisé notamment par les nouvelles attributions du port de Marseille en 1482. Les rives de Caronte et le port de Bouc ont-elles profité de cette installation, en jouant par exemple un rôle d'arsenal annexe ? Nous ne disposons d'aucune information à ce sujet. Il est en revanche probable que des marins martégaux aient pris part aux guerres d'Italie. De plus, il est vraisemblable que Bouc, vers 1500, tienne comme Marseille la fonction de base arrière des armées d'Italie, spécialisée toutefois dans le ravitaillement en céréales. J'ai déjà signalé la mention isolée de 1494 indiquant l'affrètement d'un galion génois pour le ravitaillement de la flotte et de l'armée

[1] Ce rattachement est quasiment contemporain de la fermeture par Charles VIII des foires de Lyon en 1484, dont une part certaine des produits qui y étaient vendus transitaient par Bouc. De plus, les guerres du roi de France en Italie à partir de 1494 entraînent mécaniquement un effondrement du commerce entre la Provence et les cités transalpines.

[2] HCM, t. III, p51 à p62 : chapitre intitulé « Les Guerres d'Italie et le Commerce de Marseille ». p51.

royale. Le patron s'engage à charger du blé et du vin au port de Bouc et à le conduire à Civitavecchia. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une initiative sporadique : le port de Bouc est bien mieux placé et son utilisation bien moins coûteuse que celle de Marseille ou d'Aigues-Mortes pour exporter les céréales de la basse vallée du Rhône.

De même, pour Joseph Billioud, le XVIe siècle est dominé par un « intense commerce des blés »[1], ainsi que du sel. « C'est au port de Bouc et à Aigues-Mortes que les bateaux, affrétés au port de Marseille, vont d'ordinaire charger les blés de Languedoc ou de France destinés à l'étranger. »[2]« Le 2 novembre 1530, Louis et Gilles Berton, d'Avignon, nolisent la Sainte-Marie-Guadeloupe pour enlever à Bouc 200.000 kg de blé à destination de l'Italie ». En 1542, on voit les blés des avignonnais Jean et Michel Villèle partir de Bouc pour Valence.[3]
L'auteur écrit encore : « Si Bouc est le port du blé, Marseille paraît s'être livrée à l'exportation du biscuit. (…) Dans les années d'abondance, l'exportation du blé sur l'Italie était pour le roi de France un moyen de pression politique dont il usait volontiers. »[4] La notion d'exportation de blé provençal au XVIe siècle mérite cependant quelques précisions. Au XIVe siècle, il est certain que le comté jouait un rôle de « grenier à blé » pour certaines grandes cités méditerranéennes, qui à l'image de Naples possédaient un terroir exigu. La persistance de ces exportations est de plus un fait avéré au XVe siècle. Mais la spectaculaire croissance démographique enregistrée à partir de 1470 semble avoir changé la donne pour le XVIe siècle : pour M. Agulhon et N. Coulet, « les grains sont dans l'ensemble insuffisants, la province se nourrit en partie déjà de blé de marine »[5]. Il faut donc supposer que Bouc, ce « port du blé » selon Joseph Billioud, ne joue véritablement ce rôle que dans les années de surplus agricole, ou bien que le blé exporté provient d'autres régions de France. On peut de plus facilement imaginer Bouc en port d'importation de blés « de marine », mais aucune source ne vient étayer cette thèse.

La proximité des salines de Fos/Lavalduc, d'Istres et de Berre fait en outre de Bouc un site important de l'exportation du sel :
« Le 9 juin 1539, le Lucquois Bertrand Dati, établi à Marseille, charge à Bouc 600 oulles de sel (86.400 kgs) à destination de Livourne ».
« Le 1er octobre 1566, François Estrassère, fermier général des salines de Provence, fait charger pour Livourne, sur deux navires, 132.000 kg de sel transbordés d'Istres à Port-de-Bouc sur petites barques ».[6]

Enfin, si le grand commerce international semble au XVIe siècle revenir vers Marseille, au détriment de Bouc, il est probable que celui-ci conserve les activités de cabotage que l'on y relève depuis le Moyen-Âge[7].

---

[1] HCM, t. III, p152.
[2] Id., p379.
[3] Id., AD ét. Lamotte n°40, f°472 et n°46, f°198.
[4] Id, p380.
[5] *Histoire de la Provence*, Que-Sais-Je, p58.
[6] HCM, t. III, p414.
[7] Si le curage d'un chenal à 5 pans de profondeur dans l'étang de Caronte participe de l'entretien usuel nécessaire au passage des bateaux de pêche, celui-ci est également effectué à l'intention des caboteurs de l'Etang de Berre. – voir par exemple, MG BB3, 1577-

Mais le commerce n'est pas, loin s'en faut, la seule activité de la région de Caronte. Les années 1470 voient réapparaître dans les sources de grands domaines ruraux[1], et le nombre d'habitations situées en campagne augmente significativement, comme nous venons de le voir dans le chapitre 2.1.3 au cours du dernier tiers du XVIe siècle. Mais **la pêche** a un poids socio-économique sans commune mesure. La transcription d'une mention, effectuée par Philippe Rigaud, fournit à mon sens une indication sur la place prise par la profession de pêcheur dans la société martégale : les syndics de l'Ile transmettent à ceux d'Arles que les pêcheurs de sept barques qui pêchaient au large de Canadel (Camargue) ont aperçu des brégantins ennemis[2]. Or, la barque est, selon son acception du XVIIe siècle, un bateau important, monté par quinze hommes d'équipage. Les pêcheurs de l'Ile se déplacent donc à plus de cent au large de la Camargue, chiffre important si l'on considère que la ville compte environ 1300 habitants, soit un peu plus de 300 hommes en âge de travailler dans l'Ile, et peut-être 500 si l'on y ajoute Ferrières et Jonquières, vers 1500. Ce chiffre de cent pêcheurs mobilisables, soit certainement bien plus en réalité, revient dans plusieurs mentions arlésiennes de 1533, relatant les manifestations organisées pour la venue de François Ier[3].

En outre, la très forte augmentation du nombre d'habitants depuis 1470 a imposé la construction de nombreux logements neufs. Par exemple, le nombre de maisons a doublé dans l'Ile entre 1471 et 1508 : ceci représente en moyenne la construction de trois ou quatre maisons neuves par an pour ce *castrum*, soit peut-être 6 ou 7 pour l'ensemble de l'agglomération. On peut donc supposer que les maçons et artisans du bâtiments représentent une part non négligeable des actifs, loin cependant derrière les pêcheurs, qui constituent indubitablement la catégorie socioprofessionnelle la plus nombreuse. Il faut ajouter à ceux-ci les marins des navires marchands, les fabricants de bateaux, les accastilleurs (maîtres voiliers, cordiers, poulieurs, etc.), les paysans, les négociants, les commerçants,…

Enfin, il est possible d'identifier quelques autres indices, ténus, d'un renouveau économique au XVIe siècle :
- Une « teulière » (tuilerie) en activité est mentionnée à St-Geniès dans les cadastres de l'Ile de 1508 et de 1564[4].
- L'existence d'un marché à l'Ile. Celui-ci avait été instauré par des lettres du roi Louis et de la reine Jeanne du 20/8/1359 portant concession à la communauté de l'Ile d'un marché le samedi. En 1512, le sénéchal du roi donne des lettres le transférant au jeudi[1].

---

[1] Cf. 1.3.1.1.3 ii) et 1.3.2.4.2.

[2] Ca. 17 juin 1499, Arles, CC 523 f°233. « *Monsenhor lo capitani de la Torre du Lion nous nous recommandan a vos vos avisant coma a X horas es arribat ycy ung messagier que a portat novellas de tres bregantins coma per las lectras porres veser vos pregant carament que vulhas avisar nostres pacadors que pescon a Canadel que sont* ***sept barcas*** *et nos fares grant plaser et pagas lo portador coma es de costuma et avisas la costiera. Lo capitani de Boc se recommande per molte fes a vos et en breu vos yra veser. Vostres bons amics los sendegues de l'Isle de Martegue* ».
On peut supposer que ces 7 bateaux pratiquait la « seinche », pêche collective avec encerclement du poisson, décrite en 1.1.3.1.

[3] ACA, CC542, f°421, « Location au Martigue de 7 brigantins et 7 lahuts montés par 107 hommes pour la venue du roi » Donné par Ph. Rigaud.

[4] MG CC350, f°60v : « teulière et son appartement », appartenant à Catherine Semolle. MG CC351.

- En mai 1538[2], les syndics de Jonquières étudient la possibilité de faire venir une fontaine de la « *bando* » (des environs). Il s'agit vraisemblable d'un projet d'adduction d'eau de la fontaine dite du Courradou, située à l'extérieur des remparts de la ville, à 600m vers le sud-est. Ce dessein, non concrétisé[3], traduit cependant une certaine marge de manœuvre dans les finances de la communauté.
- Enfin, en 1568, la communauté répond favorablement à la proposition d'Adam de Craponne, qui dans le cadre de son entreprise d'irrigation de la Provence occidentale se fait fort de faire venir l'eau de la Durance jusqu'à Martigues. Un ancien inventaire des archives mentionne en effet l' « acte par lequel Craponne s'engage à faire construire les moulins à bled dans le terroir de Martigue, et à y conduire l'eau nécessaire »[4]. Les guerres de religion empêchent manifestement la réalisation de ce projet gigantesque, puisqu'en 1583, il est encore question que la ville s' « accorde avec le Sieur de Crappon, écuier de la ville de Salon, pour faire venir l'eau de la Durance à Martigues pour faire des moulins et autres ».[5]

Le redécollage de l'économie martégale après 1470 semble donc être contemporaine, paradoxalement, d'une restriction du trafic du port de Bouc aux denrées alimentaires. Ce port ne dispose plus des paramètres géopolitiques particuliers qui avaient fait son succès depuis le début du XIVe siècle : la papauté a quitté Avignon, les foires de Lyon utilisent d'autres circuits commerciaux, et Marseille connaît depuis le milieu du XVe siècle une renaissance. Le développement économique de cette période de forte croissance démographique, jusqu'à la fin du XVIe siècle paraît s'effectuer, outre l'import/export de blé ou de sel, en grande partie grâce aux productions locales. Bien que ce sujet mérité d'être étudié plus en profondeur, il semble a priori que les piliers de la renaissance martégale soient la pêche, l'agriculture, et le commerce du blé et du sel.

2.1.5. Un rapprochement freiné par l'esprit de clocher

La croissance démographie et économique de l'agglomération, enregistrée à la faveur d'une période de paix en Provence à la fin du XVe et au début du XVIe siècle, a naturellement des retombées sur la vie quotidienne des habitants. La ville change d'aspect, et voit notamment s'élever de très nombreux bâtiments neufs. Les nouveaux arrivants doivent se familiariser avec les règles locales de vie en commun : un règlement municipal, consistant en une longue liste d'actions punies par la cour, est rédigé à l'Ile en 1514[6]. Je n'ai pas reproduit

---

[1] MG II4 liasse 23. Décision confirmée par un arrêt de la Cour en 1544.
[2] MG BB1.
[3] Voir MG BB3, 1575-1581 : seule la fontaine extra-muros du Courradou est évoquée. Le projet sera cependant mené à bien en 1612-1616 – voir 2.2.5.1, p485-.
[4] MG II4, f102a: armoire de bois blanc, « quarré 8 ».
[5] MG BB75 f°48, 2/1/1583.
[6] AD B847.

ici ce document, car il reprend presque fidèlement les interdits décrits dans les criées de 1414[1].

La paix politique ne se traduit pas dans la vie des Martégaux par l'absence d'éléments agressifs venus de l'extérieur. On vit encore dans la crainte des vaisseaux ennemis qui continuent à croiser au large de Bouc. Mais la nuisance la plus importante pour les trois communautés est certainement le passage des garnisons et des mercenaires en route pour l'Italie : les guerres d'Italie à proprement parler se déroulent en 1494-1497, 1499-1500, 1500-1504, 1508-1513 et 1515-1516. Mais tout au long du siècle (jusqu'en 1559), elles continuent à travers le conflit opposant Valois et Habsbourg. Le premier registre de délibérations de Jonquières (MG BB1) fournit des informations intéressantes sur l'attitude de ces militaires dans la région de Caronte : à la fin de l'année 1502, par exemple, une garnison a pris ses quartiers sur le site de St-Geniès. Mais le séjour le plus pénible semble avoir été celui de 4000 soudards gascons, dont on annonce l'arrivée en février 1508. Les syndics de Jonquières décident d'envoyer un homme de chaque foyer pour parlementer avec eux, et essayer de les payer pour qu'ils évitent la ville[2]. La peur inspirée par ce bataillon est palpable : le conseil est d'une part prêt à les soudoyer pour les dissuader de s'incruster ; d'autre part, on regroupe presque tous les hommes valides pour aller parlementer…

Il s'agit manifestement de mercenaires désoeuvrés, puisque les guerres d'Italie connaissent une interruption entre 1504 et 1508. Ce n'est en effet qu'en décembre 1508 qu'est constituée la ligue de Cambrai[3], et qu'en 1509 que les premières hostilités ont lieu. Il est difficile d'estimer si les hommes de Jonquières sont parvenus a éviter ce séjour. Toujours est-il que le conseil procède à la levée d'une taille, en mai 1509, pour rembourser l'argent dépensé pour les gens d'armes[4] ; je pense que cet argent a été utilisé soit pour éloigner, soit pour encourager le départ de militaires présents en 1509. En juin 1510, en novembre 1513, en février 1514, ainsi qu'en mars et septembre 1516, la communauté semble également avoir été contrainte, soit d'acheter la non-venue de troupes de soudards, soit d'héberger ces derniers[5]. Cette contrainte s'accentue bien évidemment au cours des années 1520, avec la nécessité de défendre la province face à l'invasion de Charles Quint en 1524[6].

La lecture du registre BB1 fournit en outre des données sur un sujet tout à fait passionnant : la mutualisation entre les trois castra de diverses fermes, c'est-à-dire de contrats passés au plus offrant pour la gestion de services municipaux comme la boucherie, l'imposition sur le vin, ou la surveillance des côtes, par exemple…

En janvier 1510, les syndics de l'Ile demandent à ceux de Jonquières « *si volon fayre ensemble de la Bocheria* ». Le conseil de Jonquières accepte cette proposition, et les enchères

---

[1] MG AA9, f90b. Voir p311.

[2] 11/2/1508/f125b : « *Es estat expausat messyes los sendegues que ay entendut que Quatermille homes gascons (gastous ?) d___ venir_ yssi et ysse(?) f__s que larmada (...)*
conclus et ordenat (...) ung home per casal luoc per parler à M de Beau Juery capitani de 4000 gastons et que ve_a de contracter par argent afin que les gens darmes non passen par yssi. »

[3] Regroupant Louis XII, l'empereur Maximilien et Ferdinand II d'Aragon contre Venise.

[4] 17/5/1509/f129b : « *largent que ay despendat per les gens darmes* »

[5] 9/6/1510, 13/11/1513, 22/2/1514, 29/3/1516, 12/9/1516.

[6] Ou pendant des périodes de paix, comme en 1527, où les « gens de guerre » demandent à être payés, ou bien encore en juillet 1530, date à laquelle ils se voient offrir une « récompense » – MG BB2-.

de la boucherie[1] sont mutualisées entre les deux villes ; la participation de Ferrières à cette initiative est en outre vraisemblable : ce type de rapprochements, manifestement destinés à réaliser des économies d'échelle, n'est pas une nouveauté au début du XVIe siècle. En effet, nous avons déjà signalé que les enchères de la ferme la boucherie, dans les années 1460 et 1470, avaient régulièrement été effectuées en commun entre l'Ile et Ferrières. On doit se contenter de supposer que ces initiatives avaient été reconduites entre 1480 et 1510. Il ne faut pas perdre de vue que l'Ile et Ferrières dépendent à partir de 1457 du même seigneur : malgré la rythme impressionnant auquel les personnes représentant cette autorité se succèdent, ce point commun est un facteur facilitant ce type de collaboration.

Le fait que Jonquières, fief de l'abbaye de Montmajour, prenne part à celles-ci, au moins à partir de 1510, est en revanche une information assez surprenante. La perspective d'économies aura probablement pris le dessus sur les querelles de clocher. Mentionnons aussi l'affaiblissement de la tutelle de Montmajour, qui donne certainement aux syndics, au XVIe siècle, une marge de manœuvre supérieure dans la gestion des affaires communales, à celle dont ils disposaient au Moyen-Âge.

Le « reve » de la viande est également effectué en commun entre les trois villes en 1516[2]. On peut déceler dans la formulation des mentions une certaine routine : à cette époque, en janvier de chaque année, les syndics de l'Ile rappellent à leurs voisins la nécessité de procéder à l'attribution de la ferme de la boucherie. Il est difficile de dire si la ferme ou « reve » du vin, quant à elle, est effectuée en commun à cette époque. En 1513, le conseil de l'Ile suggère de ne pas laisser rentrer le vin étranger, afin que « le vin de la ville se vende »[3], ce qui laisse à penser qu'un accord a été précédemment signé sur ce sujet entre les quartiers. Mais l'entente semble être plus délicate en ce qui concerne le vin qu'en matière de boucherie : les syndics de Jonquières rejettent la proposition de l'Ile (le vin « *forestier* » sera « *benvengut* »), pour une raison que je ne comprends pas. Car le terroir de Jonquières/St-Geniès, incluant notamment les quartiers de St-Julien et de St-Pierre a sans aucun doute une production viticole supérieure à celle des autres quartiers, et aurait plutôt intérêt, je pense, à vouloir écouler son stock en vase clos…

Je pense qu'il faut comprendre que la ferme du vin n'est en réalité pas mutualisée, mais que les trois villes ont coutume de se concerter avant d'autoriser l'entrée de vin étranger… En effet, la proximité des trois agglomérations, et le perpétuel brassage des habitants rend impossible de limiter l'interdiction de ce genre de trafic à une seule d'entre elles. Le différend de 1513 entre les consuls de l'Ile et de Jonquières prend alors tout son sens : la ville de l'Ile, qui a écoulé son stock de vin aurait besoin d'en importer. Mais la ville de Jonquières, productrice plus importante, refuse temporairement, afin d'écouler une partie de son stock avant que les importations ne fassent baisser les cours. Les mentions des années

---

[1] Est attribué au plus offrant le monopole de vente de la viande, et de la taxe inhérente : c'est la « *reva de la car* ».

[2] MG BB1, f°181 à 184.

[3] Id., 12/9/1513/f154a : ceux de l'Ile proposent que le vin étranger ne rentre pas « *afin que lo vin de ville se vendit et que la reva valhe per pagar las charges que sont grande a presènt ». Refusé par Jonquières car « tout vin forestier que vendra au presènt luoc a vendra si ce lo ben vengut et que julie car lo ben que ven nous(?) deu ponet estre refusat car es lo ben commun* ».

suivantes laissent effectivement penser que Jonquières procède seul au « reve » du vin[1]. La même concertation sur l'entrée de vin étranger a lieu en octobre 1521[2] ; les syndics de Jonquières, cette fois, acceptent l'ouverture provisoire du marché du vin.

Les trois villes voisines mettent également leurs moyens en commun pour organiser la garde du littoral[3]. Si l'enquête de 1471[4] indique la manière donc chaque ville, indépendamment, procède à la surveillance du rivage, le garde de la Couronne est apparemment un employé des trois communautés en 1513[5].

Le début du XVIe siècle voit donc apparaître des sources indiquant une fréquente collaboration entre les conseils des trois villes. Devant une décision à prendre, les syndics de Jonquières prennent souvent le temps d'en « *parlar avec los sendegues de Lislo* ». Le registre de délibérations est émaillé de cette formule. Ces rapprochements, que l'on peut voir comme des prémices de l'Union de 1581, ne doivent cependant pas occulter une animosité entre voisins, qui dépasse parfois les simples querelles de clocher. Il arrive que la tension monte au point d'occasionner des morts, comme en 1531. Jean-Marie Paoli[6] signale cette année-là des « conflits et désordres » si graves que le roi de France est contraint d'envoyer l'évêque de Béziers pour rétablir l'ordre entre les trois communautés. Je pense qu'il ne peut s'agir de rixes liées à la religion : si des inquisiteurs mènent des poursuites dès 1532[7] en Basse Provence, on ne signale pas d'hostilité de la population envers les protestants avant le milieu du siècle. Ces violences seraient plutôt à mettre en rapport avec une sérieuse dégradation de la conjoncture économique, liée à une augmentation du coût des subsistances, elle-même engendrée par une possible « surpopulation » en Provence[8]. Cependant, la surpopulation ne touche vraisemblablement pas la future ville de Martigues en 1530, puisqu'elle vient d'essuyer au cours des années 1520, au moins trois ou quatre épidémies meurtrières.

La lecture des délibérations des années 1530/1531 fait plutôt penser à une querelle de clocher ayant dégénéré. Le 5 mai 1530, les « officiers de la justice » de l'Ile emmènent des hommes de Jonquières, dont la justice dépend de l'abbaye de Montmajour. Le conseil de Jonquières envoie une députation à l'abbé pour l'en informer[9]. Le 12 mars 1531 sont

---

[1] Par exemple le 4/10/1517/f33a : taxes sur vin. « *Los cappitoles de la revo de Jonquieros* ». Ou 7/10/1520/f229b.

[2] 15/10/1521/f250a : « *es estat dispansat par messies los sendegues que messies tant de Lislo que de Ferrarias avian dict si la villo s'en vol acordar anbe llos lo ch__ la revo del vin que viendra forestier*. » « *… tout vin vendut que voudra de foros del distence tant de Lislo que Ferrieros et aqueso villo de Jonquieros…* »

[3] Au vu des difficultés de lectures engendrées par le registre MG BB1, et de son caractère lacunaire, d'autres compétences mutualisées ont fort bien pu m'échapper.

[4] AD B200. Il est possible que cette tâche soit déjà mutualisée en 1471, mais que la forme même de l'enquête, effectuée ville après ville, ne permette pas à cette donnée d'émerger.

[5] MG BB1, 13/6/1513/f150a : un dénommé Guiot est garde de la Couronne. « *non contradisant que lo dict Guiot sia gardi de la dicti Corono tout ansamble co__ lo sendegue Jehan Panson(?) er lodict sendegue de l'Illo et de Farrieras*. »

[6] DHM76, introduction du chapitre IV : « Martigues à l'époque Moderne ».

[7] *La Provence Moderne*, op. cit., p15.

[8] Id.

[9] MG BB2.

prononcées, selon le conseil de Jonquières, des « paroles diffamantes » contre l'honneur de la ville, et des « paroles peu respectueuses » contre l'abbé (« contre la juridiction de mossenhor abbat »)[1]. En avril, le conseil de l'Ile déclare que le boucher de la ville ne vendra plus à ceux de Jonquières[2]. En septembre, le conseil de Jonquières vote une interdiction aux habitants de Ferrières de faire du bois au terroir de Jonquières[3].

Les habitants de Jonquières subissent manifestement l'hostilité de ceux des deux autres *castra*. On peut imaginer un contentieux lié à la seigneurie de Montmajour sur cette ville, qui engendrerait des avantages spécifiques mal acceptés par le reste de l'agglomération.

C'est vraisemblablement à cette tension et à ces jalousies qu'il faut attribuer l'échec de la première tentative d'unification de la ville, en 1549. Le 15 juin, Henri II donne des lettres à St-Germain-en-Laye « approuvant l'union des communautés de Lisle, Ferrières et Jonquières ». Le texte évoque « l'amytié et unyon que iceulx manans et habitans font voluntayrement des ungs aux aultres »[4]. Rien ne permet de nuancer ces propos, car on ne trouve aucune trace de cette tentative d'union dans les délibérations de l'Ile. Il semble néanmoins que la susceptibilité l'ait emporté sur l' « amitié » entre les habitants des trois villes. Le fait que le roi ait choisi que les villes soient « unyes et incorporées l'une avec l'aultre soubs le nom de ladicte ville de Lisle » a vraisemblablement rendu l'initiative impopulaire à Ferrières et à Jonquières. De plus, pour Y. Grava, les moines de Montmajour, seigneurs de Jonquières « s'étaient déclarés hostiles au projet de fusion »[5].

Il n'a pas été possible de déterminer si des tensions religieuses avaient pu jouer un rôle dans le fait que cette initiative n'ait pas été suivie d'effet. 1549 semble toutefois être une date quelque peu précoce pour que des enjeux de ce type aient pu peser.

Les premiers soubresauts des guerres de religion n'apparaissent en effet dans les sources que dans les années 1560. En 1563, la communauté de l'Ile reçoit une lettre du gouverneur de Provence, le comte de Tende, visant à faire vendre les fruits d'une année des biens des huguenots[6]. Le 14 novembre 1564, l'agglomération reçoit la visite du roi Charles IX, dans le cadre de son grand tour de France effectué entre mars 1564 et 1566 dans le but de pacifier le pays, ravagé par la guerre civile. Dans l'absence de plus amples informations, il faut supposer que les positions respectives des trois villes en matière religieuse sont dans les années 1560 les mêmes que dans les années 1580 : celles de bastions du catholicisme, à l'image de la puissante voisine, Marseille. En 1567, de nouvelles divergence se font jour et un procès débute entre l'Ile et les deux communautés voisines, au sujet de « la contribution

---

[1] Id.

[2] MG BB9.

[3] MG BB2, 11/9/1531 : car ils pourraient ainsi « en alléguer la possession ».

[4] AD B42, f°171. Transcription donnée dans Provence Historique, t.XIV, n°55, p97, visible en **Annexe n°8.**

[5] 4CU, p93. L'autorité de ceux-ci semble assez contestée vers le milieu du siècle, puisque l'on les trouve en procès contre le prince de Melphe, seigneur usufruitier de la vicomté du Martigues, au sujet de la bourdigue qu'ils possèdent pourtant à Jonquières depuis plusieurs siècles. – AD 2H638 f°131v -. Il s'agit vraisemblablement de la très ancienne bourdigue de Vauroux – *Venros* -, mentionnée au Xe siècle, située en travers de l'actuelle île St-Sébastien.

[6] MG EE13.

d'une subvention ordonné par le roi au sujet de la guerre »[1]. Il s'agit manifestement d'une querelle sur l'organisation de la levée d'un impôt royal destiné aux troupes : je pense pas qu'il faille y voir en filigrane des divergences religieuses. Il est probable que les troubles affectant la Provence aient tout simplement mis entre parenthèses le dessein du pouvoir central de procéder à l'union des trois villes, qui n'interviendra finalement qu'en 1581.

Indépendamment de la série de querelles ou des exemples de collaboration entre les trois villes voisines, les riverains de Caronte subissent au XVIe siècle plusieurs crises majeures. Outre les épisodes guerriers de 1524 et de 1536, déjà évoqués dans le paragraphe sur l'histoire générale de la Provence, il faut également mentionner de graves épidémies ayant sévi dans le sud de la France, et qui ont des chances importantes d'avoir frappé notre secteur. La terrible peste de 1522, par exemple, a sans doute touché Martigues. Un lettre[2] avertissant de la présence de navires maures ennemis, adressée à la communauté d'Arles par les syndics des trois cités voisines, évoque la présence de la peste à Marseille. La peste est à Ferrières en avril 1524, et les consuls de Jonquières s'accordent avec ceux de l'Ile pour empêcher toute communication avec les habitants de ce castrum[3]. L'épidémie revient après les épisodes guerriers de l'été 1524, puisqu'elle est signalée à l'Ile en novembre[4]. Les années 1525-1528 voient dans le sud de la France la diffusion d'une épidémie venue d'Italie, et l'année 1527 semble particulièrement meurtrière. On signale en outre, cette même année, la présence de nombreux lépreux. L'année 1529 est le théâtre d'une forte mortalité dans la future Martigues : en janvier, les consuls de Jonquières manifestent le désir de « garder le chirurgien » jusqu'à la St-Michel, au cas où l'épidémie atteindrait la ville. Le 6 février, on fait garder le pont, car la peste est dans l'Ile[5]. Après cette date, les délibérations s'interrompent jusqu'au 21 mars. La reprise de celles-ci n'est pas la conséquence d'une accalmie durable, puisqu'en mai, le chirurgien demande 20 écus pour servir jusqu'à la St-Michel.

Les années 1543-1545 sont également décrites comme le théâtre d'une cruelle contagion à Chambéry comme en Basse Provence, à la suite des graves inondations de 1544 relatées par Nostradamus. La décennie 1540 semble en effet particulièrement pluvieuse, puisque d'importantes inondations sont signalées à Ferrières et à Saint-Mitre en 1541[6]. La peste est à Aix en 1546.

La description du passage du roi Charles IX à Salon en octobre 1564, dans le cadre du grand tour de France, est sans équivoque. Une épidémie ayant éclaté durant l'été, des émissaires sont envoyés dans les villages voisins pour obliger les habitants qui avaient déserté à réintégrer leurs foyers, afin de préparer leurs maisons pour le logement de toute la cour.

---

[1] MG II4 f115.

[2] Transcrite par Philippe Rigaud. ACA, CC 535 f°428, 18 avril 1522 : « *... Monssen lo capitani nous sian stas advisas per letras d'avis mandadas per messieurs los consoulz de Masselha lasquellas non avem vogut pendre per la suspicion de la peste mes aquellas aven legit en lasquallas fan mencion que en las mars de Cassis se son descubertas sinc fustas de Mouros per tant seres advisas e advisares la costa et pagares lo present portador coma es de costuma…* »

[3] MG BB2, 2/4/1524.

[4] MG BB2, 29/11/1524.

[5] MG BB2, 6/2/1529 : « ceux de l'Ile, qui sont en bastide, ny ceux qui sont au dela des barrières, n'auront l'entrée durant la contagion ».

[6] AD B1253.

L'épidémie de 1580-1581 est mieux connue . Elle touche toute la Provence et atteint la région de Martigues peu après la signature de l'acte d'union, en avril 1581.

Le XVIe siècle voit les relations entre les habitants des localités la lagune de Caronte évoluer de manière paradoxale. Alors que les collaborations sont nombreuses au niveau de la gestion municipale (courante mise aux enchères en commun de la ferme du vin, de la boucherie, association pour la surveillance des côtes), une animosité persiste durablement entre les trois villes. Dans un contexte sanitaire où les épidémies sont fréquentes, la population croît assez régulièrement mais Ferrières, Jonquières et l'Ile ne réunissent au total que 2500 habitants vers 1540. La surconcentration humaine en centre-ville n'est donc pas la cause des tensions qui se font souvent jour entre les trois cités. En outre, lors des guerres de religion, les trois *castra* adoptent une position similaire, favorable aux Catholiques, à l'image de Marseille, et ne se rallient à Henri IV qu'à partir de 1593[1]. L'hostilité qui anime certains habitants envers ceux des autres localités de la lagune semble ne devoir trouver d'autre explication qu'un certain « esprit de clocher ». Après l'échec d'une tentative d'union en 1549, ce n'est qu'en 1581 que le pouvoir central ne parvient à procéder au mariage forcé des trois villes, qui n'est toutefois véritablement accepté qu'au début du XVIIe siècle.

2.1.6. 1470-1580 : densification du bâti et extension des trois villes sur la lagune

Afin de ne pas trop alourdir mon exposé, j'invite le lecteur à se référer à la partie concernant les années 1400-1470 (1.3.2.3.), qui constitue de facto un état des lieux de référence. Je m'efforcerai désormais de limiter mon propos aux évolutions majeures intervenues en matière d'urbanisme entre le milieu du XVe et le milieu du XVIe siècle, sans donner à nouveau un inventaire exhaustif et détaillé des voies de chaque quartier.

2.1.6.1. L'Ile

Comme je l'ai déjà signalé, le nombre de constructions connaît une très forte augmentation au cours de la période, le secteur du bâtiment connaissant un pic d'activité entre 1470 et 1520 environ. La construction de la chapelle St-Sébastien, à partir de la fin des années 1470, permet d'évoquer également un réveil de la construction sacrée.

	1471	1480	1508	1564	1584
Nb maisons	~120	137	233	290	305

Doc. 92. Evolution du nombre de maisons dans l'Ile entre la fin du XVe et la fin du XVIe siècle.

La reconstruction de la ville a-t-elle modifié le réseau de rues du XVe siècle, hérité du Moyen-Âge ? La multiplication du nombre de maisons d'habitations par 2,5 en un siècle a-t-elle été l'occasion d'un bouleversement urbanistique ? Nous disposons pour répondre à ces

[1] Jonquières en 1593, Ferrières en 1595 et l'Ile en 1596.

questions de deux outils précieux : le premier est un inventaire des cens et services dus au roi par les propriétaires de l'Ile, datant de 1541 (B866), le second est constitué par les reconnaissances de biens soumis à la seigneurie du roi en 1542 (B868)[1]. Ces documents présentent de très importantes lacunes, et ne sont pas utilisables pour une étude démographique ; la précision apportée à la description des confronts les rendent en revanche fort utiles sur le plan topographique.

Nous avions localisé douze rues vers le milieu du XVe siècle[2] :

- La rue Droite
- La rue Galinière
- La rue du Four ou du Grand Four ou des Arlots
- La rue de l'Eglise
- La rue Berthomieu Gautier ou rue d'Avignon ou canton/traverse de l'Eglise
- La rue Neuve
- La rue des Boysons ou des Bouissons
- La rue de l'Ecole Vieille ou *Latandore* ou Marguetorte
- L'Arénier
- La rue Frances Pistoya (*Pistoye)*
- La rue de Lunel
- La rue Courte

Il est tout à fait surprenant de constater que l'ardeur bâtisseuse des années 1470-1540 n'a en rien ou presque modifié le nombre et le nom des rues. On peut donc supposer que la trame urbaine n'a subi aucun remaniement majeur, sauf, éventuellement, un alignement des façades opéré à l'occasion des reconstructions. Il faut seulement signaler l'apparition de trois nouveaux toponymes :

- la rue « tirant au Portalet de Castelnou ». Il s'agit de la rue de l'Eglise, menant vers l'ouest à la poterne de Chateauneuf. Cette appellation fait son apparition en 1451[3]. On la retrouve ensuite dans le cadastre de 1508[4], et dans des reconnaissances de 1514[5]. A quoi le toponyme « Posterne de Castelnou » (de Chateauneuf) fait-il référence ? Cette poterne est située à l'opposé de la direction de Châteauneuf-lès-Martigues. Il est possible qu'il s'agisse d'un patronyme : « de Castelnou » est un nom de famille que l'on retrouve dans plusieurs sources cadastrales. Mais je pense qu'il s'agit plutôt d'une allusion à un autre ouvrage de fortification. En effet, on peut **dater la construction de la Tour de Bouc**, sur l'Ile de Bouc, à l'emplacement de l'ancien Château-Marseillais, **de 1444**[6]. Le « Castelnou » est sans doute la Tour de Bouc.

---

[1] Alors que Charlotte de Brosse administre la vicomté pour son fils Sébastien de Luxembourg.

[2] Voir p281-282. Les rues Jehan Arnaud et Jean Martin n'avaient pu être identifiées.

[3] MG BB6, 3/10/1451, f°83 (Ph. Rigaud).

[4] MG CC350.

[5] AD B847.

[6] AN, fonds Galliffet, 107AP 81A94, légende d'un plan de la principauté de Martigues datant du milieu du XVIIIe, siècle : « la Tour de Bouc, bâtie par Charles, comte du Maine, en 1444 ».
En 1410, l'île du Château-Marseillais est mentionnée uniquement pour le pâturage et la chasse aux lapins que l'on y fait. MG AA9, f°113v.

- La rue d'Avignon ou *d'Aurrigon* : il s'agit de la traverse de l'Eglise (actuelle rue appelée, par erreur, « Marguetorte »).
- La rue du Petit Jeu de Paume, dite parfois rue du Fabre dans sa partie nord/sud[1] : c'est probablement l'ancienne rue de Lunel.

Ainsi, parmi ces nouvelles appellations, seule cette dernière rue semble résulter d'une réelle transformation par rapport aux XVe siècle : la première mention de la rue dite « *del Juec de la Palma* » date de 1508[2]. En croisant les données relevées dans plusieurs documents, il est possible de localiser ce jeu de paume.

> Il est nécessaire d'évoquer ici l'engouement suscité par ce sport dans la France du XVIe siècle. Apparu au Moyen-Âge, se jouant à mains nues ou avec une raquette, il connaît un véritable âge d'or au XVIe siècle ; c'est le loisir favori de nombreux souverains comme François Ier ou Henri IV. Vers 1590, Paris compte plus de 200 salles. Ce sport de balle se jouait à l'origine sur un terrain de plein air, sans limites marquées. Peu à peu, on construit de très grandes salles permettant de jouer à l'abri des intempéries. Au XVIe siècle, on distingue la longue paume, pratiquée en extérieur sur des terrains d'une longueur de 60 mètres environ, et la courte paume, pratiquée en salle sur des terrains de 30 mètres. Les dimensions de la salle du château de Versailles sont 33m x 14m, et celle de la rue Lauriston, à Paris, 30m x 10m.

De quel type est l'équipement apparu dans l'Ile entre 1480 et 1508? Etudions les indices dont nous disposons… Nous savons qu'en 1508, la maison de Manuel Arlot, c'est-à-dire les parcelles n°385 et n°397 du cadastre napoléonien, voisinent avec le jeu de paume[3]. La même maison, appartenant en 1542 à Jehan Fournier, le *fabre* (forgeron), voisine au sud avec le portail de l'Arénier et le jeu de Paume[4]. Ceci signifie que ce dernier est limité au nord par la muraille de l'Ile. De plus, les maison du sud de la rue Galinière, côté est, voisinent à l'est avec le jeu de paume. C'est le cas, en 1564 de la maison de Bertrand Roussin (C.N. n°280) et de celle de Balthazar Taxellin[5] (C.N. n°279). Le jeu de paume est donc limité à l'est par l'actuelle façade est de la place Mirabeau.

En outre, d'après R. Cornet, le jeu de paume aurait été remplacé par la maison de ville construite en 1604 à l'ouest de la place de l'Arénier, actuelle place Mirabeau. En effet, dans le dossier concernant les travaux de cette « maison commune »[6], il est indiqué que le nouveau bâtiment s'appuiera contre la maison du dénommé Louis Roux. Or, on aperçoit dans le cadastre de 1598, la maison d'un dénommé Vincent Roux, père de Louis, confrontant à l'est avec le jeu de paume[7]. Il est donc clair que le terrain de jeu de paume est délimité, à l'ouest, par la maison de la famille Roux, et à l'est par les façades est du prolongement de la rue Galinière. Ces bâtiments sont séparés de 38 mètres. Le terrain s'appuie au nord sur les murailles médiévales de la ville, séparant la ville à proprement parler du quartier de l'Arénier,

---

On trouve en 1449 la seconde mention de la Tour de Bouc. MG II 4 f°32, Liasse 16 n°18.

[1] AD B866, f°327, B868 f°296v et f°302v.

[2] MG CC350 f°97 et f°106v. On la relève également en 1514 –AD B847 f°196-. Ce toponyme est absent du cadastre de 1480.

[3] MG CC350, f°97.

[4] AD B866, f°106v.

[5] MG CC350, f°290.

[6] MG DD4.

[7] Il s'agit sans doute possible de la maison construite à l'emplacement n°362 du C.N.

puisque la maison commune qui lui succède sur sa partie ouest voisine au nord avec cette ligne de fortification[1].

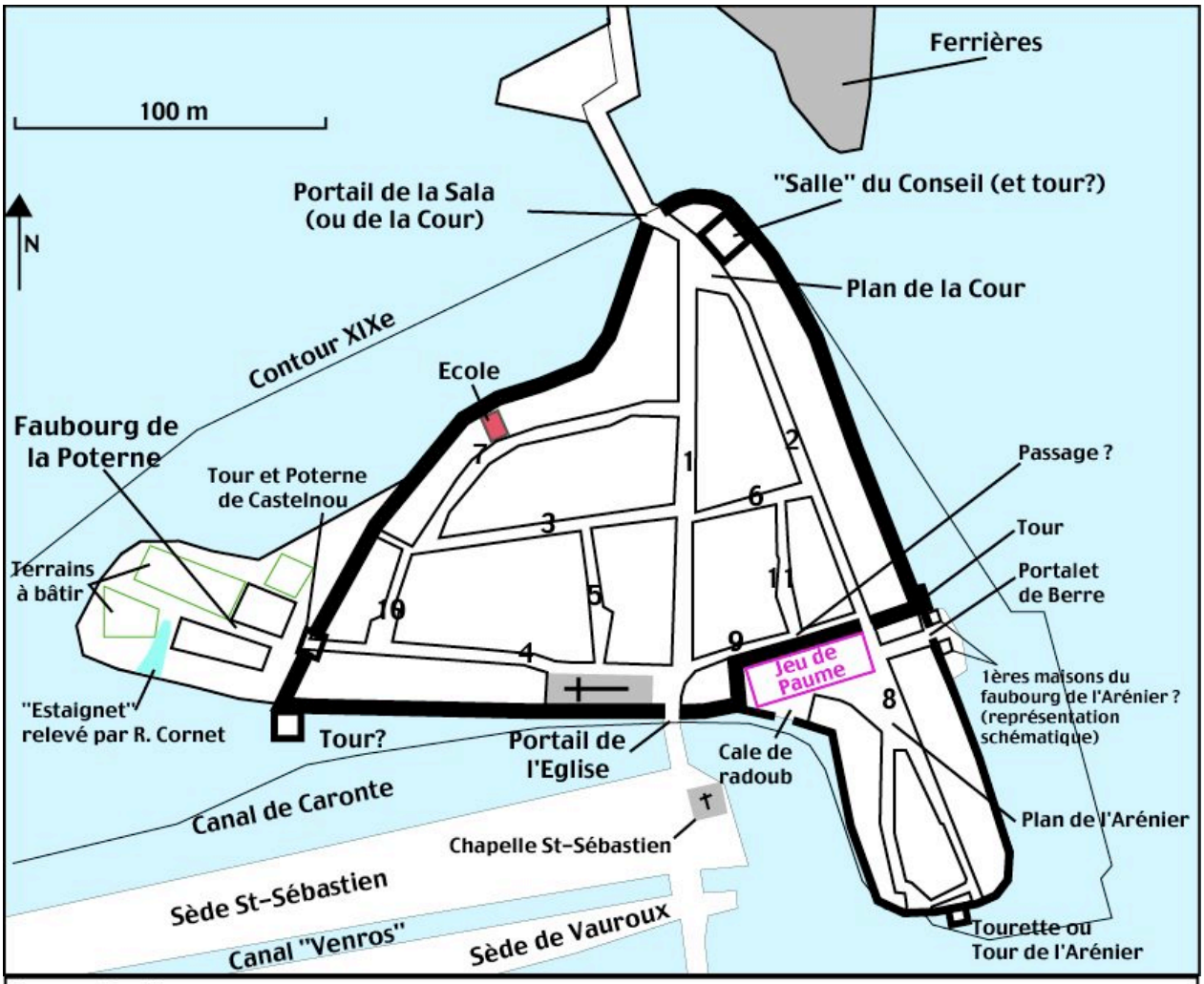

1: rue Droite
2: rue Galinière
3: rue du Four/ rue du Grand Four/ rue des Arlots/ rue des Arlauds
4: rue de l'Eglise/ rue tirant au Portalet de Castelnou
5: rue d'Avignon/ rue d'Aurrigon (?)
/ traverse de l'église/canton de l'Eglise
6: rue des Bouisson/ carreria Boysoni/ rue des Buisson
7: rue de l'Ecole Vieille/ rue Marguetortes/ rue du Petit Four
8: l'Arénier
9: rue du Jeu de Paume
10: cf. 7 ?
11: rue du Petit Jeu de Paume/ ruelle allant au Jeu de Paume/rue du Fabre

Rue Neuve, cimetière et hôpital de l'Ile: voir plans Ferrières

Doc. 93. L'Ile en 1542.

[1] MG DD4

Le terrain n'occupe cependant pas la totalité de la place de l'Arénier, puisque les confronts nous informent qu'un « plan de l'Arénier » subsiste au sud du jeu de paume. Aucune indication ne permet de penser que le jeu de paume soit un bâtiment. Je pense au contraire qu'il s'agit d'un terrain en plein air, bien qu'il n'ait pas les dimensions réglementaires de la longue paume. Il ne s'agit donc pas d'un équipement très coûteux : la présence de cet équipement ne peut pas être interprétée comme le signe d'une opulence spéciale de la communauté de l'Ile. On peut supposer que les créateurs du terrain ont mis à profit l'existence d'un terrain vide, la place de l'Arénier, et d'une portion de rempart rectiligne et continue : les rebonds sur les murs font partie intégrante de la stratégie de ce sport. Cette trentaine de mètres de remparts permettait peut-être aux joueurs de bénéficier d'une partie des conditions du jeu en salle.

René Cornet attire l'attention sur la différence faite dans le cadastre de 1564 entre la rue du Jeu de Paume et la rue du Petit Jeu de Paume. La rue Frances Pistoya est devenue rue du Jeu de Paume (actuelle rue Galdy), tandis que la rue du Petit Jeu de Paume[1], qui porte encore ce nom de nos jours, est perpendiculaire à cette dernière. Elle est également appelée « ruelle allant au jeu de Paume » ou rue du Fabre au XVIe siècle.

Doc. 94. L'Arénier sur le Cadastre Napoléonien (1817).

Le quartier de l'Arénier est probablement celui qui a vu sa physionomie la plus modifiée entre 1480 et le milieu du XVIe siècle. Le livre terrier de 1463[2] ne laissait apparaître que quelques maisons d'habitation, assez isolées au milieu des cours, des étables, mais surtout des casals, c'est-à-dire des maisons en ruine[3]. Le cadastre de 1564 traduit une situation qui a

[1] Sans doute l'ancienne rue de Lunel.
[2] AD B1438.
[3] Il faut en effet, je pense, attribuer ce sens au mot *casal* pour le XVe siècle.

radicalement évolué : R. Cornet a pu y dénombrer 45 maisons et seulement 1 emplacement à bâtir restant à l'intérieur du rempart de l'Arénier. A la suite d'un long travail, il a également pu faire correspondre chaque bâtiment de 1564 ou presque avec ceux inscrits sur le cadastre napoléonien de 1817. En 1564, l'Arénier n'a pas débordé de ses limites médiévales, mais a été entièrement reconstruit[1]. On trouve à l'extérieur des murailles, sur la rive est, une ou deux maisons[2], ainsi que trois places à bâtir, qui préfigurent le développement du futur Faubourg de l'Arénier, à partir des premières années du XVIIe siècle. A cette époque, les rues Mandine et Brescon n'existent pas encore, et le rivage de l'étang se trouve peu ou prou à leur emplacement.

Il est important de préciser que le rivage de l'Etang de Berre, dans les années 1540, vient encore presque lécher le rempart est de l'Ile, et que le *castrum* à l'aspect, pour un passager d'un bateau se trouvant sur l'étang de Berre, d'une citadelle émergeant brutalement des flots. J'en veux pour preuve les confronts d'un luege, c'est à dire d'un petit terrain vide, situé « sous les murailles » au lieu-dit « le Portalet de Berre »[3]. D'une dimension de 5 x 3m , il voisine avec les murailles au sud, à l'ouest et au nord. Il est bordé à l'est par l'étang de Berre. Ceci signifie que la rive est étroite voire inexistante au niveau du portalet de Berre. Il ne s'agit peut-être que d'une cale permettant à quelques barques de pêches d'accoster. Il n'y a en tout cas pas là de place pour une quelconque construction, encore moins pour le faubourg qui verra le jour un demi-siècle plus tard. Les deux premières maisons du faubourg, visibles dans le cadastre de 1564, ainsi que les trois emplacements à bâtir évoqués ci-dessus se trouvaient ainsi sous les eaux en 1542. Le remblaiement sur l'étang, au sud-est de l'Ile, a donc débuté au milieu du XVIe siècle, entre 1542 et 1564.

On compte plusieurs moulins à huile à l'Arénier. En 1539[4], des lettres patentes de François 1er donnent à la communauté la « permission d'arrenter les maisons et moulins à huile qu'elle possède, savoir deux dans la ville et deux dehors d'icelle au lieu-dit l'Arinier ». - Notons que la distinction entre le centre-ville de l'Ile et le quartier de l'Arénier, héritée du Moyen-Âge central, est encore vivace au début de l'époque moderne, vraisemblablement du fait de la persistance d'un rempart entre les deux secteurs.- Il y a donc au moins deux moulins à l'Arénier. Ce chiffre est à rapprocher des quatre moulins que R. Cornet a localisés dans le cadastre de 1564. Les deux premiers, appartenant à des particuliers, se trouvent aux emplacements n° 316 et 333 du C.N., mais les moulins concernés par les lettres de François Ier occupent vraisemblablement les parcelles n°281 à 284[5], c'est-à-dire une grande partie du côté nord de l'actuelle traverse de l'Etang, entre la place de l'Arénier et l'actuelle rue Mandine.

La connexion du rempart de l'Arénier sur la muraille de l'Ile (jonction est) semble d'ailleurs matérialisée par une tour, puisqu'on l'on relève une « vieille tour joignant aux murailles de l'Arénier » en 1541, qui devient la « moitié d'une tour joignant les murailles du

---

[1] Ce chercheur précise que « tout est construit, sauf l'emplacement n°343 du cadastre napoléonien ».

[2] R. Cornet signale celle de Jacques Calvet, emplacement n°296 sur le C.N., vendue par la suite à un dénommé Jaume Bernard.

[3] AD B868 f°134.

[4] MG II4, liasse 25. 13/12/1539.

[5] Il s'agit de moulins appartenant à un dénommé Betrand Arlot. Ils voisinent au nord avec la muraille de la ville, séparant celle-ci de l'Arénier, et, pour l'un des deux, à l'est, avec le *barri* -rempart- de l'Arénier.

lieu à l'Arénier » en 1542[1]. La jouissance de la tour est partagée entre les maisons cotées n°279 et n°280 sur le C.N.[2]

Du côté ouest, la jonction entre la muraille principale de l'Ile et le *barri* (rempart) de l'Arénier n'est pas facile à imaginer. Les maisons du « Miroir aux Oiseaux » sont séparées du canal ou « Miroir » par ledit *barri*. Des recoupements entre le cadastre napoléonien, le cadastre de 1598 et des documents antérieurs m'ont cependant permis de reconstituer la configuration des lieux[3]. La muraille de l'Ile part du portail de l'église et longe le rivage vers l'est sur une quinzaine de mètres seulement, après quoi elle effectue un décroché vers le nord et se confond avec les façades nord de l'actuelle rue M. Galdy. Elle est alors rectiligne jusqu'à la tour de la jonction est, décrite ci-dessus. Le *barri* de l'Arénier débute quant à lui au sud-ouest de la parcelle n°362, et suit le rivage vers le sud-est.

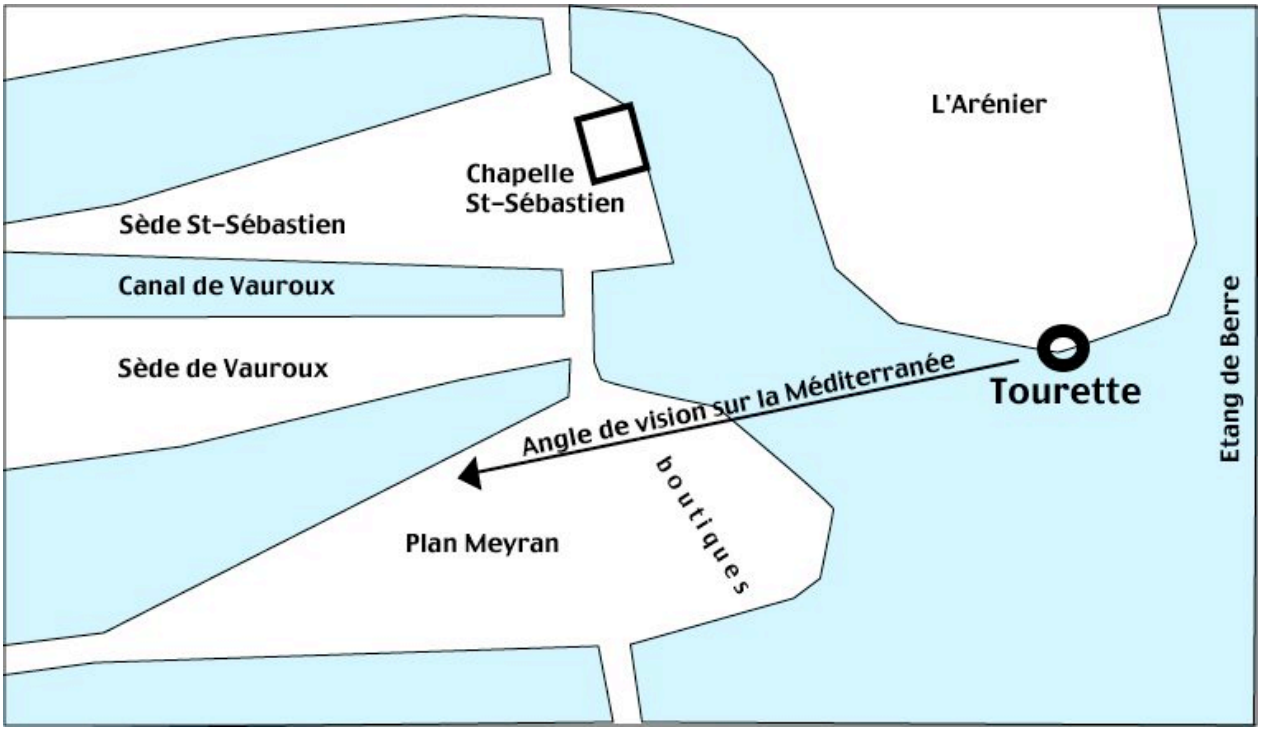

Doc. 95. Angle de vue depuis la Tour de l'Arénier (ou Tourette)

[1] Parcelle C.N. n°285. 1541 : AD B866, f°302v. 1542 : AD B868, f°63.

[2] MG CC350 –1564-, f°290. Maisons de Jaumet Roussin et Balthazar Tasselin.

[3] En 1598, un dénommé Vincent Roux possède une maison à la rue du Jeu de Paume -actuelle rue Marcel Galdy- . Elle voisine au nord avec ladite rue, au sud avec le canal de Caronte, à l'ouest avec la maison de Manuel Taxellin, et à l'est avec « le barri et les places vacues de la ville ». Il s'agit certainement de la maison n°362 du C.N., dont l'adresse actuelle serait le 6, rue Galdy. J'en veux pour preuve le voisinage avec Manuel Taxellin : la famille Taxellin, ou Tasselin occupe sans interruption les parcelles n°364 -voisinant avec le portail de l'église- et n°363 depuis 1442. MG CC348 –1442- f°15 et f°16v, CC350 –1508- f°70, CC351 – 1564-, CC352 – 1584, CC353 –1598- f°79 et f°80.

En outre, René Cornet a attiré mon attention sur une maison dite « de la Tourette », située à la pointe sud du quartier, qui ferait partie du *barri* de l'Arénier[1]. Elle confronte avec l'étang à l'est, à l'ouest et au sud. Cette « tourette » est sans doute la « Tour de l'Arénier », évoquée dans le cadastre de 1508[2]. Elle est positionnée de manière stratégique : elle possède une vue dégagée sur l'Etang de Berre ; surtout, l'absence de constructions sur la sède de Vauroux donne au guetteur une vue parfaitement dégagée sur l'étang de Caronte[3], jusqu'à la Méditerranée (les boutiques du Plan Meyran sont des édifices bas).

Le « portalet de Berre » est la poterne qui permet d'accéder à la rive est de l'Ile. Elle apparaît dans les reconnaissances de 1542[4]. Elle est située à l'extrémité est de la traverse de l'Etang, puisque R. Cornet précise que cette voie porte en 1564 le nom de « rue allant au Portalet de Berre ». Je n'ai pu en relever la présence dans le cadastre de 1508.

On remarque également, par le jeu des confronts, une cale de radoub, se trouvant au niveau de l'actuelle ruelle de communication entre la place Mirabeau et le Miroir aux Oiseaux[5]. Néanmoins, les deux données les plus importantes concernant le XVIe siècle sont les suivantes :

- jusqu'au milieu du siècle, les limites médiévales de la ville sont conservées.
- A partir des années 1540 ou 1550 commencent à se développer deux quartiers périphériques modifiant la forme de la ville. L'un, le faubourg de l'Arénier, très modeste, ne concerne encore en 1564 qu'une ou deux maisons apparues sur la rive est de l'Arénier. L'autre, le faubourg de la Poterne apparaissant sur l'aire dite « de la Poterne », située extra-muros, à l'ouest de la ville, compte 10 maisons et 18 terrains à bâtir en 1564.

Ces 10 bâtiments sont les premiers de ceux qui formeront au début du XVIIe un grand faubourg, qui donnera à l'Ile la physionomie générale que nous lui connaissons : le faubourg de la Poterne de 1625 correspond aux actuelles rue Eugène Pelletan, rue Esquiros, rue Victor Hugo, rue Capoulière, rue de la Fraternité et rue de l'Hospice.

En 1534, l'aire de la Poterne est encore vierge de constructions. L'utilisation qu'en font les habitants est décrite de manière très précise : « … la sède ou plan de la Poterne de Castelnou dit l'Arénier confrontant avec le mur de ladite ville et avec le canal de la Cabane Bausenque et le canal de Caronte desquels plaines et sèdes lesdits particuliers ont usé toujours comme de chose commune tant en séchant les rets et filets pour ce qu'ils sont la pluspart pêcheurs sèchant la graine de vermillon avec le temps et en tondant leurs brebis en icelle et autres diverses façons selon leurs œuvres négoces…. »[6].

---

[1] C.N. : côté est de la parcelle n°330. Cette « tourette » appartient à un particulier en 1564, et est encore citée dans le cadastre de 1598.

[2] MG CC350, f°52 : place de maison à l'Arénier confrontant la tour de l'Arénier.

[3] Dont la largeur avant le remblaiement opéré au XXe siècle, côté Bouc, était cinq fois supérieur à celle du chenal actuel.

[4] AD B868 f°134.

[5] AD B868, f°242. Une des maisons de Manuel Arlot se trouve place de l'Arénier, voisinant à l'est avec ladite place, à l'ouest avec le canal de Caronte, et au nord avec la « rue et plan sur laquelle l'on faict l'adoub des bateaux ».

[6] MG DD31, 16 mars 1534 : « nouveau bail passé à la communauté de l'Ile de Martigues par la chambre des comptes au nom du Roy, alors seigneur de Mg de plusieurs places et notamment des

On peut supposer que cette poterne, ainsi que le terrain auquel elle permet d'accéder, existent depuis le XVe siècle au moins[1]. La taille et la forme de cette langue de terre ou « sède » sont très difficile à déterminer. Les confronts détaillés du cadastre de 1626 peuvent cependant nous fournir quelques premières indications :

- Les cinq maisons les plus au nord de la rue Droite (côté ouest) voisinent toutes à l'ouest avec le canal de la Cabane Baussenque[2].
- Au moins trois places à bâtir sur le côté ouest de la rue de Vaque (actuelle rue E. Pelletan) confrontent à l'ouest le canal de la Cabane Baussenque[3].
- Surtout, au moins huit maisons de l'ouest de la rue de l'Ecole Vieille/ Marguetortes confrontent à l'ouest le canal de la Cabane Baussenque[4].

Ceci signifie que le rivage ouest de l'Ile n'avait pas du tout la forme que nous lui connaissons actuellement, ni celui que l'on peut voir sur le cadastre napoléonien. Au XVIIe siècle, la rive n'était encore guère éloignée du rempart médiéval, sauf dans le secteur de l'actuelle rue Capoulière, située dans le prolongement de ladite poterne. La rive sud du faubourg ne se situe pas à l'emplacement de l'actuel quai de la Poterne, mais dans le prolongement du quai médiéval de l'Ile, c'est-à-dire à peu près à l'emplacement de l'actuelle rue de la Fraternité, ou quelques mètres plus au sud.

Doc. 96. Carte de Martigues, Jacques Maretz (1663). (Bibliothèque Nationale. SNR-1)

---

sèdes de Vaulroux et de St-Sébastien avec laquelle la Poterne, dans laquelle est comprise le rivage de l'Arénier, Brescon, le moulin de Grignon, jusqu'au pont de Ferrières. »

[1] MG BB6, 29 avril 1453 : « *la sedo d'anat lo petit portal de Castelnou* ». Voir aussi BB7, 23 juin 1477.

[2] MG CC354, f°7 à 23.

[3] Id., f°59v, 61v et 225.

[4] Id., f°163, 322v, 323v et autour de f°350.

La carte dessinée par J. Maretz, assez fidèle, donne une idée de la forme de l'Ile au XVIIe siècle. Mais c'est le remarquable travail effectué par R. Cornet dans les cadastres de 1564, 1584 et 1598[1] qui nous permet réellement de comprendre la façon dont ce faubourg s'est développé, et donc d'émettre des suppositions quant à la forme originelle, en 1534 par exemple, de l'aire de la Poterne.

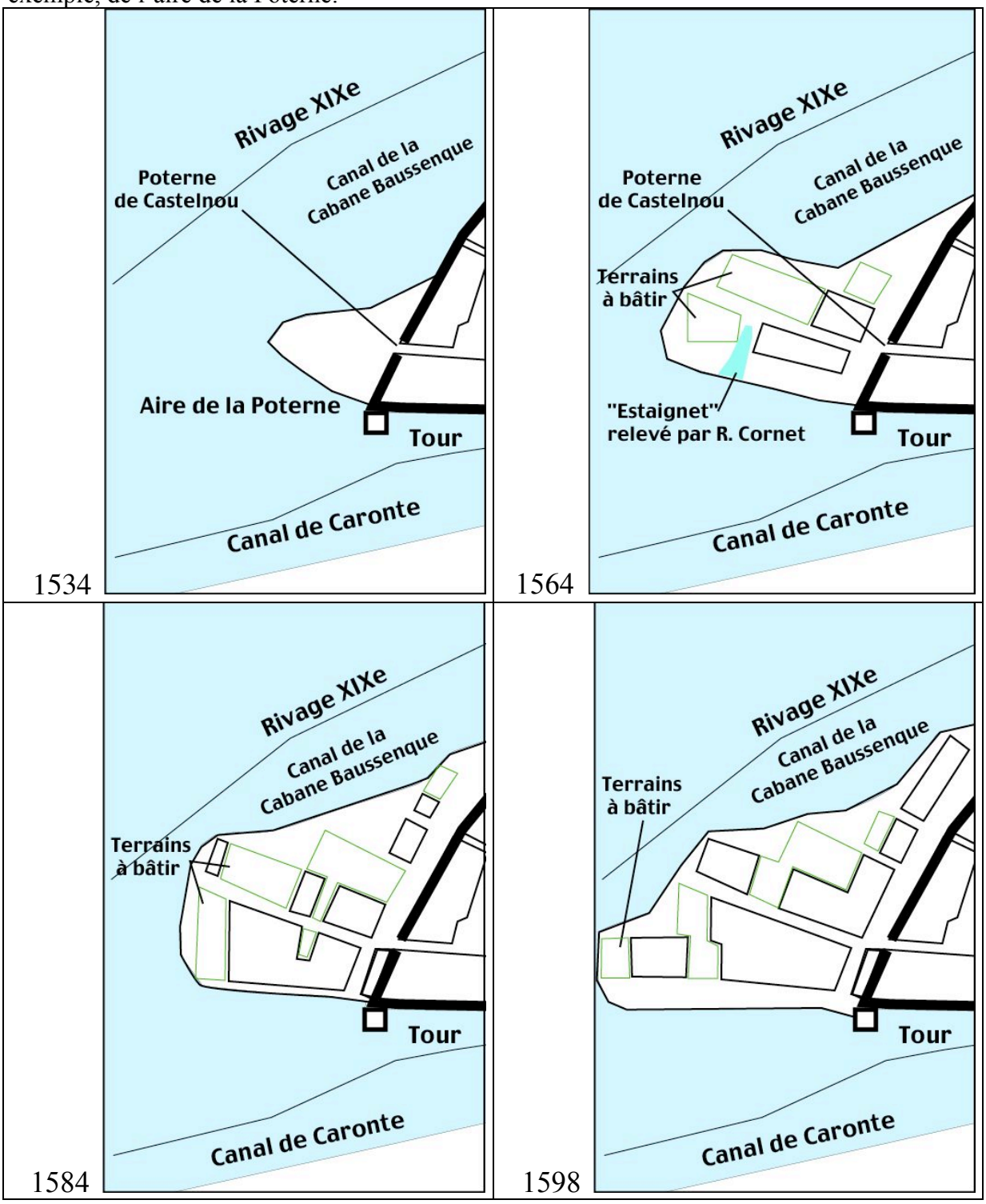

Doc. 97-1 à 97-4. Naissance et évolution du Faubourg de la Poterne entre 1534 et 1598.
(Voir suite dans les documents 125 et 126, p449)

[1] MG CC351 à CC353

Comme on peut s'en rendre compte, les premières constructions, entre 1534 et 1564, se développent exclusivement dans l'axe de la Poterne, le long du début de l'actuelle rue Capoulière. Les 10 maisons visibles en 1564 sont accolées les unes aux autres. Par la suite, des maisons apparaissent contre le rempart, le long de l'actuelle rue Eugène Pelletan, côté ouest, et plus à l'ouest dans l'actuelle rue Capoulière, de manière plus anarchique.

Malgré tout, ces renseignements sont assez pauvres. Il faut ainsi se contenter de supposer que l'aire de la Poterne était en 1534 constituée par un modeste espace situé au débouché de la rue de l'Eglise, de quelques dizaines de mètres de large tout au plus, et à l'extrémité très effilée (puisqu'il s'agit d'une sède, bande ou plutôt, dans ce cas, pointe – de terre sculptée par le courant). M. Cornet signale l'existence d'une petite étendue d'eau dite « estaignet », localisée dans le cadastre de 1564 après la dernière maison de la rue de la Poterne (actuelle rue Capoulière), côté sud, avant une série de trois places à bâtir. Ce « petit étang » ou marais pourrait-il être une subsistance de l'ancien rivage de l'Ile ? L'archéologie nous fournira peut-être une réponse.

Il est en revanche certain que la forme actuelle de la partie ouest de l'Ile a été modelée par les remblais successifs effectués sur l'étang, nécessités par la construction d'habitations. La vente de places de maisons obtenues par le comblement de ces terrains peut constituer une source de revenus non négligeables pour la communauté, dès le XVIe siècle. Je ne peux prouver l'existence de ce mécanisme rémunérateur à cette époque, mais celle-ci est en revanche une évidence dès les premières années du XVIIe siècle.

Ayant procédé uniquement par sondage dans les registres de délibérations de la période 1480-1572, il est possible que des informations sur les modifications apportées aux bâtiments publics au XVIe siècle m'aient échappé. Le conseil de la communauté se tient toujours dans la maison dite « la Salle » (*sala*), dans l'avant-dernière maison au nord de la rue Galinière, côté est. Cette maison a aujourd'hui disparu, son emplacement se trouvant exactement sur l'actuel quai Kléber.

Des travaux sont entrepris au clocher de l'église de la Madeleine. La construction de la « tour du clocher de l'Ile » aurait été entreprise à partir de 1561[1]. Cette date me semble exacte, puisque l'on effectue une « visite de la construction du clocher de l'Ile » en 1564[2].

On compte dans le cadastre de 1564 290 maisons dans la ville de l'Ile, dont 270 à 275 dans le périmètre médiéval, c'est-à-dire en retranchant les 10 habitations apparues sur l'aire de la Poterne, les 2 premières maisons du faubourg de l'Arénier, ainsi que cinq ou six au quartier de rue Neuve, situé sur la rive de Ferrières. Ces 270/275 bâtiments privés sont à rapprocher des 277 maisons relevées dans le cadastre de 1331[3]. Au cours de la première moitié du XVIe siècle, la densité maximale de construction atteinte dans l'Ile dans les dernières décennies précédant la Peste Noire est rattrapée. On peut donc établir la chronologie suivante : au sein des fortifications médiévales, il ne subsiste aucun espace à construire vers 1350, époque à laquelle le bâti commence à décliner, pour ne compter plus que 120 maisons

[1] D'après DHM76, introduction du chapitre IV : « Martigues à l'époque Moderne ».
[2] MG II4 f°102, « quarré 11 ».
[3] AD B1109.

environ vers 1470. Entre cette date et le milieu du XVIe siècle, tous les emplacements libres sont à nouveau utilisés.

La période courant de la fin du XVe siècle au milieu du XVIe siècle est donc une période de reconquête de l'espace urbain médiéval, conséquence d'un renouveau démographique imputable en partie à l'immigration. Le secteur où cette reconquête est la plus intense est indiscutablement le quartier de l'Arénier. A partir du milieu du XVIe siècle, la ville de l'Ile déborde des remparts médiévaux et amorce, au faubourg de la Poterne, une extension sur la lagune orchestrée par les autorités municipales.

2.1.6.2. Jonquières

Les conséquences de la poussée démographiques sont également évidentes à Jonquières : la physionomie de ce *castrum* évolue de manière importante au cours du XVIe siècle. Afin d'évaluer et de dater les grandes étapes de cette mutation, nous disposons de trois documents cadastraux :

- Un rôle de taille datant de 1532 (MG CC368)
- Un livre de cens dit « de l'Ile et de Jonquières », qui ne concerne en réalité qu'uniquement Jonquières, datant de 1537 (AD 2H441)
- Le cadastre de 1584, coté MG CC352. (celui de 1564 ne concerne que l'Ile)

Rappelons que nous avions dénombré 102 maisons dans cette modeste agglomération en 1447-1450[1], et 144 maisons en 1418[2]. Nous avions obtenu ce chiffre, correspondant vraisemblablement à un extremum de la densité du bâti pour le Moyen-Âge, par l'addition du nombre de bâtiments privés par rue :

	1418	1447-1450
Rue des Rollands	45	28
Rue Droite (ou rue de la Cour)	43/44	36/37
Rue du Four Vieux (la plus à l'est)	38/39	29
Rue du Four Neuf (la plus à l'ouest)	17	8/9

Doc. 98. Nombre de maisons par rue à Jonquières en 1418 et 1447-1450

Un comptage effectué dans le rôle de taille de 1532 donne les résultats suivants : on y trouve 126/127 maisons, réparties dans les quatre même rues.

Rue des Rollands	41/42
Rue Droite et Plan de l'église	32/33 + 3 = 35/36
Rue du Four Vieux	28/29
Rue du Four Neuf	5
Indéterminé	14/15

(Indéterminé : habitations non situées par un nom de rue. On retrouve souvent la formule « a dos carrieros », c'est-à-dire à une intersection.)

Il faut ajouter à ce compte 5 bastides situées dans le terroir.

Doc. 99. Nombre de maisons par rue à Jonquières en 1532

[1] AD 2H439, cf. doc.71 p262.

[2] AD 2H442, id.

La même analyse du livre de cens de 1537 donne les résultats suivants : on peut compter 145 maisons, réparties comme suit :

Rue des Rollands	41/42
Rue Droite et Plan de l'église	28/29 + 3 = 31/32
Rue du Four Vieux	34/35
Rue du Four Neuf	9
« Près du Portal »	5
Indéterminé	23/24

Doc. 100. Nombre de maisons par rue à Jonquières en 1537

Il faut tout d'abord relever la hausse du nombre de maisons dont l'emplacement n'est pas spécifié, ce qui constitue une source de difficultés. Une partie d'entre elles se trouve certainement rue Droite, car il est impossible que le nombre de bâtiments ait baissé dans la rue principale au cours de cette période de forte croissance. On note une augmentation nette du nombre de maisons dans la modeste rue du Four Neuf, ainsi que dans la rue du Four Vieux. Toutefois, le nombre de bâtiments par rue est toujours inférieur à celui relevé en 1418 : je pense que les constructions, jusqu'en 1537, ont été effectuées sur d'anciennes parcelles, bâties jusqu'au bas Moyen-Âge. Signalons néanmoins des maisons situées « Près du Portal ». A l'exception d'une d'entre elles, située « en Jonquières », je ne suis pas parvenu à déterminer si ces bâtiments s'élevaient à l'extrémité sud de la rue Droite ou bien à l'extérieur du castrum. Si tel était le cas, il s'agirait d'un très petit faubourg ayant vu le jour entre 1532 et 1537 à l'extérieur de la ville. Cependant, je pense qu'il faut exclure cette éventualité au vu du contexte politico-militaire. Le développement d'un faubourg, type d'urbanisation très vulnérable, à l'époque de la seconde invasion de Charles Quint (1536), me semble tout à fait improbable.

L'évolution de la construction privée suit exactement le même processus à l'Ile et à Jonquières. Après les catastrophes sanitaires du milieu du XVe siècle, le nombre de bâtiments habitables décroît fortement, pour atteindre son minimum vers 1470[1]. A partir de cette date, la démographie et la construction connaissent un nouvel essor. Dans les deux villes, le milieu du XVIe siècle est l'époque où le maximum de densité de bâti enregistré au Moyen-Âge est à nouveau atteint. En effet, si le nombre maximum de maisons en construction semble atteint légèrement plus tardivement à Jonquières qu'à l'Ile (vers les années 1530, plutôt vers le début du siècle à l'Ile), les 145 maisons de 1537 sont à rapprocher des 144 relevées en 1418, et de la densité maximale de construction atteignable dans l'enceinte médiévale, soit 145 à 150[2] bâtiments privés.

A l'Ile et à Jonquières, le logement des habitants supplémentaires s'effectue donc, jusque vers 1550, exclusivement dans les parcelles bâties au Moyen-Âge. Les quatre rues de Jonquières sont en 1537 les mêmes qu'en 1418. On peut ainsi qualifier la période 1470-1550 de phase de réhabilitation des îlots existants.

---

[1] Le pic de densité du bâti et de population de Jonquières ne se situe pas dans les années 1330-1340, comme à l'Ile, mais dans les premières décennies du XVe siècle. La démographie de ce castrum connaît en effet une évolution atypique, du fait de sa fonction d'accueil de réfugiés à partir de la fin du XIVe siècle.

[2] Chiffre calculé d'après les parcelles du cadastre napoléonien. Cf p273.

Mais la lecture du cadastre de 1584 nous informe que le désormais « quartier »[1] de Jonquières a connu une évolution majeure depuis 1537. Le quartier compte désormais 186 maisons. C'est bien plus que le périmètre médiéval, évoqué ci-dessus, n'en peut contenir. Nous devons donc déterminer à quel endroit cette expansion a pu avoir lieu : comment les 41 habitations édifiées au cours de ces 47 années sont-elles localisées?

Les registres de délibérations[2] évoquent un faubourg construit face au portail de Jonquières, rasé en 1593 : « il y a plusieurs de Jonquières qui ont perdu leurs maisons pour avoir estés desmollies durant ses troubles à la bourgade dudit Jonquières pour lesquelles sont en procès avec la communauté ». Cependant, on aperçoit seulement 11 maisons au lieu-dit « la Bourgade » dans le cadastre de 1584, ainsi que quelques casals[3]. Il est donc clair que ce n'est pas à cet endroit que l'agglomération s'est significativement étendue. Restent encore 30 maisons à placer.

Celles-ci ont été en partie élevées le long d'une nouvelle rue : la rue de la Ramade, qui compte 11 maisons. Cette nouvelle rue est parallèle aux quatre rues de Jonquières, et se trouve à l'est, au bord de l'étang. Elle est construite des deux côtés, puisque sur 11 habitations, au moins 6 se trouvent à l'est de la rue. Il s'agit sans doute possible de la partie sud de l'actuelle rue Langari. Cette appellation date du XVIIIe siècle. La rue est dénommée « rue de la Ribe » dans les cadastres de 1626 et 1645. R. Cornet fait à ce sujet remarquer que « *Langari* » n'est rien d'autre que la contraction de la formule que l'on pourrait traduire en français par « long de la rive ». Preuve supplémentaire de la correspondance entre tous ces toponymes, une maison est localisée en 1537 « rue de la Ribe Ramade », mais le mot « Ribe » est rayé[4].

Le mot « Ramade » désigne le retour de fortifications protégeant l'angle sud-est du castrum contre les intrus voulant contourner le rempart en marchant dans l'eau, le long de la rive. On retrouve un dispositif similaire au nord-est de Ferrières, appelé la « Palissade ». Il est impossible de déterminer si la Ramade est construite en pierre ou en bois au XVIe siècle[5]. Un acte de vente de 1610 la qualifie de muraille[6], mais les fortifications de Jonquières ont été entièrement transformées dans les années 1590. On peut apercevoir cette muraille sur le plan levé par J. Maretz en 1633, mais il pourrait s'agir d'un anachronisme[7].

Une ou deux nouvelles rangées de maisons sont donc en train d'apparaître en 1584, bâties sur des terrains remblayés sur l'étang. Toutefois, je n'ai localisé que 22 des 41 maisons bâties entre 1537 et 1584 (à la Bourgade et rue de la Ramade). Comptons maintenant les bâtiments privés de toutes les rues pour tenter de situer les 19 édifices restants:

---

[1] L'Acte d'Union remontant à 1581.

[2] MG BB15, 7/2/1599. Voir aussi en 1598 et 1618. Cf. p459.

[3] Ce terme, je pense, doit ici être pris dans le sens de maisons en construction.

[4] CC352, f°376v.

[5] La « ramade de Jonquières » est évoquée dans les délibérations en septembre 1526 – MG BB2 -.

[6] AD 2H430, 1610: l'abbé de Jonquières vend une place de maison à Jonquières, « hors la muraille vieille et au dedans la muraille dudit lieu bastie de neuf », voisinant à l'est avec la muraille appelée de la Ramade, « du midi de long en long la muraille édifiée de neuf, du couchant le cimetière de l'église dudit lieu, du temps droit (nord) de long en long la muraille dudit lieu. »

[7] Cf. p460

Rue des Rollands (Roland)	49/50 (45 en 1418)
Rue Droite	42 (43/44 en 1418)
Rue du Four Vieux	43/44 (38/39 en 1418)
Rue du Four (Neuf)	18 (17 en 1418)
Rue de la Ramade	11
Rue du Barry (?)	2
« Au canton »	9
A la Bourgade	11

Doc. 101. Nombre de maisons par rue à Jonquières en 1584

La comparaison avec les valeurs de 1418 me semble intéressante, pour deux raisons :

- ce cadastre est une description de l'époque où le bâti a une densité maximale ;
- toutes les maisons citées y ont une adresse dans une rue connue (pas de catégorie « Indéterminé »)

On peut donc déceler ou se trouve la plus grande partie des 19 nouvelles maisons restantes : à l'extrémité nord des rues des Rollands et du Four Vieux, ainsi qu' « Au Canton ». Les rues des Rollands et du Four Vieux se sont manifestement allongées d'une ou deux rangées de maisons vers le nord, probablement construites sur des espaces remblayés sur l'étang. « Au canton » n'est pas un toponyme précis. Il désigne les maisons dont l'entrée est située dans les ruelles ou traverses coupant orthogonalement les rues de la ville. On peut supposer que ces maisons ne sont pas neuves en 1584, et qu'elles étaient anciennement répertoriées dans les quatre rues ou en « Indéterminé ». Ceci signifie que les comptes des quatre anciennes rues est amputé en 1584 de ces maisons, et qu'il faut probablement encore légèrement les majorer, ce qui renforce la théorie d'un allongement vers le nord.

La période 1540-1580 est donc caractérisée par la création d'un faubourg (11 maisons) et par l'édification de bâtiments sur l'étang (au nombre de 30). La croissance démographique pousse le bâti à déborder de ses limites médiévales. Pourquoi cette extension ne s'effectue-t-elle pas majoritairement côté terre, vers le sud, face au portail de Jonquières ? On peut supposer que contexte des guerres de religion incite à la prudence : en remblayant l'étang, la communauté dispose d'un espace supplémentaire, sans avoir à agrandir le tracé du rempart des années 1370. La profondeur de l'étang étant assez faible, il est vraisemblablement bien plus facile de combler quelques dizaines de centimètres voire un mètre d'eau que de construire une nouvelle ligne de fortifications.

Cet état d'esprit marque apparemment toute l'agglomération martégale, puisque **parmi toutes les nouvelles maisons bâties au XVIe siècle, seules celles de la première bourgade de Jonquières, en partie rasées en 1593, ont été construites sur la terre ferme**.

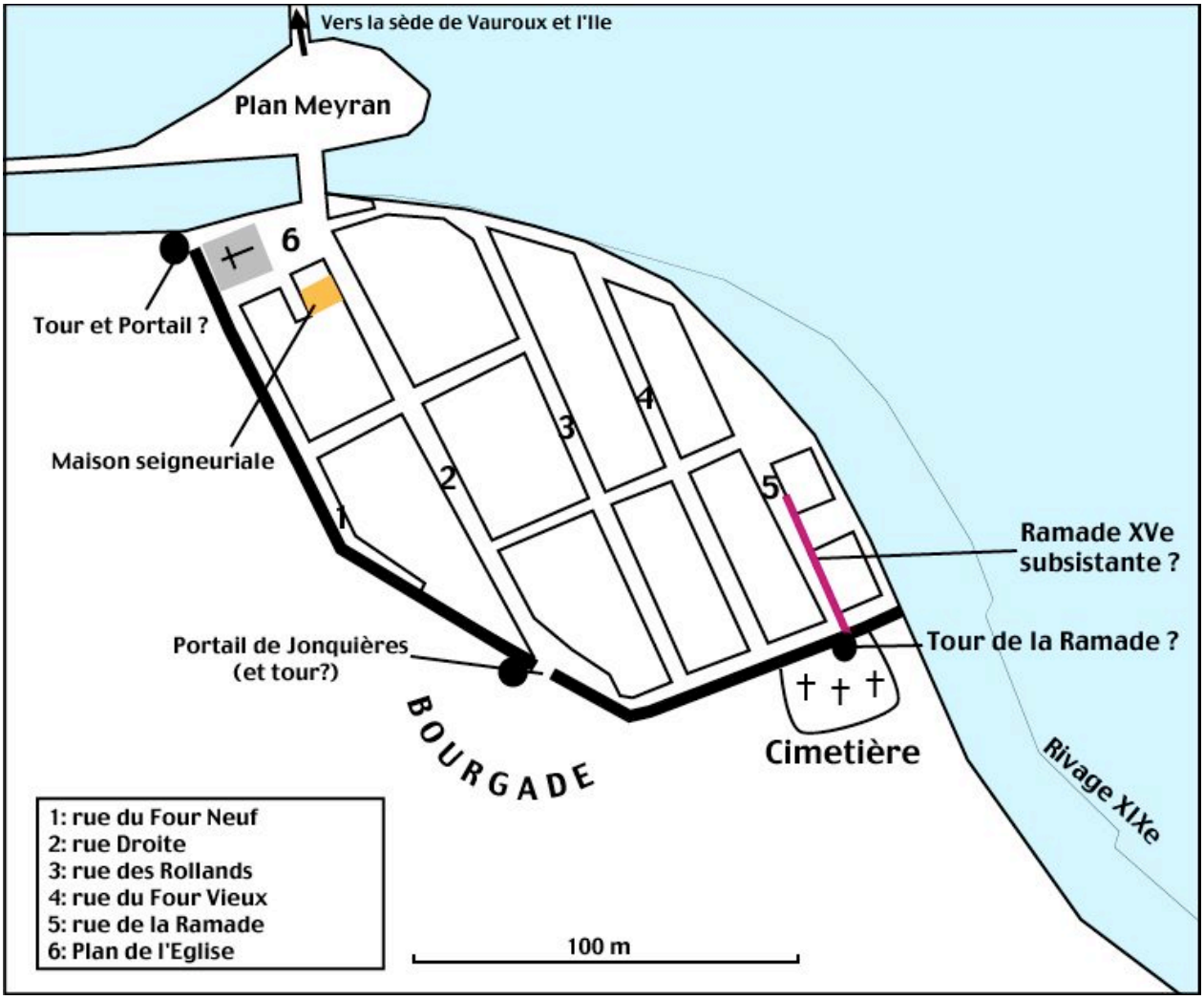

Doc. 102. Jonquières en 1584

Selon toute vraisemblance, un cimetière a été créé au XVIe siècle au sud-est du *castrum* : un document de 1610 permet de déterminer qu'il confronte le rempart, et qu'il confronte ou est éloigné de quelques mètres de l'Etang de Berre.[1] Nous avons de plus déjà signalé qu'au début du XVIe siècle (en 1508[2]), le « cimetière de Jonquières » était encore l'ancien cimetière de St-Geniès, situé près du Puits Neuf, c'est-à-dire à peu près à l'emplacement de l'actuelle clinique de Martigues.

Le Plan Meyran, quant à lui, est toujours occupé par des boutiques. En 1563[3], des places de maison vides y sont à vendre, mais elles sont en réalité destinées à la construction de commerces. Plusieurs d'entre elles changent de main en 1565[4]. (En 1567, un énième procès est en cours au sujet de l'appartenance du Plan Meyran à la Vicomté de Martigues ou au terroir de Jonquières/St-Geniès.)

[1] AD 2H430, cf. p460.
[2] Cf. p279.
[3] AD 2H430.
[4] Id.

Le premier registre de délibérations de Jonquières fournit quelques informations sur les édifices publics. En décembre 1509, un dénommé Jehan Augier demande l'autorisation de « *bastir sur lo Barri* »[1], afin, probablement, d'étendre son habitation. Le conseil accepte à la condition qu'en cas de guerre et de « haute nécessité », il soit possible aux défenseurs de la ville de déambuler sans encombre sur le chemin de ronde. Cet consentement est à mon sens révélateur de la paix caractérisant des deux premières décennies du siècle. Il est d'autant plus surprenant que le *castrum* ne se trouve absolument pas en état de surpopulation, et qu'il demeure de nombreux emplacement libres à bâtir intra-muros.

L' « œuvre de l'église » (*obra de la gleysa*) est mentionnée en octobre 1509, octobre 1510, octobre 1513 et février 1521. Au Moyen-Âge, la notion d'œuvre de « bienfaisance » est plutôt exprimée par le mot « charité ». Tout porte à croire que cette *obra de la gleysa* concerne des travaux, et qu'ils ont duré plusieurs années. L'église de Jonquières, sans doute bâtie dans les années 1430[2], nécessite-t-elle déjà une restauration, ou une reconstruction ? Ou s'agit-il seulement d'améliorations, voire d'un agrandissement de l'édifice existant[3] ?

Une « tour neuve » est évoquée en 1574[4] : des recherches complémentaires permettraient peut-être de déterminer de quoi il s'agit.

Une fontaine est souvent évoqué dans le registre de délibération des années 1570[5] : la *fon de Martegue* ou « fontaine du Martigue ». Il ne s'agit pas d'un point d'eau situé intra-muros, mais d'un bâtiment vraisemblablement situé à l'actuel quartier St-Anne, jouant avec le Puits Vieux un rôle primordial dans l'approvisionnement en eau de la ville[6].

Les années 1470-1540 voient donc le bâti du centre-ville de Jonquière se reconstituer selon la trame médiévale. A partir du milieu du XVIe siècle, la croissance de la population oblige les construction à dépasser le périmètre hérité du Moyen-Âge, et un faubourg ou « Bourgade » naît face à la porte d'entrée du *castrum* (il est rasé pendant les guerres de religion). Mais ce faubourg ne compte guère plus qu'une dizaine de maisons, et constitue un phénomène marginal quand on le compare à l'extension urbaine qui est organisée sur la lagune : 30 maisons voient le jour entre 1540 et 1580 sur des terrains gagnés sur l'étang de Berre par remblayage.

---

[1] BB1, 21/12/1509/f136a

[2] Cf. p277.

[3] La population ayant sensiblement augmenté depuis les années 1430, période de crise démographique. On imagine que ce bâtiment initial était de dimensions fort modestes.

[4] MG BB3.

[5] Id.

[6] Voir article à paraître sur l'histoire de l'alimentation en eau.

2.1.6.3. Ferrières

L'étude de l'évolution des rues de Ferrières au XVIe siècle paraît de prime abord malaisée, car aucune source cadastrale complète n'existe entre 1481[1] et 1584[2]. Il est donc impossible de comparer, comme à Jonquières, le rythme de la reconstruction dans les différentes voies. Cependant, le chercheur dispose de deux documents intéressants : l'inventaire des cens et services dus au roi de 1541[3], et les reconnaissances de biens soumis à la seigneurie du roi de 1542 (B868). Notons que dans ces deux documents, les biens possédés à l'Ile et à Ferrières sont mélangés, les deux villes dépendant de la directe du même seigneur depuis 1457. Bien que ces registres soient lacunaires et ne puissent être utilisés dans le cadre d'une étude démographique, le dossier B868 en particulier constitue un apport précieux, car les confronts des maisons de Ferrières y sont particulièrement détaillés. Afin d'apprécier l'évolution du réseau de rues depuis le XVe siècle, voici tout d'abord un rappel des voies recensées en 1463 et 1481[4] :

- rue de la Chaîne. Entièrement bâtie des deux côtés.
- rue du Four (actuelle rue du Grand Four). Très peu construite sur son côté ouest.
- rue de l'Eglise ou de l'Eglise St-Louis. La plus à l'ouest du castrum, parallèle au rempart, est peu habitée : on y voit une poignée de maisons en 1481, mais surtout des jardins, des vergers, et des étables, aussi bien sur son côté ouest que vers la rue du Four.
- rue du Pont (1463). Appelée rue Droite en 1481, elle est l'actuelle rue des Serbes. A son extrémité ouest se trouve une porte[5] de la ville.
- rue Droite (1463). Elle prend le nom de rue de Marguières en 1481. C'est l'actuelle rue Roger Salengro. Elle part du portail de Marguières, entrée nord du castrum, et rejoint la pointe sud de la ville, en longeant la rive du Martegue, au moins dans sa partie située au sud de la rue du Pont (parfois appelée la *Ribe*).
- La traverse St-Jacques (*St-Jaume*) est située à proximité du littoral sud-ouest. Orientée nord-sud, les quelques édifices de cette ruelle était vraisemblablement accolés, côté est, au rempart séparant le castrum de l'actuelle place Jean Jaurès.
- « devant lo pon » : ce toponyme concerne deux habitations en 1481, sans qu'il soit possible de déterminer s'il s'agit du pont partant vers l'Ile ou du pont enjambant la large douve au départ du chemin de Fos, au sortir du quartier de rue Neuve.
- La localisations de la *carriera Autam* ou *Clautam* reste mystérieuse: ce n'est pourtant pas une voie à négliger, puisqu'on y trouve 8 maisons en 1481. S'agit-il d'une rue « du Cloître » ? D'une rue « Couverte »? D'une impasse ? Par élimination, on peut déclarer qu'il y a des chances pour qu'il s'agisse de l'actuelle rue du Matelot. Cette dernière hypothèse pourrait être renforcée par la présence de la « maison claustrale » en 1542 sur le côté est de la rue de l'Eglise, dans l'axe de la rue du Matelot[6].

---

[1] AD B1641.
[2] MG CC352.
[3] AD B866. Les confronts n'y sont pas précisés.
[4] AD B1438 et B1641.
[5] AD B1641, F°26v.
[6] AD B868, f°114v, 140 et 144.

On recense donc 7 axes habités au XVe siècle, dont l'un est impossible à situer avec certitude. A la suite du règlement municipal de 1514, on trouve, outre celles relatives à l'Ile, des reconnaissances concernant Ferrières[1]. Les bâtiments qu'elles recensent sont situés sur les voies suivantes :

- *carreria de la Cadena* (rue de la Chaîne)
- *la carreria Furni* (rue du Four)
- la *carreria appelata de la Gleysa* ou « *carreria beate Ludovici* »
- la *carreria Recta*,
- La *carreria de Marguieras* qui prend le nom de *transversia que itur ad Portale de Marguieras* à son extrémité nord.
- la *carreria quo itur ad Palissada*. Je pense qu'il s'agit du début de l'actuelle rue Margueridette, puisque celle-ci portait le nom de rue « allant à la Palissade » dans le cadastre de 1584[2]. Il est possible que cette dénomination concerne également la continuation de cette voie vers l'est, soit l'actuelle rue du Matelot. La palissade à laquelle ces toponymes font allusion est une fortification légère située au nord-est de la ville, orientée nord-sud, joignant le rempart principal à la rive. Cette palissade longe vraisemblablement la rive sur une certaine distance, afin de dissuader les assaillants ou les intrus de contourner le rempart en marchant dans l'étang, celui-ci étant peu profond à proximité du rivage. Cette palissade en pieux de bois joue, je pense, un rôle similaire à celui de la muraille de la Ramade, à Jonquières.

Cette liste correspond à peu près à celle que nous avons présentée pour 1463/1481, à l'exception de la petite traverse St-Jacques, dont il n'est pas fait mention.

Les documents de 1541/1542 sont beaucoup plus riches ; il est possible à partir de ceux-ci de dessiner un plan de la ville, qui constitue une référence pour le XVIe siècle, mais également le point de départ pour la compréhension de l'agencement de Ferrières aux époques antérieures. C'est en comparant les sources médiévales avec ces données qu'il m'a été possible de proposer un plan du castrum au Moyen-Âge. Les maisons recensées[3] bordent les voies suivantes :

- rue de la Chaîne (*Cadène*). Elle est entièrement bâtie. La rangée de maisons du côté est est bordée à l'est par l'étang de Berre[4], sur toute sa longueur. L'étude d'une maison apparaissant au f°40 est très intéressante. Il s'agit du bâtiment situé à l'extrémité nord de l'îlot, c'est-à-dire bordé par les actuelles rues suivantes : à l'ouest, la rue de la Chaîne, au nord, la rue des Serbes, à l'est la rue Jospeh Boze. En 1542, cet édifice voisine à l'est avec le rivage de l'étang. Ceci signifie qu'au milieu du XVIe siècle, le littoral se trouve à hauteur de l'intersection entre la rue R.Salengro/J.Boze et la rue des Serbes.

---

[1] AD B847, f°214 à 241.

[2] MG CC352 F°768, f°770. Et celui de « traverse de la Palissade » dans le cadastre de 1626 – MG CC355, f°173 à 181-.

[3] Au nombre de 81 ; il en manque certainement plusieurs dizaines.

[4] AD B868, f°21v, 42v, 61v et 148.

Le côté ouest de la rue de la Chaîne est également bordé par le rivage, en partie. En effet, plusieurs maisons de la partie sud de cet îlot voisinent à l'ouest avec le « canal de la bourdigue de Mejan ». L'une d'elles voisine au sud avec l'étang, et constitue la pointe sud du bâti du *castrum*[1]. Un comparaison rapide entre le plan du cadastre napoléonien et une photo satellite de la ville actuelle permet de se rendre compte que le tiers sud des maisons de la rue de Chaîne ont été rasées au XXe siècle, afin de construire le quai Maurice Tesse.

On note qu'un pont passant au dessus de la rue relie deux maisons[2].

- rue du Four. Cette rue semble construite sur son côté est, mais compte beaucoup de jardins côté ouest[3]. Deux maisons du coté ouest confrontent avec le « jardin du roi » à l'ouest[4]. Le four de la communauté, avant-dernière maison vers le sud de l'îlot est, est un bâtiment qui traverse jusqu'à la rue Marguières[5].
- rue de l'Eglise ou rue de St-Louis. Le nombre de bâtiments s'élevant le long de cette voie est remarquablement faible. L'église est située sur le côté est, et voisine au nord avec des jardins[6]. Les parcelles du côté ouest sont adossées au rempart[7]. Sur l'avant-dernière de ces parcelles est édifiée la « maison claustrale de l'église »[8].
- rue Droite (actuelle rue des Serbes). Cet axe débouche vers l'ouest sur le grand portail de la ville, donnant dans l'actuelle place Jean Jaurès. Les maisons les plus à l'ouest de la rue voisinent à l'ouest avec le rempart[9]. A son extrémité est, cet axe débouche sur le *Martegue*[10].
- rue de Marguières, « alias du Portal »[11]. Elle est en grande partie bâtie en 1542. Derrière la rangée de maisons du côté est se trouve le littoral de l'étang[12].
- rue St-Jaume (ou St-Jacques)[13]. Il ne s'agit pas du quai St-Jaume visible sur le C.N., actuel quai Maurice Tesse, mais d'une ruelle reliant ce quai à la rue Droite, que nous avons décrite pour le XVe siècle. On y relève la présence de la boucherie, voisinant avec le « canal de St-Geniès »[14] (ou de la bourdigue du Méjan).
- rue du Loup. D'après le Cadastre Napoléonien, la rue du Loup est au XIXe siècle l'actuelle rue du Matelot. On ne voit plus de trace de la *carreria Autam/Clautam* de

[1] Id., f42v, f253. Pointe : f42v.
[2] Id., f°294/295.
[3] Id., f°37.
[4] Id., f°9v.
[5] Id., f°69.
[6] AD B868, f°47.
[7] Id., f°114v, 307.
[8] Id., f°114v, 140.
[9] AD B868 f98, 104 et 307v.
[10] Etang de Berre. Voir AD B868 f°76v.
[11] AD B868 f69.
[12] Id., f°351.
[13] AD B868, f°40, 66v
[14] id., f°58. En 1509, la ville de Ferrières est d'ailleurs condamnée à enlever la muraille tombée dans la « bourdigue de Montmajour » : le pan de rempart tombé dans le canal se situe selon toute vraisemblance dans ce secteur. – AD 2H639 f130v -

1481. Cet axe aurait donc pris le nom de rue du Loup[1] au XVIe siècle. Il est bizarrement nommé « traverse tirant vers la porte de la Tour » dans les confronts d'un jardin[2], mais je pense qu'il s'agit d'une erreur.

- une « rue *sive cantonade* (ou canton) pour aller au Martigue » est évoquée une seule fois[3]. D'après les confronts, il s'agit de l'embryon de l'actuelle rue Margueridette.
- rue de l'Etang de Martigues. Il s'agit de la rive de l'étang elle-même, c'est-à-dire de l'actuelle rue Henri Cayol, ou d'un axe situé à mi-distance entre la rue R. Salengro et la rue H. Cayol. La rue de l'Etang part de la Palissade, puis descend le long de l'arrière des maisons du côté ouest de la rue Marguières[4]. De l'autre côté de la rue Droite, elle continue à longer l'arrière des maisons du côté ouest de la rue de la Cadène[5]. On relève une seule fois une rue « dicte de la Mer »[6]. Je pense qu'il s'agit également de la rive.
- rue Neuve. Il ne s'agit pas d'une rue mais d'un îlot situé à l'ouest de l'actuelle place J. Jaurès. Comme nous l'avons vu pour le XVe siècle, l'union de Ferrières et de l'Ile sous la bannière d'un même seigneur avait marqué la fin de l'entière appartenance du quartier dit de « Rue Neuve » à la ville de l'Ile. A partir de 1463, des bâtiments situés à Rue Neuve apparaissent aussi bien dans les reconnaissances de l'Ile que dans celles de Ferrières[7].
- On voit également apparaître une fois une « rue du Colombier »[8]. Si l'on en croît le C.N., il s'agirait de l'actuelle rue Joseph Boze. Cela signifierait que deux rangées de maisons seraient bâties à l'est de la rue de la Chaîne en 1541, ce qui serait assez surprenant. Il peut également s'agit de la traverse du Colombier, que l'on voit débuter en 1645 dans la rue de la Chaîne et partir vers l'est[9].
- La « rue de la Place » apparaît deux fois[10]. Cette appellation correspond vraisemblablement à la place J. Jaurès elle-même[11].

---

[1] AD B868, f249 et B866 vers f320. La rue du Loup devient rue de l'Escale au XVIIe, puis reprend la nom de « rue du Loup » au XIXe siècle, pour finalement être rebaptisée « rue du Matelot » au XXe.

[2] AD B868, f°67v. En effet aucune porte ne voisine avec les extrémités de cette voie. On n'aperçoit aucune à proximité de la maison formant le coin nord-ouest du castrum (f°144). De plus, la « porte de la Tour » est située au bas de la rue de l'église, au débouché de l'actuelle rue du colonel Denfert sur la place J. Jaurès.

[3] AD B868 f°53.

[4] AD B868 f°214 et 351v.

[5] Id., f°7v, f30, f48.

[6] Id., f°176

[7] AD B868, f°5v : maison située rue Neuve, à Ferrières, voisinant au sud avec le « canal du bourdigou ». B868, f°309 : jardin situé rue Neuve, à l'Ile, voisinant au sud avec le « canal du bourdigou appellé le Meian ».

[8] AD B866 f°327

[9] MG CC356, f°816. Elle traversait au XVIIe siècle l'actuelle rue J. Boze pour se jeter dans l'actuelle rue du Peuple. La section Chaîne-Boze n'existe plus de nos jours.

[10] AD B868 f°210 et B866 vers f°320

[11] Voir cadastre de 1626 –CC355, f°9 et f°43-. On y trouve deux maisons « à la rue du Plan », dont l'entrée est apparemment située sur la place.

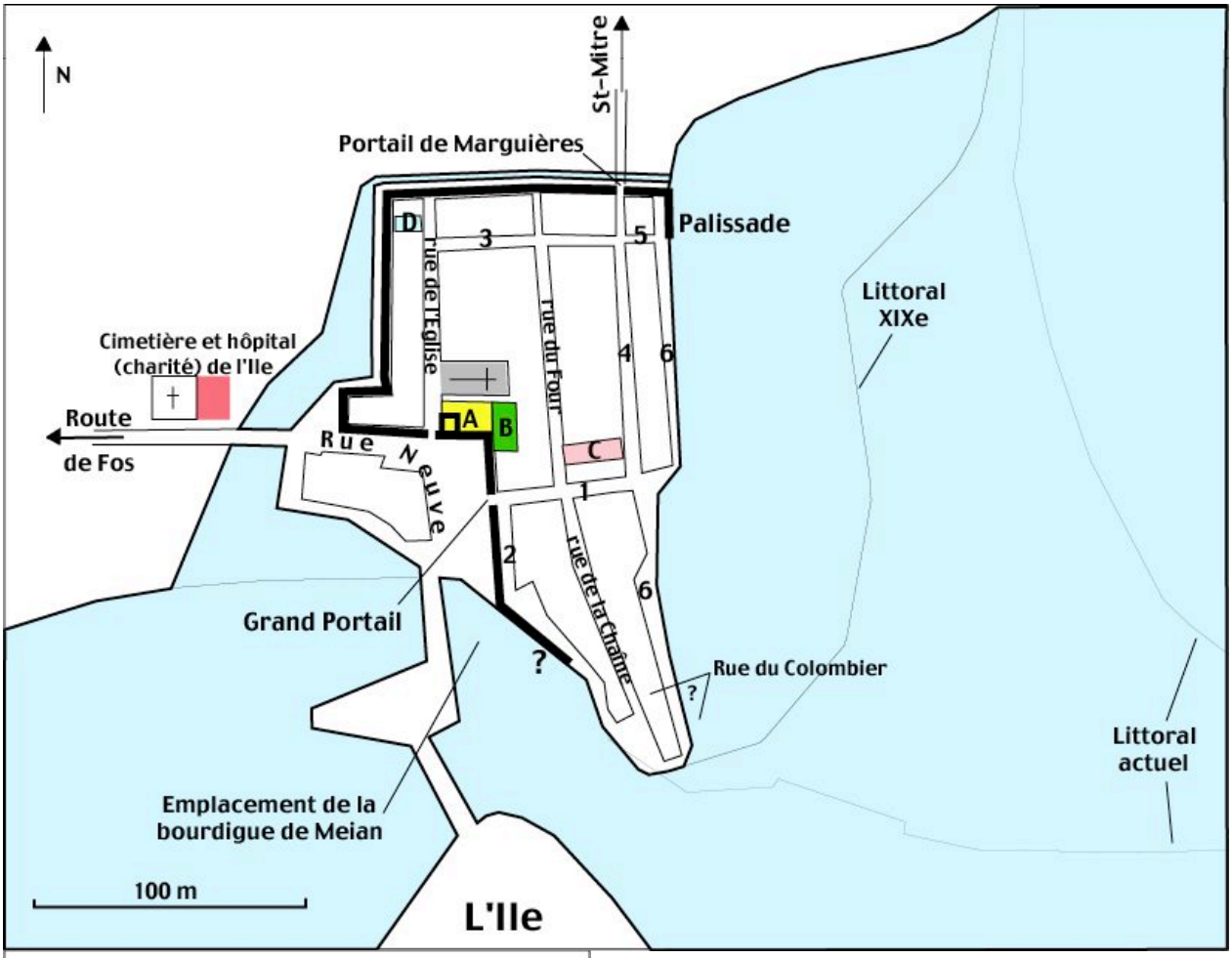

1: rue Droite
2: rue St-Jacques (St-Jaume)
3: rue du Loup
4: rue de Marguières
5: rue ou "canton" pour aller au Martigue
6: rue de l'Etang de Martigues

A: tour et maison seigneuriale
B: "jardin du Roi"
C: four
D: maison claustrale

Doc. 103. Ferrières en 1542.

Doc. 104. Ferrières aujourd'hui (photo satellite, source : IGN, www.geoportail.fr)

Malgré la multiplication des toponymes dans ces sources du XVIe siècle, un constat s'impose : **le réseau des rues de 1541/1542 est à peu de choses près le même que celui du XVe siècle**. Les constructions qui n'ont certainement pas manqué de voir le jour depuis le retour de la croissance démographique, vers 1470, ont donc remplacé des bâtiments disparus. Nous avions pu constater que le bâti était extrêmement clairsemé dans ce *castrum* au XVe siècle. Les maisons neuves ont été édifiées, entre 1470 et 1540, à la place des ruines, des étables, des jardins ou des vergers qui avaient eux-mêmes succédé aux demeures du XIVe siècle.

Mais l'essor de la construction est plus modeste à Ferrières, en proportion, que dans les deux autres villes, au cours du XVIe siècle. En effet, on recense 99 maisons en 1481[1] et seulement 150 en 1584[2], soit une augmentation de 50% en un siècle, tandis que l'on constate vraisemblablement un doublement du nombre de bâtiments privés à Jonquières, et une hausse de plus de 250% à l'Ile. Le nombre de maisons visibles dans le C.N. dans les limites du rempart médiéval avoisine 150, ce qui concorde avec le total que l'on peut calculer pour 1584.

[1] AD B1641
[2] MG CC352

Rues de 1584	Nombre de maisons
Rue Droite	19
Rue de la Chaîne (*Cadène*)	24
Rue St-Jaume (ou ruelle « derrière St-Jaume »	0
Rue du Colombier	24
Rue Marguières	31
Rue de la Palissade	7
Rue de la Ribe	12
Rue du Four	15
Rue de l'Eglise	9 ou 10
Rue de l'Escalle	8 ou 9
Total	150

Doc. 105. Nombre de maisons par rue à Ferrières en 1584.

Malgré l'absence de données chiffrées pour le milieu du siècle, il faut se rendre à l'évidence : de nouvelles constructions sont apparues depuis. Elles sont localisées de la façon suivante :

- sur les emplacement bâtis avant 1350, et abandonnées au XVe siècle. Les parcelles dévolues à l'agriculture restent encore assez nombreuses intra-muros, au milieu du XVIe siècle. En 1584, leur nombre a considérablement diminué, mais les parcelles non bâties sont largement plus nombreuses qu'à l'Ile ou à Jonquières. La rue de l'Eglise, la rue du Four et la rue de l'Escale ont vu un certain nombre d'édifices s'élever, mais on peut encore y recenser un quantité non négligeables de cours et de jardins, la rue de l'Eglise étant la moins construite.
- Sur des terrains remblayés sur l'étang. En effet, les reconnaissances de 1542 signalent de nombreuses « nouvelles places » de maisons[1], c'est-à-dire des emplacements à bâtir situés intra-muros, au bord de l'étang de Berre. Le rivage vient donc d'être remblayé, à la hauteur des actuelles rues H. Cayol et J. Boze. Il est clair que nombre de ces emplacement ont été bâtis entre 1542 et 1584. La rue du Colombier (actuelle rue J.Boze) n'est mentionnée qu'une seule fois en 1542 ; on y compte 24 maisons en 1584 ! (au moins 6 d'entre elles sont situées du côté est de la rue)

[1] AD B868 f°261, par exemple.

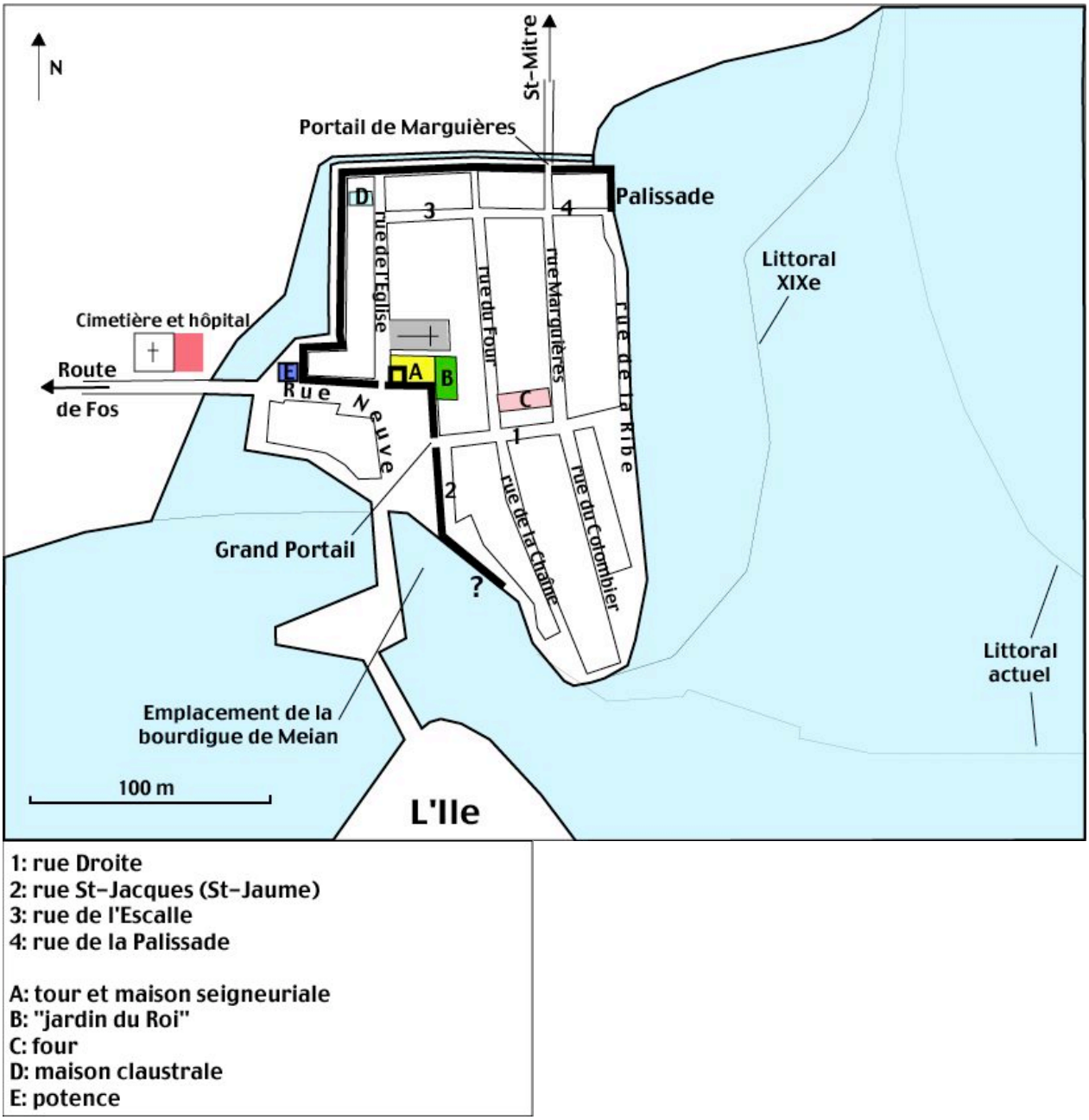

Doc. 106. Ferrières en 1584.

Je pense que l'on peut résumer ainsi l'évolution du bâti à Ferrières au XVIe siècle:

- Jusque vers 1550, le littoral situé au nord de la rue Droite (actuelle rues des Serbes) est remblayé. La rue de la Ribe (actuelle rue du Petit Four) apparaît. Les emplacements des maisons médiévales disparues, souvent dévolus à un usage agricole, sont peu à peu reconstruits.
- A partir de 1550, le littoral situé au sud de la rue Droite est remblayé. La rue du Colombier (actuelle rue J. Boze) apparaît. Le nombre des cours et jardins se restreint encore, mais reste plus élevé que dans le reste de l'agglomération.

Les reconnaissances de 1542 nous permettent également de nous pencher sur les mutations du quartier de Rue Neuve, et donc sur l'évolution du voisinage avec la ville de l'Ile depuis la réunion des deux communautés sous la directe de Charles du Maine, en 1457. Les

documents du XVe siècle ne permettent pas de mesurer si ce rapprochement juridique a eu des conséquences en matière d'aménagement urbain, et par exemple si la zone de disjonction que constituait l'actuelle place J. Jaurès avait dès les années 1460 commencé à devenir un espace d'attraction pour les deux communautés. Le fait que deux maisons soit situées *devan lo pon* (devant le pont) dans le cadastre de 1481[1] est à mon sens un signe que les habitants de Ferrières ne considèrent plus le rempart de la place J. Jaurès comme la limite de leur ville. L'idée que la place, tout au moins la façade située du côté de Ferrières, est devenue une voie du *castrum* à part entière est confirmée par l'adresse de deux maisons[2] (peut-être les mêmes) donnée dans les reconnaissances de 1542 : elle sont situées « rue » de la Place. Il existe au moins une boutique située Rue Neuve, mais « assise sur les murailles de Ferrières »[3]. L'ancien espace interstitiel entre les deux villes est donc devenu un espace marchand. Dans les confronts d'une maison de Rue Neuve, voisinant à l'est avec la place, cette dernière est d'ailleurs désignée ainsi: « place et rue publique allant à la Maison du Roi *sive* (ou) la Tour de Ferrières »[4]. On sent dans cette formulation, à mon sens, une décrispation par rapport à la situation de 1328[5], où le rédacteur d'une convention entre la reine Clémence et l'archevêque d'Arles se contentait de préciser que la Rue Neuve longeait le rempart de Ferrières.

En outre, un indice de cette ouverture physique entre les deux villes réside dans l'imprécision du même document dans la situation des biens localisés à Rue Neuve. Des maisons voisines situées dans cette îlot sont comme nous l'avons vu tantôt attribuées à la ville de l'Ile, tantôt à Ferrières.

La description d'un emplacement non bâti nous fournit des informations supplémentaires sur l'agencement des lieux : le livre terrier évoque une place « estant d'avant la tour du Roi, confrontant avec le fondement de la potence du terroir de Fos et dudit Ferrières, et avec l'eau de la mer de Martigues qui fraye au pont ensemble les barrières et lisses joignant avec la muraille dudit lieu tirant au chemin de Fos »[6]. Cette parcelle se trouve donc à proximité de la Tour du Roi (façade nord de la place J.Jaurès) et contre le rempart (ou plutôt contre les barrières complétant le rempart vers l'ouest) menant à route de Fos (le long du côté nord de l'actuelle rue Jean Roque). On peut déduire de ceci trois éléments :

- Cette parcelle est à peu près située à l'emplacement du n°6 ou 8 de la rue J. Roque.
- La potence, commune à Fos et à Ferrières, est sa voisine immédiate. La Rue Neuve est donc l'endroit où l'on pend les condamnés.
- Un bras de l'étang de Caronte remontait d'une cinquantaine de mètres vers le nord, à l'ouest du quartier de Rue Neuve. Ce bras d'eau saumâtre était certainement utilisé comme douve, au Moyen-Âge, dans le dispositif défensif de Rue Neuve, financé par la communauté de l'Ile. On l'aperçoit sur le plan de J. Maretz (1633).

[1] AD B1641, f°27.
[2] Cf. note 5, p249.
[3] AD B866, f°313.
[4] AD B868, f°158.
[5] AD B473.
[6] AD B866, f°344.

Parmi les bâtiments publics, il faut citer l'église St-Louis, située à son emplacement actuel rue du colonel Denfert, mais dont la longueur équivalait à la moitié de l'église actuelle. Elle ne disposait donc pas d'entrée dans la rue du Grand Four. On trouve également une « Maison claustrale de l'église », du coté ouest de la rue de la rue de l'Eglise, avant-dernier bâtiment au nord. S'agit-il du presbytère ou d'une maison claustrale au sens strict, c'est-à-dire possédée par un chapitre (le chapitre cathédral d'Arles ?) et occupée par un chanoine ?

Mais le bâtiment du castrum ayant le plus de valeur est la Tour de Ferrières. Correspondant vraisemblablement au palais de l'archevêque d'Arles brûlé entre 1371 et 1373[1], la tour seigneuriale est identifiable sur le rempart, plus précisément sur la façade nord de l'actuelle place J. Jaurès, dans le cadastre de 1481[2]. Elle fait partie d'une ensemble architectural dans lequel on trouve la maison du seigneur, une étable, un jardin. Il est probable que la maison de ville de 1481 (*ostal de la villa*), dans laquelle se tient le conseil de la communauté[3], ne soit rien d'autre que la maison seigneuriale.

En 1518, la tour est en réparation, en même temps que la « maison du Roi » à l'Ile[4]. Il semble logique que le seigneur (Charles de Rohan, de 1503 à 1526) entreprenne des travaux simultanés dans les deux résidences dont il a la jouissance – une par castrum-. En 1550, la chambre des comptes de Provence procède à une estimation de la vicomté à l'occasion de la prise de possession de l'usufruit par Francesco Aquaviva[5]. Pour les estimateurs, la tour de Ferrières, « joignant presque le barry de Ferrières », est « de grand prix ». En 1560, F. Aquaviva afferme l'ensemble de la vicomté à un dénommé Calamel, pour trois ans[6]. Durant cette période, celui-ci aura la « possession et jouissance » de cette tour, mais devra à son départ « remettre les meubles estans en la Tour de Ferrières ».

Ferrières suit donc un modèle d'urbanisation similaire à celui de ses deux voisins : jusqu'au milieu du XVIe siècle, la reconstruction s'effectue dans les parcelles héritées du Moyen-Âge. Après cette date, de nouvelles rues sont créées le long de l'étang de Berre par remblayage et accueillent la grande majorité des nouvelles maisons.

L'inventaire de 1541 et le livre terrier de 1542 fournissent des renseignements complémentaires permettant d'étoffer un peu nos connaissances sur les villes de l'Ile et de Ferrières. Le document de 1542 donne par exemple la longueur et la largeur de chaque maison. Presque toutes ont une longueur comprise entre 2 et 6 cannes, soit entre 4 et 12 m. La largeur des bâtiments oscille dans la quasi-totalité des cas entre 2 et 3 cannes, soit entre 4 et 6m. La surface au sol de la maison type est comprise entre 30 et 40 m2, et la plupart des habitations ont un rez-de-chaussée et deux étages. La maison de ville de 100 m2 environ est donc très courante au XVIe siècle, mais il est très vraisemblable, selon les calculs de densité

---

[1] Sentence de 1382 dans MG AA1 et BB5. Y.Grava, « Paroisses villageoises et communautés d'habitants ; l'exemple médiéval des pays de l'Etang de Berre », Actes du 109e Congrès des Sociétés Savantes, section Histoire médiévale et Philologie ,Dijon, 1984, Paris, C.T.H.S., 1985, p197-208, p202.

[2] AD B1641, f°30v.

[3] Id., f°31.

[4] AD B1652, f°108 et 112.

[5] MG AA4.

[6] AD B1278.

du bâti que j'ai effectué pour le XIVe siècle[1], que cette surface moyenne soit également valable pour le Moyen-Âge.

Habitat groupé extra-muros

Nous disposons de quelques mentions relatives aux autres agglomérations du terroir de Martigues.

J'ai évoqué plus haut l'enquête de 1545 concernant St-Geniès[2]. Il ne reste plus que quelques ruines à l'emplacement de l'ancien *castrum* (mais la valeur de ce document réside dans le fait qu'il permet de localiser ce bourg disparu). Le seul élément subsistant du bourg de St-Geniès au XVIe siècle est son cimetière, mentionné dans les cadastres de 1508[3] et de 1564. Il est localisé près du Puits Neuf ; grâce à cet indice, j'ai pu établir[4] qu'il se trouvait à peu près à l'emplacement de l'actuelle clinique chirurgicale de Martigues, rue Edouard Amavet. Il faut distinguer ce cimetière de l'ancien cimetière de Jonquières, situé au sud-est du castrum[5].

En ce qui concerne le hameau de la Couronne, les sources dont nous disposons peuvent paraître contradictoires. En effet, les témoins de l'enquête de 1545 affirment qu'il n'y a plus aucun bâtiment, « hormis une petite église qui sapelle Notre Dame de la Couronne la ou appert avoir ruynes de maisons qui montre que aultreffois y a eu habitans. »[6] Si les habitants ne sont pas revenus à la Couronne, après la désertion de la fin du XIVe siècle, pourquoi la communauté de Jonquières/St-Geniès entreprend-elle des travaux d'agrandissement à l'église en 1516 ? Le registre de délibérations[7] précise qu'elle sera « d'une grande utilité aux pauvres âmes du purgatoire ». Il faut se contenter de supposer que si le hameau est désert, les habitants des bastides isolées de la bande littorale du terroir ont conservé l'habitude de s'y rendre à la messe.

Nous avons déjà observé que s'il l'on pouvait apercevoir des entrepôts au port de Bouc, il s'agissait d'une zone dévolue au commerce : il n'y avait pas d'agglomération.

Depuis 1470 et tout au long du XVIe siècle, alors même que le rôle joué par le port de Bouc dans la prospérité locale décroît, à la suite de l'arrêt des escales du grand commerce italien, et de son vraisemblable cantonnement à l'exportation de denrées agricoles ou d'autres produits à faible valeur ajoutée, l'agglomération connaît une période de croissance démographique ininterrompue. Des populations nouvelles réoccupent les habitations de centre-ville des familles balayées par les épidémies : l'espace bâti disponible est abondant, et la physionomie de la ville ne connaît pas de modifications majeures avant 1480. Mais à la faveur du maintien de la croissance démographique, au cours de la première moitié du XVIe

[1] Voir p185-186 et 195-196.
[2] AD B1261.
[3] MG CC350, f°96v.
[4] Cf. p278-279.
[5] A proximité de la Ramade. Cf. AD 2H430, 1610. Le cimetière de Jonquières a été transplanté au nord-ouest du castrum, à proximité de l'église, à la faveur de l'agrandissement des fortifications effectué dans les années 1590.
[6] AD B1261.
[7] MG BB1 16/8/1516, f°189 : « *que sera une grande utilitat de la pauvres amos de purgatori* »

siècle, les trois *castra* voient des constructions neuves remplacer les bâtiments effondrés depuis la première moitié du XVe siècle. Ces constructions viennent garnir des parcelles anciennement bâties, et ne débordent donc pas des limites médiévales. Vers 1540/1550 la densité maximale de construction atteinte au Moyen-Âge est égalée. De nouveaux quartiers se développent alors, essentiellement sur des espaces remblayés sur les étangs de Berre (Ferrières, Jonquières, embryon du faubourg de l'Arénier à l'Ile), de Caronte (faubourg de la Poterne à l'Ile), et dans des proportions négligeables sur la terre, à l'extérieur des remparts (très modeste « bourgade de Jonquières », rasée en 1593).

En outre, la croissance de la population en centre-ville (+1,3% par an en moyenne entre 1470 et 1540, comme entre 1540 et 1580) s'accompagne à partir du milieu du XVIe siècle par un envol de l'habitat rural[1]. Une influence des guerres de religion, débutées en 1560, dans cette évolution, n'est pas à exclure.

L'implantation de l'agglomération martégale en milieu lagunaire induit donc un modèle de développement tout à fait original : **la processus habituel consistant en une fortification par des remparts au Moyen-Âge, suivi à la Renaissance par un débordement de l'urbanisation sous forme de faubourgs, nécessitant à l'époque Moderne la construction d'une nouvelle ligne de fortifications, n'existe pas à Martigues** (Jonquières sera bien dotée d'une nouvelle ligne de fortifications dans les années 1590, mais pour des motifs purement militaires et non à cause de la nécessité d'englober des faubourgs). Les Martégaux acquièrent l'habitude de prélever l'espace nécessaire à leur extension sur la lagune et non sur la terre. Ainsi, la défense de la ville utilise les atouts fournis par le milieu : le développement de l'urbanisation n'entraîne pas l'érection de nouvelles lignes de défense, et il suffit jusqu'au XVIe siècle d'entretenir celles qui existent depuis le Moyen-Âge.

La seconde partie du XVIe siècle marque cependant un tournant. Entre 1560 et 1600, la défense est réorganisée à l'échelle de l'agglomération. Les remparts de l'Ile, encore souvent évoqués dans le cadastre de 1564, ne le sont plus guère dans celui de 1584. Je ne pense pas qu'il faille conclure, comme Béatrice Hénin, à une « quasi-disparition des murailles »[2]. En effet, le cadastre de 1584 omet le plus souvent de mentionner les remparts quand ils existent encore[3]. Il est clair que l'intérêt ou le soin apportés à l'entretien de ceux-ci a considérablement décru depuis le milieu du siècle : l'apparition du faubourg de la Poterne (et dans une moindre mesure de l'embryon de celui de l'Arénier) ont ôté au quartier son principal atout défensif : sa qualité de citadelle. Le remblayage des rives offre bien plus de points de débarquement possibles à l'ennemi éventuel à la fin du siècle qu'au début, et le percement de poternes par les particuliers dans les murailles sont autant de nouveaux points faibles de l'enceinte. Toutefois, cet abandon du système défensif médiéval à l'Ile est compensé par un renforcement des fortifications de Jonquières et de Ferrières, opéré dans les années 1580 et 1590. Ces quartiers, qui n'étaient pas pourvus de remparts « côté mer » n'en obtiennent pas

[1] 90 bastides au total en 1584, et 58 pour l'Ile contre 7 seulement pour l'Ile en 1564.

[2] 4CU, p109.

[3] MG CC352 Voir f301v cour et étable de Jacques Pichatte, dans la future rue de la Monnaie confrontent à l'est avec le « barriou », tandis que les parcelles situées immédiatement au nord (f°336) et au sud (f°135) confronterait à l'est directement avec l'étang. Les exemples de ce type sont nombreux.

davantage[1]. Mais la ligne de défense « côté terre » est remaniée dans les années 1590, ce qui incite à penser que l'Acte d'Union permet de finaliser un mouvement entamé depuis le milieu du siècle : renonçant à la défense castrum par castrum, la nouvelle ville pense sa protection de manière globale[2].

[1] A l'exception de la Palissade, au nord-ouest de Ferrières, et de la Ramade, au sud-ouest de Jonquières. (Cf. supra)

[2] Nous aborderons ce point plus en détail dans les paragraphes 2.2.4 et 2.2.5.

2.2. 1581 –1690 : le Grand Siècle Martégal

Si l'on exclut l'époque contemporaine, la période comprise entre l'Acte d'Union et les terribles décennies 1690 et 1700 (extremum du Petit Age Glaciaire) est sans conteste la plus prospère de l'Histoire martégale. En ce sens, Martigues ne se contente pas de prendre part à la prospérité globalement relevée en Provence au XVIIe siècle, mais peut être considérée comme un des pôles moteurs de cette embellie économique. Le nombre d'habitants atteint au XVIIe siècle est « seulement dépassé par l'essor actuel » (Jean-Marie Paoli). Une croissance démographique très soutenue, liée à une économie dynamique axée sur le secteur maritime, permet à la nouvelle communauté de dégager des fonds importants pour mener notamment une politique de grands travaux urbains.

Certaines des exorbitantes exemptions fiscales remontant au Moyen-Âge sont encore en vigueur pendant toute l'époque Moderne. J'en veux pour preuve une ordonnance de 1687, dans lequel les Martégaux se voient confirmer un privilège, datant de 1384, attribué à la reine Marie, par lequel « ils ont été déclarés exempts de toute sorte de droits de péage, gabelles et autres droits dans toutes les villes et lieux de cette province et leurs terroirs, soit en acheptant ou en vendant tant par eau que par terre »[1]. Ce privilège, concernant à l'origine la seule ville de l'Ile, avait été, je pense, étendu à la ville de Martigues entière par une ordonnance du roi Henri IV, datant de 1591[2]. Il est clair que de telles dispositions constituent un avantage considérable pour une ville portuaire. Dans un contexte de développement du trafic commercial, ce type de privilège aura certainement eu un effet dopant, et aura contribué à l'installation de négociants étrangers dans la ville.

Ces avantages fiscaux durent depuis le Moyen-Âge, mais leur effet est à mon avis encore accentué par l'ouverture de l'Ile sur ses deux voisines : la concomitance entre l'Union des trois villes et ce spectaculaire décollage économique n'est certainement pas un hasard. De fait, la mutualisation des recettes et des dépenses communales dégage des marges permettant d'administrer la nouvelle entité à la manière d'une grande ville. Les pertes de temps et d'argent liées aux oppositions des trois modestes pouvoirs municipaux, trop souvent enclins à « l'esprit de clocher » sont en partie balayées par la synergie qu'impose les articles de l'Acte d'Union. On pourrait faire un parallèle plaisant avec l'actuelle logique d'incitation gouvernementale à l'intercommunalité, dont le but est également d'encourager une gestion mutualisée des affaires municipales à l'échelle du groupement de communes.

Si le succès de cette « proto-intercommunalité » et la croissance économique du XVIIe siècle sont liés, cette dernière est naturellement aussi la résultante de facteurs macroéconomiques endogènes. Il est clair que les deux phénomènes s'inter-alimentent et finissent par donner naissance à un cercle vertueux : l'Union permet au conseil de communauté de prendre des mesures en faveur de l'économie. La croissance économique crée des richesses et attire de nouveaux arrivants. La communauté hérite d'une partie de ces

[1] DHM76, n°141. En réalité, ce droit est encore plus ancien, puisqu'une enquête de 1300 prouve que « la communauté de l'Ile est franche du droit de péage à Istres mais encore dans toute la Provence » ! (MG II4 liasse 2). Cf. 1.2.2.1.

[2] voir même texte.

richesses, par le biais des impôts directs ou indirects prélevés sur une population augmentant sans cesse, mais aussi en vendant à cette dernière des terrains au prix fort. L'aisance financière dans laquelle s'est trouvée la municipalité pendant la majeure partie du XVIIe siècle a indéniablement facilité la réussite de l'Union : ne sachant pas vraiment s'il fallait attribuer la croissance de la ville à la conjoncture économique des ports provençaux ou plutôt au modèle de gestion municipal adopté en 1581, les administrateurs de la cité ont œuvré pour préserver en l'état l'équilibre lui ayant apporté la richesse. Dans cette logique, les mouvements d'humeur et les troubles opposant périodiquement les habitants des trois quartiers n'ont pu remettre véritablement en cause la volonté des classes dirigeantes de maintenir ces derniers dans un destin commun.

Cependant, « l'âge d'or » martégal débute dans un contexte politique et sanitaire extrêmement difficile : les années 1572-1580 et 1585-1594[1] sont marquées par les guerres de religion, auxquelles s'ajoutent de graves disettes et épidémies.

2.2.1. 1580-1600 : une situation politique et sanitaire chaotique, masquant les effets bénéfiques de l'Union

Les guerres de religion, en Provence comme ailleurs, sont à la fois « cruelles, intermittentes et complexes » (M. Agulhon et N. Coulet). En 1579-1580 se déroule la Septième guerre de religion[2]; elle s'achève le 26 novembre 1580 par la signature de la paix du Fleix. Entre cette date et 1585 s'ouvre une « courte phase de répit entre deux accès très aigus »[3]..

La vicomté du Martigues venait de s'élever dans la hiérarchie féodale: la fille de Sébastien de Luxembourg, Marie, avait épousé en 1579 Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercoeur, beau-frère du roi Henri III. En leur faveur, la vicomté est érigée en principauté en 1580[4] ; la principauté du Martigues est « à la veille de la Révolution le fief le plus considérable de Provence » (F.P. Blanc). Ne perdons toutefois pas de vue que le nom de « le Martigues » attribué à la principauté, n'est pas issu de la ville que nous connaissons. C'est, en 1580, encore le nom de la lagune qui constitue le noyau de cet ensemble territorial.

L'affouagement de 1580[5] donne la faculté contributive de chaque communauté. On peut considérer cette valeur comme un indice du poids, économique plutôt que

[1] Les délibérations du conseil de ville sont d'ailleurs manquantes pour les périodes 1588-1591 et 1593-1597.

[2] Dite « guerre des Amoureux ».

[3] Y.Grava, 4CU, p100.

[4] Y. Grava se méprend (4CU, p100) sur l'action du roi : «Henri III récompense le duc de Mercoeur, un bon serviteur de sa maison, en lui donnant la principauté de Martigues en 1580 ». Cette erreur est rectifiée dans le même ouvrage (!), p144, au sein du minutieux article de F.P. Blanc: « La dévolution de la vicomté de Martigues », op. cit. La nouvelle principauté du Martigues forme un énorme bloc territorial regroupant « les baronnies de Berre, Istres, Entressen, Lançon, Saint-Mitre et Châteauvieux, les seigneuries de Ferrières, Jonquières, Fos, Châteauneuf, Rognac, les Pennes et Carry. »

[5] AD C112.

démographique, de celles-ci dans la principauté de Martigues. (A titre indicatif, Aix est affouagé 48,5 feux fiscaux)
Berre : 10 feux. Istres : 17 feux 1/2. Lançon : 5 feux. St-Mitre (Châteauvieux est inhabité) : 2 feux. Ferrières : 2 feux 1/4. Jonquières : 5 feux 3/4. L'Ile : 14 feux *(soit total Martigues : 22 feux)*. Fos : 3 feux. Châteauneuf : 1 feu. Rognac : 3/4 de feu. Les Pennes : 1 feu 2/3. Carry : 1/7 de feu. Soit un total pour la principauté de 63 feux fiscaux.

Les habitants de la nouvelle principauté n'ont guère le temps de juger l'effet de ces nouveautés administratives et de bénéficier la pause dans les guerres de religion : une épidémie de peste ravage la Provence en 1580-1581. Mais la maladie semble épargner le secteur de l'Etang de Berre, en ce printemps 1581.

C'est dans ce contexte, affaiblies par la guerre, et surtout menacées par la peste, que les villes de Ferrières, Jonquières et l'Ile s'unissent par un acte en 29 articles en « un seul corps de ville et maison publique, lequel sera appellée et intitulée d'hors en advant la ville **du** Martigues…. », signé le **21 avril 1581**[1]. Cette nouvelle ville devient de facto le nouveau « chef-lieu » de la principauté éponyme. Notons que le nom de la nouvelle ville n'est pas « Martigues », mais bien « Le Martigues » ; l'usage omet cependant le plus souvent l'article. Cette union ne semble pas faire l'unanimité au sein des riverains de Caronte, puisque le 25 mars, un groupe d' individus « déchire les étendards » de la ville.[2] Cependant, le premier conseil de la nouvelle communauté ne se tient que 17 mois après, le 30 septembre 1582. En effet, la peste s'abat sur la ville peu après la signature de l'acte[3] et l'épidémie, meurtrière, dure jusqu'au mois de septembre 1582. Durant cet intervalle, « les trois quartiers décident de fermer leurs portes et de s'auto-administrer comme par le passé »[4], chaque quartier tenant son propre conseil.

Une article de Béatrice Hénin apporte une aide précieuse pour repérer les dispositions les plus importantes contenues dans ces 29 articles. Il faut, en premier lieu, apporter une précision importante en ce qui concerne les droits féodaux sur « le Martigues » (la ville). Celle-ci dépend encore de **deux seigneurs** : les princes du Martigues[5], nous l'avons vu (le duc de Mercoeur, en l'occurrence), mais aussi l'abbaye de Montmajour qui détient toujours les anciens droits issus de la seigneurie du prieur de Saint-Geniès sur le *castrum* de Jonquières. Pour B. Hénin, toutefois, « leur tutelle est lointaine » et la ville dispose d'une « totale autonomie pour tout ce qui concerne sa gestion et cette autonomie est garantie par la constitution inscrite dans l'acte d'union ». Pour Montmajour, les lambeaux du prieuré de St-Geniès se limitent à des « redevances perçues sur les transactions immobilières » (Lods et ventes. Il s'agit toutefois d'un impôt important).

Le conseil de communauté compte soixante conseillers, vingt par quartier, et détient l'exécutif et le budget. En septembre 1582, l'élection des consuls (au nombre de trois, un par quartier) se déroule sur la base des douze anciens conseillers de chaque commune, qui se

---

[1] Voir l'intégralité de cet acte en **Annexe n°8** (et dans Provence Historique, 1964, tome XIV, n°55, p98).
[2] MG BB3.
[3] Délibérations de Jonquières (MG BB3 6/8/1581/f135b), de l'Ile (MG BB75 oct. et nov. 1581).
[4] B. Hénin, « Martigues dans les premières années de l'Union », 4CU, p111.
[5] La lagune ou « l'étang ».

chargent de choisir huit conseillers supplémentaires dans chaque quartier. Chaque consul dirige les affaire de la ville pendant quatre mois, en commençant par le plus âgé. Un trésorier est choisi tour à tour dans les trois quartiers. Ses comptes sont soumis chaque année à six auditeurs des comptes (deux par quartier). On élit également un capitaine dans chaque quartier, chargés de la garde de la ville, ainsi que trois priseurs et deux inspecteurs des poids et mesures. Le 15 août se déroule le conseil du Nouvel état qui procède aux élections. Je cite B. Hénin : « En ce qui concerne les consuls, ceux qui sortent de charge proposent chacun leur successeur qui le conseil adopte ou rejette en votant à l'aide de fèves noires ou blanches (…) Quant aux conseillers, ils sont renouvelés pour un peu plus de la moitié chaque année, les anciens nommant les nouveaux. »

L'auteure relève que « le degré de renouvellement est total chez les consuls. De 1583 à 1593, aucun homme n'accède plus d'une fois au consulat. Il n'y a donc pas monopolisation du consulat entre les mains de quelques hommes ni même de quelques familles (un seul patronyme apparaît plus d'une fois) dans les premières années du consulat. » En ce qui concerne les conseillers, ce renouvellement est tout relatif : un « petit noyau de conseillers pratiquement inamovibles » entache cette apparente fluidité dans la rotation des mandats. B. Hénin se pose la question de l'existence d'une oligarchie déguisée : « On rejoindrait ainsi à Martigues, tout en sauvegardant l'apparence du respect de l'Acte d'Union, le fait constaté pour l'ensemble des communautés provençales du monopole de la gestion des affaires publiques par les plus riches »[1].

Mais l'originalité de ce règlement municipal réside bien dans l'existence d'un « critère territorial » dans la désignation des magistrats communaux. Le décalage est évident entre le « poids » ou la fortune de l'Ile (affouagée à elle seule 14 feux fiscaux, on l'a vu, alors que Ferrières et Jonquières réunies ne rassemblent que 8 feux) et l'égalitarisme du règlement municipal, rigoureusement équitable entre les quartiers en nombre de représentants. La nouvelle ville polynucléaire dispose d' une « constitution tendant à équilibrer les rapports de force ».

Comment cette nouvelle administration gère-t-elle les affaires communales ? La période de calme qui suit la fin de la peste est trop courte pour que l'on y distingue nettement de grandes tendances. De la fin de 1582 aux premiers troubles liés à la 8ème guerre de religion, au début de 1585, le conseil n'a guère le temps que de décider de travaux d'entretien courant (à la fontaine de Tholon, aux fortifications, etc.). Toutefois, il prend tout de même deux grandes initiatives. La première est la décision de faire venir l'eau du canal de Craponne à Martigues, afin de l'utiliser comme force motrice dans des moulins à eau. La ville, en effet, ne dispose que de moulins à vent, au rendement bien inférieur[2]. Malgré la hardiesse du projet, Martigues étant très difficile à desservir, car très excentrée par rapport à la Durance, un moulin à eau est construit au bord de l'étang du Pourra[3]. Mais les guerres de religion semblent en empêcher définitivement le fonctionnement. La seconde est l'élaboration d'un nouveau cadastre, en 1584[4], dont nous exploiterons les données démographiques dans le paragraphe

[1] Op. cit., p113

[2] MG BB75 f°48, 2/1/1583 : « On s'accordera avec le Sieur de Crappon écuier de la ville de Salon pour faire venir l'eau de la Durance à Martigues pour faire des moulins et autres. »

[3] Cf. p478.

[4] MG CC352.

2.2.2.1. On remarque un fort absentéisme parmi les soixante conseillers : de 1582 à 1587, on compte presque toujours moins de 30 conseillers présents, alors qu'un minimum de 2/3 est requis dans l'Acte d'Union pour délibérer. D'après B. Hénin, les impôts directs (la taille) représentent encore 70 à 90% du budget communal (le reste incombant aux impôts indirects) ; c'est un fait remarquable car cette proportion sera inversée au début du XVIIIe siècle.

On trouve dans les *Documents de l'Histoire de Martigues*[1] de 1973 la phrase suivante : « En 1582, la ville se jette dans le parti de la Ligue, dirigée en Provence par Hubert de Vins, à cause d'un conflit au sujet de la Tour de Bouc avec un des lieutenants de La Valette, représentant de l'autorité royale. » Malheureusement, rien ne permet de confirmer la date évoquée, puisque aucune source n'est indiquée. En revanche, le ralliement à la Ligue est une chose certaine au cours des années 1580, puisque le 19 août 1588, un conseil rassemblant 84 chefs de famille prête serment, à la suite de la victoire de la Ligue catholique sur le roi Henri III, d'œuvrer pour « l'extirpation de la religion hérétique ». En ce sens, Martigues ne se démarque pas des autres villes importantes, favorables à la Ligue, tandis que les campagnes sont généralement fidèles au roi.

La 8ème et dernière guerre de religion, la plus longue et la plus meurtrière (1585-1598), initiée par la Ligue, fait régner un climat de peur dans la région de Martigues à partir de février/ mars 1585. Outre la réfection des murailles, on décide en février de curer les « vallats » de Jonquières et de Ferrières[2]. Il s'agit des fossés de la ville, bordant le pied des remparts, et qui constituent avec eux un complexe défensif efficace, à condition qu'ils soient en bon état : c'est-à-dire qu'ils puissent correctement se remplir de l'eau salée des étangs (de Berre et de Caronte). Il faut à cet effet les curer des boues, végétation et immondices divers qui s'y accumulent. Les travaux effectués à Ferrières à la faveur d'une accalmie, à l'automne 1585 sont précis : « Le fossé étant à l'entour dudit quartier de Ferrière se nettoiera à fin que l'eau puisse entrer par un costé et sortir par l'autre passant par dessous le pont-levis qui se fera » face à la porte Marguières (à l'actuel débouché de la rue R. Salengro dans le bd du 14 juillet)[3]. Le conseil organise des gardes de la ville « par dizaine » : une dizaine de chefs de maisons sont chargés à tour de rôle s'assurer le guet et la garde des portes ; cette « corvée » (B. Hénin) est tout à fait impopulaire

A la peur de la guerre et d'un siège, il faut ajouter l'insécurité liée à la piraterie et aux continuelles prises d'otages des « Barbaresques », qui enlèvent régulièrement des marins martégaux pour les exploiter comme esclaves, à Tunis, notamment. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point. Les calamités s'accumulent vraiment à la fin de ces années 1580, puisque la peste se déclare à nouveau à Marseille et à Aix en 1586-1587 : toutefois, malgré l'indiscipline des marseillais sur les règles sanitaires martégales[4], on ne trouve pas trace dans les délibérations du conseil d'une épidémie dans la ville. C'est un autre malheur qui s'abat : la prise de la ville par le duc de la Valette[5], le 4 août 1589.

---

[1] DHM73, p9.
[2] MG BB14 f°46.
[3] MG BB14 f°73.
[4] MG BB14 f°105.
[5] Gouverneur de Provence, chef du parti « Bigarrat » ou royaliste, fédérant les protestants et les catholiques modérés ayant pris le parti d'Henri IV autour de l'Etat royal. A la suite de la prise de position des 84 chefs de famille le 19 août 1588 ?

Faut-il déduire de l'interruption des délibérations le 14 septembre 1588 (jusqu'au 15 août 1591) que le siège a duré dix mois ? C'est très peu vraisemblable : comment une ville tellement dépendante du commerce maritime et de la pêche aurait-elle pu tenir aussi longtemps sans ravitaillement extérieur ? D'autant plus que le 14 juin 1589, l'archevêque d'Arles somme les propriétaires de bourdigues de contribuer à la réparation du pont « Aiguezier »[1]. Un ligueur n'aurait pas gêné son camp en réclamant la réouverture de voies de communication en plein siège des Bigarrats! Les dégâts commis lors de l'occupation des hommes de la Valette sont malheureusement inconnus. On sait juste qu'une garnison est installée dans le clocher de l'Ile[2]…

A partir de 1589, « la Provence entière s'embrase en une véritable guerre civile où les motifs religieux ne sont plus alors que de fallacieux prétextes » (B. Hénin). Le conflit connaît une violence inédite depuis son commencement en 1562. Dans ce contexte, le port et le fort de Bouc deviennent des enjeux stratégiques importants. Aussi bien pour la Ligue que pour les armées d'Henri IV, le site représentent un mouillage intéressant pour une flotte de guerre. En outre, l'endroit est à la fois un point stratégique de la défense côtière et le « cadenas » de la Basse Provence, puisqu'il permet l'accès à l'Etang de Berre[3], d'où l'on rejoint facilement Aix, Arles ou Avignon…

Lorsque les délibérations communales reprennent en août 1591, la ville soutient toujours énergiquement la Ligue (elle a prêté allégeance au comte de Carcès le 27 août). L'atmosphère est toujours aussi pesante que dans les années 1580 : en septembre 1591, en mai 1592, on travaille encore à la réparation et au curage des fossés de Jonquières et Ferrières. Ces travaux coûtent fort cher, et il faut régulièrement emprunter pour espérer les mener à bien. Le 5 juillet 1592[4], l'inquiétude est grande : « les fossés ne sont pas encore parachevés à Jonquières, et il n'y a plus d'argent pour les faire travailler ». Il faut dire qu'un énième motif de crainte a saisi les habitants de Martigues : des lettres venant d'Aix préviennent en avril/mai que les troupes du très craint duc de Lesdiguières (Bigarrat) font route vers Martigues.

On décide alors d'embaucher un entrepreneur pour mener à bien les travaux. Un certain maître Borrel, ingénieur d'Arles, est choisi en août, et sa mission lui est confiée le 20 septembre : on lui demande de faire un second fossé « au dehors de Jonquières, suivant le modèle et travé qu'il en a fait, pourvu que les places qui demeureront du fossé vieux appartiennent à la commune ». Borrel, aidé de Martégaux, procède à la construction d'une deuxième ligne de fortifications, éloignée de 25 m seulement de l'ancienne. Ces deux lignes de remparts apparaissent encore aujourd'hui très clairement dans le tracé des rues de Jonquières[5]. Un certain nombre de pêcheurs participent peut-être au chantier ; cent d'entre eux sont réquisitionnés, et la grande campagne annuelle de pêche à Rome (de la Toussaint à Pâques) est annulée le 25 octobre[6].

---

[1] AD 2H638 f°132.

[2] Sous la cote MG EE11, est évoqué en 1603 le premier siège de la Valette (1589), mais aussi la menace d'un second siège par le duc d'Epernon (peut-être le siège mené par le duc de Lesdiguières en 1593 ?).

[3] A des navires de tirant d'eau modéré.

[4] MG BB14.

[5] Voir 2.2.4.2.

[6] MG BB14, f°300.

En juin, le système des gardes par dizaine avait déjà été remplacé par la levée d'une compagnie de cent hommes. En juillet, les consuls avaient demandé l'aide d'une compagnie de guerre : le capitaine de Venterol vient protéger la commune en juillet 1592 et en avril 1593. A l'inverse de B. Hénin[1], je suppose qu'un siège ou des combats très proches ont eu lieu à cette date, puisque l'effervescence est à son comble et que l'on voit « l'ennemi » menacer de tout côté, sur terre et sur mer. Les mesures défensives se succèdent jusqu'en septembre 1593, date où les délibérations s'arrêtent jusqu'en 1597. On sait que Lesdiguières n'est pas parvenu à prendre la ville (puisqu'il a été rappelé pour combattre dans son Dauphiné natal), mais rien ne permet d'affirmer formellement que Martigues n'ait pas essuyé ce type de désastre entre 1593 et 1597[2].

Martigues joue un rôle actif dans le conflit : on y installe, en octobre 1592, un atelier de fabrication de monnaie, autorisé par le duc de Mayenne, lieutenant général de la Ligue pour le royaume. Comme l'écrit Henri Rolland[3], « les consuls, désireux de conserver la ville à la Sainte Union, et au courant des agissement de leurs collègues arlésiens, n'étaient pas sans envier les résultats de leur entreprise monétaire. Vincent Gavot, ancien maître de la monnaie d'Arles, qui se trouvait sans emploi depuis le 1er août 1591 vint à Martigues conseiller aux consuls d'ouvrir une monnaie ». Mais il faut attendre le mois de mai 1592 pour que soit accordée par le duc de Mayenne « la permission d'établir une monnaie ». La rente en est attribuée pour trois ans à Jean-François Lazary, gentilhomme milanais résidant à Arles, contre 9000 écus (27000 livres) annuelles et la construction de la maison de la monnaie avec son logement. La fabrication de la monnaie débute en juin 1592, à l'emplacement n°325 du C.N.[4]. La production dure jusqu'en septembre 1593, un nouveau bail étant établi à Jacques de Saint-Jehan pour 12000 écus annuels, sur instruction de Carcès, en janvier 1593. Devant l'impossibilité pour les fermiers de travailler avec profit, et les nombreux épisodes de chômage, l'atelier doit fermer, à peine plus d'un an après sa création. La période de production, courant de juin 1592 à septembre 1593, coïncide presque exactement avec celle au cours de laquelle le duc de Lesdiguières s'acharne contre la ville : il est fort vraisemblable qu'il ait à tout prix souhaité priver la Ligue d'une partie de ses subsides en détruisant l'atelier.

On peut lire dans les *Documents de l'Histoire de Martigues*[5]: « En 1593, la population, qui n'a pas reconnu l'autorité d'Henri IV, se révolte contre la garnison »[6]. On sait que le comte de Carcès (ligueur) a dû se rendre lui-même à Martigues pour rétablir la paix, son représentant n'ayant pu s'imposer, « tant les quartiers de Ferrières et de l'Ile étaient contre Jonquières »[7]. Pourquoi ne pas envisager que Jonquières, seul, ait décidé de soutenir Henri IV

---

[1] Op. cit., p120.

[2] Louis Méry écrit dans son *Histoire de la Provence*, Marseille, 1837, t.IV, p207 : « Vers le milieu du mois de décembre (1594), Guise entre dans Aix, où Lesdiguières vint le trouver. Celui-ci alla soumettre le Martigues et Marignane. »

[3] Dans son article « Martigues, atelier monétaire de la Ligue 1592-1593 », Paris, Courrier Numismatique, 1934.

[4] R. Cornet a relevé en 1598 une « maison de la Monnaie » (C.N. n°325), construite sur ce qui était encore en 1584 la cour et l'étable de Jacques Pichatte -MG CC352 f301v-.

[5] DHM73, op.cit., p10.

[6] Là encore, cette affirmation est impossible à vérifier, puisque l'auteur ne cite pas ses sources…

[7] Foulquet Sobolis*, Histoire en forme de journal de ce qui s'est passé en Provence depuis l'an 1562 jusqu'à l'an 1607,* éd D.Chavernac, 1894, p 165.

à partir de 1593 ? A moins qu'il ne s'agisse d'une erreur de F. Sobolis qui a pu confondre les positions de l'Ile et de Jonquières. Quoi qu'il en soit, Jonquières est rallié au roi à partir de 1593 ou 1594.

Dès 1594, il est certain que Ferrières a rejoint Jonquières dans son soutien à Henri IV. Chaque quartier assemble son propre conseil derrière ses murs : les délibérations du conseil de l'Ile des mois de mars et mai 1594 mettent en évidence la discorde entre l'Ile et ses voisins, autour de l'affaire de la construction du Fort de Brescon, à la pointe sud-est de l'Ile. Les conseillers de Ferrières se plaignent que « quand voulloit faire des fortifications à notre quartier de Ferrières lhon fait convoquer le conseil général »[1]; or, le conseil de l'Ile fait élever cet édifice de sa propre initiative, probablement parce que ses membres savent qu'ils ne peuvent plus compter sur le soutien des autres quartiers.

De plus, les délibérations de l'Ile, de septembre et octobre 1594, relatent le siège et la prise du fort et de la tour de Bouc par la Ligue, épaulés par les seuls hommes de l'Ile : « ceux de Jonquières et de Ferrières ne s'y emploient pas »[2]. Les *Documents de l'Histoire de Martigues* expliquent, p10, qu'à l'automne 1595, les Martégaux « refusent la trêve conclue entre Henri IV et le duc de Mayenne, chef de la Ligue. Malgré tout, en décembre, le gouverneur de Provence range Martigues au devoir ». Cette affirmation est plus qu'approximative, erronée. Nous venons de voir que Jonquières et Ferrières sont à cette date depuis longtemps ralliés au roi. Les conseillers de Jonquières déplorent le 25 juillet 1595 le fait que le quartier de l'Ile ne veuille pas « se ranger sous l'obéissance du Roi » et dénoncent « des intelligences de l'ennemi (*la Ligue*) dans leur quartier pour l'attaquer »[3]. Mieux, les communautés de Ferrières et de Jonquières envoient à la même date des députés à Aix pour « assurer Monsieur le duc de Guise de leur soumission au roi »[4].

Ainsi, les trois quartiers sont unis dans la Ligue face au roi du milieu des années 1580 à 1593, date où Jonquières, au moins, fait défection, prenant le parti d'Henri IV ou en tout cas en refusant de soutenir la Ligue. Les habitants du quartier ont-ils été convaincus par la conversion du roi au catholicisme en juillet 1593 ? Nul ne peut le dire. Mais en 1593 ou en 1594, Ferrières délaisse également la cause de la Ligue. Seule l'Ile, jusqu'au-boutiste, continue à s'opposer au roi, même après la défaite définitive de la Ligue à la bataille de Fontaine-Française le 5 juin 1595. Le 16 décembre 1595, alors qu'à Ferrières on crie « Vive le Roi », l'Ile refuse toujours de se rallier[5]. Le renoncement n'a lieu qu'ensuite, avant février 1596 toutefois, date de celui de la dernière ville ligueuse, Marseille.

Les dates données ici ne prennent leur intérêt que si elles sont replacées dans le cadre d'un bilan de l'Acte d'Union. L'unité dans les choix religieux et face au danger militaire n'a pas tenu après 1593. Dans la confusion des multiples offensives, les particularismes de chaque quartier reprennent le dessus, et chacun d'entre eux semble camper sur des positions politiques très différentes, que l'on pourrait attribuer, par exemple, à la structure

[1] MG BB77, 13/3 et 8/5/1594.
[2] MG BB75 f°97.
[3] MGBB77.
[4] Id : Charles de Lorraine, duc de Mayenne, duc de Guise, fils de Henri, duc de Guise assassiné en 1588, s'était rallié au roi Henri IV à l'automne 1594 contre le poste de gouverneur de Provence et 4 millions de livres.
[5] MG BB77.

socioprofessionnelle très dissemblable dans les trois anciens *castra*. Mais la 8ème guerre de religion a depuis longtemps, à cette date, pris la forme d'une guerre civile axée sur des partis plus personnels qu'idéologiques. Il ne faut également pas perdre de vue que tout ceci se passe après la conversion d'Henri IV, le 25 juillet 1593. Martigues est largement catholique et se range peu à peu à la raison; la seule dissonance entre les trois quartiers ne réside dans le délai du ralliement à une nouvelle autorité peinant à convaincre de sa volonté de consensus.

Quoi qu'il en soit, les fractures issues de la guerre, aussi profondes soient-elles, sont vite recollées : une croissance économique et démographique sans précédent cimente l'unité municipale tout au long du XVIIe siècle. Un nouvel afflux d'immigrés achèvera de diluer les rancoeurs liées aux patriotismes « de clocher ». Et l'impact extrêmement négatif des guerres de religion sur l'économie locale ne sera plus observable a posteriori que comme une malheureuse parenthèse ayant retardé, comme pour mieux l'amplifier, le spectaculaire essor de la ville durant le Grand Siècle.

La population du centre-ville pouvait être estimée, nous l'avons vu, à 4000/4500 habitants environ dans les années 1580 (auxquels il faut ajouter quelques centaines d'habitants de bastides rurales). Mais les lacunes des sources empêchent le calcul de toute estimation vers 1600 : il faut déplorer, nous l'avons vu, l'absence de registres de baptêmes pour l'Ile entre 1580 et 1617. La situation est pire en ce qui concerne Jonquières, puisque la série ne débute que vers 1635 et connaît de grosses lacunes. Les registres de Ferrières n'ont été conservés qu'à partir de 1668.

Cette carence est d'autant plus dommageable que le cadastre de 1598 laisse apparaître une hausse spectaculaire du nombre de constructions et du nombre de propriétaires, depuis 1584. **Il est certain que les années 1580 et 1590 sont caractérisées par un envol démographique**. La fréquence même de renouvellement du cadastre (14 années seulement entre 1584 et 1598) est un marqueur de cet très forte croissance.

L'augmentation du nombre de constructions est répartie de la façon suivante : dans le centre-ville de l'Ile, la hausse est de 9,5% entre 1584 et 1598, dans celui de Jonquières, elle atteint 6,5%. Mais aucun nouveau bâtiment ou presque ne voit le jour à Ferrières. A la campagne, 48 nouvelles bastides sont construites au cours de la même période, soit une hausse de 53% contre seulement 6,5% pour les maisons de l'agglomération. Noël Coulet, dans « La Bastide Provençale au bas Moyen-Âge »[1], insiste sur l'aspect intermittent de l'habitation de la bastide à la fin du Moyen-Âge. En revanche, il expose que le XVIe siècle voit d'une part la multiplication des bastides, mais aussi une mutation dans leur fonction : d'habitat-relais utilisé uniquement aux périodes de grands travaux agraires, elles deviennent un mode d'habitat permanent dispersé… Il faut donc considérer les bastides qui apparaissent dans les cadastres à partir de 1564 comme des maisons habitées en permanence par des familles.

[1] *Archéologie Médiévale*, tome VII, Florence, 1980.

Cadastres	**1564**	**1584**	**1598**
L'Ile			
Propriétaires (Feux payant la taille)	333	392	474
(dont propr. de biens ruraux seuls)	(73)	(79)	(111)
Nombre de maisons (environ)	290	305	334
Nombre de bastides	7	58	80
Jonquières			
Propriétaires		212	314
(dont propr. de biens ruraux seuls)		(17)	(72)
Nombre de maisons (env.)		186	198
Nombre de bastides		17	44
Ferrières			
Propriétaires		149	169
(dont propr. de biens ruraux seuls)		(2)	(23)
Nombre de maisons (env.)		150	151
Nombre de bastides		15	14
Total Propriétaires :	/	**753**	**957**
Total maisons	**/**	**641**	**683**
Total bastides	/	90	138

Doc. 107. Comparaison entre les cadastres de la fin du XVIe siècle dans les trois quartiers.

Le bâti croît donc modérément dans le centre-ville de Jonquières, et connaît une stagnation dans celui de Ferrières. Ces paramètres sont d'autant plus étonnants que ces deux quartiers voient leur population augmenter nettement. Le nombre de maisons bâties par quartier semble suivre les chiffres de répartition de la fortune foncière : l'établissement par B. Hénin[1] d'une catégorie de « gros propriétaires », dont l'allivrement est supérieur à 15 livres cadastrales en 1584, nous éclaire sur ce point. Ces « riches » représentent 11,59% de la population à l'Ile, 7% à Jonquières, et 4,6% à Ferrières.

Nous l'avons vu, la vie est pourtant difficile dans les années 1580/90 : les problèmes de subsistance sont récurrents pendant toute la période. Les consuls contractent des emprunts pour procéder à des achats de blé en 1583, 1586, 1591, 1592, 1593 et certainement entre 1593 et 1597, afin de nourrir une population que le danger empêche trop souvent de sortir travailler sa terre. Une solution plus radicale est la « saisie pure et simple du blé transporté sur des bateaux de passage à Martigues. Ce processus ira en s'accentuant dans les années de crise »

[1] 4CU, op. cit., p108.

(B. Hénin). Cependant, la comparaison des cadastres de 1584 (MG CC352) et de 1598 (CC353) met en évidence un dynamisme économique contrastant avec la gravité des évènements politiques relevés dans les registres de délibérations : la construction connaît un essor dans les années 1584-1598, et la ville devient de plus en plus riche, comme en témoigne la hausse spectaculaire et continue du nombre de foyers taillables entre 1564 et 1598.

Les données fournies par les cadastres permettent en outre de confirmer un aspect surprenant de l'évolution du bâti, à partir du milieu du XVIe siècle: les nouvelles habitations voient le jour en majorité dans des zones exposées: c'est le cas à l'Ile, comme pour les bastides rurales. En effet, parmi les maisons neuves élevées dans l'Ile au cours de la huitième et dernière guerre de religion, un tiers (10) sont situées au faubourg de la Poterne, c'est-à-dire extra-muros, au-delà de l'extrémité ouest de la rue de l'Eglise. L'endroit compte 10 maisons en 1564, 21 en 1584, 31 en 1598 et 84 en 1626. Nous avons déjà observé que les remparts de l'Ile étaient laissés à l'abandon en 1584, et qu'on ne pouvait en espérer une protection. Mais le quartier de la Poterne, le plus à l'ouest, facile à aborder, est à mon sens un endroit idéal pour un débarquement d'ennemis munis de bateaux de faible tirant d'eau.

Le même détachement face au danger semble régir les implantations de bastides. Le nombre de ces dernières s'envole de 53% au cours de la dernière guerre de religion, conflit dont la violence est avérée dans toute la Provence. C'est un point essentiel de l'analyse de l'augmentation globale de population : on aurait a priori pu penser que celle-ci eut été le fait de familles étrangères au lieu venues se réfugier à l'intérieur des remparts. Or, même si ce mouvement existe peut-être[1], il faut se rendre à l'évidence : la population prend désormais le risque de construire dans des secteur exposés du centre-ville ou celui de s'isoler en milieu rural. Cette opposition ville sûre/ campagne dangereuse est cependant quelque peu réductrice. En effet, si les remparts renforcés de Ferrières et de Jonquières[2] offrent une protection vis-à-vis des hommes en armes venus de terre, les familles habitant à la campagne sont peut-être moins à la merci des épidémies. De plus, il ne faut pas exclure a priori d'y voir aussi une conséquence des incompatibilités de religion : on peut imaginer que quelques familles protestantes aient désiré quitter une ville acquise à la Ligue pour un habitat rural des environs.

Les bénéfices de l'Acte d'Union de 1581 en termes d'urbanisme ou de développement économique ne sont pas perceptibles avant 1600. L'époque des guerres de religion, qui voit les trois quartiers de Martigues prendre le parti de la Ligue, est marquée dans la ville que par des constructions ou des aménagement à fins militaires (nouvelles fortifications à Jonquières, rempart renforcé à Ferrières, construction du fort de Brescon et d'un atelier de monnaie à l'Ile). Cependant, la comparaison des cadastres laisse apparaître une situation surprenante à plusieurs titres : un nombre non négligeable de nouvelles maisons voit le jour en centre-ville

[1] La question de l'immigration est impossible à trancher : la tradition d'émigration de la Haute Provence, par exemple, vers les pays côtiers se perpétue peut-être au cours des quinze dernières années du XVIe siècle. En effet, le fait de ne pouvoir évaluer avec un minimum de précision la population vers 1600 empêche de connaître le taux d'accroissement moyen annuel, et donc de déterminer si l'augmentation de population est le fruit d'une grande fécondité ou s'il est trop important pour ne pas résulter d'un apport extérieur.

[2] Le nouveau système de défense compensant la disparition de ceux de l'Ile.

pendant les conflits, mais la période est également marquée par un envol de l'habitat rural. Surtout, la population connaît une croissance tout à fait significative entre 1584 et 1598 (sans que les sources permettent de la quantifier avec suffisamment de précision) : la spectaculaire poussée démographique du XVIIe siècle débute pendant les guerres de religion, dans un contexte de violence et de crise frumentaire latente. Le rôle joué dans ce décollage par des mécanismes liés à la « proto-intercommunalité » martégale est difficile à évaluer. On doit se contenter d'observer que la ville s'engage à partir de l'Acte d'Union dans une spirale de croissance qui durera presque un siècle, et n'aura pas d'équivalent jusqu au XXe siècle.

2.2.2. Au XVIIe siècle, Martigues devient une grande ville

2.2.2.1. 1580-1630 : une croissance démographique d'une intensité inédite

Il se dégage de la lecture des registres de délibérations de ces trois décennies l'impression d'une activité effrénée : dans toute la ville, de nouveaux bâtiments s'élèvent. L'envol démographique amorcé depuis les années 1580 se poursuit avec une intensité similaire voire supérieure. Tentons, pour en évaluer l'ampleur, d'estimer la population vers 1630. Nous disposons de deux sources principales : le cadastre de 1626[1], et surtout les registres de baptêmes de l'Ile, dont la série reprend en 1617. Voici le résultat du comptage effectué dans le cadastre de 1626, ainsi que la courbe des naissances de l'Ile, étendue au XVIIe siècle:

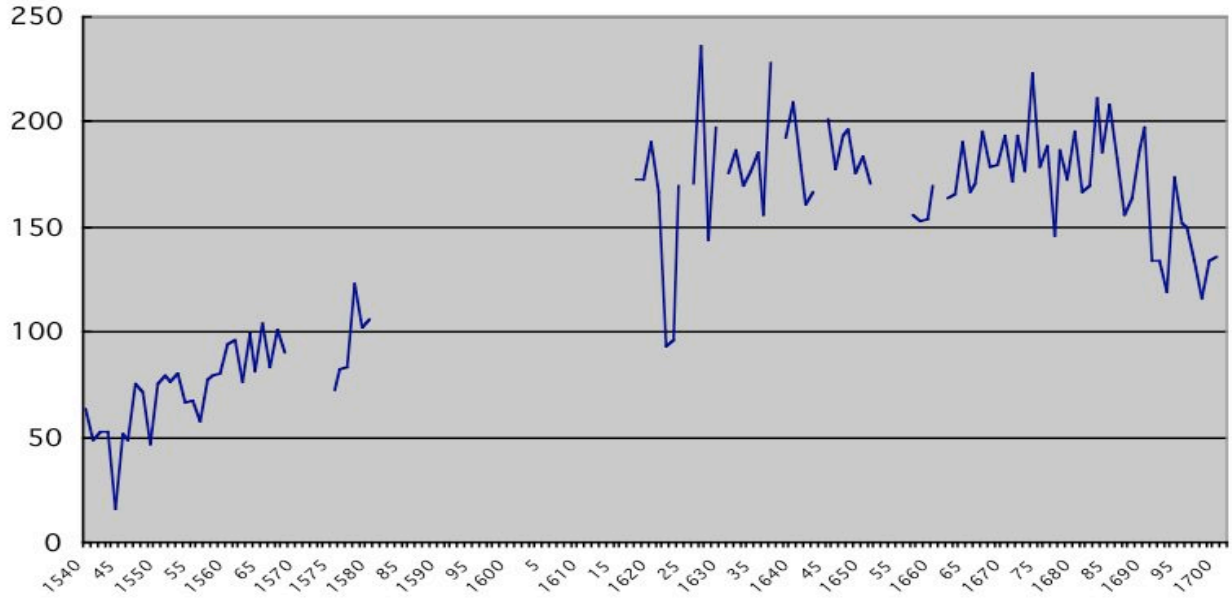

Doc. 108. Baptêmes à l'Ile, 1539-1700.

[1] MG CC355.

Cadastres	**1584**	**1598**	**1626**
L'Ile			
Propriétaires (Feux payant la taille)	392	474	645
(dont prop. de biens ruraux seuls)	(79)	(111)	(179)
Nombre de maisons (environ)	305	334	409
Nombre de bastides	58	80	79
Jonquières			
Propriétaires	212	314	433
(dont prop. de biens ruraux seuls)	(17)	(72)	(107)
Nombre de maisons (env.)	186	198	264
Nombre de bastides	17	44	23 (?)[1]
Ferrières			
Propriétaires	149	169	290
(dont prop. de biens ruraux seuls)	(2)	(23)	(72)
Nombre de maisons (env.)	150	151	225
Nombre de bastides	15	14	18
Total Propriétaires :	753	957	1368
Total maisons	641	683	898
Total bastides	90	138	120 (?)[2]

Doc. 109. Comparaison entre les cadastres de 1584, 1598 et 1626 dans les trois quartiers.

On relève de prime abord la spectaculaire progression du nombre de nouveau-nés depuis 1580, ainsi que la forte crise des années 1621-1622. Calculons la moyenne annuelle de bébés baptisés dans l'Ile entre 1623 et 1636 : celle-ci s'élève à 182. En appliquant le coefficient de 25 recommandé par J.-B. Moheau, on peut établir que les familles de l'Ile et de son terroir représentent environ 4500/4600 personnes vers 1630 ; si l'on y ajoute les membres des communautés religieuses, dont le nombre a fortement augmenté depuis 1600, la population approche peut-être 4700 habitants. Les familles se répartissent dans 488 habitations ; on compte donc 9,6 personnes en moyenne par maison, ce qui nous permet de déduire[3] que **le centre-ville de l'Ile est peuplé de 3800 à 4100 personnes**.

En ce qui concerne Jonquières, nous disposons du nombre de baptisés pour les années 1635 à 1637 (respectivement 145, 144 et 144), puis pour les années 1641 et 1642 (165 et

[1] Nombre manifestement inférieur à la réalité. On attendrait plutôt un chiffre d'au moins 45, puisque l'on dénombre 44 bastides en 1598, et 60 en 1645 (ainsi que 11 « métairies »)
[2] Au moins 145, en fait.
[3] En supposant qu'il y a à peu près, en moyenne, le même nombre d'habitants dans une maison du centre et dans une bastide.

198), et enfin pour la période 1645-1650 (moyenne 205). Les lacunes de cette série sont donc très importantes.

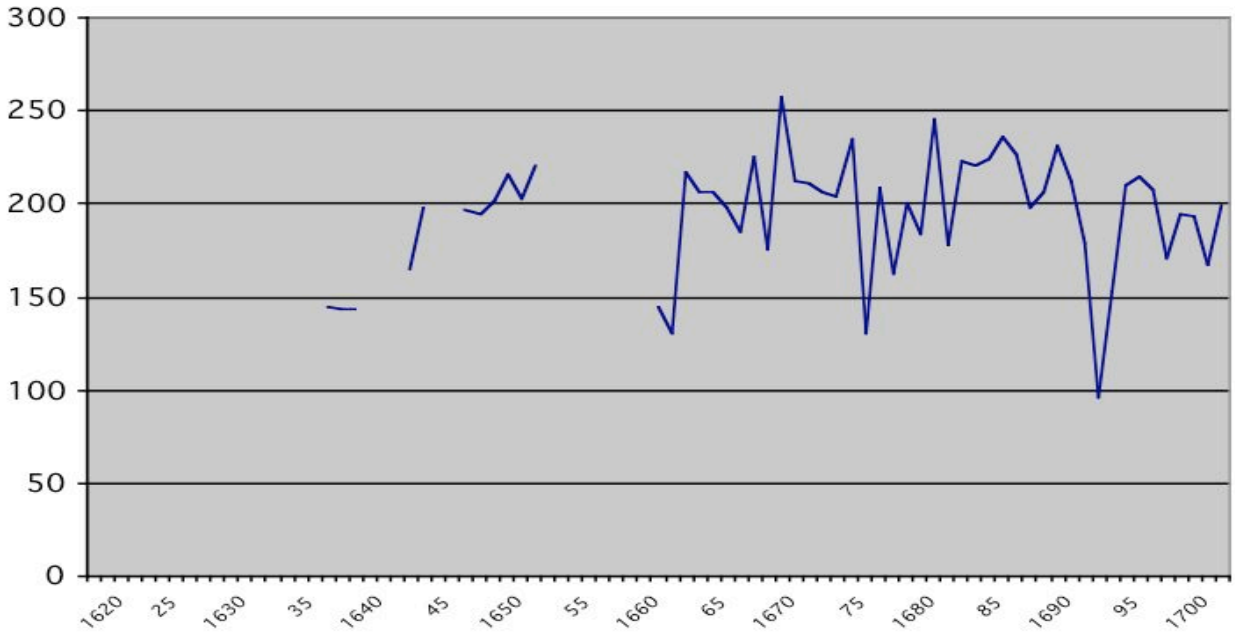

Doc. 110. Baptêmes à Jonquières, 1635-1690.

Ces lacunes sont très dommageables, car l'augmentation de la population à Jonquières entre 1600 et 1630 est un phénomène du plus haut intérêt, qu'il aurait été bon de pouvoir étudier à l'aide de davantage de données. On peut néanmoins remarquer que les années 1635 à 1637 sont caractérisée par une remarquable stabilité : on ne rencontre qu'exceptionnellement une suite de trois années comptant le même nombre de naissance. En outre, ce type de phénomène n'est susceptible de se produire que loin des valeurs extrêmes de la courbe[1], et constitue un signe que l'on se situe dans la moyenne de l'époque. Une moyenne de 144 naissances est donc un ordre de grandeur vraisemblable (voire peut-être un peu faible si l'on observe la tendance générale de la courbe) pour les années 1630. L'application du coefficient de 25 habitants par naissance donne 3600 habitants environ dans le centre-ville et la campagne de Jonquières vers 1635, soit peut-être un peu moins vers 1630. Soit en retirant les habitants des bastides[2] et en ajoutant les membres des congrégations religieuses : **3000 à 3200 habitants dans le centre de Jonquières.**

Un estimation de la population de Ferrières est encore plus délicate à fournir : nous ne disposons pas de registres de baptêmes à Ferrières avant 1668[3]. Toutefois, une erreur concernant ce petit quartier n'influencerait pas gravement l'estimation totale de

[1] Même s'il ne faut pas a priori exclure la possibilité qu'une crise sanitaire d'une exceptionnelle gravité se soit déroulée au milieu des années 1630. La lecture des registres de délibérations permet cependant de rejeter cette éventualité.

[2] En se basant sur une évaluation de 45 ou 50 bastides : 3600 / (47,5 + 264) = 11,55 habitants par maisons. Soit en centre-ville : 264 x 11,55 = 3052 habitants. Plus quelques dizaines de religieux : 3100 habitants environ.

[3] Entre cette date et 1690, on compte une moyenne de 81 baptisés par an.

l'agglomération[1]. Sans grande exigence de précision, nous pouvons donc utiliser la donnée constituée par le nombre d'habitants par maison. Religieux compris, ce taux atteint 9,6 à l'Ile et 11,7 à Jonquières en 1626. Il est donc très probable que ce taux soit compris entre 8 et 12 à Ferrières. On peut en outre calculer que l'Ile compte 1,32 propriétaire par maison en moyenne en 1626, et Jonquières 1,39. Ferrières, avec seulement 1,19 propriétaires par maison, semble moins densément peuplée que les deux autres quartiers, puisque sa richesse par habitant est a priori comparable à celle de Jonquières (l'Ile étant le quartier rassemblant les familles les plus riches). Le nombre d'habitants par maisons à Ferrières a donc peu de chances d'approcher celui de Jonquières (11,7) en 1626 : il est probablement compris entre 8 et 10. **Ferrières compte donc grosso modo 2000 habitants vers 1630**[2].

Or, on dénombre 81 baptêmes annuels à Ferrières dans la seconde moitié du siècle, c'est-à-dire à l'apogée démographique de Martigues, qui correspond aussi à celle de l'Ile et de Jonquières. 81 baptêmes traduisent une population de 2025 habitants environ. Y a-t-il eu des accidents démographiques entre 1626 et 1680 ? Je ne le pense pas. On aurait pu imaginer une forte hausse de la concentration de la population à Ferrières au cours de la première moitié du siècle, et une baisse de cette concentration parallèle à celle de Jonquières, consécutive à la construction du faubourg de Jonquières à partir de 1650 : des habitants de Ferrières se seraient installés dans ce dernier. Mais la courbe des naissances de Jonquières montre une croissance presque nulle après 1650, ce qui exclut la présence d'une immigration massive, qu'elle provienne de l'extérieur de la ville, ou bien de Ferrières. Dans l'absence de plus de précisions, je pense que l'on ne commette pas de grande erreur en admettant à peu près 2000 habitants dans le centre de Ferrières pour toute la période 1630-1690[3].

On peut donc finalement avancer, vers 1630, **un total de 8500 à 9500 habitants pour le centre-ville de Martigues, soit 10000 à 11000 terroir compris.** Cette estimation est plus élevée que celle donnée par Henri de Séguiran, Premier Président du Parlement de Provence et surintendant général de la navigation et du commerce, à la demande du Cardinal de Richelieu, en 1633[4] :

> « La ville de Martigues(…) Il peut y avoir 1000 maisons et 8000 âmes. Deux villages appartiennent à Madame la Duchesse de Vendôme et le troisième au sieur abbé et chapitre de Montmajour lez Arles. Les habitants sont adonnés par dessus tous les autres de la mer Méditerranée même à une sorte de pêche qu'ils appellent la Tartane, laquelle ils vont exercer aux principales villes d'Italie de toute ancienneté, même à Rome, Naples, Livourne, Gênes (où ils portent des bleds, vins et autres denrées qui ne rapportent pas grand profit, ayant affaire aux génois qui sont plus fin et plus rusés de toute l'Italie, et font en sorte le plus souvent que leur profit leur demeure). Ils vont exercer aussi la même pêche, depuis environ 20 ans, en la mer océane et principalement en Espagne (…) en la province d'Andalousie.

---

[1] Au vu de la faible importance démographique de Ferrières, une erreur de 30% ne modifierai le total de Martigues que de 6%.

[2] 225 x 8 = 1800, 225 x 10 = 2250.

[3] Gens d'église inclus.

[4] « Le Martigues vu par… », brochure éditée par les Archives Communales, 1997. Source : Service Historique de la Marine (Vincennes), 5 H 258.88A .

> La pêche étant une activité chétive, les habitants de Martigues sont pauvres. Les profits partent pour les voiles, cordages et en blé pour la nourriture qu'ils vont chercher dans les villages voisins, de par la stérilité de leur terrain qui est fort sec et aride, leur fournissant à peine du blé pour 2 mois par an et du vin et de l'huile pour une partie de leurs provisions.
> Ladite communauté a souffert de grandes pertes en personnes, leurs habitants étant estimés les plus courageux et meilleurs marins de la Méditerranée, plusieurs parmi eux ayant été fait esclaves par les corsaires d'Alger et de Thunis qui continuent plus que jamais piraterie et incursions. »

La construction d'habitations en centre-ville, modeste pendant les années de guerre, puisque l'on construit en moyenne 2,8 maisons par an entre 1584 et 1598, connaît un net envol avec 7,7 maisons par an entre 1598 et 1626. Il faut donc signaler un décalage entre le boom démographique, amorcé dans les années 1580, et sa « concrétisation » par la création massive de nouveaux logements, ne débutant véritablement que dans les années 1600. Une partie de la flambée de la construction au début du XVIIe est donc clairement un rattrapage de ce qui n'a pas été construit, pendant les années de troubles : la ville tente de combler le retard accumulé par le secteur du logement, qui n'a pu répondre pour cause de conflit au désir de nouveaux habitants[1] de s'installer dans des logements qu'ils n'auraient pas à partager avec d'autres familles.

Les indices d'une forte demande foncière après 1600 sont légion dans les registres de délibérations : en mai 1612[2], le conseil se félicite d'avoir vendu de nombreuses places de maisons à la Poterne de Châteauneuf (c'est-à-dire au faubourg de la Poterne) « au proffit de la communauté ». En août, les consuls insistent sur la nécessité de vendre les places restantes « au plus hault prix ». Le prix du foncier est très élevé, notamment dans l'Ile, à tel point qu'en septembre, la communauté menace de poursuites « ceux qui font bastir dans le fort de Brescon », c'est-à-dire dans l'édifice délaissé par les militaires à l'est ou au sud-est de l'Arénier.

A la date du 14 avril 1613, on peut lire ceci : pour loger la « grande multitude » des habitants de l'Ile qui « augmentent de jour à aultre », les consuls manifestent au prince du Martigues leur désir de construire des maisons sur le canal St-Sébastien, qu'ils ont l'intention de combler ! Ils « supplient très humblement madame la duchesse de Mercoeur, princesse de ce lieu, de permettre à la communaulté de se servir du canal appartenant aux propriétaires du bourdigoul de l'Etang de Caronte qui passe au dessoubz du pont St-Sebastien, proche le clocher de l'église de l'Ile, depuis l'embouchure d'icellui jusques à tel bout d'icelle (*bout de l'église*) qui seroit loysible et nécessaire, lequel canal et les autres proches d'icellui jusques à celui appellé Chaparut estantz comblés, il se feroit une fort belle étandue de terre ferme dans laquelle on pourroit faire un grand nombre de maisons, les places desquelles estant vendues par la communaulté aux particuliers qui vouldroient bâtir »[3].

---

[1] De celles en ayant la possibilité financière, tout au moins.
[2] MG BB15.
[3] MG BB16 f°37-38.

Il s'agit ainsi d'un vaste projet d'agrandissement de l'Ile par le comblement de deux canaux à la sortie desquels sont situées des bourdigues. La première étape dans la réalisation de ce dessein est donc le rachat de ces bourdigues à leurs propriétaires. Dans les jours suivants, la communauté déclare son intention d'acheter « la bourdigue de Vaulroux *sive* (ou) Chaparut ». Le canal de Vauroux, au débouché duquel était située la bourdigue de Vauroux - il s'agit de la bourdigue dite « Venros », citée en 963[1] - séparait la sède[2] St-Sébastien de la sède de Vauroux[3].

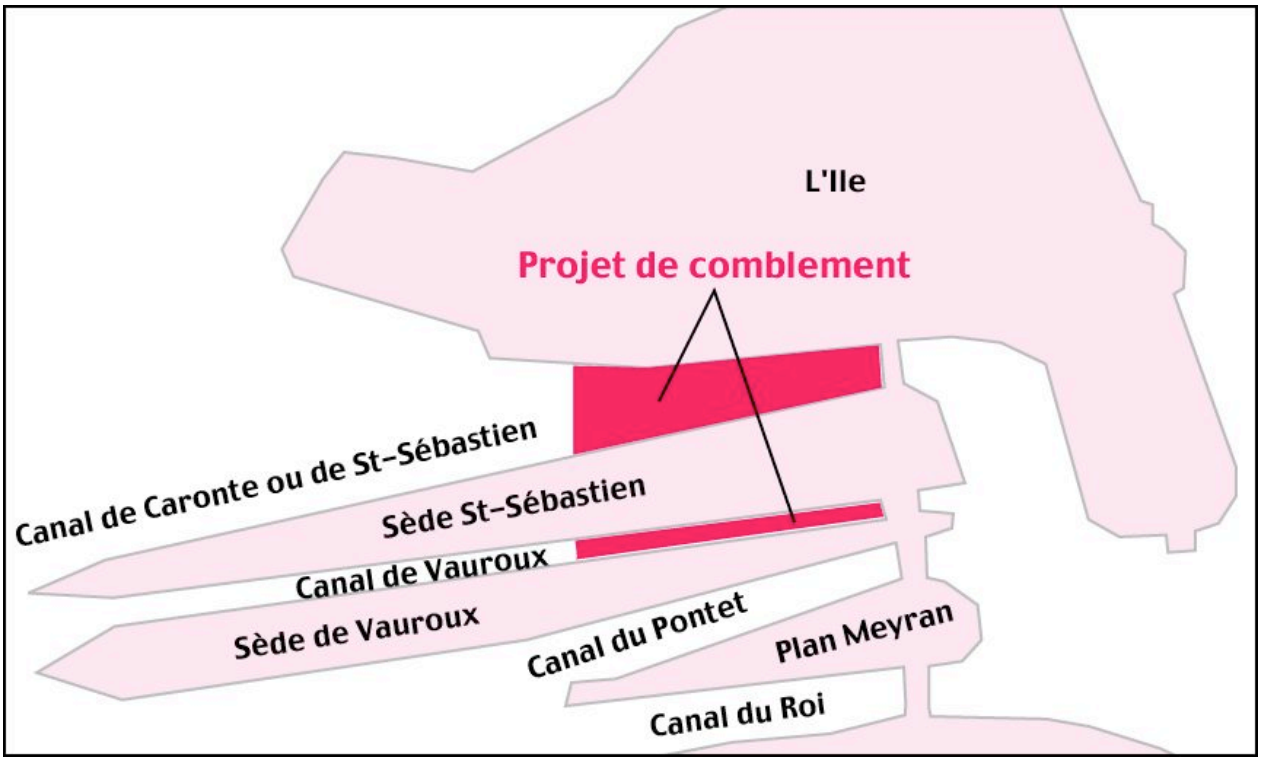

Doc. 111. Projet de comblement du canal St-Sébastien, 1613.

L'idée des consuls est donc d'agrandir considérablement le périmètre du quartier de l'Ile sur une large bande sud, en deux étapes. Tout d'abord, en créant l'île St-Sébastien par le comblement du canal de Vauroux. Ensuite, en l'annexant par comblement canal St-Sébastien. On peut estimer que l'Ile se serait ainsi agrandie, au minimum, d'un tiers de sa superficie ; il semble que le secteur du quai Brescon (actuel « miroir aux oiseaux ») n'ait pas été concerné. Soulignons que les finances de la ville auraient été les grandes bénéficiaires de ces comblements, car c'est à la communauté que l'on achète les places de maison gagnées sur les

[1] Cf. p72, 105, 106, 128, 139, 255, 275 et 351.
[2] Bandes de sédiments émergées séparant les canaux des bourdigues.
[3] Le fait que les délibérations du conseil indiquent « Valroux *sive* Chaparut » est un peu déroutant, car la bourdigue de Chaparu, d'après un plan de 1780 (plan de Pleville le Pelley, visible aux Archives Municipales de Martigues), est sans doute possible la plus au nord de ces pêcheries, contre la rive de Ferrières, à peu près vers l'actuel quai Paul Doumer. Toutefois, à la lecture du dossier MG DD 31, il devient évident que cette mention « *sive* Chaparut » est une erreur du registre de délibérations. Le nom de la bourdigue et de son canal débouchant dans le canal de St-Sébastien est sans contestation possible Vauroux.

franges littorales et les terres immergées, à l'image des terrains vendus au prix fort au faubourg de la Poterne.

Mais cet objectif urbanistique ne sera jamais atteint, balayé par le veto des puissants propriétaires de bourdigues[1], opposés à toute restriction de la capacité de capture de leurs pêcheries. Cependant, le fait même que l'on ait envisagé d'une part, de tels travaux de terrassements, d'autre part surtout, d'abandonner les dividendes de deux bourdigues[2] est révélateur d'une pression foncière inédite au début du XVIIe siècle. Tout au long de ces années, le thème de la vente et surtout de recherche d'« emplacements à bâtir » est récurrent dans les registres de délibérations, comme entre autres à Jonquières en 1615[3], ou dans l'ensemble de la ville en 1617[4].

Comme nous le verrons dans 2.2.4.2[5], les 78 maisons apparues à Jonquières entre 1584 et 1626 sont localisées pour les presque deux tiers d'entre elles entre le rempart médiéval et la seconde ligne de défense élevée dans les années 1590. Pour un tiers, elles sont bâties à l'est du quartier sur des remblais effectués sur l'étang, et s'inscrivent dans la continuité du mouvement entamé vers le milieu du XVIe siècle. Enfin, 5 ou 6 viennent grossir le très modeste faubourg de Jonquières, situé au sud de la ville.

Mais cette ardeur bâtisseuse ne suffit pas à faire face à l'afflux de population. Il faut imaginer les nouveaux arrivants, ou les plus pauvres familles de marins et de pêcheurs, s'entasser dans ces quelques rues où le foncier leur est encore accessible. Le phénomène s'accentue entre 1626 et 1645 : alors que le nombre de constructions stagne, la population de Jonquières continue d'augmenter. A l'inverse, dans l'Ile, on constate un processus de regroupement des familles plus aisées.

Le cas de Ferrières est peu clair : ce quartier subit-il, à l'image de Jonquières, un mouvement de forte concentration de la population, lié à un phénomène de ségrégation par le foncier ? La paupérisation se concentre-t-elle uniquement sur Jonquières ? Aucune donnée ne nous permet de trancher.

Quoi qu'il en soit, le développement d'une classe laborieuse est un marqueur fort de la mutation que subit Martigues : ville moyenne, elle devient à la charnière des XVIe et XVIIe siècles une grande ville portuaire et en adopte peu à peu les structures sociales.

Le 30 décembre 1618, les consuls, conscients de l'importance croissante de la communauté qu'ils administrent, réclament une amélioration de leur standing : « puis quelques années la ville s'étant fort agrandie (,) estant augmentée en grande quantité le nombre d'habitants de sorte qu'elle surpasse plusieurs autres de la province, les consuls desquelles pour marque de lever charges portent de chapperons comme est accoustume aux grosses villes et cités de ceste province… »[6]. A Martigues, comme c'est déjà le cas à Aix ou à

[1] De la partie occidentale de la lagune de Caronte (côté Bouc), notamment.
[2] Ou plutôt, que la communauté ait envisagé de racheter ces bourdigues à leurs propriétaires, au prix fort.
[3] MG BB16, f°87v.
[4] Id., f°149.
[5] p455.
[6] Id., f°186v.

Marseille, les consuls seront désormais discernables du reste des habitants par cette sorte de capuche couvrant les épaules, « velours rouge cramoisy pour marque de magistrature »[1]…

Une autre marque du fort développement de l'agglomération réside dans la répétition fréquente de la formule « augmentation de la ville » dans les délibérations. Les conseillers justifient beaucoup d'initiatives municipales par cette locution. En janvier 1619, ils évoquent le « grand apport d'étrangers, nottament de possoniers mulatiers qui abondent de tous endroits de la province ». Les marchands sont nombreux, ils viennent « de ce pays » (Martigues), « de la province d'origine » (la Provence) ou sont « estrangers »[2]. L'afflux de ces commerçants impose la création d'un marché le « mercredy de chaque semaine à l'Ile ». Le 30 juin, on décide que ce marché se tiendra « tousjours à la place de St-Sébastien », c'est-à-dire à l'actuelle place de la Libération[3]. En 1623, la communauté intente un procès à un dénommé Marcellin Carason, à qui elle reproche entre autres un « creusement des murailles de la ville et appui sur icelles ». Ces tentatives d'extension de leurs habitations par des particuliers, au dépens du rempart, est typique des périodes de forte densité urbaine et donc de cherté du foncier.

On peut affirmer que le centre-ville de Martigues a vu sa population au moins doubler entre les années 1580 et 1630, passant de 4000/4500 à 8500/9500 habitants. Cette hausse s'effectue à un taux moyen de 1,7% par an : c'est une performance tout à fait étonnante, surtout si l'on considère le nombre d'épidémies de la période, signalées par les registres de délibérations MG BB14 à BB17. Les terribles pestes des années 1580 sont connues, mais les sources manquent pour les années 1590. En 1608 et 1612, on craint la contagion, mais celle-ci épargne la ville. En revanche, Martigues est touchée à l'automne 1615. On ne peut évaluer l'impact de cette épidémie[4] car les registres de baptêmes des années 1580-1617 ont disparu.

En revanche, les conséquences de la peste très meurtrière de 1621-1622 sont nettes : on passe de 175 baptêmes en moyenne à l'Ile pour les années 1617-1620 à 93 pour 1621 et 96 pour 1622. Soit une chute des naissances de 46%. De plus, il faut prendre en compte le fait que les habitants de l'Ile sont traditionnellement les moins touchés par les épidémies : plus riches et donc mieux nourris, leurs organismes sont plus résistants. On peut imaginer une chute des naissances dépassant les 50% à Ferrières et à Jonquières. Si le nombre de morts est impossible à évaluer précisément, le bilan est néanmoins certainement terrible. A titre de comparaison, la peste de 1720-1721, causant la mort de 25% de la population, ne donne lieu qu'à une baisse des naissances de 26% en 1721. Une mortalité d'au moins un quart, voire facilement un tiers de la population est donc un ordre de grandeur plausible pour la peste de 1621-1622.

Il est étonnant de constater que le nombre de baptêmes de l'Ile connaît dans les années 1623-1628 un rythme équivalent à celui des années précédent l'épidémie : 181 contre 178 pour 1617-1620. La démographie de l'agglomération est donc solide au point de non seulement se relever d'une épidémie très grave, mais encore de persister dans son dynamisme.

---

[1] Id., f°197.
[2] Id., f°198v.
[3] Là où il se déroule encore aujourd'hui…
[4] S'agit-il bien d'une peste, ou d'une autre maladie ?

Il faudrait également mesure l'impact sur la démographie de l'épidémie de l'été/automne 1628. Malheureusement, le nombre des naissances à l'Ile est indisponible pour l'année 1629. Il se maintient toutefois à une moyenne de 183 entre 1630 et 1636.

La période 1580-1630, avec la persistance d'un étonnant dynamisme démographique malgré de très graves problèmes sanitaires, s'inscrit dans le cycle de croissance amorcé depuis le années 1460-1470. Mais l'accélération de la croissance démographique et économique a engendré une hausse inédite avant le XXe siècle du nombre de constructions. Le plan de Jacques Maretz est le reflet de la nouvelle physionomie de la ville.
Voir doc. 96 p361.

2.2.2.2 1630-1690 : la cité à son apogée

Le deuxième quart du XVIe siècle est marqué par un ralentissement de la hausse de population. Après la croissance très intense des années 1580-1630, les années 1630-1660 sont caractérisées par une croissance lente. Vers les années 1660, le maximum de population est atteint, et se maintient sensiblement au même niveau jusque vers 1690. M. Terrisse[1] évoque pour la Provence du milieu du XVIIe siècle une chute « bien connue » et la « crise française du milieu du XVIIe siècle » ; il voit dans la baisse de la natalité et de la nuptialité de petites communautés provençales qu'il cite en exemple une application de ce phénomène. La démographie martégale échappe manifestement à cette crise, et constitue un cas particulier à l'échelle de la Provence.

Tentons d'estimer la population de la ville en 1660. Après la fin des turbulences engendrées par la peste de 1621-1622, le nombre moyen de naissances à l'Ile se stabilise à son maximum, entre 180 et 185 par an. Ce chiffre restera constant (en moyenne) jusqu'en 1690, et indique que l'Ile atteint dès 1625 un extremum démographique, soit 4000 habitants environ dans le centre[2], qui se maintiendra jusqu'aux dernières années du siècle. Chiffre auquel il faut ajouter la population rurale, représentent grosso modo 650 à 750 personnes.

A Jonquières, la tache est plus difficile, du fait des lacunes des registres d'état-civil. On peut toutefois dire que le nombre annuel de baptêmes semble augmenter rapidement jusque dans les années 1640, pour atteindre environ 205/210, puis se stabiliser, de la fin des années 1660 à 1690 à la hauteur d'environ 210/215. A Jonquières et dans son terroir, il y a donc environ 5300 habitants laïcs vers 1660, soit 4800 en centre-ville

Pour Ferrières, nous avons pris le risque d'affirmer que le chiffre de population était resté stable tout au long de la période 1630-1690, à la hauteur de 2000 habitants dans le centre-ville[3].

En ce qui concerna la Couronne, enfin, aucune donnée n'est disponible avant 1680. Il est donc impossible, avant les années 1680[4], de comptabiliser, comme on le fait de nos jours,

---

[1] Dans sa contribution à *La Provence Moderne 1480-1800*, op. cit., p142.

[2] Chiffre incluant une centaine de membres de congrégations religieuses, peut-être.

[3] En outre, j'ai déjà exposé que la population de Ferrières représente seulement 20 %, environ, du total de la ville. Seul un bouleversement démographique majeur pourrait rendre l'influence de Ferrières déterminante sur le total, et rien de tel n'est signalé dans les registres de délibérations.

[4] Date de l'apparition de registre de baptêmes. R. Cornet a calculé une moyenne de 19 naissances annuelles au hameau de la Couronne, dans les dynamiques années 1680 ; cette moyenne reste la même

la population de la Couronne avec celle du centre-ville. **Le centre-ville de Martigues compte donc vers 1660 10500 à 11000 habitants**, et **13000, à peu près, terroir compris.**

La nette hausse de population entamée après l'Acte d'Union continue donc, mais à un rythme bien plus modeste : égal à 1,7% en moyenne annuelle en centre-ville entre 1580 et 1630, elle ne dépasse pas 0,6% par an entre 1630 et 1660. Cette hausse modérée ne se traduit pas, dans un premier temps par de nouvelles constructions. De plus, elle cache des disparités très prononcées entre les quartiers. En effet, la concentration humaine reste stable, à un niveau « acceptable » à l'Ile, tandis que la terrible promiscuité des membres des familles franchit encore un seuil supplémentaire à Jonquières. En effet, l'étude du cadastre de 1645 permet notamment de déceler que la forte hausse du nombre d'habitants à Jonquières s'effectue en très grande partie par une concentration dans les maisons existantes. Comparons les cadastres de 1626 et de 1645[1]:

	1626	**1645**
L'Ile		
Propriétaires (Feux payant la taille)	645	593
(dont prop. de biens ruraux seuls)	(179)	(176)
Nombre de maisons (environ)	409	414
Nombre de bastides	79	84 (et 38 « métairies »)
Jonquières		
Propriétaires	433	451
(dont prop. de biens ruraux seuls)	(107)	(137)
Nombre de maisons (env.)	264	266
Nombre de bastides	23 (plutôt 45)	60 (et 11 « métairies »)
Ferrières		
Propriétaires	290	314
(dont prop. de biens ruraux seuls)	(72)	(95)
Nombre de maisons (env.)	225	230
Nombre de bastides	18	25 (et 5 « métairies »)
Total Propriétaires :	1368	1357
Total maisons	**898**	**910**
Total bastides	120 (plutôt 145)	169 (et 54 « métairies »)

Doc. 112. Comparaison des cadastres de 1626 et de 1645.

---

au XVIIIe siècle, pour les années 1740, par exemple. Même si aucune donnée n'est disponible avant 1680, la Couronne se distingue après cette date par une grande stabilité du nombre de baptêmes : peut-on pour autant attribuer à ce hameau pour le milieu du XVIIe siècle la même moyenne d'à peu près 19 naissances par an ? Il est impossible de le dire.

[1] MG CC355 et CC356.

On note donc bien une très faible augmentation du nombre de maisons de centre-ville (+1,3%), inférieur à la hausse de population, proche de 20%. A Jonquières, seules 2 maisons semblent avoir été construites, alors que le nombre d'habitants du centre a encore cru de 50% environ au cours de ces 19 années.

Voici un tableau rassemblant les chiffres connus de l'évolution du nombre de personnes par habitation :

Personnes par maison	1584	1626	1645
L'Ile centre	6,6	9,6	9,7
Jonquières centre		11,7	17,7
Ferrières centre		8 à 10 ?	?

Doc. 113. Evolution du coefficient de cohabitation par quartier.

Au milieu du siècle, la promiscuité dans les habitations devient insoutenable à Jonquières, alors qu'elle baisse légèrement à l'Ile. La construction de quelques maisons (2 ou 3) dans le faubourg de Jonquières influe de manière très marginale. Malheureusement, l'absence de cadastre, et donc de recensement des habitations entre 1645 et 1722[1], rend impossible la poursuite de l'étude de l'évolution de la concentration humaine à Jonquières. Cependant, le développement du faubourg de Jonquières après 1650[2] a certainement mis fin à cette situation intolérable, permettant aux familles pauvres vivant majoritairement de la mer de se répartir dans un plus grand nombre de logements.

Nous l'avons vu, alors que la population du centre-ville croit de 1,7% par an entre 1580 et 1630, l'augmentation n'est que de 0,6% entre 1630 et 1660 (date à laquelle l'extremum de la courbe est atteint ; on peut à mon sens qualifier de maximum démographique toute la période 1660-1690). Quelle peut être la raison du passage d'une très forte croissance effrénée à une croissance lente ? La période bénéficie pourtant d'une situation sanitaire favorable. Après les épidémies des années 1620, on en relève encore une en 1640, mais celle-ci ne semble pas affecter profondément la population : les naissances de l'Ile ne s'écartent de leur moyenne annuelle (180/185) que très faiblement (161 baptêmes en 1641). Signalons une dernière contagion en 1650, mais les naissances ne semblent pas affectées[3].

De 1630 à 1650, les maladies contagieuses touchent faiblement Martigues, et de 1650 à 1690, aucune épidémie sérieuse n'est signalée en ville. C'est une situation exceptionnelle, qui contraste fortement avec les périodes de fort létalité qui la précédent et la suivent : paradoxalement, le ralentissement de la croissance démographique se superpose parfaitement avec cette parenthèse sanitaire.

On peut néanmoins avancer plusieurs hypothèses pour expliquer ce ralentissement :

- Même si la peste tue sans distinction d'âge, il est évident que les être les plus faibles sont emportés les premiers. Il s'agit des enfants, des vieillards, et des personnes mal

[1] Voir explication dans 3.2.4, p428.

[2] Je pense que plus de 220 maisons y ont été bâties entre 1645 et 1690. Voir p461.

[3] Elles ne le sont pas, en tout cas, en 1650. Soyons cependant prudents, car les registres de baptêmes sont manquants pour l'Ile et Jonquières en 1651 et 1652.

nourries. Les jeunes enfants fauchés dans les années 1621-1622 sont autant d'adultes qui n'ont pas fondé de famille dans les années 1630 et 1640. Une grande épidémie influe beaucoup sur les naissances de la génération suivante.

- A partir de 1635, la France s'engage dans la Guerre de Trente Ans contre l'Espagne. Affichée à partir des années 1620, la volonté de Louis XIII et de Richelieu de doter le pays d'une flotte puissante en Méditerranée[1] passe naturellement par la construction de navires de guerre et de galères, mais aussi par l'enrôlement de marins en grand nombre dans les villes littorales. Dans les années de crise militaire, un ordre de grandeur de près d'un millier d'officiers et de matelots recrutés dans la ville pour servir la Marine royale est tout à fait envisageable[2]. Outre la mortalité liée aux combats, ces hommes absents sont autant de géniteurs potentiels ôtés à leurs foyers pour une longue durée.
- Surtout, les années 1600-1630 constituent un après-guerre ; les poussées démographiques et économiques caractérisent souvent ces époques. A Martigues, de plus, la 8ème guerre de religion avait repoussé, maintenu en suspens de manière artificielle, le bénéfice économique induit par les mutualisations inscrites dans l'Acte d'Union de 1581. La spectaculaire croissance du premier XVIIe siècle a de ce fait un caractère exceptionnel et atypique, qui ne pouvait survivre longtemps à ses causes.
- Enfin, la densité de population a atteint un niveau quasiment intolérable à Jonquières.

En Provence, sur le plan socio-économique, les décennies 1630 et 1640 semblent être les seules véritables années difficiles du XVIIe siècle[3]. Entre 1630 et 1635, la province est secouée par des troubles intérieurs[4]. Des recherches complémentaires seraient nécessaires pour déterminer la nature des répercussions de ces crises à Martigues. Laissons F.-X. Emmanuelli poursuivre le résumé de la situation de l'époque: « Plus rien ne se passe avant 1649. L'entrée en guerre de 1635 y est-elle pour quelque chose ? Elle provoque un afflux de troupes, la remise en état des fortifications côtières (…), le développement des opérations navales à partir de 1643. Bref, le roi n'était pas en état de supporter les récriminations et avait les moyens de faire entendre sa volonté». Pourtant, s'appuyant sur les travaux de M. Morineau et de C. Carrière, F.-X. Emmanuelli expose par ailleurs[5] : « Les effectifs de la flotte commerciale ont été révisés à la hausse, la guerre contre l'Espagne n'ayant apparemment pas affecté des ports comme Marseille, Martigues ou Arles, où, au surplus, le trafic s'accroît

---

[1] Voir à ce sujet l'article d'Alan James, « L'évolution de la stratégie navale française du XVIe au XVIIe siècle : la guerre de trente ans en Méditerranée », *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 71, Crises, conflits et guerres en Méditerranée (Tome 2), 2005, [En ligne], mis en ligne le 13 mai 2006. URL : http://cdlm.revues.org/document970.html. Consulté le 10 juillet 2008.

[2] Voir à ce sujet l'article de F. Rebuffat, « La flotte de Martigues en 1686 », *Provence Historique*, 1964, tome XIV, n°55. 1382 officiers mariniers sont inscrits sur le rôle des classes du département de Martigues.

[3] A l'exclusion des années 1690. Voir la contribution de F.-X. Emmanuelli dans *La Provence Moderne*, op. cit., notamment p28.

[4] Par exemple, l'opposition à Aix entre les Coriolis et les Forbin, en 1630, dans l'affaire dite des Cascaveous ou bien les émeutes de 1634 suscitées par le prix du sel. (Des tensions locales se font jour à Arles et à Draguignan en 1637, à Lorgues en 1641, à St-Tropez en 1647.)

[5] Id., p41. Mais l'auteur ne livre pas de données chiffrées pour Martigues.

fortement pendant le premier demi-siècle (+ 50% à Arles entre 1631 et 1660, +33% en 1633 à Marseille par rapport au XVIe siècle ».

Comme nous le verrons en 2.2.3.1, la flotte martégale semble effectivement s'être considérablement étoffée entre les années 1630 (enquête H. de Séguiran, 1633) et 1660 (inventaire de 1664). Les années de guerre auraient ainsi influé de manière contradictoire sur la ville de Martigues : si le conflit a provisoirement freiné le dynamisme démographique local, il semble avoir été profitable aux activités portuaires et à l'économie de la cité[1].

La charnière des années 1640 et 1650 est une époque troublée: citons l'affaire du Semestre, à Aix, mais surtout les répercussions provençales de la Fronde. L'abondance des passages concernant celles-ci dans les registres de délibérations martégaux m'incite cependant à déplorer la maigreur, en comparaison, des données concernant les conséquences de la guerre de Trente Ans à Martigues. Les troubles faisant écho à la Fronde sont caractérisés par une grande complexité, et par des désordres et des violences émaillant la province entre 1648 et 1652. Durant toute l'année 1649, les Martégaux restent fidèles au roi, c'est-à-dire qu'ils prennent le parti du gouverneur de Provence dans le conflit qui l'oppose au Parlement d'Aix. Ainsi, en février 1649, on apprend qu'est effectué depuis le 30 janvier un guet « de jour comme de nuit, pour nous précautionner de ce qui nous pourroit arriver et conserver la ville au Roi »[2]. De nombreuses mesures sont en outre décidées :

- on effectue des dépenses de munitions de guerre, poudre, mousquets, canons, ainsi que des réparations aux portes et aux murailles de la ville,
- on prend garde « aux estrangers qui entreront dans la ville »,
- on fait fermer la porte de Marguières à chaux et à sable, et on y posera des barricades,
- on remplit la citerne de la forteresse de Bouc (afin que la garnison puisse résister à un siège) ;
- mais c'est surtout une impasse du quartier de Ferrières qui inquiète le conseil, celui-ci craignant « qu'en l'estat qu'elle est à présent et au temps de guerres et troubles où nous sommes, en cas de siège ou d'une suprinse, l'ennemi pourroit se retrancher dans ladite rue à faute d'être ouverte et par ce moyen est grandement préjudiciable au roy et au public ». Je pense qu'il s'agit de l'actuelle rue du Portalet, car il est dit que la rue est « visant à la Marguerite (*Fort de la Margueridette)* », et que la maison l'obstruant appartient à un certain Peiron Marin. Or, le travail de René Cornet dans le cadastre de 1645 me permet d'affirmer que Pierre Marin est le propriétaire de la maison, située rue Droite, empêchant la communication entre cette dernière rue et celle du Portalet, encore appelée rue Neuve de la Ribe en 1645[3]. C'est du rez-de-chaussée de cette maison que le conseil décide de s'emparer le 16/2/1649, et d'y élever « un ou deux arcs pour le passage », ce dernier étant encore visible aujourd'hui. La rue du Portalet tire naturellement son nom de ce passage couvert.

[1] On peut douter que le mouvement provençal de « mécontentement qui allait s'aggravant depuis 1635 et qui se polarisait sur les dépenses militaires », décrit par M. Emmanuelli (Id., p60), ait concerné Martigues et les villes portuaires de la même manière que les cités de Basse Provence intérieure.
[2] MG BB18, f°292.
[3] CC356, f°778

A la fin du même mois de février, le roi expédie aux Martégaux une lettre pour les remercier de leur loyauté et des services qu'ils lui ont rendus. Une autre missive suit le 12 mai, dans laquelle le roi présente à nouveau ses remerciements pour avoir conservé la ville sous son obéissance « pendant les derniers mouvement » et surtout pour inciter les habitants à « persévérer afin de conserver la ville des rebelles et des factieux »[1].

Mais un autre problème s'ajoute à ces tensions politiques : la présence, non vérifiée, d'une épidémie de peste. En avril 1650, les consuls exposent qu'un certain André Bourgarel a importé l'année passée de Marseille, où la peste sévissait une balle de coton, et qu'il a refusé d'en payer la quarantaine[2]. Ce commerçant égoïste est-il précisément le responsable de la contagion qui se serait répandue dans Martigues à la fin de 1649 ? Quoi qu'il en soit, A. Bourgarel n'est condamné qu'à une amende en septembre 1650[3]. Malheureusement, il est impossible d'évaluer la gravité de la crise, du fait des lacunes des registres de baptêmes. Le 28 octobre 1649, la communauté paie un chirurgien et des drogues[4]. Mais c'est là le seul indice ce type. On envoie le 20 février 1650 une députation à Aix, pour s'enquérir d'une rumeur d'épidémie. Celle-ci est avérée à Aix en avril, mais ne touche pas Martigues en 1650. On est en droit de se demander si la maladie a effectivement touché Martigues en 1649/1650…

Par ailleurs, la conjoncture politique locale est tout à fait dégradée au printemps 1650. Au point qu'à partir du 30 juin, le registre de délibérations n'expose plus que les décisions prises par le conseil de « l'Ile et Ferrières ». Jonquières est tenu à l'écart à la suite d'un « complot et cabale (…) pour assassiner les habitants de l'Isle et mettre la ville en désorde sans aulcun subject ormis de leur pure malice. Le fils de Perier Granier de Jonquières seroit venu à l'Isle pour assassiner Jacques Combe auquel il auroit donné 3 ou 4 coups de bayonnette à la sède St-Sébastien au devant de la chapelle des Pénitents et comme quelque uns de l'Isle vouloient se saisir dudit Granier, d'abord dudit quartier de Jonquières, ensuite de la halle qu'ils y ont seroit sortie quantité de personnes qui auroient tiré plusieurs coups de pierre, fusils et mousquerades. Les consuls se sont portés sur les lieu avec leurs chapperons pour remettre de l'ordre, mais plusieurs coups de fusils et mousquets ont été tirés et Esprit Bertrand tué à leurs pieds, contraints de se retirer au péril de leur vie. »

Cet épisode occasionne donc la mort de deux personnes au moins, et plusieurs blessés. A la suite de ces évènements, les habitants de l'Ile et de Ferrières ont « fermés les portes, pris armes et barricade, armé canon pour éviter les surprises dans la ville, **laquelle on veut conserver sous le service du roi** ». On le voit, comme en 1531, comme en 1593-1596, lors du dénouement de la 8ème guerre de religion, les trois quartiers de Martigues s'opposent. D'après une délibération du 4 juillet, le comportement des habitants de Jonquières a pour origine la propagande de « certains cadets de jeunesse » formant la « partialité et la division (…). Et que la division quy s'est glissée en ceste ville y a esté causée par un gentilhomme qui a commencé la partialité et désordre »[5]. Ne perdons pas de vue que Jonquières est le quartier

[1] MG BB18, f°301v;
[2] Id., f°337v.
[3] Id., f°361.
[4] Id., f°324.
[5] Id., f°346.

le plus peuplé et le plus pauvre, majoritairement habité par des gens de mer : il est le plus susceptible de se révolter contre l'ordre établi.

Le 9 juillet 1650, les consuls expriment leur désir de « pacifier toutes choses entre Ferrières, l'Ile et Jonquières »[1]. Afin de pouvoir procéder à la création du nouvel état (c'est-à-dire à l'élection annuelle du personnel municipal), César de Vendôme, prince du Martigues doit écrire le 30 juillet une lettre aux consuls enjoignant les quartiers à la réconciliation. Il faut attendre le 15 août pour que les consuls des trois quartiers s'asseyent à nouveau autour d'une même table[2]. Le comportement du seigneur de Martigues n'avait cependant pas eu une lisibilité propre à apaiser les tensions. En 1643, il s'était engagé[3] dans une conspiration contre Mazarin, la « Cabale des Importants ». En 1649, il avait pris part à la Fronde contre Mazarin, mais semblait réconcilié avec ce dernier dès le début de 1650[4].

On voit que les partis pris, d'une part, par l'Ile et Ferrières en faveur du roi, d'autre part par Jonquières en faveur du duc de Vendôme semblent déjà périmés quand la situation dégénère au début de l'été 1650. On assiste à des scènes où le consul de Jonquières clame sa fidélité au duc, mais le motif des affrontements ne saurait plus être à cet instant la politique nationale : c'est manifestement une animosité entre quartiers, une sorte de guérilla fratricide se nourrissant des criantes inégalités de richesse entre secteurs de la ville, à laquelle on est ici confronté ; la Fronde aura probablement servi de prétexte à ces violences. César de Vendôme, dont le revirement du début de l'année avait certainement semé le trouble dans les esprits, a beau jeu, dans une lettre de l'automne 1650, de sermonner les habitants de l'Ile et de Ferrières et de leur concéder son pardon, s'ils « s'attachent d'ores et avant dans le véritable party du service du Roy » ! En somme, il consent à pardonner aux habitants de ces deux quartiers d'avoir eu « raison » quelques mois avant lui, en épousant dès le début de la Fronde le parti du roi. En outre, la réconciliation entre les quartiers semble tenir au début des années 1650 davantage de l'unité de façade que d'une cohésion réellement retrouvée : la tension est palpable dans le registre de délibérations jusque vers 1653.

Sur le plan de la santé, l'épidémie de 1649/1650, qu'elle ait ou non eu lieu, possède une caractéristique que ne peuvent pas encore connaître ses contemporains: elle constitue la dernière alerte avant plus de quarante années épargnées par les grandes crises sanitaires, que les Martégaux étaient habitués à endurer fréquemment. Concomitamment à ce long répit, de 1650 à 1690, Martigues vit un véritable second âge d'or économique, qui comporte toutefois des différences notoires avec celui des années 1600-1630. Ces différences concernent surtout les conditions de vie des habitants : outre l'absence de grande épidémie, ceux-ci bénéficient d'une relance de la politique municipale des grands équipements publics. Mais c'est surtout un nouvel essor de la construction privée, notamment au faubourg de Jonquières, qui permet aux familles modestes de se désentasser.

---

[1] Id., f°348v.

[2] Id., f°354.

[3] Aux côtés de son fils François de Bourbon-Vendôme, duc de Beaufort, surnommé le « Roi des Halles ».

[4] A l'inverse du duc de Beaufort, qui sera jusqu'en 1653 l'un des principaux opposant au pouvoir du cardinal.

En outre, malgré un assagissement de son rythme, la poussée démographique se poursuit, de 1630 aux années 1660. Celle-ci est entièrement localisée à Jonquières. En effet, l'augmentation de la population n'est plus guère possible à l'Ile, entièrement bâtie et peuplée par des personnes plutôt aisées : on ne peut y envisager ni constructions ni concentration supplémentaire des familles.

Les délibérations communales fournissent, comme pour la période 1600-1630, des exemples de cette forte demande sur le secteur foncier entre 1650 et 1690. En mai 1656, par exemple, le conseil décident d'aménager une nouvelle rue, « tirant vers le canton du pas de Combettan ». Le « pas de Combettan »[1] pourrait être l'autre nom du Pont de Combettan, ou Pont de la Cabane Baussenque[2], qui relie l'Ile au Tarraillet. Ce pont est en partie construit, puisque qu'a eu lieu en 1627 une mise à l'enchère de la « maison sur le pont de Combettan »[3]. A l'extrémité sud du Pont de Combettan, c'est-à-dire à l'entrée nord du quartier de l'Ile se trouve la « porte de la ville appellée Combettan »[4]. Une autre possibilité est que l'expression « pas » de Combettan désigne cette porte. La « nouvelle rue tirant vers le canton (*ruelle*) du pas de Combettan » est toutefois assez difficile à identifier. Il s'agit peut-être de l'actuel passage de Gaëte ou de la partie nord-est de l'actuelle rue Eugène Pelletan.

Mais l'information à retenir de la décision de 1656 est le renouveau de l'investissement municipal dans l'urbanisme, motivé par une nouvelle poussée de la construction privée, qui perdurera jusque dans les années 1680. Néanmoins, ce nouvel élan bâtisseur n'est en aucun cas centré sur l'Ile : dans la seconde partie du XVIIe siècle, le rythme et le nombre des constructions s'élevant au faubourg de Jonquières permet quasiment de parler de **l'émergence d'un quatrième quartier de Martigues.**

En février et avril 1665, les délibérations évoquent en effet les maisons construites depuis peu au faubourg de Jonquières. « Les maisons qui sont esté basties à la bourgade de Jonquières tirant vers St-Alloi[5] sont en dézordre et déréglés » ; on prendra conseil auprès d'experts pour décider si « on fera une sommation aux personnes qui ont basti pour les fère retrancher et les poursuivre .» Je pense qu'il s'agit de maisons élevées de fraîche date, car, le texte fait allusion aux « personnes qui ont basti » comme encore vivantes. De plus, sur le plan de Jacques Maretz de 1633[6], on voit des habitations[7] en dehors des remparts de Jonquières, mais celles-ci sont parfaitement alignées. Des constructions à l'implantation plus anarchique ont vraisemblablement vu le jour entre 1645 et 1665. On assiste entre 1645 et 1690 à un développement extrêmement rapide des constructions dans ce faubourg, que j'analyserai à la fin du paragraphe 2.2.4.2. On peut cependant émettre une hypothèse : vers le milieu du siècle,

---

[1] Pas : passage, seuil d'une porte.

[2] AD C5134 : 19/7/1671 : Pont de la Cabane (baussenque) ou Pont de Combeton, traversant de l'Isle à Ferrières, réparations et entretien.

[3] MG BB43.

[4] Cf. MG CC355, f°1, cadastre de 1626.

[5] Chapelle St-Eloi, située au sud-est de Jonquières, en direction du quartier de Ste-Anne. Localisée grâce à un permis de construire de 1948 exhumé par Maryvonne Caserta.

[6] Dont j'ai par ailleurs pu vérifier la fiabilité, puisqu'il correspond presque en tout point à l'aspect de la ville donné par les cadastres de 1626 et 1645.

[7] On peut compter 10 maisons sur le plan, mais elles sont décoratives, Maretz respectant le contour des pâtés de maisons, mais pas le nombre exact de ces dernières. D'après leur emprise, il y a bien 16 à 18 maisons en 1633, conformément aux cadastres.

la surpopulation serait devenue tellement intolérable à Jonquières qu'aurait émergé un « bidonville » au portes du quartier. Ce bidonville aurait progressivement été remplacé par des maisons de faubourg à partir des années 1660. **L'éventuelle présence de cet habitat très précaire pourrait expliquer le nombre très important de naissances relevé à Jonquières, comparé à celui des maisons.**

A l'Ile, enfin, l'idée de 1613 de combler des canaux de bourdigues pour y bâtir des habitations est reprise, partiellement seulement, au début des années 1670. Le conseil s'indigne le 11 mai 1670 de l'initiative d'un individu fortuné, dénommé Esprit Turc. Celui-ci a « entrepris de faire combler la bourdigue de Vauroux pour y faire construire des maisons, ce qui est sujet a beaucoup de gens de porter plainte »[1]. Le 18 mai, les consuls font sommation à E. Turc de « remettre le canal en état tel qu'il doit être suivant les règlements », c'est-à-dire qu'il ne soit pas obstrué et de profondeur suffisante pour que le poisson puisse y transiter. Les consuls rappellent un arrêt rendu le 12/11/1627 par lequel « les propriétaires (*des bourdigues*) seront obligés toutes les années de tenir les canaux ouvert depuis le 15 mars jusqu'au 24 juin pour donner libre passage au poisson qui vient de la Grande Mer et de l'Etang de Berre » ; ils feront en sorte que le canal « aye au moins 5 pans d'eau ».

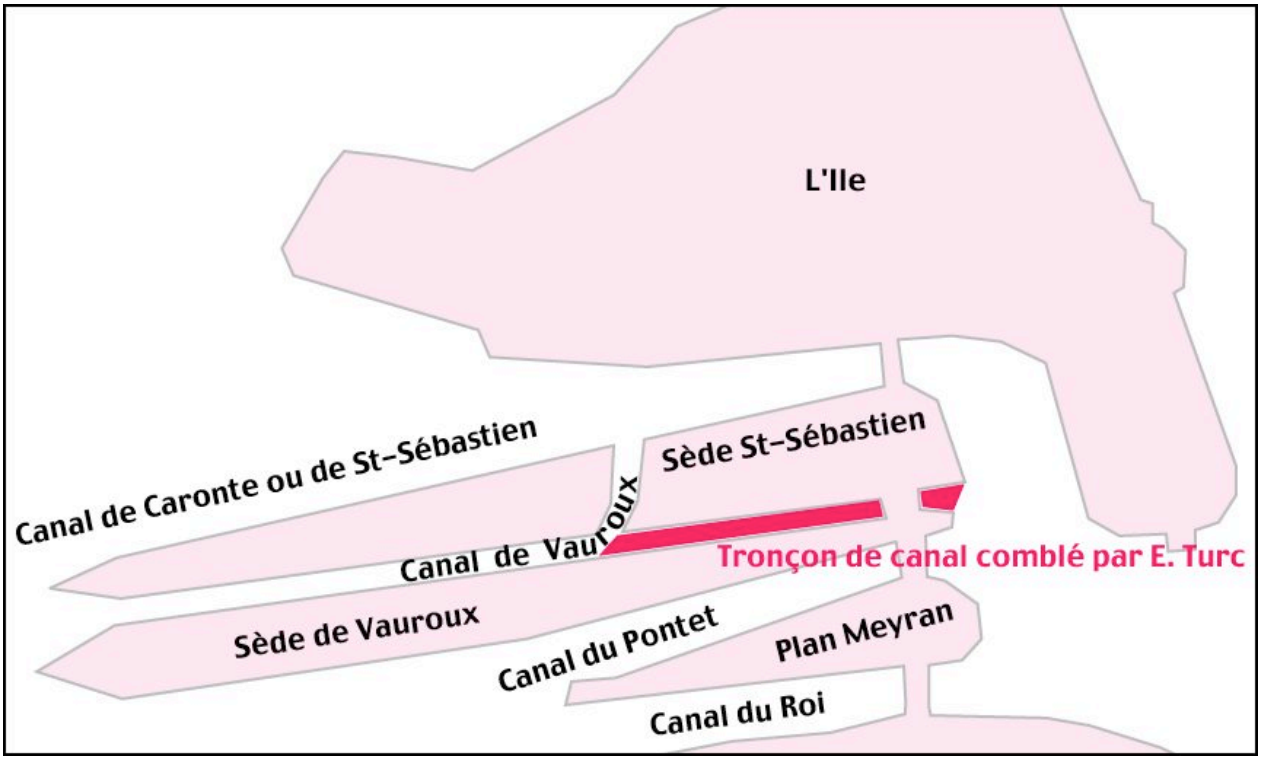

Doc. 114. Comblement partiel du canal de Vauroux par E. Turc, vers 1670-1675.

Les consuls arguent du fait qu'une bourdigue « n'est pas un fonds de terre dans lequel le propriétaire peut faire tels bastiment ou tels ouvrages que bon lui semble, mais il s'agit d'une simple faveur (…) pour prendre le poisson plus comodément ». On touche là au fond du problème : la bourdigue de Vauroux est petite et a un rendement faible comparé à la Bourdigue du Roi ou même à celle de la Cabane Baussenque. L'argument selon lequel le passage du poisson sera obstrué ne tient pas, puisqu'elle n'est pas du tout situé à l'endroit le

[1] MG BB20.

plus étroit de Caronte. Les consuls, dans une attitude totalement différente de celle de leurs prédécesseurs de 1613, se font les porte-paroles d'une levée de boucliers des bourdigaliers. Ceux-ci, dans un réflexe corporatiste, voient le comblement du canal de Vauroux comme un précédent, qui pourrait si la pression foncière continue, pousser d'autres promoteurs à imiter E. Turc et, à terme, effectivement nuire à la migration du poisson. Les moines de Montmajour, seigneurs de Jonquières, manifestent eux aussi leur opposition à cet « aterrissement »[1]. En avril 1674, pourtant, les travaux ont été effectués, puisque la communauté elle-même achète une place de maison à E. Turc[2] (il n'y a donc pas de procès entre eux). En 1685, l'initiative est encore mal vue par les consuls de l'année, qui font preuve d'une certaine mesquinerie en demandent une consultation contre E.Turc[3]. Quoi qu'il en soit, cet épisode est révélateur de la persistance tout au long du XVIIe d'une pression foncière élevée, malgré l'accalmie démographique amorcée vers 1630.

En avril 1685, le conseil fait le constat que les « deux places d'orphevre dans cette ville » sont occupées par Antoine et Pierre Combes père et fils « qui se considèrent comme un seul », et réclame l'ouverture d'une troisième place, décision qui doit être prise par la Cour des Monnaies de Paris. Mais outre le problème causé par le monopole de la famille Combes, ils insistent sur le fait que « la ville a extrêmement grandy et augmenté depuis l'establissement des deux places ». Cette mention ne nous révèle rien de plus que nous ne savions déjà sur la croissance physique de la ville au XVIIe siècle, d'autant plus que l'installation de deux orfèvres dans la cité est indatable. Mais la nécessité d'accueillir un troisième artisan travaillant les métaux précieux est révélatrice de l'abondance de ces matériaux dans la ville : Martigues s'est considérablement enrichie au cours du siècle.

Il ne fait donc aucun doute que les années 1680 représentent le zénith de l'influence de la ville ; motivés par la renommée de ce qu'ils considéraient comme un « âge d'or » martégal, beaucoup d'auteurs ont essayé de déterminer le chiffre maximal de population, atteint à cette époque. Jean-Marie Paoli, par exemple, évoque un « apogée démographique et bien sûr économique (…) dans la décennie 1675-1685 »[4]. **Cet auteur dénonce à raison le « mythe des 20000 habitants », véhiculé par les ouvrages des érudits locaux, s'appuyant sur le dictionnaire de l'abbé Expilly[5].** Effectuant l'inventaire de différentes sources, J.-M. Paoli en vient à proposer une fourchette de 12000 ou 13000 habitants, résultat que je ne peux qu'approuver, à condition d'inclure les secteurs ruraux. Cet auteur signale en outre l'existence d'un document du XVIIIe siècle évoquant un dénombrement effectué en octobre 1693, mentionnant 13207 habitants[6]. Ce chiffre paraît vraisemblable si l'on inclut le hameau de la Couronne et son terroir, dont nous avons déjà observé la stabilité des naissances, au nombre de vingt, à la fin du XVIIe comme au XVIIIe

---

[1] MG DD31.

[2] 2/4/1674, MG BB20 : « un place contre le bâtiment St-Pierre qui sert de chapelle aux Pénitents Blancs de l'Ile qu'il a nouvellement comblée dans le canal de Vauroux ».

[3] MG DD31 : au motif que les toits des maisons qu'il construit dans le canal dépassent sur les îles (sèdes) de Vauroux et St-Sébastien, terrain appartenant à la communauté.

[4] 4CU, p125.

[5] *Dictionnaire géographique et politique des Gaules et de la France*, 6 vol., Paris, 1768, t.IV, p.612.

[6] J.-M. Paoli, 4CU, p127. Source évoquée : MG D4 G1 A4.

siècle : la Couronne compte à peu près 500 habitants. Comme je l'ai déjà exposé, le centre-ville ne paraît pas devoir contenir plus de 11000 habitants.

La cause de cette polémique réside au fond dans l'absence de cadastre entre 1645 et 1722 : aucun de ces précieux documents n'existe pour nous aider à décrire l' « âge d'or » martégal. En août 1691, le sieur Choisy, commis au bureau des classes déplore l'absence de cadastre depuis « 50 ans » et réclame un dénombrement[1]. Ces cadastres n'ont pas été détruits ou égarés ; ils n'ont jamais existé, et pour cause : à partir de 1645, le conseil de ville a décidé non pas de prélever une taille sur chaque livre cadastrale, comme dans la plupart des communautés, mais de privilégier une imposition indirecte sur chaque denrée vendue. Cette originalité est décrite dans un mémoire d'affouagement de 1698[2], dont voici quelques extraits :

« Primo, le cadastre de la ville de Martigues est composé de 3408 livres (…) compris les bourdigouls, les maisons, et sols d'icelles qui sont encadastrés…

2° Les livres cadastrales sont de 600 livres chacune

3° L'estimation en fut faite vers l'année 1645 ; auquel temps le cadastre a été dressé

4° **Il n' a été fait aucune sorte d'imposition sur ledit cadastre** attendu le peu de terroir qu'il y a dans cette ville qui est de si petite contenance qu'à peine trouvera-t-on une terre où on sème une année portant l'autre 10 à 12 charges de blé par an, joint à cela la stérilité dudit terroir qui est très grande, soit par l'air marin qui y dévore tout en ce pays – sa situation se trouvant entre deux étangs d'eau salée -, soit par les vents violents et extraordinaires qui y règnent si fréquemment et avec tant d'impétuosité qu'ils le désolent entièrement, en sorte qu'on ne croit pas que dans tout ce terroir il y ait seulement 10 propriétaires qui produisent le huitième de ce qu'on y sème (…)

Il y a véritablement quelques oliviers qui paraissent quelque chose de considérable, mais qui sont dans le fond d'un bien faible secours, eu égard à l'extrême misère de ce pays parce que la récolte en est fort casuelle(…)

Au lieu donc de la taille qu'on impose partout ailleurs sur les cadastres, on a imposé dans ce pays une rêve de 20 sols sur chaque millerole[3] de vin qui se boit dans son terroir (…) laquelle imposition est destinée pour subvenir au paiement des deniers du roi et du pays »

Ce mémoire d'affouagement ne décrit que la rêve sur le vin, mais d'autres rêves (sur la farine, la viande ou l'huile) contribuent également au paiement de l'impôt. Cette organisation atypique du prélèvement des deniers royaux perdurera jusqu'à la Révolution ; elle a pour conséquence malencontreuse que les cadastres sont inexistants de 1645 à 1784, à l'exception de celui de 1722, qui n'est guère plus qu'un batardeau auquel ses rédacteurs sont loin d'avoir apporté le soin et la précision dont avaient bénéficiés ceux élaborés entre 1584 et 1645.

Au cours de la période 1580-1690, la démographique martégale constitue un cas à part en Provence : sa courbe ne connaît que la croissance. Mieux, cette progression continue sembler en réalité caractériser toute la période 1470-1690[4]. Au XVIIe s., la ville s'inscrit dans

---

[1] MG BB21, f°234.

[2] MG CC344, DHM73 p74, et voir J.-M. Paoli, *Martigues au XVIIIe siècle : un déclin*, mémoire de Maîtrise d'Histoire, Aix, 1971, op.cit.

[3] Unité de mesure valant 60 à 64 litres.

[4] Accidents sanitaires ou politiques exceptés.

le contexte général d'essor économique et démographique de la Basse Provence. Toutefois, l'Acte d'Union de 1581 et ses effets bénéfiques, vraiment palpables à partir de 1595-1600, octroient à la ville un dynamisme exceptionnel entre les années 1580 et 1630. Jusqu'à sa décadence, amorcée dans les années 1690, Martigues bénéficie de la configuration que lui a octroyée l'Acte d'Union, qui lui permet à la fois de profiter de manière optimale d'un contexte économique provençal favorable et de s'inscrire dans le mouvement général de développement des ports français de Méditerranée. On peut identifier trois phases distinctes dans la démographie de la période 1580-1690: si l'on observe **entre 1580 et 1630 une croissance très forte**, **les années 1630-1660 sont caractérisées par une croissance modérée, qui devient nulle entre 1660 et 1690** : la population de la cité stagne à son extremum.

Un des principaux problèmes rencontré par les Martégaux au XVIIe siècle est celui du logement : en effet, le rythme de la construction ne parvient pas à suivre l'augmentation de la population. **Plusieurs familles sont contraintes de partager un même logement** : si le nombre moyen de personnes par maison n'est que de 6,6 dans le centre-ville en 1584, la surpopulation devient peu à peu intenable à Jonquières, ou 17,7 personnes en moyenne se partagent une maison en 1645, soit quatre familles dans des habitations dont la surface habitable dépasse rarement 80 à 90 m^2. Ces chiffres, incroyablement élevés, résultant d'un nombre de naissances très important et d'un faible nombre de maisons encadastrées, pourrait s'expliquer par l'éventuelle présence d'un bidonville aux portes de Jonquières vers le milieu du siècle, converti en faubourg à partir des années 1660.

Des avancées du bâti sur la lagune sont encore effectuées au cours du XVIIe siècle, mais le rythme de remblayage ne suffit plus à apaiser la pression foncière. Au début du siècle, la municipalité multiplie chantiers de remblayage : dans l'Ile (« faubourg » de la Poterne, « faubourg » de l'Arénier) ou à Jonquières. Des chantiers de ce type sont encore entrepris après 1650 dans l'Ile : au Pas de Combettan (au nord-ouest de l'Ile) en 1656 ou sur le canal de Vauroux/*Venros* dans les années 1670. **Mais le XVIIe siècle est caractérisé par une rupture par rapport aux siècles précédents: la croissance urbaine de Martigues s'effectue désormais majoritairement sur la terre ferme, à l'extérieur des remparts de la ville. Cette croissance s'effectue dans sa quasi-totalité à Jonquières.** Entre 1600 et 1625, plus de 65 maisons sont édifiées entre le rempart médiéval et la seconde ligne de fortifications bâtie par l'ingénieur Borrel dans les années 1590. Dans les années 1680, le faubourg de Jonquières, situé au sud de ce rempart moderne, compte plus de 200 maisons, et peut être considéré comme le quatrième quartier de Martigues. Un petit faubourg voit le jour côté Ferrières, mais ne rassemble qu'un nombre négligeable de bâtiments[1].

Après l'analyse de ces données sur la démographie du Grand Siècle, tentons de discerner les raisons du succès économique de la ville. Il est évident que celui-ci est, en très grande partie, lié aux activités maritimes. Tâchons de préciser de quelle manière.

[1] Une douzaine.

2.2.3. Vivre de le mer à Martigues au XVIIe siècle

Un étranger arrivant à Martigues vers 1650 aurait certainement éprouvé des sentiments similaires à ceux d'Alexandre Dumas, lors de sa visite de 1853 : « Peu de villes plus que Martigues ont une physionomie originale et heureuse. Ce sont des rues pavées de galets et jonchées d'algues, d'où s'exhalent de marines senteurs ; des bateaux échoués dans des carrefours ; des squelettes de navires surgissant ça et là ; du goudron qui bout, des cordages qui sèchent, des filets aux fenêtres émaillant les murailles ; et aux parapets des ponts, des enfants une ligne à la main. »[1]

Mais pour adapter cette description au XVIIe siècle, il faut cependant y ajouter une foule d'artisans affairés au bord de l'étang de Caronte et sur les sèdes, longues et minces îles sédimentaires émaillant ledit étang et délimitant les canaux des bourdigues ; aussi, de nombreux bateaux de moyen tonnage en construction, sur les mêmes rivages, et les restes encore visibles des remparts qui protégeaient Ferrières et Jonquières d'agressions venues de la mer ; pour finir, un bruyant dynamisme et l'impression d'une joyeuse fourmilière - renforcée par la présence de très nombreuses maisons neuves - qui avait à l'époque de Dumas laissé la place au charme mélancolique des glorieuses cités déclassées…

2.2.3.1. La pêche et le commerce maritime, piliers de l'essor économique

Martigues est au XVIIe siècle, comme à toutes les époques excepté l'actuelle, une ville de marins et de pêcheurs. Un mémoire de 1740 décrit ainsi la ville et son port : «… la ville de Martigues, **qu'on sçait être la principale poissonnerie de la Province…** »[2] . Un inventaire des bâtiments de mer du département de Martigues, incluant Berre et St-Chamas, recense au milieu des années 1680[3] 1382 matelots et officiers mariniers (sous-officiers de marine de guerre), auxquels il faut ajouter selon Ferréol Rebuffat[4] 234 capitaines et patrons indépendants, et 47 marins « employés en plus », soit un total de 1663 marins. En retirant du total les Berrois et les Saint-Chamasséens, on obtient 1500 Martégaux, soit 12 ou 13% de la population de la ville, contre environ 8% à Marseille (4 à 5000 marins)[5]. Cette prédominance des gens de mer est signalée par Henri de Séguiran, premier président du Parlement de Provence et surintendant général de la navigation et du commerce, à la suite d'une visite en

[1] A. Dumas, *Voyage pittoresque en Provence*, 1853.
[2] AD $19^{E}2$, 1740. Notons de plus que le déclin de Martigues et du port de Bouc a été très important entre le XVIIe siècle et les années 1740.
[3] « Rolle général des bâtiments de mer employez au commerce(…) avec les divers voyages qu'ils ont fait pendant les années 1683, 1684, 1685, 1686 », conservé à la bibliothèque de la chambre de commerce et d'industrie de Dunkerque, coté B19. Une copie manuscrite se trouve à la chambre d'industrie de Marseille, D473R et D474R.
[4] F. Rebuffat, « La flotte de Martigues en 1686 », in *Provence Historique*, t. XIV, n°55, 1964, p70.
[5] L'inventaire donne 2000 marins à La Ciotat, qui compte une population un peu inférieure à celle de Martigues en 1698. Ce qui signifie une proportion de 20% de marins sur la population totale, chiffre énorme, qui me semble sujet à caution…

1633, à la demande du Cardinal de Richelieu[1]. Le chiffre de 1500 marins martégaux vers 1685 représente probablement une légère augmentation par rapport aux années 1630 : selon Henri de Séguiran, « on pourrait choisir au maximum dans la ville 2000 hommes capables de porter les armes, desquels il y en a 1200 qui ordinairement sont hors du Royaume, à la pêche ou à la navigation ». Je pense que l'on peut comprendre dans les propos de H. de Séguiran qu'environ 60% des hommes actifs sont matelots dans les années 1630. Jean-Marie Paoli a calculé que les seuls matelots représentaient encore 55% des chefs de famille en 1701[2]. Mais les marins ne représentent qu'un seul corps de métier parmi bien d'autres, au sein d'une économie presque entièrement tournée vers la mer. Il faut ajouter au compte les ouvriers des chantiers navals (charpentiers de marine, scieurs, calfats, cordiers, tisseurs de voile, poulieurs, forgerons de marine), et tous les métiers directement liés à la pêche ou au négoce : au total, ce sont plus des deux tiers, voire trois quarts des familles de Martigues qui tirent leur revenu de la mer.

Les agriculteurs sont minoritaires : Henri de Séguiran décrit un terroir martégal pauvre, et dont le produit est tout à fait minime à côté de celui de la pêche ou du négoce : « Les profits (*des pêcheurs*) partent pour les voiles, cordages et en blé pour la nourriture qu'ils vont chercher dans les villages voisins, de par la stérilité de leur terrain qui est fort sec et aride, leur fournissant à peine du blé pour 2 mois par an, et du vin et de l'huile pour une partie de leurs provisions ».

S'il faut attendre les années 1680 pour disposer de sources permettant d'évaluer avec précision la répartition les effectifs respectifs de la pêche et du négoce, quelques indications nous sont fournies par des documents de la première moitié du siècle. On peut lire dans les registres de délibérations, en août 1621 (pendant la très grave épidémie de peste), que « la plus grand nombre du peuple ce norry de la pesche »[3]. De même, Henri de Séguiran conclut à la suite de sa visite de 1633 que « **les revenus de Martigues proviennent principalement de la pêche** à laquelle les habitants sont adonnés par dessus tous les autres de la mer Méditerranée même à une sorte de pêche qu'ils appellent la Tartane (*type de bateau décrit ci-après*), laquelle ils vont exercer aux principales villes d'Italie de toute ancienneté, même à Rome, Naples, Livourne, Gênes. Ils vont exercer aussi la même pêche, depuis environ vingt ans, en la mer océane et principalement en Espagne, au port de St-Lucar de Barramede (*port de l'Atlantique*) et de Ste-Marie en la province d'Andalousie, où ils sont parfois mal traités par les Espagnols, comme en 1627. »[4]

Si la pêche, souvent effectuée dans des zones situées à plusieurs jours ou semaines de mer, est l'activité principale des marins martégaux dans la première moitié du XVIIe siècle, la navigation commerciale mobilise également un nombre important de navires. Henri de

---

[1] Dans *La Coste maritime de Provence*, Archives Historiques … Vincennes – 5 H 258.88 A. Procès Verbal établi par H. de Séguiran, Premier Président du Parlement de Provence en 1633 à la demande du Cardinal de Richelieu.

[2] *Martigues au XVIIIe siècle : un déclin*, mémoire de Maîtrise d'Histoire, Aix-en-Provence, 1971, p80 et p109. A une époque d'émigration où il n'y avait plus que 1250 matelots dans la ville. Mais le document sur lequel est basé ce calcul est lacunaire ; il est cependant clair que les matelots, qu'ils soient employés sur des bateaux de pêche ou de commerce, représentent encore au moins la moitié des chefs de famille masculins en 1700.

[3] MG BB16, f°263.

[4] Id.

Séguiran évoque en effet la présence « en ladite ville *de* 80 tartanes, qui sont des bateaux du port de 400 à 500 quintaux (*soit 20 à 25 tonneaux*)[1] armés de sept hommes », mais également de « 12 barques de 1000/1200 quintaux (*soit 50 à 60 tonneaux*) et 23 autres tartanes qui s'adonnent à la navigation, leur commerce ordinaire étant du Languedoc à la ville de Gênes, où ils portent des **bleds, vins** et autres denrées qui ne leur rapportent pas grand profit ayant affaire aux génois qui sont plus fins et rusés de tout l'Italie, et font en sorte que le plus souvent le profit leur demeure »[2]. Ces indications chiffrées permettent de calculer, en ordre de grandeur, les tonnages totaux dévolus aux deux activités : **environ 1800 tonneaux pour la pêche, et 1200 pour le commerce**[3]. En outre, comme nous le verrons p427, les marins sont souvent appelés à participer temporairement à la marine de guerre.

L'Inventaire des années 1680[4] fournit des indications plus précises. Mais les deux auteurs ayant étudié ce document ne s'accordent malheureusement pas sur le nombre de bateaux rattachés au port de Martigues-Bouc. En ce qui concerne les barques, c'est-à-dire les plus grands bâtiments, supérieurs à 55 tonneaux, et d'une longueur supérieur à 13m, Férreol Rebuffat recense 8 unités, et Jean-Marie Paoli, 9. Au sujet des tartanes, bateaux compris entre 30 et 55 tonneaux, et d'une longueur comprise entre 10 et 12m, J.M. Paoli dénombre 173 bâtiments[5], et F. Rebuffat 164. Au vu de la grande qualité du mémoire de Maîtrise de M. Paoli, j'accorderai désormais foi aux seuls chiffres de celui-ci.

Ainsi, sur les 8000 tonneaux compris dans le département maritime en 1685**, plus de 4500[6] sont consacrés au négoce, contre moins de 3500 pour la pêche : la fin du Grand Siècle voit donc le commerce dépasser la pêche**. Cette information est confirmée par l'étude de l'emploi de chaque bateau. J.M. Paoli affirme p129 que « les 9 barques et 96 tartanes sont utilisées pour le négoce, 77 autres tartanes pour la pêche, ainsi que 87 bateaux de petit tonnage « servant à la pesche de la sardine et du thon » ». L'examen des voyages effectués par les 9 barques entre 1683 et 1686 confirme la conclusion de F. Rebuffat[7]: elles sont utilisées dans leur majorité pour « commercer avec l'Espagne et le Portugal », et dans une moindre mesure avec l'Italie, l'Afrique du Nord, ou l'île de Crète (nommée « Candie »). Mais ces 9 barques, malgré leur grande capacité, représentent un tonnage anecdotique comparé à la flotte des 96 tartanes dévolues au transport de marchandises. J.M. Paoli souligne le courage des capitaines de tartanes, modestes bateaux, « qui n'hésitent pas à affronter l'océan Atlantique »[8] pour rallier Cadix, Madère, les Canaries, Rouen, ou l'Angleterre. Mais aussi la Sardaigne, la « Barbarie » (Afrique du Nord) ou l'Italie.

---

[1] 20 quintaux = 1 tonneau.

[2] La capacité des Génois à dégager des profits sur le dos des Martégaux à certainement été retranscrite telle que par H. de Séguiran de « mémoires sur la qualité et l'état de leur négoce » qu'il a demandé aux Martégaux lors de sa visite, et me paraît constituer une tentative d'émouvoir le pouvoir royal plus qu'une donnée historique fiable.

[3] 80 x 450 / 20 = 1800. (23x450 + 12x1100)/20 =1177.

[4] Cf. p414.

[5] Op. cit., p106.

[6] On dispose du tonnage de chaque bateau : la précision des totaux avancés est donc grande.

[7] Op. cit., p72.

[8] Op. cit., p132.

Une observation s'impose : les tartanes évoquées par Henri de Séguiran en 1633 sont bien plus petites que celles inventoriées au milieu des années 1680 : 20 à 25 tonneaux contre 30 à 55 tonneaux, la majeure partie de ces denières étant toutefois comprises entre 30 et 40 tx. Sauf erreur ou imprécision de H. de Séguiran, le tonnage moyen de ce « navire à tout faire » martégal semble donc avoir significativement augmenté au cours de ces cinquante années. Pour Eric Rieth, la tartane, embarcation avant tout destinée au cabotage (navigation à faible distance des côtes[1]), est le type de bateau le plus répandu en Méditerranée, depuis le Moyen-Âge : « rarement évoquée en termes techniques, dans les sources manuscrites, *la tartane* représente en faite l'essentiel de la flotte de la Méditerranée médiévale »[2]. Son faible tirant d'eau (guère supérieur à 1 mètre) lui permet de s'approcher des côtes et, dans le cas de Martigues-Bouc, de naviguer dans la lagune de Caronte. Les dimensions moyennes d'une tartane sont de 14 à 25 m de long sur 5 m de large. Elle est pourvue d'un grand-mât le plus souvent à pible (fait d'une seule pièce), portant une voile latine nommée mestre et un foc nommé polacre.

Les barques décrites dans l'inventaire des années 1680 sont probablement des « barques de Méditerranée », bateau servant « aux XVIe et XVIIe siècles, aussi bien à la guerre qu'au commerce sur toutes les côtes, de la Turquie à l'Espagne »[3]. Malgré leur tonnage supérieur à celui de la tartane (pouvant atteindre 150 tx), leur fond plat limite leur tirant d'eau : même si aucune source ne l'atteste, il n'est pas a priori exclu que de telles embarcations aient eu accès à la lagune de Caronte et par conséquent au centre-ville de Martigues.

[1] Par opposition à la navigation au long cours.

[2] Éric RIETH, "Un caboteur méditerranéen, Culip VI", *Histoire Médiévale*, hors-série n°6, 2004, p48-53, p52.

[3] Source : encyclopédie Mandragore (en ligne, consulté le 14 novembre 2009). http://www.mandragore2.net/dico/lexique2/lexique2.php?page=b2 : « C'était un voilier entièrement ponté, équipé de trois mâts à pible (c'est-à-dire continus, sans hunes ni mâts de hune) et portant, à l'origine, uniquement des voiles latines. Comme d'autres types spécifiquement méditerranéens, cette embarcation ne possédait pas de beaupré et son mât avant (mât de trinquet) était fortement incliné vers l'avant ; la barque de la Méditerranée a subsisté comme caboteur jusqu'au milieu du XIXe siècle, mais, entre-temps, elle avait équipé son grand mât de voiles carrées. »

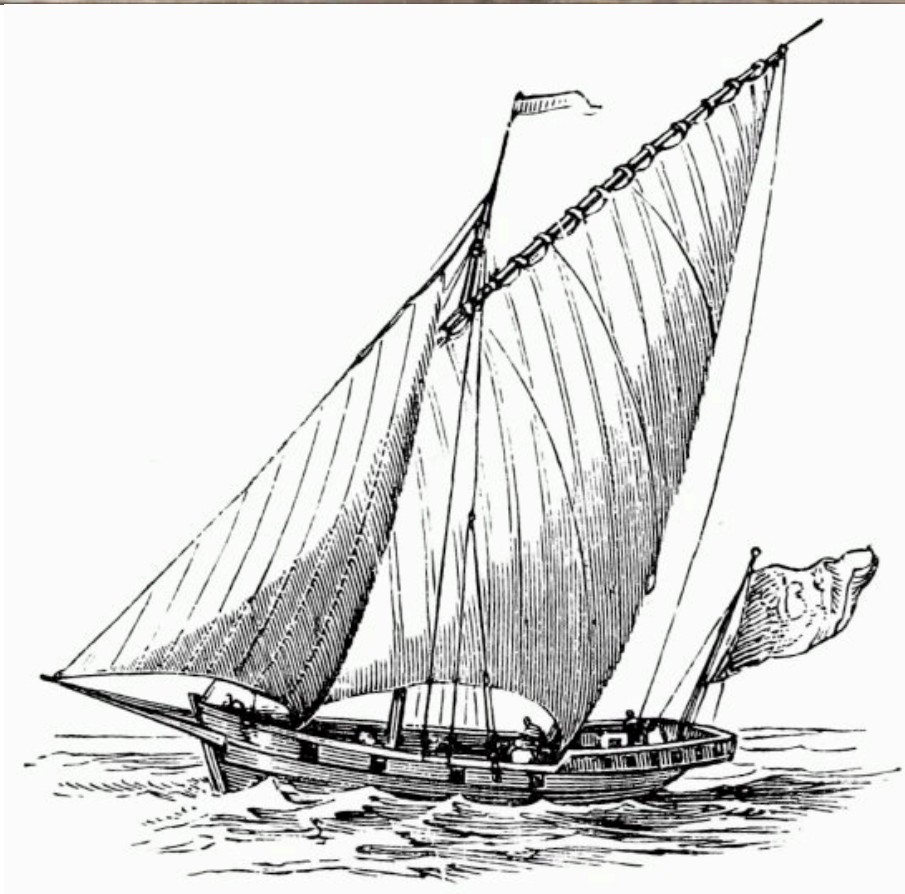

Doc. 115. Tartanes. Sources : (en ligne) : www.mandagrore2.net et commons.wikipedia.org

Les expéditions vers l'Afrique du Nord ou les côtes atlantiques ne sont cependant pas incompatible avec la forme la plus répandue du trafic maritime sous l'Ancien Régime : le cabotage. Gilbert Buti souligne cet aspect des rotations côtières de proximité dans « Cabotage

et caboteurs de la France méditerranéenne(XVIIe-XVIIIe siècles) »[1]. Pour cet auteur, « discret dans l'historiographie française, le cabotage remplit pourtant des fonctions essentielles dans la vie portuaire de la France sous l'Ancien Régime (…). Il intervient comme vecteur des échanges, transport-relais et segment d'une filière d'acheminement assurant la concentration, la diffusion et la redistribution des biens »[2]. G. Buti insiste sur le lien entre le cabotage effectué depuis les ports provençaux secondaires, comme Martigues-Bouc, et le développement du port de commerce international de Marseille : « Progressivement, cette navigation favorise la mise en place d'un complexe portuaire composé d'une constellation de cités littorales – certaines étant spécialisées dans l'armement – qui gravitent autour de Marseille, au rayonnement international ».

« L'armement au cabotage constitue parfois une activité essentielle, une véritable spécialité », qui selon Gilbert Buti représente un part importante de l'activité commerciale des navires martégaux au XVIIe siècle. « Ainsi en est-il des ports secondaires provençaux, qui, de Martigues à Antibes, gravitent autour de Marseille, tout comme il en est pour ceux de la rivière ligure autour de Gênes »[3]. « Des ports, qui ne sont ni des lieux de chargement ni de destination, faute de marchés de consommation ou d'arrière-pays de production, se dotent parfois d'une flotte relativement importante pour la placer au service des grands ports voisins. La flotte de certains d'entre eux peut, dans ces conditions, paraître surdimensionnée par rapport aux activités de la place si l'on perd de vue cette fonction. Ainsi, la notion de « port d'attache » ne paraît guère convenir pour ces « ports d'armement » où les caboteurs ne reviennent pas nécessairement désarmer au terme de leurs campagnes en mer ». Mais les Marseillais ne sont pas les seuls affréteurs des navires martégaux : Jean-Marie Paoli évoque aussi le rôle joué par des négociants de Livourne[4]. De plus, Henri de Séguiran, en 1633, affirme que « Tout sur le fond ou négoce de cette ville appartient à des marchands d'Arles ».

Sans qu'il soit possible de le quantifier, la situation de Martigues en fait un port de nolisement idéal pour les Arlésiens. Par exemple, le trafic des bois de marine par flottage sur le Rhône connaît à Arles une rupture de charge : il faut faire appel au cabotage maritime pour « acheminer les pièces de bois vers les grands chantiers navals de Marseille, de la Ciotat et plus encore de Toulon »[5]. Pour G. Buti, « Le commerce du blé offre également le modèle de pareilles combinaisons, avec l'appel aux caboteurs afin d'assurer la boucle maritime pour acheminer le blé d'Italie vers le Bassin de Paris (1726) ou du royaume de France vers celui de Naples (1764), avec, dans les deux cas, Arles comme point de convergence. » Au vu de la proximité entre Bouc et les bouches du Rhône, il est vraisemblable que des bateaux martégaux aient pris part à ces opérations.

Il faut enfin relever que les expéditions de simples tartanes vers l'Afrique du Nord et l'Atlantique sont finalement assimilables à du cabotage : il faut alors parler de « caravane maritime » ou de « voyage à la cueillette »[6]. Selon G. Buti, « il ne s'agit ni de convois ni de

---

[1] Gilbert BUTI, « Cabotage et caboteurs de la France méditerranéenne(XVIIe-XVIIIe siècles) », *Rives nord-méditerranéennes, Cabotage et réseaux portuaires en Méditerranée,* [En ligne], mis en ligne le : 20 octobre 2005. URL : http://rives.revues.org/document164.html. Consulté le 11 juillet 2008.
[2] Id., p1.
[3] Id., p3.
[4] Op. cit., p129 : « négociants de Livourne et surtout de Marseille » .
[5] Gilbert BUTI, op. cit., p3.
[6] G. BUTI, op. cit., p6.

navigations de conserve » mais d'une « forme de trampling ou vagabondage allant au gré des affrètements ou nolis ».

Mais Martigues et son port, Bouc, ne me paraissent pas devoir être décrits comme des purs « ports d'armement » : des marchandises produites dans la région sont bel et bien chargées à Bouc. Henri de Séguiran, en 1633, évoque la fréquentation de vaisseaux anglais et hollandais venant y charger du sel[1], ainsi que «… la ville de Gênes, où ils portent des bleds, vins et autres denrées… ».

Ainsi, sous réserve de travaux plus approfondis, il semble que l'on puisse déceler au cours du XVIIe siècle une évolution dans le métier de marin à Martigues. **Surtout pêcheurs au long cours au début du siècle, ces hommes sont majoritairement devenus, à la faveur du spectaculaire développement économique de leur port d'attache, des matelots de la marine marchande.** Martigues est un port aux activités multiples : certains matelots effectuent des traversées au long cours à bord de barques, mais la plupart sont engagés sur des tartanes effectuant du cabotage. Une part importante de ces trajets, impossible à évaluer précisément, sont effectués pour le compte d'armateurs de Marseillais, Arlésiens, ou Italiens.

Les marins n'ont jamais été aussi nombreux à Martigues que dans le troisième quart du XVIIe siècle. L'apogée économique et démographique de la ville correspond exactement au maximum d'activité atteint par la marine - de commerce, surtout – martégale. On prend facilement conscience de cet extremum en examinant les trois recensements du nombre de bateaux dont on dispose pour le siècle :

	1633. Visite de H. de Séguiran	Inventaire de 1664	Inventaire de 1683 à 1686 (hors St-Chamas et Berre)
Bateaux	115 (sans les petits bateaux …)	255 (avec les petits bateaux)	273 (avec les petits bateaux)
Dont Tartanes	103 (20 à 25 tx)	120	173 (30 à 55 tx)
Dont Barques	12	?	9 (55 à 80 tx)
Nb. Tonneaux	Environ 3000	7000	Supérieur à 7000

Doc. 116. Evolution de la flotte martégale au XVIIe siècle.

Les années 1690 et 1700[2] sont marquées par une phase de grave récession dans la ville ; un mémoire de 1712[3] décrit l'émigration massive des marins martégaux, dont 400 familles sont parties pour Marseille, et un grand nombre vers l'Italie et l'Espagne. L'inventaire du milieu des années 1680 décrit donc une situation qui correspond à l'apogée du

[1] Op. cit. « L'embouchure dudit port se trouve maintenant fort comblée principalement à ceux que les vaisseaux Hollandais et Anglais qui y viennent charger du sel, la nuit déchargent leur lest. »
[2] Il en va ainsi jusque vers 1750.
[3] DHM76, n°165-166.

port de Martigues. Plus que le nombre total de bateaux, c'est la progression du nombre des tartanes qu'il est intéressant d'observer dans ce tableau. En effet, l'inventaire d'Henri de Séguiran ne tient pas compte des petites embarcations, manœuvrées par 2 ou 3 hommes, dévolues à la pêche au thon ou à la sardine. De plus, pour 1664, nous ne connaissons pas le nombre de barques, navires de grande capacité, mais sous-représentés à Martigues. Sous réserve d'exactitude des données, le nombre de tartanes, navires polyvalents et ultra-majoritaires dans la marine martégale, semble en progression constante, même pendant la période incluant la Guerre de Trente Ans et le conflit contre l'Espagne (1635-1659).

Mais cette appréciable progression doit être comparée à la situation des autres ports provençaux, et éclairée par le contexte général de la marine française en Méditerranée. Selon Michel Morineau, dans son article de 1970[1], l'historiographie a longtemps privilégié la thèse d'un déclin de la marine française en Méditerranée, au cours du XVIIe siècle. Cependant, l'auteur, sans s'engager sur une tendance exacte du trafic maritime au cours de la période, écarte l'idée répandue d'une forte baisse de l'activité au cours de la période. Son opinion est qu'entre 1633 et 1664, « le tonnage global de la Provence n'avait (…) pas varié sensiblement »[2]. Il expose que l'on dénombre à Marseille 71 vaisseaux en 1666, soit à peu près le nombre de 1611 (70). Mais il refuse de s'appuyer sur ce dernier chiffre, n'ayant pu le vérifier[3]. M. Morineau s'appuie principalement sur la courbe de gabelles[4] du port de Marseille, qu'il considère comme un indicateur fiable de l'activité économique : celle-ci ne laisse apparaître aucun déclin significatif. M. Morineau reproche aux auteurs qui l'ont précédé d'avoir accordé trop d'importance aux plaintes exprimées dans les différents inventaires et registres de délibérations des villes portuaires, faisant trop souvent l'éloge du passé. « La référence à la prospérité passée rappelle par trop le mythe de l'âge d'or ». Si l'on suit cette logique, il faut se demander si ce n'est pas par une sorte de routine que l'inventaire de 1664 décrit une situation dégradée à Martigues : « De tous les espesses de Bastimens de mer les Corsaires et Ennemys de l'Estat auparavant la paix des deux couronnes (paix des Pyrénées, 1659) ont fait de grands ravages et jusques dans nos ports et d'une perte considérable audict Martigues »[5]. Nous verrons que cette dégradation est réelle.

Cependant, replacée dans cette relative stabilité générale, la croissance de Martigues apparaît remarquable. En 1633, H. de Séguiran dénombrait 115 bateaux à Martigues et 185 à Marseille[6], ce qui d'après J.M. Paoli[7] **fait de Martigues le second port français de Méditerranée**. La situation semble se confirmer en 1664. L'enquête initiée par Colbert cette année-là situe Martigues en première position, avec une flotte supérieur à 7000 tonneaux (répartis en 255 bateaux, nous l'avons vu), devant Marseille qui ne représenterait que 4000 tonneaux. Mais M. Morineau dénonce d'importantes lacunes ainsi que des erreurs de calcul lors de la confection de ce document, et évalue la flotte marseillaise à 8000 tonneaux, et celle de la Ciotat à 4000 tonneaux. Il semblerait donc à première vue que Martigues ait conservé sa

[1] Op. cit.
[2] Id., p148.
[3] Id, p144.
[4] Id, p171.
[5] Inventaire des Bâtiments Français du Commerce, établi sur arrêt de Louis XIV à la demande de Colbert.
[6] Excluant du compte les embarcations les plus modestes.
[7] Op. Cit., p128.

place de 2nd port français de Méditerranée. Mais l'auteur corrige une nouvelle fois ses propos, estimant qu' « en 1669, La Ciotat possédait 111 unités, alors que nous ne lui en avons reconnu, avec une prudence peut-être excessive, que 70 en 1664 »[1]. C'est-à-dire que la flotte de La Ciotat serait plus proche de 6500tx que de 4000tx. Il me semble que ce chiffre est trop proche des 7000tx de Martigues pour décréter une supériorité de Martigues sur la Ciotat. Je me bornerai donc à affirmer que Marseille est dans les années 1660 le plus grand port français de Méditerranée, suivi de très près par Martigues et La Ciotat, d'importances à peu près similaires (les navires de ces derniers étant très souvent affrétés par les Marseillais).

Ce classement ne modifie toutefois pas le poids relatif de Martigues en Méditerranée, puisque M. Morineau ne revient pas sur son estimation du tonnage total de la flotte française dans cette mer : 30000 tonneaux, répartis en 800 bâtiments. Si l'on accorde foi aux chiffres avancés par cet auteur, il faut conclure que Marseille, Martigues et La Ciotat arment chacune environ un quart de la flotte, ce trio écrasant manifestement les autres ports. A tonnage équivalent, Martigues se distingue de ses consoeurs par une taille moyenne des embarcations nettement inférieure, le cahier des charges de la tartane martégale devant répondre à un impératif supplémentaire par rapport aux bâtiments des autres ports : être manoeuvrable dans 5 pans d'eau, soit 1,25m seulement, profondeur minimale du chenal de navigation dans Caronte, imposée par le règlement municipal.

J.M. Paoli a réutilisé pour qualifier le XVIIe siècle dans son ensemble l'expression de M. Morineau « L'étonnante vitalité des Martégaux », sans pouvoir expliciter suffisamment son contexte[2]... M. Morineau évoque[3] le tort que faisaient les pêcheurs catalans aux antibois ou aux cannois en 1607. Il poursuit : « En 1664, c'eût été plutôt l'étonnante vitalité des Martégaux qui eût été accusée… ». On imagine tout à fait, effectivement, les ports d'importance secondaire n'ayant pas connu la croissance spectaculaire de Martigues se laisser aller à quelque jalousie. Dans un contexte général de stabilité, il fallait bien, comme écrit le même auteur[4], que « les pertes des uns » aient « été équilibrées par les gains des autres, essentiellement Arles, Martigues, Marseille et Cassis », oubliant curieusement La Ciotat dans son énumération.

Il semble que l'ordre d'importance des ports se soit modifié entre les années 1660 et les années 1680. Malgré une stabilité ou une très légère croissance, Martigues, qui représente « plus de 7000 tonneaux »[5], a nettement été distancé par La Ciotat. Alors que Martigues compte, vers 1685, 1500 marins, ceux-ci sont 2000 à La Ciotat. Mais ce nombre de 2000 paraît énorme pour une ville de 10000 habitants environ. Cela signifierait que les gens de mer représentent 20% de la population totale, soit près de 90% des chefs de famille, ce qui est impossible. S'agit-il du total des matelots et sous-officiers pour l'ensemble du département maritime de La Ciotat ? C'est vraisemblable. Quoi qu'il en soit, le département maritime de Martigues, Berre et St-Chamas compris, ne compte que 1663 marins. Et même si le ratio homme d'équipage/tonnage n'est pas constant, la supériorité ciotadenne est nette. F. Rebuffat

[1] Id, p141.
[2] Son mémoire de Maîtrise traitant du XVIIIe siècle.
[3] Op. cit. p149.
[4] Id., p148.
[5] 8000 tx. pour le « département » maritime de Martigues, incluant Berre et St-Chamas.

écrit en 1964 : « l'enquête de 1686 permet de situer Martigues au troisième rang, immédiatement après Marseille et La Ciotat »[1].

La question de la construction navale au XVIIe siècle, nécessitant des recherches approfondies dans des sources spécifiques, comme le fonds de la Marine, ne pourra être traitée ici de manière exhaustive. Un traitement des sources véritablement ciblé sur cette thématique pourra permettre un indispensable approfondissement. Dans son article[2], J.M. Paoli déclare : « Ces bâtiments sont presque tous construits dans les chantiers navals de Martigues ». Effectivement, il semble que la totalité des tartanes soit construite sur les rives de l'étang de Caronte ; en revanche, en ce qui concerne les barques, trois parmi les plus grosses (80 tonneaux) ont été construites à Gênes. Il semble que les autres, au nombre de cinq ou six, aient été construites à Martigues. Cependant, l'écrasante domination de la tartane dans la flotte martégale, et le fait qu'une bonne part des « grands » navires ne soit pas construite à Martigues nous confirme la caractéristique majeure des chantiers navals martégaux : ceux-ci sont spécialisés dans les bateaux de petit et de moyen tonnage (jusqu'à 40 tonneaux), et ne fabriquent que rarement des bateaux de plus de 55 tonneaux. « Ces constructions navales occupent environ trois cents spécialistes, qui représentent près de 30% de tous les artisans de Martigues au milieu du XVIIe siècle », écrit M. Paoli[3].

Les documents iconographiques constituent une bonne approche pour saisir ce qu'étaient ces chantiers ; toutefois, les peintures reproduites ci-après datent du début du XIXe siècle. Elle sont le reflet d'une époque où la construction de navires avait considérablement diminué, voire sombré, par rapport au XVIIe siècle. Ces documents permettent néanmoins de repérer deux sites de constructions : l'un côté Ferrières, plus précisément au quartier appelé Rue Neuve, et l'autre sur une plage au pied du Fort de Bouc. Y avait-il d'autres endroits du rivage dévolu à cette activité ? C'est peu probable au début du XIXe siècle, où cette activité traversait une grave crise. En revanche, il est certain que les chantiers étaient plus nombreux au XVIIe siècle. On les imagine se répartir sur les rivages de Caronte, selon toutefois un critère de proximité avec le chenal de navigation, passage étroit serpentant entre les bourdigues de l'étang, mais longeant la rive de Ferrières, à l'approche de la ville. Certaines sèdes sont également des espaces dévolus à la construction navale : un texte de 1620[4] énumère les activités pratiquées sur la sède de Vauroux. On y sèche les « raux » et filets ; surtout, on y construit et « rhabille » les barques.

[1] Op. Cit., p76.
[2] Op. cit. p129.
[3] Id.
[4] MG DD31. Se reporter au doc. 114 pour un plan schématique.

Doc. 117. <u>Vue du quartier de Ferrières</u> par Brassevin, capitaine au long cours, 1826, musée Ziem. On aperçoit, à gauche, les chantiers de construction navale de la Rue Neuve.

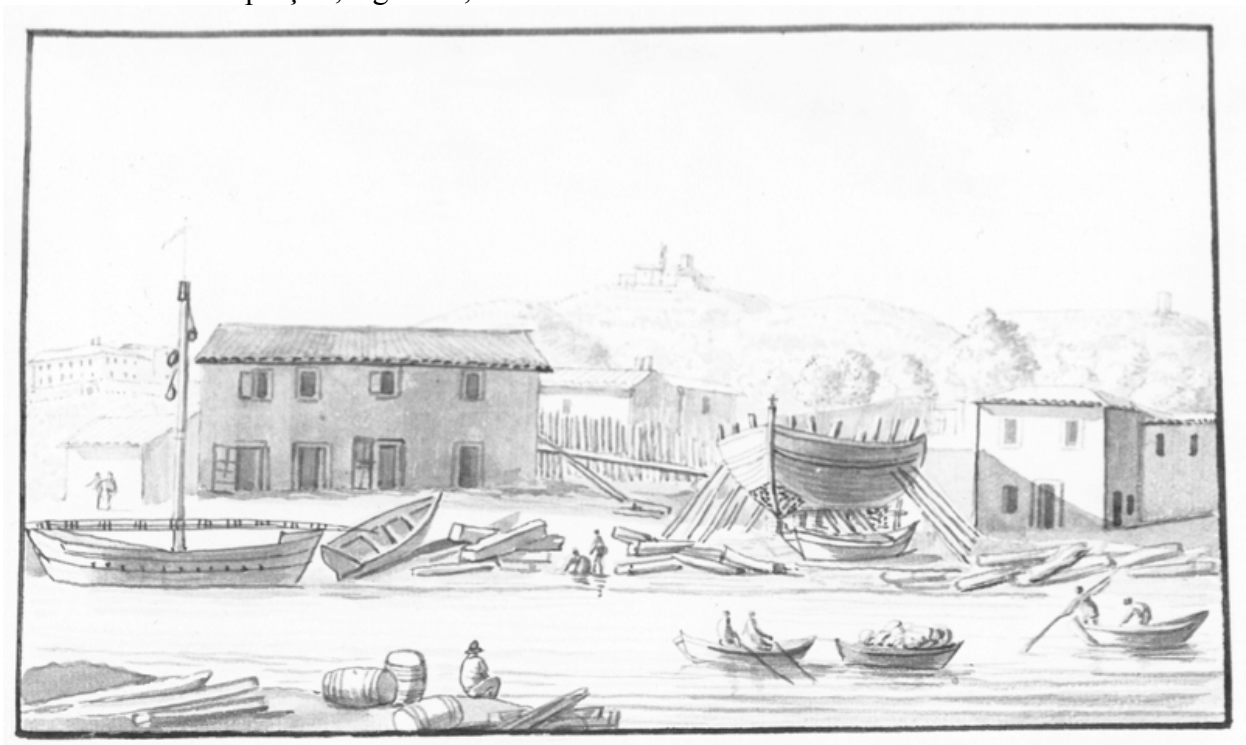

Doc. 118. Chantier de Ferrières. Gravure de Louis Mille, vers 1825 (musée Ziem).

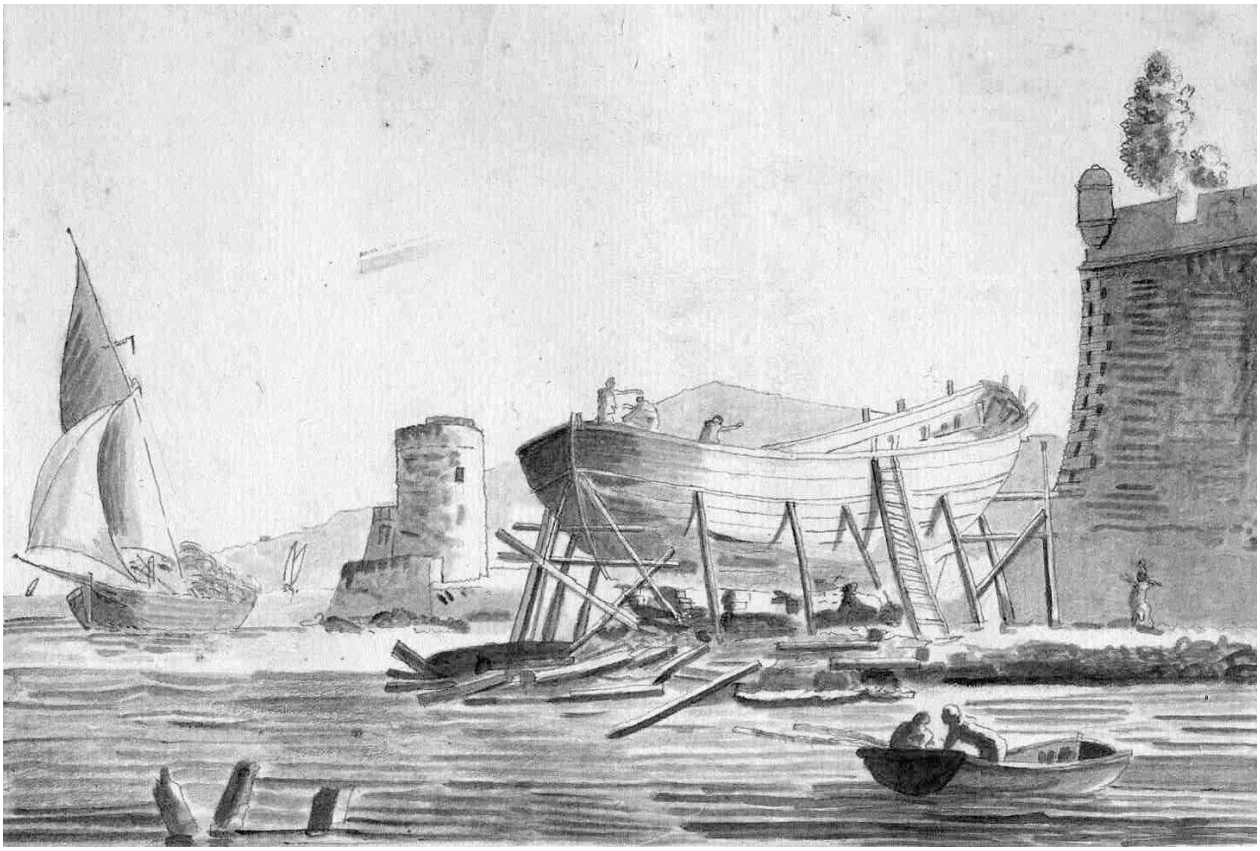

Doc. 119. Chantiers naval du Fort de Bouc. Gravure de Louis Mille, vers 1825 (musée Ziem).

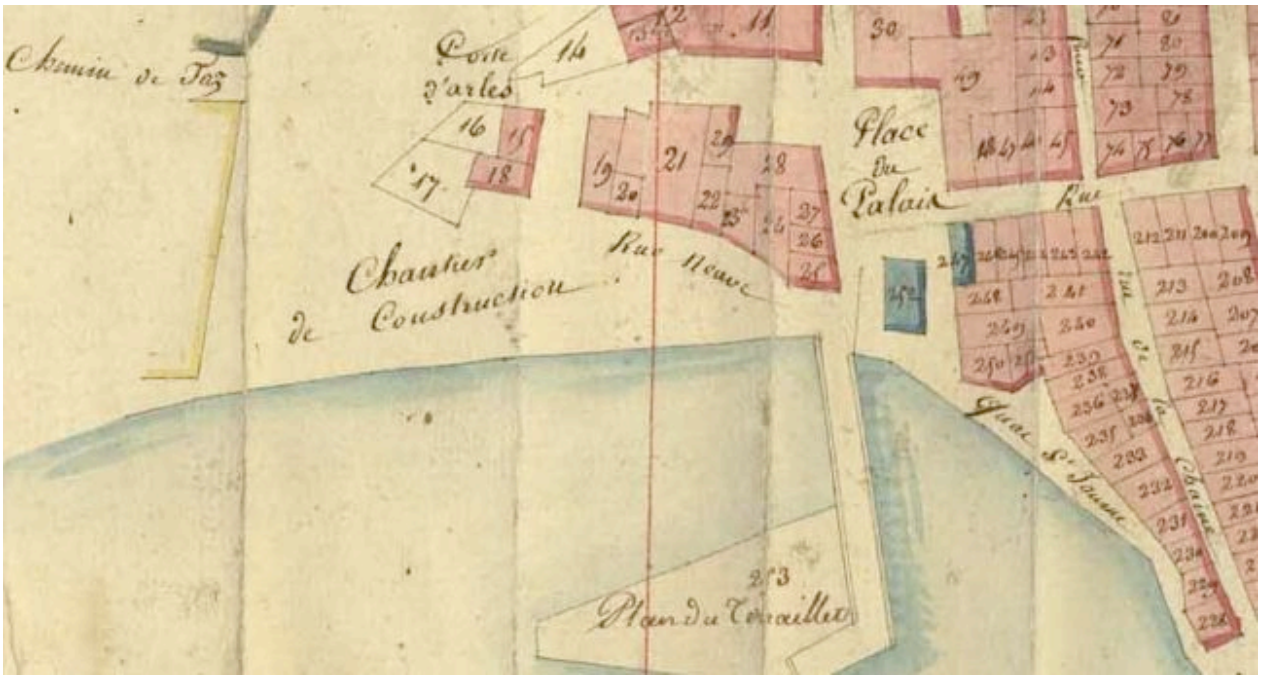

Doc. 120. Localisation du chantier naval de Rue Neuve.

Il est clair que l'euphorie économique et démographique du XVIIe siècle martégal est indissociable du dynamisme du port de commerce, situé à Bouc. Après 1600, Martigues devient une grande ville parce qu'elle devient un grand port de pêche et de commerce, même

si ce dernier s'effectue en grande partie pour le compte d'armateurs extérieurs à la ville. Cependant, les causes exactes de cet envol des activités portuaires sont difficiles à établir : il est certain que l'Acte d'Union de 1581 a joué un rôle clef dans ce mouvement, mais les sources manquent pour évaluer ces mécanismes vertueux de manière détaillée.

Il semble néanmoins clair que la réunion des trois bourses en un seul budget communal à partir de 1581, effectif après le tardif ralliement de l'Ile à Henri IV (en 1596), ait permis d'effectuer des économies d'échelle, qui ont pu être réinvesties en faveur des activités commerciales et portuaires. Notamment par le biais d'équipements, comme la construction de halles aux poissons, ou l'établissement d'un grand marché sur la sède St-Sébastien en 1619[1]. Ne perdons pas de vue qu'il s'agit d'un type de période généralement caractérisé par la croissance économique : un après-guerre. Mais la mutualisation des dépenses et des recettes au sein de la nouvelle communauté a certainement permis aux autorités consulaires de fournir une aide matérielle ou logistique plus efficace à l'économie locale, et donc à la pêche et au négoce.

Prenons l'exemple des chantiers navals : une grande municipalité peut sans doute les organiser de manière plus rationnelle que trois petites, en concentrant si besoin est les sites de fabrication ou de réparation des bateaux. Dans le domaine de la pêche, l'appartenance à une même communauté peut amoindrir la stérile concurrence entre les quartiers, et permettre de concentrer les marins dans des bâtiments de plus fort tonnage, favorisant ainsi la pêche au long cours au dépens de la pêche côtière artisanale, améliorant ainsi la productivité globale du secteur. De plus, le décollage de l'activité a vraisemblablement attiré des marins étrangers, offrant ainsi aux capitaines de navires et aux armateurs marseillais ou arlésiens une main d'œuvre abondante, qualifiée, et bon marché ; un tel afflux engendrant une surpopulation, rendant les conditions de vie très difficiles en centre-ville, mais permettant à l'économie maritime de poursuivre son cercle vertueux, n'étant pas freinée par une pénurie de « bras ».

Il faut également arguer de la persistance des privilèges fiscaux hérités du Moyen-Age, évoqués plus haut[2], et notamment celui de l'exemption des péages et gabelles sur les marchandises que les Martégaux achèteraient ou vendraient « dans toutes les villes et lieux de cette province et leurs terroirs(…) tant par eau que par terre ». Cette étonnante disposition a, à mon sens, contribué à l'installation par des négociants étrangers de comptoirs dans la ville, et agi comme un amplificateur de l'euphorie économique du XVIIe siècle.

Mais Martigues, qui doit son existence à la topographie atypique de la lagune de Caronte, doit également en subir les contreparties. Les bourdigues, nombreuses et encombrantes, plantées dans l'étang pour permettre à une oligarchie régionale d'exploiter l'abondant flux de poissons sortant de l'étang de Berre, constituent un important handicap pour le développement du trafic. Il me semble que dans cette optique, l'Acte d'Union, et notamment l'article n°17, joue un rôle bénéfique. Il déclare que tout « … curement et instructions de ports et canal et autres quelconques heuvres et répparation consernant ladite comunaulté seront faictes aux comungs despens d'icelle, prinses et paiées de la bource comune… ». C'est-à-dire que la nouvelle communauté aura pour responsabilité de maintenir le chenal de navigation à une profondeur décente, soit 5 pans (1,25m, profondeur en vigueur

[1] MG BB16, f°198v.
[2] Voir introduction de 2.2.

depuis le Moyen-Âge). Ce ne sont plus les propriétaires de bourdigues qui sont chargés d'entretenir les canaux, mais nouveauté majeure, la municipalité. La navigation martégale n'est donc plus à la merci du bon vouloir aléatoire de ces individus, et l'entretien du port et des canaux effectué sur les deniers communaux garantit une fréquence suffisante de la maintenance apportée à ces organes vitaux de la vie économique[1].

Jusqu'au XIXe siècle, la faible profondeur du canal est un paramètre décisif de l'économie martégale : elle explique la totale domination de la tartane, bateau disposant d'un faible tirant d'eau, dans la flotte locale. J.-M. Paoli synthétise une idée très intéressante, qui me semble être la clef de l'essor économique du XVIIe siècle, ainsi que de l'impitoyable crise du XVIIIe : « … le commerce méditerranéen (…) utilise au XVIIe siècle des bâtiments encore modestes, qui peuvent passer dans le canal de navigation entre le port de Bouc et Martigues, et dont les Martégaux maîtrisent bien les techniques de construction… »[2].

En outre, l'infortune de l'économie martégale au XVIIIe siècle nous fournit au moins un éclairage intéressant sur le XVIIe. En effet, on peut lire ceci dans un mémoire de 1779 expliquant le déclin général de la ville par la présence des bourdigues : « on ne peut plus naviguer dans l'étang de Caronte qu'avec de très petits bateaux ; encore faut-il les décharger en grande partie à l'entrée des canaux des Bordigues, et à leur sortie »[3]. Les représentants du Tiers Etat déclarent en parlant de leur ville en 1789 : « Les navires de moyenne grandeur ne sauraient y aborder … Faut-il être surpris si la construction qui faisait jadis une branche lucrative de l'industrie de ce pays est aujourd'hui absolument nulle à cause des obstacles insurmontables que les constructeurs éprouvent pour conduire leurs navires des chantiers à la pleine mer »[4].

Enfin, la question des ports provençaux au XVIIe siècle appelle celle de la marine de guerre et de la défense des intérêts français en Méditerranée. La transition nous est offerte par Michel Darluc, en 1782[5]: « Les pêcheurs forment une pépinière de matelots ; c'est dans le pénible exercice de la pêche, pendant les saisons les plus rudes de l'année, que se forment peu à peu ces individus robustes et intrépides qui affrontent les dangers et exposent leur vie sur mer, soit à la guerre, soit au commerce ». Fernand Rebuffat[6] traduit par des données chiffrées cette idée partagée par l'amirauté qu'un bon marin est un bon soldat : le département de Martigues, nous l'avons vu, comptait en 1686 1663 marins. Mais parmi ce total, seuls 1382 pouvaient être appelés à la classe de service à bord des navires de guerre. Tous les ans, un tiers de ces matelots et officiers mariniers (sous-officiers), soit 460 individus étaient appelés au service de marine royale. C'est-à-dire que chaque année, à la fin du XVIIe siècle, un gros quart des marins martégaux était réquisitionné pour la marine de guerre.

Toutefois, le système des classes n'était entré en application sur les côtes provençales qu'en mai 1670. J.-M. Paoli[7], décrivant la situation antérieure, écrit : « Deux premières levées de matelots en 1662 et 1669 n'ont pas posé de problèmes, car concernant assez peu de personnes et pour une faible durée ». Mais ces deux levées ne me paraissent pas permettre de

---

[1] L'entretien des ponts incombant cependant toujours aux bourdigaliers.
[2] 4CU, p135.
[3] DHM76, n°185-189.
[4] MG BB31, après les délibérations du 26/3/1789.
[5] *Histoire naturelle de la Provence,* 3 vol., J.-J. Niel, Avignon, 1782-1786.
[6] Op. cit., p70.
[7] Op. cit p134.

conclure à une facilité générale de l'enrôlement avant 1670. En effet, si une « levée de 22 hommes pour former milice » semble s'être effectuée sans heurt en février 1659[1], le conseil de la ville proteste contre une réquisition de tartanes avec leurs hommes d'équipage en avril 1660[2]. Aux consuls : « D'Almeras cappitaine de Vaisseaux leur a signifié un ordre du Roi de lever 25 tartanes pour aller à l'amboucheure du Rhosne pour charger des soldats pour descharger à Toulon moienant 100 livres pour la levée de 150 soldats sui porteront chacune tartane. » Il est de plus expliqué qu'il faut 170 marins martégaux pour manœuvrer les tartanes. Récapitulons : le roi veut déplacer 3750 soldats (25 x 150) de l'embouchure du Rhône à Toulon, et compte pour cela mobiliser 25 tartanes martégales, qui transporteront donc chacune 150 fantassins et environ 7 hommes d'équipage. Les consuls supplient le roi de « modérer ce nombre » de 170 marins, arguant que « cela n'est pas esgal, puisque la ville de Marseille qui est la plus grande, ni doibt contribuer que pour 200 matelots ».

On trouve en mars 1666, dans les délibérations communales, un autre exemple des fortes réticences que l'enrôlement dans la marine royale engendre. Il s'agit d'une ordonnance du duc François de Beaufort (prince de Martigues depuis la mort de son père César de Vendôme en 1665) : « … les matelots et mariniers faisant difficulté pour prendre le service du Roi qu'au préalable les consuls ne ce feussent obligés de leur fournir une certayne quantité de deniers au dela de la solde portée par les estats de sa Majesté, ce qui estoit d'une grande charge à ladite communauté tant par le payement dudit surplus de solde que par le procès qu'elle avoit à soustenir tous les jours au Parlement sur ce subject. Voullant pourvoir à cet inconvénient, nous deffandons aux consuls (…) de payer doresnavant ausdist matelots aucune chose pour la raison ci dessus »[3]. Pourtant, ces instructions restent des vœux pieux, et la communauté doit elle-même rallonger la solde promise par la Royale pour motiver ses marins : le 14 novembre 1666, on s'aperçoit que le trésorier a dû donner 10 écus à chaque matelot[4]. En effet, un consul leur avait promis qu'il serait rémunérés 7 écus par mois pendant quatre mois. Or, « à Marseille, on a voulu les payer que trois mois à 6 écus » Le trésorier a donc payé la différence[5].

Ainsi, le fait que les levées de matelots n'aient pas posé de très grandes difficultés jusqu'aux années 1660 est peut-être une conséquence de la richesse du budget communal : les consuls n'hésitent pas à améliorer la solde offerte par l'amirauté aux enrôlés, en puisant dans les deniers communaux. A l'inverse de J.-M. Paoli, je pense que tout recrutement dans la marine est par essence potentiellement conflictuel, mais que les résistances au service royal n'apparaissent pas forcément dans les sources. En effet, comme le souligne l'auteur, « un enrôlement peut être dramatique pour la famille si la solde tarde à être versée »[6], ou tout simplement si celle-ci n'est pas suffisante et risque de fragiliser le budget d'un foyer très modeste. La pratique de la « rallonge » de la solde était-elle déjà effective au début du siècle ? Il est impossible de le dire ; tout au plus puis-je signaler que je n'ai pas constaté de difficulté à enrôler dans les registres de délibérations. En septembre 1600, par exemple, le

[1] MG BB19, f°127.
[2] Id, f°173v.
[3] MG BB19 f°357, lettre datée du 22/1/1666.
[4] Id., f°389v.
[5] (4x7)-(3x6) = 10
[6] Op.cit., p134.

conseil reçoit une lettre du gouverneur de Provence l'informant que le roi a incessamment besoin de quinze tartanes. Les consuls se chargent de trouver le plus vite possible (« incontinent ») les quinze tartanes avec cinq hommes d'équipage chacune et de les envoyer à Marseille. En revanche, Henri IV ayant demandé de charger ces tartanes de toutes les rames possibles, les Martégaux avouent leur impuissance sur ce point secondaire : « dans cette vile nya point de rames encore moins de poulies et de munitions de guerre »[1].

En 1602, on ne note pas de réticence à armer la frégate que « sa grandeur » a réclamée pour « prendre garde de l'armée qui devoit passer (…) à la Tour de Bouc »[2]. Notons tout de même une procédure judiciaire victorieuse contre le « pays » à la suite de dépenses que la communauté n'estimait pas avoir à assumer : « condamnation contre le pais de la despens faite par la ville aux frégates envoyées à Nice et de la frégate tenue long de la côte des Tigues (*sic*), le tout pour 1191 livres» [3].

Les sources sont lacunaires, et il faut attendre le procès-verbal de visite de Henri de Séguiran de 1633 pour trouver une évocation d'actes liant des marins martégaux à des faits de guerre : les tartanes des pêcheurs ont été mises à contribution « durant le siège de Montpellier en 1622, l'armée de sa majesté étaient pourvues par le moyen de la *marée* que les martégaux y apportèrent ». Mais la contribution de Martigues à la défense nationale dans les années 1620 ne s'est certainement pas limitée à approvisionner l'armée en poisson… Il est clair, notamment que le roi a sollicité les capitaines de navires et procédé à des enrôlements massifs durant la Guerre de Trente Ans, à partir de 1635. Les marins martégaux sont certainement pour quelque chose au fait que « les espagnols ne parvinrent jamais à débarquer » sur la côte provençale[4] (sauf aux Lérins). Les chantiers navals martégaux ont sûrement participé à l'effort de construction demandé par Richelieu. Et même si la flotte de tartanes passe de 103 en 1635 à 120 en 1664, la période n'a pas été marquée par une croissance continue du nombre de navires, mais indubitablement par des pertes importantes pendant la guerre, compensées par la construction navale[5]. L'inventaire de 1664 décrit de « grands ravages » occasionnés aux bâtiments de mer et aux ports, et la « perte considérable audict Martigues » avant la paix des Pyrénées de 1659[6] : il est impossible que le recrutement dans la marine entre 1635 et 1659 n'ait pas été émaillé de difficultés.

Il faut cependant attendre les années 1660 pour voir apparaître celles-ci dans les sources. L'apparition du système des classes en 1670 va rendre le recrutement dans la « Royale » encore plus problématique, la montée des tensions aboutissant à une émeute, étudiée par R. Pillorget[7] : « Les gens de mer sont recensés et un rôle général des matelots est imprimé. Tout homme désigné pour servir se voit tout d'abord interdire de s'éloigner de son domicile, c'est-à-dire sortir en mer. Puis, lorsqu'il reçoit une convocation, il doit dans les dix

---

[1] MG BB15, 2/9/1600.

[2] Id., 22/9/1602.

[3] Id., 2/4/1606.

[4] *Histoire de la Provence*, Que-Sais-Je, op. cit., p63.

[5] Le dynamisme de ce secteur a permis de rattraper et dépasser le chiffre de 1635 dans les années 1650, vraisemblablement.

[6] Op.cit.

[7] R. PILLORGET, « Une émeute des gens de mer, Martigues, 16 août 1970 », dans Actes du 93e colloque des sociétés savantes, Tours, 1968, Section d'Histoire moderne et contemporaine, Paris, 1971, t.II, p. 313-324.

jours, se rendre soit à Marseille, soit à Toulon ». J.M. Paoli[1] explique clairement l'enchaînement des faits : à cette contrainte sans précédent imposée aux marins s'ajoute la rumeur fondée que « lorsqu'ils étaient en mer, les capitaines avaient la liberté de battre leurs soldats quand ils faisaient quelque faute. » Dans cette ambiance tendue, une querelle éclate, dégénérant en émeute, « rassemblant des centaines de matelots et patrons, contre les représentants du système des classes qui doivent fuir. Les révoltés criant qu'ils veulent avoir « les chausses rouges et le chapeau blanc » des officiers recruteurs, qu'ils les « vouloient tous tuer ». Pour M. Paoli, en cette fin de XVIIe siècle, « Les matelots s'en vont dans les bois, prennent la fuite lorsqu'un recensement est annoncé, ceux qui sont désignés changent plusieurs fois de domicile pour ne pas être retrouvés ». Il faut « user de la surprise pour en avoir vingt », ou les arrêter à l'embouchure du canal au port de Bouc et les enfermer dans le fort du même nom.

Au XVIIe siècle, Martigues est une ville presque entièrement tournée vers la mer : entre 50 et 60% des actifs sont des matelots. Si on ajoute les corps de métiers impliqués dans le négoce ou l'équipement des bateaux, ce sont presque trois quarts des familles martégales qui vivent directement de la mer. Les familles de marins se situent parmi les classes les plus modestes de la cité : ce sont elles qui sont en premier touchées par la faim lors que se présente une tension frumentaire. Les marins sont, de plus, susceptibles d'être enrôlés dans la marine de guerre : la Royale semble cependant rencontrer d'importantes difficultés pour effectuer ses levées. La pratique de la « rallonge de la solde » par la municipalité, avérée à partir des années 1660, mais existant sans doute précédemment, est indispensable pour convaincre les matelots martégaux de ne pas fuir devant le recrutement.

Dans la première moitié du siècle, la pêche emploie légèrement plus d'hommes que le commerce maritime ; la proportion semble s'inverser entre 1650 et 1690. Dans le troisième quart du siècle, l'activité est à son apogée : le port de Martigues-Bouc rassemble plus de 7000 tonneaux. Jusque vers 1670, il constitue le deuxième port français de Méditerranée, derrière Marseille, place qu'il doit partager avec la Ciotat à partir de cette époque. Martigues-Bouc est partie intégrante d'un « complexe portuaire composé d'une constellation de cités littorales qui gravite autour de Marseille, au rayonnement international » (formule de G. Buti[2]). En effet, le transport maritime martégal s'effectue en grande partie sous la forme du cabotage (navigation à faible distance des côtes), à l'aide de navires de moins de 50 tonneaux : les tartanes. Ces bateaux, disposant d'un faible tirant d'eau, sont capables de charger des marchandises à Bouc, mais aussi de traverser la lagune de Caronte et d'accoster dans le centre de la ville. Le cabotage peut s'effectuer sur de très longues distances : il n'est pas rare de voir des tartanes martégales en Afrique du Nord ou sur les côtes Atlantiques (jusqu'en Angleterre). On parle alors de « caravane maritime ».

Les transports sont très souvent effectués pour le compte d'affréteurs étrangers à la ville : les services des tartanes et des barques (type de bateau de 50 à 80 tx) martégales sont fréquemment loués par des armateurs marseillais, arlésiens, voire italiens. Mais Martigues-Bouc n'est pas un pur « port d'armement », comme les décrit Gilbert Buti[3] : des denrées

[1] Op. cit., p134.
[2] Op. cit., p1.
[3] Op. cit, p3.

produites dans la région de l'étang de Berre, comme du sel, du blé ou du vin, sont chargées à Bouc au XVIIe siècle.

Les tartanes sont construites sur place, sur les rives de la lagune de Caronte : la construction navale martégale, spécialisée dans les bateaux de petit et moyen tonnage est un des piliers de l'économie locale. L'Acte d'Union de 1581 a probablement permis à la nouvelle communauté d'améliorer la productivité des chantiers navals, en procédant à une rationalisation de leur disposition le long de la lagune.

2.2.3.2. Une vie quotidienne éprouvante

Madeleine Villard, dans l'introduction à l'ouvrage commémorant le IVe centenaire de la ville, en 1981, n'évoque le XVIIe siècle que pour la « prospérité quasi-légendaire »[1] à laquelle on a l'habitude de l'associer. Cependant, ce fort dynamisme démographique et économique ne doit pas donner une vision optimiste de la vie quotidienne : les conditions de vie sont très dures pour les gens de mer et leurs familles. A la lecture du cadastre de 1645, on comprend que les habitants de Jonquières seraient en moyenne logés à plus de 17 dans des maisons de 80 ou 90 m^2 dans les années 1640. Ce chiffre saisissant traduit en fait sans doute une autre réalité : la vraisemblable présence de « bidonvilles » autour de Jonquières.

La démographie française et provençale est, jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, caractérisée par une forte mortalité infantile, qui annihile en grande partie le fort taux de natalité, généralement voisin de 40‰ dans la France du XVIIe siècle. Le couple français ou provençal classique engendre en moyenne 4 à 6 enfants, mais dont 2 ou 3 seulement atteignent l'âge adulte. Ce nombre est plutôt proche de 2 à Martigues : si le taux de natalité est uniforme à 40 ‰ sur tout le territoire français, cela signifie que le taux de mortalité infantile est particulièrement élevé à Martigues, ou que la natalité y est plus faible. En outre, ce nombre d'enfants relativement faible implique une âge moyen des habitants de la ville légèrement plus élevé que dans l'ensemble de la Provence.

Rappelons que la croissance économique, alimentée par la pêche, le commerce, ou les constructions navales n'est pas qu'un chiffre que l'on pourrait avoir tendance à considérer comme un fait exogène, mais évidemment le fruit du labeur d'un prolétariat qui risque quotidiennement sa vie. Comme le remarque Henri de Séguiran[2] en 1633 : « La pêche étant une activité chétive, les habitants de Martigues sont pauvres. Les profits partent pour les voiles, cordages et en blé pour la nourriture qu'ils vont chercher dans les villages voisins » Michel Morineau évoque ces familles sur un ton passionné : « Car l'on était pauvre dans les foyers de marins, aussi pauvre que chez les manouvriers de la terre. Et cela, souvent, de naissance, puisque les institutions de charité, comme la Miséricorde à Marseille, étaient des pépinières de mousses. Pauvreté n'était, d'ailleurs, pas synonyme de misère. Le calcul de la ration du marin provençal montre qu'il disposait, en mer, de ses 2500 calories quotidiennes (…) Les salaires s'alignaient sur ceux des gens du continent : de 9 livres par mois (…) à 18 pour le nocher et le pilote, 30 pour le capitaine (…) Mais bien peu réussissaient à gravir les échelons du commandement et de la richesse. Combien de pêcheurs besogneux, sur un coup d'espoir, s'endettaient pour l'achat d'un bateau de quelques centaines de livres et se

[1] 4CU, p10.
[2] Op.cit.

retrouvaient à quai deux ou trois ans plus tard, n'ayant pu rembourser leur créancier et le bâtiment ayant été revendu à un autre pêcheur de lune... »[1]. Les familles de marins se situent parmi les classes les plus modestes de la cité : nous verrons que ce sont elles qui seront en premier touchées par la faim lors des crises climatiques des années 1690-1730. Michel Morineau dénonce les « véritables bénéficiaires de l'activité maritime : armateurs dont les capitaines au long cours étaient les parents, affréteurs, assureurs »[2]. Dans la même logique, Jean-Marie Paoli[3] écrit « Parmi ces gens de mer se distinguent cependant les maîtres constructeurs, les armateurs, les capitaines, ou patrons de barques et tartanes. Dans la hiérarchie sociale de la cité, ils se placent juste après le groupe supérieur des bourgeois, juristes, officiers de l'Amirauté et médecins ».

J'ai déjà indiqué qu'on pouvait considérer que plus des deux tiers, voir trois quarts des familles vivent de la mer au XVIIe siècle. Pour les nombreuses familles de matelots s'additionne à la misère et au risque d'être enrôlé dans la Royale[4], le danger que représente la vie quotidienne de marin. L'éventualité d'une noyade, d'un naufrage, d'une capture par des pirates se surajoute aux peurs habituelles des Français de l'époque, dans un monde où l'espérance de vie ne dépasse pas 25 ans[5], et où l'on peut du jour au lendemain être emporté par la maladie. H. de Séguiran[6] écrit: la « pêche est hasardeuse, et il n'y a pas d'année que plusieurs bateaux ne fassent naufrage ». Mais plus encore, la peur de croiser la route de pirates est omniprésente dans les esprits. En 1585, le conseil de la communauté accepte de cotiser aux frais d'une mission d'ambassade auprès du Grand Turc afin de protester contre les excès de ses corsaires[7]. En 1633, H. de Séguiran poursuit en parlant des bateaux : « Il y a 14 à 15 ans qu'il y en a eu plus de 200 qui s'en est perdu ou pris par les corsaires, les deux tiers pour le moins ». C'est-à-dire que quatorze ou quinze bateaux disparaissent chaque année : ce chiffre incroyable n'est cependant certainement pas la norme. Mais dans l'Inventaire des Bâtiments Français du Commerce de 1664, les « excès » des corsaires persistent puisque l'on dénonce à Martigues des « Turcs si ardys et effrontés qu'ils n'appréhendent pas de mettre pied à terre et font des insignes ravages jusques à des familles retirées dans leurs météhries, fammes et petits enfants au laict »[8]. C'est-à-dire que les pirates barbaresques vont jusqu'à débarquer sur la Côte Bleue et à terroriser les habitants des hameaux isolés, et ce malgré un réseau de surveillance, formé de farots disposés tout le long des côtes provençales, mis en place depuis le Moyen-Âge.

Le problème des prisonniers, lui aussi récurrent est également décrit par H. de Séguiran: « Ladite communauté a souffert de grandes pertes en personnes, leurs habitants étant estimés les plus courageux et meilleurs marins de la Méditerranée, plusieurs parmi eux

---

[1] Op. cit., p142.

[2] « Flottes de commerce et trafics français en Méditerranée au XVII° (jusqu'en 1669) », *XVIIe siècle*, 1970, n°86-87 p149, p135-171, p143.

[3] « La prospérité de Martigues au XVIIe siècle », op. cit., p134.

[4] Point déjà évoqué dans 2.2.3.1.

[5] Ce chiffre inclut la très forte mortalité infantile. Si l'on en fait abstraction, un individu âgé de 20 ans avait au XVIIe siècle une espérance de vie de 55 ans. Voir l'article de Claude Masset : « A quel âge mouraient nos ancêtres », *Populations et Sociétés,* n°380, INED, juin 2002.

[6] Op. cit.

[7] MG BB14.

[8] M.Morineau, op. cit., p145.

ayant été fait esclaves par les corsaires d'Alger et de Thunis qui continuent plus que jamais piraterie et incursions (…) et depuis quatre mois il y en a quatre-vingts qui ont été pris et faits esclaves. »[1] En outre, les registres de délibérations sont émaillés d'affaires de marins captifs, et pour lesquels il faut réunir des rançons : en Turquie, en 1659[2], ou en 1666, lorsque le trésorier doit emprunter 6300 livres pour racheter douze esclaves martégaux à Tunis[3], en mai 1667, etc… En mai 1690, 28 Martégaux sont esclaves à Alger, et leur rachat coûte 400 livres par personne[4], ce qui représente une somme considérable. L'inventaire de 1664 insiste sur l'impact de la guerre dans ce domaine : en période de conflit, ils faut ajouter aux pirates « traditionnels » les corsaires au service des puissances ennemies. C'est notamment le cas avec l'Espagne lors de la Guerre de Trente Ans.

De plus, la vie à bord des barques ou des tartanes est difficile par nature. Michel Morineau évoque la « discipline à coup de sifflet (…) veu que le son en est plus subtil et plus pénétrant que la voix ». Des innombrables dangers de la mer résulte une grande religiosité des gens de mer : « la vie à bord, d'après un contemporain, Delorme, était réglée, en dehors des quatre veilles du travail, par les prières, l'ave maria du soir et le matin, cet espèce d'hymne très beau chanté par les mousses. »[5] La grande ferveur des familles s'exprime notamment dans le culte populaire autour de la chapelle Notre-Dame-de-la-Miséricorde, appelée aujourd'hui Notre-Dame-des-Marins, construite au début du XVIIe siècle sur les hauteurs de Ferrières[6]. Les offrandes matérielles à la « Bonne Mère », vierge en bois doré, ainsi que les ex-voto, permettent à cette catégorie sociale si exposée à la mort du chef de famille de se placer sous la protection divine et d'exorciser, autant que possible, ses peurs.

Mais la perte, momentanée ou définitive, par l'enrôlement, la capture par des pirates, ou la noyade d'un père, d'un mari ou d'un fils, n'est pas la seule menace qui pèse sur les foyers de la grande cité de la lagune : l'étonnante croissance économique et démographique du Grand Siècle n'est pas synonyme d'une significative amélioration des conditions de vie. Les Martégaux, dans leur immense majorité, sont pauvres, et une bonne partie de leur vie quotidienne, comme celle des habitants des autres ports d'Europe, est faite de contrainte, de promiscuité, de peur, de fatalisme et de ferveur.

J'ai déjà exposé que la période 1600-1650 n'était pas exempte, loin s'en faut, d'alertes sanitaires : les contagions de 1615, 1617, 1621-1622 surtout, 1628, 1640 et peut-être de 1650 touchent les classes populaires comme les familles aisées. Cependant, on relève une concentration des épidémies les plus graves entre 1615 et 1630, alors que les premières années du siècle, ainsi que la période 1650-1690 paraissent totalement épargnées. En ce qui concerne les années 1600, les indices d'une accalmie sur le plan de santé publique, concomitante de l'apaisement politique sont nombreux. Ainsi, une visite des lépreux effectuée par des médecins en août 1603 se solde par une conclusion surprenante : « médecins et

[1] Op. cit.
[2] MG BB19, 22/6/1659.
[3] Id., 13 et 28 mars 1666.
[4] MG BB21 21/5/1690, f°198.
[5] Op. cit., p142.
[6] Voir p486.

soigneurs à ce dépputés ont déclairé aulcungs de ceste ville estre ataings dudit mal »[1] ! On effectue toutefois quelques menues réparations à l'hôpital des lépreux, St-Lazare, au delà de l'actuel quartier St-Anne[2], en décembre 1604[3]. Les registres de délibérations évoquent souvent les lépreux, au fil du siècle. Par exemple à l'automne 1620[4], ou en avril 1667, où plusieurs habitants se plaignent que « dans la ville y a quantité de personnes atteintes de la maladie de la lèpre lesquelles fréquentent avec le reste du monde sans aucune réserve, et comme c'est une maladie communicable, il y a du danger pour la conservation de la santé publique » Après une inspection effectuée par quatre médecins et deux chirurgiens, on fera sortir les malades de la ville « pour se rendre à l'hôpital St-Lazare »[5]. On le voit, la contagion de la lèpre préoccupe les habitants, mais n'engendre pas de panique ni de mesures d'urgence: les consuls prennent le temps de commander une inspection. Car à l'inverse de la peste, la lèpre est un mal dont la diffusion est plus lancinante qu'explosive, avec lequel les citadins sont plus ou moins accoutumés à cohabiter, et qui n'est pas réellement symptomatique de la situation sanitaire d'une ville ou d'une époque.

Plus significative est en effet l'attitude du conseil de ville face au danger de la « contagion », nom générique que l'on doit se contenter de supposer désigner la peste. En janvier 1608, un « soupçon de contagion » est vite dissipé, puisque quelques jours après l'arrivée de la rumeur, le conseil prend la décision de rouvrir la porte de Marguières[6]. Mieux, le 26 mai, les consuls accordent au chirurgien de Jonquières, nommé Canape, « huit écus tous les ans, car il ne peut assurer sa subsistance »[7]. Le désoeuvrement de ce corps de métier, dont les compétences sont tant recherchées durant les épidémies, est révélateur… Le 13 octobre 1610, les autorités prennent l'initiative de ne « plus rien donner au chirurgien »[8]. Cette dernière décision doit, à mon avis, être interprétée comme un signe de confiance dans la situation sanitaire provençale. La rente accordée à Canape en 1608 était, je pense, destinée à s'assurer à moindre coût de ses services en cas d'alerte, et à éviter son départ sur les routes en quête d'embauche. Peut-être le conseil eût-il été mieux inspiré de poursuivre cette dépense, car on déplore dès février 1612 une nouvelle alarme à la contagion[9], et l'automne 1615 l'apparition effective d'une épidémie[10].

J'ai déjà informé le lecteur de la gravité de la peste de 1621-1622 à Martigues, occasionnant une baisse ponctuelle de la natalité de près de 50% et possiblement, la mort d'un tiers des habitants de la ville. L'épidémie de 1628 semble également avoir été dramatique, et constitue à ce titre la dernière crise grave avant les années 1690. En effet, la contagion de 1640 n'affecte pas significativement le nombre de naissances à l'Ile, et l'existence même de celle de 1650 peut être mise en doute. Il faut donc souligner l'existence **d'une remarquable**

---

[1] MG BB 15, 6/8/1603.
[2] Soit à 1 Km environ au sud-est du centre-ville de Jonquières, à proximité de l'actuel chemin du Vallon des Fourches.
[3] Id., 5/12/1604. On met à profit l'absence de malades?
[4] MG BB16, f°236v.
[5] MG BB19, f°406.
[6] MG BB15.
[7] MG BB77.
[8] Id.
[9] MG BB5, 6/2/1612 : décision de mettre un homme à « chaque portail de Ferrières et Jonquières ».
[10] Id.

série de plus de 65 années sans crise épidémiologique majeure, entre 1628 et les années 1690[1] : la crainte de la peste s'éloigne peu à peu.

Remarquons que la croissance économique du XVIIe siècle s'effectue dans des contextes sanitaires très divers : le renouveau économique intervient à partir de la fin des années 1590, alors que les menaces d'épidémies semblent éloignées. Mais les contagions de 1615, 1617, 1621-1622 et 1628 ne semblent très étonnamment pas ralentir la croissance démographique et économique, puisqu'on peut relever au sortir de chaque crise de santé une pression foncière toujours aussi importante sur les quartiers de Martigues.

En revanche, le ralentissement de la hausse des années 1630-1660 se déroule dans un contexte globalement satisfaisant sur le plan de la santé, de même que l'extremum des années 1660-1690. Ces observations m'amènent à penser que le dynamisme démographique et la croissance économique martégales ne sont pas, fait surprenant, directement liées à l'existence de périodes de santé publique favorables. Il ne faut certes pas perdre de vue que la baisse des naissances occasionnée par une peste comme celle de 1621-1622 devrait se répercuter sur la démographie des années 1635-1645, lorsque que les bébés qui auraient du naître pendant l'épidémie auraient été en âge de procréer ; mais ces répercussions semblent à peu près nulles, et la courbe des naissances ne pas être affectée au delà de l'année 1623.

Par ailleurs, l'évocation d'une période d'accalmie sanitaire courant de 1628 au milieu des années 1690 ne signifie qu'une absence de crise grave : les alertes épidémiologique ou frumentaire d'importance mineure voire moyenne ne sont pas absentes de la période. Le conseil avait du procéder à des achats de blé pour faire face aux disettes de la fin du XVIe siècle[2]. Même s'il est difficile d'inventorier fidèlement les disettes, il semble bien que celles-ci se raréfient significativement au début du XVIIe siècle. Les délibérations mentionnent toutefois une pénurie de grain au printemps 1612[3] et une réelle disette à l'automne 1619[4].

Il faut au fil des mentions concernant les achats de blé distinguer les actions exceptionnelles de la municipalité pour lutter contre des disettes générales et celles qui relèvent de la charité envers les familles les plus miséreuses. Il semble que la majorité des achats de blé par les consuls entre 1630 et 1690 relèvent de la seconde catégorie : la majeure partie des Martégaux ne souffre pas réellement de la faim au cours de la période, mais la communauté doit sustenter les plus faibles, notamment lorsque les intempéries contraignent les marins et les pêcheurs au chômage technique. Dans ce terroir qui ne produit qu'une petite partie de la nourriture nécessaire à ses habitants, la plupart d'entre eux achète leur subsistance grâce à leur salaire, et connaissent un éloignement du monde agricole et de ses productions

---

[1] Ces années, ainsi que le début du XVIIIe siècle, ne sont cependant pas marquées par des virus exogènes s'abattant brusquement sur la ville, mais par un dérèglement climatique caractérisé par des inondations, des hivers glaciaux, des sécheresses ; ces catastrophes naturelles engendrant naturellement des famines et des successions de fièvres graves. A Martigues, les registres de délibérations signalent notamment de graves fièvres à partir de 1695 (MG BB22), une maladie très meurtrière inconnue en avril 1699, une épidémie de variole en 1705, une « fièvre maligne » en 1710 (BB23), etc. La gravité de ces poussées de fièvres est notamment accentuée par la difficulté de la municipalité à évacuer efficacement les eaux usées et la persistance des habitants à stocker fumier et immondices à proximité de leur domicile.

[2] En 1583, 1586, 1591, 1592 et 1593, selon Béatrice Hénin, op. cit. p114

[3] MG BB15, 16/3/1612, les habitants se plaignent qu'il n'y a plus de blé à vendre en ville.

[4] MG BB16, f°214v, noté f°114v.

qui les rend particulièrement sensibles aux aléas économiques et climatiques. Ainsi, en février 1658, « comme dans la ville y a beaucoup de nécessité », le conseil distribue trente charges de blé, sous forme de pain, aux pauvres. Et face à cette nécessité, on fait carrément « arrêter trois tartanes de blé », destinées certainement à une autre ville de la côte[1]. Dans la même logique, le 18 janvier 1665, les consuls achètent « onze charges de blé que l'on convertira en pain lequel sera distribué aux pauvres ___ par des hommes et personnes de biens qu'on choisira dans la ville, scavoir l'Ile et Jonquières quatre (*charges*) chacun, et Ferrières, trois. »[2]

Les hivers des années 1665-1670, en pleine période de dynamisme économique, sont, paradoxalement, particulièrement pénibles pour les familles pauvres. Ainsi, le 10 janvier 1666, on met en place des gardes de nuit « pour que le blé ne sorte pas attendu la nécessité »[3]. A la date du 25 janvier 1667, on lit dans les délibérations : « depuis la Noël il a régné de grands Froids et glaces … les pauvres ne peuvent travailler et gagner leur vie, souffrent… »[4] Comme en janvier 1665, on procède à la distribution de onze charges de blé pour les pauvres. La ville se donne les moyens de faire face à ces incidents climatiques : en novembre 1668, les consuls prennent la décision de saisir les biscuits qui avaient été préparés à la demande de l'Intendant en vue de la présence éventuelle de soldats à la Tour de Bouc. Ces biscuits, inemployés, furent « remis aux boulangers de la ville pour tacher moyen de le débiter ». Mais les consuls les retirent aux boulangers, les mettent « dans la chambre de la maison de ville, et lorsque la nécessité le requerera, le distribuer aux pauvres de la ville »[5]. Méfiante au vu de la rigueur des hivers précédents, la municipalité stocke de la nourriture pour les nécessiteux, dont le nombre assez important est évoqué dans les délibérations jusque vers 1672-1673. On fait encore la charité de « neuf charges de bled pour les maisons nécessiteuses » en janvier 1681[6], mais il faut bien admettre que les alertes frumentaires de la période 1630-1690 sont très espacées comparées à celles de la fin du XVIe siècle, et surtout à celles occasionnées par les hivers très rudes des années 1690[7].

Le cadre de vie des Martégaux subit d'importance modifications au XVIIe siècle : la nouvelle dimension de la ville rend les désagréments liés à l'insuffisance des infrastructures, notamment en matière d'évacuation des eaux sales, absolument intolérables. Il faut bien sûr se demander si l'apparition des problèmes de voirie, et l'évocation de leurs conséquences sur le plan de la santé publique sont liés à une prise de conscience du lien de cause à effet, ou à la nouvelle densité de population. Je pense que les deux facteurs entrent en jeu : il est clair que la très forte concentration humaine, notamment à Jonquières, a pu provoquer un début de changement de mentalité, dans la gestion du problème du fumier et des matières fécales. La formulation d'une mention du 20 avril 1687 prête à sourire lorsque l'on connaît l'hygiène calamiteuse des rues des centres urbains au XVIIe siècle : « notre ville qui est de tous temps la plus saine de la province (*!*) est accueillie de grandes maladies et fort dangereuses qui proviennent de ce que les habitants ne tiennent pas les rues nettes, qui infectent l'air en façon

[1] MG BB19, f°86.
[2] Id., f°308.
[3] Id., f°354.
[4] Id., f°398.
[5] Id., f°468.
[6] MG BB20, f°292.
[7] La disette menace en 1692, 1694 et 1698, et fréquemment au début du XVIIIe siècle. Voir 2.3.1.

qu'il seroit nécessaire de remédier à ce mal »[1]. On contraindra les habitants à tenir la rue nette devant leur maison, c'est-à-dire à ne pas laisser croupir le fumier, à peine de dix sous d'amende.

Nous le voyons : les mœurs des Martégaux, similaires à celles des autres habitants des villes provençales, ne sont pas seules en cause. Mais la surpopulation n'est pas non plus seule responsable de l'insalubrité: l'organisation de la défense de la ville lors des guerres de religion a imposé des agencements qui s'avèrent, dès les premières années du XVIIe siècle, incompatibles avec une évacuation efficace des eaux souillées, notamment à Jonquières. Ce quartier, en effet, a été mis en défense vers 1593 par l'ingénieur Borrel, qui a ordonné le creusement d'un fossé en étoile, et l'édification d'une nouvelle ligne de fortification bastionnée. Dans le fossé, empli de l'eau des étangs de Berre et Caronte, s'accumulent tous les déjections de la ville, qui, faute de courant, ne parviennent pas à s'écouler convenablement jusqu'aux étangs. La priorité de Borrel était de les remplir d'eau et non pas d'évacuer les immondices, l'ingénieur ayant élaboré son dispositif selon un cahier des charges militaire qui ne prenait pas en compte les impératifs de la vie urbaine. J'étudierai plus en détail ces aspects lorsque j'évoquerai la mutation des fortifications[2].

Parmi les difficultés quotidiennes des Martégaux, il faut citer en bonne place celle de se déplacer dans des rues non seulement sales, mais également encombrées. L'accumulation des tas de fumier au devant des portes des maisons constitue certes un grave problème sanitaire, mais gêne aussi, tout simplement, le trajet des piétons et des charrettes dans la cité et à ses abords. En outre, la question du pavement des rues est récurrente dans les registres de délibérations du XVIIe siècle : il semble que la plupart des rues soient pavées, mais que ce revêtement pâtisse souvent d'un entretien insuffisant. Par exemple, les conseillers évoquent en 1604 « plusieurs endroits mal pavés et aulcunes (*certaines*) rues plus haultes et plus basses que les autres. Tant pour la décoration que pour empêcher les boues et immondices ne se puissent arrêter parmi lesdites rues, seroit bon de faire repaver et calader à niveau lesdites rues aux despens des particuliers… »[3]. Ou bien, la décision prise en 1626 de « paver les rues qui ne sont bien pavées ou qui le sont aulcunement »[4]. Ou, en 1653, la nécessité de paver devant l'hôpital (à l'extérieur de Ferrières, face au pont-levis de Rue Neuve, au départ de la route de Fos – actuelle av. Kennedy), car « quand il pleut, les habitant ne pouvoient point passer »[5]. Ou bien encore, en 1660 : « les rues sont très mal pavées et incommodes » et seront « accomodées aux despens des propriétaires des maisons »[6]. On le voit, les sources sont émaillées de mentions, assez peu précises, évoquant ce problème ; la seule information supplémentaire que l'on puisse véritablement extraire de ces données concerne le financement du pavé. Ce dernier n'est pas effectué par le biais de la bourse commune, mais est réclamé directement aux propriétaires des maisons des rues concernées, procédé somme toute très inégalitaire.

---

[1] MG BB21, f127v.
[2] Cf. p473.
[3] MG BB15, 9/6/1604. Calader: enchâsser des galets dans le sol.
[4] MG BB16, 14/4/1626, f°448.
[5] MG BB18, 28/9/1653, f°459.
[6] MG BB19, 7/3/1660, f°169.

La vie de cette population laborieuse et pauvre est cependant émaillée de nombreuses festivités, s'accordant sur le calendrier religieux, ou sur les victoires militaires, l'annonce de ces dernières étant systématiquement sanctionnée par un feu de joie, constituant tant d'occasions de réjouissances que des preuves accumulées de l'indéfectible fidélité de la ville à la cause royale. Certaines cérémonies prennent une orientation païenne, jouant manifestement un rôle d'exutoire face à la dureté du quotidien et aux vicissitudes de la situation politique. Un bon exemple de ces exutoires réside dans la coutume de « faire les diables » à la Ste-Catherine (25 novembre). Cette tradition semble interdite dès les années 1580 au moins, puisque les consuls font crier son interdiction le 15 novembre 1587[1]. On retrouve cette interdiction le 20 novembre 1603, et le registre est plus explicite : il faut cesser de
« se masquer et contrefère le diable à la veille de la Ste-Catherine. Quelque uns commencent de se masquer en habit de diable, cometant une infinité d'insolences par la ville, ayant l'un d'eux frapé d'ung coup de baston M. le curé de Ferrières au grand scandale d'ung chacung (…) on fera cesser ceste coutume, si mauvaise et si abusive, introduite en ceste ville…»[2].

Les années 1600, en ce qu'elles constituent un après-guerre, semblent être le théâtre de nombreux débordements, parfois durement réprimés: en 1601 est prononcée une « excommunication contre ceux et celles qui ont dansé et fait un bal devant l'église ». On craint « une sédition à cause de cette excommunication ». Apeurés par la rancœur de la population, les consuls dépêchent une députation à Arles pour obtenir « l'absolution des hommes, femmes, filles, enfants excommuniés »[3]. De même, en 1606 l'on mentionne « des jeunes hommes de l'Ile et Ferrières danssants par les rues avec violons et tambours de guerre, batant, criant à haulte voix plusieurs paroles pleines de scandale et de témérité, faisant une infinité d'insolences… »[4]. Il est décidé de poursuivre chacun selon les offenses commises et d'établir « un homme à chaque porte de la ville ».

En outre, comme je l'ai déjà exposé, les tensions restent fortes entre les habitants des trois quartiers au XVIIe siècle, opposant le plus souvent Jonquières, le plus populaire, et ne dépendant pas du prince de Martigues mais de l'abbaye de Montmajour, à ceux des deux autres quartiers. On peut citer, entre autres, la querelle intervenue en 1626 au sujet des fontaines de la ville. De très importantes réparations ont été décidées en 1625 à la fois à la fontaine de Jonquières, située à proximité du rempart de ce quartier, et à la fontaine de Tholon, située au bord de l'étang de Berre, à environ 1,5km au nord de la ville. Le différend porte sur les modalités de financement de ces travaux : apparaît dans le registre[5] une liste de 22 personnes de Ferrières ou de l'Ile, qui réclament dans cette sorte de pétition l'établissement d'un capage -prélèvement d'un impôt exceptionnel par feu- pour la récolte des fonds nécessaires aux travaux (la « bource commune » étant vide). On comprend de ce fait que les conseillers de Jonquières sont opposés au principe du capage :
« … voulant le Sr consul Paignon (*consul de Ferrières)* proposer de fère le lavoir de Tholon par capage, le Sr consul Rivière (*consul de Jonquières*) n'y voulant entendre s'est levé de sa

[1] MG BB14, f°140, 4CU, p115.
[2] MG BB15, 20/11/1603.
[3] MG BB77, 17/6/1601.
[4] MG BB15, 10/2/1606.
[5] MG BB16, 10/5/1626, f°453v.

place et incontinent après est sorti de la maison de ville avec tous les conseillers de son cartier de Jonquières »[1]. Arguant du fait qu'il dépendent de la seigneurie de Montmajour et non pas de celle du duc de Vendôme, les habitants de Jonquières se refusent donc à payer un équipement (le lavoir de Tholon), jugé trop loin de leur quartier : ils considèrent que ce dernier doit être financé seulement par ses utilisateurs (les habitants de l'Ile et de Ferrières). En ce sens, les conseillers de Jonquières bafouent totalement l'article 17 de l'Acte d'Union de 1581, qui prévoit le financement des travaux aux fontaines par la bourse commune. Notons que ces derniers acceptent tout à fait les deniers communs lorsqu'il s'agit de travaux effectués à la fontaine de Jonquières… Au mois d'août, on évoque l'affaire en ces termes : « lequel différend et procès estant poursuivi causèrent beaucoup de malheur et la désunion des trois quartiers ». Cependant, à la suite d'une médiation menée par « Monseigneur le conseiller d'Agut », les parties sont parvenues à s'entendre sur la base de l'article 17, qui sera dorénavant respecté[2].

Pourtant, durant toute l'époque moderne, l'animosité durable entre Jonquières et les autres quartiers aura la vie dure. J'ai déjà mentionné les meurtrières émeutes de 1650, qui s'étaient fait jour sous prétexte de la Fronde[3].

La question de l'éducation des enfants des gens de mer se pose également: s'il est clair qu'une ville importante comme Martigues dispose d'une ou de plusieurs écoles, celles-ci ne figurent pas dans les cadastres[4]. L'école située dans l'Ile, rue de l'Ecole Vieille[5], est vendue entre 1598 et 1626 à un dénommé Paignon. Rien ne permet d'affirmer que ce bâtiment est encore dévolu à l'accueil des écoliers au XVIIe siècle. Le clergé est sans aucun doute responsable des enfants ayant le privilège d'être scolarisés, mais je n'ai malheureusement pas trouvé de document permettant de déterminer le taux d'enfants de marins fréquentant l'école.

La vie quotidienne des Martégaux est avant tout celle des familles de marins, ultra-majoritaires. Elles appartiennent à la classe des familles les plus modestes, ne gagnant leur subsistance qu'au prix de lourds efforts. En outre, la vie des gens de mer est dangereuse : outre le risque d'être enrôlé dans la Royale et de disparaître dans un combat naval, par exemple, le fait même de naviguer représente un péril : la flotte martégale déplore plusieurs naufrages par an. Les marins sont en outre fréquemment attaqués par des pirates d'Afrique du Nord ou de Turquie, qui les capturent et les retiennent en otage : la municipalité doit régulièrement payer des rançons pour faire libérer les matelots.

Au XVIIe siècle, les Martégaux bénéficient d'une exceptionnelle accalmie sur le plan des épidémies : si la peste de 1621-1622 fauche une bonne partie de la population, les contagions postérieures à 1628 sont de moindre gravité. Mieux, la période 1630-1690 est totalement exempte de contagion grave. Mais malgré ce point positif, malgré la vitalité du commerce et de la pêche et l'économie florissante de la ville, les pauvres sont biens souvent dépendants de distributions de blé effectuées par la municipalité. En outre, la rapide croissance du bâti occasionne de nombreux problèmes de voirie, susceptible d'être à la source

[1] Id., 27/6/1626, f°457.
[2] Id., 1/8/1626, f°460v.
[3] Cf. p408.
[4] R. Cornet a cependant trouvé la trace d'un certain Jean Nivoulon, régent des écoles, dans le cadastre de 1722 (MG CC357).
[5] Cf. doc. 93 p356.

de maladies, notamment à Jonquières : le fumier s'entasse dans les rues et le pavage est bien souvent défectueux. Enfin, malgré de nombreuses fêtes, constituant des exutoires à la dureté du quotidien, les tensions restent fortes entre les habitants des différentes quartiers.

Le quotidien des Martégaux est également marqué, nous l'avons vu, par une évolution de l'habitat et des monuments de la ville. Entre 1600 et 1630, puis à nouveau après 1650, la construction, aussi bien privée que publique, fait preuve d'une étonnante vigueur.

2.2.4. 1580-1690 : poursuite des extensions sur la lagune et agrandissement sous forme de faubourg « classique » à Jonquières

La grande richesse du fonds d'archives municipal permet de cerner avec précision, quartier par quartier, les nombreuses modifications engendrées d'une part par la poussée démographique, d'autre part par une politique municipale de grands travaux. Le XVIIe siècle concentre les plus nombreuses modifications urbanistiques que la ville ait connues entre le XIVe et les années 1950/60. Il est pourtant frappant de constater que les nombreuses constructions contribuant à faire passer Martigues du statut de petite ville littorale à celui de grande cité maritime n'affectent pas la trame générale des rues existant depuis le Moyen-Âge. Aucun des trois noyaux urbains n'est réellement bouleversé par l'apparition des nouveaux bâtiments, qui soit s'insèrent dans le maillage préexistant, soit se développent en marge des trois centres. Ces extensions s'effectuent notamment sous la forme de nouvelles rues parallèles à la trame existante, dont l'espace est prélevé sur l'étang : c'est le cas à Ferrières et à Jonquières. Elles peuvent aussi prendre l'aspect de faubourgs, qui éclosent de manière traditionnelle à l'extérieur des remparts de Jonquières, ou de façon surprenante, à l'Ile comme des excroissances émergeant des eaux de l'étang ; il faut citer dans ce dernier quartier le cas du faubourg de l'Arénier, se développant contre le rempart est de l'Arénier, et surtout celui du faubourg de la Poterne. **Néanmoins, le milieu du XVIIe siècle constitue une rupture dans l'histoire de l'urbanisme martégal : le rythme de remblayage ne suffisant plus à apaiser la pression foncière, l'extension du bâti s'effectue désormais majoritairement sous une forme classique : le faubourg, édifié à l'extérieur des remparts de la ville.** Ces nouvelles constructions bâties sur la terre ferme voient presque exclusivement le jour au sud de Jonquières, les « faubourgs » de la Poterne et de l'Arénier devant être considérés comme des espaces de centre-ville gagnés sur la lagune.

Peu de modifications sont apportées à la trame urbaine aux XVIIIe et XIXe siècles : l'étude de la chronologie des évolutions du XVIIe siècle est donc des plus instructives, car elle permet de comprendre comment les éléments modernes se sont surajoutés aux trois centres médiévaux, pour donner à la ville l'aspect que nous lui connaissons aujourd'hui[1].

Le tracé des rues de Ferrières et de Jonquières, conçu au XIVe ou au début du XVe siècle selon un plan proche du damier, ne nécessite a priori aucune correction. Les rues étant rectilignes, les déplacements intra-muros s'effectuent sans difficulté particulière. A l'Ile, le

[1] A l'exception du centre-ouest de l'Île, autour de la place dite « Maritima », rasé dans les années 1980.

réseau de rues est hérité de l'époque de la construction du castrum (2nde moitié du XIIIe siècle), avec sans doute des modifications mineures apportées au XIVe siècle. Le rempart médiéval avait épousé le contour des terres émergées, qui s'apparentait vaguement à un « d » minuscule. L'urbanisation s'était développée en fonction de l'orientation de ces murailles : on ne relève guère de souci d'orthogonalité dans les voies qui les longent : la rue de l'Eglise (actuelle rue de Cordonniers), la rue du Jeu de Paume (actuelle rue Galdy), la rue Galinière et la rue Marguetortes (actuelle rue de l'Ecole Vieille). Toutefois, les constructions des XIIIe et XIVe siècles avaient dû respecter l'itinéraire, le plus droit, qui préexistait sur l'île du Pont-Saint-Geniès pour la traversée de l'étang de Caronte. Cet impératif avait donné naissance à la rue Droite (actuelle rue de la République), le long de laquelle on avait probablement construit les premières maisons de l'Ile à partir des années 1250.

Né de la nécessité de disposer d'un itinéraire le plus direct possible entre Marseille et Arles, le bel alignement constitué par la rue Droite constitue le trait d'union entre les trois *castra*. Après l'Acte d'Union, il devient la colonne vertébrale naturelle de la nouvelle ville, atout décisif pour la cohérence des déplacements. Cette dernière est un enjeu fondamental, dans une cité qui a vu sa population au moins tripler depuis les pics du Moyen-Âge[1].

2.2.4.1. L'Ile

La présence de la rue Droite est l'élément qui permet, selon moi, que soit conservé au XVIIe le plan médiéval : cette « colonne vertébrale », point de passage obligé de la plupart des habitants de Martigues, est capawsble d'accepter la très forte augmentation des déplacements engendrée par la croissance spectaculaire de l'agglomération. Les rues existantes ne subissent donc pas de modifications ; elles sont entièrement construites. Il s'agit de :

- la rue Droite ;
- la rue de l'Eglise (actuelle rue des Cordonniers) ;
- la rue des Arlauds (ancienne rue du Four ; à la suite de la destruction du centre médiéval de l'Ile des années 1980, il n'en subsiste qu'une petite partie donnant dans la rue Droite) ;
- la rue Marguetortes, ou rue de l'Ecole Vieille, ou rue du Petit Four (actuelle rue de l'Ecolle Vieille) ;
- la rue des Gautiers (ancienne traverse de l'Eglise. Actuelle rue Marguetortes. Le toponyme « Marguetortes » a vraisemblablement « voyagé », consécutivement à une erreur dans le cadastre de 1784) ;
- la rue Galinière ;
- la rue des Boysons ou Bouissons (actuelle rue Henri Tranchier) ;
- la traverse du Jeu de Paume (actuelle rue du Petit Jeu de Paume) ;
- la rue du Jeu de Paume (actuelle rue Galdy), perpendiculaire à la dernière[2].

[1] 500 ou 600 feux réels du XIVe siècle ne pouvant représenter plus de 3000 à 3500 habitants (selon le coefficient de 5,5 défini par E. Baratier dans *La Démographie Provençale*, op. cit., p61, on obtiendrait 2750 à 3300 personnes).

[2] On trouve parfois ces deux dernières voies abusivement confondues sous le nom de « rue du Jeu de Paume », qui est donc marquée par un coude à angle droit en son milieu.

Les rues de l'Arénier, au cours de la première moitié du siècle, se voient attribuer des noms plus précis :

- la rue de l'Arénier devient la rue de la Monnaie ;
- la rue longeant l'arrière des maisons du « Miroir aux Oiseaux » prend le nom de rue des Génins (actuelle rue Jeannin).

Les plus riches maisons du quartier (de Martigues, en fait), ainsi que de nombreux commerces sont situées, en toute logique, le long de la principale artère : la rue Droite. Dans le cadastre de 1584, Béatrice Hénin y relevait déjà plusieurs maisons dépassant la cote de 8 livres cadastrales (une d'entre elle atteint 14,5 livres), alors que la plupart des maisons ne dépassaient pas 3 ou 4 livres, et que la moyenne des fortunes foncières était inférieure à 4 livres. Ces grandes maisons de la rue Droite et de l'Ile sont bien visibles dans les cadastres de 1626 et de 1645 ; ce phénomène de ségrégation spatiale s'est en outre accru avec l'afflux de population et la pression foncière en résultant.

C'est aussi le long de cet axe que l'on identifie la maison seigneuriale, qui n'est pas encadastrée, et qui se situe en réalité plutôt au Plan de la Cour, dans le prolongement des façades du côté est de la rue Galinière. Cette maison, disparue, regardait l'étang de Berre au nord-est. Si elle existait encore aujourd'hui, elle se dresserait au milieu du quai Kléber.

Il faut ajouter deux places à ce réseau de rues: l'une, petite, dit le Plan de la Cour située au nord, à l'intersection entre les rues Droite et Galinière. L'autre, plus grande, au sud-est : la place de l'Arénier (actuelle place Mirabeau).

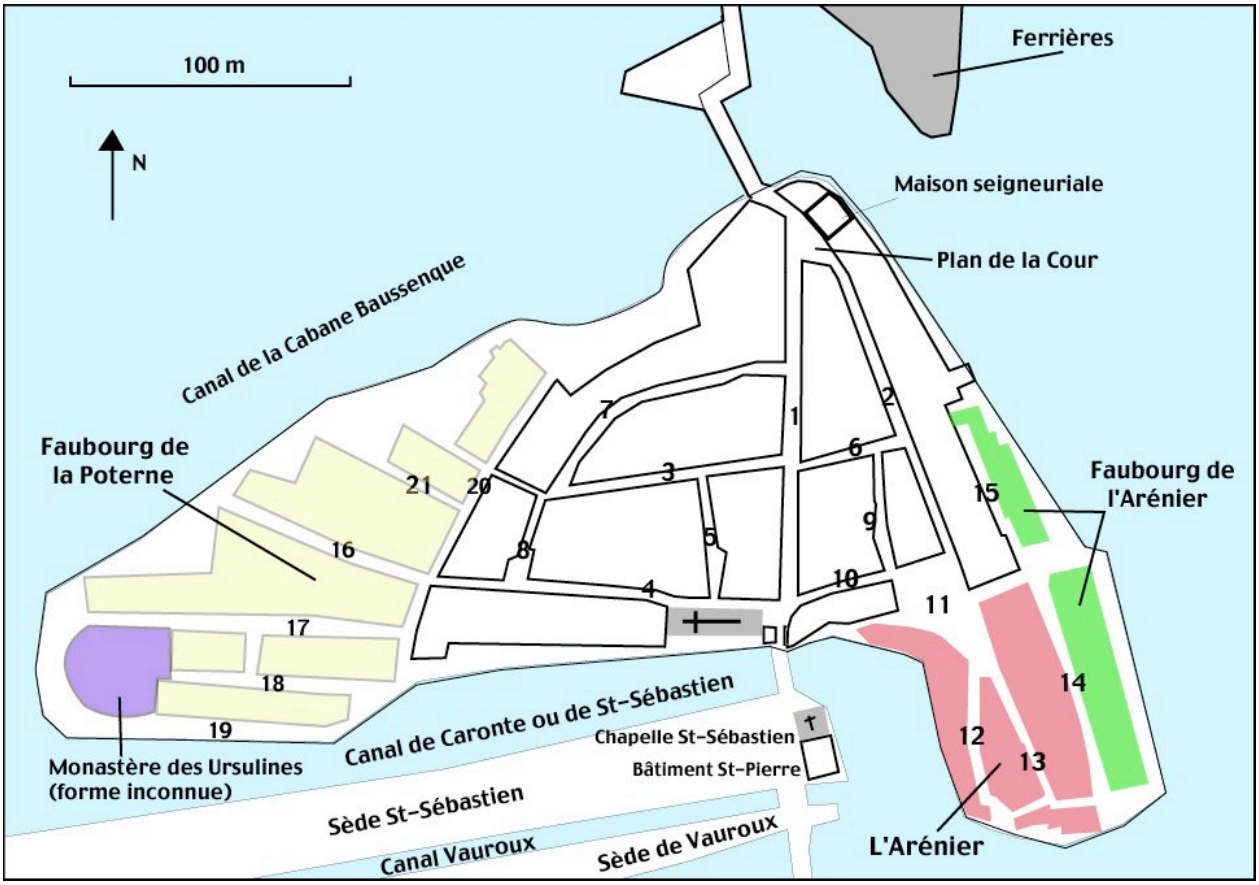

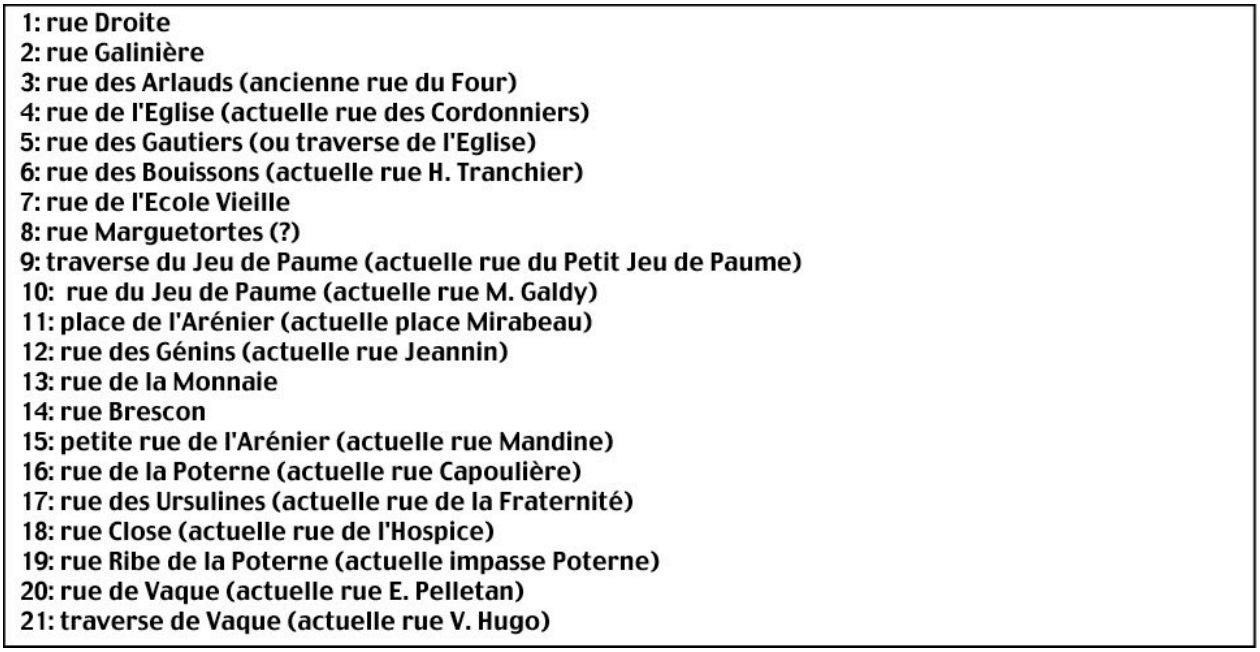

Doc. 121. L'Ile vers 1650.

La place de l'Arénier a subi une importante modification vers 1600 : l'abandon du Jeu de Paume. Le destin du Jeu de Paume, que nous avons déjà évoqué dans le chapitre consacré au XVIe siècle[1], semble en outre étroitement lié à la décision prise par la conseil de la ville en 1604 d'élever une maison commune à la place de l'Arénier. En effet, j'avais exposé que le Jeu de Paume était vraisemblablement un terrain de plein air, de 30 à 35 mètres de long, et d'une dizaine de mètres de large, orienté dans le sens est/ouest, adossé au nord à la muraille médiévale de l'Ile. Il semble qu'il ait été décidé de faire empiéter la nouvelle maison de ville sur une bonne partie du jeu de paume[2], ce qui a naturellement condamné ce dernier.

La place de l'Arénier a donc été agrandie, vers le nord, par la partie du Jeu de Paume restante (soit un espace de 15 à 20m de longueur est-ouest et de 10m de largeur). Elle est bordée à l'ouest par la maison commune. Il faut ajouter qu'elle est également agrandie par le déblaiement des murailles médiévales subsistant le long de l'actuelle rue Galdy et de sa façade nord, puisque le prix-fait de la maison commune stipule que les entrepreneurs pourront utiliser les ruines de la « grande muraille de l'Arénier » et du « barriou »[3].

Quant à la pratique du jeu de paume à Martigues, des recherches effectuées par R. Cornet dans le cadastre de 1645 montrent qu'un autre terrain a été installé dans la première moitié du XVIIe siècle à l'extrémité ouest de la rue de la Poterne (actuelle rue Capoulière)[4], ainsi qu'encore un autre dans une propriété d'un dénommé Antoine Turc, à Ferrières.

---

[1] Cf. 2.1.6.1.

[2] Presque la moitié, soit une quinzaine de mètres. Dans le dossier concernant ces travaux de 1604 –MG DD4-, il est indiqué que la nouvelle maison commune s'appuiera contre la maison du dénommé Louis Roux. Or, R. Cornet a identifié dans le cadastre de 1564 la maison dudit Louis Roux comme voisinant à l'est avec le jeu de paume.

[3] MG DD4. C'est-à-dire, d'une part de la muraille séparant l'Arénier de l'Ile, d'autre part du rempart séparant l'Arénier du rivage.

[4] A l'emplacement n°639 du Cadastre Napoléonien.

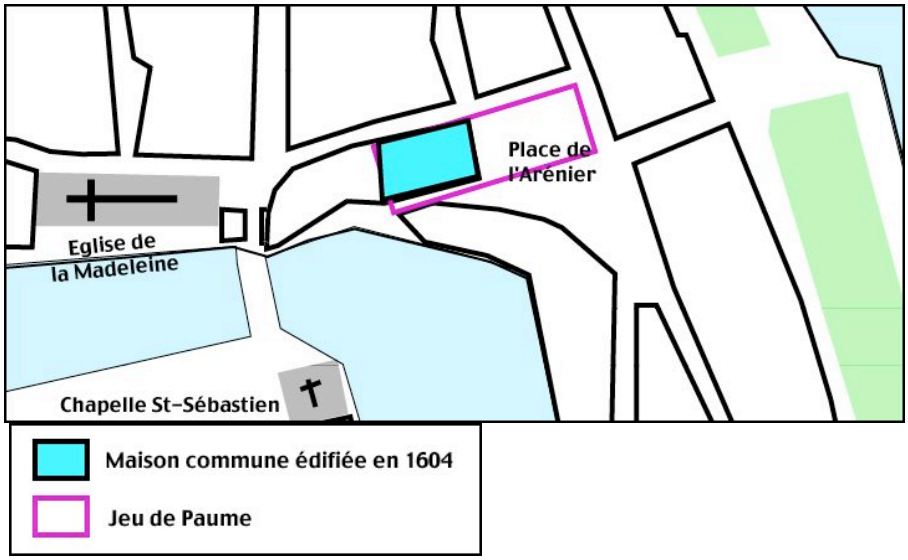

Doc. 122. Empiètement de la Maison Commune de 1604 sur le Jeu de Paume.

Ces travaux s'inscrivent dans une modification générale de l'apparence du quartier de l'Ile, qui perd sa physionomie de citadelle. En effet, l'abandon et la destruction progressive des remparts est manifeste depuis 1564-1584. Alors que dans le cadastre de 1564, de nombreuses maisons voisinent encore avec le *barri*, celui-ci semble n'être que rarement évoqué en 1584. Quelques parties sont visibles au sud de la rue Galinière ou entre la rue Marguetorte et le faubourg de la Poterne. Toute la ligne de fortification parallèle au canal St-Sébastien, sur laquelle donnait l'arrière des maisons de la rue de l'Eglise, a disparu. Il est difficile de déterminer quelle est la proportion de ces murailles qui se sont effondrées faute d'entretien, et celle qui a été intégrée et adaptée, par le percement de portes et de fenêtres, dans les constructions des particuliers. Il est également fort possible que le rempart soit encore presque partout présent, mais que sa vétusté le rendant inutilisable, il ne soit que très rarement évoqué dans le cadastre de 1584. Néanmoins, à partir de la fin du XVIe siècle, l'Ile perd progressivement son apparence de forteresse émergeant des eaux de l'étang, pour une physionomie extérieure plus proche de celle qu'on lui connaît aujourd'hui.

Un autre changement vient bouleverser le plan de l'Ile au début du XVIIe siècle : l'apparition de « faubourgs », ou « bourgades ». Ils sont au nombre de deux : au sud-est, le faubourg de l'Arénier, à l'ouest, celui de la Poterne. L'étude des cadastres et des registres de délibérations permet de déterminer les périodes de développement de ce qui s'apparente plus à des protubérances greffées au centre-ville médiéval qu'à de véritables faubourgs.

Le faubourg de l'Arenier :

J'ai déjà exposé, dans les chapitres précédents, comment le quartier de l'Arénier s'était développé à l'écart du castrum de l'Ile, au sein d'une fortification spécifique, à partir du XIVe siècle. Nous avons également pu constater l'état d'abandon dans lequel les troubles et la dépopulation de la période 1350-1460 avaient laissé ce secteur.

La lecture du livre terrier de 1542 permet d'affirmer que le rivage venait quasiment lécher le rempart est de l'Ile, ainsi que son prolongement dans le *barri* de l'Arénier[1]. A la faveur d'un remblaiement effectué entre 1542 et le début des années 1560, un embryon de faubourg se fait jour, puisque deux maisons situées entre les remparts et le *Martegue*[2], ainsi que trois emplacements à bâtir apparaissent dans le cadastre de 1564. Mais les informations que René Cornet et moi avons relevé dans les cadastres de 1584 et de 1598[3] semblent indiquer qu'il n'y a pas eu de construction privée supplémentaire à cet endroit après 1564. De plus, si le nombre de maisons dans l'Ile passe de 305 à 334 entre 1584 et 1598, ces constructions s'effectuent en grande partie de l'autre côté de la ville, au faubourg de la Poterne.

Il semble donc que le développement du faubourg de l'Arénier à proprement parler ait été très rapide, à partir des premières années du XVIIe siècle. En effet, dans le cadastre de 1626[4] apparaissent la rue Brescon et la « petite rue de l'Arénier » ou « petite rue du Barri », c'est-à-dire l'actuelle rue Mandine. On peut y compter 30 ou 31 maisons situées « à l'Arénier », c'est-à-dire intra-muros, et 29 dans les rues constituant le faubourg lui-même[5], soit un total de 59 ou 60 habitations. M. Cornet avait compté 45 maisons au lieu-dit l'Arénier dans le cadastre de 1564 : je pense que les maisons située sur le rempart, c'est-à-dire sur le côté ouest de la rue Brescon, sont désormais comptabilisées avec le nouveau faubourg. Une quinzaine de maisons auraient donc été construites dans le faubourg entre la fin du XVIe siècle et 1626.

Voir carte de l'Ile (doc. 121, p442)

Dans le cadastre de 1645[6], on compte 66 maisons en additionnant l'Arénier et la bourgade de l'Arénier. Or, 66 est exactement le nombre de maisons que l'on retrouve sur le cadastre napoléonien de 1817. On peut donc affirmer que la construction du faubourg s'est achevée entre 1626 et 1645. Les années 1630 étant marquée par un ralentissement économique, **on peut vraisemblablement dater le développement du faubourg du premier tiers du XVIIe siècle.** On peut en outre établir que cette expansion a eu lieu, en partie, à la faveur d'une avancée sur l'étang. Nous avions relevé dans 2.1.6.1[7] que la rive, au XVIe siècle, venait quasiment lécher le rempart est de l'Arénier.

Signalons un ouvrage fortifié très difficile à localiser précisément, au sud-est de la ville : le fort ou bastion de Brescon. Ce bâtiment n'existe pas au Moyen-Âge, et le toponyme n'apparaît pas avant le XVIe siècle. Le quartier Brescon est, sur le plan touristique, emblématique de la ville de Martigues, puisqu'il est bordé par l'extrémité du canal Saint-Sébastien, que l'on nomme « Miroir aux Oiseaux », où sont amarrées des barques de pêches dans un cadre dont l'harmonie a attiré de nombreux peintres. Il me semble important d'apporter des précisions sur l'étymologie du nom « Brescon », qui a, je pense, fait les frais

---

[1] Cf 1.2.3.4.
[2] MG CC351.
[3] MG CC352 et CC353.
[4] MG CC355.
[5] 14 maisons rue Brescon, 13 dans la Petite rue de l'Arénier, et 2 à la ribe de l'Arénier, édifices de l'îlot situé entre la Brescon et la rive n'ayant manifestement pas d'accès par la rue.
[6] MG CC356.
[7] p358.

d'une analyse erronée au XIXe siècle (je prie à l'avance le lecteur de m'excuser de cette digression)…

Le toponyme Brescon était préexistant à la construction du fort, cette dernière n'intervenant que dans les années 1590. La plus ancienne mention que j'en ai relevé date de 1335[1] (« *locum vocatum Brascum* »), mais il n'est pas certain qu'il s'agisse du même lieu. La plus ancienne mention certaine date du 16 mars 1534[2]. Brescon est donc à partir des années 1530, au moins, le nom d'une partie du rivage de l'Ile. Il s'agit de la section bordant le rempart de l'Arénier sur sa partie est, c'est-à-dire à peu près sur la longueur de l'actuelle rue Brescon.

Il faut d'autre part attirer l'attention du lecteur sur la confusion qui a été faite depuis le XIXe siècle entre les noms « Brescon » et « Blascon ». Alfred Saurel évoque avec lyrisme dans les années 1860, « Blascon et Métapine »[3], toponymes datant de l'antiquité, et qu'il attribue respectivement à l'Ile de Martigues et à l'Ile de Bouc. Je soupçonne cet auteur et d'autres d'avoir à tout prix voulu ancrer leur ville dans un héritage millénaire, aux dépens de la rigueur : il existe bel et bien une île nommé Brescon ou Brescou : elle est au large de la ville d'Agde (34) et a été fortifiée en 1586[4]. Les auteurs latins, Pline (livre III, XI), et Strabon mentionnent une île dans la large région de l'embouchure du Rhône, qu'ils nomment « Blasco ». Il s'agit, sans risque de confusion possible, de l'île des environs d'Agde.

En effet, l'origine de la confusion semble venir d'une erreur **d'interprétation de la carte de Ptolémée :** Blascon apparaît face au delta du Rhône sur la Cosmographie (voir ci-dessous). Mais je pense qu'il s'agit de l'île « Blascou », car la ville d'Agathopolis correspond sans doute possible à l'actuelle ville d'Agde. En outre, la présence de l'île Agatha sur la carte est manifestement la preuve que Ptolémée s'est inspiré d'écrits antérieurs pour dessiner celle-ci, et qu'il n'a pas arpenté le golfe du Lion : Agde est bâtie à la pointe du delta formé par les deux branches principales du fleuve Arauris (Hérault), limitant effectivement une île, l' « Agathê Nêsos ». Mais cette île n'est en aucun cas séparée du rivage comme elle est ici figurée. De plus, les Stichades (Stoechades) sont identifiées comme les Îles d'Hyères. Il est donc clair que Ptolémée a dessiné toutes ces îles de manière totalement aléatoire : l'île Brescon est par exemple placée 100 kilomètres trop à l'est. Mais la reprise « tels quels » des écrits et cartes de Pline, Strabon et Ptolémée a permis aux auteurs du XIXe siècle et du début du XXe de relier artificiellement leur ville à l'Antiquité.

---

[1] AD B1089, f°32.

[2] MG DD31 : « nouveau bail passé à la communauté de l'Ile de Martigues par la chambre des comptes au nom du Roy, alors seigneur de Mg de plusieurs places et notamment des sèdes de Vaulroux et de St-Sébastien avec laquelle la Poterne, dans laquelle est comprise le rivage de l'Arénier, Brescon, le moulin de Grignon, jusqu'au pont de Ferrières. »

[3] *Histoire de Martigues et de Port-de-Bouc,* op. cit.

[4] Le fort a été agrandi en 1610, démoli en 1632, puis rebâti dans les années 1680.

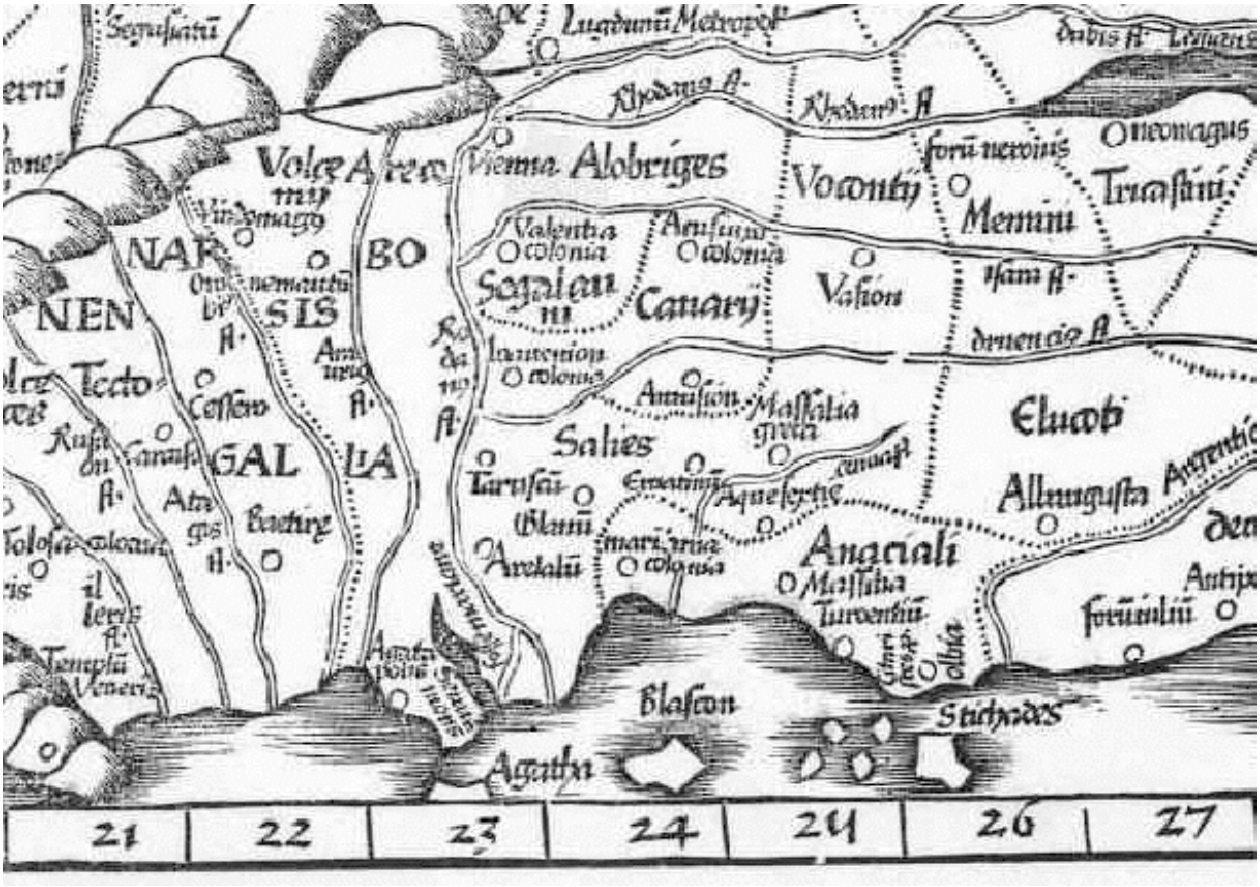

Doc. 123. Détail de la carte de la Gaule d'après Claude Ptolémée, *Cosmographia*, trad. latine par Jacopo d'Angelo, 1490. BNF 10764, f°248v-249.

> Claude Ptolémée (90-168 apr. J.-C.) a par exemple pu mal interpréter les écrits de Strabon (v. 58 av. J.-C., entre 21 et 25 apr. J.-C.):
> « le golfe Galatique ou Massaliotique. Ce golfe est double, car du milieu de l'arc qu'il dessine se détache le mont Setius qui, avec l'île voisine de Blascon, divise le golfe en deux bassins. Le plus grand de ces deux bassins forme le golfe Galatique proprement dit, c'est celui où le Rhône décharge ses eaux, le plus petit est le golfe de Narbonne, qui s'étend jusqu'au mont Pyréné » (Strabon, *Géographie*, livre IV ; 1, 6)
> La rive de Brescon de Martigues n'est donc pas l'île de Blascon des auteurs antiques. Il semble qu'il faille plutôt s'aider de la mention de 1335 (*locum vocatum Brascum*) évoquée ci-dessus pour en fournir une étymologie, même s'il n'est pas évident qu'il s'agisse du même lieu : *brasc*, *brau* sont des mots provençaux signifiant « **marécage** »[1].

La construction du fort de Brescon intervient au cours des guerres de religions, entre 1593 et 1594. En effet, le registre de délibérations particulier de Jonquières, à nouveau utilisé dans ces années de discorde, laisse apparaître le mécontentement des habitants de ce quartier et de Ferrières face à une initiative des consuls de l'Ile : ces « messieurs du quartier de l'Ile ont fait nouvellement bâtir dans le quartier dict de Brescon sans le consantement tant du quartier de Jonquières que des messieurs de Ferrières de sorte que quand voulloit faire des

[1] Selon le dictionnaire *Lou Trésor dou Félibrige.*

fortifications à notre quartier de Ferrières lhon fait convoquer le conseil général »[1]. En mai, les consuls de l'Ile font « accomoder l'édifice de Brescon »[2].

Au-delà de la surveillance jalouse qu'habitants et consuls des trois quartiers exercent les uns sur les autres, transparaît bien entendu dans cette mention les tensions liées à la différence des partis suivis dans la 8ème guerre de religion : au printemps 1594, nous l'avons vu, Jonquières et Ferrières sont ralliés à Henri IV, et seule l'Ile persiste à soutenir la Ligue. Il faut attendre 1612 pour voir réapparaître ce fort ou « bastion »[3] dans les sources écrites : à la faveur de la spectaculaire hausse démographique, les délibérations évoquent « ceux qui font bastir dans le fort de Brescon »[4]. Au vu du contexte, il est clair que ces constructions sont à usage d'habitation. Cette conviction est encore renforcée par une mention postérieure, datant de 1618 :

« A esté aussi représenté que durant les derniers troubles pour la conservation de la ville auroit été fait un bastion au cartier de l'Ile et à l'endroit appellé Brescon, s'advançant ledit bastion dans l'étang dudit Martigues, lequel quon esté nécessaire pour la défense de ladite ville, et advenne (?) du côté dudit étang, néanmoins, Mr Coustant ageant de sa grandeur auroit donné à nouveau bailhe l'estandeu dudit bastion aux fons de bastir de maisons tant à Me Giraud Ycard et son _niant son procureur …. Place donnée, le restant estant bastant pour la défense de la ville… »[5].

Il est clair que les constructions évoquées sont celles du Faubourg de l'Arénier qui, nous l'avons vu p445, est sorti de terre entre 1598 et 1626. Le fort Brescon, construit dans les années 1590, est donc rattrapé une ou deux décennies plus tard par l'urbanisation. Plusieurs maisons d'habitations ont été ménagées au sein de ce bâtiment militaire au début des années 1610 ; pour autant, le fort garde, dans une partie sa fonction première : la « défense de la ville ». On lit dans le même registre que la communauté laissera le bastion « en estat de fortiffication ».

Amputé, l'édifice conserve ainsi néanmoins jusque dans les années 1630 au moins sa vocation militaire, puisque qu'il est ainsi décrit dans le procès-verbal de visite de H. de Séguiran en 1633[6] :

« le fort dit « Bruscon » : 1 pièce de fer coulé, hors calibre, entre bastarde et moyenne, de 8,5 pied de long . » Il n'est donc défendu que par un modeste canon, à comparer avec la bonne trentaine qui équipent le Fort de Bouc…

Je pense que l'on a pu renoncé à l'usage défensif du bâtiment vers le milieu du siècle, car il disparaît définitivement des registres de délibérations. Seule une mention de 1673 évoque le toponyme « Brescon » (à propos des cloaques dont l'odeur empeste la ville), mais il n'est déjà plus question du fort[7].

---

[1] MG BB77, 13/3/1594.

[2] Id, 8/5/1594.

[3] Bastion: ouvrage fortifié formant saillie (dict. Hachette)

[4] MG BB15.

[5] MG BB16 : 1618, f°187v.

[6] Op. cit.

[7] BB20, f°138, 25/6/1673 : « On fera une injonction par criée publique à toute personne d'ôter les fumiers des cloaques qui sont tout autour de la ville et dans icelle tant du costé de Brescon derrière de la maison du Sr Nadal, derrière le Maresque. »

Ou était situé le fort de Brescon ? Il est bien difficile de répondre à cette question. Il est cependant clair qu'il se trouvait à proximité de la rive de Brescon, c'est-à-dire à proximité de l'actuelle rue Brescon. Il regarde donc l'Etang de Berre : **le toponyme « Brescon » ne concerne donc en aucun cas ce que l'on nomme actuellement « Miroir aux Oiseaux ».** Le fort pourrait être situé face au portalet de Berre, c'est-à-dire au débouché de l'actuelle traverse de l'étang, afin défendre cet accès à la ville. Il pourrait également se trouver plus au sud, mais cependant pas à la pointe sud de l'Arénier, occupée par la maison dite de la « Tourette » ou de la « Tour de l'Arénier » entre 1508 et 1598 au moins[1].

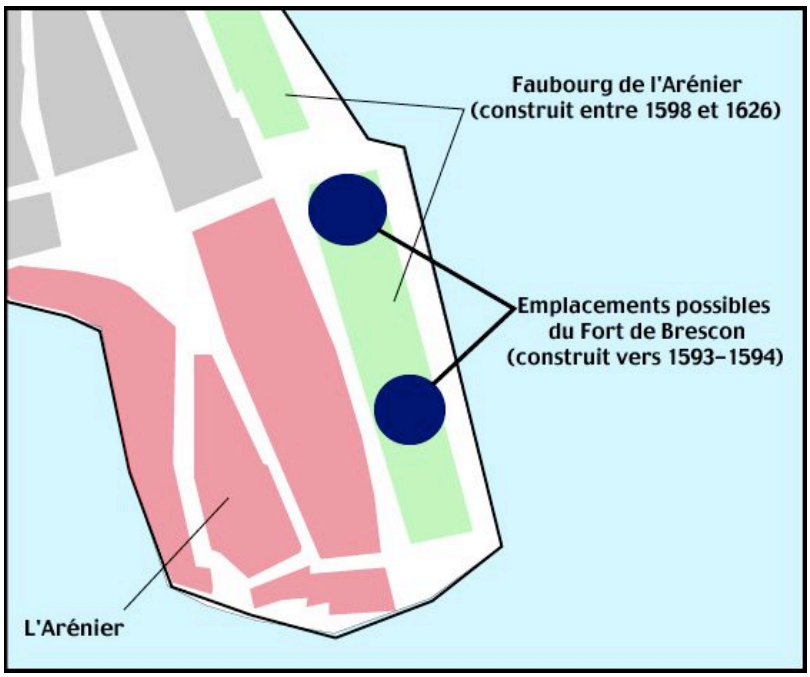

Doc. 124. Emplacements possibles du Fort de Brescon.

Le faubourg de la Poterne :

On désigne par cette appellation tous les bâtiments construits à l'ouest du rempart médiéval de l'Ile, c'est-à-dire à partir de la rue de Vaque (actuelle rue Eugène Pelletan), incluse. Ce faubourg tire son nom d'une porte secondaire située à l'extrémité ouest de la rue de l'Eglise (actuelle rue des Cordonniers), au débouché de ce qui constituera la future rue Capoulière.

A l'inverse de la bourgade de l'Arénier, où l'on distingue en 1541 une ou deux maisons, on n'y aperçoit aucune construction au milieu du XVIe siècle. La mention la plus ancienne que j'ai pu trouver de cette petite porte remonte à 1453: "lo petit portal de Castelnou"[2]. Philippe Rigaud a quant à lui relevé en 1451 une « tour de la Posterne de

[1] MG CC350, f°52 et MG CC353.

[2] Nous avons déjà évoqué le problème posé par le toponyme « Posterne de Castelnou » (de Chateauneuf). Cette poterne est située à l'opposé de la direction de Châteauneuf-lès-Martigues, c'est pourquoi je pense qu'il s'agit plutôt d'une allusion à un autre ouvrage de fortification. La première mention de la « Poterne de Castelnou » date de 1451. Or, il est possible de dater la construction de la Tour de Bouc de 1444 (AN, Fonds Galiffet, 107AP 81A94, légende d'un plan de la principauté de Martigues datant du milieu du XVIIIe).
A mon avis, le « Castelnou » **est** la Tour de Bouc, visible depuis la poterne.

Castelnou », qui est sans aucun doute la tour située dans le coin sud-ouest du rempart médiéval[1]. Le toponyme est confirmé par le cadastre de 1508[2] : sont évoqués la « Rue qui va au Portalet de la Posterne de Castelnou », c'est-à-dire l'actuelle rue des Cordonniers, et un « petit hostalet confront *anbe* (avec) le portal de la Posterne de Castelnou ».

Cependant, la première véritable mention de l'espace situé extra-muros sur lequel le faubourg sera appelé à se développer date de 1534, et est accompagnée d'une description savoureuse de l'utilisation que les habitants de l'Ile en font au XVIe siècle :
« … la sède ou plan de la Posterne de Castelnou dit l'Arenier confrontant avec le mur de ladite ville et avec le canal de la Cabane Bausenque et le canal de Caronte desquels plaines et sèdes lesdits particuliers ont usé toujours comme de chose commune tant en séchant les rets et filets pour ce qu'ils sont la pluspart pêcheurs sèchant la graine de vermillon avec le temps et en tondant leurs brebis en icelle et autres diverses façons selon leurs œuvres négoces…. »[3]

Malgré l'aspect approximatif de la dénomination, le voisinage des canaux de la Cabane Baussenque et de Caronte (canal St-Sébastien) ôte toute suspicion sur l'identité de l'endroit décrit : il s'agit bien de l'Aire de la Poterne. Comme nous l'avons vu, le nom Arénier désigne une plage ou une rive sablonneuse: parer l'Aire de la Poterne de cette dénomination ne constitue donc pas une erreur.

En outre, il est certain qu'une mince plage sépare les remparts des eaux du canal de la bourdigue de la Cabane Baussenque, c'est-à-dire de la partie de l'étang jouxtant immédiatement l'Ile au nord. En 1541[4], on constate qu'une maison du côté nord de la rue de l'Escolle[5] confronte au nord les « murailles ou barris dudit lieu avec une porte au derrière de la maison par laquelle l'on peult sortir dehors lesdites murailles ». Cette porte dérobée permet d'accéder à la plage, bande étroite qui ne s'élargit que dans les environs de la Posterne de Châteauneuf : la superficie de l' « aire de la Poterne » est encore très modeste au XVIe siècle, et ce n'est qu'à la faveur d'un processus de remblaiement sur l'étang de Caronte qu'elle atteindra au XVIIe siècle une taille proche de celle qu'elle a de nos jours.

[1] MG BB6, 3/10/1451, f°83 (Ph. Rigaud). Cette tour était située à l'emplacement de la parcelle n°599 du cadastre napoléonien, soit dans la maison située au fond de l'angle de l'actuel quai Marceau.
[2] MG CC350.
[3] MG DD31.
[4] AD B868, f°118v.
[5] Ou rue de l'Ecole Vieille ou rue du Petit Four ou rue Marguetortes.

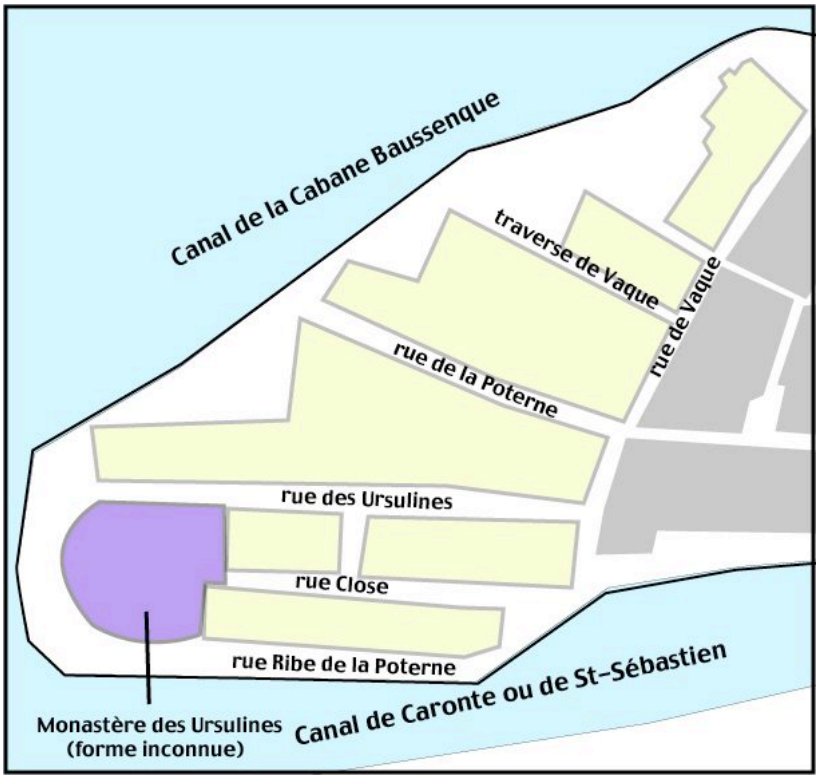

Doc. 125. Le faubourg de la Poterne en 1645 (suite du doc. 97).

Doc. 126. Le faubourg de la Poterne sur le Cadastre Napoléonien de 1817, reflétant à peu de choses près la situation de 1722. Un petit cimetière est présent au sud du couvent des Ursulines, au bord du canal St-Sébastien.

Afin de circonscrire dans le temps le développement de ce nouveau faubourg, il est à nouveau nécessaire de se pencher sur les cadastres des XVIe et XVIIe siècles. Voici l'évolution des constructions au faubourg de la Poterne (c'est-à-dire des bâtiments privés

situés à l'ouest de l'actuelle rue E. Pelletan) résumée, pour une plus grande clarté, sous forme de tableau :

Cadastres	Nombre de bâtiments à la Poterne
1541[1]	Aucun
1564	10 maisons
1584	21 maisons (et 4 *casals*)
1598	31 maisons (et des *casals*, cours et *luegas*)
1626	84 maisons (et 16 casals et terrains à bâtir)
1645	88 maisons
1722	105 maisons[2]
1780	103 maisons[3]
1817	106 maisons[4]

Doc. 127. Evolution du faubourg de la Poterne dans les cadastres entre 1541 et 1817.

Mieux que dans le cas du faubourg de l'Arénier, l'étude des sources permet d'établir une chronologie du développement de ce quartier de l'Ile. Il est possible, grâce à la description de 1534 ainsi qu'au cadastre de 1541 de dater du milieu du XVIe siècle (des années 1550, vraisemblablement) le début de l'urbanisation. Celle-ci reste tout à fait modeste jusqu'à la 8ème guerre de Religion, au cours de laquelle le quartier connaît, paradoxalement, un nouvel essor. Mais ce développement subit une très forte accélération au début du XVIIe siècle, avant de se stabiliser brutalement vers 1630. On voit en 1612 le conseil se féliciter de la vente de nombreuses places de maisons à la Poterne « au proffit de la communauté ». En outre, les consuls insistent sur la nécessité de vendre les places restantes « au plus hault prix »[5]. Nous avons vu que la vente de places de maisons remblayées sur l'étang était une substantielle source de revenus pour la communauté.

Une des dernières constructions notables de cette période est celle du monastère des Ursulines, vers 1630, à la pointe sud-ouest de l'Ile[6].

Signalons que cette forte croissance des années 1600-1630 correspond, d'une part, au dynamisme démographique local amorcé à la fin du XVIe siècle, déjà évoqué, et d'autre part à un autre phénomène lui aussi déjà traité : le décalage entre la hausse des naissances et celle des constructions, conséquence vraisemblable des difficultés de la période de guerre. Notons encore que si la construction du faubourg de la Poterne a été amorcée un demi-siècle avant celui de l'Arénier, **les deux bourgades ont connu une phase spectaculaire de développement concomitante durant le premier tiers du XVIIe siècle**.

---

[1] Sur ce cadastre, où l'aire de la Poterne apparaît exempte de constructions, on trouve la mention « rue tirant vers le Portal de la **Systerne** » pour évoquer l'actuelle rue des Cordonniers, permettant de se rendre à la Poterne ; cette dénomination est isolée et s'apparente, d'après moi, à une erreur de copie.
[2] MG CC357. Dont 3 maisons dites « abandonnées ».
[3] MG CC363.
[4] Cadastre Napoléonien.
[5] MG BB15, 8/1612.
[6] MG BB75, 1/7/1629 : « terrain à la Posterne pour construire le monastère des Ursulines ».

Ce faubourg est le seul endroit de l'Ile où l'on voit s'élever des maisons neuves entre 1626 et 1645 ; il ne s'agit malgré tout que de quatre ou cinq bâtiments. (Au vu de la très forte densité de population, il est très vraisemblable qu'aucune maison de l'Ile n'ait par ailleurs été abandonnée au cours de ces deux décennies.)

	Faubourg de la Poterne	Total quartier de l'Ile
Nombre de maisons en 1626	84	409
Nombre de maisons en 1645	88 (+4)	414 (+5)

Doc. 128. Croissance comparée du Faubourg de la Poterne et de l'Ile entre 1626 et 1645.

Malgré l'absence de cadastre entre 1645 et 1722, on décèle dans la seconde moitié du XVIIe siècle une dernière phase de croissance au faubourg de la Poterne. En effet, il est clair que pratiquement aucune nouvelle habitation n'a été construite dans Martigues entre 1690 et le milieu du XVIIIe siècle. Les maisons supplémentaires visibles dans le cadastre de 1722 sont donc antérieures à 1690, et pour une très large majorité, à 1680.

La chronologie de la construction de ce faubourg, c'est-à-dire de toute la partie ouest de l'Ile est donc limpide :

- Des années 1550 aux années 1590, quelques premières habitations apparaissent, à proximité de la Poterne (située à l'extrémité ouest de l'actuelle rue des Cordonniers).
- De 1600 à 1630, le faubourg connaît un développement spectaculaire : plus de la moitié de ses maisons (55 environ) datent de ces trois décennies. A partir de 1629/1630 débutent les travaux du nouveau monastère des Ursulines.
- Plus rien n'est construit jusque vers 1650.
- Des années 1650 aux années 1680 se déroule la dernière phase de construction, au cours de laquelle 17 à 20 maisons sont élevées .
- Le XVIIIe siècle n'est marqué que par l'abandon et la décrépitude de quelques logements, et on retrouve dans sa quasi-intégralité le bâti de 1680 dans le cadastre napoléonien de 1817.

La rue Neuve de Vauroux :

Une dernière extension de l'Ile voit le jour dans la seconde partie du XVIIe siècle : il s'agit des constructions visibles sur l'île St-Sébastien, au sud de l'actuelle place de la Libération. En effet, on peut compter dans le cadastre de 1722 10 maisons situées « à l'Isle, rue Neuve Vauroux » ou bien « à l'Isle, rue Neuve du Pont ». L'une d'entre elles, le magasin ou halle St-Pierre, est située au sud du bâtiment St-Pierre, devenu chapelle St-Pierre, ou chapelle des Pénitents Blancs de l'Ile (au sud de la chapelle St-Sébastien) après 1669[1].

Entre le milieu du XVIIe et les années 1680, 9 maisons de l'est de l'actuel cours Aristide Briand ont donc vu le jour (elles n'ont pu être construites entre 1690 et 1722, selon le même raisonnement que pour le Faubourg de la Poterne). Il est possible que l'ensemble de l'îlot, de l'ancienne mairie[2] jusqu'à la maison faisant face à la passerelle donnant dans la rue Eugène Pelletan, ait été bâti à cette époque : les 9 maisons précitées seraient dans ce cas toutes de taille imposante, et plusieurs d'entre elles auraient été scindées en deux au XVIIIe siècle.

[1] Cf. p504-508.
[2] Avant 1984.

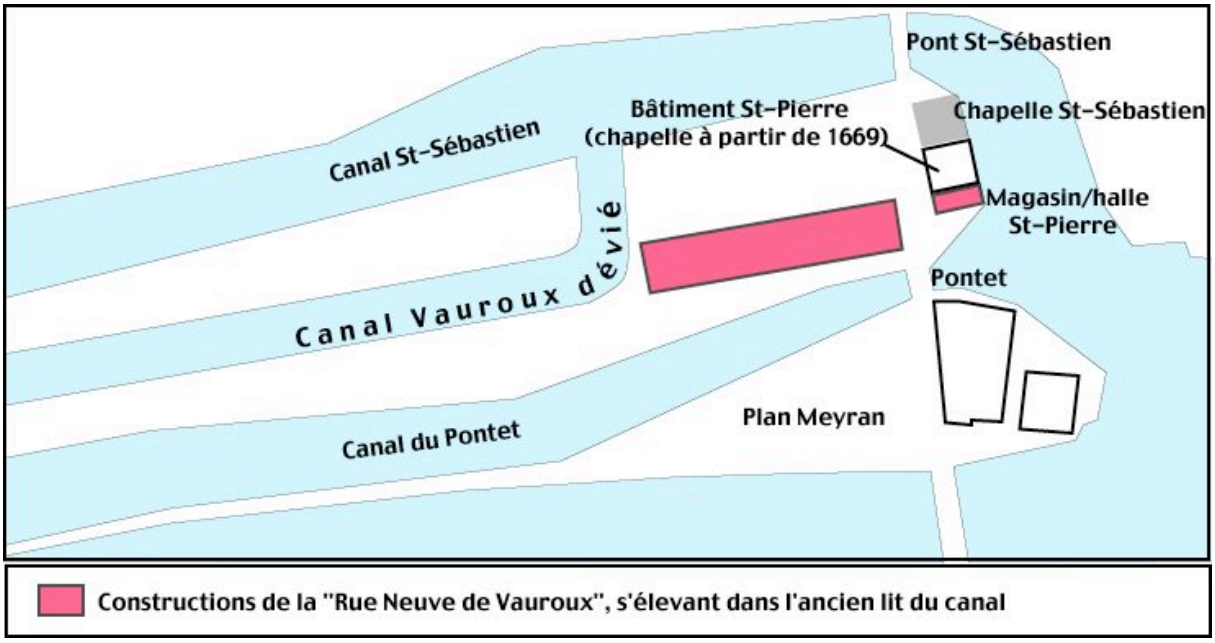

Doc. 129. La rue Neuve de Vauroux (partie construite entre 1675 et 1690).

Ces constructions sont toutes l'œuvre du même entrepreneur, que nous avons déjà cité (p410) : Esprit Turc. Le conseil avait évoqué son cas le 11 mai 1670[1] : il avait « entrepris de faire combler la bourdigue de Vauroux pour y faire construire des maisons, ce qui est sujet a beaucoup de gens de porter plainte ». En avril 1674, la communauté avait elle-même acheté une place de maison à E. Turc[2]. En 1685, les consuls s'étaient plaint d'E. Turc « au motif que les toits des maisons qu'il construit dans le canal dépassent sur les ïles (sèdes) de Vauroux et St-Sébastien, terrain appartenant à la communauté »[3].

Il ne fait aucun doute que les maisons de l'actuelle place de la Libération et de l'est du cours Aristide Briand ont été construites par Esprit Turc entre 1675 et les années 1680 dans le canal de la bourdigue de Vauroux, qu'il avait partiellement fait combler entre 1670 et 1675 (rappelons qu'il s'agit du canal de la bourdigue dite « Venros », signalée depuis le Xe siècle).

2.2.4.2. Jonquières

A Jonquières, nous l'avons vu, le tracé orthogonal du centre-ville médiéval a été conservé jusqu'à nos jours. Mais les XVIe et XVIIe siècles ont vu d'importants ajouts s'opérer autour de ce centre ancien. Il s'agit tout d'abord de la création d'un modeste faubourg au sud de la ville, comptant 10 habitations dans les années 1580. Mais le phénomène le plus significatif, avant 1650, est l'extension du bâti vers l'étang, commencée entre 1537 et 1584[4]; un trentaine de maisons sont alors édifiées sur l'ancienne emprise de l'étang : le sud de l'actuelle rue Langari est créé (et porte alors le nom de rue de la Ramade), et les actuelles rue Jean Martin et rue des Tours s'allongent vers le nord.

---

[1] MG BB20.

[2] 2/4/1674, MG BB20 : « un place contre le bâtiment St-Pierre qui sert de chapelle aux Pénitents Blancs de l'Ile qu'il a nouvellement comblée dans le canal de Vauroux »

[3] MG DD31.

[4] Voir 2.2.6.2, p241.

Par la suite, entre 1584 et 1626, le nombre de maisons recensées à Jonquières passe de 186 à 264, soit une hausse de 78 bâtiments, répartis comme suit :

- 5 ou 6 maisons viennent grossir le faubourg[1] ;
- 65 à 70 maisons sont bâties dans la couronne située entre la première et la seconde génération de remparts (cf. supra) ;
- 5 à 10 maisons sont élevées sur des terrains à nouveau remblayés sur l'étang, à l'est et au nord-est.

L'espace dégagé par la construction de la seconde ligne de fortifications dans les années 1590, figuré en ***ROSE***, est très rapidement exploité pour loger le spectaculaire croît de population du début du XVIIe siècle. Il est possible de repérer dans la ville actuelle le tracé des fortifications médiévales et modernes. Le tracé du rempart médiéval est facile à repérer: c'est un arc de cercle formé par la rue du Docteur Sérieux, le sud de la place Gérard Tenque et l'actuelle rue Ramade (encore appelée rue Neuve au XIXe siècle, la rue Ramade étant jusqu'alors l'actuelle rue des Frères Remondins).

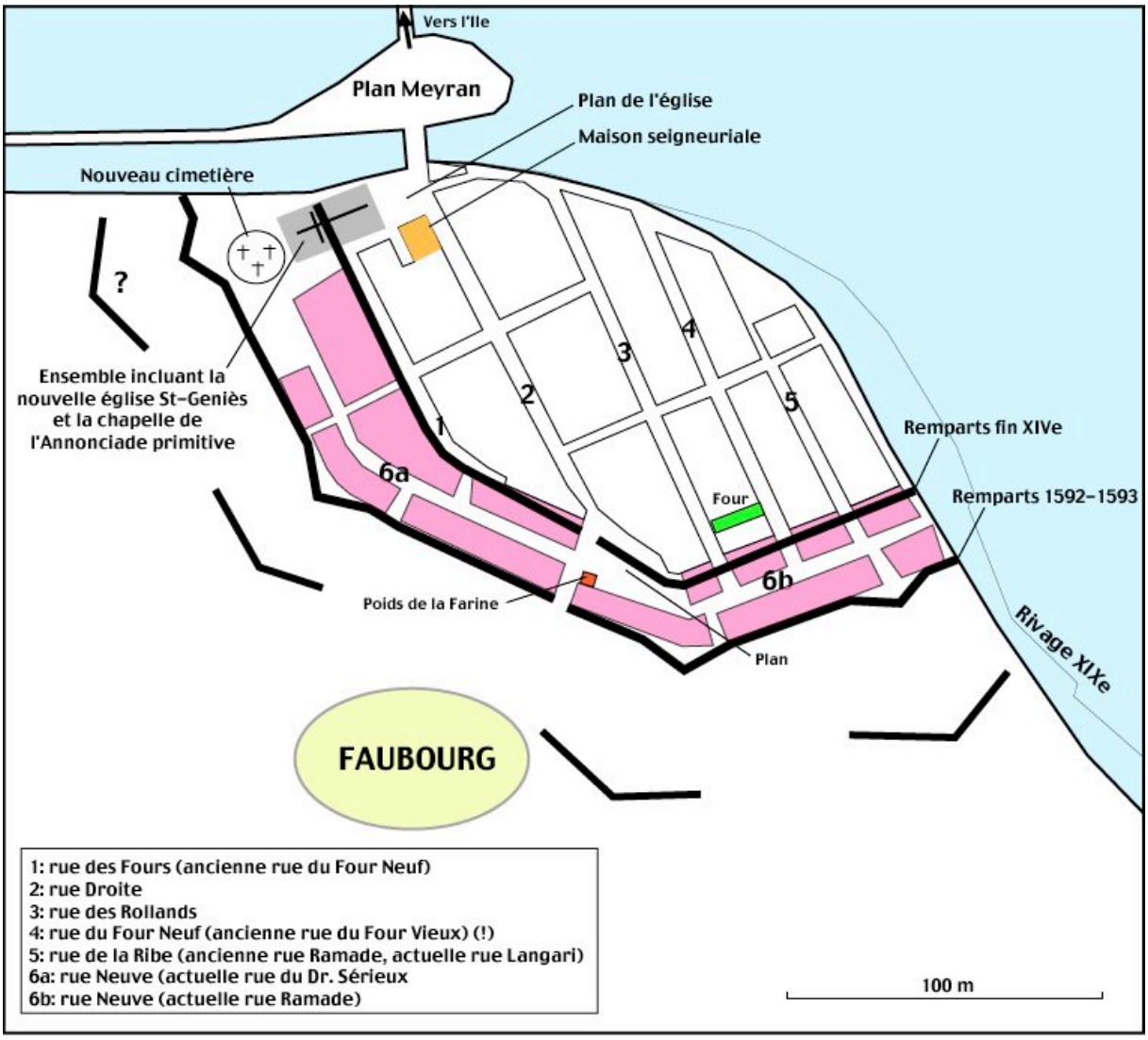

Doc. 130. Jonquières en 1626.

[1] Ce chiffre occulte le fait qu'une partie des maisons du faubourg, détruites en 1593, ont été reconstruites vers 1600.

Dans la sous-partie consacrée aux guerres de religion (2.2.1), j'ai déjà évoqué l'acharnement – en partie justifié, à mon avis, par la présence de l'atelier de monnaie de la Ligue - du duc de Lesdiguières à prendre Martigues au cours des années 1592 et 1593. On peur aussi relever la coïncidence suivante : si la réfection de l'enceinte de Jonquières avait été entamée dès 1585, c'est-à-dire dès les premiers « bruits de guerre », c'est également en 1592 que l'on sollicite une aide extérieure pour les travaux des remparts : l'ingénieur arlésien Borrel prend la direction des opérations en septembre. Au cours des mois suivants, cet homme et ses équipes vont mettre en place la seconde ligne de remparts de Jonquières, que l'on peut identifier plus facilement encore que la première sur un plan de la ville[1]. Or, nous l'avons vu, la nouvelle ville de Martigues conçoit désormais sa défense à l'échelle de l'agglomération, et non plus quartier par quartier. Ainsi, la volonté de consolider les fortifications du côté de Jonquières semble coïncider avec la création de l'atelier monétaire dans l'Ile, en juin 1592.

Les formes générales des deux murailles sont à peu près parallèles. Le tracé de la seconde suit l'actuel boulevard Richaud, le cours du 4 Septembre, puis l'esplanade des Belges. Comme la première, la muraille élevée par les maçons de M. Borrel est complétée par un fossé, une douve remplie d'eau, que l'on traverse par un pont-levis, qui se situe à l'actuel débouché de la rue Lamartine dans le cours du 4 Septembre. Mais l'arlésien ne se contente pas d'élargir l'enceinte de la ville : il fait profiter Jonquières des progrès accomplis par l'art de la fortification à l'époque Moderne, sous l'influence des ingénieurs italiens. Au moins trois documents iconographiques concordent sur le fait que les remparts et les fossés ont adopté à la fin du XVIe siècle le tracé en étoile. Il s'agit notamment du plan de Jacques Maretz de 1633, qui laisse apparaître quatre bastions disposés environ tous les cinquante mètres, le long du rempart. Ce plan semble relativement juste : j'en veux pour preuve deux documents du XIXe siècle, le cadastre napoléonien et le plan de Toulouzan[2] (1830). Sur ces deux derniers, on distingue clairement la trame du fossé dessiné par Borrel, dont il subsiste trois pointes, dont voici l'emplacement dans la ville actuelle :

- la première, au sud-est, à la hauteur du départ de l'avenue Frédéric Mistral de la place des Martyrs ; cependant, seule une demi-pointe est figurée sur le plan de J. Maretz. Ceci résulte certainement d'une erreur[3] ;
- la seconde au départ de la rue Léon Gambetta de l'esplanade des Belges ;
- la troisième à l'angle du bd. Richaud et du cours du 4 Septembre.
- Les traces d'une quatrième pointe, au nord-ouest, ont certainement été effacées à la suite de la construction de la chapelle de l'Annonciade dans les années 1660.

Rappelons que le tracé en étoile, magnifié par Vauban à la fin du XVIIe siècle, consiste en une succession de bastions et de courtines dégageant de nombreuses concavités, permettant en

[1] On lui confie la mission de creuser « le grand fossé au dehors de Jonquièires suivant le modèle et tracé qu'il en a fait, pourvu que les places qui demeureront du fossé vieux appartiennent à la commune » MG BB14, f°298.

[2] Voir DHM76, n°262.

[3] Il est clair que la partie est de la rue de la Ribe (actuelle rue Langari) est bâtie en 1633. Le bastion s'élevant dans le prolongement de cet îlot, vers le sud, est donc certainement entier. Notons aussi que J. Maretz dessine la muraille de la Ramade dans l'état où elle était au XVIe siècle. Bien que ce plan apporte des informations importantes sur l'état des fortifications, il a donc vraisemblablement été confectionné à l'aide de données obsolètes en ce qui concerne l'avancée de l'urbanisation sur l'Etang de Berre.

théorie de toujours tenir l'assaillant sous des feux croisés. Les quatre pointes extérieures des fossés ne sont que la projection des quatre bastions, excroissances saillant du rempart de Borrel.

Outre les documents iconographiques, les registres de délibérations du XVIIe siècle sont émaillés d'allusions à des bastions, manifestement des ouvrages fortifiés de petite taille.

- En 1603, le conseil prend la décision de détruire les murailles situées le long de l'étang[1] à Jonquières « pour les pierres que seront hostées estre reuzées à la réparations des murs et bastions dudit quartier et chemyns »[2]
- En 1627, le conseil procède à des enchères en vue de la « réfection du bastion démoli à Jonquières »[3]
- En 1633[4], on cite pour le bastion de Jonquières « une pièce de fer battu, hors calibre, d'entre moyenne et faucon, tirant 8 pieds » : un canon moyen.
- En 1635, on décide la réfection du « bastion de Jonquières »[5].
- Enfin, en 1667, à la suite de la délibération du conseil d'évacuer l'eau croupissante de la rue de Fourts et de la rue Neuve (actuelle rue des Tours et rue Ramade) par un aqueduc souterrain, le maçon Pierre Fabre, aidé d'hommes et de femmes, a creusé « sous le bastion de cest endroict et crotté (creusé un souterrain) jusqu'au fossé afin que les eaux ayent par là leur sortie », pour la somme importante de 401 livres. Il s'agit peut-être du bastion situé à l'angle du cours du 4 septembre et de l'esplanade des Belges, ou de celui de la place des Martyrs[6].

[1] Cf. note 1 p 460.
[2] MG BB15, 27/4/1603.
[3] MG BB42, 30/8/1627.
[4] Enquête de H. de Séguiran, op. cit.
[5] MG BB42, 2/6/1635.
[6] MG BB19, 17/4/1667, f°406.

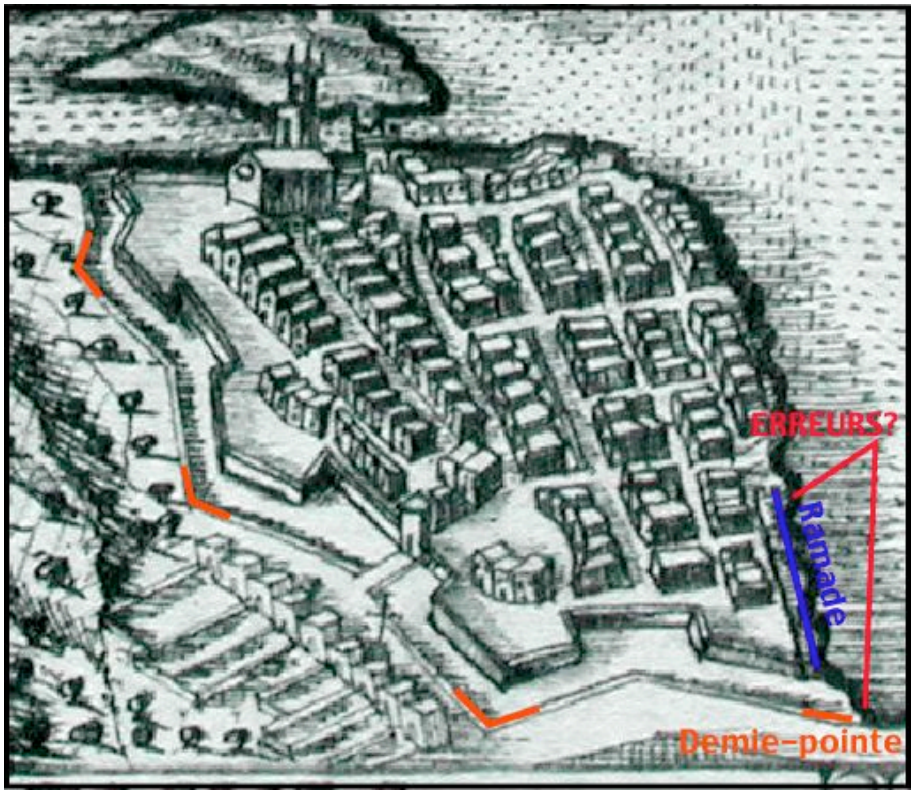

Doc. 131. Extrait du plan de J. Maretz (1633)

Doc. 132. Vue satellite de Jonquières.

Aujourd'hui encore, on aperçoit ce tracé en étoile au premier coup d'œil sur une photo aérienne de Jonquières. Les Martégaux fréquentant quotidiennement le cours de Jonquières arpentent sans le savoir le tracé de la douve bastionnée qui faisait de ce quartier, au XVIIe siècle, une île.

La motivation des consuls, mais aussi des seigneurs de la ville, l'abbaye de Montmajour et le prince de Martigues – le duc de Mercoeur - à financer ces travaux coûteux est sans doute liée à leur volonté commune de défendre bec et ongles l'atelier de monnaie de la Ligue. Les seigneurs sont également enjoints à participer aux fortifications de Bouc et de Ferrières[1].

C'est également au début des années 1590 que le groupe de maisons formant le premier faubourg de Jonquières est détruit. On déplore en 1598 le « desmollissement de la bourgade de Jonquières »[2]. Ce quartier extra-muros a-t-il fait les frais du siège du duc de Lesdiguières en 1593 ? Je ne le pense pas : diverses sources apportent la preuve que ces maisons n'ont pas été rasées par les soldats, mais qu'elles ont été sacrifiées à la défense de la ville dans le cadre des travaux de M. Borrel. Le dossier EE11 des archives municipales contient les actes d' « expropriation des particuliers pour la défense lors des troubles de 1593 ». On trouve également évoquées sous cette cote, en 1618 cette fois, les « maisons que la communauté a fait abattre lors des troubles en 1593 au quartier de Jonquières, les pierres ayant servi aux fortifications de la ville et les places de maisons aux lices et fossés ».

Les propriétaires lésés attaquent la communauté en justice dès la fin des troubles : « il y a plusieurs de Jonquières qui ont perdu leurs maisons pour avoir estés desmollies durant ses troubles à la bourgade dudit Jonquières pour lesquelles sont en procès avec la communauté et que ayant attery le faussé qu'est dans les murailles neufves, ils se comptantent pour leurs domaiges et intherestz avoir une place de maisons dans ladite muraille. »[3]. Puisque l'on a édifié un nouveau complexe défensif, avec fossé et muraille, on a pu combler le fossé du rempart primitif. Les personnes dont l'ingénieur Borrel avait du détruire les maisons, car elles se trouvaient sur le tracé de la nouvelle ligne de défense, réclament en compensation des places à bâtir dans l'intervalle situé entre les deux générations de remparts ; emplacements recherchés puisque désormais situés intra-muros : le lieutenant de la ville d'Aix prononce une sentence en faveur du dédommagement des particuliers le 24/9/1600[4], mais les consuls se pourvoient en appel.

Mais l'affaire est en réalité plus complexe ; il y a un problème juridique sur la propriété de cette bande de terre comprise entre les deux murailles : l'abbaye de Montmajour, seigneur de Jonquières, en revendique la possession. On voit en 1610[5] l'abbé vendre une place de maison à la pointe sud-est de la ville, voisinant au nord avec l'ancienne muraille et au sud avec la nouvelle, touchant le cimetière à l'ouest, et la muraille de la Ramade à l'est : c'est-à-dire à l'emplacement de la maison située côté ouest de la rue Langari, entre les actuelles rues Ramade et des Frères Remondins. L'abbé revendique un droit sur les deux portes de la ville, « tant vielhe que neuve ». En février 1611, un procès est en cours entre la ville et l'abbé, qui s'achève en mars par un règlement à l'amiable : la communauté paie 1000 livres aux moines[6].

---

[1] MG BB14 f°316.
[2] MG BB15, 20/8/1598.
[3] MG BB15, 7/2/1599.
[4] MG BB15.
[5] AD 2H430.
[6] MG BB16

C'est grâce au document de 1610 cité ci-dessus que l'on peut localiser le cimetière médiéval de Jonquières. Situé au sud-est du castrum, au bord de l'Etang de Berre, il se trouve coincé entre les deux générations de remparts après les travaux de l'ingénieur Borrel. C'est vraisemblablement au début du XVIIe siècle qu'il est déplacé au nord-ouest de la ville, au bord de l'Etang de Caronte, à proximité de l'emplacement de la chapelle de l'Annonciade.

Le début du XVIIe siècle est également l'époque du démantèlement des murailles donnant sur l'étang. Ces remparts ou *barriou*[1] sont difficiles à identifier : on-ils été mis en place par Borrel ? Il ne sont en tout cas pas antérieurs au XVIe siècle, car nous avons vu que le littoral de Jonquières avait au cours de ce dernier siècle été déplace vers l'est. Il s'agit manifestement de la Ramade[2], qui gène la poursuite de l'extension de la ville sur l'Etang de Berre. Nous apprenons ici que celle-ci était en pierre et non en bois (comme la Palissade de Ferrières).

À la faveur du remblai désormais rendu possible apparaîtront au cours du XVIIe siècle la rue Vendôme et les maisons du nord-est de la rue Langari. Cette ouverture et cette extension nécessitent un aménagement de la rive. Mais ce n'est qu'en octobre 1666 qu'intervient la décision du conseil de bâtir une première section de quai[3] à cet endroit.

Il est possible de localiser les principaux édifices du quartier.
Tout d'abord l'église St-Geniès, reconstruite dans les années 1610/1620 sur le même emplacement que l'église primitive, datant des années 1430[4], puis à nouveau dans les années 1660, dans le coin nord-ouest de l'enceinte.

A partir des années 1660[5] s'élève au sud-ouest de celle-ci la chapelle de l'Annonciade, à l'usage des Pénitents blancs, à proximité du nouveau cimetière[6]. Grâce au travail de M. Cornet sur le cadastre de 1645[7], nous pouvons localiser dans le même secteur la maison seigneuriale de l'abbaye de Montmajour, jouxtant l'église St-Geniès au sud-est. Cette demeure n'a donc pas bougé depuis sa construction pour le prieur de Saint-Geniès, à la fin du XVe siècle.

Le Poids de la Farine est situé à l'entrée de la ville, au début de l'actuelle rue Lamartine. Signalons pour finir qu'un élément des remparts médiévaux a perduré jusqu'en octobre 1668, date où il a été rasé « pour éviter les inconvénients et randre la rue libre et passagère » : il s'agit de la « Vieille Tour (…) joignant la muraille du clocher de Jonquières »[8]. Si elle n'a pas été détruite entre temps[1], cette tour peut correspondre avec une de celles qui furent érigées en 1424[2].

---

[1] « sera desmollie les murailles des barriou du quartier de Jonquières le long de la rive de la mer puys la maison de patron Jaufret Roussin jusqu'à la maison de Pasqual Dellaye, pour les pierres que seront hostées estre reuzées à la réparations des murs et bastions dudit quartier et chemyns » MG BB15, 27/4/1603.
[2] Cf. p367.
[3] BB19, f°387v, BB20 f°20v et f°162v
[4] Cf. p489.
[5] Début des travaux après octobre 1661.
[6] Ce cimetière, appelé aux XVIIIe et XIXe siècles cimetière de la Joliette est abandonné en 1839. Cf. M.-C. Chambeaudie, *Travaux publics à Martigues au Dix-Neuvième Siècle*, mémoire de Maîtrise d'Histoire de l'Art, Université de Provence, 1989, p44 et p86.
[7] MG CC356.
[8] MG BB19, f°466v.

Mais la seconde moitié du XVIIe est caractérisée à Jonquières par un bouleversement d'un dimension sans précédent: **le spectaculaire développement de la Bourgade – ou faubourg – de Jonquières**, équivalent en population à l'apparition d'un quatrième quartier de Martigues. Il est assez aisé de dater son essor. Dans le cadastre de 1584, on ne compte à la Bourgade de Jonquières que 10 maisons, plus quelques *casals*, probablement des habitations en construction, non encore pourvues de toitures. Nous avons vu qu'une partie indéterminée de cette poignée d'édifices a été rasée lors des travaux de l'ingénieur Borrel en 1592-1593. Dans le cadastre de 1626[3], on ne compte que 14 ou 15 maisons, et seulement 18[4] dans celui de 1645[5]. En revanche René Cornet a compté 223 habitations dans le cadastre de 1722. Ces maisons ont donc vu le jour entre 1645 et 1722. Mais on peut facilement affiner cette datation, comme nous l'avons fait pour le faubourg de la Poterne, à l'Ile.

Au vu de la chronologie des années 1690-1722, il est hors de question que l'on ait significativement construit à la Bourgade après 1690. En outre, les délibérations communales nous fournissent un indice supplémentaire, comme nous l'avons vu dans 2.2.2.2 : en février et avril 1665, les conseillers déplorent que « les maisons qui sont esté basties à la bourgade de Jonquières tirant vers St-Alloi sont en dézordre et déréglés ». Puisque ces maisons n'ont pu être bâties avant 1645, cette mention de 1665 est à mon sens symptomatique d'un grand mouvement d'étalement urbain, en train de se dérouler. Il apparaît que le faubourg de Jonquières a presque intégralement été édifié entre 1645 et 1690. Mais les maisons s'élevant à St-Alloi (St-Eloi) en 1665 constituent peut-être une sorte de bidonville, accueillant la population de Jonquières en surnombre, remplacé dans des maisons en pierre à partir des années 1660.

La Bourgade de Jonquières n'est pas le seul faubourg de la ville : certaines familles construisant une maison s'installent dans plusieurs petits nouveaux quartiers :

- le faubourg de Ferrières, au départ du chemin de St-Mitre (14 maisons en 1722).
- Le faubourg de l'Hôpital, côté Ferrières, au départ du chemin de Fos (6 maisons en 1722).
- La rue Neuve de Vauroux (9 maisons en 1722).

Il faut ajouter à ce compte 17 à 20 nouvelles à la Poterne.

Avec le faubourg de Jonquières, ce sont 270[6] maisons qui s'élèvent hors des trois centres, alors que la courbe démographique stagne. La baisse de la densité de population est cependant de loin la plus nette à Jonquières : le quartier passe de 4600/4700 à 4800 habitants entre 1645 et 1690, soit une hausse de 2%, alors que le nombre total de maisons passe de 266 à 465/470, soit une hausse de 76%. Cette décongestion du quartier de Jonquières est un écho tout à fait symétrique à l'intense concentration de la population que l'on avait pu y observer

---

[1] Entre 1424 et 1668.

[2] MG EE9, 8/2/1424 : « différend entre les habitants de Jonquières et Jacques Clavet, maçon de Berre, à l'occasion des tours qui sont construites sur le portal dudit Jonquières, et autres endroits, notamant *in angulo* (extrémité) des remparts donnant sur l'étang. »

[3] MG CC355.

[4] Les maisons de la Bourgade sont comptabilisées dans tous les cadastres comme faisant partie du centre urbain de Jonquières et non comme un habitat rural.

[5] MG CC356.

[6] (223+14+6+9+17/20 =269/272)

de 1600 à 1650. Le cadastre napoléonien nous permet de nous faire une idée de ce développement.

Doc. 133. Le Faubourg de Jonquières sur le Cadastre Napoléonien. Attention : on aperçoit sur ce plan 246 maisons, alors qu'il n'y en a en réalité que 225 environ dans les années 1680.

2.2.4.3. Ferrières

Comme à Jonquières, où l'habitude de construire sur des zones remblayées sur l'étang naît vers 1550, le quartier de Ferrières s'étend depuis la même époque environ sur des secteurs immergés. Entre le XVe et le XVIIe siècle, la superficie de ce quartier a ainsi presque doublé (augmenté de 80%). Comme à Jonquières, le mouvement semble continuer de 1550 aux années 1580[1]. On ne relève cependant aucune nouvelle construction à Ferrières entre 1584 et 1598, le nombre de bâtiments privés stagnant à 150.

Le processus d'extension vers l'est redémarre cependant au cours du premier quart du XVIIe siècle : en 1626 : on compte 225 maisons. Ces 75 nouveaux bâtiments sont d'un part bâtis sur des emplacements vides ou dévolus à l'agriculture, subsistant intra-muros après les catastrophes démographiques des XIVe et XVe siècle. Mais pour deux tiers d'entre eux, il s'élèvent sur des terrains conquis sur l'étang.

Entre 1626 et 1645, très peu de nouvelles constructions voient le jour (230 maisons seulement en 1645).

Vers 1450, nous l'avons déjà signalé, le rivage du Martigues (de l'étang de Berre), se situait entre les actuelles rues Roger Salengro et Henri Cayol au nord, puis le long de l'actuelle rue Jospeh Boze, au sud (voire entre la rue de Chaîne et la rue J.Boze).

[1] Cf. 2.1.6.3.

En 1550, la rive avait déjà avancé, et suivait le tracé de la rue Henri Cayol, au nord, et de l'actuelle rue du Peuple, au sud.

Au milieu du XVIIe siècle, enfin, l'étang suivait, au nord, l'actuelle rue du Portalet et continuait, vers le sud, dans l'axe de la rue du Portalet[1].

En 200 ans, cette avancée du bâti vers l'est, sur l'étang de Berre, représente un élargissement de 40 ou 45 mètres. Le village du XVe siècle avait une forme oblongue et comptait deux grands axes nord/sud, coupant à peu près perpendiculairement 2 rues orientées est/ouest. L'agglomération du XVIIe, tout en respectant cette trame orthogonale, a acquis une forme plus carrée, et est structurée par quatre axes nord/sud.

L'évolution de la toponymie reflète d'ailleurs cet étalement sur l'étang : en 1463, la « ribe » ou rive désigne une ligne située entre les actuelles rue R. Salengro et H. Cayol. En 1542, la « rue dicte de la Mer » ou « rue de la ribe de l'étang de Martigue » correspond à l'actuelle rue H. Cayol. En 1645, l'actuelle rue H. Cayol s'appelle désormais « rue de la Ribe Vieille », tandis que l'appellation « rue Neuve de la Ribe » concerne l'actuelle rue du Portalet. Il est amusant de constater que cette rue Neuve de la Ribe est aujourd'hui séparée du rivage par une centaine de mètres…

Avant d'entamer l'analyse des données concernant l'aspect intérieur de la ville, intéressons-nous au quartier de Rue Neuve. Comme je l'ai déjà exposé[2], il s'agit d'un îlot de maisons imbriqué dans l'ouest de l'agglomération de Ferrières, mais dépendant de la ville de l'Ile, avant l'Acte d'Union. Il est cité pour la première fois en 1328. Alors que le cadastre de 1564 laisse apparaître 8 maisons, M. René Cornet y en a dénombré 12 en 1645. Quelles sont les conséquences de l'Union sur ce petit quartier ?

En observant une vue aérienne de Ferrières, on constate que toutes les voies du centre ancien ont toutes une largeur comprise entre 2,50m et 3m, à l'exception de la rue Jean Roque et de la place Jean Jaurès, dont les largeurs sont respectivement de 8m et 20m, à peu près. L'explication de cette différence est simple : sur cette rue et cette place s'élevait le rempart, datant du début du XIVe siècle, qui séparait Ferrières de l'Ile, longé par la route neuve (« neuve » en 1328) de Fos, donnant son nom au quartier. Alors qu'il apparaît en 1542, ce rempart semble avoir disparu, ou plutôt s'être fondu dans le paysage au XVIIe siècle. J'ai exposé précédemment[3] que l'actuelle place Jean Jaurès, située hors les murs de Ferrières, était désignée en 1542 par la formule « place et rue publique allant à la maison du Roi *sive* la tour de Ferrières [4]. En 1626, plus aucune périphrase n'est nécessaire pour nommer l'actuelle place J. Jaurès: les rédacteurs du cadastre de Ferrières écrivent simplement « le Plan »[5]. Cet intervalle n'est définitivement plus une frontière, et devient même une des places principales de la nouvelle ville de Martigues, même si des bribes de rempart sont encore présentes dans les cadastres du premier XVIIe siècle[6]. On imagine les propriétaires des maisons mitoyennes se l'accaparer peu à peu et y pratiquer des ouvertures, le ronger peu à peu ou carrément en

[1] Sources : reconnaissances de 1463 (AD B1438), reconnaissances de 1542 (AD B868), cadastre de 1645 (MG CC356).
[2] Cf. 2.1.6.3, p378.
[3] Id.
[4] AD B868 f°158.
[5] MG CC355, f°7 et 9.
[6] Notamment à côté du poids de la farine, MG CC356, 1645, f°762.

abattre des parties pour agrandir leur habitation. Cette ouverture de l'espace urbain, amorcée dès la fin du XVe siècle, conséquence de la réunion de Ferrières et de l'Ile sous la bannière de Charles du Maine, s'accentue à la faveur de l'Acte d'Union, une fois passées les guerres de religion.

La mention d'un pont-levis à Rue Neuve en 1611[1] vient étayer ce propos. Celui-ci est appelé « pont-levis de l'Isle » en 1632 et 1659[2]. Nous avions de plus relevé que la construction d'un pont-levis avait été décidée sur le fossé de Ferrières en 1585[3]. S'agissait-il du pont-levis de la porte Marguières ou de celui de la Porte de l'Ile/ Porte de Fos/ Porte de l'Hôpital[4] (au bout de l'actuelle rue J. Roque), apparaissant en 1611 et 1659 ? Sans aucun doute possible du second. La présence d'un bras de l'étang de Caronte remontant d'une cinquantaine de mètres vers le nord, immédiatement à l'ouest de Rue Neuve, justifie la présence d'un grand pont-levis. De plus, J. Maretz, en 1633, dessine très clairement un fort rempart doublé d'un large fossé en eau à l'ouest de l'îlot de Rue Neuve. Sa construction est-elle cependant contemporaine de l'important remaniement des fossés de Ferrières en 1585-1592 ? Je ne le pense pas : il est vraisemblable qu'un tel dispositif ait existé depuis le Moyen-Âge.

Ces considérations me permettent d'avancer la théorie suivante : l'ouverture de l'îlot de Rue Neuve sur le quartier de Ferrières, et donc celle de l'Ile sur Ferrières est certes consécutive à la réunion de ces villes sous une même seigneurie après 1457, mais l'Acte d'Union et les guerres de religion occasionnent le renforcement de la ligne de défense de Ferrières, incluant la Rue Neuve. Le fait qu'un solide périmètre de sécurité englobe désormais la Rue Neuve permet l'abandon définitif des remparts médiévaux qui subsistaient au Plan de Ferrières. La démilitarisation totale de cet espace l'engage plus avant encore dans le chemin qu'il avait commencé à prendre dès la fin du XVe siècle : l'ouverture d'un espace dégagé intra-muros au nord de Martigues. Ainsi, au terme d'un processus de 150 années environ, Ferrières se dote d'une grande place, qui devient un lieu central de l'activité économique et de la vie quotidienne des Martégaux.

Sur le Plan de Ferrières apparaissent encore toutefois, au XVIIe siècle, les vestiges de l'ancienne indépendance de Ferrières vis-à-vis de l'Ile. Le symbole le plus évident de cette époque révolue est la Tour de Ferrières, ou maison seigneuriale. Ce bâtiment est situé au nord du Plan, au coin de l'actuelle rue du Colonel Denfert. Rappelons qu'à ses pieds se trouvait une entrée secondaire du castrum, la Porte de la Tour[5]. Nous avions relevé qu'il s'agissait, en 1550, d'un édifice « de grand prix »[6]. La valeur de l'ensemble architectural dans lequel la tour s'insère semble toujours aussi importante au XVIIe, mais, dans le cadastre de 1645, celui-ci n'a plus le statut de « maison seigneuriale », qu'il avait encore dans le cadastre de 1584[7].

---

[1] MG BB15, 17/12/1611.
[2] MG BB17, f°203v, 1632 : « sortie de la porte du pont-levis de l'Ile ». MG BB19, 26/1/1659.
[3] MG BB14.
[4] MG BB15, f°36v : en 1613, on effectue des réparations au « chemin proche la porte de Ferrières allant à l'hospital ». En 1754, on fait tailler des pierres pour « la porte de la ville près l'hôpital (MG BB28, 28/12/1754).
[5] « Porte de la Turris », AD B868 f°67v et f°157.
[6] MG AA4.
[7] Je n'ai pas trouvé de « maison seigneuriale » dans le cadastre de 1626.

En effet, le prince de Martigues, César de Vendôme, a séparé en deux lots distincts la Tour de ce qu'on appelle la Maison du Roi (c'est-à-dire le palais épiscopal incendié en 1371-73, je pense[1]). Il a conservé la tour, attribut du seigneur, mais, constamment en recherche de liquidités, a vendu[2] le « palais » à un dénommé Antoine Turc, riche propriétaire de Ferrières. Il a tout de même conservé une résidence dans le quartier, au sud de la rue de l'Eglise, côté ouest, contre le rempart ouest. Ce bâtiment faisait face à l'église, leurs façades étant sensiblement de même longueur. C'est ce bâtiment, physiquement séparé de la Tour qui reçoit l'appellation de « maison seigneuriale » dans le cadastre de 1645.

Un autre bâtiment situé sur le Plan de Ferrières subsiste de l'époque où les trois *castra* étaient indépendants: le Grand Portail. C'est l'ancienne entrée principale du castrum; il était situé au début de l'actuelle rue de Serbes[3]. La dénomination « Grand Portail » apparaît dans les reconnaissances de 1542[4]. En 1615, le conseil décide d'« accomoder la porte de Ferrières entrant à la Grande Rue et proche le Plan[5] ». Dans le cadastre de 1626[6], cette entrée prend encore un autre nom : le Portallet de Saint-Jaume – ou Saint-Jacques – Toutefois, au début du XVIIe siècle, cette porte a perdu sa fonction, puisque si le rempart (ou quelques sections de celui-ci) séparant Ferrières de la Rue Neuve subsiste, la nouvelle entrée de la ville se situe à la Porte de l'Ile/Fos/Hôpital[7]. Nous ne trouverons que dans les années 1680 une explication convaincante à la persistance de cet édifice dans le paysage urbain : sa destruction aurait fragilisé les maisons mitoyennes, appuyées dessus.

Déchu de sa fonction première, ce portail fait cependant toujours partie de la vie des habitants du quartier. En 1645, signale R. Cornet, la maison faisant l'angle entre la façade sud de la « Grande Rue » et le Plan accueille le poids de la farine. Cet emplacement sera à partir de 1657 celui de la nouvelle fontaine de Ferrières[8].

Toutefois le portail en lui-même, situé contre la fontaine, au nord, menace ruine : en mai 1679, les conseillers prennent la décision de l'abattre[9]. Ils doivent, en conséquence « dresser une ancoule pour soustenir l'arc de ladite fontaine ». Une ancoule est un étai, un contrefort ; l'arc de la fontaine est la voûte qui soutient l'auvent, ce dernier ayant peut-être été construit pour protéger le Poids de la Farine du temps de sa présence à cet endroit. Le fait d'ôter le Grand Portail provoquerait l'écroulement de cet arc, qu'il faut donc étayer. Nous disposons par chance d'une photographie probablement de la fin du XIXe siècle, sur laquelle on aperçoit la fontaine de Ferrières, et surtout l'« ancoule » qui lui a été accolé plus tard, la suite du registre de délibérations attestant que ces travaux n'ont pas été effectués. En octobre

---

[1] Cf. 1.2.3.5, p203.

[2] Entre 1609 -date où il devient prince de Martigues, à l'âge de quinze ans- et 1645, donc. Découverte de M. René Cornet

[3] Qui ne compte pas moins de quatre appellations entre le XVe et le XVIIe siècle : rue Droite, rue du Pont, Grande Rue ou rue du Plan.

[4] AD B868 f°98.

[5] MG BB16, f°88v.

[6] MG CC355, f°9 et f°43.

[7] A l'intersection des actuels bd. du 14 juillet et rue Jean Roque.

[8] Alimentée par l'eau de la source de Tholon à la suite du gigantesque chantier mené par l'entrepreneur Noël Bourgarel (voir article sur l'alimentation en eau de Martigues, à paraître).

[9] MG BB20, f°257.

1682[1], on désire toujours l'abattre, la motivation du conseil étant « l'embellissement de la ville ». En mai 1687[2], des particuliers de Ferrières ont sommé le conseil de la faire abattre, mais ce sont les propriétaires dont les maisons touchent la porte qui semblent s'opposer. En mai 1690[3], la porte est toujours en place, et « menace ruine ». Ce qu'il advient de ce portail est assez peu clair. En mai 1719[4], on évoque la ruine du «portal qui est entre l'Isle et Ferrières », causé par un creusement effectué par le propriétaire de la maison mitoyenne (mais il peut aussi s'agir de la Porte de la Tour). Aucune de ces deux portes n'est plus évoquée par la suite. Il faut donc se contenter de supposer que le Grand Portail a été rasé entre 1719 et 1817[5].

Doc. 134. « Ancoule » de l'arche de la fontaine de Ferrières, vers 1900.

[1] Id., f°333v.
[2] MG BB21, f°128v.
[3] Id., f°198.
[4] MG BB25, 14/5/1719.
[5] Il n'apparaît plus sur le Cadastre Napoléonien.

Doc. 135. Emplacement de la halle du Plan de Ferrières. (« Place du Palais » sur cet extrait du Cadastre Napoléonien)

Diverses autres actions contribuant à transformer le Plan de Ferrières sont menées au XVIIe siècle. En 1680[1], on rénove le quai entre la Rue Neuve et le Plan. Surtout, une halle a été édifiée dans la seconde partie du XVIIe siècle, puisqu'elle est mentionnée en 1684[2]. Cette halle, où se déroulent des échanges commerciaux indéterminés, probablement une criée au poisson, se situe à l'emplacement où elle est dessinée (en bleu, n°252) sur le cadastre napoléonien.

A la suite de l'intégration de l'îlot de la Rue Neuve, le nombre de portes dans les remparts de Ferrières passe donc de trois à deux. La porte (de) Marguières, à l'extrémité nord de la rue droite de Marguières (actuelle rue Roger Salengro), sur la route de Tholon et de St-Mitre, subsiste. Le Grand Portail et la porte de la Tour sont désaffectés au profit de ce qu'on appelle la Porte de l'Ile. En septembre 1664, on ferme la Porte de Marguières pour travaux, et il est décidé que « ceux qui aborderont la ville passeront à la Porte de l'Isle »[3]. Cette porte et son pont –levis étaient empruntés par tous les voyageurs désirant se rendre de Martigues à Fos ou de Marseille à Arles.

Les fortifications avaient été totalement remaniées dans les années 1580 : à Ferrières comme à Jonquières, la communauté avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour renforcer les défenses de la ville, craignant, à raison, les violences de la 8ème guerre de religion. A l'automne 1585, on renforce le système défensif de Ferrières, constitué d'un rempart et d'un fossé : « Le fossé étant à l'entour dudit quartier de Ferrières se nettoiera à fin que l'eau (*de l'étang*) puisse entrer par un costé et sortir par l'autre passant par dessous le pont-levis que se

[1] MG BB20, f°270v.
[2] MG BB21, 30/7/1684, f°59 : « réparer le courroir par où l'eau du dégout de la fontaine de Ferrières passe tirant de ladite fontaine vers la Halle, et de là jusqu'au canal du bourdigoul de Meian »
[3] MG BB19, f°302.

fera »[1]. Mais les travaux aux remparts, très importants, doivent être ajournés en juillet 1586 par manque d'argent, ce qui occasionne des protestations du consul de Ferrières[2]. Il faudra attendre le mois d'août 1588 pour que les travaux reprennent[3]. Pourtant, en 1591, comme en 1592, on désire toujours « parachever l'ouvrage des fossés ». A la date du 23 juin 1592, on trouve dans le registre de délibération une curieuse mention : il faut impérativement «continuer la besogne des fossés (…) car ceux de Miramas menacent d'envahir Martigues à cause de la contribution de 500 écus qu'elle leur doit, plus d'autres dettes ». Je pense que ce ne sont pas les habitants de Miramas que l'on craint (c'est un très petit village), mais un groupe d'hommes en armes stationnés à Miramas. Néanmoins, la peur de ces hommes a donné le sursaut nécessaire au parachèvement des fossés de Ferrières : l'ingénieur arlésien Borrel, sollicité à l'été 1592 pour remanier les défenses de Jonquières, se penche vraisemblablement également sur le cas de Ferrières.

Mais si Jonquières s'est vue doté d'un système de fortifications totalement nouveau à l'occasion des guerres de religions, rien de tel n'a été effectué à Ferrières : le tracé du rempart médiéval a été maintenu jusqu'à la fin de l'époque Moderne. Plus précisément, Ferrières ne reçoit pas de fortification bastionnée à proprement parler, en étoile, comme celle que Borrel élabore pour Jonquières. Notons que le plan de Jacques Maretz, de 1633, prête à confusion : on y voit des fossés qui adoptent une forme concave dont la pointe intérieure serait au niveau de la porte Marguières. Pour se convaincre de l'erreur de Maretz, on peut encore observer le cadastre napoléonien : alors que l'ancienne trame en étoile du fossé apparaît à Jonquières, la trame est parfaitement droite à Ferrières. J. Maretz a sans doute extrapolé, au moment de dessiner sa carte, la situation de Jonquières sur celle de Ferrières.

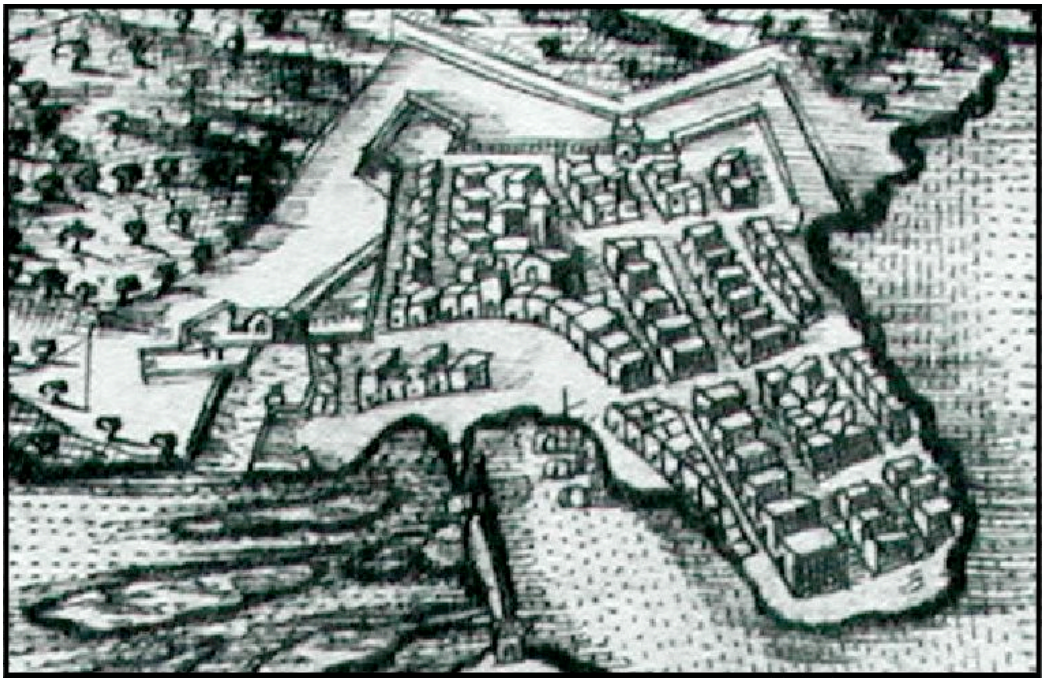

[1] MG BB14, f°73.
[2] Id., f°93.
[3] Id., f°163.

Doc. 136. Absence de fortification en étoile à Ferrières. (extraits du plan de Jacques Maretz, 1633, op. cit., et du Cadastre Napoléonien, 1817)

Les fortifications des années 1585-1592 sont complétées par au moins une nouvelle tour. Celle qui j'ai identifiée est signalée en 1626[1], près de la Porte de l'Ile. Cet ensemble tour/pont-levis situé à la porte de l'Ile-Fos-Hôpital est complété par un bastion : en 1764, le conseil veut employer les pauvres à « démolir une grande partie du tas de terre, **reste du bastion** qui se trouvoit à l'entrée de la ville près la porte de l'Hopital »[2].

De plus, le plan de J. Maretz laisse entendre qu'un bastion était situé au coin nord-ouest du rempart. Mais je n'ai malheureusement trouvé aucune trace de celui-ci dans les archives.

Toutefois, la pièce maîtresse du système de défense est le fort de Margueridette. Situé au nord-est du quartier, au bord de l'Etang de Berre, accolé à l'extérieur des remparts, il s'agit d'une construction imposante dont on sait malheureusement peu. Fait étonnant, ce fort n'apparaît sur aucun document iconographique. Le plan de J. Maretz, en 1633, ne le figure pas, alors que son existence est certaine à cette époque : il est cité dans le procès-verbal de visite de Henri de Séguiran, la même année. Ce dernier se livre à un inventaire de l'armement que contient le bastion « La Marguerie », et mentionne notamment « une pièce de fer coulue, de 8 pieds et demie de long », soit un canon moyen. En outre, on ne dispose pas de sources permettant de dater sa construction. Il s'agit d'un ouvrage de type bastion, c'est-à-dire qu'il forme une saillie sur le rempart de la ville. Il faut sans doute y voir une tentative du XVIe siècle d'adapter les rempart médiévaux à la vogue du bastion. Mais il est impossible de dire si le fort de la Marguerite - ou Margueridette, selon les mentions - a été élevé durant les guerres

[1] MG CC355, f°133v.
[2] MG BB29, 8/1/1764.

de religion, et peut-être pendant les travaux aux fortifications de 1585-1592, ou bien s'il leur est antérieur.

En matière d'étymologie, également, je ne peux lever le doute. Deux hypothèses peuvent s'opposer. Tout d'abord celle d'un nom découlant de la forme même de l'ouvrage : en effet, on peut imaginer un fortin dont les échauguettes ou les angles saillants aient rappelé les pétales d'une marguerite. Ou bien, plus simplement, l'éventualité d'un nom dérivant de celui du lieu où le bâtiment est construit : Marguières. Ce toponyme se retrouve dans le nom de la porte nord du quartier : la porte Marguières est appelée du nom du lieu-dit où elle mène, que l'on identifie facilement dans tous les cadastres. Marguières – *Marguieras* en provençal - est l'endroit limité, au sud, par le rempart de Ferrières, à l'est par la rive de l'Etang de Berre et à l'ouest par le chemin allant à Tholon et St-Mitre. Ce toponyme est sans doute issu du provençal *margaï, margaia,* (marais) ; il existe également dans ce secteur un puits important, dit « Puits de Marguières ».

En revanche, je ne comprends pas le suffixe –idette. Les appellations Marguerite et Margueridette semblent utilisées indifféremment. En septembre 1611[1], les consuls désirent arrenter le « grand fort de Ferrières ». Ce fort est dit « de la Marguerite » pour la première fois dans le cadastre de 1626[2]. En 1638[3], le conseil décide de rénover le fort « de la Marguerite ». En 1645, le cadastre évoque le fort ou bastion « de la Margueridette ». On retrouve la dénomination Marguerite en 1670 et 1674[4], et Margueridette en 1694[5], pour évoquer le « couvert du magazin appelé la Margueridete ». En 1777[6], on lit dans les délibérations : « ruines du fort de la Marguaridete ».

Quelle était la taille de ce fort ? Grâce au travail de M. R. Cornet sur le cadastre de 1645, il est possible de l'estimer : sur le côté nord de la traverse de la Palissade (actuelle rue Margueridette), ce chercheur a relevé quatre maisons voisines et alignées ayant au nord le fort pour confront. Une cinquième maison, à l'ouest, confronte simplement la muraille de la ville. Grâce à la persistance de ces maisons sur le cadastre napoléonien, on peut déclarer que le fort de la Marguerite voisinait avec des maisons sur une longueur d'au moins 20 mètres. Ce fort avait donc un côté dont la longueur était au moins égale à vingt mètres, ce qui justifie sa dénomination « grand fort » de 1611, par rapport aux autres bastions de Ferrières et Jonquières[7].

Le registre de délibérations BB21 nous fournit, en 1698, des informations complémentaires : « la demi-lune visant la gardette de Ferrières est dans un méchant état et menace le passage des habitants qui doivent passer à une porte la joignant, qui contourne, et le lieu est extrêmement serré ; pour le bien public, il serait nécessaire de la faire abattre et la chose servirait pour combler l'entre-deux de la Gardette et de la petite face ; le **passage de la**

---

[1] MG BB15, 11/9/1611.
[2] MG CC 355.
[3] MG BB18, f°9.
[4] MG BB20.
[5] MG BB21, f°405. Faut-il voir dans la mention « magazin » - à prendre dans le sens d'un dépôt d'armes - un bâtiment distinct du fort ? Je ne le pense pas.
[6] MG BB30, 7/4/1777.
[7] Dans l'ouvrage de L.Dégut, *Martigues*, op. cit., p154 : « Un fort appelé Fort de la Margueridette, protégeait l'angle nord-est du rempart et permettait de surveiller le fossé du nord et le rivage de l'étang/ la face ouest était protégée par une demi-lune et un bastion précédé d'un glacis. »

porte du quartier serait **à droite ligne** et plus spacieux ». Malgré le caractère abscons de cet extrait, on peut supposer que la demi-lune évoquée est un ouvrage avancé de l'ouest du fort de la Marguerite qui gêne l'entrée de la ville par la porte de Marguières, puisqu'elle impose un tracé en chicane à la sortie nord de la ville. Tout contre cette porte est bâtie une gardette, c'est-à-dire un réduit destiné au portier.
(Voir doc. 137, p473)

Enfin, le Poids de la Farine, expulsé du Plan de Ferrières par l'arrivée de la fontaine en 1657, a été installé à proximité du fort de la Marguerite[1].

Examinons maintenant le plan de ce quartier, en revenant sur les informations données par B.Hénin dans « Martigues dans les premières années de l'Union »[2]. Par ailleurs très intelligemment écrit, cet article s'avère un peu faible en ce qui concerne la description du réseau des rues de Ferrières, déduit uniquement d'après le cadastre de 1584.

Tout d'abord, Béatrice Hénin énonce : « Le quartier a à peu près la même superficie que Jonquières ». Ceci est inexact, en ce qui concerne les années 1580 : Jonquières est environ 1,5 fois plus grand que Ferrières. Cette proportion reste identique au XVIIe siècle, consécutivement aux avancées de Ferrières et Jonquières sur l'étang et à l'extension du centre de Jonquières contre la seconde ligne de fortifications. En 1645, la superficie de Ferrières est peu ou prou de 2 hectares, celle de Jonquières de 3 ha. Les autres erreurs sont plutôt des omissions ou le résultat de formulations ambiguës. B. Hénin affirme : « la rue Droite, rue principale, est cette fois orientée est-ouest. (…) Parallèle à cette rue vers le nord, la rue de l'Escale, puis de la Palissade ». Le maillage est en réalité plus étoffé, et ce dès 1584. Les cadastres de 1626 et de 1645 concordent sur les noms et la disposition des rues. Au vu de la multiplicité des appellations de celles-ci, un éclaircissement s'impose. Au début du XVIIe siècle, on recense à Ferrières :

- la rue Droite. (actuelle rue des Serbes). C'est effectivement l'axe est-ouest, qui a porté le nom de rue du Pont au XVe siècle, et ceux de rue du Plan, de la Place ou Grande Rue au XVIe ;
- la rue de Marguières. (actuelle rue R. Salengro). Partie nord de la rue appelée Droite au XVe siècle, on la trouve parfois encore sous le nom de rue Droite de Marguières aux XVIe et XVIIe, ce qui ajoute à la confusion ;
- la rue de la Cadène, ou rue de la Chaîne (nom inchangé depuis le XVe siècle) ;
- la rue du Four (nom inchangé depuis le XVe siècle ; actuelle rue du Grand Four)
- la rue de l'Eglise (nom inchangé depuis le XVe siècle), ou rue Saint-Louis (actuelle rue du Colonel Denfert).
- la rue de l'Escale ou rue du Loup (actuelle rue du Matelot).
- la rue ou traverse de la Palissade (actuelle rue Margueridette) ;
- la rue du Colombier (actuelle rue Joseph Boze). Au XVe siècle, cette voie formait la partie sud de la rue Droite (de Marguières) ;
- la rue de la Ribe Vieille (actuelle rue Henri Cayol) ;
- la rue de la Ribe Neuve ou rue du Rivage (actuelle rues du Portalet et du Peuple) ;

[1] BB19, 15/7/1657.
[2] 4CU, p105-123.

- la rue St-Jacques ou St-Jaume n'est signalée que pour deux maisons : c'est une ruelle située contre l'ancien rempart du Plan, reliant manifestement la rue Droite et la rive (actuel quai Maurice Tesse, encore appelé quai St-Jaume au XIXe siècle).

Aucune nouvelle maison n'est construite à Ferrières pendant les deux dernières décennies du XVIe siècle : on retrouve le chiffre de 150 habitations dans les cadastres de 1584 et de 1598. En revanche, ce quartier connaît, relativement, un essor supérieur aux deux autres, au début du XVIIe : le nombre de maisons passe de 151 en 1598 à 225 en 1626, soit une augmentation de 49% - contre 33% à Jonquières et seulement 22,5% à l'Ile -.

Ces nombreuses nouvelles habitations voient le jour, d'une part, nous le savons, sur des emplacements remblayés sur l'Etang de Berre. Néanmoins, de nouveaux bâtiments éclosent aussi en centre-ville. C'est une particularité historique de Ferrières par rapport à ses voisins qui s'estompe dans ces premières années du Grand Siècle **: le caractère clairsemé de son urbanisation jusque vers 1600, hérité du bas Moyen-Âge, disparaît à la faveur de cette puissante vague de construction**. Rappelons que la faible densité du bâti était matérialisée par la présence de nombreux jardins, au XVIe siècle, situés surtout entre le barri ouest et la rue de l'Eglise (actuelle rue du Colonel Denfert). Quelques espaces non bâtis avaient également subsisté au cœur du centre-ville, entre la rue du Four (actuelle rue du Grand Four) et la rue de l'Eglise. Ces espaces cultivés en pleine ville disparaissent au cours du premier quart du XVIIe, à l'exception de quelques rares parcelles situées immédiatement au nord de l'Eglise et au nord de la rue de l'Escale (actuelle rue du Matelot). Il en subsiste toujours une aujourd'hui, limitée au nord par l'ultime vestige du rempart de Ferrières.

Comme je l'ai déjà exposé, s'il est regrettable de ne pas disposer de registres de baptêmes de Ferrières avant les années 1670, on peut supposer que la population de ce quartier reste stable entre 1630 et 1690, et que 2000 habitants en centre-ville, ecclésiastiques compris, constitue un ordre de grandeur acceptable. Le nombre d'habitants par foyer était donc vraisemblablement loin d'y être aussi élevé qu'à Jonquières. En outre, il n'y a apparemment pas d'immigration massive des habitants de Ferrières vers le faubourg de Jonquières lorsque celui-ci se développe à partir des années 1650. Quelques habitants du quartier bâtissent une demeure dans le petit Faubourg de Ferrières (14 maisons en 1722)[1], ou bien dans l'encore plus petit Faubourg de l'Hôpital (6 maisons en 1722)[2].

[1] Ce faubourg est appelé faubourg de Marguières en 1780 (MG CC363), et compte encore 14 maisons.
[2] 6 encore en 1780.

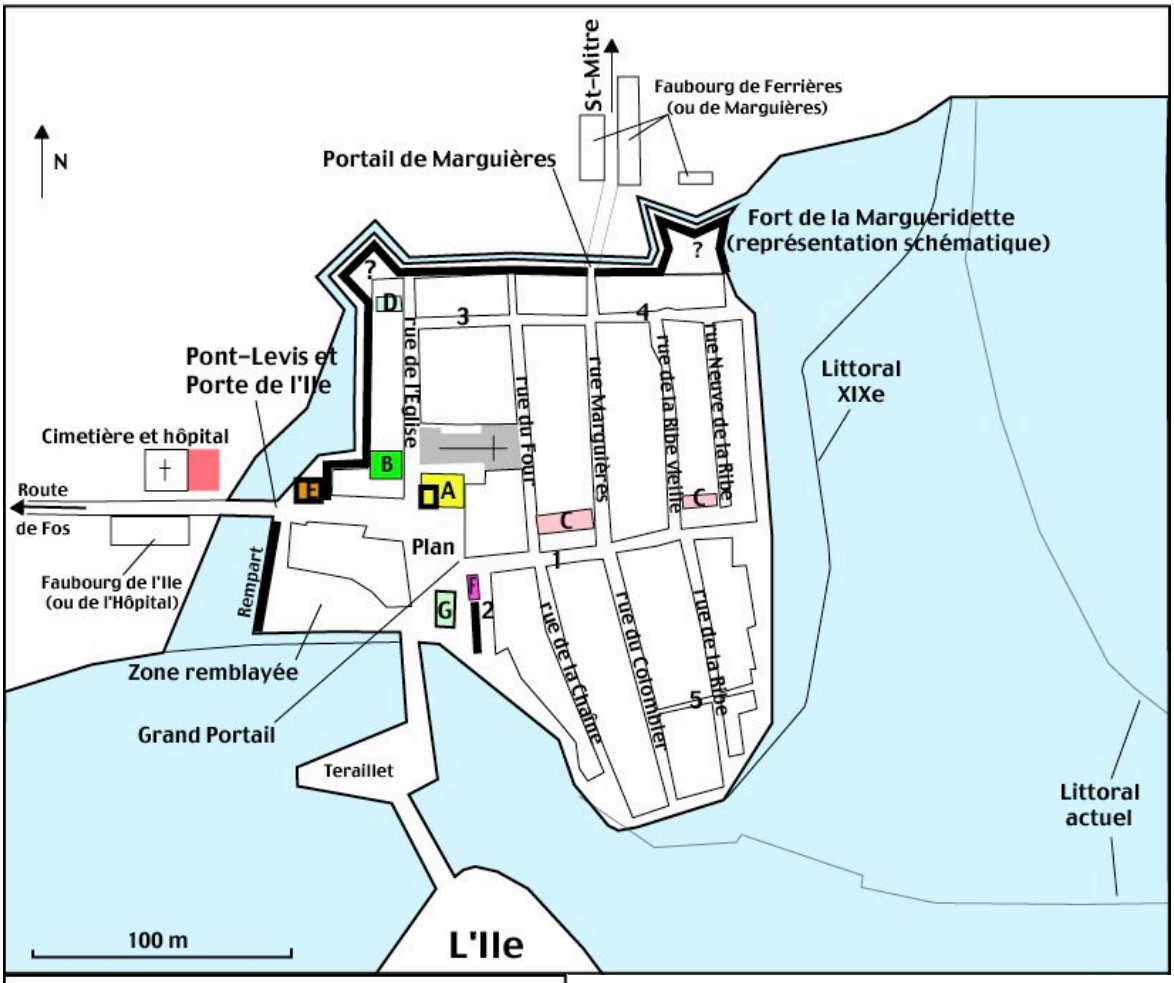

1: rue Droite
2: rue St-Jacques ou rue St-Jaume
3: rue de l'Escalle ou rue du Loup
4: traverse de la Palissade
5: travers du Colombier

A: tour et ancienne maison seigneuriale
B: maison seigneuriale
C: fours
D: maison claustrale
E: tour de la Porte de l'Ile (et potence?)
F: Poids de la farine, puis Fontaine de Ferrières (à partir de 1657)
G: halle

Doc. 137. Ferrières à la fin du XVIIe siècle.

Il m'a paru nécessaire, avant d'achever ce chapitre consacré à l'évolution de l'aspect des quartier, d'évoquer un des problèmes majeurs lié à l'agrandissement de la cité et aux modifications entreprises sur les fortifications :

<u>La question de l'entretien des fossés à Jonquières et à Ferrières</u>

Tout au long du XVIIe siècle, l'entretien du fossé en étoile de Jonquières dessiné par M. Borrel représente un travail important et répétitif. Les fortifications de Vauban, édifiées entre 1667 et 1707 sont basés sur le principe du fossé sec. Mais son prédécesseur, l'ingénieur arlésien, à fait le choix de remplir les fossés d'eau, utilisant ainsi les étangs dans une logique

défensive. Cependant, cette combinaison d'une fortification bastionnée et d'un fossé humide nécessite une maintenance fréquente : il faut prendre garde que ce dernier ne se comble pas, occasionnant ainsi un croupissement des eaux représentant une nuisance olfactive majeure et surtout, favorisant la propagation des épidémies. En effet, les habitants de Jonquières ne manquent pas d'y déverser leurs eaux sales et leur fumier : les travaux de l'ingénieur Borrel[1] ont fait de Jonquières, ainsi que de Ferrières, des « îles » : c'est un atout militaire, mais un handicap pour une ville se développement aussi rapidement. En 1645, par exemple, on doit nettoyer les fossés« sans les pouvoir tarir », et pour cause : ils constituent en quelque sorte des « bras » de la lagune de Caronte.

Dans la première partie du XVIIe siècle, les consuls font régulièrement curer les fossés de Jonquières et de Ferrières: en février 1640, par exemple, ils doivent « faire hoster les cloaques contre les murailles de Jonquières »[2]. En décembre 1648, on met les fossés à l'enchère « considéré les grandes saletés et fumiers que les habitants font croupir devant et contre les maisons qui rendent la ville sale et mal saine »[3]. En mars 1655, on les nettoie, car ils sont « remplys de labouye et que l'eaux qui la croupissent la dedans put puanteur et peuvent donner de l'infection et causer de maladies »[4].

Il faut dire que l'habitude de jeter ses déchets dans les fossés n'est pas seule en cause : le conduit d'évacuation des eaux du « Plan de la communauté » (actuelle place G. Tenque) se déverse dedans au débouché de la rue du Poids de la Farine (actuelle fin de la rue Lamartine), ainsi que le nouveau souterrain évacuant à partir de 1667 les eaux croupies de la rue des Tours et de la rue de la Ramade. En effet, le conseil a décidé le 23 janvier que « les eaux puantes qui croupissent à la rue des Fourts de Jonquières seront conduits où il sera advisé (…) afin qu'elle n'incommodent le passage et le public »[5].Le 17 avril est achevé cet « aqueduc pour les eaux croupissantes ». Pour sa construction, les maçons ont du « creuser sous le bastion de cest endroict et crotter (vouter) jusqu'au fossé afin que les eaux ayent par là leur sortie »[6]. (C'est-à-dire que l'égout passe sous un des quatre bastions édifiés par l'ingénieur Borrel[7].)

Mais ces évacuations ne résolvent qu'un problème, celui du croupissement des eaux sales dans les rues de Jonquières, et ne font qu'augmenter la quantité de matière en stagnation dans le fossé. En septembre 1668, le conseil jette l'éponge et prend la décision de « combler les fossés de Jonquières qui sont vers la porte »[8]. Ceci signifie que l'on remplit de terre le

---

[1] Dans la mesure où les douves des remparts médiévaux étaient effectivement entretenues et remplies d'eau, on peut éventuellement considérer que ces deux castra étaient déjà des « îles ».

[2] MG BB18, f°47v.

[3] Id., f288v.

[4] Id., f504.

[5] MG BB19, f°397. rue des Fourts : actuelle rue des Tours. Dans le cadastre de 1626, comme dans celui de 1645, on fait bien la différence entre cette rue, aussi appelée rue du Four Vieux et la rue du Four « proche l'église », ou rue du Four Neuf, qui est l'actuelle rue des Fours.

[6] Id, f°408.

[7] Situé à l'angle actuel du cours du 4 Septembre et de l'esplanade des Belges, ou bien sur l'actuelle place de Martyrs. Ce bastion est en tout cas appelé la « garde de Jonquières » (MG BB19, 3/10/1669) Le 6 mai 1668, une rénovation de « la vidange des eaux vers la Ramade, tirant vers l'estang » est nécessaire. (Cf. p457) S'il s'agit du même égout, ceci pourrait faire penser qu'il passerait plutôt sous le bastion de la place des Martyrs…

[8] Porte de Jonquières, au débouché sud de la rue Lamartine. MG BB19, f° 460v.

fossé dans sa partie du milieu, et que l'on renonce à la circulation des eaux entre les étangs de Caronte et de Berre. Pourtant, en mai 1670, on fait arranger le fossé dans sa partie nord, vers la bourdigue du roi, c'est-à-dire vers l'actuel quai Alsace-Lorraine, pour que les eaux de la conduite qui se jette dans le fossé puisse « librement couler et ne pas croupir »[1]. Le fossé est donc conservé dans ses extrémités nord-ouest, et sud-est (vers l'actuelle place des Martyrs), afin d'évacuer les eaux issues des deux égouts, débouchant l'un sous la fin de l'actuelle rue Lamartine (rue du Poids de la Farine[2]), et l'autre sous le bastion ou « garde » de Jonquières. Un comblement complémentaire semble avoir eu lieu à l'été 1678[3]. Mais il concerne aussi bien les fossés de Ferrières : ce quartier connaît des problèmes d'insalubrité similaires, car Borrel les a également mis en communication avec l'étang, mais l'impact sanitaire est à mon avis moindre dans ce quartier, car la population y est bien moins nombreuse. En avril 1673, le conseil ordonne de « faire un petit fossé » dans le « grand fossé » qui a été comblé à Jonquières, « afin de donner une vuidange aux eaux qui croupissent »[4]. Je pense qu'il s'agit de l'évacuation des eaux de la fontaine de Jonquières, située dans la susdite section comblée du milieu. On confectionne également ces « petits fossés au sein des grands fossés comblés » à Ferrières. Ces « petits vallats » sont entretenus avec soin, car ils s'avèrent jouer leur rôle d'égout mieux que les fossés de Borrel[5].

En 1683, le pont-levis de la porte de Jonquières, en service depuis 1592 ou 1593, est en ruine. Au lieu de le réparer, les conseillers délibèrent de « faire combler ledit pont avec les arcs et le faire remplir de terre et callade avec deux murailles à costé »[6], c'est-à-dire de lui maçonner un sarcophage que l'on remplit de terre. Le fossé étant déjà manifestement comblé à cet endroit, les ouvriers doivent vraisemblablement ôter la terre, bâtir les deux murs de soutien sous le passage et à nouveau noyer le tout sous la terre…

A Ferrières, on a peut-être renoncé au comblement du fossé, puisqu'en juin 1697, les consuls ont fait « netoyer et creuser les fossés long des murailles (…) pour faire vuider les eaux qui croupissoient et donnoient des infections à la ville »[7]. Ou peut-être sont-ce ces fameux « petits fossés » que l'on cure[8] …

---

[1] MG BB19, f°37v.
[2] MG BB20, f°301, 15/6/1681.
[3] Id., f°240v.
[4] Id., f°135v.
[5] Id., 5/5/1680/f°274v.
[6] MG BB21, 28/3/1683.
[7] Id., f°567v.
[8] Voir aussi l'intérêt que prend l'administration royale au problème de voirie et de salubrité publique, sous la cote AD C5177. On note une volonté de sanctionner les amas de fumier aux abords de la ville et le long des routes royales. Par exemple, le 3/9/1672 : « Divers mannes (*mauvais* ?) pas qu'il y a à l'entrée de Jonquières et le long du chemin royal. Fossés que certain particuliers ont fait pour faire pourrir du fumier et destramper de la chaux (14 pans largeur et longueur, 10 pans profondeur) ». Le risque d'accident est dénoncé : on ordonne de combler ces fossés au bord du chemin royal. Puanteur épouvantable. « Nous disons que soubz le bon plaisir du bureau, que le fumier et la chaux de le creux estant ostés, il faudra les ramplir de terre et aplanir le tout pour la commodité publique et d'aultant que les fossés reçoivent ordinairement les eaus que la pluye fait descendre des montagnes voisines du cousté des Capucins qui s'arrestant pour n'avoir pas sa fuite cause une infection importante et que la terre dont on auroit rampli lesdits creus venant à tomber peu à peu dans ledit fossés arresteroit la

Quoi qu'il en soit, tout au long du XVIIe siècle, l'entretien des larges fossés creusés vers 1590 s'avère plutôt moins fastidieux dans ce quartier qu'à Jonquières. Si les habitants dénoncent la puanteur et le caractère malsain des fossés de la ville en général, ceux de Ferrières, peut-être de part leur conception plus rectiligne, semblent occasionner moins de problèmes d'écoulement et de stagnation des eaux que ceux de Jonquières. Rappelons que ceux de Jonquières avaient subi un très profond remaniement et que leur contour, épousant la nouvelle fortification bastionnée, n'avait plus l'aspect d'un arc de cercle, mais d'un assemblage de lignes brisées. L'intervention de l'ingénieur Borrel avait sans doute été très limitée à Ferrières : on s'était contenté d'une adaptation des fortifications élaborées au XIVe siècle et d'un élargissement du fossé. Mais, plus simplement, les difficultés sanitaires de Jonquières ne sont peut-être dues qu'à la quantité de déchets émis par une population au moins deux fois plus nombreuse…

En octobre 1632, le conseil décide d'arrenter les fossés de Ferrières pour cinq ans[1]. Pour arrenter les fossés, il faut que ceux-ci aient au préalable été vidés de leur eau. Le fermier des fossés s'engage dans les années 1620 à « le remettre dans son premier état », c'est-à-dire en eau, dès que des troubles menaceront[2]. Mais les problèmes existent aussi de ce côté-ci de Caronte, cependant, puisqu'en juin 1697, « il a été nécessaire de fère netoyer et creuser les fossés long les murailles de Ferrières depuis la porte Marguière jusques à celle de l'Ile et de la jusqu'à la mer pour faire vuider (*vider*) les eaux qui croupissaient et causoient des infections à la ville »[3].

Pour clore ce sujet sous un angle positif, considérons que ces nuisances n'apparaissent que parce que l'on veut bien les évoquer. Il faut voir, dans cette litanie des problèmes d'évacuation d'eau sale, certes d'une part les difficultés insolubles d'une grande ville dépourvue d'un réseau d'égout, mais aussi d'autre part, par l'évocation même de ces thèmes, les débuts d'un processus positif et la prise de conscience, aussi bien à l'échelon local que dans l'administration aixoise, des problèmes liés à l'absence d'hygiène et à la relation entre celle-ci et la propagation des maladies.

En matière de développement urbain, le XVIIe siècle ne s'inscrit que partiellement dans la continuité du XVIe siècle. En effet, si l'extension du bâti sur la lagune est encore une

---

course desdites eaux, nous aurions treuvé à propos de faire une muraille despuis la fontaine jusques à St-Eloy bastie tant seulemant de terre de 5 à 6 pans de hauteur qui seroit tirée à droite ligne et non seulement serviront pour arrester la terre, mais encore au pied d'icelle il y auroit un petit fossé pour le conduict desdites eaux qui n'estant point arrestées ne pourroient point se corrompre, et d'aultant que ceste despance pourra se monter à 100 et quelques livres et que messieurs les consuls ne fourniront james que par fort, il plerra au bureau de sa grace faire ordonnance portant que la réparation estant mise à l'enchère par devant telle personne que nos seigneurs adviseront [...]. »

Sous cette référence, on trouve également diverses sanctions prises au début des années 1670 contre les amas ou creux à fumier aux abords des murailles de la ville et dans la ville même. A Martigues comme ailleurs, l'administration royale tente, sans grand succès de faire disparaître du paysage urbain l'intolérable omniprésence de l'excrémentiel.

[1] MG BB17, f°214v. Le fermier devra les entretenir contre le droit d'y ramasser le fumier et d'exploiter l'herbe y poussant.

[2] MG EE12.

[3] MG BB21, f°567v.

réalité tout au long du siècle dans les trois quartiers, à partir de 1650, la majeure partie des nouvelles constructions voient le jour à l'extérieur des remparts de la ville, sur la terre ferme. Les nouveaux bâtiments sont très nombreux : on compte 683 maisons dans la ville en 1598, 910 en 1645, et plus de 1400 en 1690, soit une augmentation de 105% en 90 ans. Cette croissance s'effectue en périphérie des noyaux médiévaux et n'en affecte pas significativement la trame urbaine.

Dans l'Ile, des excroissances apparaissent au delà des anciennes rives ouest et est : elles portent le nom de « faubourg » de la Poterne (bâti entre 1550 et 1690, avec un pic d'intensité entre 1598 et 1626) et « faubourg » de l'Arénier (entièrement construit entre 1598 et 1626). Cependant, ces nouveaux secteurs bâti ne peuvent être considérés comme des faubourgs, mais comme des aménagements de centre-ville : après l'Acte d'Union, l'Ile n'est plus qu'un quartier de Martigues. A Ferrières et à Jonquières, le gain de surface construite s'effectue également sur la lagune. Mais à Ferrières, il résulte aussi de la densification d'îlots peu bâtis, hérités du bas Moyen-Âge. A Jonquières, un premier agrandissement a lieu entre 1598 et 1626, par la construction de maisons (65 à 70) entre le rempart médiéval et la nouvelle ligne de défense érigée en 1593. Surtout, le faubourg de Jonquières voit le jour au sud du quartier après 1645, et vient sans doute remplacer des zones d'habitat insalubre comparables à un bidonville. Dans les années 1680, le faubourg de Jonquières compte environ 225 maisons.

2.2.5. Les grands travaux municipaux

Parmi les nombreuses conséquences positives de l'Acte d'Union, l'augmentation du budget communal et de la capacité financière de la ville au XVIIe siècle est une des plus spectaculaire, puisqu'elle est à l'origine de la construction de la plupart des grands édifices qui ont façonné l'identité du centre-ville actuel. L'aisance pécuniaire de la communauté est due à plusieurs phénomènes connexes :

- l'addition des trois anciennes bourses, dont la réunion constitue une caution permettant le cas échéant d'emprunter des sommes élevées ;
- la croissance économique, dont le budget communal perçoit les dividendes par le biais, notamment, des impôts indirects et directs;
- la croissance démographique : chaque nouveau foyer contribue aux impôts (surtout directs avant 1645, surtout indirects après cette date) ; en outre, la communauté est propriétaire de places de maisons qu'elle vend au tarif, élevé, du marché.

La volonté municipale de mener à bien des chantiers intéressant la collectivité entière s'exprime en matière d'édifices religieux tant que civils. J.M. Paoli, dans son article intitulé « La prospérité de Martigues au XVIIe siècle »[1], propose une liste de ces réalisations, que j'ai ici cherché à étoffer et à rectifier le cas échéant.

[1] 4CU, p135.

2.2.5.1. La construction publique de 1580 à 1640

Nous avons déjà noté que les premières grandes décisions de la communauté, une fois passée les années de peste, étaient de caractère civil, et s'apparentaient à la volonté d'une ville moyenne de prendre des mesures en faveur du bien-être public et de l'économie. En janvier 1583, les consuls s'inscrivent dans la continuité des décisions prises à l'Ile dans les années 1560 et 1570[1] et persistent à vouloir faire venir l'eau du canal de Craponne à Martigues, afin de l'utiliser comme force motrice dans des moulins à eau. Le 2 janvier 1582, il est admis que l'« on s'accordera avec le Sieur de Crappon, écuier de la ville de Salon pour faire venir l'eau de la Durance à Martigues pour faire des moulins et autres. »[2]. La ville, en effet, ne dispose que de moulins à vent, au rendement bien inférieur, et le caractère aléatoire de la mouture au moulin à vent représente un risque pour une communauté regroupant peut-être 5000 habitants[3].

Les guerres de religion, sans doute, empêcheront toutefois l'arrivée du canal de Craponne, et donc l'installation d'un moulin à eau réglant le problème de la mouture. Pourtant, en juin 1587, le moulin est construit, à proximité de ces étangs. Le 7, il est question que la communauté le rachète à l'ordre de l'Hôpital, mais elle n'en a pas les moyens[4]. C'est ici que l'on identifie l'intervention d'un capitaliste extérieur, finançant vraisemblablement l'arrivée du canal de Craponne, dans la perspective de tirer profit de la mouture du blé. Cette personne n'est autre que le propriétaire des étangs : M. de Cadenet, seigneur de Tamerlet, fait partie de l'ordre des Hospitaliers[5]. Notons qu'un hameau appelé Mas de l'Hôpital existe encore aujourd'hui au sud de l'étang du Pourra. Mais le 14 juin, les constructeurs du moulin se déclarent à court d'argent et demandent à Cadenet de payer ; celui-ci refuse, et propose le 26 juillet à la communauté de payer la moitié des dépenses pour amener l'eau de la Durance aux étangs[6]. La communauté décide de prendre le temps de la réflexion. On doit se contenter de supposer que la guerre porte la responsabilité de l'échec de l'arrivée du canal aux portes du terroir de Martigues, car les délibérations communales s'interrompent de 1588 à 1591.

La communauté se trouve fort handicapée par cette carence : en septembre 1614, les Martégaux sont contraints d'aller moudre à Merveille, sur la rive nord de l'étang de Berre, à l'actuelle limite entre les communes de St-Chamas et de Berre[7]. Mais les consuls n'abandonnent pas l'idée de disposer d'un moulin à eau et projettent d'en construire un dans la bourdigue de Chapardu, au niveau de l'actuel quai Paul Doumer, en 1630[8]. Ce projet

---

[1] MG II4, f°102, « quarré n°8 » : Adam de Craponne s'engage en 1568 à faire venir l'eau dans le terroir de « Martigues » pour y faire des moulins à blé. MG BB13 17/8/1572 : « les vallats pour **mettre l'eau de la Durance aux étangs de Tamarlet et de Speillet** seront parachevés ». Je ne peux identifier l'étang de Speillet ; en revanche, l'étang de Tamerlet correspond à celui du Pourra, dont la partie sud est actuellement situé dans la commune de Martigues.

[2] MG BB75, f°48.

[3] Terroir compris.

[4] MG BB14 f°123.

[5] Dans le registre AD B866, de 1541, f°310v, un certain Jehan de Cadenet, habitant de Salon, est déjà propriétaire de l'étang de Tamerlet.

[6] MG BB14, f°127.

[7] MG BB16, f°72v. Il s'agit d'un moulin alimenté par un bief dérivant l'eau de la Durançole.

[8] MG BB17, 24/3/1630, f°146v.

échoue également, et une solution, tout à fait surprenante, est finalement trouvée en août 1631 : la communauté de Martigues achète le moulin de Merveille, situé à plus d'une journée de marche[1] ! Mais il faut évidemment supposer que le transport du grain s'effectue par bateau : le trajet ne représente ainsi que 16 km, parcourus grâce à la force du vent.

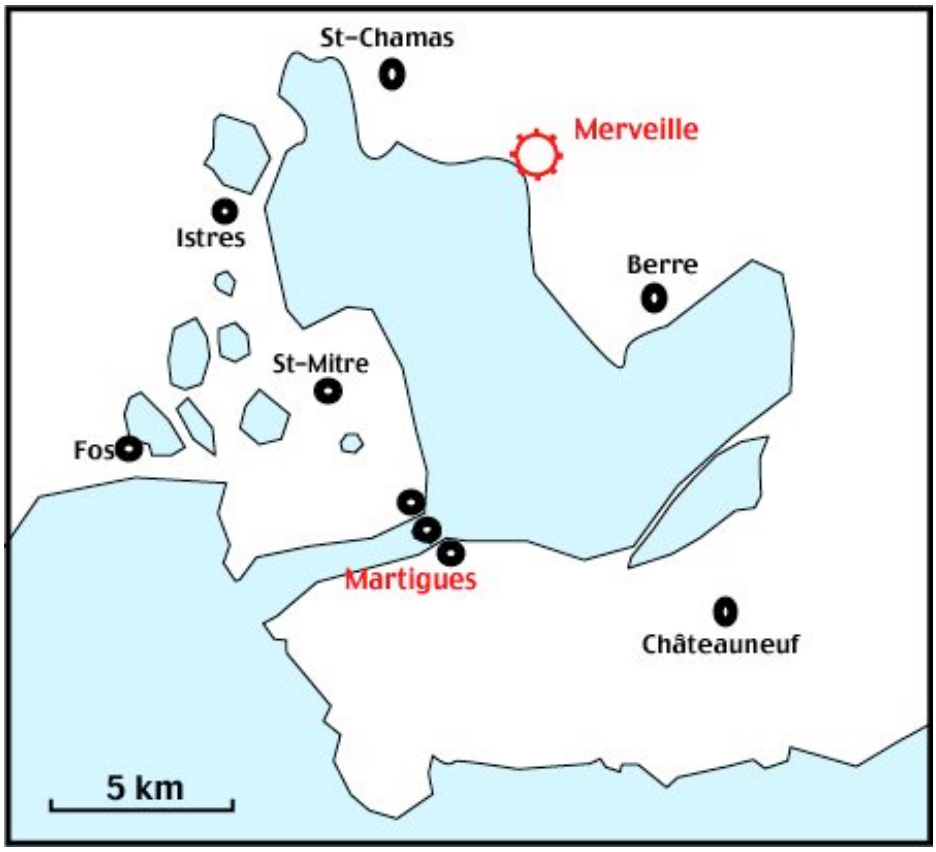

Doc. 138. Situation du moulin de Merveille.

Ce choix stratégique, et la volonté affichée durant toutes les années qui le précédent, témoigne de la puissance financière de la ville, qui n'écarte à priori aucune solution, même parmi les plus onéreuses, pour assurer l'alimentation de sa population. Une autre grande décision des premières années de l'Union est l'élaboration, en 1584, du premier cadastre regroupant les trois quartiers[2]. Les données qu'il contient sont précieuses pour l'étude de la démographie aux XVIe et XVIIe siècles.

Enfin, les administrateurs de la cité consultent dès 1586 un fontainier nommé Louis Brémond, afin de « faire venir l'eau tant de la Font de Tholon que de la Font de Martigues », située respectivement à 1,4km au nord de Ferrières, et à 1km à l'est de Jonquières. J'exposerai dans un article à paraître consacré à l'Histoire de l'alimentation en eau de la ville qu'il s'agit là d'un projet gigantesque, qui ne sera mené à bien qu'au prix de dépenses très élevées, dans les années 1610 côté Jonquières, et dans les années 1660 côté Ferrières.

Ces grands projets sont révélateurs d'une forte volonté d'offrir à la cité les équipements publics qui correspondent à sa nouvelle stature. Mais la fin des années 1580 et

[1] Id., f°179v.
[2] MG CC352.

les années 1590 mettent un frein à ces ambitions, et il faut attendre la fin de la 8ème guerre de religion pour assister à un redémarrage des grands chantiers publics. Celui-ci s'avère spectaculaire.

Les premières initiatives datent de 1598-1599. Elles concernent en premier lieu un projet de nouvel hôpital pour l'Ile, évoqué dès avril 1598[1]. En février 1599, il est clair qu'il s'agit d'une nécessité pour les habitants, car « il y a beaucoup de gens dans ceste ville qui veullent donner quelque aumosne pour faire commencer l'hospital ». De nombreuses personnes peuvent se permettre de faire des dons charitables: la ville compte une classe de bourgeois aisés, commerçants ou armateurs pour la plupart. Les consuls devront décider « sy sera bon fère ledit hospital là ou il estoit ou autre lieu où ils advizeront ». Dès 1586-1587, l'état avancé de délabrement avait été dénoncé devant le conseil de communauté[2], et des réparations avaient été décidées. Il semble que le bâtiment ait été définitivement rendu hors d'usage par les années de guerre. L'ouvrage est en construction en 1602, puisque le conseil fournit du « bois pour édiffier l'hôpital »[3]. Au début de 1604, il est en cours d'achèvement : les conseillers décident, in fine, de lui adjoindre « un réduit pour loger les pauvres dans l'hospital »[4].

En procédant à des recoupements, j'ai pu affirmer[5] que cette construction n'était pas située dans l'Ile, mais face à la Porte de l'Ile/Fos/Hôpital, soit à l'emplacement actuel de l'intersection entre le bd. Léo Lagrange et l'av. Kennedy. Il s'agit de l'hôpital principal de la ville, ou « hôpital des malades » jusqu'en 1768 ; on évoque en 1672 « l'hôpital St-Jacques l'Hostel Dieu de cette ville »[6]. L'hôpital St-Lazare, situé, lui, côté Jonquières, à 1 km environ au sud-est du centre-ville, reçoit les pauvres et les lépreux. La hiérarchie entre les deux établissements est très nette : en 1663, on décide qu'une « fille »sera menée à l'hôpital St-Jacques « et au cas que n'en veullent on continuera de la faire aller à l'hospital St-Lazare »[7]. En 1681, certains se plaignent de ce que « les pauvres passant font beaucoup de désordres à l'hôpital St-Jacques ». Il est décidé de mettre un homme à chacune de ses portes, afin « qu'iceux ne fassent aucun séjour »[8]. La communauté, conformément aux articles de l'Acte d'Union, assure l'entretien du bâtiment : en 1660, il est « en pauvre estat » : elle dépense 300 livres à sa réparation[9]. En 1664, alors que l'on installe des palissades pour renforcer les défenses de Jonquières et de Ferrières, on en profite pour créer « une gardette contre l'hospital de l'Isle que sera bastie de pierre et plastre »[10].

Mais comment déterminer si l'hôpital des années 1600 à été reconstruit à la place de l'ancien, ou si ce dernier, qui apparaît en ruine en 1586/1587, était situé à une autre endroit, sur l'Ile par exemple ? A priori, on imagine mal une institution dépendant de la communauté de l'Ile installée sur le terroir de Ferrières, d'autant plus que ce terroir est très récent : avant

---

[1] MG BB15, 25/4/1598.
[2] MG BB14, f°97 et f°135.
[3] MG BB15, 1/12/1602.
[4] MG BB15, 4/1/1604.
[5] Cf. p288-289, doc. 103 p374 et doc. 106 p377.
[6] MG BB20 12/6/1672, f°109.
[7] MG BB19, f°274.
[8] MG BB20, f°199v, 2/6/1681.
[9] MG BB19, f°160.
[10] MG BB18, 28/10/1664, f°303. Gardette : vestibule destiné à un gardien ou à un portier.

les années 1540[1], et peut-être même jusqu'à l'acte d'Union, les terres situées à l'extérieur du rempart de Ferrières font partie du terroir de St-Mitre. L'archevêque d'Arles, en créant Ferrières en 1300, ne l'avait pas doté d'un terroir spécifique, et cette situation persiste jusqu'au milieu du XVIe siècle au moins. Ceci signifierait, fait singulier, que l'hôpital de l'Ile aurait été construit sur le fief d'un autre seigneur. En effet, St-Mitre dépend de l'archevêque d'Arles et l'Ile est une possession comtale jusqu'au rachat de ces deux fiefs, ainsi que ceux de Châteauvieux, Ferrières et de la moitié de Fos par Charles du Maine en 1457.

Pourtant, cette surprenante hypothèse semble bien être la réalité. L'hôpital St-Jacques a bien été reconstruit au même endroit vers 1600, à l'emplacement des n°5 et 7 de l'actuelle av. Kennedy. J'ai fourni dans 1.3.2.3.2[2] les preuves de la localisation de l'hôpital ou Charité de l'Ile à cet endroit en 1324, 1322 et 1463. J'ai également affirmé que la Charité de l'Ile voisinait avec un cimetière, tantôt appelé « cimetière de Ferrières », tantôt « cimetière de l'Ile ».

Trois éléments permettent d'établir la continuité de la localisation entre 1463 et 1586.

1- La forte croissance démographique de 1470 au XVIIe siècle implique une réoccupation des centres-villes par les bâtiments privés. Ceci n'est pas propice au retour de l'hôpital dans le centre.
2- Il y a peu de chances que l'hôpital ait déménagé, puisqu'il ait été réinstallé au même endroit, en l'espace de 123 ans.
3- L'hôpital est en ruine en 1586 : il s'agit donc d'un édifice déjà ancien.

Ainsi, l'hôpital de l'Ile a selon toute vraisemblance occupé cet emplacement entre le début du XIVe siècle et 1768.

En septembre 1603, le consul Pistoye reçoit une lettre de Marseille, qui va s'avérer très importante pour l'avenir de la ville : « le père Larens, de l'ordre des Capucins (…) a donné quelque espérence qu'on pourra fère dresser un couvent de leur ordre audit Martegue si la ville le désire »[3]. Le conseil réuni s'empresse d'accepter, « considérant le fruit inestimable que peult apporter ». Cette installation se fera toutefois à une condition, de taille : la ville paiera la construction du couvent et d'une église sur les deniers communs[4]. Malgré la richesse de la ville, face à l'importance de la dépense, on dépêche deux représentants de chaque quartier à Aix « pour faire la queste des ausmosnes ».

Un enthousiasme exceptionnel de la population accompagne la nouvelle de l'installation des moines. En effet, le dimanche 30 mai 1604, trois mille personnes participent à la procession d'inauguration du chantier : « … vers huit heures du matin, lesquels trois mille seroit allés par un cotault et lieu éminent appartenant à François Roussin du quartier de Ferrières et au lieu appellé Clapière, où les Révérends Pères Capucins au nombre de sept auroient planté la Grand Croix que y est à présent pour un comancement et témoignage de la construction de l'église et couvent de leur ordre ». En 1607, l'ouvrage est en construction, puisque la communauté décide d'attribuer le produit de la gabelle du vin, soit 560 « deniers

[1] C'est encore le cas en 1542, dans le livre terrier côté AD B868. Voir AD B1256, « Procès-Verbal de la division des terroirs de Fos et Martigues ».
[2] p288-289.
[3] MG BB15, 21/9/1603.
[4] Id., 27/5/1604.

provençaux » à « l'ouvraige… du couvent des Capucins »[1]. Il en va de même en 1608, puisque on attribue « 485 écus de reve du vin pour la construction de l'église des Révérends Pères Capucins ». Un prix fait de la construction de la chapelle du couvent, dénommée Notre-Dame du Bon Voyage est rédigé en cette même année 1608[2]. Une dépense supplémentaire est encore effectuée en janvier 1610[3]. On peut penser que l'ouvrage est achevé peu après cette date, car il n'est plus mentionné dans le registre de délibérations. On peut considérer que ce chantier fut bref, puisqu'il ne semble avoir duré que six années : la puissance financière de la ville lui permet de se passer de son impôt sur le vin pour élever rapidement deux édifices imposants. Voici deux gravures du début du XIXe siècle permettant de se faire une idée de l'aspect des bâtiments[4].
Voir plan de situation : doc. 141 p486.

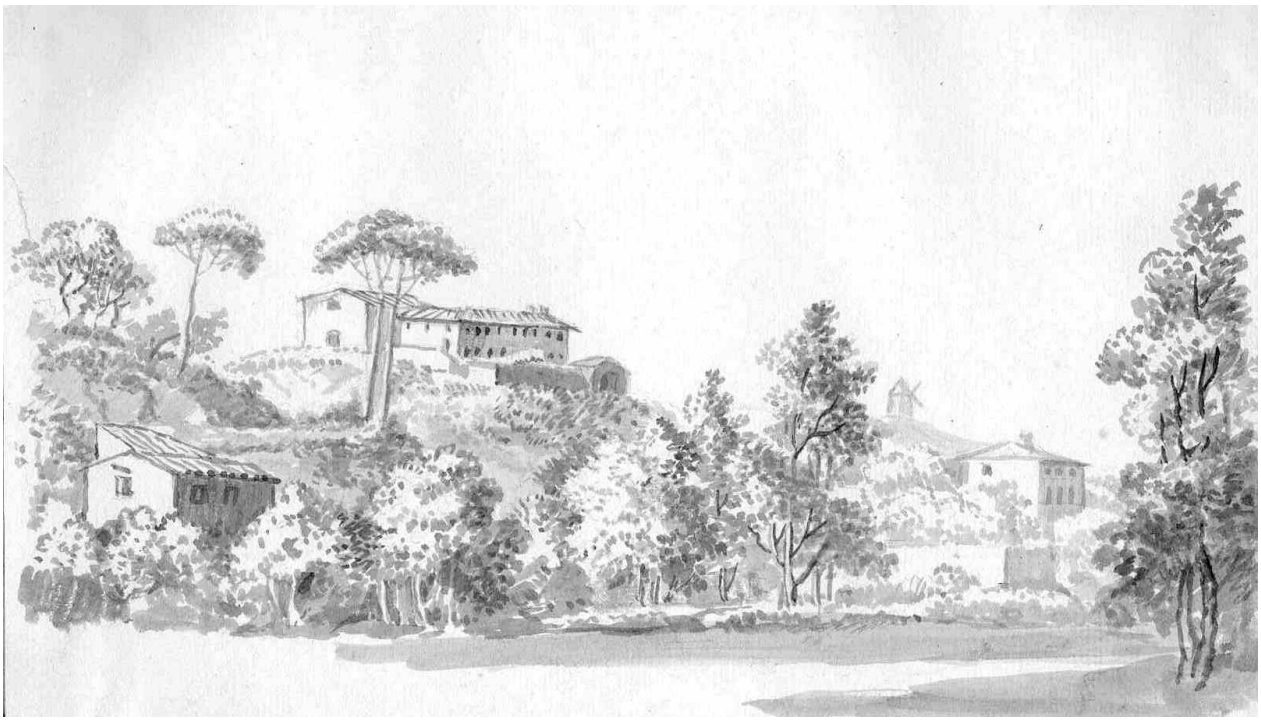

[1] Id., 25/10/1607.
[2] MG GG102.
[3] MG BB15, 3/1/1610.
[4] Après la Seconde Guerre mondiale, ceux-ci sont à l'abandon depuis plusieurs années. Ils sont achetés puis rasés par la municipalité, qui lance dans les années 1960 un vaste programme d'habitat social.

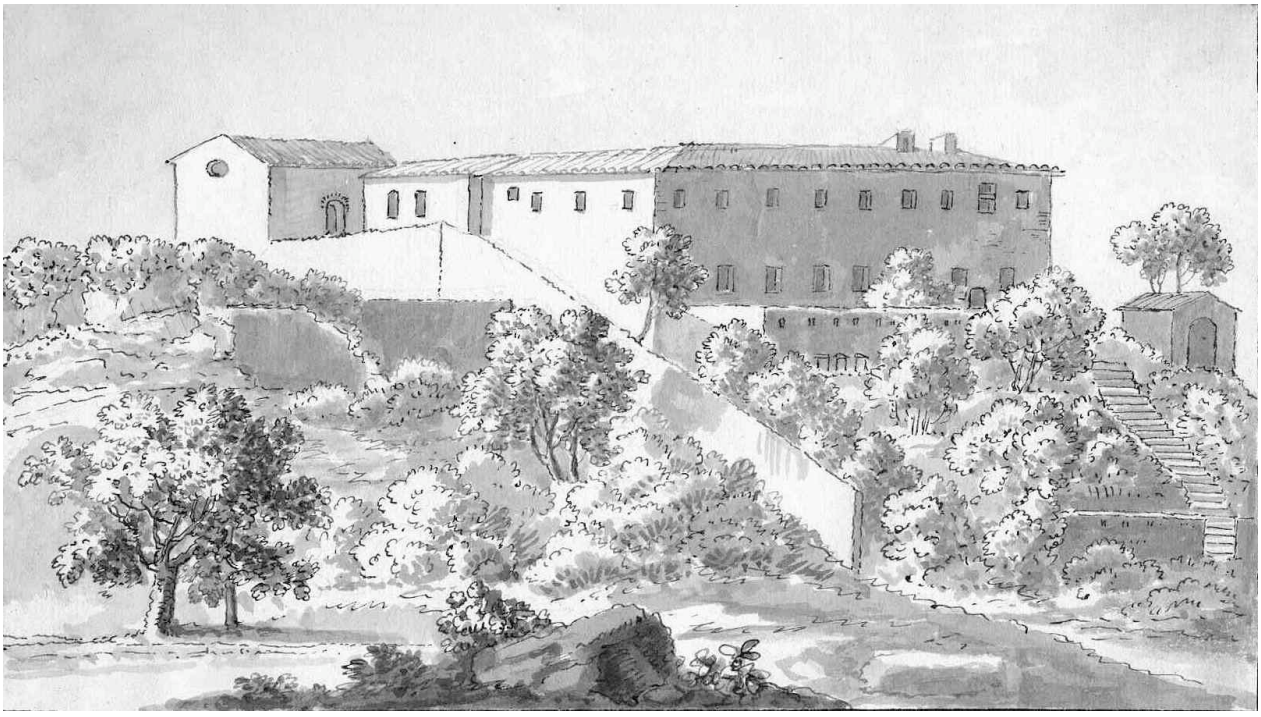

Doc. 139. Le couvent des Capucins au XIXe siècle. Illustrations de L. Mille, vers 1825, musée Ziem.

Plusieurs grands chantiers sont menés de front par la municipalité : la même année 1604, le conseil prend la décision de bâtir « une maison commune au quartier de l'Ile », au motif qu'il est « malséant de traicter affaires publiques dans une église »[1] (à la chapelle St-Sébastien, sur la sède St-Sébastien, au bord du « Miroir aux Oiseaux ».). Le projet de construction d'une maison de ville à l'Arenier est en fait vieux de 23 ans, puisqu'il est mentionné dans l'article n°20 de l'Acte d'Union (1581) : « Sera bastie et édiffiée une maison comune de ladicte comunaulté aux comungs despens d'icelle, au lieu dict à l'arenyer et à l'endroit de la maison des hoirs de Girard Nuirate et Baltezard Cordier, pour y tenir tous conseils et assemblées et y conserver tous tiltres privilèges documents, armes et munitions de guerre d'ycelle comunaulté ; et cependant, et jusques ladicte maison comune soit bastie, ce tiendra ledict conseil et assemblée de ladicte comunaulté du Martigues en la dicte chapelle Saint-Sébastian (…) et les armes et autres munitions de guerre demeureront aux maisons comunes que sont à présent ausdicts quartiers… ». Le provisoire aura, comme souvent, duré…

… jusqu'au 6 janvier 1604, date à laquelle le choix de la place de l'Arénier est confirmé, précisément à l'emplacement sur lequel est actuellement adossée la fontaine de la place Mirabeau. Là encore, on attribue le produit d'un impôt indirect pour financer la construction, en faisant le choix d'affermer les fours[2]. De la même façon, le chantier semble se dérouler vite, puisque le 25 avril, les consuls s'aperçoivent que l'entrepreneur en charge de l'édifice l'a élargi de quatre pans par rapport à ce qui est porté sur le contrat. Le budget communal semble sans limites, puisque l'on décide d'agrémenter la façade d'ornements en

[1] MG BB15, 4/1/1604.
[2] Id., 8/3/1604.

pierre taillée, notamment d'un « cordon ». Les travaux sont achevés dans la première moitié de 1606, puisque les consuls effectuent la « recepte de la maison de ville » le 13 juin[1].

La liste des travaux municipaux entrepris au cours de cet après-guerre ne s'arrête pas là. Les administrateurs de la cité accordent la même priorité aux constructions civiles qu'aux édifices religieux, désirant élever, ou tout au moins maintenir autant que possible la qualité de vie leurs concitoyens. Il faut garder à l'esprit que nous sommes dans un contexte de concentration humaine s'élevant rapidement, et atteignant des niveaux sans précédent. Cet entassement, nous l'avons déjà noté, est subi par la population de tous les quartiers, mais la situation la plus critique est vécue par celle de Jonquières au milieu du siècle. Cette densité de population exceptionnelle engendre évidemment de lourdes difficultés sanitaires, mais pose surtout le problème de l'alimentation en eau propre à la consommation: comment donner à boire à 4800 personnes serrées dans six rues et quelques bidonvilles (vraisemblablement), et dont les déjections et celles de leurs animaux polluent dangereusement la nappe phréatique dans laquelle sont creusés les puits des maisons ?

Dès 1599, un projet d'adduction d'eau est envisagé pour Jonquières : « pour le regard de la Font de Jonquières a esté dict que MM les consuls avec quatre ou cinq de chaque quartier advizeront de ce que pourra fère »[2]. Le 22 août, le conseil débat de l'offre d'un fontainier de créer une fontaine à Jonquières en unissant les eaux de la « fontaine de Corredour » (au quartier de St-Anne) et celle du Vabre, ruisseau se jettant dans l'Etang de Berre.

Mais ce grand projet, que je détaillerai dans l'article à venir sur l'Histoire de l'alimentation en eau à Martigues, ne sera réalisé qu'à partir de 1613. L'aventure commence en 1612, lorsque les consuls sollicitent un dénommé Marc Floquet, que l'on dit « homme expert à Nîmes et Cadenet », pour obtenir son avis sur la possibilité de créer des fontaines en centre-ville, en acheminant l'eau des sources de Tholon et du « Courradour ». M. Floquet estime que le prix d'un aqueduc venant de Tholon s'élève à « 2 ou 3000 escus », ce qui dissuade la municipalité[3].

---

[1] MG BB15. Nous l'avons déjà signalé p353 : les travaux de René Cornet ont permis d'établir que la maison commune avait été édifiée sur la moitié ouest du terrain de jeu de paume, qui s'étendait, à partir de la façade est de l'actuelle place Mirabeau, vers l'ouest sur une trentaine de mètres. Notons aussi que les documents archivés sous la cote DD4 décrivent les travaux de 1604 comme effectués à côté d'une halle aux poissons, et non à la place de cette halle. Il faut supposer que cette dernière se trouvait au sud de la nouvelle maison de ville, au bord du « Miroir aux Oiseaux ».

[2] MG BB15, 8/8/1599.

[3] MG BB16, 30/9/1612, f°25.

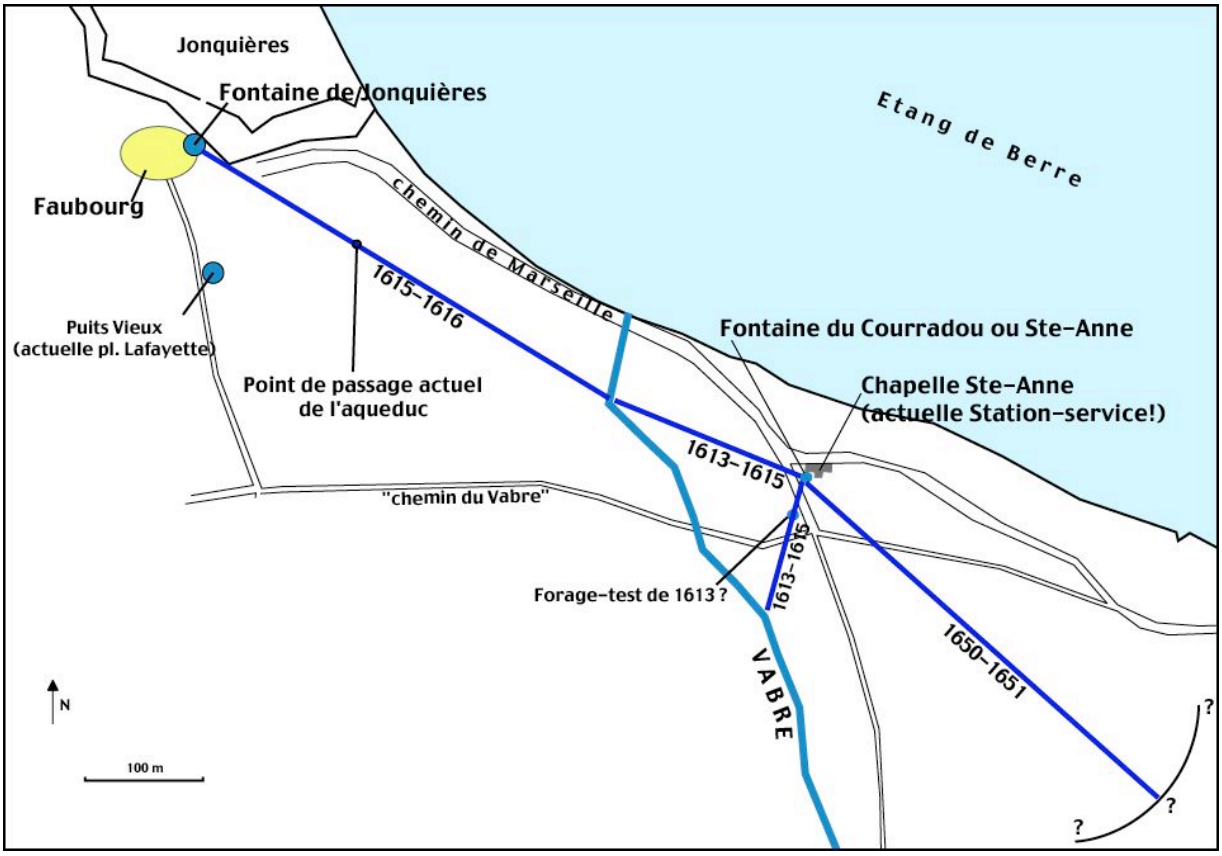

Doc. 140. L'aqueduc de la fontaine de Jonquières (1613-1616)

Toutefois, la décision a été prise en avril 1613 de faire venir l'eau du Courradour, avec l'idée de la faire entrer dans Jonquières et d'examiner si elle « pourroit estre dérivée ds l'Ile »[1]. Les travaux de captage commencent en septembre 1613 « au dessus de la chapelle Ste-Anne », et en juin 1615, M. Floquet a achevé le long souterrain (à peu près 1km) par lequel l'eau doit arriver. La question se pose en décembre 1615 de l'endroit où l'on fera « rejaillir » la fontaine : c'est finalement un emplacement situé au faubourg de Jonquières, face à la porte de la ville, qui est choisi ; les eaux y arrivent au début juin 1616[2]. Cette fontaine fournit désormais de l'eau aux habitants de ce quartier surpeuplé, mais son entretien se révèle fort délicat et onéreux. Tout au long du siècle, les canalisations et la fontaine elle-même réclament des interventions très fréquentes, parfois lourdes. De plus, l'évacuation des eaux, nous l'avons vu, est problématique le long des remparts et fossés de Jonquières : la présence de la nouvelle fontaine ne fait qu'aggraver le problème.

Nous avons déjà observé que ces chantiers tous azimuts caractérisent également la construction privée, qui connaît entre 1600 et 1630 la période la plus prolifique de son histoire, XXe siècle exclu. La hausse de la population, fruit d'un dynamisme démographique présent dès les années de guerre, pousse le conseil à voter des transformations qui font de la petite ville qu'était Martigues au XVIe siècle, une grande et opulente cité. Les travaux sont financés par les impôts réguliers, qu'ils soient directs ou indirects; le conseil est parfois obligé de moduler les seconds à la hausse, quand les dépenses communales le nécessitent. On relève

[1] Id., 14/4/1613/f°40v.
[2] Id., f°115v.

de plus un recours immodéré au crédit pour financer les nouveaux bâtiments publics, surtout dans les années 1600. En novembre 1607, les consuls empruntent 700 écus, en juillet 1608, 1000, en septembre 1608, 200, en février 1609, 500[1]. L'absence d'hésitation face à l'endettement que ces emprunts signifient, est un signe de très forte confiance dans l'avenir. A tel point que les ouvrages publics, au cours de ce premier quart de siècle, vont peu à peu perdre leur caractère immédiatement « utile » à la population. En effet, si les années 1600 sont l'époque de travaux majoritairement destinés à améliorer le bien-être quotidien des habitants, les années 1610 et 1620 voient la politique municipale de grands travaux s'ouvrir plus largement à la construction d'édifices religieux.

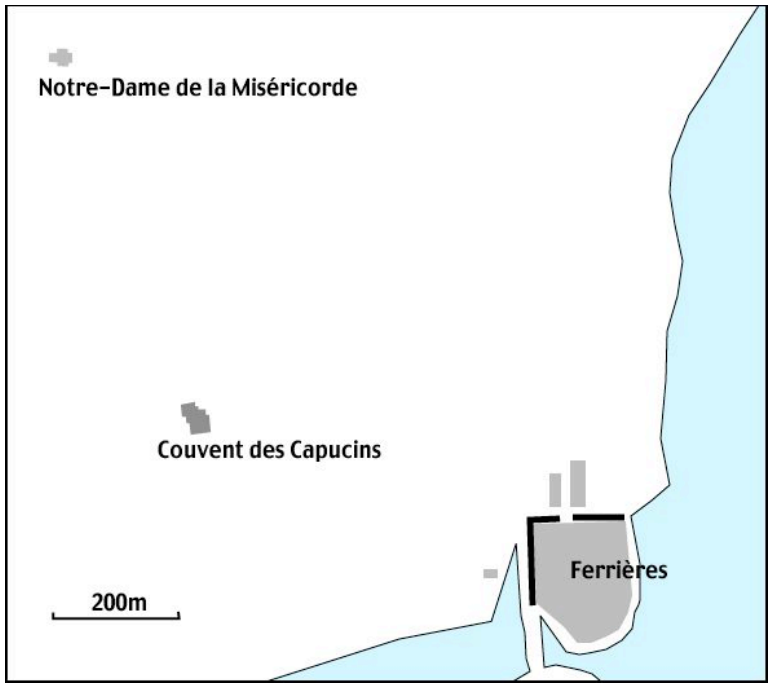

Doc. 141. Plan de situation de la chapelle Notre-Dame de la Miséricorde et du couvent des Capucins de Ferrières.

Il semble que la chapelle Notre-dame de la Miséricorde, dite « Notre-Dame des Marins » ait été élevée au début du XVIIe, sur son éminence de 107m d'altitude, si l'on en croit la date de 1613 gravée sur la croix située devant le bâtiment. Cette chapelle, imposant édifice d'une longueur de 30m et d'une largeur de 21m, est un bâtiment distinct du couvent des Capucins, cité plus haut : 600m environ les séparent. Rien ne dit que la date inscrite sur la croix ait un quelconque rapport avec les travaux de construction de la chapelle, mais les réflexions d'Anne-Marie Mignacco dans la brochure éditée en 1997 par les archives communales, « La chapelle Notre-Dame de la Miséricorde », sont éclairantes. D'après A.M. Mignacco, la chapelle n'apparaît pas sur la carte de la Vicomté de Martigues, dessinée entre 1554 et 1580[2]. En revanche, elle figure sur une carte conservée au musée des Amis du Vieux Toulon, que l'on peut dater par déduction entre 1628 et 1632. On doit se contenter de déclarer que la chapelle Notre-Dame de la Miséricorde date probablement des premières années du XVIIe siècle.

[1] MG BB15.
[2] Conservée au musée Paul Arbaud d'Aix-en-Provence, CA II 4.

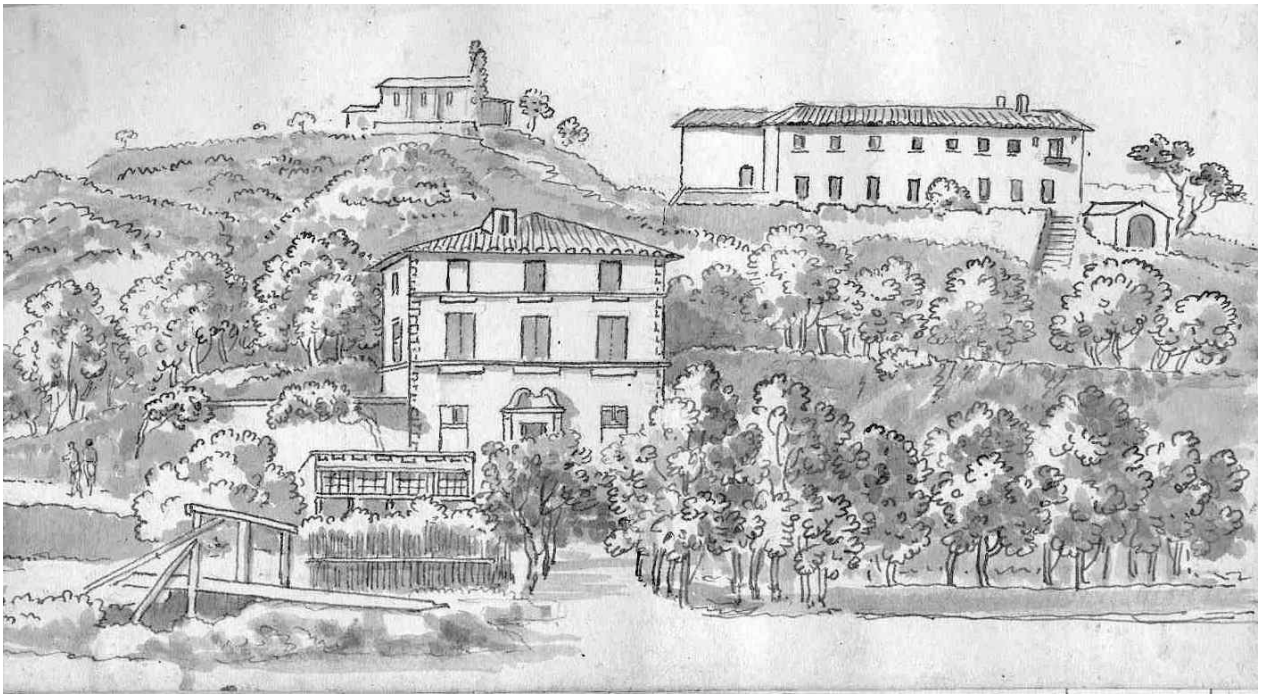

Doc. 142. La colline de la Vierge, gravure de Louis Mille, vers 1825, musée Ziem.
On aperçoit le couvent des Capucins au second plan et Notre-Dame de la Miséricorde en arrière-plan (au premier plan : la future maison de Charles Maurras).

Par ailleurs, Jean-Marie Paoli, dans son énumération[1], évoque l'agrandissement de l'église de Ferrières, « vers le milieu du siècle ». Il s'agit de l'église St-Louis de Ferrières, dans laquelle a été signé l'Acte d'Union en 1581, et qui remonte vraisemblablement au début du XIVe siècle. Le fait que les registres de délibérations aient continué à être tenus dans chaque quartier, ceux-ci étant uniquement consacrés aux édifices religieux après 1596[2], permet au chercheur de disposer d'informations supplémentaires par rapport à celles qu'offrent les registres de délibérations de la communauté. Cependant, les délibérations du quartier de Ferrières sont manquantes. J'ai donc été contraint de comparer les confronts des différents cadastres pour évaluer les dates d'apparition et d'évolution des bâtiments religieux dans ce quartier.

Dans le cadastre de 1584[3], comme dans celui de 1626[4], la rue de l'église (dite aussi rue Saint-Louis au XVe et au XVIe siècle), est une rue orientée nord-sud, parallèle au rempart[5]. La rue qui lui est parallèle à l'est est la rue du Four[6]. Ces appellations ne sont pas innocentes : l'église Saint-Louis de Ferrières, qui actuellement traverse l'îlot de maisons et possède une entrée dans chacune des deux rues n'était accessible, initialement, que par l'actuelle rue du Colonel Denfert. Dans le cadastre de 1584, il n'y a que cinq maisons sur le côté ouest de la rue du Four, mitoyennes, et toutes situées dans la moitié sud de la rue. Les trois plus au nord (la toute dernière est la maison du prieur) voisinent à l'ouest avec l'église. En revanche, dans

[1] 4CU, p135.
[2] MG BB75 à BB80.
[3] MG CC352.
[4] MG CC355.
[5] C'est l'actuelle rue du Colonel Denfert.
[6] Actuelle rue du Grand Four.

le cadastre de 1626, deux ou trois de ces trois maisons ont été rasées, et remplacées par l'extension de l'église.

L'église Saint-Louis de Ferrières a donc connu un agrandissement vers l'est avant 1626, et vraisemblablement au début du XVIIe siècle, car de tels travaux semblent exclus pendant la 8ème guerre de religion. Déclarer, comme J. M. Paoli[1], que l'église de Ferrières date du « milieu du siècle » est donc erroné.

Au nord de l'église, à l'endroit où l'on trouvait des jardins en 1584, apparaissent en 1626 la chapelle et le couvent des Pénitents Bleus, que j'évoquerai plus loin.

On peut affirmer que le premier tiers du XVIIe siècle est le théâtre d'une explosion de la construction sacrée à Martigues, puisqu'il voit aussi le démarrage de la reconstruction de l'église de Jonquières. Celle ci est dédiée depuis les années 1430 à St-Geniès, en l'honneur des immigrés issus de ce castrum déserté, à l'intention de qui elle avait été d'ailleurs érigée. A la lecture des *Documents de l'Histoire de Martigues*[2], il semble que les travaux durent fort longtemps : « 1625-1669 : reconstruction de l'église de Jonquières, placée sous le vocable de St-Genest (ou St-Geniès) ».

Je pense que cette datation est erronée : il faut en réalité distinguer deux phases distinctes de travaux au cours du XVIIe siècle : l'une se déroulant des années 1610 à 1625 environ, et l'autre au cours des années 1660. Le registre de délibérations particulier de Jonquières mentionne en 1610 la levée d'un capage « pour l'agrandissement de l'église de Jonquières »[3]. En 1616, on y évoque l' « œuvre » de l'église de Jonquières, qui est donc manifestement en chantier[4]. En 1618 y est invoquée la « permission de construire l'Eglise de Jonquières » datant du 4/6/1430[5] ; le conseil de demande si « on laissera le clocher ou il est ou si on le déplacera. »[6] Il est décidé que « Le clocher s'achèvera au lieu ou il a été commencé ». L'église est toujours en construction en 1619, puisqu'on évoque le cas d'un ouvrier de celle-ci[7]. A la fin de 1622, suite à l'effroyable épidémie de peste de 1621-1622, on parle déjà de « parachever le clocher de l'église »[8].

Je pense que cette reconstruction met à profit l'élargissement du tracé du rempart des années 1590. Il est clair que l'église élevée en 1430 butait à l'ouest contre le rempart médiéval, c'est à dire que ses dimensions est-ouest ne pouvaient excéder une longueur de 20 mètres. Le nouvel édifice peut agrandir cette emprise vers l'ouest, et a une longueur de 35 mètres environ[9].

---

[1] 4CU, p135.
[2] DHM76, doc n°142.
[3] MG BB77, 2/10/1610.
[4] Id., 16/6/1616.
[5] Id., 6/8/1618.
[6] Id., 21/9/1618.
[7] Id., 11/9/1619.
[8] Id., 20/12/1622.
[9] Chapelle de l'Annonciade primitive incluse, cf. p510.

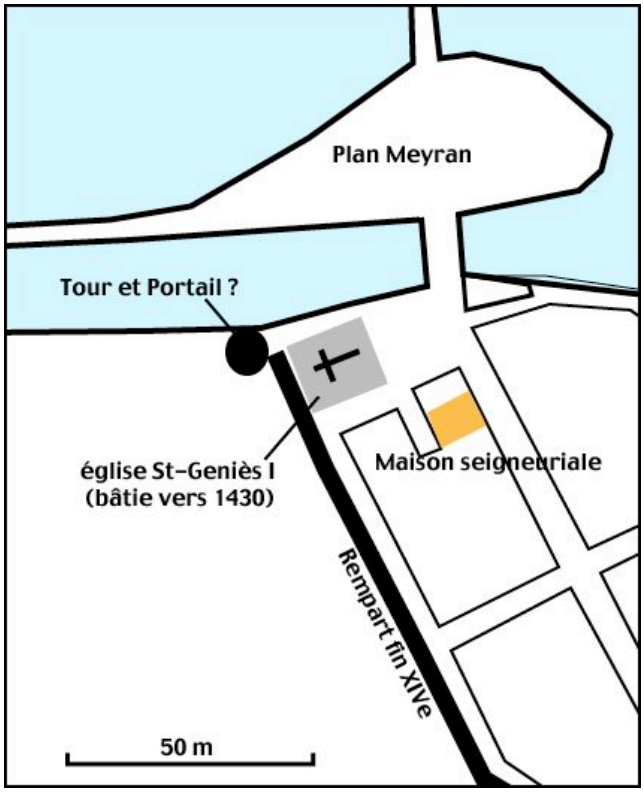

Doc. 143. L'église de Jonquières jusqu'en 1610.

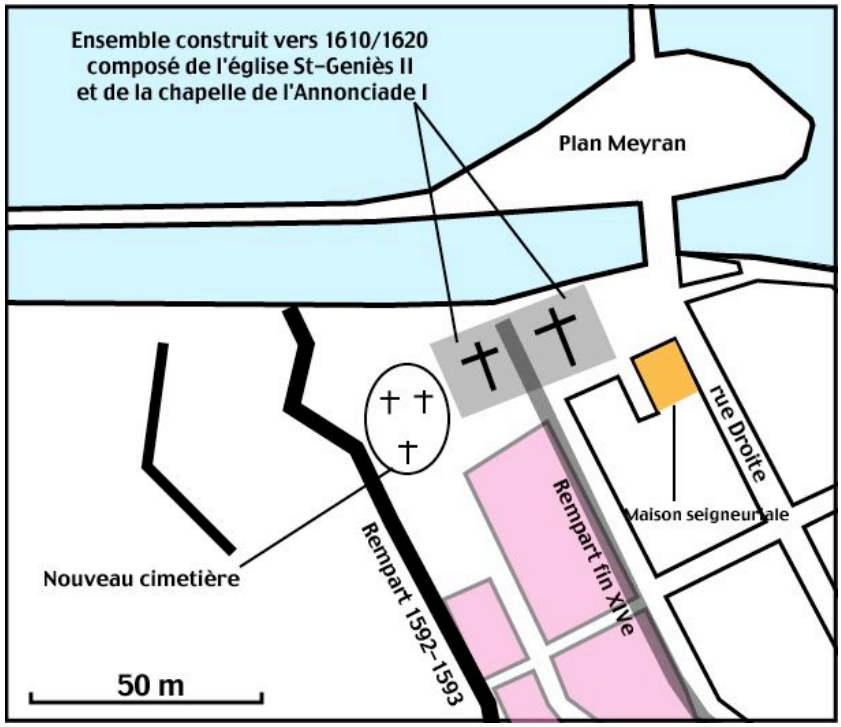

Doc. 144. La nouvelle église de Jonquières (à partir des années 1620)

Au cours de l'année 1623 se fait jour une affaire concernant les cloches et le clocher, pour lesquels le conseil estime légitime de recevoir une participation des seigneurs de Jonquières, qui sont toujours les moines de Montmajour[1]. Un an plus tard, ces derniers

[1] MG BB77, 10/9/1623.

finiront par offrir 800 écus, soit 2400 livres, après la réception du clocher, acceptée le 19/5/1624. Cette subvention est relativement importante, puisque le prix fait du clocher[1] estimait en 1623 son prix à 5560 livres. En 1628 sont mentionnés les questions de la custode (boite où l'on entrepose les hosties), des ornements et des habits de l'église: l'évocation de ces sujets secondaires laisse à penser que l'édifice est totalement achevé.

De manière étonnante, les épidémies des années 1615, 1621-1622 et 1628 ne semblent pas parvenir à ralentir durablement le rythme des dépenses communales, qu'elles soient à destination religieuse ou civile. En juin 1619, le conseil prend la décision de paver toutes les places de la ville[2]. Seuls les projets véritablement irréalisables sont écartés, comme celui d'avril 1619 de donner à « tous les chemins » du terroir une largeur de 4 cannes[3], soit 8 mètres! Les conseillers s'opposent à cette idée, qui ne peut à mon sens concerner que les itinéraires principaux, aux motifs qu'elle nécessiterait l'arrachage de trop d'oliviers, de vigne, la destruction de trop de murailles, que « cela couteroit 50000 livres » (chiffre considérable) et « feroit la ruyne du terroir de Martigues ».

En effet, si l'importante présence de capitaux dans la ville est une réalité - « beaucoup de villes en ceste province qui ne l'égaloit pas en nombre d'habitants, grandeur (…) richesse et comodité »[4] -, le bon sens semble le plus souvent l'emporter. Le conseil de Martigues, ville riche, mais peuplée par une nombreuse population laborieuse, entassée et donc cible facile pour les épidémies, ne mène pas à proprement parler une politique somptuaire au cours des premières décennies du XVIIe siècle. Les plus grandes dépenses effectuées sont plutôt assimilables à des tentatives d'amélioration des conditions de vie de la population.

La peste de 1621-1622, très meurtrière, ne freine que de manière passagère le secteur de la construction : nous avons vu page précédente que l'on parle d'achever le clocher de Jonquières dès décembre 1622. De plus, on assiste dès 1624-1625 à un vif redémarrage. Celui-ci concerne tout d'abord une profonde réfection des fontaines de Jonquières et de Tholon, à partir d'août 1624[5]. Mais ces travaux et d'autres envisagés en 1625-1626 engendrent une grave discorde entre la communauté de Jonquières et celles de Ferrières et de l'Ile, qui se traduit par un procès, « lequel différend et procès estant poursuivi causèrent beaucoup de maleur et la désunion des trois quartiers… »[6].

L'origine du procès est la suivante : face à d'importants travaux prévus à la fontaine de Jonquières et, dans une moindre mesure, au lavoir de Tholon, les conseillers de l'Ile et de Ferrières réclament que ceux-ci soient financé par un capage, alors que ceux de Jonquières préfèrent un financement classique, par la bourse commune. Un capage est un impôt exceptionnel, forfaitaire, prélevé par tête. Or, nous avons vu que la population de Jonquières était devenue très nombreuse au cours de ce premier quart de siècle. Le choix d'organiser un capage signifie donc la volonté de faire payer aux habitants de Jonquières une part supérieure à celle qu'ils auraient déboursé dans le cadre de l'imposition classique majoritairement

[1] MG GG55, 19/1/1623.
[2] BB16, f°201v.
[3] Id., f°195v.
[4] Id., f°199v.
[5] Id., f°395v.
[6] Id., 1/8/1626, f°460v.

prélevée sur les biens encadastrés, c'est-à-dire indexée sur la richesse foncière des habitants de chaque quartier. On pourrait résumer le problème ainsi : ceux de Ferrières et de l'Ile veulent déroger à la règle de financement des travaux de fontaines inscrite dans l'Acte d'Union, probablement lassés de financer un équipement public situé loin de chez eux (le poids de la réfection du lavoir de Tholon est très faible comparé à l'entretien dispendieux de la canalisation de la fontaine de Jonquières). Un capage favorise les habitants de l'Ile, car ils sont riches, et que ce prélèvement est effectué par tête. Mais il est finalement décidé de payer les travaux « de la bource commune » ; tous les frais engagés par les trois quartiers dans leur fratricide procédure judiciaire[1] le seront également.

Par ailleurs, la communauté avait relancé dès avril 1626 le grand chantier du pavage des rues : « les rues qui ne sont pas bien pavées ou qui le sont aulcunement le seront »[2].

Au milieu de ce foisonnant XVIIe siècle martégal, j'ai signalé un net ralentissement de la construction et de l'activité économique dans les années 1630-1640. Cette longue pause, due peut-être aux conséquences démographiques de la peste de 1621-1622, mais surtout à la Guerre de Trente Ans, est également perceptible dans le domaine des chantiers publics. On approfondit certes le chenal de Caronte régulièrement, en 1629, en 1631, ou en 1642[3], ou plutôt on le remet à la profondeur minimale prévue dans le règlement des bourdigues : 5 pans, soit 1,25m. Mais il s'agit là d'un travail d'entretien classique, qui ne traduit en rien une politique municipale de travaux. De plus, face à la menace de la guerre, puis face au conflit lui-même, à partir de 1635, il semble normal qu'une ville d'arsenal comme Martigues fasse en sorte de rendre possible le passage aux navires de guerres, qu'elle construit ou accueille. La profondeur de 5 pans semble d'ailleurs bien faible pour ces derniers. **C'est peut-être la raison de l'avis émis par l'intendant des canaux en 1643[4], qui préconise un curage à 6 pans (1,50m).**

L'atmosphère du conseil de communauté a évolué vers une modération des dépenses, révélatrice soit d'une baisse des rentrées fiscales, soit d'une absence de main d'œuvre, soit enfin d'une inquiétude vis à vis de l'avenir. Après l'achat du moulin de Merveille en 1631[5], la municipalité se limite à des dépenses d'entretien des installations existantes. Par exemple, en juillet 1633, un dénommé Michel Roy, ingénieur d'Avignon, propose un devis pour un aqueduc amenant en centre ville la fontaine de Tholon. La majorité des conseillers déclare qu' « on ne donnera rien pour la présente, attandu que la communauté est grandement incomodée et le temps n'estant opportun »[6].

Les finances s'orientent résolument vers la mise en sécurité de la cité : l'atmosphère est à la réparation des murailles et au creusement des fossés « car la muraille de la ville est trop basse »[7]. L'alimentation en eau par gravité du quartier de Ferrières attendra ; on préfère remettre en état le puits de Marguières, en attendant[8]. Notons tout de même ce chantier: on

[1] Id., f°461v.
[2] Id., f°448v.
[3] MG BB17, f°111v, f°176v et BB18, f°124.
[4] MG BB18, 14/6/1643, f°155. Id en septembre 1674, MG BB20, f°168v.
[5] Cf. p479.
[6] MG BB17, 17/7/1633, f°223v.
[7] MG BB17, 15/6/1635, f°278v.
[8] Id., 24/6/1635, f°280v.

procède à la reconstruction du pont de la « grande bourdigue », c'est-à-dire de la bourdigue du Roi, situé entre Jonquières et le Plan Meyran. Un « pont flottant » a été mis en place en attendant[1]. Mais il ne s'agit pas d'une dépense de la communauté, puisque conformément au règlement des bourdigues, reprenant les privilèges établis au Moyen-Âge, c'est aux propriétaires de ces pêcheries d'assurer l'entretien des ponts.

En cette période de guerre, les maçons et les manœuvres restant en ville sont employés à des travaux de première nécessité: l'entretien et l'amélioration des fortifications, notamment celles de la Tour de Bouc[2]. Cette dernière est un bâtiment médiéval, même s'il a été profondément remanié au fil des siècles. L'Ile de Bouc, appelée au Moyen-Âge Château-Marseillais, était déjà munie d'une place forte lors du conflit des années 1220 entre Raimond Bérenger V et les Marseillais. Voici un extrait des *Documents de l'Histoire de Martigues*[3], « l'enceinte bastionné de cette tour ne fut élevée qu'en 1664, sur les instructions et plans de Vauban, qui en fit une citadelle ». Ceci me paraît erroné. Tout comme le quartier de Jonquières, il s'agit certes de fortifications bastionnées, mais antérieures de plusieurs dizaines d'années à la campagne de fortification des frontières et des côtes françaises par Sébastien le Prestre de Vauban. Je propose la chronologie suivante :

- Au XIVe siècle, le Château-Marseillais est dit « inhabité ». L'île est désertée et semble n'avoir plus de château que le nom. En 1301-1302, le bailli de l'Ile-St-Geniès vend l'herbe qui y pousse[4]. Il le loue comme pacage en 1339[5] ; il sera toujours dit « inhabité » en 1355[6] et en 1394, la Cour de l'Ile a toujours le droit de justice et de pâturage sur le « castrum détruit dit Castel Masselhes, près du port de Bouc »[7]. Il est encore nommé ainsi en 1410[8].
- La Tour de Bouc est construite en 1444[9]. Un navire fait naufrage en 1449[10]. La Tour est nommée à de très nombreuses reprises jusqu'au milieu du XVIe siècle.
- La Tour du bas Moyen-Âge subsiste donc au XVIe siècle à son emplacement actuel, à la pointe ouest de l'Ile de Bouc. Des remparts complémentaires la protégeant ne sont pas à exclure, mais s'ils existent, ils sont sans doute très modestes, puisque l'appellation Tour de Bouc et non Fort de Bouc est d'usage au XVIe siècle. Un document de 1545[11] mentionne plus d'une dizaine de fois la Tour de Bouc, et jamais un quelconque « Fort de Bouc ».
- En 1592-1593, nous avons vu que l'ingénieur Borrel, d'Arles, était présent en ville pour y remanier les remparts de Ferrières et de Jonquières, munissant ces derniers

---

[1] Id., 22/6/1636, f°333v.

[2] Voir à ce sujet l'intéressante brochure rédigée en 1994 par Anne-Marie Mignacco, « Le Fort de Bouc », disponible aux archives communales.

[3] DHM76, n°145.

[4] AD B1623 f°2.

[5] AD B1627.

[6] Barthélemy n°1346, AD B1138 f°7 et f°32.

[7] AD B1611 f°10.

[8] MG AA9, f°113v.

[9] AN, Fonds Galiffet, 107AP 81A94, légende d'un plan de la principauté de Martigues datant du milieu du XVIIIe.

[10] « Donation faite par le roi René à la communauté de l'Isle d'un vaisseau qui avoit fait nauffrage à la Tour de Bouc » (MG II 4 f°78v°, ou f°32 liasse 16 n°18).

[11] AD B1261.

d'un système de défense de type bastionné. Les délibérations communales évoquent, le 18 février 1593[1], c'est-à-dire pendant les opérations de Borrel, la nécessité pour les seigneurs de la ville d'y participer financièrement, c'est-à-dire le duc de Mercoeur et les moines de Montmajour d'envoyer de l'argent pour les « fortifications de Bouc, Jonquières et Ferrières ».

- On peut donc supposer que Borrel a également coordonné le flanquement de la Tour de Bouc. A moins qu'il ne s'agisse comme le pense A.-M. Mignacco d'une intervention des ingénieurs du roi Raymond Bonnefous et son fils. Quoi qu'il en soit, ces travaux ont eu lieu entre 1589 et 1610 (et vraisemblablement avant 1596, c'est-à-dire en période de guerre), puisque Henri de Séguiran, premier président de la Cour des Comptes d'Aix écrit en 1633 : « Sur l'embouchure dudit Port (de Bouc)n au côté de midy, il y a une grosse tour qui le domine, étant ladite tour revestu du côté de terre par une fortification de deux bastions commencés du vivant du feu Roi[2]) et qui s'achèveront à fort peu de frais ». En effet, le dessin de J. Maretz montre des fortifications protégeant la tour vers l'est, côté Ile de Bouc, mais pas vers l'ouest, côté mer.

  Or, A.M. Mignacco signale en 1636 que le roi Louis XIII a « nouvellement fait augmenter la fortification de la Tour de Bouc », et que ces travaux durent « quelques années encore ». Philippe Rigaud a trouvé dans les archives communales d'Arles une mention de 1641 confirmant ceci, dans laquelle les habitants de ce ville demandent une « dispense pour la participation à la fortification de la Tour de Bouc »[3]. Des plans datant de 1647 et 1651 « donnent une idée très exacte de ce qu'est le fort à la moitié du XVIIe siècle ». On y voit clairement qu'une muraille à angles saillants, épousant cependant le contour naturel de l'Ile a été dressé, ainsi qu'une demi-lune côté est.
- L'intervention des disciples de Vauban, dans les années 1660, s'est donc réduite à la mise en place de trois places d'armes saillantes côté est.
- Divers aménagements intérieurs ont été effectués au XVIIIe siècle (chapelle, caserne,…)

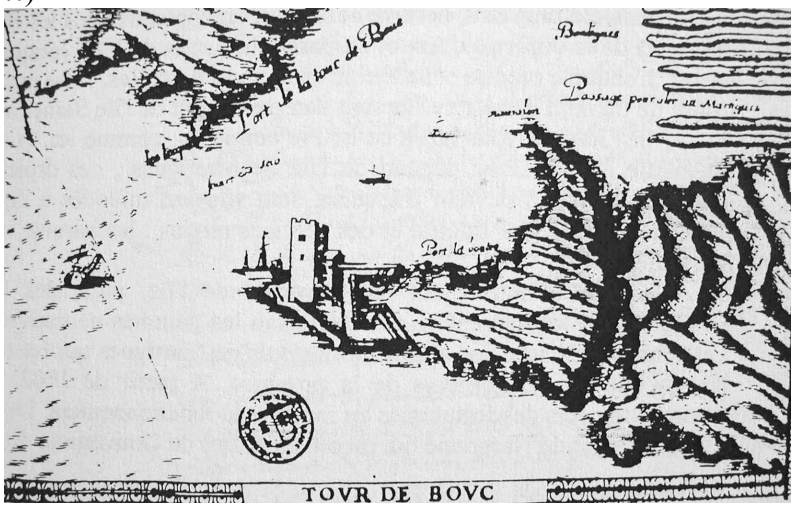

Doc. 145. Tour de Bouc par J. Maretz (1633). Bibliothèque Nationale.

[1] MG BB14, f°316.
[2] C'est-à-dire Henri IV (1589-1610).
[3] ACA, BB 28 f°382, 384.

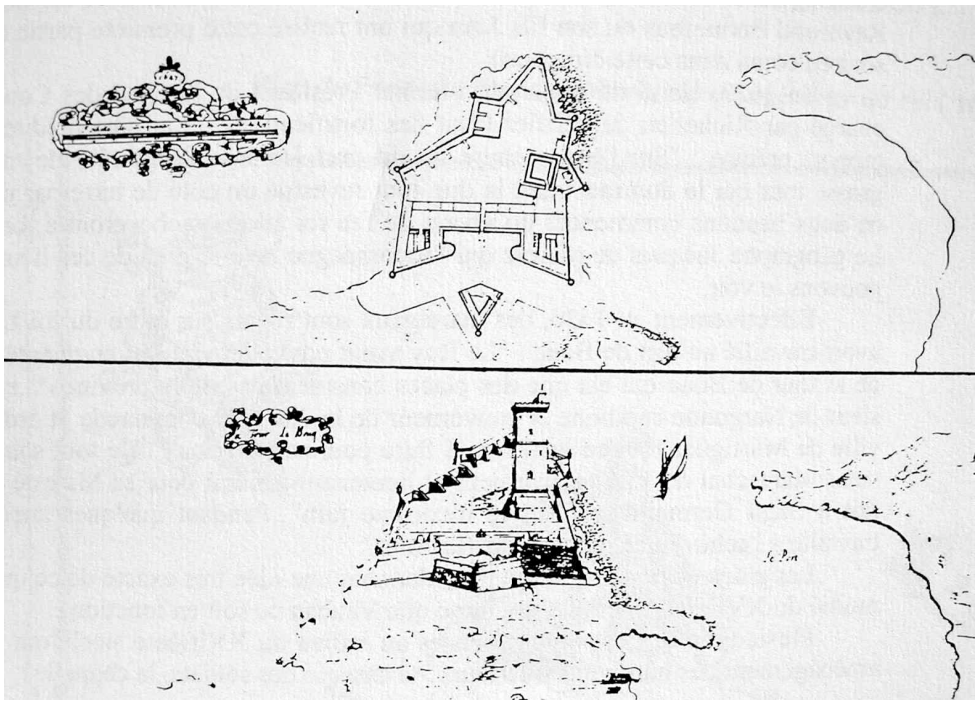

Doc. 146. Plan anonyme de la Tour de Bouc (1647), Archives Municipales de Martigues.

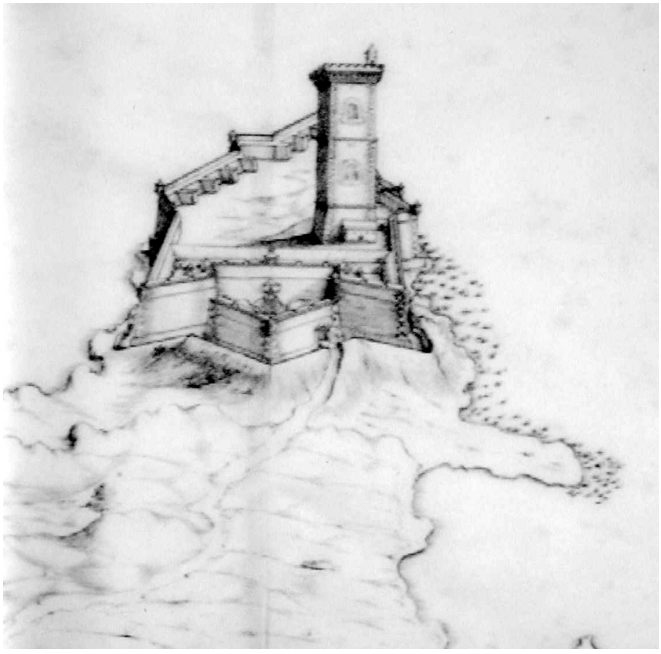

Doc. 147. Plan de François Blondel, maréchal et ingénieur du roi (1651), id.

Doc. 148. le Fort de Bouc aujourd'hui (photos : ECPAD)

2.2.5.2. La construction publique de 1640 à 1690

A l'exception de dépenses d'entretien, qui peuvent s'avérer élevées quand elles concernent les fontaines, on ne relève plus de grande dépense municipale susceptible de modifier le paysage urbain jusque dans les années 1650. A partir du milieu des années 1640, les membres du conseil recommencent cependant à évoquer une adduction d'eau à Ferrières, et parlent de mettre les travaux aux enchères, mais rien n'est mis en oeuvre[1]. Les troubles de la charnière des années 1640 et 1650 repoussent le redécollage de la construction publique au début des années 1650. Celle-ci connaît dans la seconde partie du siècle une reprise durable, voire un second âge d'or, comparable à celui de période 1600-1630.

Comme auparavant, les premiers deniers disponibles, dès le retour de l'apaisement politique, sont investis dans l'amélioration des fontaines et de l'accès à l'eau de la population. Dès septembre 1650[2], on cherchait à adjoindre de nouvelles sources d'eau à l'aqueduc

[1] MG BB18, 1644, f°190v ; 1647, f°240b.
[2] Id., f°361, f°363v, f°369v.

alimentant la fontaine de Jonquières. La découverte effective d'eau lors de nouveaux sondages décide le conseil de communauté à déclencher une énième onéreuse amélioration de l'aqueduc et de la fontaine, consistant principalement en un rallongement de la canalisation. Ces importants travaux ne sont achevés qu'au début de 1652[1], et l'on évoque désormais la « fontaine neufve de Jonquières » tant les modifications ont été nombreuses.

Après deux décennies où la richesse du budget communal ne transparaît plus réellement dans les délibérations, un indice de l'aisance financière de la ville est visible dès 1652. A l'été 1655, en effet, on évoque la nécessité de « donner quittance » pour le prêt de 15000 livres accordé par la communauté au duc de Mercoeur, Louis, fils du prince de Martigues, César de Vendôme[2]. Ce prêt, signé devant notaire le 9 novembre 1652, est nécessaire au prince pour « l'achat de la tour et forteresse de Bouc ». Nous l'avons vu, cette dernière est à cette date quasiment dans la forme que nous lui connaissons actuellement, les interventions des ingénieurs de Vauban, au cours des années 1660, étant minimes. L'édifice étant pratiquement neuf, il est logique que le vendeur[3] en réclame une somme importante[4].

Alors même qu'elle n'a pas encore été remboursée de cette somme, la ville se lance en septembre 1655 dans la « réparation » de la maison commune édifiée en 1604. Il s'agit en réalité non de réparations mais d'une reconstruction totale. « L'Hostel de ville sera desmoli et rebatti (…) sur le nouveau bastiment de point en point suivant les articles qui seront de nouveau dressés par les députés »[5]. La maison de ville de 1604 souffrait peut-être d'un vice de conception, à moins qu'elle n'ait été endommagée durant la Fronde, mais les registres de délibérations ne relatent aucun épisode de ce type.

La renaissance de Martigues est totale. Du 16 novembre 1655 au 3 avril 1656, la ville accueille César de Bourbon, duc de Vendôme, d'Etampes, gouverneur de Bretagne, prince de Martigues[6], et sa suite.

---

[1] Id., f°413v.

[2] César de Vendôme avait été nommé Grand Amiral de France en 1651, et Surintendant général de la navigation en 1655.

[3] Il faut se contenter de supposer que le vendeur est le Roi ou son représentant, le gouverneur de Provence…

[4] Pour donner des ordres de grandeur, on peut considérer qu'une maison de ville moyenne avait une valeur de 1000 livres au milieu du XVIIe siècle, que le salaire d'un menuisier s'élevait à 100 livres annuelles, celui d'un maçon à 80 livres, et que le prix moyen d'un cheval était de 40 livres.

[5] MG BB19, f°4v.

[6] Rappelons qu'il n'est seigneur que de l'Ile et de Ferrières, Jonquières dépendant toujours de la directe de l'abbaye de Montmajour. La tutelle de cette dernière, bien que lointaine, transparaît périodiquement dans les sources, tout au long du XVIIe siècle. Nous avons déjà vu que l'abbé de Montmajour avait financé en partie la construction des nouveaux remparts de Jonquières, orchestrée par l'ingénieur Borrel en 1593. Un imbroglio juridique s'en était suivi dans les années 1600, dont l'objet était la propriété de la bande de terre comprise entre les deux remparts. Cette affaire s'était close en 1611 par un procès, qui s'était achevé au mois de mars par un règlement à l'amiable : la communauté avait du s'acquitter de 1000 livres auprès des moines (MG BB15). La résolution de l'affaire par le paiement de cette somme assez modeste est révélateur de la faiblesse de la tutelle de l'abbaye. Cette dernière est à nouveau évoquée en 1625 dans le cadre d'une transaction sur un pigeonnier (AD 2H453), et en janvier 1628 et février 1629 à propos de la terre appelée le Contrast, située entre les terroirs de Jonquières et de Châteauneuf-lès-Martigues. En 1670, l'abbé de Montmajour revendique toujours sa seigneurie sur Jonquières et St-Geniès (AD 2H434). Mais le seul

Fils légitimé d'Henri IV, né en 1594, il épouse en 1609 de Françoise de Lorraine, fille du duc de Mercoeur, la plus riche héritière de France. César de Vendôme devient par ce mariage prince de Martigues.
Gouverneur de Bretagne, il n'a de cesse de se rendre indépendant, mais doit se soumettre en 1620 quand une armée royale est formée contre lui. Il se rallie alors à la reine Marie de Médicis pendant cinq ans. En 1626, avec son frère, le Grand Prieur de Malte, il est accusé de conspiration contre le cardinal de Richelieu, il est arrêté et enfermé quatre ans dans le fort de Vincennes. Libéré en 1630, il doit s'exiler en Hollande où il combat sous les ordres du prince d'Orange.
Il rentre en France en 1632 et vit entre ses châteaux d'Anet et de Vendôme. A nouveau accusé de comploter contre le cardinal de Richelieu, il fuit en Angleterre et ne revient en France qu'à la mort du cardinal. Il se met aussitôt à intriguer contre Mazarin, auquel il s'oppose au cours de la « Cabale des Importants » en 1643, puis dans le cadre de la Fronde en 1649. Il se réconcilie avec le cardinal en 1650, ce qui se traduit en 1651 par le mariage de son fils aîné Louis, duc de Mercœur, avec une nièce du cardinal, Laure Mancini. Fidèle alors au cardinal, il devient en 1651 Grand Amiral de France. En 1653 il reprend Bordeaux au parti des Malcontents et met la flotte espagnole en fuite devant Barcelone en 1655. La même année, il est nommé surintendant général de la Navigation, charge qu'il conserve jusqu'à sa mort en 1665. C'est donc un illustre personnage, très influent, chef de la flotte française, qui s'installe pour six mois dans son fief de Martigues à la fin de 1655.

Doc. 149. César de Vendôme. Source : (en ligne) http://www.corpusetampois.com/cae-17-mignard-cesardevendome.html (consulté le 2/10/2008)

---

débat notable du second XVIIe siècle entre les habitants de Jonquières et leur seigneur est en 1673/1674 la requête des révérends-pères Capucins de Jonquières d'étendre leur couvent sur la place du Puits Vieux (actuelle place Lafayette) : cette place « n'appartient pas à la communauté », et il semble que les moines de Montmajour y aient concédé à la communauté d'Arles un obscur droit de « pouverage » (poudrage ?) pour son bétail passant à Martigues.

A la mort de César de Vendôme, son fils François, duc de Beaufort, dit le « Roi des Halles », qui s'était illustré notamment par son opiniâtre opposition à Mazarin au cours de la Fronde (1649-1653), devient prince de Martigues. Mais il meurt au siège de Candie[1] en 1669. C'est donc son frère Louis, duc de Mercoeur, devenu duc de Vendôme à la mort de son père César en 1665, qui lui succède. Mais celui-ci meurt dix semaines plus tard. C'est le fils de ce dernier, Louis-Joseph de Bourbon, qui lui succède le 6 août 1669 à l'âge de 15 ans, qui sera prince de Martigues jusqu'à sa mort en 1712 (sauf les baronnies de Berre, Istres, Lançon, Saint-Mitre et Châteauvieux, vendues en 1702 à un créancier, Maximilien Titon, et réintégrées en 1715).
La modeste condition de la plupart des habitants de Martigues contraste donc avec la renommée et l'opulence de leurs seigneurs. François-Paul Blanc[2] décrit ainsi leurs possessions: « La principauté de Martigues était à la veille de la Révolution le fief le plus considérable de Provence, elle regroupait » autour de l'étang de Berre « une vicomté et treize seigneurie, était le siège d'une justice d'appeau ressortissant « immédiatement » au parlement d'Aix et rapportait à son titulaire un revenu annuel d'au moins 30000 livres ». De plus, **les princes de Martigues ou leurs proches ont tous été sans discontinuer gouverneurs de Provence de 1653 à 1770**. De 1653 à 1669**,** Louis de Bourbon-Vendôme, duc de Mercoeur. De 1669 à 1712, Louis-Joseph de Bourbon, duc de Vendôme. De 1712 à 1734 Claude-Louis-Hector, duc de Villars. De 1734 à 1770 Honoré-Armand, duc de Villars.

Dès son arrivée en 1655, César de Vendôme se fait le promoteur de la modernisation de la ville, et suggère de nouveaux travaux. Le 5 décembre, il demande que soit fait un quai le long de l'église de l'Ile « depuis le pont contre le clocher jusqu'à la chapelle Ste-Catherine »[3]. A la suite de cette initiative, la construction d'un quai autour de l'Ile sera continuée en 1661[4], puis en 1669[5] et au cours d'autres sessions de travaux jusque dans les années 1680. Mais César de Vendôme est surtout à l'origine du plus grand chantier de modernisation urbaine de l'Ancien Régime : l'arrivée d'un aqueduc d'eau potable dans le centre-ville de Martigues. En effet, seul Jonquières, ou plutôt son faubourg, comme je l'ai exposé, bénéficie depuis 1616 d'une canalisation – un souterrain d'à peu près 2m de haut sur 1m de large- alimentant une fontaine. Le 5 décembre 1655, une délibération du conseil[6] relate que César de Vendôme s'est trouvé à la fontaine de Tholon et a déclaré « qu'elle est grandement utile de la faire venir en ceste ville … il a fait venir M le Commandeur Poucet qui est grandement capable à la conduite des eaux, comme il a fait voir aux fontainiers de messieurs de Malte, ou il a fait merveilhe… ». Le dit Poucet a assuré que « ladite fontaine peut venir librement à Ferrières » et préconisé divers travaux à cet effet. Le consul relatant l'affaire expose que « son altesse est dans une position d'envie de faire venir ladite fontaine », et évoque les précédentes

[1] Actuelle Héraklion (Crète).
[2] « Les princes de Martigues », op.cit., 4CU, p151.
[3] MG BB19, f°23.
[4] Id., f°197.
[5] MG BB20, f°5v.
[6] Id.

délibérations du conseil « portant de faire venir ladite fontaine » : décembre 1644, juin et juillet 1645 et mars 1647.

L'idée d'un aqueduc amenant en ville l'eau de la source de Tholon était donc bien antérieure à la venue de César de Vendôme, mais son « envie » est l'élément déclencheur de travaux colossaux, notamment la construction d'un souterrain d'environ 1500m de long, 2m de hauteur et 1m de large débutant à la fontaine-lavoir de Tholon et débouchant à proximité des remparts de Ferrières. Ce projet est l'héritier de la tentative des années 1470 de faire venir l'eau de Tholon à une fontaine située à Rue Neuve (Cf. p307). Le devis de 1655 prévoyait initialement d'alimenter en eau les trois quartiers, mais l'entrepreneur André-Noël Bourgarel[1] a du abandonner l'idée de faire arriver l'eau à Jonquières. Au prix d'une prouesse technique, un siphon sous-marin en plomb et pierre partant de Ferrières à l'Ile, A.-N. Bourgarel et ses successeurs sont parvenu à doter l'Ile d'une fontaine publique. Je développerai ces travaux, et notamment leurs aspects techniques dans l'article à venir sur l'Histoire de l'Eau à Martigues.

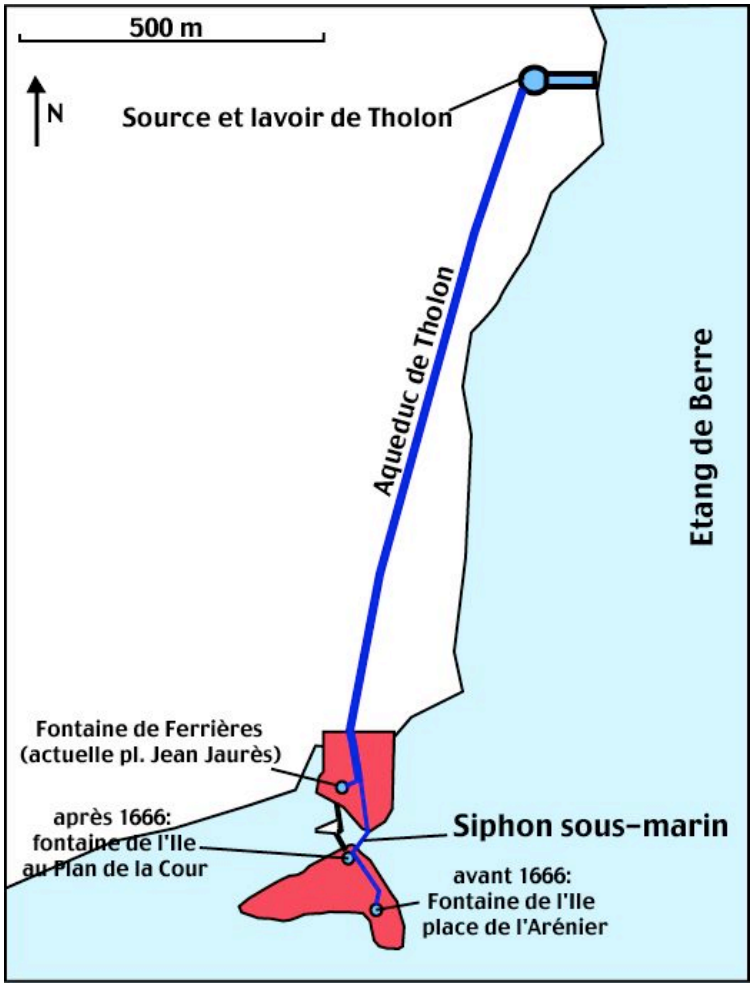

Doc. 150. L'alimentation des fontaines de Ferrières et de l'Ile.

Le contrat initial du prix fait des fontaines est signé le 26 mars 1656, alors que César de Vendôme est encore à Martigues : l'entrepreneur s'engage à effectuer les travaux pour 24000 livres. Nous avons vu que le fort de Bouc, pièce maîtresse de la défense de la côte,

[1] Je ne suis pas parvenu à déterminer si cet entrepreneur était l'importateur de la balle de coton porteuse de la peste en 1649, ou un homonyme.

s'était vendu 15000 livres l'année précédente : il s'agit d'une dépense considérable pour les finances d'une ville moyenne, même en considérant qu'elle connaît une période d'euphorie économique.

Afin de financer ce très lourd investissement, la municipalité doit fréquemment emprunter, tout au long des travaux. De nombreux problèmes techniques, et notamment le non fonctionnement de la « caisse posée dans le canal », c'est-à-dire du siphon sous-marin, signalé en juillet 1658[1], rallongent considérablement le chantier, et surtout entraînent la communauté dans un procès fleuve contre André-Noël Bourgarel. A ce premier procès, il faut en ajouter un autre, intenté par les propriétaires de bourdigues craignant que cette « caisse sous-marine » ne grève le rendement de leurs pêcheries. Les fontaines sont déclarées « en estat de rejaillir » en septembre 1665[2], mais des travaux complémentaires doivent être effectués jusqu'en 1668, notamment à la suite de tergiversations sur l'emplacement de la fontaine de l'Ile, celle-ci effectuant des « allers-retours » entre le Plan de la Cour (extrémité nord de l'actuelle rue de la République) et la place de l'Arénier (actuelle place Mirabeau). Le procès contre A.N. Bourgarel dure jusqu'en 1666 ; au terme de celui-ci, la communauté a déboursé près de 30000 livres pour deux fontaines (Ferrières et l'Ile), alors que le devis de 1655 prévoyait 24000 livres pour trois fontaines (celle de Jonquières incluse).

Le budget de la ville, cependant, se remet facilement de cette dépense, et la politique de grands travaux publics peut être poursuivie. La croissance de la démographie et du commerce engendrant toujours plus de circulation, les ponts se révèlent parfois trop étroits. En avril 1657, il est décidé d'agrandir le Pontet, c'est-à-dire le pont reliant la sède de Vauroux au Plan Meyran, « à cause de la nécessité du passage »[3].

En août 1663 le conseil vote un agrandissement du « chemin depuis le Pont de Ferrières jusqu'à la porte appelée le Taraillet, par des barbaquanes de pierre ». Il est difficile de comprendre s'il s'agit d'élargir le pont et le court morceau de chemin située sur la petite île du Tarraillet, ou seulement ce morceau. Mais la volonté du conseil est clair : supprimer les passages étroits sur les différents ponts, afin de fluidifier le trafic des charrettes et des piétons. Cette démarche est d'ailleurs clairement énoncée en 1689 : les conseillers veulent « refaire la muraille qu'est au Taralhet pour la mettre à l'égal du pont de Trabuchet pour donner le passage plus grand pour les passants et le bestail »[4]. Le pont du Trébuchet est celui situé le plus au nord, entre Ferrières et le Taraillet[5]. On l'appelle le pont du Passage au XIXe siècle. Je pense que le nom « trébuchet » est issu d'une analogie entre ce pont et la machine de guerre médiévale : ils possèdent tous deux un système de contrepoids dans lesquels on peut voir une ressemblance. En effet, le pont du Trébuchet est un pont ouvrant, en bois, et représente le seul point de passage possible entre la mer et l'étang de Berre pour les navires à voile. Il nécessite de fréquentes réparations[6].

---

[1] MG BB19, f°92. Cf. Pierre COSTES, « Martigues, le siphon de la fontaine de l'Île », dans *Jeux d'eaux, Moulins, Meuniers et Machines hydrauliques*, études offertes à Georges Comet, Publications de l'Université de Provence, 2008, p75-89.

[2] Id., f°345v.

[3] MG BB19, f°71v. Et non la sède St-Sébastien à la sède de Vauroux (d'après le Cadastre Napoléonien.)

[4] MG BB21, f°184.

[5] Alors que le pont de Combettan ou de la Cabane Baussenque est situé entre le Taraillet et l'Ile.

[6] Voir AD C5135.

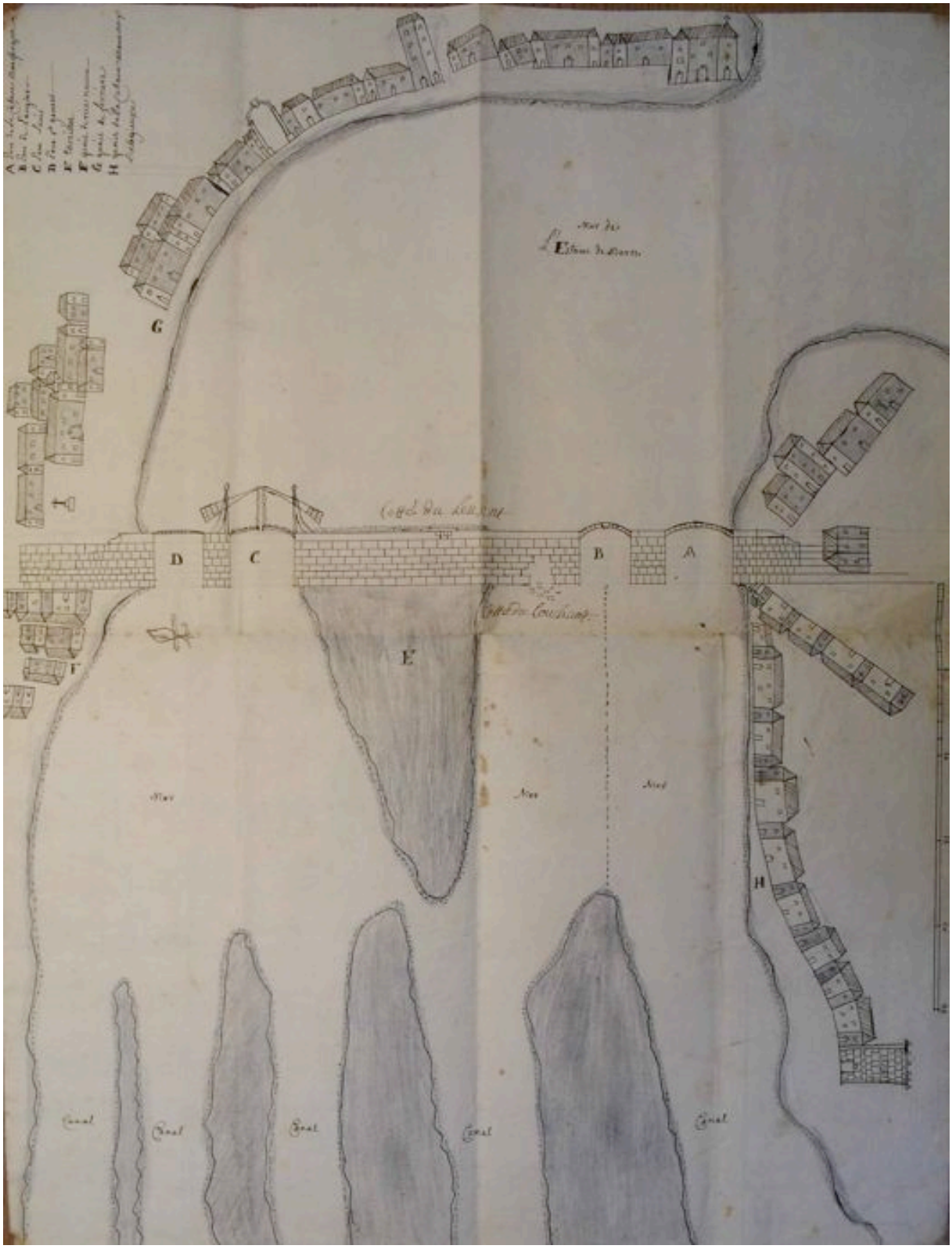

Doc. 151. Les ponts situés entre l'Ile et Ferrières.

Source : AN, Fonds Galiffet, 107AP79 A27/1.

Légende : A : pont de la Cabane Baussenque. B : pont de l'Anglet. C : Pont Levis (ou Trébuchet). D : pont St-Genest. E : Tarraillet. F : quai de Rue Neuve. G : quai de Ferrière. H : quai de la Cabane allant aux Religieuses

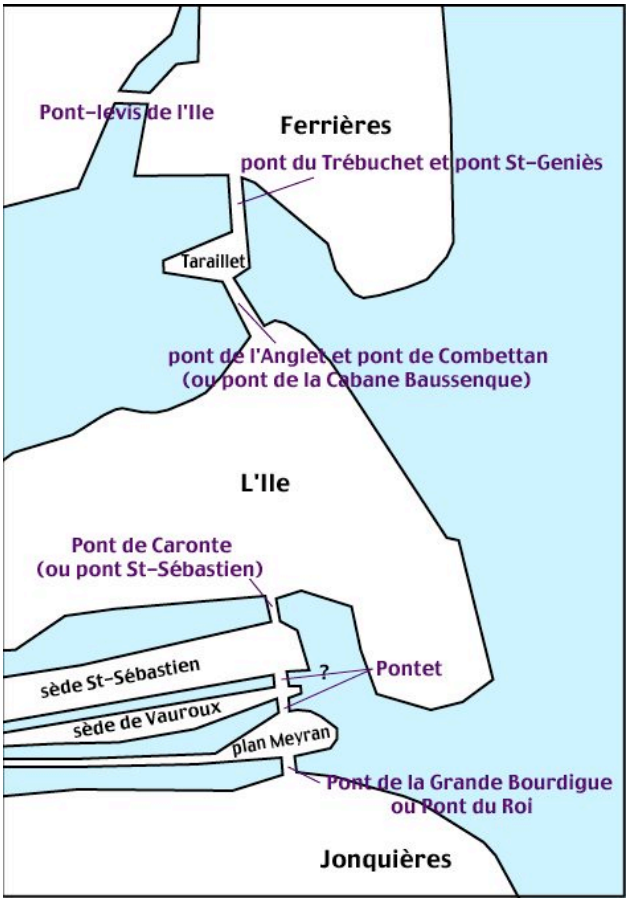

Doc. 152. Les ponts de Martigues vers 1650.

Doc. 153. ***Vue de Martigues de la pointe Saint-Laurent,*** anonyme, début XVIIIe, musée Ziem**.**

(Voir aussi doc. 117, p424)

Ainsi, faciliter les allées et venues est une préoccupation présente pendant toute la seconde moitié du XVIIe siècle : en octobre 1671[1], le pont de Caronte (actuel pont St-Sébastien), est en mauvais état: des réparations s'imposent, d'autant plus qu'un soldat et plusieurs autres personnes s'y sont noyés. En novembre[2], on établit un devis pour le nouveau pont, qui aura 21 pans de large, soit 5,30m, ce qui est inférieur à la largeur actuelle, mais à peu près égal à celle de la rue de la République. En mars 1672[3], un homme échappe encore de justesse à la noyade, mais en octobre, la construction est en cours, sur « deux pilles de pierre de taille »

La construction privée n'est pas en reste, puisque d'après J.M Paoli[4], « plusieurs grandes maisons bourgeoises » datent de la seconde moitié du siècle comme la maison Maurel - musée du Vieux Martigues de 1936 à 1982 - à Ferrières, ou l'hôtel du sieur de Pradines, ancienne mairie, sur l'île St-Sébastien. Egalement appelé hôtel Colla de Pradines, ce bâtiment a vu le jour entre 1670 et 1690 sur l'ancien canal de Vauroux, comblé par la famille Turc[5]. Pour M. Paoli, « une grande partie du centre des trois quartiers historiques de notre cité évoque encore, par ses monuments, la prospérité du XVIIe siècle ».

Mais, la seconde moitié du XVIIe est également une période favorable aux réalisations d'architecture religieuse. Le 26 décembre 1660[6], le conseil décide d'emprunter 7200 livres pour réparer les églises. Mais les 2400l impartis au quartier de l'Ile ne sont rien à côté de la somme nécessaire pour mener à bien le grand dessein que ses conseillers ont en tête : la destruction de l'église de la Madeleine[7], l'achat des maisons alentour et sa réédification du bâtiment dans sa forme actuelle. Les opérations de destruction et de reconstruction sont assez brèves, puisque l'opération débute en 1669 et s'achève en 1680. Dès 1654, les habitants s'étaient plaints de ne pouvoir « trouver de place dans l'église de la Madeleine, trop petite »[8]. En 1660, les conseillers décrivent une « église fort petite et incommode »[9]. En 1665, les conseil de quartier demande à douze ouvriers un rapport sur les améliorations possibles et ceux-ci concluent qu'il est « nécessaire d'agrandir et refaire ladite église et pour ce faire qu'il faut acheter quelque maison qui sont au devant »[10]. Le conseil accepte ce diagnostic, et décide de dédommager les particuliers dont on abattra l'habitation.

---

[1] AD C5134.
[2] Id.
[3] Id.
[4] « La prospérité de Martigues au XVIIe », op. cit., 4CU, p135.
[5] Cf. note 1 p555.
[6] MG BB19, f°194. Ceci est surprenant, puisque l'article n°17 de l'Acte d'Union spécifie que les réparations aux églises sont les seules qui ne seront pas financées par la bourse commune. Mais ces 7200 livres se répartissent en 2400 livres par quartier. La communauté a emprunté au nom des quartiers, auxquels elle redistribue l'argent.
[7] Et non de l'église « Notre-Dame » comme l'écrit J.M. Paoli p135 de « La prospérité de Martigues… »
[8] MG BB75, 16/12/1654.
[9] Id., 15/11/1660.
[10] Id., 15/11/1665.

Toutefois, il est difficile de comprendre dans quelle direction l'agrandissement s'est effectué. Essayons de déterminer l'emplacement de l'ancienne église. Une mention de 1609 nous informe qu'elle est construite, au sud, contre le rempart[1]. Or, la plupart des remparts de l'Ile ont été abandonnés ou détruits dans les décennies suivant l'Acte d'Union. On peut donc supposer que la nouvelle église a subi une translation de deux ou trois mètres vers le sud, dans la mesure ou ses constructeurs ont disposé de l'espace anciennement occupé par le rempart. Cette idée est confirmée par cette mention : le 30 juin 1669, le conseil de quartier décide qu' « on la rebâtira de neuf sur les ancienne murailles »[2].

La limite est de l'église est inchangée : j'en veux pour preuve la permanence du clocher construit à partir de 1561. Cet édifice, qui servait également de porche d'entrée du quartier, et était équipé d'une horloge, a été détruit en 1846[3]. La destruction/reconstruction de 1669-1680, ne concerne pas ce clocher-porche, et il est clair que l'église ancienne et l'église neuve voisinent avec lui à l'est. La nouvelle église ne peut donc pas s'étendre vers l'est.

Doc. 154. Le clocher-porche de l'Ile. Tableau de Joseph Boze, vers 1840. Musée Ziem.

Mais la nouvelle église s'étend vers le nord : en juillet 1669, la communauté achète une maison située contre l'église, « pour faire passer deux rues qui sont vers le clocher et d'autant que c'est pour l'usage de toute la ville et une commodité publique »[4]. Cet achat est à rapprocher de celui de trois autres maisons décidé en septembre 1669[5] : celle de Claude Turc,

[1] Id. , 5/9/1609.
[2] Id.
[3] Voir M.C. Chambeaudie, *Travaux Publics à Martigues au XIXe siècle*, op. cit., mémoire de maîtrise d'Histoire de l'Art, 1989, p102.
[4] MG BB20, f°19.
[5] MG BB75, 1/9/1669.

Alexandre Tartian et Antoine Combe, maître orfèvre. Il s'agit d'une dépense importante : la communauté dépense 4000 livres pour le dédommagement de ces trois personnes. Le travail minutieux de René Cornet permet par chance de retrouver la trace d'un de ces trois personnages dans le cadastre de 1645[1] : Claude Turc. La maison de Claude Turc fait l'angle entre la rue Droite (actuelle rue de la République) et la rue de l'Eglise (actuelle rue des Cordonniers). On peut supposer que les maisons de A. Tartian et de A. Combe sont elles aussi situées rue de l'église, côté nord sans doute. La destruction de ces trois maisons, au nord, et l'empiètement sur l'ancien rempart sud libère, une fois l'ancienne église abattue en 1669/1670, un espace permettant d'envisager un nouvel édifice d'une largeur (nord-sud) supérieure à celle de l'ancien.

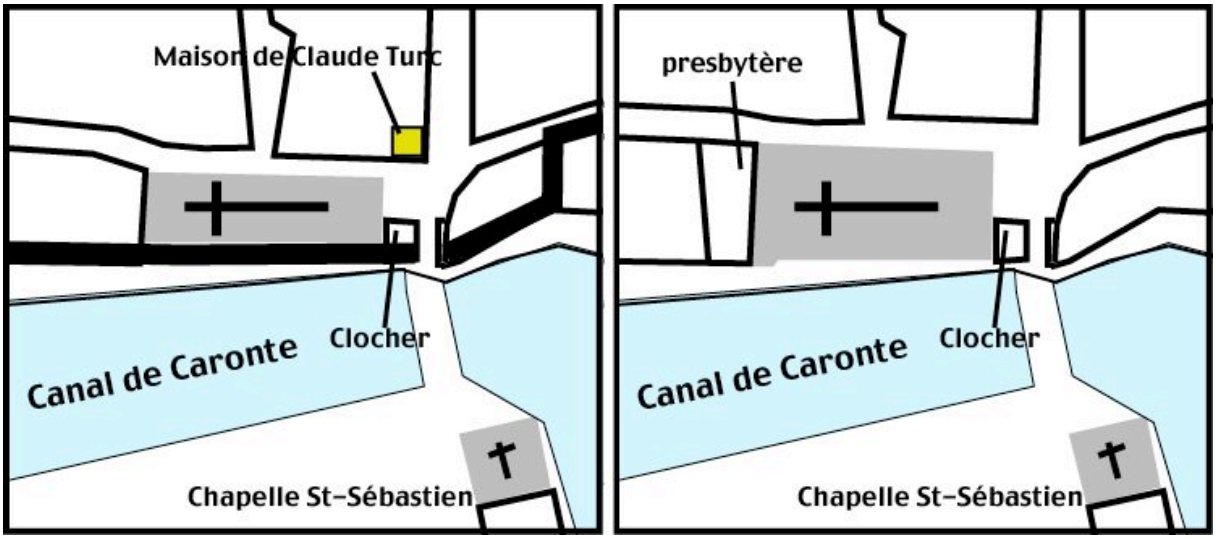

Doc. 155. Construction de la nouvelle église de la Madeleine (1669-1680)

Rien ne permet d'affirmer que la nouvelle église s'est allongée vers l'ouest. La présence d'une fenêtre à meneaux dans le presbytère, situé immédiatement à l'ouest de l'église, donnant sur l'actuel quai François Marceau m'incite même à penser le contraire: l'église de la Madeleine aurait été uniquement élargie, et non rallongée.

Le 24 juin 1669, le conseil de quartier prononce l'« interdiction de l'église paroissiale de ce quartier, à cause qu'elle menace ruine »[2]. Les conseillers décrètent que l'on utilisera la chapelle Ste-Catherine des pénitents pour la messe du quartier. Ou se trouve cet édifice ? Je pense que **la chapelle St-Sébastien et la chapelle Ste-Catherine des pénitents ne sont qu'un seul et même édifice**. En effet, le 5 décembre 1655, César de Vendôme avait demandé que soit fait un quai « tout le long de l'église de l'Ile depuis le pont contre le clocher jusqu'à la chapelle Ste-Catherine »[3]. Ceci signifie que ladite chapelle se trouve au bord du canal St-Sébastien. Portons maintenant notre attention sur une mention, relatant l'évènement à l'origine des émeutes opposant les habitants de Jonquières et de l'Ile en juin/juillet 1650 : « trois ou quatre coups de bayonnette » ont été donnés à un habitant de l'Ile « à la sède St-

[1] MG CC356, f°68v.
[2] MG BB75.
[3] MG BB19, f°23.

Sébastien au devant de la chapelle des Pénitents »[1]. Il est donc clair que la chapelle des Pénitents de l'Ile se trouve en 1650 non dans l'Ile, mais sur la sède Saint-Sébastien.

Lors de la même séance du 24 juin 1669, le conseil particulier de l'Ile décide de transporter le « Saint-Sacrement de l'église, encore en bon estat, dans la chapelle des pénitents (…) car l'église va être rebatie de neuf. » Il s'engage à rechercher pour les Pénitents un « lieu convenable pour pouvoir faire leur office et logé les ornements de ladite chapelle ». Mais le 22 juillet, les pénitents se plaignent de n'avoir toujours pas obtenu ce « lieu convenable ». Suite à leur doléance leur est attribué le « magasin Saint-Pierre, qui est tout contre ladite chapelle »[2]. Or, nous avons vu p310 que le bâtiment St-Pierre[3] était situé entre la chapelle St-Sébastien et la halle ou marché St-Pierre construite par la communauté sur l'ancien canal Vauroux. Il ne fait donc aucun doute que la chapelle Ste-Catherine est la chapelle St-Sébastien.

La raison du mois de délai nécessaire à l'attribution de ce bâtiment est la suivante : les pénitents avaient manifestement réclamé un dédommagement jugé trop important pour « prêter » la chapelle St-Sébastien/Ste-Catherine. Toujours lors de la séance du 24 juin 1669, le conseil avait proposé la solution suivante : « pour éviter les dommages et intérêts que les frères Pénitents prétandent avoir dudit (*conseil*) particulier de permettre qu'on fermera par une petite muraille ou lesdits Sr pretres continueront le service ordinaire et que le reste de ladite église sera démoli pour estre reffaict pour après continuer jusqu'à entière perfection de l'église ». C'est-à-dire que les conseillers imaginent conserver une petite partie de l'église de la Madeleine pour célébrer l'office, en édifiant une cloison afin de protéger cet espace durant les travaux. Mais cette solution n'était vraisemblablement pas réaliste techniquement.

Les pénitents ont donc déménagé pour le bâtiment situé immédiatement au sud de leur chapelle. Dans les années 1670, les pénitents blancs de l'Ile célèbrent le culte dans le bâtiment St-Pierre. Leur présence à cet endroit est confirmée par la vente du terrain voisinant au sud avec le magasin en 1674 : Antoine Turc vend à la communauté une place sur l'ancien canal Vauroux, « contre le bâtiment St-Pierre servant à présent de chapelle aux Pénitents Blancs de l'Ile », la communauté désirant y faire une « halle servant de marché »[4]. Je pense en outre que les pénitents on adopté, provisoirement, le nom de l'édifice les accueillant : en août 1674, c'est bel et bien la « confrérie St-Pierre de l'Ile » qui prête 400 livres au conseil (de l'Ile)[5]. Pour l'utilisation de leur chapelle, les pénitents obtiennent en 1680 des dommages et intérêts de la communauté de l'Ile : une somme de 350 livres leur est versée lorsque la nouvelle église de la Madeleine est livrée aux paroissiens[6].

Il semble qu'à la suite de ces évènements, les pénitents aient réintégré la chapelle Ste-Catherine. Le bâtiment St-Pierre est peut-être resté une chapelle : un texte de 1720 le décrit comme tel[7].

---

[1] MG BB18, 30/6/1650, f°342.
[2] MG BB75.
[3] Il porte la côte n°713 sur le cadastre napoléonien.
[4] MG DD31, 2/4/1674.
[5] MG BB76, 13/8/1674.
[6] MG BB76, 26/4/1680. Le dédommagement est donc versé une fois le préjudice total évalué.
[7] MG DD31, op. cit. : « chapelle St-Pierre, joignant la chapelle St-Sébastien, du midy au septentrion ».

Dans le cadastre de 1722, la « chapelle des Pénitents Blancs » de l'Ile voisine immédiatement au sud avec le bâtiment St-Pierre. Les pénitents ont conservé la propriété de la chapelle Ste-Catherine/St-Sébastien au XVIIIe siècle. Il ont peut-être acquis, en outre, le bâtiment St-Pierre après 1722, et procédé à la réunion des deux édifices. En effet, Lucien Dégut, qui a manifestement consulté les archives révolutionnaires, affirme que la chapelle Ste-Catherine était « très vaste, si bien qu'à l'époque de la Révolution, elle servit de lieu de réunion à la société populaire »[1]. En outre, deux plans du XVIIIe siècle, l'un datant de sa première moitié (doc. 86 p310), l'autre de 1774 (doc. 64 p201), révèlent la présence d'un seul et long bâtiment, appelé « chapelle des Pénitents blancs, relevant du quartier de l'Ile »[2].

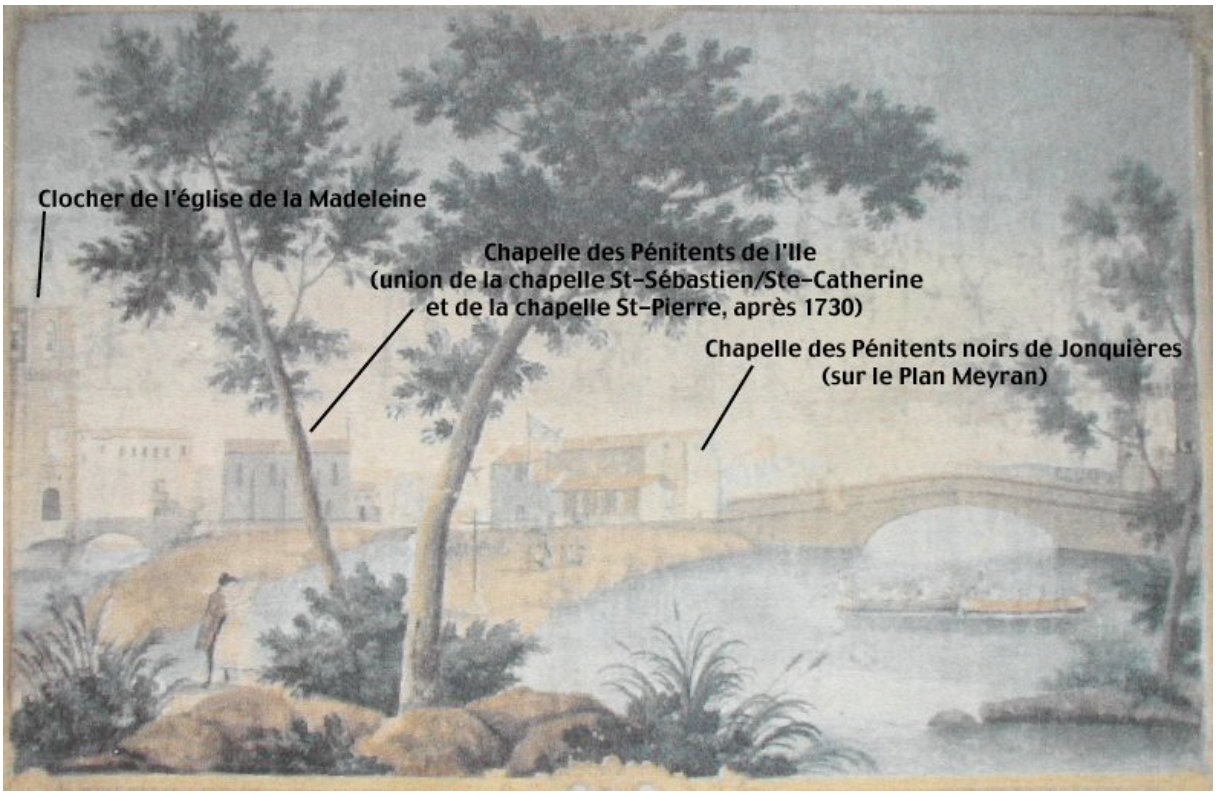

Doc. 156. Anonyme, XVIIIe siècle, musée Grobet-Labadie, Marseille.

Il est nécessaire d'apporter une précision sur un point important : il existe à Martigues deux confréries de Pénitents Blancs distinctes. La première est établie à l'Ile et la seconde à Jonquières, cette dernière célébrant le culte dans la chapelle de l'Annonciade. Pierre Santoni les a bien différenciées, dès les années 1610[3].

---

[1] *Histoire de Martigues*, op. cit., p167.

[2] 2H434. Mais l'édifice n'est plus une chapelle sur le Cadastre Napoléonien de 1817. Notons qu'une chapelle existe encore sur « les rivages de l'étang », non loin de neuf magasins, en 1780 – MG CC363-. C'est sans doute une allusion à l'île St-Sébastien et à sa chapelle.

[3] Dans « Confréries, autels et chapelles du diocèse d'Arles (1550-1630) », in *Les Confréries, l'Eglise et la Cité,* Documents d'Ethnologie Régionale n°10, C.A.R.E., Grenoble, 1988, p190 : « La plus grande ancienneté est revendiquée par la compagnie des pénitents blancs de l'île de Martigues, fondée « y a trois cents ans» sous le titre de Sainte-Catherine (visite de 1619) ». Bernard Montagnes, dans « Les origines historiques des compagnies de Pénitents de Provence », *Provence Historique*, tome 34, p125-133, 1984, relate avec une certaine méfiance l'opinion de l'abbé M. Constantin, dans *Les*

Tous les édifices religieux importants du centre-ville de Martigues ont donc été reconstruits au XVIIe siècle. Mais d'autres sont créés ex-nihilo : j'ai déjà évoqué le monastère des Ursulines, construit au faubourg de la Poterne à partir de 1630[1]. Mais c'est aussi le cas de la chapelle des Pénitents Bleus de Ferrières, située rue du Gd Four, à proximité immédiate au nord de l'église. Elle n'apparaît pas dans le cadastre de 1584, et l'on voit à son emplacement des jardins. Mais elle existe dans celui de 1626. Puisqu'il serait fort surprenant qu'elle ait été construite pendant la 8ème guerre de religion, on peut déclarer qu'elle date sans doute du premier quart du XVIIe siècle. (De plus, P. Santoni évoque dans son article[2] la présence d'une confrérie à Ferrières en 1629.)

La chapelle des Pénitents Noirs est bâtie sur le Plan Meyran en 1654[3], au milieu des « boutiques » (poissonneries pour la plupart?).

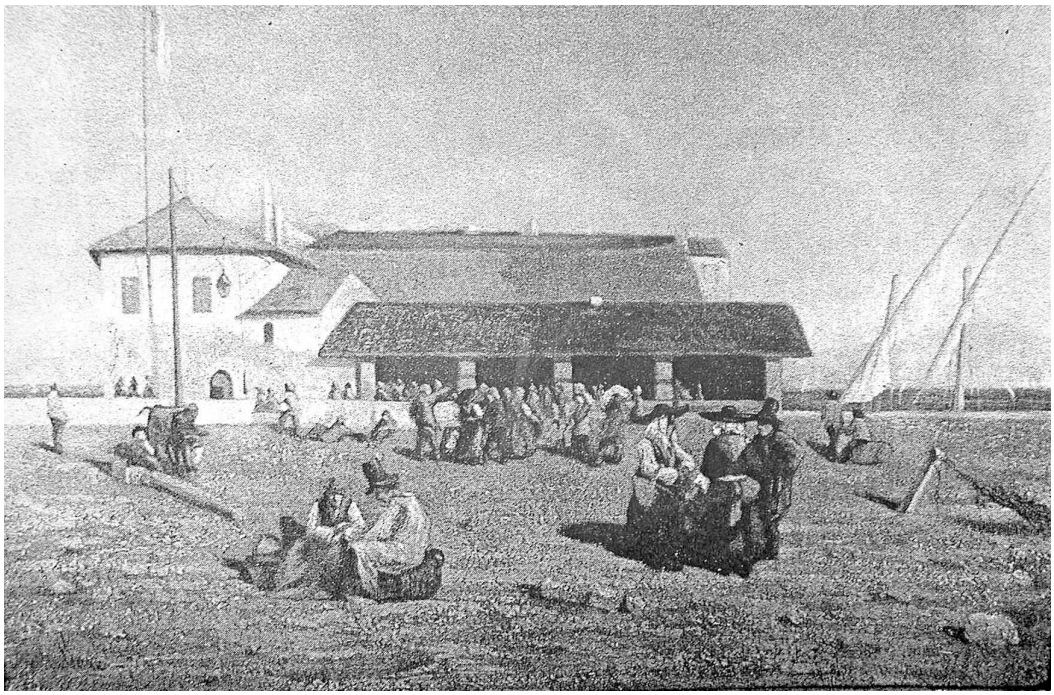

Doc. 157. La chapelle des Pénitents Noirs. Tableau de Joseph Boze, musée Ziem.

Les confréries de pénitents, compagnies de laïcs, sont donc au nombre de trois dans les années 1620 : Pénitents Blancs de Jonquières et de l'Ile, et Bleus à Ferrières. Les Pénitents Noirs du Plan Meyran (quartier de Jonquières) représentent une quatrième confrérie apparue dans les années 1650. Les chapelles des pénitents ne sont pas financées par le budget

---

paroisses du diocèse d'Aix, Aix, 1898, p481 : « les pénitents blancs ont été fondés dans l'Isle, sous le vocable de Sainte-Catherine, en 1306. Avec celle de la Sainte-Trinité, établie à Marseille la même année, c'est la confrérie la plus ancienne de Provence. » Aucune source ne permet de prouver ces affirmations.

[1] MG BB75, 1/7/1629 : terrain à la Posterne pour construire le monastère des Ursulines.

[2] Op. cit. « A Ferrières, le procès-verbal parle encore de pénitents blancs, mais ce pourrait être une erreur, car la paroisse a toujours eu par la suite une compagnie de pénitents bleus ».

[3] D'après J.M. Paoli dans 4CU, p135. Rappelons que le Plan Meyran est l'île détruite dans les années 1920, située entre Jonquières et l'île St-Sébastien. Elle dépend, comme Jonquières donc de la directe du prieuré de Jonquières/St-Geniès et non du prince de Martigues.

communal, ni par les budgets des quartiers consacrés aux églises, mais par les nombreux notables appartenant à ces confréries.

L'actuelle chapelle de l'Annonciade, lieu de culte de la confrérie des Pénitents Blancs de Jonquières, avec son magnifique retable de style baroque, est édifiée au sud-ouest de l'église St-Geniès de Jonquières entre 1661 et la fin des années 1660[1]. Cependant, Véronique Ripoll et Francine Valette retracent dans un article[2] l'histoire d'une première chapelle de l'Annonciade, mentionnée au début du XVIIe siècle. Elles écrivent : « Les débuts de la confrérie restent obscurs. Les pénitents eux-mêmes faisaient remonter sa fondation à 1594, mais cette date apparaît tardivement : dans la visite pastorale de 1778 »[3]. Les auteures poursuivent : « En, 1619, la confrérie est active et sa chapelle en bon état d'après l'archevêque d'Arles Gaspar du Laurens ; c'est lui – d'après les dires des pénitents lors des visites pastorales suivantes – qui aurait procédé à sa consécration, donc entre 1603 et 1619 ». L'édifice primitif a donc été construit dans les années 1600 ou 1610[4].

Il est difficile de localiser précisément cette chapelle disparue, mais l'on peut avancer quelques idées permettant de constituer un faisceau de présomptions. Tout d'abord, au cours du dépouillement du cadastre de 1645 auquel R. Cornet s'est livré, la chapelle de l'Annonciade n'est apparue à aucun moment. Le seul voisin de l'église St-Geniès à l'ouest est le cimetière de Jonquières. Il est clair que la nouvelle chapelle de l'Annonciade a, en partie au moins, été bâtie sur l'emplacement de ce cimetière. De plus, V. Ripoll et F. Valette remarquent que la construction de la nouvelle chapelle, décidée en 1661, a été précédée de quelques mois par la décision d'agrandir (une nouvelle fois) l'église St-Geniès et que « c'est aux mêmes maîtres-maçons que l'on confie les deux chantiers »[5]. Les auteures avancent donc : « on peut supposer que ce sont les projets de l'église paroissiale qui ont rendu nécessaire la démolition de la chapelle toute proche ».

---

[1] Et non entre 1664 et 1671, selon J. M. Paoli, op. cit. p135.

[2] Véronique RIPOLL, Fracine VALETTE, « La chapelle des Pénitents Blancs de l'Annonciade à Martigues », *Provence Historique*, n°187, 1997, p 25-38.

[3] ACA GG116.

[4] Et non « à partir de 1636 », comme l'affirme L. Camoin, auteur d'un site internet sur l'Histoire de Martigues: (en ligne) http://membres.lycos.fr/camoin/sommaire.html .

[5] Op. cit. p28, prix faits de la chapelle des 15 juillet et 15 octobre 1661. Source originale : AD 378 E 515 Poncet Pistoye.

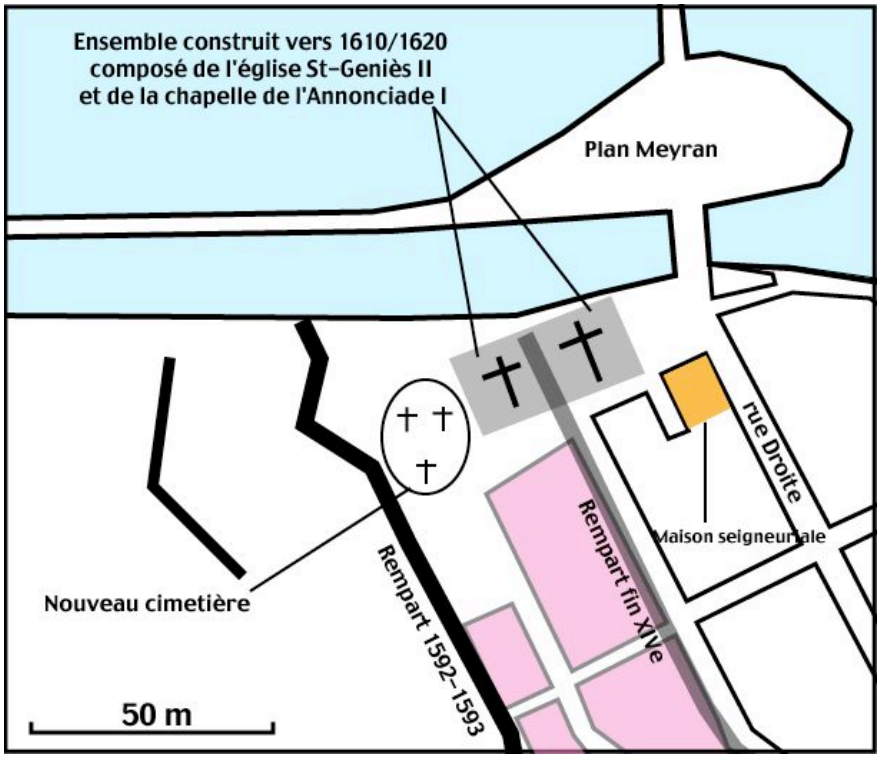

Doc. 158. L'église St-Geniès et la première chapelle de l'Annonciade, dans les années 1620.

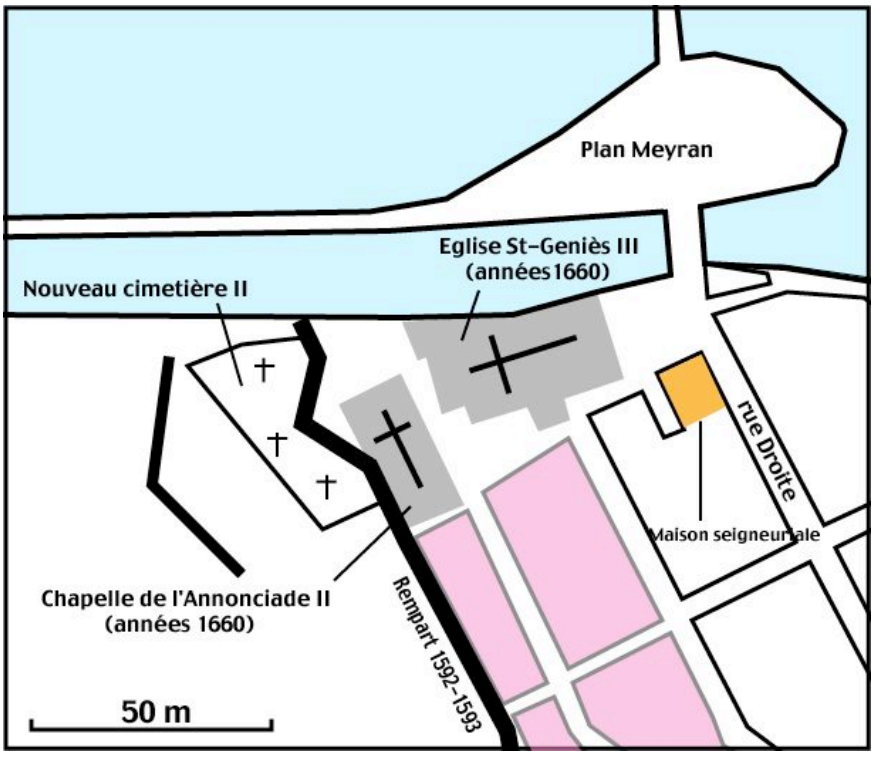

Doc. 159. L'église St-Geniès et la seconde chapelle de l'Annonciade, dans les années 1670.

L'élément clef de ces divers chantiers est probablement la démographie galopante de Jonquières. Nous avons déjà observé que l'église St-Geniès a déjà été agrandie entre 1610 et 1625, à peu près. C'est manifestement la nécessité d'un second agrandissement de celle-ci, consécutif au spectaculaire développement de la bourgade de Jonquières, à partir de 1650, qui entraîne la destruction de la première chapelle de l'Annonciade. Le détail des prix-faits des 15 juillet et 15 octobre 1661 étaye cette hypothèse. Contre toute attente, le premier n'est pas passé avec les Pénitents Blancs de Jonquières, mais avec la communauté. Il s'élève à 2400 livres, « dont la communauté doit payer les deux tiers, l'abbé et le chapitre de Montmajour, seigneurs de Jonquières, le troisième tiers »[1]. Les pénitents n'acquittent que le second prix-fait, qui s'élève à 1900 livres. Je pense que ces 2400 livres s'apparentent à un dédommagement accordé aux pénitents pour la nécessaire destruction de leur lieu de culte. Ce montant de 2400l est d'ailleurs tout à fait intrigant. Il correspond à la somme allouée à chaque quartier pour réparer les églises, consécutivement au curieux emprunt de 7200l (3 x 2400l) décidé par le conseil le 26/12/1660[2]. Faut-il en déduire que la communauté ayant décidé d'agrandir l'église de Jonquières et devant donc financer le déplacement de la chapelle de l'Annonciade s'est sentie obligée d'allouer une subvention similaire aux églises des autres quartiers ? Ou bien que le devis de la chapelle a été coupé en deux parties pour que la première corresponde avec le montant de la subvention de la communauté ? Ou enfin que l'existence de ces deux montants de 2400l n'est que pure coïncidence ? Malheureusement, la disparition des délibérations particulières de Jonquières entre 1650 et 1681, qui constitue une lacune chronologique entre les registres MG BB78 et BB79, nous empêche de répondre à ces questions…

Mais il est possible de mener plus loin le raisonnement en observant le positionnement des chapelles de pénitents à Martigues, dans la première partie du XVIIe siècle. A Ferrières, comme à l'Ile, ces lieux de cultes sont situés à proximité immédiate des églises paroissiales. L'église des Pénitents Bleus de Ferrières voisine immédiatement au sud avec l'église St-Louis, la chapelle Ste-Catherine/St-Sébastien des Pénitents Blancs de l'Ile et l'église de la Madeleine sont situés de part et d'autre du canal de Caronte (St-Sébastien), mais ne sont distantes que de 25 mètres environ. L'examen de ces données m'incite à penser que la situation était analogue à Jonquières : la première chapelle de l'Annonciade devait être collée à l'église St-Geniès, vraisemblablement a-t-elle même été bâtie en même temps que l'on a reconstruit cette dernière au début du XVIIe siècle: la construction de la chapelle a eu lieu à une période donnée entre 1603 et 1619, et les travaux à l'église entre 1610 et 1625. On peut donc supposer que l'emplacement de l'ancienne chapelle se confond à peu près avec la partie ouest de l'église actuelle.

Il faut en outre remarquer le comportement des pénitents, consécutivement à l'établissement des deux prix-faits de 1661 : « ils veulent augmenter la hauteur de l'édifice d'environ 2 mètres (…) veulent pour leur chapelle les mêmes voûtes que pour l'église paroissiale (…) décident de remplacer les contreforts par des arcs-boutants »[3]. Ces demandes

[1] Id.

[2] MG BB19, f°194, cf. p373.

[3] V. Ripoll, F. Valette, op. cit, p29. Pour l'évolution du riche décor et des aménagements intérieurs de la chapelle, j'invite le lecteur à consulter cet article.

de modifications font presque doubler la dépense, « montrant bien l'aisance financière de cette confrérie »[1]. A l'image des trois autres confréries, les Pénitents Blancs de Jonquières constituent une sorte de « club » des notables de la ville. La munificence de ces compagnies est la traduction directe de la fortune de ses membres, dont l'apogée correspond à celle de l'économie de la cité.

Doc. 160. La chapelle de l'Annonciade. Autel et retable. AGEP, photo : Pierre Ricou.

La seconde moitié du XVIIe siècle, comme la première, est marquée par l'essor des communautés religieuses en centre-ville, avec la construction d'un couvent de Capucins au Faubourg de Jonquières. Nous avons vu p461 que l'on pouvait dater l'apparition de ce faubourg des années 1650. Les recherches de R. Cornet lui ont permis d'exhumer un document précieux, datant du 19 septembre 1652 : frère Marc, Provincial de Provence des Capucins, adresse au duc de Vendôme une lettre par laquelle il demande de pouvoir récupérer les pierres d'une maison en ruines, « pour la fabrique d'un couvent que nous avons à votre ville de Martigues »[2]. Sorti de terre au début des années 1650, le couvent des Capucins du Faubourg de Jonquières est agrandi en 1674 et se voit doté d'un cloître, situé au sud-est de l'actuelle place Lafayette[3]. La ville est désormais dotée de deux couvents de Capucins : celui de Jonquières et celui des hauteurs de Ferrières, construit dans les années 1600.
Voir doc 133 p462 et doc 177 p552..

[1] Id.
[2] MG GG108.
[3] MG BB20, 27/12/1673 : « les Révérends-Pères Capucins du quartier de Jonquières ont fait charrier des pierres à la Place du Puits Vieux où ils présupposent de faire leur cloître et prendre de ladite place jusques au puits ».
Id., 11/3/1674: des experts nommés pour résoudre l'affaire du cloître des Capucins ont accordé « de leur donner dans ladite place quatre cannes et demie tirant au dernier coin de la chapelle. »

Les équipements communaux de la fin de « l'âge d'or » martégal, datant de la fin des années 1680 annoncent déjà la crise climatique, démographique et économique des années 1690-1730 : il s'agit des glacières, dont la construction est décidée en septembre 1687[1]. A Ferrières, cette glacière se trouve à proximité des fossés : une peinture de Louis Mille, des années 1820, permet de se faire une idée de la forme du bâtiment.

Doc. 161. La glacière de Ferrières. Dessin de Louis Mille, vers 1825, musée Ziem.

La construction publique, au XVIIe siècle, connaît donc les mêmes phases que la construction privée. On peut identifier deux époques fastes : la première entre 1600 et 1620, et la seconde entre 1650 et 1680. Ces deux périodes sont le théâtre d'un essor général de la construction : l'édification de logements, de bâtiments religieux, ou de biens d'équipement collectifs (fontaines, moulins, ponts, glacières, …) s'effectue selon une chronologie identique. Entre 1580 et 1690, le visage de Martigues a profondément évolué : plus encore que dans les autres ville provençales, le Grand Siècle structure le centre-ville et dessine une partie importante de ses caractéristiques actuelles. En effet, en comparaison avec le XVIe, et surtout le XVIIe siècle, très peu de constructions voient le jour entre 1690 et les années 1920 : les Martégaux constatant la dégradation économique du début des années 1690 ne pouvaient absolument pas imaginer la violence et la durée du marasme qui allait s'abattre sur la ville, et la reléguer au rang de petite ville jusqu'aux débuts de l'ère pétrochimique.

[1] MG BB21, f°137v.

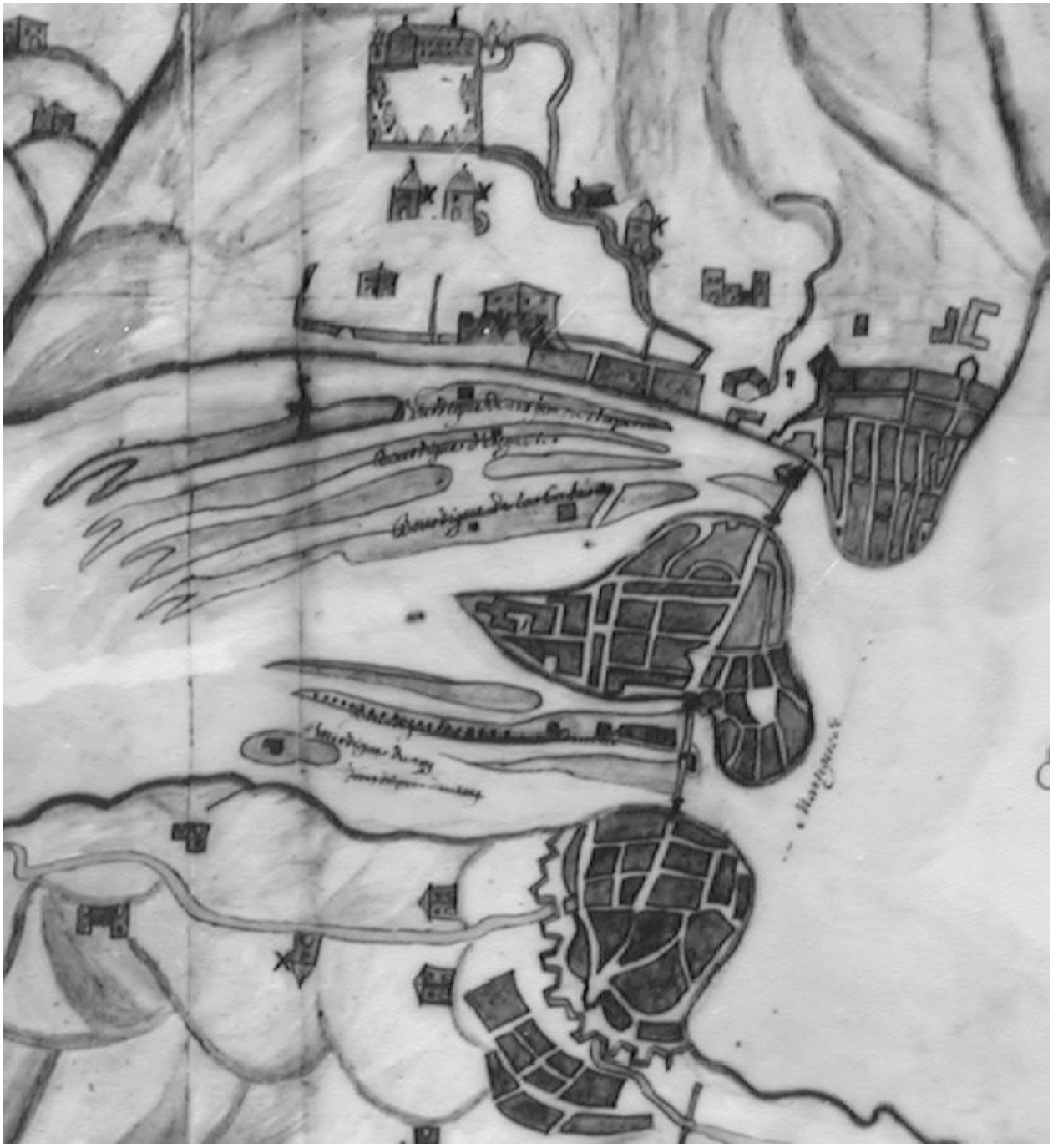

Doc. 162. Martigues vers 1700. AN, Fonds de la Marine, carte de l'Amirauté, XVIIIe siècle (extrait)

2.3. 1690- 1790 : le déclin

Le registre de délibérations BB21[1] est une source précieuse pour étudier le spectaculaire retournement de conjoncture enregistré à partir de 1691-1692. Jusqu'à l'été 1691, la vie de la cité semble suivre son cours normalement. A partir de cette date s'enchaînent les évènements fâcheux, sur le plan météorologique, frumentaire, sanitaire et économique : les années 1690 sonnent le glas de la prospérité économique et démographique, en somme de l' « âge d'or » qu'a constitué le XVIIe siècle martégal. La période 1690-1730 est la plus noire que la ville ait connue depuis les catastrophes démographiques du milieu du XVe siècle. Le chiffre de population des années 1680 ne sera à nouveau atteint que dans les années 1920.

Parmi les époques traitées dans cette Thèse, le XVIIIe siècle a été, de toutes, la plus aisée à aborder : fait unique dans les limites chronologiques de cette étude, j'ai pu disposer d'une bibliographie de qualité, dont la colonne vertébrale fut le mémoire de Maîtrise de Jean-Marie Paoli, *Martigues au XVIII° : un déclin*[2]. Ce travail universitaire, dans une première partie, expose de manière détaillée la décadence démographique et économique de l'agglomération ; dans un second temps, il propose des explications convaincantes à la détérioration du climat économique. Il faut également signaler un article de Charles Carrière, publié quelques années auparavant dans la revue Provence Historique[3]. Mon intervention concernant cette période s'est donc en partie appuyée sur ces travaux ainsi que sur quelques autres articles postérieurs, en majorité consacrés à l'épidémie de peste de 1720-1721 ; enfin, de nombreux exemples choisis dans les registres de délibérations m'ont permis d'étoffer la chronologie établie par mes prédécesseurs.

Mais avant d'évoquer le XVIIIe siècle martégal, il est nécessaire de rappeler le dramatique contexte, au niveau national, des vingt-cinq années allant de 1690 à la mort de Louis XIV. Les guerres s'enchaînent mais les pertes militaires ne sont rien à côté de la famine qui règne en France. Hivers glaciaux et été pluvieux plongent le pays dans le désarroi. En Limousin et en Auvergne, paysans et pauvres se lancent sur les routes, mendiant et espérant trouver en ville de la nourriture. Pour ne pas mourir de faim, on cueille des glands et des fougères pour en faire une sorte de pain. Mais, ces expédients meurtriers achèvent de tuer une population déjà affaiblie. Les animaux meurent également, faute de nourriture. Les charognes de chiens, de chevaux et autres animaux sont consommées malgré leur état parfois avancé de putréfaction. Suicides et anthropophagie ne sont pas rares dans les régions précitées. Martigues et sa région constituent-ils une exception à ce tableau exceptionnellement noir ?

---

[1] 1682-1699

[2] J.-M. Paoli, sous la direction de M. Carrière, *Martigues au XVIII° : un déclin*, Aix-en-Provence, 1971.

[3] Ch. Carrière, « Y a-t-il eu un XVIIIe siècle à Martigues ? », *Provence Historique*, t. XIV, n°55, 1964, p53-68.

2.3.1. 1690-1730 : Chronologie des années sombres

Nous le verrons sur la courbe proposée en doc. 164 p520 : les années 1690 sont caractérisées par un net recul des naissances : de 490 par an en moyenne de 1669 à 1689[1], on ne relève plus qu'une moyenne de 428 entre 1690 et 1699, soit une chute comprise entre 12 et 13%.

Il est possible de dater d'une manière précise le début du déclin de Martigues : l'été 1691 marque véritablement la fin du prospère XVIIe siècle. L'événement le plus marquant de la saison est un déluge qui s'abat sur la ville et son terroir le 29 juillet 1691 : c'est la première calamité d'une très longue série, que les conseillers décrivent ainsi, quelques jours plus tard : « une pluie extraordinaire meslée de grêle pendant l'espace de trois à quatre heures, laquelle pluie a fait un dommage considérable au terroir de cette ville »[2]. Les chemins et les fontaines sont endommagés, on ne trouve plus d'eau potable. En revanche, il est peu vraisemblable que la récolte de blé ait souffert de ces intempéries car les moissons, en basse Provence, s'effectuent plutôt entre la fin du mois de juin et le début du mois de juillet.

Néanmoins, les délibérations du second semestre 1691 sont sans équivoque : le blé et le pain manquent. Dès le 14 août, le terme de « misère » est évoqué pour qualifier la situation de la ville. Il est clair que les récoltes ont été mauvaises : durant l'hiver 1691-1692, la communauté est contrainte de procéder à de « grands achats de blé ». Le 30 janvier 1692, on envoie une « députation » en chercher à Toulon[3]. Le 24 février, on évoque « l'urgente nécessité qu'il y a actuellement en ceste ville de la manque du bled » ainsi que « deux chargements qui doivent venir du Cap Nègre (*Toulon*) ». Ces achats sont renouvelés en mars, avril et mai. Le 20 juillet[4], on procède à « divers achats de blé pour tenir la provision dans la ville attendu la grande disette » et le nécessaire « soulagement des pauvres ». Cette pénurie de la production céréalière locale est accompagnée de la crainte d'une épidémie : le même 20 juillet, le « mal contagieux » affligeant la « Coste de Barbarie », les consuls interdisent les « entrées de bâtiments et le contact avec ceux qui abordent au port de Bouc ». Une « garde de la santé » est établie au port de Bouc et à la Couronne[5].

Ces évènements s'inscrivent dans un contexte particulièrement dramatique dans l'ensemble de la France. L'hiver 1691-1692 est glacial, il gèle à Paris sans interruption entre le 13 décembre et le 22 février. L'été 1692 est pluvieux, et les récoltes mauvaises. L'intendant de Limoges Jubert de Bouville déclare en octobre : « toutes les châtaignes sont perdues, et la plus grande partie des blés noirs... la gelée a mis les vignes dans un tel état qu'il semble que le feu y a passé ». A Martigues, ces aléas climatiques et la crainte de la peste sont, à l'été 1692, aggravés par un contexte guerrier dans l'agglomération. L'armée procède à des recrutements forcés, la ville doit acheter des armes et organiser la garde des côtes[6]. La communauté fournit une « compagnie de soixante hommes de milice » à la Tour de Bouc[7].

---

[1] L'Ile + Jonquières + Ferrières + La Couronne.
[2] MG BB21, 12/8/1691, f°233v.
[3] Id.
[4] Id., f°273v.
[5] Je ne suis pas parvenu à déterminer la durée de cette prohibition des importations.
[6] A la suite du siège de Namur, prise en juin dans le cadre de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (ou « guerre de Neuf Ans »), l'état-major craint peut-être des représailles espagnoles en Méditerranée (?) .
[7] MG BB21, 3/8/1692, f°290v.

Les récoltes de 1692 sont à nouveau mauvaises et on craint encore une disette pour l'hiver 1693[1] : il semble cependant que le conseil soit parvenu à constituer cette année-là des réserves de grains suffisantes. Cette prévoyance va s'avérer salutaire : le printemps et l'été 1693 sont pluvieux dans la majeure partie du pays ; le mauvais temps s'abat sur des champs mal ensemencés à l'automne 1692. Le 15 août, une canicule brutale cause l'échaudage des blés. Il n'est pas certain que la très haute pluviométrie ait concerné la Provence et les zones de climat méditerranéen, mais il est clair que les rendements habituels sont loin d'être atteints. Les vendanges de 1693, toutefois, semblent se dérouler de manière normale à Martigues. Cependant, au mois d'octobre 1693, se fait jour un comportement reflétant une certaine crainte de l'avenir : les possesseurs de vin ne veulent plus en vendre :
« les consuls reçoivent à tout moment des plaintes des habitants de la ville sur la difficulté qu'ils ont à trouver du vin, et acheter pour leur subsistance et de leur famille y en ayant mesme dhaucuns d'iceux qui ont esté constraings de boire de l'eau quoy que le vin qui s'est recueilli en la présente récolte soit tout existant, aucun particulier de ceux qui ont du vin n'en veulent vendre, ce qui cause un désordre extraordinaire(…). Les particuliers qui ont acheté du vin au dela de leur provision devront en vendre une partie. »[2]

Le 7 mars 1694, lors de la « grande procession du jubilé », le pont du Trébuchet, ou Pont-Levis, qui relie l'îlot du Taraillet à Ferrières, cède sous le poids de la foule. Une « grande quantité de monde tombe dans la mer », et les conseillers évoquent un « grand désordre dans la ville »[3].

Entre 1692 et 1694 se déroulent en France les famines les plus importantes depuis le Moyen-Âge ; la population du pays baisse de plus d'un million et demi d'habitants, autant que durant la Première Guerre Mondiale, du fait de la surmortalité, mais aussi du déficit de naissances. Les conséquences catastrophiques de l'hiver 1693 sur l'économie européenne sont bien connues. Durant l'été 1694, la chaleur accélère la décomposition des milliers de cadavres qui jonchent les routes. Des épidémies, dont la typhoïde, se propagent. Des fièvres de ce type frappent certainement Martigues en 1694. La courbe des décès ne signale aucun accident démographique jusqu'en 1693. Mais on dénombre 588 morts en 1694 et 523 en 1695, contre 380 à 400 en moyenne entre 1683 et 1693.

Le 30 janvier 1695, le conseil attribue 450 livres à distribuer aux pauvres « attendu la rigueur de l'hyver et les grandes gelées qui empêchent les artisans pêcheurs de travailler »[4]. Le 13 mars, il faut retirer la neige des rues. Le 21 avril est prise la décision d'acheter du bétail pour le faire distribuer aux pauvres, « à cause du grand nombre de maladies survenues pendant l'hyver »[5]. Un signe de la crise sanitaire et économique est la nécessité d'augmenter l'imposition sur les produits alimentaires, comme la farine, survenue à l'automne 1695. Les

[1] Id., 25/8/1692.
[2] MG BB21, 15/10/1693, f°355. Ce phénomène de spéculation sur le vin dure tout au long des années de crise. En novembre 1696, le conseil dénonce les « amasseurs de vin » - BB21, 18/11/1696, f°531. Une parade à ce type de comportement est l'autorisation d'entrée dans la ville de « vin étranger » avant que les réserves de vin locales ne soient écoulées, ce qui a pour conséquence de faire brutalement baisser les cours, et de décourager les spéculateurs.
[3] Id., 12/3/1694, f°369v.
[4] Id., f°438.
[5] Id., f°448.

taxes sur les denrées représentant la quasi-totalité des revenus de la communauté, le fait d'avoir recours à une augmentation de celles-ci, inédite, traduit soit la baisse des achats de subsistance, et donc les difficultés des catégories pauvres à se nourrir, soit une diminution importante de la population.

Les années 1696 et 1697 sont fraîches, mais non exceptionnelles en France. Il ne gèle pas à Martigues durant l'hiver 1696[1]. Cependant, les conseillers avertissent de la présence de fièvres. En mars 1696, ils dénoncent la présence de « fumier dans les rues », cause de « grandes maladies, (…) enracinées ». En juin 1697, ils affirment que les « eaux qui croupissent dans les fossés de Ferrières » causent des infections. Le printemps 1699 est marqué par une grave crise sanitaire : de nombreuses personnes sont malades, et l'on compte beaucoup de morts dans la ville, mais les autorités sont incapables d'identifier la maladie. Afin de trouver une explication, il est décidé de procéder à une « ouverture de quelques corps morts »[2].

On peut évaluer l'influence des fièvres ou maladies de 1694 à 1699, en examinant l'évolution du nombre annuel de décès ; les années pour lesquelles la moyenne annuelle des années 1680, comprise entre 380 et 400 est nettement dépassée sont soulignées :

Année	1687	1688	1689	1690	1691	1692	1693	1694
Nb décès	394	271	334	218	196	212	348	588

1695	1696	1697	1698	1699	1700	1701	1702	1703
523	447	533	414	460	324	254	318	290

Doc. 163. Nombre de sépulture à l'Ile, Jonquières, Ferrières entre 1687 et 1699. (Entre 1700 et 1703, le total inclut les morts de la Couronne, ne représentant que de 10 à 20 décès annuels.)

Il faut noter que les années 1696, 1697 et 1699[3], sans être véritablement clémentes en matière climatique, sont les moins froides de la décennie. Les années 1694-1699 sont pourtant marquée par une surmortalité importante, centrée sur la fin de l'été, caractéristiques des fièvres putrides (dysenterie, typhoïde). La période est difficile sur le plan de la subsistance : en juillet 1697, « tout le monde dans la ville ou presque (…) est en grande nécessité »[4]. En juin 1698, les conseillers évoquent à nouveau la « nécessité où la ville se trouve » en termes de blé[5].

Un mémoire rédigé à l'occasion du réaffouagement de 1698 offre un tableau dramatique de la situation de la ville. Les rédacteurs y évoquent « la stérilité du terroir, qui est très grande », « l'air salin qui dévore tout en ce pays », « les vents violents et extraordinaires

[1] Id., 6/5/1696, f°501 : il n' a pas gelé de l'hiver et les glacières sont vides. On décide d'acheter de la glace à une bastide située « à 3 lieues d'Arles ».

[2] MG BB22, 5/4/1699. Durant le mois d'avril, le mal persiste, puisqu'on prend le 30 l'initiative d' « ouvrir ces corps malgré l'opposition des parents ».

[3] Selon E. Le Roy Ladurie, *Histoire humaine et comparée du Climat, t. I : Canicules et Glaciers, XIIIe-XVIIIe siècles*, Fayard, 2004.

[4] Id., 7/7/1697, f°571v.

[5] Id., 7/6/1698, f°669.

qui y règnent si fréquemment et avec tant d'impétuosité qu'ils le désolent entièrement ». Ils exposent que les rendement agricoles sont très faibles, ce qui cause dans la pays une « extrême misère ». La communauté, malgré le taux d'imposition élevé, ne peut « subvenir au paiement des deniers du roi et du pays, dont elle doit des arriérages considérables ». Les levées de « matelots qui s'en vont au service de Sa Magesté » ont causé, selon les auteurs, la « ruine du pays », « surtout depuis l'établissement des Classes ». Il n'y a plus qu'un très petit nombre de navires de commerce, alors qu'autrefois, « on y aurait compté les 50 et 60 barques qui faisaient le négoce par tous les pays du monde »[1].

Il est cependant nécessaire de bien identifier le but du document : un mémoire rédigé dans le cadre d'un réaffouagement a pour dessein de tenter d'influer sur l'administration fiscale, afin que les prélèvements soient les plus faibles possibles pour la communauté. La nature même de l'exercice incite les rapporteurs à forcer le trait. En janvier 1699, on apprend que la communauté devait jusqu'ici (depuis le réaffouagement de 1665, probablement) contribuer à l'impôt à hauteur de 27 feux fiscaux. Les conseillers décident d' « instrumenter » pour que ce chiffre n'augmente pas dans le nouvel affouagement[2] : c'est un échec, l'imposition étant portée à 30 feux[3]. L'examen de la courbe de population amène cependant à modérer la noirceur de ce tableau : si Martigues connaît bien une dépopulation, celle-ci n'est sensible qu'à partir de 1695, et n'est que de l'ordre de 12% par rapport à la période précédentes, caractérisée par un extremum démographique. Une preuve supplémentaire de l'aspect orienté du mémoire réside dans le nombre de maisons que ses auteurs déclarent habitées dans la ville et ses faubourg : 900. Or, nous verrons dans le chapitre 2.3.2 que ce chiffre est sans doute possible sous-estimé, la vérité étant très certainement supérieure à 1150. En outre, si les finances de la communauté sont dans un état médiocre, elles permettent tout de même de procéder en 1699 à une impressionnante série de travaux de voirie, la plus importante avant plusieurs décennies[4]. Ainsi, si les années 1690 sont marquées par de nombreuses difficultés, notamment sanitaires, et par un brutal ralentissement économique, elles paraissent relativement clémentes en comparaison de la situation apocalyptique signalée dans des régions françaises plus septentrionales.

Le début des années 1700 n'est marqué par aucun événement véritablement saillant, si ce n'est l'installation d'une école d' « hydrographie », décrite dans le chapitre 3.2.4. Par école d'« hydrographie », il faut entendre formation à la cartographie maritime et surtout, de manière plus générale, à la navigation. Au cours des années 1702-1704 sont évoqués quelques problèmes sanitaires, sans gravité, ou tout au moins sans décès[5].

---

[1] MG CC344, DHM73, p74-76.
[2] MG BB21, 11/1/1699, f°712.
[3] AD $19^{E}2$.
[4] MG BB22.
[5] MG BB22 : Le 8 juillet 1702, le conseil décide d'avoir recours à un exorcisme contre les vers dans le poisson ! Depuis le mois de juin, en effet, la présence de ces parasites empêche les pêcheurs d'exporter leur marchandise. Le 20 mai 1703, le conseil déplore le fait que la poissonnerie de l'Ile soit en ruine « depuis lontemps », ce qui contraint les poissonniers à « vendre dans la rue, ce qui cause des infections insupportable et des dangers de maladies. » Elle est toujours en ruine le 13/5/1706. Le 21 mars 1704, l'hôpital St-Jacques reçoit l'autorisation de planter des mûriers aux fossés de la ville, s'inscrivant dans un engouement général des municipalités pour cet arbre au XVIIIe siècle.

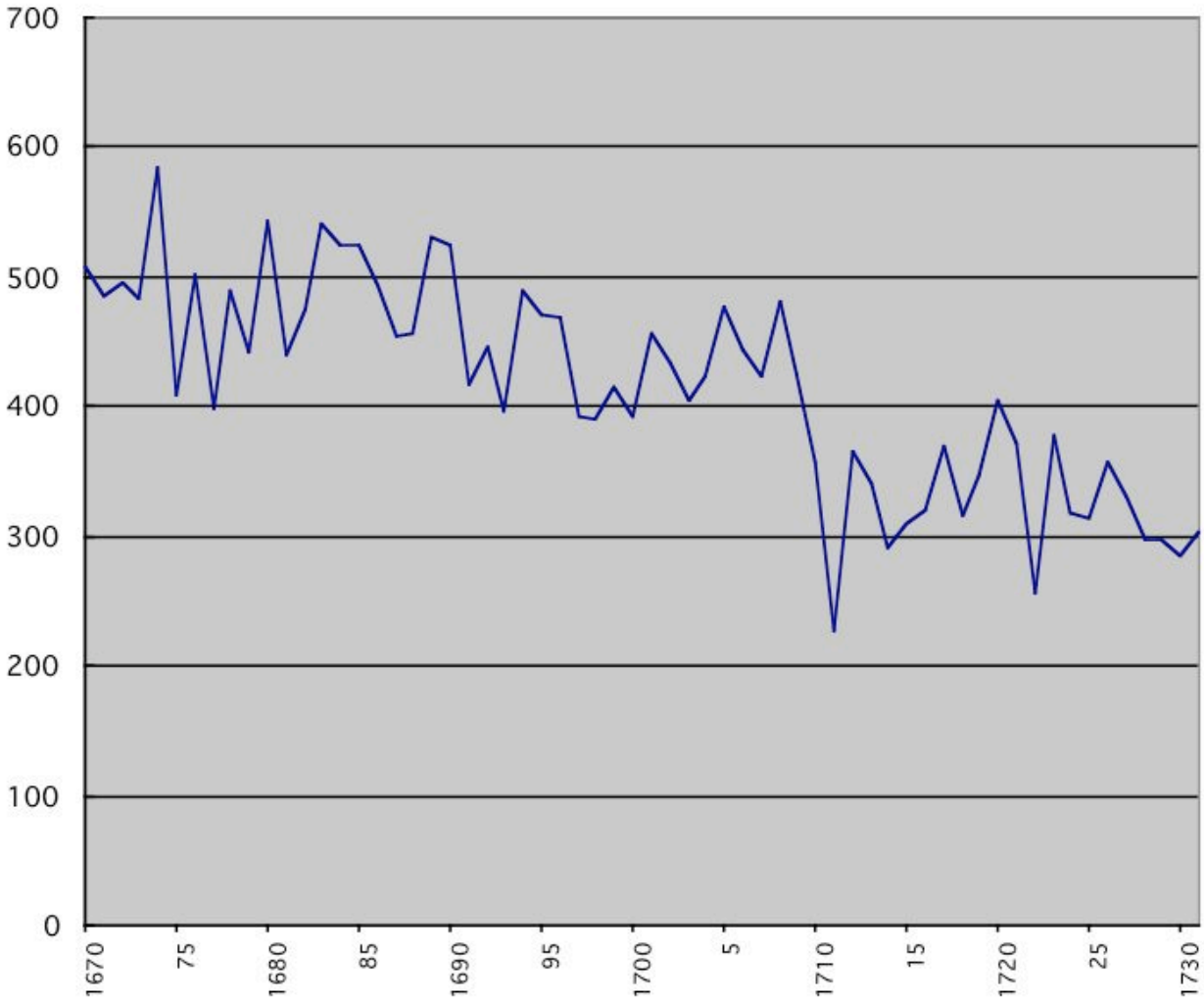

Doc. 164. Courbe des baptêmes cumulés de l'Ile, Ferrières, Jonquières et la Couronne. 1670-1730.

En 1705, la communauté connaît une épidémie de variole : c'est la première grave crise sanitaire depuis 1699. L'article de Michel Signoli, Isabelle Séguy, Jean-Noël Biraben et Olivier Dutour sur la démographie en contexte épidémique[1], assez peu fiable (cf. paragraphe suivant), se révèle toutefois utile de par le comptage des décès liés à la variole que les auteurs ont effectué dans les registres paroissiaux : 556 actes mentionnent cette maladie comme cause de la mort. Mais ces morts ne sont pas décelables sur la courbe de population obtenue à partir du nombre de naissances. La raison de cette non-visibilité est qu'une épidémie de variole touche essentiellement les enfants. N'étant pas en âge de procréer, leur décès n'a pas d'influence sur les naissances des années suivantes ; à moyen terme, il prive cependant la population d'une partie de sa jeunesse et instaure de ce fait un handicap démographique latent. Isabelle Séguy, Nicolas Bernigaud, Stéfan Tzortzis et Michel Signoli ont, dans un

[1] « Paléodémographie et démographie historique en contexte épidémique. La peste en Provence au XVIIIe siècle », INED, *Population,* 2002/6, Volume 57, p821 à 847.

article postérieur, utilisé la formule d' « épidémie silencieuse »[1]. D'après les recherches de ces quatre auteurs, l'épidémie a duré sept semaines, « de fin-septembre à mi-novembre 1705 ». Dans le quartier de Ferrières, elle a tué à 85% des personnes âgées de moins de 5 ans, et à 95% des moins de 10 ans. Il est probable que ces proportions soient extrapolables à l'ensemble de la ville.

La variole de 1705 est donc, malgré son caractère difficilement décelable, le premier choc démographique du XVIIIe siècle. Pour I. Séguy, N. Bernigaud et al., elle est « très meurtrière, décimant silencieusement la population à sa base »[2]. Malgré son absence d'impact immédiat sur la courbe des naissances, il est clair que le total de morts de 1705 est à peu près équivalent au cumul de ceux occasionnés par les fièvres des années 1694-1699.

Signalons trois erreurs ôtant malheureusement, à mon avis, une part de crédibilité au néanmoins intéressant article de M.Signoli, I. Séguy, J.-N. Biraben et O. Dutour de 2002 :

p825 : « la ville de Martigues regroupait 5664 habitants en 1702, et 5886 en 1716 (…). La structure de la population de Martigues a été établie à partir du dénombrement de 1702. » Or, Jean-Marie Paoli avait dès 1971[3] mis en évidence que ce dénombrement était incomplet. Selon l'auteur, « la population de la communauté du Martigues se situe autour de 10000 habitants en 1702 », dont environ 7200 âmes pour le centre-ville. Ce diagnostic avait été repris en 1981 par C. Raufast et G. Reynaud : « la population des trois quartiers de Martigues, Ile, Jonquières, Ferrières, à l'exclusion des zones rurales, est estimée à 7300 habitants ». Il suffit pour prouver la justesse de ces avis d'observer le nombre moyen de naissances annuelles à Martigues et son terroir au début des années 1700 : environ 425. Nous avons déjà exposé que ce nombre équivalait à une population totale de 11000 habitants environ (ville et terroir, ecclésiastiques inclus).

Or, les auteurs étaient manifestement informés des lacunes du document de 1702[4], puisque que M. Signoli et al. écrivent p824 : « … il semblerait que ce document soit incomplet et cela à plusieurs titres : les villages du terroir n'auraient été que partiellement dénombrés, et quelques rues semblent manquer ». L'utilisation du conditionnel est troublante : en effet, J.-M. Paoli, exposait très clairement en 1971 que les « villages du terroir » n'étaient comptés que pour un peu plus de 200 individus, alors que la réalité était plus proche de 2000/2500[5]. De plus, la proposition « quelques rues semblent manquer » est manifestement une distorsion de la vérité. Le même auteur avait prouvé que la moitié des rues de l'Ile ne figuraient pas dans l'enquête.

---

[1] I. SEGUY, N. BERNIGAUD, S. TZORTZIS, M. SIGNOLI, « Vers un Système d'Information Géographique pour l'étude des épidémies du passe. L'exemple de la ville de Martigues (France, 1er quart du XVIIIe siècle) », *Colloque de Démographie Historique*, Commission Internationale de Démographie Historique, Sydney, 2005, p8.

[2] Id., p8.

[3] Dans *Martigues au XVIIIe siècle, in déclin*, p11 à 13. Cette erreur est corrigée dans l'article de 2005 de I. Séguy, N. Bernigaud et al., op. cit.

[4] Grâce au mémoire de Maîtrise de J.-M. Paoli, op. cit., p12-13.

[5] Voir p541.

Les libertés que ces quatre auteurs ont prises avec le rigoureux travail de M. Paoli s'expliquent p825-826 : « Pour déterminer l'effectif de la population martégale avant chaque crise démographique, nous sommes partis du dénombrement de 1702 et nous avons fait évoluer la population de février 1702 jusqu'au 31 décembre 1725 en soustrayant les décès et en ajoutant les naissances intervenues mois par mois (…). »
Nous touchons ici à la motivation de ces quatre personnes : « nous avons pu comparer l'effectif estimé pour 1716 (*selon cette méthode*) à celui fourni par le dénombrement de 1716. La différence n'est que de 45 individus (…), soit une erreur de 0,8%, pouvant s'expliquer par la méconnaissance des dates précises des deux dénombrements. » Le dénombrement de 1716, publié par J.-N. Biraben en 1975[1] donne 5888 habitants. Mais nous verrons que la population martégale dans la décennie 1710 est en réalité proche de 8000 ou 8500 habitants. Dans l'absence de plus amples précisions concernant l'enquête de 1716, il faut supposer que les habitants du terroir n'y sont pas inclus, ou bien, que la municipalité a volontairement orchestré une sous- évaluation de la population. Dans tous les cas, le dénombrement de 1716, comme celui de 1702, est erroné. Le fait que la méthode de M. Signoli et al. amène à une concordance entre les deux dénombrements est donc un pur hasard, qui ne devrait pas permettre de tirer de conclusion.
Une dernière preuve de l'erreur que constitue cette démarche réside dans le fait que les chiffres « estimés » pour 1716 et les chiffres du dénombrement de 1716 ne devraient en fait pas concorder. En admettant que les indiscutables sous-évaluations constituées par les enquêtes de 1702 et 1716 proviennent d'un même mode de calcul nous étant inconnu, le chiffre de 1716 devrait être largement inférieur à celui de 1702.
M. Signoli et al. fournissent p826 cette surprenante justification : « Cette méthode, due à J. Bourgeois-Pichat (1970), présente l'inconvénient de ne pas tenir compte des phénomènes migratoires ; nous postulons qu'il sont quantitativement négligeables dans ce contexte. » Cette phrase constitue véritablement le maillon faible du raisonnement des quatre auteurs : les années 1710 sont précisément le théâtre d'une émigration sans précédent des Martégaux, comme nous le verrons dans 2.3.2. Postuler que celle-ci soit « quantitativement négligeable » est la garantie absolue que l'étude soit faussée.
Isabelle Séguy et al., dans leur article de 2005, s'étaient d'ailleurs aperçu de cette erreur, et évoquaient « un exode non-négligeable aux lendemains de l'hiver 1709-1710[2]. Une partie des habitants de Martigues, principalement des pêcheurs, mais aussi des paysans et des artisans, en premier lieu vers Marseille. »

---

[1] J.-N. Biraben, *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens, t. I, La peste dans l'histoire, t. II, Les hommes face à l'histoire*, Paris/La Haye, Mouton/EHESS, 1975-1976, p339.

[2] Op. cit., p5. L'hiver le plus froid est celui de 1708-1709, mais celui de 1709-1710 a été marqué par un épidémie particulièrement meurtrière. Cf. pages suivantes.

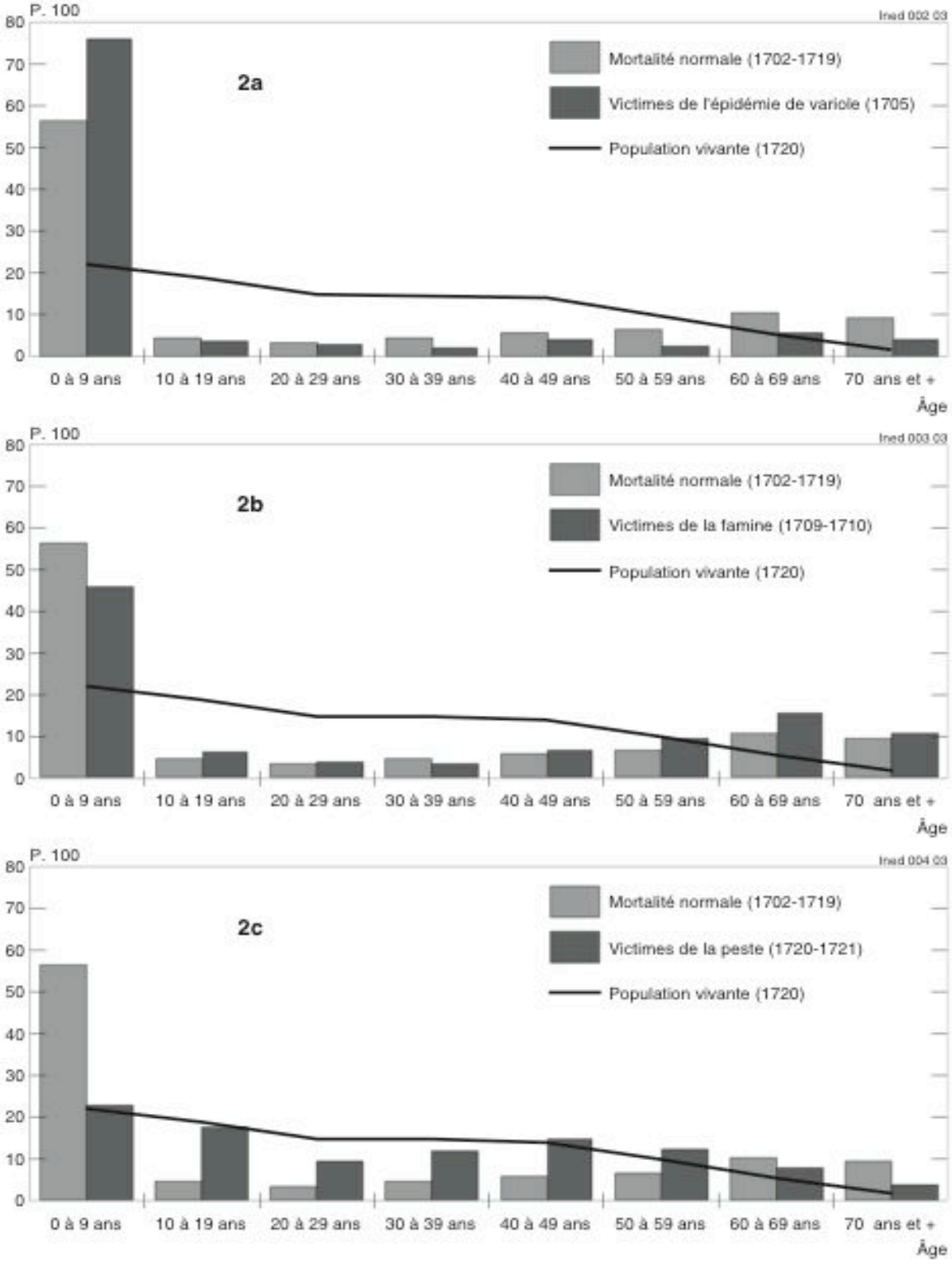

Doc. 165. Répartition par groupe d'âge des victimes de l'épidémie de variole de 1705 (2a), de la famine de 1709-1710 (2b), et de la peste de 1720-1721 (2c) à Martigues et comparaison avec la répartition par âge de la population et celle de la mortalité « normale » enregistrée de 1702 à 1719 (en %). Extrait de l'article de M. Signoli, I. Séguy, J.-N. Biraben et O. Dutour, « Paléodémographie et démographie historique en contexte épidémique. La peste en Provence au XVIIIe siècle », op. cit., p833.

Sur le plan du budget municipal, l'année 1705 voit le conseil recourir à de très fréquents emprunts. Le 30 août, on peut lire que la communauté est « épuisée » financièrement. Le 16 octobre, on apprend qu'elle est « extrêmement endettée »[1]. Le 23 janvier 1707, les conseillers prennent l'initiative d'écrire au duc de Vendôme pour lui faire savoir « l'état pitoyable de la communauté », criblée de dettes.

Dans le cadre de la guerre de succession d'Espagne, les côtes sont menacées, peut-être par la Royal Navy fondant sur Toulon à la fin du mois de juillet 1707. La ville achète des fusils et de la poudre pour armer des soldats, et fait garder le port de Bouc.

Les années 1708-1710 sont marquées par une très brutale aggravation de la situation sanitaire, liée à une crise climatique intervenant dans un contexte de disette latente. Une preuve de la tension régnant autour des denrées alimentaires est l'épisode qui se déroule à la suite de l'arrivée vers le 10 septembre 1708 d'un vaisseau et d'une barque génoises à Bouc[2]. Ces bâtiments sont venus charger une cargaison de blé provenant de lieux « circonvoisins » à Martigues. Cette démarche est très mal perçue par la population, et le conseil décide de retenir les navires et de les faire garder. Il est probable que les génois aient tenté une sortie après trois semaines d'immobilité, puisque le 3 octobre, les consuls leur font confisquer voiles et gouvernail!

A partir de l'hiver 1709 s'accumulent les indices d'une très grave crise de subsistance. Le révérend-père des Capucins décrit ainsi la situation de ses deux couvents (l'un sur les hauteurs de Ferrières, l'autre au Faubourg de Jonquières) : les moines sont « dans la dernière pauvreté, n'ayant rien pour subsister, tant à cause de la grande misère qu'il y a dans la ville qu'à l'occasion des maladies fréquentes qu'ils font à son couvent. » Le révérend-père demande « si la communauté trouve à propos d'unir les deux couvents de cette ville à un seul (…). ». Le conseil ne tranche pas et décide de demander l'avis de « personnes califiées » pour voir si on peut fusionner les deux couvents. En outre, le 18 décembre 1708, le conseil est informé que plusieurs maisons de la ville menacent ruine.

Le 15 janvier 1709, la plupart des familles de la ville se trouvent dans une misère extrême. On réclame du pain « les larmes au yeux ». Les curés des trois paroisses « font des instances aux consuls de secourir le peuple à cause des grands froids qui durent depuis si longtemps ne peuvent travailler ni à la mer, ni à la terre. » Le conseil prend l'initiative de dresser « un état des familles ds l'extrême besoin pour leur distribuer 3000 livres ». De la même manière sont distribuées 2000 autres livres aux pauvres le 21 janvier.

La quasi-totalité des délibérations de la période sont liées à la crise frumentaire. Le 3 mars, on peut lire : « la disette de bled estoit toujours plus grande, il n'y avoit presque plus de bled dans la ville". Alors que cinq « chargements » de blé transitent par Bouc, trois étant destinés à Marseille et deux à Toulon, les consuls demandent au conseil la permission de les « arrêter ». Le conseil décide que la communauté s'appropriera les trois chargements destinés à Marseille. Mais cette initiative surprenante ne suffit pas : le 21 avril, « la disette du bled (et autres grains) continue toujours d'être plus grande dans la ville ». Le même jour, les consuls expriment leur crainte « qu'il se fit pendant quelques jours un temps calme » et que les moulins (à vent) ne puissent plus moudre les quelques grains que les habitants moulent

[1] MG BB23.
[2] Id., 13/9/1708 et 3/10/1708.

vraisemblablement par très petite quantité. Les consuls redoutent une famine et font convertir du blé en farine à St-Chamas en prévision.

Des marins tentent, avec leurs tartanes, d'aller chercher du blé en de nombreux endroits, souvent là où une rumeur dit que l'on en vend encore. Le 9 mai, les gens de Fos et de St-Mitre, au nombre de 300, menacent de « tout ravager » si on ne leur donne pas leur blé. Les Martégaux les ont apparemment spoliés. La crise semble s'apaiser quelques temps au mois de mai, la communauté ayant acheté du riz[1]. Les villages alentour connaissent la même pénurie : le 20 mai, on surprend deux habitants de St-Mitre « qui ont grimpé les murailles pour voler deux agneaux ».

S'ajoute à la crise céréalière une mortalité importante des oliviers[2]. Même après les nouvelles moissons, la situation est toujours exécrable, et on ressent très bien à la lecture des délibérations l'ambiance de panique générale dans la ville. L'absolue totalité du budget de celle-ci passe dans des dépenses de nourriture. Le 6 juillet 1709, le conseil demande à l'archevêque d'Arles l'autorisation de fondre toute l'argenterie des églises et chapelles, à l'exception des vases saints, pour acheter du blé. L'archevêque donne son accord, à condition que la communauté et les « notables de la ville s'obligent de vendre le même poids de ladite argenterie dans trois ans », c'est-à-dire, je pense, à en racheter une fois la crise passée. Le 18 août, l'argenterie des églises est effectivement portée au bureau de la monnaie, à Aix. L'argenterie des particuliers est également fondue. Fait curieux, les dépenses de blé durent tout l'été, et ne s'interrompent donc pas à l'occasion des nouvelles récoltes (mi-juillet). Il est vraisemblable que les moissons aient été très mauvaises et que les autorités de la ville cherchent à prévenir la nouvelle famine qui se dessine pour l'hiver 1710.

> Dans le reste du pays, l'hiver 1709 compte parmi les plus cruels de l'histoire. Dans la nuit du 5 au 6 janvier 1709, une vague de froid s'abat sur la France. On relève sous abri –30°C à Paris, -17°C à Montpellier, -20°C à Bordeaux. Dans les campagnes, le désastre est complet. Les sols gèlent sur plusieurs dizaines de centimètres en profondeur. Les semailles de l'automne sont perdues, il n'y a pas de récolte pour l'année. Les arbres fruitiers, les pieds de vigne pourrissent sur place. Des témoignages rapportent que « les corbeaux gelaient en plein vol », que « les troncs se fendaient en deux comme sous la hache du bûcheron ». Chaque matin, dans les rues de la capitale, des dizaines de corps sans vie sont retrouvées, pris par le gel. Dans les chaumières de campagne, souvent mal protégées, les températures ne dépassent pas -10°C. A ce régime, les plus faibles ne survivent pas une semaine. En Provence, l'étang de Berre est pris par les glaces, les troupeaux de moutons anéantis.
>
> Au mois de Mai, fait exceptionnel, il gèle encore. Avec la venue de l'été, le climat se radoucit. Mais ceux qui ont survécu à l'hiver ne sont pourtant pas au bout de leurs souffrances. La situation des paysans est désespérée : le froid a anéanti toutes les récoltes. Le prix du pain grimpe en flèche, une atroce famine gagne les provinces du royaume. Des témoins rapportent que les plus démunis en sont réduits à consommer de l'herbe, des racines ou des plantes. Comme souvent en ces moments là, la maladie

[1] Le 15, le sujet d'inquiétude est plutôt la présence de corsaires, contre lesquels le conseil fait armer des tartanes. –MG BB23-

[2] Id., 5/6/1709.

> s'attaque aux organismes affaiblis et mal en point. Des épidémies de fièvre, de typhus, de paludisme, de variole emportent des milliers de personnes. En certaines régions, dix années entières sont nécessaires pour remplacer les vignes et les arbres fruitiers qui n'ont pas survécu à la catastrophe. Il faut reconstituer des forêts emportées par le gel. L'action meurtrière du froid, de la famine et des épidémies est responsable de la mort de près d'un million de personnes.

L'hiver 1710 est également difficile à Martigues, et les allusions à la misère de la ville sont fort nombreuses, mais il semble que la famine ne frappe pas l'agglomération comme lors de l'hiver précédent : les achats de céréales effectués par les consuls dès l'été 1709 ont peut-être limité les ravages de la crise alimentaire. Dans leur article, M. Signoli, I. Séguy, J.-N. Biraben et O. Dutour comptabilisent 1484 décès pour l'ensemble de la crise, et les attribuent tous à la « famine »[1].

D'une part, ce chiffre me paraît surévalué. Voici en effet le nombre des sépultures enregistrées dans les paroisses martégales entre 1706 et 1713 :

Année	1706	1707	1708	1709	1710	1711	1712	1713
Nb. sépultures	364	352	426	782	772	226	334	198

Doc. 166. Total des sépultures enregistrées, 1706-1713.

Le lecteur peut constater que l'on a recensé pour les années 1709 et 1710 1554 décès, auxquels il est hors de question d'ajouter des décès de 1708, puisque tous les témoignages indiquent que le temps a été remarquablement clément jusqu'à la fin de décembre 1708. La mortalité moyenne est à Martigues en temps normal de 320 à 350 décès environ à cette époque. Mais le calcul effectué par les quatre auteurs signifie qu'en 1709 et 1710, seulement 70 personnes[2] seraient décédées pour un autre motif que la faim. En réalité, si la mortalité liée à la faim et à ses conséquences est bien de 1484 décès, la surmortalité, chiffre plus intéressant puisqu'il mesure les décès qui ne seraient pas intervenu sans cet incident climatique, est plus proche de 900.

D'autre part, le 22 avril 1710, les délibérations mentionnent la « consternation où tout le public se trouve pour la quantité de personnes qui meurent de fièvre maligne ». La maladie s'abat sur les organismes harassés par la disette. On évoque la « quantité extraordinaire des pauvres qui sont malades à l'Hospital »[3]. Il y a plus de 70 malades à l'hôpital le 1er juin, et ce « depuis près de six mois »[4]. On donne 400 livres pour leurs soins. Le 29 juin, on compte plus de 80 malades ; le conseil leur accorde encore 300 livres.

La surmortalité exceptionnelle de la fin des années 1700 n'est donc pas uniquement

---

[1] Op. cit., p823, 832 et 833. Signalons à nouveau une erreur contenue dans l'article: p832, les auteurs évoquent le « Grand Hyver de 1709-1710 ». Or, le « Grand Hyver » est l'expression consacrée pour désigner l'hiver 1709, c'est-à-dire la saison ayant commencé en décembre 1708. Cependant, l'hiver 1710 est également un hiver très froid.

[2] 1554-1484 = 70

[3] MG BB23. Il sera donné 300 livres pour tenter de les soigner.

[4] MG BB24.

liée à la famine. Je pense qu'il faut faire la différence entre les individus morts de faim durant l'hiver 1709, et les personnes terrassées par la fièvre en 1710, victimes indirectes de la faim. Parmi ces 900 morts (environ), on peut à mon avis considérer qu'environ une moitié est directement morte de faim en 1709, et que l'autre a été victime de l'épidémie qui s'est vraisemblablement déclarée à partir de janvier 1710. Mais I. Séguy et al., dans « Vers un Système d'Information Géographique… »[1], remarquent que pour l'année 1709, le pic de surmortalité se situe en septembre/octobre, et évoquent, une nouvelle fois, le rôle joué par les « fièvres putrides » de fin d'été, comme la dysenterie ou la fièvre typhoïde. Il semble donc que le nombre de personnes véritablement mortes de faim soit assez faible comparé à celui des victimes des fièvres, et ce dès 1709.

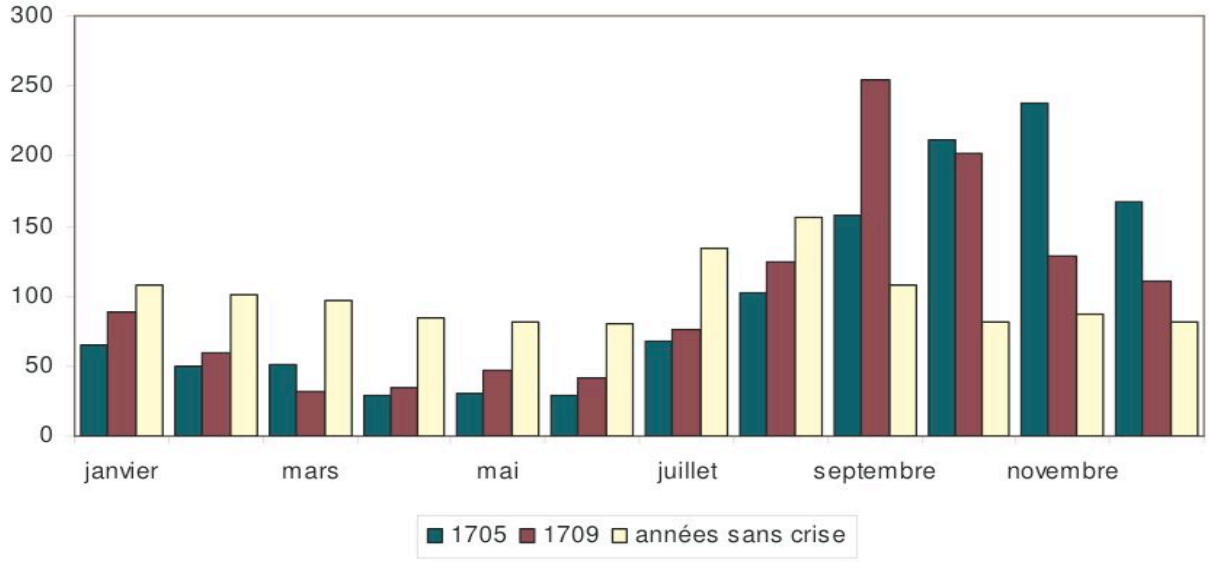

Doc. 167. Mouvement saisonnier des décès lors des crises de surmortalité de 1705 et 1709, et en années « normale ». Source : I. Séguy et al., « Vers un Système d'Information Géographique pour l'étude des épidémies du passe. L'exemple de la ville de Martigues… », op. cit., p8.

L'épidémie de « fièvre maligne » semble disparaître avec l'été 1710. La ville panse ses plaies et tente de récupérer les fonds que ses finances lui avaient apparemment permis de prêter aux villes voisines : le 5 septembre, le conseil demande le « remboursement des aides fournies aux communautés de Istres, Saint-Chamas et Miramas ». La décennie 1710, n'est marqué par aucune épidémie majeure. Le climat se fait plus clément, et E. Le Roy Ladurie évoque même un réchauffement à partir de 1714[2].

Toutefois, Martigues ne semble pas en mesure de se relever des chocs démographiques subis dans les années 1700. Les délibérations sont comparables à une triste litanie ; le 21 novembre 1712, les conseillers font allusion à l'« état pitoyable où se trouve cette communauté ». On évoque encore le 19 mars 1713 « l'état pitoyable » de cette dernière, qui a du obtenir de la province un « soubstenement général des arrentements qu'on avoit fait

[1] Op. cit., p8.
[2] Dans *Histoire humaine et comparée du Climat*, op. cit.

entre les mains des Sr fermiers »[1]. Les personnes qui ont pris à ferme les impositions de la ville, en grande partie établie sur les produits alimentaires, ont vraisemblablement attaqué la communauté car les revenus ne remboursaient pas l'investissement initial. La ville demande donc une aide juridique pour prouver sa bonne foi.

Le 9 juillet 1713, les recteurs de l'hôpital St-Jacques déclarent que celui-ci « ne peut plus subsister, parce que n'ayant que 400 livres de rente, que estant journellement accablé des pauvres par la misère avesnue qui règne depuis longtemps dans le Martegue ». Le 11 novembre 1714 : le conseil prie un dénommé de Chaudi « d'avoir la bonté d'aller assister à l'assemblée des estat de cette province au nom de la communauté et y représenter l'état pitoyable où est notre ville. » La même démarche est renouvelée à l'occasion de l'assemblée générale des états d'octobre 1718 à Lambesc[2].

Le 25 novembre 1714 est évoqué « l'emprunt fait par la communauté lors de la disette pour achepter les blés ». Il s'agit manifestement de tragique épisode de 1709-1710 ; depuis lors, les consuls se succédant aux rênes de la cité ne parviennent pas à équilibrer les finances municipales qui souffrent d'un déficit abyssal. Le 23 février 1715, devant l'énormité des arrérages, le conseil demande à l'Intendant l'établissement d'un échéancier sur vingt ans pour rembourser ceux-ci, en faisant valoir la « très grande pauvreté du lieu ». Les lourdes dettes de la communauté sont régulièrement évoquées tout au long des délibérations des années 1710 : l'incapacité de procéder à leur remboursement est un symptôme évident de la crise économique et démographique. Il en va de même des difficultés rencontrées pour réunir le conseil : le 22 octobre 1719, on sollicite l'Intendant pour réduire le nombre de conseillers de 60 à 36 (soit 12 par quartier, au lieu de 20).

Le grand nombre d'allusions à la ruine des bâtiments privés trahit également cette chute de population. Par exemple, le 1er décembre 1715, on décide de « faire abattre une **quantité de maisons qui menacent ruine** ». A la date du 28 janvier 1717, on peut lire ceci : « depuis longtemps, il y a dans la ville diverses maisons qui menacent ruine, et on a tardé de les faire abattre (…) une de ces maisons est tombée à Jonquières et il s'est trouvé trois personnes sous les ruines »[3]. Le 8 mai 1718, le 15 février 1719 et le 26 mars 1719, on prend la décision de faire tomber des maisons en ruine. Le manque d'entretien des bâtiments publics est également patent, puisque le 23 avril 1715, un enfant se noie dans l'effondrement du pont-levis.

L'année 1720 voit le retour d'une crise de subsistance[4]. Le 18 février, le conseil déplore qu'il n'y ait « par le malheur des temps, pas assez de blé en ville ». On distribue des « billets », c'est-à-dire, je pense, l'équivalent de tickets de rationnement, distribués par un « bureau d'abondance ». Le 28 février, les habitants interceptent un bâtiment de Saint-Chamas portant du blé à Marseille. Le conseil décide de le retenir, le temps de se rendre à Aix pour solliciter auprès de l'Intendant la permission d'acheter la cargaison. Celui-ci refuse. Le 19 mars, les délibérations évoquent la « très grande quantité de pauvres » se trouvant dans la

[1] MG BB24. Soutènement : DR. Ensemble des moyens et des documents réunis pour prouver la sincérité d'un compte. (dict.. Hachette)
[2] MG BB25, 16/10/1718.
[3] MG BB24.
[4] MG BB25.

ville : on leur distribuera « quelque chair et blé ». Le 21 avril, le manque de blé se fait critique : il n'y a dans l'agglomération de stock que pour deux jours. Par chance, un navire génois arrive au port de Bouc chargé de blé. Le 12 mai, on achète du blé de Bourgogne à un marchand de Tarascon.

A la fin du printemps, la situation semble se détendre : le 8 juin, les responsables du bureau d'abondance se plaignent de ne pas pouvoir à se défaire de 340 charges de blé. Pour y parvenir, le conseil décide de baisser le prix du grain. Il faut supposer que les récoltes s'annoncent correctes et que les habitants, dans la perspective prochaine des moissons, ne cherchent plus à se constituer des réserves de blé. Le bureau d'abondance, surpris par le climat favorable, a manifestement trop acheté.

C'est dans ce contexte de relative détente que se répand la rumeur de la présence de la peste à Marseille : le 14 juillet, on envoie à Marseille une lettre ou un émissaire (peu clair), pour s'informer « s'il y a une contagion ». La réponse des intendants de la Santé de Marseille est surprenante, quand on sait que le premier décès lié à la peste dans cette ville remonte déjà au 20 juin : « Messieurs, nous dirons en votre réponse à votre lettre du 12 juillet que la santé est Dieu mercy très bonne en ceste ville. Nous avons été quitte d'un petit accident arrivé depuis 3 jours, mais qui n'a pas eu de suite. Tout ne consiste qu'à quelques malades au Lazaret, mais pour lesquels nous prenons de si grandes précautions que nous espérons qu'il n'entraîneront rien de mauvais. »[1] [2]

Selon L. Abbatino, « La maladie est cachée aux communes environnantes par les échevins de Marseille, soit pour ne pas effrayer ou plutôt par peur d'être isolés. La ville de Marseille au 29 juillet n'a pas encore fermé ses portes, toute personne entre et sort. » La peste arrive à Arles et à St-Chamas en juillet, à Marignane et à Vitrolles en août. A la fin du mois de juillet, le conseil est bien conscient de la grave menace qui pèse sur la ville :

« … la ville de Marseille est attaqué de peste (malgré que les Marseillais n'ont pas avoué) par les nouvelles qu'on en a de toutes parts, il est juste de prendre les précautions nécessaires pour se garantir de ce fléau… »[3].

On prend donc l'initiative de :

- dire des prières dans toutes les paroisses,
- établir une garde bourgeoise (toutes les personnes âgées de 15 à 60 ans devront y prendre part, sauf les prêtres, médecins, chirurgiens, apothicaires, boulangers et menuisiers) ,
- poster un bateau de surveillance sur la côte (à proximité de Bouc, probablement),
- positionner « sur l'Etang de Berre des bettes marines pour empêcher que personne ne vienne du côté de Marseille »,

---

[1] MG BB56. Extrait publié par Léone Abbatino, « Chronique munipale de la peste de 1720 à Martigues », 4CU, p189-205, p189. Je ne peux qu'inciter le lecteur à lire cet article, particulièrement instructif en ce qui concerne la chronologie de l'épidémie, et la mise en évidence du traumatisme psychologique qu'elle représente.

[2] Le Grand-Saint-Antoine, navire transportant des étoffes précieuses contaminés, provenant de Syrie, arrive à Marseille le 25 mai 1720. Plusieurs membres d'équipage meurent de la peste au cours de la traversée. Mais la cupidité des négociants et la corruption des échevins, notamment de Jean-Baptiste Estelle, 1er magistrat de la ville, propriétaire d'une partie de la cargaison, permettent au navire et aux marins de ne pas respecter les règles de la quarantaine.

[3] MG BB25, 31/7/1720.

- « fermer la porte de la Joliette (*au nord-ouest de Jonquières*) et toutes les crevasses qui sont aux murailles de la ville » et de ne laisser « qu'une porte ouverte »,
- « supprimer tout commerce avec Marseille », et punir d'une amende « ceux qui rentrent furtivement »,
- mettre en place un Bureau de la Santé,
- célébrer St-Roch et St-Sébastien, les « saints de la santé ».

Peut-être grâce aux mesures d'isolement, l'agglomération semble un temps échapper à la contagion. On prévoit toutefois le pire, et le 11 septembre, les consuls préviennent : « La ville doit se munir par avance d'une provision de bled, drogues, médicaments, bestiaux et tout ce qui est nécessaire pour le bien de la santé. »[1] On emprunte pour ce faire 60000 livres aux bourgeois de la ville. Le 7 octobre, le conseil décide d'entourer d'un nouveau mur la ville « qu'on a trop tardé de fermer pour empêcher toute communication avec les lieux soupçonnés »[2] : un devis de septembre 1720 formule le projet d'inclure le faubourg de Jonquières dans le périmètre des fortifications. Mais, ce projet, irréaliste est abandonné : on se contentera de murer les portes et fenêtres du faubourg, et les habitants de celui-ci se réfugieront dans le ville.

Malgré tout, la peste tue le 6 octobre. « Une femme de 50 ans, Françoise Castelan, en est la première victime. Elle est enterrée normalement car on ne connaît pas encore la maladie qui l'a frappée. »[3] Le 14 octobre, un chirurgien effectue une première visite des malades « pour savoir l'estat et la qualité de leur maladie ». Le 18, les habitants sont affolés par les premiers décès ; « les malades suspects seront traduits au grand couvent des Capucins (*de Jonquières*) et les autres séquestrés dans leur maison, munis de paillasse, vivres et aliments de bouche… ». (La réquisition du couvent ne prendra effet que le 15 décembre.)

Au début du mois de novembre, la contagion prend de l'ampleur. Tous les hôpitaux et couvents sont réquisitionnés pour les malades. On ferme les églises. On nettoie les rues. On distribue de la nourriture. Des corbeaux sont embauchés pour transporter les cadavres. On creuse des fosses pour ensevelir les corps que l'ampleur de l'hécatombe empêche d'enterrer individuellement. Les chiens et les chats sont tués. On brûle le linge des malade, sous peine d'amende. Ceux qui approchent les pestiférés se munissent d'habits de pénitents noirs. Trois corps de garde de quarante soldats chacun sont créés pour faire respecter le règlement sanitaire.

Le 13 novembre, la débandade est complète parmi les consuls, les conseillers et les commissaires établis par le bureau de police : la plupart ont déserté la ville « et se sont retirés à leur maison de campagne ». Les consuls restant considèrent qu'ils ont « abandonné leur patrie » et parlent de les « faire revenir de gré ou de force ». Mais les conseillers n'en font rien : 6 d'entre eux sont déjà morts. Le conseil ne se réunit plus jusqu'au 15 août 1721. Les cinq chirurgiens, qui ont également fui, sont contraints de revenir : mais aucun d'entre eux ni aucun de leurs assistants ne vivront plus de trois mois. Entre octobre 1720 et février 1721

[1] Mentions relevées par L. Abbatino.
[2] Id.
[3] L. Abbatino, op. cit., p192

meurent 18 chirurgiens. A la fin du mois de novembre 1720, on compte déjà 21 morts à l'Ile, 34 à Ferrières, et 284 à Jonquières[1].

Le 30 mars, les fontaines ne coulant plus, faute d'entretien, le bureau de Santé organise des rotations de six « bettes marines » (petit bateau de pêche à fond plat) équipées de deux tonneaux vers la fontaine de Tholon, distante d'environ 1400m, pour ramener en centre-ville de l'eau à destination des habitants.

Les tragédies familiales sont innombrables. Le 8 mars, le bureau décide que « Dans ce temps de calamité publique, et que beaucoup de petits enfants ont perdu père et mère, restent sans lieu, sans feu, sans ami, abandonnés à la charité publique qui le plus souvent leur est refusée », on le mettra en lieu sûr et on les nourrira aux frais de la communauté.

L'épidémie dure huit mois, du 6 octobre 1720 au 17 juin 1721. Comme on peut s'en apercevoir en observant cet histogramme élaboré en 2005 par I. Séguy et al.[2], le nombre de décès décroît régulièrement au fil des mois du premier semestre 1721, pour n'en totaliser plus que 19 pendant les mois de mai et de juin cumulés.

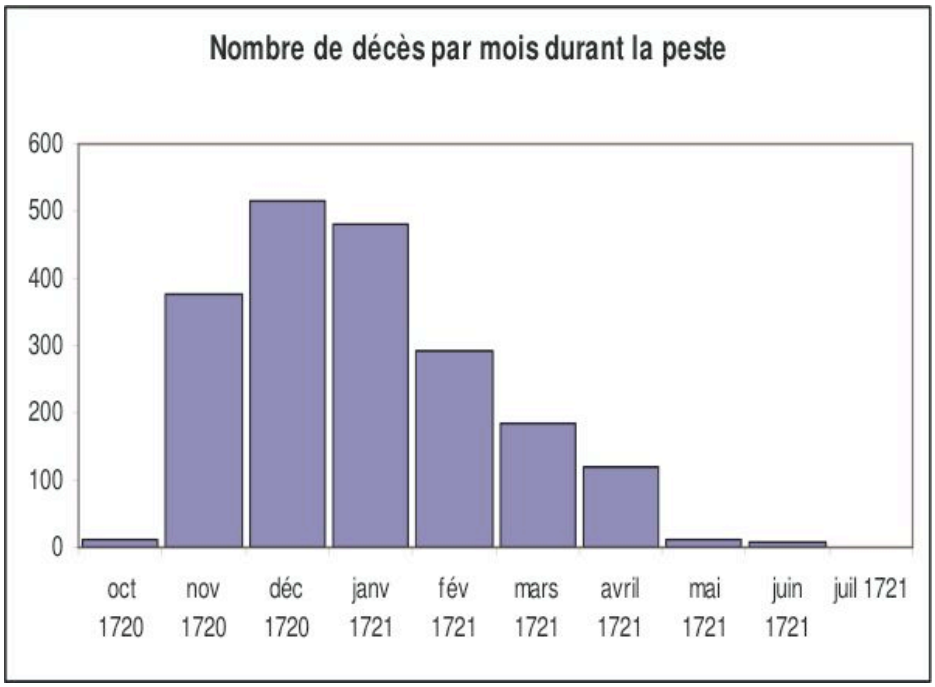

Doc. 168. Nombre de décès mensuels durant la peste de 1720-1721. Source : I. Séguy et al., « Vers un Système d'Information Géographique pour l'étude des épidémies du passe. L'exemple de la ville de Martigues… », 2005, op. cit., fig.3 p9.

L'affirmation contenue dans l'article de 2002 de M. Signoli et al. : « en deux mois, environ la moitié du nombre total des décès sont déjà survenus à Aubagne, Martigues et

[1] Il serait intéressant d'effectuer une étude précise concernant la répartition des décès dans la ville, pour observer si cette surreprésentation de Jonquières se confirme. L. Abbatino signale à ce sujet « Un état demandé par les commissaires de police, signé du 5 mai 1721, donne par quartier et par rue le nombre de décès » - op. cit., p189 -, sous la cote MG GG 122, dossier « peste ».

[2] Dans « Vers un Système d'Information Géographique pour l'étude des épidémies du passe. L'exemple de la ville de Martigues… », op., cit.

Vitrolles »[1] est donc contredite par cette étude plus récente. Bien que le développement de l'épidémie soit très rapide, la moitié des victimes n'est décédée qu'au cours du quatrième mois d'épidémie.

2134 individus décèdent pendant l'épidémie[2]. On peut estimer la population de la ville avant l'épidémie à un peu plus de 8500 habitants[3]; la mortalité liée à l'épidémie serait donc un peu inférieure à 250‰ environ, ce qui place Martigues parmi les cités assez fortement touchées. Mais le chiffre de 353‰, avancé par M. Signoli et al., semble exagéré[4]. On dénombre moins de morts en proportion qu'à Marseille et ses environs, où 36000 victimes sont emportées (45000 si l'on inclut le terroir marseillais) soit plus d'un tiers de la population. Mais le chiffre le plus intéressant concernant l'épidémie n'est pas le nombre total de morts, mais la surmortalité, c'est-à-dire le nombre de décès total minoré du nombre habituel de morts (hors contexte épidémique) soit environ 400 par an. La surmortalité liée à la peste concerne donc plutôt 1700/1750 individus.

Selon les *Documents d'Histoire de Martigues*[5], le hameau de la Couronne aurait été épargné par la peste, ce qui est surprenant puisque de nombreuses personnes sont décédées dans des bastides de la partie sud du terroir martégal.

Il est également intéressant de remarquer que la ville de Martigues n'a pas connu de rechute dans l'épidémie, comme à Marseille en août 1722, ou à Vitrolles, Salon, voire à Aubagne, dans une moindre mesure, en 1721. Après le pic de surmortalité de décembre 1720/janvier 1721, le nombre de victimes baisse de manière à peu près linéaire. Les courbes superposées des victimes de la peste prenant pour origine le premier décès de chaque ville, fournie par M. Signoli et al., sont à ce titre très éclairantes.

Précisons enfin que la peste prélève des individus des deux sexes et de tous âges. Seuls les enfants de moins de 9 ans et les personnes âgées de plus de 60 ans semblent, de manière étonnante, sous-représentés, comme nous pouvons le voir sur l'histogramme réalisé par M. Signoli et al. en 2002 (doc. 165 p523).

---

[1] Op. cit., p835.

[2] Selon le compte effectué par L. Abbatino dans MG GG 122.

[3] En effet, J.-M. Paoli donne dans son mémoire –op. cit., p14- une estimation de « 8000 habitants à Martigues dans la décennie 1710-1720 ». Je pense que l'on peut légèrement augmenter ce chiffre, puisque la moyenne annuelle des naissances des années 1714-1719 s'établit à 345. Si l'on considère que le taux de natalité est de 40‰, on obtient : 345 x 25 = 8625 habitants.

[4] Op. cit., 2002, p836.

[5] DHM76, n°173.

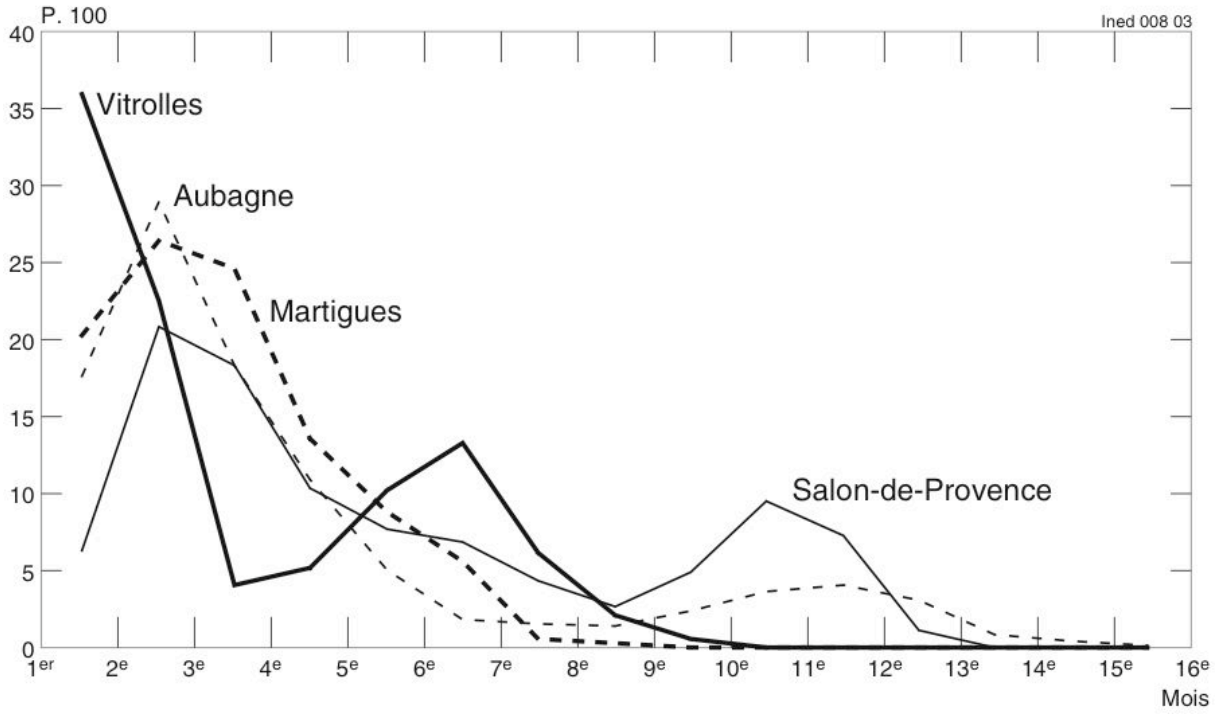

Doc. 169. Répartition mensuelle des décès par peste par rapport à l'effectif total des victimes de l'épidémie de 1720-1721 à Aubagne, Martigues, Salon-de-Provence et Vitrolles (en %). Source : « Paléodémographie et démographie historique en contexte épidémique. La peste en Provence au XVIIIe siècle », op. cit., p836.

Pour I. Séguy et al.[1], « **cette flambée épidémique revêt un caractère anachronique** ». En effet, la Provence n'a plus connu la peste depuis 1650, et c'est véritablement une faute humaine qui est à l'origine du désastre[2]. De plus, on peut être tenté d'effectuer un rapprochement entre la crise de subsistance traversée par la communauté pendant l'hiver et le printemps 1720. Le virus se serait abattu sur des organismes affaiblis par la faim. Je pense cependant qu'il faut écarter cette hypothèse : dès le début du mois de juin, les grains semblent être disponibles en suffisance en ville. Entre ce moment et la mi-octobre, les Martégaux ont eu plus de quatre mois pour se remettre de la disette : ce paramètre renforce l'aspect inopiné de l'épidémie.

Dès le 13 juin 1720, le bureau de Santé décide de faire rouvrir les églises des trois paroisses « pour implorer la Divine Miséricorde et voir l'heureux terme de tant de misères finies », mais la dernière victime meurt le 17 juin. Le 19 octobre 1721, les consuls décrètent une « fête du rétablissement de la santé »[3]. Durant l'hiver 1722 règne une « parfaite santé » ; la ville ne connaîtra pas durant l'été 1722, nous l'avons dit, de rechute comme celle faisant 260 victimes en août à Marseille. Le 7 avril 1723 est décidée l'organisation d'un « feu de joie car la peste a entièrement cessé dans le royaume ».

[1] Op. cit., p9.
[2] Cf. note 2 p529.
[3] MG BB25.

La décennie 1720 est marquée par l'accentuation du réchauffement climatique débuté vers 1715. **Mais malgré le retour de récoltes correctes, l'économie martégale ne semble pas être en mesure de se relever des années de peste**. La situation démographique est catastrophique, de même que l'état des finances de la cité : les registres de délibérations sont émaillés d'allusions aux très lourdes dettes et arrérages d'impôts de la communauté : les dépenses liées à la période de peste se sont surajoutées au grave déficit budgétaire constaté dans les années 1710. Les dettes, en 1724, s'élèvent à environ 400000 livres[1], soit environ dix années de budget de la communauté ! De plus, le conseil est contraint de contracter en 1726, 1727 et 1729 de gros emprunts supplémentaires[2].

La chute de population enregistrée depuis la fin des années 1700 a vidé le centre-ville d'une partie de ses habitants. Le 5 avril 1724, on peut lire : « de nouvelles maisons menacent ruine »[3]; le même type d'avertissement revient le 12 novembre. Le mémoire rédigé en 1729 à l'occasion du réaffouagement soutient que « des Ruës entières » sont abandonnées, et que l'on compte « plus de 250 » maisons en ruine[4] : nous verrons dans 2.3.2 que si ce chiffre est exagéré, et qu'aucune rue n'est totalement abandonnée, le chiffre de 200 ruines peut être retenu. Il est symptomatique d'une agglomération en perte de vitesse. La construction d'une manufacture de draps au faubourg de Jonquières en 1725 (Cf. 2.3.4) ne suffit pas à redresser l'économie locale.

Malgré le réchauffement global, restaurant les rendements de la céréaliculture, la persistance d'hiver froids jusqu'en 1729 handicape la catégorie socioprofessionnelle la plus nombreuse : les pêcheurs. Ainsi, le 23 janvier 1729, le conseil prend l'initiative de faire distribuer de la nourriture aux pauvres, pour adoucir les « souffrances qu'un nombre infini d'habitants qui manquent de tout ce qui est nécessaire à la vie, puisque par le malheur des temps nos tartanes ne pêchent plus depuis plus d'un mois, que les paysans ne travaillent plus la terre. »[5] En ce qui concerne ces derniers, un gel hivernal normal n'est cependant pas préjudiciable aux récoltes. Le chômage technique engendré par le mauvais temps est en revanche un manque à gagner irrécupérable pour les gens de mer. Le 3 mars 1729, à l'occasion d'un nouvel affouagement, les consuls se mettent en recherche de « pièces et mémoires pour justifier l'état pitoyable de la communauté et le besoin qu'elle a d'être soulagée… ». Il est certain que l' « état pitoyable » évoqué en 1729 n'est pas une exagération destinée à attendrir l'administration fiscale, puisque l'on procède le même jour à une nouvelle distribution générale de pain aux pauvres.

En outre, à l'occasion de l'élection du nouveau conseil de ville, le 15 août 1729, la communauté renouvelle à l'intendant sa demande de réduction du nombre de conseiller à 36 personnes car il est impossible, dans la pratique, de réunir les « 67 » individus censés siéger. Cette demande est acceptée[6] et même amplifiée au mois de septembre, puisque on ne compte plus que 31 conseillers.

---

[1] D'après AD 19^{E} 2, « Remonstrances (…) au sujet du nouveau affouagement », 1729, p18.
[2] MG BB26. Entre 6000 et 10000 livres à chaque fois.
[3] MG BB25.
[4] AD 19^{E} 2, p7.
[5] MG BB26.
[6] A l'inverse de la requête de réduction de 60 à 36 membres, refusée en octobre 1719

La grande misère du début du XVIIIe siècle a une conséquence tout à fait inattendue : la création du mythe de Gérard Tenque. Ce dernier, dit aussi Gérard de Martigues est selon une légende locale le fondateur de l'ordre des Hospitaliers de Jérusalem, aujourd'hui ordre des Chevaliers de Malte. Gérard serait né à Martigues en 1040, et une plaque commémorant cet évènement est apposée sur la façade de l'ancienne mairie[1], sur l'Ile St-Sébastien. Nous avons déjà vu[2] que ceci était rigoureusement impossible, puisqu'il n'existait aucune agglomération sur les rives de Caronte à cette date : **ce saint a été fabriqué de toutes pièces**. La première étape de cette fabrication est vraisemblablement la confusion dans la mémoire collective entre les Hospitaliers du Saint-Esprit de Marseille, qui ont fondé un hôpital à l'Ile dans les années 1190 et l'ordre des Hospitaliers de Jérusalem. Si un dénommé Gérard le Bienheureux a bel et bien fondé ce dernier ordre vers 1100, il n'était certainement pas « martégal ». Mais les étapes majeures de l'enracinement de ce mythe dans les consciences se sont déroulées entre les années 1650 et 1730 et ont été financées par la bourse de la communauté. En juin 1659, le conseil décide de faire faire « un tableau du Sieur Gérard, fondateur de l'hospital de la Relligion de Malte, enfant natif dudit Martigues et de l'Ile-Saint-Geniès »[3]. Remarquons que Gérard ne s'appelle pas encore « Tenque ». La légende de Gérard est en train de naître, et va progressivement éclipser les autres figures saintes locales. En 1635, les délibérations évoquent encore une liste de sept martyrs « dont les reliques sont vénérées dans l'église de Ferrières »[4]. Mais entre les années 1650 et 1730, le mythe de Gérard prend un ascendant définitif sur les autres dévotions.

A tel point qu'en février 1698 est proposé par le consul Tenque[5] l'organisation d'un rapatriement depuis Manosque des « reliques du bienheureux Gérard Tenque, fondateur de l'ordre des Chevaliers de Malte ». Mais ce rapatriement n'a pas lieu, et il faut attendre l'année 1728 pour que celui-ci soit organisé en grande pompe, engendrant une très grande ferveur populaire, et marquant le début d'un profond sentiment de confraternité entre les villes de Martigues et de Manosque. Le 31 janvier 1728, le Grand Maître de l'ordre de Malte, Manuel de Vilhena, accorde depuis Arles une « portion des précieuses reliques du bien heureux Gérard Tenq, fondateur de notre ordre»[6] à la ville de Martigues. Ce don est confirmé depuis Malte le 5 juin. On avait appris le 7 avril 1728 que la relique accordée à Martigues serait un humérus ayant appartenu au saint. Les autorités manosquines se montrant disposées à se séparer de l'humérus (qu'elles conservent depuis une époque qu'il serait intéressant d'identifier), les Martégaux démontrent une grande reconnaissance vis-à-vis des habitants de cette cité, et le conseil décide le 6 mai l'union, symbolique, des communautés des deux villes. Au début du mois de juin est organisée une procession vers Manosque, afin d'aller chercher l'humérus.

---

[1] Hôtel Colla de Pradines.
[2] Cf. p159.
[3] MG BB19, f°139.
[4] MG GG97bis: liste de 7 martyrs : Ansterius, Beneriosus, Antiochus, Bonus, Menuta, Romanianus, Felix.
[5] La famille Tenque est une vieille famille martégale. On note par exemple la présence dans le cadastre de l'Ile de 1584, d'un certain Gérard Tenque – MG CC353, f°155v- .
[6] MG GG97bis.

A mon sens, la légende de l'origine martégale de Gérard le bienheureux était donc présente dans les esprits du fait d'une confusion entre les Hospitaliers du St-Esprit et les Hospitaliers de Jérusalem. Peut-être sous l'influence de la famille Tenque, on décide en 1659 de faire peindre un tableau à sa gloire. La main de cette famille est en revanche certaine dans la démarche de réclamation des reliques de 1698. Le consul Tenque, consciemment ou non, a associé son nom (le même que celui de son ancêtre de 1584) à la légende hagiographique, et lui a ainsi donné corps. Mais ce n'est qu'après les chocs constitués par les disettes, les terribles épidémies et la décadence démographique économique enregistrée depuis 1710, que la population, en quête d'espoir, a adhéré à la démarche d'appropriation du personnage de Gérard Tenque par la ville de Martigues, organisée par les consuls en 1728. La sainteté de Gérard le Martégal fut en quelque sorte appliquée comme un baume sur l'angoisse d'une population misérable et apeurée. Elle contribuait en outre à restaurer la dignité d'une ville qui avait connu, en vingt années, un effroyable déclin.

La perpétuation du mythe jusqu'à nos jours doit beaucoup à la statue du saint enchâssée dans la façade de l'église St-Geniès. Cette sculpture date de 1868[1].

A l'image de l'ensemble de l'ensemble de l'Europe, une nette détérioration du climat est observable à Martigues au début des années 1690. Elle induit des difficultés frumentaires d'une intensité inédite depuis le début du XVIIe siècle. Les années 1694 à 1699 sont en outre marquées par des fièvres putrides (type dysenterie ou typhoïde). La ville déplore une baisse de la population à partir de 1695 ; toutefois, celle-ci reste assez modérée jusqu'à la fin des années 1700 : par rapport au maximum des années 1670/1680, la perte n'est que de 12% environ. Martigues (centre-ville et terroir) compte encore 11000 habitants.

Le premier véritable choc démographique de la période est l'épidémie de variole sévissant en 1705. Elle ne touche que de jeunes enfants, et n'influence donc pas la courbe des naissances, mais contribue au vieillissement de la population martégale et affecte donc la natalité à moyen terme. Les années 1708-1710 voient se dérouler une cruelle crise de subsistance : le « Grand Hyver » de 1709, ainsi que les fièvres de l'hiver 1710 occasionnent une surmortalité de 900 individus. Après 1710, Martigues connaît une situation peu enviable : la démographie ne se relève pas des chocs endurés dans les années 1700. Un grand nombre de maisons, inhabitées, tombent en ruine ; le déficit du budget municipal est très important. La peste de Marseille de 1721 frappe très durement la ville. Toutefois, la mortalité est contenue à « seulement » 250‰ de la population (surmortalité de 1700/1750 individus), alors qu'elle atteint un tiers à Marseille ou dans d'autres villes provençales.

---

[1] M.C. Chambeaudie, *Travaux publics à Martigues au XIXe siècle*, mémoire de Maîtrise d'Histoire de l'Art, 1989, p122 : « La décision d'élever une statue à la mémoire de Gérard Tenque, natif de Martigues et présumé fondateur de l'ordre de Saint-Jean de Malte, fut prise le 6 novembre 1864 lors d'une séance du conseil municipal. Cependant, ce vote n'entraîna pas la réalisation de ce projet qui n'aurait sans doute pas été exécuté sans l'intervention mi-patriotique, mi-intéressée de Bernard Nazaire, maçon de Martigues. Celui-ci, travaillant à la restauration de la façade de l'église de l'Ile, avait entrepris une sculpture en l'honneur de Gérard Tenque qu'il proposait à la ville aux conditions les plus amiables. En 1869, la statue en pied de G. Tenque fut placée dans la niche centrale de l'église Saint-Genest au quartier de Jonquières, place qu'elle occupe encore actuellement. Pour la municipalité l'occasion avait été unique. A moindres frais, elle avait fait l'acquisition d'une statue qui bien que de facture raide, satisfaisait l'orgueil public sans alourdir les dettes communales. »

Le début des années 1720 est caractérisé par l'accentuation du réchauffement climatique débuté vers 1715. Les récoltes s'améliorent, mais l'économie et la démographie n'enregistrent pas d'amélioration à Martigues, à la différence de Marseille qui, par exemple, gomme le déficit des naissances lié à la peste de 1721 en quelques années. Le nombre de maisons en ruine augmentent encore et le déficit du budget devient abyssal. Martigues semble être une des seules villes de Provence à ne pas profiter de l'embellie économique et climatique, et s'enfonce dans une indolence durable.

2.3.2. 1690-1730 : étude de l'effondrement démographique

Trois types de sources s'offrent à nous pour étudier l'évolution du nombre d'habitants à Martigues au cours de cette période troublée :

- les mémoires produits par le conseil à l'occasion des révisions de l'affouagement, en 1698[1] et en 1729[2]. Ces documents se présentent comme une description détaillée de la situation de la ville et de son terroir. Nous avons toutefois déjà pu remarquer qu'étant rédigés dans l'unique but de modérer la charge fiscale imputée à la cité, ils présentent la situation socio-économique de l'agglomération sous un jour inéluctablement noirci. Les chiffres de population, de nombre d'habitations, de rendements agricoles, etc., qu'ils contiennent sont systématiquement sous-évalués.
  Il en va de même de mémoires rédigés pour obtenir des allégements fiscaux, à la suite de difficultés budgétaires, comme ceux de 1712, 1713[3], ou de 1724[4].
- Des dénombrements de la population existent pour les années 1702 et 1716. Celui de 1702[5] fait suite au rétablissement de la capitation (de 1701 à 1790). J'ai déjà exposé p522-524 que ce document était incomplet, et que les résultats du dénombrement de 1716, organisé par l'intendant Cardin-Le Bret[6], ne me paraissaient pas plausibles en ce qui concerne Martigues.
  Signalons des mentions de dénombrements apparaissant dans les registres de délibérations en décembre 1708 et en juin 1711. La première est sans doute une allusion au « Dénombrement Général du Royaume de 1709 », mais nous ne connaissons pas ses résultats, ni même s'il a effectivement été organisé à Martigues. De même, il ne subsiste rien d'un éventuel dénombrement effectué en 1711.
- Les registres de baptêmes des paroisses de l'Ile, Jonquières, Ferrières et la Couronne. Discontinus pour les XVIe et XVIIe siècles, ils sont disponibles dans leur quasi-intégralité pour le XVIIIe, et ont une très grande valeur pour l'étude de la démographie. J.-M. Paoli a compté en 1973 toutes les naissances, sépultures et

[1] MG CC344, DHM76 n°152, DHM73 p74.
[2] AD 19E 2, op. cit.
[3] MG CC344, DHM76, n°165 à 168.
[4] MG CC357.
[5] MG CC390, DHM76 n°161-162 ; Paoli, op.cit., p11 ; C. Raufast et G. Reynaud : « Le dénombrement général de 1702 », 4CU, p171.
[6] J.-N. Biraben, *Les hommes et la Peste…*, op. cit., p339. BN ms. Fd. Fr. 8908.

mariages de 1700 à 1794[1], et présenté les résultats sous forme d'un tableau. En y adjoignant le résultat des comptages effectués par R. Cornet et moi-même, on peut établir la courbe des baptêmes visible en doc. 171.

(Rappelons que le nombre de naissances/baptêmes constituent une source de grande qualité, le taux de natalité étant considéré comme toujours très proche de 40‰ pendant tout l'Ancien Régime, et tous les nouveaux-nés recevant le baptême. Il suffit donc de multiplier par 25 le nombre de baptêmes ayant eu lieu dans l'année et de reporter les résultats en ordonnée d'une courbe pour obtenir une idée fiable de l'évolution d'une population.)

De plus, J.-M. Paoli écrit les lignes suivantes : « on pourrait objecter à ce procédé le fait que la natalité a diminué au cours du XVIIIe siècle, auquel cas, il faudrait augmenter le coefficient multiplicateur. Pourtant, il ne semble pas qu'il en soit ainsi. (…) A Martigues il semble bien que la démographie ait conservé ses caractères essentiels tout au long du siècle, sans modifications sensibles des taux, les phénomènes naturels étant très proches à la fin du XVIIIe de ce qu'ils étaient au début. Ainsi le coefficient de 25 calculé en fonction d'un taux de natalité de 40‰ paraît encore valable dans le dernier tiers du siècle. Dans le cas contraire, il faudrait admettre que les trois recensements de 1765, 1790 et 1795 sont faux, puisque leurs résultats concordent parfaitement avec les résultats obtenus à partir des moyennes des naissances affectées du coefficient de 25… »[2]. Ce raisonnement me paraît d'une grande pertinence, les dénombrements de la fin du siècle étant effectués par des experts extérieurs, à l'inverse des comptages fournis dans les mémoires d'affouagement : ils n'ont aucune raison d'être sous- ou surévalués.

	507	1690	418		366		312		304		245
1670	485		446		340		309		314	1775	279
	496		396		292		235	1755	325		269
	483		489		310	1735	238		337		283
	585		470	1715	320		269		329		246
	409	1695	469		370		235		335		231
1675	501		393		316		231		287	1780	280
	399		390		346		293	1760	292		240
	490		415		404	1740	258		319		222
	442		393	1720	372		211		299		226
	543	1700	456		256		275		296		272
1680	440		433		377		233		272	1785	257
	475		404		317		230	1765	302		307
	542		423		314	1745	242		285		324
	524		476	1725	357		271		265		293
	524	1705	443		330		258		265		299
1685	493		423		298		221		229	1790	260
	454		481		297		243	1770	288		281
	456		425		284	1750	316		267		294
	530		358	1730	303		240		260		290
	525	1710	227		316		299		280		255

Doc. 170. Baptêmes de Jonquières, Ferrières, l'Ile et la Couronne. 1669-1795. Tableau[3].

[1] DHM73, p81.

[2] *Martigues au XVIIIe, un déclin…*, op. cit., p15-16

[3] J'ai incorporé forfaitairement le chiffre de 19 naissances pour la Couronne entre 1669 et 1673, car les données sont indisponible pour ces années : la moyenne des naissances dans ce hameau rural lors des années 1680 est de 19,2, et l'on y relève une remarquable régularité au XVIIIe siècle (moyenne de 18,5 dans les années 1740).

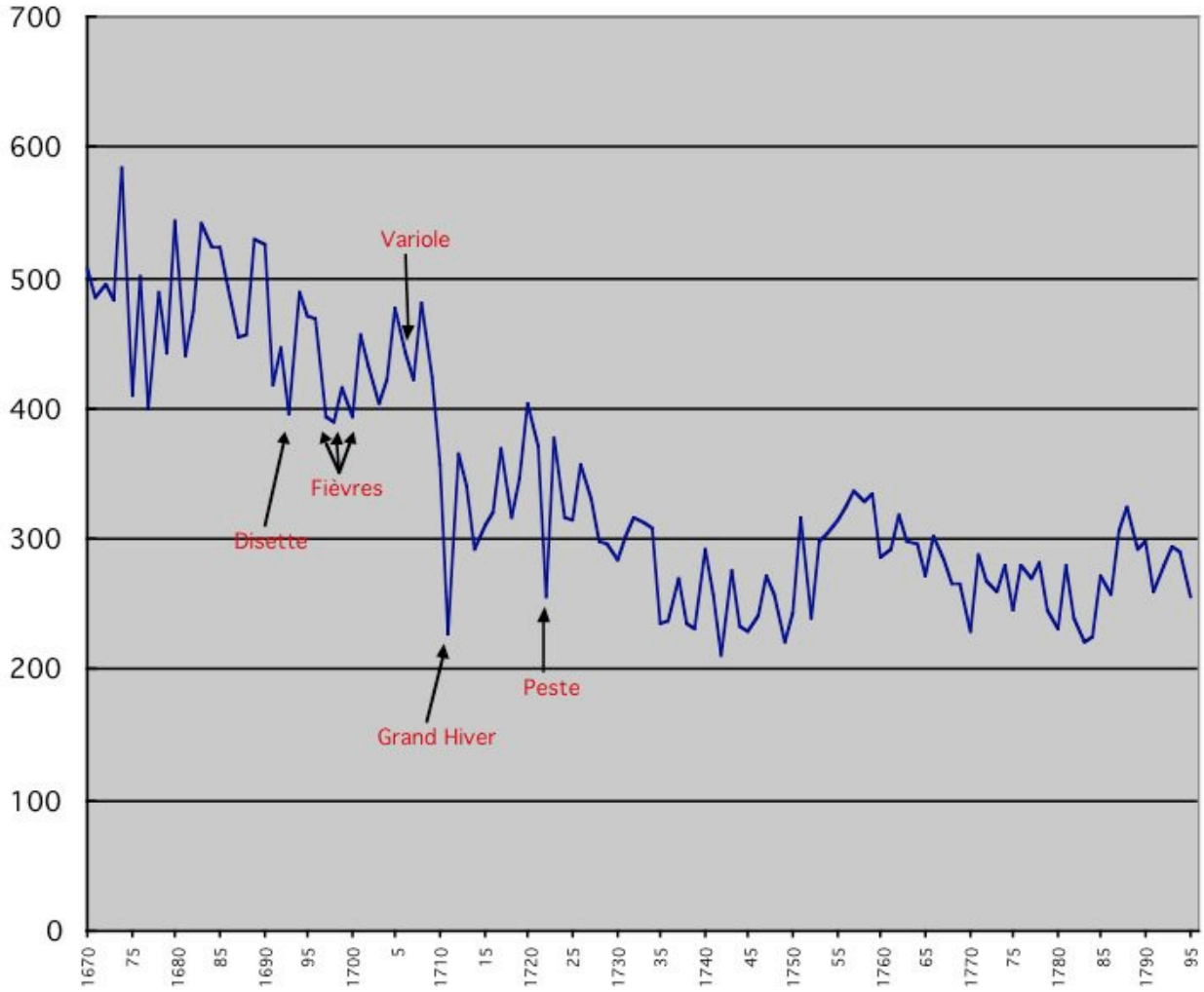

Doc. 171. Baptêmes de Jonquières, Ferrières, l'Ile et la Couronne. 1669-1795. Courbe.

Il est très net que le nombre de naissances atteint dans années 1670-1680 constitue un maximum qui ne sera plus jamais atteint au XVIIIe siècle[1] : on compte à cette période une moyenne de 490 naissances dans Martigues et son terroir (paroisse de La Couronne incluse), ce qui permet d'évaluer la population totale à 12000/12500 habitants, voire à près de 13000, les communautés religieuses étant fortement représentées à la fin du XVIIe siècle[2]. Les années 1690 se situent quelques peu en retrait : la moyenne annuelle des naissances s'établissant autour de 430, traduisant la présence d'environ 11000 habitants[3].

On observe facilement sur le graphique les premières baisses de natalité, liées à la disette de 1691-1692, et aux fièvres de 1696, 1697, 1699 (celles de 1694 et 1695 n'ont pas d'influence à court terme sur les naissances). L'épidémie de variole est indécelable sur la courbe, parce qu'elle ne tue pratiquement que des enfants. L'impact des catastrophes de 1709 et 1710 est très net, plus encore que celui de la peste de 1720-1721.

---

[1] Jusqu'au baby-boom, en fait

[2] Dans ce contexte, le chiffre de 13207 habitants, résultat du dénombrement du 28 octobre 1693 faisant suite à la déclaration du roi du 5 septembre paraît élevé, mais vraisemblable. Cf. Paoli, *Martigues au XVIIIe siècle*, op. cit., p7.

[3] 430 x 25 = 10750, chiffre auquel il faut ajouter les membres du clergé.

On remarque un net palier entre 1695 et 1709, moins net cependant que celui de 1710-1732. Le mémoire d'affouagement de 1698 ne fournit toutefois pas d'information décisive permettant d'expliquer le tassement du nombre d'habitants dans les années 1690. Il évoque la « misère du pays », et invoque un nombre important de motifs, dont il est impossible a priori d'évaluer les influences respectives. Je pense qu'il ne faut pas tenir compte des données chiffrées qu'il contient : on peut par exemple lire au paragraphe n°13 : « il y a dans cette ville, compris les faubourgs, environ 900 maisons habitées… ». Ce chiffre constitue une sous-évaluation manifeste.

Nous verrons p543 qu'il y avait en réalité plus de 1400 maisons disponibles vers 1700. Observons le nombre de naissances vers 1700 : la moyenne des années 1694-1703 est d'à peu près 425 baptêmes annuels révélant une population comprise entre 10500 et 10750 habitants, et au moins 11000 avec les membres du clergé. Il y a donc eu en une dizaine d'années une dépopulation d'environ 1500 personnes. Cependant, le nombre moyen d'habitants par maison étant proche de 8, il est possible que 250 maisons[1] aient été abandonnées, mais un nombre proche de 200 serait plus réaliste - tenant compte d'un probable mouvement de déconcentration -. De fait, certaines familles ont certainement profité de la disponibilité de maisons libérées pour mettre fin à leur cohabitation à plusieurs ménages. Quoi qu'il en soit, il y a certainement plus de 1150 maisons habitées en 1698.

Il est en outre difficile d'accorder crédit à l'estimation de population en 1698 fournie dans le mémoire de 1713 : « le nombre d'environ douze mille que l'on comptait dans cette Ville lors du dernier Affouagement (*1698*), se trouvant à présent réduit à près de cinq mille ». On comprend bien ici le procédé employé : les données contemporaines de la rédaction sont minimisées, les chiffres des enquêtes précédentes sont exagérés. Il est également possible que les rédacteurs fassent volontairement la confusion entre la population du centre-ville et celle de toute la communauté, terroir compris. En réalité, le nombre total d'habitants semble être passé, de 1698 à 1713, de 11000 à 8500 individus environ.

Il est possible de prouver que tous les mémoires décrivant la ville, en 1698, 1712, 1713, 1724, 1729, ainsi que les dénombrements de 1702 et 1716, contiennent des données erronées, pour ne pas dire « manipulées ». Il serait très long de chasser toutes ces erreurs, aussi me concentrerai-je sur les comptages effectués dans les registres paroissiaux, ainsi que sur les recensements d'époque révolutionnaire, qui pouvent être considérés comme sérieux.

> Il me paraît ici important de nous pencher sur la question du nombre d'individus par famille nucléaire. J.-M. Paoli a établi en 1971 que « la famille type martégale pendant tout le XVIIIe siècle est composée des parents et de deux enfants vivants, quelquefois trois, soit au total quatre personnes, parfois cinq si l'on tient compte des grands-parents à charge ou des serviteurs qui vivent sous le même toit. »[2]
>
> Le recensement de 1790, reconnu comme source fiable, donne 7064 habitants pour la ville et le terroir, membres de 1731 familles, soit **4,08 individus par famille.**
>
> M. Paoli ne fournit pas le nombre de familles contenues dans le recensement de 1795. Il affirme néanmoins que la famille type de 1795 compte quatre membres.

[1] 1500/8 = 287,5

[2] Op. cit., p43.

Les données issues du dénombrement de 1702 semblent constituer un contre-exemple : cette enquête partielle a relevé 1620 familles pour 5463 membres[1], soit 3,37 individus par famille, chiffre incroyablement bas. Une épidémie a-t-elle emporté vers 1700 un tiers ou une moitié des enfants martégaux ? Je ne le pense pas. On peut envisager que le caractère maritime de Martigues soit responsable d'un faible nombre d'individus par famille. En effet, les gens de mer sont ultra-majoritaires, et exercent une activité très dangereuse : la proportion de veuves est dans cette cité largement supérieur à celle des villes de Provence intérieure. J.-M. Paoli expose[2] qu'en 1702, on compte 368 familles monoparentales pour 1285 familles « complètes », soit un taux de 22%. En 1795, ce taux est de 32%[3]. Les risques du métier de marin sont encore plus clairs à la lecture de la statistique suivante : on compte parmi les femmes ayant épousé un matelot 29% de veuves. C'est-à-dire que l'on trouve parmi ce groupe socioprofessionnel 7 veuves pour 1 veuf, alors que la moyenne est de 3 à 4 veuves pour 1 veuf dans les autres groupes.

Mais le nombre de marins chefs de famille décédés étant plus important en 1795 qu'en 1702, et le taux de natalité et de mortalité infantile étant stable au cours de la période, rien ne peut à mes yeux justifier le chiffre de 3,37 personnes par famille en 1702. Je pense que les membres des familles ont été mal comptés.

En effet, la moyenne du nombre annuel de naissances est vers 1702 de 430, ce qui induit peut-être 11000 habitants, ecclésiastiques inclus, dans la ville et son terroir. De plus, le nombre d'habitants du centre-ville rapporté au nombre réels des chefs de famille[4] est de 7186. Ceci permettrait de penser que 3800 personnes habitent la campagne de Martigues. Or, ce chiffre est bien trop élevé. Le dénombrement de 1790 donne 1844 habitants pour les zones rurales, sur un total de 7064 habitants. Ramené à 11000 habitants, les ruraux pourraient donc être entre 2800 et 2900 en 1702[5]. Mais nous savons que les paysans ont beaucoup moins émigré que les gens de mer, au cours du XVIIIe siècle. Je pense que leur nombre est plutôt compris entre 2000 et 2500 personnes en 1702.

C'est-à-dire qu'il y aurait plutôt 8500 à 9000 habitants en centre-ville (et non 7186) en 1702. Ventilé sur 2131 familles, **cet effectif donne 4 à 4,2 personnes par famille, ce qui correspond exactement à la structure démographique de 1790.**

Ce chiffre est précieux, car il est vraisemblablement un paramètre à peu près constant pour toute l'époque Moderne. En effet :

- le taux de natalité étant stable à Martigues pendant tout l'Ancien Régime à environ 40‰,
- le taux de mortalité infantile n'ayant pu connaître un accroissement spectaculaire au XVIIIe siècle,

[1] Id., p13.
[2] Op. cit., p37.
[3] Il n'est que de 17% à St-Pierre, St-Julien et la Couronne, hameaux essentiellement paysans.
[4] Une telle liste se trouve dans la même liasse de documents que le dénombrement de 1702, et fournit les noms de 2131 individus.
[5] 1844 x 11000 / 7064 = 2871

- les risques des métiers de marin et de pêcheur, et la proportion de ces métiers dans la population évoluant peu pendant l'Ancien Régime,

on peut formuler l'hypothèse qu'un foyer martégal compte en moyenne 4 personnes, de la fin du Moyen-Âge à la Révolution. Cette donnée, caractéristique des villes de marins, pourrait constituer une base de calcul intéressante pour un approfondissement de l'étude démographique des XVIe et XVIIe siècles.

Tentons d'évaluer l'impact de l'épidémie de peste de 1720-1721 sur la population. Nous avons signalé p532 que la ville et son terroir comptaient un peu plus de 8500 habitants vers 1715. **Il est vraisemblable que le nombre de ceux-ci ait atteint la barre des 9000 en 1720** (avec 355 naissances en moyenne entre 1715 et 1720[1]).

Dans les années qui suivent immédiatement l'épidémie (1722-1728), la moyenne des naissances s'établit autour de 325/330 naissances, ce qui correspondrait à 8200 habitants environ. Ce chiffre est surprenant : on ne retrouve pas les 1700/1750 décès liés à la peste ! Je pense que l'on peut expliquer ce phénomène par un regain de la natalité, ou phénomène de récupération de la population, dans l'immédiat après-peste : le taux est certainement supérieur à 40‰ entre 1722 et 1725, et il n'apparaît pas possible d'appliquer le coefficient habitants/ baptêmes de 25. Quelle est alors la population réelle de Martigues dans les années 1720 ? Si l'on considère que la natalité atteint 55‰, ce qui est absolument impossible, ces naissances correspondraient à 6000 habitants. Si l'on opte pour le taux extrêmement haut de 50‰ (natalité actuelle du Niger, record mondial) pour les trois ou quatre années suivant la peste, et un taux classique de 40‰ pour le reste de la décennie, on obtient 7500 habitants environ, chiffre qui pourrait constituer une estimation réaliste pour l'immédiat après-peste.

Mais les années 1722-1735 sont manifestement caractérisées par une chute de la population. En effet, dans une lettre au duc de Villars du 10/10/1730[2], les consuls prétendent que « le grand nombre de ses habitants est réduit à 5000 ». Ce nombre est manifestement exagérément bas[3], puisque le maintien de la population à 7500 habitants est assez probable au cours des années 1720.

La chute est en revanche très nette pour les années 1730 : **on ne recense en moyenne que 250 naissances, soit 6000 à 6500[4] habitants.**

Entre les années 1680 et les années 1730, Martigues a donc perdu la moitié de sa population. Cette déprise a pour conséquence l'abandon de nombreux bâtiments, donnant un

[1] 355 x 25 = 8875 habitants laïcs, plus les membres des congrégations religieuses.

[2] MG CC344.

[3] Cette même lettre prétend que « le Martigues a un nombre de plus de 500 maisons ruinées », alors que nous savons qu'il a en réalité environ 200 ruines. Le chiffre de 5000 produit par les mêmes auteurs est donc sujet à caution. On ne peut même pas considérer qu'il ne concerne que la population du centre-ville : en ajoutant aux 5000 habitants du centre 1000 ou 2000 habitants du terroir, on ne trouve absolument pas la population que laisse supposer les 300 naissances environ relevées vers 1730 : 7500 habitants.

[4] 250 x 25 = 6250. L'affirmation de l'abbé d'Expilly (Dans le *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules*, 6 vol., Paris, 1768, t. V, p. 926-927) : « en 1734, il n'y avait au Martigues qu'environ 5500 personnes » pourrait donc être plausible si on admet qu'elle ne concerne que le centre-ville.

aspect désolant aux rues de la ville. Tentons d'estimer le nombre réel de maisons, ainsi que celui des ruines.

On pouvait compter 910 maisons dans la ville en 1645. Entre cette date et 1690 s'étaient élevés le faubourg de Jonquières, et dans une moindre mesure, le faubourg de Ferrières, le faubourg de l'Hôpital, la rue Neuve de Vauroux, et quelques nouveaux bâtiments au « Faubourg » de la Poterne représentant 270 maisons environ[1]. On devait donc compter au bas mot 1180 maisons dans la ville vers 1700, chiffre auquel il faut ajouter les édifices supplémentaires bâtis entre 1645 et 1690 sur les terres remblayées le long des rives de l'étang de Berre, à Jonquières et à Ferrières.

Selon J.-M. Paoli, l'extrait du verbal d'affouagement du 17 septembre 1728 signale « 969 maisons, 197 en ruine, 260 inhabitées »[2]. Ces 260 maisons vides sont-elles incluses dans le total des « 969 maisons » ? Il semble que non. Le chiffre de 1302 maisons donné par l'abbé d'Expilly en 1765[3], après une quinzaine d'années de croissance modérée, caractérisées par une restauration de l'habitat, incite à penser qu'il faut additionner les trois comptes de 1728 pour obtenir le nombre total d'habitations dans les années 1720. 969 + 197 + 260 = 1426. **A la fin du XVIIe siècle et au début du XVIIIe, il y a donc eu plus de 1400 maisons dans le centre-ville de Martigues**. A la fin des années 1720, seulement 68% de ces bâtiments sont encore habités. 18% d'entre eux sont vides, et 14% sont déjà tombés en ruine.

Les catastrophes sanitaires des années 1690-1730 sont-elles seules responsables de la chute de la démographie martégale ? Pour J.-M. Paoli, la réponse est clairement négative : « **l'émigration seule en est responsable** »[4]. Calculons le solde naturel[5] des quatre décennies de la période 1691-1730.

	1691-1700	1701-1710	1711-1720	1721-1730	Total 1691-1730
Naissances	4317	4093	3436	3133	14979
Décès	4045	4434	3633	3269	15381
Solde	**+ 272**	**- 341**	**- 197**	**- 136**	**- 402**

Doc. 172. Solde naturel par décennie (Jonquières, Ferrières, l'Ile, la Couronne), 1691-1730.

L'émigration est très nette dès les années 1690 : alors que le solde naturel est positif (+272), la ville perd 1500 habitants. Il est possible que quelques marins morts à la guerre n'aient pas été comptabilisés, mais la tendance reste claire : on fuit Martigues peu après le début des années 1690.

---

[1] Le cadastre de 1722 (MG CC357) donne 223 maisons à la « bourgade de Jonquières », 14 au faubourg de Ferrières (ou faubourg Marguières), 6 au faubourg de l'Hôpital, 9 rue Neuve de Vauroux et 17 à 20 à la Poterne.

[2] Op. cit., p20. MG CC344. Les 197 ruines de septembre 1728 correspondent aux « environ deux cents maisons abattues » évoquées dans l'argumentaire présenté en janvier 1724 devant l'Assemblée des Etats de Provence à Lambesc. – préambule au cadastre de 1722, MG CC357-

[3] op. cit. et E. Baratier, *La démographie provençale*, p113 et 135

[4] Op.cit., p51.

[5] Différence entre les naissances et les décès.

Au cours de la période, le solde naturel n'est que de –402, tous accidents sanitaires et épidémies inclus. Il est certes envisageable que des décès n'aient pas été déclaré au cours des épidémies de 1710 et 1720-1721, par exemple. Ces omissions ne peuvent toutefois pas combler la différence entre un solde naturel négatif de 400 personnes et la perte de 5000 ou 6000 habitants entre 1690 et 1730: l'émigration est une constante, des années 1690 aux années 1730. Environ 40% des Martégaux quittent leur ville au cours de la période[1].

Les sources évoquant cet émigration sont d'ailleurs nombreuses. Le mémoire présenté le 28 novembre 1712 devant les Etats Généraux dans l'espoir d'obtenir une réduction de l'affouagement expose ce problème très clairement : « … les Gens de Mer ne trouvant plus à gagner leur vie, après avoir mangé le peu qu'ils avoient, pour ne voir pas périr leurs familles de faim, on abandonné le Martigues en si grand nombre, qu'a présent il est presque réduit à la moitié de ce qu'il étoit ; Marseilles seul en a plus de 400 familles ; l'Espagne et l'Italie en ont un grand nombre, on en trouve enfin par toute la terre habitable. »[2]

Le mémoire de réaffouagement de 1729 ne dit pas autre chose pour les années 1720 :
« les matelots ne trouvant plus à subsister, étoient obligez de tems à autre, à se retirer avec leurs familles dans les Païs étrangers, pour n'être pas forcés de mourir de faim dans leur patrie ».
« Il y a peu de villes maritimes, en Italie, en Espagne, en France, où il n'y aye quantité de familles du Martigues »
« Il faut avouer que la proximité de Marseille, qui est aujourd'hui la ressource d'un infinité de gens, y a attiré depuis quelques années et y attire toujours des Patrons et des Matelots, avec leurs familles, pour être mieux à portée des nolisements. »
« Cette désertion particulière est connue, puisqu'on voit dans cette Ville de Marseille, des ruës entières peuplées de gens du Martigues »[3].

En outre, Brigitte Marin et Catherine Virlouvet signalent qu'au milieu du XVIIIe siècle, un quart des capitaines trafiquant dans le port de Marseille sont natifs de Martigues[4] (sans que l'on sache s'il s'agit d'immigrés ou de Martégaux affrétant leur navire).

L'installation massive de familles martégales à Marseille semble être un phénomène nouveau. En revanche, l'émigration vers l'Espagne ou l'Italie peut s'expliquer par l'existence d'une relation privilégiée des pêcheurs martégaux avec leurs collègues étrangers. Henri de Séguiran écrivait dès 1633 : « Les habitants sont adonnés par dessus tous les autres de la mer Méditerranée à une sorte de pêche qu'ils appellent la Tartane, laquelle ils vont exercer aux principales villes d'Italie de toute ancienneté, même à Rome, Naples, Livourne, Gênes (…). Ils vont exercer aussi la même pêche, depuis environ 20 ans, en la mer océane et principalement en Espagne (…) en la province d'Andalousie, où ils sont parfois mal traités par les espagnols, comme en l'année 1627 »[5].

---

[1](population laïque 1690 – population laïque 1730 – solde naturel) / population laïque 1690 = (12500 – 7000 – 402)/12500 = 40,7%.

[2] MG CC344, DHM76 n°165-166.

[3] AD 19^{E} 2, p12 et 13.

[4] B. MARIN, C. VIRLOUVET, *Nourrir les cités de Méditerranée : antiquité-temps modernes*, Collection L'atelier méditerranéen, Maisonneuve & Larose, 2003, p. 789.

[5] Henri de Séguiran, *La Coste Maritime de Provence*, Archives du Service Historique de la Marine, Vincennes, 5H 258.88 A. Transcription effectuée par M. Ribière, disponible aux archives municipales.

Je tenterais d'expliquer cette émigration dans le paragraphe 2.3.4, en la considérant à l'échelle du XVIIIe siècle entier. Etudions au préalable l'évolution de la population entre 1730 et 1790, afin d'identifier les fluctuations du solde migratoire sur une longue durée.

2.3.3. Après 1730, une durable relégation de Martigues, îlot de morosité démographique, au rang de ville modeste

Comme on peut facilement l'observer sur la courbe des naissances, les années 1730 et 1740 sont caractérisées par une démographie apathique. La période 1734-1749 voit même le nombre de naissances stagner au niveau le plus bas depuis le début du XVIIe siècle, s'établissant en moyenne à 246. C'est-à-dire que **l'on compte à peine plus de 6000 habitants, ville et terroir confondus**[1].

Les années 1750-1765 sont caractérisées par une hausse de la natalité, puisque l'on dénombre en moyenne 304 naissances annuelles, ce qui révèle la présence de plus de 7500 habitants. L'abbé d'Expilly[2] dénombre 7119 habitants (et 193 étrangers) en 1765. Ce chiffre est confirmé par le dénombrement de 1764, à l'occasion duquel, selon François Raymond[3], ont été recensés « 5599 habitants dans la ville, et 1500 dans le territoire, total 7099.(…) La fécondité est de 6,8 enfants par mariage ». Ce dernier chiffre, qui n'est pas confirmé dans le mémoire de Maîtrise de J.-M. Paoli, est remarquablement élevé.

Mais de 1765 à 1785, le nombre de Martégaux redescend à 6500 environ, puisque on ne compte plus que 259 naissances en moyenne[4].

La période prérévolutionnaire et révolutionnaire est marquée par un léger regain de natalité, avec une moyenne de 289 naissances entre 1786 et 1794 (soit 7200 habitants).[5] Le recensement de 1790[6] fait mention de 7064 personnes à Martigues et dans son terroir, dont 855 habitants à Ferrières, 1930 habitants à l'Ile, et 2435 à Jonquières.

---

[1] 246 x 25 = 6150. Un dénombrement a été ordonné par le conseil le 13 septembre 1744 – MG BB27 – mais ses résultats ne nous sont pas connus.

[2] Op.cit.

[3] F. Raymond, *Mémoire sur la topographie médicale de Marseille et son territoire et celle des lieux voisins,* Histoire et mémoire de la Société Royale de Médecine 1777-1778, Paris, 1780, p133-134. Référence donnée par Georges Pichard.

[4] Signalons un éphémère pic de natalité en 1787, avec 324 naissances

[5] Jusque vers 1850, les différents recensements feront toujours état d'une population comprise entre 6200 et 8000 habitants, ne dépassant durablement cette barre que dans les années 1920. Cf. Paoli, op. cit, p18 et DHM73 p103.

[6] Voir DHM73 p103. Le 6 décembre 1789, un résumé de l'histoire martégale contenue dans le registre de délibérations MG BB31 évoque une « population de près de 9000 âmes ». Il s'agit d'une exagération destinée à mettre en valeur la candidature de Martigues à l'établissement d'une « Sénéchaussée Royale ».

Le XVIIIe siècle martégal est donc une période de stagnation démographique : les 6500 habitants[1] que l'on dénombre peu après 1730 sont toujours le même nombre en 1785. **En ce sens, la ville de Martigues constitue une exception à l'échelle de la Provence** : pour Michel Terrisse, « vers 1765, le nombre des habitants était en plein accroissement »[2]. Ainsi, « le département du Var aurait compté 165351 habitants en 1765 et 263466 en 1790, d'après l'Assemblée constituante »[3]. Malgré des statistiques parfois dissonantes, l'auteur expose qu'en multipliant par 28 le nombre de baptêmes[4] « la Provence serait passée, à natalité égale (…) de 532793 habitants en 1690-1701 à plus de 698168 en 1765 ». Malgré les réserves que l'on peut apporter à cette comparaison, l'augmentation de population qu'elle traduit ne peut être remise en cause.

Calculons maintenant le solde naturel de la population martégale pour les différentes périodes que nous avons identifié :

	1723-1733[5]	1734-1749	1750-1765	1766-1785	1786-1794
Solde naturel	+ 807	+ 27	+ 854	+ 835	+ 57

Doc. 173. Evolution du solde naturel entre 1723 et 1794.

Ces soldes sont toutefois à minorer, car selon F. Raymond[6] « nombre d'habitants meurent au delà des mers ». Pour J.-M. Paoli[7], « le nombre réel des décès des Martégaux est sous-évalué, parce que les pêcheurs disparus en mer, comme les marins embarqués sur les vaisseaux du roi et décédés ou pris au cours d'opérations navales(…) ne sont pas enregistrés. » Cependant, ces cas sont largement minoritaires à l'échelle de l'ensemble des décès, et l'on peut retenir les tendances suivantes :

	1723-1733	1734-1749	1750-1765	1766-1785	1786-1794
Solde naturel	Largement positif	Stable ou très légèrement négatif	Largement positif	Largement positif	Stable ou très légèrement négatif

Doc. 174. Orientation du solde naturel entre 1723 et 1794.

Il est donc facile de constater qu'il n'y a pas de corrélation directe entre les chutes de population et le solde naturel. Par exemple, il est clair que la population chute nettement dans les années 1720, et ce longtemps après la peste, alors que le solde naturel est très largement

[1] Les effectifs des congrégations religieuses étant en chute sévère, je ne distinguerai plus, par souci de simplicité, les total des habitants (clergé compris) du le total des habitants laïcs.
[2] Dans *La Provence Moderne*, op. cit., p132.
[3] Id., p134
[4] Coefficient choisi par l'abbé d'Expilly dans son *Dictionnaire…*, tome III, p922-923, qui traduirait une natalité de 35,7‰ – 1000/28 -, qui me paraît trop faible, surtout pour la fin du XVIIe siècle. Néanmoins, cette erreur ne peut au pire qu'atténuer la hausse réelle de la population.
[5] Alors que le solde de la décennie 1721-1730 était de –136. Mais ce dernier chiffre incluait une partie des morts de la peste.
[6] Op. cit, p133.
[7] Op. cit., p49.

positif. Il faut bien sûr y voir la marque d'une émigration massive. En revanche, l'émigration semble s'être interrompue entre 1734 et 1749, car si le chiffre de population stagne, celui du solde naturel également. Cette stabilité est très visible sur la courbe des naissances (doc. 171 p539).

Je pense également qu'il n'y a pas ou peu eu d'émigration entre 1750 et 1765, puisque l'on constate une hausse de 1500 habitants, voire plus (on a certainement un pic à près de 8000 habitants à la fin des années 1750), tandis que le solde naturel ne peut être qu'inférieur à + 854 individus. Ceci traduit même une immigration. Les nouveaux Martégaux des années 1750-1765 sont donc, grosso modo, pour moitié des enfants supplémentaires nés à Martigues, pour l'autre des immigrés.

Mais la période 1766-1785 ressemble en tout point aux années 1723-1733 : malgré un excédent naturel conséquent, la population chute de plus de 1000 habitants. Ceci traduit un nouveau mouvement massif d'émigration, qui ne s'interrompt que dans les années 1780.

L'émigration des années 1690-1733 et la forte chute de population qu'elle entraîne ont pour conséquence une dégradation continue de l'habitat privé. Malgré le grand nombre de maisons s'étant déjà effondrées dans les années 1710 et 1720, et la présence d'environ 200 ruines en 1728, la détérioration de l'état général des bâtiments se poursuit jusque vers le milieu du siècle. Le 3 décembre 1730[1], les consuls font abattre une maison « à la rue de la petite porte de l'église touchant la chapelle des Pénitents ». Le 19 décembre 1731, le 21 mars 1734, le 5 août 1737 sont évoqués le cas de ruines s'étant depuis peu effondrées. Le 18 décembre 1735, le conseil prend l'initiative de faire fermer la porte d'un « bas de maison abandonnée à Ferrières pour empêcher bien des sottises qui s'y commettoient ». Cependant, à partir de 1740, le conseil semble commencer à réagir face à l'écroulement minant le bâti. Le 8 août 1740 sont ordonnées diverses réparations à plusieurs maisons en ruine et abandonnées de la ville, pour les soutenir et empêcher leur chute. »[2] A partir de 1745, les allusions à des habitations écroulées se raréfient dans les délibérations[3].

Au cours de l'année 1745[4] sont évoquées dans les délibérations le cas de « maisons neufves ». Ces mentions pouvant paraître anodines sont en réalité le symbole d'un réveil économique et démographique de la cité : il s'agit, sauf omission, des premières allusions à des constructions privées neuves depuis la fin du XVIIe siècle. Ce modeste renouveau est sans conteste le fruit du retour d'un certain nombre de familles émigrées. Ce mouvement, ainsi que ses conséquences sur l'habitat, sont décrits de manière très explicites dans cette délibération du 29 octobre 1751 :

> « Le dit Sr Anthoine maire a dit que depuis le commencement du siècle présent les guerres, la famine et la peste qui ont ravagé la province et principalement le Martigues ayant obligé bien des habitants de quitter le pays et d'abandonner leurs logements, il se trouve un grand nombre de maisons, surtout dans les quartiers de l'Ile et Ferrières

[1] MG BB26. (Ferrières)
[2] MG BB27.
[3] Sauf en juillet 1745, août 1746, et le 28/11/1754 – MG BB28-, où l'on apprend que « les pluies ont fait crouler diverses places de maisons en ruine ».
[4] MG BB27.

dont il ne reste plus que les débris et la place : qu'en 1714, 1717 et 1724, la communauté pour l'intérêt public a fait des formalités contre les propriétaires de ces maisons en ruine pour les obliger à faire rebâtir, autrement permis de faire abattre, ce qui fut exécuté tellement qu'aujourd'hui **il y a une foule de places de maisons dans les plus belles rues de la ville**, ce qui non seulement est constraire à la décoration publique mais encore au logements des habitants, qui **depuis quelques années commencent de revenir dans leur patrie** en sorte que bientôt **on ne trouvera pas de places de maisons pour les loger ;**

Il y a plus une autre cause de la chute de ces maisons et du défaut du relèvement provient de ce que dans bien de ces maisons il y a des fondations qui empêchent le relèvement attendu que les prêtres qui jouissent desdites fondations ne veulent point contribuer à la réfection de ces maisons et voudroient retirer **le produit de ces maisons si elles étoient réédifiées :** que dans cet état il conviendroit de faire des formalités contre les propriétaires communs ou non communs de ces places de maisons et maisons en ruine et même contre les prêtres qui sont pourvus de fondations hypothéquées que quelque partie de ces places et maisons.

Il importe à l'utilité publique de faire rééddifier ces places de maisons et maisons en ruine ou d'obliger les propriétaires et prêtres de les faire réédifier… »[1].

Les problèmes d'urbanisme du début des années 1750 sont clairement exposés :

- beaucoup de maisons sont tombées en ruine depuis 1700, surtout à l'Ile et à Ferrières.
- Les propriétaires n'ayant pas les moyens de les remettre en état, ont préférer laisser à la communauté le soin de les raser.
- Il y a donc beaucoup de parcelles vides, y compris dans les rues principales.
- Les familles de marins et de pêcheurs regagnent Martigues en nombre depuis les années 1740 ; au vu du nombre de bâtiments disparus, il sera bientôt difficile de les loger.
- L'église prélève un impôt sur les fondations. Il faut se contenter de supposer que les « prêtres » évoqués sont les curés des trois paroisses ; il est peu vraisemblable qu'il s'agisse des moines de Montmajour, seigneurs du seul quartier de Jonquières, car ce quartier est celui qui compte le moins de bâtiments abandonnés. Le texte étant par ailleurs assez flou, bornons-nous à retenir que ces « prêtres » jouissent d'hypothèques sur les fondations subsistantes des maisons écroulées, et que ces hypothèques constituent un frein à la reconstruction de celles-ci.

Ce problème n'est plus évoqué par la suite. Mais en 1752 se fait jour un différend entre le conseil de la communauté et l'administration royale d'Aix. Celle-ci estime que l'Etat et non la ville doit être le vendeur des parcelles abandonnées : le 26 octobre, on peut lire: « au sujet des enchères qui ont été commencées des places de maisons abandonnées et maisons en ruine de la ville faites en suite de l'arrêt du parlement du 29 mai 1752, les officiers d'Aix ont prétendu que ces enchères doivent être par eux faites[2]. » Après cinq années de bataille

[1] MG BB27.

[2] Voir en ce sens une affiche conservé aux Archives Nationales, dans le fonds Galliffet (107AP85 D75).

juridique, le conseil admet le 28 août 1757 que « les enchères de places de maisons abandonnées et maisons en ruine seront faites par les officiers»[1].

Il faut cependant relativiser l'ampleur du mouvement de reconstruction. Charles Carrière mentionne une expertise « des places de maisons vuides ou des maisons en ruine sans réparation depuis dix ans et abandonnées qui se trouvent dans l'enceinte de la même ville pour être lesdites places et maisons exposées aux enchères », ayant eu lieu en septembre 1752[2]. Le résultat en est le suivant :

- quartier de Ferrières : 20 maisons inhabitées et en ruine
- quartier de l'Ile : 36 ----------
- quartier de Jonquières : 4 ----------

Il faut peut-être ajouter 10 maisons au faubourg de Jonquières, puisque les estimateurs concluent à un total de 70 bâtiments[3], apparaissant néanmoins relativement faible en comparaison des 200 ruines de la fin des années 1720. Faut-il en déduire qu'un élan bâtisseur s'est emparé de Martigues en 1730 et 1750 ? Certainement pas. Si certains ont commencé à reconstruire, ou à réinvestir des maisons abandonnées, on compte vraisemblablement au début des années 1750 un nombre de ruines assez proche de celui de 1730. Je pense que le conseil, ou le parlement de Provence, adaptent en fait l'offre à la demande, en ne mettant que soixante parcelles ou ruines à la vente : le retour des matelots au pays est un phénomène important, mais pas une lame de fond qui nécessiterait la reconstruction de toutes les habitations détruites. Dans ce contexte, la mise en vente d'un nombre de lots trop important aurait tendance à en faire baisser les prix.

Cependant, la phase de reconstruction ne semble durer que jusqu'aux années 1760. En janvier 1762, le conseil discute de l'offre qu'un dénommé Portal fait pour deux parcelles abandonnées à l'Ile[4]. Cette mention est la dernière évocation d'un chantier de construction privée dans les délibérations jusqu'à la Révolution. De plus, on observe sur la courbe des naissances, à partir du milieu des années 1760, un rechute au niveau du minimum des années 1730. Celle-ci, nous l'avons vu, est le symptôme d'un nouvel exode d'une partie de la population. Le dynamisme du secteur du bâtiment n'a pu survivre à cette nouvelle émigration.

On a donc très peu construit à Martigues au XVIIIe siècle ; les rares édifices élevés l'on été durant le bref intervalle 1745-1765. Je ne propose pas au lecteur, pour le XVIIIe siècle, de description de l'évolution du bâti quartier par quartier, comme je l'ai fait pour les autres époques : le nombre de destructions d'habitations étant largement supérieur au nombre de constructions, il est clair que la disposition et le tracé des rues n'a pas connu de modifications significatives après 1690. Rappelons que le nombre de maisons était bien

---

[1] MG BB28.

[2] MG FF19. Ch. CARRIERE, op. cit., Provence Historique n°55, p55. J.-M. PAOLI, op.cit., p21-22.

[3] Notons que ces habitations « sont en tout ou en partie abattues, ou ouvertes par le toit et par les murailles mitoyennes ».

[4] BB29, 24/1/1762. Le problème étant que la réédification des maisons à l'identique nuirait au « passage des voitures ». Il est décidé le 28/2 de dédommager Portal pour « l'espace de laisser passer les voitures »

supérieur à 1400 vers 1690/1700[1]. En 1728, on ne comptait plus que 1230 maisons dignes de ce nom[2].

Edouard Baratier, s'inspirant du *Dictionnaire…*[3] de l'abbé d'Expilly, qui mentionne 1302 « maisons habitées» en 1765, écrit la phrase suivante : « Martigues, au XVIIIe a avec 1300 maisons largement dépassé les anciens centres riverains d'Istres, Saint-Chamas et Berre. »[4] . Après les effondrements recensés dans les années 1728-1745, le nombre de maisons aurait donc décru jusqu'à un certain seuil, certainement inférieur à 1200, peut-être à 1100, pour remonter à 1300 en 1765. Les propos de E. Baratier pourraient sembler réalistes, mais le comptage effectué par René Cornet en 1780[5] donne un résultat de 1171 maisons. Or, le registre de délibérations ne mentionne quasiment aucun cas de maison menaçant de s'effondrer entre 1765 et 1780 : si ce type de situation s'est certainement produit au cours de cette quinzaine d'années, il n'était certainement pas aussi fréquent qu'avant 1745. Je ne pense donc pas que 130 maisons habitables[6] aient pu disparaître entre 1765 et 1780. Il semble qu'il faille conclure que le chiffre donné par Expilly pour 1765 est surévalué. Une baisse aux alentours de 1100 maisons vers 1740/1745, et une remontée à 1200 environ en 1765 me semblent plus proches de la réalité.

Si la majeure partie des constructions privées du XVIIIe siècle s'effectuent à l'emplacement de maisons rasées, quelques habitations voient le jour dans des quartiers périphériques. Il est possible de mesurer l'évolution de ces derniers en comparant les données cadastrales de 1722 et de 1780.

	Rue Neuve de Vauroux	Faubourg de Jonquières	Faubourg de la Poterne	Faubourg de Ferrières	Faubourg de l'Hôpital
1722	10	223	105	14	6
1780	19	213[7]	103	14	6

Doc. 175. La construction au XVIIIe siècle dans les quartiers périphériques.

Seule la rue Neuve de Vauroux -appelée « les Maisons Neuves » en 1780- voient leur bâti s'étoffer quelque peu (les 9 maisons bâties sont probablement celles qui constituent l'ouest de l'îlot de l'actuel cours Aristide Briand). Le faubourg de Jonquières régresse légèrement, mais moins, en proportion, que les trois quartiers centraux.

Le siècle est également caractérisé par une quasi-interruption de la construction publique. Les dépenses municipales se limitent le plus souvent à la réparation de bâtiments existants et surtout de leurs toitures, à l'entretien des fontaines et des puits, représentant une part importante du budget, à quelques travaux de pavage, et au déblaiement des ruines : somme toute au minimum vital pour éviter la déchéance totale de la ville. Par exemple, les

[1] Cf. p543.

[2] 969 maison habitées + 260 maisons inhabitées = 1229 Ainsi que 197 ruines. Paoli, op. cit., p20. MG CC344.

[3] op. cit.

[4] *La démographie provençale…,* op. cit., p113. Mais la supériorité en taille de Martigues sur les autres bourgs de l'Etang de Berre est une constante depuis le années 1390 au moins ! Voir p240 et 268.

[5] MG CC363: « Etat de 1780 établi par Estienne Rougier et Joseph André, maîtres maçons ».

[6] 1302-1171 = 131

[7] Environ 245 sur le Cadastre Napoléonien de 1817.

éléments saillants du dispositif de fortifications ayant vu le jour à la fin du XVIe siècle, dont l'entretien s'avère coûteux et peu utile, sont en partie abandonnés puis abattus[1].

Voici les seuls exemples de dépenses d'embellissement ou d'édification de nouveaux bâtiments grâce à des fonds publics que j'ai pu identifier dans les registres de délibérations, de 1690 à 1790 :

- La construction de glacières dans les années 1690. Le 18 mai 1692[2], le conseil reçoit une lettre autorisant la communauté à construire des glacières. Celles-ci seront au nombre de deux, de forme circulaire, et alimentées respectivement par l'eau des fossés de Ferrières et par celle du Puits Neuf de Jonquières. Elle sont vraisemblablement construites peu après cette autorisation, car on évoque le 13 mars 1695 la conduite allant du Puits Neuf à la glacière.

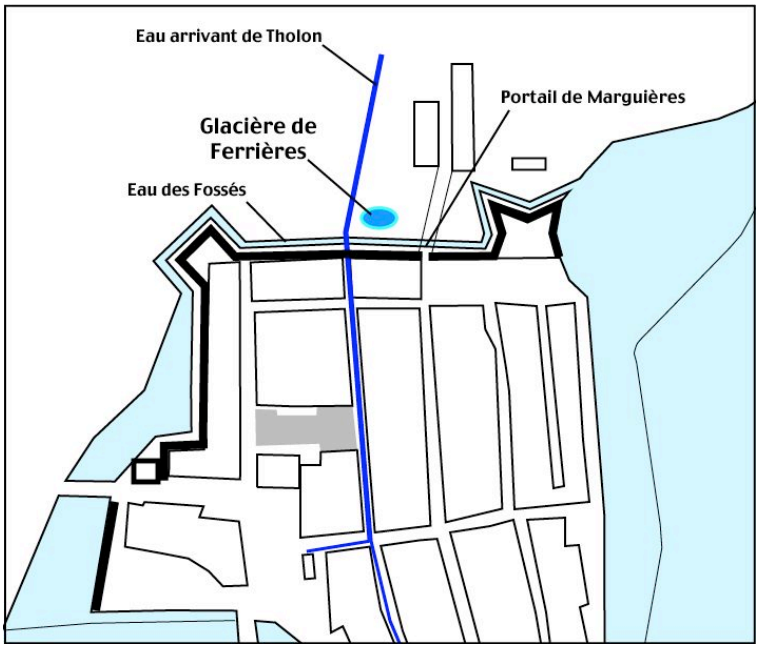

Doc. 176. Localisation de la glacière de Ferrières.

- La fondation de l'école d'hydrographie en 1700 a peut-être donné lieu à la construction de locaux, mais je n'en ai pas retrouvé la trace[3].
- L'établissement de la « Manufacture Royale de Draps et Camelots » en 1725 a été effectué au sein de neuf maisons existantes au faubourg de Jonquières, achetées par la

[1] En juin/juillet 1750, une « gardette » -c'est-à-dire le réduit dévolu au portier- est abattue au faubourg de Jonquières. Le 8 janvier 1764, le conseil décide d'employer les membres de familles mourant de faim à « démolir une grande partie du tas de terre **reste du bastion** qui se trouvoit à l'entrée de la ville près la porte de l'Hôpital », au départ de la route de Fos. Le 4 avril 1777 sont évoquées les ruines du fort de la Margueridette, bastion important au XVIIe siècle, situé extra-muros, au nord-est de Ferrières. Il semble qu'une partie de ces ruines aient été vendues à un particulier, qui désirait construire une remise contre le rempart de la ville. MG BB27, BB29 et BB30.

[2] MG BB21.

[3] Cf. p587-588.

communauté, et d'une « halle de 33 cannes de long par 22 pans de largeur » soit 65m par 5,50m [1]. Le tout est donné à ferme pour 5975 livres.

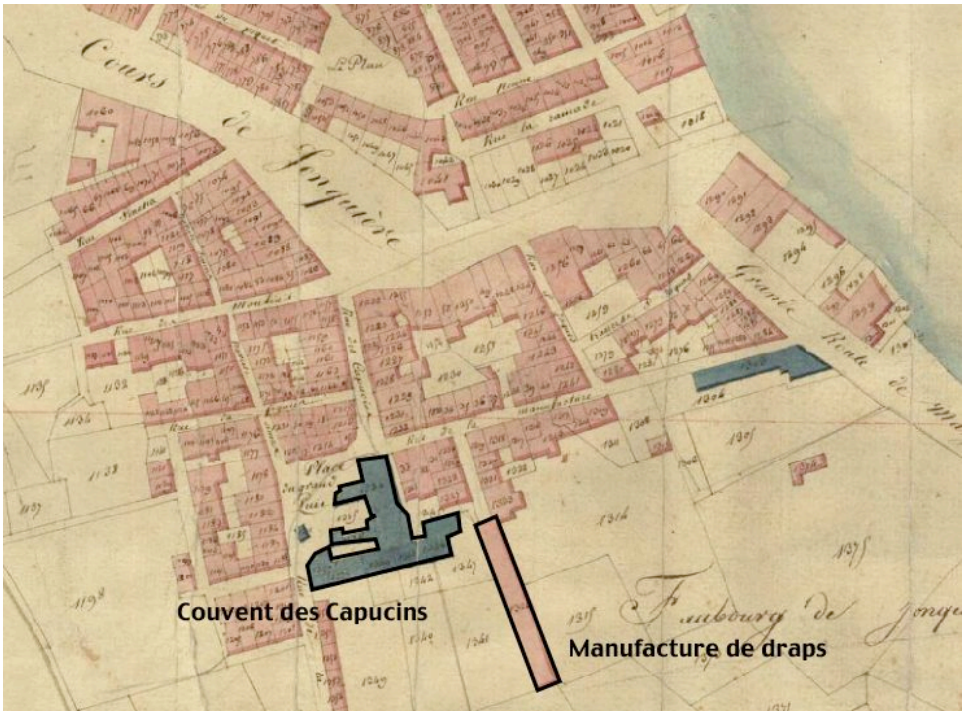

Doc. 177. Localisation de la Manufacture de Draps et Camelots (Faubourg de Jonquières)

- Le 14 novembre 1742 et le 7 décembre 1755 sont évoquées les dépenses relatives à la plantation de mûriers « pour l'embellissement de la ville », cet arbre connaissant un succès important auprès des municipalités provençales au XVIIIe siècle.
- Le 7 mai 1775 est installé un cadran solaire sur la tour de l'Horloge, à l'Ile. (disparue, à l'emplacement de la placette située devant l'entrée de l'église de Madeleine)
- En 1775-1777 a lieu un aménagement du quai St-Jaume, à Ferrières (actuel quai Maurice Tesse). Le conseil du 29 octobre 1775 fait état de deux places de maisons achetées par la communauté pour l'agrandissement du quai. Le 22 février 1776, une autre place de maison est acquise dans le même dessein, ainsi que le 6 avril 1777. La pointe sud de Ferrières est donc légèrement tronquée afin d'élargir le quai.

Les modifications d'urbanisme décidées par la municipalité au XVIIIe siècle se résument, sauf omission à ces quelques travaux[2]. Il semble qu'il en aille de même en ce qui concerne les

[1] MG BB25, 25 mars et 13 septembre 1725. Cf. p588.

[2] M.-C. Chambeaudie dans *Travaux Publics à Martigues au XIXe siècle,* mémoire de maîtrise d'Histoire de l'Art, 1989, p129, mentionne l'hôtel Pradines ou « Colla de Pradines », ayant hébergé la mairie jusque dans les années 1980 : « dès 1808 la municipalité martégale avait trouvé l'édifice idéal pour installer son conseil dans le bel hôtel de Pradines du dix-huitième siècle au quartier de l'Ile près de la route départementale n°12 ». Cependant, il apparaît que cet édifice a pris de nom d' « hôtel Colla de Pradines » à la suite du mariage d'André-Xavier Colla de Pradines avec Anne-Catherine Turc de Vauroux en 1723, qui le possédait en dot. Au vu du contexte économique des années 1690-1723, il est quasiment impossible que ce bâtiment ait été construit au XVIIIe siècle. Un argument supplémentaire

lieux de culte. Pour Marie-Claude Chambeaudie, on ne recense aucune nouvelle construction religieuse au XIXe siècle, les églises du XVIIe « pourvoyant largement aux besoins cultuels de la population »[1].

La communauté disposant de nombreux bâtiments abandonnés, le conseil se contente de réutiliser ceux-ci. Ainsi, on apprend en janvier 1756 que le monastère des Ursulines, situé au faubourg de la Poterne, à la pointe ouest de l'Ile, construit vers 1630, ne compte plus que « 4 religieuses extrêmement vieilles »[2]. Le 15 mai 1761, elles ne sont plus que deux « vielles et malades ». Le 2 octobre 1764[3], ces deux personnes étant décédées, le conseil décide la suppression du couvent, les biens de l'établissement étant remis à d'autres communautés religieuses. Mais cette décision suscite l'inquiétude de la population : l'hôpital St-Jacques, situé à proximité de Ferrières, dépendant du couvent des Ursulines, serait supprimé par un mouvement mécanique. Or, les conseillers exposent qu'il constitue « la seule ressources des gens de mer qui composent environ la moitié des habitants de cette ville, sans ressources ». Le conseil décide donc de présenter un mémoire « au duc de Choiseul pour lui prouver combien il est intéressant pour le bien de la marine que cet hôpital soit maintenu ». L'hôpital général St-Jacques achète du vin le 4 janvier 1767, ce qui prouve qu'il existe encore. Le conseil prend le 6 mars 1768 une décision importante, puisqu'elle détermine l'emplacement de ce qui sera l'hôpital de Martigues jusque dans les années 1980 : la communauté transférera « les malades de l'hôpital St-Jacques de Ferrières dans l'ancien couvent des Ursulines à l'Ile ». L'hôpital ayant quitté l'Ile au Moyen-Âge réintègre la ville pour plus de deux siècles, à la faveur d'une époque de chute des vocations et de profonde déprise démographique.

Le couvent des Capucins de Ferrières connaît par une délibération du 7 septembre 1788[4] un destin similaire. « Depuis longtemps dépourvu de religieux », et plus aucune messe n'y étant dite, l'engagement pris par les Capucins au moment de leur installation en 1604 « d'être toujours en nombre suffisant pour procurer aux habitants l'instruction et le secours spirituels nécessaires » ne peut plus être tenu. La communauté arrête de faire l'aumône au couvent, et cherche les « moyens pour entrer en sa possession ». La désertion des établissements religieux au XVIIIe siècle participe à la baisse du chiffre de population : quelques centaines dans la seconde moitié du XVIIe siècle, les membres des congrégations ne sont plus qu'une poignée à la veille de la Révolution.

Parallèlement à l'éphémère retour des émigrés vers le milieu du siècle apparaît dans les registres de délibérations une volonté de favoriser les unions, qui pourrait être assimilée à une ébauche de politique nataliste municipale. Le 20 octobre 1751, le conseil décide de « marier six pauvres filles aux dépens de la communauté » et de « donner 50 livres à chacune outre les frais du contrat de travail ». La communauté fournit donc une dot aux filles des

---

pour sa création au XVIIe siècle réside dans le fait que A.-C. Turc de Vauroux est sans aucun doute la descendante d'Esprit ou d'Antoine Turc, promoteurs ayant organisé le comblement du canal de Vauroux dans les années 1670 -ce canal séparait jusqu'à cette date la sède St-Sébastien en deux parties. Voir doc. 114 p410. Il est donc presque certain que l'hôtel de Pradines a été construit entre 1670 et 1690.

[1] Id., p99. Cette réalité m'a été confirmée par la lecture des cotes MG BB76 à BB80 (lacunaires).

[2] MG BB28, 23/1/1756.

[3] MG BB29.

[4] MG BB31.

familles les plus pauvres, afin d'une part, de faire preuve de charité, et d'autre part d'encourager la natalité. Le 3 janvier 1752, le conseil déplore qu'il « ne se trouve pas de pauvre fille à marier dans les quartier de l'Ile et Ferrières ; il en sera pris dans le quartier de Jonquières jusqu'au nombre de quatre, auxquelles il sera donné en dot les 50 livres de la ville, en observant que lesdites filles ainsi que les garçons qu'elles épouseront doivent être natifs de Martigues et non étrangers. »

Ces cinquante livres constituent manifestement **un encouragement à la naissance d'enfants martégaux.** La charité dont fait preuve la ville est cependant souvent désintéressée : le conseil octroie souvent des aides aux plus faibles, en nourriture, ou de natures tout à fait diverses. Par exemple, le 30 décembre 1753 sont distribuées 100 livres pour « habiller les pauvres qui menacent de mourir de froid. Le 24 octobre 1775[1] est voté par les conseillers le paiement de l'opération de la cataracte sur un matelot. Le 3 décembre de la même année, ces derniers apprennent que la « pauvre fille imbécile, sans parents et sans abri, qui couche dans la halle de Jonquières », est enceinte. Ils prennent l'initiative de faire « rechercher et poursuivre l'auteur de la grossesse ».

Cependant, malgré le secours souvent accordé aux plus pauvres par le conseil de communauté, de très nombreuses familles de matelots ne parviennent pas à vivre dignement. Si, après 1730, il n'est plus possible de parler de misère et de disettes régulières généralisées (comme au cours des années 1690 ou 1700 par exemple), de nombreuses familles pâtissent de la morosité du contexte économique local, et ne parviennent pas à manger à leur faim, notamment en hiver. Les allusions à cette misère des gens de mer sont légion, même pendant l'intervalle du retour des émigrés (1750-1765). En outre, au cours des années 1760, la misère redevient générale.

Le 20 janvier 1747[2] est évoqué devant le conseil « la misère des pauvres et en particulier des famille de matelots qui sont au service depuis si longtemps sans avoir rien retiré de leurs salaires, qui meurent de faim ». Décision est prise de « supplier l'Intendant de permettre à la communauté de leur donner aumône. » La responsabilité de l'Etat dans la cette disette est ici clairement dénoncée : incorporés à la marine royale à l'occasion de la Guerre de Succession d'Autriche[3], les matelots n'ont pas encore reçu de solde. La guerre a pour conséquence la raréfaction des grains. Le 12 février 1747, le conseil doit décider l'ouverture d'un « bureau d'abondance » pour acheter et distribuer le blé.

Une nouvelle crise alimentaire touche les familles les plus fragiles, au printemps 1754 : le 16 avril, on apprend que « depuis longtemps la communauté fait distribuer une livre

---

[1] MG BB30.

[2] MG BB27.

[3] L'incursion des troupes austro-sardes en Provence en 1746-1747 s'est limitée à sa partie orientale. Cependant, le conseil fait procéder le 9 décembre 1746 à la réparation des murailles de la ville, c'est-à-dire de « tous les endroits par lesquels l'ennemi peut rentrer ». Après la retraite de l'armée austro-sarde, qui repasse le Var le 3 février 1747, les troupes stationnent en Provence. Le 15 avril, on décide d' « ouvrir la porte de la Joliette pour pouvoir plus commodément porter les ordures dont les troupes se plaignent ». Un bataillon de 25 Martégaux est levé à la fin de 1747, peut-être pour participer à l'expulsion des austro-sardes du comté de Nice, en vue de sa restitution au duc de Savoie. La grande majorité des soldats martégaux sont cependant des marins.

de pain par jour à 32 pauvres, la plupart des matelots. »[1] Les conseiller poursuivent : « la ville n'est composée que des habitants la plupart matelots qui bien souvent se trouvent sans ressources dans leurs vieux jours » ; ils entendent faire part de cette pauvreté à l'Intendant. En janvier 1755, il faut distribuer des « secours » aux « pauvres matelots exposés à mourir de faim ». La distribution de nourriture aux plus pauvres familles au cours du mois de janvier est un phénomène récurrent. A cette période et pendant les mois d'hiver en général, les condition météorologiques contraignent bien souvent les pêcheurs à ne pas sortir en mer. Or, beaucoup de ceux-ci ne disposent d'aucune réserve en argent ou en grain : **la moindre période de chômage fait planer la menace de la faim sur leurs familles.**

Le conseil du 12 janvier 1758 est un condensé des difficultés rencontrées par les gens de mer: « l'an dernier, on a fourni 984l de pain aux pauvres matelots invalides ou leurs veuves, suivant l'usage, **pour éviter leur désertion** et qu'ils ne soient point réduits à aller mendier d'un lieu à l'autre ». Les thèmes de la pauvreté des matelots et de l'émigration sont évoqués. Mais quelques lignes plus loin, les consuls déplorent « l'interruption de commerce occasionnée par la présente guerre[2] », du fait de la levée de matelots et « la suspension de la pêche depuis plus d'un mois » pour cause de « temps contraire pour la pêche ». L'influence néfaste sur la marine marchande de l'enrôlement des matelots est ici bien différenciée des problèmes météorologiques affectant le monde de la pêche. L'hiver 1758 est une phase critique, car les handicaps constitués par la guerre et du mauvais temps sont cumulés : les conseillers soulignent la misère régnant dans la ville. Ils estiment que « bien des familles sont réduites à mourir de faim si on ne leur donne pas promptement du secours »

Entre la fin des années 1750 et le début des années 1760, la guerre de Sept Ans devient un fardeau insurmontable pour une ville dont l'économie et la démographie venaient d'amorcer un fragile renouveau : les besoins en hommes de la marine royale viennent cruellement s'additionner aux difficultés rencontrées par une cité ne disposant pas de marge de manœuvre budgétaire. Le 8 octobre 1758, on apprend que « la récolte de blé a totalement manqué dans le terroir ». Il faut acheter du blé. En janvier 1759, un « grenier d'abondance » est établi, comme en 1747. La plupart des délibérations de l'hiver 1759[3] concernent des achats de blé, effectués notamment à Marseille ou à Narbonne. L'hiver suivant n'est guère plus favorable : le 15 janvier 1760[4], les conseillers décrivent l'indigence des matelots, artisans et paysans par le manque de travail occasionné par la guerre, la saison rigoureuse ayant entraîné la « chereté des bleds » et des autres denrées. Selon eux, « deux tiers des habitants sont accablés sous le poids de la plus grande misère ». Le conseil accorde une aumône de 1000 livres aux matelots » et prend la décision de « faire travailler les paysans aux chemins », afin de pouvoir les salarier. L'Intendant du roi s'oppose cependant à cette dernière mesure, arguant que la saison est « moins rude » que prévu, et que les travaux des champs souffriraient selon lui d'une pénurie de main d'œuvre.

L'exposé de la piteuse situation de ville devant le conseil le 2 juillet 1762 fait l'inventaire des causes de « l'extrême misère des habitants de la ville » : il mentionne

---

[1] MG BB28.

[2] Sans doute possible la guerre de Sept Ans, opposant de 1756 à 1763 la France et l'Autriche à l'Angleterre et à la Prusse.

[3] MG BB28.

[4] MGBB29.

notamment une « maladie épidémique » ayant « enlevé un grand nombre de citoyens ». Mais l'observation du tableau des sépultures[1] confectionné par J.-M. Paoli ne permet pas de relever de pic significatif de mortalité en 1762, ni même entre 1755 et 1762 : il s'agit vraisemblablement de l'exagération de la portée d'une contagion ayant frappé la cité. Les conseillers déplorent le même jour « les calamités d'une guerre très longue toujours plus pernicieuse aux villes maritimes ». Cet argument paraît solide, puisqu'il est clair que le recrutement de marins dans l'armée affecte l'économie locale. On peut d'ailleurs encore lire : « la ville tombe dans l'anéantissement, on ne doit plus espérer de la voir se relever si la levée des patrons de tartanes pour le service du Roy, ordonnée, a lieu… »

2024 livres sont encore affectées à l'achat de pain pour les pauvres en mars 1762, et la misère d'une grande partie de la population, ponctuée de disettes, semble à nouveau régner dans la ville jusqu'au début des années 1770 : le 27 avril 1764, les conseillers évoquent le manque de blé, la misère des habitants, due aux « mauvaises récoltes et à la guerre dernière. Le 29, on apprend que « le pain manque totalement depuis hier ». Le 14 décembre 1766, la situation est critique : du fait de la « rareté et cherté du blé, à une heure on ne trouve plus de pain à acheter, ce qui occasionne depuis plus de quinze jours des plaintes par les familles qui sont obligées de se coucher sans manger, ce qui fait craindre quelque émeute ».

Le 4 janvier 1767, devant la peine qu'à le conseil à se réunir, le nombre de conseillers est réduit à sept pour chaque quartier, au lieu de dix[2](soit 21 dont un trésorier) et trois conseillers particuliers par quartier au lieu de cinq[3]. Toujours au cœur de l'hiver, le 6 janvier 1768, on apprend que « les pauvres meurent de faim du fait de l'interruption de la pêche (qui fait la principale ressource de la ville), occasionnée non seulement par la continuation des vents contraires mais encore par les froids excessifs » et que « bien de ces pauvres matelots seroient morts dans leurs bastiments, s'ils n'avaient pas été secourus ». La plupart des matelots sont dans une « triste situation ». Le 17 février 1771[4], le prix de la viande est laissé à 6 sols, devant la « misère de la plus grande partie des habitants ». La charité s'organise à l'échelle municipale, et provient bien plus rarement de l'administration provinciale[5].

Les grandes difficultés s'abattant sur la ville vers la fin des années 1750, dans lesquelles la guerre de Sept Ans a sans doute une part de responsabilité importante, sonnent la fin du réveil démographique. Les familles émigrées revenues à Martigues au cours des années 1740 et 1750 en ont été chassées une deuxième fois par le marasme économique dans lequel la ville s'est à nouveau trouvée plongée. Les années 1760 sont, nous l'avons vu, encore une période particulièrement pénible pour les nombreuses familles pauvres qui n'ont pu quitter la ville. Mais à partir des années 1770, les allusions à la misère des

---

[1] DHM73, p81.

[2] MG BB29. 20 conseillers par quartier au XVIIe siècle, 10 depuis 1729.

[3] Conseils particuliers des quartiers dont la compétence consiste exclusivement dans l'entretien des lieux de culte.

[4] MG BB30. En avril 1774, à l'occasion du nouvel affouagement, la communauté se présente comme « très misérable », mais nous avons déjà constaté le manque de fiabilité des évaluations liées aux affouagements.

[5] MG BB30, 31 mai 1773 : l'Intendant fait distribuer pour le compte du gouvernement du riz, « lequel meslé et bouilly avec une certaine quantité déterminée de pain, d'eau, de lait, de laurier, cerise, et autres ingrédients… » est agréable au goût et nourrissant.

habitants se raréfient dans les registres de délibérations ; Martigues, redescendu à son minimum de population des années 1730, connaît une quinzaine d'années de situation plus tranquille sur le plan socioéconomique.

Les maux des années 1770 et 1780 se résument en fait à quelques alertes à l'épidémie et au grand procès de la communauté contre les riches propriétaires de bourdigues (voir 2.3.4). En octobre 1773, les « fièvres sont si fort multipliées et opiniâtres que bien peu de maisons peuvent se flatter de n'avoir point de malades »[1]. En novembre 1774[2], le couvent des Capucins est « affligé, ainsi que le reste de la ville par des fièvres épidémiques qui règnent dans le terroir ». Le conseil accorde à ce titre la modeste somme de 90 livres aux capucins ; on relève en 1773 et 1774 respectivement 354 et 308 décès, ce qui représente une certaine surmortalité, la moyenne du nombre annuel de décès de 1765 à 1785 étant légèrement inférieure à 200. Le conseil établit le 2 octobre 1778 un bureau de la santé, car la peste sévit « à Constantinople et dans les différentes échelles du Levant ». Les conditions de diffusion de la peste de 1720-1721 sont certainement encore dans les esprits, et la communauté veut se prémunir d'un virus arrivant par bateau. Ni la Provence ni Martigues ne seront finalement touchés.

La fin des années 1780 est marquée par deux phénomènes concomitants :

- une hausse de la population qui semble encore une fois liée aux flux migratoires. En effet, le solde naturel n'est que de +160 habitants entre 1780 et 1790, alors que la ville passe dans le même temps de 6000/6500 habitants à 7000/7500 habitants.
- La dégradation de la situation sanitaire.

En effet, le 28 décembre 1788, le conseil doit distribuer de la nourriture aux pauvres pour cause de « mauvais temps » : il faut supposer que les intempéries empêchent les sorties en mer. De plus, la récolte de blé de 1789 s'annonce mauvaise; partout en France, l'hiver 1789 est dramatiquement froid et est communément considéré comme un des éléments déclencheurs de l'épisode Révolutionnaire. A Martigues, on compte 492 décès en 1789, alors que la moyenne de 1785-1793 se situe autour de 235 décès annuels. Le 30 décembre 1788,

> « le vent du Nord devint si excessif que le grand étang glaça en entier. Il tomba en deux reprises de la neige abondamment(...) Le froid augmenta encore jusqu'au 4 janvier 1789 par une chute abondante de glaçons(...) Le 2 janvier, le vin avait glacé dans les damejanes et l'encre dans les cornets. Sur le grand étang et celui de Caronte, on voyait aller, venir et courir des chasseurs, des pêcheurs pour enlever le gibier aquatique pris dans la glace(...) L'éclat général ou brisement de ce grand corps de glace eut lieu le 9 janvier et rendit l'aspect du grand étang bien plus affreux(...) Le 15, nos bettes marines furent courir l'étang en écartant les bancs de glace qui pouvaient gêner leur passage et leur pêche(...) Enfin le 22 janvier, l'étang fut entièrement déblayé... »[3].
>
> « Dans les mois de février, mars et avril il y eut dans la ville et aux villages des environs une espèce de famine ; la cherté des grains, leur mauvaise qualité et le peu de ressources des habitants pour s'en procurer devinrent un autre fléau pour cette ville ;

[1] Id., 24/10/1773.
[2] Id., 20/11/1774.
[3] AD, fonds Louis Puech, liasse L.3327. DHM73, p84-86.

> les boulangers voulaient fermer leurs fours ; ce qu'ils auraient fait sans la vigilance de la police, et le peu de pain qu'ils fabriquaient était souvent enlevé par les habitants des lieux circonvoisins qui n'en trouvaient plus chez eux, si bien qu'on fut obligé de mettre aux portes de la ville des gardes pour en empêcher la sortie. (…) Une maladie épidémique en a comblé la mesure. Dans les quartiers de l'Ile et de Jonquières, il y a eu à peu près les deux tiers en sus des morts des autres années ; et dans celui de Ferrières où le nombre des morts est ordinairement de quinze à vingt personnes, il a excédé celui de deux cents sans y comprendre ceux qui sont morts à l'hôpital. »[1]

Le printemps 1789 est donc caractérisé par le manque et la « chereté des grains ». Le 6 mai 1789[2], les Martégaux formulent des « plaintes réitérées sur le manque de pain ». La communauté achète du blé, mais son prix continuer à augmenter. Le 29 mai, on constate que « la maison du piquet de la farine a été démolie », par des personnes ayant « voulu empêcher la perception ». L'impôt crée l'exaspération, alors que la ville endure une disette ; les mendiants sont très nombreux. Ainsi que l'évoque le second de ces extraits, l'automne 1789 voit une ou plusieurs épidémie(s) ravager la ville. Le 23 août[3], l'attention des consuls est attirée sur les « maladies dont une grande partie des habitants sont actuellement attaqués », et qui « proviennent en partie des marais qui nous entourent ». Le 25 octobre, le conseil nomme un médecin, afin de « faire procéder à l'ouverture des cadavres », et doit appeler « un ou deux médecins des villes circonvoisines car trois médecins de cette ville sont alités ». Le 29 novembre, les médecins ont été renvoyés, et l'épidémie est terminée, mais la ville déplore la « perte de nombre de citoyens ».

Ainsi, la ville ne connaît au cours du XVIIIe siècle aucune phase de croissance durable : tombé à un peu plus de 6000 (ville et terroir) au cours des années 1730, le nombre d'habitants connaît un regain dans les années 1750, pour dépasser 7500, mais chute brutalement vers 1760. Les années 1765-1785 sont marquées par la stagnation autour d'un palier de 6500 habitants, mais la période pré-révolutionnaire est caractérisée par une remontée modérée (plus de 7000 habitants vers 1790). Entre 1730 et 1790, Martigues ne subit pas de grande épidémie, comme au début du siècle. Les baisses de population relevées sont **presque entièrement liées à l'émigration,** et l'éclaircie démographique des années 1750 à une réinstallation momentanée de familles de marins.

Les années 1750 constituent l'unique période favorable du siècle, sur le plan économique : c'est le seul moment où l'on construit des maisons neuves (en nombre très modéré). Aucun nouveau bâtiment religieux n'est édifié.

La vie est très dure à Martigues, au XVIIIe siècle : il arrive que l'on y meure de faim. Les décès interviennent le plus souvent en janvier et en février, quand les conditions météorologiques interdisent aux marins de sortir en mer, et les privent parfois de salaire pendant plusieurs semaines. La municipalité doit très fréquemment procéder à des distributions de nourriture pour sauver un grand nombre de familles pauvres de la disette

[1] AD 378E, répertoire alphabétique du notaire Barthélémy Gérard Vidal, après l'année 1789. DHM76, p83-84. L'hôpital de la ville, situé côté Ferrières, accueillait en effet les malades des trois quartiers.
[2] MG BB31.
[3] Id.

(voire de la famine). Dans les années 1760, vraisemblablement du fait des suites de la guerre de Sept Ans, la misère est généralisée, et la situation sociale et frumentaire est terrible. Les années 1770 et 1780 voient le retour à une situation plus normale, mais les tensions frumentaires de l'hiver et du printemps 1789 (en partie responsables du déclenchement de la Révolution) sont très palpables à Martigues. Elles s'accompagnent en outre d'une fièvre meurtrière (type typhoïde ou dysenterie) à partir de la fin de l'été.

3.2.4. Tentatives d'analyse du déclin économique

Quelles peuvent être les causes d'un tel marasme ? Au vu du grand nombre de mémoires rédigés au cours du siècle pour exposer la situation défavorable de la ville, à l'administration fiscale ou à l'Assemblée des Etats, il pourrait être tentant d'en extraire telles quelles les explications, et de les retranscrire dans cette étude. Mais si ces mémoires fourmillent d'informations intéressantes, certains des arguments développés par les contemporains de la crise ne peuvent être pris pour argent comptant. Une sélection s'impose donc : examinons une par une les causes avancées par ces documents.

Un terroir ingrat ?

Dans tous ces textes est évoquée l'infertilité du terroir martégal. « C'est le plus aride et le plus infertile de la Province (…) fort exposé au vent par sa situation entre deux mers (…) grande sécheresse… »[1]. Cette situation est une réalité, mais il est évident que cette aridité caractérise la région depuis très longtemps : les terres labourables n'étaient pas plus nombreuses au XVIIe siècle, lors de l' « âge d'or » martégal. De même, la communauté se plaint régulièrement d'avoir à recourir à l'achat de blé et à l'entrée de vin étranger -quasiment chaque année-. Mais ceci ne saurait avoir un lien avec la déchéance de l'économie locale et l'émigration, puisque cette situation est déjà la même au XVIIe siècle. Il s'agit uniquement de l'argumentaire classique d'une ville essayant d'obtenir une modération de l'imposition.

Des conditions climatiques défavorables ?

Le dérèglement climatique des années 1690-1715, ou phase critique du « Petit Age Glaciaire » selon la célèbre formule de E. Le Roy Ladurie, la mortalité liée aux épidémies de la fin des années 1690, de 1705, de 1710 et à la peste de 1720-1721, sont bien sûr mentionnés dans les mémoires comme une cause majeure de la récession que rencontre la cité. Cependant, selon Emmanuel Le Roy Ladurie[2], les conditions météorologiques redeviennent favorables après 1715-1720, et les décennies 1720 et 1730 sont même considérées comme chaudes[3], ce qui ne peut pas avoir handicapé les pêcheurs, ces derniers redoutant surtout les périodes de gel hivernal. Mais le climat subit les même aléas dans les autres villes de Provence, y compris

[1] AD 19^{E} 2, 1729, p8.

[2] *Histoire humaine et comparée du Climat…,* op. cit.

[3] La décennie 1730 est même signalée la plus chaude de l'histoire en Angleterre, après la décennie 1990. Le 5 août 1737, à Martigues, on voit le conseil attribuer une aumône de 30 livres aux Capucins pour « demander à dieu de la pluie » - MG BB26-.

dans celles ayant une agriculture plus développée. Le retour à des conditions climatiques favorables à partir de 1715 permet d'écarter un quelconque rôle joué par celui-ci dans l'apathie économique martégale, caractérisant le siècle entier.

De plus, la forte mortalité des années 1709-1710 et 1720-1721 n'est pas une spécificité martégale.

Les ravages de la maladie ?

La peste, par exemple, a frappé de manière plus cruelle encore qu'à Martigues les villes de Marseille et d'Aubagne, qui n'ont cependant pas connu de déclin démographique si durable. Nous avons relevé p532 que la mortalité liée à la peste avait été supérieure à un tiers à Marseille, alors que l'épidémie n'avait touché « que » 25% de la population martégale. René Baehrel avait dès 1961 émis des réserves sur les gravité des conséquences démographique de la peste de 1720 à Marseille[1]. Pour J.-M. Paoli, l'épidémie a été suivie dans cette ville d'une « frénésie de mariages » et surtout d'une immigration massive. C'est selon l'auteur « une hécatombe brutale et massive qui n'affecte pas durablement la démographie marseillaise (…). A la fin de l'Ancien Régime la population a largement retrouvé son niveau d'avant la peste et l'a même dépassé »[2]. A Martigues, la population ne retrouve son niveau des années 1710 (8500/9000 habitants) qu'au XXe siècle. Comme le souligne J.-M. Paoli, la hausse des mariages est très nette après l'épidémie à Martigues également, mais celle-ci se limite aux années 1721 et 1722, tandis que ce phénomène « se maintient trois ou quatre ans à Marseille ». On célèbre à Martigues 189 mariages en 1721 et 102 en 1722, alors que la moyenne des années 1710 se situait autour de 80 mariages annuels. Mais jusque vers 1745, la moyenne ne dépasse plus le nombre de 45 mariages annuels.

Il est également intéressant de comparer, à un siècle d'intervalle, la démographie de la décennie 1720 à celle des années suivant la terrible peste de 1621-1622. J'avais estimé p401 que cette épidémie avait pu tuer au moins un quart, voire un bon tiers de la population : la peste de 1621-1622 est vraisemblablement plus meurtrière que celle de 1720-1721. Or les naissances du quartier de l'Ile retrouvent entre 1623 et 1626 un rythme équivalent à celui de 1617-1620, tandis que les naissances de la période 1722-1727 représentent une chute de 23% par rapport à celles de 1716-1719[3]. **La peste de 1720 ne joue donc pas le rôle principal dans la dépopulation des années 1720.**

Il semble alors qu'il faille chercher les causes de la déchéance de la ville non dans la succession d'évènements tragiques qu'elle a connu au début du siècle, mais dans de profondes faiblesses structurelles. Pour J.-M. Paoli, « l'impact d'une crise majeur comme la peste de 1720 est assez vite effacé dans un organisme en parfaite santé économique et en pleine expansion comme Marseille ». Dans une « société en état de crise latente, l'accident climatique ou l'épidémie importante est un coup fatal porté à un organisme malade »[4]. De fait,

[1] R. Baehrel, *Une croissance, la Basse-Provence rurale (fin du XVIe siècle - 1789),* Paris, SEVPEN, 1961, p267-269.
[2] Op. cit., p53.
[3] Sur les trois quartiers.
[4] Id.

les alertes à la présence de la « misère » dans les registres de délibérations remontent à l'été 1691[1], c'est-à-dire au tout premier accident climatique de la période.

La fuite des marins ?

Le déclin de la cité est manifestement lié à un ou plusieurs handicaps économiques, qui empêchent les habitants, à partir de 1690, d'obtenir des revenus les permettant de vivre décemment, et contraignent une partie importante d'entre eux à émigrer. Il est clair que ces handicaps sont en lien avec les activités maritimes : Martigues est au XVIIe siècle un port de commerce (le port de Bouc), un port de pêche, et un pôle de construction navale. Selon la répartition des différentes catégories socioprofessionnelles en 1702 calculée par J.-M. Paoli[2], les matelots représenteraient 563‰ des chefs de famille de sexe masculin, les paysans 185‰, les artisans 202‰ et les bourgeois 51‰. Toutefois, j'ai déjà exposé que le dénombrement de 1702, effectué à l'occasion du rétablissement de la capitation, ne pouvait constituer une base fiable pour des études statistiques ; M. Paoli admet d'ailleurs que les paysans y sont sous-représentés. Il faut pour rétablir la vérité majorer ces 185‰ et minorer les trois autres catégories. Il est néanmoins clair que le groupe des pêcheurs et des marins est extrêmement dominant dans la société martégale ; l'auteur émet d'ailleurs le diagnostic suivant : « au début du XVIIIe siècle, Martigues apparaît avant tout comme un port (…) la mer fait vivre environ 60% des chefs de famille », marins, pêcheurs, ouvriers de chantiers navals, ou fabricants de matériel pour la marine,… J.-M. Paoli a bien démontré[3] la diminution régulière de la part contributive de ce groupe à la capitation, au cours du XVIIIe siècle, passant de 55% en 1702 à 32% en 1790. Il est néanmoins envisageabmle que cette baisse ne soit pas le fait d'une chute de la proportion des matelots dans la société martégale, et qu'elle ne traduise que leur paupérisation[4] [5].

Nous disposons grâce au même auteur[6] d'indications sur l'évolution du nombre de matelots entre la fin du XVIIe siècle et les années 1780. On recense 1500 matelots en 1686 ; selon J.-M. Paoli « on peut estimer à 1250 le nombre de matelots au tout début du siècle. D'autre part les matricules de service des officiers mariniers et matelots de service en indiquent 803 en 1748, 836 en 1764 et 841 et 1785[7] ». Comparons cette évolution avec celle de la population de la ville et de son terroir. On constate sur la courbe suivante que **le nombre de matelots subit à peu près la même baisse que l'ensemble de la population**. Je pense donc in fine que la part du nombre de gens de mer dans la population active évolue peu au

[1] MG BB21, 14/8/1691.

[2] Op. cit., p74-76.

[3] Id., p78-86.

[4] En effet, si l'auteur affirme p62 que « personne ne doit échapper » à cet impôt, force est de constater qu'il avait était prévu lors de sa création, en 1695, qu'il ne frappe pas les pauvres payant moins de 40 sous de taille. Cette exemption avait-elle été maintenue lors du rétablissement de la capitation en 1701 ? Il faut le croire, puisque que l'on trouve à Lyon un « états et rôles des exemptés de la capitation de 1701 pour misère ou absence ». -Archives municipales de Lyon, CC4242-

[5] Notons que la capitation est un impôt que l'on peut qualifier de secondaire : dans les années 1760 et 1770, elle ne représente que 2000 à 3000 livres par an à Martigues sur les 13000 ou 14000 livres que la ville envoie à Aix pour les deniers du roi. Voir MG CC390 à CC400.

[6] Op. cit., p109.

[7] Archives du port de Toulon, 16 P3.

cours du siècle. La baisse de la part contributive des marins à la capitation observée par J.-M. Paoli est bien la marque d'un appauvrissement de cette catégorie socioprofessionnelle entre 1701 et 1790.

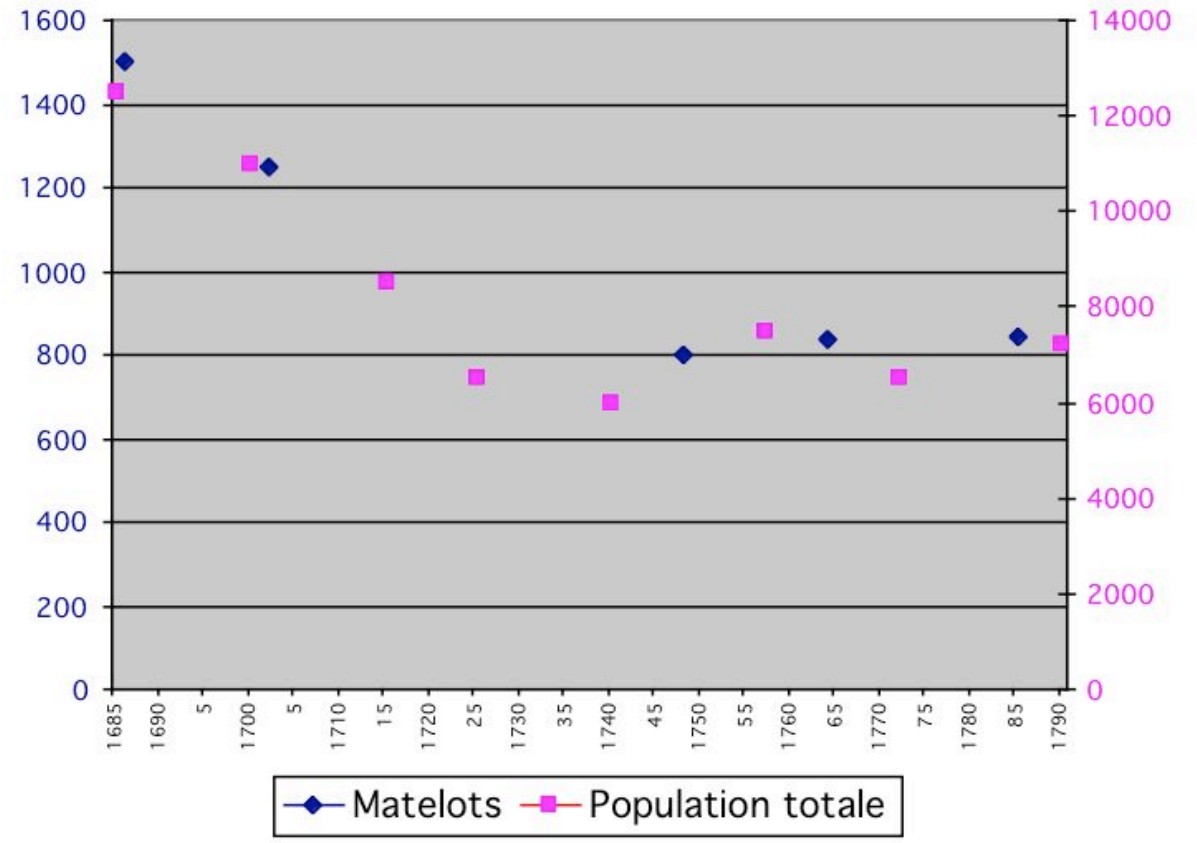

Doc. 178. Evolution comparée du nombre de matelots et de l'ensemble de la population au cours du XVIIIe siècle.

De fait, on peut encore lire dans les délibérations de 1765 : « les trois quarts des habitants étant gens de mer »[1]. Mais en 1780, les tracasseries infligées par le marquis de Galliffet aux pêcheurs incite les consuls à affirmer que « la plupart ont abandonné cette profession qui leur est devenue désagréable et arbitraire »[2]. La courbe qui précède démontre que ceci est une affirmation à considérer avec précaution : si les matelots ont connu une importante baisse d'effectifs au cours de la première moitié du siècle, celle-ci est à peu près proportionnelle à la chute de population, et ils restent extrêmement nombreux en proportion à la fin du siècle.

Un mode d'imposition contre-productif ?

Les divers mémoires du XVIIIe siècle pointent tous l'émigration, et en particulier celle des gens de mer, comme le mal principal de la cité. Ce diagnostic est cependant souvent affiné d'une manière surprenante : c'est le mode de prélèvement de l'impôt, certes original à Martigues, qui serait à l'origine de cette « désertion ».

[1] MG BB29, 27/1/1765.
[2] MG BB31, 5/3/1780.

Depuis 1645, la taille prélevée sur le bien-fonds a en effet été abandonnée. Les autorités de la ville ont préféré s'affranchir des « deniers du Roy » en prélevant une taxe sur les denrées alimentaires, les principales s'appliquant au vin et à la farine. Le mémoire d'affouagement de 1698[1] se montre particulièrement clair sur le sujet :

« …vers l'année 1645, auquel temps le cadastre a été dressé. (4°) Il n'a été fait aucune sorte d'imposition sur ce cadastre attendu le peu de terroir qu'il y a dans cette ville (…) joint à cela la stérilité du terroir qui est très grande, soit par l'air salin qui dévore tout en ce pays (…), soit par les vents violents et extraordinaires qui y règnent si fréquemment(…).

Au lieu donc de la taille qu'on impose partout ailleurs sur les cadastres, on a imposé dans ce pays une rêve de 20 sols sur chaque millerole de vin qui se boit dans le terroir (…) laquelle imposition est destinée pour subvenir au paiement des deniers du roi et du pays. »

Ce texte n'évoque pas l'imposition sur la farine, cependant on peut lire la même année dans les délibérations du conseil que la ferme de la farine est la « maîtresse des fermes »[2]. Il est clair qu'il n'y a pas d'affectation stricte du rêve du vin au paiement des impôts royaux, et de celui de la farine au budget municipal : le trésorier prend dans le total des fonds collectés la part réclamée par l'administration aixoise. Notons que les impôts indirects existaient avant 1645, mais qu'il n'apportaient qu'une part minoritaire des revenus : pour Béatrice Hénin, en 1584, la taille « représente généralement la part la plus appréciable de l'actif du budget »[3].

L'imposition par les seuls « rêves » est donc une modification majeure intervenue au milieu du XVIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque de l'optimum de l'activité maritime martégale, où les matelots étaient nombreux et parvenaient facilement à être embauchés et rémunérés. Mais pour les rédacteurs des mémoires du XVIIIe siècle, ce mode d'imposition est devenu anti-productif. En 1729, on loue les instaurateurs de ce système : « l'infertilité du terroir » aurait imposé le « renoncement à établir une taille sur le bien-fonds » et « l'établissement des fermes »[4]. De même, on approuve le fait de prélever ces fermes sur les denrées et non d'avoir à souffrir d'un impôt sur les « barques », « parce que ç'auroit été le moyen de les faire évader ». Mais les auteurs du mémoire de 1729 déplorent que « les fermes augmentant, les désertions augmentoient aussi ». Ils poursuivent : « la journée du paysan en coûte d'ailleurs quatre ou cinq sols de plus au Martigues que dans les villages voisins où les biens sont sujets à la taille : ces quatre ou cinq sols de plus dédommagent assez le travailleur des impositions qu'il paye… »[5].

Ils font ainsi le parallèle entre des taxes indirectes selon eux trop élevées et l'émigration : « s'il y a des fermes, il y aura toujours des désertions ». « Les impositions sont toûjours le premier mobile de la désertion de ces gens-là (*les pêcheurs*) »[6]. Effectivement, la société martégale est organisée comme une collectivité qui n'effectuerait ses prélèvements qu'à l'aide de l'actuelle Taxe sur la Valeur Ajoutée (T.V.A.). Les effets de contre-productivité de cet impôt au delà d'un certain seuil sont bien connus.

---

[1] MG CC344, DHM73, p74.
[2] MG BB21, 21/9/1698.
[3] 4CU, p113.
[4] AD 19^{E} 2, 1729, p4.
[5] Id., p5.
[6] Id., p16. J.-M. Paoli, op. cit. n°1 p153, a relevé dans MG AA18, 1739, la phrase suivante « … la désertion de plus des deux tiers de ses habitants (*faux*), et principalement des matelots... »

Au delà de l'objectif premier de ces mémoires, c'est-à-dire la révision de la part contributive de Martigues à la baisse, justifiant une présentation parfois misérabiliste de la ville, les consuls successifs semblent sincèrement convaincus des effets pervers de l'impôt indirect. Ainsi évoquent-ils en 1765, à propos des lourdes dettes de la ville, la nécessité de :

> « prendre les moyens pour libérer la communauté de ses arrièrages, celui qui paroit debord le plus usité et que toutes les communautés prennent en pareil cas seroit d'augmenter les impositions, mais ce moyen est presque impraticable par ce que cette communauté n'ayant qu'un terroir extrêmement limité, toutes les impositions de la ville sont sur les comestibles, que ces impositions étant déjà à un taux fort haut, **si on vient à les augmenter encore on court un risque d'occasionner une désertion** par ce que les trois quarts des habitants étant gens de mer quitteront non seulement la ville, mais mesme le royaume pour aller s'établir dans les pays étrangers, ce qu'on a malheureusement éprouvé après la peste en 1722… »[1].

Dans une délibération du 21 mai 1775[2], à propos de l'instauration d'un impôt supplémentaire sur le vin, est évoqué un autre effet pervers de ces prélèvements par « rêves » : le risque de contrebande. Il n'est pas rare de voir des barques provenant de villages de l'Etang de Berre tenter d'accoster de nuit dans le centre de Martigues afin d'introduire illégalement du « vin étranger ».

Ce type d'imposition est donc contre-productif à plusieurs titres ; il est clair qu'il contribue à amplifier le phénomène de l'émigration, et donc le malaise économique. En effet, le nombre de feux et donc le montant pour lequel la communauté est affouagée n'évoluant qu'à l'occasion des rares réaffouagements, le départ de marins oblige le conseil a compenser entre temps le manque à gagner en relevant le taux d'imposition des aliments de première nécessité. Les gens de mer et autres représentants des professions modestes restants subissent donc de plein fouet la hausse de ce prélèvement profondément injuste, car non-progressif. Cependant, ce système n'avait pas montré de faiblesses entre 1645 et 1690, et avait certainement contribué à l'étonnante vitalité économique de la cité. L'imposition par fermes est donc à mon sens un important facteur aggravant, mais pas une cause première de la décadence économique martégale.

Des impôts trop élevés ?

Dans le même ordre d'idée, les membres du conseil se plaignent avec une grande régularité du fait que Martigues subisse **un affouagement trop lourd**, c'est-à-dire un nombre de feux fiscaux que l'affaiblissement de l'économie locale ne permet plus d'assumer. Ils estiment que ces feux, calculés à des époques de meilleure santé démographique, ne tiennent pas compte du déclin démographique. Observons l'évolution de cet affouagement :

---

[1] MG BB29, 27/1/1765.

[2] MG BB30. On trouve sous la cote AD 378E, dans le répertoire de 1789 du notaire Barthélémy Gérard Vidal (DHM73, p83) le texte suivant : « le 1er janvier 1789 les étangs étaient glacés au point qu'on allait et venait du port de Bouc sur la glace ; des mulets chargés de tabac de contrebande ont traversé dans la nuit l'étang de Caronte depuis la Gacharelle jusqu'à la pointe de l'Abillon (*à peu près où se trouve aujourd'hui la station d'épuration)*… »

Avant 1698/99	1701/1702	1724-1729	1730/1731	Années 1770
27 feux[1]	30 feux[2]	Limitation provisoire à 20 feux	18 feux	18 feux

Doc. 179. Affouagement de Martigues au XVIIIe siècle.

Il est facile de constater que la part contributive de Martigues n'a pas évolué de la même manière que la population, au moins jusqu'en 1730 : la baisse de cette dernière, dès les années 1690, n'a été prise en compte fiscalement qu'à la faveur d'une mesure exceptionnelle adoptée par l'administration en 1724. En revanche, la stabilité de la quote-part martégale, à partir des années 1730, correspond bien à la stagnation de la démographie.

Notons que la baisse du nombre de feux équivaut à une baisse de la participation à l'impôt à l'échelle de la Provence. En effet, selon G. Pichard, le fisc répartit entre les communautés provençales « un stock quasi-immuable de 3000 feux fiscaux »[3]. Les contributions martégales représentaient en 1700 1% des impôts provençaux, et péniblement 0,6% en 1730.

Les consuls, dans le mémoire qu'il rédigent en 1729 en vue du réaffouagement, estiment que l'administration royale n'a pas pris conscience de l'extraordinaire déclin ayant frappé Martigues : « La suspension des dix Feux que l'Assemblée de Messieurs les Procureurs Nez et Joints, tenüe en 1724, lui accorda ensuite de la délibération de l'Assemblée générale, passa tout à coup pour une grace extraordinaire, parce que le mal de cette Communauté n'étoit pas encore bien connu ; mais le remède quoi-que grand, n'a pas suffit à un si grand mal »[4]. Les consuls de la cité poursuivent leur raisonnement : « cette suspension de 10 feuc ne sçauroit être suffisante pour mettre cette Communauté en état de suivre ; elle ne le pourroit même sur un pied de 15 feux »[5]. Le remède selon eux, pour empêcher la « ruine totale de cette communauté » serait de « réduire son affouagement à 12 feux[6]». Cette faveur considérable est refusée par les « Procureurs Nez et Joints », mais l'argumentaire des consuls a tout de même fait effet, puisque ceux-ci se réjouissent, dans une lettre de remerciements adressée au prince de Villars, de « la grande modération d'avoir été réduit à dix-huit (*feux*) »[7]. Il est clair que le prince de Martigues, également gouverneur de Provence, a intercédé en la faveur de la ville.

L'argument selon lequel la surimposition serait une des causes de la déchéance de la ville ne fait pas seulement partie d'un discours destiné à attendrir l'administration fiscale : il est également récurrent dans les registres de délibérations, documents « internes » de l'administration municipale. On peut ainsi lire, le 25 novembre 1735 : « les consuls (…) ont fait dresser un mémoire qui contient en substance l'état misérable de ce pays, les efforts qu'il a fait depuis l'affouagement de 1698 et les grandes impositions que le peuple a supporté qui

[1] BB21, 11/1/1699.
[2] AD 19^{E} 2, 1729, p2.
[3] Georges Pichard, « L'espace absorbé par l'économique ? Endettement communautaire et pression sur l'environnement en Provence (1640-1730) », *Histoires et Sociétés Rurales*, n°16, 2^{e} semestre 2001, p81-115, p102.
[4] AD 19^{E} 2, 1729, p17 et Paoli, op. cit. p22. Suspension de 10 feux pour 5 ans, à compter du 1/1/1724.
[5] AD 19^{E} 2, 1729 p19.
[6] Id., p21.
[7] Paoli, op. cit., p23. Lettre du 8 février 1731.

ont occasionné la désertion des habitants… »[1]. A l'instar des contemporains de la crise, je pense que le montant excessif de l'impôt à Martigues (tout comme le fait qu'il soit prélevé sous forme de taxes indirectes) a certainement contribué à l'installation de la récession dans la cité. **La communauté a incontestablement été surimposée de 1700 à 1724**. Au cours de ce quart de siècle, les agents du roi n'ont manifestement pas pris la mesure du repli économique martégal, assimilant peut-être les pertes de population aux seules alertes sanitaires de 1709-1710 et de 1720-1721. Le montant des dettes accumulées du fait de cette lenteur de réaction de l'administration est abyssal, comme nous allons le voir. Mais dès le milieu des années 1720, celle-ci réagit et fait preuve de souplesse dans le but de contribuer au rétablissement de l'équilibre budgétaire de la ville. L'éphémère surimposition de 1700-1724 a donc sans aucun doute contribué a accentuer l'impact économique de l'émigration avant 1730, mais ne saurait être une cause de stagnation de la cité à ce médiocre niveau après cette date.

Le fardeau de la dette ?

Les allusions à l'endettement de la communauté se multiplient à partir du milieu des années 1700, c'est-à-dire **avant** le cruel hiver 1709 et l'épidémie meurtrière de 1710. On apprend le 30 août 1705[2] que la communauté est « épuisée » financièrement, et le 16 octobre qu'elle se trouve « extrêmement endettée ». La situation ne s'améliore pas et le 23 janvier 1707, les consuls décident d'écrire au duc de Vendôme (prince de Martigues) pour lui exposer la situation. La situation financière de la cité était donc déjà malsaine avant les très grandes crises du début du siècle. Cependant, l'émigration, les dépenses liées à l'épidémie de peste, et les vingt-cinq années de surimposition évoquées ci-dessus ont ôté aux gestionnaires de la cité tout espoir de ramener le budget à l'équilibre sans intervention extérieure massive. Un arrangement a lieu avec le fisc en 1716 : celui-ci accorde à la communauté un étalement sur 10 ans pour rembourser ses 219347 livres d'arrérages, somme colossale[3]. L'échéancier prévoit que Martigues ne devra plus que 95519 livres en 1722. Il est possible que la ville soit parvenue à s'acquitter d'une partie de cette somme, mais l'épidémie de peste de 1720-1721 vient balayer ses engagements : en 1724, les dettes de la communauté s'élèvent à 400000 livres[4], soit neuf ou dix années de budget municipal ! De plus, nous apprenons rétrospectivement, en 1729 qu'il faut ajouter « environ 70000 livres de principal à payer à des Communautez Religieuses, où à d'autres créantiers, qui n'ont pas été compris dans les premiers engagement »[5]. Selon Georges Pichard, l'endettement des communautés provençales représentait en 1720 23 millions de livres[6] : c'est-à-dire que la ville de Martigues, qui ne parvient pas à fournir à l'administration aixoise le 1% de l'imposition provinciale qu'on lui a attribué[7], possède un endettement équivalent à 2,04% du total de celui des communautés provençales.

---

[1] MG BB26.
[2] MG BB23.
[3] MG BB26, 14/12/1738 : description exacte de l'arrangement comptable de 1716.
[4] AD 19^{E} 2, 1729, p18.
[5] Id., p19.
[6] Op. cit., p104.
[7] Sa capacité étant plutôt de 0,6%, voire moins.

L'émigration ayant considérablement fait baisser le rendement des rêves sur la farine et le vin, le conseil ne trouve plus personne désirant arrenter les fermes, et doit exploiter celles-ci en régie[1], ainsi qu'augmenter le taux d'imposition jusqu'à un seuil critique.

Mais malgré cela et la « suspension de dix feux » accordée en 1724, la ville ne parvient pas à honorer ses créanciers. On peut lire dans le mémoire de réaffouagement de 1729 : « « C'est une hydre de dettes, dans lesquelles les trops grands affouagements ont envelopé cette Communauté ; il lui faut un siècle pour acquitter de si grandes sommes »[2]. Malgré la méfiance qu'il faut réserver à ce type de documents, ce désespoir ne semble pas exagéré : est exposé au conseil le 1er mars 1733 le fait que malgré l'arrangement de 1716 et les baisses du nombre de feux en 1724 et 1730, « la communauté ne seroit pas en état de pouvoir acquitter les anciens arrièrages puisqu'elle ne peut pas subvenir au courant… »[3]. Le 25 novembre 1735, le consuls font rédiger un nouveau mémoire sous forme d'appel au secours, car « si la communauté est si arrieragée, ce n'est pas qu'elle n'aye fait tous les efforts pour suivre mais parce que son affouagement étoit trop considérable, que d'ailleurs le Martigues étant un port de mer, il étoit de l'intérêt de l'Etat et de la province de ne pas le laisser tomber… »[4].

Le paramètre de l'endettement, comme ceux que nous avons précédemment évoqués, doit donc être classé parmi les facteurs se surajoutant au malaise initial : en l'absence de celui-ci, la modération adoptée par l'administration des finances envers la ville à partir de 1725 aurait, je pense, dû permettre une amélioration à partir des années 1730.

Le poids des guerres maritimes?

Les guerres dans lesquelles la Royale est engagée ont également des conséquences douloureuses pour les Martégaux. Tout comme la surimposition de 1710-1724, elles contribuent à faire basculer dans la récession une cité à l'économie très fragile.

Nous avons déjà évoqué les mesures de protection prises en faveur des côtes provençales à l'été 1707, et l'organisation de la défense de Martigues et de Bouc, concomitante au dramatique siège de Toulon entrepris par la Royal Navy[5]. Ce siège est un échec pour la marine britannique, mais celle-ci acquiert à la suite de cet événement la suprématie en Méditerranée : la flotte française s'est sabordée dans le port de Toulon peu avant le siège, dans la crainte de tomber aux mains ennemies.

Cet épisode explique peut-être le ressentiment qu'exercent les consuls à l'égard du roi, exprimé dans le mémoire du 29 novembre 1712[6]. Il attribuent la plus grande responsabilité des dettes de la cité à l'implication des navires martégaux dans la guerre de succession d'Espagne : les bateaux de pêche et de négoce des ports provençaux et languedociens

---

[1] AD 19E2, p18.

[2] Id., p19. La perspective de tels délais est cependant chose commune dans la Provence des années 1720, puisque G. Pichard –op. cit., p104- a calculé selon le taux moyen de remboursement sur la période 1716-1720 de 226 communautés endettées qu'il aurait fallu à ces dernières «à ce rythme 90 à 115 ans pour s'affranchir de leurs charges ».

[3] MG BB26.

[4] Id.

[5] 2.3.1, p524.

[6] DHM76, n°165-166.

n'auraient peut-être pas été autant sollicités si la marine royale avait su conserver, en 1707, un tonnage suffisant en Méditerranée.

« SOURCE DE LA DIMINUTION DES REVENUS. La première est la perte de ses Bâtimens, arrivée dans cette guerre : lorsqu'elle a commencé, il y en avoit dans cette Ville plus de 300, ou de Négoce, ou de Pêche ; aujourd'hui il n'en reste pas 40, compris même les 36 qui furent pris au Convoi de Peniscola en 1708, que Sa Majesté a fait la grâce de rembourser, et du prix desquels il en fut construit des nouveaux. Par ce manque de Bâtimens, les Gens de Mer ne trouvant plus à gagner leur vie, après avoir mangé le peu qu'ils avoient, pour ne pas voir périr leurs familles de faim, ont abandonné le Martigues en si grand nombre, qu'à présent il est presque réduit à la moitié de ce qu'il étoit… »

Peniscola, port espagnol sur la Méditerranée, est la destination d'un convoi de vivres et probablement de munitions, envoyé en 1708 : « le convoi qu'on doit envoyer à M. le duc d'Orléans et qui est embarqué à Cette (*Sète*) en Languedoc et qui doit aller débarquer à Peniscola dans le royaume de Valence n'étoit pas encore parti le 15 de ce mois, ce qui pourra retarder les entreprises qu'on vouloit faire en Catalogne cette campagne. »[1] Cette expédition est un échec retentissant : « On a reçu de mauvaises nouvelles du convoi qui étoit parti de Cette pour l'armée de M. le duc d'Orléans. Il est tombé dans la flotte de l'amiral Leak, et nous avons perdu une partie des bâtiments qui portoient nos farines et nos blés. »[2] Nul doute que les 36 bateaux martégaux pris constituent une bonne partie de ces navires perdus. Nous savons de plus que les bâtiments ayant échappé au désastre ne sont jamais arrivés à Peniscola[3].

Que faut-il penser du nombre de 300 navires de pêche et de négoce revendiqué avant la Guerre de Succession d'Espagne, c'est-à-dire en 1700, et de celui de 40 en 1712 ? Nous avons vu[4] que la flotte martégale du milieu des années 1680, représentant l'apogée des activités maritimes, comptait 9 barques, 77 tartanes de pêche, 96 tartanes de négoce et 91 petits bateaux de pêche, soit un total d'environ 270 bâtiments (représentant plus de 7000 tonneaux). Il est clair que ce nombre a régressé entre 1685 et 1700 : il est donc impossible qu'il y ait eu « 300 navires de pêche et de négoce » en 1700. Un total supérieur ou égal à 200 me paraît plus vraisemblable.

Les données ne sont pas aussi précises pour les années 1710. Toutefois, les consuls soutiennent dans leur argumentaire qu'il ne reste en 1712 que 40 navires, y compris un grand nombre de bateaux neufs fabriqué grâce au remboursement par le roi du désastre de Peniscola. C'est-à-dire qu'il ne serait resté que 4 bâtiments sur 200, ou un peu plus si ce remboursement n'avait pas eu lieu : au vu de la population de la ville en 1715, à peu près 8500 habitants, il est clair que ce chiffre de 40 navires est faux.

Mais cette exagération de l'hécatombe ne doit pas masquer que la marine martégale a indéniablement été amputée d'une grande partie de ses bateaux lors de la guerre de

---

[1] *Journal du marquis de Dangeau*, publié par Ed. Soulié et L. Dussieux, tome XII, 1707-1709 ; Paris, Firmin Didot, 1857. 29 mai 1708, p147.

[2] Id., p150.

[3] *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, du lieutenant général de Vault, publiés par le général de division Pellet, tome VIII, Paris, Imprimerie Nationale, 1850, p590.

[4] Cf. p416.

Succession d'Espagne : confrontés au chômage technique, un grande partie des familles de marins a choisi à cette époque l'émigration.

Les épisodes guerriers et la misère des gens de mer sont également en corrélation directe en 1746-1747 : le 20 janvier 1747[1] est évoqué devant le conseil « la misère des pauvres et en particulier des familles de matelots qui sont au service depuis si longtemps sans avoir rien retiré de leurs salaires, qui meurent de faim ». Incorporés à la Royale à l'occasion de la Guerre de Succession d'Autriche, les matelots n'ont pas encore reçu de solde. En outre, la guerre a pour conséquence la raréfaction des grains, ce qui engendre une hausse des prix. Le 12 février 1747, le conseil doit décider l'ouverture d'un « bureau d'abondance » pour acheter et distribuer le blé.

De plus, la guerre de Sept Ans (1756-1763) a en grande partie contribué à casser le timide réveil démographique consécutif au retour des émigrés. Voici ce que l'on peut lire dans le registre de délibérations, à la date du 2 juillet 1762[2] :

« La maladie épidémique a enlevé un grand nombre de citoyens, **les calamités d'une très longue guerre** toujours plus pernicieuse aux villes maritimes, cette ville sans territoire ne peut imposer sur les biens fonds et que c'est sur la consumation des denrées que les impositions pour les deniers du roy et du pays sont prises : ferme sur le piquet de la farine, reve du vin, ce qui soumet le pauvre à supporter la plus forte partie de ces impositions, parce que le pauvre fait la plus forte consumation des denrées.

Cet objet a toujours porté le conseil à secourir les pauvres citoyens, mais le nombre s'est accru à un tel point pendant cette guerre que les revenus de la communauté n'ont pas suffi(…) heureusement la maréchale de Villard a fait distribuer une somme bien plus considérable que les années précédentes. Mais la communauté, sous l'agrément de M. l'Intendant fournit le pain à plus de 80 familles de gens de mer, fait allaiter tous les enfants de ceux qui ne peuvent payer une nourrice, la ville tombe dans l'anéantissement, **on ne doit plus espérer de la voir se relever si la levée des patrons de tartanes pour le service du Roy, ordonnée, a lieu**… »

Les consuls ont conscience de la multiplicité des causes de la crise traversée par la cité vers 1760. Mais le poids de la guerre est très important dans leur argumentaire : elle entraîne la fin du léger sursaut économique des années 1750, et est donc en partie à l'origine de retour de la misère générale. La nouvelle levée de marins par la Royale à l'été 1762 serait perçue comme un « coup de grâce » ; il n'a pas été possible de déterminer si cet enrôlement avait réellement eu lieu.

Toutefois, les conséquence négatives des conflits sur l'économie locale ne doivent pas occulter ce qui constitue **la clef de la crise martégale du XVIIIe siècle :**

Le déclin général de la marine

Tentons tout d'abord d'évaluer la chute du nombre d'embarcations. Nous venons de voir que vers 1685, celles-ci étaient au nombre de 273, réparties entre 9 barques (50 à 80 tonneaux), 77 tartanes de pêche (30 à 55 t.), 96 tartanes de négoce, 4 bateaux de 8 tonneaux et 87 petits bateaux, représentant au total plus de 7000 tonneaux. Le taille moyenne des bateaux martégaux est donc à peu près de 26 tonneaux. La taille moyenne des seules tartanes

[1] MG BB27.
[2] MG BB29.

et des barques est, elle, de 38 t. J'ai déjà évoqué les évaluations fantaisistes fournies par les divers mémoires de réaffouagement en matière de nombre d'habitants ; celles qu'ils proposent en termes de nombre de bateaux et de tonnage total ne le sont pas moins. De plus, la hiérarchie des bateaux par tonnage, au sommet de laquelle se trouve la barque, ne semble plus valoir pour le XVIIIe siècle : les termes « barque », « tartane » et les noms d'autres navires sont employés les uns pour les autres. Voici tout de même les données qu'ils contiennent :
Mémoire d'affouagement de 1698[1] :
« Autrefois (…) on y a aurait compté les 50 et 60 barques qui faisaient le négoce par tous les pays du monde pour le compte des habitants de ce pays, mais aujourd'hui la misère est si grande qu'on en voit plus aucune… ».
Mémoire d'affouagement de 1724[2] :
« Il y avait lors de l'affouagement de 1698 trois cents tartanes ou bâtiments de mer *(faux, nous l'avons vu)* (…) « aujourd'hui il n'y en a que 140, dont il en reste la moitié à Marseille parce qu'ils nolisent les marchandises pour les marseillais. »
Mémoire d'affouagement de 1729[3] :
« suivant les funestes expériences qu'on en a vu dans les dernières guerres où les 350 barques qu'il y avoit lors du dernier affouagement (*soit en 1698 : chiffre faux*) furent réduites à 36 (*confusion avec les 36 navires disparus dans le convoi de Peniscola?*). »
Les « barques de négoce appartient la plus grande partie à des étrangers (…) De toutes les barques de négoce, il n'y en a aucune dans cette ville, parce que le Commerce de leurs Participes les détiennent à Marseille pour des nouveaux voyages. »
« Il n'y que 12 tartanes qui pêchent dans nos mers, les autres pêchent en Languedoc, Italie, Espagne ».

Le nombre de 140 navires en 1724, dont la moitié reste la plupart du temps à Marseille me paraît être le seul digne de retenir l'attention, car c'est l'évaluation la plus élevée, et que nous savons que l'exercice du mémoire d'affouagement ne saurait en aucun cas contenir de surévaluations. Nous avions noté pour 1700 un ordre de grandeur de peut-être 200 bateaux à Martigues, jaugeant donc entre 4000 et 6000 tonneaux[4]. Ce chiffre est donc descendu aux alentours de 140 ou un peu plus au milieu des années 1720, mais une part importante de ces navires est de fait attachée au port de Marseille. Les 140 navires évoqués sont des bâtiments de mer, c'est-à-dire qu'il s'agit de bateaux de taille suffisante pour le négoce, vraisemblablement supérieurs à 30t. Le tonnage moyen de ces navires était de 38 t. en 1686, ils représenteraient donc à peu près 5000 à 6000 t. en 1724. La moitié d'entre eux serait en fait attachés au port de Marseille.

Les matricules des bâtiments de commerce du quartier de Martigues, conservés aux Archives du Port de Toulon, dépouillés par J.-M. Paoli en 1971[5], offrent pour la seconde moitié du siècle des informations nettement plus précises: on relève en 1775 57 bâtiments de 30 à 150 tonneaux, pour un total de 3345 tonneaux. (Notons que ces matricules n'incluent pas

---

[1] DHM73, p75.
[2] Introduction du cadastre de 1722, MG CC 357.
[3] AD $19^{E}2$.
[4] Si l'on considère que le tonnage moyen, tous bateaux confondus, n'a pas évolué entre 1685 et 1700, on peut obtenir un ordre de grandeur de 200 x 26 = 5200t.
[5] Op. cit., p108. 16 P5 1, 2 et 3.

les petits bateaux, mentionnés en 1686.) Ce chiffre chute progressivement jusqu'en 1786, pour atteindre 2886 t, mais remonte à 3382 t. en 1787. Il semblerait donc que le tonnage total des bateaux supérieur à 30 tonneaux ait connu une baisse importante entre la fin du XVIIe siècle et les années 1720, passant de 6900 tonneaux en 1685 à environ la moitié en 1724 (et peut être moins encore dans les années 1730). Devant l'absence d'informations pour le milieu du siècle, il faut se contenter de supposer que ce niveau d'environ 3000 tonneaux s'est grosso modo maintenu jusqu'à la Révolution.

Ce déclin du premier tiers du siècle, et la médiocre stagnation qui lui succède affecte aussi bien la pêche que le négoce. Toutefois, les mémoires de 1698 et de 1729 mettent surtout l'accent sur le déclin quasi-total de ce dernier. Voici une description du port de Bouc en 1740[1], qui met l'accent sur les activités de **cabotage**, déjà évoquées dans 2.2.3.1 :

> « Il sert encore aujourd'hui aux allèges qui voiturent le sel de Berre, aux tartanes et bateaux qui portent du poisson dans la ville de Martigues, qu'on sçait être la principale poissonnerie de la Province ; aux barques qui descendent du Rhône chargées de bois de construction, de chanvre, de canons, de bombes, ou qui traînent des radeaux destinés aux arsenaux de Toulon ou Marseille ; aux bâtiments de négoce qui viennent du Languedoc, d'Espagne, du Ponant et de l'Amérique ; enfin suivant les registres du Bureau de la Santé et du controlleur des fermes qui se tient au port de Bouc pour recevoir les manifestes des bâtiments, il en entre toutes les années environ 500, tant françois qu'étrangers, sans compter ceux qui arrivent dans la nuit et partent le matin, ni plusieurs autres qui vont prendre l'entrée dans la ville de Martigues. »

Un mémoire de 1746[2] décrit une situation totalement différente : un quasi-abandon du port. Son rédacteur évoque le rôle de port-asile joué par Bouc en Méditerranée, et les épisodes des années 1680 et 1690 où des galères furent « sauvées de la tempête » en y trouvant refuge[3]. Il rappelle que des devis pour le curage du port ont été effectués en 1726 et 1733, et que « le Sr Silvy travaille depuis des années aux opérations de ce projet ». Il semble que cet entretien par curage soit remis en cause, car le rédacteur évoque la possibilité de retirer du projet la construction d'un quai. La présence d'un quai, en effet, ne semble même plus nécessaire car

> « il ne vient dans ce port que des bâtiments de relâche lors du mauvais temps. (…) **Ces bâtiments ne chargent, ne déchargent aucune marchandise dans ce port**, ce quay serait par conséquent inutile.(…) On pourroit comparer ce port à une grande et vaste plaine, où les voyageurs ne trouvent **aucun asile pendant l'orage**, et où ils n'ont pas besoin d'un superbe édifice, mais seulement d'une simple cabane pour les mettre en sûreté »[4].

---

[1] AD19[E] 2, « Mémoire sur le creusage du port de Bouc », rédigé par un dénommé Ailhau de Courtine, premier consul de Martigues et député de la communauté.

[2] Id., « Mémoire sur la nécessité de rétablir le port de Bouc pour la sûreté des galères, et autres bâtiments destinés au service du Roi et du Commerce ».

[3] 1683 : 36 galères sauvées. 1687, 1689, 1692. 1694 : 30 galères sauvées.

[4] Le texte continue en expliquant pourquoi il est nécessaire que les trois entités s'étant engagées à financer cette réhabilitation en 1724, 1725 et 1733 payent : la Province, la ville de Marseille et la chambre de Commerce. On apprend encore que « le port de Bouc a donné depuis peu asile à 7 vaisseaux destinés pour Marseille, richement chargés (caisses d'or en sequins) et poursuivis par les Anglais en 1744. » Leur mouillage au port de Bouc a permis à l'or d'être acheminé à Marseille par la route. 4 autres vaisseaux poursuivis par les Anglais y trouvent encore refuge en janvier 1746.

La situation, peu brillante, décrite dans ce texte de 1746 a toutes les chances de refléter la vérité, et le mémoire de 1740 n'est sans doute que le fruit de l'exagération d'un consul désirant à tout prix obtenir un financement pour la réhabilitation du port. En effet, le texte de 1746 s'achève par une pétition de 330 navigateurs pour le recreusage du port, datant de 1736 : cette pétition donne une crédibilité au seul rôle de port-abri que Bouc entend désormais jouer. Entre 1740 et 1746, il est probable que le conseil ait abandonné l'idée de prétendre que l'activité du port était encore intense, et que la ville s'est résignée à demander aux financeurs extérieurs un approfondissement, ainsi qu'une « simple cabane ».

De fait, il est clair qu'on ne trouve dans les années 1740 absolument plus aucun bâtiment au port de Bouc : ceci est certainement révélateur d'un effondrement total du négoce maritime.

J.-M. Paoli écrivait en 1971[1] : « En 1776, la flotte n'est plus constituée que de 57 bâtiments, dont 21 pour la pêche, 31 pour le négoce et 4 pour le petit cabotage. Sur les 32 de négoce, seulement 6 effectuent un voyage sans passer par Marseille (…) pour les 26 autres, le premier voyage consiste à « être expédié pour Marseille sous le commandement de… ». » Il y a toujours 57 navires en 1787, mais plus que 6 pour le négoce et 21 consacrés au petit cabotage. Ces 6 bateaux passent tous par Marseille avant de « se rendre en Espagne, en Barbarie ou au Levant ». Je pense que le petit nombre de bateaux de négoce subsistant à Martigues à la fin du siècle, pendant les rares périodes où ils ne sont pas en mer, mouillent dans ce qu'il reste du port de Bouc en attendant une commande d'un affréteur marseillais[2].

Le déclin de la pêche et du négoce est naturellement la clef de la récession martégale au XVIIIe siècle. Mais quelles en sont les causes ?

Les difficultés de navigation?

Les mémoires d'affouagement de la première moitié du siècle évoquent également l'envasement du port de Bouc et les obstacles à la navigation dans l'étang de Caronte. Ainsi, les autorités de la ville déplorent-elles en 1729 le fait que « le port de Bouc si utile à la navigation se comble tous les jours, et ne sera bientôt plus regardé comme un azile, par le défait d'entretien, auquel cette communauté ne sçauroit entrer ; et les canaux se comblent aussi. (…) Ce comblement de canaux qui empêche l'abord des Barques d'un certain port, et de celles qui sont surchargées de marchandises, a contribué aussi à la désertion des gens de Mer. »[3]

On peut lire encore en 1740 : « On avait soin de l'entretenir (*le port de Bouc*) jusqu'à la fin du siècle passé : **car il y avait en 1695 une galère et des machines pour y travailler**. On a rien fait depuis ce tems là »[4]. Le document suivant équivaut à une cartographie sous-marine du port, obtenue par sondages au début des années 1730.

[1] Op. cit., p145.
[2] Leur faible tirant d'eau, inférieure à la moyenne des navires marchands de Méditerranée, leur permet de mouiller dans ce port envasé.
[3] AD 19^{E} 2, 1729, p12.
[4] Id., 1740.

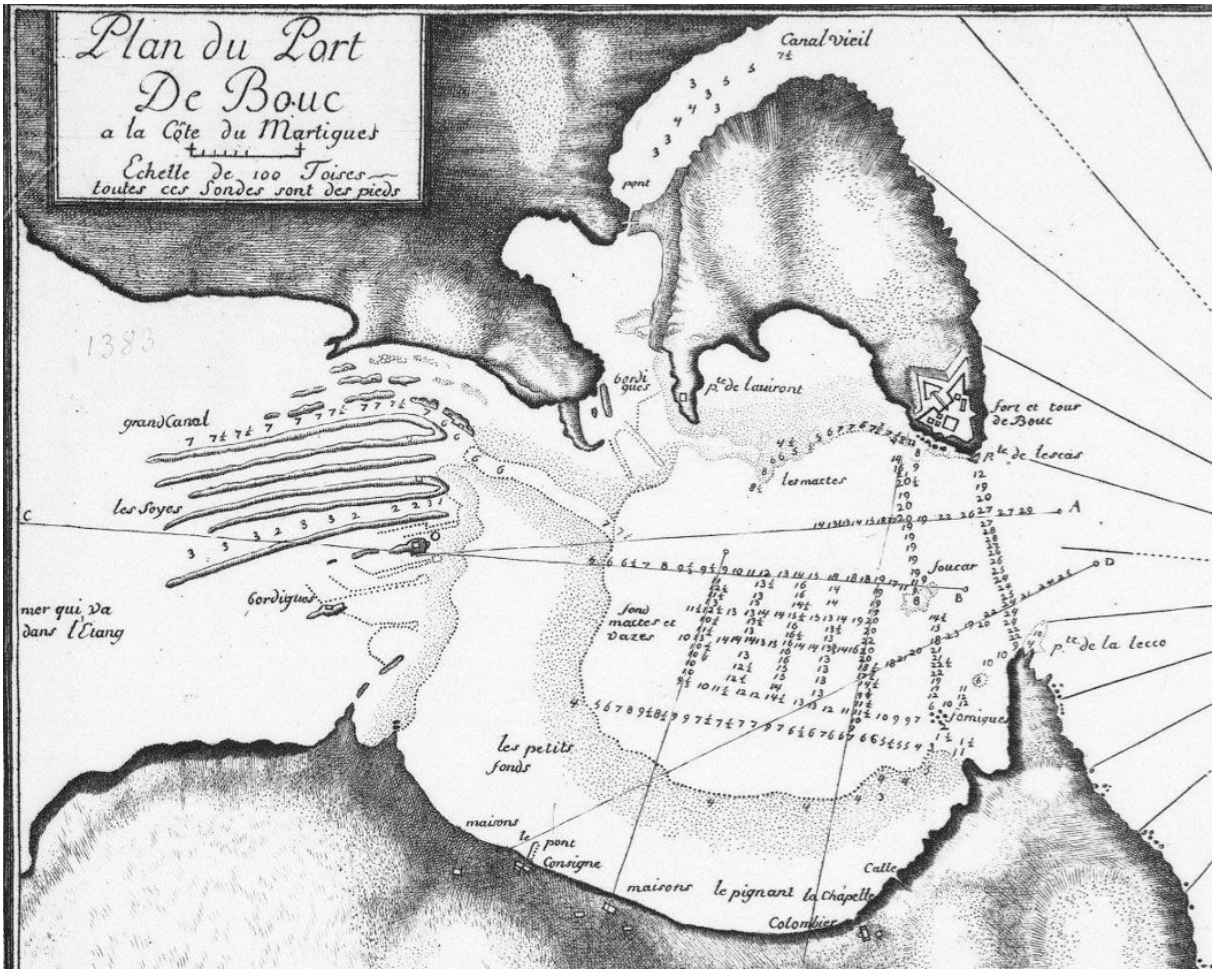

Doc. 180. Plan du port de Bouc à la côte du Martigues, par Jacques Ayrouard, « pilote real », **1733.** Source : (en ligne), http://cartanciennes.free.fr/liste_marine.php, consulté le 14 juin 2009. Source originale : BNF.
Les profondeurs sont données en pieds (unité équivalent à 32 cm)

Le Cahier de Doléances rédigé par la communauté du Martigues en 1789 place la question des entraves à la navigation, et notamment de l'extension abusive des bourdigues comme le problème le plus important des Martégaux :
« *Article 1.*

Quant à la pêche nous chargeons nos représentants de solliciter vivement :

1) que les bordigues soient resserrées dans les justes bornes qui leur furent souscrites lors de leur établissement.
2) Que les limites qui gênent nos pêcheurs soient placées d'une manière conforme à l'ordonnance de la marine.
3) Que le règlement qui existe à ce sujet soit réformé
4) Que le procès pendant au Conseil des Dépêches entre les sieurs marquis et comte de Galiffet et les représentants de notre Communauté … soit définitivement jugé le plus tôt que se pourra.
5) Qu'en attendant il soit fait défense aux dits sieurs marquis et comte de Galliffet et à leurs agents d'exercer contre lesdits pêcheurs aucune vexation, de lever sur eux

aucune contribution, de les soumettre à aucune amende et de faire sur eux aucune saisie.

6) Que les tartannes et autres bâtiments qui entrent dans les canaux du Martigues et sont obligés d'y séjourner soit pour se radouber soit détenus par le mauvais temps, ne puissent pas être inquiétés, ni leurs patrons condamnés à aucune amende, pour ce fait qui se pratique journellement.[1]»

La vie maritime pâtit manifestement dans les années 1780 d'un développement récent des bourdigues, puisque celles-ci sont loin de déclencher autant d'hostilité dans les registres de délibérations et mémoires de la première moitié du siècle. Grâce à l'article de Francis Maunier, « Les bourdigues de Martigues à la fin du XVIIIe siècle »[2], nous disposons de nombreuses informations sur leurs caractéristiques à cette époque.

Elles étaient au nombre de vingt, à peu près également réparties entre les abords de Martigues, à l'est de l'étang de Caronte, et ceux de la rade de Bouc, à l'ouest. Rappelons qu'il s'agissait de palissades en roseau en forme de « V », d'une longueur comprise entre quelques dizaine de mètres et plus de 200 mètres. Les branches des ces V étaient munies de nasses destinées à maintenir le poisson prisonnier. L'ensemble de ces pêcheries fournissait en moyenne 95 tonnes[3] de poisson par an. Mais la seule bourdigue du Roi, située contre Jonquières rapportait 50 tonnes ; elle appartenait depuis 1292 au seigneur de l'Ile[4], puis de Martigues, qui possédait également en 1780 celle du passage de Bouc, un huitième de celle d'Engassier et le tiers du poisson d'été pêché à la Cabane Baussenque. Un mémoire de 1735[5] nous apprend que la bourdigue du Roi était constituée de 2000 pieux plantés au fond de son canal. Ce texte expose également qu' « il y a 12 à 15 bourdigues », ce qui signifierait que le nombre de celles-ci ait significativement augmenté entre les années 1730 et 1780[6].

[1] MG BB31, après la séance du 26 mars 1789, p1307. Transcription partielle : DHM73, p87-89.

[2] Provence Historique, t. XIV, n°55, 1964, p77-85.

[3] Id., p80.

[4] Depuis sa cession par le prieur de Saint-Geniès à Charles II d'Anjou, cf. p178.

[5] AD $19^{E}2$.

[6] Cet écrit nous offre également une comparaison très amusante, tout à l'honneur des femmes martégales : on apprend que les femmes qui entretiennent et lavent les roseaux ont refusé en 1735 de mettre les mains dans l'eau « à cause de la froideur de la saison (…) car **les femmes sont plus sensibles et délicates que les poissons même**. »

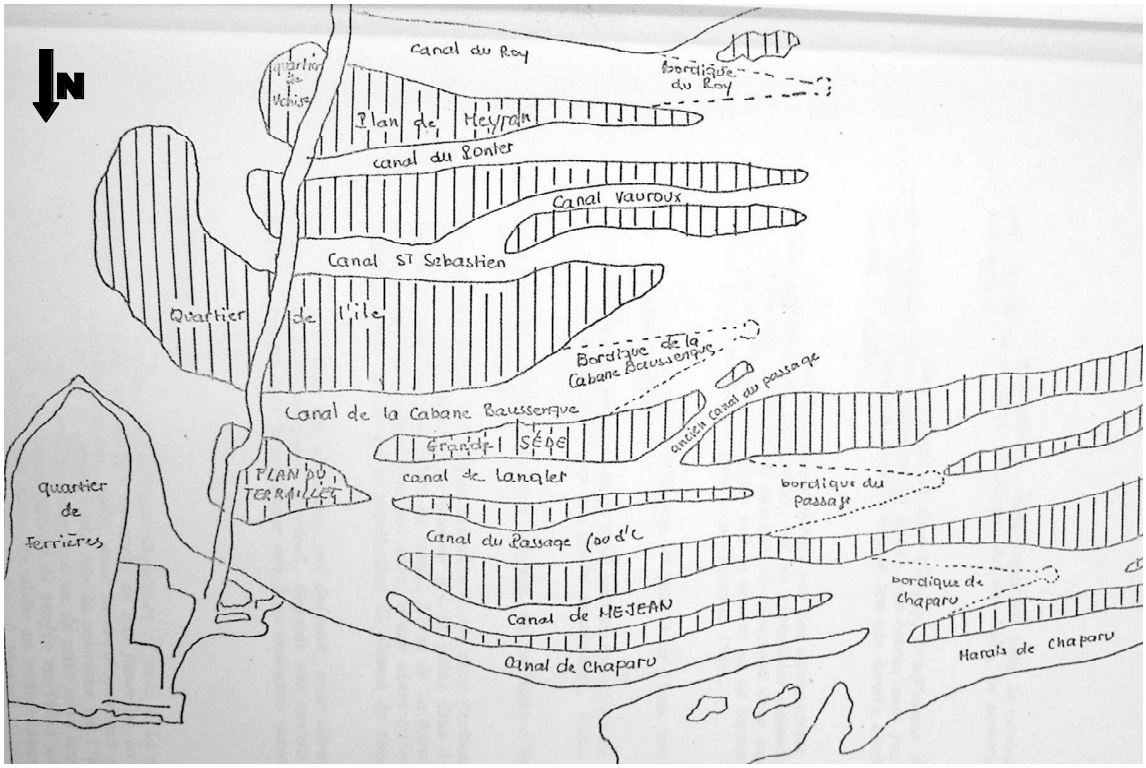

Doc. 181. Plan des bourdigues du centre-ville. D'après carte de Georges-René Pleville le Pelley, 1780, Archives Municipales de Martigues.

Les ducs de Villars, seigneurs de 1714 à 1770, et les marquis de Galliffet, de 1771 à la Révolution ont investi de très grandes sommes dans l'achat de la principauté, ayant respectivement déboursé 400000 livres et 2 millions de livres. Désirant rentabiliser ces dépenses, ils tentent d'améliorer le rendement des bourdigues en exerçant une pression croissante sur les personnes que le métier oblige à cohabiter avec ces pêcheries : les pêcheurs en bateau et les marins amenés à traverser l'étang de Caronte. Les ducs de Villars, gouverneurs de Provence, père comme fils, de 1712 à 1770, menant grand train dans leur hôtel aixois, étaient connus pour leurs continuels besoins d'argent ; rien n'indique cependant que leur tutelle ait été le théâtre d'une augmentation des tensions avec les pêcheurs. Il est en revanche certain que la seigneurie exercée par les Galliffet fut marquée par une nette dégradation des conditions de travail de ces derniers.

Ainsi peut-on lire ceci dans le mémoire rédigé en 1779 par un certain Melchior Dol[1] : « il est vrai que les bourdigues existoient en 1680, mais elles n'étaient pas soignées comme elles sont aujourd'hui, et surtout on ne tyrannisoit pas les Pêcheurs comme on fait à présent ». De fait, les Galliffet multiplient les démarches afin de s'approprier purement et simplement l'étang de Caronte, privilégiant uniquement la rentabilité de leurs pêcheries et ne tenant somme toute aucun compte des familles dont ils compromettent ainsi la subsistance. De plus, M. Dol dénonce les excès de la production de la poutargue, spécialité martégale de grand prix, composé « d'œufs du muge ou têtu ». Le prélèvement de ces œufs nuit à la reproduction des poissons. De plus, il accuse les bourdigaliers de maintenir les prix élevés, quitte à « détruire un aliment que la nature a donné aux hommes. »

[1] MG DD34, p29, Dol, 1779.

J.-M. Paoli propose une chronologie de l'impitoyable gestion des Galliffet : « en 1776, celui-ci (*le marquis*) obtient que les barques ne puissent plus s'arrêter dans le canal de la Bourdigue du Roi. En 1778, il fait condamner de nombreux pêcheurs n'ayant pas respecté les droits et règlements concernant les bordigues. En 1779, il fait reconnaître par un arrêt du Parlement d'Aix que « toutes les eaux des étangs de Martigues (…) jusqu'au fond de l'étang de Berre lui appartiennent »! Le 30 mai 1780, un arrêt l'autorise « à ne pas tenir compte de l'ordonnance du lieutenant de l'Amirauté prescrivant l'ouverture des bourdigues selon la loi » (du 1er mars au 1er juillet pour permettre l'empoissonnement de l'étang). »[1]

Le 25 août 1781, le ministre La Croix de Castries fait « défense aux capitaines des tartanes et autres bâtiments de s'arrêter dans les canaux des bourdigues »[2]. Cette interdiction totale est naturellement l'origine de nombreuses amendes touchées par les Galliffet. En outre, depuis le milieu des années, les gens de mer sont régulièrement molestés par les agents du seigneur, qui considère en réalité qu'il est le « propriétaire du bras de mer »[3]. Les délibérations du conseil du 5 mars 1780[4] rapportent que le seigneur « tracasse les pêcheurs par des confiscations et amendes arbitraires. Tel est l'état des pêcheurs ; aussi la plupart ont abandonné cette profession qui leur est devenue désagréable et arbitraire. »

De plus, les marquis de Galliffet mènent une action judiciaire afin d'empêcher que les bourdigues soient incluses dans le cadastre en préparation en 1780[5], et qu'elles soient de ce fait frappées par l'impôt royal[6].

Outre la pêche, les bourdigues sont accusées de fortement gêner le commerce avec la zone de production que constitue le pourtour de l'étang de Berre, comme l'expose le point « a) » du mémoire de 1779:

« Nous ne parlerons pas des préjudices immenses que ces Bordigues causent à la navigation (a), ni de la dépopulation du poisson (b), ni de sa cherté qu'elles occasionnent (c), ni de la dépopulation du Martigues, qui à cause de ces Bordigues, a déjà perdu les trois quart de ses habitants, et qui perdra vraisemblablement dans peu les deux tiers de ce qu'il lui en reste ; ni enfin de leur immense produit (d) qui va toujours croissant, et qui est tel, qu'il n'est aucun champ, quelque fertile qu'il puisse être, ni même aucun autre engin, qui à cet égard puisse leur être comparé. » L'exagération et une certaine mauvaise foi sont évidentes dans ce texte, mais la note (a) explicite de manière intéressante les nuisances des bourdigues :

« (a) Il est tout naturel que les Bordigues nuisent à la navigation, puisqu'elles occupent la plus grande partie des canaux sur lesquels elles sont construites. Mais de plus, le préjudice qu'elles causent au commerce augmente tous les jours, par le prolongement et les diverses extensions qu'on donne à ces Bordigues, nonobstant différents Règlements que la Communauté du Martigues n'a jamais pu parvenir à faire exécuter. **On ne peut plus naviguer dans l'étang de Caronte qu'avec de très-petits bateaux** ; encore faut-il les décharger en grande partie à l'entrée des canaux des Bordigues, et à leur sortie. Et cependant

[1] Op. cit., p127-128.

[2] F.Maunier, op. cit., p83.

[3] Id. Mémoire présenté à M. Chardon, Musée Arbaud, Aix-en-Provence, 1785.

[4] MG BB31.

[5] Achevé en 1784. De 1785 à 1788, un très modeste taille sur le « sol des maisons » est prélevée. Elle ne représente que 2% des sommes récoltées grâce aux « rêves », et disparaît en 1789 au profit d'une taille, encore plus modeste, sur les bourdigues.

[6] Voir MG BB31, juin 1780. Voir aussi DHM76, n°183-184, MG HH15.

quels objets de commerce que les vins des vingt-deux Communautés qui avoisinent l'étang de Berre, et notamment ceux de Marignane ; les huiles, les farines et la poudre à canon de Saint-Chamas, et mille autres denrées et marchandises à importer dans cette contrée, et à en exporter ! »[1]

Les bourdigues et surtout leurs récents « prolongements » et « extensions » sont accusées de limiter le trafic aux bateaux de très faibles tonnage, et de priver l'étang de Caronte de son rôle d'issue naturelle des produits de l'Etang de Berre. Leur présence gêne en effet le curage du canal de navigation, et en empêche l'approfondissement. Le mémoire de 1785[2] accuse en somme les Galliffet de ne pas tenir compte du règlement de 1681, et de vouloir revenir à celui du 9 avril 1568, rédigé « en un siècle d'ignorance et de barbarie où il n'y avait en France ni commerce ni marine. » Il formule la proposition suivante, destinée à concilier les intérêts des bourdigaliers et des gens de mer : il faudrait « entretenir le canal et, pour que la navigation fleurisse, supprimer les bourdigues du canal du Passage (*dans la rade de Bouc*) et laisser subsister les autres. »[3] Il est clair que cette idée n'a pas eu de suite avant la Révolution.

Le Cahier de Doléances met également l'accent sur ces difficultés de navigation, ainsi que la nécessité de réhabiliter le port de Bouc:
« Article 2. Quant au commerce, nous demandons que le port de Bouc dont la nécessité est si universellement reconnue soit recreusé, qu'il soit placé une balise sur l'écueil nommé Foucard qui gêne l'entrée de ce port et occasionne de nombreux naufrages. Que le canal de navigation qui conduit de la ville au port de Bouc ait la profondeur et la largeur nécessaires pour que les barques chargées puissent y passer d'autant mieux que le canal est indispensable pour le service du roi à cause des transports des poudre et des sels qu'on retire des salines de Berre… »[4]

Le discours du médecin Jean-François Audon à l'Assemblée Générale du Tiers Etat (27 mars 1789) peut être considéré comme un diagnostic éclairé de la situation: « les bordigues étendent de plus en plus leurs limites, portent de jour en jour un plus grand préjudice à la pêche générale (…) Le canal de navigation (…) est tellement comblé(…). Est-il donc étonnant que cette ville dont la situation est si favorable au commerce en soit entièrement privée ? Faut-il être surpris que la construction (…) est aujourd'hui absolument nulle à cause des obstacles insurmontables que les constructeurs éprouvent pour conduire leurs navires à la pleine mer ? (..) Ne nous décourageons cependant pas, Messieurs (…) les bordigues (…) seront resserrées dans leurs justes bornes qui leur furent prescrites lors de leur établissement ; votre port sera rétabli, votre canal recreusé, vous reverrez vos chantiers couverts de vaisseaux, votre commerce reprendre sa première vigueur, votre ville retrouvera son ancienne population (…). »[5]

---

[1] Mémoire de M. Dol, MG DD34 , DHM76, n°186. Notons que cette plainte était déjà formulée, avec moins d'insistance cependant, dans le mémoire de 1746 (AD $19^{E}2$) : en 1744, le port est en très mauvais état, et les petits bateaux, chargés, touchent le fond ; un petit vaisseau hollandais s'échoue en 1746.
[2] A M. Chardon , F. Maunier, op.cit., p82
[3] Id., p84.
[4] MG BB31, après la séance du 26 mars 1789, p1307. Transcription partielle : DHM73, p87-89.
[5] MG BB31, id., p1295.

Les « vexations » et « contributions » abusives infligées par les marquis de Galliffet dans les années 1770-1780 se surajoutent à l'extension de l'emprise des bourdigues enregistrée sous la seigneurie de ces derniers. La communauté de Martigues entre en procès contre ces avides personnages au sujet des bourdigues en 1780 ; mais ces démêlés juridiques ne seront pas achevés à la Révolution.

Une autorité seigneuriale impitoyable ?

L'intensité de l'oppression subie par les pêcheurs martégaux est-elle exceptionnelle à l'échelle de la Provence ? Du fait de l'important enjeu financier que constitue les bourdigues, il semble qu'il faille répondre par l'affirmative. Mais la tentative des Galliffet d'accroître les revenus seigneuriaux s'inscrit dans un mouvement général de réaction féodale en Provence et dans toute la France. Ce mouvement voit une noblesse, souvent récente, issue des élites bourgeoises, tenter de saisir l'occasion que constitue l'endettement des communautés pour procéder au rachat ou à l'usurpation pure et simple des biens communaux. Pour Georges Pichard, « …à nouveau donc (*comme au XVIIe siècle*) on vit disparaître les domaines les plus précieux dans les mains des créanciers : Grans, Istres et Fos donnèrent leurs herbages et leurs coussous. La première y ajouta la rêve des poids et mesures et aussi la banalité perpétuelle du marc des olives… »[1].

Ce retour des droits féodaux est-il observable à Martigues avant l'adjudication de la principauté au marquis de Galliffet, en 1772 ? Quelques indices nous inciteraient à le penser, mais les seigneurs de Martigues jouissent avant cette date d'une image paternaliste, somme toute positive. L'autorité des duc de Villars, entre 1714 et 1770, a notamment laissé dans la ville le souvenir d'un pouvoir modéré et, toutes proportions gardées, bienveillant[2]. Leur qualité de gouverneur de Provence a peut-être joué un rôle dans cette attitude : disposant de grandes ressources financières, ils ne ressentent pas le besoin, à l'inverse de leurs successeurs, de mettre sous pression la communauté pour dégager de leur gestion un bénéfice maximal.

Il est nécessaire de disposer d'une chronologie de la principauté de Martigues au XVIIIe siècle. Celle qui suit est en grande partie inspirée de l'article de François-Paul Blanc, « Les princes de Martigues (1580-1770) »[3].

Louis-Joseph de Bourbon, duc de Vendôme, grand général de la fin du règne de Louis XIV, est seigneur de Martigues de 1669 à sa mort, survenue le 11 juin 1712. Mais les difficultés financières de ce prince dispendieux le poussent à solliciter en 1701-1702 un privilège royal exceptionnel : la permission d'aliéner une partie de la principauté. Le 25 février 1702, les baronnies de Berre, Istres, Lançon, Saint-Mitre et Châteauvieux sont vendues à un créancier, le marchand d'armes Maximilien Titon[4].

---

[1] G. Pichard, op. cit., p104.

[2] DHM76, n°176-177.

[3] Op., cit., 4CU, p151-163.

[4] Une première transaction, ou première tentative de transaction entre le duc de Vendôme et Maximilien Titon, ayant échappé à F.-P. Blanc, avait eu lieu le 20 juillet 1691. Le registre de délibérations –MG BB21, f°229- évoque un traité entre les deux hommes stipulant que M. Titon prendra « possession de la principauté de Martigues et dépendances » et régira « les biens non affermés, fermages, tous droits et dépendances ». La chronologie exacte des intérêts de l'ancien maître-armurier dans la principauté mériterait une étude plus minutieuse.

A la mort du duc de Vendôme, ses héritiers mettent en vente ce qu'il reste de la principauté. Deux personnes se déclarent intéressées : Maximilien-Emmanuel, électeur de Bavière et le maréchal-duc Louis-Hector de Villars, qui croit l'emporter en juillet 1714, proposant 340000 livres. Mais un acheteur se manifeste par une surenchère anonyme de 70000 livres. Villars apprend quelques jours plus tard qu'il s'agit de Maximilien Titon, qui deviendrait de ce fait seigneur d'une principauté retrouvant son étendue historique. Mais le duc de Villars, ayant vraisemblablement recours à des menaces, parvient à faire lâcher prise à son adversaire, qui se désiste le 9 août. Après la mort de M. Titon, survenue quelques mois plus tard, Villars parvient à racheter à ses héritiers (le 4 mai 1715) les baronnies vendues en 1702. Ce maréchal de France meurt à Turin le 17 juin 1734, à l'âge de 81 ans, après avoir conquis en trois mois le Milanais dans le cadre de la guerre de Succession de Pologne[1]; son fils Honoré-Armand devient prince de Martigues[2] jusqu'en mai 1770, date de sa mort. Les héritiers, ses cousins germains Marie-Sophie-Eléonore de Choiseul, comtesse de Vezins et Louis, marquis de Vogüe-Gourdon, vendent alors leur moitié à Louis-François, marquis de Galliffet, la première le 16 mai 1771, et le second le 21 mai 1772, pour un total de 2000.000 livres[3]. **L.-F. de Galliffet est le premier seigneur de Martigues, depuis 1653, à ne pas être également gouverneur de Provence**. Il reste prince de Martigues jusqu'à sa mort intervenue en 1778, date à laquelle son cousin Simon-Alexandre-Jean (né en 1716) en hérite. Le titre perdurera jusqu'au XXe siècle, puisque que ce n'est que le 9 juillet 1909 que Gaston de Galliffet, grand soldat et ministre de la guerre sous le gouvernement Waldeck-Rousseau, dernier prince de Martigues, s'éteint à Paris[4].

---

[1] Signalons dans le cadre de ce conflit un sinistre épisode : au cours de l'hiver 1734-1735, une grande quantité de cadavres échouent sur le rivage de Martigues ou se prennent dans les bourdigues. Il s'agit de prisonniers allemands jetés à la mer par six barques espagnoles, rentrant de Naples à Barcelone. L'Espagne s'était alliée aux franco-piémontais contre l'Autriche et le Saint-Empire. –MG BB26, 5/12/1734 et mars 1735-

[2] Voir DHM76, n°177.

[3] MG BB30, août 1772.

[4] C'est à ce brillant militaire, à la réputation sulfureuse, candidat à l'élection présidentielle de 1879, que Pierre Waldeck-Rousseau confie le ministère de la guerre dans son gouvernement dit de "Défense républicaine" constitué le 22 juin 1899 suite à la crise de régime consécutive à l'affaire Dreyfus. Son républicanisme et son opportunisme d'un côté, sa réputation de « bourreau de la Commune » de l'autre côté, font paradoxalement de ce personnage détesté de tous les bords un homme sûr et prêt à appliquer des décisions impopulaires pour l'armée. Il montra son caractère quand, accueilli par les députés socialistes qui crient : « Assassin ! », il répondit simplement : « Assassin ? Présent. ». C'est Gaston de Galliffet qui décide de demander la révision du procès de Dreyfus, dont la réhabilitation avait été soutenue par Émile Zola.

Doc. 182. Honoré-Armand, duc de Villard, Prince de Martigues (1702-1770).

Avant les années 1770, la ville semble donc moins touchée que les communautés provençales de taille similaire par le renouveau des droits féodaux. Deux facteurs peuvent expliquer ceci : d'une part la tradition orale et le contraste avec les Galliffet ont fait des ducs de Villars des seigneurs empreints d'une certaine modération ; d'autre part, le conseil municipal résiste parfois efficacement à ce mouvement. Ainsi, après la promulgation par Louis XIV en 1692 d'un édit transformant la charge de maire en office vénal, les conseillers s'organisent pour faire acheter celle-ci par la ville, afin que les charges municipales perpétuelles n'échouent pas au plus offrant : on procède dans ce but à un emprunt de 9000 livres en avril 1693[1]. C'est la dernière grande dépense de la communauté avant les années 1720. Excepté la création d'une manufacture de draps en 1725, aucune ligne budgétaire n'atteindra ce montant jusqu'à la Révolution.

Le 4 juin 1705[2], néanmoins, le prince (le duc de Vendôme), impose que l'on cuise le pain exclusivement dans son four. Malgré la difficulté à faire respecter cette injonction, au vu de la facilité de construction d'un four individuel, on peut considérer cette mesure comme un exemple du retour de la banalité. Pour F.-X. Emmanuelli, « … les affrontements relatifs aux fermes communales, aux cadastres, à la fiscalité locale, aux biens communaux, augmentent

[1] MG BB21, f°321.
[2] MG BB23.

plus ou moins nettement »[1] dans la Provence du XVIIIe siècle. Avant les abus des Galliffet vis-à-vis des bourdigues, le débat semble se réduire, à Martigues, à la question des fours, et encore celui-ci ne suscite-t-il pas de révolte particulière: le 3 septembre 1752, le conseil décide à l'unanimité sauf une voix[2] de conserver la banalité du four de Ferrières.

Les années 1770 et 1780 sont cependant le théâtre d'une certaine contestation de ces archaïsmes, puisque les archives de Montmajour mentionnent des oppositions à la banalité des fours et des moulins de Jonquières[3]. La reprise en main seigneuriale n'est ainsi pas le seul fait des princes de Martigues : les moines de Montmajour, seigneurs de Jonquières, manifestent à plusieurs reprises leur tutelle avec une certaine fermeté. Dans le cadre d'un procès fleuve, ils défendent leurs prérogatives ou « directe » sur le Plan Meyran, île située entre Jonquières et la sède St-Sébastien. En 1764, un arrêt du Parlement d'Aix condamne les pêcheurs de "Jonquières-Martigues (…) à consentir à Montmajour leur reconnaissances de leur halle et magasin située au Plan de Meyran et d'en payer les demi-lods"[4]. Les syndics des patrons pêcheurs prétendent que le plan Meyran n'est pas dans le terroir de Jonquières, notamment dans un mémoire rédigé en 1768[5]. Déboutés une première fois en 1770, ils font appel mais sont finalement condamnés en 1775 à payer la totalité de la somme réclamée par l'abbaye, plus les arrérages.

Néanmoins, la réelle mise en accusation des excès seigneuriaux ne date que de la fin des années 1770, et concerne presque exclusivement les bourdigues**. Le mouvement de réaction féodale ne peut donc être tenu responsable du déclin économique de Martigues, entamé dès la fin du siècle précédent**. Les empiètements des bourdigues constituent cependant un grave handicap pour les activités maritimes : les Galliffet ont en quelque sorte donné le « coup de grâce » à la vie économique martégale.

L'abolition des privilèges des 4 août, 21 septembre et 3 novembre 1789, ainsi que les lois des 6 et 30 juillet 1793 et du 8 frimaire an II (28 novembre 93) « ont aboli comme féodal le droit exclusif de pêche »[6]. De plus, un arrêt du conseil du roi du 21 décembre 1790 « casse et annule tous les arrêts du Parlement d'Aix, condamne Galliffet à restituer toutes les amendes qu'il a perçues, … déclarant la pêche libre dans les étangs de Berre et de Caronte, et que les dispositions de l'ordonnance de 1681 soient respectées ».[7] « Placés sous séquestre, les biens de l'émigré Galiffet ont été inventoriés. La bourdigue du Roi et celle du passage de Bouc furent arrentées pour 38000 livres ; le huitième de celle d'Engassier pour 430 livres seulement »[8].

Ces nouvelles libertés sont évidemment accueillies avec un grand soulagement par la population. Néanmoins, Martigues n'enregistre pendant la Révolution, et jusqu'en 1825, date du retour de l'émigré Galliffet et de ses prétentions sur les bourdigues, aucune croissance

---

[1] *La Provence Moderne*, op. cit., p100.
[2] Celle d'un dénommé Pierre Coste, qui désire « consulter ». MG BB27.
[3] AD 2H423. Notamment en 1785.
[4] AD 2H434.
[5] Id.
[6] F. Maunier, op. cit., p84-85.
[7] Paoli, op.cit., p128.
[8] F. Maunier, id.

démographique, oscillant jusqu'à la Monarchie de Juillet entre 6000 et 7000 habitants. **Il faut donc chercher ailleurs que dans les excès liés au bourdigues les causes véritables de l'atonie de la marine martégale**. Le déclin des chantiers navals, constitue à ce titre une piste intéressante.

La chute de la construction navale

Les salariés de ces derniers ne constituent en 1702 que 6% des personnes payant la capitation (alors que les matelots en rassemblent 55%). De plus, cette proportion tombe à 4% en 1790. Mais l'évolution à la baisse de ce groupe socioprofessionnel extrêmement modeste est une donnée essentielle pour la compréhension du déclin de Martigues. Dans son article de 1964[1], Charles Carrière avait mis en évidence le recul de la construction navale martégale au XVIIIe siècle. Celui-ci est longuement évoqué dans le mémoire de Maîtrise de Jean-Marie Paoli. Cet auteur a dressé un tableau[2], tiré d'un compte effectué par les « officiers des amirautés », de 1762 à 1786, que nous reproduisons partiellement ici, ainsi que sa traduction dans une courbe :

Année	Nombre de bateaux	Tonnage total	Tonnage moyen	Année	Nombre de bateaux	Tonnage total	Tonnage moyen
1762	10	910	91	1775	6	507	84
1763	12	868	72	1776	9	788	87
1764	19	1422	74	1777	5	300	60
1765	20	1428	71	1778	4	489	122
1766	18	1026	57	1779	1	29	29
1767	13	896	68	1780	2	120	60
1768	4	184	46	1781	6	524	87
1769	9	736	81	1782	5	249	49
1770	12	844	70	1783	14	1300	92
1771	25	1645	65	1784	15	1292	86
1772	14	1119	79	1785	10	627	62
1773	11	1016	92	1786	11	738	67
1774	10	921	92	1787	9	611	68

Doc. 183. Bateaux construits par les chantiers navals de Martigues entre 1762 et 1787.

[1] « Y a-t-il eu un XVIIIe siècle à Martigues », *Provence Historique*, t.XIV, n°55, 1964, p53-68, notamment p65-67.
[2] Op. cit., p115.

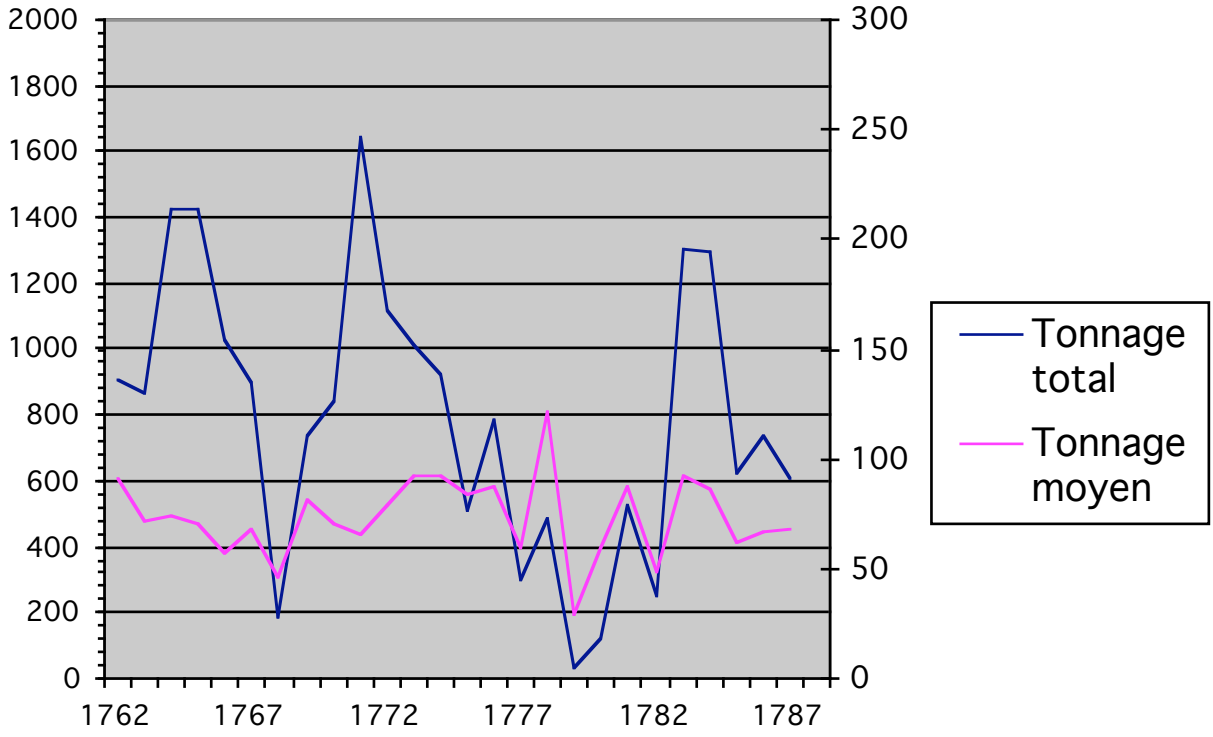

Doc. 184. Tonnage des bateaux construits entre 1762 et 1787 à Martigues.

Si l'on excepte les effondrements de l'année 1768, marquée par la fin des reconstructions liées à l'après-guerre de Sept Ans, et de 1777-1780, qui pour J.-M. Paoli est une conséquence de « l'effondrement financier du marché marseillais » et de la guerre d'Indépendance américaine, on ne relève qu'une baisse somme toute assez modérée, par rapport à ce quoi les mémoire rédigés contre les Galliffet nous avaient préparé, du tonnage total des bateaux construit à Martigues.

Le tonnage moyen des bateaux construit est, lui, caractérisé par une certaine stabilité. Ce tonnage est le plus faible de ceux des grands chantiers navals provençaux. Voici une comparaison entre les productions des différents chantiers pour le compte d'acheteurs marseillais, entre 1785 et 1791[1]:

Chantier	Marseille	La Ciotat	La Seyne	Martigues
Tonnage Moyen	228	189	179	128

Doc. 185. Tonnage moyen des navires construits pour les Marseillais, 1785-1791.

La construction de bateaux de fort tonnage est cependant possible, puisque l'on assiste à la construction de brigantins de plus de 150 tonneaux en 1787 et 1789, mais elle reste tout à fait exceptionnelle.

Ainsi, Martigues apparaît dans les années 1760 comme un chantier de médiocre importance, et surtout produisant les plus petits navires de la côte provençale. En l'absence de chiffres de production pour la fin du XVIIe siècle, il faut supposer que celle-ci

[1] D'après Ch. Carrière, op. cit., p67.

était très largement supérieure, si l'on se réfère à la baisse du nombre des ouvriers des chantiers navals entre 1700 et 1780. Ces derniers représentent encore, en gros, 6% des actifs masculins d'une ville de 11000 habitants vers 1700, et seulement 4% des actifs masculins d'une ville de 7000 habitants dans les années 1780. Nous ne disposons pas non plus de données précises concernant le premier tiers du XVIIIe siècle. En revanche, Charles Carrière a tenté d'évaluer le déclin des commandes marseillaises aux chantiers de Martigues : celui-ci est spectaculaire entre les années 1730 et la période prérévolutionnaire.

« Entre 1730 et 1741, la place de Martigues est loin d'être négligeable ; en nombre et en tonnage, ses chantiers viennent après ceux de Marseille :

Chantier	Marseille	Martigues	La Ciotat	La Seyne	Toulon[1]	Cannes
Nombre de navires construits pour Marseille	100	51	25	9	6	4

Entre 1767 et 1773, cette place s'amenuise :

Chantier	Marseille	La Seyne	Martigues	La Ciotat	Toulon	Cannes
Nombre de navires construits pour Marseille	80	20	17	7	4	1

L'évolution se confirme entre 1785 et 1791 :

Chantier	La Seyne	Marseille	La Ciotat	Martigues	St-Tropez
Nombre de navires construits pour Marseille	40	29	17	7	7

».

Doc. 186. Evolution du nombre de navires construits pour les Marseillais entre 1730 et 1791. Source : Ch.Carrière, op. cit., p66-67.

Pour Jean-Marie Paoli, « le déclin décisif ne s'est pas produit entre les années 1760 et 1780, mais entre les années 1730 et 1760 »[2]. Il me semble que, similairement aux cas de la pêche et du négoce, le comportement des marquis de Galliffet n'a fait **qu'enfoncer un peu plus une construction navale déjà mal en point**. Selon F. Maunier[3], le règlement des bourdigues de 1681 prévoyait une profonde minimal de 4 pieds d'eau dans le canal, soit environ 1,30m[4]. C'est une profondeur ne permettant pas le passage des barques et des grosses tartanes, celles-ci ayant un tirant d'eau pouvant dépasser 1,50m. Mais le curage n'est même plus effectué jusqu'à cette médiocre profondeur, sous les Galliffet.

Ce manque d'entretien porte donc un « coup de grâce » aux chantiers navals situés en centre-ville, dont les productions autres que les petites barques de pêche ne peuvent rejoindre la mer. Cependant, les dispositions du règlement de 1681 ne permettent guère la production de bâtiment plus importants. Le comportement des Galliffet vis-à-vis des bourdigues n'a

[1] Les chiffres relatifs à la production pour le compte de Marseille des ports éloignés de Marseille ne me semblent pas représentatifs, puisqu'il est reconnu que le port de Toulon et son arsenal connaissent au XVIIIe siècle une période très dynamique.

[2] Op. cit., p121.

[3] Op. cit., p83. AD B2678.

[4] 1 pied = 32 cm. 4 pieds = 128 cm, soit à peu près 5 pans (1 pan = 25 cm).

donc, vraisemblablement, pas fondamentalement changé la donne en ce qui concerne les chantiers du centre-ville et des rives de Caronte.

Quelle est alors la raison du déclin des chantiers navals de Martigues?
Il est manifeste (Cf. doc. 184 p583) que ces derniers ne sont pas parvenu à suivre l'augmentation constante du tonnage des bateaux, concomitant de l'essor de la marine à voile, entre le XVIIe et le XIXe siècle. Patricia Echalier, dans son article sur les chantiers navals d'Arles, décrit ce phénomène :
« Au début du XVIIIe siècle (…) le terme général de barque disparaît peu à peu, au profit des noms plus spécifiques d'allèges et tartanes. (…) L'augmentation des tonnages des navires, entre les XVIIe et XVIIIe siècles, impose à la marine arlésienne une adaptation. La portée moyenne des bâtiments passe successivement de 49 tonneaux en 1689, à 58 en 1708 et, à près de 95, en 1788 »[1].

Handicapés par la présence des bourdigues et le non-entretien du chenal, **les chantiers navals martégaux parviennent de moins en moins à s'adapter aux nouvelles exigences du négoce international**. Il semble cependant que ce soit l'augmentation du tonnage moyen en Méditerranée, et non l'attitude cupide des seigneurs bourdigaliers dans les dernières décennies de l'Ancien Régime, qui ait causé la déchéance du commerce, de la pêche et la construction navale à Martigues.

La seule présence des bourdigues, représentant un archaïsme féodal, a, plusieurs décennies avant les abus des Galliffet, empêché Caronte de s'adapter aux impératifs de la navigation moderne. L'impossibilité juridique d'engager un grand chantier d'approfondissement du chenal de Caronte a condamné Martigues à être exclue des étapes du grand commerce méditerranéen. **Les excès des Galliffet n'ont fait qu'enfoncer un peu plus une économie locale structurellement condamnée** ; la focalisation sur le comportement de ces seigneurs a cependant, selon toute vraisemblance, retardé l'établissement d'un diagnostic correct sur ses handicaps. De plus, **il est probable que ce soit le déclin même du secteur qui ait permis aux Galliffet d'imposer des mesures si injustes, et d'exercer de telles pressions sur l'administration**. Ces seigneurs n'auraient peut-être pas obtenu autant d'exorbitants privilèges du Parlement d'Aix si les acteurs économiques locaux avaient eu un « poids » suffisant pour se défendre.

De la même façon, l'envasement du port de Bouc me paraît être plutôt une conséquence qu'une cause de la baisse des activités maritimes. C'est la baisse de fréquentation du port qui a engendré la négligence de son entretien, et non l'inverse. Ainsi, le docteur Audon, dans son plaidoyer devant le Tiers Etat de mars 1789[2], se plaint-il : « le récurement de notre port a été **souvent résolu, mais toujours oublié** ». J.-M. Paoli fournit le

[1] Patricia Echalier, « Entre Rhône et Méditerranée : la marine d'Arles au service d'un petit cabotage polyvalent (XVIe-XVIIIe siècles) », in *Rives nord-méditerranéennes, Cabotage et réseaux portuaires en Méditerranée*, [En ligne], mis en ligne le : 20 octobre 2005. URL : http://rives.revues.org/document163.html. Consulté le 16 mars 2008.
[2] Op.cit.

détail des événements auxquels l'orateur fait allusion[1]: des enquêtes concernant le recreusement du port de Bouc sont ordonnées en 1724, 1725 et 1754. « Ce n'est qu'en 1764 que le port fut agrandi et les fonds portés à 22 et 27 pieds . Mais ceci est insuffisant puisque faute de nouveaux travaux, Port-de-Bouc se trouve de nouveau envasé quelques années plus tard »[2]. **Le déclin est donc, là encore, structurel : Bouc est un port « oublié » par le commerce**.

Marseille ?

Mais, outre l'inadaptation criante de l'Etang de Caronte à l'évolution du trafic maritime international, il existe une autre raison majeure au non-redécollage de Martigues après le premier quart du XVIIIe siècle : la bonne santé économique de Marseille.

> Comptant 50000 habitants en 1650, cette cité connaît une forte croissance jusqu'à la Révolution. On y dénombre 90000 ou 100000 habitants avant la Peste de 1720. Malgré les 36000 décès liés à cette épidémie comptabilisés pour le seul centre-ville, ce seuil est à nouveau atteint vers le milieu du siècle, et augmente jusqu'à 120000 habitants à la veille de la Révolution. Pour F.-X. Emmanuelli,« le commerce de Marseille s'est accru d'une manière sans exemple au XVIIIe (…). Les bateaux phocéens sont présents massivement dans le Levant, dans les îles, dans l'océan Atlantique qui est le grand moteur de l'expansion. On les rencontre dans l'océan Indien, parfois sur les côtes d'Afrique. Le dynamisme de Marseille est tel que l'on a pu évoquer « Marseille sauvant Paris de la famine » (en 1698-99, 1725-26, 1740-41, 1789-90) et la place bancaire que le port est devenu grâce au commerce des métaux précieux »[3] (jusqu'à la crise financière de 1774).
>
> Marseille devient donc un port de dimensions mondiales au cours du XVIIIe siècle[4]. Le dynamisme de sa démographie la place désormais au 3ème rang des villes françaises, derrière Paris et Lyon, et durablement devant Rouen et Lille.

On relève dans les années 1720 une frappante dissymétrie entre Martigues et Marseille. Tandis que la première plonge dans une crise démographique dont elle ne se relèvera pas pendant plusieurs siècles, le seconde connaît un spectaculaire regain de natalité. Celle-ci, épaulée par l'immigration, parvient rapidement à combler le vide béant qu'avaient laissé les 36000 morts[5] de la peste. René Baehrel, dès 1961, avait émis des réserves sur la gravité réelle des conséquences de cette catastrophe à Marseille[6].

---

[1] Op. cit., p134.

[2] Id., p135 : « il faut attendre l'avènement au pouvoir de Napoléon Bonaparte pour que ce port soit aménagé de façon sérieuse, et joue un rôle important, avec le creusement du canal d'Arles à Bouc en 1802. »

[3] *La Provence Moderne*, op. cit., p83.

[4] Sur la croissance du port, voir les articles de Gilbert Buti : « Comment Marseille est devenue port mondial au XVIIIe siècle », *Marseille, Revue culturelle*, n° 185, 1998, p. 72-81 et « Marseille au XVIIIe siècle : réseaux d'un port mondial », in Collin Michèle (sous dir.), *Ville et Port, XVIIIe-XXe siècles*, Paris, L'Harmattan, 1994, p.209-222.

[5] 45000 avec le terroir.

[6] Baehrel, René, *Une Croissance : la Basse Provence de la fin du xvie siècle à 1789*, Paris, SEVPEN, 1961, p267-269; rééd. : Paris, EHESS, 1988, 2 vol.

Le dynamisme économique et démographique de cette cité pèse de trois manières sur la vitalité martégale :

- la cité phocéenne exerce une concurrence implacable en ce qui concerne l'accueil des bateaux de commerce. La nouvelle envergure internationale du port de Marseille rend le site de Bouc totalement obsolète.
- **De plus, puisque Martigues ne dispose pas d'une flotte de navires au tonnage suffisant, son rôle de port d'affrètement de Marseille ne se justifie plus.**
- Enfin, la proximité de cette ville, qui n'est éloignée que d'une quarantaine de kilomètres[1], **attire la main d'oeuvre martégale et vide Martigues de ses « forces vives »**. Les matelots constituent la catégorie socioprofessionnelle la plus prompte à émigrer, mais ils sont suivis par les artisans et finalement par un grand nombre d'actifs vivant indirectement des activités maritimes.

Le pôle d'immigration que constitue Marseille attire un grand nombre de provençaux, qui affluent des villes maritimes, mais aussi des campagnes. Les 45000 victimes de la peste ont laissé des emplois et des habitations inoccupées, que de nouveaux arrivant s'empressent d'investir dès les années 1720. Au sein de ceux-ci, les Martégaux tiennent un rang important. L'*Encyclopédie Départementale* résume la situation ainsi : «…la vie maritime (…) déclina rapidement au XVIIIe siècle, parce que Marseille centralisait de plus en plus les armements comme le commerce »[2]. Cependant, selon Charles Carrière, « … il est bien vrai que Marseille grandit plus que proportionnellement et que les ports voisins sont réduits au rôle de satellites et de simples ports d'armement. Mais dans ce rôle second, il serait possible de connaître aussi, à un degré moindre, une réelle expansion, de s'aligner sur l'essor marseillais, comme ce fut le cas pour La Ciotat ou La Seyne. A ce point de vue aussi Martigues est vraiment à part… »[3].

Le dynamisme de Marseille attire donc les affréteurs et les négociants du monde entier, ainsi que les marins provençaux. Martigues-Bouc, port d'affrètement, est privé d'une bonne partie de sa main d'œuvre, ainsi que de ses clients, puisqu'il ne peut fournir aux Marseillais de bateaux assez gros. Le port de Martigues ne parvient pas à prendre part à l'essor imprimé par Marseille à l'ensemble de la côte provençale, et connaît un déclin irrémédiable. L'absence d'une intervention publique de « sauvetage » du site le condamne durablement, et des accapareurs cyniques comme les marquis de Galliffet trouvent porte ouverte pour exploiter un site déjà exsangue.

<u>Tentatives de relance économique</u>

Face à cette débâcle, plusieurs tentatives de reconversion sont mises en œuvre : elles se soldent le plus souvent par des échecs. Aucune activité ne semble pouvoir suppléer au déclin du port et des chantiers navals.

Tout d'abord, une école d'hydrographie est fondée en 1700. Même s'il ne s'agit pas d'une activité de type entrepreneuriale, la présence d'une telle institution est un atout dans la vie économique d'une cité. Par une ordonnance d'août 1681, Colbert créée les Ecoles

---

[1] L. Dégut, op.cit, p51, a une formule lapidaire mais heureuse : « pour son malheur, Martigues s'est trouvée trop près de Marseille ».

[2] *Encyclopédie Départementale des Bouches-du-Rhône*, Tome IX, p670.

[3] Op. cit., p68.

d'Hydrographies, destinées à former des capitaines de navires et des pilotes, en faisant de l'enseignement de l'hydrographie, laissé jusque là à l'initiative privée, un enseignement royal. L'attribution d'un tel établissement à Martigues est « mécanique », puisqu'il en existe une dans chaque ville où siège un tribunal d'amirauté. Le premier professeur d'hydrographie est Pierre Robert[1], ciotaden nommé par le roi aux dépens d'un certain Oudar[2], qui a la faveur du conseil. Dès 1701 apparaissent des tensions entre P. Robert et les autorités locales, celles-ci rechignant à lui verser les 600 livres de traitement que son contrat prévoit, au motifs de ses fréquentes absences. Pour cette raison, peut-être, l'école suscite à ses débuts l'hostilité de plusieurs conseillers. Les gages de P. Robert sont rapidement modérés à 300 livres[3].

L'école se maintient au moins jusqu'à la Révolution. Au cœur de la famine de 1709, le professeur d'hydrographie « se plaint d'être déconsidéré »[4]. Le 23 juin 1737, un dénommé Reybaud, professeur, assigne la communauté pour obtenir le paiement des ses 600 livres d'appointement[5]. Un procès dure jusqu'en janvier 1738, qui voit la victoire de Reybaud. Le 14 avril 1748, les consuls se plaignent de la « négligence des régents de l'école d'hydrographie » et des « fréquentes vacances qu'ils donnent sans permission à leurs écoliers ». On décide de limiter ces « vacances » au jeudi[6]. La ville est désormais attachée à son école, et lui fournit des tables et des bancs, ou bien encore une « sphère armilaire servant à l'instruction des jeunes navigateurs à l'école d'hydrographie »[7]. En 1791, les gens de mer signent une pétition pour son maintien[8].

Mais seule la création d'une « Manufacture Royale de Draps et de Camelot »[9], en 1725, peut être qualifiée de tentative de reconversion économique de grande ampleur. Il faut voir dans cette initiative la main du duc de Villars, prince de Martigues et gouverneur de Provence, désireux de contribuer au redressement de la ville, mais aussi de favoriser un dénommé Silvy, ancien trésorier des Etats, qui obtient un privilège pour cette fondation en 1724. Après la visite de Silvy, la ville lui fournit « les 9 maisons qui forment la petite rue dans les fauxbourg de Jonquières (*ancienne traverse de la Manufacture, actuelle rue Oswald Ortis*[10]*)*, allant au jardin du Sr Tourre, que dans cette rue tirant long la muraille du jardin des Capucins, la communauté sera obligée de faire une halle de la longueur de 33 cannes par 22 pans de largeur (*66 m par 5,50m*) pour y placer les métiers, la communauté fournira aussi 2 eymines de terre tout auprès de ladite rue avec le puits qui s'y trouve et une muraille bâtie de terre pour y étendre les draps (…) on fermera cette rue par une muraille avec une grande

[1] « Lou Martegue », brochure de l'exposition organisée par les Archives communales, 1996, p17.
[2] MG BB22, 11/7/1700.
[3] Id., 16/5/1701 et 17/9/1701.
[4] MG BB23 13/6/1709.
[5] MG BB26.
[6] MG BB27.
[7] MG BB31, 10/12/1780 et 15/3/1789.
[8] Brochure « Lou Martegue », op. cit.
[9] « Manufacture Royale de Draps et de Camelot de Bruxelles destinés au commerce du Levant » écrit P. Masson dans *La Provence au XVIIIe siècle*, 3 vol., Paris, 1936, t.I, p33.
[10] DHM76, n°179.

porte. »[1] Ces travaux coûtent 6000 livres[2] à la ville, qui « n'est pas en état de faire aucune dépense, mais prendra des arrangements avec ses créanciers ».

(Voir carte : doc. 177 p552)

C'est un investissement considérable compte tenu de l'état misérable de la cité, traduisant la volonté du prince et des autorités locales d'implanter une activité proto-industrielle pour enrayer l'exode de la population. Mais l'entreprise ne connaîtra jamais le succès. Dès 1728/1729, le fiasco est avéré : « L'établissement de la Manufacture Royale des Draps et des Camelots, que Monseigneur le Maréchal Duc de Villars, Prince de cette ville, a bien voulu faire la grâce de procurer à cette Communauté, **en vüe de réparer sa décadence**, ne sçauroit contribuer à y attire des nouveaux habitants, ni même porter aucun bénéfice dans la Ville, parce qu'elle ne reüssit point, sous l'entreprise de celui qui en a raporté le privilège ; ensorte qu'elle est abandonnée aujourd'hui. »[3] (Il faut entendre par « abandonnée » qu'il n'y a plus de fermier.)

J.-M. Paoli rapporte les propos de P. Masson[4] : « de 1730 à 1737, Silvy ne produit que 134 pièces à l'exportation et devait échouer définitivement ». De fait, le point final de cette aventure est contenu dans une délibération du conseil du 6 mars 1740[5] : il est décidé que « le Sieur Silvy, entrepreneur de la manufacture de draps et de camelot établie en cette ville depuis près de 15 ans, dans laquelle il n'a pu réussir et laquelle manufacture est entièrement tombée… », rendra tous les locaux à la communauté sauf deux des neufs maisons qu'il gardera comme habitation. En mai 1750, Silvy est chassé de deux maisons qu'il a conservé à l'entrée de la manufacture, et le tout est mis aux enchères.[6] Selon l'*Encyclopédie départementale*, « la tentative ne réussit pas à cause de l'inexpérience de Silvy et de la difficulté à se procurer sur place de l'eau de source ».[7]

Quelques autres investissements, souvent modestes, sont décidés par le conseil pour soutenir l'activité et le commerce dans la cité : en 1703, la communauté finance des réparations à une boutique, destinée à accueillir un futur libraire[8]. En 1758/1759, un horloger de Marseille, dénommé Sarrasin, prend contact avec les consuls pour installer à Martigues sa fabrique d'horlogerie, à condition que la communauté lui verse une « pension viagère de 200 livres » et lui fournisse une habitation[9]. Celle-ci accepte, mais précise que l'horloger « se logera ».

---

[1] MG BB25, 25/3/1725.

[2] MG BB25, 13/9/1725 : construction de la manufacture délivrée par enchère à Jean-Michel Marchand, de Martigues, à 5975 livres.

[3] AD 19^{E} 2, 1729, p14.

[4] Paoli, op. cit., p150. P. Masson, op. cit, t. III, p683.

[5] MG BB27. Et non le 20 mars 1746 comme écrivent L. Dégut et O. Vigné, op. cit., p196, repris dans DHM76, n°179.

[6] MG BB27.

[7] T. III, p249, cité par Paoli, op. cit., p150.

[8] MG BB22, 30/11/1703.

[9] MG BB28, 18/3/1759 : « M. Sarrasin horloger de Marseille a renouvelé l'offre au conseil du 8/10/1758 d'établir à Martigues sa fabrique d'horlogerie (…) à condition d'une pension viagère de 200 livres et de lui fournir un logement (…) les habitants pourront faire raccomoder leurs montres et pendules… » Ceci ne concerne que le faible nombre qui en dispose. Le conseil promeut cette

En juillet 1784, le conseil manifeste son désir de se porter acquéreur « d'un moulan d'eau ou plus au canal de Boisgelin »[1], c'est-à-dire d'un volume d'eau nécessaire pour faire tourner un moulin à blé, que la ville aurait construit dans la partie nord du terroir. Le canal de Boisgelin est un réseau de distribution d'eau de la Durance à la Basse Provence occidentale, dont la prise est située à Mallemort, complétant le canal de Craponne. Décidé en 1772, sa construction ne commence qu'en 1783. Mais l'eau de la Durance n'arrive finalement pas à Martigues au XVIIIe siècle. Tout comme à l'époque des guerres de religion[2], avec la tentative de raccordement au canal de Craponne, le projet se solde par un échec[3], la distance élevée entre cette rivière et la ville rendant probablement cette réalisation très onéreuse.

A la veille de la Révolution, un dénommé Gues adresse un « comparant » au conseil, afin de proposer l'établissement d'une fabrique de savon[4]. La principale difficulté de ce projet est la nécessité d'autoriser en permanence l'entrée d'huile d'olive « étrangère » dans le terroir martégal. Les conseillers donnent leur accord : il sera permis à Gues de faire entrer de huile sans payer de droits, pour produire son savon. Des recherches dans les fonds révolutionnaires seraient nécessaires pour déterminer si cette proto-industrie a effectivement existé, ou si les troubles politiques l'en ont, par exemple, empêché.

Pour comprendre l'enchaînement des évènements ayant occasionné le déclin du XVIIIe siècle, il apparaît donc nécessaire de distinguer quatre types de facteurs :

i) les éléments sans lien véritable avec la crise ;
ii) les simples facteurs aggravants ;
iii) les causes véritables de la crise ;
iv) les conséquences de la crise.

i) On peut d'embler écarter l'argument de la pauvreté des terres agricoles et de l' « infertilité » du terroir, que l'on trouve cependant dans chaque mémoire rédigé par la municipalité : les terres sont les mêmes qu'au XVIIe siècle, époque où le double de population trouvait à se nourrir avec moins de difficultés. Le climat, très rude entre 1690 et 1715, doit être également envisagé comme un élément ayant un lien minime avec la déchéance de la ville : d'une part, les incidents météorologiques touchent toute la Provence ; d'autre part, le climat redevient acceptable après 1720.
ii) La peste de 1720-1721 doit, quant à elle, uniquement être considérée comme un facteur aggravant. Le fait qu'un quart des Martégaux aient été tués doit être rapproché des taux de mortalité supérieurs observé dans d'autres villes provençales (Marseille, Aubagne). Malgré un grand nombre de morts, les villes du littoral connaissent, à l'exception de Martigues, une phase de croissance économique après 1720. La peste n'est donc qu'un élément susceptible de

---

initiative, dans l'espoir de « former des ouvriers » et aussi parce que Sarrasin promet qu'il « raccomodera gratuitement » l'horloge de la ville.

[1] MG BB31, 11/7/1784.

[2] Cf. p386 et p478.

[3] MG BB31, 8/12/1784 : « Me Fabre, ingénieur hydrolique a procédé au nivelement du terroir pour la conduite des eaux de Boisgelin pendant quatre jours (…) il vient de leur écrire que le projet de conduire lesdites eaux au terroir de cette ville ayant échoué, il lui fut payé 219 livres… »

[4] MG BB31, 2/11/1788.

faire opter pour le départ une famille qui l'envisageait déjà, ou d'accélérer une émigration déjà prévue.
L'imposition par rêve, sur les denrées et non sur le bien-fonds, défavorise les familles les plus pauvres. Adaptée à la période de dynamisme économique que représentaient les années 1645-1690, elle constitue indéniablement un mécanisme aggravant la précarité d'une grande partie de la population en temps de crise -contribuant ainsi à alimenter cette dernière-. De plus, il est indéniable que Martigues a été surimposée entre 1700 et 1724. Cette surimposition a engendré des dettes tout à fait considérables, interdisant tout investissement aux autorités municipales.
Les guerres peuvent également être classés au rang des facteurs aggravants. La destruction d'une partie de la flotte martégale durant la guerre de Succession d'Espagne, en 1708, les levées de matelots effectuées lors de la guerre de Succession d'Autriche (1746-1747) et de la guerre de Sept Ans (fin des années 1750 à 1762) font significativement augmenter le nombre de veuves et sont autant de coups portés à l'économie locale.
A partir de 1772, les marquis de Galliffet, nouveaux princes de Martigues, cherchent à dégager un maximum de profit des bourdigues et imposent des contraintes de circulation dans le chenal de Caronte, engendrant une baisse de revenus pour les pêcheurs et handicapant un peu plus encore le cabotage. Cependant, ces excès seigneuriaux ne débutent que vers la fin des années 1770 et ne sauraient expliquer le déclin amorcé dès le début du siècle.
iii) **Les causes véritables du déclin sont à rechercher dans le changement d'échelle des échanges maritimes en Méditerranée et dans la proximité d'un port international en pleine croissance : Marseille.**
L'augmentation du tonnage moyen des bateaux de commerce en Méditerranée est un paramètre qui condamne structurellement les activités de négoce du port de Martigues. Du fait de la faible profondeur de la lagune de Caronte, Martigues-Bouc est un port d'affrètement spécialisé dans les navires de petit tonnage. Les tartanes martégales, au XVIIe siècle, sont utilisées par les affréteurs marseillais dans le cadre d'un trafic de cabotage. Ne pouvant disposer, au XVIIIe siècle, de navires au tonnage suffisant pour susciter l'intérêt des Marseillais, les patrons-marins martégaux ne peuvent prendre part, à l'inverse des autres ports secondaires provençaux, à l'essor du port de Marseille.
En outre, la grande proximité de cette ville et son dynamisme économique incite la main d'œuvre martégales à y émigrer : plusieurs rues de Marseille sont presque entièrement habitées par les Martégaux.
La présence de bourdigues[1] est manifestement à l'origine de la trop faible profondeur du chenal de Caronte. Elle en empêche le curage et le creusement -dans des sédiments pourtant meubles- à une profondeur autorisant l'accès à des bateaux construit selon les standards du XVIIIe siècle : il faut attendre 1854 pour que la profondeur du chenal soit portée à 3 mètres.
iv) De la proximité de Marseille et, surtout, de l'impossibilité de creuser suffisamment le chenal de Caronte découle le déclin général de la marine et l'émigration massive des patrons et des matelots. Ce déclin touche également les chantiers navals, incapables de produire des navires suffisamment gros, et induit un cycle pervers : des accapareurs cyniques comme les marquis de Galliffet parviennent, peu avant 1780, à imposer des conditions de navigation très

[1] Jusqu'en 1908.

restrictives dans la lagune à une corporation des marins affaiblie, handicapant un peu plus encore l'économie maritime locale.

Epilogue révolutionnaire

Le cadre chronologique de cette thèse, défini dans l'introduction, m'incite à n'évoquer que très brièvement l'époque Révolutionnaire à Martigues. J'invite le lecteur à se reporter au travail de Lucien Tuccelli : *La Révolution à Martigues*[1]. Outre la compétition avec Salon pour l'obtention du statut de chef-lieu de district, entre 1790 et 1793[2], le principal enjeu de la Révolution à Martigues concerne, nous l'avons déjà dit, les droits de pêche exorbitants détenus par les marquis de Galliffet. L'arrêt du conseil du roi du 21 décembre 1790 condamnant Galliffet à restituer toutes les amendes qu'il a perçues et déclarant la pêche libre dans les étangs de Berre et de Caronte est une grande libération pour les pêcheurs martégaux. Les bourdigues de l'émigré Galliffet sont placées sous séquestre et arrentées[3]. Mais la loi du 27 avril 1825 les restitue à Louis-François de Galliffet, en lui attribuant en outre une indemnité de 113861 francs et 3416 francs de rente. Mais cette famille ne parvient plus, au XIXe siècle, à imposer son hégémonie sur l'étang de Caronte comme dans les années 1770 et 1780. Selon la formule de F. Maunier : « Désormais les pêcheurs seront soutenus par l'autorité maritime qui, intéressée par la liberté de navigation sur le canal, fera cause commune avec eux »[4].

Sur le plan politique, Martigues affiche son soutien aux Girondins et au mouvement fédéraliste en 1793 : à la suite de l'exclusion de l'Assemblée des députés Girondins[5] par les Montagnards, Martigues suit le mouvement du département des Bouches-du-Rhône, qui fait sécession contre la Convention. Le 22 août arrive un détachement de l'armée de la Convention, qui désarme les Martégaux le 25. Sous la Terreur, en avril 1794, le maire modéré Louis Puech, qui avait prêté le serment Girondin le 14 juillet 1793, est exécuté à Marseille.

L'abolition des droits exclusifs de pêche des Galliffet n'est cependant pas suivi d'un regain de dynamisme économique et démographique. La population recule vers 1800 aux chiffres les plus bas du XVIIIe siècle (environ 6000/6500 habitants), connaît de 1800 à 1860 une croissance très modérée (8300 habitants vers 1860), recule à nouveau à son minimum de 6000 habitants vers 1900, avant de connaître un spectaculaire décollage dans les années 1920. La période révolutionnaire et le XIXe siècle sont des périodes de médiocrité démographique : malgré la construction du canal d'Arles à Bouc entre 1802 et 1836, le tardif approfondissement du canal de Caronte entre 1855 et 1870, et les éphémères tentatives d'implantation de fabriques de soude ou d'usine de produits chimiques sur les rives de Caronte, Martigues n'est plus guère qu'un port de pêche de moyenne importance[6].

---

[1] Mémoire de D.E.S., Aix-en-Provence, 1969.

[2] Echéant finalement à Salon en 1793. Voir Hubert Gay, « Le district de Martigues-Salon », *Provence Historique,* n°55 et « Martigues et Salon de 1790 à 1793 » dans 4CU.

[3] La bourdigue du Roi et celle du passage de Bouc furent arrentées pour 38000 livres ; le huitième de celle d'Engassier pour 430 livres

[4] Les archives du « Procès Galliffet » (AD, dépôt d'Aix) permettent de retracer la chronologie des démêlés juridiques du XIXe siècle entre les deux parties.

[5] Et de leur traque.

[6] Cette langueur se traduit par une évidente atonie sur le plan architectural : outre l'effacement des remparts de Ferrières et de Jonquières et l'aménagement du boulevard du 14 juillet et du cours du 4 septembre, il faut se ranger à l'avis de M.-C. Chambeaudie (*Travaux Publics à Martigues au XIXe siècle*, mémoire de Maîtrise d'Histoire de l'Art, Aix-en-Provence, 1989). : « on peut affirmer que le dix-neuvième siècle n'affecta guère la configuration générale de la ville de Martigues ». Ce n'est qu'après la Première Guerre Mondiale que l'hégémonie des édifices du XVIIe siècle commence a être remise en cause dans les rues de la ville.

CONCLUSION

L'Histoire de Martigues est intimement liée à la spécificité du milieu qui l'entoure. La lagune de Berre-Caronte, crée vers 6000 av. J.-C. par une invasion de la mer, a été marquée dès le Néolithique par les conséquences de la présence humaine : les traces d'une déforestation intense ont pu être identifiées dans les sédiments de l'étang de Berre vers 3000 av. J.-C. La présence humaine sur les rives de l'étang de Caronte est attestée au Mésolithique, peu après la transgression marine (site de la Gacharelle). Néanmoins, les traces d'une occupation humaine pesant de manière perceptible sur le milieu de Caronte, par le biais d'une économie organisée de la pêche, ne remontent qu'au Bronze final (XVe au VIIe siècles av. J.-C., gisements de l'Abion et des Salins de Ferrières). Les activités économiques du village gaulois de l'Ile (habité, malgré plusieurs épisodes de destruction, de 440 à 100 av. J.-C.) et de la ville gallo-romaine de Tholon (occupée de la première moitié du Ier s. av. J.-C. au IVe s. apr. J.-C.) ont également pesé, dans des proportions toujours modestes, sur le milieu lagunaire. Il semble que la pression humaine ait connu un relâchement entre l'Antiquité tardive et l'époque carolingienne : ce n'est qu'au Xe siècle que les bourdigues apparaissent dans les sources écrites. Cependant, rien n'indique que ces dispositifs de pêche, permettant de prélever une part des grandes quantité de poisson sortant de l'étang de Berre, n'aient pas existé à une époque antérieure.

Le milieu du XIIe siècle représente une période charnière dans la relation homme-milieu. A cette époque est fondé un port, Bouc, et une agglomération lui fournissant la main d'œuvre nécessaire, Saint-Geniès. Avant 1150, la lagune de Caronte est surtout définie par la présence de pêcheries et par le trafic de navires chargés des marchandises venant ou se dirigeant vers les ports de l'étang de Berre, notamment Bagneras/Léou (près de l'étang de Bolmon). A partir de cette date, Caronte devient un espace économique à part entière, défini par un port, une agglomération et des pêcheries. L'influence de la présence humaine sur le milieu s'accroît avec la création de trois nouveaux centres urbains, l'Ile-Saint-Geniès, Jonquières et Ferrières, dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Le milieu lagunaire est désormais exploité sans relâche, aussi bien dans les époques de croissance de l'agglomération que pendant les périodes de crise.

La comparaison des phases de croissance/crise enregistrées à Martigues avec celles établies pour l'ensemble de la Provence est riche d'enseignements :

- Au XIIIe siècle, Charles Ier d'Anjou fonde vers 1255 l'Ile-Saint-Geniès. Ce *castrum* est, avec Barcelonnette, une des seules villes neuves apparues au cours du siècle dans le comté de Provence. Martigues est donc une cités de Provence possédant le centre-ville le moins ancien. L'apparition et le développement des trois nouveaux *castra* de la future Martigues[1] s'inscrit néanmoins dans un contexte global de croissance, bénéficiant à la Provence.
- Au XIVe siècle, l'agglomération ne rencontre la crise qu'après la Peste Noire, c'est-à-dire dans la seconde moitié du siècle, alors qu'elle est palpable dès les années 1330 dans de nombreuses communautés provençales. La disparition du *castrum* de St-Geniès, dans les années 1390, constitue également un fait singulier : on enregistre certes la désertion de nombreux villages au cours du siècle en Provence, mais

[1] L'Ile, Jonquières et Ferrières.

l'abandon définitif de ce bourg d'environ 200 feux[1], le plus peuplé (avec Fos) de la frange littorale entre Marseille et le Rhône, constitue un phénomène unique.

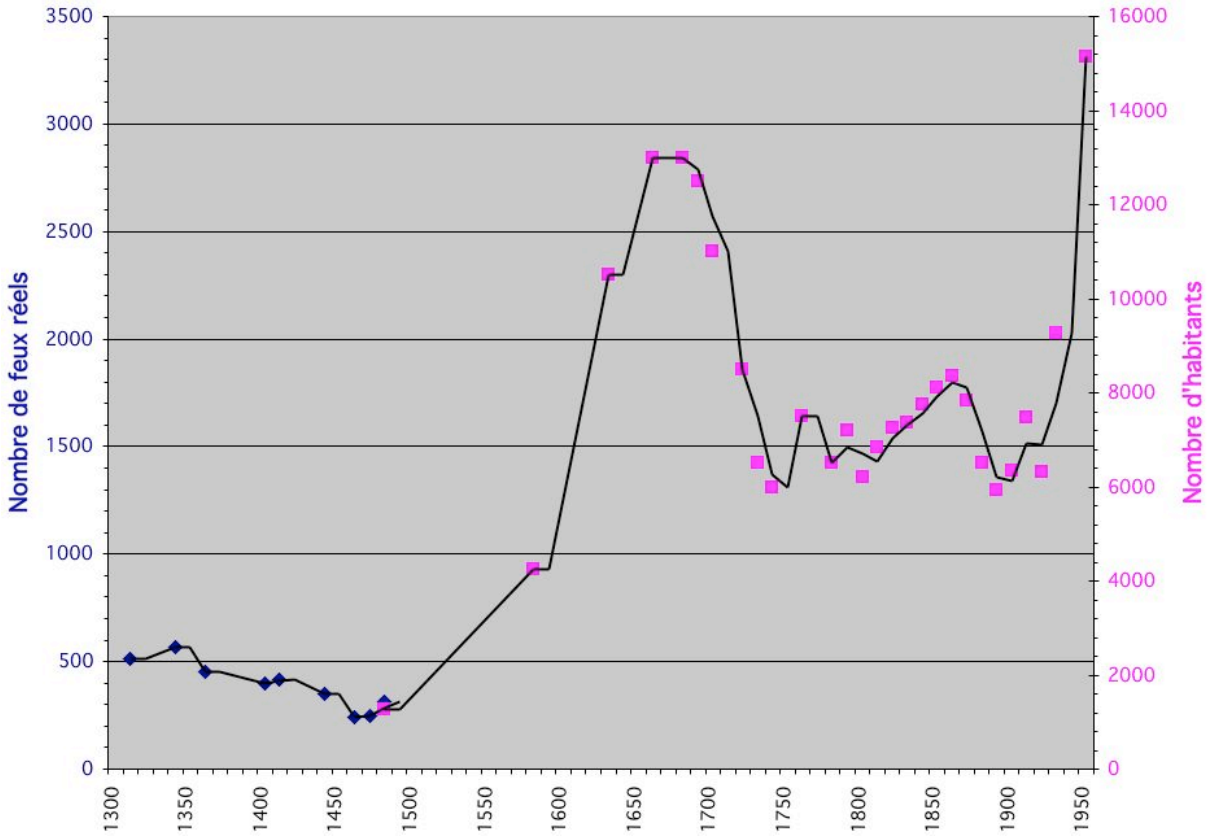

Doc. 187. La population de Martigues, du XIVe siècle aux années 1950 (en feux réels jusqu'en 1480, en nombre d'habitants après cette date). On suppose ici qu'un feu réel représente un peu plus de quatre habitants. Ce coefficient n'est qu'un ordre de grandeur permettant de relier les données en feux et en nombre d'habitants ; il pourrait en réalité varier selon les époques.

- Au XVe siècle, l'agglomération traverse une crise qui semble plus tardive qu'ailleurs en Provence : les années 1450 et 1460 sont marquées par des épidémies extrêmement violentes, et l'étiage démographique est atteint vers 1460, alors qu'il se situerait plutôt vers 1440 dans l'ensemble du Comté. Toutefois, les incertitudes sur la démographie provençale du XVe siècle sont importantes : l'originalité de la crise martégale pourrait être remise en cause, puisque l'ensemble de la viguerie d'Aix paraît traverser une crise concomitante[2].
- Au XVIe siècle, les villes de l'Ile, Ferrières et Jonquières semblent suivre le mouvement de croissance de la Province.
- Au XVIIe siècle : Martigues, dopée par l'Acte d'Union de 1581, connaît un véritable « âge d'or » : le succès de son économie et de sa démographie dépasse très nettement le rythme de croissance régional. On se rend compte sur la courbe précédente que les

[1] A la fin du XIIIe siècle.
[2] Se traduisant principalement par un exode rural massif vers le centre-ville d'Aix.

taux de croissance de la population atteints entre 1600 et 1650 ne sont comparables qu'avec ceux, au XXe siècle, de l'Entre-deux-guerres.

- Au XVIIIe siècle, la ville connaît un déclin très net. La période 1690-1725 est difficile partout, mais après cette époque, alors que l'ensemble de la Provence traverse une période plutôt favorable, la ville de Martigues connaît une atonie économique durable, la maintenant -jusqu'au XXe siècle- à des niveaux de population très nettement inférieurs à ceux atteints au XVIIe.

A Martigues, les phases d'essor économique, induisant des périodes de croissance démographique, sont donc fréquemment désynchronisées par rapport à la tendance régionale : la ville parait bien souvent suivre un rythme autonome.

On peut expliquer ces décalages par des causes de deux types :

1) des facteurs exogènes, liés à l'organisation de l'économie régionale et des flux commerciaux :

- L'installation de la papauté à Avignon, de 1309 à 1377 (et le maintien d'un antipape influent jusque vers 1390), fait du port de Bouc, débouché maritime de l'Etang de Caronte, une importante plate-forme commerciale et atténue significativement la crise économique du XIVe siècle dans la région de l'Etang de Berre.
- Le succès des Foires de Lyon, dans la seconde moitié du XVe siècle, permet au port de Bouc de rester un honorable centre d'importation, et à la future ville de Martigues de continuer à jouer un rôle économique non négligeable malgré l'hémorragie démographique.
- La santé de l'économie martégale dépend très souvent de la prospérité marseillaise. Au XIVe siècle, par exemple, la région de Caronte bénéficie à l'évidence du recul de l'économie de Marseille, qui reste en retrait jusqu'à la grande vague d'immigration du milieu du XVe siècle. Au **XVIIe siècle, Martigues tire profit du développement du port de commerce international de Marseille.** La complémentarité entre Marseille et les ports secondaires comme Martigues, spécialisés, outre la pêche, dans le cabotage et l'affrètement, est une des clefs du dynamisme marseillais. A l'inverse, au XVIIIe siècle, la poursuite de l'essor du port de Marseille se transforme en handicap insurmontable pour Martigues/ Bouc, du fait de l'inadaptation du port et de la lagune de Caronte au trafic international.
- L'implantation des industries pétrochimique dans les années 1920, renforcée par la création du pôle industriel de Fos-sur-Mer dans les années 1960, résultant d'une politique nationale d'aménagement du territoire, sont à l'origine du développement actuel de la ville de Martigues[1].

[1] Dont la population totale a été estimée par l'INSEE à 46200 habitants en 2007.

2) Des caractéristiques originales :

- Une implantation dans un milieu lagunaire atypique, faisant de la pêche le moteur de l'essor économique au Moyen-Âge et au début de l'époque Moderne. Le prodigieux flux de poisson sortant de l'étang de Berre, capté par les bourdigues permet par exemple de retarder l'apparition de la crise au XIVe siècle. Mais les caractéristiques mêmes de ce milieu, et la manière archaïque dont elles sont mises en valeur, sont responsables de l'inadaptation du chenal de Caronte au XVIIIe siècle, et en grande partie du déclin de la cité. L'impossibilité juridique d'engager avant 1863 un grand chantier d'approfondissement du canal de Caronte condamne Martigues à être exclue des étapes du grand commerce méditerranéen.
- Un caractère polynucléaire empêchant, jusqu'en 1581, la gestion des affaires publiques à l'échelle de l'agglomération. L'Acte d'Union est en revanche la clef du spectaculaire essor de la cité au XVIIe siècle. Grâce à la mutualisation des ressources et des dépenses, la communauté réalise des économies d'échelle, et peut s'engager dans des investissements favorisant l'entrée de l'économie locale dans un cercle vertueux, permettant le triplement de la population entre la fin du XVIe et le milieu du XVIIe siècle. Les effets bénéfiques de cette « proto-intercommunalité » sont totalement spécifiques au Martigues du XVIIe siècle.

ANNEXES

ANNEXE 1

11 janvier 1226
De piscariis pontis Sancti Genesii

Authentique du chapitre, f°92 à 93v ; AD 3G9 n°284 ; AD 2H425 f°86v ; GCN932 ; AD B313 ; MG HH15 ; Laurent BONNEMANT, *Actes anciens et modernes concernant l'archevêché d'Arles,* XVIIIe s., T.1, p27-32.

Notum sit praesentibus et futuris quad discordia sive controversia erat inter dominum Hugo dei gratia archiepiscopum ex una parte et dominum Berengarium eadem gratia comitem et marchionem Provincia et comitem Forcalqueriensem ex altera de insula quae est inter pontes Sancti Genesii. Conquerebatur namque dictus Archiepiscopus de dicto comite pro eo quod occupaverat dictam insulam et casaverat ibi homines, et faciebat eam bastiri ; quam insulam ipse Archiepiscopus, et antecessores sui archiepiscopi habuerant, et in pace possederant a tempore cujus non extat memoria itaque nomine arel(t) ecclesia constructa erat ibi ecclesia, et hospitale quam ecclesiam, et hospitale hospitalarii tenuerant longo tempore ab ecclesia Arelatensi in tantum quod infra ipsam Insulam ipsi hospitalarii excoluerant, et redegerant ad agriculturam duas ferragines nomine ipsius hospitalis, praestando ecclesia arelatensi censum, videlicet unam libram piperis, pro ecclesia, hospitali, et insula supradictis. Item dicebat dictus archiepiscopus ecclesiam arelatensem, et feudatarios suos plurimum damnificari propter bastimentum praedictum, eo quod impedientibus ipso bastimento, et tumultu populari et animalium, pisces non poterant libere transire, sicut consueverant ad piscaria pontis Sancti Genesii quarum piscariarum quandam pontem habet idem Archiepiscopus in proprietate sua, et alias partes ab ipso tenentur in feudam super quibus omnibus sibi et successoribus suis et ecclesia arel(t) et feudatariis ejusdem intolerabilem detrimentum et praejudicium manifestum tam in piscariis quam in aliis videbatur inferri(.) E contradictus Comes dicebat quod antecessores sui, de suorum stirpe ipse descenderat edificaverant in insula praedictas, qua de cause ipse credebat se posse ibi aedificare jure suo, quos archiepiscopus negabat, constanter affirmans quod si aliquid umquam ibi aedificaverant, illud fecerant per vim, et contra volontatem arel(t) ecclesia (.) Tandem hiis et aliis ab utra parte prepositis, idem archiepiscopus pro se et successoribus suis, et pro ecclesia arel(t) praesentibus et cons_tientibus _ praepositio, et capitulo arel(t), videlicet sacrista Hugone dare vestiario, Amelio priore Vitrola, Moteto et Raimundo Bertrandi Canonici arel(t) et dictus comes pro se et successoribus suis comitatu Provincia, praesentibus et expresse cons__entibus consiliariis suis, videlicet R. Gantelmi, Guillelmo de Singnablanco, Justatio, Albeta, Ancelmo Fero, Ricavo de Tarascone, et P. Augerii in modum infra scriptum inter se amicabiliter convenerunt. Nos Hugo Dei gratia arel(t) archiepiscopus considerantes et diligenter attendentes manites et et evidentissimam utilitatem ecclesia arel(t) done_mus tradimus, et concedimus titulo pemutation_ duas ferragines praedictas in insula praedicta(.) Nobis R. Bereng. Comiti pradicti et per vos omnibus successoribus vestris, saluo ecclesia arel(t) nobis successoribus et feudatariis nostris, jure quod in piscariis Sancti Genesii per nos, vel per ipsos

feudatarios possidere dinoscimur, vel habere, ita tamen quod praedictae piscariae nobis, vel sussessoribus, vel feudatariis nostris competentes in aliquo non arctentur, vel minuantur, vel deteriorentur per vos, vel per homines vestros, nec patiam quod alia_d fiat ad hominibus vestris, vel ab aliquibus aliis, propter quae piscariae paedictae inaliquo arctentur, minuantur, vel deteriorantur, salv_ insuper ecclesia arel(t) (.) nobis et successoribus n_ jure spirituali, quod habemus in ecclesia et in hospitali nunc in ipsa insula constructis et inposterum construendis has autem duas ferragines praedictas, vobis et successoribus vestris ab omni homini jure et judicia deffendemus. Et nos R. Berengarius dei gratia comes Provincia supradictus, recipientes a vobis domino Hugo dei gratia arel(t) archiepiscopo, praedictes ferragines nomine permutationis, cum pactis et conventionibus superius expressis, cum consilior voluntate consilianorum nostrorum supradictorum donamus, cedimus, solvimus, et in perpetum desemparamus per nos et per omnes successores _r_os nomine permutationis, vobis domino Hugo dei gratia arel(t) archiepiscopo et successoribus vestris et arel(t) ecclesia in perpetum albergas, cavalcatas, firmancias, justitias sanguinis et alias justitias, quistas et taillias et omnia alia jura nobis, et successoribus nostris, vel comitatu Provinciae de facto vel de jure competentia, vel competitura, quas vel quae predecessores nostri habuerunt, et nos habebamus vel nisi eramus habere vel alius, sevalii pro nobis, vel antecessoribus nostris, in Castro Veteri, et in omnibus habitationibus ejusdem praesentibus, et in futuris, et in toto tenemento ejusdem castri, et in Castro Sancti Mitri, et in omnibus habitationibus ejusdem praesentibus et futuris, et in toto tenemento ejusdem castri, et in toto tenemento Sancti Trinatis de Tholon, retento nobis, et successoribus nostris jure dominii in uno quoque praedictorum castrorum, videlicet Castri Veteris, et Sancti Mitrii, uno obolo tantum auri fini, annuatim solvendo nobis, et successoribus nostros a vobis, et successoribus vestris, in festo sancti Michaelis. Concedimus etiam vobis que vos et successores vestri possitis libere, bastire, et aedificare et villas, vel castra, vel munitiones, vel alii nomine vestro in omnibus tenementis dictorum castrorum supradictis, usque as ripam et in ipsa ripa usque ad aquam stagni de Martegue, et Sancti Genesi citra pontem Sancti Genesii, ita scilicet que omnes habitationes praedictum locorum construendorum habeant illam, et eandem libertatem quam homines Castri Veteris, et Sancti Mitri et sint liberi et immunes a cavalcatis, albergis, exactionibus, et ab omni comtalia, et ab omni jure quod comes habet, vel habere debet, vel visus et habere de facto vel de jure in comitatu suo, retentis nobis et successoribus nostris jure dominii in villis de novo aedificandis XII denar_ tantum currentis monetas, quos vos et succesores vestri dabitis nos et successoribus nostris pro singulis focis laicorum tantum annuatim in festi Sci Michaelis. Item concedimus vobis domino Hugoni archiepiscopo praedicto, et per vos omnibus successoribus vestris in perpetuum, que omnes homines vestri, et successorum vestrorum, sive sint de Sallone, sive de Granis, sive de Sancto Amancio, sive de Castro Sancti Mitrii, vel Castro Veteri, vel castris, villis, vel munitionibus in praedictis tenementis inposterum aedificandis, vel construendis, vel undecumque sint in perpetum immunes, liberi, et quieti, e_et redeundo ab omni pedagio, scisa(?), et exactione, vel alio honere quocumque nomine censeretur, quam velquam comes, vel successores ejus ponrrentu_(?) statuerent ad tempus vel in perpetuum in villa pontis Sancti Genesii. Item promittim_ vobis nos curaturos et facturos que Bertrandus Porcelleti filius quondam Guillelmi Porcelleti, hinc ad pascha proxime venturum clamabit vobis quiti_ albergam, quam habet jure pignoris in Castro Veteris et totum jus quod habet in villa et tenemento Sci Mitrii, ex donatione quam olim fulicis recordationis (illud ?) pater noster fecerat Guillelmo Porcelleto pa__ quondam dicti Bertrandi.

Quod si casu aliquo hinc ad pascha quod promisimus de Bertrando Porcelleto complere non possemus, promittimu_ vobis bona fide facere recompensationem pro hi_ quae dictus Bertrandus Porcelleti habet in dictis castris jure pignoris et donationis, ad cognitinem Ancelmeti et justacii de domino et Sennoria_ qu_ habemus in villis et tenementis de Pellissana, et de Confors, salvis omnibus aliis pactionibus, et conventionibus in instrumento praesenti contentis, et in robore suo perpetuo duraturis, promittentes vobis et successoribus vestris, et arelatensi ecclesia, per _ et per omnes successores nostros in bona fide nostra, et sub obligatione omnium bonorum nostrorum praesentium et futurorum uniu_ et singula supradicta salvare, defendere jure et judicio, et abomini violentia, et earata et firma habere in perpetuum et nullo tempore contra praedicta venire vel aliq_ praedictorum renunciantes in hiis omnibus supradictis ex certam scientiam, et ponte non decepti, non circumuenti minoris aetatis benefico, et specialiter omnibus legibus quae dicunt que si deceptio ultra dimidiam justi pretii vel aestimationis intervenerit in contractu, contractus ipse rescindi consuetudinario nobis, et successoribus nostris competenti et competituro, promulgato, et promulgando ; et ut omnia supradicta universa et singula bona fide compleamus, et quod nullo tempore nos vel successores nostri contraveniamus, dilectum nostrum Petrum Augerium in animam nostram jurare facimus. Et ego P. Augerius nomine et mandato dicti domini Comitis, haec omnia universa et singula supradicta bona fide attendere, et complere, et contra non venire in animam ejus juro. Acta fguerunt haec apud Arelatem, in palatio dicti Domini archiepiscopi ante capellam, anno dominicae incarnationis MCCXXV 30 idus Januarii. Testes interfuerunt praesentes Guillelmus prepositus, _ sacrista, __ danc vestiarius, Amelius prioir de Vitrola, Motetus et Raimundus Bert. canonici Arel(t) suprascripti, Raimundus Gantelmi, Guillelmus de Signa Blancus, Justacius, Albeta, Ancelmus Ferus, Ricavus de Tarascone, et Petrus Augerii consiliarii comitis suprascripti, Guillelmus Martinus monachus et sacrista Lyrinensis, Bertrandus Beroardus canonicus massiliensis, Aldebertus de Adavo, Arnaldus, P. de Camarato, Antardus Aurella, Mainaldus Aurella fratres _ bastonis, et _ Bert. Raimundus Auderius, Raimundus de Farnaria, P. de Thoro, Guillelmus de Miramari, Hugo Gaufredi, Hugo Mataron, Bert. Bolfarius, Guillelmus Agas_a, P. Folcardus, Guillelmus Boscarerius, Guillelmus Bontius, P. de Ripis et Guillelmus de Marvejolo.

Et ego Guillelmus Poncius Domini Comitis Provinciae notarius, qui, prout vidi et audiri han_ cartam scripsi mandato et voluntate ute_ partis, et hic meum sig. SIGNATURE apposit.

ANNEXE 2
24 janvier 1226

Raimond-Bérenger, comte de Provence, confirme la somme de 25000 sous de royaux, les acquisitions faites par la commune de Marseille des parts de seigneurie cédées par Raimond-Geoffroy de Trets, Raimond des Baux et Alasacie sa femme, Roncelin et Hugues des Baux et accorde aux Marseillais à perpétuité l'île de Caronte, le Château Marseillais, le port de Bouc avec les pêcheries et dépendances.

Original perdu ; copie contemporaine par le notaire Hugues Robin, AC Marseille AA10 ; Vicor-Louis BOURILLY, *La commune de Marseille des origines à la victoire de Charles d'Anjou (1264),* Dragon, Aix-en-Provence, 1926, p342.

Hoc est transcriptum cujusdam authentici instrumenti facti per manum Ugonis Robini, publici notarii massiliensis, cujus tenor talis est :

In nomine Domini amen. Anno incarnationis ejusdem millesimo ducentesimo vicesimo quinto, nono kalendarum februarii, indictione quarta decima, per hoc presens publicum scriptum, sit notum omnibus hominibus quod nos Spino de Surrexina, Dei gratia potestas Massilie, et Audibertus de Forcalcherio, de voluntate domini Raymundi Berengarii, comitis Provincie, et comunis Massilie electi arbitri ab ipsis predictis sive arbitratoriis ad determinandum et diffiniendum quid debeat percipere dictus comes pro eo quod confirmet ipsi comuni illam partem dominationis seu juris vel quam habebat Raymundus Gaufridus de Tritis in civitate Massilie, quam vel quod ipsa universitas emit ab ipso Raimundo Gaufrido et filiis suis, seu quocumque titulo ab eis habuit ; et dominationem seu jus dominationis quam vel quod habebat Raimundus de Baucio, ratione domine Adalacie, uxoris sur, sive ipsa uxor ipsius Raimundi in Massilia, quam vel quod comune massiliense habuit ab ipso Raimundo et uxore ejus predicta et filiis eorumdem ; et similiter de ea parte segnorie quam comune habuit a Roncelino vel monasterio Sancti Victoris occasione dicti Roncelini ; si contigeret etiam quod comune massiliense conveniret cum Ugone de Baucio et Giraudo Ademari de partibus quas dicunt se habere in segnoria massiliensi ratione uxorum suarum, quam partem dicti Ugonis sive uxoris ejus dicunt Massilienses commisam esse comuni massiliensi ; item quid debeat fieri a dicto domino comiti pro eo quod voluntate sua et de consensi habeat et teneat dictum comune castrum illud quod hedificavit ipsum comune in insula de Corenthe, quos appelatur Castrum Massiliense, et similiter de Bastida quam facit dominus comes in insula Sacnti Genesii ; habita supra predictis omnibus diligenti deliberatione, ita diffinimus et arbitramur.

Videlicet dicimus ut dictus dominus comes omnes predictas segnorias et jura, quocumque jure ad universitatem massiliensem pervenerunt vel de cetero pervenient, ipse dominus comes confirmet et laudet comuni massiliensi et faciat inde cartam publicam ad nostram cognitionem ; et pro ipsi omnibus confirmationibus tam presentibus quam futuris, comune massiliense det predicti domino comiti solidorum vigniti et quinque millia regalium. Item decimus et mandamus et arbitramur quod dictus comes propria voluntate et consensu concedat comuni massiliensi ut habeat et teneat in perpetuum insulam de Corenthe et Castrum ibidem hedificatum, cum portu qui appelatur de Bucco et cum piscatoriis et pertinenciis suis, et, si quod jus in eo, habet, dicti comuni det et cedat et promittat quod nunquam contraveniat per se nec per suos. Item precipimus domino comiti dicto et arbitramur ut ipse comes tollat et removeat vel removeri faciat omne opus quod factum est in insula Sancti Genesii usque ad

mensem, nec de ceteri aliquam munitionem vel bastimentum ibi faciat fieri nec permitta, nec comune massiliense similiter ibi faciat aliquam munitionem val bastimentum vel permittat fieri, sed homines pristine ville Sancti Genesoo redant et habitent in pristina dicta villa Sancti Genesii et domos ibidem habere possint ydoneos ad habitandum, nec comuni massiliensi liceat eos vel aliquem eorum, vel suos descendentes in cives vel juratos recipere. Et pro eo quo dictis dominus comes pro predicta concedet et confirmabit et faciet, dicimus et arbitramur et diffinimus quod ipse comes debeat habere quartum partem liberam et expeditam sine aliquo honere et sine aliquibus missionibus, de omnibus gausidis seu redditibus qui occasione dicti Castri Massiliensis comune massiliense perceperit in dicti Castro vel in ejus pertinenciis, scilicet in rippagis, gabellis, vel piscatoriis, vel bordigalis sive portu, sive lucris aliquibus ex dictis juribus et rebus provenientibus. Item, dicimus et arbitramur quod annuatim infra VIII dies ex quo fuerint requisitii, comes Provincie et ejus successores et tot de baronibus ejus et de militibus et probis hominibus ejus, et potestas qui pro tempore fuerit in Massilia et consules vel rectores et totidem de Massiliensibus jurant inviolabiliter observare pacem et concordiam inter dictum comitem et comune massiliense facta et omnia et singula supradicta, et quod bona fide et absque malo ingenio dabunt operam et curabunt ut omnia et singula inviolabiliter in perpetuum observentur.

Ad hoc, dominus comes predictus omnia supradicta laudavit et confirmavit et investivit syndicis Ricavo et Petro Bonovino predicta emptiones et Castrum Massiliense et insulam et portum, ut dictum est ; et promisit sub obligatione bonorum suorum comes predictus quod cum venerit ad perfectam etatem, predicta laudabit et confirmabit, sine aliquo precio vel dato, infra mensem ex quo requisitus fuerit a comuni massiliensi, et renunciavit minoris etatis et in integrum restitutionis beneficio, et predicta omnia et singula attendere et complere predictus comes predicto potestati et predictis syndicis, nomine comunis massiliensis, super Sancta Dei Euvangelia juravit, et cum dicto comite et pro eo, juraverunt Justacius, Guillelmus de Signa Blanchus, Albeta, Petrus Augerius, Aymericus de Taraschone. Ex adverso, nomine dicti comunis, predicti syndici omnia supradicta et singula predicto comiti attendera et complere supra Sancta Dei Euvangelia juraverunt et cum eis pro predicti comuni juraverunt clavarii comunis Massilie, scilicet Petrus Vetulus, Tortella, Jacobus Guillelmus.

Actum in consilio generali massiliensi, in presentia et testimonio magistri Cazuli, Raimundi de Bolbone, Petri Lupez, Aurelii de Balma, Giraudi Amici, Bertrandi Guirani, Guillelmi Provincialis, Guillelmi Poncii, notarii comitis, Guillelmi de Orta, Romei, canonici Forejuliensis, Raimundi de Bauxio, Ancelmi Feri, Augerii de Mari, Auberti Pisani, Guillemi Audoardi, Batsachi, Ancelmi Andree, Aicardi, Sarracene, Ugonis Sardi, Gauillelmi Iterii, Bertrandi Ricavi, Auberti Laudensis, Bonacosse, Guillelmi Ricavi, Bremundi Ricavi, Guillelmi de Plazencia, Johannis de Sancto Maximino, Ugonis de Conchis, Rostagni Rebolli, Egidi Cramonensis, Guillelmi Alberti, Johannis de Sancto Ylario, Guillelmi de Templo, Jacobi de Populo, Ancelmi Vulpis, Guillelmi de Bellomonte, Marini Dalmacii, Olricii Rogiati, Guillelmi Vivaudi Coinde, Guillemi Vivaudi juvenis, Raimundi Isnardi militis, Guitelmi de Mari et mei, Ugonis Robini, publici notarii massiliensis qui voluntate utriusque partis hanc cartam scripsi et in ea signum meum apposui.

Post hec, mandato domini Ugolini Domine Dame, potestatis massiliensis, hoc transcriptum manu propria scriptum et sumptum de predicto originali instrumento fideliter, nullo addito vel diminutio, autenticavi et in publicam formam redegi et signo meo signavi, ego Robinus, notarius supradictus.

ANNEXE 3
1323

Procès-Verbal de visite des Fortifications des Côtes de Provence et des munitions d'armes et vivres, depuis Albaron (Bouches-du-Rhône) jusqu'à la Turbie (Alpes Maritimes), AD B1103. (transcrit et édité en latin par le Dr Louis Barthélémy, Paris, Imprimerie Nationale, 1882, AD Delta 1734)

De Sancto Genesio de Martigo

Die secundo mensis marcii dicte sexte indictionis, prefatus dominus thesaurarius aplicuit apud Sanctum Genesium de Martigo, ubi facta per eum diligenti perquisitione de muris, fortaliciis, et aliis necessariis dicti loci, associatis sibi domino Hugone de Castronovo milite, et Bertrando de Castronovo, Bertrando Jaucerandi, Raymundo Grassi de Insula Sancti Genesii, et Guillelmo Damiani, bajulo domini prioris Sancti Genesii, et fratre Jordano de Avinione, monacho priatorus predicti, ad tutamen et defensamen dicti loci, dictus dominus cognovit et decrevit contenta in infrascriptis capitulis fieri debere tam per dominum dicti loci, quam homines loci ejusdem, sub penis et terminis subdistinctis ; et primo que per homnies ipsos fieri habent juxta ordinationem et mandatum domini dicti loci, videlicet :

Quod dictus dominus prior, sub pena perditionis feudi, per homines universitatis dicti loci januas seu hostia omnium domorum in facie maritime constructarum, que hostia versus maritimam in ea parte ubi sunt totaliter menia diruta exitum habent, et illas etiam violas, seu carreriolas, hospicia ipse separantes, per quas versus mare poteste exiri, et alia spacia que de hospicio ad hospicium sunt stabilita, siccis lapidibus claudi faciant et emurari ; et quod supra terricia dictorum hospiciorum fieri faciat obstacula lignea que parapectora nuncupatur et appellantur, vel berdescas supra ea in quibus terrica non sunt, et in eis amparapectora fieri non possunt, infra terminum videlicet quindene post Pasca proximo futurum.

Item, quod infra eumdem terminum, et sub eadem pena, dictud dominus prior, dicti loci dominus, menia sive muros dicte terre in locis quibus diruta sunt, vel minantur ruinam, excepta parte maritime, que ad presens reparari non posset, faciat per dictos homines reparari et emendari, et lapidibus projectabilibus supra ipsos muros staturis decentibus muniri, et in quolibet capite seu angulo dictorum meniorum versus maritimam pendentium, que de facili dirui poterunt, nisi celeri reparationis remedio, ut est primitus ordinatum, subveniatur, faciat fieri per dictos homines berdescas necessarias et oportunas ; et quod januas portalium dicti loci tam clavaturis, quam aliis necessariis, reparari faciat, taliter quod in antea tute et secure sub clavibus et barris singulis noctibus claudi possint.

Item, quod per certos homines dicte terre ad hoc aptos intra terram singulis noctibus excubiam fieri faciat diligenter.

Item, quod ab hoc die in antea, sub premissa pena, per homines ipsos die noctuque teneri faciat certos homines in solito numero in loco vocato *Balausena*, qui ibidem excubiam et farocia, tam flame ignee, quam fumi, faciant consueta ; unum longum, scilicet, farocium singulis noctibus in signum securitatis, et deinde faciant farocia, ignis scilicet de nocte, et fumi de die, quot ligna, seu galee in mari videbuntur, et prout videbunt fieri per loca circumvicina.

Item, quod ipsi homines, sub pena librarum decem per quemlibet fisci comodis aplicandarum, infra quindeanm post Pascha proximum sint omnibus armis necessariis decenter muniti ; illi

scilicet qui balistis et cadrellis, et alii aliorum armorum generibus se jurave scient se integraliter muniant, taliter quod infra dictum terminum sint prompti facere coram dicti domino thesaurario mostram de eisdem.
Sequuntur que per dominum priorem tantum fieri habent suis propriis expensis pro defensione castri ; videlicet, quod ipse, sub pena amissionis feudi, infra quinedam Pasche proximam supa ecclesiam Sancti Genesii, versus illam partem que terram et maritimam respicit, fieri faciat unum corritorum et unum parapectus lapideum, vel ligneum, decenter forte pro defensione dicti castri, ubi ipse continuam facit mansionem.
Item, quod supra turrim cohopertam teglissata, constructam versus illam partem que vallatum et granegam respicit a parte superiori extra dictum castrum unum corritorum et parapectus ligneum, vel lapideum, fieri faciat infra terminum prenotarum.
Item, quod supra aulam dicti castri, que Insulam Sancti Genesii respicit, aliud corritorium et parapectus fieri faciat circumquaque ligneum, vel lapideum, decenter forte, que loca faciat lapidibus ad sufficientam, ut expedit, muniri et forniri.
Item, quod quamdam turrim in qua erat columberium, sitam juxta coquinam, que turris est totaliter destructa, faciat integraliter fabricari, et quod, de una turri ad aliam que se ad invicem recte respiciunt, supra murum ejusdem castri faciat unum corritorum et amparapectus adificari et fabricari.
Item, quod ipsum castrum infra dictum terminum, sub pena premissa, et alia graviori regio arbitro, vel domini Senescalli Provincie, atque suo reservata, farina, vino, carnibus salsis, leguminibus, et aliis usibus hominum necessariis victualibus, que pro mensibus tribus hominibus decem sufficere possint, munire debeat et garnirre, cautus itaque et provisurus attente quod de victualibus hujusmodi proi mensibus tribus stabilitis, que in depositi et custodia salva recondantur, nil per quospiam, nisi in maximo et urgenti casu necessitatis expendatur, seu in aliquos usus convertatur.
Quod ipse dominus prior dictum castrum armis muniri faceret, non fuit factam mandatum, ex eo quia asseruit se decenter munitum ; quorum armorum sequuntur quantitates per nos dictum dominum thesaurarium vise ; videlicet :

Baliste sunt	decem
Cadrelli	M
Lancee	X
Scuta	XXIIII
Panceria	X
Spalleria	X
Cervellerie	X
Enses	XX

SUNT CONTINUE IN IPSO CASTRO

De Colona

Die autem secundo marcii, dictus dominus thesaurarius una cum bajulo Sacnti Genesii visitavit locum de Colona, prope maritimam constructum, et inspecta loci qualitate et conditione, diligenter cognitum fuit per eum nullam fieri posse vel debere fortalicium, sive murum ibidem, pro eo quia est locus solus et pauper, et in loco indefensibili constructus, ubi non sunt plura quam XV hospicia et est omnibus denudatus ; et quidquid fortalicii ibi fieret,

esset nimis sumptuosum, et opus perditum. Fuit tamen ordinatum per dominum thesaurarium quod gentes omnes sua bona mobilia in Sancto Genesio, vel Insula, tenerent et ponerent conservanda timore inimicorum ; et in casu ubi periculum et pressuram hostium viderent imminere et vigere, omnes ad dicta loca Insule et Sancti Genesii se debeant reducere pro salvamine eorumdem, et quod ipsum locum penitus derelinquant ; faciat tamen dictus bajulus per homines dicti loci farocia fieri in loco consueto, ut per ea possit cognosco securitas, vel lesio et perditio eorumdem.

(Ile-Saint-Geniès)

Die eodem secundo marcii, dictus dominus thesaurarius, una cum prefatis probis viris de Insula Sancti Genesii ad hoc vocatis, vidit, inspexit et diligenter circumvit dictam terram Insule, et omnia fortalicia interiora et exteriora prospexit ; quibus visis, et cognito per eum quod lictus locus est satis sufficienter fortis, et quod nulla reparatione meniorum, seu aliorum fortaliciorum, indiget ad presens, eo maxime quia fossatis pluribus, amplis et profundis, plenis aquis, est extra muros circumdatus, ordinavit ea que in subscriptis capitulis particulariter et distincte continentur, tam per bajulum, quam homines dicti loci fieri debere pro majoro ejusdem defensione et protectione, que mandavit exequi per eosdem in pleno parlamento ad hoc ex causa congregato, et sub penis infra expressis, videlicet :

Quod universi et singuli dicti loci Insule homines, sub pena librarum viginti per quemlibet regii fisci comodis aplicandarum, infra quindenam post Pascha proximum, sint omnibus armorum generibus decenter muniti ; illi videlicet, qui balistis uti scient, eas habeant, et cadrellos ad sufficientam, et alii universis armis se muniant ; taliter, et omni postjecta mora, quod in regressu dicti domini thesaurarii infra dictum terminum mostram facere possint sufficientem de armis eisdem, vel coram illo cui idem dominus thesaurarius ejus vices duxerit commitendas.

Item, quod dicte universitatis homines, sub pena marcharum argenti centum dicto fisco aplicandarum, per unum aut plures homines ad hoc aptos et expertos, eo modo quo hactenus est fieri consuetum, et melius si fieri potest, gardiam seu excubiam die noctuque, ab hoc die secundo in antea, et etam farocia in loco vocati *Canali Veteri* fieri faciant diligenter.

Item, quod dictus bajulus dicti loci, sub pena librarum centum, in antea farocium fieri faciat aliud supra palacium regie curie dicti loci, juxta modum qui hactenus servari consuevit, et ipse personaliter una cum certis dicte terre hominibus excubiam nocturnam faciant diligenter, et januas portalium singulis noctibus, que faciat per dictam universitatem reparari, si reparatione indigeret, sub clavibus et barreriis firmiter claudi.

Qui bajulus, vel ejus locumtenens, scilicet Petrus Aymonis pro parte dicti bajuli, et prefate universitatis homines in pleno parlamento congregati, requisitionibus et mandatis hujusmodi se obtulerunt et promiserunt efficaciter parituros.

Fuit etiam ordinatum quod in hospicio regio Insule teneantur continue per dominam Reginam Francie, vel ejus officiales, tres arcas sive cayshias cadrellis plenas, que emantur de proventibus et redditibus dicte domine per officiales predictis ; et super hoc fuit scriptum domino Jacobo Arduino de Aquis, ut hec exequi mandaret.

ANNEXE 4
1323

Traduction du texte précédent (AD B1103)

De Saint-Geniès du Martigues

Le 2ème jour du mois de mars, 6ème indiction, le susdit maître trésorier s'est dirigé vers Saint-Geniès du Martigue, où une fois faite l'inspection soigneuse des murs, fortifications et tout le nécessaire de ce lieu, en compagnie de Me Hugo de Chateauneuf militaire(?), et Bertrand de Chateauneuf etc… et frère Jourdain d'Avignon, moine du prieuré susdit, en vue du renforcement de la défense dudit lieu, ledit maître exposa et décrivit le contenu de la lettre qui doit être exécuté tant par le seigneur que par les hommes du lieu, sous les peines et sanctions sus-décrites, et tout d'abord ce qui doit être fait par lesdits hommes conformément aux commandements du seigneur dudit lieu, c'est-à-dire :
Que ledit seigneur prieur, sous peine de la perte de son fief, fasse fermer et emmurer avec de la pierre sèche, par les hommes de la communauté de ce lieu, non seulement les portes ou seuils de toutes les maisons construites en façade maritime, lesquels seuils en façade maritime, dans cette partie où les remparts sont totalement détruits, ont des sorties (issues), mais aussi ces ruelles ou *carreriolas* séparant les maisons et tous les espaces stabilisés qui sont entres les maisons, par lesquels il est possible de sortir vers la mer. Et que sur les *terricia* (terrasses) desdites maisons, il fasse faire des obstacles en bois qu'on appelle parapets, ou bien des bretêches sur celles qui n'ont pas de *terricia* et où on ne peut donc pas faire de parapets, le tout dans les délais c'est-à-dire une quinzaine après Pâques.
De plus, dans les délais et sous la même peine, ledit seigneur prieur fera réparer et rectifier par lesdits hommes les remparts ou murailles de la *terra* (du lieu) aux endroits où ils sont rompus ou bien menaçent ruine, excepté dans la partie littorale qu'il n'est pas à présent possible de réparer ; en haut de ces remparts il fera convenablement disposer des pierres jetables; et à la tête, aux extrémités où ces remparts donnent sur le littoral, qui pourraient facilement être détruites, à moins qu'on y fasse des réparations rapides, ce qui est primordial, il fera faire par lesdits hommes les bretêches nécessaires et opportunes. Et qu'il fasse réparer les portes des portails dudit lieu tant par des clavatures (*clous, ferrures ?)* que tout ce qui sera nécessaire, de manière à ce qu'elles puissent être comme auparavant sécurisées et protégées chaque nuit par des clavatures et des barres.
Qu'il fasse faire soigneusement chaque nuit une garde du terroir (?) par certains hommes aptes à cela.
De même qu'il fasse tenir par certains hommes en nombre habituel une garde et un farot au lieu-dit Balausena, tant avec la flamme qu'avec la fumée : 1 long farot chaque nuit en signe de sécurité et ensuite feront des farots, bien entendu de feu la nuit et de fumée le jour autant que de ligna (*bateaux*?) ou galées seront vus en mer, et à mesure qu'ils les voient les répercuteront par les lieux circonvoisins.
Ces hommes, sous le même délai (15 jours après Pâques) et sous peine de 10l, se muniront de toutes les armes nécessaires ; que ceux qui savent se servir de balistes et de quadrelles et toute autre sorte d'armes s'équipent intégralement, et aillent rapidement se faire inspecter par ledit maître trésorier.
Il s'ensuit que tout doit être fait par le seigneur prieur pour la défense du château sur ses propres fonds : c'est-à-dire que sous le même délai, sous peine de la perte de son fief, au dessus de l'église de Saint-Geniès, vers cette partie qui regarde la ***terra (***le lieu) et le littoral, qu'il fasse faire un chemin de ronde et un parapet en pierre ou en bois suffisamment fort pour la défense dudit château, qui est sa demeure régulière.

De même, qu'au dessus de la tour couverte de tuiles construite vers cette partie qui regarde le vallon et la grange, il fasse faire à partir de la partie supérieure dudit château un chemin de ronde et un parapet de bois ou de pierre, le tout dans les délais.
De même que sur la cour dudit château qui regarde (vers) l'Ile-Saint-Geniès, il fasse faire tout à l'entour un autre chemin de ronde et parapet, en bois ou en pierre, solide, afin de dégager un espace pour entreposer des pierres à suffisance.
De même, qu'il fasse intégralement reconstruire cette tour totalement détruite dans laquelle il y avait un colombier, située à côté de la cuisine ; de plus, de cette tour à l'autre située vis-à-vis, au –dessus des murailles du château, qu'il fasse édifier un chemin de ronde et un parapet.
De plus, dans le même délai sous de grandes peines infligées par le roi ou le sénéchal, le prieur fera des réserves de farine, de vin, de viande salée, de légumes et de toutes les victuailles nécessaire à l'usage des humains, qui puissent suffire pour 10 hommes pendant 3 trois mois, lesquelles victuailles placées dans un endroit sûr et sain, et qu'on y touche pas sauf en cas d'absolue nécessité.
En ce qui concerne les armes, il n'y a rien de spécial à faire, car le prieur déclare que le château est correctement armé ; suivent les quantités des armes que le maître trésorier dit avoir vues :
Balistes : 10, Cadrelles : 1000, Lances : 10, *Scuta* : 23, *Panceria* : 10, *Spalleria* : 10, *Cervelleria* : 10, Enses : 20.

De la Couronne

Le 2 mars ledit maître trésorier accompagné du bailli de Saint-Geniès a visité le lieu de la Couronne, construit près de la mer. Une fois inspecté la qualité du lieu et son état, il sût rapidement qu'il ne pouvait ni ne devait être faite aucune fortification ni muraille, parce que le lieu est isolé et pauvre et construit dans un endroit indéfendable, où on ne compte plus de 15 maisons, et qui est dépeuplé. Faire des fortifications ici serait très onéreux et de l'ouvrage perdu. Il fut ordonné par le maître trésorier que les personnes mettent à l'abri leurs biens précieux à Saint-Geniès ou à l'Ile, afin de les conserver à l'abri des ennemis. Et au cas où ils verraient un danger ou une menace ennemie, ils devraient tous se replier à Saint-Geniès ou à l'Ile pour leur sauvegarde et abandonneraient totalement l'endroit. Cependant, que le bailli fasse faire à l'endroit habituel des farots par les hommes dudit lieu pour qu'on sache s'ils étaient en sécurité ou en danger.

L'Ile Saint-Geniès

Le 2 mars, ledit maître trésorier, accompagné des honnêtes hommes de l'Ile Saint-Geniès appelés à cet effet a fait le tour de ladite « terre » de l'Ile, et examiné toutes les fortifications intérieures et extérieures.Après les avoir vues, et après s'être assuré que le lieu est suffisamment fortifié et que nulle réparation aux remparts ou aux autres fortifications n'est nécessaire à ce jour, d'autant plus qu'il est entouré de fossés amples et profonds, remplis d'eau, il ordonna ce qui est écrit dans des chapitres à part et distincts, c'est-à-dire que le lieu devra être défendu et protégé tant par le bailli que par les hommes dudit lieu ; tout cela il l'ordonna en parlement plénier assemblé pour ce motif et sous les peines déjà décrites. C'est-à-dire :
Que tous et chacun des hommes de l'Ile, sous peine de 20l d'amende infligés par les services royaux, avant une quinzaine après Pâques, soient correctement armés. Que ceux qui savent se servir de balistes, qu'ils les aient, ainsi que des cadrelles à suffisance, et que les autres se munissent de toutes sortes d'armes. Ils devront en faire montre au maître trésorier avant la fin du délai, ou à ceux qui l'accompagneront.

De même, que ladite communauté, sous peine d'un marc d'argent, par un ou plusieurs hommes aptes et compétents, fera désormais faire soigneusement la garde nocturne ainsi que des farots, de la manière habituelle et mieux si possible, au lieu appelé *Canali Veteri*.
De même que ledit bailli dudit lieu, sous peine de 100l, fasse faire un autre farot sur le palais de la Cour royale dudit lieu, de la manière habituelle, et qu'il fasse faire personnellement une garde nocture convenable du terroir et des portes des portails chaque nuit, qu'il fera si nécessaire réparer par ladite communauté, et fermement clore par des clavatures et des barres.
Que le bailli ou son représentant(?), c'est-à-dire Pierre Aymon et ladite communauté des hommes assemblée en parlement plénier acceptent ces réquisitions et ces ordres et promettent d'y pourvoir efficacement.
Et fut ordonné que dans la maison royale de l'Ile qu'on garde pour la Reine de France ou ses officiers 3 caisses pleines de cadrelles, qui proviendront des fruits et des péages dudit seigneur pour lesdits officiers ; et la dessus fut signé par le maître Jacob Arduin d'Aix, mandaté pour cela.

ANNEXE 5

Extrait de l'ouvrage d'Edouard Baratier, La Démographie Provençale du XIIIe au XVIe siècle, P, S.E.V.P.E.N., 1962, p49.

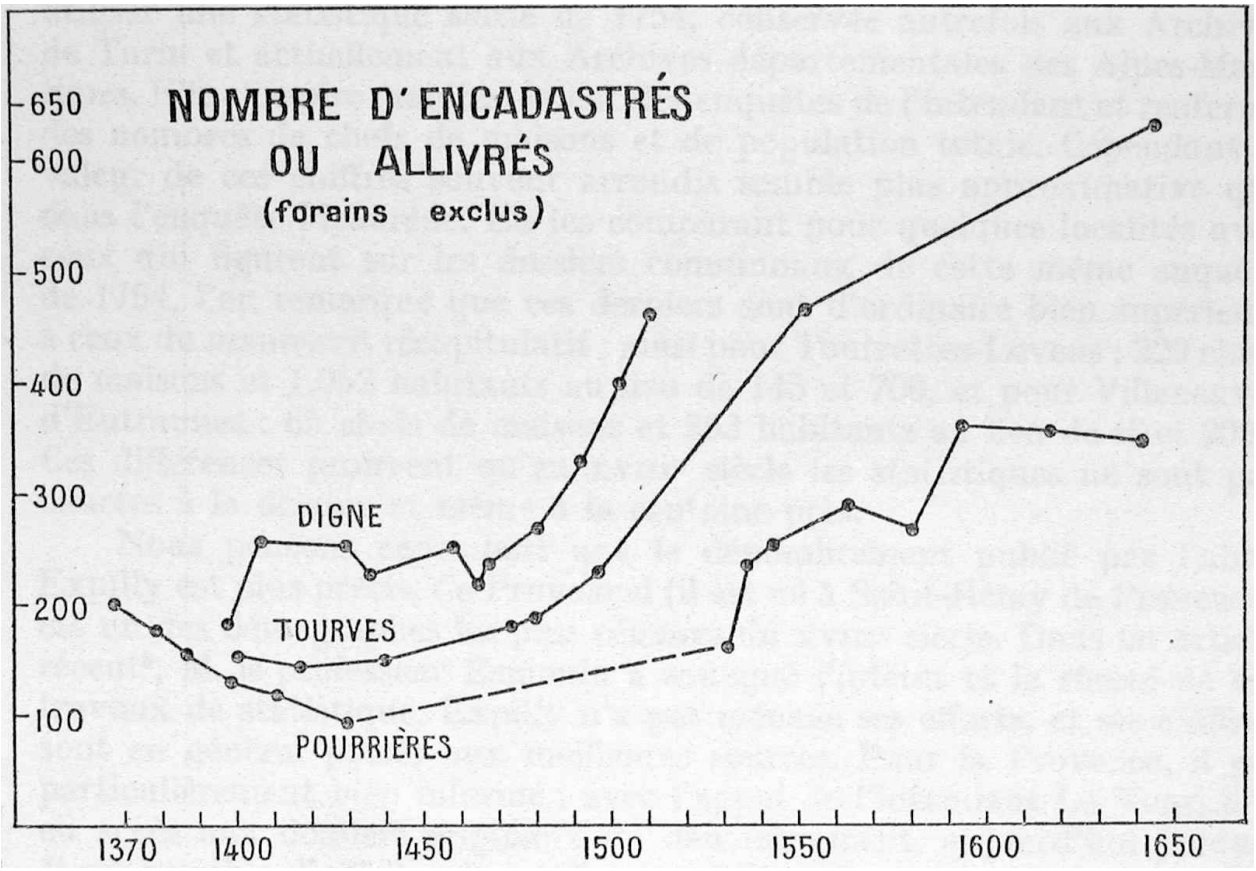

ANNEXE 6

Id., p47. « Graphique comparant l'évolution du nombre d'allivrés (forains exclus) et de maisons à Tourves au XVe siècle ».

	Allivrés	Maisons
1400...	154	295
1418...	145	257
1440...	153	241
1474...	182	200

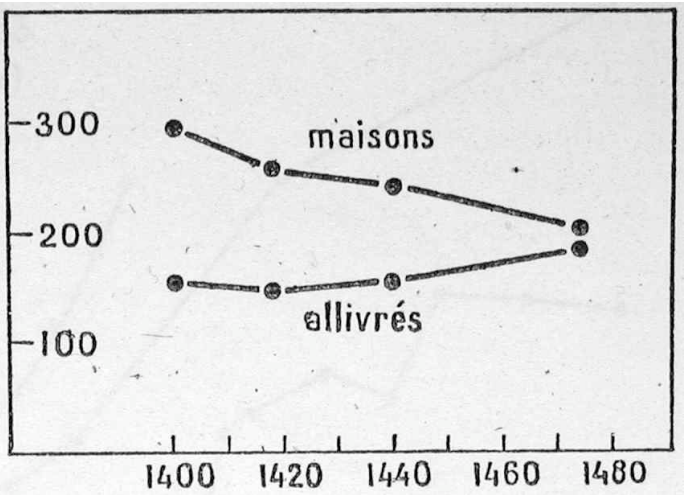

ANNEXE 7
AD B1261
1545

Transcription de l' « Enquête faite par Pierre Vitalis, maître rationnal et commissaire du Roi, et Arnaud Borelli, archivaire de la chambre des comptes de Provence, au sujet d'un procès entre Honorat Porcellet, seigneur de Fos, et la communauté de Jonquières. »

1) Examen de Jehan Lebre marchand de l'Isle de martegue et agé de 70 ans possèdant en biens 1000 florins.

Le 5/11/1545 constitue par devant nous Pierre Vitalis docteur en droit Seigneur de Porcelet conseiller du Roy et Me Rationnal en sa chambre des comptes et premier commissere et Arnaud Borelli rationnal et archivaire en ladite chambre Me adjoint, ledit Jehan Lebre tesmoing sur le serment qu'il a presté entre nos mains examen sur les faictz et articles produits par la communaulté manats et habitants de Jonquières tant en premier que en second lieu suyvant lartiquete cy jusré a dict et depousé que s'ensuict.

Teneur de ladite enquete : (…) Et premièrement interogé sur le premier article juste au procès commung feuillet XXXV après lui avoir esté leu et donné à entendre a dict du contenu en icelluy scavoir qu'il a **veu allant de Jonquières à la Tour de Bouc une maison en sorte de chateau qui sapelle le chateau de Saint-Geniès lequel château de St-Geniès est distant de l'Isle du Martegue et aussi de la ville de Jonquières envyron la VI ème partie d'une lieue** et dans icellui nya veu jamais aucungs habitans hormis les pères qui servent l'esglise de Jonquières qui soulloient demeurer audit St-Geniès et venoient servir l'eglise a Jonquières, aussi qu'il a veu **jusques à ce que labitation où ils demeuroient dans ledit St-Geniès a esté ruyné** que les prebstres susdict qui faisoient le service dudict audict Jonquières se sont retirés de tout audit Jonquières.

Sur le second desdits premiers articles après luy avoir esté leu et donné à entendre a dict que toute sa mémoire il avoit dict et appellé le château susdit le lieu et chasteau de St-Geniès.

Sur le 5ème desdits premiers articles a luy leus et donnés à entendre dict du contenu en icelle n'en savoir rien.

Sur le 7ème desdits articles acollé avec le troisième des nouveaulx interrogé après luy en avoir fait lecture et donné à entendre a dict du contenu en icelluy n'en savoir rien.

Sur le 8ème , 9ème et 10ème ensemble acollés desdits articles après luy avoir esté leu et donné à entendre a dict du contenu en iceulx articles scavoir **que une grand lieu et davantage loing de St-Geniès ya une chappelle de Ne Dame qui sappelle Notre Dame de la Couronne là où il appert par la ruyne y avoir été anciennement quelques maisons là ou il n'y a veu jamais aultre habitant que ung hermite** de ladite Chapelle Notre-Dame.

Sur le 11ème, 12ème, 13ème articles acollés avec le 4ème des nouveaulx (…) n'en sait rien.

Sur les articles adicionnaulx m___ a ladite artiquete et sur le 1er d'iceulx articles leu et donné à entendre audit tesmoing dict du contenu en icellui premier article ensemble faict entendre tout ce que est contenu aux articles mentionnés a icellui premier article navoit aultre chose que ce quil a dict et dépousé dessus / **bien est vray quil a ouy dire ni ne scavoit dire a qui que ceulx qui habiterent à la Couronne quant lassairent ledit lieu de la Couronne vindrent habiter avec ceulx de Jonquières**

Sur le 2nd desdits artcicles (…) ne sait que ce qu'il a dit dessus

Sur le 3ème, idem
Sur le 4èm (…) ce quil a dict quentiere vérité
Item sur le 7ème des articles nouveaulx… **scavoir sue tous ceulx que sont habitans dans le lieu et ville de l'Isle du Martegue disoient qu'ilz soient venus et descendus de Gascongne comme estoit le père dudit qui parle et plusieurs aultres quil connoict dans ladite Isle que ils sont venus dehors habiter que navoient jamais habiter ni venus de Saint-Geniès**, que les pasturages et les libertés dexploicter dans le Terroir dudit St-Geniès tout ainsi que font les manans et habitans de Jonquières qui tiennent et possèdent le dit Prieuré de St-Geniès et ce pour une enciesne coustume laquelle ont tousjour de lesdits de l'Isle pour raison qu'ils ont habité audit l'Isle et non pour raison d'être descendus des habitans enciens de St-Geniès, desquels dessendans de St-Geniès il n'a jamais veu ni connu ni ouy dire estre venus habiter en ladite Isle.
Sur le 8ème desdits nouveaulx articles (…) Que les habitans et manans de l'Isle qui sont des possèdants biens dans le Terroir de St-Geniès paient les tailles du Roy et autres charges auxquelles ils sont cotizés a salt(?) et à lieu__ pour raison desdits biens à la commune trésorerie et exacte__ de l'Isle pour une encienne coustume qu'ils ont en ces villaiges de Martegue par laquelle les charges se payent là où sont les habitans les personnes et non pas là où sont situés les biens et non seullement ceulx de l'Isle mais encore ceulx de Ferrières.
Sur le 24ème desdits nouveaulx articles comme a entendu et leu audit con parle a dict du contenu de icellui que ce quil a dict estre vray.
Plus na été interogé et après lui avoir faict lecture de sa déposition dict contenu vérité et foy de ce s'est(?) cy soubsigné. Jehan Lebre.

2) Examen de Robert Casteau Nou de Ferrières âgé de **91 ans** possèdant en biens 1000 florins

L'an et jour que dessus (…)
Et premièrement interogé sur le premier des premiers articles inséré au procès commung feuillet XXXV après lui avoir esté leu et donné à entendre a dict du contenu en icelluy scavoir qu'il a de toute son ancieneté veu allant de Jonquières à la Tour de Bouc loing **une mille** ou environ dudit Jonquières une Tour sive chasteau envyronné de creneaulx dans laquelle tour y a veu autrefois habiter seulement le **seigneur de Saint-Geniès** et moynes qui faisoient le service tant en l'église de Jonquières que à celle qui est **dans ledit chasteau** sans jamais y avoir veu d'autres habitans.
Sur le 2nd article (…) Quil a de toute sa souvenance ouy appelles ledit chasteau le chasteau de St-Geniès.
Sur le 3ème article (…) **a l'entour du chasteau qui est maintenant(sic) de St-Geniès certaine ruyne de pierres qui monsteroit que aultreffois y a eu ediffices.**
Sur le 4ème article (…) dict n'en savoir rien)
Sur le 5ème article (…) dict n'en savoir rien
Sur le 6ème article (…) comme il veoit le lieu de **l'Isle de Martegue est trop plus beau et plus plaisant que n'est la situation ou est ediffié le chasteau de Saint-Geniès duquel il a parlé dessus et la raison est que l'Isle du Martegue est ediffié dans le Martegue** et dans l'eau et l'eau y est tout au tour

Sur le 7ème desdits articles et 3ème des nouveaulx acollés (…) scavoir qu'il a ouy dire à son père qui luy disoit que avait ouy dire a ses prédeecsseurs que à cause de la guerre les habitans que soulloient estre au château de St-Geniès s'en vont foir les ungs par terrre et les autres par mer qui dessa qui della.
Sur le 8ème article (…) scavoir que une grand lieue distance du château de St-Geniès tirant vers le mydi et aussi distance de la Tour de Bouc une aultre grand lieue y a une petite église qui sapelle Notre Dame de la Couronne la ou appert avoir ruynes de maisons qui montre que aultreffois y a eu habitans.
Sur le 9ème article (…) ce lieu s'est tousjours appellé la Couronne et au temps passé se soulloit fère la garde de la mer **comme se faict encore aujour duy**
Sur le 10ème article (…) n'en sait rien
Sur les 11ème, 12ème et 13ème (…) n'en sait rien fors qu'il a ouy dire tant à son père que au jour d'huy a de gens de Jonquières que pour cause des guerres la Couronne et St-Geniès que il a dict dessus se sont déshabiter er sercher habitations et maisons qu_ se qu_ la **les ungs a Berre**, **les autres à Jonquières et à Saint-Chamas et les autres par là où ils pouvoient.**
(…)
Sur le 8ème des adicionaux (…) les tailles se paient pour des biens assis au prieuré de Saint-Geniès par les habitants de l'Ile de Martegue quant il arquestent quelque possession des hommes de Jonquières et à la ville de Jonquières ainsi quil a veu.
Sur le 24ème dict que ce qu'il a dict dessus contient vérité (…)

3) Examen de Ollivier Cappart de Ferrières âgé de 65 ans, possèdant en biens 800 florins
L'an 1545 et le 6 mars (…)
Sur le 1er article (…) scavoir qu'il est une chose **notoyre** que en allant de Jonquières à la Tour de Bouc y a en derniere **a main gauche près de l'étang de Caronte** un chasteau deshabité lequel n'est guère loing dudit Jonquières et de l'Isle du Martegue ainsi que l'on voit ocullerement
Sur le 2nd article (…) de toute sa souvenance il a appellé le chasteau susdit de Saint-Geniès
Sur le 4ème article (…) n'en sait rien
Sur le 6ème article (…) dit que le lieu où est ediffiée la ville qui sappelle Lisle de Martegue luy a tousjours semblé et semble encore avoir esté plus plaisant pour y habiter que le lieu où est assis le chasteau de Saint-Geniès pour ce que le lieu de l'Isle est envyronné de l'Estang de Martegue et **ledit chasteau de Saint-Geniès n'a mer que d'ung costé devers le couchant et a ledit lieu de l'Isle plus de comodité pour raison de la pescherie que le chasteau de Saint-Geniès**
Sur le 7ème article (…) n'en sait rien fors que l'Isle de Martigue sappelle Lisle
Sur le 8ème des premiers articles (…) il a ouy dire a de gens enciens plus que lui et a de plus il_es que luy qu'ils avoient ouy dire que au près de la grand mer vers le mydi une grand lieue loing de St-Geniès y soulloit avoir ung aultre chasteau
Sur le 9ème (…) dict que le chasteau que il a dessus dict que il a ouy sire sappelloit la Couronne
Sur le 10ème (…) il a ouy dire que leddit chastyeau sappelloit la Couronne tout ainsi il a ouy dire que y soulloit avoir des habitants

Sur les 11ème, 12ème, 13ème des premiers articles et le 4ème des nouveaulx (…) il a ouy dire aux anciens du nom desquels ne se retorde (sic) quy disoient avoir ouy dire que après que le chasteau de la Couronne fust gasté pour cause des guerres les habitants quy y estoient s'en vindrent et fuyrent qui dessa qui della et **qu'elz emigs en vindrent habiter à Jonquières**

Sur le 1er article des adicionaux (…) ne sait autre chose que ce qu'il a déposé dessus

Sur le 2nd des adicionaux, idem

Sur le 3ème, idem

Sur le 4ème.. ce qu'il a dict et dépousé contient vérité

Sur le 7ème des nouveaulx… tous ceux qui habitent dans la ville de Lisle de Martegue doù quils soient dessendus ne non(?) et doù qu'ilz soient venus et encore qu'ils soient **des montagnes de ce Pais** sont teus citoyens de l'Isle de Martegue et ont tousjours acoustume de fère tous exploiz dans le Terroir de St-Geniès et quant ils acquierent quelques biens et propriétés dans le Terroir de St-Geniès le possedent et peuvent posseder tout c__se quis_bz estoient habitans dans ledit Terroir de St-Geniès ainsi qu'il a veu et ouy user

Sur le VIIIème desdits articles nouveaulx (…) pour les biens qui sont tenus et possédés dans le Terroir de St-Geniès par les manans et habitants de l'Isle de Martegue, les tailles royaux se payent audit Lisle de Martegue et se cadastrent audit Lisle ainsi que a veu et ouy dire y avoir transaction et coustume que la où habitent les personnes dudit Lisle ou aultres y viennent habiter ayant biens dans le Terroir de St-Geniès payent les tailles Ainsi Lisle là où sont les personnes et non où sont lesdits biens.

Sur le 24ème des articles a dit que ce qu'il a dit et déposé contient vérité (…)

4) <u>Examen de David Roque de Ferrières âgé de 70 ans ou ----- possèdant en biens 1000 florins</u>

L'an et jour que dessus (…)

Sur le 1er des premiers articles (…) il y a un chasteau deshabité de gens lequel est distant non loin du Martegue et allant de Jonquières à la Tour de Bouc demeurant à main gauche là où il y a encore **debout le chasteau et une partie de l'église**

Sur le 2nd des articles (…) sappelle St-Geniès ainsi qu'il a tousjours ouy apeller

Sur le tiers des articles (…) ne sait rien hormis ce qu'il a dit dessus

Sur le 4ème (…) ne sait rien

Sur le 5ème (…) ne sait rien

Sur le 6ème (…) il est chose notoyre ainsi qu'il a veu et veoit que le lieu dans lequel la ville de Lisle de Martegue est fonder est trop plus beau et plus plaisant que n'est le lieu là ou est le chasteau deshabité de St-Geniès __ que ledit Lisle a de plus grand commodité et plus joyeulx pour estre comme il est envyronné de martegue et ledit St-Geniès na que d'ung costé devers le couchant la mer

Sur le 7ème (…) ne sait rien fors que cest trouvé quelque fois avec de gens qui les ungs disoient que les habitans qui soulloient estre à St-Geniès estoient venus habiter à Lisle de Martegue, et les aultres disoient que estoit venus de la Couronne habiter à Jonquières du noms desquels ne luy souvient.

Sur le 8ème (…) scavoir que une lieue loing de St-Geniès vers la Grand Mer et devers le mydy ya certaine ruyne de pierres là où il y a une église qui sappelle Notre Dame de la Couronne qui demonstre que aultres fois y a eu quelques habitants ainsi qu'il a veu.

Sur le 9ème(…) ce quil a dict dessus

Sur le 10ème (…) idem
Sur les 11ème, 12ème, 13ème acollés avec le 4ème des nouveaulx articles (…) idem
Sur les articles adicionaulx…. dit qu'il a ouy dire a plusieurs anciens desquels ne se retorde que disoient avoir ouy dire que Jonquières estoit partie de la Couronne et Lisle du chasteau de St-Geniès
Sur le 2nd (…) que ce qu'il a dit dessus
Sur le 3ème (…) idem
Sur le 4ème (…) ce qu'il a dit est notoyre et manifeste
Etc…

5) Examen de Guillaume Barthemieu pascheur de Ferrières et âgé de 60 ans possèdant en biens 1500 florins

(…)
Premièrement interogé sur le 1er article (…) quil est une chose notoyre ainsi quil a veu que partant de Jonquières à la Tour de Bouc demeure et est un chasteau qui n'est guère loing dudit Jonquières ni de Lisle de Martegue, lequel a toujours veu deshabité hormis quil y a veu demeurer le Seigneur de Saint-Geniès et quelques pères du nom duquel Seigneur ne luy retorde car **il a cinquante ans et les relligieux qui venaient servir leglise à Jonquières habitoient tous audit Chasteau.**
(…)
Sur le 6ème article (…) quant à ce quil a vu et veoit de présent la situation dans laquelle est édiffiée la ville de Martegue a son advis est trop plus beau et plus plaisant que n'est le lieu où est la Tour de Saint-Geniès mais que au temps passé dict n'en scavoir rien car il ne la pas veu
Sur le 7ème des premiers articles acollé au 3ème des nouveaulx (…) n'en sait rien mais il ouy dire a son grand-père que **des pierres du chasteau appellé de Saint-Geniès après qu'il fut ruyné se faisoient beaucou des édiffices des pierres de Saint-Geniès en la ville de Lisle /** laquelle ville de Lisle se soulloit appeler **Lisle de la Magdelleyne** et que Y soulloit avoir une chappelle de la Magdelleyne dans ladite isle et a ouy dire que là ou est ediffié Lisle du Martegue soulloit estre et **appartenir à l'archevesque d'Arles et que le comte de Provance le voullest avoir dudit Seigneur d'Arles pour y ediffier ladite Isle de Martegue**
Sur le 8ème (…) il a veu une grand lieue de St-Geniès sur le mydi près la grand mer une chapelle que l'on appelle Notre Dame de la Couronne là où il y a ruyne de pierre que monsteroit y avoir eu aultresfois chasteau
(…)
Sur le 10ème (…) a dict avoir ouy dire aux anciens qui avoient ouy dire aux aultres plus anciens que ledit lieu de la Couronne estoit habité de gens
Sur le 11ème, 12ème, 13ème des premiers articles acollé au 4ème des nouveaulx (…) scavoir a avoir ouy dire a ses ancestres que après que le lieu de la Couronne fust deffaict pour la guerre les habitans dudit lieu de la Couronne vindrent habiter à Jonquières mais n'a pas ouy dire de tous seullement que les gens de Jonquières sont descendus et partis de la Couronne.
(…)

Sur les nouveaulx articles et sur le 7ème article (…) il a veu de tout son temps que tous ceulx là qui ont habitations et résidance dans la ville de Lisle (encore quilz soient venus nouvellement de quelque part que ce seoit) ont faict et use quant aux exploict de Legueyrar et Pasturgar dans le Terroir de St-Geniès tout ainsi que font les habitants de Jonquières qui sont les subgetz du Seigneur de Saint-Geniès et ont leut habitations au terroir de St-Geniès
Sur le 8ème des nouveaulx articles (…) on paye les tailles là où sont les personnes (…)
(…)
Sur la 10ème (…) les gens de Jonquières pour les propriétés qu'ils ont au terroir de St-Geniès, ils en payent les droict de___ au Seigneur de St-Geniès

6) Examen de Romin Barcillon de Lisle âgé de 60 ans, possèdant en biens 1000 florins
(…)
Interogé sur le 1er et 2nd des premiers articles (…) scavoir vray quil y a ung chasteau en allant de la Tour de Bouc à Jonquières que demeure à main gauche et n'en guère loing de Lisle de Martegue et de Jonquières et est deshabité et nya jamais veu habiter que les pères et moynes qui soulloient faire le service de l'église de Jonquières soulloient manger et boyre dans ledit chasteau et viennent faire le service à l'église de Jonquières lequel chasteau sappellant chasteau de St-Geniès
Sur le 7ème (…) a ouy dire à son père que les **habitants de l'Ile de Martegue avoient privillege de pouvoyr aller prendre de pierres pour bastir au lieu de Saint-Geniès** et disoient son père que ce privillege estoit à cause que l'on disoit **que les habitants du temps passé de Saint-Geniès estoient venus habiter à l'Isle.**
Sur le 8ème… il avoit ouy que là où est aujourdhuy édiffiée une église de Notre-Dame appellée Notre Dame de la Couronne soulloit estre un **chasteau apellé de la Couronne** qui soulloit estre habité et **dudit chasteau ses prédécesseurs sont partis** ainsi qu'il a ouy dire à son père qui luy disoit lavoir ainsi ouy dire à ses prédécesseurs.
(…)
Sur les 11ème, 12ème, 13ème articles des premiers acollés avec le 4ème des nouveaulx (…) il a ouy dire à son père que **tous les habitants de la Couronne sont venus habiter à Jonquières**
Sur le 1er, 2nd, 3ème, 4ème articles des adicionaulx (…) ne sait que ce qu'il a dict dessus et que son père lui disoit quil lavoit ainsi ouy dire a ses prédecesseurs et que la vérité estoit telle que **les habitants de la Couronne estoient venus habiter à Jonquières à cause de la guerre des Cathellans.**
(…)
Sur le 8ème articles des nouveaulx, les tailles se biens possèdés à St-Geniès par les gens de Lisle sont payées à Lisle, (…) et aussi quelques uns de Jonquières venus habiter à Lisle paieront les tailles de leurs biens sis à St-Geniès à Lisle
(…)
Sur le 10ème (…) les hommes et habitants de Jonquières payent au terroir de St-Geniès censes et services(?) droitz de lods et ventes tant pour raison des maisons que pour les autres possessions qu'ils tiennent et possèdent au terroir de St-Geniès (…)

7) Examen de Anthoine Poucel pescheur de Ferrières âgé de 70 ans possedant en biens 250 florins

Premièrement interogé que les 7ème, 11ème, 12ème et 13ème articles des premiers avec les 1er, 2nd, 3ème, 4ème des adicionaulx accolés avec les 3ème et 4ème des nouveaux (…) il a ouy dire a des gens anciens qui disoient cavoit aussi ouy dire que le lieu de Lisle de Martegue avoit esté aussi habité des hommes que soulloient estre et habiter au chasteau de St-Geniès et disoient que Lisle et communauté de Lisle estoit **partie de St-Geniès et que ladite Isle après avoir esté creu et augmentée de plusieurs gens de lestranger** na__ et pareillement a ouy dire que au temps passé tous les habitants que soulloient estre habitants au lieu de la Couronne sont venus habiter au lieu de Jonquières et que ledit Jonquières aussi a esté creu et augmenté de **plusieurs autres sortes de gens de plusieurs nations** et disoient lesdits anciens ce que il a ouy dire et que dessus qu'ilz avoient ouy dire a de plus vieulx ses prédecesseurs que cella estoit la vérité au nom desquels anciens ne se retorde.
(…)
Sur le 7ème des nouveaulx articles (…) il a veu que tout et (comm)un(?) les manans et habitants de la ville de Lisle encore a __ soient venus ils abiterent daultres nacions dans St-Geniès ont leurs usaiges et pasturaiges et faculté de faire aultres exploictz dans le Terroir de St-Geniès et ya plusieurs desdits habitants qui tiennent et possèdent biens audit terroir de St-Geniès qui **sont venus et habitèrent de son temps audit Lisle de Martegue tant des montaignes de ce pais que de Gascogne** dont estoit parti le père du masson Pierre Lebre ainsi quil a veu et conneu/ sans toutefois quil sache dire si aucun desdits habitants de Lisle possèdant dans ledit terroir de St-Geniès soient des descendants de ceulx la que l'on disoit estre venus de St-Geniès audit Lisle.
Sur le 8ème desdits articles (…) dit qu'il a tousjours veu user et observer que les habitans de Lisle de Martegue disoient quils soient venus habiter audit Martegue de Jonquières ou alutres lieux payent les tailles et aultres charges pour les biens qu'ils tiennent et possèdent dans le terroir de St-Geniès dans la ville de Lisle (…)

8) Examen de Jehan de Laye de Ferrières et âgé de 70 ans possèdant en biens 400 florins

Et premièrement interogé sur les 7ème, 11ème, 12ème et __ des premiers articles avec les 1er, 2nd, 3ème, 4ème des adicionaulx accolés avec les 3ème et 4ème des nouveaux (…) il a ouy dire à son père et a ung nommé n___ Bousquet et Nicollas Barthellemy gens anciens de Ferrières qui disoient avoir ouy dire a de plus anciens qui disoient que **les habitants de Saint-Geniès avoient lassé ledit lieu de** St-Geniès **et cestoient venus habiter à Ferrières les premiers qui vindrent commancer habiter** as__ et **les habitants du lieu habité la Couronne furent les premiers que vindrent habiter et fonder ledit lieu de Jonquières.**
(…)
Sur le 7ème des nouveaulx articles (…) il a veu de sa mémoire que les habitants en la ville de Lisle de Martegue, encore **qu'ils soient venus d'estranges nations que des montaignes ou autres lieux** et comme il y a comment et connoit ung qui sapelle Bertrand Py et un autre qui sapelle Combet et autres semblables ont tousjours de faculté et libres de fère tous exploictz dans le Terroir de St-Geniès tout ainsi que ceulx qui habitent dans Jonquières mais ne scavoit dire si de ceulx là qui tiennent et possèdent biens dans ledit terroir de St-Geniès sont descendants et successeurs de ceux là quil a ouy dire que

vindrent de premier habiter Lisle seullement dict encore avoir ouy dire que la ville de Lisle est privillegié pour ce que n'a point de pro__ er pouvoyre fère tous exploictz dans le terroir de St-Geniès et de Fos.
Sur le 8ème (…) les habitants de Lisle ayant terres à St-Geniès payent tailles à Lisle ; ceux de Jonquières venus habiter Lisle payent la taille à Lisle pour leurs biens de St-Geniès

9) Examen de Louis Sadoul pescheur de Ferrière âgé de 60 ans possèdant en biens 50 escus

Et premièrement interogé sur les 7ème, 11ème, 12ème des premiers articles et les 1er,2ème,3ème,4ème des adicionaux acollés avec les 3ème et 4ème des nouveaulx… il y a environ 50 ans duquel feust veu ung de Ferrières appellé Bertrand Capard de Ferrières qui estoit fort vieux et disoit qu'il avoit ouy dire à son père **que les premiers qui jamais __ ediffier Lisle de Martegue estoient venus de Saint-Geniès et disoit que Lisle de Martique sappelloit en ce temps là Lisle du Pont de Saint-Geniès** par reson que ladite Isle est près du Pont de Saint-Geniès lequel Pont est cellui soubz lequel passe la canal du bourdigou de Saint-Geniès et **disoit aussi ledit Capart quil avoit ouy dire que les premiers qui vindrent ediffier Jonquières estoient venus de la Couronne**.
(…)
Sur le 7ème article des nouveaulx (…) il a tousjours ouy dire et veu gens manans et habitans de Lisle de Martegue doù quils soient descendus __ venus ont toujours de semblables labert d_plac_es dans le terroir de St-Geniès tout ainsi que font les manans et habitants de Jonquières qui ont leur village et habitations dans le terroir de Saint-Geniès et ce a esté et est ainsi quil a ouy dire suivant quelques transactions que a esté faictes entre la communaulté du Martegue et de Jonquières et a tousjours vu et conneu plusieurs nouveaulx habitants dudit Lisle Nouriguiers et aultres user et exploicter dans ledit terroir de St-Geniès que lesdits de Jonquières.

ANNEXE 8

Transcription effectuée **par Edouard Baratier** des lettres d'Henri II approuvant la tentative d'Union de 1549, ainsi que de l'original de l'Acte d'Union de 1581. Extrait de Provence Historique, t. XIV, n°55, 1964, p97-107.

Lettres d'Henri II approuvant l'union des communautés de Lisle, Ferrières et Jonquières (juin 1549)

Enregistrées à la Cour des Comptes d'Aix, AD B42 (Perdicis), f°171

Henry, par la grâce de Dieu, roy de France, comte de Prouvence Forcalquier et terres Adjacentes à tous présens et advenir salut. Receue avons l'humble supplication de nos chers et bien amés les manans et habitants des troys comunaultés des villes de Lisle Ferrières et Joncquières contenants que lesdictes villes sont joingnantes et contigues l'une de l'aultre sans aucune séparation d'aultres terres et seigneuries entre deux, au moyen de quoy et aussy pour la situation desdictes villes et alliées de consanguinité réciproque qu'ils ont l'une à l'aultre ainsy que les manans et habitants d'icelles, nous ont faict rernonstrer par leur depputé qu'ils ont envoyé par deçà ils desireroient singulièrement que nostre bon plaisir fut leur permettre et consentir qu'ils se peussent joindre et unir l'une à l'aultre soubs le nom de la dicte ville de Lisle qui est la plus apparent , pour dorez-novant, et en commun porter les charges qu'ont esté et pourront estre lesdictes villes respectivement et aussy joyr et user des privilèges franchises libertés imunités et exemptions qui leur ont esté par nos prédécesseurs comtes de Prouvence parcydevant respectivement octroyés et concéddés, nous suppliant et requérant sur ce leur impartir nos grâce et provision convenable.

Scavoir faisons que nous, inclinans liberallement à la supplication et requeste desdicts manants et habitans en faveur mesmement de la bonne et grande fidélité loyaulté et obeyssance qu'il nous ont tousjours portée depuis la réduction dudict pays en nostre obeyssance et des bons et recomandables services qu'ils ont faict à nos prédécesseurs et à nous ainsy que nous avons esté bien et deuement advertis et ad ce qu'ils ayent occasion de continuer et persévérer tousjours de bien en mieulx, pour ces causes et aultres à ce nous mouvans, desirants leur subvenir en cest endroict et aultres leurs affaires, attendu l'amytié et unyon que iceulx manans et habitans font voluntayrement des ungs aux aultres, les dictes troys villes terres et seigneuries de Lisle Ferrières et Joncquières avons des vouloirs et consentement d'iceulx manans et habitans et de nos certaine science, playne puissance et autorité royal et prouvenceal par ces présentes unyes et incorporées l'une avec l'aultre soubs le nom de la dicte ville de Lisle pour doresnavant et en commun, comme dict est dessus, porter les charges qui ont estés et pourront estre ès dictes villes respectivement et sans aucune diminution d'icelles, d'aultant seullement que ce qui se souloit faire séparément pour les troys ce fera et acquitera par cy après en ung comme n'estant que ung mesme corps et conseil qui se fera en la dicte ville Lisle selon et ainsy que ceulx de la dicte ville ont accoustumé faire tant à l'ection [sic pour election ou occasion] des officiers [de] police de la ville que aultrement,

Si donnons en mandement, par cesdictes presentes, à nos amés et féaulx les gens de nostre court de Parlement dudict Prouvence, maistres rationnaulx de nostre Chambre des Comptes et Archifs au dict Prouvence, général aient sa charge en administration de nos financez audict pays, au séneschal dudict Prouvence ou sort lieutenant en à nous nos aultres justiciers officiers en subgects qu'il apartiendra, que de nos presentes union et incorporation ils facent souffrent et laissent lesdicts manans en habitans joyr en user plainement paysiblement en perpétuellement, ainsy et par la forme et manière que dessus est dict, sans en ce leur faire mettre ou donner ne souffrir leur estre faict mis ou donné aulcun trouble ou empeschement, au contrayre lesquels, si faicts mis ou donné leur estoint, mettez ses ou faites mettres incontinent et sans délai à plaire en entière délivrance en au premier eztat. Car tel est notre plaisir et afin que ce sois chose ferme et estable à toujours nous avons faict mettre notre scelle à cesdictes presentes sauf en aultres choses nostre droit en l'aultruy en toutes. Donné à Saris Germain en Laie ou mois de juing l'an de grâce mil cinq cens quarante neuf et de rostre règne le troysiesme.

Accord de l'union de Lisle, Ferrières et Jonquières (21 avril 1581)

D'après l'original avec signatures autographes sur la minute du notaire Pierre Aycard, AD378 E76, f°151 à 165. Autre copie d'époque dans le fonds de Montmajour, AD 2H419.

Au nom de Dieu tout puissant l'an mil cinq cent quatre vingts en un et le vingt uniesme jour du mois d'avril environ deux heures après-midi, à tous soit notoire comme ainsi soit que se devoir et charge d'un chacun qui a maniement des affaires publiques est de veiller au bien en profit d'iceulx y rapportant toutes ces vigilances cures en actions sans respect ni réserve de son particulier en faisant l'expérience par traict de temps et exemple de l'autrui découvrir et congnoistre à chacun se quy peult estre de son proffit et advantaige pour le remarquer et procurer. A ceste cause ayant este les lieux de Lisle, Jonquières et Ferrières partiqulièrement conduicts par trois sépparées comunaultés et assemblées de corsps de ville et senty chacun d'iceulx tant pour sa proximité que pour l'affluance du trafic et négoce mesmes en tempts de calaminé de peste aux villes et cités voisines de Marseille en Arles de combien leur seroit plus avantageulx et fort leur union à un, tant pour leur tuition et defferce en cas d'abord et effort d'ung ennemy estrangier que pour le bien général et particulier du peuple au trafic et négociation sois de ceulx du pais voisins ou estrangiers remetant telle paix, reppos et tranquilité parmy lesdits lieux qu'ils soient entièrement despoullés de toutes divisions et esmotions que à occasion de ce les avoit par cy devant travaillés, mesmes y estants ad ce convyés par l'assiette des lieux sépparés seulement par le canal de l'eau de sa mer qui coule dans l'estang du Martigues, veillans les principaulx desdicts lieux au bien de leur citoiens et habitans et après plusieurs conférantes de ce projet, se présentant encores pour cest effect la visite en ce lieu de l'illustre prince Henry d'Angoulesme, grand prieur de France, admiral des mers de Levant, gouverneur et lieutenant général pour Henry treizième, roi de France et de Pouloigne au present pais de Provence, assister ledit seigneur gouverneur de la personne et conseil de monsieur Me Lois Carriolis, président en la cour de Parlement, messire Anthoine des Martin, baron des Baux, seneschal de Beaucaire, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller en son Conseil d'Estat et cappitaine de cinquante lances de ses ordonnances et monsieur M^{e} André Addillion, sieur de Montmiral, conseiller en la dicte court ; aiant par permision dudict seigneur gouverneur esté faicte assemblée généralle de tous chefs de maisons desdicts trois

lieux en la chappelle Sainct-Sébastian près la porte dudict Lisle, en présence desdicts seigneurs, le jour d'hier vingtietme à huit heures de matin et propozé par la bouche de monsieur Me Estienne Bernard, maître des Requestes de la Royne, advocat audict Parlement et juge en la principaulté du Martigues, les raisons pour lesquelles chascun debvoit entendre à la dicte union et la requérir audict seigneur gouverneur et son dict conseil mesmes de tant plus qu'il la trouveroient réuscir au bien du service du Roi et prompte éxécution de ses mandements.

Les susdits, assemblés par autorité dudict seigneur gouverneur et à voix de trompe à la manière acoustumée par Reulet Fenaud sergent et trompete ordinere desdicts lieux, estant le nombre d'iceulx chefs de maisons desdicts quartiers de Lisle, Jonquières et Ferrières jusques au nombre de cent cinquante neuf faisant la plus grande et meilheure partie desdictes comunaultés, touts lesquels, l'ung après l'aultre ayant oppiné sur la proposition de ladicte union, auroient tous unanimement accordé et acepté icelle, fors et excepté huit seulement de tout ledict nombre qui auraient porté oppinion contrere ; desquels susdits, assemblés comme dict est à la chappele Saint-Sebastian et en présence dudict sieur gouverneur et son dict conseil, le nom s'ensuit :

Et premièrement de la dicte communaulté de Lisle : sire Anthoine Aycard conseul, Arvieu Montagoule conseul vieux, Jehan Vacque le noir, Pierre Degoa, Claude André, Leydier Coulet, Jehan Diegon, Jacques Chambon, Jehan Ycard fils de Nicolas, Claude de Vaulx, Jehan Arlot, Jehan Andrieu, Michel Coste, Pascal Fournier, maître Barthelemy Catrebards, Tropheme Maigre, Jacques Bernard, Andrieu Dodon, Guillaume Bertrand, Baltezard Couture, Baltezard Durant, Honnoré Pin, maître Anthoine Jacques Jehan Ycard fils d'Ycard, Jaumet Brun, Anthoine Abeille, Poncet Pistole, Eyrier Degoa, maître Jehan Lebre, Anthoinne Andrieu, Michel Tenque, François Abeille, Laugier Henry, Pierre Pierre, Pierre Cabre, Jacques Bertrand, Claude Coste, Estienne Andé, Aymet Chaud, Phelip Mathieu, sire Guillen Bartolomy, Estienne Vacque, Jehan Maigre, Claude Boneton, Jaumeton Briaud, Bertrand Boneton, Jehan Rodes, Jacques de Vieulx Camut. Pierre Barcillon, André Félix, Pierre Bartolomy, Laurens Bertrand, maître Matieu Mongin, Nicolas Tenque, Loyson Henriq, Claude Tazelin, Pierre Abeille, Anthoine Boudin, Bartolomy Roet, Michel Fustier, maître Antoine Romey, Jaulmet Pailles, noble Jehan Jerosme Laurens, Emerigon Ycard, Vincens Roux, Alixandre Abeille, Claude Nuirate, maître Anthoine Arnely, Jehan Couture, Domergue Baldif, Girard Delphin, Jaumet Baudin, messire Michel Roussin, Jehan Bartolomy, Estienne Coste, maître Pierre Argeme, Bartolomy Pichate, messire Antoine Barcillon, maître Pierre Ycard et Michel Puech tous chefs dudict Lisle.

Dudict lieu de Jonquières : Nycolas Sabatier, et Tropheme Senequier conseuls, sire Bartolomi Paignon, Sauvere Chave, Esteve Rivière, Guillen Barcillon, Anthoine Coutat, Bernard Sabatier, Dary Patot, Claude Beaumond, Jehan Gallon, Peyron Sabatier, Claude Marraboutin, Honnorat Patot, Urban Boatier, Jehan Barcillon, Alixandre Deidier, Mathieu Patot, Anthoine Roussin, Pierre Puech, Nycolas Patot, Baltezard Bouyer, Jollian Anthoine, Anthoyne Sabatier, Jehan Rivyere, Estienne Boatier, Jehan Beaumond, Thomas Maistral, Anthoine Alloard, Bertrand Anthoine, Jaumet Allene, Jehan Sabatier, Monnet Tourre, Peyron Audibert, Jehan Audibert, Bertrand Patot, Elzias Roguet, Guïllen Venel, Jehan Bouyer, Lyonard Venel et Michel Estrine.

Et dudict lieu de Ferrières, maître Cipprian Brun lieutenant de viguier, Pantelin Boze, Sperit Sauvaire, conseuls, Benoist Cappard, Anthoine Mingual, Anthoine Turc, Bertrand Sadoul, Jacques Abeille, Raphael Bousquet, Girard Cappart, Laurens Goussard, Bernard

Eissalene, Leydier Sadoul, Anthoine Bartholomi dict Pichou, Thoumas Tort, Antoine Bartolomy, Michel Coulet, Nycolas Goussard, Hugon Basset, Poncet Bartholomy, Guillen Touffany, Guillen Peyre, Sauvaire Engallier, Jacques Spitalier, François Amielh, Laurens Abeilhe, Marquet Turc. George Colomb. Charlot Bousquet, Pierre Gaignaud, Estienne Turc, Jehan Serre. Maurize Jusbert, Pierre Dubois, Dary Mugnal, Claude Abeille, Jehan Grandfustier, Imbert Sadoul, Grégoire Espitalier, et Claude Argeme.

Suyvant touteffois lequel accord et résoluction de la dicte union, tous les dicts assemblés auraient depputé, assavoir, ceulx dudict Lisle : Anthoine Aycard consul et Arvieu Montagoule conseul vieulx, maitre Guillaumes Bartholomy appothicaire, Bartholomy Catrebards notere, Aymets Chaud, et Honnoré Pin ; de la part de ceulx de Ferrières Pantelin Boze, Sperit Sauvaire conseuls, maitre Pierre Duboys, et Raphaël Bousquet, Giraud Cappart et Anthoine Turc et pour ceuix de Jonquières : Nycolas Sabatier, Tropheme Senequier conseuls, Bartholomy Paignon, Jaumet Allene, Jehan Barcillon, et Anthoine Coutet ; ausquels feust donné pouvoir par ladicte assemblée dresser et arrester les articles qu'ils cognoistroient et jugeroient bons requis et nécessaires pour le bien et perffection deladicte union et lesquels dépputes présens auroient acepté ladicte charge, pouvoir et comission.

En éxécution de laquelle charge, ledict jour à une heure après-midy, lesdicts depputés se seroient assemblés à l'esglise parrochiale de Ferrières en présence dudict sieur juge et, serment au préalable presté l'ung après l'aultre sur les saincts évangilles, auroient après avoir heue deue conférance et meurement délibéré ce qui estoit pour le bien de ladicte union unanimement accordé les articles cy dessoubs incéres.

Et advenant landemain vingt ungnièsme dudict moys, à la mesure requeste desdicts depputés et par authorité dudict sieur gouverneur, auroit esté de rechef faïcte convocation à cry public et voix de trompe à la manière acoustumée des susdicts chefs de maisons qui cestoient treuvés à la précédente assemblée et tous autres chefs desdicts lieux appellés pour se rendre à l'ésglise parrochiale dudict Ferrières où, estans environ deux heures après midy, ledict seigneur gouverneur et son dict conseil y seroient survenus, ensemble monsieur maître Raymond de Piolenc, sieur de Saint-Julian, conseiller du Roy et son procureur général en sa dicte court de Parlement, en présence desquels lesdicts articles auroient esté leuz par aulcung desdicts depputés à haulte et inteligible voix pour estre entendus par tous ceulx de ladicte assemblée desquels le nom cy après s'ensuit. scavoir de ceulx de l'Isle... [s'ensuit une liste de noms un peu moins fournie que la précédente pour les trois communautés].

... Lesquels articles, ouys et bien entendus par icelle assemblée et derechef interrogés par ledict sieur gouverneur et son dict conseil s'ils les accordoient et appreuvoient tous, unanimement auroient acquiessé et respondu qu'ouy par cris et levation de mains et requis acte de la lecture et approbation dessusdits articles, le tout soubs le bon plaisir du Roy et volunté et consentement de monseigneur Phelipes Emanuel de Lorraine, duc de Mercure, pair de France et madame la princesse de Martigues sa femme, pour estre perpéctuellement et par cy après lesdicts trois lieux de Lisle, Jonquières et Ferrières, unis et incorporés à un seul corps de comunaulté aux qualités, accords et conventions descriptes et contenues ausdicts articles desquels la teneur s'ensuit.

Teneur des Articles :

1 Premyeremant que pour l'exécution de ladicte union lesdictes trois comunaultés seront réduites et remises à un seul corps de ville et maison publique, lequel sera appellée et intitulée d'hors en advant la ville de Martigues composée des quartiers de Lisle, Ferrières et Jonquières.

2 Que pour la création du nouvel estat d'icelle ville de Martigues sera faict et tenu ung conseil général anuelement à nostre dame de demy auost auquel seront esleus trois conseuls, ung de chascun quartier, par sort de febves blanches et noires, à la nomination des conseuls sortans de charge, desquels le plus vieulx nommera le premier et consecutifvement le segond et tiers ; et où le nommé par aulcung d'eulx ne seroit reçeu, ils nommeront autre jusques qu'il soit reçeu nouveau successeur à leur charge ; et sera ladicte nomination et élection sans dinstintion condition et qualité des personnes ; desquels conseuls esleus le plus vieulx et algé tiendra le premier lieu et consecutifvement les deux suivants sellon leur eaige de quelque quartier que soit indiférement.

3 Et pour donner commensement à la création dudict nouvel estat pour l'année prochaine que sera audict jour nostre dame d'auost prochaine, le premier conseul de Lisle nommera premyer ung de son quartier, après celuy de Jonquières et Ferrières respectivement pour ceste année seulement ; lesquels nommés seront après oppinès et febvés pour estre receus par le conseil quy est à présent de trente six.

4 A esté accordé que par le dict conseil de trente six qui est à présent seront audict jour nostre dame nommés et esleus vingt quatre conseilllers qui est huict pour chascun quartier, lesquels ou les deux pars d'iceulx deubement assemblés auront entier pouvoir d'ordonner et pourvoir aux afferes de la police qui se présenteront soit pour estat de peste guerre ou autres semblables.

5 Aussy est accordé et arresté que pour l'imposition des tailles, assiete de deniers, pour fortiffications, répparations desdicts lieux Importans et autres grands affaires de poix regardant l'estat d'ycele comunaulté, en sera faicte délibération et ordonnance par soixante conseilliers de la dicte comunaulté, qui seront les vingt quatre vieulx, vingt quatre nouveaulx et douze quy seront encore adjoustés à ceffins par ledict conseil général, affin qu'il se treuve ledict nombre de soixante composé de vingt de chascun quartier ; lequel nombre de soixante ou deux parts d'iceulx légitimement assemblés auront pouvoir de délibérer conclure et arrester des susdictes affaires grands et importans et iceulx fere éxécuter comme de raison.

6 Pareillement a esté accordé que par ledict conseil de soixante sera anuellement créé un trésorier honorere ; lequel sera une année du quartier de Lisle, l'autre de l'ung des autres quartiers et conséqutifvement d'an en an par ordre d’ung des trois quartiers ; et lequel sera nommé par le premier conseul et sera la charge d'icelluy d'exiger et recouvrer tous les deniers de ladicte ville du Martigues, soit les ordonnés et imposés par le conseil d'icelle ou de leurs rentes droicts proffits et revenus suivant l'estat que luy en sera a ces fins baillé par lesdicts conseuls.

7 Il a esté néanmoingts accordé que, quant aux deniers des tailles vingtains et imposts que seront assis et mis sus par le conseil général, seront exigés par celuy quy fera la condition de la dicte comunaulté meilleure ; et par ce sera l'exaction de tels denyers

baillés au rebats à la chandele en cautionant par celuy à quy en sera faicte délivrance et à la charge de remetre ez mains dudict trésorier honnorere lesdicts deniers ; desquels denyers et autres que ledict honnorere trésorier recepvra ou luy seront donnés par estat, sera tenu en rendre compte pardevant six auditeurs esleus par ledict conseil général ; lesquels seront choisis de deux de chascun quartier et ès présences des conseuls vleulx et noveaux et prestera le reliqua dont se treuvera redevable le remetant incontinent ès mains du noveau trésorier.

8 Et finye la dicte anné, ledict trésorier entrera en charge de tresorier des hospitaulx pour l'année ensuivent et rendra compte de son administration pardevant les diets auditeurs de comptes establis par ledict conseil.

9 Sera aussi par ledict conseil général faict élexion de trois cappitaines, un de chascun quartier, ayans toute puissance de commander la garde tant de nuict que de jour desdicts quartiers. remetant tousjours les clefs entre les mains du conseul de son quartier ; lesquels cappitaines seront nommés et proposés par chascun conseul de chascun quartier et febvés par le dict conseil ; et lesquels seront du conseil supernoméreres desdicts soixante, pourtant voix et oppinion délibérative comme lesdites soixante et auront ranc d'honneur, sellon leur eaige comme les conseuls après ledict trésorier

10 Néanmoingts sera faicte élexion par ledict conseil général d'ung greffier dudict conseil, notere roial, sur la nomination dudict premier conseul ; qui sera aussi febvé, lequel sera trianual, et par lequel en tous conseils et assemblées les oppinions des assistans seront partiqulièrement escriptes.

11 Davantaige, pour conservation et seuregarde des actes et documens publiques deladicte comunaulté, sera faict inventere et description des papiers privillèges tiltres documens et nouvelles provisions de la dicte comunaulté, lesquels seront repposés à ung coffre que sera faict à ces fins et tenu à la maison comune, avec trois clefs que seront tenues par chascun desdicts conseuls ; lesquels se chargeront desdicts papiers pour en rendre compte à la fin de leur charge et les remetre aux nouveaux conseuls en présence dudict conseil général.

12 Item les conseuls et cappitaines de chascun desdicts quartiers sortans de charge seront et auront la charge de l'heuvre de l'esglise parrochiale de chascun desdicts quartiers respectivement, comme les conseuls vieulx font à présent, et, sortis de ladicte année, les trois conseuls desdicts quartiers, tous ensemblement, auront la charge des recteurs des hospitaulx et pouvres Saint-Lazare pour l'année d'après et ainsi des autres ensuivants.

13 Les extimateurs seront anuelement esleus par ledict conseil général à la nomination desdicts conseuls, un de chascun quartier et du nombre des vingt quatre conselliers, comme et semblablement les regardateurs et poiseurs, deux de chascun quartier et presteront le serement à l'acoustumée.

14 Et en tous les conseils tant généraulx partiquliers que assemblées que ce feront pour les afferes de ladicte communaulté, le premier conseul proposera durant les quatre premiers mois de son année et en après le segond consul et les quatre mois derniers le tiers conseul, et en absence ou empechement de l'ung d'iceulx le premier en estat.

15 Et se fera la nomination et création desdicts conseuls et autres dudict nouvel estat anuellement, à chascun jour et feste Nostre Dame de demy-auost, comensant la

présente année mil cinq cens quatre vingts et un, comme est dict cy dessus ; auquel jour tous les conseuls et conseilliers du nombre de soixante seront tenus se treuver sur peyne pour chascun deffaillant de quatre escus, appliquables moitié aux pouvres et moitié à la répparation de la maison commune, sauf leur absence ou autre légitime empéchement, auquel cas au lieu et place desdicts deffaillans seront prins d'autres des autres années précédentes.

16 Toutes rentes et revenus partiquliers desdicts quartiers procédans des rièves imposts terres paradieres moulins eaux tares du vermeillon et autres quelconques seront unies et incorporées à la dicte comunaulté du Martigues et entreront à la boursse comune d'icelle, comme et semblablement tous augments et accroissement d'iceulx droicts et revenus procédans de quelque quartier que ce soit et toutes tailles que seront imposées et mises sus par cy après par délibération dudict conseil général.

17 Par mesme moyen toutes despences ordineres et extraordineres, pour quelque cause et occasion que se soit, ensemble toutes répparations fortifications dérivations et conduites d'eaux rivières puis ou fontaines curement et instructions de ports et canal et autres quelconques heuvres et répparations concernant ladicte comunaulté, seront faictes aux comungs despens d'icelle, prinses et paiées de la bource comune, fors et excepté les répparations ornemens et autres impences consernant les esglises parrochialles desdicts quartiers ; lesquels seront faictes aux partiquliers dépens d'iceulx quartiers ; et pour cest effect sera proposé audict conseil par le conseul d'icelluy quartier ladicte répparation pour estre accordée et imposée taille pour telle répparation ; laquelle taille sera levée sur ledict quartier seulement et ladicte levée et imposition faicte suyvant les édicts et ordonnances du Roy et permission de ces officiers et laquelle imposition sera faicte sur ledict quartier pour ne toucher aux rantes et revenus de la dicte comunaulté, et ce sans préjudice audict quartier de ses actions contre le prieur de leurs esglises ou autres.

18 Toutes debtes et sommes de denyers que s'atreuveront debues par lesdicts quartiers jusques audict jour et feste nostre dame my auost prochain, pour quelque cause et occasion que ce soit, seront par iceulx respectivement et chascun pour son regard paiées et aquitées ; et pour ce fere pourront partiqulièrement imposer tailles en la qualité et fournie du précédent article pour ne rien toucher aux revenus de la dicte comunaulté ; lesquels et chascun desdicts quartiers retirera partiqulièrement tout ce qui s'atreuvera leur estre deub jusques au dict jour nostre dame prochaine tant par générales esgalizations du pais qu'aultrement pour de ce acquicter leurs particulières debtes ou aultrement fere comme bon leur semblera, le tout toutes fois sans préjudice du contract faict pour le payement de leur charges et de ce que pourroit estre deub respectivement par vertu dudict contract, reçeu par inaitre Girard Rippert notere dudict quartier de Lisle, le dixiesme du mois de janvier mil cinq cens septante six, et jusques audict jour nostre dame de demy auost prochain tant seulement.

19 Aussy toutes despences procédans des charges ordineres et extraordineres tant du Roy, du pais que autres, desquelles lesdicts quartiers ou l'ung d'iceulx d'hors en là ce treuveront chargés et cotizés, seront païées et acquittes indifférement des deniers comungs de ladicte communaulté, excepté pour raison desdictes paroisses comme dict est.

20 Sera bastie et édifflée une maison comune de ladicte comunaulté aux comungs despens d'icelle, au lieu dict à l'arenyer et à l'endroict de la maison des hoirs de Girard Nuirate et Baltezard Cordier, pour y tenir tous conseils et assemblées et y conserver tous tiltres privilèges documents, armes et munitions de guerre d'ycelle comunaulté ; et cependent, et jusques que, ladicte maison comune soit bastie, ce tiendra ledict conseil et assemblée de la dicte comunaulté du Martigues à la dicte chappelle Sainct Sébastian, et les papiers et documens desdicts quartiers seront gardés par le conseul d'iceulx soubs bon et deub inventere et promesse de les remetre ès mains de son sucesseur à l'estat de son dlet quartier ; et les armes et aultres munitions de guerre demeureront aux maisons comunes que sont à présent ausdicts quartiers soubs la clefs quy sera baillée au conseul dudict quartier et soubs pareil inventere.

21 Touts proces que sont ou seront meus, tant en demandant que en deffandent, par devant quels juges que ce soit, soit pour la conservation et manutention des privillèges droicts facultés et libertés desdicts quartiers ou de l'ung d'iceulx, ou par aultre cause et occasion que ce soit, seront poursuivys et deffendus aux despens de la bource comune ; comme aussi les proffits condemnations et adjudications qui seront rapportées par aulcungs desdicts quartiers, demeureront comungs et y participperont les autres quartiers de la dicte comunaultë.

22 Que le bouchier quy servira ladicte comunaulté sera tenu bailler et servir à ung chascun desdicts quartiers et y tenir un bang soufisement proveu pour fornir au dict quartier et toutes les bolles seront comunes et à la disposition et ordonnance dudict conseil.

23 Que, escheu ledict jour nostre dame, sera dressé et faict un comun et noveau cadastre, auquel seront mis tous les biens imeubles possédés par les manants et habitans et aultres tenans et possédans biens ausdicts quartiers, ensemble aux terroirs de Fos, Sainct-Mitre, Saint-Genieys et autres qui ont acoustumé paier tailles et cottes à aulcungs desdicts quartiers ; et auquel aussi seront descripts et encadastrés aultre qualité des biens dont lesdicts quartiers accorderont ensemblement ; et sera gardé la fourme acoustumée à la facture dudict cadastre.

24 Que la confirmation de la présente union sera poursuivie par devant sa dicte Magesté et sa court de Parlement, Chambre des Comptes et Court des Aydes ; et néanmoings seront requis et suppliés monseigneur le duc de Mercur et madame la princesse de Martigues sa femme pour despartir leur consentement en cest endroict, attendu que par telle union n'est faict préjudice à aulcuns de leurs droits, comme les parties ont spécialement protesté ; et pareillement le quartier de Jonquières pour les droicts et jurisditions que les sieurs abbé et religieux du monastère de Montmajour ont audict quartier et terroir de Jonquières.

25 Seront aussi requis et suppliés très humblement lesdicts seigneur duc de Mercur et dame princesse sa femme que leur estant la présente union agréable leur plaise permettre à ladicte comunaulté de loger aux portes d'icelle et au dessoubs leur armoyries celles de la dicte comunaulté que seront compausées d'une tour sur troys ponts, une clef et d'une lettre F.

26 Desquelles dictes armoiries de ladicte comunaulté tous poix et mesures et bulletins seront marqués et tous seings lettres et expéditions pour ladicte comunaulté seront

cachetées et lesquels marques cachets et seings seront gardés par le premier conseul d'icelle comunaulté.

27 Que toutes poursuites à fere, tant pour confirmation de la presente union frais et despens fais et à fere à l'occasion d'icelle, soit par devant leur Magesté ou ailheurs, ce feront aux comuns despens et des denyers de la boursse comune de la dicte comunaulté du Martigues.

28 Et lesquels articles que dessus, tous lesdicts depputés et assemblés faisans et représentent la plus grande et graigneur partie des chefs de maison desdictes trois comunaultés de Lisle, Ferrières et Jonquières, lesquels, à la présence dudict seigneur gouverneur, de son dict conseil, dudict sieur procureur général, et par devant nous noteres roiaulx et tesmoings soubsnomés, de leur bons grés et franches volumtés, tant pour eulx que pour tous les aultres chefs de maisons desdictes comunaultés et successeurs quelconques, perpéctuelement, ont promis et juré iceulx articles et tout leur contenu inviolablement garder et observer de poinct en poinct, celon leur fourme et teneur, et n'y contrevenir à jamais diretement ou indiretement en façon et manière que ce soit, à peyne de tous despens donmaiges et intérests, et en oultre de la somme de dix mil escus à laquelle se sont spécialement et voulontairement soubsmis, aplicables moitié au Roy, ledict sieur de Sanct-Joulian procureur de sa magesté pour icelle aceptant et stipulant, et l'aultre moitié aux parties acquiessantes et quy observeront le present contract, nous dicts noteres pour iceulx aceptans et stipulans, laquelle somme sera à ces fins exigée sur les contrevenants comme les propres deniers du Roy.

29 Et pour poursuivre et obtenir la confirmation de ladicte union tous les susdicts assemblés ont constitué leurs procureurs speciaulx et irrévoquables scavoir par devers sadicte Magesté... [le nom manque] et par devant lesdictes cours de Parlement et des Comptes [le nom manque] ... procureurs en icelle et tous les aultres y establys absens et chascun d'eulx pour et par exprès fere les dictes poursuittes et diligences et en obtenir les provisions et arrests à ce requis et nécessaires, et à cest effect fere toutes choses deubes avec puissance de substituer ; promectans les relever et rendre indepnes. Et, pour toutes les choses sus dictes et icelles mieulx garder et acomplir, tous les dicts assemblés ont obligé et soubsmis, obligent et soubsmetent, tous et un chascun, les biens droicts et revenus desdictes trois comunaultés, et encores leurs propres personnes et biens présens et advenir, à toutes courts de ce pais de Provence et d'ailleurs, et de partout où le présent acte sera produict et exibé et recours y conviendra, et spécialement aux cours des submissions de monsieur le séneschal dudict Provence, renonceants à tous droicts, bénéffices de droicts, coustumes et privilèges introduicts, tant en faveur des comunaultés que partiquliers, et à tous aultres droicts loix et défiences à ce que dessus contreres ; et ainsi l'ont promis et juré, par ellévation de leurs mains, et requis acte de toutes les choses susdites à nous dicts noteres soubsignés que leur avons octrolé et concédé.

Faict dans l'église parrochiale dudict quartier de Ferrières présents, messire Sperit Astouau, sieur de Vaucluse, chevalier de l'ordre du Roy et de nostre Sainct Père, Pompée de Pontevés, sieur de Buous, Pol de Mistral, sieur de Croze, Jehan de Meiran, sieur de Vachiéres, Anthonio Maria Spinola, gentilhomme genevois, tesmoings appellés et soubsignés.

Ainsi signés à l'original : F. H. d'Angoulesme, Corriolis, R. de Puolenc, pour le Roy, Grilhe, Vaucluse, Buous, Crozes, Vachières, Spinola - Anthoine Barssillon, Anthoyne Aycard

consul, Pantelin Boze consul, G. Aycard, Reymond Gibert, baille du cartier de Jonquières, M. Roussin, Mongin, J. Lebre notere, Aymés Chaud, du Vyeulx Canet, A. Romey, Nicolas Cordier, Pierre Degoa, Jaulme Bruny, G. Barthelemy, B. Pichate, André Borguignion, Estiene André, Berthomieu Pagnon, Jehan Aycard, Bastian Taulin, Gaspard Berthomieu, Pierre Beaumont, Claude Maraboutin, André Félix, Pierre Barsilon, Michel Fustier, Tropheme Barsilon, Michel Puech, Catrebards, commis pour Lisle - Jaumet Pailles, Domergue Baldit, Jehan Gautier, Jehan Barssilon, Anthoine Jacques, Pierre Aycard, Honorat Pin, Pieron Puech, Claude de Vaulx, Bartiza Couturo, P. Bartholomi, Claude Abelho, Giraud Cappard, C. Brun, lieutenant de viguier, Pierre du Boys, Bousquet, Rodet Chambon.

Et moy Pierre Ycard, notere royal de la dicte ville de Martigues qui ay prins et receu le susdict acte de l'union escript par main d'aultruy en ces quinze feuilles escripts le present inclus, en foy de ce me suys soubsigné et au dos de chascun fuillet.

signé : Icard notaire

BIBLIOGRAPHIE

- ABBATINO Léone, « Chronique municipale de la peste de 1720 à Martigues », *Quatrième Centenaire de l'Union des Trois Quartiers de Martigues*, Mélanges d'Histoire et d'Archéologie, brochure éditée par la Ville de Martigues et la Fédération Historique de Provence, 1981, p189-205.
- ABBÉ Jean-Loup, *À la conquête des étangs. L'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen (XIIe-XVe siècle),* P. U. du Mirail, Toulouse, 2006, coll. Tempus, 331 p.
- ABBÉ Jean-Loup (dir.), FERRIÈRES Madeleine (dir.), « Étangs et marais. Les sociétés méridionales et les milieux humides, de la Protohistoire au XIXe siècle », *Annales du Midi*, t. 119, n° 257, 2007.
- AGULHON Maurice, COULET Noël, *Histoire de la Provence*, 3e éd., Paris :PUF, 1996, « Que sais-je ? » .
- AMBERT Paul, *Géomorphologue de l'étang de Berre et de ses bordures*, Aix-en-Provence, Ed. du C.R.D.M., 1973, 460p.
- AMBERT Paul, « Les dépressions nivéo-éoliennes de Basse Provence », note de P. Ambert présentée par Louis Glangeaud, dans C.R.A.S., série D, 279, 1974, p727-729.
- AMBERT Paul, « Le milieu naturel des étangs à l'époque médiévale » dans Landes Ch. (éd), 1986, p19-29.
- AMBERT Paul, CLAUZON Georges, « Morphogenèse éolienne en ambiance périglaciaire : les dépressions fermées du pourtour du Golfe du Lion (France méditerranéenne) », Hagedorn et Rapp (éd.), *Geomorphology and Geoecology. Climatic Geomorphology, Second International Conference on Geomorphology*, Frankfurt/Main, 1989, *Zeitschrift für Geomorphologie, supplementband 82*, Berlin-Stuttgart, 1992, p. 55-71.
- AMOURIC H., FERACCI F., « Du Moyen-Âge à la fin du XVIIIe siècle, l'évolution d'une bastide : le domaine de Ponteau à Martigues », Inventaire Général des Bouches-du-Rhône. Marseille, 1979, p. 173-183.
- ASTON Michael. 1988 *Medieval fish, fisheries, and fishponds in England*, British Archeological Report, Oxford, 1998.
- AURELL Martin, BOYER Jean-Paul, COULET Noël, *La Provence au Moyen-Âge*, Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence, 2005.

- BAEHREL René, *Une croissance, la Basse-Provence rurale (fin du XVIe siècle - 1789),* Paris : S.E.V.P.E.N., 1961.
- BALZANO Rémi, *Entre mer, Rhône et Durance – Istres, Racines et Traditions*, éd. Le patrimoine des étangs, Istres, 1996.
- BARATIER Edouard, REYNAUD Félix, *Histoire du Commerce de Marseille, Tome II : 1291-1480*, Paris : Plon, 1951.
- BARATIER Edouard, « Influence de la politique angevine sur le déclin commercial de Marseille aux XIIIe et XIVe siècles », tiré à part du IV° congreso de Historia de la Corona de Aragon de 1957, p679-693, Madrid, 1959.

- BARATIER Edouard, *La démographie provençale du XIIIe au XVIe siècle*, Paris : S.E.V.P.E.N., 1961.
- BARATIER Edouard, « La fondation de l'Ile-Saint-Geniès », *Provence Historique*, tome XIV, fascicule n°55, 1964, p26-40.
- BARBY François, « L'émigration ligure et le repeuplement de Marseille aux XVe et XVIe siècles », *Provence Historique*, tome 53, fascicule n°214, 2003, p445-455.
- BAUDE J.-J., « Les côtes de Provence », *Revue des Deux Mondes,* t. XVII, p798, Paris, 1847.
- BAUTIER Robert-Henri, « Feux, population et structure sociale au milieu du XVe siècle : l'exemple de Carpentras » *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, Année 1959, Volume 14, n°2, pp. 255-268.
- BENEDICT Phillip, *Cities and Social Change in the Early Modern France*, Unwin Hyman, Londres, 1989.
- BENOIT Fernand « Le développement de la colonie d'Arles et la centuriation de la Crau », Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1964, vol. 108, n°1, p. 156-169.
- BERTHELOT Sabin (Consul de France aux îles Canaries), *Etudes sur les pêches maritimes dans la Méditerranée et l'Océan,* Université de Harvard, 1855.
- BLANC Jean-Joseph, « Problèmes géologiques de l'étang de Berre ». Etudes vauclusiennes, n° 67, janvier-juin 2002, Collège littéraire universitaire, p39-49.
- BERNEX Raymond-Léon, « Henri Gilly (1755-1844) et la saline du Lion », *Provence Historique*, t. XIV, n°55, 1964, p86-94.
- BIGET Jean-Louis BIGET (dir.), *Histoire d'Albi,* Privat, 1983.
- BILLIOUD Joseph, COLLIER Raymond, *Histoire du Commerce de Marseille, Tome III : 1480-1599,* Paris : Plon, 1951.
- BIRABEN Jean-Noël, *Les hommes et la peste en France et dans les pays européens et méditerranéens, t. I, La peste dans l'histoire, t. II, Les hommes face à l'histoire*, Paris/La Haye, Mouton/EHESS, 1975-1976.
- BLANC François-Paul, « La dévolution de la vicomté de Martigues » (1473-1580), *Quatrième Centenaire de l'Union des Trois Quartiers de Martigues*, Mélanges d'Histoire et d'Archéologie, brochure éditée par la Ville de Martigues et la Fédération Historique de Provence, 1981, p139-150.
- BLANC F.-P., « Les princes de Martigues (1580-1770) », *Quatrième Centenaire de l'Union des Trois Quartiers de Martigues*, Mélanges d'Histoire et d'Archéologie, brochure éditée par la Ville de Martigues et la Fédération Historique de Provence, 1981, p151-170.
- BLANCARD Louis, *Essai sur les monnaies de Charles Ier comte de Provence*, Paris : J.-B. Dumoulin, 1868.
- BONIFAY Eugène, « Aperçu sur le quaternaire de Grenoble à Marseille », *Bulletin de l'Association Française pour l'étude du Quaternaire*, 1968, n°1, p14.
- BONNAMOUR Louis, « La pêche en Saône à l'époque médiévale, données historiques et archéologiques » *Pêche et pisciculture en eau douce. La rivière et l'étang au Moyen Âge*, Actes des 1ères Rencontres internationales de Liessies, 27, 28, 29 avril 1998, Publication sous forme de CD-Rom, Lille, Conseil général du Nord, 2004.

- BONNEFOUX Marc, *Etude d'un géosystème anthropisé dans la région des étangs : le littoral de l'étang de Berre d'Istres à Martigues*, mémoire de maîtrise, UFR Géographie, Aix-en-Provence, 1992.
- BOROWKA Ryszard K., GOSLAR Tomasz, PAZDUR Anna, « Age of Glaciotectonic Structures on the Wolin Island in the Light of Lithostratigraphic Data and Radiocarbon Dating », *Gechronometria*, *Journal on Methods and Application of Absolute Chronology,* vol. 18, 2000, p35-40.
- BOULOUMIÉ Bernard, « Un oppidum gaulois à Saint-Blaise en Provence », *Histoire et Archéologie, les Dossiers*, n°84, 1984, p6-96.
- BOURIN-DERRUAU Monique, *Villages médiévaux en Bas-Languedoc : genèse d'une sociabilité (Xe-XIVe s.),* L'Harmattan, Paris, 1987, 2 vol.
- BOURIN Monique, Introduction des rencontres « Les disettes dans la conjoncture de 1300 dans la Méditerranée occidentale », Ecole Française de Rome, 27/28 février 2004. [En ligne] URL :www.histoire.ens.fr/colloques/disettes%20tous%20les%20r%E9um%E9s.pdf . Consulté le 14 février 2008.
- BOURQUARD Claude, *Structures et mécanismes de mise en place de maintien et d'évolution des peuplement ichtyques lagunaires du Golfe du Lion*, Thèse de Doctorat de IIIe cycle, Université des Sciences et Techniques du Languedoc, Montpellier, 1985.
- BOURRILLY Victor-Louis, *La commune de Marseille des origines à la victoire de Charles d'Anjou (1264),* Aix-en-Provence : Dragon, 1926.
- BRIEN-POITEVIN F., COLUMEAU Ph., Magnin F., MARINVAL F., « Les activités vivrières », dans *Le village gaulois de Martigues,* Dossiers Histoire et Archéologie, n°128, 1988, p92-97.
- BRUANT Olivier, « *Voyageurs et marchandises aux temps carolingiens : les réseaux de communication entre Loire et Meuse aux VIIIe et IXe siècles*, Paris, De Boeck, 2002.
- BURNOUF Joëlle et LEVEAU Philippe, *Fleuve et marais, une histoire au croisement de la nature et de la culture. Sociétés préindustrielles et milieux fluviaux, lacustres et palustres : pratiques sociales et hydrosystèmes*, colloque d'Aix-en-Provence, 2002, Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 2004, 493 p.
- BUTI Gilbert, « Marseille au XVIIIe siècle : réseaux d'un port mondial », in Collin Michèle (sous dir.), *Ville et Port, XVIIIe-XXe siècles*, Paris, L'Harmattan, 1994, p.209-222.
- BUTI Gilbert, « Comment Marseille est devenue port mondial au XVIIIe siècle », *Marseille, Revue culturelle,* 1998, n° 185, p. 72-81.
- BUTI Gilbert, « Cabotage et caboteurs de la France méditerranéenne(XVIIe-XVIIIe siècles) », *Rives nord-méditerranéennes, Cabotage et réseaux portuaires en Méditerranée*, [En ligne], mis en ligne le : 20 octobre 2005. URL : http://rives.revues.org/document164.html. Consulté le 11 juillet 2008

- CAMOIN Luc, Généalogie et Histoire des familles de Martigues, [en ligne]. juillet 2007, mis à jour en novembre 2001. URL :http://membres.lycos.fr/camoin/sommaire.html
- CARRIERE Charles, « Y a-t-il eu un XVIIIe siècle à Martigues ? », *Provence Historique*, tome XIV, fascicule n°55, 1964, p53-68.

- *Catholic Encyclopedia,* 1913, [en ligne], URL : http://www.newadvent.org/cathen/ . Consulté le 18 février 2008.
- CAZES Quitterie, *Le quartier canonial de la cathédrale Saint-Etienne de Toulouse*, Archéologie du Midi médiéval, supplément n° 2, Carcassonne, 1998, 194 p.
- CHAMBEAUDIE Marie-Claude, *Travaux publics à Martigues au Dix-Neuvième Siècle*, mémoire de Maîtrise d'Histoire de l'Art, Université de Provence, 1989
- CHAUSSERIE-LAPREE Jean, « La découverte d'un village gaulois », dans *Le village gaulois de Martigues,* Dossiers Histoire et Archéologie, n°128, 1988, p14-20.
- CHAUSSERIE-LAPREE Jean, « Les fouilles récentes du quartier de l'Ile », dans *Le village gaulois de Martigues,* Dossiers Histoire et Archéologie, n°128, 1988, p22-27.
- CHAUSSERIE-LAPREE Jean, « Le premier village gaulois », dans *Le village gaulois de Martigues,* Dossiers Histoire et Archéologie, n°128, 1988, p28-37.
- CHAUSSERIE-LAPREE Jean (dir.), *Restitution et mise en valeur d'habitats : l'exemple de Martigues*, aperçu des travaux de l'équipe d'archéologie municipale de Martigues, disponible au format PDF à l'adresse (en ligne, consulté le 30 avril 2009) : www.monuments-nationaux.fr/fichier/edi_ebook_chapitre/9/2_4_B.pdf
- CHAUSSERIE-LAPREE Jean: *Martigues, terre Gauloise, entre Celtique et Méditerranée*, Paris : Errance, 2005.
- CHÉDEVILLE André, LE GOFF Jacques(dir.), ROSSIAUD Jacques, *La Ville en France au Moyen Âge* , Seuil, 1998 (1ère publication : 1980).
- COLARDELLE M. (dir.) *L'homme et la nature au Moyen-Âge. Paléoenvironnement des sociétés occidentales*, Actes du Ve Congrès International d'Archéologie Médiévale (Grenoble), 1996, Errance.
- CONSTANTIN (abbé M)., *Les Paroisses du Diocèse d'Aix*, Aix-en-Provence, 1890-1911, 3 vol.
- COQUIS André, *Histoire de Digne,* éd. Jeanne Laffitte, 1978.
- COSTES Pierre*, Histoire de l'eau potable et domestique autour de l'Etang de Berre (XIe-XVIIIe siècle)*, mémoire de DEA d'Histoire, Université de Provence, 2001.
- COSTES Pierre, « Martigues, le siphon de la fontaine de l'Île », dans *Jeux d'eaux, Moulins, Meuniers et Machines hydrauliques,* études offertes à Georges Comet, Publications de l'Université de Provence, 2008, p75-89.
- COULET Noël, « La survie des communautés d'habitants des villages disparus: L'exemple d'Aix et du Pays d'Aix aux XIVe et XVe siècles », dans *Villes de l'Europe méditerranéenne et de l'Europe occidentale,* Annales de la faculté des Lettres et Sciences humaines de Nice, n°9-10, 1969, p81-91.
- COULET Noël, « La Bastide Provençale au bas Moyen-Âge », *Archéologie Médiévale*, tome VII, Florence, 1980.
- COULET Noël, « Quartiers et communauté urbaine en Provence (XIIIe-XVe siècles) », dans *Villes, bonnes villes, cités et capitales: Etudes d'histoire urbaine (XIIe-XVIIIe siècle) offertes à Bernard Chevalier*, Monique Bourin (dir.), Caen, 1993, p351-359.
- COULET Noël, « Les villages provençaux, la queste et le cadastre », dans *La société rurale et les institutions gouvernementales au Moyen Âge*, actes du colloque de Montréal, 13-15 mai 1993, sous la direction de John Drendel, Montréal, 1995 (Inedita et rare, 11), p. 117-129.

- COULET Sylvie, dépouillement du cadastre de l'Ile de 1442*,* inclus dans un mémoire de Maîtrise d'Histoire de 1991-1992, sous la direction de Noël Coulet, Aix-en-Provence (conservé aux archives communales de Martigues).
- COURTIN Jean, « L'Etang de Berre durant la Préhistoire »n dans *Le village gaulois de Martigues,* Dossiers Histoire et Archéologie, n°128, 1988, p21-22.
- CRETINON Charles, STROZZI Robert, *Port-de-Bouc: des origines à nos jours*, Aix-en-Provence, Édisud, 2004.
- CROUZET-PAVAN Elisabeth, « Mythes et réalités de la crise d'un écosystème littoral. Venise et sa lagune à la fin du Moyen Âge », *Castrum 7. Zones côtières littorales dans le monde méditerranéen au Moyen Âge: défense, peuplement, mise en valeur*, Jean-Marie Martin (éd.), Actes du colloque international de Rome des 23-26 octobre 1996, Collection de la Casa de Velázquez nº 76, 2001, p95-106.
- CUNTZ Otto, *Die Geographie des Ptolemaeus, Galliae, Germania, Raetia, Noricum, Pannoniae*, Berlin, 1923.
- CUPILLARD Christophe, RICHARD Annick, Les *derniers chasseurs-cueilleurs d'Europe occidentale (13 000-5 500 av.JC),* Ministère de la Culture, CNRS, Université de Franche-Comté, 2000.

- DEDET Bernard, « Les gisements lagunaires de l'Âge du Bronze », dans B. Dedet, H. Prades, M. Py et al., *Occupation des rivages de l'étang de Mauguio, Hérault, au Bronze final et au Ier Age du Fer*, 3 vol., ARALO, cahier n°11, 12 et 13, 1985.
- DÉGUT Lucien, VIGNÉ Octave, *Martigues. Ville de tradition et d'avenir*, 2e éd., Marseille, 1961.
- DELIGNE Chloé (dir.) et BILLEN Claire (dir.), *Voisinages, coexistences, appropriations. Groupes sociaux et territoires urbains (Moyen Âge–16e siècle)*, Turnhout, Brepols (« Studies in European urban history (1100-1800) », 10), 2007.
- DÉMIANS D'ARCHIMBAUD Gabrielle (dir.), *L'oppidum de Saint-Blaise du Ve au VIIe siècle*, Paris, MSH, DAF n° 45, 1994.
- DEMIANS D'ARCHIMBAUD Gabrielle, « Bourg et castrum à Digne : dichotomie et complémentarité », *Provence Historique*, t.XLIX, n°195-196, Mélanges Noël Coulet, 1999, p191-203.
- D'EXPILLY Jean-Joseph, *Dictionnaire géographique des Gaules et de la France, 1762-1770*, 6 vol. in-folio, ouvrage non terminé (il va jusqu'à la lettre S). Éd. de Paris : Desaint et Saillant, 1762-1770.
- DUBY Georges, *Guerriers et paysans : VIIe-XIIe siècles, premier essor de l'économie européenne*, Paris, Gallimard, 1969.
- DU CANGE, HENSCHEL, FAVRE Glossarium mediae et infimae latinitatis, 1678-1887.
- DUHAMEL DU MONCEAU Henri, *Traité Général des Pesches,* 1769, t.1, p259-272. Disponible en ligne : http://cnum.cnam.fr/DET/4KY58.5.html (1ère partie), http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?4KY58.5/773/100/788/761/788 (planches), http://cnum.cnam.fr/SYN/4KY58.11.html (2nde partie), consulté le 11/09/2009.
- DURAND Aline, *Les paysages médiévaux du Languedoc*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 1998.

- ÉCHALIER Patricia, « Entre Rhône et Méditerranée : la marine d'Arles au service d'un petit cabotage polyvalent (XVIe-XVIIIe siècles) », in *Rives nord-méditerranéennes, Cabotage et réseaux portuaires en Méditerranée,* [En ligne], mis en ligne le : 20 octobre 2005. URL : http://rives.revues.org/document163.html. Consulté le 16 mars 2008.
- EMMANUELLI F.-X., FROESCHLÉ-CHOPARD M.-H., LAPIED M., TERRISSE M., VASSELIN M., *La Provence Moderne (1481 à 1800),* Rennes : éditions Ouest-France, 1991.
- ESCALON DE FONTON Max, « La pièce esquillée. Essai d'interprétation », BSPF, n°3, 1966, p76.
- ESCALON DE FONTON Max, « Le campement romanellien de La Valduc à Istres (Bouches-du-Rhône) », *L'Anthropologie* ; n°1-2, 1970, p29-44.
- ESCALON DE FONTON Max et ONORATINI Gérard, « L'abri Cornille à Istres (Bouches-du- Rhône) », *Congrès Préhistorique de France*, XXe session, 1977, p. 174-227.

- FÉVRIER Paul-Albert, « La population de la Provence à la fin du XVe siècle d'après l'enquête de 1471 », Mélanges Busquet, *Provence Historique*, tiré à part, 1959, p139-149.
- FÉVRIER Paul-Albert, *Le développement urbain en Provence, de l'époque romaine à la fin du XIVe siècle,* Paris, de Boccard, 1964.
- FLAMBARD-HÉRICHER Anne-Marie, « Programme H17 : Naissance, évolution et fonction du château médiéval », dans A.-M. Flambard (dir.), *Bilan de l'archéologie nationale,* 1990-1994, Paris, 1996, p. 276-287.
- FLAMBARD-HÉRICHER Anne-Marie, « Programme H18 : Le village et les terroirs médiévaux et post-médiévaux », dans A.-M. Flambard (dir.), *Bilan de l'archéologie nationale,* 1990-1994, Paris, 1996, p. 287-297.
- FONQUERLE Denis, « Agde: un village de l'Age du Bronze sous l'étang de Thau », *Archéologia Paris*, n°129, 1979, p72-73.
- FOURQUIN Noël, RIGAUD Philippe, *De la Nave au Pointu, glossaire nautique de la langue d'Oc (Provence, Languedoc), des origines au XXe siècle*, 2e éd, Saint Tropez-Toulon, Capian/Objectifs Mer, 1994.
- FRAY Jean-Luc, « Petites villes et bourgs castraux dans l'espace lorrain. Quelques réflexions de géographie historique d'après les sources écrites (XIe-XIVe siècle) », dans M. Bur (dir.), *Aux origines du second réseau urbain. Les peuplements castraux dans les pays de l'Entre-Deux (Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche-Comté, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-palatinat, Sarre),* Nancy : Presses universitaires de Nancy, 1993, p. 117-137.
- FRAY Jean-Luc, « Du " principal siège" à la concurrence. Cathédrales, villes épiscopales et structuration du réseau urbain au cours du Moyen Age », dans *Histoire urbaine,* n° 7, 2003, p. 55-66.

- GANSHOF François-Louis, « Notes sur les ports de Provence du VIIIe au Xe siècle », *Revue Historique*, 1938, p28-37.

- GATEAU Fabienne, TRÉMENT Frédéric, VERDIN Florence, LEVEAU Philippe, COLUMEAU Philippe, BRIEN-POITEVIN Françoise et RIMBERT J., *Carte archéologique de la Gaule 13/1 - Étang de Berre*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1996.
- GAY Hubert, « Le district de Martigues-Salon, luttes politiques et luttes de clocher sous la Révolution », *Provence Historique*, tome XIV, fascicule n°55, 1964, p107-116.
- GAY Hubert, GRAVA Yves, PAOLI Jean-Marie, VIGOUREUX Anne-Marie, *Histoire de Fos-sur-mer*, Edisud, Aix-en-Provence, 1977.
- GAY Hubert, « Martigues et Salon de 1790 à 1793 », *Quatrième Centenaire de l'Union des Trois Quartiers de Martigues*, Mélanges d'Histoire et d'Archéologie, brochure éditée par la Ville de Martigues et la Fédération Historique de Provence, 1981, p207-225.
- GÉRARD Pierre, « Origine et développement des paroisses du Bourg de Toulouse (XIIe et XIIIe siècles) » in La paroisse en Languedoc (XIIIe-XIVe s.), Cahiers de Fanjeaux, vol. 25, 1990, p51-68.
- GIOVANNONI Vincent, « Les techniques traditionnelles ont une histoire : éléments pour une analyse ethno-historique des engins et des techniques de la pêche dans l'étang de Thau », dans *Questions sur la dynamique de l'exploitation halieutique,* H. Rey, F. Laloë, J.-L. Durand (dir.), IRD, 1995, p209-244.
- GOURRET Paul, *Les étangs saumâtres du Midi de la France et leurs pêcheries,* Annales du Musée d'Histoire Naturelle de Marseille, Marseille, Moullot Ed., 1897, p194, en ligne (sans les illustrations) sur http://www.archive.org/stream/annalesdumused05mus/annalesdumused05mus_djvu.txt, consulté le 9/9/2009.
- GRAVA Yves, « Justice et pouvoirs à Martigues au XIVe siècle », *Provence Historique*, fascicule n°114, 1976, p305-322.
- GRAVA Yves, « La guerre au XIVe siècle. Un exemple provençal : Martigues », Actes du 101e Congrès National des Sociétés Savantes, Lille, 1976, Bibliothèque Nationale, Paris, 1978, p179-192.
- GRAVA Y., « Fiscalité, organisation de la société et répartition des pouvoirs en Provence : Martigues au XIVe siècle », 102e Congrès National des Sociétés Savantes, Limoges, 1977, Bibliothèque Nationale, Paris, 1979, philologie et histoire, t.I, p151-169.
- GRAVA Y., « La genèse médiévale d'une principauté provençale : la région de l'Etang de Berre », Actes du 103ème Congrès National des Sociétés Savantes, section philologie et histoire, Nancy-Metz, 1977, Paris, Bibliothèque Nationale, 1979.
- GRAVA Y., « Marchands, pêcheurs et gens de mer sur les bords de l'étang de Berre à la fin du Moyen-Âge », in Navigation et gens de mer en Méditerranée de la Préhistoire à nos jours, table ronde de Collioure, 1979, Maison de la Méditerranée, cahier n°3, p48-58.
- GRAVA Y., « L'Etang de Berre au Moyen-Âge, étude de milieu, dans Les zones palustres et le littoral méditerranéen de Marseille aux Pyrénées », Actes du LVIe Congrès de la fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon et

du XXXe Congrès de la Fédération Historique de Provence, Saint-Gilles, 15 et 16 mai 1982, Montpellier, 1983, p73-87.

- GRAVA Y., « Notes martégales sur le ravitaillement et la consommation de poisson à la Cour Pontificale d'Avignon au cours du XIVe siècle », dans *Manger et boire au Moyen-Âge*, Actes du colloque de Nice (15-17 octobre 1982), Nice : Les Belles Lettres, 1984, p153-170.
- GRAVA Y., « Assistances et solidarités communales à Martigues et dans les pays de l'Etang de Berre au Moyen-Âge », *Provence Historique*, fascicule 138, 1984, p393-405.
- GRAVA Yves, « Paroisses villageoises et communautés d'habitants ; l'exemple médiéval des pays de l'Etang de Berre », Actes du 109e Congrès des Sociétés Savantes, section Histoire médiévale et Philologie ,Dijon, 1984, Paris, C.T.H.S., 1985, p197-208.
- GRAVA Y., « Pouvoirs et crises de l'Eglise : Clément VII, pape du Grand Schisme et seigneur de Berre, dans Crises et réformes dans l'Eglise, de la réforme grégorienne à la préréforme », Actes du 115e Congrès National des Sociétés Savantes, Avignon, CHTS, 1990, p287-296 .
- GUIBAL Frédéric, LEROY Frédéric, OBERLIN Christine : « High precision 14 C dating of a Bronze Age tree ring chronology from the pile dwelling settlement of Montpenedre, Herault, southern France », *Radiocarbone, 4th 14C and Archaeology Symposium*, Oxford, avril 2002, p199-200.
- GUICHARD Pierre, « Les débuts de la piraterie andalouse en Méditerranée occidentale (798-813) », *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 1983, vol. 35, n° 1, p 55-76.
- GUIEU Gérard, RICOUR Jean et ROUIRE Jacques, *Découverte géologique de Marseille et de son décor montagneux*, éditions BRGM, 1996, p158-174.
- GUTHERZ Xavier, « Les gisements lagunaires au Néolithique, L'occupation des rivages de l'Etang de Mauguio (Hérault) au Bronze final et au Premier Age du Fer », III, ARALO, Cahier n°13, Caveirac, 1985, p85-98.

- HEERS Jacques, *La ville au Moyen Age en Occident : paysages pouvoirs et conflits,* Fayard, 1994.
- HÉNIN Béatrice, « Martigues dans les premières années de l'Union », *Quatrième Centenaire de l'Union des Trois Quartiers de Martigues*, Mélanges d'Histoire et d'Archéologie, brochure éditée par la Ville de Martigues et la Fédération Historique de Provence, 1981, p105-123.
- HOQUET Jean Claude-Hoquet, « Métrologie, cartographie et écologie de la lagune de Venise. Les salines et l'œuvre ''contrastée'' de Wladimiro Dorigo », *Castrum 7. Zones côtières littorales dans le monde méditerranéen au Moyen Âge: défense, peuplement, mise en valeur*, Jean-Marie Martin (éd.), Actes du colloque international de Rome des 23-26 octobre 1996, Collection de la Casa de Velázquez nº 76, 2001, p542-565.
- HUBERT Etienne, « Sources et méthodes pour l'évaluation de la population des villes au Moyen Âge », dans Claude Nicolet, Robert Ilbert, Jean-Charles Depaule (dir.), *Mégapoles méditerranéennes. Géographie urbaine rétrospective*, Paris :

Maisonneuve & Larose, Rome : École française de Rome, 2000, L'atelier méditerranéen n° 1, Collection de l'École française de Rome n° 261, p. 148-165 et 660-684.

- HUBERT Etienne, « L'incastellamento dans le Latium. Remarques à propos de fouilles récentes », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, École des hautes études en sciences sociales, mai-juin 2000, 55e année, n° 3, p. 583-599.

- IARDINO-LAMAZOU Alexandra, MEYER J.-M., *Evolution morphoclimatique et anthropisation de milieu dans la région de l'étang de Berre depuis l'Holocène,* mémoire de maîtrise, Institut de Géographie, Université Aix-Marseille II, 1987.

- JAMES Alan, « L'évolution de la stratégie navale française du XVIe au XVIIe siècle : la guerre de trente ans en Méditerranée », *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 71, Crises, conflits et guerres en Méditerranée (Tome 2), 2005, [En ligne], mis en ligne le 13 mai 2006. URL : http://cdlm.revues.org/document970.html. Consulté le 10 juillet 2008.
- JANSEN Philippe Jansen, POTEUR Jean-Claude POTEUR (collab.), « Construction et transformation des enceintes d'agglomération en Provence orientale aux XIIIe - XVe siècles : quelques exemples », dans *Le Cinte dei borghi fortificati medievali : strutture e documenti, secoli XII - XVConvegno di Villanova d'Albenga*, 9-10 déc. 2000, Bordighera-Albenga : Istituto Internazionale di Studi Liguri, 2005, p7-27.
- JÉZÉGOU Marie-Pierre, *L'épave II de l'anse St-Gervais*, Thèse de IIIe cycle, Univ. de Provence, 3 vol., 1983.
- JORDA Christophe, JUNG Cécile, « Ruptures et mutations dans la basse plaine du Lez depuis le Chasséen. Une approche interdisciplinaire entre morphogenèse et peuplement. La fouille archéologique de Port Ariane (Lattes, Hérault, France) », dans Hervé Richard, Anne Vignot (dir.) ; *Equilibres et rupture dans les écosystèmes depuis 20000 ans en Europe de l'Ouest,* Paris, 2002, p. 191-203.
- JORDA Maurice, PARRON Claude, PROVANSAL Mireille et ROUX Robert-Max, « Erosion et détritisme holocène en Basse-Provence calcaire. L'impact de l'anthropisation », *Archéologie et environnement : de la Sainte-Victoire aux Alpilles*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1993.
- JUGLAS Josette, « La vie rurale dans le village de Jonquières (1308-1418) », *Provence Historique,* janv.-mars 1958, tome VIII, p9-33.

- KLIEWE Heinz, *Die Insel Usedom in ihrer spät- und nacheiszeitlichen Formenentwicklung*, Deutscher Verlag der Wissenschaften, Berlin, 1960.

- LANGOUËT Loïc, « Des pêcheries médiévales retrouvées dans la baie du Mont-Saint-Michel », *Bull.A.MA.R.A.I,* 1993-6 p.61-67.
- LARDIN Philippe et JEGOU Laurent, « La pêche en basse-Seine à la fin du Moyen-Âge », dans *Pêche et pisciculture en eau douce. La rivière et l'étang au Moyen Âge*, Actes des 1ères Rencontres internationales de Liessies, 27, 28, 29 avril 1998, Publication sous forme de CD-Rom, Lille, Conseil général du Nord, 2004.
- LEENHARDT Olivier et ROUX Robert-Max, « Morphologie du substratum de l'étang de Berre », *Bulletin de la Société Géologique de France*, 1967 (7), t. IX, p88-92.

- LE MAHO Jacques, « Notes de castellologie Haut-Normande ; châteaux à motte, enceintes et églises fortifiées (XIe-XIIe siècle) », dans *Autour du château médiéval. Société historique et archéologique de l'Orne. Mémoires et documents*, n°1, 1998, p. 219-243.
- LEROY Frédéric, « La Fangade, site submergé du bronze final », dans *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de Sète*, 1999-2000.
- LE ROY LADURIE Emmanuel, *Histoire humaine et comparée du Climat, t. I : Canicules et Glaciers, XIIIe-XVIIIe siècles*, Fayard, 2004.
- LEVEAU Philippe, « Carte archéologique, occupation des sols et géographie historique des communautés des rives de l'étang de Berre de la fin de l'âge de Bronze à la fin de l'Antiquité », *Carte archéologique de la Gaule 13/1 - Étang de Berre*, Fabienne Gateau (dir.), 1996 , Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, p67-97.
- LEVILLAIN Léon, Examen critique des chartes mérovingiennes et carolingiennes de l'abbaye de Corbie, Paris, 1902, p235, n° 15.
- LEVILLAIN Léon, « Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1930, vol. 91, n° 1, p. 264 – 300.
- L'HOMER Alain, 1995, « Les vestiges de la pêcherie en bois de Saint-Jean-le-Thomas datant de l'âge du Bronze », dans *Baie du Mont-Saint-Michel et Marais de Dol*, Centre Régional d'Archéologie d'Alet, 1995, p. 111-118.
- LOPEZ Robert S., « Mohammed and Charlemagne : a revision », *Speculum*, t.XVIII, 1943, p14-38.

- « Les étangs littoraux et leur aménagement », *société languedocienne de Géographie*, n°1 et 2, janvier-juin 1981.
- *Lou Martegue*, brochure de l'exposition organisée au musée Ziem de Martigues par les Archives communales, 22 mai- 23 juin 1996.

- MACÉ Laurent, « Toulouse médiévale (XIIe-XIIIe siècles) », www.archives.mairie-toulouse.fr/boutique/ouvrages/parcelles/Moyen%20%E2ge.pdf, (en ligne) consulté le 13/4/2009.
- MALARTIC Yves, « Le commerce du sel à Hyères du XIIIe au XVe siècle », Actes du 1er Congrès Historique de Provence-Ligurie, actes du 1er congrès de Provence-Ligurie, Aix-Marseille/Bordighera, 1966, p169-178.
- MANRY André-George, *Histoire de Clermont-Ferrand*, Bouhdida, 1993.
- MARIN Brigitte, VIRLOUVET Catherine, *Nourrir les cités de Méditerranée : antiquité-temps modernes*, Collection L'atelier méditerranéen, Maisonneuve & Larose, 2003.
- MARQUEZ Pamela, *Recentering the City : Urban Planning in Medieval Toulouse in the early Thirteenth Century*, Thèse, 1999, Denver, université du Colorado.
- MASSET Claude, « A quel âge mouraient nos ancêtres ? », *Populations et Sociétés,* juin 2002, n°380, INED.
- MASSON Paul, *La Provence au XVIIIe siècle,* Paris : Hachette, 1936, 3 vol.
- MAUNIER Francis, « Les Bourdigues de Martigues à la fin du XVIIIe siècle », *Provence Historique*, tome XIV, fascicule n°55, 1964, p77-85.

- MAUREL Christian, « Du citadinage à la naturalité : l'intégration des étangers à Marseille, XIIIe-XVIe siècle », *Provence Historique*, t.XLIX, n°195-196, Mélanges Noël Coulet, 1999, p333-352.
- MAZEL Florian, « Seigneurie épiscopale, aristocratie laïque et structures féodo-vassaliques en Provence au XIIe siècle :le sens d'une féodalisation limitée », *in Rives nord-méditerranéennes*, Aspects du pouvoir seigneurial de la Catalogne à l'Italie (IXe–XIVe siècles), 2e série, n°7, 2001, p27-36. [disponible en ligne sur le site http://rives.revues.org/document58.html]
- MERY Louis, *Histoire de la Provence,* Marseille, 1830-1837, 4vol.
- MIGNACCO Anne-Marie, « Bordigue du Roi et Capoulières », *Capian*, Saint-Tropez, 1993 numéro réserve, p2-7.
- MIGNACCO Anne-Marie, *Le Fort de Bouc,* brochure éditée en 1994 par les archives communales.
- MIGNACCO Anne-Marie, *La chapelle Notre-Dame de la Miséricorde* , brochure éditée en 1997 par les archives communales.
- MISTRAL Frédéric, *Lou Trésor dou Félibrige*, Raphèle-les-Arles, 1878-1886.
- MONTAGNES Bernard, « Les origines historiques des compagnies de Pénitents de Provence », *Provence Historique*, 19 84, tome 34, fascicule n°136, p125-133.
- MORANDINI Giuseppe, « La vie de la lagune de Venise » *Revue de géographie jointe au Bulletin de la Société de géographie de Lyon et de la région lyonnaise,* 1950, Vol. 25, N° 25-1.
- MORINEAU Michel, « Flottes de commerce et trafics français en Méditerranée au XVII° (jusqu'en 1669) », *XVIIe siècle*, 1970, n°86-87, p135-171.
- MOULIS Dominique, article dans *Carte archéologique de la Gaule 11/1 - Narbonne et le Narbonnais*, Eric Dellong (dir.), Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1988, p198.
- MOUTON Daniel, « L'édification des mottes castrales en Provence : un phénomène durable : Xe-XIIIe siècles ». *Château-Gaillard,* XVI, actes du colloque de Luxembourg (1992), Caen, CRAHM, 1994.
- MOUTON Daniel, *Mottes castrales en Provence. Les origines de la fortification privée au Moyen Âge*, Editions de la MMSH, 2008
- MUNDY J.-H., *Liberty and Political Power in Toulouse, 1050-1230*, New York, 1954.
- MURAT Josée-Valérie, « Pratiques et succès du cabotage en Méditerranée nord-occidentale au XIVe siècle », *Rives nord-méditerranéennes, Cabotage et réseaux portuaires en Méditerranée*, [En ligne], mis en ligne le : 20 octobre 2005. URL : http://rives.revues.org/document160.html. Consulté le 1er mai 2008.
- MUUS, B. J., DAHLSTRÖM P., *Guide des poissons d'eau douce et pêche*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1991.

- NIERMEYER J.-F., *Mediae Latinitatis Lexicon Minus,* Brill Academic Publishers, 2002 (rééd.).

- PAOLI Jean-Marie, *Martigues au XVIIIe siècle : un déclin*, mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Aix-Marseille I, sous la direction de M. Carrière, Aix-en-Provence, 1971.
- PAOLI J.-M., « La prospérité de Martigues au XVIIe siècle », *Quatrième Centenaire de l'Union des Trois Quartiers de Martigues*, Mélanges d'Histoire et d'Archéologie, brochure éditée par la Ville de Martigues et la Fédération Historique de Provence, 1981, p125-138.
- PAOLI J.-M., « Combien de Martégaux au moment de l'Acte d'Union ? ». Référence introuvable en octobre 2008 aux archives communales de Martigues.
- PICHARD Georges, *Espaces et nature en Provence. L'environnement rural (1540-1789),* thèse de doctorat d'Histoire, Université de Provence, 1999.
- PICHARD Georges, « L'espace absorbé par l'économique ? Endettement communautaire et pression sur l'environnement en Provence (1640-1730) », *Histoires et Sociétés Rurales*, n°16, 2e semestre 2001, p81-115.
- PILLORGET R., « Une émeute des gens de mer, Martigues, 16 août 1670 », Actes du 93e colloque des sociétés savantes, Tours, 1968, Section d'Histoire moderne et contemporaine, Paris, 1971, t.II, p. 313-324.
- PIRENNE Henri, *Mahomet et Charlemagne,* Bruxelles, 1937, p119.
- PLUMETTAZ Nicole, « Une pêcherie du XIIe s. à Marin-Pré de la Mottaz (Neuchâtel, Suisse) », dans *Pêche et pisciculture en eau douce. La rivière et l'étang au Moyen Âge*, Actes des 1ères Rencontres internationales de Liessies, 27, 28, 29 avril 1998, Publication sous forme de CD-Rom, Lille, Conseil général du Nord, 2004.
- POLY Jean-Pierre, *La Provence et la Société Féodale (879-1166),* Paris : Bordas, 1976.
- POMEY Patrice, « Recherches sous-marins », dans *Gallia Informations*, 1987-1988, I, p.2-78.
- PONZA André, A la découverte de Port-de-Bouc, [en ligne]. URL : http://prft.club.fr/index.html.
- PROVANSAL Mireille , « Géomorphologie du site de Martigues », dans *Le village gaulois de Martigues,* Dossiers Histoire et Archéologie, n°128, 1988, p12-13.
- PROVANSAL-LIPPMANN Mireille, « L'histoire récente des littoraux de l'Etang de Berre » dans *Les littoraux, second forum du GFG*, Caen, 1988, *Bulletin du Centre de Géomorphologie de Caen*, n°36, juillet 1989, p105-108.
- PROVANSAL Mireille « Les littoraux holocènes de l'Etang de Berre », dans Leveau Ph. , Provansal M. (dir.), 1993, p279-284.
- PROVANSAL M., BERTUCCHI L., PELISSIER M., « Les milieux palustres de la Provence Occidentale, indicateurs de la morphogénèse holocène. », dans Leveau Ph., Provansal M. (dir.), *Zeitschrift für Geomorphologie,* 1993, p249-266.
- PROVANSAL Mireille, « Construction deltaïque holocène en Basse Provence. Le delta de l'Arc et l'étang de Berre ». Dans *Géomorphologie et aménagement de la Montagne, Hommage à P. Gabertn* C.N.R.S., Caen, 1993, p172.
- PROVANSAL M., BOURCIER M., VELLA C., ARNAUD P., LABOREL J., MORHANGE C., « Montée relative du niveau de la mer et mouvements du sol à l'Holocène en basse Provence», *Annales de Géographie*, 1998, Volume 107, n° 600, p139–159.

- PROVANSAL M., ARNAUD P.-A., VELLA C., BABINOT J.-F., « Variations relatives du niveau marin dans l'Etang de Berre au cours de l'Holocène », à paraître.
- PY Michel, « Fouille sur le gisement de Tonnerre I (Mauguio, Hérault) en 1976-1979, L'occupation des rivages de l'étang de Mauguio, Hérault, au Bronze final et au Ier Age du Fer, II, sondages et sauvetages programmés (1976-1979) », ARALO, Cahier n°12, 1985, p49-120.
- PY Michel, « Les gisements lagunaires au Premier Age du Fer, L'occupation des rivages de l'étang de Mauguio, Hérault, au Bronze final et au Ier Age du Fer, III, synthèses et annexes », ARALO, Cahier n°13, 1985, p47-84.

- RAYNAUD Claude, « Les céramiques communes de l'Antiquité tardive en Gaule méridionale (IVe-VIIe s.) », *Second International Conference on Late Roman Coarse Wares*, Aix-en-Provence, 2005 (Actes à paraître aux British Archaeological Reports).
- REBUFFAT.Ferréol, « La flotte de Martigues en 1686 », *Provence Historique*, tome XIV, fascicule n°55, 1964, p69-76.
- REYNAUD Félix, « Le mouvement des navires et des marchandises à Port-de-Bouc à la fin du XVe siècle », *Revue d'Histoire Economique et Sociale*, 1956, Chambre de Commerce de Marseille, p153-176.
- REYNAUD Félix, « La Provence, Marseille et la monarchie au XVIe siècle », *Quatrième Centenaire de l'Union des Trois Quartiers de Martigues*, Mélanges d'Histoire et d'Archéologie, brochure éditée par la Ville de Martigues et la Fédération Historique de Provence, 1981, p13-20.
- RIGAUD Philippe, « Pirates et corsaires sur le Bas Rhône, IXe-XVe siècles », in Vergé-Franceschi Michel (sous direction), *Guerre et commerce en Méditerranée*, IXe-XXe siècles, Paris, Veyrier, 1991, p. 37-57.
- RIGAUD Philippe, « Faits maritimes dans la chronique de Bertran Boysset (1368-1414) », à paraître dans *Les ports et la navigation méditerranéenne aux XIIe-XIVe siècle*, Actes du colloque de Lattes, novembre 2004.
- RIGAUD Philippe, «Cabotage, caboteurs et risque de mer au début du XVIe siècle en Provence», *Rives nord-méditerranéennes, Cabotage et réseaux portuaires en Méditerranée*, [En ligne]. URL : http://rives.revues.org/document162.html. Consulté le 10 octobre 2007.
- RIPOLL Véronique et VALETTE Francine, « La chapelle des Pénitents Blancs de l'Annonciade à Martigues », *Provence Historique*, 1997, tome 47, fascicule n°187, p 25-38.
- ROLLAND Henri, « Martigues, atelier monétaire de la Ligue 1592-1593 », Paris, Courrier Numismatique, 1934.
- ROLLAND Henri, « La stratigraphie de Saint-Blaise », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1963, vol. 107, n° 1, p. 81-89
- ROUILLARD Joséphine, « La législation royale de la pêche en eau douce du XIIIe au début du XVe s. », dans *Pêche et pisciculture en eau douce. La rivière et l'étang au Moyen Âge*, Actes des 1ères Rencontres internationales de Liessies, 27, 28, 29 avril 1998, Publication sous forme de CD-Rom, Lille, Conseil général du Nord, 2004.

- ROUX Robert-Max, « Les sédiments de l'étang de Berre, témoins de la pression anthropique holocène », *Archéologie et environnement de la Sainte-Victoire aux Alpilles*, Aix-en-Provence, p425-442, 1993.
- ROUX Simone, *Le monde des villes au Moyen Âge, XIe-XVe siècle*, sous la dir. de Michel Balard, Hachette, Carré histoire Supérieure, 1994.
- RUIZ DELGADO M., *Carta arqueológica de la campiña sevillana*, Universidad de Sevilla, 1985.

- SAUREL Alfred, *Histoire de Martigues et de Port-de-Bouc*, Marseille : V. Boy, 1862.
- SANTONI Pierre, « Confréries, autels et chapelles du diocèse d'Arles (1550-1630) », *Les Confréries, l'Eglise et la Cité*, Documents d'Ethnologie Régionale n°10, C.A.R.E., Grenoble, 1988.
- SÉGUY I., BERNIGAUD N., TZORTZIS S., SIGNOLI M., « Vers un Système d'Information Géographique pour l'étude des épidémies du passe. L'exemple de la ville de Martigues (France, 1er quart du XVIIIe siècle) », Colloque de Démographie Historique, Commission Internationale de Démographie Historique, Sydney, 2005.
- SIGNOLI Michel, SEGUY Isabelle, BIRABEN Jean-Noël, DUTOUR Olivier, « Paléodémographie et démographie historique en contexte épidémique. La peste en Provence au XVIIIe siècle », INED, Population 2002/6, Volume 57, p821-847.
- SOTTAS Jules, *Les messageries maritimes de Venise aux XIVe et XVe siècle*, Paris : Société d'Etudes Géographiques, 1938.
- STERNBERG Myriam, « La consommation du poisson à Lattes (IIIe-Ier s. av. n. è.). Méthodes d'étude et premiers résultats in Introduction à l'étude de l'environnement de Lattes antique », *Lattara,* n°2, 1989, p101-120.
- STERNBERG Myriam, « La pêche à l'âge du Bronze : les données archéoichtyofauniques de l'Abion (Martigues, Bouches-du-Rhône) et de Tonnerre I (Mauguio, Hérault) », *Documents d'archéologie méridionale*, numéro 27, 2004, p171-196.
- STOUFF Louis, « Les relations d'Arles et de la Ligurie au début du XVe siècle à travers quelques documents arlésiens », Actes du 1er congrès de Provence-Ligurie , Aix-Marseille/Bordighera, 1966, p179-187.
- STOUFF Louis, *Ravitaillement et alimentation en Provence aux XIVe et XVe siècles*, Paris : E.H.E.S.S., 1970.
- STOUFF Louis, « Le pain de Marseille », dans *Marseille*, n°121, p21, 1980.
- STOUFF Louis, *Arles à la fin du Moyen-Âge,* Lille, 1986.

- TARDIEU Ambroise, *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand*, Éditions de la Tour du Gile, 1994, (réédition de l'ouvrage de 1870-1872).
- THINON Michel, « L'environnement végétal », dans *Le village gaulois de Martigues,* Dossiers Histoire et Archéologie, n°128, 1988, p68-69.
- TOPALOV Christian (dir.), Les divisions de la ville, Paris, Ed. de la MSH-UNESCO, 2002.
- TRÉMENT Frédéric, « Etudes micro-régionales et paléodémographie. L'apport de la recherche autour de Saint-Blaise », *Carte Archéologique de la Gaule, 13/1 : l'Etang de Berre*, op. cit., p98-113.

- TRÉMENT Frédéric, *Archéologie d'un paysage : Les étangs de Saint-Blaise (Bouches-du-Rhône)*, Documents d'Archéologie Française n° 74, éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris.
- TRIAT-LAVAL Hélène, BLANC Jean-Jacques, VERNET Jean-Louis, « Pollenanalyse des sédiments quaternaires récents du pourtour de l'étang de Berre », *Ecologia Mediterranea,* 4, VIII, pp. 97-115, 1982.
- TUCCELLI Lucien, *La Révolution à Martigues*, mémoire de D.E.S., Aix-en-Provence, 1969.
- TURC Paul, *Hyères et les seigneurs de Fos (fin Xe siècle - 1257),* Centre Archéologique du Var/Société Hyéroise d'Histoire et d'Archéologie/Mémoire à lire. Territoire à l'écoute, Toulon-Hyères, 2003.

- *The Mediterranean World Environment and History. IAG Working Group on Geo-archeology, Symposium Proceedings. Environmental Dynamics and History in Mediterranean Areas,* Eric Fouache (edit.), Université de Paris–Sorbonne, 24 – 26 avril 2002. Paris, 2003.

- VEISSIÈRE Michel, *Histoire de Provins et sa région*, Privat, 1988.
- VERNET Jean-Louis, « Travertins et végétations holocènes méditerranéennes », *Méditerranée*, n°1-2, pp.25-38, 1986.
- VIARD F., *Béatrice de Savoie,* Paris, 1942.
- VILLENEUVE (comte de), *Statistique du département des Bouches-du-Rhône avec Atlas*, Marseille, 1821-1829, 5 vol.

- WOLFF Philippe, *Histoire de Toulouse*, Privat, 1961.

- YÉNY Eric, « La pêcheries des Milandes », dans *Pêche et pisciculture en eau douce. La rivière et l'étang au Moyen Âge*, Actes des 1ères Rencontres internationales de Liessies, 27, 28, 29 avril 1998, Publication sous forme de CD-Rom, Lille, Conseil général du Nord, 2004.

- *Zones côtières littorales dans le monde méditerranéen au Moyen Âge: défense, peuplement, mise en valeur*, *Castrum 7,* Jean-Marie Martin (éd.), Actes du colloque international de Rome des 23-26 octobre 1996, Collection de la Casa de Velázquez nº 76, 2001.

INDEX

Abion (l', Cne de Martigues) : 60, 69, 79, 80, 595
Abri Capeau (Cne d'Istres) : 77, 91
Abri Cornille (Cne d'Istres) : 77, 91
Acte d'Union : 14, 23, 293, 319, 332, 342, 350-352, 382, 395, 405, 413, 426, 431, 483, 487, 596, 598
Affrètement de navires, armement : 215, 344, 420, 430, 587, 591, 597
Aigues-Mortes : 24, 216
Al-Andaluz : 122
Albi : 19
Allemands (grande et petite société des) : 300, 343
Almuza, Laumusse : 105, 304
Alphonse II de Provence : 131, 154, 161
Alphonse V d'Aragon : 250, 252, 260, 261, 262, 264, 271
Amiel de Fos : 134
Antisémites (violences) : 320
Anthropisation (des rives de l'étang de Berre) : 62 et ultra
Apogée (de la cité) : 397, 420, 430, 512, 587, 591, 597
Aquaviva (Francesco, Suzanne) : 322
Arc (rivière) : 58
Archas : 107
Arcussia (Jacques d') : 235, 236
Arénier (quartier, place, portail de) : 194-197, 285, 286, 357-360, 363, 364, 398, 442-444
Armagnac (Charlotte, Louis d') : 326
Arnel (étang de l') : 59
Arquet (l', Cne de Martigues) : 81
Avignon (papauté) : 113, 138, 141, 209, 217, 219, 221, 225, 238, 239, 294, 299, 347, 597
Aycard (archevêque d'Arles) : 135
Aymeric de Noves (prieur de St-Geniès) : 160

Bagneras (port) : 71, 129, 130, 143, 168, 595
Baile (bailli) de l'Ile : 156, 174, 199, 234, 235, 246
Balma ennesa (*inversa*) : 154, 156
Barbabayre (pirate) : 211
Barcelonnette (04) : 174, 246, 273
Barcillon (Romain, témoin en 1545) : 261, 337
Barthemieu (Guillaume, témoin en 1545) : 337
Baudouin, Bertrand (prieur de St-Geniès) : 257
Baume Longue (Cne de Martigues) : 77
Beaufort (duc de) : 498
Benoit XIII (antipape) : 238
Bertrand des Baux : 131, 133
Bertrand Porcelet : 131, 133, 137, 140, 161, 165, 169, 170
Bertrand II de Provence : 135
« bidonville » (? de Jonquières) : 410, 413, 431, 461, 477, 484
Bienne (lac de, Sui.) : 123
Bigarrats : 387, 388
Biot (06) : 338

Béatrice de Savoie : 169
Blascou (île, Cne d'Agde) : 445-449
Bolmon (étang de) : 61, 71, 121, 129, 141, 168, 255
Borrel (ingénieur arlésien) : 388, 413, 437, 456-460, 468, 473-476, 492, 493
Bourdigue d'Angassier : 141
Bourdigue baussenque : 138, 236, 410
Bourdigue du Méjan : 140, 169
Bourdigue du Roi (bourdigue de l'Angle) : 118, 119, 124, 129, 130, 132, 138, 140, 154, 158, 168, 169, 173, 178, 181, 202, 203, 234, 236, 237, 410, 475, 494, 574, 576, 581
Bourgade de St-Alloi (St-Éloi, Jonquières) : 408, 461
Bourgarel (André, Noël) : 407, 499, 500
Bourgogne : 77
Bouc (Ile de), Château-Marseillais, Fort de Bouc, Tour de Bouc : 139, 151, 152, 158, 165, 169, 180, 234-236, 322, 328, 354, 387, 388, 390, 423, 425, 429, 436, 448, 492, 493, 496, 516
Bouc (port de) : 64, 571, 595
Boucherie (mutualisation) : 308, 348, 349, 352, 372
Bragadas : 107
Brescon (Fort de, toponymie) : 361, 390, 393, 398, 445-449
Brosse (Charlotte de) : 327
Brûlis, déforestation : 63, 68, 75

Cabotage : 68, 70, 151, 152, 157, 239, 343, 345, 430, 417-420, 571, 572, 591, 597
Caderot-Berre : 70, 71, 105
Caenus, Cenna, Kainos : 94-97, 100, 105
Calen : 116
Camargue : 59, 71, 81
Camp de Laure (Cne du Rove) : 78
Canal de Boisgelin : 64, 590
Canal de Caronte (profondeur, curage, chenal de navigation) : 58, 64, 71-76, 117, 345, 380297, 426, 491, 571, 572, 576, 577, 584, 591
Canal Vieux (île de Bouc) : 194
Capitation : 537
Cappart (Olivier, témoin 1545) : 337
Capucins (couvents des) : 481-483, 486, 497, 512, 524, 530, 553, 557, 588
Carcès (comte de) : 388, 389
Casteaunou (Robert de, témoin 1545) : 231
Castellar, Castellet (Cne de Martigues) : 305
Castelveyre, Châteauvieux, *Ugium*, Saint-Blaise (Cne de St-Mitre-les-Remparts) : 70, 81, 85-88, 92, 97, 99, 105, 108, 115, 137, 154, 161-163, 166, 167, 170, 172, 174, 245, 246, 385, 481, 498, 508, 553
Catalans, Arago-Catalans : 216, 233, 250-252, 261, 262, 264-268, 278, 279, 303, 306, 313
Centuriation de la Crau : 108
Cervole (de), Arnaud : 194, 225, 227, 229, 242
Châlons-sur-saône : 101
Chantiers navals : 415, 419, 423, 425, 426, 429, 431, 561, 582-585, 587, 591
Chapelle de l'Annonciade (chapelle des pénitents blancs de Jonquières) : 456, 460, 507, 509-512
Chapelle Notre-Dame de la Misérocorde : 433, 486
Chapelle des pénitents bleus de Ferrières : 488, 508, 511
Chapelle des pénitents noirs du Plan Meyran : 508

Chapelle Ste-Anne : 485
Chapelle St-Eloi : 409
Chapelle St-Pierre : 310, 411, 454, 506
Chapelle St-Sébastien (chapelle des pénitents blancs de l'Ile ou chapelle Ste-Catherine) : 309, 322, 353, 453, 483, 505-507
Chapelle Ste-Trinité-de-Tholon : 161
Charles Ier d'Anjou : 140, 161, 170-173, 180, 182, 199, 218, 236, 315, 595
Charles II d'Anjou : 172-174, 178, 182, 199, 200, 216, 246, 313
Charles de Duras : 232
Charles VIII de France : 300
Charles IX de France : 352
Charles du Maine : 181, 252-255, 280, 293, 303, 308, 313, 314
Charles II du Maine : 324
Charles III de Provence (Charles V d'Anjou) : 320, 324-326
Charles de Tarente : 201, 225, 236, 252, 253
Chartres : 20
Châteauneuf-lès-Martigues (Grand Abri de, ou Abri de la Font-aux-Pigeons) : 59, 77, 91, 115
Cimetières : 277-279, 287, 288, 366, 368, 380, 451, 459, 460, 481, 509
La Ciotat (port) : 422, 430
Citis (étang de) : 53
Clément VIII (antipape) : 238
Clermont-Ferrand : 21
Cosmographie : 94-96, 446, 447
Cœur, Jacques : 265, 295
Collet Redon (Cne de Martigues): 78
Combes (orfèvres) : 411
Consulat de St-Geniès : 153-156, 166-167
Corbie (abbaye de, 80) : 100
Courlande (lagune de) : 66
La Couronne : 78, 90, 106, 139, 183, 199, 200, 201, 205-208, 224, 227, 229-231, 234, 235, 243, 247, 248, 252, 254, 255, 261, 304, 329, 337, 338, 350, 380, 402, 411, 518, 520, 532, 537-539
Craponne (Adam de, moulin) : 64, 324, 347, 478, 590
Criées, règlement municipal : 311, 347
Crise démographique du XVe siècle : 258-271, 306
Crises détritiques : 63, 297
Croton (marquis de, ou Marchion Cotton) : 254
Cyprianus de Somabrio (témoin 1401/1402) : 242

Datini (correspondance) : 215, 238, 244, 294, 295
De Laye (Jean, témoin 1545) : 338
Dénombrements : 335, 521, 537
Dette : 566
« Diables » : 438
Diane (étang de, Corse) : 57
Digne (04) : 16
Dilis positio : 100
Dordogne : 123
Durand (évêque de Marseille) : 174
Durantius (prêtre de Fos) : 129

Ecole d'hydrographie : 519, 551, 588
Ecologie (catastrophe écologique de l'étang de Berre) : 76
Ebre (Esp.) : 120
Eglise de Ferrières (St-Louis) : 370, 372, 379, 487
Eglise de l'Ile (Ste-Madeleine) : 175, 185, 198, 283, 298, 309, 311, 503
Eglise de Jonquières (St-Geniès): 245, 247, 258, 264, 273, 277, 279, 369, 488
Emigration : 543-544, 561
Encanisadas : 123
Engrenier (étang d') : 54
Enrôlement (matelots), marine royale : 427, 429, 433
Epave de St-Gervais II : 90
Epices : 301
Erosion des sols : 56, 62, 64, 75
Erosion éolienne : 54
Escourillon (Cne de Martigues) : 85
Estomac (étang de l') : 54
Etiage démographique : 314

Famines, disettes : 204, 461, 528
Fangade (la, 34) : 79, 80
Faubourg de l'Arénier : 381, 413, 440, 444, 445
Faubourg de Ferrières : 461
Faubourg de l'Hôpital : 461
Faubourg (bourgade) de Jonquières : 366, 459, 463
Féodo-vassiliques (liens) : 132, 152
Fêtes : 438
Feux de queste / feux d'albergue : 180, 206, 259
Feux fiscaux / feux réels : 207, 263, 266, 320
Fièvres putrides : 518, 527, 536
Figuerolles/ Mas de Courtine (Martigues) : 90
Florentins, Vénitiens (commerçants) : 212, 238, 295, 300, 303
Foires de Lyon : 297, 300, 301, 303, 344, 347, 597
Fontaine du Courradou : 347, 484, 485
Fontaine de Ferrières : 465, 466, 499
Fontaine du Foussat : 331
Fontaine de Jonquières : 438-439, 475, 484, 485, 490, 491, 495
Fontaine de l'Ile (et siphon sous-marin): 499, 500
Fontaine de Rue Neuve : 307-309
Fontaine de Tholon (source, lavoir) : 306, 307, 309, 386, 438, 479, 484, 490, 491, 498, 499, 531
Forbin (Palamède de) : 325
Forge : 180
Fortifications : 163, 184, 186, 191, 196, 197, 210, 225, 228, 229, 232, 240, 243, 250 ,276, 279, 280, 286, 292, 363, 366, 367, 381, 388, 390, 393, 413, 437, 448, 455, 456, 459, 467-469, 471, 473, 476, 492, 493, 530, 531
Fos (désengagement des) : 153, 154, 166, 169
Fossé mémoriel : 315
Fossés (entretien des) : 473
Fosses Mariennes : 68, 93, 99

Fox-Amphoux (83) : 147
Fronde : 406, 408, 439

Gacharelle (site mésolithique, source, portail) : 77, 91, 179, 185, 186-190, 227, 242, 595
Galéjon (étang, bourdigue de) : 118-120
Galère : 173
Galliffet (marquis de), excès : 562, 573, 575-586, 591, 593
Gascons (soudards) : 348
Geoffroy (vicomte de Marseille) : 132, 135
Géologie : 53-56
Girondins, mouvement Fédéraliste : 593
Glacières : 513, 551
« Grand Hyver » : 525, 536
Du Guesclin (bandes de) : 225, 230, 243
Guerres d'Italie : 344, 348
Guerre de Sept Ans : 556, 469
Guerre de Succession d'Autriche : 569
Guerre de Succession d'Espagne, Royal Navy : 524
Guerre de Trente Ans : 405, 406, 421, 429, 433, 491
Guerre de l'Union d'Aix / Charles de Duras : 232, 236, 243
Guerres de religion : 323, 342, 347, 351, 353, 367, 381, 384-386, 391, 393, 394
Gui IV de Fos : 145, 152, 153
Guigue (prieur de St-Geniès) : 144
Guilhem des Baux : 170
Guilhem III (comte de Provence) : 130
Guilhem Porcelet : 152, 166
Guillaume-Hugues des Baux : 124, 132, 134, 137

Halle de Ferrières : 467
Haute Provence : 209, 250, 338, 343, 393
Hauture (rocher de l', Cne de Fos) : 78
Henri III de France : 384, 387
Henri IV de France : 353, 355, 383, 389, 390, 391, 426, 429, 448
Hiver 1789 : 557
Hôpital/Charité de l'Ile, hospitaliers : 131, 158, 159, 160, 161, 198, 199, 228, 287-289, 437, 461, 469, 472, 480, 481, 526, 528, 535, 536, 553
Hôpital du St-Esprit de Marseille : 158, 159, 536
Hôpital St-Lazare : 287, 434, 480
Horloger : 589
Hôtel Colla de Pradines (ancienne mairie) : 503, 535, 552
Hugues des Baux : 132, 137, 159
Hugues Béroard (archevêque d'Arles) : 159
Hyères (83) : 70, 119, 169

Ichtyologie, espèces de poissons : 112 et ultra
Ile (baronnie de l') : 193, 235-237, 254, 324, 327, 384
Ile (village gaulois de l') : 69, 70, 86, 87, 92, 97, 115, 126-128, 595
Immigration : 209, 223, 250, 259, 279, 315, 319, 335-339, 364, 393, 397
Impériales (invasions des troupes) : 321, 323
Imposition sur les denrées (reves) : 348, 412, 517, 528, 562, 563, 569, 591

Incastellamento : 146, 149-452
Industrie pétrochimique : 62, 73, 513, 597
Ingression (de la mer dans l'étang de Berre) : 54, 60
Insalubrité : 437, 475
Iocoris (*cruce de*, Joncas) : 156, 170
Isarn (abbé de St-Victor de Marseille) : 129

Jacques III de Majorque : 211, 242
Jaï : 121
Jardins (les, Cne de Martigues) : 90
Jean XXII (pape) : 212
Jean Hugolen (Hugoleny, prieur de St-Geniès) : 253, 256
Jeanne d'Anjou : 126, 202, 216, 226, 232, 234-237, 239, 242, 346
Jeu de Paume : 355, 443

Lafayette (place) : 512
Lagune de Courlande : 66, 67
Lagune de Venise : 62-66, 76, 125
Lagune de Szczecin : 60, 68
Langari (rue, Jonquières) : 280, 366, 454, 459
Lansargues (34) : 79
« *Larem foventes* » : 256, 263, 266, 267, 336
Lattes (34) : 79, 80
Laurons (anse des, Martigues) : 90
Lavalduc (étang de) : 54, 70
La Valette (duc de) : 387
Lavaux (Cne de Martigues) : 90
Lavéra (Martigues) : 236
Lèbre (Jean, témoin 1545) : 337
Léon VIII (pape) : 144
Léou, Léon (Cne de Châteauneuf-lès-Martigues) : 70, 71, 103, 130, 135, 141, 168, 595
Lesdiguières (duc de) : 388
Ligue : 387
Lion (saline du, Vitrolles) : 70
Lluchmajor (bataille de) : 242
Louis Ier d'Anjou : 216, 226, 230, 231, 236, 243
Louis II d'Anjou : 216, 236, 237, 252-254
Louis XI de France : 300, 325
Luxembourg (François de) : 325, 326
Luxembourg (Sébastien de) : 327

Maine (du), Charles : 252, 254, 255, 266, 280, 293, 303, 308, 311, 314, 319, 324
Maison commune : 355, 483, 496
Manassès (archevêque d'Arles) : 128
Manegute, Jonquières-Manegute : 175-178, 181, 183, 190, 191, 199, 200, 209, 210, 219, 246, 248
Manufacture de draps : 551, 598
Marché de l'Ile : 239, 346
Marculf : 101
Maretz (Jacques) : 361, 366, 378, 402, 409, 456, 458, 464, 468

Margueridette (fort de la) : 406, 469, 470
Marie de Blois : 236
Maritima Avaticorum : 88, 94, 97
Mas de l'Hôpital : 90, 478
Mastramela : 94
Mauguio (étang de, 34) : 79
Maussang (Bertrand de, prieur de St-Geniès) : 178
Méjan (bourdigue du) : 140, 169, 192
Melphe (prince de), Gianni Carracioli : 322, 323, 326, 327, 330, 351
Mercoeur (ducs de) : 384, 385, 459, 493, 497, 498
Miouvin (Cne d'Istres) : 78
Miroir aux Oiseaux : 359, 360, 399, 442, 445, 449, 483
Moheau, Jean-Baptiste : 334, 340, 395
Monnaie (atelier de monnaie de Martigues) : 381, 389, 393, 456, 459
Montels (34) : 54
Montpenèdre (Cne de Sète, 34) : 79-80
Morteau (25) : 24
Mottes castrales : 147, 157, 218
Moulin à huile : 357
Moulin de Merveille (Cne de St-Chamas) : 478
Moulin à vent : 190, 227, 242, 305
Mourre de Bœuf (Cne de Martigues) : 85
Mourre Poussiou (Cne de Fos) : 77
Muges : 112-117, 126
Mytiliculture : 127

Naples (royaume de) : 216, 217, 249
Narbonne : 11
Navarro (Pedro) : 326
Nemours (duc de) : 326
Nerthe (massif de la) : 59, 62, 65, 76, 82, 89
Neuchâtel (lac de, Sui.) : 123

Olives (les, Cne de Martigues) : 90
Olivier (étang de l') : 54
Oppien : 126
Orgon (péage d') : 214
Oscillations (de l'étang de Berre) : 60
Ostie (It.) : 93
Ostréiculture : 127

Palais de Ferrières, Tour du Roi : 194, 228, 378
Palafittes (sites) : 60, 79, 80, 81, 91
« Palissade » de Ferrières : 275, 366, 371, 382
Papia : 141, 268
Pas de Combettan (l'Ile) : 408
Pavage : 437, 491
Pénitents : voir chapelles de pénitents
Petit Age Glaciaire, détérioration du climat : 64, 383, 559
Philippe VI de France : 242

Pierre d'Aragon : 211
Pierre de Mesoagata (Mézoargues, prieur de St-Geniès) : 175
Pirates, corsaires : 102, 103, 211, 217, 233, 249, 250, 176, 312, 387, 398, 438
Plan Meyran : 191, 200, 201, 229, 273, 275, 360, 368
Pline l'Ancien : 94, 446
Poids de la farine : 460, 465, 471, 474
Pointe Baumasse (Cne de Port-de-Bouc) : 90
Pons de Fos : 130, 133
Pons de Marignane (archevêque d'Arles) : 129
Pont-des-Pêcheries : 100, 105, 129, 130-132, 134, 135, 137, 140, 144, 145, 160
Ponteau (Cne de Martigues) : 71
Ponts-levis : 229, 387, 437, 456, 464, 467, 469, 475
Ponts : 492, 500, 501, 503
Pomponius Mela : 88
Porcelet (Honorat) : 188, 330, 331
Portail de l'Arénier (l'Ile) : 194, 196, 228, 283, 287, 321, 355
Portail de la Cour (ou de la Sale, l'Ile) : 194, 230, 283, 287, 309
Portail de l'Eglise (l'Ile) : 194, 228, 273, 287, 311, 359
Portail (Grand) de Ferrières : 291, 372, 465-467
Portail de Marguières : 291, 370, 470
Portalet de Berre : 360
Poterne de Castelnou (faubourg, aire) : 195, 321, 354, 360-364, 393, 398, 400, 413, 423, 440, 449-452
Poucel (Antoine, témoin 1545) : 337
Pourra (étang du) : 54, 90, 386, 478
Prostitution : 313
Privilèges fiscaux : 145, 174, 214, 234-237, 246, 248, 254, 296, 331, 426
« proto-intercommunalité » : 383, 394, 598
Provins (77) : 16
Ptolémée : 88, 92, 446
Puget-Théniers (06) : 209
Puits Eygadier : 279
Puits Neuf : 278, 368, 380
Puits de St-Geniès (supposé médiéval) : 187
Puits Vieux (au Moyen-Âge : puits de Jonquières) : 253, 270, 279, 369, 497

Raimond (archevêque d'Arles) : 144
Raimond (abbé de Montmajour) : 169
Raimond Bérenger V : 138, 140, 151, 159, 160, 162-169, 171, 174, 218
Raimond Ier des Baux : 164
Raimond IV des Baux : 234, 235, 240
« Ramade » de Jonquières : 275, 276, 366, 371, 380, 382
Rassuen (étang de) : 54
Réfugiés : 222, 227, 229, 230, 231, 239, 242, 273, 285, 293, 365
Remblayage (sur l'étang de Berre), agrandissement de la ville : 58, 73, 76, 16, 184, 199, 228, 358, 363, 366, 367, 369, 376, 377, 379, 381, 399, 400, 410, 413, 440, 445, 450, 452, 454, 460, 462, 463, 472, 543
René d'Anjou : 249, 254, 255
Richeri (palun de) : 107
Robert d'Anjou : 139, 151, 182, 199, 200, 206, 210, 211, 216

Roca pertusa : 156
Rohan (Charles de) : 326
Rolland (Pierre, témoin de 1305) : 172
Roque d'Odor (Cne de Fos) : 139, 234-236
Rostang de Fos (archevêque d'Aix) : 134
Rouet (le) : 77
Rove (canal du) : 60, 75
Rue Neuve (quartier de) : 192, 193, 195, 203, 228, 235, 236, 252, 253, 287, 288, 292, 307-309, 363, 370, 373, 377, 378, 423, 425, 437, 463-465, 467, 499, 501
Rues de Ferrières : 290, 370, 471
Rues de l'Ile : 198, 281, 354, 441
Rues de Jonquières : 272, 277, 364

Salinité de l'étang de Berre : 58 et ultra, 114
Salines : 70, 71, 72, 141, 164, 202, 237, 345
Salins de Ferrières : 69, 91
Salon de Provence : 104
Sarrasins : 104, 233, 245, 315
Saumur (49) : 117
Sèdes : 70, 72, 73, 76, 108, 117, 139, 255, 360, 141, 423, 450 ,454
Sédimentation : 56, 58, 67, 68
Séguiran (de), Henri : 397, 406, 413, 415, 417, 419, 120, 421, 429, 431, 432, 448, 469, 493
Semestre (affaire du) : 406
Sénèmes (villa de, Cne de Martigues) : 90
Sète (34) : 117
Sicile (campagnes de) : 211, 216, 217
Soyons (07) : 101
Spinola (Balthazar) : 233
Stagnolus : 105, 107
Steppe du Würm : 64
Stomalimné : 93
Strabon : 88, 446
Sulauze (Cne d'Istres) : 77
Surcreusement : 54
Sur-imposition : 565-567, 591
St-Césaire : 100, 134, 141, 143, 315, 316
Sancti Eremitis : 106
St-Gervais (abbaye de, Cne de Fos) : 129, 131, 137, 155
St-Jean-le-Thomas (baie du Mont-Saint-Michel) : 122
St-Julien (Cne de Martigues) : 77, 82, 89, 92, 106, 107, 152, 181, 304, 305, 328, 349
St-Martin (Cne de Martigues) : 78, 106
St-Mitre-les-Remparts : 78, 86, 90, 137, 154, 161-163, 167, 170, 172, 174, 202, 236, 245, 246, 255, 287, 289, 293, 307, 309, 324, 331, 332, 352, 385, 467, 481, 498, 525
St-Pierre (Cne de Martigues) : 78, 82, 89, 92, 107, 152, 304, 306, 328, 349
St-Victor de Marseille (abbaye de) : 103, 129, 131, 144

Table de Peutinger : 92, 94, 108
Tamaris (Cne de Martigues) : 78
Taraillet (Cne de Martigues) : 500

Tartanes : 297, 397, 415-417, 421, 423, 427-429, 433, 436, 525, 534, 544, 556, 568-571, 576, 584, 585, 591
Tenque (dit), Gérard (mythe) : 158, 273, 455, 535, 536
Terra Ragamberto : 174
Thalweg de Caronte : 56-57
Thau (étang de, 34) : 59, 62
Tholon (agglomération gallo-romaine) : 69, 88, 89, 92, 97, 100, 108, 115, 143, 595
Tirant d'eau (navires) : 150, 157, 388, 393, 417, 427, 430, 572, 584
Titon, Maximilien : 488, 579
Tonnerre I (34) : 80
Touloubre (rivière) : 58, 64
Toulouse (31) : 16
Tourette (maison de la) : 360
Tourves, Saisson et Gaillet (châteaux de, 83) : 234
Tuilerie de St-Geniès : 179, 190
Turenne (de), Raimond : 226, 232, 238, 240, 244, 245, 261

Ursulines (couvent) : 451-453, 508, 553

Val d'Oneglia (It.) : 338
Valli : 125
Variole : 435, 520, 521, 523, 526, 536, 539
Vauvenargues : 147
Vendôme (César de Bourbon, duc de) : 408, 428, 465, 496, 497, 498, 499, 505, 578
Venros/Vauroux (bourdigue, canal, et Rue Neuve de Vauroux) : 72, 105, 106, 124, 128, 139, 255, 275, 351, 399, 413, 453, 454, 461, 550
Véran d'Esclapon (enquête de) : 139, 235, 243
Verdon (le, Cne de Martigues) : 78, 107
Vermillon : 173, 178, 256, 360
Vernègue (le) : 104, 129
Vierne : 101
Villars (ducs du) : 498, 542, 565, 575, 578-580, 588, 589
Villes polycentriques : 15
Vin : 129, 170, 237, 260, 343, 345, 349, 350, 353, 398, 415, 431, 481, 482, 517
Vins (Hubert de) : 387

Yolande d'Aragon : 249, 253, 254

TABLE DES ILLUSTRATIONS

P13 : Doc. 1. Carte de situation actuelle.
P13 : Doc. 2. La passe de Caronte.
P16 : Doc. 3. Vue cavalière de la ville de Provins par Claude Chastillon (XVIe siècle).
P17 : Doc. 4. Narbonne au XVIIIe siècle.
P18 : Doc. 5. Toulouse au XIIIe siècle.
P19 : Doc. 6. La croissance urbaine d'Albi, Ve – XIIe siècles.
P22 : Doc. 7. Clermont et Montferrand. Extrait de la carte de Cassini, XVIIIe siècle.
P53 : Doc. 8. Etang de Berre : morphologie du substratum.
P55 : Doc. 9. Formations éoliennes en France méditerranéenne.
P57 : Doc. 10 et 11. En haut : Coupe schématique du site de Martigues. En bas : Coupe schématique des facteurs de l'évolution littorale à Martigues. Dessins : Mireille Provansal.
P59 : Doc. 12. Classes de salinité des lagunes.
P66 : Doc. 13. Carte de la lagune de Venise.
P67 : Doc. 14. Carte de la Lagune de Courlande.
P68 : Doc. 15. Carte de la Lagune de Szczecin.
P70 : Doc. 16. « L'Ile de Martigues dans son environnement au IVe siècle ». Aquarelle de J.-C. Golvin.
P72 : Doc. 17. Salines de Bouc.
P73 : Doc. 18. *Vue de Martigues de la pointe Saint-Laurent,* anonyme.
P74 : Doc. 19. Evolution de l'emprise de Ferrières, l'Ile et Jonquières sur la lagune entre le XVe et le XVIIIe siècles.
P75 : Doc. 20 et 21. L'étang de Caronte en 1913 et en 2009.
P78 : Doc. 22. Carte des sites archéologiques mentionnés (jusqu'à l'Âge de Bronze).
P79 : Doc. 23. Bois gorgés d'eau retrouvés dans la vase du chenal de Caronte, et appartenant à des habitations bouleversées du site de l'Abion.
P79 : Doc. 24. Fragment de terre crue portant les empreintes du clayonnage de torchis des maisons de l'Age du Bronze du site de l'Abion.
P83 : Doc. 25. Le site de Tamaris. (Plan des vestiges : fouilles et relevé Sandrine Duval)
P84 : Doc. 26 et 27. Saint-Pierre. Vue aérienne et Plan des Vestiges. (Plan : Jean-Claude Bardzakian)
P87 : Doc. 28. Evolution topographique de l'habitat antique de l'Ile de Martigues (emprise sur la trame urbaine actuelle).
P87 : Doc. 29. Carte des sites archéologiques mentionnés (Âge de Fer et Antiquité)
P88 : Doc. 30. Plan général des vestiges gallo-romains, médiévaux et modernes mis au jour sur le site de Tholon (état en 2005). Plan : Michel Rétif.
P91 : Doc. 31. Vue aérienne de la villa de Sénèmes (ou Seneymes).
P94 : Doc. 32. Extrait de la Table de Peutinger.
P95 : Doc. 33. Détail de la carte de la Gaule d'après Claude Ptolémée, *Cosmographia*, 1490.
P95 : Doc. 34. Extrait de *Cosmographia,* 1462.
P96 : Doc. 35. Extrait de *Cosmographia*, Ulm, 1482 (graveur : Johannes Schnitzer).
P98 : Doc. 36. Les étangs de l'Estomac, d'Engrenier et de Lavalduc. (carte IGN, 1/100000)
P98 : Doc. 37. Vue aérienne des étangs d'Engrenier et de Lavalduc.
P99 : Doc. 38. Extrait de la carte de Cassini, XVIIIe s.

P109 : Doc. 39. La Basse Provence entre étang de Berre et Rhône (Carte de Fernand Benoît).
P110 : Doc. 40. Le Val Saint-Pierre et l' étang « de Caronte » au Xe siècle.
P111 : Doc. 41. Les toponymes du territoire du Val Saint-Pierre au XIe siècle.
P113 : Doc. 42. L'Abion. Nombre de restes, nombre minimum d'individus et pourcentage associé, par espèce. Tableau de Myriam Sternberg et Mélanie VOLLE.
P118 : Doc. 43. Une bourdigue. Dessin de Francis Maunier.
P119 : Doc. 44. Schéma d'une bourdigue. (Illustration issue de H. Duhamel du Monceau, *Traité général des Pesches,* op. cit., Planche VI, fig. 7 et 8)
P120 : Doc. 45. Localisation de l'étang et de la bourdigue de Galéjon -ou de Galégeon-.
P121 : Doc. 46. Hyères : bourdigue de l'étang du Pesquier.
P122 : Doc. 47. Les trois bourdigues du Jaï.
P122 : Doc. 48. Une bourdigue à Martigues au début du XXe siècle.
P123 : Doc. 49. Les pieux de bois de la pêcherie de St-Jean-le Thomas (baie du Mont-St-Michel, Manche).
P124 : Doc. 50. Pêcherie de Marin-Pré de la Mottaz. Vue de la partie terminale de l'installation.
P127 : Doc. 51. La *seinche* au thons et produit d'une journée de pêche à Carro au début des années 1960.
P148 : Doc. 52. Vue générale de Martigues et de la passe de Caronte. Années 1960.
P148 : Doc. 53. Zoom sur la motte de St-Geniès.
P149 : Doc. 54. Extrait de la carte communale, 1961.
P149 : Doc. 55. Localisation du prieuré et du village de Saint-Geniès.
P161 : Doc. 56. Récapitulation des termes de la convention du 11 janvier 1226 entre l'archevêque d'Arles Hugues Béroard et le comte de Provence Raimond Béranger V.
P177 : Doc. 57. Tentative de localisation du village de Manegute
P185 : Doc. 58. Tentative de localisation des éléments connus du castrum de St-Geniès.
P187 : Doc. 59. Puits subsistant sur la butte de St-Geniès.
P189 : Doc. 60 et 61. La source ou fontaine de la Gacharelle en 2007.
P192 : Doc. 62. Ferrières et Rue Neuve au XIVe siècle (proposition).
P195 : Doc. 63. La ville de l'Ile-Saint-Geniès au XIVe siècle.
P201 : Doc. 64. Le Plan Meyran. de 1774.
P202 : Doc. 65. Le Plan Meyran Croquis vers 1920, avant sa destruction.
P205-206 : Doc. 66. Présentation des données disponibles pour l'étude de la démographie des rives de Caronte au XIVe siècle.
P213 : Doc. 67. « L'évolution du taux des fermages des pêcheries comtales à L'Ile Saint-Geniès durant le XIVe siècle.»
P214 : Doc. 68. « La nouvelle route du poisson entre le Martigue et Avignon ».
P223 : Doc. 69. Evolution de feux d'albergue en pourcentage. (D'après E. Baratier)
P241 : Doc. 70. Evolution du nombre de feux fiscaux entre 1391 et 1400.
P262 : Doc. 71. Jonquières: statistiques établies d'après les livres terriers de 1418 et de 1447-1450.
P263 : Doc. 72. Evolution des feux fiscaux des trois castra de Caronte au XVe siècle.
P264 : Doc. 73. Evolution de la contribution de la ville de l'Ile à l'impôt dans la viguerie d'Aix.
P266 : Doc. 74. Résumé de l'affouagement de 1471 pour les rives de Caronte.

P268 : Doc. 75. Comparaison du nombre de feux fiscaux entre 1442 et 1471.
P274 : Doc. 76. Le périmètre de Jonquières au XVe siècle sur le cadastre napoléonien.
P274 : Doc. 77. Jonquières en 1418
P277 : Doc. 78. Evolution du nombre de maisons par rue entre 1418 et 1447-1450 à Jonquières.
P278 : Doc. 79. Jonquières en 1442
P284 : Doc. 80. L'Ile vers le milieu du XVe siècle.
P290 : Doc. 81. Ferrières en 1463.
P292 : Doc. 82. Le périmètre de Ferrières au XVe siècle sur le cadastre napoléonien.
P299 : Doc. 83. Répartition des mouvements de navires par pavillon et par provenance. Source : F. Reynaud.
P302 : Doc. 84. Importations de sucre par Bouc. Source : F. Reynaud.
P307 : Doc. 85. L'arrivée de l'eau de Tholon à Rue Neuve.
P310 : Doc. 86. Localisation de la chapelle St-Sébastien. Plan de la première moitié du XVIIIe siècle.
P333 : Doc. 87. Tableau résumant les données démographiques pour la période 1471-1584
P335 : Doc. 88. Développement de la propriété foncière dans l'Ile entre 1480 et 1508.
P340 : Doc. 89. Baptêmes à l'Ile, 1539-1579.
P341 : Doc. 90. Allivrés de Jonquières dénombrés dans les listes d'habitants de AD 2H442.
P342 : Doc. 91. Nombre d'habitants estimés à Jonquières entre 1573 et 1626 en fonction de la proportion d'étrangers.
P353 : Doc. 92. Evolution du nombre de maisons dans l'Ile entre la fin du XVe et la fin du XVIe siècle.
P356 : Doc. 93. L'Ile en 1542.
P357 : Doc. 94. L'Arénier sur le Cadastre Napoléonien (1817).
P359 : Doc. 95. Angle de vue depuis la Tour de l'Arénier (ou Tourette).
P361 : Doc. 96. Carte de Martigues, Jacques Maretz (1663).
P362 : Doc. 97-1 à 97-4. Naissance et évolution du Faubourg de la Poterne entre 1534 et 1598
P364 : Doc. 98. Nombre de maisons par rue à Jonquières en 1418 et 1447-1450.
P364 : Doc. 99. Nombre de maisons par rue à Jonquières en 1532.
P365 : Doc. 100. Nombre de maisons par rue à Jonquières en 1537.
P367 : Doc. 101. Nombre de maisons par rue à Jonquières en 1584.
P368 : Doc. 102. Jonquières en 1584.
P374 : Doc. 103. Ferrières en 1542.
P375 : Doc. 104. Ferrières aujourd'hui (photo satellite).
P376 : Doc. 105. Nombre de maisons par rue à Ferrières en 1584.
P377 : Doc. 106. Ferrières en 1584.
P392 : Doc. 107. Comparaison entre les cadastres de la fin du XVIe siècle dans les trois quartiers.
P394 : Doc. 108. Baptêmes à l'Ile, 1539-1700.
P395 : Doc. 109. Comparaison entre les cadastres de 1584, 1598 et 1626 dans les trois quartiers.
P396 : Doc. 110. Baptêmes à Jonquières, 1635-1690.
P399 : Doc. 111. Projet de comblement du canal St-Sébastien, 1613.
P403 : Doc. 112. Comparaison des cadastres de 1626 et de 1645.

P404 : Doc. 113. Evolution du coefficient de cohabitation par quartier.
P410 : Doc. 114. Comblement partiel du canal de Vauroux par E. Turc, vers 1670-1675.
P418 : Doc. 115. Tartanes.
P420 : Doc. 116. Evolution de la flotte martégale au XVIIe siècle.
P424 : Doc. 117. *Vue du quartier de Ferrières* par Brassevin, capitaine au long cours, 1826.
P424 : Doc. 118. Chantier de Ferrières. Gravure de Louis Mille, vers 1825.
P425 : Doc. 119. Chantiers naval du Fort de Bouc. Gravure de Louis Mille, vers 1825.
P425 : Doc. 120. Localisation du chantier naval de Rue Neuve.
P442-443 : Doc. 121. L'Ile vers 1650.
P444 : Doc. 122. Empiètement de la Maison Commune de 1604 sur le Jeu de Paume.
P447 : Doc. 123. Détail de la carte de la Gaule d'après Claude Ptolémée, *Cosmographia*, trad. latine par Jacopo d'Angelo, 1490.
P449 : Doc. 124. Emplacements possibles du Fort de Brescon.
P451 : Doc. 125. Le faubourg de la Poterne en 1645
P451 : Doc. 126. Le faubourg de la Poterne sur le Cadastre Napoléonien de 1817,
P452 : Doc. 127. Evolution du faubourg de la Poterne dans les cadastres entre 1541 et 1817.
P453 : Doc. 128. Croissance comparée du Faubourg de la Poterne et de l'Ile entre 1626 et 1645.
P454 : Doc. 129. La rue Neuve de Vauroux (partie construite entre 1675 et 1690).
P455 : Doc. 130. Jonquières en 1626.
P458 : Doc. 131. Extrait du plan de J. Maretz (1633)
P458 : Doc. 132. Vue satellite de Jonquières.
P462 : Doc. 133. Le Faubourg de Jonquières sur le Cadastre Napoléonien.
P466 : Doc. 134. « Ancoule » de l'arche de la fontaine de Ferrières, vers 1900.
P467 : Doc. 135. Emplacement de la halle du Plan de Ferrières.
P469 : Doc. 136. Absence de fortification en étoile à Ferrières.
P473 : Doc. 137. Ferrières à la fin du XVIIe siècle.
P479 : Doc. 138. Situation du moulin de Merveille.
P482-483 : Doc. 139. Le couvent des Capucins au XIXe siècle, gravures de L. Mille, vers 1825.
P485 : Doc. 140. L'aqueduc de la fontaine de Jonquières (1613-1616).
P486 : Doc. 141. Plan de situation de la chapelle Notre-Dame de la Miséricorde et du couvent des Capucins de Ferrières.
P487 : Doc. 142. La colline de la Vierge, gravure de Louis Mille, vers 1825.
P489 : Doc. 143. L'église de Jonquières jusqu'en 1610.
P489 : Doc. 144. La nouvelle église de Jonquières (à partir des années 1620).
P493 : Doc. 145. Tour de Bouc par J. Maretz (1633).
P494 : Doc. 146. Plan anonyme de la Tour de Bouc (1647).
P494 : Doc. 147. Plan de François Blondel, maréchal et ingénieur du roi (1651), id.
P495 : Doc. 148. le Fort de Bouc aujourd'hui.
P497 : Doc. 149. César de Vendôme.
P499 : Doc. 150. L'alimentation des fontaines de Ferrières et de l'Ile.
P501 : Doc. 151. Les ponts situés entre l'Ile et Ferrières.
P502 : Doc. 152. Les ponts de Martigues vers 1650.
P502 : Doc. 153. Vue de Martigues de la pointe Saint-Laurent, *anonyme.*

P504 : Doc. 154. Le clocher-porche de l'Ile. Tableau de Joseph Boze.
P505 : Doc. 155. Construction de la nouvelle église de la Madeleine (1669-1680).
P507 : Doc. 156. Anonyme, XVIIIe siècle, musée Grobet-Labadie, Marseille.
P508 : Doc. 157. La chapelle des Pénitents Noirs. Tableau de Joseph Boze.
P510 : Doc. 158. L'église St-Geniès et la première chapelle de l'Annonciade, dans les années 1620.
P510 : Doc. 159. L'église St-Geniès et la seconde chapelle de l'Annonciade, dans les années 1670.
P512 : Doc. 160. La chapelle de l'Annonciade. Autel et retable.
P513 : Doc. 161. La glacière de Ferrières. Dessin de Louis Mille.
P514 : Doc. 162. Martigues vers 1700.
P518 : Doc. 163. Nombre de sépulture à l'Ile, Jonquières, Ferrières entre 1687 et 1699.
P520 : Doc. 164. Courbe des baptêmes cumulés de l'Ile, Ferrières, Jonquières et la Couronne. 1670-1730.
P523 : Doc. 165. Répartition par groupe d'âge des victimes de l'épidémie de variole de 1705, de la famine de 1709-1710, et de la peste de 1720-1721 à Martigues et comparaison avec la répartition par âge de la population et celle de la mortalité « normale » enregistrée de 1702 à 1719.
P526 : Doc. 166. Total des sépultures enregistrées, 1706-1713.
P527 : Doc. 167. Mouvement saisonnier des décès lors des crises de surmortalité de 1705 et 1709, et en années « normales ».
P531 : Doc. 168. Nombre de décès mensuels durant la peste de 1720-1721.
P533 : Doc. 169. Répartition mensuelle des décès par peste par rapport à l'effectif total des victimes de l'épidémie de 1720-1721 à Aubagne, Martigues, Salon-de-Provence et Vitrolles.
P538 : Doc. 170. Baptêmes de Jonquières, Ferrières, l'Ile et la Couronne. 1669-1795. Tableau.
P539 : Doc. 171. Baptêmes de Jonquières, Ferrières, l'Ile et la Couronne. 1669-1795. Courbe.
P543 : Doc. 172. Solde naturel par décennie (Jonquières, Ferrières, l'Ile, la Couronne), 1691-1730.
P546 : Doc. 173. Evolution du solde naturel entre 1723 et 1794.
P546 : Doc. 174. Orientation du solde naturel entre 1723 et 1794.
P550 : Doc. 175. La construction au XVIIIe siècle dans les quartiers périphériques.
P551 : Doc. 176. Localisation de la glacière de Ferrières.
P552 : Doc. 177. Localisation de la Manufacture de Draps et Camelots (Faubourg de Jonquières)
P562 : Doc. 178. Evolution comparée du nombre de matelots et de l'ensemble de la population au cours du XVIIIe siècle.
P565 : Doc. 179. Affouagement de Martigues au XVIIIe siècle.
P573 : Doc. 180. Plan du port de Bouc à la côte du Martigues, par Jacques Ayrouard, « pilote real », 1733.
P575 : Doc. 181. Plan des bourdigues du centre-ville. D'après carte de Georges-René Pleville le Pelley, 1780.
P580 : Doc. 182. Honoré-Armand, duc de Villard, Prince de Martigues (1702-1770).
P582 : Doc. 183. Bateaux construits par les chantiers navals de Martigues entre 1762 et 1787.
P583 : Doc. 184. Tonnage des bateaux construits entre 1762 et 1787 à Martigues.

P583 : Doc. 185. Tonnage moyen des navires construits pour les Marseillais, 1785-1791.
P584 : Doc. 186. Evolution du nombre de navires construits pour les Marseillais entre 1730 et 1791.
P596 : Doc. 187. La population de Martigues, du XIVe siècle aux années 1950